



РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО
ОБЩЕСТВА

——————

СОДЕРЖАНИЕ

ИМПЕРАТОРСКАГО
РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО
ОБЩЕСТВА

ТОМЪ СТО ОДИННАДЦАТЫЙ.

ЮРЬЕВЪ

1901

Печатано по распоряженію Совѣта Императорскаго Русскаго Историческа-го Общества подъ наблюденіемъ Предсѣдателя Общества **А. А. Половцова**. ва.



ОГЛАВЛЕНІЕ

СТО ДВѢНАДЦАТАГО ТОМА.

Предисловіе. XVII.

ПЕРЕПИСКА.

1814.

№ 1. Отъ Императора Александра I членамъ временнаго правительства (вѣрющее письмо генералу Поццо-ди-Борго), Парижъ, 23 Марта (4 Апрѣля)	1.
№ 2. Отъ него же Королю Людовику XVIII, Парижъ, 5 (17) Апрѣля.	1.
№ 3. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде, Компъень, 18 (30) Апрѣля, 6 часовъ вечера	2.
№ 4. Циркуляръ принца Таллейрана французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Парижъ, 15 Мая	5.
№ 5. Проектъ вѣрющаго письма генералу Поццо-ди-Борго, Парижъ, 18 (30) Мая.	5.
№ 6. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде, Парижъ, 25 Мая (6 Іюня) . .	6.
№ 7. Особое мнѣніе генерала Поццо-ди-Борго, переданное министру внутреннихъ дѣлъ Монтескью, члену Комисіи для выработки проекта Конституціи (приложеніе къ предъидущей депешѣ)	7.
№ 8. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде, Парижъ, 25 Мая (6 Іюня) . .	9.
№ 9. Отъ него-же тому же (№ 4), Парижъ, 25 Мая (6 Іюня)	9.
№ 10. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 6 Іюня (н. с.)	10.
№ 11. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 7 Іюня (н. с.), вторникъ, 9 часовъ утра	11.
№ 12. Отъ него-же тому-же (№ 5), Парижъ, 27 Мая (8 Іюня)	11.
№ 13. Отъ него-же тому-же (№ 7), Парижъ, 27 Мая (8 Іюня)	12.
№ 14. Отъ него-же тому-же (№ 8), Парижъ, 28 Мая (9 Іюня)	13.
№ 15. Отъ него-же тому-же (№ 9), Парижъ, 28 Мая (9 Іюня)	13.
№ 16. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, четвергъ, 9 Іюня	14.
№ 17. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 10 Іюня (н. с.)	14.
№ 18. Отъ него-же тому-же (№ 11), Парижъ, 1 (13) Іюня	15.
№ 19. Отъ него-же тому-же (№ 12), Парижъ, 1 (13) Іюня	21.
№ 20. Отъ него-же тому-же (частное письмо), 4 (16) Іюня	21.
№ 21. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Лондонъ, 10 (22) Іюня . . .	23.
№ 22. Отъ него-же тому-же, Лондонъ, 10 (22) Іюня	24.
№ 23. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 16), Парижъ, 24 Іюня (6 Іюля).	25.

№ 24. Отъ него-же тому-же (№ 17), Парижъ, 24 Юня (6 Юля)	29.
№ 25. Отъ него-же тому-же (№ 18), Парижъ, 24 Юня (6 Юля)	31.
№ 26. Отъ него-же тому-же (№ 21), Парижъ, 24 Юня (6 Юля)	32.
№ 27. Отъ него-же тому-же (№ 22), Парижъ, 24 Юня (6 Юля)	33.
№ 28. Отъ него-же тому-же (№ 26), Парижъ, 24 Юня (6 Юля)	33.
№ 29. Отъ него-же тому-же (№ 30), Парижъ, 29 Юня (11 Юля)	34.
№ 30. Отъ него-же тому-же (№ 31), Парижъ, 29 Юня (11 Юля)	36.
№ 31. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 11 Юля (в. с.)	37.
№ 32. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 9 (21) Юля	38.
№ 33. Отъ принца Таллейрана генералу Поццо-ди-Борго, Парижъ, 21 Юля	40.
№ 34. Инструкціи для Королевскаго посла въ Россіи, гр. Жюста-де-Ноайля, Парижъ, 23 Юля	40.
№ 35. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю, Парижъ, 23 Юля	44.
№ 36. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 33), Парижъ, 13 (25) Юля	46.
№ 37. Отъ него-же тому-же (№ 34), Парижъ, 13 (25) Юля	48.
№ 38. Отъ него-же тому-же (№ 35), Парижъ, 13 (25) Юля	49.
№ 39. Отъ него-же тому-же (№ 36), Парижъ, 13 (25) Юля	51.
№ 40. Отъ него-же тому-же (№ 37), Парижъ, 13 (25) Юля	52.
№ 41. Отъ него-же тому-же (№ 40), Парижъ, 13 (25) Юля	52.
№ 42. Отъ него-же тому-же (№ 41), Парижъ, 13 (25) Юля	53.
№ 43. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 13 (25) Юля	53.
№ 44. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 19 (31) Юля	55.
№ 45. Отъ него-же тому-же (№ 43), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	55.
№ 46. Отъ него-же тому-же (№ 46), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	56.
№ 47. Отъ него-же тому-же (№ 47), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	57.
№ 48. Отъ него-же тому-же (№ 48), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	60.
№ 49. Отъ него-же тому-же (№ 49), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	60.
№ 50. Отъ него-же тому-же (№ 50), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	61.
№ 51. Отъ него-же тому-же (№ 51), Парижъ, 28 Юля (9 Августа)	62.
№ 52. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю (№ 1), Парижъ, 24 Августа	63.
№ 53. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 58), Парижъ, 15 (27) Августа	64.
№ 54. Отъ него-же тому-же (№ 59), Парижъ, 16 (28) Августа	65.
№ 55. Отъ него-же тому-же (№ 60), Парижъ, 16 (28) Августа	66.
№ 56. Отъ него-же тому-же (№ 61), Парижъ, 16 (28) Августа	69.
№ 57. Отъ него-же тому-же (частное письмо), безъ даты	69.
№ 58. Проектъ депеши гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 19 (31) Августа	70.
№ 59. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 20 Августа (1 Сентября)	71.
№ 60. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 1), Спб., 6 Сентября	72.
№ 61. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 63), Парижъ, 25 Августа (6 Сентября)	73.
№ 62. Отъ него-же тому-же (№ 64), Парижъ, 25 Августа (6 Сентября)	74.
№ 63. Отъ него-же тому-же (№ 65), Парижъ, 25 Августа (6 Сентября)	75.
№ 64. Отъ него-же тому-же (№ 66), Парижъ, 25 Августа (6 Сентября)	75.
№ 65. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 26 Августа (7 Сентября)	76.
№ 66. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 2), Спб., 9 Сентября	76.
№ 67. Отъ принца Таллейрана генералу Поццо-ди-Борго, Парижъ, 12 Сентября	77.

№ 68. Отъ генерала Поццо-ди-Борго принцу Таллейрану, Парижъ, 1 (13 Сентября)	78.
№ 69. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 3) Спб., 13 Сентября	78.
№ 70. Отъ г. Вейдемейера генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 1 (13) Сентября	80.
№ 71. Циркуляръ г. Вейдемейера министрамъ русскаго Императора за границей, Сиб., 3 (15) Сентября	81.
№ 72. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 4), Спб., 15 Сентября	81.
№ 73. Отъ него-же тому-же (безъ № и безъ даты)	83.
№ 74. Отъ него-же тому-же (№ 5), Спб., 23 Сентября	84.
№ 75. Отъ гр. де-Блака генералу Поццо-ди-Борго (приложеніе къ слѣдующей депешѣ), Парижъ, 24 Сентября	84.
№ 76. Отъ генерала Поццо ди-Борго гр. Нессельроде (№ 68), Парижъ, 14 (26) Сентября	85.
№ 77. Отъ него-же тому-же (№ 70), Парижъ, 14 (26) Сентября	86.
№ 78. Отъ него-же тому-же (№ 72), Парижъ, 14 (26) Сентября	92.
№ 79. Отъ него-же тому-же (№ 74), Парижъ, 14 (26) Сентября	92.
№ 80. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 14 (26) Сентября	93.
№ 81. Отъ него-же тому-же (№ 76), Парижъ, 15 (27) Сентября	95.
№ 82. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Вѣна, 15 (27) Сентября	96.
№ 83. Отъ него-же тому-же, Вѣна, 15 (27) Сентября	96.
№ 84. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю, Вѣна, 29 Сентября	97.
№ 85. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 8), Спб., 30 Сентября	97.
№ 86. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде, Парижъ, 20 Сентября (2 Октября)	98.
№ 87. Циркуляръ принца Таллейрана французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Вѣна, 3 Октября	99.
№ 88. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 9), Спб., 4 Октября	99.
№ 89. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Жокуру, Парижъ, 5 Октября	100.
№ 90. Отъ гр. Жокура гр. де-Ноайлю (№ 3), Парижъ, 5 Октября	100.
№ 91. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 10), Спб., 7 Октября	101.
№ 92. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 3 (15) Октября	103.
№ 93. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 11), Спб., 17 Октября	103.
№ 94. Отъ гр. Жокура гр. де-Ноайлю (№ 4), Парижъ, 19 Октября	104.
№ 95. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 7 (19) Октября	104.
№ 96. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 13), Спб., 21 Октября	105.
№ 97. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 11 (23) Октября	106.
№ 98. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 14), Спб., 23 Октября	107.
№ 99. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 14 (26) Октября	109.
№ 100. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 14 (26) Октября	109.
№ 101. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 14 bis), Спб., 28 Октября	110.
№ 102. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Парижъ, 29 Октября	111.
№ 103. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 21 Октября (2 Ноября)	111.
№ 104. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 15), Спб., 4 Ноября	112.
№ 105. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 8 Ноября (и. с.)	113.
№ 106. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 17), Спб., 10 Ноября	114.
№ 107. Отъ гр. Жокура гр. де-Ноайлю (№ 5), Парижъ, 12 Ноября	115.
№ 108. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 19), Спб., 15 Ноября	116.
№ 109. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю, Вѣна, 19 Ноября	116.

*

№ 110. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 21), Спб., 22 Ноября	117.
№ 111. Отъ него-же тому-же (№ 22), Спб., 23 Ноября	119.
№ 112. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 15 (27) Ноября	119.
№ 113. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 23), Спб., 28 Ноября	120.
№ 114. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 19 Ноября (1 Декабря)	120.
№ 115. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Парижъ, 3 Декабря	121.
№ 116. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 3 Декабря (н. с.)	122.
№ 117. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 3 Декабря (н. с.)	122.
№ 118. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 3 Декабря (н. с.)	123.
№ 119. Отъ гр. Жокура гр. де-Ноайлю (№ 6), Парижъ, 5 Декабря	123.
№ 120. Отъ гр. де-Ноайля (№ 32), Спб., 9 Декабря	125.
№ 121. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 10 Декабря (н. с.)	125.
№ 122. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 13 Декабря (н. с.)	126.
№ 123. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 17 Декабря (н. с.)	126.
№ 124. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 34), Спб., 20 Декабря	127.
№ 125. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, Декабрь	127.
№ 126. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 24 Декабря	128.
№ 127. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 24 Декабря	128.
№ 128. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 25 Декабря (н. с.)	130.
№ 129. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 25 Декабря (н. с.)	130.
№ 130. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 35), Спб., 27 Декабря	131.
№ 131. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 27 Декабря (н. с.)	132.
№ 132. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 28 Декабря (н. с.)	132.

1815.

№ 133. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 1 Января (н. с.)	135.
№ 134. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 2 Января (н. с.)	135.
№ 135. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 36), Спб., 3 Января	136.
№ 136. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 27 Декабря 1814 г. (8 Января 1815 г.)	137.
№ 137. Отъ гр. Жокура гр. де-Ноайлю (№ 7), Парижъ, 10 Января	137.
№ 138. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 37), Спб., 17 Января	138.
№ 139. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 17 Января (н. с.)	139.
№ 140. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 22 Января (н. с.)	141.
№ 141. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 22 Января (н. с.)	141.
№ 142. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 39), Спб., 24 Января	141.
№ 143. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 16 (28) Января	142.
№ 144. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Па- рижъ, 30 Января	143.
№ 145. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 23 Января (4 Февраля)	143.
№ 146. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 24 Января (5 Февраля)	144.
№ 147. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 24 Января (5 Февраля)	145.
№ 148. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Жокуру, Вѣна, 7 Февраля	145.
№ 149. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю, Вѣна, 14 Февраля	146.
№ 150. Отъ гр. Жокура гр. де-Ноайлю (№ 8), Парижъ, 15 Февраля	147.
№ 151. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Па- рижъ, 18 Февраля	151.

№ 152. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 6 Марта	153.
№ 153. Отъ гр. Жокура повѣренному по дѣламъ Россіи г. Бутягину, Парижъ, 7 Марта	152.
№ 154. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Па- рижъ, 7 Марта	153.
№ 155. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 7 Марта (н. с.), въ 2 часа пополудни	154.
№ 156. Отъ гр. Жокура повѣренному по дѣламъ Россіи г. Бутягину, Парижъ, 8 Марта	156.
№ 157. Отъ Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 24 Февраля (8 Марта)	156.
№ 158. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 24 Февраля (8 Марта)	157.
№ 159. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 25 Февраля (9 Марта)	158.
№ 160. Парижскія извѣстія отъ 9 Марта (приложеніе къ предъидущей депешѣ).	
№ 161. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 11 Марта (н. с.)	159.
№ 162. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 11 Марта (н. с.)	160.
№ 163. Отъ него-же тому-же (переводъ съ русскаго), Парижъ, 11 Марта (н. с.), 2 часа	160.
№ 164. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 12 Марта (н. с.)	161.
№ 165. Отъ принца Таллейрана гр. Нессельроде, Вѣна, 13 Марта	162.
№ 166. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 13 Марта (н. с.), въ 9 часовъ утра	162.
№ 167. Отъ гр. Нессельроде принцу Таллейрану, Вѣна, 2 (14) Марта	163.
№ 168. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 45), Спб., 14 Марта	163.
№ 169. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде (переведено съ русскаго), Парижъ, 14 Марта (н. с.), 1 часть пополудни	164.
№ 170. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 3 (15) Марта	165.
№ 171. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 15 Марта (н. с.), въ полночь	166.
№ 172. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Па- рижъ, 16 Марта	166.
№ 173. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 4 (16) Марта	167.
№ 174. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Па- рижъ, 17 Марта	168.
№ 175. Отъ г. Бутягина гр. Нессельроде, Парижъ, 5 (17) Марта	168.
№ 176. Отъ него-же тому-же, Парижъ 6 (18) Марта, утромъ	169.
№ 177. Отъ него-же тому-же, Парижъ, 6 (18) Марта	171.
№ 178. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю, Вѣна, 21 Марта	171.
№ 179. Отъ г. Бутягина герцогу Отрантскому Фуше, Парижъ, 21 Марта	173.
№ 180. Отъ гр. Нессельроде г. Бутягину (черехваченная), Вѣна, 22 Марта (н. с.).	173.
№ 181. Отъ г. Бутягина герцогу Виченцскому Коленкуру, Парижъ, 23 Марта	174.
№ 182. Отъ герцога Виченцскаго Коленкура г. Бутягину, Парижъ, 24 Марта	174.
№ 183. Циркуляръ гр. Жокура французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Гентъ, 25 Марта	174.
№ 184. Проектъ письма герцога Виченцскаго Коленкура гр. Нессельроде, Парижъ, 26 Марта	176.
№ 185. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 47), Спб., 28 Марта	177.
№ 186. Отъ герцога Виченцскаго Коленкура гр. де-Ноайлю (циркуляръ), Парижъ, 30 Марта	177.
№ 187. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю (циркуляръ), Вѣна, 31 Марта	178.
№ 188. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Таллейрану (№ 48), Спб., 31 Марта	179.

№ 189. Отъ герцога Виченскаго Коленкура гр. Нессельроде, Парижъ, 4 Апрѣля	180.
№ 190. Отъ Императора Наполеона I Императору Александру I, Парижъ, 4 Апрѣля	180.
№ 191. Отъ герцога Виченскаго Коленкура гр. Нессельроде, Парижъ, 4 Апрѣля	181.
№ 192. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану, Спб., 9 Апрѣля	182.
№ 193. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 1), Брюссель, 5 (17)	
Апрѣля	133.
№ 194. Отъ него-же тому-же (№ 2), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	185.
№ 195. Отъ него-же тому-же (№ 3), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	188.
№ 196. Отъ него-же тому-же (№ 4), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	189.
№ 197. Отъ него-же тому-же (№ 5) Брюссель, 5 (17) Апрѣля	189.
№ 198. Отъ него-же тому-же (№ 6), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	190.
№ 199. Отъ него-же тому-же (№ 7), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	191.
№ 200. Отъ него-же тому-же (№ 8), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	191.
№ 201. Отъ него-же тому-же (№ 9), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	192.
№ 202. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Брюссель, 5 (17) Апрѣля	193.
№ 203. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 50), Спб., 17 Апрѣля	194.
№ 204. Отъ генерала Поццо-ди-Борго лорду Кастльри (частное письмо), Гентъ,	
21 Апрѣля (н. с.)	195.
№ 205. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Вѣна, 10 (22) Апрѣля	197.
№ 206. Отъ гр. Нессельроде герцогу Веллингтону, Вѣна 10 (22) Апрѣля	197.
№ 207. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 11), Брюссель, 12 (24)	
Апрѣля	198.
№ 208. Отъ него-же тому-же (№ 12), Брюссель, 12 (24) Апрѣля	200.
№ 209. Отъ него-же тому-же (№ 13), Брюссель, 12 (24) Апрѣля	200.
№ 210. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Брюссель, 28 Апрѣля (н. с.)	201.
№ 211. Отъ него-же тому-же (№ 14), Гентъ, 21 Апрѣля (3 Мая)	202.
№ 212. Отъ него-же тому-же (№ 15), Гентъ, 21 Апрѣля (3 Мая)	203.
№ 213. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Вѣна, 21 Апрѣля (3 Мая)	205.
№ 214. Меморія, представленная Императору 21 Апрѣля (3 Мая) въ Вѣнѣ (при-	
ложеніе къ депешѣ гр. Нессельроде № 213)	207.
№ 215. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Вѣна, 21 Апрѣля (3 Мая).	211.
№ 216. Отъ него-же тому-же, Вѣна, 21 Апрѣля (3 Мая)	212.
№ 217. Отъ него-же тому-же, Вѣна, 21 Апрѣля (3 Мая)	213.
№ 218. Отъ него-же тому-же, Вѣна, 21 Апрѣля (3 Мая)	215.
№ 219. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 16), Брюссель, 22 Апрѣля	
(4 Мая)	215.
№ 220. Отъ него-же тому-же (№ 17), Брюссель, 22 Апрѣля (4 Мая)	217.
№ 221. Отъ него-же тому-же (№ 19), Брюссель, 22 Апрѣля (4 Мая)	217.
№ 222. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Брюссель, 4 Мая (н. с.)	
№ 223. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Вѣна, 23 Апрѣля (5 Мая)	222.
№ 224. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 20), Гентъ, 24 Апрѣля	
(6 Мая)	222.
№ 225. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Гентъ (6 Мая)	223.
№ 226. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Гентъ, 30 Апрѣля (12 Мая)	223.
№ 227. Циркуляръ принца Таллейрана французскимъ дипломатическимъ агев-	
тамъ, Вѣна, 18 Мая	225.
№ 228. Отъ гр. де-Ноайля гр. Жокуру (№ 52), Спб., 19 Мая	226.
№ 229. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 22), Брюссель,	
11 (23) Мая	226.

№ 230. Отъ него-же тому-же (№ 23), Брюссель 11 (23) Мая	228.
№ 231. Отъ него-же тому-же (№ 24), Брюссель, 11 (23) Мая	228.
№ 232. Отъ него-же тому-же (№ 25), Брюссель, 11 (23) Мая	229.
№ 233. Отъ него-же тому-же (№ 26), Брюссель, 11 (23) Мая	231.
№ 234. Отъ него-же тому-же (№ 27), Брюссель, 11 (23) Мая	231.
№ 235. Отъ него-же тому же (№ 28), Брюссель, 11 (23) Мая	232.
№ 236. Отъ него-же тому-же (№ 29), Брюссель, 11 (23) Мая	233.
№ 237. Отъ него-же тому-же (№ 30), Брюссель, 11 (23) Мая	234.
№ 238. Отъ него-же тому-же (№ 31), Брюссель, 11 (23) Мая	237.
№ 239. Отъ него-же тому-же (№ 32), Брюссель, 11 (23) Мая	238.
№ 240. Отъ него-же тому-же (№ 33), Брюссель, 23 Мая (4 Июня)	242.
№ 241. Отъ него-же тому-же (№ 34), Брюссель, 23 Мая (4 Июня)	243.
№ 242. Отъ него-же тому-же (№ 35), Брюссель, 23 Мая (4 Июня)	245.
№ 243. Отъ него-же тому-же (№ 36), Брюссель, 23 Мая (4 Июня)	247.
№ 244. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Брюссель, 4 Июня (н. с.)	248.
№ 245. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Вьна, 23 Мая (4 Июня)	250.
№ 246. Отъ гр. де-Ноайя прищцу Таллейрану (№ 53), Сиб., 9 Июня	250.
№ 247. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 38), Брюссель, 30 Мая (11 Июня)	251.
№ 248. Отъ него-же тому-же (№ 39), Брюссель, 30 Мая (11 Июня)	251.
№ 249. Отъ него-же тому-же (№ 40), Брюссель, 30 Мая (11 Июня)	252.
№ 250. Отъ него-же тому-же (№ 41), Брюссель, 30 Мая (11 Июня)	253.
№ 251. Отъ него-же тому-же (№ 42), Брюссель, 30 Мая (11 Июня)	253.
№ 252. Отъ гр. Капо д'Истрия генералу Поццо-ди-Борго, Гейдельбергъ, 30 Мая (11 Июня)	254.
№ 253. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 43), Брюссель, 2 (14) Июня	255.
№ 254. Отъ него-же тому-же (№ 45), Брюссель, 2 (14) Июня	257.
№ 255. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Капо д'Истрия (частное письмо), Брюссель, 2 (14) Июня	257.
№ 256. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Гейдельбергъ, 5 (17) Июня	258.
№ 257. Отъ него-же тому-же, Гейдельбергъ, 5 (17) Июня	261.
№ 258. Отъ него-же тому-же, Гейдельбергъ, 5 (17) Июня	262.
№ 259. Отъ него-же тому-же, Гейдельбергъ, 5 (17) Июня	262.
№ 260. Отъ гр. Капо д'Истрия генералу Поццо-ди-Борго (частное письмо), Гейдельбергъ, 5 (17) Июня	263.
№ 261. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Гейдельбергъ, 5 (17) Июня	465.
№ 262. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде, Брюссель, 19 Июня (н. с.)	265.
№ 263. Отъ него-же тому-же (№ 46), Брюссель, 10 (22) Июня	267.
№ 264. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Гейдельбергъ, 11 (23) Июня	268.
№ 265. Отъ него-же тому-же, Гейдельбергъ, 11 (23) Июня	268.
№ 266. Отъ него-же тому-же, Гейдельбергъ, 11 (23) Июня	269.
№ 267. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 47), Като-Жамбрези, 14 (26) Июня	269.
№ 268. Отъ него-же тому-же (№ 48), Камбрэ, 15 (27) Июня	270.
№ 269. Отъ него-же тому-же (№ 49), Камбрэ, 16 (28) Июня	271.
№ 270. Отъ него-же тому-же (№ 50), Камбрэ, 16 (28) Июня	273.
№ 271. Отъ него-же тому-же (№ 51), Камбрэ, 16 (28) Июня	274.
№ 272. Отъ него-же тому-же (№ 52), Камбрэ, 16 (28) июня	274.

№ 273. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Камбрэ, 16 (28) Июня	274.
№ 274. Отъ него-же тому-же (№ 54), Лувръ, 19 Июня (1 Июля)	276.
№ 275. Отъ него-же тому-же (№ 55), главная квартира въ Луврѣ, 19 Июня (1 Июля)	278.
№ 276. Отъ него-же тому-же, (№ 56), главная квартира въ Луврѣ, 19 Июня (1 Июля)	278.
№ 277. Отъ него-же тому-же (№ 57), Гонессъ, 20 Июня (2 Июля)	279.
№ 278. Отъ него-же тому-же (№ 58), Гонессъ, 20 Июня (2 Июля)	281.
№ 279. Отъ него-же тому-же (частное письмо), главная квартира въ Гонессѣ, 3 Июля (п. с.), въ 8 часовъ утра	282.
№ 280. Отъ него-же тому-же (№ 59), Гонессъ, 22 Июня (4 Июля)	283.
№ 281. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (безъ №), Сиб., 4 Июля	284.
№ 282. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 60), Парижъ, 26 Июня (8 Июля)	285.
№ 283. Отъ него-же тому-же (№ 62), Парижъ, 26 Июня (8 Июля)	289.
№ 284. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 8 Июля (п. с.)	289.
№ 285. Циркуляръ принца Таллейрана французскимъ дипломатическимъ аген- тамъ, Парижъ, 8 Июля	290.
№ 286. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (частное письмо), Парижъ, 9 Июля	290.
№ 287. Циркуляръ принца Таллейрана французскимъ дипломатическимъ аген- тамъ, Парижъ, 9 Июля	291.
№ 288. Циркуляръ принца Таллейрана иностраннымъ министрамъ, аккредитован- нымъ при королѣ Франціи, Парижъ, 9 Июля	291.
№ 289. Отъ принца Таллейрана гр. Ноайлю (№ 10), Парижъ, 17 Июля	292.
№ 290. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 55), Сиб., 21 Июля	293.
№ 291. Циркуляръ принца Таллейрана французскимъ дипломатическимъ аген- тамъ, Парижъ, 23 Июля	293.
№ 292. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (безъ №), Сиб., 26 Июля	295.
№ 293. Отъ принца Таллейрана гр. де-Ноайлю (№ 11), Парижъ, 28 Июля	295.
№ 294. Нота генерала Поццо-ди-Борго (кому назначается, не указано), Парижъ, 2 Августа (п. с.)	297.
№ 295. Отъ гр. де-Ноайля принцу Таллейрану (№ 57), Сиб., 2 Августа	299.
№ 296. Отъ него-же тому-же (№ 58), Сиб., 4 Августа	300.
№ 297. Отъ гр. де-ла-Муссэ принцу Таллейрану (№ 1), Сиб., 11 Августа	301.
№ 298. Отъ него-же тому-же (№ 2), Сиб., 26 Августа	301.
№ 299. Отъ него-же тому-же (№ 3), Сиб., 10 Сентября	302.
№ 300. Отъ принца Таллейрана гр. де-ла-Муссэ (№ 12), Парижъ, 21 Сентября	302.
№ 301. Отъ Короля Людовика XVIII Императору Александру I, Парижъ, 11 (23) Сентября	304.
№ 302. Проектъ письма Короля Людовика XVIII Императору Австрійскому и Ко- ролю Прусскому, 11 (23) Сентября	305.
№ 303. Циркуляръ герцога Ришелье французскимъ дипломатическимъ агентамъ, Парижъ, 27 Сентября	305.
№ 304. Циркуляръ герцога Ришелье иностраннымъ министрамъ и лицамъ, аккре- дитованнымъ при Королѣ Французскомъ, Парижъ, 27 Сентября	305.
№ 305. Отъ генерала Поццо-ди-Борго герцогу Ришелье, Парижъ, 18 (30) Сеп- тября	306.

№ 306. Проектъ инструкціи генералу Поццо ди Борго, Парижъ, 18 (30) Сеп- тября.	306.
№ 307. Отъ герцога Ришелье гр. де-ла-Муссэ (№ 13), Парижъ, 9 Октября.	310.
№ 308. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Таллейрану (№ 5), Спб., 13 Октября.	312.
№ 309. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 2), Парижъ, 5 (17) Октября.	312.
№ 310. Стъ него-же тому-же (№ 3), Парижъ, 5 (17) Октября.	215.
№ 311. Отъ него-же тому-же (№ 4), Парижъ, 5 (17) Октября.	316.
№ 312. Отъ генерала Поццо-ди-Борго Императору Александру I, Парижъ, 5 (17) Октября.	319.
№ 313. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 3), Парижъ, 5 (17) Ок- тября.	321.
№ 314. Отъ него-же тому-же (№ 6), Парижъ, 5 (17) Октября.	322.
№ 315. Отъ графа де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (безъ №), Спб., 27 Октября.	322.
№ 316. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 7), Парижъ, 16 (28) Октября.	322.
№ 317. Отъ него-же тому-же (№ 8), Парижъ, 16 (28) Октября.	323.
№ 318. Отъ него-же тому-же (№ 9), Парижъ, 16 (28) Октября.	324.
№ 319. Отъ него-же тому-же (№ 10), Парижъ, 16 (28) Октября.	325.
№ 320. Отъ него-же тому-же (№ 11), Парижъ, 16 (28) Октября.	326.
№ 321. Отъ него-же тому-же (№ 15), Парижъ, 16 (28) Октября.	327.
№ 322. Проектъ денеши гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Берлинъ, 1 Ноября (н. с.).	327.
№ 323. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 6), Спб., 7 Ноября	328.
№ 324. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (частное письмо), Парижъ, 26 Октября (7 Ноября)	328.
№ 325. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Берлинъ, 27 Октября (8 Ноября).	329.
№ 326. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 16), Парижъ, 11 (23) Ноября.	330.
№ 327. Отъ него-же тому-же (№ 19), Парижъ, 11 (23) Ноября.	331.
№ 328. Отъ него-же тому-же (№ 20), Парижъ, 11 (23) Ноября.	332.
№ 329. Отъ него-же тому-же (№ 21), Парижъ, 11 (23) Ноября.	332.
№ 330. Отъ него-же тому-же (№ 23), Парижъ, 11 (23), Ноября.	333.
№ 331. Отъ него-же тому-же (№ 24), Парижъ, 11 (23) Ноября.	334.
№ 332. Отъ него-же тому-же (№ 25), Парижъ, 11 (23) Ноября.	335.
№ 333. Отъ него-же тому-же (№ 26), Парижъ, 11 (23) Ноября.	336.
№ 334. Отъ него-же тому-же (№ 27), Парижъ, 11 (23) Ноября.	337.
№ 335. Отъ него-же тому-же (№ 28), Парижъ, 11 (23) Ноября.	337.
№ 336. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 12 (24) Ноября	339.
№ 337. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 7), Спб., 6 Декабря	340.
№ 338. Отъ него-же тому-же (№ 8), Спб., 15 Декабря	342.
№ 339. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 30), Парижъ, 3 (15) Де- кабря	343.
№ 340. Отъ него-же тому-же (№ 31), Парижъ, 3 (15) Декабря.	344.
№ 341. Отъ него-же тому-же (№ 32), Парижъ, 3 (15) Декабря.	345.
№ 342. Отъ него-же тому-же (№ 33), Парижъ, 3 (15) Декабря.	348.
№ 343. Отъ него-же тому-же (№ 34), Парижъ, 3 (15) Декабря.	351.
№ 344. Отъ него-же тому-же (№ 36), Парижъ, 3 (15) Декабря.	352.

№ 345. Отъ него-же тому-же (№ 37), Парижъ, 3 (15) Декабря.	352.
№ 346. Отъ него-же тому-же (№ 38), Парижъ, 4 (15) Декабря.	354.
№ 347. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 4 (16) Декабря.	355.
№ 348. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 9), Спб., 22 Декабря	357.
№ 349. Отъ него-же тому-же (№ 10), Спб., 25 Декабря.	358.
№ 350. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 44), Парижъ, 18 (30)	
Декабря.	359.
№ 351. Отъ него-же тому-же (№ 45), Парижъ, 18 (30) Декабря	361.
№ 352. Отъ него-же тому-же (№ 46), Парижъ, 18 (30) Декабря.	362.
№ 353. Отъ него-же тому-же (№ 47), Парижъ, 18 (30) Декабря	362.
№ 354. Отъ него-же тому-же (№ 48), Парижъ, 18 (30) Декабря	365.
№ 355. Отъ него-же тому-же (№ 49), Парижъ, 18 (30) Декабря.	367.
№ 356. Отъ него-же тому-же (№ 50), Парижъ, 18 (30) Декабря.	367.
№ 357. Отъ него-же тому-же (№ 52), Парижъ, 18 (30) Декабря.	369.
№ 358. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 18 (30) Декабря	369.
№ 359. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 18 (30) Декабря.	371.

1816.

№ 360. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 11), Спб., 2 Января.	373.
№ 361. Отъ него-же тому-же (№ 12), Спб., 5 Января	374.
№ 462. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 58), Парижъ 29 Де-	
кабря.	374.
№ 363. Отъ него-же тому-же (№ 59), Парижъ, 29 Декабря 1815 (10 Января	
1816)	376.
№ 364. Отъ него-же тому-же (№ 60), Парижъ, 29 Декабря 1815 (10 Января	
1816)	378.
№ 365. Отъ него-же тому-же (№ 61), Парижъ, 29 Декабря 1815 (10 Января	
1816)	379.
№ 366. Отъ гр. де-ла Муссэ герцогу Ришелье (№ 16), Спб., 15 Января	380.
№ 367. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 65), Парижъ, 7 (19)	
Января	381.
№ 368. Отъ него-же тому-же (№ 66), Парижъ, 7 (19) Января	382.
№ 369. Отъ него-же тому-же (№ 67), Парижъ, 7 (19) Января	385.
№ 370. Отъ него-же тому-же (№ 68), Парижъ, 7 (19) Января	386.
№ 371. Отъ него-же тому-же (№ 69), Парижъ, 7 (19) Января	388.
№ 372. Отъ него-же тому-же (№ 71), Парижъ, 7 (19) Января	389.
№ 373. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 7 (19) Января.	389.
№ 374. Отъ него-же тому-же (№ 74), Парижъ, 7 (29) Января	390.
№ 375. Отъ него-же тому-же (№ 75), Парижъ, 17 (29) Января.	390.
№ 376. Отъ него-же тому-же (№ 76), Парижъ, 17 (29) Января.	392.
№ 377. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 17 (29) Января	393.
№ 378. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 17), Спб., 4 Февраля	394.
№ 379. Отъ герцога Ришелье гр. де-ла-Муссэ (№ 13), Парижъ, 5 Февраля.	395.
№ 380. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 79), Парижъ, 25 Января	
(6 Февраля).	397.
№ 381. Отъ него-же тому-же (№ 80), Парижъ, 25 Января (6 Февраля).	400.
№ 382. Отъ него-же тому-же (№ 81), Парижъ, 25 Января (6 Февраля)	401.
№ 383. Отъ него-же тому-же (№ 82), Парижъ, 25 Января (6 Февраля)	402.

№ 384. Отъ него-же тому-же (№ 83), Парижъ, 25 Января (6 Февраля)	403.
№ 385. Отъ него-же тому-же (№ 84), Парижъ, 25 Января (6 Февраля).	404.
№ 386. Отъ него-же тому-же (№ 85), Парижъ, 25 Января (6 Февраля).	404.
№ 387. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 6 Февраля (и. с.).	405.
№ 388. Рескриптъ Императора Александра I генералу Поццо-ди-Борго, Сиб., 25 Января (6 Февраля)	405.
№ 389. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Сиб., 26 Января.	408.
№ 390. Отъ него-же тому-же, Сиб., 26 Января (7 Февраля)	413.
№ 391. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 18), Сиб., 19 Февраля.	414.
№ 392. Меморія, долженствующая служить добавленіемъ къ инструкціямъ гр. де-Ноайля, возвращающагося въ Сиб., въ качествѣ королевскаго посла, Парижъ 29 Февраля	415.
№ 393. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (частное письмо), Парижъ, 1 Марта.	424.
№ 394. Отъ него-же тому-же (№ 86), Парижъ, 19 Февраля (2 Марта)	425.
№ 395. Отъ него-же тому-же (№ 88), Парижъ, 19 Февраля (2 Марта)	431.
№ 396. Отъ него-же тому-же (№ 91), Парижъ, 19 Февраля (2 Марта)	432.
№ 297. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 19), Сиб., 2 Марта	433.
№ 398. Отъ него-же тому-же (№ 20), Сиб., 11 Марта,	433.
№ 399. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 97), Парижъ, 4 (16) арта.	436.
№ 400. Отъ него-же тому-же (№ 100), Парижъ, 4 (16) Марта.	442.
№ 401. Отъ него-же тому-же (№ 102), Парижъ, 4 (16) Марта	443.
№ 402. Отъ него-же тому-же (№ 112), Парижъ, 4 (16) Марта	444.
№ 403. Отъ него-же тому-же (№ 115), Парижъ, 4 (16) Марта	445.
№ 404. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 21), Сиб., 19 Марта.	445.
№ 405. Отъ герцога Ришелье графу де-ла-Муссэ (№ 16), Парижъ, 20 Марта	446.
№ 406. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 116), Парижъ, 9 (21) Марта.	449.
№ 407. Отъ него-же тому-же (№ 117), Парижъ, 9 (21) Марта	449.
№ 408. Отъ него-же тому-же (№ 118), Парижъ, 9 (21) Марта	451.
№ 409. Отъ него-же тому-же (№ 119), Парижъ, 9 (21) Марта	452.
№ 410. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 23), Сиб., 24 Марта	453.
№ 411. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 122), Парижъ, 14 (26) Марта.	454.
№ 412. Рескриптъ Императора Александра I генералу Поццо-ди-Борго, Сиб., 18 (30) Марта	455.
№ 413. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье, Берлинъ, 1 Апрѣля.	457.
№ 414. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 24), Сиб., 3 Апрѣля.	457.
№ 415. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Сиб., 22 Марта (3 Апрѣля).	450.
№ 416. Отъ него-же тому-же, Сиб., 22 Марта (3 Апрѣля)	459.
№ 417. Отъ него-же тому-же, Сиб., 22 Марта (3 Апрѣля).	461.
№ 418. Отъ него-же тому-же, Сиб., 22 Марта (3 Апрѣля).	463.
№ 419. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Сиб., 22 Марта (3 Апрѣля).	464.
№ 420. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 17), Парижъ, 5 Апрѣля.	465.
№ 421. Отъ гр. де-ла-Муссэ герцогу Ришелье (№ 25), Сиб., 13 Апрѣля	467.
№ 422. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 18), Парижъ, 13 Апрѣля	468.
№ 423. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 126), Парижъ, 2 (14) Апрѣля.	469.

№ 424. Отъ него-же тому-же (№ 127), Парижъ, 2 (14) Апрѣля	475.
№ 425. Отъ него-же тому-же (№ 129), Парижъ, 2 (14) Апрѣля	478.
№ 426. Отъ него-же тому-же (№ 131), Парижъ, 2 (14) Апрѣля	479.
№ 427. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 2 (14) Апрѣля	480.
№ 428. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье, Митава, 15 Апрѣля	481.
№ 429. Отъ гр. де-ла-Мусса герцогу Ришелье (№ 26), Спб., 19 Апрѣля	482.
№ 430. Отъ него-же тому-же (№ 27), Спб., 29 Апрѣля	483.
№ 431. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (141), Парижъ, 18 (30) Апрѣля	484.
№ 432. Отъ него-же тому-же (№ 142), Парижъ, 18 (30) Апрѣля	485.
№ 433. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье (№ 1), Спб., 3 Мая	485.
№ 434. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 146), Парижъ, 25 Апрѣля (6 Мая)	487.
№ 435. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье ((№ 2), Спб., 7 Мая	489.
№ 436. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайю (№ 20), Парижъ, 10 Мая	491.
№ 437. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 147), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	492.
№ 438. Отъ него-же тому-же (№ 148), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	497.
№ 439. Отъ него-же тому-же (№ 149), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	498.
№ 440. Отъ него-же тому-же (№ 151), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	500.
№ 441. Отъ него-же тому-же (№ 154), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	501.
№ 442. Отъ него-же тому-же (№ 155), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	502.
№ 443. Отъ него-же тому-же (№ 159), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	503.
№ 444. Отъ него-же тому-же (№ 116), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	503.
№ 445. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 29 Апрѣля (10 Мая)	504.
№ 446. Отъ него-же тому-же (№ 167), Парижъ, 2 (14) Мая	505.
№ 447. Отъ него-же тому-же (№ 168), Парижъ, 2 (14) Мая	506.
№ 448. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье (№ 4), Спб., 14 Мая	507.
№ 449. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 2 (14) Мая	508.
№ 450. Согласованіе видовъ союзниковъ относительно возстановленія королевской власти во Франціи и дѣйствій французскаго правительства (приложеніе къ депешѣ гр. Нессельроде за № 449)	509.
№ 451. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 2 (14) Мая	512.
№ 452. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье, Спб., 21 Мая	514.
№ 453. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 174), Парижъ, 10 (22) Марта	517.
№ 454. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье (№ 6), Спб., 29 Мая	518.
№ 455. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 177), Парижъ, 18 (30) Мая	521.
№ 456. Отъ него-же тому-же (№ 179), Парижъ, 18 (30) Мая	523.
№ 457. Отъ него-же тому-же (№ 180), Парижъ, 18 (30) Мая	524.
№ 458. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье (№ 8), Спб., 3 Юня	524.
№ 459. Отъ гр. де-Ноайя герцогу Ришелье (№ 10), Спб., 11 Юня	526.
№ 460. Отъ него-же тому-же (№ 11), Спб., 14 Юня	528.
№ 461. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайю (№ 21), Парижъ, 14 Юня	529.
№ 462. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 18), Парижъ, 3 (15) Юня	533.
№ 463. Отъ генерала Поццо-ди-Борго и гр. Льва Ногоцкаго графу Нессельроде (№ 188), Парижъ, 3 (15) Юня	633.

№ 464. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 193), Парижъ, 3 (15) Июня	536.
№ 465. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 12), Спб., 21 Июня	537.
№ 466. Отъ него-же тому-же (№ 13), Спб., 28 Июня	538.
№ 467. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 22), Парижъ, 3 Июля	539.
№ 468. Отъ генерала Поццо-ди-Борго и гр. Льва Потоцкаго графу Нессельроде (№ 195), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	541.
№ 469. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 196), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	542.
№ 470. Отъ него-же тому-же (№ 197), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	547.
№ 471. Отъ него-же тому-же (№ 198), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	548.
№ 472. Отъ него-же тому-же (№ 200), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	549.
№ 473. Отъ него-же тому-же (№ 201), Парижъ, 25 Июня (5 Июля)	549.
№ 474. Отъ него-же тому-же (№ 202), Парижъ, 25 Июня (5 Июля)	550.
№ 475. Отъ него-же тому-же (№ 203), Парижъ, 25 Июня (5 Июля)	551.
№ 476. Отъ него-же тому-же (№ 208), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	552.
№ 477. Отъ него-же тому-же (№ 210), Парижъ, 23 Июня (5 Июля)	552.
№ 478. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 14), Спб., 5 Июля	552.
№ 479. Отъ него-же тому-же (№ 15), Спб., 9 Июля	553.
№ 480. Отъ генерала Поццо-ди-Борго и гр. Льва Потоцкаго графу Нессельроде (№ 215), Парижъ, 3 (15) Июля	555.
№ 481. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 216), Парижъ, 3 (15) Июля	557.
№ 482. Отъ него-же тому-же (№ 217), Парижъ, 3 (15) Июля	558.
№ 483. Отъ него-же тому-же (№ 218), Парижъ, 3 (15) Июля	561.
№ 484. Отъ него-же тому-же (№ 231), Парижъ, 6 (18) Июля	561.
№ 485. Отъ него-же тому-же (№ 232), Парижъ, 6 (18) Июля	562.
№ 486. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 16), Спб., 19 Июля	563.
№ 487. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 23), Парижъ, 20 Июля	564.
№ 488. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 9 (21) Июля	566.
№ 489. Отъ него-же тому-же, Спб., 9 (21) Июля	569.
№ 490. Меморія, долженствующая служить инструкціей послу Его Императорскаго Величества въ Лондонъ (приложеніе къ депешѣ отъ Нессельроде за № 489)	570.
№ 491. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 9 (21) Июля	574.
№ 492. Отъ него-же тому-же, Спб., 9 (21) Июля	576.
№ 493. Отъ него-же тому-же, Спб., 9 (21) Июля	577.
№ 494. Отъ него-же тому-же, Спб., 9 (21) Июля	578.
№ 495. Вопросы, предъявленные генераломъ Поццо-ди-Борго герцогу Ришелье, Парижъ, 9 (21) Июля	579.
№ 496. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 18), Спб., 29 Июля	583.
№ 497. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 236), Парижъ 19 (31) Июля	585.
№ 498. Отъ него-же тому-же (№ 237), Парижъ, 19 (31) Июля	587.
№ 499. Отъ него-же тому-же (№ 238), Парижъ, 19 (31) Июля	589.
№ 500. Отъ него-же тому-же (№ 243), Парижъ, 19 (31) Июля	589.
№ 501. Отъ него-же тому-же (№ 244), Парижъ, 19 (31) Июля	589.
№ 502. Отъ него-же тому-же (№ 247), Парижъ, 4 (16) Августа	590.
№ 503. Отъ него-же тому-же (№ 248), Парижъ, 4 (16) Августа	592.

№ 504. Отъ него-же тому-же (№ 249), Парижъ, 4 (16) Августа	594.
№ 505. Отъ него-же тому-же (№ 250), Парижъ, 4 (16) Августа.	595.
№ 506. Отъ него-же тому-же (№ 252), Парижъ, 4 (16) Августа.	596.
№ 507. Отъ него-же тому-же (№ 254), Парижъ, 4 (16) Августа	596.
№ 508. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 20), Спб., 17 Августа	597.
№ 509. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 24), Парижъ, 21 Августа.	598.
№ 510. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 9 (21) Августа.	601.
№ 511. Отъ него-же тому-же, Спб., 9 (21) Августа	603.
№ 512. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго и гр. Льву Потоцкому, Спб., 9 (21) Августа	604.
№ 513. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 9 (21) Августа	605.
№ 514. Отъ него-же тому-же, Спб., 9 (21) Августа	606.
№ 515. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 21), Спб., 22 Августа.	607.
№ 516. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 264), Парижъ, 27 Августа (8 Сентября).	607.
№ 517. Отъ него-же тому-же (№ 265), Парижъ, 27 Августа (8 Сентября).	611.
№ 518. Отъ него-же тому-же (№ 266), Парижъ, 27 Августа (8 Сентября).	612.
№ 519. Отъ него-же тому-же, (№ 267), Парижъ, 27 Августа (8 Сентября).	613.
№ 520. Отъ него-же тому-же, (№ 271), Парижъ, 27 Августа (8 Сентября).	615.
№ 521. Отъ него-же тому-же (частное письмо), Парижъ, 8 Сентября (н. с.).	615.
№ 522. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 25), Парижъ (8 Сентября)	616.
№ 523. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 25), Спб., 10 Сентября.	618.
№ 524. Отъ гр. Капо д'Истриа генералу Поццо-ди-Борго, Москва, 31 Августа (12 Сентября)	619.
№ 525. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Капо д'Истриа (№ 273), Парижъ, 3 (15) Сентября	622.
№ 526. Отъ него-же тому-же (№ 274), Парижъ, 3 (15) Сентября	623.
№ 527. Отъ него-же тому-же (№ 275), Парижъ, 3 (15) Сентября	625.
№ 528. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (частное письмо), Парижъ, 3 (15) Сентября	625.
№ 529. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 8 (20) Сентября.	626.
№ 530. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Капо д'Истриа (№ 278), Парижъ, 10 (22) Сентября	626.
№ 531. Отъ него-же тому-же (№ 279), Парижъ, 10 (22) Сентября	628.
№ 532. Отъ него-же тому-же (№ 280), Парижъ, 10 (22) Сентября	630.
№ 533. Отъ него-же тому-же (№ 287), Парижъ, 10 (22) Сентября	631.
№ 534. Отъ генерала Поццо-ди-Борго и гр. Льва Потоцкого графу Капо д'Истриа (№ 288), Парижъ, 10 (22) Сентября	631.
№ 535. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 28), Спб., 26 Сентября	632.
№ 536. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 29), Спб., 26 Сентября	634.
№ 537. Отъ генерала Поццо-ди-Борго и гр. Льва Потоцкого графу Капо д'Истриа (№ 289), Парижъ, 17 (29) Сентября	639.
№ 538. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Капо д'Истриа (№ 290), Парижъ, 17 (29) Сентября	640.
№ 539. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (частное письмо), Парижъ, 17 (29) Сентября	642.
№ 540. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 31), Спб., 1 Октября	643.
№ 541. Отъ генерала Поццо-ди-Борго графу Капо д'Истриа (№ 298), Парижъ, 4 (16) Октября	643.

№ 542. Отъ него-же тому-же (№ 299), Парижъ, 4 (16) Октября	652.
№ 543. Отъ него-же тому-же (№ 302), Парижъ, 4 (16) Октября	653.
№ 544. Отъ гр. Капо д'Истріа генералу Поццо-ди-Борго, Варшава, 4 (16) Октября.	653.
№ 545. Отъ него-же тому-же, Варшава, 4 (16) Октября	653.
№ 546. Отъ него-же тому-же, Варшава, 4 (16) Октября	653.
№ 547. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 33), Спб., 29 Октября	656.
№ 548. Отъ него-же тому-же (№ 34), Спб., 1 Ноября	656.
№ 549. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 27), Парижъ, 12 Ноября	657.
№ 550. Меморія по вопросу, возбужденному Тюльрийскимъ кабинетомъ относительно сокращенія союзной арміи, расположенной во Франціи, Спб., 31 Октября	660.
№ 551. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 312), Парижъ, 1 (13) Ноября	663.
№ 552. Отъ него-же тому-же (№ 313), Парижъ, 1 (13) Ноября	670.
№ 553. Отъ него-же тому-же (№ 316), Парижъ, 1 (13) Ноября	674.
№ 554. Отъ него-же тому-же (№ 317), Парижъ, 1 (13) Ноября	674.
№ 555. Отъ него-же тому-же (№ 321), Парижъ, 1 (13) Ноября	675.
№ 556. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 36), Спб., 14 Ноября	676.
№ 557. Отъ Императора Александра I герцогу Веллингтону, Спб., 4 (16) Ноября . .	678.
№ 558. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 5 (17) Ноября	680.
№ 559. Отъ него-же тому-же, Спб., 5 (17) Ноября	682.
№ 560. Отъ него-же тому же, Спб., 5 (17) Ноября	684.
№ 561. Отъ гр. Капо д'Истріа генералу Поццо-ди-Борго (частное письмо), Спб., 5 (17) Ноября	685.
№ 562. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 37), Спб., 21 Ноября	687.
№ 563. Отъ него-же тому-же (№ 38), Спб., 3 Декабря	688.
№ 564. Отъ герцога Ришелье гр. де-Ноайлю (№ 28), Парижъ, 3 Декабря	689.
№ 565. Отъ него же тому-же (№ 29), Парижъ, 3 Декабря	692.
№ 566. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 331), Парижъ, 24 Ноября (6 Декабря)	693.
№ 567. Отъ него-же тому-же (№ 332), Парижъ, 24 Ноября (6 Декабря)	698.
№ 568. Отъ него-же тому-же (№ 333), Парижъ, 24 Ноября (6 Декабря)	699.
№ 569. Отъ него-же тому-же (№ 334), Парижъ, 24 Ноября (6 Декабря)	702.
№ 570. Отъ него-же тому-же (№ 335), Парижъ, 24 Ноября (6 Декабря)	703.
№ 571. Отъ него-же тому-же (№ 336), Парижъ, 24 Ноября (6 Декабря)	704.
№ 572. Отъ него-же тому-же (№ 344), Парижъ, 26 Ноября (8 Декабря)	705.
№ 573. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 4), Спб., 13 Декабря	706.
№ 574. Отъ него-же тому-же (№ 42), Спб., 14 Декабря	712.
№ 575. Отъ него-же тому-же (№ 43), Спб., 15 Декабря	714.
№ 576. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде (№ 346), Парижъ, 3 (15) Декабря	718.
№ 577. Отъ него-же тому-же (№ 347), Парижъ, 3 (15) Декабря	722.
№ 578. Отъ него-же тому-же (№ 348), Парижъ, 3 (15) Декабря	724.
№ 579. Отъ гр. де-Ноайля герцогу Ришелье (№ 44), Спб., 27 Декабря	725.
№ 580. Отъ него-же тому-же (№ 43), Спб., 29 Декабря	727.
№ 581. Отъ гр. Нессельроде генералу Поццо-ди-Борго, Спб., 18 (30) Декабря . .	730.
№ 582. Отъ него-же тому-же, Спб., 18 (30) Декабря	733.
№ 583. Отъ него-же тому-же, Спб., 18 (30) Декабря	735.
№ 584. Отъ него-же тому-же, Спб., 18 (30) Декабря	735.

№ 585. Отъ гр. Капо д'Истріа генералу Поццо-ди-Борго (частное письмо), Спб., 18 (30) Декабря	736.
№ 586. Отъ генерала Поццо-ди-Борго русскому послу въ Лондонѣ гр. Ливену, Парижъ, 18 (30) Декабря	737.
№ 587. Отъ генерала Поццо-ди-Борго гр. Нессельроде, 19 (31) Декабря	738.

Напечатанные въ настоящемъ томѣ документы составляютъ первую часть изданія донесеній представителей французскаго правительства при Русскомъ Дворѣ и русскихъ представителей при Французскомъ Дворѣ, а также министерскихъ распоряженій какъ французскаго, такъ и Императорскаго Правительствъ, съ самаго начала возобновленія дипломатическихъ сношеній Россіи съ Франціею, въ мартѣ 1814 года.

До сихъ поръ въ дипломатическихъ архивахъ европейскихъ государствъ было принято за правило, не допускать обнародованія документовъ, относящихся къ событіямъ, совершившимся послѣ вѣнскаго конгресса. Французское правительство впервые сдѣлало въ этомъ отношеніи исключеніе для нашего Общества, и такъ какъ одновременно послѣдовало тождественное разрѣшеніе относительно петербургскаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ, то и представилась возможность предпринять изданіе дипломатической переписки русскаго и французскаго Правительствъ съ 1814 по 1830 годъ.

Приступивъ къ этому труду, я счелъ цѣлесообразнымъ расположить обоюдную переписку совмѣстно, наблюдая лишь хронологическій въ вослѣдованіи каждаго документа порядокъ. Такимъ образомъ, возникаетъ полная картина отношеній французскаго и русскаго Правительствъ за эпоху, доселѣ весьма мало извѣстную и наполненную событіями значительной важности.

Почитая возстановленіе въ Европѣ спокойствія возможнымъ лишь по низверженіи Наполеона, Императоръ Александръ сталъ во главѣ коалиціи и чрезвычайными усиліями, не щадя личнаго своего самолюбія, достигъ своей цѣли, обезпечившей Россіи возможность залѣчить раны, нанесенныя ей грознымъ

олицетворителемъ революціи. Не смѣшивая французскаго народа съ сошедшимъ со сцены повелителемъ его, Царь Русскій, вѣрный отличительной чертѣ нашего народнаго характера—отсутствію метительности,—сталъ защитникомъ Франціи отъ надвигавшихся на нее, угрожавшихъ судьбамъ ея, требованій почти всѣхъ европейскихъ правительствъ. Сохраненіе за Франціею положенія великой державы, Императоръ Александръ почиталъ необходимымъ условіемъ европейскаго мира, а пріязненныя отношенія между Франціею и Россіею—первымъ для сего условіемъ.

По возстановленіи во Франціи законнаго порядка, по введеніи въ дѣйствіе учрежденій, направленныхъ къ обузданію проявленій какъ единоличнаго, такъ и еще гораздо болѣе страшнаго массоваго произвола, Императоръ Александръ I возвратился въ Россію, и между русскимъ и французскимъ Правительствами возникла переписка, обнародованію коей и полагаетъ начало настоящій 112-й томъ нашего Сборника.

Исполнителями видовъ Императора Александра въ то время были: въ Петербургѣ—графъ Карлъ Васильевичъ Нессельродъ, а въ Парижѣ—генералъ Поццо-ди-Борго. Свойства ихъ были чрезвычайно различны и даже противоположны, но вполне отвѣчали различію вѣреныхъ имъ обязанностей.

Сначала статсъ-секретарь при Государѣ, а впослѣдствіи Министръ Иностранныхъ Дѣлъ, графъ Нессельродъ былъ вѣрнымъ, точнымъ, правдивымъ, просвѣщеннымъ, несмотря на молодость—много видѣвшимъ и испытывавшимъ,—исполнителемъ предначертаній Монарха; Поццо-ди-Борго, родомъ корсиканецъ, богато одаренный отъ природы самыми блестящими способностями, близко знакомый со всѣми главнѣйшими политическими дѣятелями Европы, въ 1804 г. поступившій въ русскую службу и вскорѣ оцѣненный Государемъ по достоинству, принимавшій, вслѣдствіе того, участіе во всѣхъ почти международныхъ переговорахъ, заключенію мира предшествовавшихъ, тотчасъ по назначеніи посломъ въ Парижъ, получилъ тамъ во всѣхъ высшихъ сферахъ первенствующее вліяніе.

Въ отсутствіе телеграфовъ и желѣзныхъ дорогъ, ему часто

приходилось руководствоваться не петербургскими инструкціями, а своими собственными взглядами, со свойственною ему рѣшимостью, опасаясь исключительно неудачи, а никакъ—не личной отвѣтственности.

Во Франціи министромъ иностранныхъ дѣлъ былъ Талейранъ, человѣкъ, съ одинаковымъ усердіемъ служившій всѣмъ, въ теченіе двадцати лѣтъ быстро смѣнявшимся, режимамъ, въ высшей степени способный, но способный безразлично на все, что могло принести ему выгоду, болѣе расположенный къ сближенію съ Англіей, чѣмъ съ Россіей, и вскорѣ доказавшій это уже тѣмъ, что мѣсто посла въ Петербургѣ отдалъ своему родственнику—графу Ноалю, человѣку весьма посредственному, новичку въ дипломатической карьерѣ. Впрочемъ, Талейранъ вскорѣ былъ замѣненъ герцогомъ Ришелье, человѣкомъ выдающихся душевныхъ качествъ, долго прожившимъ въ Россіи, гдѣ онъ началъ служебную карьеру участіемъ во взятіи Очакова, а окончилъ довольно продолжительнымъ управленіемъ Новороссійскимъ краемъ, гдѣ доселѣ памятна его дѣятельность, особливо въ борьбѣ съ чумою въ самую эпоху Наполеонова нашествія.

Рядомъ съ трудами этихъ государственныхъ людей на пользу порученнаго имъ дѣла, новый томъ «Сборника» являетъ доказательства непосредственнаго и рѣшающаго въ дѣлахъ участія самого Императора Александра. Оно выражается и въ письмахъ его къ Королю Людовику XVIII, и въ особенности—въ разговорахъ съ графомъ Ноалемъ. Въ одномъ изъ нихъ мы находимъ слѣдующія слова Государя: «Союзъ Россіи съ Франціею можетъ принести лишь пользу обоимъ государствамъ; мы не можемъ сталкиваться; не можемъ имѣть притязаній другъ къ другу; протягивая другъ другу руку, мы обезпечиваемъ Европѣ покой».

Такова была мысль, положенная Императоромъ Александромъ I въ основаніе франко-русскаго сближенія.

Событія XIX вѣка и положительными и отрицательными своими послѣдствіями служатъ доказательствомъ справедливости политическихъ воззрѣній Императора Александра I, воз-

зрѣній, еще не получившихъ доселѣ полной и справедливой оцѣнки.

Издавая настоящіе, доселѣ мало извѣстныя и смѣю думать драгоцѣнныя для исторіи документы, я считаю обязанностью принести выраженіе искренней благодарности лицамъ, просвѣщенное содѣйствіе коихъ сдѣлало такое изданіе возможнымъ. Во главѣ ихъ стоятъ: въ Парижѣ Министръ Иностранныхъ Дѣлъ Делькассе и начальникъ архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ Делѣнъ-Монто, а въ Петербургѣ Министръ Иностранныхъ Дѣлъ графъ Владиміръ Николаевичъ Ламздорфъ, товарищъ Министра Иностранныхъ Дѣлъ Шталмейстеръ Высочайшаго Двора князь Валеріанъ Сергѣевичъ Оболенскій-Немединскій-Мелецкій и директоръ архива тайный совѣтникъ баронъ Дмитрій Ѳеодоровичъ Стюартъ.

А. Половцовъ.

1814

**N° 1. L'Empereur Alexandre I^{er}
aux membres du Gouvernement provisoire.**

[Lettre de créance du général Pozzo di Borgo.]

Paris, 23 mars/4 avril 1814.

En m'éloignant de Paris, j'ai pensé qu'il était nécessaire de pourvoir aux moyens d'établir les relations les plus suivies et les plus fréquentes avec le Gouvernement provisoire. J'ai, à cet effet, nommé mon général-major Pozzo di Borgo pour résider auprès de lui en qualité de Commissaire général. Je vous invite, Messieurs, à ajouter foi à tout ce qu'il sera dans le cas de vous dire de ma part, et à me transmettre, par son entremise, toutes les communications que vous aurez à me faire. Il jouit de toute ma confiance, et la justifiera sûrement encore, dans cette occasion, en ne négligeant aucun moyen de cimenter les rapports de paix et d'amitié si heureusement rétablis entre la Russie et la France.

Recevez, Messieurs, l'assurance de toute mon estime.

ALEXANDRE.

N° 2. L'Empereur Alexandre I^{er} au Roi Louis XVIII.

Paris, 5/17 avril 1814.

Monsieur mon Frère, de longs travaux, de sanglants combats, l'union et la constance des Alliés ont triomphé ; la main de la Providence les a guidés, et le trône de France retourne à ses souverains légitimes. Depuis ce moment mes vœux, d'accord avec ceux de la nation française et du gouvernement provisoire, qui a vivement secondé nos efforts, ont été

au devant du retour de Votre Majesté. Elle va se retrouver sur le sol de sa patrie, au milieu de ses sujets, et je me hâte de lui envoyer mon aide de camp, général Pozzo di Borgo, pour lui exprimer mon désir empressé de la voir bientôt dans la capitale de son royaume.

En attendant, si mes entreprises dans cette guerre sainte et opiniâtre ont été de quelque utilité à la cause de Votre Majesté, si j'ai acquis par là des droits à son amitié et à sa confiance, elle écoutera avec quelque intérêt le général Pozzo. Je l'ai chargé de lui communiquer le fruit de mes observations, et principalement de l'expérience que j'ai acquise relativement à l'armée (dont il faut que Votre Majesté dispose entièrement), par des négociations que j'ai liées personnellement avec les chefs les plus marquants de cette armée, et cela pour épargner le sang français et prévenir le bouleversement inévitable et total de ce beau royaume. Il n'est point douteux qu'il n'attende son bonheur et sa régénération de Votre Majesté ; mais il n'en est pas moins vrai aussi qu'il existe *une volonté nationale*, quelques partis opposés, des opinions indécises, dont la modération seule peut triompher, si l'on ne veut point produire de nouvelles secousses, au moment où il s'agit de calmer et d'affermir, et ce triomphe est réservé à Votre Majesté. Elle subjuguera tous les cœurs, si elle manifeste des idées libérales, tendantes à maintenir et à raffermir les institutions organiques de la France. Il me sera doux d'en être le témoin et de lui renouveler bientôt de vive voix les assurances de la considération très distinguée et des sentiments invariables avec lesquels,

Je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, etc.

N° 3. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

Compiègne, 18/30 avril 1814, 6 heures du soir.

Monsieur le Comte, le Roi s'était déjà retiré hier avant mon arrivée, qui a été retardée par le mauvais service des postes. Il a été occupé avec M. le comte d'Artois dans la matinée, et les députations l'ont retenu jusqu'à trois heures ; j'ai été introduit immédiatement après dans son cabinet ; Monsieur était présent.

J'ai annoncé l'intention de Sa Majesté Impériale de se rendre à Compiègne demain ; le Roi m'a répondu qu'il en était touché, et qu'il l'attendait avec impatience ; ayant ensuite parlé d'affaires, j'ai observé à Sa Majesté que l'objet qui tenait le plus à cœur aux Alliés c'était de voir le

Roi accepter la constitution décrétée par le Sénat, en renvoyant à des temps plus convenables les mesures qui devraient la rendre plus complète, par les modifications que le pouvoir législatif y aurait apportées ;

Qu'un pareil acte mettrait l'autorité royale en pleine activité, et donnerait au gouvernement la popularité et la force qui lui sont nécessaires pour mener tous les esprits, fixer toutes les opinions et calmer toutes les inquiétudes ;

Que le Roi trouverait dans les dispositions des Alliés l'appui le plus sincère et le plus efficace, dans le cas où il voudrait se porter à cette mesure ;

Que le repos intérieur de la France était le premier avantage qu'ils attendaient de leur sacrifice, et que c'était même une condition sans laquelle la paix ne produirait pas les effets salutaires dont les peuples sentent un besoin indispensable.

Le Roi m'a répondu que son intention était de gouverner d'une manière constitutionnelle ; que ses principes à cet égard se trouvaient suffisamment annoncés dans la déclaration faite par M. le comte d'Artois au Sénat, démarche concertée d'avance avec les esprits les plus difficiles de ce corps, et qui leur avait paru suffisante ;

Qu'il voulait persister dans les mêmes maximes, sous une forme néanmoins différente de celle qui lui avait été prescrite, et qui était dangereuse pour la stabilité du trône et, en conséquence, pour la sécurité et la liberté de la nation ;

Qu'il préparait à cet effet une déclaration, dont il voulait faire la teneur avec M. de Talleyrand et qu'il communiquerait à Sa Majesté Impériale, dans l'espoir qu'elle rencontrerait son approbation.

Je n'ai pas manqué de représenter au Roi tout le danger d'une mesure quelconque qui arrêterait son autorité, ou diviserait les opinions déjà inquiètes ; mais, comme la déclaration projetée ne m'était pas connue, il m'était impossible de juger de son mérite ou de ses inconvénients. Par l'esprit de la conversation du Roi, j'ai pu me convaincre qu'il est venu à assumer son titre ordinaire, et à présenter à la France, à laquelle il s'adresse, toutes les bases fondamentales de la constitution, sans nuire à l'extrême politique du Sénat et du Corps législatif, qu'il se propose de reconnaître. M. de Talleyrand, qui est attendu à chaque instant, et qui le premier verra le travail qu'on prépare, pourra le combiner avec celui dont il est l'auteur, et le juger en conséquence : quant à moi, je n'ai négligé aucun argument, ni omis aucun renseignement, qui m'aient paru

propres à guider l'esprit du Roi, et à lui donner une connaissance exacte de la situation des choses ; mais, comme la conversation était générale, la conclusion est restée indécidée ; tout ce que j'ai pu obtenir a été qu'aucune résolution ne sera prise avant l'arrivée et sans le concours de Sa Majesté Impériale.

Tous les maréchaux sont ici ; ils paraissent fort satisfaits de l'accueil qu'on leur fait et de la considération dont ils jouissent ; ils se plaignent hautement des conditions de l'armistice.

Le maréchal Marmont m'a dit, en présence du maréchal Ney, qu'on voulait non seulement affaiblir, mais humilier la France ; qu'au moment où l'on s'appropriait l'artillerie de toutes les places de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Italie, on dépouillait les Invalides de Paris ; que le seul arsenal d'Alexandrie contenait pour 50 millions de valeur ; que Sa Majesté l'Empereur pouvait seul arrêter ces exigences et ces procédés, et que la France n'avait de salut à attendre que de lui.

J'ai prouvé au maréchal que la dotation des places est toujours inséparable des places elles-mêmes, lorsqu'elles sont cédées ; que l'artillerie appartenait presque entièrement aux pays conquis ; qu'aucune puissance n'était assez riche pour les armer, si elles étaient entièrement dépouillées, et que l'objet ne paraissait immense que parce que la France avait étendu ses conquêtes sur toute l'Europe.

J'ai en même temps assuré le maréchal que Sa Majesté empêcherait tout ce qui pourrait être regardé comme insulte, et qu'elle ne cessera de maintenir avec la plus grande justice et la plus grande délicatesse cette balance nécessaire au repos futur de l'Europe et conforme aux maximes de sagesse et aux sentiments de magnanimité qui l'ont guidée, et qu'elle a maintenus dans toutes les circonstances.

Quoique ce rapport soit bien loin d'être complet, Votre Excellence verra combien les opinions sont encore flottantes et les esprits alarmés ; il est nécessaire de les fixer sans perte de temps ; l'arrivée de M. de Talleyrand commencera à classer les objets avec ordre, et j'ai tout lieu de croire que la présence de Sa Majesté les fixera d'une manière précise et définitive.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, de Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur.

POZZO DI BORGIO.

N° 4. Circulaire du prince de Talleyrand aux agents diplomatiques français.

Paris, 15 mai 1814.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi a daigné me nommer son ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères.

La Providence ayant mis un terme aux longues agitations de la France par l'heureuse restauration de Sa Majesté, rendue au trône de ses ancêtres, c'est une époque nouvelle de paix et d'harmonie avec tous les gouvernements qui va commencer pour notre patrie. Dans ces circonstances solennelles, je compte, Monsieur, sur la coopération constante de votre zèle et de vos talents pour consolider et pour étendre autant qu'il est en vous les avantages réciproques que le rétablissement universel des relations politiques et commerciales amènera pour la France et pour le pays où vous résidez. Je serai très empressé de faire valoir auprès de Sa Majesté et les services que vous avez déjà rendus et ceux que vous vous trouverez heureux de rendre désormais à un monarque chéri, dont les vertus allieront la prospérité de la France au repos du monde et aux intérêts communs des peuples.

N° 5. Projet d'une lettre de créance pour le général Pozzo di Borgo.

Paris, 18/30 mai 1814.

Monsieur mon Frère, pour ne point mettre d'interruption dans les rapports inaltérables qui doivent exister entre nos États, ni dans nos relations intimes, confiantes et amicales, j'ai nommé pour résider près de Votre Majesté, en qualité de ministre plénipotentiaire, mon aide de camp, général Pozzo di Borgo.

Je n'ai point cru pouvoir faire un choix plus agréable à Votre Majesté. Le général Pozzo di Borgo a en sa faveur vingt années de persévérance dans les principes les plus purs, et son zèle, son activité, les services surtout qu'il a rendus à la bonne cause, dans les derniers événements, lui ont mérité toute ma confiance.

Je prie Votre Majesté de l'honorer de la sienne, de l'accueillir et d'ajouter foi à tout ce qu'il sera chargé de lui exposer de ma part, à elle

ou à son ministère, par suite du caractère dont il est revêtu, en conformité de la présente lettre ouverte. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur mon Frère, en sa sainte et digne garde.

N° 6. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 4)

Paris, 25 mai/6 juin 1814.

Monsieur le Comte, Votre Excellence ayant été présente à la séance royale, je me dispenserai d'entrer dans aucun détail sur cet événement mémorable. La Chambre des Pairs remercia le jour même le Roi par une adresse unanime; ce n'est que ce soir que le Corps législatif, sous la dénomination constitutionnelle d'Assemblée des députés des départements, va répéter la même démarche. M. de Talleyrand m'assure qu'elle n'a rencontré aucun obstacle. Le Roi a tenu aujourd'hui un conseil où l'on a discuté sur le mode de mettre en usage le droit d'*initiative*: savoir si les projets de lois seraient présentés à l'examen des Chambres complètement rédigés, ou bien sous la forme d'un message par lequel le Roi proposerait, en termes généraux, la loi qu'il désire, en laissant aux Assemblées le soin et la faculté de la préparer. M. de Montesquieu a soutenu la seconde question d'une manière très claire et tout à fait victorieuse, le conseil s'est réuni à son opinion, à la presque unanimité; il paraît que le Roi est porté à l'adopter, malgré l'avis contraire du Chancelier.

La Charte constitutionnelle, comme toutes les productions de ce genre, contient beaucoup de dispositions dont le mérite dépend de la manière de leur application. Si l'esprit qui préside aux démarches du gouvernement exécutif est dans un sens libéral, on parvient à corriger par la pratique tout ce qui ne semble pas assez justifié par la théorie. Il n'existe nul doute que c'est d'après ce principe qu'il convient au Roi de se conduire; je ne négligerai aucune occasion d'y contribuer.

S'il était possible de juger de l'esprit public dans les vingt-quatre heures qui se sont écoulées depuis le départ de Votre Excellence, je dirais que rien n'annonce du mécontentement ou une opposition prononcée; si la capitale est neutre ou satisfaite, on doit s'attendre que les provinces rivaliseront de zèle, au moins pour faire des adresses.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

N° 7. Opinion particulière du général Pozzo di Borgo, remise à M. de Montesquiou, ministre de l'intérieur et membre de la commission chargée du projet de constitution.

[Annexe à la dépêche précédente.]

QUESTION I^{re}.

Est-il plus utile à l'autorité du Roi de se réserver exclusivement l'initiative de toutes les lois, ou bien de partager ce droit avec les deux Chambres?

Le Roi aura le droit d'initiative, moyennant un message formel. Il l'aura par les propositions de ses ministres qui siégeront dans les deux Chambres, par les membres de ces mêmes Chambres qui agiront d'accord avec l'administration, enfin par le monopole presque entier des affaires, qui se trouvent de fait entre les mains du gouvernement.

Ces avantages tiennent à la nature de son influence constitutionnelle, mais s'il en fait un privilège exclusif de la Couronne, alors ce droit deviendra odieux.

Le Roi se rend responsable au moins de tout le bien qui ne se fait pas.

Sous ce point de vue, la responsabilité des ministres est illusoire, pourvu qu'elle cesse d'être positive.

La Couronne perd l'appui de la popularité que donne le consentement de la représentation nationale, puisqu'elle se rend l'auteur de toutes les mesures.

Il existera toujours dans les deux Chambres une force d'impulsion qui les portera à tenter d'obtenir le droit d'initiative qu'on paraît vouloir leur ôter, et cette tendance sera populaire et irrésistible à la longue.

Si le Roi succombe dans cette lutte, cette défaite entraînera probablement d'autres prétentions, dictées par la méfiance, et en conséquence très dangereuses.

L'initiative exclusive n'est pas un moyen sûr de succès entre les mains du Roi, puisque le refus des Chambres de consentir à la loi de l'impôt mettrait le gouvernement dans la nécessité de leur accorder ce droit qu'elles réclameraient infailliblement.

Le droit d'initiative ne peut pas empêcher les discussions sur le projet proposé; il est aisé alors d'altérer, de changer et même de dénaturer la question par les débats; un simple amendement devient une proposition

nouvelle; et le gouvernement, malgré l'initiative, serait frustré dans son intention, sans qu'il puisse y mettre obstacle.

Le Roi est un souverain doux et équitable. Les mesures nécessaires pour comprimer une assemblée sur un point qui est universellement regardé comme la base de son existence politique ne sont pas compatibles avec la légitimité du pouvoir et la douceur des lois générales; les mesures seraient en contradiction avec les idées dominantes et les causes qui ont produit la constitution, avec l'opinion des gens éclairés de tous les pays, et surtout de l'Angleterre, et cette censure universelle ne sera pas sans effet en France.

Mon opinion serait donc d'accorder aux membres des deux Chambres la faculté de proposer et de discuter tout ce que bon leur semblera.

Le moyen de les contenir dans les bornes du devoir et de la raison ne peut pas être une loi prohibitive; il doit se trouver dans l'influence constitutionnelle et dans les formes auxquelles seront soumises les délibérations.

Aucune des Chambres ne doit pouvoir s'exempter de ces formes, sous prétexte d'*urgence*; les inconvénients de cette faculté n'ont été que trop sentis et sont universellement reconnus; elles ne pourront en faire usage que sur la proposition du Roi: c'est le gouvernement seul qui est juge des cas où il est nécessaire de se dispenser des lenteurs et de la gravité convenables aux décisions d'une assemblée qui partage la souveraineté.

QUESTION 2^e.

Le Roi aura-t-il le droit de choisir les députés des départements parmi un certain nombre de candidats présentés par les collèges électoraux ?

Cette question n'est pas aussi différente de la première qu'elle le paraît au premier abord: dès que le Roi nomme le Sénat, ce serait trop affaiblir l'institution de l'autre Chambre que de soumettre de nouveau le choix de ses membres à la volonté de la Couronne. La dignité et l'importance de la partie populaire de la représentation consistent essentiellement dans la liberté de l'élection.

Je conviens qu'il est indispensable que le choix soit surveillé et influencé d'une manière indirecte par l'action sourde et universelle du gouvernement, mais jamais dans une forme autoritaire; il est nécessaire de bien composer les collèges électoraux, de donner des avantages aux propriétaires pour entrer dans ces collèges, de les faire présider par des commissaires, de restreindre les conditions d'éligibilité; ces moyens sont

durables et moraux, les seuls qui puissent donner de bonnes élections sans nuire à leur popularité.

Nota. — On m'a assuré que ces deux questions ont été décidées, dans la séance d'hier, par la commission, selon l'opinion proposée : c'est-à-dire que les Chambres partageront l'initiative avec le Roi, et que les députés des départements seront élus et envoyés à la Chambre des représentants sans l'intervention de la Couronne.

N° 8. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 3)

Paris, 25 mai/6 juin 1814.

Monsieur le Comte, je viens d'être informé que le prince de Bénévent, ayant invité le comte de Fernan-Nunez à envoyer un secrétaire pour collationner et échanger les copies du traité de Paris, dûment signées, ce dernier a répondu, par écrit, que, n'ayant obtenu aucune réponse aux protestations faites à l'égard du royaume de Naples et du duché de Parme, et n'étant pas intervenu dans les conférences, il ne se croyait pas autorisé à signer, sans des ordres ultérieurs et précis de sa Cour.

N° 9. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 4)

Paris, 25 mai/6 juin 1814.

Monsieur le Comte, la note de Votre Excellence, par laquelle Sa Majesté Impériale m'autorise à toucher la somme qui est due à notre gouvernement par la France, en vertu de la convention du 28 mai, a été communiquée au prince de Bénévent. J'ai également écrit au général Dulauloy, pour lui annoncer que j'étais prêt à échanger la convention susdite.

Quoique je n'aie pas encore reçu de réponse, il n'y a nul doute que cette affaire sera bientôt amenée à sa conclusion ; dans ce cas, il reste à savoir quel usage je dois faire des effets qui me seront remis en paiement. Messieurs les commissaires d'Autriche et de Prusse sont décidés à ne pas jeter ces effets dans la circulation avant l'époque de leur échéance, soit par délicatesse envers le gouvernement français, qui met beaucoup d'importance à cette discrétion de notre part, soit pour ne pas s'exposer

à un escompte trop défavorable; mais ils se proposent en même temps de les déposer en lieu de sûreté, hors de la France. Quant à moi, je me trouverai embarrassé d'une pareille charge.

Ces billets ne peuvent pas être conservés dans la maison que j'habite sans être exposés à quelque accident. Il sera donc nécessaire de les déposer chez un banquier, à titre de dépôt; mais pour mettre ma responsabilité à l'abri de tout reproche, je prie Votre Excellence de m'autoriser formellement à faire ce dépôt, ou à prendre telle autre mesure, si elle en connaît, qui soit plus sûre et plus convenable.

N° 10. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 6 juin 1814. [N. S.]

Bonsoir, mon cher Comte; avez-vous fait bon voyage? Comment l'Angleterre s'est-elle montrée à vos yeux, au milieu des pluies et des brouillards du mois de juin? Anstedt a-t-il trouvé encore quelque fête pour l'égayer? Point de dîners à 400 francs, du moins bons, car pour les mauvais, s'il les achète bien cher, il pourra encore en trouver. Je vous envoie quatre numéros; il y en a un auquel je mets une grande importance, celui dans lequel je vous prie de m'autoriser à faire le dépôt. Sans plaisanterie, ces papiers seront une meule de moulin pendue à mon cou, si je dois me charger de leur sort à moi tout seul; veuillez me délivrer de cet embarras.

M. de Talleyrand a beaucoup parlé du mariage à l'archevêque de Reims, qui est le pape des Tuileries; le désir de cette union devient plus grand tous les jours, et je suis sûr que nous aurons les prêtres pour nous, même contre la foi, et en faveur de l'espérance, qui est aussi une vertu théologique, tout comme une autre.

J'ai dîné aujourd'hui avec Talleyrand et M^{me} de Staël chez la duchesse de Courlande; on a discuté constitution, philosophie, religion et tout le pays des chimères, avec beaucoup de gaieté. Comme j'étais terre à terre, M^{me} de Staël m'a dit qu'elle m'avait connu céleste, mais que je m'étais fait gâté. Je lui ai répondu que depuis mon entrée à Paris je m'étais fait homme pour les péchés des autres. M^{me} de Boigne et la famille ont été hier chez Talleyrand. Saint-Christophe seul était resté à la garde de la mission. Schlegel me demande sa croix de Wladimir, envoyez-la, parce que, d'après ce que vous m'avez dit, je l'ai assuré qu'il l'avait déjà obtenue de l'Empereur. Boulgakoff paraît également se charger de m'en procurer une de

la 3^e classe pour moi ; j'ai donné la mienne, dont il s'est servi je ne sais pas pour qui.

Mes compliments à la comtesse, à laquelle je souhaite la meilleure humeur possible, même en Angleterre.

N° 11. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 7 juin 1814 [N. S.]

Mardi, 9 heures du matin.

Mon cher Comte, Potocki n'étant pas parti dans la nuit, comme il s'était proposé, j'ai le temps de vous envoyer le *Moniteur* d'aujourd'hui. Nous ne serons pas en règle avec vous et avec bien d'autres avant d'être établis dans l'autre maison, ce qui aura lieu dans cette semaine. M. de Talleyrand m'a dit hier, en revenant de la Cour, après que le Corps législatif avait présenté son adresse, que le Roi les avait enchantés tous ; ils ne demandent en général qu'à être contents et surtout d'eux-mêmes, ce qui est un grand principe d'ordre : voyez combien la vanité peut être utile. Adieu.

Tout à vous.

P.-S. — Envoyez-moi des feldjägers, je n'ai personne.

La convention sera échangée à midi. Nous avons une conférence avec Louis à 1 heure ; autorisez-moi à déposer ces billets quelque part, il est juste de me dégager de la responsabilité.

N° 12. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 5)

Paris, 27 mai/8 juin 1814.

Monsieur le Comte, la Chambre des pairs et celle des députés des départements sont maintenant occupées à régler le mode de leurs délibérations et celui de leurs communications avec le Roi. Ce travail a besoin d'être dirigé par des principes qui assurent à la représentation nationale une grande influence dans la confection des lois. Il est nécessaire que l'on soit convaincu, par l'expérience, que la Charte constitutionnelle a pour but d'associer d'une manière réelle les deux Chambres à la participation de la puissance législative.

Si les pairs et les députés s'occupent de cette matière dans l'esprit qui

convient à leur situation et à la nature de leur institution, je n'ai nul doute que le Roi ne s'y prête ; mais, comme on en vient maintenant aux mesures d'exécution et à ces nuances délicates, quoique pratiques, dans lesquelles consistent le mécanisme et le bon usage d'un gouvernement mixte, les hommes qui savent ou qui veulent s'en occuper avec le zèle et la profondeur nécessaires sont rares. Je suis sûr que tout ce qui aura lieu, à cet égard, sera fait d'un commun accord ; tous les pouvoirs civils sentent le besoin de ne pas se diviser, au moment où l'armée est encore agitée et sans opinions fixes.

C'est ce grand objet d'où dépend maintenant la stabilité de la monarchie ; on s'en occupe par préférence, mais le manque d'argent, l'immensité des prétentions et le nombre d'individus dont la carrière est restée imparfaite par la révolution politique qui vient d'arriver alimentent l'agitation, qui ne cessera pas encore de longtemps.

N° 13. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 7)

Paris, 27 mai/8 juin 1814.

Monsieur le Comte, le prince de Bénévent avait donné hier rendez-vous au comte de Fernan-Nunez et au comte de Funchal, pour les déterminer à signer le traité de paix. L'ambassadeur d'Espagne avait déjà dit d'avance qu'il persisterait dans son refus, et celui de Portugal, qui se proposait de signer, avait néanmoins préparé une protestation pour la réserve des droits de son maître, dans l'intention de laisser cet acte sur la table.

C'est dans ces dispositions qu'ils se sont rendus à l'endroit de la conférence. Le prince de Bénévent, qui probablement connaissait leurs intentions, n'y a pas paru, et Messieurs d'Espagne et de Portugal se sont retirés, après deux heures d'attente, très peu satisfaits de ce procédé.

Des lettres de lord Wellington, écrites à M. Stuart, accrédité à cette Cour, annoncent que l'opinion générale en Espagne se prononce en faveur du Roi. Il espère bien des intentions du monarque sur les mesures qu'il va prendre, mais il ne paraît pas aussi satisfait de la prudence des ministres. Votre Excellence connaîtra ces affaires d'une manière plus circonstanciée par le ministère anglais.

S. A. R. le duc d'Orléans se propose de partir pour l'Angleterre ; son voyage, dit-on, ne durera que quinze jours.

Le prince de Bénévent s'était plaint que, dans l'ordre de la pairie, son nom se trouvait confondu parmi ceux de la nouvelle noblesse ; c'était

ainsi qu'on l'avait annoncé dans la liste lue à la séance royale. Dans celle qui est imprimée, le Roi l'a fait placer immédiatement après les ducs et pairs, qui avaient droit d'assister au Parlement, et avant les ducs et pairs à brevet, quoique héréditaires.

Le maréchal Soult n'y est pas compris ; il paraît fortement piqué de cette omission.

N° 14. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 8)

Paris, 28 mai/9 juin 1814.

Monsieur le Comte, le traité de paix a été signé hier par le ministre de Suède. Celui de Portugal a proposé à la France de rétablir les relations commerciales entre les deux pays sur le pied de 1792, et de renoncer à tous les avantages acquis par les traités subséquents ; il a demandé en outre que la rivière de l'Oyapoc serve désormais de frontière entre le Brésil et la Guyane. Après quelque résistance, M. de Talleyrand a convenu de ces deux articles, et le comte de Funchal offre, en conséquence, de signer.

Le ministre d'Espagne persiste dans son refus. M. de Labrador est attendu à chaque instant avec des instructions de sa Cour sur ce sujet. C'est lui qui paraît être destiné par l'Espagne à gérer les affaires, malgré que le comte d'Ixar soit désigné comme ambassadeur.

N° 15. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 9)

Paris, 28 mai/9 juin 1814.

Monsieur le Comte, le général comte Watzdorf, ancien ministre de Saxe, s'est présenté chez moi aujourd'hui, pour m'informer qu'il était chargé d'une mission auprès de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître. La lettre du Roi, dont il est porteur, contient la demande de pouvoir se transférer dans l'endroit qui sera plus convenable à Sa Majesté Impériale, afin de lui présenter ses félicitations en personne.

M. Watzdorf m'a beaucoup parlé des intérêts du Roi, et des alarmes que lui causaient les bruits répandus sur le sort de la Saxe. Quoique sa conversation ait été assez longue, comme je n'ai pas voulu entrer avec lui dans aucune explication, il serait inutile de la rapporter, d'autant plus qu'il est facile à Votre Excellence d'en conjecturer l'objet.

S. A. R. le duc d'Orléans, à qui j'ai eu l'honneur de faire ma cour ce matin, m'a dit qu'il partirait demain, et que son séjour à Londres ne serait que d'environ une semaine. Il paraît que le sort du Royaume de Naples fait le motif principal de son voyage ; il est naturel qu'en sa qualité de prince de la maison de Bourbon et de gendre du Roi légitime, il doive prendre cette cause vivement à cœur.

N° 16. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, jeudi 9 juin 1814 [N. S.]

Mon cher Comte, je profite d'un courrier qui vient de Bennisen pour vous envoyer mon feuillet du jour. Stuart va expédier un courrier ce soir, où les affaires brésiliennes seront plus coulées à fond, j'ai cru qu'il suffisait de vous les indiquer. Renvoyez-moi les lettres originales de Bénévent. Spies est malade et Boutiaguine a de la peine à suffire à tout. Si je savais que notre ami Capo d'Istria avait reçu le second Wladimir, au lieu de vous demander une croix pour remplacer la mienne, je vous aurais dit tout uniment d'imiter ce bon exemple.

Ne négligez rien pour que notre mariage ait lieu, c'est nécessaire, même indispensable, je le désire pour tout le bien que cette union doit produire, peut-être la tranquillité du monde en dépend.

La maison sera inhabitable encore pendant quelques jours. L'argent de mise pourra peut-être suffire pour le linge ; avez-vous jamais acheté des draps de lit à Paris ? Si on intercepte cette lettre, on dira qu'elle ressemble à celle d'un ministre, d'un courlisant qui demande des grâces et d'un avaré. Dites-moi quelle sensation vous a faite l'aspect de l'Angleterre. Anstedt est-il bien content des manières de John Bull ? Je répons du reste. Adieu, à demain *probablement*.

Mes hommages à la comtesse.

Tout à vous.

N° 17. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 10 juin 1814. [N. S.]

Mon cher Comte, je vous écris peut-être une trop longue dépêche, mais le théâtre est si intéressant et si mobile qu'il faut le représenter aussi souvent et aussi en détail que possible : bien entre nous, je crois

qu'on pourrait mieux faire et qu'il faut mieux faire, si on veut éviter des dangers terribles ; tout le monde est mécontent, *pas un excepté*, ce qui est toujours un signe alarmant.

J'en sais plus que tous les étrangers qui sont ici, et plus qu'*eux-mêmes* ; je travaille de cœur et d'âme à les sauver parce que la gloire de l'Empereur et le bien de l'Europe en dépendent. C'est ici que la pierre fondamentale de la paix est placée ; s'il arrive une révolution nouvelle, *point de finances* nulle part, parce qu'il faudra rester armés.

Malgré tout cela, je compte que nous éviterons des malheurs. Parlez du sujet de ma dépêche à l'Empereur dans un sens propre à l'intéresser à soutenir cette grande affaire et à m'encourager ; j'en ai besoin dans la privation où je me trouve de toute instruction : mais surtout n'en dites rien à personne. Mes hommages à Madame.

P.-S. — La lettre de Talleyrand à l'Empereur est un chef-d'œuvre d'élégance et un modèle de bienséance, je voudrais bien en avoir une copie, il me l'a lue.

N° 18. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 11)

Paris, 1/13 juin 1814.

Monsieur le Comte, dans la situation où la France est placée maintenant, et au moment où l'autorité royale est obligée de faire tant d'essais différents de son influence envers les Chambres créées par la constitution, envers l'armée et en général envers la nation entière, peu de jours même peuvent fournir des aperçus qu'il est convenable de saisir, afin de suivre la marche des événements, à mesure qu'ils se présentent, et de diriger ou de prévoir, au moins, ceux qui peuvent arriver à l'avenir.

Les ministres qui composent le conseil du Roi expédient les affaires de leurs départements respectifs, mais leur collection, prise ensemble et sous la forme de conseil, n'a pas, dans les matières d'État, le poids qui serait nécessaire pour délibérer avec plus de sagesse et de connaissance de cause, et pour donner aux mesures du gouvernement l'unité dans laquelle consiste une grande partie de sa force et de sa popularité.

Le Roi ne paraît pas encore tout à fait éclairé sur les avantages que cette forme de délibération lui procurerait dans l'exercice de son pouvoir, qui, quoique très grand, ne peut être désormais applicable que d'une

manière constitutionnelle, c'est-à-dire d'une manière sujette à la critique et même à la censure.

Le travail particulier qu'il fait avec un ministre sur les affaires intérieures, s'il ne rencontre pas l'approbation du public, est immédiatement désavoué par les autres. Ainsi le gouvernement se déjoue lui-même, et expose sa propre considération.

Il y a deux jours que le commissaire général de la police a publié un règlement sur la manière d'observer les dimanches et sur celle de régler la procession de la Fête-Dieu. Cette ordonnance, qui par elle-même n'avait qu'un but moral et religieux, a été rédigée de manière à rencontrer la désapprobation universelle. On l'a blâmée parce qu'elle était trop sévère et qu'elle gênait les habitudes de la vie ordinaire d'un nombre infini de personnes, parce qu'elle menaçait les contrevenants d'une forte amende pécuniaire, ce qui est une loi pénale que le Roi n'a pas le droit de prescrire sans le consentement des Chambres, et, enfin, parce que la procession est un culte extérieur défendu par une loi antérieure qui n'est pas abolie.

Tous les ministres, excepté celui dont elle est émanée, protestent qu'ils ignoraient cette démarche; en une pareille excuse est la censure la plus sévère que l'on puisse prononcer contre un ministre responsable.

La Chambre des pairs et surtout celle des députés des départements paraissent être dans la résolution d'assumer une influence réelle, soit dans la formation des lois, soit dans l'examen des actes du gouvernement.

Ce sentiment est provoqué par le besoin où elles se trouvent de se justifier sur la manière dont elles ont accepté la constitution, et de prouver qu'elles savent utiliser, par la pratique, ce qui paraît contradictoire, aux yeux de beaucoup de monde, avec la théorie. Au lieu d'être un inconvénient, ce projet serait un grand bienfait, et le Roi, en les associant de bonne foi et d'une manière franche et honorable au maniement des affaires publiques, dans tout ce qui concerne la nature de leurs institutions, ne ferait qu'affermir son pouvoir, en le rendant plus populaire et plus national.

C'est le chancelier Dambrey qui préside la Chambre des pairs. Ce magistrat se montre inférieur à sa situation. Quoique éclairé sur les lois, il n'est nullement homme d'État, et surtout il ignore l'art de gouverner les passions, ce qui en France aujourd'hui, plus que dans tout autre pays du monde, est le grand problème à résoudre.

Le Roi a nommé M. Lainé parmi les candidats qui lui ont été présentés pour la présidence de la Chambre des députés; ce choix est universellement approuvé.

Jusqu'à présent, les Chambres ne se sont occupées que de règlements intérieurs. La médiocrité de leurs talents s'est montrée même dans cet essai préliminaire. Cependant, si la Cour a le bon esprit de leur donner une véritable consistance, elles pourront lui être d'un grand secours; il n'y a pas de faute politique qui serait plus grande que celle de les faire tomber en discrédit.

L'armée est encore dans un état d'agitation qui exige les plus grands ménagements. Elle est blessée dans sa vanité, par ses désastres, et inquiète de son sort, par la conviction de l'impuissance où le gouvernement se trouve de satisfaire à ses besoins ou à ses prétentions. Les maréchaux acceptent tout de la Cour, et ensuite manquent de cette délicatesse qui devrait les porter à s'avouer contents. Ils n'ont pas la générosité de parler aux généraux et aux officiers avec la franchise dont leurs obligations nouvelles, contractées envers le Roi, leur font une loi d'honneur. Courtisans autant que d'autres, ils se gardent d'avouer d'être bien en Cour, et affectent même le contraire.

Quant aux autres généraux et aux grades inférieurs, ils ne sont inquiets que de leur existence future : il est difficile de l'assurer à onze mille officiers supérieurs.

Le Roi devrait illustrer la Légion d'honneur, et lui conserver ses avantages pécuniaires. Elle touche au bien-être et à la vanité de quarante-deux mille personnes plus ou moins influentes, et presque toutes militaires.

Le ministre des finances est parvenu à faire hausser les effets publics, mais je crains que ce ne soient des efforts nuisibles; au lieu d'employer des sommes à ces tours connus de la détresse, il était plus prudent de destiner l'argent à rendre la classification de l'armée plus sûre et plus facile.

C'est la tranquillité intérieure et le sentiment de la sécurité qui relèvera les finances en France. Un pays qui peut payer environ 600 millions d'impôt, qui, tout intérêt soldé, dispose encore de 400 millions pour son armée et son administration intérieure, qui, par la paix et les réformes, voit diminuer chaque jour les causes de ses dépenses, ne périra pas par la finance, s'il parvient à ne pas troubler sa tranquillité intérieure.

Quant à la politique extérieure, le prince de Bénévent se borne à organiser son département, et à régler la manière et l'esprit général des rapports de la France avec le reste de l'Europe. Il a présenté au conseil un mémoire, qui a été fort approuvé; il m'en a parlé lui-même avec complaisance, quoiqu'il se soit abstenu d'entrer dans les détails.

Je pense que son projet, pour le moment, est de ne s'immiscer qu'avec

une grande précaution dans les affaires générales, et de s'attacher fortement aux vues du cabinet de Sa Majesté Impériale.

Il cultivera l'Espagne avec soin, et soutiendra les intérêts des Bourbons à Naples; la liaison entre les branches de la famille, surtout entre la France et l'Espagne, est immanquable. Ni la reconnaissance réclamée envers cette dernière par l'Angleterre, ni les obstacles ouverts qu'elle peut y opposer, ne parviendront jamais à empêcher ce que la nature des choses, appuyée par les dispositions personnelles des deux Cours, prescrit impérieusement. C'est leur faiblesse relative, par rapport à la Grande-Bretagne, et l'immensité des intérêts qu'elles ont à préserver dans les deux mondes, qui les unissent. La nation espagnole peut conserver de justes ressentiments contre les Français, mais, le contact une fois cessé, l'irritation se calmera, du moins jusqu'au point de ne pas mettre des difficultés à l'alliance. M. de Labrador est attendu à chaque instant; je ne crois pas que l'on veuille maintenant alarmer le gouvernement britannique par un traité formel, mais la bonne intelligence et l'intimité n'en seront pas moins réelles.

Le prince de Bénévent vient de recevoir la Toison avec une lettre très flatteuse du duc de San-Carlos, au nom du Roi. Sa Majesté lui fait témoigner toute sa satisfaction et sa reconnaissance pour les bons conseils qu'elle en a reçus, et pour le respect et les soins avec lesquels M. de Talleyrand l'a traitée durant sa captivité à Valençay.

Le mariage du duc de Berry avec Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse Anne forme le vœu de tous les partis et de toutes les classes. Le Roi, les princes, et ceux dont l'existence est le plus attachée à leur sort, le regardent comme le meilleur appui du trône. Ceux qui craignent les mesures impolitiques ou sévères, comptent sur l'influence que Sa Majesté Impériale acquerra dans les conseils des Tuileries pour empêcher les unes et les autres, et la France, en général, voit dans ce lien la stabilité de la famille régnante et le terme des révolutions.

J'ai donné à Votre Excellence le précis de la situation générale des affaires de ce pays, telles que je les aperçois dans ce moment. La nation est encore bien loin d'être rassurée. Les combinaisons que des intérêts et des passions aussi ardentes, des têtes aussi vives et des cœurs aussi corrompus peuvent faire naître, sont incalculables; il en existe deux qui sont plus caractérisées. Les uns spéculent encore sur le retour de Bonaparte, les autres n'ont pas perdu de vue le duc d'Orléans. Ce dernier est, malgré lui, un sujet de calculs parmi les mécontents. Mon avis est que, si par malheur il éclatait une réaction sérieuse contre le Roi, ce

serait sur le duc que les vues de cette faction se porteroient pour lui offrir la couronne. Je ne crois pas qu'il existe aucun projet formé à cet égard, mais il ne peut pas en exister d'autre du moment où des personnes marquantes, qui viseraient à produire une révolution, prendraient la résolution d'en former un. J'ai raison de croire que la Cour n'est pas tout à fait sans inquiétude à cet égard.

Il y a quelques jours que le duc d'Otrante a demandé à me voir. Je n'ai pas voulu m'y prêter sans en prévenir M. de Blacas, afin de conserver le caractère d'intégrité et de franchise qui, seul, peut amener à faire du bien et à concilier l'estime des autres. Fouché est donc venu chez moi, hier, à dix heures du soir. Avant qu'il commençât à me parler, je l'ai prévenu que le Roi était informé de notre entrevue. Il m'a répondu que c'était pour servir le Roi qu'il m'avait demandé cette conférence, et je dois lui rendre la justice que c'est dans cet esprit qu'il s'est expliqué.

La teneur de cette dépêche fait assez voir à Votre Excellence quelles sont mes opinions sur l'état des affaires, pour récapituler ici une conversation de deux heures, qui a contribué à m'éclairer, à me confirmer sur beaucoup de points qui avaient déjà fixé mon attention. J'en ai conféré ce matin avec M. de Montesquiou, qui est entré dans mes sentiments. Il paraît se plaindre de ce que le Roi ne tire pas tout le parti qu'il pourrait de son conseil des ministres, et de l'influence secrète du comte de Blacas. Cette manière de voir, dans un homme aussi dévoué au Roi que l'abbé de Montesquiou, est très remarquable.

J'ai passé ensuite chez le comte de Blacas, avec lequel j'ai eu une conférence très sérieuse. Sans compromettre la confiance que les autres ont en moi, je lui ai franchement indiqué les inconvénients qui résulteraient du système de gouverner du Roi, s'il devenait durable.

Je lui ai observé que, lorsqu'on a une représentation nationale, n'importe sous quelle forme, et que les ministres sont du moins censés responsables, c'est le ministère qui doit être le conseil constitutionnel et efficace du Roi; que la nation avait besoin d'être tirée de l'état d'incertitude où on l'avait jetée sur tant d'intérêts divers, moyennant des lois fixes et des mesures clairement et ouvertement annoncées; qu'il convenait d'environner les Chambres de respect et de considération; de fixer le sort de l'armée, de préférence à tout autre objet; de proportionner le nombre qui doit rester sous les armes à celui qui peut être payé régulièrement, et de renvoyer les autres en retraite, où ils cessent d'être dangereux dès qu'ils cesseront de faire corps; de régler les affaires de la Légion d'honneur avec la plus grande délicatesse, et de

manière à ne pas blesser ceux qui la portent ; et surtout de délibérer et d'arrêter les mesures dans le conseil des ministres, ne lui cachant pas les alarmes qu'inspirait l'augmentation de son propre crédit.

Ces vérités, que j'ai cherché à lui dire avec les ménagements convenables, jointes au sentiment qu'il a lui-même des difficultés toujours croissantes, ont paru lui faire une vive impression. Il s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait en lui ni projet, ni intérêt d'accaparer les affaires ; il a convenu que le conseil des ministres n'avait pas eu jusqu'à présent assez de part aux mesures d'État ; mais il m'a également démontré que lui-même était loin de prétendre à la direction des affaires. La vérité est qu'il existe plus de subtilité et de tâtonnement que de combinaison de vouloir établir une influence exclusive. Il m'a promis qu'il rendrait compte au Roi de notre entrevue, qu'il travaillerait de bonne foi à ramener un système plus conforme à la nature du temps, des choses et des hommes avec lesquels on a affaire, et j'ai lieu de croire qu'il résultera quelque bien de mes démarches.

M. de Talleyrand, qui me traite avec toutes les apparences de l'amitié, n'a cessé de me parler dans le sens de l'explication que j'ai eue avec M. de Blacas ; il écrit lui-même à Sa Majesté Impériale ; j'ignore jusqu'à quel point il entrera dans des détails, et surtout dans ceux qui pourront donner une idée de la situation de leurs propres affaires. Son influence, excepté en ce qui regarde son département, a été nulle jusqu'à présent. Il est à regretter que le Roi ne veuille l'initier plus intimement dans les mesures d'État. Supérieur à tous ses collègues, il connaît d'avance, par ses liaisons antérieures, l'effet de chaque démarche sur les ramifications les plus compliquées de tous les partis et de tous les intérêts. Je crois répondre aux intentions de Sa Majesté l'Empereur en continuant à lui témoigner tous les égards et la considération convenables.

Sa Majesté a elle-même plus d'expérience que personne sur la situation de Paris et de la France en général. Privé, comme je suis, d'instructions positives, et pour ainsi dire dans l'impossibilité d'en recevoir, dans la confusion que ce pays présente sous tous les points de vue, et dans l'incertitude des événements, j'ai cru que je ne pourrais mieux remplir mon devoir envers Notre Auguste Maître qu'en suggérant au Roi et à ceux qui jouissent de sa faveur une conduite capable de satisfaire les classes les plus importantes de la nation, et de raffermir, par le contentement et l'approbation universelle, ce trône relevé par tant de sacrifices et presque de miracles.

Malgré des difficultés très graves, le Roi pourra faire le bonheur de

son peuple, s'il en consulte les besoins et surtout les passions. Toutes les causes générales sont en sa faveur, et je ne saurais me persuader que l'on puisse commettre des erreurs assez funestes pour s'attirer de nouvelles catastrophes.

N° 19. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 12)

Paris, 4/13 juin 1814.

Monsieur le Comte, la duchesse de Saint-Leu m'ayant fait savoir qu'elle désirait me parler, je me suis rendu chez elle, le 11 de ce mois.

La plus grande partie de sa conversation a eu pour objet de témoigner toute sa reconnaissance envers Sa Majesté l'Empereur, pour les marques de bienveillance qu'elle en avait reçues.

Je n'ai pas manqué de l'assurer de l'intérêt que Sa Majesté prenait à sa personne, à ses affaires, et lui ai offert tous les bons offices que ma situation m'aurait permis de lui rendre.

Le prince Eugène s'est beaucoup entretenu avec moi sur différents sujets, et notamment sur l'Italie. Il m'a dit qu'il se proposait de partir pour Munich et d'y attendre Sa Majesté.

P.-S. — Je transmets ci-joint une lettre de la duchesse de Saint-Leu pour Sa Majesté l'Empereur, qu'elle vient de m'envoyer.

N° 20. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 4/16 juin 1814.

Mon cher Comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite par le courrier qui a passé par Cherbourg. Elle n'avait point de date. Depuis ma dernière dépêche, rien d'important. Le duc d'Angoulême partira le 20 pour Brest, il fera une longue tournée par Bordeaux vers le midi; M. le duc de Berry va en Normandie; Monsieur, dont la santé est encore très équivoque, est déjà à Saint-Cloud.

Il est entré deux régiments de troupes de ligne à Paris pour faire le service. Les Chambres s'occupent assez lentement de la forme des délibérations; elles n'ont encore reçu aucun projet de loi; je sais qu'on en prépare.

M. de Blacas doit voir Fouché dimanche en maison tierce; je me

suis débarrassé de tous ces pourparlers de très bonne grâce ; je n'en attends pas beaucoup de bien, et vous savez qu'on ne peut pas approcher ces messieurs sans qu'ils vous enveloppent dans une intrigue. S'il faut influencer, il faut que ce soit par des principes généraux et une conduite ostensible.

Labrador est arrivé d'Espagne; Stuart craint l'alliance; je crois qu'il anticipe.

J'ai remis aujourd'hui le mémoire de M. Cochelet à Blacas : ces sortes de recommandations pourraient les gêner beaucoup.

La lettre pour M^{me} Moreau m'a été promise et je crois qu'on tiendra parole, ainsi que pour toutes celles contenues dans la note écrite. Les autres périliclitent.

Je me trouve encore sans logement. L'hôtel Thélusson est délabré; on voudrait y faire des réparations à peine pour me nicher. Je m'y résignerais si c'était pour moi, mais, une fois entré, tout tombera à notre charge, et je n'exagère pas en vous disant que, si notre ambassadeur devait s'y établir, il en coûterait à la Couronne cent mille écus; or je voudrais les lui épargner.

N'étant pas encore établi, je mène une vie nomade, mon voyage de Paris n'est pas encore commencé : on fronde un peu dans la rue des Mathurins et on vous aime; j'ai fait votre commission.

Le change de l'Angleterre hausse à vue d'œil; quand le nôtre se relèvera-t-il?

Cette lettre vous parviendra assez tard. L'aspect des campagnes anglaises doit vous avoir enchanté. Je suis très heureux que l'Empereur ait vu les plus grands résultats de l'art de gouverner et d'administrer; je ne prétends pas que c'est parfait, mais c'est le moins mauvais de tout ce qui existe. Chaque pays a les germes de sa propre amélioration, non pas dans l'imitation des autres, mais dans une meilleure application de ce qui est déjà chez soi; voici le problème qu'il faut résoudre pour faire le bien, il n'en existe pas d'autres.

Mes hommages à la comtesse, bien des compliments au comte Tolstoi; j'ai la maison remplie de gens qui demandent après lui; que de traces il a laissées à Paris! Adieu.

Tout à vous.

P.-S. — Le maréchal Wellington n'est pas encore arrivé, on l'attend à chaque instant.

N° 21. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Londres, 10/22 juin 1814.

Mon Général, vous connaissez les sentiments d'estime et de bienveillance de Sa Majesté Impériale pour le duc de Vicence, ainsi que l'intérêt qu'elle attachait aux dernières démarches qu'elle m'avait chargé de faire en sa faveur auprès de Sa Majesté Très Chrétienne. Vous pourrez par conséquent vous convaincre aisément combien l'Empereur a dû être surpris du résultat peu satisfaisant que j'ai eu à lui rapporter. Pouvait-il effectivement s'attendre, après les services qu'il a rendus au Roi, après avoir principalement contribué à son rétablissement, après avoir même si souvent exposé ses jours pour sa cause, qu'il a défendue avec une persévérance par laquelle toutes les incertitudes ont seules pu être fixées et le but atteint, enfin après avoir donné encore si récemment au Roi, dans la négociation pour la paix, des preuves si utiles de ses sentiments, pouvait-il supposer qu'il essuierait un refus de cette nature? Sa Majesté en a été vivement blessée, et charge Votre Excellence de le témoigner sans réserve. Son opinion sur le duc de Vicence n'a été démentie dans aucune circonstance; le courage avec lequel il a combattu, dans tous les temps, les idées exagérées de Bonaparte et toute l'atrocité de son système, le service essentiel qu'il a encore dernièrement rendu, et notamment au Roi et à sa patrie, en prévenant la guerre civile par tout ce qu'il a fait pour amener l'abdication, ont encore ajouté à l'estime qu'on lui doit, et devaient donner à l'Empereur toutes les raisons pour espérer que ce ne serait pas particulièrement sur lui que tomberait une exclusion contraire à toutes les déclarations et promesses antérieures du Roi et dans laquelle ne se trouvent pas compris un grand nombre d'individus qui ont marqué non seulement par la plus aveugle soumission aux mesures les plus révoltantes du dernier gouvernement, mais même par des soins constants à les provoquer, et qui peut-être ont eu au fond plus de part que l'on veut en supposer à M. de Caulaincourt à l'événement qui devient la source de toutes les persécutions. Voilà encore des considérations importantes que l'Empereur vous prescrit, mon Général, de faire valoir de la manière la plus positive. Il serait à désirer qu'elles pussent faire impression sur l'esprit du Roi et le déterminer à adopter un projet qui concilierait tout et satisferait Sa Majesté Impériale. Le duc de Vicence avait deux places, il les perd toutes les deux; on ne saurait, sans une injustice évidente, lui

refuser un dédommagement. L'Empereur avait témoigné le désir qu'il obtint la mission de Pétersbourg. Il lui serait donc fort agréable qu'il fût nommé à ce poste, ou du moins chargé de quelque commission extraordinaire en Russie, qui soit de nature à ce qu'il puisse prolonger son séjour auprès de Sa Majesté. L'intérêt du Roi devrait même lui conseiller de saisir cette idée, car aucun individu qui pourrait être choisi ne jouira au même degré de la confiance de l'Empereur. Il espère que, pour arranger cette affaire au gré de ses désirs, vous ne négligerez aucun moyen, soit auprès du comte de Blacas, soit auprès du Roi lui-même, s'il vous en fournissait l'occasion. L'Empereur se flatte de pouvoir encore assez compter sur son amitié, malgré des indices qui devraient lui prouver le contraire, pour douter de sa sollicitude à écarter tout ce qui pourrait nuire à des rapports qu'il doit avoir tant d'intérêt à maintenir.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, mon Général, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

N° 22. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Londres, 10/22 juin 1814.

Mon Général, d'après le traité de Paris, l'ouverture du Congrès devait avoir lieu à Vienne le 1^{er} août prochain; les arrangements de voyage des souverains avaient été faits en conséquence, mais on n'avait pas calculé alors jusqu'où iraient les sessions du Parlement d'Angleterre et à quelle époque lord Castlereagh pourrait se rendre sur le continent. Cette circonstance a été prise en considération ici; la présence du secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique à Vienne a été jugée trop importante pour n'y point avoir égard. Cependant ce retard était trop considérable pour que l'Empereur, que des affaires majeures rappellent dans sa capitale, ait pu différer jusqu'à cette époque un voyage à Saint-Pétersbourg. Il a donc été convenu que Sa Majesté ferait ce voyage; mais, avant de partir, elle a fait donner l'assurance officielle et positive à ses hauts Alliés qu'elle serait à Vienne avant le 15/27 septembre prochain. Jusque-là aucune question ne sera entamée, discutée ou préjugée. Tout reste dans l'état provisoire, en un mot aucune décision ne sera prise relativement aux arrangements futurs de l'Europe, avant la réunion des trois souverains à Vienne. L'ouverture du Congrès est fixée au 1^{er} octobre. En vous informant de ces changements, mon Général, je dois ajouter qu'aucun motif étranger à ce que je vous ai fait connaître n'y a eu la moindre part. Ces remarques

m'ont paru indispensables, car je ne doute point que dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, les conjectures n'aillent leur train. Ici tout a été fêtes, courses, visites, recherches d'art ou de curiosités, banquets, bals, au point que nous envisageons un voyage fatigant comme un temps de repos. Jugez vous-même si, dans un pareil tourbillon, il y a eu accès pour les affaires ou pour des discussions; et cependant l'on ne manquera point d'en citer quelques-unes. Mais vous savez la vérité, et vous suivrez dans vos rapports d'office une marche conforme à ces communications. C'est dans ce sens que vous annoncerez et que vous expliquerez au gouvernement français les causes du retard apporté à l'ouverture du Congrès.

N° 23. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 16)

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le Comte, cette dépêche est une continuation de celle *sub* n° 11, concernant la situation et la marche générale des affaires de ce pays.

Le principal inconvénient que j'avais indiqué à Votre Excellence était le défaut d'unité et de solidarité dans la conduite du ministère. Toutes les contradictions entre les actes du gouvernement et les institutions populaires, toutes les fautes de tact envers les factions et les partis, toutes les alarmes données à la portion de la nation qui prend le plus d'intérêt à la liberté publique dérivait de cette cause funeste. C'est donc à la détruire, ou du moins à la diminuer graduellement, que je me suis constamment appliqué, et j'ai la satisfaction d'assurer Votre Excellence que, si le succès est encore loin d'être complet, les progrès vers le mieux n'ont pas été absolument indifférents.

Toutes les fois que le conseil se réunit, on convient déjà réciproquement de la nécessité d'agir ensemble. Il résulte de cet aveu quelque avantage réel, quoique loin encore de la perfection à laquelle on pourrait atteindre. Le prince de Bénévent, le chancelier et M. de Montesquiou sont les personnes qui influent sur les mesures législatives. Le premier, qui est plus homme d'État et d'expérience, incline à donner à la Charte constitutionnelle, par son application, toute la latitude qui n'est pas absolument incompatible avec ses principes. Il regarde cette constitution et le gouvernement libre comme un bien qu'il préfère, et non comme un expédient dont il aurait été impossible de se passer.

Le second n'est que légiste, et il apporte dans ses opinions la forme, la

sécheresse et en quelque sorte la doctrine des anciens Parlements de France à l'égard de l'autorité royale ; il envisage la liberté moins comme un moyen de gouvernement que comme une difficulté élevée contre le gouvernement lui-même.

Le troisième, fort de sa conscience et de sa probité, sans être partisan du pouvoir absolu, est dans des alarmes continuelles contre le pouvoir populaire ; il ne voudrait pas le détruire, mais il cherche à le circonscire par mille liens qui l'arrêtent dans sa marche.

Des hommes aussi différents de principes devaient, dans le commencement, montrer une tendance différente dans leur conduite, jusqu'à tant que les inconvénients de cette disparité d'opinion les eussent forcés à se rapprocher davantage les uns des autres ; c'est ce qui a déjà commencé et qui sera resserré tous les jours de plus en plus par la force des choses, et par le désir commun qu'ils ont de servir et de sauver le Roi.

Le comte de Blacas conserve son crédit. L'impopularité inhérente à sa situation diminue sensiblement, depuis qu'il ne cesse de soutenir au conseil le principe de la solidarité et de l'unité ministérielles. C'est l'opinion que j'ai toujours cherché à lui inculquer, et dont il sent déjà les avantages, même pour rendre son existence moins odieuse au public et moins pénible à soutenir pour le Roi.

Après la fin de leur règlement, les Chambres ont été laissées pendant quelques jours sans occupation de la part du gouvernement ; le repos a produit de l'inquiétude, et il en est résulté des propositions prématurées, ce qui était aisé à prévoir.

Le conseil vient de leur présenter la loi sur la liberté de la presse ; elle est dans un esprit sage, puisque le principe est adopté et que la suspension du droit illimité n'est que temporaire.

Le budget va devenir l'occupation principale ; il sera accompagné du tableau de la situation de la monarchie.

Cet objet, qui comprend tous les autres, absorbera l'attention et emploiera le patriotisme des deux Chambres. Si ces matières sont traitées avec gravité et dans un bon esprit, si la confiance dans les mesures et la justice des sacrifices que l'on demande sont adroitement et clairement expliquées, la nation se trouvera infiniment rassurée.

Le ministre des finances compte pouvoir lever, par les lois existantes, en apportant même quelques modifications, six cents millions de revenus nets. Le tiers de cette somme est destiné au paiement des intérêts de la dette et des liquidations de tout genre, deux cents millions à l'armée, et le reste aux dépenses administratives et politiques.

L'armée est encore agitée et turbulente, quoiqu'elle n'ait nullement à se plaindre du Roi.

Toutes les ordonnances publiées à cet égard prouvent combien on travaille à la satisfaire ; mais 600.000 soldats, compris les prisonniers qui arrivent, et une quantité d'officiers disproportionnée à tout ce que l'on saurait imaginer, ne peuvent rentrer dans l'ordre et devenir citoyens ou sujets paisibles par une influence magique.

Le nombre qui restera sur pied n'excédera pas 150.000, avec une organisation et dans un état qui les rend incapables d'entreprendre une guerre étrangère de longtemps. C'est ce système que j'ai cherché à faire prévaloir, autant qu'il dépendait de moi : la France doit cesser d'être un gouvernement essentiellement militaire, si on veut conserver la paix en Europe ; la restauration des Bourbons et leur conservation peut seule assurer ce bienfait universel. Le Roi en a fait un principe fondamental de sa politique, mais cette résolution sage, indispensable et utile au bien général est opposée à l'esprit et à la vanité du militaire, aussi je prie Votre Excellence de ne point perdre de vue que le mécontentement de l'armée ne provient pas de ce que le Roi la néglige, mais de ce qu'il refuse de s'associer à ses caprices et à son humeur guerrière. L'Europe, à mon avis, doit lui savoir gré d'une conduite du succès de laquelle dépendent sa tranquillité et son bonheur.

Napoléon n'est sérieusement regretté de personne qui veuille avoir et reconnaître une patrie ; mais un nombre considérable d'individus, dont le désordre est la seule chance de fortune, désire un chef tel que lui.

On m'assure que beaucoup d'argent est distribué pour le conserver dans la mémoire des soldats et de la plus basse classe du peuple. Il serait difficile de faire circuler longtemps aucun signe matériel et extrinsèque tendant à l'avilir ou à le mettre en ridicule ; il existe des personnes qui les accaparent pour les détruire, ou qui intimident les colporteurs d'une manière obscure, mais menaçante. C'est dans cette disposition des esprits que la Cour de Vienne permet à la grande-duchesse Marie-Louise d'annoncer un voyage en France, de l'exécuter et de rappeler plusieurs personnes connues auprès d'elle, sous prétexte ou par raison de santé.

Ce projet a réveillé les idées de régence et provoque toutes les spéculations vagues dont la mobilité et la fertilité des révolutionnaires français sont capables. Il a été débattu dans le conseil si on devait défendre l'entrée de la frontière à cette princesse ; tous ont été pour l'affirmative. Le Roi seul s'est opposé à cette opinion. Il a écrit une lettre à l'Empereur François pour le prier de faire suspendre ce voyage, en lui déclarant que,

s'il devait avoir lieu, la grande-duchesse ne pouvait pas s'attendre à être traitée avec les égards que sa haute naissance aurait exigés dans une circonstance différente.

La duchesse de Saint-Leu, qui avait l'intention de se rendre dans le même endroit, a été déconseillée par moi de le faire. Il s'établit déjà un passage de différentes personnes vers ce point ; le comte de Blacas m'a assuré qu'il y en a eu qui ont pénétré jusqu'à Vienne. En général, on est loin d'être satisfait de la délicatesse de la Cour d'Autriche sur ce sujet critique. Le prince de Metternich, qui est arrivé ici, proteste de l'ignorance la plus complète, mais il n'a pas calmé les soupçons que cette démarche, pour le moins inconsidérée, a fait naître.

Dans ma dépêche n° 11, j'avais fait mention de mon entrevue avec Fouché. Celle qu'il se proposait d'avoir avec le comte de Blacas eut lieu en effet dans la maison du duc de Dalberg. Il fut convenu entre eux que le premier mettrait par écrit ses vues sur la situation de la monarchie et du monarque ; elles sont contenues dans la pièce ci-jointe, qu'il me confia lui-même. Lui ayant demandé la réponse, il m'a assuré de n'en avoir reçu aucune ; je savais cependant le contraire, et Votre Excellence la trouvera annexée à la présente. L'esprit de ces deux pièces prouve que l'un veut se déclarer nécessaire, et que l'autre ne s'en servira qu'à la dernière extrémité. Cette conduite ne serait pas sage si on était obligé d'avoir recours à un tel homme dans un cas d'épouvante ou de désespoir ; ou il perdrait son crédit auprès du peuple, ou il en aurait trop sur le Roi. Mais, lorsqu'il s'agit des régicides, l'horreur de leurs crimes fait taire souvent les considérations politiques, et efface l'idée que l'on pourrait se former d'ailleurs de l'utilité de leurs services.

Malgré les clameurs soutenues contre le ministre de la guerre et celui de la police, le Roi répugne à faire des changements, pour ne pas alimenter les préventions et désavouer son propre choix. On reproche au premier de ne pas être assez guerrier, et au second qu'il n'est pas assez sévère. La France, habituée à sentir le poids du gouvernement partout, prend pour faiblesse la douceur de celui qui la régit maintenant.

Le Roi vient de nommer le Conseil d'État et les maîtres des requêtes. Le nombre et les appointements sont diminués. Cette institution reste d'ailleurs, quant à ses attributions, à peu près telle que Napoléon l'avait formée.

Le comte de La Tour du Pin est désigné ambassadeur en Hollande, et le marquis de Bonnay, ministre à Copenhague.

Les maximes sur la politique extérieure sont toujours les mêmes : une

résolution bien constante de s'associer sincèrement au système pacifique que les Alliés se proposent de fonder dans le Congrès annoncé à Vienne, et la tendance la mieux prononcée de s'entendre principalement avec notre Cour pour tous les arrangements qui peuvent conduire à ce but désiré.

En exposant de temps en temps la situation de ce royaume, mon intention est de représenter la marche des événements et la conduite des hommes qui les dirigent dans la crise extraordinaire où ils sont placés.

Comme tout, jusqu'à présent, est encore mobile, il est impossible de parvenir à une conclusion définitive avant d'acquérir plus d'expérience. Cependant j'ai l'opinion que le Roi, malgré les difficultés sans nombre qui sont inhérentes à l'état des choses où il a trouvé la France, peut trouver les moyens suffisants de sauver son pays et de consolider son trône. Toutes les puissances de l'Europe y sont éminemment intéressées. Elles peuvent y contribuer par l'appui et la considération que la sagesse et la justice leur prescrivent de donner à la dynastie légitime. S'il en arrivait autrement, la France se jetterait dans des excès qui se communiqueraient infailliblement à la plus grande partie de ses voisins, qui, quoique délivrés du joug, ne sont pas encore ni assez rassurés, ni assez bien organisés, pour être tout à fait à l'abri de la force ou du mauvais exemple.

N° 24. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 17)

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le Comte, dans les différentes audiences que j'ai eues du Roi, et dans les conférences avec ses ministres, tous, sans exception, m'ont témoigné le plus vif désir de voir la conclusion du mariage de Son Altesse Impériale la grande-duchesse Anne avec M^{gr} le duc de Berry.

Cette union est regardée par la nation entière comme l'appui le plus sûr du trône et le gage immanquable de la tranquillité de la France et de la paix de l'Europe.

C'est sous ce point de vue qu'elle ajouterait une nouvelle base de sécurité au système de balance qui va s'établir, principalement sous les auspices de Notre Auguste Maître.

La France voit, au surplus, dans les suites de cette alliance, la succession de ses rois ornée d'un nouveau lustre et fortifiée par de nouveaux moyens de puissance.

N° 25. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 18)

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le Comte, j'ai exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude les ordres de Sa Majesté Impériale contenus dans la dépêche du 10/22 juin, concernant M. le duc de Vicence.

Cette affaire ne pouvait être traitée que d'une manière confidentielle, c'est dans le même esprit que je l'ai premièrement communiquée à M. le comte de Blacas. Craignant d'atténuer par un récit la force des motifs exprimés dans la lettre de Votre Excellence, je l'ai lue en entier, et n'ai pas manqué d'ajouter de mon côté tout ce qui pouvait démontrer la convenance de se prêter à un acte d'égard et de complaisance demandé par l'intercession d'un souverain à qui le Roi devait d'une manière si directe et si immédiate son trône et la restauration de sa monarchie.

Le comte de Blacas m'a répété toutes les objections mises en avant chaque fois que cette proposition a été faite durant le séjour de Sa Majesté Impériale à Paris (Votre Excellence connaît sur quelle malheureuse circonstance elles sont fondées), et il a ajouté que la répugnance du Roi à cet égard était d'autant plus invincible qu'elle se trouvait, à ce qu'il prétend, conforme à l'opinion de toute la famille royale et de la nation en général.

Ne voulant pas regarder le résultat de cette première conversation comme un refus péremptoire, j'ai déclaré au comte de Blacas que l'importance de l'affaire et la manière très pressante avec laquelle il m'était enjoint de la représenter me mettaient dans l'obligation de demander une audience particulière du Roi.

En attendant les ordres de Sa Majesté à ce sujet, j'ai fait la même communication et renouvelé les mêmes instances au prince de Bénévent. Votre Excellence imaginera aisément que, l'intimité et l'influence de ce ministre auprès du Roi étant inférieures à celles de M. de Blacas, je n'avais pas de raison d'espérer un meilleur succès.

Le 18/30 juin, je reçus l'invitation de me rendre aux Tuileries. Je représentai au Roi de la manière la plus franche et la plus explicite l'objet de ma commission. Comme je crus m'apercevoir que Sa Majesté ne me paraissait pas tout à fait convaincue de la nature et de la force des ordres que j'avais reçus, je la priai de lire les expressions mêmes que Votre Excellence m'avait mandées à cet égard.

Le Roi se montra vraiment embarrassé de la position dans laquelle il se trouvait placé. Il me dit que Sa Majesté Impériale lui avait parlé à Compiègne du duc de Vicence; qu'il avait consenti à l'admettre en sa présence, dans l'espoir que l'innocence protestée par le duc serait également partagée par l'opinion publique et par la famille royale; mais que, de ce moment, M^{gr} le prince de Condé et M^{gr} le duc de Bourbon n'avaient plus voulu reparaitre aux Tuileries, et qu'il avait eu le malheur de les voir se séparer de lui, à la suite d'une démarche qui les affectait personnellement et d'une manière aussi sensible; que le public n'a nullement changé d'avis sur ce sujet; et il parut croire qu'il agirait en opposition au sentiment général, s'il plaçait le duc de Vicence dans une situation aussi éclatante que celle qui venait d'être demandée pour lui.

Le Roi a continué à parler ensuite des intérêts de la Russie et de la France, et des liens de tout genre qui devaient les unir tous les jours plus étroitement. Il m'a répété à plusieurs reprises qu'aucun motif ne pourrait désormais séparer les deux Empires dans leur marche politique; que la durée de la paix universelle en était le premier et le plus grand bienfait, puisque aucun autre ne saurait plus la troubler, dès que leur influence réciproque serait employée à la maintenir; mais il a ajouté que cet accord par rapport aux intérêts ne pourrait jamais le consoler du malheur de paraître aux yeux de Sa Majesté Impériale comme une personne qui méconnaîtrait les bienfaits qu'elle en a reçus, ou même se refuserait à les apprécier dans toute leur étendue; qu'il avait désiré de parler lui-même à Sa Majesté Impériale et de s'expliquer ouvertement et franchement sur ce sujet, mais qu'il n'a jamais eu l'occasion de le faire, bien persuadé que, dans ce cas, Sa Majesté aurait jugé de sa situation avec cette équité et cette générosité qui la caractérisent et que tout le monde admire.

Dans le cours de cette audience, qui a duré environ deux heures, Votre Excellence peut être convaincue que je n'ai négligé aucun moyen de persuasion capable de décider le Roi à remplir les vues de Sa Majesté Impériale à l'égard du duc de Vicence; mais j'ai la mortification d'avouer que je l'ai trouvé inflexible dans une résolution qu'il m'a toujours représentée comme prescrite par des circonstances et des raisons péremptoires.

Votre Excellence connaît elle-même, et Sa Majesté Impériale n'ignore pas la résistance réitérée qui a été opposée à cette demande. Je me serais estimé doublement heureux de surmonter des obstacles qui avaient été constamment reconnus invincibles. Ma tentative a échoué

comme la première, qui était soutenue dans le commencement par une influence supérieure à celle que je pouvais employer ; j'ose espérer que le manque de succès à cet égard sera jugé avec indulgence. Elle seule peut servir d'encouragement dans les situations diverses où le zèle, même le plus ardent, se trouve inférieur aux difficultés qu'on rencontre.

Le comte de Blacas m'a prié de me charger d'une lettre du Roi pour Sa Majesté Impériale. Votre Excellence la trouvera ci-incluse. Il n'existe pas de doute qu'on ne désire cultiver, par tous les moyens qui leur paraissent praticables, l'amitié et la bonne intelligence entre les deux Cours et les deux souverains.

N° 26. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 21)

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le Comte, le traité de paix entre la France et l'Espagne n'est pas encore signé. M. de Labrador a présenté une note au prince de Bénévent, dans laquelle il insiste sur les articles additionnels suivants :

La mainlevée du séquestre et une indemnité à tous les propriétaires espagnols expropriés depuis 1812 contre les règles du droit des gens ou les traités existants, avec offre de réciprocité envers les Français qui se trouveraient dans le même cas.

La restitution des objets d'art ou d'autres monuments publics enlevés à l'Espagne.

La garantie des droits immédiats du Roi Ferdinand IV au trône de Naples.

Les bons offices de la France pour procurer à l'Espagne la récupération du duché de Parme, ou celle de la Toscane, qui lui avait été cédée en échange, et, si cela se trouvait impossible à obtenir, une indemnité équivalente en Italie. La France paraît n'opposer aucun obstacle à ces demandes, mais elle exige, à son tour, une amnistie complète en faveur des Espagnols qui ont reconnu ou suivi le Roi Joseph.

Le ministre d'Espagne s'est refusé à convertir en article de traité une mesure qui doit dépendre exclusivement de la volonté du Roi son maître, mais il offre de recevoir une note dans laquelle Sa Majesté Très Chrétienne manifesterait son opinion à cet égard, et il espère que le temps et la soumission des exilés pourront diminuer les mesures de rigueur qui ont été prises envers eux.

Le prince de Bénévent met une grande insistance dans la demande de

l'amnistie, mais comme l'obstination du gouvernement espagnol, à mon avis, est invincible, je pense qu'on s'en tiendra à quelque terme moyen qui, à la longue, pourra beaucoup améliorer le sort de ces individus. Les dernières nouvelles de Madrid portent qu'il s'agissait de la nomination de M. Garay au ministère des affaires étrangères. C'est un homme qui est considéré comme partisan des réformes. On s'attend à lui voir faire usage de beaucoup de modération, d'autant plus qu'il était lié avec les membres les plus marquants des Cortès.

P.-S. — La nomination de M. Garay ne s'est pas encore vérifiée.

N° 27. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 22)

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le Comte, le duc de Campo-Chiaro est venu me trouver pour me faire la demande en forme, quoique verbale, de m'interposer au nom de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, afin de déterminer la Cour de France à vouloir se regarder en paix avec celle de Naples et à rétablir entre elles les mêmes rapports généraux de commerce et d'amitié qui existent avec les autres puissances.

J'ai répondu que, n'ayant aucune instruction spéciale à cet égard, je ne me croyais pas autorisé à la démarche qu'il venait de me proposer.

Ayant parlé de cette affaire au prince de Bénévent, et désirant connaître le succès des sollicitations directes de M. de Campo-Chiaro sur ce sujet, il m'a assuré que le Roi ne prendrait aucune décision pour le moment, qu'il tolérerait M. de Campo-Chiaro à Paris, et même le duc de Carignano, ancien ministre du Roi Murat, s'il voulait y paraître, sans cependant leur permettre de déployer aucun caractère public.

J'ai toutefois lieu de croire que, dans le traité qui va se conclure avec l'Espagne, la garantie des droits de la maison des Bourbons sur Naples y sera expressément stipulée.

N° 28. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 26)

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le Comte, en quittant Paris, Votre Excellence m'ordonna que, dans toutes les cérémonies publiques, je devais alterner avec le ministre

d'Autriche, à l'égard de la préséance, et prendre le pas sur les autres, à grade égal. C'est ce que j'ai fait au premier lever du Roi.

M. Stuart, ministre d'Angleterre, m'ayant demandé une explication à cet égard, je la lui donnai dans le même sens. Il protesta qu'il ne pouvait pas reconnaître l'usage de cette préférence, et il en écrivit à son gouvernement.

Supposant que Votre Excellence avait quitté l'Angleterre, j'en informai le comte de Lieven, dans les termes dont elle a déjà connaissance.

Quelques jours après, M. Stuart me communiqua officiellement la copie d'une lettre de lord Castlereagh, dans laquelle il lui mandait que Votre Excellence était convenue avec lui de m'écrire *d'adopter le principe de l'alternative*.

N'ayant reçu aucun renseignement direct, et ne voulant non plus m'exposer ni à préjuger la question, ni à provoquer une brouillerie, je demandai une audience particulière du Roi pour le premier jour où il recevrait le corps diplomatique; et c'est ainsi que j'ai eu hier l'honneur de lui faire ma cour, avec ceux de nos compatriotes qui ont désiré lui être présentés.

M. Stuart m'avait déjà communiqué le contenu de la lettre que Votre Excellence m'a écrite en date du 17/29 juin, et dont elle a donné copie à lord Castlereagh. Comme elle dit *qu'ayant convenu d'alterner avec l'Espagne, nous ne pouvons jamais demander le pas à l'Angleterre*, le ministre de cette Cour veut le prendre à son tour, et regarde cette affaire comme terminée.

Je prie Votre Excellence de vouloir me donner des ordres précis sur ce sujet; jusqu'à présent tout s'est passé à l'amiable, mais à l'avenir je ne pourrais me refuser d'alterner, et agir en conséquence contre la teneur de la lettre de Votre Excellence remise à lord Castlereagh, sans donner à la conduite de tous les deux une tournure difficile à expliquer. M. Stuart est, comme Votre Excellence sait, un homme exact jusqu'à la sécheresse et enclin, par caractère, à supposer malice même où il n'en existe pas.

Aucune déclaration officielle par écrit n'a eu lieu de ma part.

N° 29. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 30)

Paris, 29 juin/11 juillet 1814.

Monsieur le Comte, depuis ma dernière expédition, tout a continué à peu près dans la même situation.

Les rapports de la police paraissent être plus favorables, si on en croit le gouvernement. Ceux qui lui sont opposés, sans avouer des projets de révolte, cherchent cependant à répandre l'alarme, et citent les effets de leur propre conduite pour justifier ensuite leur manière de voir ou leurs prétentions.

L'ex-ministre Fouché, malgré son apparence tranquille, se donne beaucoup de mouvement pour forcer le Roi d'avoir recours à lui ; de l'autre côté, la Cour témoigne une répugnance réelle, fondée uniquement sur la maxime adoptée d'exclure des emplois ceux qui ont formellement voté la mort. En voulant persister dans cette résolution, il conviendrait du moins d'attirer le plus grand nombre de leurs partisans, afin de les isoler et de séparer leurs intérêts de beaucoup d'autres qui sont tout à fait distincts.

La loi sur la presse, quoique temporaire, a excité l'opposition de ceux qui sont toujours dans les principes et qui ne veulent jamais respecter les circonstances. La propagande genevoise est très active, avec tout le zèle qu'on lui connaît depuis longtemps lorsqu'il s'agit de réformer ou de gouverner la France.

On vient de découvrir une correspondance dont Napoléon est le moteur et l'objet ; il ne s'agit maintenant que du désir de connaître ce qui se passe en France, de faire naître les espérances d'un changement et de réveiller l'intérêt dans l'armée. Les frais de cette agence sont payés par un bureau à Nice. Le projet était d'en établir un autre à Paris.

Cette circonstance, réunie à tant d'autres, a renouvelé les alarmes sur les dangers provenant de la présence de Bonaparte dans l'île d'Elbe et de l'influence que doit avoir sur tous les calculs d'innovations la possibilité de trouver un tel chef.

L'armée en cherche un et sera encore longtemps dans cette disposition, parce que c'est la seule agrégation qui est détachée de tous les intérêts et de tous les sentiments de la patrie. J'ai déjà mandé à Votre Excellence que le gouvernement actuel n'a aucun reproche à se faire envers elle. Son mécontentement consiste dans le vide immense qui se trouve entre son existence actuelle et celle qu'elle a eue autrefois. Le temps seul peut calmer cette irritation et faire naître d'autres idées.

Le ministre présentera aux Chambres, dans le courant de la semaine, le budget et l'état de la nation. Ce travail a déjà été lu et approuvé au conseil. Les objets qu'il renferme et les mesures qu'il doit nécessairement amener occuperont utilement le public. Il était temps de diriger l'attention vers un sujet éminemment national, de suspendre les discussions de

théorie, d'occuper les esprits de la manière d'administrer le pays et de le tirer, s'il est possible, par des expédients pratiques, de la situation embarrassante où il se trouve.

Le Roi prendra décidément le cordon de la Légion d'honneur, depuis que l'effigie de Henri IV et les fleurs de lis en forment la décoration; je n'ai pas cessé de recommander cette mesure.

M. le duc d'Angoulême a trouvé un très mauvais esprit dans la garde nationale de Vannes, en Bretagne. Elle a refusé de lui rendre les honneurs, jusqu'à l'abolition des droits réunis. Le prince a cassé la garde et s'est fait soutenir par les troupes de ligne, qui se sont bien montrées. Il paraît que cette affaire est maintenant arrangée.

En récapitulant les actes du gouvernement, les mouvements de l'opinion et les agitations des partis, Votre Excellence doit s'attendre à voir répéter souvent les mêmes incidents, et moi à exposer mes rapports à une sorte de monotonie. Cependant je me suis plutôt décidé à être prolix, qu'à passer sous silence des faits ou des conjectures dont les conséquences peuvent avoir une si grande influence sur l'ordre public. Je persiste à croire qu'il ne sera pas essentiellement troublé, et que le besoin où la France se trouve d'être gouvernée et les circonstances générales de l'Europe, qui ne permettent plus d'espérer une guerre heureuse à l'étranger, contiendront la turbulence du moment et suppléeront en partie aux fautes que l'on pourrait reprocher à l'administration. J'espère toutefois que celles-ci ne deviendront jamais assez graves pour être irrémédiables.

N° 30. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 31)

Paris, 29 juin/11 juillet 1814.

Monsieur le Comte, le prince de Metternich, à son passage par cette capitale, a communiqué à M. de Talleyrand les actes signés par les Alliés à Londres. Il aurait été à désirer que cette confiance eût été faite d'un commun accord.

La signature du traité entre la France et l'Espagne est toujours suspendue, à cause du refus que cette dernière oppose à l'amnistie demandée par le prince de Bénévent en faveur des Espagnols qui ont suivi le Roi Joseph. Si la Cour de Madrid s'obstine, le Roi cédera, ne voulant pas faire dépendre la réconciliation entre les deux monarchies d'un article que, tout désirable qu'il puisse être, il n'est pas en droit d'exiger.

Le Roi a nommé le prince de Bénévent, le duc de Dalberg et le comte Roger de Damas ses plénipotentiaires au Congrès de Vienne.

Il n'existe pas encore de décision sur la personne destinée pour Pétersbourg. Votre Excellence en devinera aisément le motif.

On a reçu la nouvelle que le caissier de Napoléon s'est évadé de l'île d'Elbe, avec trois millions de francs.

Le comte de Revel, arrivant de Londres, m'a remis les deux notes ci-jointes sur l'Italie septentrionale et le démembrement de la Savoie, pour être portées à la connaissance de Sa Majesté Impériale. Il croit que le ministère anglais a été frappé de la situation dans laquelle l'Italie sera laissée, si toutes les prétentions de la puissance dominante dans ce pays sont complètement satisfaites. Comme cet objet sera discuté au Congrès, c'est à cette époque que je lui ai conseillé de réserver les représentations que la Cour de Sardaigne jugera convenables pour concilier ses véritables intérêts politiques avec les vues particulières des puissances qui se disputent la possession de ce pays.

N° 31. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 14 juillet 1814 [N. S.]

Mon cher Comte, après l'envoi de Königsfeld, j'aurais retardé cette expédition à peu près insignifiante, si ce n'était pour mettre le feldjäger à votre disposition et vous engager encore plus fortement à me dire quelques mots avant votre départ de Carlsruhe; je n'attends pas d'ordres bien importants, mais il est bien que je sache où j'en suis après les commissions qu'on m'a données.

Le mariage est l'affaire sur laquelle on aimerait à savoir le plus à quoi s'en tenir; il est naturel que notre silence inquiète, il suspend tous les autres projets qui ne manqueront pas d'exister, si par malheur nous abandonnons celui qui nous concerne.

Metternich a joué un tour de sa façon, en se donnant les airs de montrer à Talleyrand plus de confiance qu'il n'en avait obtenu de nous sur les arrangements faits à Londres; il est vrai qu'ils ne sont pas très intéressants, mais ils sont toujours plus que rien.

Le pauvre d'Osmond a été éconduit avec peu ou point de ménagement; Talleyrand a voulu Dalberg, malgré le Roi et l'Allemagne; Montesquiou a porté Damas, et notre digne ami, qui n'est qu'un honnête et habile homme, a été terrifié.

Tâchez de nous mettre en rapport avec la France actuelle; nous n'y sommes pas encore, nous qui l'avons créée. J'ai vu Metternich et j'ai beaucoup causé avec lui; chacun prêche modération hors de chez soi; on a Parme, Modène et Plaisance, on vise aux Légations; par là on communique à la Toscane. Murat tombera à propos, surtout s'il est conservé encore quelques années, et son apanage sera bon à prendre. L'Italie est devenue la *terra incognita*, on la livre d'après les degrés, comme si elle n'avait jamais été habitée.

Si l'Empereur distribue des récompenses, j'espère que ce sera au nombre des présents dans les jours du travail et du danger. Les absents du moment vous somment de ne pas les laisser dans l'oubli.

Écrivez-moi une bonne lettre particulière, et croyez-moi tel que vous me connaissez déjà, votre sincère ami et serviteur.

N° 32. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 9/21 juillet 1814.

Mon cher Comte, je vous envoie beaucoup de papiers qui contiennent très peu de choses; c'est un grand éloge de notre situation ici. Croyez-moi, elle est assez bonne et serait déjà parfaite si on ne voulait pas intriguer au lieu de gouverner. Mais comment changer de nature, même lorsque les circonstances changent? Le Roi acquiert tous les jours du respect, il ne lui manque que de convertir ses ministres en ministère; cette opération paraît simple, mais les choses simples sont les plus difficiles, ici comme partout ailleurs.

J'ai fait pour le mariage plus que vous n'avez demandé. Si on se refuse à une lettre qui ne parle que des probabilités d'une conversion, sans obliger à aucun acte extérieur et en conservant le culte que l'on professe, ce serait une preuve que l'on ne désire pas la chose elle-même.

C'est une occasion qu'il ne faudrait pas laisser échapper; le monde n'a pas encore une idée juste de la France. Elle n'est plus ni celle de Bonaparte, ni celle de Louis XVIII à Hartwell: elle est la monarchie française sous ses rois légitimes, et je vous promets que, dans très peu d'années, elle reprendra son lustre, peut-être son ambition, mais certainement son importance.

Le comte de Noailles partira dans deux jours, à ce que m'a dit hier l'oncle ministre et protecteur. Je lui ai fait sentir qu'il avait précipité cette affaire, mais lorsqu'il s'agit d'intérêt de famille et d'intrigue de

femmes même sa raison et son insensibilité succombent. Nous vivons familièrement comme à l'ordinaire ; c'est un homme impossible à fixer, ses avances sont en proportion du besoin extrême qu'il a d'en faire ; dès que celui-ci cesse, on ne s'est jamais connu. Paris offre maintenant un spectacle d'un intérêt et d'une curiosité toute nouvelle : c'est le changement des rôles parmi des gens qui pendant des années n'en ont eu qu'un, et la manière dont ils se regardent, se jugent, se déchirent ; ce sont les découvertes de leurs turpitudes passées qui viennent se mêler avec les formes de leur conversion présente, et enfin la dextérité avec laquelle on cherche à ne pas se détacher des extrêmement mauvais, tandis que l'on veut tenir aux extrêmement bons ; je vois tout cela comme je verrais une pièce de Beaumarchais.

D'Osmond, que l'on a voulu déjouer, a fini à peu près par l'être. Talleyrand a mis en œuvre la grâce et la fourberie qu'il possède par excellence pour le forcer à accepter : il l'a fait appeler par le Roi, il y a eu une scène d'attendrissement, et notre bon ami va à Turin lorsque Dalberg et Noailles vont pour commencer à Vienne et à Pétersbourg ; il sera fait pair, on lui a fait espérer l'ambassade d'Angleterre, on lui en donne déjà le titre.

Ma présence ici a été de quelque utilité ; j'ai soutenu toutes les mesures intérieures qui m'ont paru propres à satisfaire les classes remuantes et actives de la nation, et jusqu'à présent je n'ai pas raison de me repentir d'un conseil donné. Si on voulait mieux s'entendre dans le cabinet et se conduire avec plus de patriotisme, ils ne rencontreraient pas un seul obstacle.

Je suis déjà établi dans l'hôtel, qui est fort décent, mais qui exige des dépenses de tenue assez considérables, comme vous pouvez l'imaginer.

J'espère que vous m'aurez écrit sans attendre l'arrivée de mon premier courrier ; la distance est si grande que, dès qu'on se néglige, les mois s'écoulent sans recevoir une seule ligne.

Le manque de chiffre fait que je ne peux pas hasarder un seul mot par la poste ni à vous, ni à aucun autre.

Je vis avec toute l'économie possible, mais gardez-vous de vous moquer de ma maison ; on trouve mon essai de fort bon goût, et je vous assure que j'ai déjà une réputation que je n'aurais jamais espéré mériter.

M. de Tatistcheff est encore ici, il me parait qu'il n'a pas décidé le moment de son départ : il y a des gens qui ne font jamais ce qu'ils peuvent, et qui désirent toujours ce qu'ils ne peuvent pas.

Adieu. Nous avons vécu *des siècles ensemble*. Nous avons vu des miracles qui ne seront plus ; rien ne lie davantage que les grands événements auxquels on a pris une part commune : ajoutez-y la confiance et les services réciproques, assez d'égalité d'humeur, et je défie tous les diables d'altérer notre amitié, voilà comme je penserai et je sentirai toute ma vie. Mes hommages à votre belle-mère ; à M. de Gourieff et, au prince Galitzin, mille félicitations.

N° 33. Le prince de Talleyrand au général Pozzo di Borgo.

Paris, 21 juillet 1814.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi, mettant le plus grand prix à entretenir les relations de bonne intelligence et d'amitié si heureusement rétablies entre la Russie et la France, a fait choix de M. le comte Juste de Noailles pour remplir les fonctions d'ambassadeur à Pétersbourg.

Sa Majesté désire que, dans le choix d'une personne dont elle connaît le dévouement et le zèle, Sa Majesté l'Empereur de Russie veuille bien trouver une nouvelle preuve des sentiments d'estime et d'attachement qu'elle lui porte.

Les marques précieuses de bonté dont il a plu à Sa Majesté Impériale de m'honorer et d'honorer ma famille me donnent l'espoir qu'elle daignera accueillir personnellement le comte de Noailles avec quelque bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, avec une haute considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

N° 34. Instructions pour M. le comte Juste de Noailles, ambassadeur du Roi en Russie.

Paris, 23 juillet 1814.

Quand la France se précipitait vers l'anarchie, la Pologne faisait des efforts pour en sortir. La Russie vit que son ascendant sur ce pays cesserait avec les divisions qui le lui avaient donné. Ce danger lui parut plus grand que celui dont la Révolution française pouvait la menacer. Une guerre contre la France ne lui offrait, pour résultat des chances les plus heureuses, qu'une gloire stérile, tandis que, par des revers, elle y pouvait

perdre cette puissance d'opinion que Catherine II avait mis tant d'art et de soins à se créer. Elle dut naturellement préférer des conquêtes qui s'offraient à elle presque certaines, et à ses portes. A la vérité, ni la Prusse, ni l'Autriche ne pouvaient raisonnablement désirer la destruction de la Pologne: mais la guerre dans laquelle elles étaient engagées l'une et l'autre leur ôtait les moyens de s'y opposer. On leur en ôtait encore la volonté, en les admettant au partage. Catherine employa donc ses forces à démembrer la Pologne et à garder la part qu'elle s'en était appropriée, et, promettant toujours aux puissances armées contre la France des secours qu'elle n'envoya jamais, elle ne combattit la Révolution française que par des manifestes.

Paul I^{er} suivit d'autres maximes. Ses troupes obtinrent en Italie des succès et essayèrent en Suisse des revers qui rendirent ces succès inutiles. Étant ou se croyant trahi par un allié jaloux, il se réconcilia avec le nouveau chef que la France venait de se donner. Il allait même faire indirectement cause commune avec lui, en armant contre l'Angleterre pour la défense des droits de la neutralité maritime. Une mort violente l'arrêta dans l'exécution de ce projet.

La paix qu'il avait rétablie dura quelque temps. La France et la Russie furent co-médiatrices pour la répartition des États sécularisés en Allemagne. En 1805, une nouvelle ligue s'étant formée, Alexandre I^{er} y entra. Lui-même conduisit en Autriche des secours qui arrivèrent trop tard, livra une bataille que tout le monde lui conseillait d'éviter, et la perdit. L'année suivante, il marcha avec toutes ses forces au secours de la Prusse. Battu à Friedland, voyant l'ennemi près de ses frontières, et déjà tremblant pour sa capitale, il acheta la paix, en laissant imposer à son allié des conditions que celui-ci ne s'était exposé à subir que pour ne le pas abandonner, en souffrant que l'indépendance fût rendue à une portion de la Pologne, ce qui devait être bientôt pour lui une source d'anxiété, et en contractant une alliance qui pouvait et même devait naturellement perdre l'Europe, en le perdant lui-même. Soit calcul et pour paraître agir par un autre sentiment que celui de la crainte, soit vérité, il professa pour son nouvel allié une admiration sans bornes; il le proclama son ami, son guide dans l'art de régner. Il importait à celui-ci que la Russie fût assez occupée pour ne pouvoir pas le troubler dans l'exécution des projets qu'il méditait, et qu'elle s'engageât dans des entreprises qui, la mettant en opposition avec les intérêts de l'Europe, prévinsent tout concert entre elle et d'autres États. L'allié d'Alexandre atteignit ce double but par le système d'alliance qu'il lui fit adopter, qui, dirigé en

apparence contre l'Angleterre, ne l'était réellement que contre le continent, et qui, sous prétexte d'assurer le repos de l'Europe, ne devait avoir d'autre effet que de la déchirer pour l'asservir. Sans la sécurité qu'il donna au chef de la France, l'Espagne et le Portugal n'auraient probablement pas été envahis, et les limites de la France n'auraient pas été portées d'un côté jusqu'à Terracine, et de l'autre jusqu'à la Baltique. Si Gustave-Adolphe a été renversé du trône et ses enfants dépouillés de son héritage, si le Danemark, après avoir perdu sa flotte, s'est vu encore enlever la Norvège, ils n'en doivent accuser que cette alliance, cause première de ces événements. Elle eut le sort de toutes les alliances que l'ambition a formées. Alexandre eut lieu de reconnaître que l'Europe, si elle était réduite à n'avoir que deux maîtres, n'en aurait bientôt qu'un seul. Averti à temps, il fit ses préparatifs. Il eut la sagesse de ne pas aller au-devant de l'attaque dont il était menacé, d'attendre son ennemi, de reculer devant lui, en évitant des actions générales, et de l'attirer dans l'intérieur de son Empire. La Russie fut sauvée par son climat ; mais son climat ne l'eût point sauvée, sans la folle présomption et l'aveugle opiniâtreté de son ennemi.

Conduit jusqu'à Paris par des succès dont la plus grande part fut l'ouvrage des Alliés, qui, de tous côtés, vinrent se joindre à lui, Alexandre s'y est montré généreux, et y a été accueilli comme un libérateur, comme mettant un terme à la Révolution, comme s'il l'eût toujours combattue, comme s'il n'en eût jamais profité.

Pendant la France a dû renoncer à la presque totalité de ses conquêtes et céder quelques-unes de ses anciennes possessions, et lui, au contraire, conserve la moitié de la Pologne, la Finlande, une partie de la Valachie, et huit millions de sujets que la Révolution française a, seule, donné à la Russie l'occasion et le moyen d'acquérir, et peut-être médite-t-il encore des acquisitions nouvelles.

Le moment n'est point venu de déterminer les rapports politiques qui pourront à l'avenir exister entre la France et la Russie. Si celle-ci nourrit toujours des projets d'agrandissement, comme elle l'a fait depuis un siècle, ses vues ne pourraient s'accorder avec celles de la France, qui n'en doit avoir que de conservation.

En 1786, un traité de commerce avait été conclu entre les deux États. Il ne devait durer que dix années, et ne subsisterait plus, quand bien même l'état de guerre ne l'aurait pas rompu. En 1811, on proposa d'en conclure un autre, ce qui ne fut pas accepté. Mais le refus tenait aux circonstances d'alors, et, selon toute apparence, ne se renouvellerait pas aujourd'hui.

L'ambassadeur du Roi pourra sonder à cet égard les dispositions de la Cour de Russie, et, s'il les trouve favorables, il s'occupera de recueillir toutes les informations qui pourraient servir à la confection d'un traité de commerce, dans le cas où Sa Majesté jugerait convenable d'en proposer un.

Un objet plus urgent est de connaître quelles sont les dispositions de l'Empereur de Russie, de l'Impératrice-mère et, en général, de la famille impériale, relativement à une alliance de famille, par le mariage de M. le duc de Berry avec la grande-duchesse Anne, mariage au sujet duquel des ouvertures ont été faites pendant le séjour de l'Empereur à Paris.

L'ambassadeur du Roi devra aussi s'attacher à découvrir :

1° Si c'est le cabinet russe, par système de politique, ou seulement l'Empereur, par complaisance ou par opinion, qui donne appui en Suisse à des idées démocratiques;

2° Quelle sorte d'intérêt l'Empereur prend à Murat et à Bernadotte, s'il veut les conserver et pourquoi, et, en particulier, s'il tient à Bernadotte par une certitude qu'il ait que celui-ci ne chercherait point à reprendre la Finlande ;

3° Quelles sont les vues de l'Empereur relativement à la Pologne. s'il veut la rétablir en s'en faisant Roi, ou la rétablir dans une entière indépendance, ou acquérir seulement le Duché de Varsovie en tout ou en partie, ou remettre les choses sur le pied du dernier partage.

Il est à désirer que l'ambassadeur du Roi puisse donner sur les points ci-dessus des renseignements positifs et très prompts.

Il ne négligera rien pour s'en procurer :

Sur les forces de la Russie ;

Sur ses finances et son commerce ;

Et sur ses relations avec les pays voisins, et particulièrement avec ceux qu'elle a eus pour alliés dans la dernière guerre.

L'ambassadeur du Roi étendra le cercle de ses observations de manière à y comprendre les pays voisins, spécialement la Turquie, la Pologne et la Suède.

Il écrira, ne fût-ce qu'un mot, chaque jour de courrier. Sa correspondance, dont les renseignements qu'il se sera procurés feront la principale matière, sera chiffrée toutes les fois que la nature du sujet pourra le demander, et, si l'urgence l'exige, il la fera parvenir par courrier extraordinaire. Il aura soin de numéroter ses dépêches, et évitera, autant que possible, de réunir dans la même des objets qui n'auraient pas une connexion naturelle ou nécessaire.

Le traité du 30 mai n'ayant rien réglé sur le rang entre les Couronnes (ce qui, à cette époque, aurait pu être matière à difficulté), l'ambassadeur du Roi doit éviter de rien faire qui préjuge la question d'étiquette. C'est par un pêle-mêle adroit qu'il parviendra à la laisser indécise jusqu'au moment où le Roi pourra établir les choses à cet égard comme elles doivent être. Mais si, à son arrivée à Pétersbourg, il ne s'y trouvait point encore d'ambassadeur d'Autriche, la priorité de résidence lui donnerait le premier rang, et il aurait soin de le garder.

Approuvé : LOUIS.

Le prince de BÈNÈVENT.

N° 35. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

(Circulaire.)

Paris, 23 juillet 1814.

Monsieur le Comte, les relations entretenues par les Cours alliées pendant le séjour des souverains à Londres, les dispositions qu'elles ont faites sur le continent ayant, par la simple apparence, pu faire naître quelques doutes, peut-être même quelques inquiétudes sur leurs sentiments envers la France, je crois devoir vous donner à cet égard des informations qui, fixant votre opinion et le langage que vous aurez à tenir, pourront servir de supplément aux instructions que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Des négociations ont eu lieu à Londres, et une convention y a été faite entre les Cours alliées.

Le Congrès, pour l'ouverture duquel le traité du 30 mai avait fixé un délai de deux mois, ne s'ouvrira que deux mois plus tard.

Les Cours alliées ne désarment point et doivent tenir d'assez grandes forces en deçà du Rhin, dans les pays cédés par la France, et sur ses frontières.

On pourrait aisément faire de ces circonstances des sujets d'alarme en supposant :

Que la convention de Londres aurait d'avance réglé tous les objets qui doivent être traités au Congrès, et que conséquemment la France n'aurait à y jouer qu'un rôle passif et peu conforme à sa dignité ;

Que l'époque du Congrès n'aurait été retardée que par suite de quelque arrière-pensée de la part des Cours alliées ;

Et qu'enfin leurs armements, dont le but se trouvait rempli par le

traité du 30 mai, indiqueraient, en se prolongeant, qu'elles ont des vues dont la France devrait justement s'inquiéter.

Mais de telles suppositions, en portant la France à prendre des précautions contre des dangers imaginaires, pourraient en amener de réels, et il ne faut point chercher de causes extraordinaires à ce qui en a de très simples, ni de causes hypothétiques à ce qui en a de certaines.

La convention faite à Londres le 29 juin, et dont j'ai pu mettre une copie sous les yeux de Sa Majesté, règle uniquement les forces que les Alliés tiendront sur pied, jusqu'à ce que les arrangements à faire au Congrès aient été définitivement faits.

Les quatre Cours alliées ont résolu d'envoyer à Vienne leurs ministres du cabinet ; l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse doivent y être pendant la tenue du Congrès. On ne pouvait pas en avancer l'époque, parce que lord Castlereagh ne pouvait s'y rendre avant la fin d'août. De son côté, l'Empereur de Russie, absent de ses États depuis dix-huit mois et y étant appelé par des affaires pressantes, ne pouvait point y aller et revenir à Vienne pour cette époque. Il a pris l'engagement d'y être le 27 septembre, et son ministre en a fait la déclaration formelle aux Alliés, et cette déclaration porte expressément qu'aucune question ne sera préjugée et que rien ne sera décidé entre les Cours alliées, avant la réunion des trois souverains à Vienne.

Voilà la cause toute naturelle qui a fait reculer l'ouverture du Congrès. La France pourrait peut-être se plaindre de ce qu'une époque fixée par le traité fait avec elle a été changée sans son concours ; mais elle a à se féliciter d'un retard qui, lui donnant le temps d'asseoir et de consolider son régime intérieur et de rétablir ses affaires avant la tenue du Congrès, y accroîtra sa part d'influence.

Quant au non-désarmement des Alliés, il tient au principe d'après lequel ils se sont armés. La paix avec la France n'était pas le seul objet qu'ils eussent en vue. Ils se sont proposé, dès l'origine, l'établissement d'un équilibre résultant d'un état général de possession en Europe. Le traité du 30 mai n'a fait que rétablir la paix. Les arrangements relatifs à l'équilibre ne sont pas faits, et les Alliés se sont engagés à ne poser les armes qu'après la fin de ces arrangements.

Les pays auxquels la France a renoncé doivent être administrés : ceux qui n'ont point encore de maîtres doivent nécessairement l'être par les puissances alliées, et conséquemment occupés par leurs troupes. Si donc celles-ci sont près de notre frontière, c'est que ces pays y touchent. Elles les gardent, sans pour cela menacer le nôtre ; si elles les gardent contre

nous, elles les gardent aussi contre ceux des Alliés pour qui elles sont étrangères.

La Belgique est occupée par les Anglais.

La rive gauche du Rhin, entre la Meuse et la Moselle, par les Prussiens.

Le pays entre la Moselle et la frontière, par les Autrichiens et les Bavaois.

Mayence par 10.000 Autrichiens et Prussiens.

La Saxe, par les Russes.

L'Autriche a tout au plus 10.000 hommes en deçà du Rhin, dont les trois quarts sont à Mayence.

L'armée autrichienne est disloquée en Italie, en Moravie et en Galicie.

Si un peu de défiance de nous a pu influencer sur le nombre de troupes que les Alliés ont placées dans notre voisinage, un sentiment d'une autre nature y a certainement encore influé davantage; et ils sont trop convaincus que leur repos dépend du nôtre pour n'en être pas les gardiens plutôt que les ennemis.

Il n'y a donc dans ce qui a été conclu à Londres, ni dans le retard apporté au Congrès, ni dans la présence ou le nombre des troupes alliées, rien qui doive être pour nous un sujet d'inquiétude, et dont nous n'ayons nous-mêmes à nous applaudir.

Voilà, Monsieur le Comte, ce que vous pouvez dire avec confiance et opposer aux fausses inductions qu'on aurait pu tirer des circonstances que j'ai cru devoir rappeler dans cette dépêche.

Agrérez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

N° 36. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 33)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, la dépêche de Votre Excellence en date du 1/13 de ce mois relativement au mariage de M^{gr} le duc de Berry avec Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse Anne m'annonçait que le moyen terme proposé par le Roi avait été regardé à Saint-Petersbourg comme un changement de religion et que, dès lors, il était impossible de l'admettre;

Que, cependant, Sa Majesté l'Empereur, attachant le plus grand intérêt à la conclusion de l'union projetée, désirait voir adopter la proposition faite de conserver à M^{me} la grande-duchesse une chapelle particulière où elle suivrait le rite grec, tandis qu'elle assisterait en public à toutes les cérémonies de la religion catholique.

Ayant communiqué à M. le comte de Blacas la teneur de ces instructions, il me témoigna tous les regrets qu'il avait de voir le projet du Roi rejeté, et il me déclara qu'il regardait l'affaire comme rompue.

N'étant pas découragé moi-même jusqu'à ce point, je le priai de porter l'affaire à la connaissance du Roi, et, en attendant, je me rendis à Saint-Cloud, pour en conférer avec Monsieur, dont les opinions sont regardées comme strictement attachées aux maximes exclusives du culte catholique dans la famille. Ma conférence ne parvint pas à le décider définitivement, mais je le laissai fortement ébranlé par les raisons que je lui suggérai en faveur d'une mesure qui pouvait contribuer si essentiellement au bonheur de la France et à la stabilité du trône. Il se rendit en ville pour consulter avec le Roi, et, quelques jours après, j'eus une audience de Sa Majesté elle-même.

Sans entrer dans des questions de dogmes, j'observai que l'union de famille avec la Cour la plus puissante de l'Europe, loin d'être une simple cérémonie, comme il arrive d'ordinaire dans des cas pareils, amènerait avec elle une réciprocité d'affection et d'intérêt, soutenue par la cordialité la plus intime ;

Que l'influence de cette union sur les esprits en France serait incalculable, et que le Roi devait la regarder comme un des plus grands moyens de gouvernement que les circonstances lui offraient pour le bonheur de la France.

J'ajoutai que la différence existant entre les doctrines des deux églises n'étant pas, par elle-même, un empêchement canonique contre le mariage, on devait, dans ce cas, ne faire attention qu'à l'édification ou au scandale qu'il pouvait produire sur les consciences ; que la question, considérée sous ce point de vue, était décidée par l'assentiment universel de tous les bons Français, dont il n'existe pas un seul qui ne serait malheureux de voir renoncer aux avantages immenses que cette union présente, par le motif qui en est aujourd'hui le seul obstacle.

Il sera facile à Votre Excellence de saisir les détails dans lesquels j'entrai durant cette discussion, et les raisons que le Roi ne manqua pas de m'objecter pour persister dans son opinion. Sa Majesté prit note des arguments principaux dont je m'étais servi, et enfin me congédia en me priant de mander pour le moment sa réponse dans les termes suivants :

« Que le Roi voit avec peine le refus donné par l'autorité compétente à Saint-Pétersbourg au plan proposé par lui à Paris ;

« Que le désir constant d'amener à une conclusion heureuse l'union

« projetée le tient encore éloigné de regarder cette contrariété d'opinions comme irréconciliable ;

« Que, sans accepter la dernière proposition faite de notre part, il
« déclarait, en même temps, qu'il ne la rejetait pas définitivement, mais
« qu'il voulait donner à Sa Majesté Impériale quelque nouvelle facilité,
« tandis que lui, de son côté, penserait à toutes celles que la réflexion
« pourrait lui suggérer. »

Le Roi, les ministres et la nation en général font des vœux sincères pour que cette union ait lieu, mais les idées qui se lient à l'ancienne éducation et aux anciens usages de la monarchie, et l'influence du clergé, qui, sur ces matières, n'est pas indifférente à la Cour, suspendent encore la décision.

M^{gr} le duc de Berry, auquel j'ai communiqué cette affaire avec la discrétion convenable, ne montre aucune objection à tout ce qui peut convenir à M^{me} la grande-duchesse, mais la soumission au Roi et le respect pour son père lui ont dicté une conduite mesurée et délicate dans cette circonstance.

N^o 37. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N^o 34)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, dans la dernière conférence que j'ai eue avec le comte de Blacas à l'égard du mariage, il m'a proposé le moyen suivant :

Le métropolitain catholique de Mohilew, après avoir parlé à M^{me} la grande-duchesse, pourrait informer le ministre de la maison du Roi, comme particulièrement chargé de cette négociation, que la princesse lui paraît montrer des dispositions prononcées pour ce culte ; que le mariage avec M^{gr} le duc de Berry pourrait décider définitivement Son Altesse Impériale à l'adopter publiquement, et que cette union, dans les circonstances actuelles, est propre à accélérer une telle résolution.

M. de Blacas a protesté qu'il n'a aucune instruction du Roi à ce sujet, mais il espère que cette tournure théologique pourra fournir à Sa Majesté le prétexte qu'elle désire pour faire cesser tous les obstacles qui s'opposent à la conclusion de cette affaire.

Si Votre Excellence peut me fournir plus de facilités, je la prie de ne pas en négliger aucune, bien persuadée que je n'en ferai usage que d'après les ordres qui me seront transmis.

N° 38. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 33)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, la marche du gouvernement, depuis ma dernière dépêche *sub* n° 16, paraît avoir produit quelques bons résultats. Les rapports faits aux deux Chambres sur l'état de la nation, et principalement celui du ministre des finances, ont excité tout l'intérêt qu'on pouvait en attendre. L'opinion a été éclairée par des renseignements authentiques, et malgré le désordre immense dans lequel l'administration passée a jeté toutes les parties de l'économie publique, il est démontré que, si la France conserve la tranquillité au dedans, elle pourra se relever de ses pertes et trouver dans ses ressources permanentes les moyens de les réparer.

Le projet annoncé, non seulement d'assurer les intérêts des créanciers de l'État déjà reconnus pour tels, mais encore ceux dont les prétentions ont besoin d'être liquidées, a augmenté les partisans de l'ordre parmi une classe de gens qui avait été le plus employée par le gouvernement passé et qui, se croyant lésée dans ses espérances et dans sa vanité, élevait jusqu'à présent des clameurs dangereuses, et cherchait des chances de profit dans de nouvelles révolutions.

La paix étant la condition indispensable pour obtenir tous les avantages qu'on lui promet, le sentiment national, d'accord avec les vues du gouvernement, commence à influencer dans ce sens sur l'esprit de l'armée, qui paraît se réconcilier tous les jours, quoique lentement, avec sa situation actuelle et les mesures que l'on prend à son égard. Malgré la différence qui existe entre les prétentions qui tiennent au temps passé et l'existence régulière et civique dans laquelle on travaille à la faire rentrer, la vérité est qu'il n'est aucun officier dont le sort ne soit pas ménagé autant que les principes du système actuel le permettent. Si, comme on l'espère, les paiements deviennent réguliers, tout modiques qu'ils sont, on les regardera suffisants et on s'y attachera, comme à la seule ressource sur laquelle on puisse compter d'une manière certaine et honorable.

M^{gr} le duc de Berry se familiarise tous les jours davantage avec les militaires, sa popularité dans l'armée s'augmente et il ne cesse de faire tout ce qui dépend de lui pour le mériter.

Les soldats, et surtout les prisonniers venant de l'étranger, conser-

vent encore un grand attachement à la mémoire de Bonaparte. La vanité, qui les aveugle sur leurs désastres récents, excite le souvenir des anciens triomphes. Ces dispositions sont entretenues par ceux qui se croient plus particulièrement irréconciliables avec le Roi. Les derniers ministres affidés de Napoléon, les instruments les plus odieux de sa tyrannie et les régicides, quoique par des motifs différents, continuent plus ou moins à agiter l'esprit public, avec la facilité que leur donnent leur expérience et la connaissance qu'ils ont des moyens et des agents secondaires pour réussir ; mais cette minorité n'est pas jusqu'à présent alarmante et elle serait tout à fait nulle, si le gouvernement, qui, à la vérité, s'abstient de tout acte d'injustice politique, adoptait les mesures positives que l'avantage de sa position lui présente pour se rendre plus populaire.

Les Chambres agissent avec assez de succès et gagnent de la considération auprès du peuple ; leur résistance même sur quelques objets est favorable, selon moi, à la royauté, parce qu'elle prouve que la représentation nationale n'est pas un vain nom.

Le ministère se ressent des inconvénients de sa composition et de la manière dont on l'emploie, qui ne correspond pas exactement à l'esprit d'un gouvernement représentatif. Le prince de Bénévent cherche à se faire un appui de M. de Blacas, tandis que M. l'abbé de Montesquiou, qui est l'interprète des volontés du Roi auprès des Chambres, marche sans dévier dans le chemin qu'il s'est tracé, de défendre la prérogative de la Couronne jusqu'au scrupule. M. de Talleyrand s'est déclaré contre le projet de loi sur la presse ; il en a présenté au Roi un tout différent, qu'il a signé avec quelques membres du cabinet. Il travaille à faire rejeter celui mis en avant par l'abbé de Montesquiou, et s'attend à ce que la défaite qu'il lui prépare obligera ce dernier à se retirer.

Mon avis est que M. de Montesquiou restera ministre, s'il veut ; sa probité reconnue force l'estime générale, malgré que ses doctrines ne soient pas toujours populaires. D'ailleurs le Roi ne se détacherait qu'à la dernière extrémité d'un homme qui, pendant la Révolution, a constamment partagé avec lui les mêmes opinions sur les grandes questions d'État.

Le duc d'Albuféra, qui se trouve ici, est désigné par le public comme ministre de la guerre, mais le général Dupont se soutient, parce qu'il est entré, dès le commencement, dans le projet du gouvernement de réduire l'armée, pour quelque temps, à l'impossibilité de faire une guerre étrangère. L'ambition et la vanité d'un maréchal auraient de la répugnance à se

conformer à ce système, le seul qui puisse sauver la France d'une banqueroute et d'une révolution inévitables.

C'est dans le même esprit de paix et de conciliation que le Roi se propose d'agir au Congrès. Il m'a assuré qu'il n'a aucune prétention d'agrandissement à faire valoir, que toutes ses vues, presque exclusivement, tendent à éloigner les causes qui mettent encore en danger la tranquillité de son royaume : la présence de Bonaparte dans l'île d'Elbe et celle de Murat à Naples.

Quant aux autres questions, toutes délicates qu'elles soient, il espère les voir terminer à l'amiable par les puissances qui y sont plus directement intéressées, étant bien décidé, en même temps, de ne négliger aucune occasion pour donner à Sa Majesté Impériale toutes les preuves d'une déférence amicale et sincère.

N° 39. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 36)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, immédiatement après l'envoi de mon courrier en date du 11 de ce mois, le prince de Bénévent me communiqua le projet qu'il avait de nommer le comte Juste de Noailles *ministre* à notre Cour, mais d'une manière à faire supposer que cette nomination n'aurait pas lieu aussitôt.

Quelques jours après, le bruit se répandit que M. de Noailles était ambassadeur, et j'en reçus ensuite la communication officielle, par la lettre ci-jointe.

M. de Noailles partira entre le 1^{er} et le 3 septembre N. S. ; c'est du moins ce que M. de Talleyrand m'a dit. Il voyagera sans Madame, en toute diligence, afin d'être reçu avant que Sa Majesté Impériale quitte Pétersbourg pour se rendre à Vienne.

Cette nomination a excité ici beaucoup de critiques. En effet, elle n'est due qu'à l'intérêt prononcé du ministre en faveur du mari de sa nièce, et au succès, non interrompu, des Noailles à la Cour.

L'individu n'ayant jamais servi dans aucune carrière, on ne saurait encore juger de ses talents ; son caractère personnel est généralement estimé. L'empressement que le ministre a mis à lui faire occuper un poste aussi éminent tient exclusivement à des avantages de famille et à des intérêts de Cour, dont personne ne s'occupe avec plus d'adresse et d'assiduité que M. de Talleyrand.

MM. de La Moussaye, de Galz et de Saint-Victor sont nommés secrétaires attachés à l'ambassade. Le premier a été employé depuis longtemps dans les missions étrangères, et a suivi le duc de Bassano dans la dernière guerre.

N° 40. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 37)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, M. de La Tour du Pin, ambassadeur désigné à la Haye, est parti pour Vienne, accrédité provisoirement à cette Cour par une lettre de cabinet.

C'est le désir de connaître de plus près et le plus tôt possible l'importance des armements supposés de l'Autriche, et la direction qu'elle donne à son influence en Italie, qui a principalement motivé cette mission.

Les rapports que Napoléon cherche à maintenir sur le continent, ses communications non interrompues avec le roi Murat et les autres membres de sa famille, celles surtout avec sa femme, et le voyage de cette dernière en France, dans un moment aussi critique, ne peuvent manquer d'exciter la vigilance de ce gouvernement.

Il est très probable que M. de La Tour du Pin sera définitivement nommé ambassadeur à Vienne ; le prince de Bénévent le regarde comme son ami particulier, et c'est un motif de plus pour lui supposer ce projet.

M. de Caraman est nommé à Berlin.

Le marquis d'Osmond vient de refuser la mission de Turin, qui lui a été offerte formellement.

N° 41. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 40)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, la paix entre la France et l'Espagne a été signée le 8/20 de ce mois.

Les deux Couronnes ont garanti les droits de Ferdinand IV au royaume de Naples, et ceux de leur expectative réciproque sur ce pays.

Elles ont promis également de faire valoir au Congrès les intérêts des autres princes de la maison des Bourbons possessionnés en Italie.

Le traité ne fait pas mention des Espagnols réfugiés en France, mais

le Roi a ordonné de suivre cette affaire à l'amiable et sous une autre forme. En attendant, il a accordé des secours à plusieurs de ces réfugiés : exemple louable et en même temps extraordinaire des vicissitudes humaines, de voir les sectateurs du Roi Joseph protégés et secourus par le frère de Louis XVI.

N° 42. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 41)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le Comte, les réparations que le gouvernement a fait faire dans l'ancien hôtel Thélusson l'ayant rendu habitable, je m'y établirai au premier jour, d'après ce qui avait été convenu au départ de Votre Excellence de Paris.

Comme la mission française va arriver à Pétersbourg, j'ai cru qu'il convenait de l'informer de cette particularité.

N° 43. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Mon cher Comte, vous m'avez écrit de Carlsruhe de tenir la négociation du mariage ouverte, malgré la décision du synode de Pétersbourg qui rejette l'arrangement présenté par le Roi ; c'est ce que j'ai fait, comme vous verrez par mes dépêches à ce sujet. En vérité, je suis au désespoir que, dans toutes nos communications avec cette Cour, il y ait eu jusqu'à présent un commerce réciproque de *non* presque sans exception. Si vous faites quelque chose pour donner au Roi le moyen de se tirer d'embarras, il s'associera à tous les projets qui lui fourniront des raisons et des prétextes pour venir à nous. Ceux qui regardent le mariage comme une circonstance ordinaire, à laquelle on peut renoncer légèrement, ne connaissent ni la situation de l'Europe ni la nôtre. Répondez-moi, et mettez-moi dans le cas de nous conserver ce pays, qui n'est pas aussi indifférent qu'on pourrait le supposer, c'est la France !

Talleyrand a précipité la nomination et l'envoi de Noailles ; il est certainement un homme d'État, mais l'esprit d'intrigue et d'avidité est la puissance dominante chez lui. Nous aurons un ambassadeur bien novice ; puisqu'il fallait en avoir un, c'est tant mieux que ce soit de celle trempe. Faites en sorte qu'il soit reçu avec les égards ordinaires ; dans

ce cas, il ne faut pas juger des personnes d'après ce qu'elles valent, mais d'après ce qu'elles représentent.

Vous ne sauriez vous imaginer l'agitation qui règne partout, on est parvenu jusqu'à un certain point à alarmer l'Europe contre nous. Ni nos desseins, ni les services que nous lui avons rendus ne méritent cette récompense. Comme vous êtes à la tête des affaires, il est de mon devoir de vous conjurer de détruire cette tendance par tous les moyens en votre pouvoir; je n'aime pas avoir l'univers pour rival et encore moins pour ennemi.

Le prince Czartoryski est ici. Il voulait partir demain pour Varsovie, je l'en ai déconseillé, et il me promet qu'il attendra à Paris jusqu'à l'ouverture du Congrès.

Bonaparte, sa femme, Murat et toute la séquelle remue, par ce principe d'activité qui ne veut jamais convenir d'être réduit à rien tant qu'on existe dans ce monde. C'est le seul motif d'inquiétude qui trouble encore le repos de ce pays. Au reste, les Bourbons régneront : la nation s'accommode d'eux tous les jours davantage et, ce qui plus est, ne voit de salut nulle part ailleurs.

Cette lettre vous trouvera dans les fêtes et dans un monde idéal ; c'est excusable et même très juste. Je pourrais aussi me compter parmi ceux qui n'en sont pas étonnés, puisque je l'ai désiré autant qu'un autre ; mais après les feux de joie, rentrez dans le monde réel, calculez nos rapports étrangers, cherchez *nos amis*, sondez nos ressources et soyez prudents. Nous en avons besoin plus que jamais, et, si nous sommes prudents, nous serons les premiers, avec les bénédictions de l'Europe entière. Il est temps de mettre un terme à cette homélie et de vous parler de petites choses.

J'ai cru qu'il valait mieux remettre votre boîte à M. Gontard que de la hasarder par le courrier.

La lettre ci-incluse pour Livio contient des actes qui sont nécessaires pour retirer mon argent, et encore cet argent ne suffit pas pour couvrir mes dépenses, surtout dans cette immense maison, qui exige un monde très coûteux, si on veut ne pas en faire une écurie.

Point de nouvelles de Tatistcheff, il a apparemment séduit le Prince-Régent.

Paris est bien maussade, mandez-moi quelque chose de bon pour faire diversion à un sentiment de tristesse qui me persécute. Mes hommages à votre belle-mère ; faites cadeau à M. Gourieff des exemplaires ci-inclus et ajoutez-y mes très humbles compliments.

Adieu, je vous suis, comme vous savez, sincèrement attaché et pour jamais.

N° 44. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 19/31 juillet 1814.

Mon cher Comte, cette lettre vous sera remise par le courrier espagnol ; je vous ai envoyé un courrier le 13/25, et compte vous faire une autre expédition dans le courant de la semaine. Rien de nouveau depuis la date de ma dernière dépêche, tout se soutient à peu près dans le même état. Le crédit public s'améliore ; M. Gontard a escompté hier 8 0/0. Si nous avons besoin immédiat d'argent, on peut réaliser les billets, sinon, ils augmenteront à mesure qu'ils approchent de l'échéance. Gervais, qui est attendu ici, arrangera tout cela selon ses ordres.

M. de Noailles, ambassadeur nommé à notre Cour, compte s'y rendre sur la fin d'août. Caraman n'est pas encore parti pour Berlin. D'Osmond, qui avait formellement refusé l'ambassade de Turin, a fini par l'accepter après une invitation directe du Roi ; il sera *pair* à la première.

M^{me} de Saint-Leu est à Plombières ; l'archiduchesse Marie-Louise à Aix, où elle est arrivée avec seize voitures : on voit bien que ce n'est pas la modestie, ou du moins l'économie autrichienne.

M. de Tatistcheff est ici, il partira dans quinze jours avec sa femme ; le prince Czartoryski est en chemin pour Varsovie.

Les fêtes militaires se succèdent sans discontinuation ; s'il y a de quoi chanter, les fâcheux manqueront d'auditeurs.

Je vous envoie le *Journal des Mécontents* ; s'il se soutient avec le même esprit, la mode de l'être passera probablement.

Mes compliments à tous les vôtres, mon amitié vous est connue.

P.-S. — Je suis établi à l'hôtel Thélusson, qui est passablement arrangé. Cette lettre est écrite au moment où l'on m'envoie viser le passeport pour le départ du courrier qui la porte.

N° 45. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 45)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, la teneur de mes dépêches du 13/25 juillet, concernant le mariage de M^{te} le duc de Berry, doit avoir convaincu Votre

Excellence qu'aucune décision définitive ne serait prise par cette Cour avant les réponses de la nôtre aux dernières communications.

Le comte de Blacas croit que l'expédient proposé dans ma lettre n° 34 suffira pour déterminer le Roi à permettre la chapelle particulière du rite grec, en laissant aux miracles de la grâce de faire avec le temps celui de la conversion volontaire de Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse.

Le cardinal Consalvi s'est offert de décider le Pape à canoniser cette mesure pour ce qui le concerne.

Toute la nation attend avec le plus vif intérêt la conclusion heureuse de cette affaire; elle est regardée, à juste titre, comme une des plus importantes à la tranquillité et à la gloire de la monarchie.

N° 46. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 46)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, le comte Juste de Noailles, dont j'ai déjà annoncé la nomination à Votre Excellence, en qualité d'ambassadeur de France à notre Cour, partira incessamment pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Il a été, en attendant, précédé par M. de La Moussaye, premier secrétaire de légation, qui a quitté Paris le 5 du courant.

J'ai déjà mandé à Votre Excellence que cette nomination avait été accélérée uniquement par l'intérêt que le prince de Bénévent met à placer dans un poste aussi éminent une personne de sa création et qui lui est proche parente. La politique générale n'a pas eu d'influence sur ce choix, qui, sous un tel point de vue, ne présentait aucun motif particulier qui dût lui faire obtenir la préférence.

La probabilité du mariage de M^{me} la grande-duchesse avec M^{gr} le duc de Berry a pu être au nombre des causes qui ont fait désirer à M. de Talleyrand et aux siens d'avoir un représentant à Saint-Pétersbourg dans une circonstance aussi solennelle, et de faire croire à la nation qu'il y a beaucoup contribué. La vérité est cependant que le Roi n'a jamais voulu en parler avec lui, et que Sa Majesté a constamment refusé d'entrer en matière sur ce point, malgré les détours que le dernier a pris plusieurs fois pour en faire un sujet de conversation.

Il serait à désirer, cependant, que M. de Noailles rencontrât l'accueil ordinaire, qui est la suite naturelle de son caractère public; je suis persuadé qu'il cherchera à le justifier par sa conduite et sa modération personnelles.

N° 47. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 47)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, l'intervalle qui s'est passé depuis ma dernière expédition offre des progrès sensibles d'amélioration dans l'esprit public, qui se réconcilie journellement davantage avec le nouvel ordre de choses. Plusieurs mesures ont essentiellement contribué à ce résultat désirable. Premièrement, celle d'assurer à tous les militaires une existence d'activité ou de retraite, qui a été trouvée équitable; la résolution franchement prise de maintenir l'institution de la Légion d'honneur, et finalement le tableau de l'état de la nation fait aux deux Chambres.

La maxime principale que le gouvernement actuel n'a jamais dû perdre de vue, c'est de convertir les intérêts majeurs créés par la Révolution en droits réels que l'on fût autorisé à réclamer du monarque légitime. Parmi ces intérêts, il n'en existait aucun d'une nature plus délicate que celui de l'armée. Les membres qui la composent ont eu de la peine à se convaincre qu'ils auraient pu présenter au Roi la liste de leurs services, demander la réalisation de leurs espérances, et appuyer la justice de leurs prétentions sur les ordonnances dictées par Bonaparte. Il fallait des exemples répétés et une démonstration complète pour faire cesser toutes les incertitudes. Les règlements journaliers que le Roi a publiés, l'exactitude des paiements, l'impartialité avec laquelle leurs réclamations ont été examinées par leurs propres compagnons d'armes et par une administration militaire à laquelle ils étaient habitués à recourir, les a rassurés autant qu'il est permis de l'espérer dans les circonstances actuelles, et au milieu des insligations malignes de personnes qui cherchent à exciter des troubles afin de devenir nécessaires pour les apaiser.

A mesure que l'ordre s'établit, on voit baisser l'importance individuelle des chefs. Celle des maréchaux est réellement réduite à l'autorité que le Roi leur donne dans les commandements assignés à plusieurs d'entre eux; ils en ont très peu qui leur soit personnelle. Ce sont les généraux et les colonels dont dépend plus immédiatement la conduite des troupes, et comme ceux-ci ont encore une fortune à faire et qu'ils n'influent que sur des corps qui ne sont que des fractions très faibles du tout, il leur est presque impossible ou d'agir isolément, ou de se concerter entre eux dans un mauvais sens.

La croix de Saint-Louis, accordée à des services prêtés pendant la

Révolution, a produit un très bon effet. Ce signe de royalisme contribue à monarchiser, pour ainsi dire, la gloire militaire de l'armée, et semble légitimer la conduite passée de ceux qui l'obtiennent ; c'est surprenant de voir le prix qu'ils y mettent.

L'activité de M^e le duc de Berry et la vivacité franche qu'il emploie dans tous ses rapports avec les militaires lui ont mérité un attachement que je crois sincère ; il ne paraît presque devant aucun corps sans des fêtes, des réjouissances et des banquets : le ton de familiarité qui règne dans l'armée française rend ces démonstrations plus nécessaires que dans aucune autre.

La maison du Roi s'organise avec la célérité que l'on peut employer dans une formation dispendieuse et difficile, puisque, outre l'infanterie, elle doit consister d'environ six mille chevaux. Quelques critiques s'élèvent contre cet établissement ; d'autres le croient très approprié à la nature des circonstances dans lesquelles se trouvera la Couronne pendant longtemps. Réduite à la liste civile, elle a certainement perdu une partie de son éclat dans un pays où l'on aime tant à être ébloui ; soumise à l'influence de la représentation nationale et exposée aux tumultes des factions, elle mettrait en danger sa sûreté, sans un appui immédiat contre les violences du moment. Si cette garde est une fois autour du trône, il faut une guerre civile pour le renverser ; une conspiration qui éclaterait subitement ne pourrait l'atteindre, et les meneurs de Paris ne sauraient plus assumer la dictature de la France impunément.

J'ai souvent démontré à Votre Excellence les inconvénients qui résultaient de l'inconduite ministérielle dans les rapports du gouvernement avec les Chambres. Il n'existe dans le conseil ni plan concerté pour influencer sur les corps délibérants, ni sincérité entre les ministres pour soutenir en public les mesures arrêtées dans le cabinet. M. de Talleyrand, qui n'a pas le don de la parole à la tribune, se sert de cette imperfection pour ne jamais prononcer hautement son opinion sur rien ; bien traité du Roi, il voudrait néanmoins ajouter à son importance par la popularité près de ceux qui s'élèvent contre la Cour ; cette tactique devient une intrigue habituelle, et la Couronne perd ainsi l'avantage qu'elle retirerait des talents et de l'habileté d'un des ministres principaux.

M. de Montesquiou est censé trop partial dans ses idées du pouvoir monarchique, et le manque de ductilité et de savoir-faire lui excite des difficultés qu'il ne rencontrerait pas sans son rival et la sécheresse de ses doctrines.

La loi sur la liberté de la presse occupe maintenant tous les esprits ; ils en ont fait une question de théorie qui les jette dans des abstractions,

sans avoir égard ni à leur propre caractère, ni à leur situation actuelle. Comme tous les orateurs lisent leurs discours, personne ne répond pendant le débat aux arguments de l'adversaire; ainsi chaque opinion reste isolée sans avoir détruit les objections contraires. Ce manque de méthode, la médiocrité des talents et la fureur de débiter une harangue rendent les discussions interminables; l'homme qui les ramène et qui en impose par quelque supériorité n'existe pas, c'est pourquoi ils risquent ou de tomber dans un ridicule nuisible, ou de se précipiter dans des écarts plus nuisibles encore. Ce n'est que la nature du sujet qui les occupe qui pourra les préserver; dès qu'il s'agit de lois administratives, ils sont obligés de chercher le sens commun; mais toutes les fois qu'ils sont entraînés par les spéculations constitutionnelles, alors leur inexpérience n'a pas de bornes. Malgré tout ce qu'il reste encore à désirer, la constitution agit pour ainsi dire virtuellement, plus parce qu'il y en a une, que parce que les hommes travaillent à la faire valoir. Le cabinet est obligé de réfléchir aux effets de ses démarches sur le public; la liberté individuelle est assurée et l'argent ne peut être employé, ni demandé et obtenu que pour l'avantage de l'État. Ces principes sont la constitution tout entière, le reste est un ornement.

Les finances se soutiennent avec un crédit supérieur à tout ce qu'on attendait; il n'existe aucun doute que la France ne se remette au courant dans peu de temps. C'était l'administration de Bonaparte qui était mauvaise; la législation financière, quoique un peu trop fiscale, était très habile. Le Roi a trouvé un système d'impositions parfaitement organisé; il lui devra en grande partie la conservation de son trône. Jamais un monarque rétabli n'aurait osé, et peut-être n'aurait su découvrir la matière imposable au point où on l'a fait sous le régime impérial. Cet objet, devenu celui des accusations de tant de monde contre Napoléon, est, à mon avis, un bienfait auquel la France devra son salut.

Comme c'est de la stabilité de ce royaume que dépend, dans les circonstances actuelles, la tranquillité de l'Europe, j'ai cru de mon devoir de soumettre régulièrement à Votre Excellence la marche des événements intérieurs, la conduite de l'autorité, la confiance qu'elle inspire et les dangers qu'elle pourrait craindre. Malgré les difficultés qui empêchent de prévoir jusqu'où la contrariété des intérêts et la violence des passions peuvent irriter les individus ou les classes de cette nation, je suis d'avis tous les jours davantage qu'à moins de fautes qu'il est impossible de prévoir et qu'on ne devrait jamais appréhender, l'ordre sera conservé sans altération remarquable.

N° 48. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 48)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, j'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Excellence l'impression fâcheuse qu'avait produite le voyage de l'Impératrice Marie-Louise sur le territoire français.

Il paraît que cette princesse n'a usé d'aucun ménagement dans sa conduite envers le Roi. Elle est arrivée avec une suite de seize voitures, a entretenu une correspondance non interrompue par courrier avec Vienne, et n'a pas manqué d'encourager et d'accueillir toutes les personnes qui, par des motifs quelconques, désiraient se rendre auprès d'elle.

Les derniers rapports annoncent le dessein de prolonger son séjour encore pendant trois mois ; si elle persiste, je suis convaincu qu'on l'obligera de repasser la frontière. Les représentations faites à la Cour de Vienne à ce sujet éviteront sans doute la nécessité d'en venir à cette extrémité.

Les nouvelles de l'île d'Elbe ne contiennent rien de bien remarquable. L'île est inondée d'Anglais que la curiosité y attire.

Napoléon ne paraît ni trop résigné ni content de son séjour ; on peut imaginer, quoique ce soit très difficile à décrire, tout ce qui se passe dans une tête aussi turbulente que la sienne, réduite à se nourrir de simples spéculations. Il cherche à former quelques compagnies de Corses parmi ceux qui lui sont attachés ; je crois qu'il commence à se défier de ses gardes étrangères.

N° 49. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 49)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, la négociation pour la paix entre l'Angleterre et l'Amérique va s'ouvrir à Gand. On présume que lord Castlereagh s'y rendra lui-même, ou que du moins il accélérera son voyage sur le continent au point de pouvoir faire un séjour dans l'endroit des conférences avant de se mettre en chemin pour Vienne.

La conclusion de cette affaire importante est encore très incertaine. Le parti dominant en Amérique, qui a voulu la guerre, vise à opérer une révolution complète dans les rapports politiques du nouveau monde avec

l'ancien, par la destruction de tout intérêt européen sur ce continent. L'expulsion des Anglais de leurs établissements en est une condition indispensable. Les Américains ont regardé les malheurs de l'Europe comme une circonstance favorable pour exécuter leurs desseins. La chute de Bonaparte, la pacification qui en a été la suite, la faculté rendue à l'Angleterre d'employer ses moyens contre un seul ennemi ont détruit les calculs primitifs de cette guerre. Il reste maintenant à connaître si ces événements auront fait sur l'esprit du peuple américain une impression assez forte pour contraindre le gouvernement à la paix. Sans cette nécessité, celui-ci s'obstinerait dans son système. Il sait que la guerre sur des points aussi éloignés fatigue considérablement la Grande-Bretagne, et l'oblige à des sacrifices sensibles, nonobstant l'immensité de ses ressources. Il a déjà renoncé au commerce maritime et cherche à donner aux capitaux un emploi territorial et manufacturier. Il ne peut, à la vérité, que faire la course sur mer, mais il parviendra à obtenir la supériorité sur les lacs et à mettre en danger la sûreté du Canada. Sa faiblesse consiste dans l'inexpérience de son armée et dans la répugnance des milices contre la discipline; la nécessité de la défense et l'usage des combats parviendront à corriger ce défaut, du moins en partie. Toutes ces considérations peuvent l'encourager à prolonger la lutte dans l'espérance de soutenir son premier plan et d'opérer une des plus grandes révolutions politiques du globe. Votre Excellence me pardonnera si je me permets de donner tant d'étendue à mes spéculations sur une affaire qui paraît n'attirer l'attention de personne. J'ai annoncé la même manière de voir en Angleterre, lorsqu'on était le plus éloigné de croire à la rupture, et lorsqu'on ignorait le véritable état de la question, parce qu'on s'obstinait à la circonscire aux querelles et aux incidents du moment, qui n'étaient que des prétextes, au lieu de la chercher dans un plan plus vaste, plus hardi et plus conforme à l'ambition d'un peuple qui sent sa force.

Comme le monde en général a besoin de quelque période de repos, il est à désirer que le sang cesse de couler, même sur des points où notre politique pourrait être spectatrice sans inconvénient.

N° 50. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 50)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, le roi Murat a proposé une alliance au roi de Sardaigne; ce dernier a déclaré qu'il ne prendrait aucun engagement

avant le Congrès de Vienne. Le général Livron a été expédié de Naples à Londres, pour convertir l'armistice qui existe entre les deux pays en un traité de paix, ce qui a été refusé. Le duc de Campo-Chiaro part pour renouveler la même demande et en général pour détruire l'intérêt que la Grande-Bretagne pourrait prendre au sort de la dynastie légitime.

Il existe un grand malentendu entre le Pape et le gouvernement napolitain ; celui-ci occupe encore les plus belles provinces du Saint-Siège, et surtout la Marche et la forteresse d'Ancône. Il paraît que le roi Joachim pense non seulement à se conserver, mais à devenir conquérant, et surtout à exiger la stricte exécution des engagements pris par l'Autriche envers lui.

Lord William Bentinck a été rappelé de son commandement en Italie. Les encouragements qu'il a donnés à la ville de Gènes pour reprendre son ancienne indépendance étaient en opposition avec les vues du gouvernement anglais, qui se propose d'accéder à l'incorporation de cette ancienne république au Piémont. En général, la conduite de lord William a été inconsidérée partout ; après avoir bouleversé la Sicile sans précaution et sans mesure, il a agi également à contre-sens en Italie. Les ministres l'auraient rappelé bien avant cette époque, sans le crédit du duc de Portland, dont il est le frère. Il est parvenu par sa manière d'agir à rendre inefficace même un appui pareil.

N° 51. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 51)

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le Comte, le décret du Roi d'Espagne concernant le rétablissement de l'Inquisition a fait sur le Roi de France l'impression la plus pénible. Sa Majesté a des idées trop justes sur ces matières pour ne pas désapprouver la mesure, abstraction faite de toute considération personnelle ; mais elle n'a pu en outre s'empêcher de voir avec beaucoup d'anxiété un Roi de sa famille, réintégré comme elle dans ses États, rappeler des institutions odieuses et donner ainsi à tous les malveillants de la France l'occasion de citer un exemple dont l'impopularité pourrait s'attacher au nom des Bourbons en général. Je suis convaincu que tout ce que la Cour des Tuileries pourra suggérer à celle de Madrid sur ce sujet et sur la marche du gouvernement en général sera dicté par les maximes d'équité et de prudence, et par une grande libéralité de principes ; mais le succès de ces bons conseils est encore bien loin d'être probable.

Ceux qui prétendent connaître l'état de désordre où l'Espagne se trouve maintenant croient que l'intervention des prêtres est le seul moyen de rétablir une police fondée sur les craintes religieuses, et que le recouvrement des impôts tient à l'influence du confessionnal. Si de tels remèdes sont nécessaires, ce n'est que changer de maladie, ou, pour mieux dire, s'en donner une de plus. C'est, en général, un sujet de regrets, que de voir les grands sentiments qui ont soutenu la nation espagnole, au milieu de calamités sans exemple, dénués de toutes les idées qui auraient pu convertir des épreuves si terribles et un succès si complet en moyen de parvenir à des réformes utiles et à une législation plus convenable à la dignité et aux intérêts d'un peuple aussi antique et aussi intéressant à tant d'égards.

N° 52. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

(N° 1)

Paris, 24 août 1814.

Monsieur le Comte, je pense qu'au moment où vous recevrez cette lettre vous serez établi à Pétersbourg et que vous aurez été présenté à l'Empereur. J'attends de vos nouvelles, et je vous prie de me transmettre tous les renseignements qui vous paraîtront intéresser le service du Roi.

Lord Wellington est arrivé ici avant-hier. Il a eu l'honneur de présenter ce matin ses lettres de créance au Roi.

M^{sr} le duc de Berry est, depuis plusieurs jours, de retour d'Angleterre. Le Prince-Régent, ayant été sensible à la marque d'égard que lui a donnée Son Altesse Royale, en se rendant près de lui à l'époque de sa fête, a chargé lord Castlereagh de passer par Paris, pour faire en son nom des remerciements à Sa Majesté.

Nous sommes dans le plein exercice de nos nouvelles institutions. La discussion sur la liberté de la presse n'est point encore fermée à la Chambre des pairs. La Chambre des députés s'occupe du budget. L'administration s'établit et prend un aplomb qui convient aux intérêts de tous. L'esprit de l'armée devient plus satisfaisant. Le Roi a fait de nombreuses promotions, et elles ont produit un bon effet. Enfin, Monsieur le Comte, tout doit faire espérer que la France va jouir du repos et du bonheur qu'elle a attendus de son gouvernement légitime.

Les lettres que nous recevons d'Italie annoncent que le Pape vient de rétablir par une bulle expresse l'institution des Jésuites.

P.-S. du 26. — La fête du Roi a été célébrée hier avec le plus vif enthousiasme. Il y a eu grand couvert aux Tuileries. Un grand nombre de personnes présentées ont eu l'honneur d'y assister.

Lundi prochain 29, la ville donne à Sa Majesté la fête qu'elle a bien voulu permettre de lui offrir.

N° 53. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 58)

Paris, 15/27 août 1814.

Monsieur le Comte, l'affaire concernant le mariage de M^{gr} le duc de Berry est encore telle que j'ai eu l'honneur de la représenter à Votre Excellence dans ma dépêche du 14/26 juillet et dans l'autre du 8 août.

Le Roi n'a fait aucune démarche, en attendant la réponse de notre part qui doit fixer sa détermination ; cependant je ne dois pas dissimuler que les délais commencent à devenir importuns, et le besoin de prendre un parti très urgent.

La nation et la Cour en général désirent unanimement l'union projetée ; mais, si les obstacles qui l'ont empêchée jusqu'à présent doivent encore se prolonger, sans que l'adoption d'aucun des rapprochements proposés fasse espérer une conclusion prompte, mon opinion est que le Roi se trouvera dans la nécessité d'aviser à un autre établissement et de ne plus différer le moment où l'existence des enfants dans la famille pourra rassurer la France sur la succession à la Couronne dans la branche régnante. C'est la préférence décidée en faveur de la Russie qui, seule, a pu faire sacrifier au désir de cette alliance un temps précieux, dont tous les instants, sous ce rapport, se lient aux intérêts les plus délicats de la monarchie. Un silence prolongé de notre part ne pourrait qu'affaiblir l'espoir du succès et même le faire regarder comme impossible.

Dans les différentes conférences que j'ai eues sur ce sujet, j'ai toujours insisté qu'il convenait d'attendre la réponse à ma dépêche du 14/26 juillet, et j'ai démontré qu'aucune explication nouvelle ne pourrait être donnée de notre part avant d'avoir reçu les renseignements que mon expédition contenait. Cette explication a suspendu, à la vérité, toutes les démarches ultérieures, sans diminuer cependant l'anxiété avec laquelle on désire arriver au moment d'adopter une décision définitive.

Comme c'est une affaire de famille, chacun y porte son inclination et son caractère personnels ; ainsi il est prudent, si on veut en assurer la réussite, de ne pas décourager par une indifférence qui refroidirait le

zèle et la bonne volonté de ceux qui, avec le Roi, apprécient la convenance et les avantages de cette union.

Je sais que le chancelier de Hardenberg, à son dernier passage à Paris, a fait dire indirectement qu'une princesse de Prusse n'aurait aucune difficulté à se faire catholique dans le cas où le Roi croirait la proposition d'un mariage convenable sous d'autres rapports. Cette ouverture n'a pas eu de suite jusqu'à ce moment.

Dans la ferme persuasion où je suis que les ordres de Sa Majesté Impériale sur ce sujet ne tarderont pas à me parvenir, je cherche à écarter toute nouvelle démarche jusqu'à l'arrivée d'un courrier, et me réserve de reprendre alors l'affaire d'après les instructions que je recevrai. Cependant je n'ai pas voulu tarder à informer Votre Excellence de l'impatience qui se manifeste chaque jour davantage et des inconvénients qu'une plus longue incertitude pourrait produire.

N° 54. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 39)

Paris, 16/28 août 1814.

Monsieur le Comte, M^{gr} le duc de Berry, à son retour d'Angleterre, a informé le Roi que le voyage anticipé de lord Castlereagh sur le continent avait pour but non seulement d'accélérer les négociations entamées avec les Américains à Gand, mais plus particulièrement de se rendre à Vienne, afin de concerter, sans l'intervention immédiate de la France, les mesures préliminaires qui doivent former la base du Congrès ; que le ministre anglais, en s'expliquant sur cet objet, l'avait fait de manière à inspirer de grandes inquiétudes sur le rôle que l'on destinait à ce cabinet dans les transactions futures.

A peine la nouvelle est arrivée que lord Castlereagh avait débarqué sur le continent, le Roi l'a invité à venir à Paris, où il s'est rendu en effet avant-hier. Il paraît que les explications qui ont eu lieu sur ce sujet délicat ont été plus satisfaisantes. Ayant moi-même parlé à lord Castlereagh de manière à lui faire connaître que j'étais instruit des motifs de son apparition, il m'a dit que l'alarme excitée par ses communications précédentes avait été exagérée ; que, l'ayant prévu, il avait prié le prince de Metternich, à son retour de Londres, de bien faire comprendre à M. de Talleyrand que l'union anticipée des principaux ministres alliés à Vienne n'avait d'autre but que celui de s'entendre sur quelques points qui les concernaient particulièrement, et qui tenaient encore aux tran-

sactions précédentes passées entre eux, et non de décider, à l'insu de la France, les questions générales ou particulières sur lesquelles elle était naturellement appelée à donner son consentement direct ;

Que les traités faits en temps de guerre ayant été dictés par un esprit hostile et dans la supposition où Napoléon régnerait en France, ils cessent d'être applicables à la monarchie légitime, portée par caractère à s'associer aux projets communs, et qui trouve dans le rétablissement et la durée de la paix générale les moyens les plus efficaces à sa propre conservation.

Malgré cette manière équitable d'envisager le sujet, je ne crois pas que les inquiétudes de ce cabinet soient entièrement calmées. Toute réunion à laquelle le Roi ne serait pas appelé dès son commencement, et qui, par conséquent, serait supposée fondée sur des motifs, des vues ou des intérêts quelconques séparés de la France, ne saurait jamais être regardée avec indifférence. Ainsi M. de Talleyrand est décidé à partir assez à temps pour être rendu à Vienne vers le 15 septembre N. S., afin de se trouver sur les lieux au moment où les pourparlers mêmes pourront commencer. Son intention est de laisser le portefeuille par intérim à M. de Jaucourt, dont l'amitié l'assure contre les conséquences de l'absence et de l'ambition.

Le Roi déclare qu'il n'a ni l'intention d'agrandir son territoire, ni celle de mettre en avant des prétentions opposées aux principes d'équilibre que l'on se propose d'établir ; mais il sent que sa propre dignité et ses devoirs envers la nation lui prescrivent de participer avec une parfaite égalité aux arrangements et aux stipulations destinés à fixer les intérêts et la justice de tous.

Dans un tel esprit d'impartialité générale, je peux cependant assurer Votre Excellence que cette Cour est particulièrement disposée à s'entendre avec Sa Majesté Impériale, et à chercher dans Notre Auguste Maître l'appui qui est nécessaire à son crédit futur, comme elle y a déjà trouvé celui qui lui a rendu son existence actuelle.

N° 55. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 60)

Paris, 16/28 août 1814.

Monsieur le Comte, les affaires intérieures de ce pays ont continué à marcher d'une manière assez satisfaisante depuis mon dernier rapport. La loi sur l'usage de la presse a passé à la Chambre des députés, malgré une

opposition considérable. Elle rencontre dans celle des pairs des obstacles également forts, mais il est à présumer que la majorité l'adoptera. Cette mesure est la seule sur laquelle les opinions de la législature et du public aient été partagées.

Le rapport de la commission de la Chambre des députés sur le budget présenté par le ministre est entièrement dans le sens du gouvernement; les nouveaux éclaircissements sur l'état des finances ont démontré la facilité de les réparer. Les fonds publics sont déjà à 78, les actions de la Banque à plus de 15 0/0 au-dessus du pair et l'intérêt des bons du Trésor à 7. Il est presque inouï d'avoir vu la confiance s'établir à un tel degré, immédiatement après une révolution aussi subite et une guerre qui avait porté 400.000 ennemis dans le cœur de la France.

La liste civile sera bientôt fixée à l'unanimité. Le Roi recevra au delà de trente millions par an, compris les domaines dépendant des châteaux et seigneuries appartenant à la Couronne. Ce revenu n'est grevé d'aucune dépense, ni militaire, ni politique, ni administrative; il est uniquement destiné à soutenir l'éclat de la Couronne et à donner au souverain le moyen de faire des récompenses extraordinaires.

Les princes auront leurs apanages particuliers, évalués en tout à huit millions; ceux des branches collatérales trouvent encore des biens considérables, qui leur sont déjà rendus.

L'armée devient meilleure, à mesure qu'elle s'organise et que la paye lui est régulièrement distribuée. Cependant il existe encore quelque fermentation et quelque mécontentement sans objet et sans motif réel. L'état dans lequel la restauration de la monarchie et le retour de la paix l'ont jetée, c'est-à-dire la modération et la tranquillité que le système actuel exige, sont en contradiction avec la mémoire des guerres et des victoires et avec les chances de fortune qui existaient dans le temps passé. La vanité les empêche de se rendre compte des derniers désastres, et, s'ils y pensent du tout, c'est pour désirer avec ardeur l'occasion de s'en relever. Les militaires français, en général, sont une population à part. Ils regardaient également les pays étrangers et leur propre patrie comme une loterie sur laquelle ils avaient des billets gagnants; ils ont de la peine maintenant à s'avouer qu'ils appartiennent à la nation et qu'ils ne peuvent plus se séparer d'elle et de ses intérêts. Comme ils ne désirent qu'un général, leurs regrets se portent souvent sur Napoléon; tout homme mécontent et malintentionné cherche à les tenir dans ces dispositions, celui qui veut forcer le Roi à lui donner une place, comme celui qui désespère de l'obtenir.

La présence de l'Impératrice Marie-Louise a donné quelque consistance de plus à ces mauvaises dispositions. Elle a reçu et encouragé les visites de gens notoirement malintentionnés, a tenu des propos indiscrets, et conservé une correspondance par courriers d'une manière fort suspecte.

Le Roi s'est refusé à prendre aucune mesure extraordinaire contre toutes ces menées; il a voulu, pour ainsi dire, prouver qu'il ne les craignait pas, et je suis d'avis que son imperturbabilité à cet égard en a plus imposé que des recherches inquiètes et des mesures craintives. Cette princesse doit avoir déjà quitté le sol de la France, où on ne l'aurait pas tolérée plus longtemps, si elle avait voulu persister à prolonger son séjour.

Le mécanisme du gouvernement représentatif n'est pas encore suffisamment entendu. Comme le ministère n'est pas formé par l'influence des deux Chambres, il est impossible qu'il agisse de concert dans ses démarches envers elles, du moment qu'il n'en est pas le résultat. Il faudra du temps avant que les Français saisissent l'esprit de leurs institutions actuelles; il y a beaucoup de noms sans valeur réelle, et beaucoup de choses qui ne sont pas encore exactement nommées. Rien ne prouve plus l'imperfection de leurs assemblées révolutionnaires, que le manque d'expérience qu'ils trahissent à chaque instant dans l'art de se gouverner par des formes représentatives. Cependant, comme la liberté de s'améliorer existe, il suffit d'un talent un peu transcendant dans ce genre pour donner, à la longue, une direction régulière aux différents pouvoirs qui exercent l'autorité souveraine et législative.

Jusqu'au renouvellement des élections, il serait prudent de ne penser qu'à des mesures conservatrices, surtout à la prospérité des finances et à la discipline de l'armée, les deux grandes bases sur lesquelles reposent la stabilité et la gloire des empires. Le perfectionnement des lois organiques ne doit arriver que très lentement. Il est malheureux qu'il existe en France un nombre trop considérable de gens médiocres qui voudraient dicter un code entier tous les jours et qui croient la patrie en danger, du moment qu'ils ne peuvent pas convertir en lois du pays leurs conceptions particulières et leurs projets de réforme. Cette secte agite l'esprit public et l'empêche de s'habituer à la patience et d'acquiescer la force d'attendre, qui est la plus grande vertu et la plus essentielle des peuples libres.

La France ayant, pour ainsi dire, une existence nouvelle, j'ai cru de mon devoir de la représenter selon qu'elle paraît à mon esprit. Les idées que l'on peut avoir sur une telle puissance et une telle nation ne sont

jamais indifférentes, et c'est dans ces vues que, depuis la restauration, je me suis attaché à faire connaître la situation de ce pays, afin qu'il entrât dans les calculs de notre politique avec tout le poids et la considération qu'il mérite.

N° 56. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 61)

Paris, 16/28 août 1814.

Monsieur le Comte, lord Wellington a présenté le 12/24 de ce mois ses lettres de créance, en qualité d'ambassadeur. La réception a été solennelle et dans toutes les formes.

Le jour suivant, le corps diplomatique a eu l'honneur de faire sa cour au Roi, à l'occasion de la Saint-Louis. Le public a pris beaucoup de part à la fête. Il y a eu le soir, à six heures, grand couvert, d'après l'ancienne étiquette. Les nouvelles duchesses ont été admises à tous les honneurs des anciennes.

Le ministre de la guerre a donné un grand dîner, auquel lord Wellington et moi étions les seuls invités d'étrangers.

Les maréchaux ont montré beaucoup d'égards envers le général anglais. Le maréchal Masséna s'est entretenu avec lui d'une manière très spirituelle et très polie. Ce dernier m'a beaucoup parlé de sa fidélité au Roi, et s'est abandonné aux expressions les plus amères envers Napoléon et sa famille ; il est vrai qu'il en était mal traité depuis longtemps.

Demain la ville donne une fête au Roi, à laquelle nous sommes priés d'assister.

N° 57. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Sans date.

Mon cher Comte, j'ai retardé de quelques jours mon expédition, en attendant vos nouvelles ; voyant qu'il n'en arrivait pas et désirant d'ailleurs que mon courrier trouvât l'Empereur à Pétersbourg, je me suis décidé à l'envoyer, afin de ne pas laisser passer un trop long intervalle sans donner quelque connaissance sur l'état des affaires ici. Comme c'est moi qui écris toujours et que ma correspondance consiste plus dans des narrations que dans des affaires, ce n'est pas ma faute si elle devient tous les jours moins intéressante.

Il est aisé de vous imaginer combien j'ai été interrogé sur le départ de l'Empereur, sur le vôtre, sur tel bruit ou telle supposition ; n'ayant aucun fait à dire, je m'en suis tiré par des raisonnements, qui dans ce cas ne sont que manière de parler. C'est par Vienne qu'on a reçu quelques renseignements positifs sur notre Cour depuis l'arrivée de Sa Majesté à Pétersbourg.

Vous voyez que je ne me suis pas trompé sur les espérances que j'ai données de la marche satisfaisante des affaires intérieures en France. Malgré beaucoup de difficultés qui doivent exister, et qui dureront encore longtemps, c'est un pays qu'on aurait tort de rayer de la carte politique et de mettre hors de page.

Les d'Osmond partiront pour Turin dans trois semaines ; si je passe ici encore quelque temps, ils me manqueront bien.

Adieu, en attendant à chaque instant de vos nouvelles.

**N° 58. Projet de dépêche du comte de Nesselrode au général
Pozzo di Borgo.**

Saint-Pétersbourg, 19/31 août 1814.

L'Empereur a lu avec beaucoup d'intérêt les deux dépêches que vous m'avez adressées, relativement au mariage. Sa Majesté Impériale a été très satisfaite de la manière dont vous avez traité cette affaire délicate, et me charge de vous donner son entière approbation. Mais elle voit avec beaucoup de regret qu'il sera bien difficile de lever l'obstacle de la religion. Elle est sensible aux bonnes dispositions que le Roi a fait paraître dans ses réponses, et mettra certainement de son côté un empressement égal à saisir toute proposition de sa part qui offrira un moyen de concilier son désir d'arranger l'affaire avec les obligations que lui imposent les lois de l'église grecque. Son séjour à Saint-Pétersbourg l'a convaincue qu'il lui serait impossible de se prêter à aucune déviation qui pût jeter dans le public le soupçon d'un changement de religion, que l'on considère même ici comme complet lorsque l'on devient grec-uni. Dès lors Votre Excellence se figurera facilement que l'idée mise en avant par le comte de Blacas, et dont elle rend compte dans son rapport n° 34, ne pourrait, dans aucun cas, être admise, et doit même être envisagée comme tout à fait contraire aux obligations que la religion grecque impose à M^{me} la grande-duchesse. Sa Majesté Impériale, ne croyant donc pas pouvoir aller au delà des propositions que je vous ai transmises de

Bruchsal, pense que pour le moment il serait convenable de ne faire aucune ouverture, ni réponse ultérieure, et de vous borner à recevoir et à transmettre à Sa Majesté Impériale celles que le Roi pourrait vous communiquer en conséquence des explications que vous avez eues avec lui. L'intention de l'Empereur est même que vous évitiez tout ce qui pourrait les provoquer, et que, dans le cas où, à la réception du présent courrier, on vous adresserait quelques questions à ce sujet, vous répondiez qu'il ne vous est parvenu aucune nouvelle instruction et que vous supposez que l'on attend chez nous que le Roi nous suggère quelque autre moyen, ainsi que ses dernières déclarations autorisent à le croire.

N° 59. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 20 août/1^{er} septembre 1814.

Monsieur, les différentes dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 13/25 juillet me sont également parvenues, et je me suis empressé de les mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale. Je profite du courrier que je suis chargé de vous envoyer aujourd'hui, pour vous témoigner l'entière satisfaction de l'Empereur pour vos rapports. Quoique Sa Majesté n'ait point pour le moment de directions particulières à vous donner, néanmoins elle a voulu que je vous expédie un courrier, tant pour vous porter les ratifications formelles, ci-jointes, du traité de Paris, que vous voudrez bien échanger contre celles de Sa Majesté le Roi Louis XVIII, que pour vous instruire de l'époque du départ de Sa Majesté pour Vienne, qui est fixé aux derniers jours de ce mois.

Les nouvelles les plus récentes de cette capitale nous ont appris que l'archiduc palatin viendra au-devant de Sa Majesté jusqu'à l'extrême frontière des états autrichiens. Elle veut que je la précède, et je partirai d'ici vers le 20 de ce mois. Je vous engage à m'y adresser dorénavant toutes vos dépêches, car, en calculant le temps nécessaire pour que le présent courrier vous arrive et celui que mettront vos dépêches à venir à Vienne, il est hors de doute que c'est cette direction qu'il faut faire prendre pour que Sa Majesté l'Empereur en ait connaissance sans retard.

Nous attendons bientôt M. le comte de Noailles, d'après l'avis que vous m'avez donné de son prochain départ. Afin qu'il n'éprouve aucun embarras pour les chevaux en Russie, l'Empereur m'a chargé d'expédier à sa rencontre un sous-lieutenant des feldjägers qui l'accompagnera jusqu'ici.

N° 60. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 4)

Saint-Pétersbourg, 6 septembre 1814.

Mon Prince, après un voyage heureux et vingt et un jours de route, j'arrive à ma destination. J'ai été reçu à Polangen, premier village russe, par le directeur de la douane et un officier feldjäger envoyé par le gouvernement pour faciliter ma route et commander mes chevaux aux différentes postes. L'officier était porteur d'une lettre de M. le comte de Nesselrode, dans laquelle ce dernier m'annonçait que la maison occupée en 1812 par l'ambassadeur de France n'était pas habitable dans ce moment; j'ai donc été obligé de prendre un appartement dans un hôtel garni. Lors de l'arrivée à Polangen du général Lauriston, revêtu du même titre que moi, il fut reçu par une députation de la province de Courlande, des détachements de troupes légères l'escortèrent successivement pendant une grande partie de la route jusqu'à Pétersbourg; mais je ne sais pas jusqu'à quel point cette réforme est convenable. Si on la considère comme mesure de nouvelles relations d'étiquette que la Cour de Russie veut établir avec celle que j'ai l'honneur de représenter, le titre de Roi, au lieu de celui d'Empereur, explique-t-il la différence dans la réception faite au général Lauriston et à moi? Le simple état de paix, au lieu d'alliance qui avait existé sous le précédent gouvernement, motive-t-il aussi quelque nuance dans le cérémonial observé à l'égard de l'ambassadeur? Son arrivée un peu subite n'est-elle pas la plus simple cause de ce changement dans les formes de la réception?

J'ai eu le regret de ne point trouver ici M. le comte de Nesselrode et de ne pouvoir lui remettre la lettre de Votre Excellence, il a quitté Pétersbourg depuis trois jours pour se rendre à Vienne. L'Empereur lui-même doit se mettre en route pour cette ville le 13 de ce mois. J'ai été ce matin chez M. le conseiller privé Weydemeyer, chargé du portefeuille des affaires étrangères en l'absence de M. le comte de Nesselrode, je lui ai donné communication, selon l'usage, de ma lettre de créance et demandé de vouloir bien prendre les ordres de l'Empereur pour le jour où je pourrais avoir l'honneur de lui présenter l'original de cette même lettre. J'attends dans ce moment un avis de M. de Weydemeyer qui fixera sans doute le moment de mon audience; j'ai reçu aujourd'hui même la visite de M. de Weydemeyer.

M. de Nesselrode n'est toujours que chargé par intérim du porte-

feuille des relations extérieures, de même que M. de Weydemeyer en l'absence de M. de Nesselrode ; M. de Roumiantsoff est à la campagne et entièrement étranger aux affaires.

Je n'ai pu recueillir que des *on-dit* depuis mon arrivée, ils s'accordent tous sur les bonnes dispositions de la Russie pour la France ; l'Empereur, la famille impériale ont très bien traité le général Maurin, chargé par le ministre de la guerre des affaires des prisonniers français dans ce pays.

Permettez-moi, mon Prince, de joindre à ma première dépêche l'expression particulière de ma reconnaissance des bontés que vous avez eues pour moi, elles ont été vivement senties. Veuillez recevoir l'hommage de ma gratitude et de mon respect.

N° 61. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 63)

Paris, 25 août/6 septembre 1814.

Monsieur le Comte, le manque total de nouvelles depuis le 1/13 juillet doit naturellement occasionner beaucoup de demandes de la part de cette Cour et un intérêt bien vif d'en expliquer ou du moins d'en interpréter la cause. Ma situation ne me permettant d'offrir aucune notion positive, j'ai cherché simplement à conserver le Roi dans les dispositions amicales et confidentielles qu'il est porté à entretenir avec notre Cour, et à le convaincre qu'il doit s'attendre à la même réciprocité.

Le prince de Bénévent partira le 1/13 du courant pour Vienne, où il se propose d'être rendu le 8/20. Le système de la France étant entièrement pacifique, l'influence du prince sera principalement employée à le faire partager aux autres et à amener une conclusion aussi heureuse et aussi nécessaire au monde. Son crédit sur ce qui concerne la politique européenne et les attributions de son ministère est complet ici ; s'étant fort rapproché du comte de Blacas, il obtiendra de son maître, durant le Congrès, la confiance la plus illimitée.

Informé des matières qui peuvent devenir objet de discussions entre les puissances dans le cours de la négociation, il se propose de tenir la balance, autant qu'il sera possible, au milieu des prétentions différentes, et de faire assumer au Roi le caractère d'une grande impartialité. Cependant, comme il désire satisfaire en même temps Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, dans tout ce qui pourra lui être agréable, et la Russie et la France n'étant pas destinées d'ailleurs à avoir beaucoup

d'intérêts contradictoires à concilier, la bonne intelligence et les bons offices mutuels deviennent une conséquence naturelle de cet état des choses. C'est dans ces sentiments, et avec des ordres pareils de la part du Roi, qu'il se présentera à Vienne.

N° 62. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 64)

Paris, 25 août/6 septembre 1814.

Monsieur le Comte, depuis mon dernier rapport sur les affaires intérieures de ce pays, rien n'est arrivé qui ne confirme l'opinion que j'ai cru de mon devoir d'inculquer à l'égard des progrès de la nouvelle réorganisation et de la stabilité du monarque et du trône.

Le budget présenté par le ministre des finances a obtenu l'assentiment de la Chambre des députés, après une discussion très lumineuse et quelques amendements qui ont été jugés raisonnables.

La liste civile a été également votée à la presque unanimité de cette Chambre, puisque dix-sept voix seulement se sont trouvées en opposition, malgré que le scrutin soit secret et que chaque votant n'ait à consulter que ses dispositions personnelles dans l'émission de son vote. Ces deux projets de lois seront portés immédiatement à la Chambre des pairs. Celle-ci vient de rejeter le préambule de la loi sur l'usage de la presse ; elle en a néanmoins adopté les articles et le dispositif presque en entier, à une grande majorité.

Demain la garde nationale de Paris et les troupes de ligne de la garnison et des environs se réunissent au Champ de Mars pour recevoir les nouveaux drapeaux. Le Roi et la famille royale assisteront à cette importante cérémonie. On croit qu'il y aura environ quarante-cinq mille hommes sous les armes.

La fête donnée par la ville s'est passée avec le plus grand ordre et beaucoup de cordialité. Le peuple de Paris, qui s'était versé dans les Champs-Élysées, a paru sentir le bonheur de ne pas être gêné par la terreur de la police et par la brutalité des gendarmes.

Monsieur, frère du Roi, part jeudi pour faire une tournée qui durera environ six semaines ; il visitera la Champagne, la Franche-Comté, la Bourgogne, Lyon, le Dauphiné et la Provence.

Monsieur le duc et madame la duchesse d'Orléans sont attendus bientôt ; la grossesse avancée de la princesse rend leur voyage très lent.

Au milieu des bonnes dispositions de la nation, de l'amélioration de

l'esprit des armées, du rétablissement du crédit public, et des habitudes qui se forment en faveur de la restauration, je ne saurais mettre tout à fait de côté la turbulence des mécontents et les desseins des méchants ; cependant, je ne les regarde encore que comme des inconvénients inhérents au grand changement qui vient de s'opérer, sans leur donner aucune importance alarmante ou même capable d'entraver la marche ordinaire du gouvernement. C'est sous ce point de vue que j'ai cru de mon devoir de représenter la France, et d'appeler l'attention de Sa Majesté Impériale sur ce royaume.

N° 63. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 63)

Paris, 25 août/6 septembre 1814.

Monsieur le Comte, les négociations entamées à Gand entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique sont rompues. La Grande-Bretagne ayant demandé des cessions territoriales considérables, les ministres américains ont répondu qu'ils n'étaient aucunement autorisés à traiter sur ce principe. C'est M. Crawford, ministre d'Amérique accrédité à cette Cour, qui m'a fourni ces renseignements.

N° 64. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 66)

Paris, 25 août/6 septembre 1814.

Monsieur le Comte, aucune nouvelle démarche n'a été faite jusqu'à présent de la part du Roi, à l'égard du mariage de M^{sr} le duc de Berry. Sa Majesté se croit engagée avec notre Cour jusqu'à ce que des explications ultérieures donnent à cette affaire un caractère décisif et déterminé.

Le retard des réponses aux communications qui ont eu lieu en conséquence de la dépêche de Votre Excellence, en date du 1/13 juillet, occasionne ici beaucoup d'anxiété. J'espère qu'elles ne tarderont pas à me parvenir et que je serai mis à portée de fixer l'opinion du Roi sur une question qui est si fortement liée à l'intérêt de ses peuples et au bonheur de sa famille.

N° 65. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 26 août/7 septembre 1814.

Mon cher Comte, je ne sais pas où et comment mon expédition d'aujourd'hui vous parviendra. Selon le dire de tout le monde, vous devez être à Vienne dans trois jours, et moi je dirige mon paquet à Varsovie ; ce ne serait pas le chemin pour se rencontrer, mais quelle direction puis-je prendre dans les ténèbres où vous me laissez ?

Je fais sur les lieux ce que je crois de mon devoir, et vous répéterai sans cesse que le Roi est ferme sur son trône et que la France marche à grands pas vers un état d'ordre, de force et de bonheur que beaucoup d'autres peuples ne partagent pas au même point. C'est une vérité que je désire voir bien entendue, parce qu'elle est fondamentale. Adieu. Tout à vous.

N° 66. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 2)

Saint-Pétersbourg, 9 septembre 1814.

Mon Prince, je suis toujours sans nouvelles de M. de Weydemeyer et incertain du jour où l'Empereur me permettra de lui présenter ma lettre de créance. Sa Majesté occupe dans ce moment une de ses maisons de campagne appelée Kamini-Ostroff, à une lieue et demie de Pétersbourg. L'Impératrice-mère, la grande-duchesse Anne, le grand-duc Constantin et ses jeunes frères sont aussi à la campagne ; il y aura, demain 10, un service pour les militaires morts dans les dernières campagnes, et le 11, jour de Saint-Alexandre, on célébrera la fête de l'Empereur.

Il me semble que les dispositions de la Cour et de la société sont favorables au mariage, et que l'on regarde une alliance de famille avec la France comme honorable et politique. Les personnes qui connaissent la grande-duchesse Anne s'accordent à dire qu'elle réunit à un haut degré tous les agréments, et que, par la bonté de son caractère et la grâce de ses manières, elle sera plus capable que personne de faire le bonheur et le charme de l'auguste famille dans laquelle elle entrerait. C'est ainsi que cette princesse est jugée par ceux des Français restés à Pétersbourg dont l'opinion est le plus à compter. On a lieu de croire que le grand-duc Constantin est particulièrement favorable à cette alliance.

Le ministre de Suède vient de quitter cette résidence pour se rendre au Congrès. L'Empereur, qui sait toujours gré au Prince Royal de sa conduite pendant notre campagne de 1812, n'est pas dans de mauvaises dispositions pour lui. D'un autre côté, l'heureuse acquisition de la Norvège, que vient de faire la Suède, en la consolant de la perte de la Finlande, écarte un des principaux sujets de discussion qui pourraient se rencontrer dans les relations politiques de ce royaume avec la Russie. Cette acquisition contribuera à maintenir l'harmonie entre l'Empereur et le Prince Royal.

Je n'ai pas encore pu me procurer de renseignements positifs sur les destinées futures de la Pologne. La Galicie est dans ce moment occupée par les troupes russes, et à la disposition de la Russie. Une grande partie de ses forces militaires (deux cent mille hommes) s'y rassemble. Il devient impossible de supposer qu'un pays si bien occupé puisse être abandonné. On peut élever des doutes sur la forme du gouvernement qui sera donné au duché de Varsovie et aux autres provinces polonaises : il est certain que, d'une manière ou d'une autre, elle n'échappera pas à la domination russe. L'Empereur compte, après avoir quitté Vienne, passer par Munich, Berlin et Varsovie. Il a déjà envoyé ses aides de camp polonais dans cette dernière ville, où il sera attendu par eux.

Il n'y a point ici de ministre ni d'ambassadeur d'Autriche. Lord Walpole, ministre d'Angleterre, doit partir incessamment pour retourner dans sa patrie ; il se croisera avec lord Cathcart, aimant mieux ne pas rencontrer ici cet ambassadeur, avec lequel il ne s'entend pas. Le ministre de Prusse près l'Empereur Alexandre le suivra à Vienne. Le comte de Blome, ancien ministre de Danemark en Russie, est toujours à Pétersbourg, mais sans caractère ; on dit que dans peu il reprendra le poste diplomatique qu'il occupait autrefois. M. de Wintzingerode, ministre de Wurtemberg, est aussi dans cette ville, ainsi que le comte de Maistre, ministre du roi de Sardaigne. Le duc de Serra-Capriola, ministre du roi des Deux-Siciles, est en route pour Vienne ; Murat n'a point ici de représentant.

Veillez, mon Prince, agréer mes respectueux hommages.

N° 67. Le prince de Talleyrand au général Pozzo di Borgo.

Paris, 12 septembre 1814.

Monsieur le Comte, vous savez qu'il a été réglé par le dernier article du traité de paix que les ratifications en seraient échangées dans le délai

de quinze jours à dater de celui de la signature, et qu'en attendant que cet échange pût avoir lieu dans la forme habituelle, on s'est contenté, de part et d'autre, de ratifications provisoires. Cet objet a été mis en règle avec plusieurs des puissances contractantes, qui ont envoyé leurs ratifications en forme, et il serait à désirer qu'il pût l'être également avec le cabinet de Sa Majesté l'Empereur de Russie. Je vous prie donc, Monsieur le Comte, de vouloir bien fixer sur ce point l'attention de votre Cour, et provoquer les ordres nécessaires pour l'expédition des ratifications du traité, afin que l'échange puisse s'en faire le plus tôt possible avec celles du Roi, qui sont depuis longtemps préparées.

N° 68. Le général Pozzo di Borgo au prince de Talleyrand.

Paris, 4/13 septembre 1814.

Mon Prince, les grands intérêts confiés à Votre Altesse pendant la mission extraordinaire dont le Roi l'a chargée, et le bien que l'Europe attend de son expérience consommée et de son zèle peuvent seuls diminuer les regrets que son absence doit causer à tous ceux qui, par la nature de leurs fonctions, sont appelés à traiter des affaires avec elle.

Le choix que le Roi vient de faire de Son Excellence M. le comte de Jaucourt pour entretenir les communications habituelles, durant l'éloignement de Votre Altesse de la capitale, ne manquera pas de contribuer essentiellement à conserver cette satisfaction réciproque qu'elle est parvenue à établir d'une manière aussi complète ; le mérite distingué et reconnu de ce ministre ne peuvent que garantir un résultat aussi désirable.

Votre Altesse voudra bien me permettre de lui exprimer mes vœux les plus sincères pour le succès de sa mission, et de lui renouveler en même temps les sentiments du plus vif intérêt et de la plus haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon Prince, de Votre Altesse le très humble et très obéissant serviteur.

N° 69. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 3)

Saint-Petersbourg, 13 septembre 1814.

Mon Prince, le 10 septembre, je reçus la visite d'un membre du collège des affaires étrangères, envoyé par M. de Weydemeyer, qui

m'annonça que l'audience dans laquelle je devais remettre ma lettre de créance à l'Empereur était fixée au lendemain, et qu'un maître des cérémonies viendrait me donner connaissance du cérémonial de ma réception. Peu après, M. de Narichkine, grand maître des cérémonies, arriva lui-même chez moi en uniforme de la Cour, et me prévint, de la manière la plus polie, que l'on observerait pour mon audience les mêmes formes qui avaient été suivies lors de la réception des ambassadeurs du précédent gouvernement. Effectivement, le 11 de ce mois, jour de ma première audience, le même cérémonial a été littéralement suivi. Comme une copie en est conservée aux affaires étrangères, il est inutile d'en faire part de nouveau à Votre Excellence. L'Empereur a eu la bonté de m'entretenir plus d'un quart d'heure, et après m'avoir parlé de ses dispositions amicales pour la France, de me traiter personnellement avec obligeance. « Je pars pour Vienne, m'a dit Sa Majesté, il faut achever l'ouvrage que nous avons heureusement commencé ; je pense que l'on doit prendre pour base des arrangements à venir des cessions mutuelles ». J'ai pris la liberté dans ma conversation avec Sa Majesté de lui exprimer mes regrets de la voir partir si promptement, et j'ai osé, la trouvant dans des dispositions bienveillantes, lui demander la permission de la suivre à Vienne. L'Empereur m'a dit qu'il n'y mettait aucun obstacle, et que je pouvais faire sur cela ce que ma Cour trouverait bon. Autorisé par Votre Excellence, avant mon départ de Paris, je suis disposé à profiter de la permission qui m'est donnée. Si cependant je recevais un mot de vous, mon Prince, contenant une approbation formelle de mon voyage, je me déplacerais avec plus de sécurité. Veuillez donc me donner vos ordres. Si vous approuvez mon projet, je laisserai ici M. de La Moussaye, qui continuera à correspondre avec Paris et avec moi. Il me semble que, pour le bien du service du Roi, ma présence n'est ici d'aucune utilité, et que mon voyage à Vienne ne peut être pour le public qu'une nouvelle marque des bonnes relations de ma Cour avec celle-ci.

Le jour de ma première audience, à six heures du soir, j'ai été conduit, avec le même cérémonial que le matin, au palais de Tauride, où j'ai été successivement présenté à l'Impératrice-mère, au grand-duc Constantin, aux jeunes grands-ducs et à la grande-duchesse Anne. L'ambassadeur du Roi a été reçu comme il devait l'être, et celui que Sa Majesté a revêtu de cet honorable caractère, personnellement accueilli avec bonté par la famille impériale ; elle s'est informée avec le plus grand intérêt de la santé du Roi, de celle de Monsieur, de M^{sr} le duc et de M^mc la duchesse d'Angoulême. Le grand-duc Constantin m'avait fait

dire le matin, par le grand maître des cérémonies, qu'il ne me recevrait qu'à son retour de Vienne. Son Altesse Impériale est cependant venue à moi dans le salon où j'attendais mon admission chez l'Impératrice-mère. Le grand-duc m'a pris la main et m'a dit : « La présentation se fera ici. » Il m'a ensuite parlé de Paris, dont il conserve un très bon souvenir, et m'a traité avec beaucoup d'obligeance.

Le jour de sa fête, l'Empereur a donné des cordons et répandu d'autres grâces sur les personnes de la Cour, du gouvernement et de l'armée. Dans une proclamation publiée à la même époque, il annonce à ses peuples que, d'ici à deux années, il ne fera point de levées d'hommes pour ses armées, et qu'il décharge du fardeau de l'impôt les provinces qui ont le plus souffert pendant la campagne de 1812.

Je trouve partout un accueil flatteur, et je crois apercevoir que l'attachement que l'on a ici pour la cause qui vient de triompher en France a une grande part à la bienveillance que l'on me témoigne.

P.-S. — L'Empereur a quitté cette ville aujourd'hui à neuf heures du matin. La famille impériale retourne à la campagne.

N^o 70. M. de Weydemeyer au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 1/13 septembre 1814.

Le comte de Nesselrode étant parti le 21 août pour Vienne, et Sa Majesté Impériale comptant se mettre en route aujourd'hui pour se rendre au Congrès qui va s'y réunir, elle a voulu que vous en fussiez immédiatement instruit par courrier et m'a chargé de vous expédier le porteur de cette dépêche.

Je n'ai rien à ajouter à cet avis, sinon que M. le comte de Noailles, qui est arrivé ici, a, sans le moindre retard, fait les démarches d'usage pour obtenir ses audiences. C'est le 30 août, au matin, que Sa Majesté l'Empereur les lui a accordées, et qu'il a eu l'honneur de lui remettre ses lettres de créance. Le même jour, après-midi, M. de Noailles a été admis à l'audience de Sa Majesté l'Impératrice-mère et de Leurs Altesses Impériales les grands-ducs et M^{me} la grande-duchesse Anne.

L'ambassadeur paraît satisfait de l'accueil qui lui a été fait à la Cour ; quant au cérémonial, on s'est réglé entièrement sur celui qui a été observé à l'égard des derniers ambassadeurs de France qui ont résidé ici.

**N° 71. Circulaire de M. de Weydemeyer aux ministres
de Sa Majesté l'Empereur de Russie à l'étranger.**

Saint-Pétersbourg, 3/15 septembre 1814.

Le prince Gustave, fils de Sa Majesté la Reine Frédérique, tient à Sa Majesté Impériale non seulement par des liens de parenté, mais encore parce qu'elle a daigné accepter la tutelle des enfants de la Reine. L'âge du prince exigeant qu'il parcoure différentes parties de l'Europe pour achever son éducation, il est possible qu'il traverse les États de N.N., et peut-être même viendra-t-il pour quelque temps dans le lieu de votre résidence. C'est afin que vous soyez instruit des intentions de Sa Majesté sur la conduite que vous avez à tenir dans un cas semblable, que j'ai eu ordre de vous adresser cette dépêche.

Le prince Gustave voyagera en simple particulier, accompagné de son gouverneur ; néanmoins, vous chercherez à contribuer à l'agrément et à l'utilité de son séjour à..., mais surtout vous veillerez à ce qu'il ne soit exposé à aucun désagrément quelconque.

P.-S. — La Cour de Suède a été prévenue de l'intérêt que Sa Majesté l'Empereur prend aux enfants de sa belle-sœur et des motifs qui l'y ont déterminé, et il n'est point à supposer, d'après cela, que les moindres collisions puissent naître entre vous et les agents de Suède, vos collègues ; cependant, vous mettrez un soin particulier à les empêcher et aurez soin de leur faire connaître que, pour tout ce qui concerne le prince Gustave, les explications les plus amicales ont eu lieu entre les deux cabinets, et que Sa Majesté Impériale verrait avec un regret infini toute interprétation défavorable qu'on voudrait donner à l'intérêt qu'elle accorde à ce prince.

N° 72. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 4)

Saint-Pétersbourg, 15 septembre 1814.

Mon Prince, cette dépêche vous sera remise par le lieutenant-général Maurin. Je ne saurais trop vous prier de l'accueillir avec bonté ; il est à Pétersbourg depuis plusieurs mois, chargé par le Roi d'acheminer les prisonniers français vers leur patrie. Il est donc arrivé ici à une époque où les esprits n'étaient point calmés comme ils le sont à présent, et où la

situation d'un militaire de notre nation présentait de véritables difficultés. Il les a toutes surmontées par sa mesure, ses bonnes manières ; il a fini, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, par être parfaitement traité par l'Empereur, la famille impériale et la société ; il s'est entendu à merveille avec les Français qui habitent depuis longtemps la Russie, et n'a pas été sans influence sur l'opinion que l'on a prise ici de l'état présent de la France. Je souhaiterais fort, si le général Maurin est présenté au Roi, qu'il pût être distingué par Sa Majesté. Le bon esprit du général Maurin et ses rapports habituels avec les principaux de ce pays l'ont mis en mesure de vous donner de très bons renseignements sur la situation présente de la Russie ; il vous fera part de ce qu'il a appris de l'état des forces militaires russes, de sa marine, et vous donnera aussi connaissance de ce que l'on dit de ses prétentions. Il y a dans ce pays, à côté des ressources immenses que lui présente son vaste territoire, des vices tels dans son administration, une telle médiocrité dans ses agents, qu'avec tous les moyens d'imposer à l'Europe, elle n'a cependant pas l'énergie vitale qui caractérise les nations occidentales de cette partie du monde ; le colosse du Nord n'est pas doué de cette vigueur de constitution qui garantit de toute maladie. Ces idées sont probablement développées à Votre Excellence dans un mémoire fait par M. d'Allonville, Français plein de mérite, qui, habitant depuis longtemps la Russie, l'a observée en homme d'esprit. Il a dû vous faire passer le mémoire dont j'ai l'honneur de vous parler.

Les Russes n'ont pas conservé un souvenir agréable de leur séjour en Angleterre ; ils trouvent une grande supériorité aux produits de notre industrie manufacturière sur ceux des fabriques anglaises, et prétendent que les Anglais eux-mêmes conviennent de cette supériorité. Les Russes sont, en général, mécontents du tarif qui met tant d'obstacles au commerce de ce pays avec le reste de l'Europe, et je ne serais pas étonné que nous pussions quelque jour négocier avec avantage cette grande affaire du traité de commerce avec la France, mais il faut voir pour cela de quelle manière l'ambassadeur d'Angleterre est accueilli ici, et connaître les dispositions particulières de l'Empereur.

On assure qu'un général autrichien envoyé en Russie en dernier lieu pour prendre les ordres de l'Empereur sur son voyage n'a pas été très bien accueilli à la Cour, et qu'à la revue les troupes lui ont été montrées en lui faisant sentir qu'elles pouvaient devenir facilement menaçantes.

Je crois devoir dire à Votre Excellence un mot de Murat. Le départ pour le Congrès du duc de Serra-Capriola, résidant auprès de l'Empereur comme ministre du Roi de Sicile, ne donne pas lieu de croire que l'on

soit ici dans de bonnes dispositions pour Murat, ce départ ayant été approuvé par le gouvernement russe. Le dévouement passionné du duc de Serra-Capriola à la cause de son maître et les moyens qu'il a de la servir peuvent faire croire que l'Empereur ne verrait pas avec peine un changement dans le midi de l'Italie. Ce qu'il ne doit pas vouloir surtout, c'est que la maison d'Autriche s'empare du royaume de Naples, et qu'en proposant à Murat une indemnité en Allemagne elle parvienne à le déterminer à l'abdication en faveur d'un archiduc.

N° 73. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(Sans N°)

Sans date.

Mon Prince, le départ de l'Empereur ôte nécessairement tout intérêt à ma correspondance, les affaires ne se font plus qu'à Vienne. J'attends toujours un mot de Votre Excellence pour me rendre dans cette ville. Dans le cas où je n'eusse pas cru devoir la consulter sur ce voyage, il m'eût été encore impossible de quitter Pétersbourg immédiatement après ma première audience. L'usage veut ici que les ambassadeurs notifient la remise de leurs lettres de créance au corps diplomatique, aux grands personnages de la Cour et de l'État ; l'ambassadeur reçoit ensuite leur première visite, qu'il doit rendre promptement. Je me suis acquitté de tous ces devoirs avec une exactitude indispensable dans un pays où l'on attache beaucoup de prix aux formes. D'un autre côté, je ne puis dans ce moment abandonner MM. de La Moussaye et de Saint-Victor, qui sont malades. L'état de ces messieurs, me privant de leurs secours, et la précipitation du départ du général Maurin, chargé de ma dernière dépêche, m'ont obligé à l'écrire avec une extrême rapidité, dont Votre Excellence a dû s'apercevoir et dont je la prie d'excuser les conséquences.

L'Impératrice-mère et la famille impériale retournent aujourd'hui à la campagne.

Il me semble que l'on est toujours ici dans la plus grande confiance sur les résultats du Congrès et que l'on ne doute pas que la Russie gagne beaucoup aux nouveaux arrangements qui vont se faire en Europe. Les Polonais se choquent quand on leur parle de la réunion de la Pologne à la Russie, ils poursuivent toujours leur idée favorite de former une nation, mais je ne crois pas que leurs prétentions aillent jusqu'à l'indépendance.

Je confie cette dépêche à un courrier de M. Bardaxi Azara, ministre plénipotentiaire du Roi d'Espagne près la cour de Russie : ce ministre est

au moment de retourner dans sa patrie. Ceux de Prusse et de Suède ont quitté cette résidence.

N° 74. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 6)

Saint-Pétersbourg, 23 septembre 1814.

Mon Prince, l'Impératrice-mère donne tous les dimanches un petit bal à la maison de campagne qu'elle habite dans ce moment. L'on n'y invite pas les ministres du corps diplomatique à demeure ici, mais seulement les étrangers passagers. Le chevalier Ouseley, ministre d'Angleterre en Perse, étant dans ce dernier cas, a l'honneur d'être invité à ces bals.

Malgré les choses obligeantes qui m'ont été écrites par M. de Nesselrode sur la maison jadis occupée par l'ambassadeur de France et sur ses regrets de ce que le mauvais état de cette maison a empêché de m'en faire jouir à mon arrivée, j'ai appris d'abord qu'elle aurait été habitable immédiatement, qu'ensuite on n'y avait pas mis un ouvrier. Je m'occupe donc de louer une maison, la prolongation de mon séjour à l'auberge étant sans convenance et l'espèce d'incertitude dans laquelle on me laisse pouvant à la longue ôter de la dignité à ma position. D'un autre côté, quelle que soit l'arrière-pensée du ministère sur mon établissement à Pétersbourg, je ne puis m'exposer à toutes les lenteurs russes, et dois me mettre le plus promptement possible en état d'attendre dans une maison décente ce que fera le souverain dont nous logeons le ministre à Paris.

N° 75. Le comte de Blacas au général Pozzo di Borgo.

[Annexe à la dépêche suivante.]

Paris, 24 septembre 1814.

Vous m'avez causé une bien vive satisfaction, mon Général, en me parlant des dispositions de votre auguste souverain à l'égard d'un projet auquel le Roi, mon maître, avait attaché tant de justes espérances, et dont un unique obstacle paraît empêcher l'accomplissement. Nous ne devons pas perdre de vue la recherche de tous les moyens propres à concilier les désirs du Roi avec les hautes considérations auxquelles Sa Majesté se voit contrainte d'obéir en cette circonstance, et je ne puis, au reste, me persuader qu'il n'existe pas dans le cœur et dans l'esprit de Sa Majesté Impériale, dans sa tendresse pour celle dont le bonheur augmen-

terait celui de l'auguste famille à laquelle les liens les plus sacrés l'auraient unie, quelque pensée favorable au succès de nos efforts et à la réalisation des vœux que forme le Roi. Puissent mes espérances se vérifier, en offrant à votre dévouement une heureuse occasion de servir d'aussi grands intérêts. Je saisis avec bien de l'empressement celle de vous réitérer, mon cher Général, l'assurance de l'attachement ainsi que de la haute considération de votre très humble serviteur,

BLACAS D'AULPS.

N° 76. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 68)

Paris, 14/26 septembre 1844.

Monsieur le Comte, le duplicata ci-joint de la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence en date du 25 août/6 septembre lui donnera une juste idée de la sollicitude avec laquelle le Roi attendait les réponses à mes derniers rapports concernant le mariage. L'arrivée du courrier ne pouvait que réveiller encore davantage l'attention de Sa Majesté; ainsi on n'a pas manqué de me demander immédiatement toutes les explications que j'aurais à donner sur ce sujet.

Le comte de Blacas s'étant rendu chez moi pour en obtenir, je lui parlai dans les termes exacts contenus dans la première partie de la dépêche que je venais de recevoir de Votre Excellence. Il me dit que le Roi serait bien affligé d'apprendre que nous avions fait si peu de progrès, après tant d'explications réciproques.

Les ordres de Sa Majesté l'Empereur, me prescrivant de ne pas nuire, par des délais, à la possibilité de conduire cette affaire à une conclusion heureuse, et de la différer, en la conservant dans une situation susceptible d'un rapprochement définitif, me décidèrent à donner à ma conversation la tournure que je croyais la plus propre à remplir ses intentions, et j'eus le bonheur d'en persuader le comte de Blacas.

S'étant retiré pour prendre les ordres du Roi, nous avons eu, depuis, une autre conférence, dans laquelle il m'a remis la lettre ci-annexée, que j'adresse à Votre Excellence en original. J'espère qu'elle est conçue dans les termes que nous aurions désirés pour le moment, et que l'affaire se trouve justement au point dans lequel il m'était prescrit de la tenir, jusqu'à nouvelle résolution de notre part.

Je dois maintenant observer à Votre Excellence que l'idée mise en avant par M. de Blacas et soumise par moi à Sa Majesté l'Empereur, dans

mon n° 34, ne tend pas à exiger que M^{me} la grande-duchesse adopte le culte grec-uni. Le projet consiste uniquement dans une simple lettre du métropolitain de Mohilew, dans laquelle ce prélat dirait que, selon son opinion, Son Altesse Impériale a des dispositions pour devenir catholique, et que son mariage avec M. le duc de Berry ne manquera pas de la fortifier dans ces sentiments. Cela fait, on renonce à tout acte positif, à toute démarche ou déclaration quelconque de la part de M^{me} la grande-duchesse. Elle conservera sa religion et son culte, et les autres attendront les miracles de la grâce pour sa conversion, si elle a lieu. La princesse peut même ignorer qu'une telle lettre ait été écrite.

Je suis entré dans ces explications afin d'éviter toute équivoque qui aurait pu se glisser dans la manière d'envisager la proposition à laquelle on tient encore, et que l'on regarde comme suffisante pour lever tous les obstacles et les scrupules des théologiens.

La nécessité de ne pas différer l'établissement de M. le duc de Berry est déjà devenue un sentiment national. Désespérant de voir des enfants à M^{me} la duchesse d'Angoulême, le peuple a besoin de fixer ses intérêts par une union qui doit donner des héritiers au trône, et le Roi aura de la peine à différer encore pour longtemps cette satisfaction réclamée par tous ses sujets.

Le prince de Talleyrand n'a jamais été admis à traiter de cette affaire, et je suis persuadé qu'on continuera à la conduire de la manière observée jusqu'à présent.

Dans le cas où Votre Excellence aurait quelque communication plus encourageante à me transmettre, je la prie de profiter de tous les moments pour m'autoriser à la faire connaître à cette Cour, qui l'attend avec la plus vive sollicitude.

N° 77. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 70)

Paris, 14/26 septembre 1814.

Monsieur le Comte, si mes deux dernières expéditions pour Saint-Petersbourg sont parvenues à Votre Excellence, elle aura pu connaître la progression des événements et celle des mesures administratives qui concernent l'intérieur de la France.

Dans toutes les occasions, je me suis fait un devoir de porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur les faits et les observations qui pouvaient contribuer à former une opinion fondée sur la stabilité de cette

monarchie, dans le moment où les négociations du Congrès vont fixer le sort du monde, et où le Roi est appelé à y prendre part d'une manière solennelle. Je crois qu'il est essentiel de se former une idée, aussi juste et déterminée que les circonstances peuvent la suggérer, sur la durée de l'établissement actuel, afin d'agir d'après une base certaine, et de considérer la France dans ses rapports permanents avec les autres puissances de l'Europe.

La restauration des Bourbons n'a été ni provoquée ni fortement prononcée avant l'événement, parce que la majorité de la nation la croyait impossible pendant l'existence de Bonaparte ; mais, du moment que l'obstacle principal a cessé, l'idée de la légitimité s'est présentée naturellement à la presque universalité des Français ; c'était la seule qui s'attachait plus particulièrement à la fin des révolutions et des troubles civils, qui arrêtaient les projets de l'ambition personnelle, et qui menait immédiatement à la paix avec les puissances étrangères.

Cette faveur générale devait elle-même souffrir quelque altération, lorsque l'autorité du Roi commencerait à être mise en pratique. L'oppression causée par la présence de Bonaparte ayant cessé, et les malheurs de la guerre avec elle, les sectes, les classes et tous les genres d'intérêts et d'ambitions devaient paraître sur la scène, renforcés de la pétulance inhérente au caractère national, de toute la présomption des demi-lumières, et de tout le mélange de bassesse et d'insolence, de patriotisme et de corruption que vingt-quatre ans de révolutions et de guerres inouïes ont dû produire.

C'est au milieu de tous ces contrastes que la constitution a paru ; chaque parti y a trouvé quelque chose à redire, et tout le monde s'y est soumis.

La bonté et la valeur des institutions ne peuvent être jugées que par l'expérience ; ainsi le Roi et ses conseillers, les pairs et les députés, les critiques et les panégyristes ont tous été étonnés de voir que cette constitution en était une véritable ; qu'elle renfermait, par son influence positive et par les refus qu'elle donne, le droit d'offrir tous les éléments propres à conserver une véritable liberté ; que la difficulté ne consiste pas dans le défaut des institutions, mais dans l'art de s'en servir avec cette délicatesse qui, sans ôter au pouvoir rien de sa force et de son éclat, conserve à la partie populaire la gravité, le respect et je dirai les bienséances qui, seules, peuvent l'amalgamer avec la royauté d'une manière utile à tous.

Ces vérités deviennent tous les jours plus sensibles. A mesure que les

matières sont soumises aux deux Chambres, elles découvrent l'immensité de leur pouvoir, et celle du bien ou du mal qu'elles peuvent faire. Il existe encore beaucoup d'inexpérience et un grand manque de discipline dans leurs formes et dans leurs idées, mais l'habitude de délibérer sur des affaires graves vient à chaque moment fortifier leur médiocrité. C'est ainsi qu'elles ont voté le budget à la presque unanimité, après un examen très prolongé, adopté définitivement le projet de la liste civile, notifié au Roi qu'elles sont portées à payer ses dettes, tempéré les formes sévères de la perception des droits réunis, réformé le tarif des douanes et passé d'autres actes que le Roi leur a présentés comme nécessaires à son gouvernement. La malveillance ou l'aigreur ne se manifestent que dans les petites choses et dans les questions de simple théorie, qui permettent à ce qu'il y a de turbulent ou de malintentionné de déclamer contre le pouvoir, et de menacer avec d'autant plus de fierté qu'il n'y a aucun risque à courir.

C'est le ministère qui devrait éviter soigneusement de donner de pareils prétextes, mais Votre Excellence est déjà informée de la différence qui existe dans les éléments de sa composition. Le prince de Talleyrand cherche constamment à s'attacher aux deux extrêmes, sans se compromettre avec personne. Sa paresse et sa réserve lui permettent toujours de parler des choses lorsqu'elles sont faites, et d'en parler dans le sens qui devient le dominant, soit à la Cour, soit dans le public, sans avoir égard au mérite réel de l'affaire.

L'abbé de Montesquiou prend franchement sur lui la responsabilité de ses propres opinions, et en encourt le blâme ou l'éloge, sans chercher à éluder aucune des conséquences de sa conduite; son rival a l'avantage de l'intrigue, quelquefois de la raison, qu'il affaiblit en l'opposant d'une manière indirecte; mais l'autre jouit d'une réputation de franchise et de vérité qui le lie à ce qu'il y a de plus moral à la Cour et dans le public, bien que le nombre soit encore bien loin d'être proportionné au besoin que l'on a de ces bons exemples.

Le département des finances continue à être administré avec succès, quoique non pas sans critique; malgré les détracteurs du ministre, le public est persuadé de son intégrité. C'est la conviction de posséder d'immenses ressources financières qui a beaucoup contribué à la tranquillité des esprits et au rétablissement de l'ordre.

La mort de M. Malouet a laissé vacant le ministère de la marine; M. Ferrand le demande, nonobstant une santé délabrée et menaçante. Le Roi, qui en désirerait un autre, a de la peine à rejeter celui-ci, auquel

il daigne accorder de la confiance personnelle. L'abbé de Montesquiou a proposé le général Dumas ; ce choix est généralement approuvé, d'autant plus qu'il est tiré de la classe à la fois des hommes nouveaux et des constitutionnels. C'est une preuve que M. de Montesquiou a voulu offrir de la droiture de ses intentions. Le choix définitif est encore indécis.

Le ministre de la guerre a été le plus combattu et le plus critiqué. L'armée était dans un état difficile à décrire : désordre dans toutes les parties de son organisation, immensité dans ses cadres, superfluité dans ses emplois, misère dans les subalternes, ambition, prétentions et ignorance dans la majorité des chefs, la mémoire des victoires passées, jointe au sentiment de l'humiliation présente, et le désir de se relever, sans espoir de trouver un conducteur. C'est cette masse informe et désorganisée qu'il a fallu classer, renvoyer les uns, employer les autres, et marcher graduellement à un état de choses fixe et intelligible. Dans cette opération, les plaintes ont été nombreuses, les erreurs inévitables, et les préférences, quoique rares, souvent remarquées ; on a cherché à inspirer de la jalousie sur la maison du Roi, à rendre odieuses quelques nominations de pure cérémonie, faites en faveur d'un petit nombre d'anciens serviteurs, et même à exciter des mécontentements. Cependant ces menées ont échoué presque partout, le travail marche vers sa fin, et, lorsqu'il sera tout à fait terminé, ceux qui sont en activité sentiront l'avantage de leur situation et voudront s'y attacher.

Il serait prématuré de dire que l'armée est dans cet état de quiétude et d'obéissance qui caractérise les soldats des autres souverains ; mais, en considérant toutes les circonstances, il aurait été présomptueux de l'espérer subitement. La nation, qui l'a devancée dans les bonnes dispositions, réunie aux soins du gouvernement, l'attirera et l'amalamera insensiblement avec elle.

Le prince de Talleyrand marche sur la route nouvelle sans sortir de son caractère ; c'est le même homme agissant dans des circonstances différentes. Il ne fait pas tout le bien qu'il pourrait faire par ses talents ; mais ce reproche devient puéril, lorsqu'on pense que les talents ne peuvent pas être séparés des qualités, des défauts et des liens du personnage. Il est ministre absolu de son département et aime à le faire sentir au public : il signe avec la même plume la nomination de Bourrienne à Hambourg et celle de M. de Rivière à Constantinople, pour atteindre les deux extrêmes. Le Roi agit envers lui avec beaucoup de mesure et de convenance ; il lui donne une grande latitude sur les affaires politiques, et le conservera dans son poste, sans crainte de changement, surtout s'il

s'abstient de corruption et de pécuniaat pendant le Congrès. Le comte de Blacas s'est beaucoup rapproché de lui, parce qu'il a plus d'expérience dans l'art de gouverner les individus, et de transiger avec les passions bonnes ou mauvaises des principaux acteurs qui sont ou qui veulent se mettre en scène.

Les ordres que le Roi lui a donnés sont d'une nature toute pacifique. Sa Majesté est persuadée qu'une nouvelle guerre, sur quelque point de l'Europe que ce soit, deviendrait universelle et entraînerait infailliblement de nouvelles révolutions, toutes calamiteuses, quoique dans des vues et sous des prétextes différents. L'Autriche est entre l'Italie et la Pologne, sans lien quelconque avec ses peuples que celui de la force ; la Prusse, disséminée partout, sans être encore reconnue presque nulle part dans les acquisitions projetées ; l'Allemagne, sans chef ni intérêt commun ; la nouvelle monarchie de la Hollande et des Pays-Bas, à peine dans le germe ; la France, impossible à contenir dès que le canon grondera quelque part ; la Suisse, prête à se dépecer en mille morceaux ; l'Espagne, au moment d'être expulsée du nouveau monde, et l'Angleterre elle-même, fatiguée des efforts passés et embarrassée dans la lutte d'Amérique. Tous les peuples sont épuisés d'argent, et les finances de tous les gouvernements dans le plus grand désordre, ce qui obligera à recourir à des réquisitions ruineuses et à des méthodes presque barbares pour subsister. Une guerre, au milieu de cette confusion universelle, ne peut plus être dirigée au gré des souverains ; elle mettrait le monde en désolation sans perspective d'en prévoir la fin. Convaincu de ces vérités et effrayé de ce tableau, le Roi est résolu d'employer toute l'influence dont il peut disposer à une pacification définitive.

La tendance de sa politique particulière est d'éloigner autant qu'il lui sera possible les deux puissances militaires allemandes, et surtout l'Autriche, de sa frontière, soit en limitant leurs acquisitions, soit en balançant leur influence future, jusqu'à un certain point, sur les États intermédiaires de second ordre. Mais cette opposition, qui est dans la nature de ses intérêts, ne sera pas un sujet de rupture. La seule question sur laquelle il insistera, est l'expulsion de Murat de Naples. Ce royaume n'a jamais été cédé par son souverain légitime, ainsi il n'existe pas de véritable titre à la possession. Situé entre la Sicile et les intérêts de tous les Bourbons, Murat ne saurait s'y maintenir longtemps. L'Autriche attendrait donc sa chute probable pour s'en emparer dans une autre circonstance.

L'usurpation de ce nouveau Roi dans une position qui le met en contact,

par la navigation et autrement, avec toute l'Europe, est gênante et scandaleuse; elle rappelle un système qui n'est plus, et c'est encore une récompense trop séduisante des principes révolutionnaires.

Telles sont les raisons principales qui feront insister sur la réintégration de Ferdinand IV dans tous ses droits. Je ne crois pas qu'on voudra se départir de cette résolution, qui est fort populaire en France.

L'éloignement de Bonaparte de l'île d'Elbe est encore un sujet de délibération qui sera mis en avant par le Roi. Il est certain que cet homme est le chef idéal de tous ceux qui veulent le mal dans ce pays. Je suis persuadé que, s'il venait à paraître, excepté quelques portions de l'armée, tout le monde en serait effrayé et qu'on accourrait pour l'exterminer; mais chacun s'en sert, en attendant, comme d'un épouvantail contre le trône.

En exposant à Votre Excellence la politique générale et le système du Roi, les passions et les intérêts de ses ministres, l'influence des corps représentatifs, les dispositions actuelles de l'armée, la tendance de la nation et les résultats probables de toutes ces causes réunies ensemble, j'ai eu pour but de montrer la France telle qu'elle est, considérée en grand, et de faire envisager la restauration comme un état assez fixe et assez permanent pour établir avec le Roi et la dynastie des Bourbons tous les rapports que la Russie désire entretenir avec la France.

Il m'est aisé de connaître qu'il existe des plaintes individuelles, des gens titrés qui sont loin d'être contents, et peut-être des désirs criminels et des projets sinistres; mais ces personnes sont connues, on peut les compter et le nombre n'en augmente pas.

Les régicides viennent de faire un appel au Roi contre ses ministres, c'est-à-dire un appel au peuple contre le Roi, parce qu'il les a exclus de la Chambre des pairs. C'est le nommé Méhée qui a pris la plume pour eux, le mystificateur de Drake à Munich, le projetiste de l'assassinat du Roi à Varsovie, le dénonciateur de Pichegru, etc. On ne pouvait pas choisir un être plus méprisable et plus diffamé. Selon la doctrine de ses clients, il veut démontrer que la nation tout entière et l'armée sont des régicides; mais personne n'aime à s'associer à un tel crime lorsqu'il peut s'en défendre; d'ailleurs ils sont tranquilles dans leurs personnes et leurs propriétés, et ce n'est pas une injustice, ni envers eux ni envers qui que ce soit, que de ne pas appeler quelqu'un à partager la souveraineté.

Je prie Votre Excellence de ne pas vouloir croire que je regarde tout ce qui se fait ici comme un ouvrage de perfection; la critique trouve de quoi s'exercer plus que partout ailleurs, parce que la tâche est aussi

plus difficile. Je juge des mesures par rapport à leur influence générale et je n'en vois aucune propre à provoquer ou à faire craindre des dangers publics.

N° 78. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 72)

Paris, 14/26 septembre 1814.

Monsieur le Comte, la nouvelle de la prise de Montevideo par les insurgés de Buenos-Ayres, et en conséquence la perte de tous les établissements sur la rivière La Plata, a produit ici une sensation douloureuse. On craint de voir le système colonial espagnol dans le nouveau monde se détruire, et l'Angleterre en accaparer tous les avantages. C'est aussi une combinaison bizarre que ce soit un aventurier anglais nommé Brown qui ait mené les insurgés à la victoire.

J'ai déjà informé Votre Excellence que le Prince-Régent avait exigé de l'Espagne la renonciation au pacte de famille et la promesse que cette monarchie ne contracterait aucun autre engagement qui serait préjudiciable à la Grande-Bretagne.

Le gouvernement anglais et son représentant à cette Cour travaillent sincèrement à la consolidation des Bourbons, mais, dans toutes les discussions d'intérêt immédiat ou de politique lointaine, ils montrent un grand soin d'embarrasser la France autant qu'il leur est possible, et d'en limiter l'influence future.

Votre Excellence peut regarder cette politique comme fondamentale aujourd'hui, plus qu'elle ne l'a été à aucune époque précédente.

N° 79. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 74)

Paris, 14/26 septembre 1814.

Monsieur le Comte, par la lettre ci-jointe du prince de Talleyrand, Votre Excellence jugera de la sollicitude de ce ministre de voir ratifier solennellement le traité de paix. Ma réponse tendait à justifier le retard, s'il y en avait, par les distances et la multiplication des affaires, à l'arrivée de Sa Majesté l'Empereur dans sa capitale.

Du moment que les ratifications me sont parvenues, je n'ai pas manqué d'en faire la communication au comte de Jaucourt. Il m'a dit qu'il serait prêt à les échanger ; mais il me paraît que le ministre principal a mani-

festé le désir d'y apposer lui-même sa signature, ce qui obligera son substitut d'envoyer l'acte à Vienne et d'en attendre le retour.

N° 80. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 14/26 septembre 1814.

Kamenski m'a apporté votre expédition; il n'est arrivé que le 7/19 et il m'a fallu tous ces jours-ci pour finir avec le comte de Blacas et préparer la mienne.

J'espère que vous serez content de l'état dans lequel se trouve encore notre affaire du mariage. En vérité la lettre que l'on demande n'est rien. Personne n'a le droit de s'alarmer de ce que le métropolitain de Mohilew croit que la grande-duchesse pourrait devenir catholique, tandis qu'elle conserve en attendant sa religion et son culte et que, si l'on veut, on peut même lui laisser ignorer qu'une telle lettre ait été écrite. De tous les mezzotermine que l'on pouvait imaginer celui-ci me paraît le plus innocent.

On dit que le prince héréditaire de Wurtemberg est sur les rangs; indépendamment des grandes considérations politiques, épouser un homme qui vient de divorcer, et entrer dans une famille où, depuis cinquante ans, toutes les femmes ont été malheureuses jusqu'à la pitié, me paraît un peu bien hasardeux en fait de morale et de bonheur.

Je vous écris une longue dépêche sur les affaires intérieures de ce pays. J'ai cru que dans ce moment on ne saurait répéter assez souvent la vérité sur ce sujet; la crainte que j'ai de quelque correspondance de la part des mécontents français me fait appréhender les erreurs qui pourraient en résulter; malheureusement on n'a vu que de ces gens-là. Les régicides et quelques maréchaux s'agitent; les premiers, parce qu'ils voudraient avoir Fouché dans le conseil, les seconds, parce qu'ils ne savent pas faire trêve avec les dotations perdues et la jalousie qu'ils ont de leurs collègues, qu'ils croient mieux traités. Ney est à la tête de ceux-ci, mais il n'a aucun poids dans l'armée et encore moins dans le public; Berthier et Marmont se conduisent bien; Soult en a agi à merveille dans son gouvernement de Bretagne et on cherche à le satisfaire; Suchet voulait être ministre, il s'en consolera en espérant de le devenir et ne s'arrangera jamais avec Ney, il se pique d'ailleurs d'avoir des manières et de l'esprit et de vouloir passer pour un homme bien élevé, ce qui n'est pas le caractère des conspirateurs. Le reste de l'armée s'arrange peu à peu, et comme la nation ne veut pas de révolution et que vraiment il n'existe aucun grief pour en justifier

aucune, je suis dans la ferme persuasion que les Bourbons sont les rois *nécessaires* de la France. J'ai souvent parlé à La Harpe sur ce sujet, il m'a cité des minuties et a fini par être de mon avis ; Dieu veuille qu'il y persiste.

La paix est indispensable. Vous verrez dans ma dépêche l'idée que j'ai du monde dans le cas d'une rupture ; ce serait plus terrible que ce qui vient de finir. Je n'y pense pas sans horreur, mais aussi je ne saurais douter que le Congrès ne se termine par une réconciliation du moins temporaire. Le rôle que l'Empereur peut y jouer est immense ; s'il donne aux affaires de Pologne une tournure européenne, c'est-à-dire une tournure exclusivement russe, il est le législateur de l'Europe ; sur ce chapitre décisif mes intentions lui sont connues et ma dette est payée en plein et franchement.

J'ai gémi souvent sur la conduite de Talleyrand ; c'est un homme qui ne ressemble à aucun autre ; il gâte, il arrange, il intrigue, il gouverne d'une manière différente cent fois par jour. Personnellement, il ne peut se plaindre de rien de la part du Roi, quoiqu'il excite souvent des tempêtes pour les calmer, mauvaise manière et très impolitique. En réfléchissant aux motifs de la froideur de l'Empereur envers lui, je vois qu'il l'a méritée ; Dieu sait jusqu'à quel point il s'est compromis dans l'affaire de Caulaincourt, et, comme vous dites, la nomination de Noailles a dû l'achever. Son intérêt pour les autres est proportionné au besoin qu'il en a dans le moment ; jusqu'à ses civilités sont de l'argent à usure qu'il faut payer avant la fin de la journée. Il sera utile au Congrès parce qu'il a une grande routine ; quant à sa profondeur, elle ne va pas bien loin, quoiqu'il sache cacher la limite plus que personne au monde. Nous avons toujours été assez bien ; vous connaissez mon abandon et je m'étais un peu laissé aller à compter sur ses sentiments, mais dès que j'ai vu qu'il n'en a pas plus que le marbre, je me suis tenu avec lui dans une mesure parfaite. Il est jaloux de tout, même d'un mot pour rire qui vous échappe et qui fait faire la grimace à son vieux sérail. Ceci bien entre nous ; au reste vous connaissez l'animal plus que moi.

Si vous me voulez à Vienne pour quelques jours, je suis à vos ordres ; ce serait par trop heureux si, après une bonne causerie, je revenais avec notre mariage en poche. Vous serez ministre après le Congrès, et votre département, une fois la paix générale établie, vous coûtera la moitié moins de peine que celle que vous avez éprouvée pendant la vie errante que nous avons menée tous ; je vous le dis parce que je le désire et que j'en ai la conviction intime.

J'ajoute à cette lettre une autre particulière qui peut être ostensible et qui regarde mes dépenses ici; faites-la examiner par M^{me} de Nesselrode, je m'en rapporte à elle. Plaisanterie à part, je ne peux pas aller, même en ajoutant les 300 roubles de la campagne de Bernadotte et qu'il serait juste de regarder comme pension: votre mission de Paris ne vous coûte pas le quart de ce qu'elle coûte ordinairement, même en répondant à mes justes réclamations. C'est une affaire qui m'est à cœur autant qu'un article de votre code de pacification.

Mes respects à Madame et mes félicitations. Tout à vous.

P.-S. — M. de Talleyrand n'étant pas ici et ayant laissé l'ordre de ne pas échanger de ratifications sans sa propre signature, on m'a offert de recevoir les nôtres et de me donner les leurs pour les faire signer à Vienne. Dans des affaires graves et formelles il me paraît qu'il faut s'en tenir aux règles, ainsi je leur ai dit que je donnerai mes ratifications lorsqu'ils me remettront les leurs avec la même authenticité. Jaucourt a convenu que j'avais raison.

J'ai fait pour M. Cochelet tout mon possible, mais inutilement. J'avais espéré le placer dans les consulats, mais peine perdue. M. de Talleyrand m'a tout refusé sans me le dire, excepté Bourgeois dont j'ai fait une affaire d'État. Tout ce qui dépendait de Blacas et du ministre de la guerre, je l'ai obtenu de bonne grâce; pour les autres il n'y a pas eu moyen. Il est vrai que Cochelet s'est jeté dans une clique de frondeurs amers qui n'est pas conciliable avec les faveurs.

N° 81. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 76)

Paris, 15/27 septembre 1814.

Monsieur le Comte, si Sa Majesté l'Empereur désirait connaître plus positivement la nature de l'expédient proposé dans l'affaire du mariage, moyennant la lettre du métropolitain de Mohilew, dont j'ai fait mention dans mes dépêches précédentes, il faudrait convenir de m'autoriser à demander le projet de cette lettre, pour juger si elle est compatible avec les vues de notre Cour. Ce serait un moyen de gagner du temps sans trop décourager le Roi, dans le cas où l'on aurait encore des raisons de différer.

Le général Vandamme s'est présenté dimanche au château pour faire sa cour au Roi, à ce qu'il prétendait, sans en avoir demandé la permission, comme c'est d'usage pour la première fois, et sans être mandé.

Le premier valet de chambre, accompagné d'un huissier, l'a prié de sortir. Cette démarche a rencontré l'approbation générale, parce qu'elle est ferme et juste à la fois, et exercée outre cela envers un homme abhorré de tout le monde.

N° 82 Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 15/27 septembre 1814.

Le début de l'ambassade française n'a pas été tel que vos dernières dépêches auraient dû le faire supposer. Elle manifeste une opposition ouverte contre les idées qu'elle peut facilement supposer être celles que nous soutiendrons au Congrès. Le duc de Dalberg tient à ce sujet des propos fort extraordinaires. Si ce n'est que l'esprit d'intrigue, si inhérent au caractère des deux plénipotentiaires français, qui agit dans cette circonstance, aucune conséquence n'est à prévoir. Il n'en saurait être de même si leur conduite tenait à un système combiné avec l'Autriche et l'Angleterre dans le but de contrecarrer les vues de Sa Majesté Impériale relatives à la Saxe et au duché de Varsovie. C'est là ce qu'il s'agit d'approfondir, et j'invite Votre Excellence à m'apporter sur ce point les notions les plus exactes et les plus détaillées.

N° 83. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 15/27 septembre 1814.

Sa Majesté l'Empereur est arrivé ici le 25 septembre. Rien n'empêche donc que l'ouverture du Congrès n'ait lieu à l'époque fixée du 1^{er} octobre. Les nouveaux rapports qui en deviendront le résultat nécessiteraient de nouvelles instructions pour toutes nos légations à l'étranger. Sa Majesté Impériale a pensé qu'il serait surtout utile que son ministre en France fût complètement informé du système qu'elle jugera, en conséquence du Congrès, le plus convenable d'adopter pour les intérêts de son Empire. Je suis donc chargé, Monsieur, de vous inviter à vous rendre à Vienne, et à vous mettre en route immédiatement après la réception du présent courrier. Ce n'est qu'ici que j'ai reçu celui que Votre Excellence m'a expédié en date du.... L'Empereur a voué un intérêt particulier à la dépêche qui concerne le mariage. Son intention est qu'en partant de Paris vous donniez à entendre que, dans les motifs de votre voyage, il entre

également celui de recevoir de nouvelles instructions relativement à cette affaire et de concerter les moyens de lever les difficultés qui restent à aplanir.

C'est ainsi que la négociation demeurera encore ouverte et que Sa Majesté Impériale pourra prendre une résolution définitive.

N° 84. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

Vienne, 29 septembre 1814.

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au moment du départ de l'Empereur Alexandre. Si vous étiez venu en même temps, cela aurait été fort simple et d'accord avec l'usage de plusieurs Cours, qui, dans leurs voyages, emmènent les ambassadeurs accrédités près d'elles. Mais à présent votre voyage serait sans but, car tout ce qui est autour de l'Empereur annonce que son séjour à Vienne ne sera pas de plus de cinq semaines. Vous pourriez courir le risque de partir précisément quand il ferait route pour retourner dans ses États, où il prendra par Bade et Munich.

Quant au doute dans lequel vous êtes relativement à l'hôtel de l'ambassade, je tâcherai de faire expliquer M. le comte de Nesselrode, qui jusqu'ici n'a pas trouvé l'instant de s'occuper de cette affaire, et je m'empresserai de vous instruire de ce qu'il m'aura dit des intentions de son souverain à cet égard.

N° 85. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 8)

Saint-Pétersbourg, 30 septembre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches du 30 et du 31 août, qui me sont parvenues par la poste. Personne ne peut, mieux que le général Maurin, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, donner des renseignements sur ce qui fait l'objet de la dépêche du 30 août. Je cherche moi-même à me procurer les moyens de remplir les intentions de Votre Excellence, exprimées dans cette même dépêche. Je ne manquerai pas de lui faire part du résultat de mes recherches.

J'ai eu connaissance de quelques préparatifs qui se font dans l'intérieur de la famille impériale, et qui ne peuvent avoir trait qu'à des idées de mariage pour la grande-duchesse Anne. Il me semble naturel de penser

que ces préparatifs de mariage ne sont pas étrangers à la France; en supposant toujours une alliance de famille admise par notre gouvernement, je crois que l'on tiendrait fort ici à ce que M^{gr} le duc de Berry vint chercher l'épouse qu'on lui destine.

Quant à l'affaire de la religion, elle ne peut être éclaircie que par l'Empereur lui-même.

Je viens de transmettre à M. de Weydemeyer une copie, en forme de note, de la dépêche de Votre Excellence du 31 août, relative à M. Foucher de la Feslière.

P.-S. — Il serait bien à désirer que Votre Excellence ordonnât de numéroter les dépêches qu'elle me fait l'honneur de m'envoyer.

N° 86. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 77)

Paris, 20 septembre/2 octobre 1814.

Monsieur le Comte, un courrier qui m'a été expédié de Pétersbourg, le 3/13 septembre, m'est arrivé le 30 avec la nouvelle du départ de Sa Majesté l'Empereur pour Vienne et celle de la présentation des lettres de créance du comte de Noailles, en qualité d'ambassadeur. J'ai communiqué l'une et l'autre immédiatement au comte de Jaucourt.

Le libelle ci-joint est encore un essai des agitateurs, qui réunissent leurs derniers efforts moins dans le dessein d'exciter des troubles que dans l'espoir de se rendre nécessaires et d'être admis à participer au gouvernement. Il est à présumer que l'on avisera à quelque remède pour arrêter et punir ces crimes.

Le duc de Wellington m'a dit que des avis donnés par M. Phull, notre ministre en Hollande, avaient excité quelques alarmes sur un projet supposé d'invasion de la Belgique de la part des Français. M. de Fagel, nommé ministre du prince souverain de Hollande à cette Cour, est arrivé également rempli d'inquiétude à ce sujet. J'ai cherché à le rassurer de la manière la plus décisive. L'ambassadeur d'Angleterre partage la même opinion que moi, et il n'existe aucune raison pour faire croire ni à l'intention ni à la possibilité d'une pareille tentative.

Votre Excellence aura déjà reçu mon expédition adressée à Pétersbourg par le jeune Boutiaguine et celle recommandée au comte Keiserling, qui allait à Varsovie. J'ai également expédié M. Kamenski à Vienne le

14/26 septembre, et lui écrirai plus en détail par le courrier qui me reste dans le courant de la semaine.

Milord Stewart doit lui avoir remis une dépêche de ma part, dont une partie était en chiffres.

N° 87. Circulaire du prince de Talleyrand aux agents diplomatiques français.

Vienne, 3 octobre 1814.

Monsieur, le Roi ayant daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire au Congrès de Vienne, avec M. le duc de Dalberg, je suis arrivé ici depuis quelques jours. Les premiers moments ont dû être consacrés aux présentations et aux visites.

Le Congrès n'a point encore commencé ses opérations. Mais déjà des conférences préliminaires et préparatoires ont eu lieu. La conduite que les instructions de Sa Majesté nous prescrivent de suivre est de défendre constamment et de faire prévaloir les principes de la justice et du droit public, et conséquemment de tendre à assurer les droits de chacun pour assurer le repos de tous. C'est dans ce sens que nous devons agir et c'est aussi dans ce sens que vous devez parler en toute circonstance. Comme le retour du Roi a fait disparaître en France toutes les idées qui avaient produit et qu'avait propagées la Révolution, il faut espérer de même qu'en Europe on cessera de transformer la force en droit et que l'on prendra pour règle non la convenance, mais l'équité.

Veuillez continuer, Monsieur, d'envoyer votre correspondance à Paris et de m'adresser ici, par duplicata, tout ce qui peut être de quelque intérêt.

N° 88. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 9)

Saint-Pétersbourg, 4 octobre 1814.

Mon Prince, on n'a pas encore de nouvelles de l'arrivée de l'Empereur à Vienne. Lord Cathcart ira, dit-on, au Congrès avant de se rendre ici, ce qui prolongera le séjour de lord Walpole dans cette résidence. Le chevalier Bardaxi Azara, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près la Cour de Russie, vient de nous quitter pour retourner dans sa patrie; il ne laisse à Pétersbourg qu'un consul de sa nation. Le chevalier Bardaxi traversera une partie de la France pour retourner en Espagne, mais il

ne passera pas par Paris. L'Impératrice-mère, avec ce qui reste près d'elle de sa famille, habitera encore six semaines à Gatchina.

Vous voyez, mon Prince, que je me conforme aux ordres que vous m'avez donnés, en vous écrivant par tous les courriers, lors même que je n'ai qu'un mot à vous adresser.

N° 89. Le général Pozzo di Borgo au comte de Jaucourt.

Paris, 5 octobre 1814.

Monsieur le Comte, Sa Majesté l'Empereur, mon Auguste Maître, m'ayant ordonné de me rendre à Vienne, j'ai été également autorisé à laisser pendant mon absence M. de Boutiaguine, gentilhomme de la chambre et premier secrétaire d'ambassade, comme chargé d'affaires à Paris.

Décidé à partir dans la journée, je prie Votre Excellence de vouloir recevoir et reconnaître M. de Boutiaguine en cette qualité, et de lui continuer la même confiance qu'elle a toujours montrée envers la mission de Russie. Je suis convaincu que M. de Boutiaguine ne manquera pas de la justifier dans toutes les circonstances.

N° 90. Le comte de Jaucourt au comte de Noailles.

(N° 3)

Paris, 5 octobre 1814.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches n° 1 et 4 que vous avez adressées à M. le prince de Talleyrand en date du 6 septembre. Elles ont été mises sous les yeux du Roi. Je ne puis que vous inviter à recueillir et à transmettre tout ce qui vous paraîtra intéresser le service de Sa Majesté.

Vous remarquerez, Monsieur le Comte, dans quelques-uns des derniers numéros des petits journaux qui ne vous parviendront que postérieurement à ma dépêche, quelques articles qu'on doit regarder comme déplacés, en ce qu'ils sont en contradiction avec les dispositions du gouvernement à l'égard de l'Angleterre. Les comptes rendus de plusieurs pamphlets qui ont circulé dans Paris pourraient aussi donner en pays étranger à ces productions plus d'importance qu'elles n'en ont eue et faire naître de fausses idées sur notre situation intérieure. Vous pouvez saisir les occasions de vous expliquer ouvertement sur ces objets et vous n'aurez pas de peine à détruire les impressions qu'ils auraient faites. L'esprit public est très bon en France. La masse de la nation repousse toute idée

d'opposition et montre la plus grande confiance dans le gouvernement. Quelques-uns de ces hommes dont les noms se lient au souvenir des excès de la Révolution ont cru qu'ils pourraient encore agiter l'opinion par des écrits dignes de ces temps où ils avaient figuré. Le gouvernement, qui a voulu consacrer la liberté de ses vues quant à la presse, a laissé circuler ces écrits et il a bien jugé qu'il n'y avait point en cette circonstance de danger véritable à ne prendre conseil que de sa modération.

Quant aux remarques indiscrètes de quelques journalistes sur la conduite de l'Angleterre, elles prouvent que l'on veut laisser aux feuilles publiques beaucoup de latitude, mais les opinions qui s'y trouvent exprimées ne doivent en aucune façon faire préjuger les dispositions du gouvernement. Il est nécessaire que l'on se désabuse en Europe sur les publications de ce genre et que l'on perde l'habitude qu'on avait contractée pendant le régime dernier de regarder le langage des journaux français comme l'expression de la pensée du souverain.

Il est toutefois certaines publications qui, confiées à la rédaction d'hommes sages et éclairés, peuvent, par le ton de modération, de décence et de fermeté qui s'y trouve, acquérir une juste considération en interprétant, pour ainsi dire, les opinions de la partie saine de la nation. De ce nombre est l'article inséré dans le numéro d'hier du *Journal des Débats*. Je crois devoir vous l'adresser ci-joint, comme pouvant servir de texte aux considérations que votre bon esprit fera valoir pour donner une idée de l'état des choses en France et de la sagesse des vues du gouvernement.

Le projet de loi sur les naturalisations est encore en discussion à la Chambre des députés. Elle s'occupera incessamment des amendements de la loi sur la presse et de la discussion du tarif.

Monsieur continue son voyage dans le midi, et M^{sr} le duc de Berry, sa tournée en Alsace. Leurs Altesses Royales sont partout accueillies avec les témoignages du plus vif enthousiasme.

M. le général Pozzo di Borgo part aujourd'hui pour Vienne, où il a reçu l'ordre de se rendre. Il a laissé en qualité de chargé d'affaires M. Boutiaguine, secrétaire de sa légation.

N° 91. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

N° 10)

Saint-Pétersbourg, 7 octobre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu la dépêche de Votre Excellence du 12 septembre. J'exécuterai exactement les ordres qu'elle veut bien me donner. Je

souhaite en recevoir de nouveaux en réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 12 septembre à Vienne. Ces ordres que je sollicite régleront ma marche et sont impatiemment attendus par moi.

J'ai de bonnes raisons de croire que les avis concernant les prisonniers en Russie parvenus au ministre de la guerre et qui m'ont été transmis par la dépêche de Votre Excellence du 30 août dernier n'étaient pas exacts, et que, sous ce rapport, nous n'avons pas de plainte légitime à former sur la conduite du gouvernement russe.

La nouvelle marque de confiance que Votre Excellence vient de recevoir du Roi ne pouvait me surprendre. Le choix qu'on a fait d'elle pour une si honorable mission a mérité les applaudissements de l'étranger et inspire une grande sécurité à nos compatriotes, en donnant toutes les chances possibles à la France d'obtenir d'heureux résultats du Congrès où elle sera si bien représentée.

N° 92. M. de Boutiguine au comte de Nesselrode.

Paris, 3/15 octobre 1814.

Monsieur le Comte, le préfet de Cherbourg est venu me dire qu'il avait la nouvelle officielle de l'heureux passage par le Sund de nos braves mutilés.

Le chargé d'affaires de Suède a demandé la réfutation du *Journal des Débats* du 11 de ce mois, sur les prétendus motifs qui ont empêché le prince royal de Suède de se rendre au Congrès. Le comte de Jaucourt, n'envisageant pas cette affaire comme ministérielle, s'y est refusé. Ce même article traitant de la protection que Sa Majesté Impériale daigne accorder au prince Gustave, j'ai cru de mon devoir de prendre de plus amples informations sur les démarches faites à cette occasion par le chargé d'affaires de Suède. Je me rendis chez lui à cet effet, et j'ai appris de lui que ce n'est pas pour la première fois qu'on se refuse à de pareilles demandes, qu'on a renvoyé la réfutation qu'il voulait publier contre le *Spectateur* de M. Malte-Brun, faisant l'éloge de l'ex-Roi Gustave IV et de son auguste famille, et enfin qu'il se voit obligé de rendre compte à sa Cour des obstacles qu'il rencontre à s'acquitter de ses ordres. Comme le jeune prince Gustave doit venir en France, je tâcherai d'épier les moindres démarches de M. le chargé d'affaires de Suède, et, si je les trouve contraires aux intentions magnanimes de Sa Majesté Impériale, je m'empresserai, avec les ménagements nécessaires, d'attirer toute l'attention du ministère sur cet objet.

L'affaire concernant l'approvisionnement et l'équipement de l'armée, qui avait attiré momentanément quelques désagréments au ministre de la guerre, a été terminée dans la dernière séance à son entière satisfaction.

J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

N° 93. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 11)

Saint-Pétersbourg, 17 octobre 1814.

Mon Prince, cette dépêche sera remise à Votre Excellence par M. le comte de Brion, qui, pendant plusieurs années chargé de suivre ici les affaires du Roi, a toujours été animé du plus grand zèle pour les intérêts de Sa Majesté. Il va reprendre en France sa place dans les gardes du corps et jouir des bienfaits dont il vient d'être comblé par le maître qu'il a fidèlement servi.

L'absence de l'Empereur cause une stagnation presque complète dans les affaires de ce pays. Quoique l'opinion de la bonté et de la douceur du caractère du souverain soit bien établie, les agents de son gouvernement craignent de prendre sur eux la moindre décision, comme s'ils avaient affaire à un maître dur et trop jaloux de son autorité; il est vrai que l'Empereur, voulant décider par lui-même dans un grand nombre de cas, a pu donner à ses ministres l'habitude de les réserver, lorsqu'il s'agit de prendre un parti. Il résulte de tout cela un excès de centralisation qui nuit à l'administration et, par l'espèce de timidité dont il donne l'apparence à ses agents, heurte les habitudes prises sous nos gouvernements tempérés. Un des ressorts de celui-ci est le silence sur tout ce qui tient aux affaires; la réserve dans le discours est en général si grande qu'elle nuit souvent à la conversation.

Les plaintes sur l'état présent du commerce sont générales.

On parle ici de l'arrivée, après le Congrès, de plusieurs princes et têtes couronnées qui viendraient passer une partie de l'hiver à Pétersbourg; ce bruit me semble dépourvu de toute vraisemblance.

M. de Weydemeyer ne m'a pas encore donné de réponse aux différentes notes qui lui ont été remises par moi sur des affaires particulières. M. de Malvirade, qui s'est transporté chez les ministres et dans les bureaux ministériels pour obtenir des renseignements du même genre, a été accueilli partout avec politesse et obligeance.

N° 94. Le comte de Jaucourt au comte de Noailles.

(N° 4)

Paris, 19 octobre 1814.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches sous les n° 2 et 3, une lettre sans numéro du 13 septembre et une autre sans numéro ni date que vous avez adressées à M. le prince de Talleyrand. J'ai eu l'honneur de vous accuser réception des n° 1 et 4 ; quoique je ne puisse encore juger si vous serez resté à Pétersbourg, je crois devoir vous y adresser ma lettre.

Les projets de loi sur les naturalisations, sur l'importation des fers, sur l'observation des fêtes religieuses et les amendements de la loi sur la presse ont été adoptés à une grande majorité par la Chambre des députés. Elle s'occupe en ce moment du projet relatif aux biens des émigrés.

M^{gr} le duc de Berry est depuis plusieurs jours de retour de son voyage en Alsace. Son Altesse Royale a été complètement satisfaite de l'accueil qu'elle a reçu de la population entière du pays qu'elle a parcouru, et de l'état où elle a trouvé les places et les troupes qu'elle a inspectées.

Monsieur continue de visiter les provinces du Midi. L'assurance qu'il a bien voulu donner à Marseille de la décision qui accorde la franchise du port a mis le comble à la joie qu'éprouvaient les habitants de cette ville en voyant le frère de Sa Majesté.

M^{me} la duchesse de Wellington a été présentée hier au cercle de M^{me} la duchesse d'Angoulême, représentant la Reine de France. Le Roi, qui s'y trouvait, a accueilli M^{me} l'ambassadrice avec la plus grande distinction.

P.-S. — La Cour prendra demain pour trois semaines le deuil de la Reine de Sicile.

N° 95. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 7, 19 octobre 1814.

Monsieur le Comte, le duc de Vicence m'a remis une lettre pour Votre Excellence, et une autre à l'adresse de Sa Majesté l'Empereur, que j'ai l'honneur de lui transmettre ci-joint.

Rien ne transpire ici sur les conférences de Vienne. On cite une lettre

du prince de Talleyrand à M. de Montrond, par laquelle il ne paraît pas content d'être du Congrès.

Le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire de Portugal près de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, est dans l'attente de la réponse de Votre Excellence pour se rendre à sa destination. Il paraît tenir beaucoup à s'acquitter de sa mission à Pétersbourg même.

La présence du duc de Wellington à Paris et les égards qu'on a pour lui à la Cour font murmurer les militaires. Ils répandent que le duc a auprès de lui tout son état-major et qu'il date ses dépêches de son quartier général de Paris.

N° 96. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 13)

Saint-Pétersbourg, 21 octobre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches du 29 septembre et du 3 octobre de Vienne, et celle du 22 septembre de Paris.

Je faisais mes dispositions pour me rendre auprès de vous, au moment où m'est arrivée la dépêche du 29, qui m'oblige de renoncer à un voyage qui, s'il eût été fait à temps, eût accru mes moyens de servir le Roi au poste où il m'a placé. Je supplie Votre Altesse de vouloir bien suppléer par sa correspondance aux instructions importantes que j'eusse prises près d'elle et dans le spectacle dont j'eusse été témoin à Vienne. Je la prie d'observer que les ambassadeurs des grandes puissances arriveront ici parfaitement au courant de ce qui sera fait au Congrès auquel ils auront assisté, et qu'il serait fâcheux pour l'ambassadeur de France de se trouver étranger aux importantes discussions qui occupent en ce moment l'Europe et qui doivent fixer son sort.

Il résulterait de cette ignorance une déconsidération pour mon caractère qui serait un obstacle à tous les bons résultats que je veux espérer de ma mission.

Je ferai mon profit du contenu de la dépêche du 3 octobre. Je n'imagine rien de plus digne que l'attitude de notre patrie régénérée. Le principe sur lequel s'appuie la restauration et qui assure le repos de la France peut seul amener celui de l'Europe. Il est heureux d'avoir à placer la politique dans l'expression des plus nobles sentiments et d'être habile en invoquant la justice.

Je me souviens que Votre Altesse semblait désirer que le Congrès fixât le rang des différentes puissances de l'Europe. Il serait à souhaiter que

ces questions d'une importance relative ne restassent pas dans ce vague qui devient une source de difficultés.

L'on parle toujours ici du mariage de la grande-duchesse Anne. Il paraît que quelques articles des gazettes allemandes, qui s'expriment d'une manière inconvenante sur le compte de M^{gr} le duc de Berry, sont parvenus à la grande-duchesse et ont fait d'abord sur elle une pénible impression, qui bientôt a été détruite par les sages réflexions des personnes de son intimité.

Un homme très bien intentionné me mande de Riga qu'une frégate et deux flûtes de notre nation, qui ont ramené dans leur patrie des soldats russes blessés, doivent conduire dans nos ports 900 prisonniers français, dont l'esprit est détestable, ainsi que celui de l'équipage des bâtiments qui doivent les transporter. Il sera peut-être bon de surveiller ces prisonniers, lorsqu'ils débarqueront en France.

J'ose prier Votre Altesse de ne pas laisser partir M. de Nesselrode sans avoir une parole positive de lui sur la maison jadis occupée par l'ambassadeur français. Il me semble que nous devons nous attendre au moins à la réciprocité, et vous avez eu la bonté de vous occuper assez de l'établissement du général Pozzo di Borgo pour qu'ici l'on pense un peu à moi.

La dépêche n° 2 de Paris m'a mis au courant de nos affaires intérieures. Je jouis de la marche heureuse de l'esprit public et des succès obtenus par les ministres dans les discussions des différentes lois soumises aux Chambres en dernier lieu.

L'arrivée d'un consul de France à Pétersbourg aurait sûrement de l'avantage pour nous.

N° 97. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 11/23 octobre 1814.

Monsieur le Comte, l'ajournement de l'ouverture du Congrès a produit ici une sensation défavorable. On l'attribue en grande partie aux difficultés que le prince de Talleyrand a élevées sur différents points de l'arrangement. On prétend que ses derniers courriers sont peu satisfaisants, et je sais qu'on a délibéré sur la publication de l'article qui a paru dans le *Moniteur* du 22 sur le Congrès. Les raisonnements qui l'accompagnent ne sont pas de nature à flatter l'amour-propre du public et aussi les a-t-on décriés à satiété. Le nom du prince de Talleyrand y a

figuré beaucoup; peut-être que l'article de la *Gazette de France* d'aujourd'hui, qui contient le précis du mémoire présenté par lui au Congrès, lui fera-t-il plus de partisans.

Tous ces jours-ci on a parlé d'arrestations et entre autres de l'exil du général Vandamme. Mais je crois que ce qui a donné lieu à ces bruits, c'est l'arrestation du général espagnol Mina, qui s'était réfugié à Paris. Le comte de Casa-Florès, chargé d'affaires de la Cour de Madrid, l'a arrêté par la voie de la police. On prétend que cette mesure n'a pas été approuvée par le Roi, et qu'en conséquence il sera mis en liberté. Il a réclamé la protection du duc de Wellington.

Le jour des manœuvres dont on a donné les détails dans les journaux d'hier, il y a eu deux hommes de tués et plusieurs de blessés. Parmi les cartouches distribuées aux soldats, il s'en trouvait quelques-unes à balles.

N° 98. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

N° 14.

Saint-Pétersbourg, 25 octobre 1814.

Mon Prince, ne devant plus me rendre près de vous, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence M. de Malvirade. Je le charge de me rapporter vos dépêches et les instructions qu'il vous plaira de me donner à la suite du Congrès. Je me suis déterminé à faire partir pour Vienne l'un de mes secrétaires d'ambassade, convaincu de l'importance dont il est pour le succès de ma mission que je sois instruit exactement du résultat des grandes discussions politiques qui doivent avoir lieu dans cette ville, et qui modifieront nécessairement les relations de la France avec les différentes puissances de l'Europe. Celles que nous avons avec l'Empereur Alexandre deviendront plus ou moins amicales. Votre Excellence sent de quelle importance il sera pour moi d'être instruit de l'état de ces relations. Il résulte de quelques paroles recueillies çà et là que le gouvernement russe ne nous croit pas dans de très bonnes dispositions pour lui, tandis qu'il suppose nos rapports avec l'Angleterre assez intimes. Cette puissance cause de l'inquiétude; on répète souvent devant moi que ses ministres étaient au moment de traiter avec Napoléon à Châtillon, lorsqu'Alexandre, en n'admettant jamais de se fier à la parole de l'ennemi du monde, contribuait si puissamment au rétablissement de la maison de Bourbon. Tels sont les propos de la société de Pétersbourg; on est porté de goût et de calcul vers la France, mais on voudrait qu'elle ne mit pas le moindre obstacle aux vues ambitieuses de la Russie. J'ai besoin de vos

lumières, mon Prince, pour diriger ma conduite lors du retour de l'Empereur, et je ne puis en avoir une mesurée qu'en sachant ce qu'il aura été pour nous au Congrès. Je prie Votre Excellence, par intérêt pour les affaires dont je suis chargé et aussi par bienveillance pour moi, de ne me refuser aucune des instructions dont j'ai un si pressant besoin.

Je souhaiterais savoir ce qu'il y a à établir quant au rang entre l'ambassadeur d'Angleterre et moi. S'il y avait une règle en pareille matière, ce serait celle-ci, *qu'à égalité de caractère diplomatique, la priorité de résidence donne le pas*. En suivant cette règle, lord Cathcart, accrédité depuis longtemps près la Cour de Russie, aurait de l'avantage sur moi. Mais comment reconnaître jamais un pareil avantage, lorsqu'on se rappelle qu'il y a six cents ans nos Rois recevaient déjà l'hommage de ceux d'Angleterre? Il est certain que les prétentions du gouvernement de cette île s'élèvent tous les jours. J'attache beaucoup de prix à ce qu'étant le premier ambassadeur envoyé en Russie par le Roi de France, on ne puisse pas me reprocher d'avoir établi d'une manière peu honorable pour ma Cour ses relations d'étiquette avec celle-ci et les autres puissances de l'Europe.

Je me permets ces observations qui tiennent aux localités et à ma position particulière, pensant bien que Votre Excellence, par ses rapports intimes avec les divers chefs des gouvernements ou ministres des cabinets, a des idées bien autrement arrêtées sur les dispositions des uns et des autres qu'un homme isolé dans un coin de l'Europe, qui seulement a eu le besoin de fixer votre attention sur sa position et sur les moyens possibles de l'améliorer pour le bien du service du Roi.

J'ose vous rappeler, mon Prince, le désir que j'ai de savoir si l'on me donnera la maison occupée autrefois par l'ambassade française.

Si Votre Excellence veut accorder un moment d'audience à M. de Malvirade, qui vient de passer un mois ici, et lui adresser quelques questions, il pourra lui donner de légers aperçus sur l'état de ce pays. Je désirerais qu'il me fût renvoyé assez tôt pour être à Pétersbourg avant l'arrivée de l'Empereur dans cette capitale.

Permettez-moi, mon Prince, de vous demander de me conserver la bienveillance que vous semblez m'accorder, j'y attache le plus grand prix. Veuillez recevoir avec bonté l'hommage de mon respect.

P.-S. — M. de Malvirade s'acquitte avec beaucoup de zèle de ses fonctions près de moi et peut être chargé de commissions verbales, si Votre Excellence juge à propos de lui en donner de cette nature.

N° 99. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 14/26 octobre 1814.

Monsieur le Comte, on s'apercevait depuis quelques jours que le duc de Wellington n'était pas de bonne humeur. Personne n'osait lui en demander la raison, parce qu'on l'attribuait aux échecs que les Anglais ont essuyés en Amérique. Mais la conversation assez animée qu'il eut chez lui, vendredi passé, avec M. le comte de Jaucourt a changé l'opinion, et on a cherché depuis à en savoir la véritable cause. Maintenant on donne pour résultat que le Roi a dû lui faire éprouver son mécontentement concernant les colonies françaises et les actes arbitraires que les agents anglais y exercent contre le commerce. Quoique je tiens ces notions d'une personne digne de foi, je n'ose cependant pas les affirmer, faute de temps de les vérifier. Je sais néanmoins positivement qu'hier à diner chez M. le comte de Jaucourt, le duc de Wellington a dit à un des ministres du corps diplomatique qu'il avait lieu d'être fort mécontent du prince de Talleyrand, ce dernier ayant trompé tout le monde sur les dispositions pacifiques de la France; que, sitôt arrivé à Vienne, il s'est fait un parti des petits princes de l'ex-Confédération pour en imposer aux quatre grandes puissances, à l'effet de se mêler des affaires de l'Allemagne, d'y rétablir l'ancienne influence de la France et de mieux faire valoir ses prétentions.

Les deux Chambres, ayant réglé définitivement l'article de la Charte sur la liberté de la presse, s'occupent maintenant de l'affaire des émigrés, qui montrent beaucoup d'impatience à rentrer dans la possession de leurs biens.

N° 100. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 14/26 octobre 1814.

Monsieur le Comte, le Roi, depuis longtemps mécontent des proclamations que les agents du gouvernement espagnol s'étaient permis de faire répandre dans plusieurs provinces méridionales de la France contre ceux des Espagnols qui s'y sont réfugiés, et envisageant l'arrestation arbitraire dans sa capitale du général Mina comme un manque à la dignité de sa Couronne, a fait éclater à cette occasion tout son ressentiment. Après que

le général Mina fut mis en liberté, Sa Majesté a ordonné de destituer le commissaire de police qui avait prêté la main à son arrestation, et de notifier au comte de Casa-Florès, chargé d'affaires d'Espagne, de quitter Paris.

Hier le général Mina a paru au spectacle. On croit que, dans le courant de la semaine, il se rendra en Angleterre, l'ambassadeur d'Angleterre devant lui en faciliter les moyens.

Le duc de Wellington désapprouve hautement les mesures de rigueur de la Cour de Madrid, mais il s'est prononcé en faveur de M. le comte de Casa-Florès, en disant qu'il avait fait son devoir.

On prétend que le Roi accorde sa protection à plusieurs officiers de l'état-major du général Mina, qui se trouvent à Bordeaux, et à d'autres officiers espagnols de tout grade réfugiés en France, le nombre desquels monte jusqu'à 700 individus.

N° 101. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 14 bis)

Saint-Pétersbourg, 28 octobre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches des 1^{er} et 5 octobre, et celle sous la même date 5 octobre numérotée 3.

Je suis parfaitement content de l'article du *Journal des Débats* que vous voulez bien me transmettre. L'Angleterre ne peut nous en vouloir de marcher sur ses traces : qui mieux qu'elle doit comprendre les effets de la liberté de la presse, puisque ce genre de liberté existe dans la Grande-Bretagne, et que les questions les plus graves y sont si publiquement et souvent si indiscrètement traitées? C'est au reste de l'Europe qu'il faut faire sentir que notre gouvernement, fort de l'assentiment de la nation, n'a rien à craindre de misérables folliculaires auxquels on ferait trop d'honneur en attachant de l'importance à leurs honteuses productions.

M. Bergeret me mande de Riga, en date du 9 octobre, que la division navale sous ses ordres a mouillé dans ce port, où elle a ramené des blessés russes, et qu'il compte retourner incessamment en France et y conduire 860 soldats de nos armées. J'ai déjà eu l'honneur de parler à Votre Excellence de ces prisonniers de guerre.

M. de Weydemeyer est venu chez moi et m'a annoncé qu'un certain nombre de prisonniers français s'étant trouvés dans un dénuement absolu et sans possibilité de s'adresser à aucune autorité de leur nation pour y

apporter remède, l'Empereur Alexandre avait ordonné de pourvoir à tous leurs besoins.

Je prendrai les informations demandées sur M. de La Fontaine. La lettre à M^{luc} Turnige lui a été remise exactement.

N° 102. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents diplomatiques français.

Paris, 29 octobre 1814.

Monsieur, la lettre que M. le prince de Talleyrand vous a écrite le 3 octobre vous a annoncé que le Congrès n'était pas encore réuni. La difficulté que plusieurs des ministres des principales puissances ont trouvée à le rassembler, avant que les questions dont il doit s'occuper eussent été préparées, a déterminé à en ajourner la convocation au 1^{er} novembre, ce qui a été fait par une déclaration publiée le 12 de ce mois.

Vous connaissez déjà les principes que le Roi a ordonné à ses ambassadeurs au Congrès de prendre pour règle. Il était naturel de croire que toutes les puissances, animées des mêmes sentiments, voudraient concourir au maintien de ces principes, puisqu'elles avaient pris les armes pour les défendre. Il y a donc lieu de s'étonner qu'aujourd'hui plusieurs d'entre elles se montrent plutôt disposées à suivre les principes contre lesquels elles ont combattu. Elles y sont portées, les unes par ambition, les autres par la jalousie et la crainte que leur inspire la puissance de la France, et par l'envie d'accroître la force des États que leur situation peut mettre en opposition d'intérêt avec elle, d'autres enfin par timidité. Le Roi, en même temps qu'il est résolu à ne point reconnaître que la conquête seule donne la souveraineté, à ne point participer par son consentement à la violation des principes du droit public, veut se montrer facile sur tout ce qui ne peut porter atteinte à ces principes. C'est là, Monsieur, ce que vous devrez dire en toute occasion, en ne parlant toutefois qu'avec modération et prudence de l'opposition dirigée contre les principes.

N° 103. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 21 octobre/2 novembre 1814.

Monsieur le Comte, la duchesse de Saint-Leu m'a chargé de prier Votre Excellence de vouloir bien remettre la lettre ci-jointe à sa haute

destination. Elle se trouve dans un cas fort embarrassant, qui peut compromettre son honneur et sa fortune, et c'est à cet effet qu'elle implore de nouveau la protection de Sa Majesté l'Empereur.

Depuis longtemps son mari lui demande d'avoir auprès de lui l'aîné de ses enfants. Elle s'y est constamment refusée. Maintenant il veut la poursuivre jusque devant les tribunaux. Elle n'a rien négligé pour éviter le scandale d'un procès et a cru devoir faire des démarches auprès du gouvernement, pour s'assurer de sa protection en cas de besoin. Le Roi a bien voulu la lui promettre par M. le comte de Blacas, mais la lettre ci-jointe de M. le chancelier Dambray n'est pas de nature à remplir ses espérances.

L'intérêt que Sa Majesté Impériale porte à M^{me} la duchesse de Saint-Leu m'autorise à entretenir Votre Excellence de cette affaire.

N° 104. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 15)

Saint-Petersbourg, 4 novembre 1814.

Mon Prince, je n'ai point de nouvelles de Votre Excellence depuis le 5 octobre. Je la prie de se rappeler ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire de l'importance dont il était, pour conserver quelque dignité à ma situation dans ce pays, de me tenir au courant de ce qui se fait en France et à Vienne. Il serait inconvenant que j'apprisse autrement que par le ministère des affaires étrangères ce qui intéresse notre patrie. Je dois vous observer aussi que la situation topographique de la France relativement à la Russie met toutes les puissances qui se trouvent situées entre les deux pays dans le cas d'être informées des événements de France et d'en instruire leurs agents à Pétersbourg avant que de semblables connaissances puissent me parvenir, lorsqu'on apporte le moindre retard à me les donner.

La famille impériale vient de revenir ici pour s'y établir. Les usages de la Cour de Russie ne permettent que très rarement au corps diplomatique d'avoir l'honneur de se présenter devant elle. Il faut de grandes occasions comme fêtes, jours de naissance des souverains, etc., pour que les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères soient admis aux réunions solennelles qui ont lieu alors dans les palais impériaux.

Les discussions des lois dans les deux Chambres fixent ici l'attention de ceux qui peuvent lire nos journaux; on y puise des instructions importantes, une grande opinion des lumières des ministres du Roi et du

dévouement des pairs et des députés au nouvel ordre de choses. Le discours de Votre Excellence sur notre système financier a été particulièrement admiré.

Je suis établi depuis quinze jours dans une maison convenable, quoique petite, la seule qu'il m'ait été possible de trouver, et dont le loyer, malgré la médiocrité de la maison, n'en est pas moins d'environ 10.000 francs pour six mois. Presque toutes ont ici dans ce moment un tiers de valeur de plus que lors de la dernière ambassade française à Pétersbourg.

N° 105. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 8 novembre 1814 [N. S.].

Les arrestations continuent. Le général Dufour s'y trouve compris, sans qu'on en sache le véritable motif. Les uns disent qu'il y a eu une conspiration contre la famille royale, quelques individus des gardes du corps ayant arrêté d'autres, que ce général enrôlait dans son parti des militaires déterminés à seconder Napoléon, qui doit incessamment paraître en France; d'autres enfin, que ce général s'entendait avec le ministre des États-Unis, pour faire passer au service d'Amérique des officiers français. Le fait est que le général Dufour, connu pour une tête chaude, recevait chez lui tous les mécontents et frondeurs. Depuis deux mois la police les observait et elle apprit de l'un d'eux que ce général leur avait fait des promesses flatteuses, leur avait pris leurs noms, et les avait invités à se tenir prêts. Les rapports de la police et l'apparition subite à Paris de Savary, Bassano, Caulaincourt et de plusieurs autres personnages semblables justifiaient en quelque façon les soupçons du gouvernement. On a fait une visite domiciliaire chez Savary. On prétend n'avoir trouvé aucun papier qui pût le compromettre et on donne pour prétexte de son arrivée la comtesse sa femme. Cette mesure a excité l'inquiétude du public et c'est pour l'apaiser que le Roi a paru à l'Opéra.

Le duc de Wellington a reçu de M. Campbell, qui se trouve à l'île d'Elbe, une dépêche très intéressante, qu'il envoie à lord Castlereagh.

N° 106. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand

(N° 17)

Saint-Pétersbourg, 10 novembre 1814.

Mon Prince, cette dépêche vous sera remise par M. le comte de Saint-Priest, gentilhomme d'honneur de M^{gr} le duc d'Angoulême. Ce militaire vient de quitter le service de Russie pour rentrer dans sa patrie. L'Impératrice-mère a bien voulu lui permettre de prendre congé d'elle. Dans cette audience, Sa Majesté a parlé avec le plus grand intérêt à M. de Saint-Priest de toute la famille royale de France. M^{gr} le duc de Berry n'a pas été oublié ; la bonne réputation de ce prince, l'attachement qu'il a su inspirer à l'armée ont été le sujet de la conversation ; serait-elle le présage d'une alliance de famille généralement désirée dans ce pays ? L'Impératrice-mère, dans le cours de cette même conversation, s'est exprimée de la manière la plus flatteuse sur le compte de Votre Excellence.

J'ai déjà eu l'honneur de vous parler dans ma dépêche n° 4 de l'opinion que je commençais à me former de l'état de ce pays ; cette opinion est confirmée par les observations que je suis à portée de faire journellement. Un grand nombre d'employés du gouvernement sont payés comme ils l'étaient du temps de l'Impératrice Élisabeth, à une époque où le rouble valait quatre francs au lieu de valoir un franc comme aujourd'hui. Il leur est donc impossible de vivre avec un semblable traitement. Comment exister ? Le vol devient une ressource assurée. Ce que certains voyageurs disent de l'universalité de ce crime en Russie est de toute vérité ; on y convient sans pudeur des profits les plus illicites. Il est facile de juger quelle doit être l'influence d'une pareille corruption sur la morale publique. On proposa à l'Impératrice Catherine II d'apporter remède au mal en augmentant le traitement des divers employés de l'administration ; mais elle s'y refusa en disant : « *Je les paierais plus, mais ils ne voleraient pas moins.* »

La situation du commerce de ce pays ne peut éprouver de variations que par l'abrogation ou la modification des lois de prohibition existantes ; en attendant de nouveaux règlements à cet égard, le change ne s'améliore point.

Quant à l'état militaire de la Russie, je le crois numériquement formidable ; il faut ensuite ajouter à cette force matérielle la force morale que les événements de la dernière campagne ont donnée à l'armée. L'Empereur surveille lui-même toutes les parties de l'administration

de la guerre, entre dans les plus petits détails qui la concernent, et met de la sorte ce département dans un état satisfaisant. Il n'en est pas ainsi des autres parties du gouvernement ; le souverain, avec les plus honorables intentions, tombe quelquefois dans le découragement en reconnaissant l'impossibilité, avec les agents dont il dispose, de bien administrer des États aussi vastes que les siens. L'effet de ce découragement est de le porter à l'incurie sur plusieurs parties de l'administration, qui ne peuvent manquer d'en souffrir, dans un pays où l'œil du maître est si nécessaire pour mettre en mouvement la machine administrative et en régulariser la marche.

J'attends impatiemment des nouvelles de Votre Excellence de Paris et de Vienne ; je n'en ai point reçu depuis le 3 et le 5 octobre dernier.

N° 107. Le comte de Jaucourt au comte de Noailles.

(N° 5)

Paris, 12 novembre 1814.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous avez adressées à M. le prince de Talleyrand sous les n° 6, 7, 8, 9, 10 et 12.

J'aurai soin de faire connaître au ministre de la guerre la demande et les services de M. Lelong, chef de l'hôpital militaire de Narva, et je ne lui laisserai point ignorer votre opinion à cet égard.

Je vois par le post-scriptum de votre dépêche n° 8 que vous désiriez que toutes les lettres qui vous sont adressées par le département fussent numérotées. Je dois, Monsieur le Comte, vous faire observer que l'usage est de ne numéroté que les dépêches purement politiques. Quant aux lettres qui traitent d'affaires particulières, elles ne le sont habituellement pas, et celles que vous aurez reçues sans numéro étaient sans doute de ce genre.

La loi sur les biens des émigrés a été adoptée par la Chambre des députés. La manière dont elle y avait été accueillie, la nature même des amendements qu'on a faits au projet indiquent assez l'heureux accord de l'opinion générale de la Chambre avec les sentiments du Roi.

Les lois relatives à l'impôt sur les boissons et à l'exportation des laines ont également passé à une grande majorité.

Monsieur est de retour à Paris. Son Altesse Royale a achevé son voyage comme elle l'avait commencé, et partout elle a recueilli des témoignages de l'amour et du dévouement des Français pour leur souverain. La grâce de ses manières, sa noble affabilité ont fait sur tous les cœurs la plus douce impression.

Le Roi a été mardi à l'Opéra. Sa Majesté et son auguste famille ont été accueillies avec l'enthousiasme qu'excite constamment leur présence.

N° 108. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 19)

Saint-Petersbourg, 15 novembre 1814.

Mon Prince, je reçois votre dépêche n° 4, du 19 octobre, et celle sous la même date renfermant une signification à faire parvenir à M. Hestermann. Je suis surpris de n'avoir pas eu le soin de numéroter toutes les dépêches que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Dans les copies que je conserve de ma correspondance, le numéro 3 est précisément du 13 septembre; quant à la lettre sans date ni numéro, elle doit être une sorte de duplicata de la dépêche n° 3, et avoir été envoyée à Votre Excellence à Vienne sous la forme de lettre particulière. Je vois que, malgré les coupables publications de certains hommes qui devraient jouir dans l'obscurité des effets de la bonté royale, malgré les inquiétudes que quelques journalistes allemands voudraient semer en Europe sur l'état militaire de la France, nous jouissons de la paix au dedans et ne cherchons qu'à en assurer la durée au dehors. J'espère que les craintes auxquelles on se livre ici sur les résultats du Congrès sont sans fondement, et que cette réunion unique de souverains et de ministres aura les heureux et pacifiques résultats qu'on doit en attendre; quelle que soit ma confiance à cet égard, je n'en désire pas moins vivement des nouvelles de Vienne; elles me manquent depuis le 3 octobre.

P.-S. — Des gens assez bien informés de ce qui se passe dans ce pays disent que la Russie est au moment de déclarer la guerre à la Turquie.

N° 109. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

Vienne, 19 novembre 1814.

Monsieur le Comte, M. de Malvirade, arrivé ici le 15 novembre, m'a remis les dépêches dont vous l'aviez chargé pour moi. J'ai éprouvé quelque surprise de ne pas trouver dans ces dépêches tout l'intérêt que semblait devoir me promettre le parti que vous avez pris de me les faire apporter par l'un des secrétaires de votre ambassade.

Vos regrets de n'avoir pas été autorisé à suivre ici l'Empereur

Alexandre et la crainte que vous avez conçue que cela ne puisse nuire sous quelques rapports au succès de votre mission ne peut être à mes yeux qu'une nouvelle preuve du zèle dont vous êtes animé pour le service du Roi. Mais cette crainte, Monsieur le Comte, me paraît peu fondée. J'avais pensé au contraire que vous regarderiez comme une circonstance qui devait vous être avantageuse d'être resté à Pétersbourg pendant l'absence de l'Empereur et de n'avoir ainsi, dans les premiers temps de votre séjour dans cette ville, autre chose à faire qu'à observer et à former des liaisons dont vous puissiez tirer parti quand les affaires surviendront. Pour ce qui se passe à Vienne, tout ce qu'il vous est important d'en apprendre, ce sont les résultats, qui seuls, lorsqu'ils seront obtenus, détermineront les rapports dans lesquels la France se trouvera avec les différentes puissances. Jusque-là, il vous suffit de savoir quels principes suivent dans les négociations les ambassadeurs du Roi au Congrès. J'ai eu l'honneur de vous les faire connaître par ma lettre du 3 octobre. Vous en avez dû recevoir depuis une de M. le comte de Jaucourt qui, en vous annonçant que ces principes avaient éprouvé ici de l'opposition de la part de certaines puissances, vous annonçait aussi l'intention formelle du Roi de persister à ne point s'en écarter. Notre persévérance à les soutenir ici commence à obtenir quelques succès, et j'ai lieu de croire que les seuls obstacles que nous avons d'abord rencontrés sont devenus moindres.

Dans votre dépêche du 25 octobre, vous exprimez la crainte que la priorité de résidence de lord Cathcart auprès de l'Empereur Alexandre ne soit pour cet ambassadeur une occasion de prendre pas sur vous. Cette prétention ne sera sûrement pas élevée. L'Angleterre ne conteste pas la prééminence à la France, et c'est pour cela que, dans l'article de vos instructions qui se rapporte à cet objet, il n'a été question que de l'Autriche. Du reste, si les affaires pour lesquelles le Congrès est convoqué se terminent, il y aura quelque chose de réglé à cet égard, c'est l'intention de toutes les puissances.

N° 110. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 21)

Saint-Pétersbourg, 22 novembre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu vos trois dépêches des 25 et 26 octobre relatives à MM. Grand de Champrouet, Surugue et Siévrac. Je vais faire prendre des renseignements sur ces particuliers. Je vous les transmettrai dès que je les

aurai obtenus. Avant-hier, jour de la fête du grand-duc Michel, le corps diplomatique a eu l'honneur d'être admis à faire sa cour à l'Impératrice-mère et au grand-duc. L'Impératrice m'a parlé avec obligeance et m'a demandé des nouvelles du Roi et de la famille royale.

En comparant la manière dont je venais d'être traité par cette princesse à sa façon de me recevoir, lors de ma première audience, j'ai cru remarquer une nuance de froideur dans son accueil. Je n'ai pu l'expliquer qu'en la mettant sur le compte du mécontentement que lui cause ce que l'on dit à la Cour et à la ville d'une note remise au Congrès, dans laquelle le Roi aurait rappelé les grands principes du droit public et montré de la répugnance à sanctionner la spoliation de plusieurs souverains et l'agrandissement démesuré de quelques autres. On n'était pas préparé ici à voir prendre si promptement à notre Roi cette dignité de ton qui lui convenait et lui assurait à la fois le respect de l'étranger et de vingt-six millions de sujets. Il eût assez convenu à plusieurs hommes de ce pays de nous écarter de la discussion des nouveaux arrangements de l'Europe, et de nous donner de la sorte dans le monde politique une existence secondaire, que nous ne supporterons jamais. Ce mécontentement dont j'ai l'honneur de vous parler ne tournera qu'à notre gloire. La Russie a eu sa part dans les événements militaires qui ont contribué à la restauration; elle voulait que l'espèce de reconnaissance qu'elle croit mériter du Roi lui fit fermer les yeux sur les événements qui pouvaient nous menacer dans l'avenir; elle oublie que nous avons pour maître le meilleur comme le premier des Français, qui confond entièrement sa propre gloire avec celle du peuple qu'il gouverne avec tant d'habileté et de bonté.

J'ai remarqué que la manière dont se passaient à la Cour de Russie les audiences du genre de celles que le corps diplomatique vient d'y avoir, audiences qui se répètent assez souvent, fixait nécessairement le rang des ambassadeurs entre eux, et qu'il n'y avait aucun moyen d'éviter, par un pêle-mêle adroit, la décision de ces questions de préséance qu'il est souvent désirable de ne point résoudre. Cette observation fera sentir à Votre Excellence tout le prix que j'attache à recevoir des instructions précises sur la conduite que je dois tenir en cas de difficultés sur le rang entre moi et les ambassadeurs qui résideront ici.

J'ai l'honneur de vous adresser l'original et la traduction d'un article relatif à la France inséré dans un journal de Pétersbourg.

N° 111. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 22)

Saint-Pétersbourg, 23 novembre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche du 29 octobre dernier. Celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser sous le numéro 21 vous aura montré que j'avais sur l'état général des affaires dont s'occupe le Congrès et sur la place qu'y tient la France des renseignements à peu près semblables aux nouvelles que vous voulez bien me donner. Pénétré de l'esprit de votre dépêche du 3 octobre, mon langage y avait été conforme. Il y a peu d'occasions de parler d'affaires dans ce pays, mais il faut convenir qu'on est tenté de les rechercher, lorsqu'à l'occasion des événements présents on n'a jamais qu'à rappeler les principes de la politique la plus noble et la plus honorable pour le caractère de son souverain. Je fais en sorte de m'exprimer toujours avec cette modération de ton qui est un des devoirs de mes fonctions publiques et le résultat de mes habitudes particulières. Je souhaite que du choc de toutes les passions qui fermentent à Vienne sorte un ordre de choses qui, comme vous le disiez si bien, *assure le repos de tous, en garantissant les droits de chacun*. Quel que soit le dénouement du grand spectacle que donne le Congrès, notre rôle y aura été glorieux : il achève de faire connaître à l'Europe le caractère de notre Roi. J'ai souvent la satisfaction dans ce pays de l'entendre placer aussi haut qu'il mérite de l'être ; on vante sans cesse la manière dont il gouverne ses peuples. La conduite du Roi d'Espagne dans ses États, qui malheureusement est unanimement désapprouvée, fait encore ressortir la sagesse du règne du Roi de France, qui suit une route si différente de celle où s'est engagé son auguste cousin.

N° 112. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 15/27 novembre 1814.

Monsieur le Comte, hier lord Oxford a été arrêté par les gendarmes, à une poste de Paris. Il se rendait à Naples pour y rejoindre sa femme, après avoir passé ici quelque temps. On lui a enlevé ses papiers et différentes lettres qu'il avait pour Naples. On lui a déclaré ensuite qu'il pouvait continuer sa route, mais il a préféré revenir en ville. On prétend que cette mesure a été prise à l'insu du Roi.

N° 113. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 23)

Saint-Pétersbourg, 28 novembre 1814.

Mon Prince, j'ai eu l'honneur, dans ma dépêche n° 17, de vous parler des forces militaires de la Russie, et de vous indiquer le département de la guerre comme celui où l'on avait établi le plus d'ordre et dont l'administration était la moins imparfaite. Je dois ajouter au contenu de cette dépêche que les officiers et les soldats de l'armée russe ont en général le désir de faire la guerre, et qu'elle peut aussi entrer dans les calculs du gouvernement, qui ne veut point diminuer son énorme état militaire et dont les moyens financiers sont cependant insuffisants pour le maintenir sur le pied actuel, à moins de faire vivre l'armée sur le territoire ennemi. L'ardeur des troupes ne tient pas seulement à ce malheureux besoin qu'ont dans ce pays toutes les classes de la société de changer de place et de chercher un climat plus doux, elle tient aussi à l'avantage pécuniaire que trouvent l'officier et le soldat à sortir de la Russie. Ils n'y sont payés de leur traitement qu'en un papier qui n'a de valeur effective que le quart de sa valeur nominale, et il a été réglé qu'à l'avenir, comme pendant la dernière campagne, ces mêmes traitements seraient acquittés hors de Russie en argent ou, ce qui est la même chose, en papier, d'après le cours de l'assignat comparé au numéraire. Il résulte de cette mesure que l'armée reçoit quatre fois plus lorsqu'elle est portée au dehors que lorsqu'elle est cantonnée au dedans. Voilà, je crois, une explication suffisante de son désir de marcher en avant, sans compter les avantages que trouvent les militaires de toute nation au genre de vie que l'on mène en campagne.

M. le comte de Broglie, neveu de feu M. le maréchal de Broglie, veut bien se charger de porter cette dépêche à Paris, où le rappellent ses affaires et le désir de revoir sa famille.

N° 114. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.Paris, 19 novembre/1^{er} décembre 1814.

Monsieur le Comte, j'ai adopté pour principe de ne jamais distraire Votre Excellence dans ses occupations multipliées par des nouvelles du jour qui, pour la plupart, sont dénuées de fondement, et sur cet article j'ose me référer à elle-même, qui connaît Paris mieux que personne.

Cependant je ne dois pas passer sous silence un événement qui fait l'objet de la conversation de toute la ville.

Le Roi devait se rendre hier à l'Odéon. On prétend que le général Maison, gouverneur de Paris, ayant reçu des avis qui annonçaient une émeute, en prévint aussitôt le duc de Raguse, de service au château. Le Roi néanmoins ne voulut point renoncer à son projet de paraître au spectacle. Par précaution, on avait mis sous les armes les Suisses et les gardes du corps, et on avait fait venir même de Sèvres les grenadiers royaux. Le tout se passa cependant le plus tranquillement du monde. Le Roi fut reçu au spectacle avec de vifs applaudissements et il en parlait de même.

La présence des troupes sous les armes pendant une bonne partie de la nuit a nécessairement dû donner de l'alarme. Il est toutefois de fait que depuis quelques jours on a doublé la garde aux Tuileries.

**N° 115. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents
diplomatiques français.**

Paris, 3 décembre 1814.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous instruire, par ma lettre du 29 octobre, des motifs qui, il y a un mois, ont fait ajourner la convocation formelle du Congrès. Ces mêmes motifs en retardent encore la marche.

Les conférences particulières ont continué et n'ont point encore amené un résultat satisfaisant pour ce qui concerne les limites en Pologne, ni les agrandissements territoriaux de la Prusse.

L'occupation de la Saxe par cette dernière puissance n'est que provisoire, et vous devez vous attacher, Monsieur, à faire sentir que le Roi ne donnera jamais son assentiment à la destruction de cet État ; son souverain, d'ailleurs, par une protestation formelle, a déclaré qu'il ne renoncerait pas à ses États et n'accepterait point d'équivalent.

L'ambassade du Roi au Congrès a essentiellement contribué à faire valoir les principes conservateurs du droit des gens, sous lesquels l'existence du Roi de Saxe doit être placée, et on a l'espoir que les cabinets de Londres et de Vienne sentiront l'importance de ne plus laisser prévaloir sans opposition les prétentions de la Russie sur le grand-duché de Varsovie et sur la Saxe.

Par suite d'une disposition secrète du traité de Paris, les départements qui formaient autrefois l'État de Gènes devaient servir d'accroissement au

Piémont, et le port de Gênes rester franc. Cette disposition a été mise à exécution. Le Roi de Sardaigne va occuper l'État de Gênes, qui sera, comme ses autres États, héréditaire de mâle en mâle dans les deux branches de sa maison. La succession à la couronne de Sardaigne se trouve donc en même temps réglée de la manière que nous pouvions le désirer. Du reste, le Roi assurera au pays de Gênes des privilèges et des avantages qui augmenteront son ancienne prospérité.

N° 116. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 3 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, dans toutes les occasions où j'ai l'honneur de voir M. le comte de Jaucourt, il ne cesse de m'entretenir du mariage de Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse Anne avec M^{gr} le duc de Berry. Il m'a dit que Son Altesse Royale lui en parle souvent. Tout le monde attend avec impatience cet événement heureux, qui doit consolider l'ouvrage de Sa Majesté l'Empereur notre Auguste Maître.

Je ne puis assez me louer des bontés de M. le comte de Jaucourt. Il professe une juste admiration pour Sa Majesté Impériale et lui porte le sentiment de la reconnaissance que chaque bon Français doit à sa magnanimité.

N° 117. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 3 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, l'événement du 30 novembre n'était qu'une suite de l'arrestation de lord Oxford et du médecin du Roi Joachim, par la correspondance saisie sur eux. Plusieurs personnes se trouvent compromises, parmi lesquelles le général Flahault et le général Fressinet.

Quoiqu'on n'ait rien découvert qui annonçât un complot, le gouvernement y a trouvé néanmoins une preuve de plus d'un grand mécontentement; il a appris à connaître plusieurs personnes et plusieurs choses dont on espère qu'il profitera. A cette occasion on convoqua le conseil. Le Roi fut engagé à s'assurer de quelques individus et à donner un exemple éclatant. Le Roi a refusé de s'y prêter. Ses proches, frappés de l'idée de la conspiration, déconseillèrent au Roi d'aller à l'Odéon. Il persista dans son projet. On fit mettre alors la garnison sous les armes, et le Roi se rendit au

théâtre, escorté de 2.000 cavaliers. Tout le monde est d'avis que ce n'était qu'une fausse alarme, et qu'il n'y avait rien dans le fait. Il y a des personnes qui envisagent cette mesure de précaution comme une imitation inconséquente des farces napoléoniennes. Les hommes sages trouvaient en cela un inconvénient, parce que le gouvernement a éventé pour rien son secret.

Les dernières nouvelles de Vienne font ici beaucoup de plaisir. On cite Alexis de Noailles qui mande à sa famille que la France a pris le dessus et que les plénipotentiaires français obtiennent ce qu'ils demandent. Le comte de Jaucourt m'a dit que le Congrès allait bien et qu'il ne désespérait pas, lorsque l'affaire de la Saxe serait terminée, qu'on ne renouât celle du mariage.

N° 118. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 3 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, le Roi a jugé à propos de faire les nominations suivantes :

Le maréchal duc de Dalmatie est ministre de la guerre ;

Le comte Beugnot, ministre de la marine et des colonies ;

M. d'André, directeur général de la police.

Les militaires se félicitent de la nomination du duc de Dalmatie.

N° 119. Le comte de Jaucourt au comte de Noailles.

(N° 6)

Paris, 5 décembre 1814.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous avez adressées à M. le prince de Talleyrand sous les numéros 13, 14 et 15. Les informations contenues dans le numéro 14 ont été mises sous les yeux du Roi.

Les instructions que vous demandez dans vos différentes dépêches vous seront successivement adressées. Vous devez toutefois juger, Monsieur le Comte, que, dans l'état actuel des choses, l'objet de vos soins doit être simplement de recueillir et de transmettre les renseignements qui vous paraîtront intéresser le service de Sa Majesté.

Les deux Chambres s'occupent toujours avec la même activité de l'examen et de la discussion des projets de loi qui leur sont présentés. On voit

avec satisfaction que les débats y portent tous les caractères de la modération et de la bonne foi, et que les décisions y sont suggérées par l'amour du bien public et se confondent constamment avec les expressions de la confiance et du respect inspirés par le Roi. L'administration seconde également et avec succès les intentions paternelles de Sa Majesté. Les dépenses courantes sont régulièrement acquittées. Les comptes de l'arrière se liquident et le paiement en est déjà commencé.

L'armée montre généralement un bon esprit. Son organisation se complète. Leurs Altesses le duc de Berry et le duc d'Angoulême passent à Paris de fréquentes revues et s'occupent avec soin du détail de l'administration militaire.

Les inquiétudes vagues affectées par quelques esprits chagrins ou malveillants ne prennent aucune consistance. Tout le monde sent le besoin de la tranquillité et s'attache avec joie au gouvernement dont la sage influence a déjà produit tant d'heureux résultats.

Le Roi a été plusieurs fois au spectacle. Sa Majesté y est constamment accueillie avec les plus vives acclamations. La manière affectueuse dont elle reçoit ces témoignages, l'air d'aisance et de bonté avec lequel elle se livre au délassement qu'elle vient partager avec ses sujets font sur tous les cœurs la plus heureuse impression et semblent augmenter encore l'enthousiasme qu'inspire toujours sa présence.

Je joins ici un exemplaire de la brochure que vient de publier M. de Chateaubriand. La noblesse et la fermeté de principes, la justesse et la pureté de vues qui distinguent cette production, la logique victorieuse dont se sert l'auteur pour combattre de perfides arguments la rendaient digne de l'auguste suffrage dont elle a été honorée. Les fidèles serviteurs du Roi, les amis de l'ordre et de la tranquillité de leur pays y trouvent avec plaisir l'expression de leurs propres pensées revêtue des couleurs d'un style mâle et brillant, et des textes pour faire apprécier comme elle doit l'être la véritable situation de la France.

Le Roi a donné hier le portefeuille de la guerre à M. le maréchal duc de Dalmatie, celui de la marine à M. le comte Beugnot et la direction générale de la police à M. d'André.

La Chambre des pairs a adopté la loi relative aux biens des émigrés.

La loi sur la franchise du port de Marseille a passé à celle des députés.

N° 120. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 32)

Saint-Pétersbourg, 9 décembre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche n° 5 du 12 novembre.

J'apprends toujours avec un nouveau plaisir la marche heureuse des événements dans notre patrie. C'est une belle chose que ces progrès de l'opinion, dont l'effet a été de rendre quelques membres de la Chambre des députés plus libéraux envers les émigrés que le projet de loi présenté par les ministres de Sa Majesté. Je ne doute pas que notre politique extérieure, fondée sur les mêmes principes que notre gouvernement intérieur, ne donne au Roi et à son royaume une place aussi élevée en Europe que celle occupée par notre souverain dans le cœur et l'esprit de ses sujets.

Mardi dernier, il y a eu audience diplomatique à la Cour, à l'occasion de la fête de la grande-duchesse Catherine, duchesse d'Oldenbourg. Sa Majesté l'Impératrice-mère m'a demandé des nouvelles de la famille royale et m'a témoigné le désir d'être rappelée au souvenir de M^{me} la duchesse d'Angoulême, si j'avais l'honneur d'écrire à Son Altesse Royale.

On ne parle plus d'une manière positive de l'époque du retour de l'Empereur Alexandre; le plus grand silence est observé sur tout ce qui se fait au Congrès.

J'ai l'honneur de vous adresser la traduction d'un article inséré dans un journal de cette ville.

N° 121. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 10 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, la nomination de Soult, quoique envisagée comme un peu hardie, n'en est pas moins généralement approuvée et, depuis, le crédit du gouvernement parmi les militaires s'est visiblement accru. On parle d'une nouvelle organisation de l'armée. Plusieurs officiers français, qui avaient demandé à entrer à notre service, se sont présentés chez moi pour retirer leurs pétitions. Des 150.000 hommes de troupes de ligne, il n'en reste plus que la moitié d'effectif, à cause de la désertion. Beaucoup de nos déserteurs et de Polonais se trouvent engagés ici au service. Je ne négligerai rien pour en découvrir le nombre et les régiments dans lesquels ils sont incorporés.

N° 122. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 13 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, le lieutenant général Exelmans a été destitué, à la suite de la correspondance interceptée sur le médecin du Roi Joachim. Il jouissait de la réputation d'un militaire distingué et était connu par l'extrême effervescence de sa tête. Sa lettre au Roi Joachim en porte, dit-on, tout le caractère. Il l'assurait d'avoir à sa disposition vingt mille braves.

Le Roi, n'écoutant que sa générosité, a voulu le pardonner, mais on prétend que le duc de Dalmatie a insisté sur la destitution de ce général et proposé même de l'exiler.

Les formes du gouvernement s'opposant à pareille mesure de rigueur, avant que la loi ne l'eût condamné, on le laisse jusqu'à présent tranquille à Paris.

Je rends compte à Votre Excellence de cet événement tel qu'on le raconte dans le public.

N° 123. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 17 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, le nouveau ministre de la guerre s'occupe beaucoup à organiser l'armée sur le pied de paix. Elle sera portée à 250.000 hommes.

Le comte Daru est de nouveau employé comme intendant de l'armée.

Le choix du chancelier de la Légion d'honneur balance entre le maréchal Macdonald et M. de Chateaubriand. Ce dernier a un grand parti à la Cour.

Le crédit de M. le comte de Blacas s'accroît de jour en jour davantage. Les uns disent qu'il aura encore un autre ministère, d'autres que c'est la place de grand chambellan qui lui sera conférée.

Toutes les nouvelles de Gand sont pour la paix. Le courrier du duc de Wellington expédié jeudi dernier en porte la communication à lord Castlereagh.

N° 124. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 34)

Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches des 22 et 23 novembre dernier, l'une relative à M. Lavit, médecin, l'autre à la dame Barouin. Je remplirai vos intentions à l'égard de ces deux individus. Le premier se rend très incessamment en France.

Le corps diplomatique a été admis à la Cour le 18 de ce mois, à l'occasion de la fête du grand-duc Nicolas. L'Impératrice et le grand-duc m'ont accueilli avec leur obligeance ordinaire.

J'ai seulement connaissance de quelques articles de journaux ministériels anglais, qui parlent des rapports du duc de Wellington avec les chefs des armées françaises comme étant de nature à mécontenter l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris et à lui donner le désir de quitter une résidence où, au dire de ces journalistes, sa vie n'est pas en sûreté. J'ai vu, à part moi, dans la publication de semblables nouvelles, le résultat d'un fonds de malveillance contre nous, qui porte quelques écrivains insulaires à multiplier les sujets de haine entre les deux nations rivales. J'ai traité fort légèrement tous ces bruits avec les Anglais qui m'en ont parlé, révoquant en doute les nouvelles des gazetiers de Londres, qui souvent sont mal informés, et appuyant mon incrédulité sur l'ignorance complète où l'on m'a laissé sur ce qui donne matière à leurs réflexions. Permettez-moi, mon Prince, de vous faire observer qu'il me semblerait désirable que, par des nouvelles qui viendraient directement des affaires étrangères, je fusse en état de parler avec une sorte d'assurance sur des faits pareils à ceux dont je viens de vous entretenir, et que, pour m'exprimer ainsi, il faudrait me donner un peu connaissance de ce qui est relatif à nos rapports avec cette nation, qui joue présentement un si grand rôle en Europe. Je n'ai point de nouvelles de Vienne depuis le 14 novembre dernier. J'en attends avec bien de l'impatience.

N° 125. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, décembre 1814.

Monsieur le Comte, deux considérations m'empêchent d'envoyer aujourd'hui un exprès. C'est l'attente de M. Brosin et surtout l'affaire du

général Exelmans, qui aura probablement des suites sérieuses. Il a trouvé moyen de s'évader. Le maréchal Moncey, M. La Valette, ci-devant directeur de la poste aux lettres, les généraux Girardin, Flahault, et on nomme même le général Dupont et plusieurs autres personnages marquants, s'y trouvent compromis. Si jusqu'à lundi il n'arrive rien de conséquent, je vous écrirai par le courrier de Wellington en chiffre et au citron.

N° 126. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 24 décembre 1814 [N. S.].

La duchesse d'Angoulême a demandé au comte de Saint-Priest beaucoup de détails sur Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse Anne et lui a dit que, si notre Cour désire sincèrement l'union de Son Altesse Impériale avec le duc de Berry, il fallait aplanir de notre part la difficulté que la différence de la religion rend insurmontable; que l'épouse du duc de Berry doit être catholique, mais que, par considération pour la Russie, on pouvait encore proposer à notre princesse de se faire grecque-unie, cette démarche de sa part la rapprochant davantage de la religion dominante en France; qu'elle n'ignorait pas qu'une circonstance pareille à celle-ci avait fait rompre les négociations de notre Cour avec celle de Suède, mais que le Roi doit être inexorable sur l'article de sa profession de foi, devant à son peuple l'exemple dans sa famille. Je tiens ce récit du comte de Saint-Priest lui-même.

Le comte de Jaucourt m'a assuré que le duc de Berry désirait beaucoup que cette affaire fût promptement terminée, et il ne m'a pas caché qu'elle serait renouée, dès que le sort de la Saxe aurait été décidé. Les personnes les plus zélées pour la famille royale forment des vœux pour que le ciel rende M. et M^{me} d'Angoulême plus traitables sur l'article de religion. Tout le monde voit dans cette union le bonheur de la France.

N° 127. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière)

Paris, 24 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, mon zèle pour le service est au-dessus de tout calcul personnel. — Adorer mon souverain, porter en tout l'amour de mon pays, remplir religieusement les ordres qu'on me donne, — avec de

tels guides, je ne saurais jamais m'égarer. Ce qui concerne la routine des affaires, qui a eu l'honneur pendant plusieurs années de se trouver sous la direction de Votre Excellence doit en avoir au moins quelque idée. Daignez, Monsieur le Comte, me juger plutôt de cette manière. Elle serait plus conforme à la confiance dont vous voulez bien m'honorer et qui, j'ose le dire, n'est pas mal placée. Resté ici seul, sans instructions quelconques, j'ai dû me frayer moi-même le chemin. Quoique ancien habitant de ce pays, la scène y est tellement changée que je me suis trouvé au commencement hors de portée de ses nouveaux acteurs. Il est facile sans doute de répéter les bruits qui se débitent ici en profusion, mais avant il faut savoir discerner le vrai du faux. C'est ce que je ne néglige pas, et je crois que c'est le seul moyen de faire bien mon devoir. Fort de cette persuasion, je me suis borné au simple mais fidèle récit des événements, en laissant à votre sagesse d'en tirer la conséquence. Puis, ne pouvant pas écrire tout en clair par les voies étrangères, je me suis vu souvent forcé d'être laconique en chiffres, et je vous supplie de croire que je ne vous ai laissé rien ignorer qui pût mériter votre attention.

Je n'ai le temps aujourd'hui que pour vous accuser la réception de votre lettre du 7, mais je me réserve l'honneur de vous indiquer le nombre des dépêches que je vous ai adressées. J'ai lieu de croire que mes paquets ne vous parviennent pas exactement.

Quant aux ordres que M. le prince de Wolkonski m'a transmis et qui ne sont parvenus que très tard, j'ai mis tout mon zèle à les remplir. Ne pouvant pas envoyer vingt douzaines de caisses et dix douzaines de bouteilles par un courrier étranger, comme le prince me l'a prescrit, je les ai expédiées par la diligence, et, pour les faire parvenir plus sûrement à Vienne, je me suis servi des correspondants de M. Gontard à Strasbourg, dont les deux lettres ci-jointes attestent de mon exactitude.

Je n'ai pas négligé non plus d'obtenir du général Vincent les avis nécessaires pour le libre passage de ces caisses par les douanes autrichiennes. Je crois d'ailleurs que M. le prince de Wolkonski a déjà reçu mes rapports concernant l'exécution de ses ordres, ainsi que l'annonce que, d'après son autorisation, j'ai tiré sur lui une lettre de change de la valeur de 3 630 francs, que j'ai payés pour ces commandes. Je vous prie, Monsieur le Comte, de faire acquitter cette traite.

Je termine cette lettre par vous exprimer une vive reconnaissance de l'intérêt que vous voulez bien me témoigner. Je me ferai toujours un devoir de le mériter.

N° 128. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 25 décembre 1814 [N. S.].

Ce matin, à une heure, M^{me} la duchesse de Saint-Leu m'a fait inviter à me rendre chez elle sur le champ. Elle m'a dit qu'elle se trouvait dans le cas de réclamer de moi l'efficacité de la protection que Sa Majesté l'Empereur daigne accorder à elle et à ses enfants ; qu'elle venait d'être prévenue qu'aujourd'hui le gouvernement mettrait le scellé à sa maison ; qu'elle me demandait irrévocablement, au nom de l'Empereur, de pouvoir déposer à l'hôtel de son ambassade ses diamants et autres objets de prix ; qu'elle a fait déjà charger dix caisses sur deux voitures pour les faire transporter chez moi, et qu'elle me priait de les garder, jusqu'à la première occasion où elle pourrait les retirer. Votre Excellence peut juger elle-même de la délicatesse de ma position ; mais, malgré les observations que j'ai cru devoir faire, à cette occasion, à la duchesse, pouvais-je lui refuser le service qu'elle me demandait, au nom de l'Empereur ? En effet, aujourd'hui on est venu chez elle, avec une ordonnance du Roi, pour la confiscation des biens appartenant à la famille de Bonaparte, de l'ex-Empereur.

Quoique la duchesse ne s'y trouve pas comprise, comme cette ordonnance s'étend sur son mari et ses enfants, et étant mariée en communauté de biens, elle a tout à craindre pour la maison qu'elle habite à Paris.

Je vous supplie de porter cette affaire à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, afin d'obtenir ses ordres, si elle le juge à propos, pour que je sois autorisé à renouveler officiellement l'intérêt qu'elle porte à M^{me} la duchesse de Saint-Leu.

N° 129. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 25 décembre 1814 [N. S.].

La correspondance interceptée sur le médecin du Roi Joachim a dessillé les yeux au Roi sur beaucoup de choses qu'on avait cherché à lui cacher. Les personnes de la Cour considèrent cet événement comme une œuvre de la Providence. Des individus marquants, qu'on n'avait pas lieu de soupçonner, se trouvent enveloppés dans l'affaire du général Exelmans. Son évasion, à ce qu'on prétend, a été encore favorisée par des étrangers.

On cite lord Clare, lord et lady Charlemont, Mackintosh, etc., etc. On croit que le général se trouve à Paris. Toutes les barrières sont garnies de gendarmes. Quoique le *Moniteur* contienne les détails de cette affaire, on n'a pas jugé à propos, cependant, de publier les lettres du général Exelmans au Roi Joachim, dans lesquelles il s'exprime en ces termes : « L'admiration que les Français portent à Votre Majesté amènera sous « ses bannières des milliers de beaux et braves soldats, au premier signal « qu'elle donnera ». Exelmans jouissait d'une certaine réputation à l'armée, et le Roi, n'écoutant que la voix de la prudence, lui a pardonné, et c'est le comte Dupont qui a été chargé de lui annoncer cette grâce. Mais on prétend qu'ensuite le duc de Berry, conjointement avec le comte de Bruges, ont insinué à Monsieur de persuader le Roi que, dans les circonstances actuelles, sa clémence pourrait lui devenir funeste, etc., qu'il est indispensable de donner un exemple éclatant de sévérité. C'est de ce moment que date la disgrâce du comte Dupont. Le Roi, en lui reprenant le portefeuille, lui a dit : « Monsieur le Comte, nous étions trop faibles ». Le nouveau ministre de la guerre, voulant s'insinuer davantage dans les bonnes grâces de ses protecteurs, a vraiment agi à cette occasion avec trop de rigueur pour un gouvernement constitutionnel; aussi il a perdu sa popularité. Les militaires, qui se félicitaient de son choix, ont fini par le déléster. Les constitutionnels lui reprochent de vouloir ramener le despotisme de Napoléon, et ceux qui portent dans la bouche le mot de « monarchie absolue », et qui ne visent au fond qu'aux premières dignités, font de Soult un homme dangereux, et assurent sous main que c'est pour lui susciter des ennemis que la politique du Roi l'a nommé au ministère, et que sa chute est très prochaine. On va même plus loin; on désigne déjà son successeur dans la personne de M. le comte de Bruges, aide-de-camp de Monsieur, qui effectivement monte en crédit et qui a été nommé dernièrement président d'une commission de guerre.

N° 130. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 33)

Saint-Pétersbourg, 27 décembre 1814.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches du 25, 26 et du 30 novembre. Je dois remettre une note à M. de Weydemeyer relative à la demande du ministre de la guerre.

Le 24 de ce mois, jour de la naissance de l'Empereur Alexandre, le corps diplomatique a été admis le matin à la Cour et le soir au bal donné

dans les grands appartements du palais. La famille impériale m'a traité avec la plus grande obligeance. J'ai eu l'honneur de danser la première polonaise avec Son Altesse Impériale la grande-duchesse Anne, et de souper à sa table, où il n'y avait que les grands-ducs. Sa Majesté l'Impératrice-mère n'a pas soupé, ne voulant pas cesser un moment de faire les honneurs de son bal avec la politesse la plus remarquable. J'ai encore passé la soirée d'hier près de la famille impériale chez M. le comte Kotchoubey, qui donnait un bal. J'y ai fait la partie de l'Impératrice et soupé avec Sa Majesté, étant toujours, comme ambassadeur, le seul homme admis à sa table. L'Impératrice a bien voulu, ainsi que son auguste famille, causer à plusieurs reprises avec moi pendant ces deux soirées, et toujours avec une bienveillance qui m'a fait d'autant plus de plaisir que j'y ai vu l'expression des sentiments qu'elle porte à la France régénérée. Les grands-ducs m'ont parlé plus d'une fois de l'obligeant accueil qu'ils avaient reçu à Paris de la famille royale, et de la reconnaissance particulière que leur inspiraient les bontés (ce sont leurs expressions) de M^{gr} le duc de Berry pour eux; ils m'ont témoigné le désir que cette reconnaissance fût rappelée à Son Altesse Royale.

Ayant eu l'honneur de voir assez longtemps de suite, depuis quelques jours, tout ce qui reste à Pétersbourg de la famille du souverain de toutes les Russies, j'ai eu occasion de me convaincre de la vérité de ce qu'on dit d'elle; il est impossible de joindre à des manières plus nobles plus d'obligeance, de politesse et de bonne grâce.

N° 131. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 27 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, je m'empresse d'informer Votre Excellence que le duc de Wellington a reçu hier un courrier de Gand, avec la nouvelle de la conclusion de la paix entre l'Angleterre et les États-Unis.

N° 132. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 28 décembre 1814 [N. S.].

Monsieur le Comte, je profite d'une occasion portugaise pour transmettre à Votre Excellence des gazettes et quelques brochures.

Les nouvelles du jour sont les suivantes :

Le mariage de Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse Catherine avec le prince royal de Wurtemberg doit être arrêté.

Les conditions de la paix conclue entre l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique sont *in statu quo*. Le duc de Wellington doit y avoir beaucoup coopéré.

Le Roi de Sardaigne vient d'envoyer un exprès à son ambassadeur pour exprimer son mécontentement de ce que le gouvernement français continue à entretenir la poste dans ses États sur l'ancien pied.

Le Roi d'Espagne manifeste toujours une grande défiance pour ses ministres. On l'a vu travesti dans plusieurs arrestations qui ne discontinuent pas. Cet état des choses et l'indépendance du Mexique aurait, d'après les politiques d'ici, amené de grands avantages à la France, si elle n'eût pas changé de système.

Depuis son évasion, le général Exelmans a écrit au Roi, par la voie du ministre de la guerre, qu'il se rendait à Soissons pour y être jugé.

On est mécontent de l'abbé de Montesquiou. Son ministère sera confié à un autre.

Tantôt on donne un ministère à M. le duc de Richelieu, tantôt l'ambassade de Vienne.

1815

N° 133. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 1^{er} janvier 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, toutes les fois que j'ai l'honneur de faire ma cour à M^{sr} le duc d'Orléans, il me parle de son admiration pour Sa Majesté Impériale. Aujourd'hui, à l'occasion de la nouvelle année, il m'a dit : « J'aurais bien désiré que l'Empereur connût toute la sincérité de mon « dévouement et de ma reconnaissance pour les bienfaits dont il nous a « comblés ».

N° 134. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 2 janvier 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, depuis qu'on connaît quelques détails sur l'audience qu'a eue du Roi M. le duc de Richelieu, on croit généralement que l'affaire du mariage de Son Altesse Impériale M^{me} la grande-duchesse Anne est définitivement rompue, et que c'est la princesse de Prusse que doit épouser M^{sr} le duc de Berry.

Les politiques d'ici n'ont pas manqué de profiter de cette occasion pour nous donner tout le monde sur le dos, et les militaires ne rêvent que guerre et avancements. Je suis convaincu que c'est pour les amuser que la police répand de pareils bruits.

L'affaire du général Exelmans se juge à Soissons, quoique lui ne s'y trouve pas en personne. On persiste à croire que la police connaît l'endroit de sa retraite et que ce n'est pas sans raison qu'elle le laisse en repos.

Le général de Flahault, accusé de lui avoir insinué des conseils pervers contre le gouvernement et de s'être permis des propos séditieux, a reçu

du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Périgueux. On lui a refusé sa démission.

N° 135. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 36)

Saint-Pétersbourg, 3 janvier 1815.

Mon Prince, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 3 décembre dernier, sans numéro, et le 5 du même mois, sous le numéro 6.

Je remercie Votre Excellence des nouvelles qu'elle veut bien me donner, j'ai constamment tenu ici un langage conforme aux principes adoptés par mon gouvernement : ils devraient être ceux de toutes les puissances européennes. Si elles ne reconnaissent point des droits indépendants de la force, il n'y a plus de sécurité pour les États. Je vous avoue, mon Prince, qu'en exécutant vos ordres, il m'est doux de suivre mes opinions particulières. Je les manifeste avec mesure, mais cependant avec la fermeté qui doit accompagner l'expression de ces nobles sentiments que nous aurons peut-être la gloire de faire triompher au Congrès.

La protestation du Roi de Saxe, qui n'a pas été imprimée dans les journaux de ce pays, y est cependant connue et ne peut manquer d'y produire un genre d'effet dont il est cependant difficile de mesurer l'étendue, à travers la réserve que l'on garde avec les étrangers sur tout ce qui tient aux intérêts de la Russie.

Il ne peut manquer de se rencontrer ici, comme dans le reste de l'Europe, des hommes jaloux du bonheur de notre situation présente et surpris de la promptitude avec laquelle la France s'est guérie, sous l'autorité légitime et paternelle de son Roi, des maux de l'invasion et du despotisme : ces hommes se plaisent à représenter notre gouvernement actuel comme sans cesse troublé par les coupables menées des anciens révolutionnaires ; il est facile de répondre par les faits à de pareilles suppositions, dont la source est méprisable.

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'ouvrage de M. de Châteaubriand ; je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me l'envoyer. Je ne connais pas un livre plus fort de raison et allant plus directement à son but. L'approbation dont le Roi l'a honoré est à la fois flatteuse pour l'écrivain, et, pour les Français, une nouvelle preuve de la haute sagesse de notre souverain.

La Cour de Russie a pris le deuil à l'occasion du décès de la Reine des

Deux-Siciles; c'est ainsi que s'exprime le grand-maitre des cérémonies dans son avis officiel.

N° 136. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 27 décembre 1814/8 janvier 1815.

Monsieur le Comte, le général de Flahault fait maintenant l'objet principal de la conversation. Le ministre de la guerre lui ayant signifié l'ordre de se rendre à Périgueux, il donna aussitôt sa démission. Elle lui a été renvoyée, et il lui fut notifié, avec beaucoup de ménagements, de se soumettre à la volonté du Roi, au risque de s'exposer à des mesures sévères. Le général de Flahault, à la suite de cette insinuation, prétextait une indisposition, et il garde la chambre depuis trois jours.

Sa mère, M^{me} de Souza, a été chez toutes les personnes qui jouissent de quelque crédit à la Cour, pour implorer la grâce de son fils. Quoique M^{sr} le duc de Berry l'ait reçue, il ne l'a flattée d'aucun espoir. L'ordre du Roi porte que le général de Flahault se rendra à Périgueux, et que c'est là qu'on lui fera son procès.

Les généraux Fournier, Gérard, et on cite même Sébastiani, se trouvent impliqués dans l'affaire d'Exelmans, qu'on considère avoir servi aveuglément un parti séditionnel.

N° 137. Le comte de Jaucourt au comte de Noailles.

(N° 7)

Paris, 10 janvier 1815.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous avez adressées à M. le prince de Talleyrand sous les n^{os} 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, et votre lettre sans numéro du 2 décembre.

Vous annoncez par le n° 20 que vous êtes dans le cas de faire des avances aux prisonniers français qui partent de Russie pour retourner dans leur patrie, et vous désirez qu'il soit mis, pour cet usage, des fonds à votre disposition.

Déjà plusieurs ministres de Sa Majesté dans les Cours étrangères ont eu à faire des avances de cette espèce, et le ministre de la guerre, à qui ils en ont donné avis, a pourvu à leur remboursement. Vous jugerez toutefois, Monsieur le Comte, que vous devez mettre la plus grande économie dans la distribution de ces secours, et pour vous mettre à portée de voir quelle mesure vous pourrez garder sur ce point, j'ai l'honneur de

vous adresser un exemplaire du tarif adopté par le département de la guerre et qui règle la quotité des sommes à distribuer aux militaires de différents grades qui reviennent en France.

J'ai eu soin de transmettre aux ministères qui pouvaient en connaître les réclamations particulières comprises sous les n^{os} 24, 25, 26, 27, 28 et 29 de vos dépêches. J'aurai l'honneur de vous faire part des décisions auxquelles elles auront donné lieu.

Je me suis empressé d'appeler l'attention de M. le prince de Talleyrand sur le contenu du n^o 30, qui se rapporte aux frais de votre mission et à la gratification accordée précédemment aux secrétaires de l'ambassade. Je pense que les observations que vous faites à cet égard ne peuvent manquer d'être prises en considération.

Le Roi a prorogé au 1^{er} mai prochain les sessions de la Chambre des pairs et de celle des députés. Les membres de l'une et de l'autre ont été admis auprès de Sa Majesté pour lui offrir leurs hommages à l'occasion du nouvel an, et les paroles qu'elle leur a adressées ont ému tous les cœurs par leur ton de bonté, de sagesse et de simplicité. « Répandez dans vos départements, a dit le Roi aux députés, le bon esprit qui vous anime, dites à tous les Français que vous avez vu leur père, qu'il s'occupe sans cesse de leur bonheur. Rappelez-leur la fable de La Fontaine, sur la nécessité de l'union. Je désire que tous les Français forment un faisceau. J'ai voulu que la Charte constitutionnelle en fût le lien, etc., etc. ».

On ne peut douter que le retour des députés dans les différentes parties du royaume et l'influence que doivent avoir sur l'opinion de leurs concitoyens des hommes qui ont pu apprécier dans toute leur étendue les vues sages et les intentions paternelles du Roi ne produisent les meilleurs effets.

Nous ne connaissons point encore les dispositions précises du traité qui vient d'être fait entre l'Angleterre et les États-Unis. Les bons esprits verront avec plaisir cette transaction compléter le rétablissement de la paix générale et délivrer notre commerce des entraves qu'il trouvait dans le blocus des ports d'un État avec lequel il a d'utiles relations.

N^o 138. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N^o 37)

Saint-Pétersbourg, 17 janvier 1815.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche du 21 décembre dernier, renfermant une instruction relative aux consulats et la nouvelle de la nomina-

tion à ceux de Pétersbourg et d'Odessa; je lirai avec intérêt l'instruction que vous voulez bien m'adresser.

Le corps diplomatique a eu l'honneur d'être admis à l'audience de l'Impératrice-mère le premier jour de l'an (vieux style). Sa Majesté m'a accueilli avec son obligeance ordinaire.

J'ai eu occasion de savoir que, malgré ce que disent les journaux anglais des nouveaux rapports commerciaux qui seraient au moment de s'établir entre la Grande-Bretagne et la Russie, il n'y a point de traité de commerce fait ou au moment de se faire entre ces deux puissances. Je crois qu'au retour de l'Empereur on apportera quelques changements au tarif de 1809, qui fixe les droits à payer lors de l'entrée en Russie des produits, soit bruts, soit manufacturés, des autres pays, et la prohibition d'un certain nombre de ces produits, tarif qui ne peut guère subsister dans l'état où se trouve présentement l'Europe. Il me semble qu'il y aura dans le cabinet de Pétersbourg des avis fort opposés à tout traité de commerce avec une puissance quelconque, qui aurait pour objet de la favoriser plus qu'une autre ou de rendre stables ses rapports commerciaux avec cet Empire. On voudrait se borner à l'établissement d'un nouveau tarif dont les effets frapperaient ou favoriseraient indifféremment toutes les nations dans la mesure que la Russie croirait conforme à ses intérêts.

N° 139. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 17 janvier 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, aujourd'hui, à midi, le peuple de Paris a donné une scène scandaleuse de son irréligion et de son extrême effervescence. Il existait autrefois une loi de l'Eglise qui excommuniait les comédiens et leur refusait les honneurs de la sépulture. Le clergé voulut la remettre en vigueur à l'occasion du décès de la célèbre tragique M^{lle} Raucourt. Les acteurs du Théâtre-Français, prévenus de cette résolution par le curé de Saint-Roch, église paroissiale de la défunte, en ont aussitôt donné avis à leurs collègues des autres spectacles à Paris, et, d'un commun accord, ils ont envoyé une députation à M. le gouverneur général, à M. le ministre de la police et à M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre de service, à l'effet d'implorer la révocation d'une loi qui damne une portion des sujets du Roi, sanctionnés dans leurs professions par Sa Majesté elle-même, lorsqu'elle a bien voulu honorer de sa présence

plusieurs représentations dramatiques. On ignore le résultat de leurs démarches. On n'est pas même d'accord si M. de Duras leur a répondu négativement, ou s'il s'est chargé de rendre le Roi favorable à leur demande. On se borne à citer que, depuis hier soir, ils savaient que le Roi ne voulait pas se mêler de cette affaire, comme étant de la compétence du chapitre métropolitain. Ce matin, jour fixé pour l'enterrement, ils ont délibéré longtemps, et, à la pluralité des voix, ils résolurent de conduire le convoi funèbre à l'église de Saint-Roch, et ils l'accompagnaient tous en uniforme de la garde nationale. Arrivés à midi devant cette église, ils en trouvèrent les portes fermées et, après avoir vainement sommé le bedeau de les ouvrir, ils se disposaient déjà à diriger le convoi directement au cimetière, lorsque le peuple, attiré en foule par la magnificence de la pompe funèbre, jette de hauts cris d'indignation contre le clergé, arrête le convoi, dételle les chevaux, enfonce et brise la grande porte de l'église, y entre en furieux, installe le cercueil, pénètre jusqu'à la sacristie, fait une chapelle ardente en allumant les bougies préparées sur l'autel pour la cérémonie du 21, demande et cherche le curé, et, ne le trouvant pas, force une espèce de diacre, qui était dans la sacristie, à dire le *Requiem*. Tout cela fut accompagné de propos séditieux. On dit que le Roi, informé de cette émeute, a jugé à propos de ne rien entreprendre contre la populace effrénée; il fut ordonné seulement aux gardes du corps et aux gardes nationales de se tenir prêtes. Le bruit, répandu dans la foule, que le Roi ne voulait pas se mêler de cette affaire a fait retentir l'église du cri de « Vive le Roi ! » La cérémonie finie, le peuple a replacé le cercueil sur le char funèbre et s'est dispersé.

C'est un événement du nombre de ceux qui ont précédé la Révolution. Le gouvernement a montré très peu de prévoyance. Il a eu plusieurs jours à lui sans trouver un expédient propre à contenter le clergé et à prévenir une émeute. Cette circonstance est considérée comme doublement fâcheuse, en ce qu'elle dénote la faiblesse du gouvernement, le peuple ayant su se rendre justice lui-même, et en ce qu'elle peut servir d'exemple et d'encouragement à ceux qui voudraient mettre le peuple en mouvement.

Il est fort heureux que le Roi n'ait pas été faire sa promenade comme à l'ordinaire. Les voitures cependant étaient déjà commandées. Pendant son absence, la police en serait peut-être venue à des mesures de rigueur, et certainement le peuple n'était pas disposé à respecter l'autorité.

N° 140. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 22 janvier 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, l'affaire de l'église Saint-Roch était de nature à faire douter de l'issue de la cérémonie d'hier dans la basilique de Saint-Denis. Je m'y suis trouvé. La cérémonie, quoique mal ordonnée, s'est passée tranquillement. Elle a duré depuis 11 jusqu'à 6 heures du soir. Le froid a fait manquer de beaucoup à la majesté et à la dignité.

La gazette ci-jointe en rend un compte détaillé, à quelques modifications près dans l'oraison funèbre du prédicateur. Cette fois-ci on avait pris les mesures de précaution nécessaires. Les différentes routes de Paris à Saint-Denis étaient couvertes de postes militaires et de gendarmes. Saint-Denis était rempli de troupes et on avait tiré un cordon autour de la ville.

N° 141. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 22 janvier 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, pour renforcer la frontière du côté de la Belgique, on a fait les dislocations suivantes :

4 000 hommes de grenadiers se sont rendus à Saint-Omer.

10 000 hommes d'infanterie sont divisés entre Lille, Douai, Condé, Valenciennes et Saint-Quentin.

Il n'y avait à la fin de l'année que 127 000 hommes de troupes effectives, dont 95 000 hommes d'infanterie et 32 000 de cavalerie. Au surplus, six régiments étrangers de 2 400 hommes chacun, mais ils ne sont pas encore au complet.

N° 142. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 39)

Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1815.

Mon Prince, le 21 janvier dernier, j'ai fait célébrer avec solennité, dans l'église catholique de cette ville, un service funèbre pour Leurs Majestés Louis XVI et Louis XVII, pour la Reine de France Marie-Antoinette, et pour Son Altesse Royale Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI. Je vous

adresse le compte fidèle que rend de cette cérémonie un des journaux de Pétersbourg. J'avais, selon l'usage, invité au service les personnes les plus marquantes de ce pays ; un grand nombre de demandes de billets d'admission à cette même cérémonie m'avaient été faites par des hommes et des femmes de la meilleure compagnie de la ville, qui regardaient comme un devoir pour eux de rendre hommage à la mémoire de ce Roi vertueux, dont la mort eut des conséquences presque aussi fatales pour l'Europe que pour la France.

J'eus l'honneur avant-hier de passer la soirée avec la famille impériale au bal donné par le prince Alexandre Kourakine, et d'être traité par elle avec bonté et distinction. L'Impératrice-mère prend plaisir à s'entretenir de la France, elle a conservé le souvenir le plus complet de tout ce qu'elle y a vu, et un sentiment de reconnaissance pour la manière dont elle y fut accueillie par la famille royale. L'Impératrice m'a parlé de la satisfaction que lui avait causée une lettre qu'elle venait de recevoir de Son Altesse Royale M^{me} la duchesse d'Angoulême, dont elle vénère les vertus et affectionne particulièrement la personne. Cette lettre a été l'occasion de différentes questions sur l'extérieur et la façon de vivre des princes, fils de Monsieur. Pour la première fois, le nom de M^{gr} le duc de Berry a été prononcé devant moi par l'Impératrice, et avec un intérêt marqué. Sa Majesté a parlé de la manière d'être de ce prince avec éloge, et de ses succès auprès de l'armée avec plaisir.

J'avais eu l'honneur d'offrir à l'Impératrice le dernier ouvrage de M. de Châteaubriand qu'elle désirait et dont elle a été enchantée. Cette lecture lui a donné l'occasion d'admirer encore avec moi la sagesse et la modération de notre Roi, qui a bien voulu donner son approbation à tous les principes que développe M. de Châteaubriand, avec le talent qui lui appartient.

L'on est toujours ici dans une ignorance complète de ce qui se fait au Congrès, et le peu de lettres que je reçois de Vienne ne satisfont guère plus ma curiosité que les propos vagues de la société.

N° 143. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 16/28 janvier 1815.

Monsieur le Comte, le général Exelmans vient d'être acquitté à l'unanimité du conseil militaire établi à Lille pour le juger.

N° 144. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents diplomatiques français.

Paris, 30 janvier 1815.

Monsieur, je m'empresse de vous envoyer un exemplaire du *Moniteur* de ce jour, qui renferme une courte et simple notice de la cérémonie funèbre célébrée le 21 janvier dans l'église cathédrale de Vienne, ainsi que le discours prononcé dans cette circonstance solennelle par M. l'abbé de Zaignelins. La réunion de tous les souverains et de tous les princes de familles souveraines qui sont en ce moment à Vienne, et des ambassadeurs de l'Europe entière a été un hommage rendu aux principes sacrés sur lesquels repose le bonheur des peuples, aussi bien que la sûreté des princes à qui la Providence a confié le soin de les conduire. Elle a été aussi un grand et touchant hommage rendu à la maison de France, dont la chute momentanée avait été la cause et l'origine de tous les maux qui ont accablé l'Europe, et dont le rétablissement les a tous fait cesser et nous a ramené l'espérance d'un heureux avenir. C'est ainsi, Monsieur, qu'elle doit être partout considérée; et c'est surtout aux agents de Sa Majesté dans les pays étrangers qu'il appartient de rendre durable par leurs discours et par leur conduite l'impression salutaire que cet événement ne pourra manquer de produire sur les peuples et sur les gouvernements.

N° 145. M. de Boutiguaine au comte de Nesselrode.

Paris, 23 janvier/4 février 1815.

Monsieur le Comte, l'affaire du général Exelmans, terminée à son entière satisfaction, fut un essai irrévocable du ministre de la guerre, qui cherchait à rétablir la discipline, et lui a attiré la haine des militaires. Le gouvernement, après avoir accédé à un acte anti-constitutionnel, n'a pas voulu soutenir son ministre. Il en est résulté que le général Flahault affecte plus que jamais de paraître en public, sans se soucier de l'ordre qui lui fut enjoint, il y a quelque temps, de se rendre à Périgueux. Une indisposition prétextée a différé jusqu'à présent son départ.

Le duc de Dalmatie est accablé d'ennemis. Il en a parmi les maréchaux, que la jalousie dirige, parmi les constitutionnels, pour avoir attenté à la Charte, et parmi les monarchistes, en ce qu'il ne trouve pas moyen de les

contenter. Son prédécesseur a laissé quarante portefeuilles remplis de demandes et pétitions.

Les trois abbés ne sont pas faits pour inspirer de la confiance. Leur morale est connue et le ministère de Montesquiou est hautement blâmé.

La faveur dont jouit le comte de Blacas est illimitée. Il assiste au travail des ministres avec le Roi. C'est lui qui est chargé de la correspondance avec le prince de Talleyrand. La direction de la haute police lui a été également confiée. Il est accablé de besogne ; n'étant pas doué d'un génie assez vaste pour embrasser tout à la fois, il dévie sans cesse et donne lieu par là à des mécontentements. A cela joint la fausseté de son caractère, ce qui le fait détester souverainement.

La faiblesse du gouvernement paralyse les mesures de la police et contribue aux railleries des parlis. Le plus dangereux est l'association des rédacteurs du *Censeur*, composée de personnes du plus grand mérite.

On néglige de se rapprocher de la nation. Ayant passé partant de révolutions, elle conserve l'esprit des factions. L'état actuel des choses en France peut mettre dans une alternative critique le gouvernement dénué d'énergie et qui ne cache pas assez son penchant pour la monarchie absolue.

L'affaire de Saint-Roch et d'autres circonstances semblables qui lui ont succédé ne prouvent que trop combien l'esprit révolutionnaire est enraciné à Paris et qu'il règne dans toute la France.

Il y a eu une émeute à Rennes, en Bretagne. On allègue pour motif que le général du Boisguy, envoyé en mission, avait accordé aux Vendéens des préférences trop marquées. Il a failli être assassiné. Les séditeux, ayant à leur tête le fils du magistrat de la ville, attaquèrent en plein jour son cabriolet. Son aide de camp, qui s'y trouvait seul, serait devenu leur victime, si la troupe ne fût pas arrivée à temps pour le délivrer. Cet événement aurait pu amener des suites fâcheuses. Le gouvernement a fléchi encore dans cette occasion. A Metz, les élèves de l'École polytechnique se sont livrés également à des excès. Ils ont brisé le buste du Roi placé à l'hôtel de ville.

A Bordeaux, les droits réunis furent cause d'un soulèvement.

N° 146. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 24 janvier/5 février 1815.

Monsieur le Comte, 60 000 hommes sont répartis entre Metz, Strasbourg et Besançon. Le gouvernement s'occupe beaucoup du matériel de

l'armée. Dernièrement on a transporté au dépôt d'artillerie à Vincennes quarante-huit caissons, nouvellement faits à Paris. L'effectif de l'armée, y compris le corps des gendarmes, est évalué dans ce moment à 157 800 hommes. Mais l'armée s'augmentera encore par les conscrits rentrés dans leurs foyers et qu'on somme de nouveau de se mettre dans les rangs. On a l'intention de porter l'armée à 200 000 hommes, qu'on veut rendre mouvants et prêts à marcher où besoin sera.

N° 147. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 24 janvier/5 février 1815.

Monsieur le Comte, les nouvelles d'Italie sont accueillies ici avec autant d'avidité qu'elles inspirent d'alarmes. Suivant les dernières, le Roi de Naples se trouvait déjà aux portes de Rome avec des forces qu'on exagère d'une manière incroyable. On va même jusqu'à dire que le Pape a été enlevé. Les courtisans se flattent que cette circonstance sera préjudiciable aux intérêts de Murat auprès des puissances qui le protègent, et qu'il subira le sort de Bonaparte. Mais les personnes accoutumées à scruter chaque point craignent que les affaires d'Italie n'influent sur la tranquillité de la France.

L'almanach nouvellement paru exclut le Roi Joachim.

La police surveille plus que jamais les individus compromis dans la correspondance interceptée sur lord Oxford. Les sociétés sont inondées d'espions.

N° 148. Le général Pozzo di Borgo au comte de Jaucourt.

Vienne, 7 février 1815.

Mon cher Comte, mon départ pour Paris, qui devait avoir lieu il y a quelque temps, s'est trouvé différé par des raisons qu'il serait trop long de vous détailler ici. Après bien des discussions, la question qui a tenu le Congrès en suspens jusqu'à présent vient enfin de se terminer d'une manière assez satisfaisante. Le Roi de Saxe est conservé. Il rentre en possession de la meilleure partie de son territoire, avec ses deux villes principales, Dresde et Leipzig. Les sacrifices qu'il est obligé de faire à la Prusse sont grands, mais s'il veut bien penser au danger dont on vient de le tirer, il doit regarder son salut comme un miracle. L'influence qu'il exercera sur les

affaires de la fédération germanique sera encore considérable, malgré les pertes qu'il vient d'essuyer ; toutes les branches de sa maison, qui sont nombreuses, se réuniront à lui, et il se trouvera à la tête d'une population de deux millions environ, placé entre l'Autriche et la Prusse, avec la considération que lui donnent l'antiquité et la popularité de son nom en Allemagne.

Par cette transaction, on a gagné d'immenses avantages, surtout en évitant le mal qui en serait résulté autrement. Le Roi a la gloire d'avoir été le premier à faire envisager la question sous son véritable point de vue ; M. de Talleyrand a rencontré bien des obstacles, mais la prudence consommée avec laquelle il a soutenu la cause confiée à ses talents a amené un résultat qui, dans les circonstances données, doit, à mon avis, être regardé comme très heureux.

L'affaire de Naples va maintenant être poursuivie avec chaleur ; j'ai la conviction qu'elle finira bien, malgré les difficultés sérieuses qu'elle présente. Les idées se rectifient tous les jours davantage ; la nécessité de terminer la Révolution devient une doctrine que le plus grand nombre profère ouvertement, et que personne n'ose désavouer.

Veillez bien agréer, mon cher Comte, l'amitié sincère et la confiance sans bornes avec laquelle vous me connaissez votre dévoué ami et serviteur.

N° 149. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

Vienne, 14 février 1815.

Monsieur le Comte, lorsque M. de Malvirade est arrivé à Vienne, non seulement aucune des affaires dont le Congrès avait à s'occuper n'était terminée, mais encore il était impossible de prévoir quelle serait sur aucun point l'issue des négociations. Quoique son séjour ici fût sans objet, je ne me suis point pressé de vous le renvoyer, tant que je n'ai eu à vous mander aucune nouvelle importante. Je le fais partir aujourd'hui pour vous faire connaître le point où nous en sommes.

Après de vives discussions qui se sont prolongées jusqu'à présent sur le sort futur de la Saxe, nous venons de recueillir le fruit des efforts que nous avons faits pour la conservation de ce royaume. Toutes les puissances sont aujourd'hui d'accord sur ce point. La Saxe ne cessera pas d'exister ; le Roi conserve sa couronne ; seulement il devra faire à la Prusse des cessions sur l'étendue desquelles les puissances sont aussi d'accord. Il lui restera environ 1 300 000 sujets.

La Prusse aurait voulu acquérir la Saxe entière, qui, si elle lui eût été abandonnée, l'aurait mise en contact immédiat avec l'Autriche et la Bavière, au lieu qu'elle restera séparée de l'une et de l'autre par une masse d'environ deux millions d'âmes (car, outre la population du royaume de Saxe tel qu'il doit être, il faut compter encore celle des duchés de Saxe et des principautés de Schwarzbourg et de Reuss), ce qui était nécessaire pour que l'équilibre particulier de l'Allemagne, et par conséquent l'équilibre général de l'Europe, pussent subsister ; mais, en réalité, il n'importait nullement au maintien de cet équilibre que la Saxe eût 2 ou 300 000 âmes de plus ou de moins.

Cet avantage, quelque grand qu'il soit, est cependant le moindre de ceux que procurera l'arrangement dont on est convenu. L'Europe s'était montrée disposée à sacrifier, en consentant à une usurpation violente, le principe de la légitimité. Ce principe, qu'il est nécessaire pour son repos de regarder toujours comme sacré, ne recevra aucune atteinte.

Avec cette affaire, l'une des plus importantes que le Congrès eût à régler, plusieurs autres le sont également. Tout ce qui concerne le partage du duché de Varsovie, les acquisitions que fera la Prusse, la distribution des territoires vacants dans le nord de l'Allemagne, est, sinon complètement, au moins à peu près convenu. Les affaires de Suisse et celles d'Italie (sauf la question de Naples, qui n'a pas encore été entamée), sont aussi sur le point d'être décidées. Il y a tout lieu d'espérer que les duchés de Parme et de Plaisance reviendront à la Reine d'Étrurie. Les arrangements à faire par le Congrès se trouvent donc aujourd'hui fort avancés.

Je parle fréquemment à M. le comte de Nesselrode de l'hôtel de l'ambassade. Il y a quatre jours encore, je lui ai rappelé cet objet. Mais il ne m'a pas encore donné de réponse définitive. Vous pouvez toutefois compter que cet hôtel sera mis à votre disposition. Je sens que, devant bientôt quitter la maison que vous occupez, il vous importe d'avoir promptement celle qui est destinée à l'ambassade, et je tâcherai d'obtenir que la réponse ne se fasse plus beaucoup attendre.

N° 150. Le comte de Jaucourt au comte de Noailles.

(N° 8)

Paris, 13 février 1815.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 37 inclusivement, et plusieurs lettres sans numéro jusqu'à la date du 16 janvier.

Votre dépêche n° 34 se rapporte aux récits mensongers qui ont été insérés dans quelques gazettes anglaises relativement à la situation de lord Wellington en France. Vous avez avec raison repoussé les bruits ridicules qui avaient pu courir à cet égard. M. l'ambassadeur d'Angleterre a été constamment traité ici avec les égards dus à son noble caractère personnel et aux fonctions dont il est chargé, et nous sommes fondés à croire qu'il a été flatté de l'accueil qu'il a reçu.

En général, vous pouvez, Monsieur le Comte, démentir hautement les rapports ou nouvelles de même genre que la malveillance parvient souvent à accréditer en pays étranger. Le département des affaires étrangères, tout en vous donnant de temps à autre un aperçu sommaire de notre situation intérieure, ne peut vous fournir régulièrement les moyens de combattre et de détruire les faux bruits qui, à une distance si grande, naissent et meurent souvent avant que la connaissance lui en parvienne. Il doit laisser à votre sagacité, comme à votre prudence, le soin de les apprécier et de rectifier, quand cela est nécessaire, l'opinion qui se forme à la Cour près laquelle vous résidez.

Les différentes demandes que vous m'avez adressées en faveur des Français qui résident en Russie, ou autres personnes, ont été transmises et recommandées aux ministres à qui il appartient de les examiner. Je vous ferai successivement connaître les décisions qui pourront intervenir.

La vacance des Chambres, et surtout de celle des députés, a ôté à l'exercice de nos nouvelles institutions un intérêt que nourrissait chaque jour la forme et le fond des débats.

Les travaux de l'administration intérieure n'en ont pas perdu leur activité, et les ministres du Roi s'occupent constamment de tout ce qui peut compléter l'organisation des différentes branches du gouvernement et préparer les éléments de la session prochaine.

Quelques feuilles étrangères ont affecté de donner de l'importance à ce qui s'est passé à l'église de Saint-Roch, lorsqu'on y a présenté le corps de M^{lle} Raucourt, de la Comédie-Française. Elles ont parlé d'agitation, de mouvement populaire. Le fait est que dans cette occasion on a vu se renouveler une scène qui a souvent eu lieu, lorsqu'on a sollicité, dans des cas semblables, l'intervention des ministres de la religion. Cette scène, qui s'est passée exclusivement entre les individus qui s'y croyaient intéressés, à raison de la profession qu'ils exercent, et les ministres du culte qui croyaient devoir persister dans les refus qu'ils avaient exprimés, a rassemblé une foule de spectateurs. Mais ce rassemblement, formé au hasard par le simple attrait de la curiosité, n'avait aucun caractère inquié-

tant, et n'a effectivement montré aucune agitation, exprimé aucune intention de troubler l'ordre. On a pu juger, au contraire, de la bonne disposition des esprits par les acclamations et les cris de « Vive le Roi ! » qui se sont élevés lorsque le prêtre s'est présenté pour les cérémonies accoutumées.

On a présenté avec autant d'inexactitude les faits qui se rapportent au jugement du lieutenant général Exelmans et l'opinion qui s'est manifestée à cet égard.

Le comte Exelmans, comme brave et loyal militaire, inspirait de l'intérêt à tout le monde ; mais ses compagnons d'armes, le public et l'armée même n'en regardaient pas moins comme hautement répréhensible la démarche qu'il s'était permise, et il a été impossible de voir son jugement, d'admirer la bonté du Roi, qui a bien voulu recevoir ses hommages, sans faire un rapprochement consolant entre l'époque actuelle et le temps où une faute de la nature de celle du comte Exelmans eût été infailliblement punie, et peut-être d'une manière cruelle. Au surplus, le ministère s'occupe du soin de prévenir le retour d'une discussion semblable, en fixant d'une manière précise l'étendue de l'autorité militaire et la nature des droits que peuvent invoquer ceux qui lui sont subordonnés.

L'esprit dans lequel les gazettes d'Allemagne et surtout celles d'Angleterre rapportent ce qui se passe en France doit influencer sur l'opinion et l'on peut supposer qu'on n'a point en pays étranger d'idées exactes sur notre situation intérieure. Il n'est donc pas inutile, Monsieur, que je vous donne à cet égard des notions qui vous serviront à détruire autour de vous les fausses impressions.

Qu'il y ait des brouillons en France et des hommes prédisant des troubles dans l'espoir d'en faire naître, c'est ce qui est aussi incontestable qu'impossible à éviter après une restauration miraculeuse qui a dérangé beaucoup d'intérêts et de combinaisons de fortune.

Mais qu'un seul village de nos départements soit agité, qu'on ait été obligé d'employer la force nulle part, que l'obéissance au Roi, l'amour de sa personne, la complète soumission à la Charte qu'il a donnée à son peuple soient des sentiments douteux sur un seul point de la France, c'est ce que vous pouvez nier avec la plus grande confiance.

La Vendée, la Bretagne, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes rivalisent d'attachement au gouvernement ; les partis s'y rapprochent et s'y conondent chaque jour.

On a beaucoup parlé de Rennes, où il y a eu pendant une seule journée un coupable rassemblement ; mais il n'a eu aucune suite, et le calme était

rétabli dès le lendemain. La commission dont un des membres avait déplu à la multitude, parce qu'on s'obstinait à rattacher son nom à de fâcheuses époques, a paisiblement repris ses séances, là comme ailleurs, pour former la liste de ceux qui, durant les troubles de l'Ouest, avaient acquis des titres aux bienfaits du Roi.

La Charte que Sa Majesté nous a accordée contient les éléments d'un gouvernement représentatif tel que l'Europe presque entière le réclame aujourd'hui.

La nature de ces gouvernements est, vous le savez, de laisser une certaine liberté aux discussions sur les objets politiques et de permettre les luttes d'opinions, pourvu qu'elles n'éclatent pas en chocs de partis.

Chacun s'exprime en France selon ses idées : il s'en manifeste quelquefois d'inconvenantes, en raison même des divisions du passé. Mais tout ce bruit de propos et de paroles sans résultat ne va jamais jusqu'à porter la moindre atteinte au profond respect dont la nation entière sent l'impérieux besoin d'entourer et de fortifier le trône sur lequel est assis celui que les vœux universels y auraient appelé, si les antiques droits de son auguste famille avaient jamais cessé d'exister.

L'armée, après tant de gloires et de désastres, apprécie les bienfaits de la paix que le Roi seul pouvait lui rendre. Sa Majesté et les princes ne se montrent jamais à elle sans que des acclamations unanimes les accueillent. Une réorganisation nécessaire a pu être précédée de quelques inquiétudes et laisser des regrets à raison de prétentions trompées. Mais il n'y a pas eu dans un seul régiment l'apparence d'un mouvement séditieux. Quelques cris coupables échappés çà et là et beaucoup enflés n'ont attesté que l'ivresse de quelques militaires isolés, que le retour à la raison livrait aussitôt au repentir.

Le tableau que je viens de vous tracer et qui est l'expression de la plus exacte vérité vous fournira les éléments nécessaires pour neutraliser l'effet des publications infidèles et des correspondances particulières mêmes qui servent souvent à porter au loin le mensonge et le langage de l'esprit de parti, et vont y dénaturer notre véritable position. Elle est telle, Monsieur, qu'on peut croire avec raison qu'il n'y a pas aujourd'hui en Europe un pays plus tranquille, un peuple plus satisfait de son Roi, ni un gouvernement assis sur des bases plus solides.

Vous avez vu dans nos journaux les détails des cérémonies funèbres qui ont eu lieu le 21 janvier dans toutes les villes de France. Cette solennité pouvait être regardée comme véritablement européenne, puisqu'en consacrant les regrets universels qu'inspirent d'illustres victimes, elle consacrait

aussi la puissance de la légitimité, et le retour des idées saines sur les devoirs des peuples et sur les bases de leur tranquillité. C'est à Paris qu'elle devait faire l'impression la plus profonde, et tous les cœurs ont été, en cette circonstance, pénétrés d'émotions à la fois douloureuses et douces, puisqu'elles naissaient également du souvenir de nos plus grands maux, du sentiment de notre bonheur actuel et de notre confiance dans l'avenir.

**N° 151. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents
diplomatiques français.**

Paris, 18 février 1815.

Je m'empresse de vous annoncer que les puissances réunies à Vienne en Congrès viennent enfin de décider le sort du royaume de Saxe. Le légitime souverain de ce pays conserve sa couronne. Il devra seulement faire des cessions au Roi de Prusse.

Ainsi il ne sera point porté atteinte au principe de la légitimité des souverains, qui est le premier et le plus important des principes de politique, puisque c'est de lui que dépendent et l'existence des États et le salut des peuples.

Le royaume de Saxe contenait 2 millions d'habitants ; il en conservera au moins 1 300 000. Sans doute il eût été désirable qu'il en eût conservé davantage. Cependant il importe peu à l'Europe que le Roi de Saxe ait quelque 100 000 sujets de plus ou de moins, tandis qu'il lui importe au plus haut point que le principe de la légitimité ne soit point violé.

Les possessions des maisons ducales de Saxe et des princes de Schwarzbourg et de Reuss se trouvant enfermées dans la circonscription du royaume de Saxe, leur population, réunie à celle du royaume, forme encore une masse d'environ 2 millions d'individus, qui, interposée entre les possessions de la Prusse et celles de l'Autriche et de la Bavière, préviendra les inconvénients qu'aurait inévitablement amenés leur contact immédiat.

La ville de Leipzig ne changera point de maître. Centre d'un commerce très étendu, il importait beaucoup à l'Europe, sous le rapport de ses intérêts commerciaux, que ce point restât sous la domination d'un prince toujours intéressé à se maintenir en paix avec les grandes puissances.

Dans l'arrangement des affaires de la Saxe, chaque puissance a eu quelque sacrifice à faire ; les unes, de ce qu'elles prétendaient ôter au Roi de Saxe, les autres, de ce qu'elles voulaient lui conserver. Ces sortes

d'arrangements doivent toujours être plus solides que ceux dans lesquels tous les sacrifices portent d'un même côté.

En faisant connaître, Monsieur, la communication que j'ai l'honneur de vous adresser, il vous sera facile de faire ressortir la belle part que le Roi de France a eue à la grande affaire qui en est l'objet. On pourrait assurer, en effet, en rappelant tout ce qui a été dit et écrit par toutes les puissances pendant les trois premiers mois du Congrès, qu'elle a été faite par lui seul. Ce noble usage de son influence atteste, aux yeux de l'Europe, ses principes d'équité, de modération et de saine politique, et c'est donner à sa puissance une grande garantie que de l'appuyer sur de telles bases.

N° 152. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 6 mars 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, le bruit se répandit aujourd'hui que Bonaparte avait débarqué à Fréjus, et qu'aussitôt 6 000 hommes de troupes des environs étaient venus se joindre à lui. Les rentes baissèrent de 3 pour 0/0. Monsieur était parti dès le matin avec 18 généraux, les maréchaux Suchet et Gouvion-Saint-Cyr à leur tête. Le duc de Berry et le duc d'Orléans vont les suivre.

Depuis quelques jours on aperçoit une fermentation à Paris, qui tire, dit-on, sa source du Piémont. On dit que les deux gouvernements en ont connaissance. Un armement se fait à Brest et à Toulon, dont l'équipage est composé en grande partie d'étrangers. On croit que sa destination sera pour Naples. On dit que la police a intercepté un colonel qui était chargé d'entraîner dans le parti de Bonaparte plusieurs personnages marquants.

Si demain il y a quelque chose d'important, j'enverrai à Votre Excellence un exprès.

En attendant je vous supplie, Monsieur le Comte, de me munir d'instructions sur la conduite que j'ai à tenir.

**N° 153. Le comte de Jaucourt à M. de Boutiaguine,
chargé d'affaires de Russie.**

(Circulaire.)

Paris, 7 mars 1815.

Monsieur, le Roi a été informé que Napoléon Bonaparte, rompant le traité qui lui avait assigné pour résidence l'île d'Elbe, avait débarqué dans

la nuit du 1^{er} au 2 mars près de Cannes en Provence, avec 1 000 à 1 100 hommes; qu'il s'était immédiatement permis des actes hostiles et attentatoires à la souveraineté de Sa Majesté; qu'il avait continué sa route par Grasse et par Castellane, et qu'il paraissait se diriger vers le département de l'Isère.

Napoléon Bonaparte ne peut paraître en France que comme ennemi, comme traître et comme rebelle. Quels que soient les desseins ou les illusions qui l'aient conduit à cette entreprise insensée et criminelle, déjà sur tous les points du territoire français où il a osé porter ses pas, il a fait l'expérience que la nation entière, les citoyens et les soldats l'avaient rejeté pour jamais.

Le Roi, heureux de l'amour de son peuple, s'est empressé de convoquer les deux Chambres. C'était la première pensée de son cœur. Sa Majesté a ordonné en même temps des mesures de précaution et de prévoyance. Elle est secondée par tous les vœux, par toutes les volontés, par la confiance universelle; et cette fois c'est la France qui se charge de faire justice de l'audacieux perturbateur de son repos.

Le Roi, Monsieur, est persuadé que les puissances, naguère alliées, non contre la France, mais contre ce même homme, qui avait aspiré à la domination de l'Europe, s'empresseraient au besoin de joindre leurs forces pour réprimer et pour venger toute atteinte portée aux principes de légitimité et de justice si longtemps outragés.

La punition de celui qui, pendant la durée de sa puissance monstrueuse, fut le seul obstacle à la paix de l'univers, et dont la turbulente audace a osé de nouveau la violer, affermira tous les liens qui unissent les nations aux nations et les souverains à leurs peuples; et la France, réconciliée par son Roi, y trouvera l'entière garantie de sa tranquillité intérieure et d'une prospérité qui lui sera commune avec le monde civilisé.

Veillez, Monsieur, porter à la connaissance de votre gouvernement les faits dont je viens d'avoir l'honneur de vous informer, et agréez les assurances réitérées de ma considération distinguée.

**N° 154. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents
diplomatiques français.**

Paris, 7 mars 1815.

Monsieur, je m'empresse de vous adresser un exemplaire du *Moniteur* de ce jour, qui vous fera connaître les premières mesures que le Roi a

prises en apprenant que Napoléon Bonaparte a eu l'audace de mettre le pied sur le territoire français, qui au mois d'avril dernier l'avait rejeté pour toujours.

Si la France ne peut voir en lui qu'un ennemi et un traître foulant aux pieds la foi des traités et jusqu'aux garanties de sa propre existence, le Roi, de son côté, s'entourant des représentants de la nation, a résolu de faire servir cette tentative criminelle à l'affermissement de la Charte constitutionnelle et de tous les liens d'attachement et de confiance qui unissent le souverain et son peuple.

Ainsi, de toutes parts les vœux et les volontés se rallient autour du trône; déjà les nouvelles qui arrivent de la contrée où il a porté ses premiers pas offrent la preuve de la fidélité des citoyens et des soldats, de l'indignation générale qui repousse toutes les séductions, de l'unanimité de l'esprit national. Forcé d'éviter les cités avec la poignée d'aventuriers qui le suivent, et qui presque tous sont étrangers, il semble déjà réduit à s'enfoncer dans les montagnes, où il sera promptement cerné par les troupes qui de tous côtés marchent contre lui.

Le gouvernement, Monsieur, fera publier exactement tout ce qui parviendra à sa connaissance sur cet étrange événement, et déjà l'on peut prédire que c'est la vengeance divine qui a ramené cet homme sur le sol français, où sa propre punition doit consolider la tranquillité intérieure, anéantir les germes de discorde, et garantir la prospérité commune du monde civilisé.

N° 155. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 7 mars 1815 [N. S.] à 2 heures après-midi.

Monsieur le Comte, je m'empresse de transmettre ci-joint à Votre Excellence le *Moniteur* d'aujourd'hui, qui contient une proclamation du Roi, donnée à l'occasion de l'apparition en France de Napoléon Bonaparte. Il a débarqué à Fréjus avec 1100 hommes, dont 700 Français, 200 Corses, et le reste est composé des Polonais et des habitants de l'île d'Elbe. Le général Bertrand est avec lui. Ce n'est qu'à son entrée à Gap que le gouvernement en a reçu de Lyon l'avis par télégraphe.

Monsieur est parti hier pour Lyon, où il sera formé un camp de 30 000 hommes.

Le duc d'Orléans est parti ce matin pour Chambéry. Le départ du duc de Berry, qui devait se rendre à Metz et de là à Besançon, est ajourné, à

la suite des rapports reçus ce matin, d'après lesquels l'esprit dans le département du Var est très bon, et Napoléon n'a pu réussir à faire ôter la cocarde blanche aux maires et aux autres fonctionnaires, ni par des moyens de séduction, ni par la force; on a arrêté plusieurs individus de sa garde travestis, qui se présentaient sous le nom de déserteurs de l'île d'Elbe. Le Roi a confié le commandement en chef de ses armées à Monsieur; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr se trouve auprès de lui; le maréchal Masséna commande en Provence; le général Roger de Damas à Lyon, et le maréchal Suchet est retourné à Strasbourg. Tous les généraux ont quitté Paris pour se rendre à leurs corps respectifs.

D'après les toutes dernières nouvelles, Napoléon se retirait de Gap sur Digne et cherchait à établir les communications avec Gènes.

Le Roi a reçu à l'instant le corps diplomatique. Sa Majesté paraît tranquille. Elle nous a dit: « Je vous prie, Messieurs, d'annoncer à vos « Cours que je me porte bien, à un peu de goutte près, et que je ne « suis nullement inquiet sur cet événement. J'espère qu'il ne troublera « pas le repos de l'Europe, ni le mien ». Les fonds ont baissé depuis hier de 8 pour 0/0. Les nouvelles du jour sont de nature à agiter les esprits, mais jusqu'à présent Paris est calme. On ne compte pas tant sur l'armée de ligne que sur les gardes nationales, qui ont pris déjà les armes dans les contrées, dès l'apparition de Napoléon. Depuis hier soir on parle beaucoup de l'assassinat du Roi de Sardaigne.

Je donne ces détails très à la hâte, en profitant d'un courrier prussien. Le courrier anglais d'hier a dû apporter à Votre Excellence ma dépêche, dans laquelle j'ai eu déjà l'honneur de lui annoncer cet événement.

La nouvelle carrière va s'ouvrir. Le poste de Paris devient d'une haute importance. En cas que le retour de M. le ministre de Sa Majesté Impériale fût ajourné, je supplie Votre Excellence de me munir d'instructions sur la conduite que j'ai à tenir.

Je suis inquiet du dépôt des Polonais qui se trouvent à Reims. Il y a parmi beaucoup de mauvaises têtes. Si vers le soir, ou demain, il y a quelque chose de très important à rapporter, j'aurai l'honneur de lui expédier un exprès. Il y a quelques groupes dans les lieux publics. Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que le peuple désire de revoir Bonaparte.

On a entendu ce vœu insensé dans la bouche de conscrits échappés aux boucheries de Bonaparte, de pères qui ont perdu leurs fils à la guerre ou qui se sont ruinés pour les tirer de la conscription. Le peuple aime toujours les tyrans, quand il les a perdus.

**N° 156. Le comte de Jaucourt à M. de Boutiaguine,
chargé d'affaires de Russie.**

(Circulaire.)

Paris, 8 mars 1815.

En conséquence des nouvelles dont le soussigné, ministre d'État chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, a eu l'honneur d'informer par sa lettre d'hier M. Boutiaguine, chargé d'affaires de Sa Majesté l'Empereur de Russie, le Roi a ordonné une croisière de bâtiments de guerre sur les côtes de Provence, du Piémont, de Gènes et de la Toscane; ils ne laisseront approcher ni sortir des ports français aucun bâtiment sans le visiter, et ils arrêteront, pour les conduire à Toulon, les militaires armés et les individus non munis de passeports réguliers, qui se trouveraient à bord d'un navire, quel que fût son pavillon.

Cette croisière, qui est une suite des mesures de sûreté générale prescrites par l'ordonnance du Roi publiée dans le *Moniteur* d'hier, n'a d'autre but que d'arrêter les hommes qui auraient accompagné Napoléon Bonaparte, qui tenteraient de le joindre ou de lui procurer des secours d'un genre quelconque.

M. le comte de Gourdon, contre-amiral chargé de commander la division navale qui va être mise en activité, exécutera les ordres de Sa Majesté avec tous les égards dus au pavillon des puissances amies; mais il lui est prescrit de s'opposer par la force à tout débarquement d'hommes et de munitions.

Le soussigné, chargé de donner à M. Boutiaguine connaissance de ces dispositions, qui seront transitoires comme les circonstances qui les exigent, le prie d'en instruire son gouvernement. Le soussigné est convaincu que toutes les puissances non seulement approuveront des mesures de précaution aussi légitimes, mais que, par les ordres qu'elles donneront dans l'intérêt de la cause commune, elles s'empresseront de concourir à leur succès.

N° 157. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 24 février/8 mars 1815.

Monsieur le Comte, il existe à Paris une fermentation qui peut avoir des suites fâcheuses, si le gouvernement ne prend pas des mesures de

rigueur que les circonstances commandent impérieusement. On dit que la Cour devait s'assurer de plusieurs personnages marquants, mais les deux Chambres n'étant pas encore au complet, cette résolution doit avoir été ajournée. Dans le conseil tenu hier aux Tuileries, plusieurs membres ont montré de la répugnance, en alléguant que, si on commençait les arrestations, on ne saurait plus où s'arrêter, et il fut décidé d'attendre comment se prononcerait là-dessus la Chambre des députés, qui doit, dit-on, revêtir le Roi d'un pouvoir absolu, pour le temps de la calamité publique. L'esprit en général n'est pas mauvais. A plusieurs reprises, la populace s'est portée au château pour montrer son enthousiasme pour le Roi et pour le duc de Berry. Sa Majesté doit paraître demain sur le balcon. La garde nationale fait preuve d'un grand dévouement. Les nouvelles de la province sont bonnes. La Cour est sûre du maréchal Masséna et du général Marchand, qui commande à Grenoble.

S'il n'y a pas de défection dans l'armée, et si la police continue à être vigilante, il n'y a aucun doute que la faction tombera, et la cause légitime triomphera dans tout son éclat.

La Cour désire beaucoup le retour à Paris du général Pozzo di Borgo.

N° 158. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 24 février/8 mars 1815.

Monsieur le Comte, les personnes qu'on désigne pour être arrêtées sont : Savary, Fouché, Maret, Sébastiani, Davoust, le maréchal Brune, Flahault, Lavalette, Exelmans, Tarayre, Pontécoulant, Champagny, Perregaux, Caulaincourt, Lefebvre-Desnouettes, le préfet de Dijon, Bourrienne, le comte de Ségur et le commissaire de police du faubourg Saint-Marceau. On prétend que, dans ce faubourg, la police a découvert, dans la journée d'hier, jusqu'à 5 000 individus animés d'un très mauvais esprit, et dans le faubourg Saint-Antoine le nombre des malintentionnés est encore plus considérable. Le juge de paix de ce faubourg doit être arrêté. Dans les journées d'avant-hier et d'hier, on a arrêté plusieurs militaires français et un officier polonais, en flagrant délit, placardant des proclamations au nom de Bonaparte. On parle d'une émeute à Metz lorsque le drapeau royal de campagne y fut apporté.

N° 159. M. de Boutiguine au comte de Nesselrode.

Paris, 25 février/9 mars 1815.

Monsieur le Comte, la journée d'hier ayant été très pluvieuse et les nouvelles télégraphiques ne pouvant arriver, j'ai retardé jusqu'à ce matin l'expédition de mon courrier. Jusqu'à présent, il n'y a encore rien de nouveau. Je n'ai qu'à transmettre à Votre Excellence le bulletin de Paris. Les gardes nationales passeront la revue générale à midi.

N° 160. Nouvelles de Paris du 9 mars.

[Annexe à la dépêche précédente.]

On dit que le gouvernement vient de faire arrêter le duc de Rovigo, le duc de Bassano et le général Sébastiani.

Les républicains semblent douter que le maréchal Masséna, gouverneur de Toulon, ait envoyé des troupes contre Bonaparte et deux frégates contre les bâtiments qui l'ont débarqué.

On pense que Bonaparte n'a point quitté l'île d'Elbe sans l'appui de quelque puissance étrangère.

On prétend aussi que le Congrès ayant unanimement résolu de l'enlever, le secret a été révélé à Bonaparte par le prince Eugène. Le premier, à un exil éternel dans une colonie à plusieurs mille lieues d'Europe, a préféré faire une tentative de flibustier sur la Provence et le Dauphiné; il est sûr qu'il y a des partisans, mais des avis secrets lui en ont trop grossi le nombre. Il aura pour lui beaucoup d'officiers dont la fortune a été arrêtée par la paix, qu'ils ne peuvent supporter. On craint qu'avec ceux *mis à la demi-solde* ils n'aillent former près de lui une phalange sur le modèle de celle qu'il attroupa le 13 vendémiaire an 4 de la République, quand il foudroya la garde nationale de Paris.

Quoique la France soit vaincue et fort affaiblie, son alliance a été tour à tour dans le Congrès un objet d'émulation pour la Russie et l'Angleterre; chaque puissance, qui a craint que la France ne préférât une autre alliance à la sienne, a gardé Bonaparte comme un épouvantail contre Louis XVIII, pour en obtenir ce qu'elle voudrait.

Bonaparte croit qu'il n'aura qu'à se montrer pour attirer toute l'armée.

Il aurait plus de 300 000 hommes de garde nationale à combattre avant d'arriver à Paris. On ne doute pas qu'il ne soit pris et fusillé.

Un combat doit avoir eu lieu où Bonaparte a été fait prisonnier. On est alarmé du chemin qu'il a fait, 60 lieues, et dans un pays qu'il connaît parfaitement. Il suit les montagnes escarpées et les vallons, où il peut arrêter 100 000 hommes, en attendant que sa troupe se grossisse. Plusieurs disent qu'il n'a fait que se montrer et qu'il est allé à Milan, où Murat se joindra à lui avec 50 000 hommes.

Le duc de Dalmatie a fermé tous les chemins par où les soldats et les officiers mécontents peuvent aller jusqu'à Bonaparte. Le maréchal Davoust est allé le trouver. On dit publiquement que Bonaparte sera secouru des troupes et de l'argent de quelques puissances étrangères.

N° 161. M. de Boutiguine au comte de Nesselrode.

Paris, 11 mars 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, le *Moniteur* d'aujourd'hui renferme les dernières nouvelles sur l'événement du jour. Je m'empresse de le transmettre à Votre Excellence.

Le Roi a été investi par les deux Chambres du pouvoir absolu pour le temps de la calamité publique.

Le conseil des ministres, convoqué dans la soirée d'hier, a duré fort dans la nuit. On ignore encore les résultats de ses délibérations.

Le comte de Blacas a dit hier au corps diplomatique que la France était divisée, que le peuple était pour le Roi, et l'armée pour Bonaparte; que cette circonstance engagerait peut-être Sa Majesté à donner une proclamation par laquelle elle inviterait les gardes nationales et les troupes qui sont encore disponibles, ainsi que les jeunes gens, à se réunir à Melun, où l'affaire doit se décider.

On n'a pas de nouvelles de Monsieur. On prétend que les courriers sont interceptés.

Paris est d'un calme qui annonce l'orage prochain.

On n'a plus de confiance ni dans le ministre de la guerre, ni dans le gouverneur de Paris, non plus que dans le ministre de la police.

Le Roi persiste encore à ne vouloir arrêter personne.

Les personnes de la Cour prétendent que, dans le cas urgent, le Roi se

retirera dans quelque forteresse voisine de la frontière de la Belgique.

D'après ce que je vois et ce que j'apprends, il est possible qu'il n'y ait pas de guerre civile, mais le trône est chancelant.

N° 162. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 11 mars 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, d'après mes renseignements secrets, le général Lallemand doit se trouver demain près de Compiègne, avec un corps considérable pour Napoléon.

N° 163. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

[Traduit du russe.]

Paris, 11 mars 1815 [N. S.], 2 heures.

Les affaires vont très mal ici. Je viens d'arriver du château, où tous les ministres se sont réunis, afin de prendre des mesures décisives pour le salut du Roi.

Soult sera destitué, le maréchal Marmont sera nommé à sa place. Le gouverneur de Paris Maison a reçu pleine autorité sur les habitants de Paris, et l'on vient de se décider à opérer des arrestations.

Je ne puis vous décrire le désespoir de tous ceux qui entourent le Roi. Les nouvelles sont que, dans l'affaire de Grenoble, le général Marchand a été tué, et que le colonel Labédoyère a passé avec tout son régiment à Napoléon. Il est impossible de rien savoir de certain sur les événements de Lyon. A La Fère, deux régiments ont pris la cocarde nationale.

Le château est entouré d'une foule qui demande des armes. Il me semble que si la journée se passe encore sans émeute, il est impossible de répondre de celle de demain. De tous côtés arrive la nouvelle de la défection des troupes. J'ai été envoyé par le corps diplomatique au château, pour inviter le ministère à donner communication officielle au corps diplomatique de tous les événements, et des mesures qui ont été prises. Le Roi nous a priés d'attendre un peu avant d'expédier ce courrier, et a donné l'ordre au comte de Jaucourt de satisfaire à notre demande.

Le courrier anglais est expédié ce soir. Peut-être moi aussi aurai-je le malheur de vous informer de quelque chose de décisif.

N° 164. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 12 mars 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, le duc d'Orléans vient d'apporter des nouvelles rassurantes. Tous les Marseillais ont juré de nouveau fidélité au Roi. La nuit passée fut très alarmante. On avait placé quatre pièces d'artillerie dans la cour du château. Le jardin des Tuileries fut rempli de troupes de ligne. Dix mille hommes de la garde nationale entouraient le château toute la nuit : heureusement l'orage a passé. Un corps commandé par le général Lefebvre-Desnouettes, dévoué à Bonaparte, qui avait l'intention de faire un coup de main sur Paris, a reconnu son erreur à Senlis, et le général Lefebvre n'a dû son salut qu'à la fuite. Trois de ses officiers l'ont trahi. Le maréchal duc de Trévise a fait arrêter le général Drouet, qui se portait aussi sur Paris à la tête de plusieurs escadrons de cavalerie : il est sous jugement militaire. Le maréchal Oudinot répond de la fidélité de la ci-devant garde impériale qui se trouve à Metz. Le duc de Bourbon est parti pour la Vendée pour y faire un mouvement national. Toutes les troupes sous les ordres de Macdonald, Ney et Suchet se concentrent entre Paris et Lyon. Le maréchal Macdonald, qui se trouve à Clermont, doit se porter sur les derrières de Bonaparte, en cas que ce dernier chercherait à déborder Lyon. On ne sait rien de Masséna. C'est le colonel Labédoyère qui a passé le premier à Bonaparte avec son régiment de la division du général Marchand. On prétend que jusqu'à présent il n'y avait pas un coup de fusil tiré. Le maréchal Soult, accusé de haute trahison, est destitué, et son ministère est confié au duc de Feltre. Il demande pour se justifier d'être nommé aide de camp de Monsieur, et de mourir pour le Roi. On parle aussi d'autres changements dans le ministère. Le peuple ne quitte pas la cour du château et montre beaucoup de dévouement au Roi. On n'approuve pas seulement qu'on permette au peuple de faire des arrestations. On a établi à Vincennes un dépôt de corps francs sous le commandement du comte de Vioménil. Enfin on a arrêté un plan de défense de Paris, en amalgamant la garde nationale avec les gardes du corps. Dieu veuille que toutes ces mesures ne soient pas tardives.

N° 165. Le prince de Talleyrand au comte de Nesselrode.

Vienne, 13 mars 1815.

Monsieur le Comte, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, dès qu'il eût appris que Buonaparte avait quitté l'île d'Elbe, prévoyant que, si son entreprise avait quelques suites, les nouveaux cantons suisses pourraient vouloir profiter des troubles qu'elle produirait et en exciter aussi dans leur patrie, donna à son ministre près la Confédération Helvétique l'ordre d'employer son influence auprès de ces cantons pour prévenir un pareil malheur. Sa Majesté Très Chrétienne verra avec reconnaissance, dans cette démarche spontanée de l'Empereur, une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il prend à sa personne et à la tranquillité de ses États, puisque, s'il éclatait à la fois des troubles en France et en Suisse, leurs auteurs agiraient, sans aucun doute, de concert et se favoriseraient mutuellement. Il n'est nullement à croire que Joseph Buonaparte en restât tranquille spectateur et y demeurât étranger ; mais au contraire il est bien probable qu'il en est l'instigateur, et qu'il profiterait, pour nouer des intrigues en France, des facilités que lui fournit le voisinage du canton de Vaud. Cette supposition acquiert une sorte de certitude par des nouvelles que j'ai reçues hier de Suisse, et qui semblent prouver que Joseph Buonaparte a des intelligences de différents côtés et qu'il entretient par des voies détournées des correspondances clandestines. Je n'ai donc pas besoin de dire à Votre Excellence combien il serait utile qu'il fût forcé de s'éloigner des frontières de France et des lieux où il peut avoir des moyens d'intrigues. Je charge, en conséquence, M. le comte de Talleyrand de demander au gouvernement du canton de Vaud qu'il oblige Joseph Buonaparte à quitter ce pays, et je désirerais extrêmement que Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies consentît à donner à son ministre en Suisse l'ordre d'agir dans le même sens et d'employer son influence pour obtenir ce résultat. Si Votre Excellence voulait bien prendre, à ce sujet, les ordres de Sa Majesté, je lui en serais infiniment obligé.

N° 166. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 13 mars 1815 [N. S.], à 9 heures du matin.

Monsieur le Comte, Bonaparte, se fiant sur le succès de Lefebvre-Desnouettes, doit se porter en toute hâte sur Paris, et on le croit aujour-

d'hui à Mâcon. La grande défiance est à l'ordre du jour au château. Tout le monde est contre M. de Blacas. Le duc de Feltré est l'âme du conseil. La Cour est très circonspecte vis-à-vis du corps diplomatique. Les dernières nouvelles reçues de Vienne ont alarmé le Roi sur la conduite de plusieurs puissances. Le corps diplomatique se rassemble tous les jours deux fois. Aujourd'hui nous nous réunissons chez le ministre d'Angleterre pour prendre nos mesures en cas que le Roi serait obligé de quitter Paris. Monsieur vient d'arriver. A l'instant je viens d'apprendre l'arrivée de Macdonald. Sa troupe l'a abandonné et a passé du côté de Bonaparte. A son départ de Lyon, il a été même poursuivi par quelques hussards qui l'ont pris pour le comte Roger de Damas. Entre nous, méfiez-vous de la duchesse de Courlande. Elle est contraire à nos intérêts.

N° 167. Le comte de Nesselrode au prince de Talleyrand.

Vienne, 2/14 mars 1815.

Mon Prince, j'ai soumis à l'Empereur, mon Auguste Maître, l'office que Votre Altesse vient de m'adresser, et je suis charmé de pouvoir lui annoncer que Sa Majesté Impériale a immédiatement fait partir un de ses aides de camp pour le pays de Vaud, afin de réclamer du gouvernement de ce canton toutes les mesures de sûreté que les circonstances peuvent exiger relativement à Joseph Buonaparte. Notre chargé d'affaires en Suisse a reçu les ordres les plus précis de concerter, à cet égard, ses démarches avec le ministre de France. Sa Majesté Très Chrétienne peut, en général, être persuadée que Sa Majesté Impériale est trop pénétrée de l'importance de l'événement qui a eu lieu pour ne pas aller au-devant de tout ce qui doit contribuer à prévenir les conséquences qu'il pourrait entraîner. Elle m'a prescrit d'en donner l'assurance formelle à Votre Altesse et de la prier de la faire parvenir à son Auguste Maître.

N° 168. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 43)

Saint-Pétersbourg, 14 mars 1815.

Mon Prince, M. de Malvirade est arrivé heureusement ici le 10 du mois de mars ; il m'a remis votre dépêche du 14 février dernier. J'admire les heureux résultats que nous avons déjà obtenus des négociations de Vienne ;

je n'attendais pas moins de la sagesse des directions données par le Roi à notre politique, et de l'habileté du ministre chargé de les suivre au Congrès.

J'ai assisté, il y a quelques jours, à un exercice des demoiselles nobles élevées aux frais du gouvernement dans un établissement magnifique, particulièrement surveillé par l'Impératrice-mère, et l'objet constant de ses soins éclairés. Le corps diplomatique et tout ce qu'il y a de grands dans l'État étaient présents aux divers exercices de ces demoiselles. Les directeurs de l'établissement m'ont constamment traité avec la distinction que me vaut le caractère dont je suis revêtu et le souverain que j'ai l'honneur de représenter.

Le prince Lapoukine a donné en dernier lieu un bal que l'Impératrice-mère a honoré de sa présence. Sa Majesté ainsi que les grands-ducs ont bien voulu m'accueillir avec l'obligeance qu'ils ne cessent de me témoigner. J'ai eu l'honneur de faire la partie de l'Impératrice.

Je crois que la disposition présente des Polonais pour les Russes n'est pas précisément aussi bonne que le désireraient ces derniers. On assure qu'un serment prêté à l'Empereur Alexandre a été proposé aux officiers de l'armée polonaise, et refusé par plusieurs d'entre eux, donnant pour motif de ce refus l'impossibilité où ils étaient de prendre un engagement sans en savoir les suites, puisqu'ils ignorent encore à quelles conditions ils doivent passer sous la domination des Russes. Enfin l'esprit des Polonais est tel que le grand-duc Constantin, qui d'abord avait semblé se plaire à Varsovie, où il espérait trouver des plaisirs, soupire à présent après l'époque incertaine où il quittera cette ville.

N° 169. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

[Traduit du russe.]

Paris, 14 mars 1815 [N. S.], 4 heure après-midi.

Le général Dupont assure le Roi de la fidélité des troupes qui se trouvent sous son commandement à Tours. Il demande seulement de l'argent et du matériel de guerre. Le maréchal Ney répond aussi de son corps et promet deux millions à celui qui tuera Bonaparte. Le comte de Polignac est revenu de Lyon. D'après ses paroles, Bonaparte n'a pas avec lui plus de 4 000 hommes. Les nouvelles d'aujourd'hui sont assez bonnes; mais tout dépend du premier coup de fusil. La trahison est générale ici. Le télégraphe même a été acheté. Le ministère jusqu'à ce moment ne s'occupe que de l'armement projeté à Melun. Mais cependant le peuple commence déjà à s'habituer à l'idée d'un changement de régime, et il semble qu'il

regarde avec indifférence les mesures prises trop tard par le gouvernement. Le retour des princes a consterné tout le monde. Le château est dans l'abaissement, et il semble qu'on se prépare à quitter Paris ; en ce moment le conseil de famille se prolonge encore. Le corps diplomatique n'a pas reçu de réponse satisfaisante du comte de Jaucourt. Il nous a seulement donné nos passeports à tout événement. Je commence demain mes préparatifs de voyage. N'ayant pas de fonds du Trésor à ma disposition et n'ayant pas non plus d'argent personnel sur moi, je prendrai chez Lafitte, s'il veut encore me la donner, la somme qui m'est indispensable pour mon voyage jusqu'à Vienne, dans le cas de nécessité, ainsi que pour laisser de l'argent à M. Spies, que la goutte retient au lit. Demain j'aurai l'honneur d'informer en détail Votre Excellence de mes dispositions relativement à nos archives, à notre hôpital et au dépôt polonais. Les généraux Lallemand, pris à Compiègne, seront fusillés demain.

N° 170. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 3/15 mars 1815.

Monsieur le Comte, le maréchal Ney doit attaquer aujourd'hui entre Mâcon et Lyon Bonaparte, dont on évalue la force de 8 à 10 000 hommes. Tout est sauvé, pour peu que ce maréchal ait du succès. Il faut espérer que les troupes, une fois engagées, feront bien leur devoir ; mais aussi tout dépend de ce coup d'essai. Il est évident que Bonaparte comptait sur les troupes du nord. L'échec du général Lefebvre-Desnouettes a dû nécessairement ralentir sa marche sur Paris, et lui suggérer l'idée de s'assurer du Dauphiné. On sait qu'il donne l'ordre aux siens, sous peine de mort, de tirer les premiers.

Depuis la nomination de Clarke, le gouverneur s'occupe avec beaucoup plus d'efficacité de la formation d'un camp à Melun, entre Paris et Fontainebleau. Le maréchal Mortier s'y rend avec son corps. La vieille garde, à laquelle on vient d'accorder tout plein d'avantages, s'y porte également sous les ordres du maréchal Oudinot. Plusieurs milliers de volontaires et les gardes nationales partent pour la même destination. Le camp sera fort de 25 000 hommes.

Le projet d'opposer à Napoléon sa vieille garde est envisagé comme très hardi.

De tous côtés le gouvernement reçoit des preuves de fidélité. Depuis la nomination de Bourrienne, la police est très active. Le courage renaît,

mais le bruit que les Vendéens se rendaient à Paris a fait une mauvaise impression.

Le gouvernement a refusé, dit-on, le secours militaire que lui a proposé l'Angleterre. Il est question encore d'un changement dans le ministère. M. du Bouchage est destiné pour celui de la marine. On va même jusqu'à dire que le Roi, vivement pressé de toutes parts, sera obligé d'éloigner M. de Blacas. Le duc de Richelieu, qui jusqu'à présent n'a point été traité selon son mérite, doit avoir, dit-on, une grande charge. On est ici en proie à toutes sortes de conjectures, au reste Paris est calme. On est mécontent seulement des actes arbitraires du peuple sur les individus qui lui paraissent suspects.

On est en général de l'avis, et j'en suis aussi, que le prix qu'on a mis sur la tête de Bonaparte produira plutôt un résultat désiré. Six millions sont destinés à cet effet.

N° 171. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 15 mars 1815 [N. S.], à minuit.

On attend avec une vive impatience le courrier du maréchal Ney. Bonaparte ne néglige aucun moyen de séduction. Il s'attache à gagner le bas peuple et a déclaré n'être venu que pour assurer la souveraineté du peuple et pour réprimer l'orgueil des prêtres et de la noblesse. Tout le monde est consterné de cette mesure de Bonaparte, qui peut faire germer une révolution affreuse. A Mâcon, on a arboré le pavillon tricolore. Tandis que l'État est menacé d'un bouleversement, à la Cour et au conseil on se déchire pour les places de ministres. Les courtisans profitent du moment où tout le monde s'établit en juge pour faire valoir leur zèle insuffisant. Le Roi est accablé d'avis et de projets. Demain il y aura séance royale dans les deux Chambres.

N° 172. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents diplomatiques français.

Paris, 16 mars 1815.

Monsieur, les extraits du *Moniteur*, que je continuerai à vous envoyer régulièrement, suffisent d'autant plus pour vous tenir au courant des événements, que lors même qu'ils seraient moins satisfaisants, le Roi

n'aurait rien à cacher et ne cacherait rien à la nation française, à laquelle il appartient tout entier, et qui lui appartient tout entière. Cette union, scellée par le dévouement le plus touchant et le plus unanime, éclatera encore davantage aujourd'hui même où le Roi va se trouver en séance royale au milieu des deux Chambres réunies. C'est donc avec une confiance parfaite que nous pouvons attendre le succès des mesures prises contre l'ennemi du monde; et le salut de la patrie en sera d'autant plus assuré que, parmi les plus énergiques défenseurs du trône, le Roi compte les hommes les plus prononcés pour la liberté, tous ceux enfin qui se sont constamment montrés ennemis et de l'anarchie et du pouvoir absolu.

C'est avec la même confiance que le Roi compte sur l'amitié de tous les cabinets, sur leur fidélité aux traités, sur le concours de tous leurs vœux et au besoin de toutes leurs mesures en faveur de sa cause. Et en effet quel gouvernement, quel peuple pourrait n'être pas pénétré de la conviction intime que c'est la cause commune?

N° 173. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 4/16 mars 1815.

Monsieur le Comte, je sors à l'instant de la séance royale, et je m'empresse de transmettre ci-joint à Votre Excellence le précis du discours que le Roi a prononcé aux pairs et aux députés, avec une noblesse et une fermeté admirables. Ce discours a produit un grand enthousiasme; puisse-t-il faire le même effet sur l'armée, dont la fidélité est plus qu'équivoque! Monsieur, frère du Roi, a aussi juré de maintenir la Charte.

On n'a pas de nouvelles de Ney, à moins que le gouvernement ne les cache. Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient des vérités trop alarmantes pour que le public n'en soit entièrement découragé. On est dans une consternation difficile à décrire, la Cour surtout. Le Roi a recours maintenant aux derniers moyens, en proposant les places les plus importantes de l'État à des hommes de la Révolution, comme à Fouché et tant d'autres. On prétend même qu'il avait été question de Cambacérès. Cette conduite du Roi prouve le peu de confiance qu'il a dans les personnes qui l'entourent. Fouché est resté toute la soirée d'hier au château. Il a refusé la place de ministre de la police du royaume, disant qu'il était déjà trop tard pour sauver les Bourbons, à moins qu'on ne veuille la guerre civile la plus affreuse. Il a été sur le point d'être arrêté ce matin dans la rue de Cerutti, mais il s'est réfugié dans l'hôtel de Rovigo.

Napoléon s'avance vers Paris, les torches révolutionnaires à la main. La lie du peuple est pour lui, ainsi que l'armée. Les avant-postes vont déjà jusqu'à Auxerre, et à Paris on ne s'occupe encore que de la revue des volontaires et des gardes nationales, qui doivent former à Melun la dernière barrière entre lui et le trône.

Il paraît que le gouvernement a reçu de mauvaises nouvelles, puisque la garde au château a été considérablement augmentée et qu'on y prend des mesures pour la nuit qui sont de très mauvais augure.

On a fait rebrousser chemin à la vieille garde et elle rentre à Metz. On ne sait rien ni de Dupont, ni de Masséna.

D'après l'état des choses d'aujourd'hui, il n'est guère possible de se promettre que la journée de demain sera plus rassurante. Le mal va en croissant. La peur et le défaut d'énergie du gouvernement pour arrêter une mesure décisive doivent nécessairement encourager Bonaparte, et certes ce n'est pas l'homme à lâcher prise. Il est à supposer qu'il sait tout ce qui se fait à Paris. Toutes les personnes connues par leur attachement pour lui se cachent dans Paris.

**N° 174. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents
diplomatiques français.**

Paris, 17 mars 1815.

Monsieur, je m'empresse de vous envoyer le discours que le Roi a prononcé hier dans la séance royale. Spectacle touchant et sublime d'un monarque qui, familiarisé avec le malheur et la souffrance, ne craint rien pour lui, mais craint pour la patrie ! L'auguste serment qu'il a prêté au milieu des représentants de la nation, et auquel il avait été fidèle d'avance, est devenu celui de tous les princes de sa maison. La nation l'a entendu ; elle y a déjà répondu par l'enthousiasme de la capitale et par la volonté de tous, volonté énergiquement exprimée par le président de la Chambre des députés, de ne point souffrir que la France soit couverte d'opprobre.

N° 175. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 5/17 mars 1815.

Monsieur le Comte, il est à supposer que le maréchal Ney ne compte pas trop sur sa troupe, puisqu'il n'a pas voulu attaquer Bonaparte, qui

doit se trouver à Auxerre. A 20 lieues d'ici on a pris le général Ameil, qui allait en éclaireur jusqu'à Fontainebleau. D'après les renseignements qu'il a donnés, Bonaparte doit avoir de grandes inquiétudes, n'étant pas secondé par ses acolytes de Paris. Sa troupe est harcelée de fatigue; cependant il a fixé le 20 de ce mois, anniversaire de la naissance de son fils, pour son entrée à Fontainebleau. On a la nouvelle que Grenoble a été réoccupé par le général Marchand, qui doit se porter sur les derrières de Bonaparte avec 3 000 hommes. La Vendée et le Midi sont en pleine marche. La duchesse d'Angoulême agit en homme. Mais comment interpréter le silence du gouvernement? On sait pourtant que de tous côtés il est arrivé des courriers.

N° 176. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 6/18 mars 1815, matin.

Monsieur le Comte, il paraît que la nation entière méconnaît la voix de son légitime souverain. Bonaparte se trouve déjà presque aux portes de Paris, sans que le gouvernement ait pu parvenir à faire brûler une amorce. Dans sa marche rapide, Bonaparte, comme par enchantement, entraîne après lui et les militaires et le peuple; tandis que le gouvernement légitime, avec toutes les peines imaginables, n'a pu rassembler pour la défense de la capitale que tout au plus 15 000 hommes, partie gardes nationales, partie volontaires et de la maison royale. On ne compte pas sur les troupes de ligne. Il n'existe plus à Paris cet enthousiasme qui faisait croire que la nation entière marcherait pour son Roi. Le peuple se rassemble dans la cour du château, non pour crier: « Vive le Roi! », mais pour guetter son départ. Le gouvernement ne distribue plus de l'argent parmi le peuple. Les désordres d'une bande affamée d'ouvriers commencent à se faire sentir. Les travaux sont suspendus. La sûreté publique est compromise. Dans un moment aussi critique pour l'État, le ministère ne s'occupe que de ses intérêts personnels. Les deux Chambres ne tiennent séance que pour la forme, et le Roi n'est rien moins que sûr qu'elles le suivraient au cas qu'il se déplaçât. La police n'agit plus. La basse classe est soudoyée par une main invisible, qui paralyse les moyens que le gouvernement emploie à la découverte des malveillants.

Avec des proclamations du Roi, on distribue aussi celles de Bonaparte imprimées ici. Plus l'orage s'approche, et plus le nombre de ses partisans s'accroît. Toutes les administrations en sont remplies. La défiance est à

l'ordre du jour au château. On y est dans un état d'incertitude pénible à rendre. On pressent les malheurs qui vont affliger la France, et personne ne cherche à y porter remède. Voilà où en sont les choses. Bonaparte a pour lui l'amour-propre humilié des militaires, la conspiration de plusieurs mois, son activité et son audace, la connaissance parfaite de la nation et le talent de faire tout mouvoir.

Le gouvernement légitime au contraire a ses préjugés, qui ne sont plus à la portée de la nation et qui ne cadrent pas avec la constitution, joint la méfiance et un manque total d'énergie. C'est ainsi que s'explique la marche rapide de Bonaparte, qui, sans doute, étouffe toute l'Europe.

Quelque tournure que prennent les affaires, la France ne peut plus rester en paix. L'impulsion est donnée et la commotion est trop forte. La guerre extérieure sera donc inévitable. Tout en mettant de côté les intérêts des Bourbons, la révolution existant déjà en France devient une cause européenne. Les puissances étrangères doivent se hâter d'étouffer le mal dans son principe, qui peut de nouveau miner toutes les bases de l'ordre social. Il serait urgent de s'assurer des forteresses frontières, qui sont encore dégarnies.

La Cour est alarmée de la décision des souverains de réunir de nouveau leurs efforts pour garantir la paix du monde. L'orgueil des militaires, blessé par là encore davantage, les déterminerait certainement à se rallier tous autour de Bonaparte, et ses partisans profitent déjà de cette circonstance pour calomnier la Cour d'avoir demandé des secours aux étrangers pour se venger de la nation. Le Roi a refusé aujourd'hui solennellement la force armée que lui offrait le souverain des Pays-Bas. A cet effet, il paraîtra demain une proclamation à l'armée.

Les dernières nouvelles sont que Bonaparte n'a point quitté encore Auxerre et que ses avant-postes sont à Joigny. Il est fort de 12 000 hommes, dont 2 000 de cavalerie.

Le Roi est décidé de sortir à quatre lieues hors de Paris pour haranguer les troupes qui doivent combattre pour la défense du trône. Si elles hésitent à faire feu, 300 braves de la maison du Roi sont déterminés à donner le premier élan. C'est à Melun que doit se décider le sort de la capitale. Il faut espérer que le succès couronnera la cause légitime.

N° 177. M. de Boutiaguine au comte de Nesselrode.

Paris, 6/18 mars 1815.

Monsieur le Comte, n'ayant pas de feldjäger à ma disposition, j'ai accepté l'offre obligeante de M. Biccilli, notre consul à Malaga, pour transmettre à Votre Excellence mon expédition d'aujourd'hui. D'après un arrangement fait entre le corps diplomatique, c'était mon tour à envoyer un courrier, et il est possible que ce soit le dernier. Depuis hier le courage nous a abandonnés.

La Cour fait mystère de ce qu'elle va entreprendre. Nous savons cependant que déjà on a fait partir pour l'Angleterre de fortes sommes en or et toute l'argenterie. Tout ce qui entoure le Roi a envoyé femmes et bagages aussi pour le même endroit. M. le comte de Blacas a donné le premier exemple.

La duchesse d'Orléans se trouve déjà avec ses enfants à Londres. Le nombre des parlants est très considérable. On croit que si l'affaire de Melun échoue, le Roi se rendra à Lille. Il est très probable que le corps diplomatique sera invité à le suivre. Dans cette supposition, je déposerai nos archives chez M. le général Vincent, qui laisse ici M. Lefebvre.

J'ai cherché à organiser une correspondance entre Paris et Votre Excellence, par l'entremise de la maison Gontard, sous l'adresse de M. Rall.

Ne sachant quel sort nous attend, en tout cas M. Spies et moi nous nous recommandons à vos bontés.

N° 178. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

Vienne, 21 mars 1815.

Monsieur le Comte, vous aurez appris par la correspondance de M. le comte de Jaucourt le départ de Buonaparte de l'île d'Elbe, son arrivée sur les côtes de Provence, son débarquement près d'Antibes et les premiers événements qui l'ont suivi. Favorisé par la trahison d'une partie des troupes qui de Grenoble ont été envoyées contre lui, il est entré dans cette ville et a ensuite marché sur Lyon, dont il est probable qu'il s'est actuellement rendu maître. La fidélité de la garnison d'Antibes avait porté à croire que celle des troupes ne serait pas ébranlée. Mais le mauvais

esprit qui s'est ensuite manifesté sur plusieurs points, dans la partie inférieure de l'armée, donne lieu de craindre que l'exemple criminel donné par les soldats qui ont rejoint Buonaparte ne trouve encore des imitateurs. Mais toutes les puissances, convaincues qu'il ne s'agit pas seulement ici du salut ou de la perte de la France, mais aussi du salut ou de la perte de toute l'Europe, sont déterminées à faire les plus grands efforts pour nous sauver et se sauver elles-mêmes. Ce n'est pas au secours du Roi qu'elles viennent, mais bien plutôt au secours de la France, car il ne faut pas voir ici une lutte entre Buonaparte et la maison de Bourbon, mais l'amour du pillage et de la violence contre la propriété et les lois. Elles ont donc signé, le 13 de ce mois, une déclaration, qui, ayant été envoyée à Pétersbourg pour y être publiée, doit être connue de vous. Elle vous aura fait voir quelles sont les dispositions unanimes des puissances, et l'effet surpassera encore ce que ces dispositions promettent. La ligue formée en 1813 contre Buonaparte va être renouvelée; mais alors elle était aussi dirigée contre la France, aujourd'hui elle le sera seulement contre Buonaparte et ses adhérents; la France elle-même y entrera; toutes les puissances grandes et petites y entreront pareillement. Déjà, de toutes parts, on prend les mesures d'exécution les plus actives et les plus énergiques.

Il a été proposé et l'on est au moment d'arrêter la formation immédiate de trois armées actives et de deux armées de réserve. L'une des armées actives, composée d'Anglais et de Hollandais, de Hanovriens, de Prussiens et des contingents du nord de l'Allemagne, opérerait depuis la mer jusqu'au Main et serait sous les ordres du duc de Wellington. La seconde, composée d'Autrichiens, de Piémontais, de Suisses et des contingents de l'Allemagne méridionale, aurait sa ligne d'opération du Main à la Méditerranée et serait commandée par le prince de Schwarzenberg. La troisième, qui serait celle d'Italie, n'a point encore de chef désigné. Des deux armées de réserve, l'une serait appelée armée de réserve du nord et sous les ordres du maréchal Blücher; l'autre, commandée par le général Barclay de Tolly, serait l'armée de réserve du midi. Ces dispositions toutefois ne seraient que provisoires. Les armées russes étant éloignées ne peuvent de suite entrer en ligne. Mais, lorsqu'elles seront arrivées, l'Empereur Alexandre en prendrait le commandement et agirait à leur tête de concert avec le prince de Schwarzenberg et le prince de Wrède, dans la ligne d'opération du midi. Ainsi l'Europe entière s'applique à faire les plus grands efforts pour défendre le royaume de France contre les soldats parjures et avides de pillage qui se rangent

sous les drapeaux d'un chef féroce pour faire de leur patrie leur première proie.

N° 179. M. de Boutiaguine à M. Fouché, duc d'Otrante.

Paris, 21 mars 1815.

Monsieur le Duc, accrédité comme chargé d'affaires de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies près Sa Majesté le Roi Louis XVIII, et m'étant trouvé dans l'impossibilité de quitter Paris lorsque le départ de ce prince me fut notifié, j'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence, afin d'obtenir les passeports nécessaires pour me rendre avec ma suite auprès de ma Cour.

Une pareille demande adressée hier à M. le duc de Rovigo étant restée sans réponse jusqu'ici et me trouvant responsable envers ma Cour d'un plus long séjour dans un lieu où mes fonctions ont cessé, je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien donner suite à ma demande.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

N° 180. Le comte de Nesselrode à M. de Boutiaguine.

[Interceptée.]

Vienne, 22 mars 1815 [N. S.].

J'ai reçu vos dépêches du 14 au matin. Continuez à nous informer par toutes les occasions. Nous ne doutons pas des efforts de la nation pour le Roi, ni de sa fidélité. Tranquillisez Laffitte. Le retard qu'a éprouvé son remboursement, il n'a tenu qu'à celui du retour du général Pozzo. Je suis sûr qu'il vous fournira les fonds nécessaires, s'il fallait quitter Paris, sur le crédit établi chez lui.

Ici on ne discontinue pas à prendre les plus fortes mesures. Si la France ne vient pas à bout de Bonaparte, l'Europe en fera justice. Jamais elle n'a été plus d'accord, et toutes les puissances du Congrès rivalisent de zèle et d'empressement. Je vous invite à vous conformer au parti que prendra le corps diplomatique, et à suivre le Roi tant que ce sera possible.

Adieu, je vous souhaite courage et résignation.

N° 181. M. de Boutiaguine à M. de Caulaincourt, duc de Vicence.

Paris, 23 mars 1815.

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une copie de la lettre que j'ai écrite au ministre de la police générale, afin d'obtenir les passeports nécessaires pour sortir de France. M. le duc d'Otrante ayant fait connaître que c'était à Votre Excellence qu'il fallait s'adresser, je la prie de considérer cette lettre comme étant destinée pour elle et de vouloir bien me procurer la facilité de me rendre auprès de ma Cour.

Veillez agréer, Monsieur le Duc, l'assurance de ma plus haute considération.

N° 182. M. de Caulaincourt, duc de Vicence, à M. de Boutiaguine.

Paris, 24 mars 1815.

Monsieur, je me suis empressé de mettre sous les yeux de l'Empereur la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 23 de ce mois. D'après les ordres de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous envoyer les passeports nécessaires pour retourner dans les États de S. M. l'Empereur de toutes les Russies; la route que Votre Excellence est invitée à suivre s'y trouve tracée.

Agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

N° 183. Circulaire du comte de Jaucourt aux agents diplomatiques français.

Gand, 25 mars 1815.

Monsieur, le Roi a quitté Lille avant-hier, 23, et a couché à Bruges. Sa Majesté est arrivée, hier 24, à Ostende, où elle se propose de séjourner quelque temps. L'intention du Roi, en quittant sa capitale, a été de parcourir les places frontières du nord de son royaume, d'en visiter les garnisons, de détruire par sa présence les ferments de rébellion qui se sont manifestés dans son armée, de jouir enfin des témoignages de la fidélité de ses peuples. L'espoir du Roi n'a pas été déçu sous ce dernier

rapport, la population des provinces qu'il a traversées s'est précipitée sur ses pas et lui a offert le spectacle le plus doux pour son cœur royal et paternel. Mais il ne faut pas se dissimuler, Monsieur, que les troupes sont loin d'avoir pris part à cet élan national, et les maréchaux ducs de Tarente et de Trévise ont déclaré eux-mêmes au Roi qu'ils ne répondaient plus de l'obéissance du soldat. Le Roi s'est rendu aux déclarations de ces fidèles généraux et a quitté Lille au milieu du jour, couvert de la bénédiction du peuple, mais averti par le silence des corps militaires que le respect était maintenant le seul hommage qu'il pût attendre d'eux. Cependant, au moment où le Roi a renvoyé son escorte de l'extrême frontière, quelques chasseurs se sont précipités sur ses pas en demandant avec insistance de suivre partout leur Roi et leur père : cela leur a été accordé. Il est permis de voir dans ce léger événement un présage heureux du retour de l'armée à ses devoirs ; c'est pour le hâter, c'est pour être plus à portée de correspondre avec les différents Cours de l'Europe, que le Roi a fixé son séjour à Ostende. Sa Majesté s'est empressée d'informer le prince souverain des Pays-Bas-Unis, Roi des Belges, de son arrivée à Ostende et du projet qu'elle a formé de rester quelque temps dans cette ville. Elle m'a ordonné en même temps de vous charger, Monsieur, de faire connaître à les nouveaux événements qui viennent de la décider au parti qu'elle a pris et d'informer de l'état actuel de ses affaires. L'intention du Roi est de se porter partout où un mouvement national se développera avec quelque énergie, de seconder celui qui existe dans les parties de ses États où se trouvent M^{gr} le duc d'Angoulême et M. le duc de Bourbon. Le Roi se plaît à penser que, dans cette grande cause qu'il est appelé par la Providence à défendre pour l'intérêt même de tous les souverains, il ne peut manquer de trouver en eux la persévérance et l'heureux accord qui l'a déjà fait triompher et qui la fera triompher bientôt encore, pour l'honneur et le repos de l'Europe.

J'aurai soin de vous informer, Monsieur, des événements qui surviendront. Vous sentirez que, dans aucune circonstance, le Roi n'a plus à attendre de votre zèle et de votre fidélité, et vous le tiendrez exactement averti de ce qui parviendra à votre connaissance. En même temps, je vous autorise, au nom du Roi, à tenir une correspondance semblable avec le prince de Talleyrand. Songez, Monsieur, que je n'ai ni chiffre, ni chancellerie, ni même de secrétaire.

**N° 184. Projet de lettre de M. de Caulaincourt, duc de Vicence,
au comte de Nesselrode.**

[Paris, 26 mars 1815.]

Monsieur le Comte, s'il est quelqu'un au monde qui doive, au milieu des conjonctures extraordinaires où nous sommes, mettre une confiance sans réserve dans la sincérité des sentiments généreux et libéraux de Sa Majesté l'Empereur Alexandre, c'est moi, sans doute, qui ai eu le bonheur de connaître et d'apprécier toute la grandeur de son âme et la noblesse de son caractère. Cette connaissance est pour moi une base sur laquelle je me plais à fonder l'espoir du rétablissement de la paix et du repos général de l'Europe, aujourd'hui que l'obstacle qu'on accusait la France d'y opposer n'existe plus. La circonstance actuelle est pour Sa Majesté l'Empereur Alexandre la plus belle époque où jamais un monarque ait été placé. Tous les vœux qu'a pu former votre Auguste Souverain sont remplis : vainqueur sans avoir combattu, il peut jouir et des avantages du succès et de la douce satisfaction de ne l'avoir pas acheté par la perte d'un seul homme. Sa politique et sa gloire sont également satisfaites ; il n'a plus besoin que de savoir s'arrêter. C'est en faisant tourner au bonheur de l'espèce humaine toute la puissance des moyens réunis dans ses mains qu'il méritera de la nation française, qui a déjà une fois proclamé sa générosité, un nouveau tribut d'admiration et de reconnaissance. C'est une vérité malheureuse que les sentiments de la nation française sont mal connus ou mal interprétés au dehors : la nation française est, pour ainsi dire, sans passions sur les questions qui l'intéressent le plus. Que voulons-nous ? La paix, la paix seule, mais nous ne voulons qu'une paix qui puisse se concilier avec notre esprit et nos mœurs. L'Europe a été témoin de la conduite du gouvernement qui fut établi en 1814. Est-ce la nation française qu'il faut accuser de ce que ce gouvernement n'a pu se soutenir ? Sa Majesté l'Empereur Alexandre est trop bon juge des choses et des hommes pour n'avoir pas une opinion juste à cet égard. Il ne voudrait pas concourir à tâcher de faire mettre une seconde fois la France à une semblable épreuve. Il ne voudra pas, ni lui, ni les autres souverains, que l'on puisse leur reprocher encore de se plaire à soumettre une nation à une autorité qu'elle repousse, pour lui faire un crime de son agitation intérieure, après avoir jeté au milieu d'elle tous les éléments de trouble et de discorde. Combien il serait plus digne de Sa Majesté Impériale de donner un grand exemple

aux autres souverains ! Ne serait-il pas dans son grand caractère de dire : « J'étais l'ennemi de l'Empereur Napoléon. Je n'étais point celui des Français. Napoléon est mort politiquement ; la guerre est finie. » Ces mots retentiraient d'un bout du monde à l'autre. Ils suffiraient pour amener la pacification générale et, dans les siècles à venir, ils composeraient seuls le plus bel éloge de Sa Majesté. Comme Français, comme homme, comme admirateur d'un prince qui m'a honoré de la plus flatteuse estime, je ne formerai jamais un vœu dont je puisse désirer avec plus d'ardeur l'accomplissement.

N° 185. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 47)

Saint-Pétersbourg, 28 mars 1815.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches du 2 mars ; je me conformerai à l'interprétation donnée par M. le maréchal, ministre de la guerre, à l'ordonnance du Roi du 16 décembre, relative aux militaires français qui se trouvent à un service étranger. J'attends le complément de ces interprétations. Quant à l'ordonnance sur la solde de retraite des militaires nés en pays étranger qui ont servi ou continuent à servir dans nos armées, je ferai ce qui sera en mon pouvoir pour lui donner la publicité convenable.

Depuis trois jours, la *Gazette de Berlin* a donné ici la nouvelle du départ de Buonaparte de l'île d'Elbe. Cette évasion et ses conséquences sont le sujet de toutes les conversations. Si la nouvelle est vraie, j'espère que l'Europe reconnaîtra combien il est nécessaire de ne plus laisser le libre usage de sa volonté à l'homme qui vient d'abuser de la générosité des souverains à son égard.

N° 186. M. de Caulaincourt, duc de Vicence, au comte de Noailles.

(Circulaire.)

Paris, 30 mars 1815.

Monsieur, les vœux de la nation française n'avaient cessé de rappeler le souverain de son choix, le seul prince qui puisse lui garantir la conservation de ses libertés et de son indépendance. L'Empereur s'est montré, et le gouvernement royal n'existe plus. A l'aspect du mouvement universel qui emportait vers son souverain légitime et le peuple et l'armée, les Bourbons ont compris qu'il ne restait point d'autre parti pour eux que de se réfugier sur une terre étrangère. Ils ont quitté le sol français sans avoir

pu opposer la moindre résistance, au point qu'il n'a pas été tiré un seul coup de fusil, ni versé une goutte de sang pour leur défense. Leur maison militaire, qui les accompagnait, s'est réunie à Béthune, où elle a déclaré sa soumission aux ordres de l'Empereur. Elle a remis ses chevaux et ses armes; plus de la moitié entre dans nos rangs; les autres, en petit nombre, se retirent dans leurs foyers, heureux de trouver un asile dans la générosité de l'Empereur. Le calme le plus profond règne dans toute l'étendue de l'Empire : partout un même cri se fait entendre. Jamais nation ne présenta le spectacle d'une plus complète unanimité dans l'expression de son bonheur et de sa joie. Ce grand changement n'a été l'ouvrage que de quelques jours; c'est le plus beau triomphe de la confiance d'un monarque dans l'amour de ses peuples, c'est en même temps l'acte le plus extraordinaire de la puissance de la volonté d'une nation qui connaît ses droits et ses véritables devoirs.

Vous devez sur le champ, Monsieur, prendre la cocarde nationale et la faire prendre aux Français qui sont auprès de vous.

Les fonctions dont vous avait chargé le gouvernement royal sont terminées et je vais prendre sans délai les ordres de Sa Majesté l'Empereur pour accréditer une nouvelle légation.

Si, au moment de quitter la Cour auprès de laquelle vous résidiez, vous êtes dans le cas de voir le ministre des affaires étrangères, vous lui ferez connaître que Sa Majesté a renoncé aux projets de grandeur qu'elle pouvait avoir antérieurement conçus et que le système de son cabinet comme l'ensemble de la direction des affaires en France est dans un tout autre principe.

Si, contre toute attente, Monsieur, vos sentiments particuliers vous portaient à ne pas embrasser la cause nationale, je ne doute pas que vous ne regardiez comme un devoir de faire connaître aux Français qui sont auprès de vous la position nouvelle de la France, et celle où, d'après nos lois, ils se trouvent placés eux-mêmes.

N° 187. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

(Circulaire.)

Vienne, 31 mars 1815.

Monsieur le Comte, vous avez été ou vous serez prochainement informé des trahisons qui ont rendu momentanément Buonaparte maître de Paris et d'une partie de la France et qui ont mis le Roi dans la nécessité de se retirer sur un autre point de son royaume. Sa Majesté avait résolu de se

rendre à Lille, et elle y doit être actuellement. C'est là que vous devez désormais envoyer toute votre correspondance, en continuant de l'adresser à M. le comte de Jaucourt. Vous n'enverrez plus rien à Paris, de même que vous ne recevrez aucun ordre, aucune instruction qui pourraient vous être envoyés par le gouvernement de Buonaparte, et vous refuserez aussi de voir toute personne qui pourrait vous être envoyée par ce gouvernement. C'est du lieu où se trouve le Roi que vous recevrez toutes les instructions dont vous aurez besoin et que vous seront mandées toutes les nouvelles de la France. De mon côté, je vous ferai connaître, lorsqu'il y aura lieu, ce qui aura été définitivement arrêté par le Congrès sur les arrangements de l'Europe.

P.-S. — Vous voudrez bien, Monsieur, adresser toute votre correspondance à Bruxelles, d'où elle sera transmise à Lille, si le Roi s'y trouve, ou dans tout autre lieu où Sa Majesté pourrait se rendre.

N° 188. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 48)

Saint-Pétersbourg, 31 mars 1815.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche du 4 mars ; je ne manquerai pas de faire de nouveau toutes les démarches convenables pour obtenir le congé de M. de Tilly-Blaru ; je vais envoyer à cet officier la lettre et les deux mille francs qui lui sont adressés par M^{me} sa mère.

Le 29 de ce mois, l'Impératrice-mère a eu la bonté d'envoyer chez moi, à 10 heures du matin, le grand-maréchal comte Tolstoï. Il était chargé par Sa Majesté de me communiquer les *Moniteurs* des 7, 8 et 9 mars, la déclaration du Congrès du 13 du même mois, apportés de Vienne par un courrier, et de me donner quelques nouvelles de France, arrivées de cette même ville. Très touché de cette attention de l'Impératrice, j'ai fait en sorte que l'expression de ma reconnaissance lui parvint de plus d'un côté. M. de Weydemeyer est venu le même jour me faire part de passages de dépêches de M. de Nesselrode qui ne pouvaient manquer d'avoir un grand intérêt pour moi. J'ai été fort satisfait des mesures énergiques prises contre l'ennemi du monde et du bon esprit qui semble animer les Français. J'espère que l'honneur de finir Buonaparte appartiendra au peuple qui a le plus souffert de sa tyrannie.

N° 189. M. de Caulaincourt, duc de Vicence, au comte de Nesselrode.

Paris, 4 avril 1815.

Monsieur le Comte, l'Empereur a voulu exprimer directement à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies les sentiments dont il est animé, en lui faisant connaître tout le prix qu'il met au maintien de la paix heureusement existante entre les deux pays. Je suis chargé, Monsieur le Comte, de vous adresser la lettre ci-jointe et de prier Votre Excellence de la présenter à Sa Majesté Impériale.

N° 190. L'Empereur Napoléon I^{er} à l'Empereur Alexandre I^{er}.

Paris, 4 avril 1815.

Monsieur mon Frère, vous aurez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant être connue de Votre Majesté Impériale. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple français n'était plus faite pour lui; les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses mœurs: la France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur, l'attente qui m'avait décidé au plus grand des sacrifices avait été trompée. Je suis venu, et, du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement du repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations. Les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se

plait à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations.

Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de Votre Majesté Impériale, le calme général est assuré pour longtemps, et la justice, assise aux confins des divers États, suffira seule pour en garder les frontières. Je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à Votre Majesté Impériale les sentiments de la haute estime et de l'inaltérable amitié que je lui ai vouées. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur mon Frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre bon frère,
NAPOLÉON.

N° 191. M. de Caulaincourt, duc de Vicence, au comte de Nesselrode.

Paris, 4 avril 1815.

Monsieur le Comte, l'espoir qui avait porté Sa Majesté l'Empereur, mon Auguste Souverain, au plus magnanime des sacrifices n'a point été rempli. La France n'a point reçu le prix du dévouement de son monarque : ses espérances ont été douloureusement trompées. Après quelques mois d'une pénible contrainte, ses sentiments, concentrés à regret, viennent de se manifester avec éclat : par un mouvement universel et spontané, elle a invoqué pour libérateur celui de qui seul elle peut attendre la garantie de ses libertés et de son indépendance. L'Empereur a paru : le trône royal est tombé et la famille des Bourbons a quitté notre territoire sans qu'une goutte de sang ait été versée pour sa défense. C'est sur les bras de ses peuples que Sa Majesté a traversé la France, depuis la pointe de la côte où elle en a d'abord touché le sol jusqu'au milieu de sa capitale, jusqu'au sein de ce château, rempli encore, comme tous les cœurs français, de nos plus chers souvenirs. Aucun obstacle n'a suspendu la marche triomphale de Sa Majesté : au moment où elle a mis le pied sur le territoire français, elle avait déjà ressaisi les rênes de son empire. A peine son premier règne semble-t-il avoir été un moment interrompu. Toutes les passions généreuses, toutes les pensées libérales se sont ralliées autour d'elle ; jamais nation ne présenta le spectacle d'une plus solennelle unanimité.

Le bruit de ce grand événement aura, Monsieur le Comte, retenti jusqu'à

vous. Je suis chargé de vous l'annoncer au nom de l'Empereur et de vous prier de porter cette déclaration à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur des Russies, votre Auguste Maître.

Ce second avènement de l'Empereur à la couronne de France est pour lui le plus beau de ses triomphes. Sa Majesté s'honore surtout de le devoir uniquement à l'amour du peuple français ; et elle ne forme qu'un désir, c'est de payer tant d'affection, non plus par les trophées d'une trop infructueuse grandeur, mais par tous les avantages d'un honorable repos, par tous les bienfaits d'une heureuse tranquillité. C'est à la durée de la paix que tient l'accomplissement des plus nobles vœux de l'Empereur. Disposée à respecter les droits des autres nations, Sa Majesté a la douce confiance que ceux de la nation française sont au-dessus de toute atteinte. La conservation de ce précieux dépôt est le premier comme le plus cher de ses devoirs. Le calme du monde est pour longtemps assuré, si tous les autres souverains s'attachent, comme Sa Majesté, à faire consister l'honneur dans le maintien de la paix, en plaçant la paix sous la sauvegarde de l'honneur.

Tels sont, Monsieur le Comte, les sentiments dont Sa Majesté est sincèrement animée, et dont elle m'ordonne d'être l'interprète auprès de votre cabinet.

N° 192. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(Sans N°.)

Saint-Petersbourg, 9 avril 1815.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche du 21 mars dernier. Les nouvelles importantes qu'elle renferme m'ont vivement intéressé. Vous avez rendu un nouveau service à la France en faisant signer aux puissances la déclaration du 13 mars ; une pareille unanimité dans le sentiment d'indignation qu'inspire la conduite de Napoléon, cet anathème social prononcé contre lui ne peuvent avoir qu'une heureuse influence sur l'opinion de notre pays à l'égard de ce grand coupable. Je souhaite bien que la nation qu'il a le plus outragée ne partage point avec d'autres l'honneur de le punir. Je n'en admire pas moins les nobles sentiments qui animent dans ces circonstances les augustes Alliés.

Mais, mon Prince, pardonnez-moi un retour sur moi-même. Qu'il est pénible d'être à sept cents lieues de son pays, lorsqu'il devient le théâtre de si grands événements ! Ma présence ici dans ce moment peut-elle être utile au Roi ? Si la lutte se prolonge, qu'il me soit permis de me placer

dans les rangs des bons Français et de témoigner à mon souverain la reconnaissance que m'inspire la marque de confiance qu'il a bien voulu me donner. En me rapprochant de la France, je me rapprocherais de l'Empereur Alexandre, qui, avec sa générosité accoutumée, veut lui-même prendre part à notre seconde délivrance.

A la nouvelle des dangers de la patrie, j'aurais voulu voler aux pieds du trône, mais je ne devais point quitter mon poste. Veuillez, mon Prince, me permettre de sortir d'une inaction qui m'accable et qui ne convient. j'ose le dire, ni à mon âge, ni à ma position dans le monde.

Je m'en remets à vous, mon Prince, pour décider de mon sort, avec une entière confiance dans vos lumières sur les choses de la vie et dans cette bienveillance dont j'ai déjà reçu des marques.

L'on est ici fort occupé de ce qui se passe en France et de la manière la plus conforme aux vœux des bons Français.

N° 193. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 4)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, la lettre de Sa Majesté Impériale, notre Auguste Maître, au Roi lui a été remise à Gand, dans une audience particulière. Après un désastre aussi affligeant que celui que ce monarque venait d'éprouver, il est facile de s'imaginer l'effet qu'ont dû produire les sentiments d'intérêt et les paroles de consolation qu'elle contenait : c'était le premier motif d'encouragement et, pour ainsi dire, la première lueur d'espérance qui venait le soutenir dans son malheur, et il en témoigna la plus vive reconnaissance.

La réponse que Votre Excellence trouvera ci-jointe exprime en partie la situation dans laquelle le Roi est placé ; il m'a en outre particulièrement chargé de représenter que ni la nature, ni l'esprit de son gouvernement, ni l'usage constitutionnel qu'il a fait de son autorité, n'ont nullement contribué à la nouvelle révolution dont la France et lui viennent d'être les victimes ;

Que le mauvais esprit d'une armée habituée à ravager l'Europe, humiliée dans son orgueil et blessée dans ses intérêts par la manière dont la guerre étrangère avait été terminée, ennemie de tout gouvernement civil, incapable de modération et de repos, irritée par des gens couverts des crimes les plus noirs de la Révolution et travaillés par tous les genres d'ambition et de remords, a été la cause qui a préparé la catastrophe qui vient d'arriver ;

Que le bon esprit de la nation en général, la prospérité intérieure et l'influence de la représentation nationale seraient parvenus à calmer et, avec le temps, à détruire tant de passions et d'intérêts discordants ; mais l'apparition de l'homme qui est censé le chef et l'appui universel de toutes les injustices et de tous les désordres a présenté un point de réunion auquel se sont attachées, quoique dans des vues différentes, les factions les plus opposées ;

Que la nation, travaillée par tant de révolutions précédentes, est demeurée interdite à l'aspect d'un événement auquel elle ne s'attendait nullement ; la désapprobation a été universelle, mais la résistance mal soutenue : effrayée des menaces d'une soldatesque féroce et parjure, placée entre l'oligarchie militaire et les fureurs du jacobinisme, elle a été jetée dans un état de stupeur ; et c'est ainsi qu'au moment où l'Europe allait rétablir la paix, l'équité et l'empire des lois sur la terre, on a vu se renouveler au centre du monde civilisé un de ces exemples funestes dont le succès ne laisserait à aucun gouvernement légitime l'espoir de sa conservation, ni à aucun peuple celui de sa liberté ;

Que son départ de Paris n'a eu lieu qu'après l'épreuve infructueuse de tous les moyens qu'on avait pris pour s'y maintenir ; la défection générale des troupes, les trahisons des chefs, dont les détails font horreur, le découragement de la garde nationale ne laissaient plus la moindre probabilité de succès ;

Que, même dans cet abandon, l'expression des sentiments du peuple n'a jamais été équivoque ; partout le Roi a été accueilli avec des marques de vénération et de respect ; mais le dénuement total d'armes et le défaut d'organisation ont rendu ces bonnes dispositions infructueuses pour le moment.

Le Roi a ajouté qu'il reconnaissait dans les principes de la déclaration du 13 mars et dans ceux du traité qui l'a suivie les bases du salut de la France et de l'Europe, et qu'il espérait, malgré la grandeur de son malheur, de pouvoir y contribuer efficacement, aussitôt que les troupes alliées entreraient sur le territoire français. Sa Majesté a ajouté que ses espérances étaient fondées sur la magnanimité et la sagesse de l'Empereur, notre Auguste Maître, et que c'est de lui principalement qu'elle attendait le salut de son peuple.

N° 194. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 2)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, dans la position où le Roi de France est placé pour le moment, Votre Excellence n'attendra pas que je puisse lui fournir des renseignements bien intéressants sur les mesures réelles que ce monarque est en état de prendre afin de concourir au soutien de sa propre cause et de celle de l'Europe, qui se trouvent si étroitement liées ensemble. C'est la situation actuelle de la France entre les mains de Bonaparte et de ses complices qui mérite de fixer l'attention, beaucoup plus que les efforts de son Roi, tant qu'il sera expulsé et proscrit par la faction dominante.

Il est indubitable que le changement de gouvernement en France n'ait été opéré par l'esprit révolutionnaire dans les principaux jacobins, et par celui de domination dans l'armée. Les premiers ont cru ne pouvoir exister que sous un chef de leur création, afin de gouverner d'après leurs principes et selon leurs intérêts et leur ambition insatiable; les seconds ont voulu se rendre les maîtres de leur propre patrie et reprendre sur le reste de l'Europe l'ascendant qu'ils avaient perdu. L'expulsion des Bourbons était le préliminaire nécessaire pour parvenir ensuite à exécuter l'un ou l'autre de ces projets. Les deux partis ont chacun calculé leurs forces, quoique dans des vues différentes; mais tous les deux ont senti qu'elles étaient insuffisantes pour produire un si grand résultat: alors, malgré l'opposition de leurs desseins, ils se sont réunis afin de rappeler Bonaparte. Les jacobins ne voyaient en lui que l'instrument de leur plan, et les soldats, qu'un chef sous lequel ils étaient habitués à satisfaire leur orgueil et leur cupidité. C'est ainsi qu'il s'est formé cette confédération monstrueuse entre le despotisme militaire et le terrorisme révolutionnaire, que l'Europe voit aujourd'hui mis de nouveau en action, sous des formes tout à fait nouvelles.

Bonaparte, dans le rôle qu'il joue, retirera tous les avantages de cette position bizarre. Les jacobins présumant contenir son autorité par leur police et par les formules soi-disant constitutionnelles qu'ils vont produire dans l'assemblée prochaine, mais ils sont obligés en même temps de se prêter aux armements qu'exige la situation dans laquelle ils ont jeté la France; une telle mesure tend directement à détruire leur ouvrage. Napoléon, comme chef avoué et exclusif de la force armée, doit

rester nécessairement le maître à la fin de cette lutte sourde entre les deux partis; et le despotisme purement militaire, abstraction faite des événements que la guerre étrangère peut produire, va devenir le gouvernement de la France.

L'assemblée projetée du Champ de Mai est une reproduction de la fédération de 1789. Cette imitation des réunions féodales sous Charlemagne, appliquée aux électeurs et aux légionnaires nommés par Bonaparte et Fouché, n'est qu'une parodie ridicule aux yeux de la raison; mais chez une nation vaine, habituée à chercher les motifs de laver sa conduite honteuse dans les exemples les plus incohérents de son histoire, on doit craindre jusqu'à un certain point qu'elle ne produise quelque impression propre à l'animer contre l'intervention étrangère. C'est plus dans ce but que dans celui de légitimer l'usurpation de l'autorité souveraine en France, qu'une pareille mesure a dû être adoptée. La faction dominante connaît évidemment que l'armée, telle qu'elle se trouve actuellement, ne saurait la sauver des conséquences d'une invasion étrangère; elle cherche donc à compromettre dans sa cause la nation entière et à ramener l'esprit qui se montra dans les premières années de la guerre révolutionnaire. Dans une telle situation, il ne serait pas prudent de mépriser tout à fait ces efforts, mais il ne conviendrait pas non plus de voir dans les deux époques une exacte conformité de circonstances.

La Révolution, en 1790, avait la presque totalité de la nation pour appui, elle présentait des intérêts réels à conserver ou des droits à conquérir. Ceux qui l'avaient adoptée de bonne foi voyaient l'établissement d'une liberté raisonnable; d'autres, les voies ouvertes au pouvoir et aux richesses, et plusieurs, les moyens d'humilier les classes privilégiées et de se venger d'une infériorité de rang qui leur paraissait insupportable. Les assignats attachèrent à la Révolution la population entière; les biens du clergé, ceux de la noblesse et enfin la spoliation universelle réveillèrent la cupidité de tout le monde. Les armements de 1792 étaient réellement formidables: un million de gardes nationales, disciplinées depuis deux ans, une armée de ligne de 150 000 hommes au moins, l'artillerie parfaite et le matériel immense. Il manquait dans les premiers temps à tous ces éléments la direction et l'ensemble: les fautes des Alliés, leur division, l'insuffisance de leurs moyens firent de la première campagne une école militaire pour l'armée française, dont les conséquences devinrent ensuite ruineuses pour toute l'Europe. Mais aujourd'hui il n'existe ni enthousiasme, ni aucun objet d'intérêt ou de séduction générale, et encore moins de grands instruments de résistance préparés d'avance.

Les principales ressources de Bonaparte et de ses complices consistent dans le mouvement qu'ils espèrent imprimer à l'esprit public, et dans les délais qu'ils voudraient se ménager auprès des puissances étrangères. Si j'ose soumettre mon opinion, il paraîtrait que nous devons chercher à les déjouer et à les combattre par des mesures opposées ; c'est-à-dire qu'il est prudent de chercher à nous attacher cette nation en la rassurant sur son sort et en l'éclairant sur nos vues ultérieures, par l'aveu franchement exposé des principes de la guerre et des engagements stipulés entre les Alliés ; il n'en existe aucun qui ne doive forcer l'approbation de tout homme bien pensant en France. Cette démarche ne nous ôterait nullement le droit de mettre à profit notre supériorité et nos succès, dans le cas où nous les aurions obtenus contre une résistance générale, parce qu'une opposition de cette nature nous dégagerait par le fait des promesses qui supposaient de leur part une conduite différente.

La célérité de nos opérations préviendra en grande partie les préparatifs de l'ennemi ; son activité peut être grande, mais elle ne saurait outrepasser la mesure qui est inséparable de la nature des choses. Le peuple français, en général, et même quelque portion de l'armée sont à examiner les probabilités de succès ; si une fois leur conviction les porte à croire que la balance est en notre faveur, les défections deviendront nombreuses, et surtout il existera une grande répugnance à se porter aux mesures désespérées du gouvernement, comme nous l'avons éprouvé dans la campagne précédente.

Je transmets à Votre Excellence un état de situation de l'armée française, que le duc de Feltre m'a remis, et sa dislocation le 1^{er} de ce mois. M. Tabarié, qui a suivi ce ministre et qui depuis plusieurs années a été premier commis dans les bureaux de la guerre, m'a assuré de l'exactitude de ces renseignements. Les augmentations que Bonaparte a pu y faire depuis quinze jours et celles qu'il y ajoutera encore ne sauraient être appréciées que d'après les calculs de probabilité ; quelle que soit l'activité qu'il emploie, il est impossible de forcer la nature des choses et d'anticiper ce qui ne peut être fait que dans un temps et avec des moyens donnés.

Un décret publié dans le *Moniteur* vient d'ordonner la levée de 1315 bataillons de gardes nationales. La vérité est qu'excepté Paris il n'existe aucune formation de ce genre qui ait quelque consistance ou par le nombre, ou par la discipline, ou par les armes : il faut donc commencer ces formations par les premiers éléments. Il est à supposer que les armées alliées préviendront les délais et les mesures que cette opération exige nécessairement.

N° 195. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 3)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, en sortant de France, le Roi a été suivi par environ 500 hommes de sa maison militaire. Parmi les personnes capables d'être employées qui l'ont accompagné, se trouvent le duc de Feltre, ministre de la guerre, les maréchaux Marmont et Victor, et quelques autres généraux ; MM. de Jaucourt, Lally-Tollendal, Châteaubriand, Anglès, Tabarié et Lacretelle.

Les maréchaux Macdonald et Oudinot ont promis qu'ils ne serviraient pas Bonaparte; Soult lui-même a fait dire que, malgré les soupçons jetés sur sa conduite, il prouverait combien il est encore digne de la confiance du Roi, dès qu'il pourra se montrer avec quelque utilité pour son souverain et son pays.

L'argent emporté n'excède pas cinq millions, outre les diamants de la Couronne, qui sont évalués à douze.

Le Roi s'occupe du plan qu'il devra suivre au moment de son entrée en France et pendant la guerre : on formera des cadres destinés à servir de commencement à une nouvelle armée ; chaque maréchal qui est resté fidèle ou ceux d'entre eux qui voudraient rejoindre seront préposés au commandement de ces nouveaux corps, quelle que soit l'imperfection de leur première organisation ; la maison du Roi sera dissoute, et tous ceux en état de servir, employés dans la nouvelle formation. Les Anglais ont promis 50 000 fusils et des munitions, mais ils ont refusé tout secours pécuniaire.

Quant à l'administration civile, on est dans l'intention de nommer des conseils de département à mesure qu'on avancera, et de les charger de tout ce qui est relatif à la police, aux finances et aux autres détails d'administration et de sûreté. Le Roi, durant la guerre civile et étrangère, est autorisé à exercer l'autorité illimitée, tempérée, autant qu'il sera convenable, par l'équité et la prudence. Dans l'anéantissement de toute magistrature constitutionnelle et l'impossibilité de la réunir, le souverain doit veiller seul au salut de la patrie.

Toutes ces mesures paraissent raisonnables, leur efficacité dépendra des dispositions du peuple et des succès des Alliés.

N° 196. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 4)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, le *Moniteur* vient d'annoncer l'arrestation de M. le duc d'Angoulême, en contravention d'une capitulation signée avec le général Grouchy, par laquelle le prince était autorisé à se retirer à Celles, pour s'y embarquer. Bonaparte, avant de le délivrer, paraît vouloir exiger la restitution des diamants de la Couronne; le Roi n'hésitera pas à faire ce sacrifice, s'il devient absolument nécessaire. Ce malheur l'a beaucoup affecté, et surtout Monsieur; mais il ne changera rien à leur conduite.

N° 197. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 5)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, au moment de l'apparition de Bonaparte en France, l'état militaire de la Belgique et de la Hollande se trouvait extrêmement faible et imparfait. La certitude dans laquelle on était d'une paix générale avait fait préférer l'économie à la sûreté. Depuis cette époque, le gouvernement, pressé par les Anglais, s'est donné tout le mouvement dont il est susceptible. Les places de la première ligne, Anvers, Maestricht et Berg-op-Zoom, ont été approvisionnées; on travaille à mettre Mons à l'abri d'un coup de main; on complète les corps existants, et de nouvelles levées sont ordonnées dans tout le pays.

Les troupes hollandaises, belges et hanovriennes seront divisées en deux corps d'armée, un sous les ordres du Prince Royal d'Orange, et l'autre sous ceux de son frère cadet, mais qui obéira à un autre général.

Les troupes anglaises et la légion hanovrienne, qui leur est attachée depuis la guerre d'Espagne, formeront le troisième: toute cette armée peut être évaluée maintenant à 60000 hommes en campagne. On attend les Saxons et les autres contingents allemands destinés à s'y réunir.

Tous les rapports de la frontière française n'annoncent aucun rassemblement de troupes considérable; celles qui ont paru ont été jetées dans les places, qui sont encore bien loin de leur complet. Il est cependant à présumer que cet objet, qui tient fortement à cœur à Bonaparte, ne sera pas négligé par lui, et qu'il cherchera à s'assurer sur ce point autant que

possible. Il a fait relever presque tous les commandants et les a remplacés par des affidés ; quelques régiments, dans lesquels il n'avait pas confiance entière, ont été également changés.

Il existe dans ce pays un nombre de gens marquants qui regrettent leur union avec la France ; la population en général professe des sentiments contraires ; les uns et les autres se conduiront d'après les événements, sans efforts pour la cause qu'ils semblent préférer. Le gouvernement se conduit avec beaucoup de modération et de sagesse ; il ne dépend pas de lui de détruire la différence d'opinions parmi des gens qui ont de tout temps été divisés, mais il fait tout pour les réunir.

N° 193. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 6)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, le Roi et sa famille sont extrêmement inquiets sur les projets que la faction jacobine en France pourrait former à l'égard de M. le duc d'Orléans. Il est indubitable que, dans le cas où Bonaparte serait forcé de renoncer à son pouvoir ou qu'il succomberait d'une manière quelconque dans la lutte actuelle, ce prince sera regardé comme le chef naturel de tous ceux qui se croient irrécconciliables avec la branche aînée des Bourbons.

Pendant les derniers événements, on sait qu'il a reçu des offres de plusieurs des chefs, et qu'il a été traité même par les révoltés avec une distinction qui a beaucoup alarmé et blessé les autres. Dans cette situation, il a pris le parti de s'en séparer et de se retirer en Angleterre. Cette démarche, qui paraît avoir rencontré l'approbation du Roi, semble plutôt destinée à produire l'effet contraire, puisqu'on pourrait la regarder comme un refus de s'immiscer dans les affaires du moment, avec le dessein d'attendre les événements et de se tenir en mesure d'en profiter.

Quels que soient les projets du parti qui préférerait M. le duc d'Orléans, ce prince n'anticipera jamais aucune démarche ; son caractère n'est nullement entreprenant et, quoiqu'il possède beaucoup de connaissances, il manque d'énergie et ne sera qu'un instrument de convenance entre les mains de ceux qui voudraient s'y accommoder, dans le cas où il veuille s'y prêter ou que les circonstances l'y entraînent.

Cette matière étant d'une délicatesse extrême, j'ai soin de l'écarter des affaires courantes ; le Roi est le seul qui est en droit d'être considéré comme tel, et ce ne serait ni juste ni sage d'affaiblir l'influence qui lui reste, en

donnant de la consistance hors de saison à tous les projets vagues que le tumulte des passions ou la fureur des partis peuvent faire naître. Le duc de Wellington partage les mêmes sentiments et je me conduirai à cet égard d'accord avec lui.

N° 199. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 7)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, le bruit s'est répandu ici que le sieur de Montrond, homme notoirement diffamé et attaché à M. de Talleyrand, était parti pour Vienne : cette circonstance a excité les plus vives alarmes ; j'ai, de mon côté, cherché à les calmer, connaissant que ni l'un ni l'autre de ces individus ne saurait nuire par des intrigues à la marche des affaires, adoptée d'après des considérations d'une aussi grande importance et qui concernent des intérêts d'où le salut et la tranquillité du monde dépendent immédiatement.

Le Roi accorde à M. de Talleyrand toute l'autorité dont celui-ci a besoin pour conduire les affaires, mais la confiance ne se commande pas ; le public est encore plus inexorable et ne voit en lui que l'homme qui cherche à rentrer en France par la porte qui lui sera la plus commode.

Votre Excellence, étant sur les lieux, pourra veiller plus efficacement sur sa conduite ; sans trop lui faire sentir qu'on la soupçonne, il sera toujours prudent de l'observer.

N° 200. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 8)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington m'a confié, à mon arrivée ici, que Fouché lui avait communiqué ses inquiétudes sur la stabilité des affaires en France et sur les dangers qu'il courait de la part de Napoléon, en ajoutant qu'il espérait trouver un asile en Angleterre, dans le cas où il serait forcé de s'y réfugier.

Le duc a fait répondre qu'il pourrait exister des circonstances dans lesquelles l'asile qu'il désirait lui serait offert, mais qu'il ne saurait, dans le moment, ni les prévoir, ni les caractériser d'après les craintes vagues que M. Fouché paraissait avoir sur son propre avenir.

Cette démarche est une précaution dictée par l'inquiétude naturelle à la

situation, à la conscience de Fouché; jusqu'à ce moment il n'a donné aucune explication ultérieure.

N° 201. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 9)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le Comte, ayant saisi l'occasion de parler des subsides au duc de Wellington, je n'ai pas manqué de lui représenter la nécessité de venir à notre secours, moyennant quelque exception qui nous distinguerait des autres par les avantages, comme nous le sommes par les sacrifices et l'influence dans la décision des affaires: me conformant dans cette conversation à la teneur de la lettre de Votre Excellence, écrite à ce sujet par ordre de l'Empereur.

Le duc m'a répondu qu'il était autorisé par son gouvernement à prendre les arrangements nécessaires pour faire toucher aux trois puissances principales les cinq millions stipulés dans le traité de Chaumont et dans celui de Vienne, mais qu'il avait ordre d'annoncer l'impossibilité dans laquelle l'Angleterre se trouverait de fournir une plus grande somme. Son Excellence est entrée alors dans les détails pour justifier cette résolution, s'appuyant sur l'immensité des dépenses que la Grande-Bretagne devra faire dans le courant de l'année, soit pour solder l'arriéré de la guerre précédente, soit pour suppléer aux frais de celle qui vient d'éclater d'une manière aussi inattendue. Dans cette explication, le duc m'a fait sentir que l'exception demandée pour nous réveillerait la jalousie de tous les autres, qui prétendent faire les mêmes efforts, et qui l'ont témoigné au sujet de la dette de Hollande et dans toutes les circonstances de ce genre. Je ne dois pas non plus cacher à Votre Excellence que l'état de nos rapports commerciaux avec l'Angleterre a été mis en avant, comme une difficulté élevée par nous-mêmes contre toute proposition tendant à faire agréer à la nation des sacrifices particuliers en notre faveur.

Ayant insisté de mon côté sur les raisons qui m'ont paru les plus propres à justifier notre demande, le duc m'a dit que le Parlement devait voter les fonds destinés à l'entretien des 150 000 hommes que l'Angleterre doit fournir pour son contingent et que, le nombre réel de l'armée se trouvant de beaucoup inférieur à celui fixé par les traités, il aurait ainsi à sa disposition l'argent que formera la différence entre le *nominal* et l'*effectif*; que c'est dans ce fonds qu'il espère trouver le moyen de satisfaire en partie à nos instances, sans prendre néanmoins d'autre engagement que celui qui

tient au désir particulier qu'il a de se prêter sincèrement à tout ce qui peut être agréable à Sa Majesté l'Empereur. Il a ajouté que, son gouvernement l'ayant chargé de toutes les négociations qui concernent les subsides, ce sera à son quartier général que les conventions et les arrangements de ce genre devront être arrêtés; il a donc désiré de pouvoir traiter en forme à cet égard.

N° 202. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Je vous ai envoyé, mon cher Comte, tout ce que ma mémoire m'a suggéré dans l'endroit où je suis. Nous en sommes jusqu'à présent aux paroles. Les faits qui vont s'ensuivre nous apprendront encore mieux la politique qu'il faut tenir; pour le moment, la plus simple est la meilleure. Marchons avec les armées et la justice, et si les événements nous traient de nouvelles routes, prenons-les, mais ne les anticipons pas. Mon arrivée ici a été l'apparition de l'ange, quoique je ne prétende pas l'être. La lettre de l'Empereur a été la première consolation qu'ils ont reçue depuis leur malheur. Le peuple les désire comme on désire le calme dans la tempête, c'est la création révolutionnaire qui ne s'accommode pas, parce qu'elle ne s'accommodera jamais d'aucun établissement pacifique et modéré. Je vois Murat bien insolent encore pendant quinze jours, mais ce ne sera pas de longue durée; les Autrichiens sont comme les Turcs, qui prétendent prendre les lièvres avec des tortues; ils vont bien lentement. Envoyez-moi les pouvoirs nécessaires pour traiter des affaires d'argent avec lord Wellington, qui est le chancelier de l'Échiquier sur le continent. Ce que je vous mande officiellement à cet égard n'est pas bien encourageant, il se défend à toute outrance; mais il fera pour plaire à l'Empereur ce qu'il pourra. Il m'a bien reproché notre tarif ou, pour mieux dire, nos lois exclusives, et moi je lui ai représenté nos phalanges, sans lesquelles les Rois des Pays-Bas et du Hanovre seraient dans deux ans à la pension; tout cela très amicalement, de bonne humeur et avec le ton qui convient pour finir par avoir un peu d'argent. Il m'a dit que l'on croyait à Londres que la méthode de convertir les subsides en lettres de change payables à Pétersbourg, et ensuite d'envoyer ces mêmes fonds de Pétersbourg à l'armée, était très vicieuse et nous causait des pertes énormes; votre beau-père doit avoir une raison pour se soumettre à cette double opération; c'est peut-être pour soutenir le change.

J'espère recevoir de vos nouvelles et connaître la direction que prendra l'Empereur et tous les arrangements qui seront faits en quittant Vienne. Avant les affaires, j'aurais dû commencer par augurer une bonne arrivée dans le monde à l'héritier présomptif ou pour mieux dire une heureuse délivrance à la mère. Vous connaissez mon amitié pour vous, mais elle ne peut jamais savoir assez le respect que j'ai pour elle. Adieu, au revoir.

N° 203. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 50)

Saint-Pétersbourg, 17 avril 1815.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche du 31 mars dernier. Les nouvelles de France qui nous sont arrivées ici, soit par les papiers publics, soit par des lettres particulières, après m'avoir mis dans une cruelle anxiété, ont fini par m'affliger profondément. Je conserve cependant beaucoup d'espoir ; les bons Français se réuniront près du Roi ; ils seront secondés par les puissances alliées, et Buonaparte, en se faisant franc jacobin, achèvera de se perdre dans l'esprit de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France.

Cette invasion et cette marche si rapide sur Paris ont fait une grande sensation dans ce pays. Buonaparte y conserve quelques partisans : les gens imposés par le succès et par un certain sentiment de cette force qui a doublé les siennes en Europe, sont encore tout près de le craindre ; d'autres, en plus grand nombre, veulent le punir de son nouvel attentat et punir aussi la France de l'avoir souffert. La facilité de l'usurpation donne une belle occasion de ne voir dans les Français que des gens dévoués à l'ennemi du monde et de juger trop sévèrement notre nation. Ces clameurs dirigées contre nous sont telles que j'ai cru devoir m'éloigner un peu de la société, tout en cherchant, dans l'occasion, à faire considérer les événements de France comme l'occupation militaire du pays par une force armée qui vient s'emparer de la terre qui l'a vue naître, avant de chercher à conquérir celle des autres.

Je puis, par quelques nuances dans les manières des gens en place, mesurer la différence qui existe entre la situation d'un homme qui naguère représentait un souverain puissant et qui, aujourd'hui, ne rappelle plus qu'un Roi abandonné indignement par son armée. Je fais toujours bonne contenance et montre confiance dans la justice de notre cause et dans la communauté d'intérêts qui lie la France royale et le reste de

l'Europe. Le corps diplomatique et plusieurs personnes distinguées m'ont montré une obligeance particulière à l'occasion des événements qui me frappaient si directement.

Ma dépêche du 8 avril vous a exprimé, mon Prince, mon désir de me rapprocher de la France dans ces grandes circonstances; ne pourrais-je espérer de suivre l'Empereur Alexandre pendant la guerre, comme le faisaient plusieurs membres du corps diplomatique accrédités près de lui dans la dernière campagne? Si ce désir ne pouvait se réaliser, que je puisse au moins me placer dans l'armée royale jusqu'à ce que la paix me permette de retourner à mon poste. Je vous assure, mon Prince, que je tiens fort à quitter ce pays; ma légation est nombreuse; ma maison, montée comme elle devait l'être d'après le traitement que me donnait le Roi; il me semblerait inconvenant de changer subitement d'état et, par là, de fixer les Russes (qui tiennent tant à l'extérieur) sur la nouvelle situation de mon maître. Mon départ simplifierait tout; je vous demande de me tirer de ma position, critique sous plus d'un rapport; elle ne me laisse aucun moyen de servir le Roi dans le lieu où je me trouve. Veuillez aussi me dire ce que doivent faire les secrétaires d'ambassade. M. Bourgeois est ici depuis huit jours.

N° 204. Le général Pozzo di Borgo à lord Castlereagh.

(Lettre particulière.)

Gand, 21 avril 1815 [N. S.].

On peut convenir que le monde a bien changé depuis votre départ; nous sommes ramenés par les événements au commencement de la guerre révolutionnaire; mais j'espère que les conséquences en seront différentes, comme la nature des deux époques l'est en effet. J'étais à Vienne au moment où la nouvelle de l'évasion de Bonaparte arriva; je ne manquai pas d'en présager les suites dans toute leur étendue; l'Empereur en fut également convaincu dès le premier instant. Tout ce qu'on a fait à cet égard m'a paru juste et prudent; la guerre étant inévitable, il fallait prévenir l'ennemi, et en caractériser en même temps le motif et l'objet. Sans une explication franche et forte, l'adresse des jacobins aurait toujours interprété notre conduite à leur manière; aujourd'hui ils sont obligés d'inventer. Ils peuvent calomnier nos intentions, mais du moins ils ne sauraient dénaturer nos déclarations et nos démarches.

C'est un grand bonheur, Milord, que cet événement soit arrivé lorsque le Congrès avait pris une attitude tout à fait pacifique; ceux qui, comme

vous, y ont essentiellement contribué doivent bien s'applaudir de leurs efforts. Si Bonaparte et les jacobins ont pu mettre l'Europe entière en alarme, lorsque nous étions tous d'accord, qu'est-ce qu'ils n'auraient pas fait, si nous avions le malheur de nous déchirer? Je ne pense pas à ce danger sans horreur. Il est cependant résulté un bien inattendu de nos divisions passagères : c'est l'état de nos armements; jamais on n'a vu en Europe tant de forces aguerries et disciplinées, réunies pour un même but. Murat nous cause une diversion fâcheuse pour le moment; si le prince de Metternich avait voulu écouter ou prévoir, s'il n'avait pas différé à se mettre en mesure, cette affaire serait terminée sans de grands sacrifices. Il faut l'aider du côté de Naples; dans le moment où le chef et les forces principales en sont éloignés, les Anglo-Siciliens pourraient aisément soulever la population.

Quant à la France, malgré les talents et la rage des hommes qui se sont emparés du pouvoir, la nation est encore dans un état d'incertitude et d'agitation; si nous marchons unis et serrés, nous pénétrerons partout; dans ce cas les défections deviennent extrêmement probables, surtout si nous présentons un intérêt français auquel on puisse s'attacher. L'Empereur m'a renvoyé auprès du Roi reprendre mes fonctions de ministre; il m'a ordonné également de suivre le quartier du duc de Wellington; outre les devoirs d'obéissance, j'ai accepté ces deux commissions avec plaisir, dans l'espoir de pouvoir être de quelque utilité à la cause générale. Son succès immédiat est fondé principalement sur celui de nos armes; mais la conclusion et la durée dépendent principalement de notre conduite politique en France. Je persiste à croire que le Roi est le seul que nous devons reconnaître et mettre en avant. Si nous sortons de cette règle, on ne saurait plus où s'arrêter; tout autre établissement, même s'il était tiré de la famille des Bourbons, ne serait qu'un pacte avec les jacobins, et ce chef, quel que soit le titre qu'on lui donnerait, un instrument entre leurs mains. La nature de ce gouvernement continuerait à être révolutionnaire, et ses dangers pour l'Europe, les mêmes contre lesquels nous combattons depuis vingt ans, quoique sous des formes différentes. Il serait également impolitique de faire supposer de notre part de la facilité à se prêter à des mesures de ce genre. Le Roi étant le seul que nous présentons à la France comme moyen d'établir des rapports avec elle, ce serait de la dernière imprudence d'atténuer l'intérêt qu'il peut inspirer à la nation par l'indifférence que nous lui témoignons mal à propos et hors de saison.

Je sais qu'on l'accuse de n'avoir pas su gouverner; il a commis une

grande faute, celle de n'avoir pas un ministère, mais les actes séparés de son administration sont irréprochables en général. Quant aux difficultés en elles-mêmes, jamais homme n'en a eu autant à combattre; nous l'avons laissé front à front avec tous les démons de la Révolution, et nous l'avons chargé de nos imprudences et des siennes. Bonaparte étant survenu dans cette position, l'armée a renversé le trône qu'elle devait soutenir, le peuple a été spectateur étonné et stupide : il applaudira davantage à la pièce contraire, lorsque, comme je l'espère, nous lui donnerons cette fête. Mais il ne faudra pas nous contenter des compliments qui nous attendent; si nous voulons notre repos, il faut mettre le Roi à même de disperser l'armée et d'en créer une nouvelle, et de purger la France de cinquante grands criminels, dont l'existence est incompatible avec la paix.

Les Français doivent se charger de l'exécution et les Alliés leur donner l'occasion de pouvoir la faire. Notre salut est dû à notre union, mais notre union est beaucoup l'effet d'une heureuse combinaison de circonstances, qui ne se renouvellera pas aisément.

Tout ce que je ne fais qu'indiquer dans une lettre serait matière de longues et sérieuses conversations, je vous prie donc, Milord, de m'excuser si un sujet aussi vaste vous est présenté d'une manière si incomplète; j'ai voulu simplement qu'une personne dont j'ambitionne l'estime, et j'oserais dire l'amitié, et qui est destinée à avoir tant d'influence dans la direction des affaires, fût informée de ma manière de voir et de mes principes dans une crise aussi importante.

N° 205. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 10/22 avril 1815.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre que j'adresse au duc de Wellington dans le but de vous accréditer à son quartier général durant cette guerre. Votre Excellence voudra bien la lui remettre à son arrivée à Bruxelles et je ne doute pas qu'elle ne remplisse complètement les formalités exigées en pareil cas. Elle en trouvera une copie ci-jointe.

N° 206. Le comte de Nesselrode au duc de Wellington.

Vienne, 10/22 avril 1815.

Monsieur le Duc, Sa Majesté l'Empereur ayant jugé utile d'accréditer au quartier général de Votre Excellence une personne qui, jouissant de

toute sa confiance, fût à même d'entretenir les relations qui, durant cette guerre, doivent naturellement s'établir entre les différentes armées, a choisi à cet effet son aide de camp général Pozzo di Borgo. C'est lui qui aura l'honneur, Monsieur le Duc, de vous soumettre cette lettre. Je vous prie d'ajouter foi à tout ce qu'il vous dira de la part de Sa Majesté l'Empereur, et suis persuadé qu'il ne négligera aucun moyen pour cultiver les sentiments d'amitié et de confiance que vous lui avez témoignés et qui ont principalement déterminé le choix de Sa Majesté.

Permettez que je saisisse avec empressement cette occasion de renouveler à Votre Excellence, etc., etc.

N° 207. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 41)

Bruxelles, 12/24 avril 1815.

Monsieur le Comte, l'aperçu que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Excellence de l'état de la France, dans ma dépêche du 5/17 de ce mois, me paraît journallement confirmé par l'expérience. Deux circonstances contribuent principalement à le caractériser : la situation incertaine où Bonaparte se trouve sur le rôle qu'on lui destine, et les efforts qu'il fait pour se rendre indépendant de ceux qui préparent des chaînes à son autorité ; l'autre, le dessein ouvertement prononcé des jacobins d'aller à leur fin en se servant de lui comme d'un instrument tant qu'il leur sera utile, décidés ensuite à le briser, s'il leur devient incommode ou dangereux.

L'existence de cette lutte est démontrée par la marche des deux factions. Les militaires, à Paris, ne parlent que de leur chef et des armées dont il faut l'entourer pour lui assurer la couronne et résister aux étrangers. Les jacobins profanent, à leur ordinaire, les noms de constitution et de liberté, et appellent le peuple à les soutenir. Bonaparte, entouré de sa garde, est assez fort pour se délivrer des chefs de la faction opposée ; une telle exécution cependant le priverait des seuls instruments qui exercent le pouvoir civil et dirigent toutes les autorités administratives ; dans la situation où il est placé, il n'ose pas encore renoncer à ce secours.

Sans les dangers de la guerre étrangère, il pourrait peut-être remédier à cet inconvénient ; mais, à la veille d'une invasion, un pareil excès de tyrannie contre ses propres complices l'isolerait entièrement et ne lui laisserait aucun parti sur lequel il pût compter.

Le Champ de Mai est évidemment l'ouvrage des jacobins ; pour le

former à leur manière, ils ont couvert la France de leurs émissaires. Le ministre de la police a nommé des lieutenants généraux, choisis parmi les terroristes les plus forcenés, et celui de la guerre même a dû créer une commission pour épurer l'armée dans ce sens. Bonaparte voit la tendance de ces mesures : il y consent, forcé par la nécessité. On sait qu'il désirerait différer l'assemblée projetée parce qu'il craint de voir son autorité et son titre transformés en quelque institution républicaine ; il serait, dans ce cas, détrôné de fait et ne deviendrait qu'un général exposé à la guillotine, comme ceux de 1793. L'Europe doit à cet esprit de discorde le peu de progrès que font les armements en France. Sur cette frontière, il n'existe pas de rassemblement qui mérite ce nom ; les places sont occupées, mais infiniment au-dessous de leur complet.

La nation, en général, c'est-à-dire toute la partie respectable, qui ne partage ni les passions, ni les intérêts des deux factions, attend le moment d'être délivrée ; il s'établit des différences d'opinion même dans les garnisons. L'approche de la guerre, la juste idée qu'ils ont maintenant des forces des Alliés, leur propre dénuement les découragent d'autant plus que le commun des officiers et des soldats s'est flatté de ne pas être obligé d'en venir à une pareille épreuve.

Ce n'est pas simplement la manière de voir du Roi et de ses agents qui me porte à juger de l'état de la France sous le point de vue que je viens de présenter à Votre Excellence. Ce sont des renseignements qui dérivent d'une source plus impartiale et très éclairée, et c'est en même temps une certaine expérience qui suggère des inductions fondées sur la nature et le caractère des événements.

Quelque idée que l'on ait des agitations dont ce pays est travaillé dans ce moment, il ne faut pas cependant espérer qu'elles seront de longue durée ; ou l'un des partis prévaudra, ou il pourra arriver entre les chefs quelque accommodement commandé par les dangers communs ; et il est impossible d'en prévoir aucun, dont ils seraient les auteurs, qui pourrait se concilier, d'une manière stable, avec la tranquillité de l'Europe. La sagesse exige de la part des Alliés de les surprendre, pour ainsi dire, au moment de la formation, qui est toujours un moment de désordre, de les abattre, parce que nous le pouvons indubitablement, de nous associer au sentiment véritable de la nation, qui ne réside ni dans les régicides, ni dans la famille de Bonaparte, et de nous mettre à l'abri des convulsions en affermissant le seul ordre de choses qui soit compatible avec la paix publique.

N° 208. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 12)

Bruxelles, 12/24 avril 1815.

Monsieur le Comte, le Roi est occupé à préparer une ordonnance pour régler l'exercice provisoire de son autorité en France, au moment de l'entrée des Alliés, moyennant des commissaires qui seront spécialement attachés à chacune des armées des puissances.

Par le préambule de cet acte, Votre Excellence verra que le Roi a tâché de ne pas se départir de l'esprit de la constitution et que le pouvoir dont il est obligé par les circonstances de s'investir n'a d'autre but que celui de parvenir à l'état de choses où la tranquillité intérieure rétablie en tout ou en partie permettra de convoquer les Chambres et de mettre la constitution en pleine vigueur.

Parmi les attributions principales données à ces commissaires se trouve celle des approvisionnements des armées alliées ; le Roi regarde cette partie du service comme un des moyens les plus essentiels de succès ; ainsi tout ce que son intérêt et sa sollicitude peuvent opérer à cet effet sera employé, sans restriction et sans retard.

Il y aura quatre commissaires principaux, un auprès de chaque armée, des commissaires ordonnateurs auprès des corps, et des agents subalternes, qui suivront les détachements selon les circonstances et les ordres qui leur seront donnés.

Toutes ces opérations n'auront lieu que d'accord avec les Cours et les généraux alliés : c'est dans l'intention de rendre leur présence en France populaire et de mieux régulariser le service, qu'elles viennent d'être proposées ; c'est aussi à cette époque que l'ordonnance devra seulement être publiée.

N° 209. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 13)

Bruxelles, 12/24 avril 1815.

Monsieur le Comte, M. le comte Roger de Damas est parti aujourd'hui pour la Suisse ; il est chargé d'entretenir les intelligences qui existent avec Lyon et cette partie de la France, et de faire des démarches auprès de la Confédération pour obtenir des troupes à la solde et au service du Roi.

Prévoyant la délicatesse de cette opération, j'ai fortement recommandé que toute proposition de ce genre fût concertée avec les ministres des puissances alliées auprès de la Diète, et je l'ai muni d'une lettre à cet effet, adressée au baron de Krüdener, dont Votre Excellence trouvera ici une copie.

N° 210. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 28 avril 1815 [N. S.].

Un courrier napolitain, venant de Londres, me laisse à peine le temps de vous écrire ces deux lignes. Je regrette moins cette précipitation, parce que je doute qu'elles puissent vous parvenir à Vienne, d'où vous devrez déjà être parti avant l'arrivée de celle-ci.

Les deux corps d'armée français, sous d'Erlon et Reille, qui sont placés sur cette frontière, viennent de recevoir des renforts ; on les porte à 50000 hommes, les garnisons des forteresses comprises.

L'intérieur de la France attend les étrangers, on nous reverra sans surprise. Napoléon gagne du terrain sur les jacobins ; il les bat à coups de constitution, en attendant qu'il les chasse à coups de pied, si nous lui en donnions le temps. La désertion vers ce pays-ci est assez considérable, on assure qu'elle est très forte dans l'intérieur de la France.

Lord Wellington ne se donne pas de repos pour organiser son armée, composée de nations si différentes ; il me paraît assez content du résultat de ses peines. Les Anglais se renforcent journellement, surtout en cavalerie. Lord Uxbridge, qui doit la commander, vient d'arriver.

Je passe ma vie sur le chemin entre Bruxelles et Gand. M. de Talleyrand devrait venir joindre le Roi, sa présence est indispensable.

Vous ne m'avez donné aucune nouvelle de la santé de M^{me} de Nesselrode, c'est probablement afin de ne pas changer quelque chose à la résolution prise de m'écrire le plus tard possible. Je ne vous en veux pas quant à la politique, il y en a de celle qu'il n'est pas nécessaire de savoir ; mais le petit train de votre hôtel m'aurait intéressé à bien des titres. Faites donc amende honorable quand vous voudrez.

J'ai lu le manifeste de Metternich contre Murat, c'est un chef-d'œuvre de..... On nous assure que ce cuisinier couronné a été battu, vous savez que j'ai toujours vu cette affaire en beau, si on voulait se résoudre à la terminer.

Vous devez avoir reçu de moi deux longs bavardages, un par mon

courrier et le second par le courrier anglais. Adieu, bien des compliments à tous mes amis. Votre ami et serviteur.

N° 211. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 14)

Gand, 21 avril/3 mai 1815.

Monsieur le Comte, le comte Alexis de Noailles est arrivé ici avant-hier porteur de dépêches de M. de Talleyrand, dans lesquelles ce dernier rendait compte au Roi d'une audience qui venait de lui être accordée par Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, et des opinions qui avaient été exprimées à cette occasion concernant les affaires de France.

L'objet principal de cette communication paraît avoir été de démontrer au Roi la nécessité de former à l'avenir son ministère conformément à la constitution : c'est-à-dire de composer un cabinet qui ait un système d'administration, qui soit considéré unanime dans ses résolutions et solidairement responsable dans toutes ses démarches, qui se place enfin comme en Angleterre entre la nation et le Roi pour mériter l'approbation de sa conduite, ou en encourir le blâme sans compromettre la majesté du trône et la personne du monarque.

Depuis mon arrivée ici je n'ai cessé d'inculquer ces principes, d'autant plus que je les avais suggérés et soutenus durant mon séjour à Paris. Le duc de Wellington et le chevalier Stuart, qui ont reçu des instructions conformes de leur gouvernement, ont constamment tenu le même langage.

L'évidence de nos raisonnements avait disposé le Roi à adopter cette mesure et le comte de Blacas lui-même, dont la retraite devient une conséquence naturelle de ce système, y était déjà préparé. C'est dans ces vues que M. de Talleyrand avait été prévenu de se rendre auprès du Roi aussitôt que sa présence au Congrès n'aurait plus été indispensable. M. de Noailles lui apportera les mêmes ordres et dans les mêmes intentions.

Aussi longtemps que le Roi sera hors de France, la nomination d'un ministère complet serait exposée au ridicule. Il a dû repousser les importunités de MM. de Châteaubriand et de Lally-Tollendal, qui aspiraient à des portefeuilles, quoique vides d'affaires, en récompense de leur émigration ; mais dès que les événements le mettront dans une situation à devoir gouverner son royaume en tout ou en partie, je suis convaincu que son intention est de former un cabinet tel qu'on le désire.

M. de Talleyrand y aura la plus grande influence, c'est donc lui qui doit s'armer de zèle et d'impartialité pour ne pas soumettre ses choix à ses convenances et à ses vues personnelles.

La résolution de le mettre à la tête des affaires est indispensable; cependant il entreprend une carrière dans laquelle j'oserai dire qu'il est tout à fait neuf; il faut cesser d'être courtisan, il faut quitter l'intrigue, pour ne s'attacher qu'à un système, renoncer à admettre les femmes de tous les âges dans le secret des affaires et surtout dans le choix des premières places, et savoir résister aux princes, en leur opposant une fermeté qui les contienne dans les bornes prescrites par la constitution. Je n'ai rien vu qui ressemble à cette marche pendant mon séjour à Paris; si elle était le fruit de la terrible leçon qu'on vient de recevoir, il serait résulté un grand bien d'un grand malheur.

N° 212. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 45)

Gand, 21 avril/3 mai 1815.

Monsieur le Comte, M^{me} de Vitrolles se trouvait ici lors de l'arrestation de son mari à Toulouse; alarmée des conséquences de cet événement, elle prit la résolution de se rendre à Paris. Monsieur, frère du Roi, lui remit un billet conçu en ces termes : « Je serai éternellement « reconnaissant à celui qui sauvera les jours et rendra la liberté à M. de « Vitrolles ». Munie de cet écrit, elle arriva en effet à Paris vers la fin d'avril. Ayant importuné Fouché pour obtenir la permission de voir son mari, un nommé Gaillard, ami intime du premier, vint la voir chez elle et la questionner sur les intentions du Roi et les projets ultérieurs des Bourbons. M^{me} de Vitrolles, qui a de l'intelligence, accommoda ses réponses à sa situation et enfin montra le billet de Monsieur. Gaillard s'en empara avec des démonstrations de joie, l'assura que son mari était sauvé, et vola chez Fouché. Le lendemain elle fut avertie de se rendre le soir chez ce dernier; il la reçut dans son cabinet assez brusquement et commença par une critique des ministres qui avaient servi les Bourbons, déplora les princes, en parla avec un air d'intérêt, et se déchaîna ensuite très amèrement contre Bonaparte; il ajouta enfin : « Madame, votre mari « est sauvé; j'en ai arraché la promesse à l'Empereur; il m'appartient « déjà, et vous pouvez vous tranquilliser sur son sort. Vous devez en « même temps partir pour Gand, je vous ai fait préparer une voiture et « vous ferai accompagner par un homme de confiance ». Ces deux indi-

vidus sont en effet arrivés, l'homme a parlé au Roi et lui a dit que Fouché était prêt à se défaire de Bonaparte, s'il obtenait la promesse de demeurer ministre de la police et si M. de Talleyrand était mis à la tête de l'administration.

Votre Excellence pourra aisément comprendre combien il était difficile au Roi de se compromettre sous la foi d'une pareille ambassade : la moindre imprudence aurait pu donner lieu à l'accusation d'avoir négocié un assassinat et de promettre pour récompense le gouvernement du royaume à ceux qui en seraient les auteurs. Dans ces circonstances, le Roi s'est borné à témoigner l'intérêt qu'il mettait au salut de M. de Vitrolles et le cas qu'il ferait de la conduite de M. Fouché à cet égard, en ajoutant qu'il sera toujours prêt à reconnaître les services que ce dernier pourra lui rendre, ainsi qu'à la France, dans l'état critique et périlleux où elle se trouve.

Fouché épuise dans ce moment toute la fertilité de son génie pour se ménager un parti sûr, de quelque manière que les affaires tournent. Il cherche à se préparer un asile en Angleterre ; c'est pour le cas où tout espoir de rester ministre de la police en France serait perdu. Il montre à M. le duc d'Orléans le trône en perspective ; cet expédient remédie à l'impossibilité de se réconcilier avec Louis XVIII. Il propose à ce dernier de le mettre sur son trône et lie une intrigue depuis Gand jusqu'à Vienne ; une telle ouverture peut lui frayer le chemin du ministère après la restauration. Toutes ces menées n'ont rien d'utile, rien de réel ; ce qu'il y a de positif, c'est qu'il sert Bonaparte en tout ce qui peut être nuisible aux Alliés, et qu'il le trahit dans des vues qui, selon les événements, peuvent être utiles à lui seul.

Fouché voit la guerre s'approcher ; tant que Napoléon pourra se soutenir, il restera spectateur du combat ; si celui-ci périclite, nous le verrons paraître aux barrières de Paris, recevoir les troupes des Alliés et chercher à s'emparer, s'il peut, du gouvernement, afin de convertir toute l'influence des événements à son profit et celui des siens. Avant cette époque, nous n'obtiendrons de Fouché que des intrigues et des communications stériles, qu'il rappellera comme des services réels, lorsque notre triomphe sera assuré.

En présentant à Votre Excellence cette affaire sous ce point de vue, je suis bien loin de vouloir décourager Fouché ou qui que ce soit qui montrerait des dispositions pareilles, mais il me paraît très sage d'apprécier toutes ces menées à leur juste valeur, de ne compter que sur les moyens qui en sont indépendants, et de nous préparer d'avance à ne pas récom-

penser comme des services réels ce qui ne serait que des paroles et des démonstrations astucieuses.

N° 213. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 21 avril/3 mai 1815.

Monsieur le Général, l'Empereur a daigné accorder une attention particulière aux dépêches de Votre Excellence en date du 5/17 avril. L'exposé de l'état intérieur de la France, ainsi que les considérations qui l'accompagnent, font également honneur à vos lumières et à votre zèle. Sa Majesté Impériale se plaît à vous témoigner, Monsieur, sa satisfaction et à vous donner, par les communications consignées dans la présente dépêche, un nouveau témoignage de sa confiance.

Ces communications portent essentiellement sur la nécessité de faire marcher dans la même ligne et vers le même but les armées alliées, ainsi que la politique des cabinets respectifs. Les armées vont combattre l'ennemi. La politique doit le leur montrer d'avancé et le séparer autant que possible, par le fait, de la nation française.

Si, par une suite inévitable des complications inhérentes à une guerre fédérative portée en France pour combattre des principes, on confondait les objets et l'on perdait de vue celui auquel se rallient les intérêts véritables de l'Europe, dès lors les jalousies, les méfiances, la divergence des opinions relâcheraient les liens de la coalition; dès lors les défections deviendraient possibles et les revers immanquables.

L'Empereur a jugé, par conséquent, que le moyen le plus simple et le plus sûr pour prévenir et écarter, dès ce moment, des inconvénients aussi graves est de faire naître un *accord nécessaire* dans les vues de tous les cabinets et dans leur coopération respective; de déterminer d'une manière irrévocable l'objet de la guerre et le système politique, au moyen duquel on tâchera de l'atteindre; de fonder ce système sur des principes déduits de l'état véritable de la nation française; de faire professer ces principes au cabinet du Roi, et de les faire adopter par son entremise aux puissances alliées.

Leurs armées vont entrer en France. L'ennemi qu'elles se proposent de combattre demandera, au nom de la nation, ce que l'Europe armée a à démêler sur son territoire. Le Roi se considère comme ayant seul le droit de parler au nom de la nation. Les Alliés le reconnaissent. Parlera-t-il en son propre nom et au nom des puissances? Seront-ce elles qui parleront au

nom de Louis XVIII? Il faut donc s'accorder. Et qui peut mieux produire cet accord, que le Roi lui-même, en faisant connaître avec franchise le système qu'il se propose de suivre pour contribuer de tous ses moyens à la délivrance de sa patrie? Ces moyens n'outrepassent certainement point le cercle de l'influence morale. Elle est grande, elle peut puissamment seconder le succès de la guerre, *c'est-à-dire sa prompte fin.*

Ces considérations ont déterminé Sa Majesté Impériale à faire rédiger le mémoire ci-joint. Les principes qui l'ont dicté se fondent sur des faits incontestables. La nécessité de leur application semble également prescrite par la nature des choses et par l'expérience du passé. Étant intimement pénétrée de cette conviction, Sa Majesté désire la faire partager au Roi. Elle ne doute pas que ce prince, en rendant justice à la loyauté avec laquelle elle s'est expliquée avec lui, lors de son arrivée en France, sur ce qu'un peuple, créé par trente ans de révolution, avait droit d'attendre de sa sagesse et de sa libéralité, ne reconnaisse l'urgence d'admettre, dans les conjonctures actuelles, un système dont la nécessité est démontrée par les preuves les plus irréfragables.

Plutôt que de proposer ce système comme une condition des nouveaux sacrifices que l'Empereur va faire au salut de la France, Sa Majesté désire l'accepter comme un gage du bonheur que le Roi réserve à son pays, après tant de calamités qui l'ont affligé et qui le menacent encore. Au lieu d'en faire l'objet d'une négociation directe avec ses Alliés et la base d'une stipulation formelle avec eux, Sa Majesté désire que ce soit le Roi qui, de son propre mouvement, en fasse apprécier la nécessité et l'importance aux cabinets respectifs.

Conformément à cette direction, la commission qui vous est confiée, Monsieur le Général, consiste : 1° à faire suivre au Roi le système développé dans le mémoire ; 2° à en faire adopter les principes aux Alliés par les insinuations efficaces du cabinet du Roi ; 3° à faire concourir le duc de Wellington au même résultat.

Votre Excellence appréciera assez l'importance et la délicatesse de la négociation qui lui est confiée, pour éviter de l'entamer formellement, soit avec le duc de Wellington, soit avec les ministres du Roi, soit avec Sa Majesté elle-même, avant d'avoir acquis au préalable la certitude du succès.

Toute démarche, même confidentielle, faite sur cet objet au nom de l'Empereur, ne saurait être justifiée que par la conviction que vous aurez pu vous procurer d'une propension à y acquiescer complètement de la part du cabinet d'Angleterre et de celui de Louis XVIII.

Du reste, Sa Majesté Impériale abandonne à votre connaissance profonde des hommes et des affaires, et à la prudente sagacité qui vous caractérise, le choix des moyens les plus propres à réaliser promptement ses intentions.

Vous voudrez bien, Monsieur le Général, me faire part, le plus tôt que faire se pourra, des résultats qu'auront obtenus les soins accordés à cette affaire majeure.

J'ai l'ordre de communiquer cette expédition à Son Excellence M. l'ambassadeur comte de Lieven. Sa Majesté désire qu'à cette occasion vous vous mettiez en rapport avec lui sur cet objet, afin de travailler de concert à le faire réussir.

**N° 214. Mémoire lu à l'Empereur, le 21 avril/3 mai 1815,
à Vienne.**

[Annexe à la dépêche précédente du comte de Nesselrode.]

Buonaparte est à Paris. Il se proclame Empereur. L'armée le soutient. La corruption, les intérêts et les habitudes révolutionnaires le favorisent. L'assemblée du Champ de Mai peut aisément faire embrasser sa cause à une grande majorité du peuple français.

L'Europe a lancé sur cet homme l'arrêt de proscription. Elle ne peut, elle ne doit dans aucun cas le reconnaître, ni comme souverain, ni comme chef de la nation française, sous quelque titre que ce puisse être. La déclaration du 13 et le traité du 25 mars annoncent d'une manière positive les motifs qui ont déterminé les puissances européennes à prendre les armes, les principes sur lesquels se fonde leur alliance, le but qu'elle se propose, les forces militaires qui seront employées pour l'atteindre. A l'arrivée de Buonaparte en France, on pouvait peut-être prévoir ses succès ; on les a tous prévus : l'Europe s'est déclarée. Elle a parlé aux Français ; des armées formidables vont prouver qu'elle n'a point parlé en vain.

On a séparé Buonaparte de la nation française. On l'a supposée attachée sincèrement à son Roi et à la charte constitutionnelle qui l'unissait à lui. Il se peut encore qu'elle ne se soit soumise que par étonnement et stupeur au joug d'une armée parjure et à l'ascendant des passions révolutionnaires. Les armées alliées vont l'affranchir. Néanmoins, ces suppositions ont différents degrés de probabilité. Il importe de les examiner attentivement pour déterminer, d'après l'état actuel des choses en France, l'objet de la guerre et les moyens politiques pour la faire avec succès.

ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE.

Les liens qui unissaient autrefois la nation française à ses institutions ont été rompus. La chute de la royauté donna lieu à toutes les horreurs de la Révolution, et ces horreurs ont nécessité et rendu puissant le despotisme militaire et le règne de Buonaparte. Ce despotisme s'écroula sous son propre poids. Mais les causes qui l'ont amené demeurent toujours les mêmes.

Ce qui semble constater la vérité de cette observation, c'est la facilité avec laquelle Buonaparte s'est emparé du pouvoir suprême et l'impossibilité dans laquelle s'est vu le Roi de prévenir cette catastrophe, d'y opposer une résistance ou d'en créer une. La déclaration du 13 mars fournissait de grands moyens pour y réussir. Néanmoins Louis XVIII s'est vu obligé de chercher un asile dans la Belgique. Les princes de sa famille ont été abandonnés. Nulle émigration considérable ne dépose en faveur des sentiments ou de l'énergie des Français que l'on suppose attachés au Roi, à l'indépendance véritable et à l'honneur de leur patrie.

En approfondissant ce fait, on est conduit nécessairement à une seconde observation, savoir : que la nation française, dans son état actuel, ne semble point disposée à soutenir une cause peu analogue et point favorable aux intérêts et à l'esprit dominant, qui sont les résultats de la Révolution. Cette cause est celle de la légitimité et des principes de modération que le Roi a essayé d'établir. Cet esprit est celui des armes, des conquêtes et des prétentions à une domination universelle. Ces intérêts sont ceux des hommes qui doivent à la Révolution leur fortune, leur crédit, leur influence, qui trouvent en elle un aliment à leur insatiable ambition.

La puissance de Buonaparte se compose ou peut se composer de l'esprit et des intérêts de la France créée par la Révolution, c'est-à-dire de la France actuellement existante. La puissance du Roi ne peut résulter que de la force des armes des Alliés, des vœux des Français demeurés étrangers à la Révolution par principe ou par intérêt, des espérances de ceux qui désirent jouir en paix des avantages d'une bonne administration et du commerce, enfin de la coopération de ces mêmes enfants de la Révolution, si toutefois ils peuvent trouver, dans le système que le Roi va suivre à l'avenir, une garantie suffisante pour la permanence des rangs et des avantages qu'ils sont fermement décidés à conserver. Quant au parti de Buonaparte, il peut devenir très fort par une suite de l'assemblée du Champ de Mai. Les formes constitutionnelles peuvent encore exalter

l'orgueil d'un peuple démoralisé, aussi cruel que versatile, et donner une sanction nationale à tous les crimes qui ont reporté cet homme au trône.

Celui du Roi peut s'affaiblir davantage, si le Roi et les puissances alliées laissent ignorer à la France le véritable objet de la présente guerre.

OBJET DE LA GUERRE.

Le seul intérêt qui rend la grande alliance indissoluble, est d'affermir sur des bases solides le système européen, fruit des sacrifices faits durant les années 1813 et 1814 par les États respectifs à leur salut et au maintien de leur indépendance. Ce système se fonde sur le traité de Paris et sur les stipulations subséquentes du Congrès de Vienne.

Or l'existence de Buonaparte en France, celle de la révolution à laquelle il doit son retour, le régime nécessairement tyrannique qui doit en résulter ne sont et ne seront jamais conciliables avec cet intérêt européen.

De ce principe découlent la nécessité et la justice de la présente guerre. Et c'est conformément à ce seul principe qu'on peut en déterminer l'objet : « Il consiste à mettre Buonaparte hors de toute possibilité de régner en France, ou d'y exercer une influence quelconque, et à placer la nation française elle-même dans l'impossibilité de redevenir le formidable instrument du despotisme militaire, ou des fureurs d'une faction démoralisée et par conséquent redoutable ».

Tout autre objet rendrait la guerre injuste envers la France et surtout à l'égard des nations qui sont prêtes à la soutenir au prix de leur sang et de leurs ressources.

Les intérêts du Roi s'accordent parfaitement avec ceux de la grande alliance. Ce prince ne peut désirer son appui que dans la vue de délivrer son pays du joug que lui impose un étranger, essentiellement ennemi de son repos et de sa gloire. Louis XVIII ne peut et ne doit point désirer que la guerre ait pour objet de soumettre la France à un autre joug, savoir à celui des lois et des institutions qui ne sont plus compatibles avec l'esprit du peuple et avec les intérêts qui résultent de l'altération totale de ses rapports intérieurs, opérée dans l'espace de vingt-cinq ans.

Ce prince ne peut pas vouloir régner sous l'égide seule de ses Alliés et mettre la force de la coalition à une telle épreuve. Cependant son silence et celui des Alliés, au moment de l'entrée de leurs armées en France, autoriseraient toute espèce de soupçons, de craintes et d'inquiétudes.

Les Alliés et le Roi s'y montreraient en conquérants, dont les prétentions n'ont de bornes que leurs succès militaires. Les uns seraient les maîtres de morceler la France, l'autre, de la punir et de la soumettre à un pacte qu'elle et les fonctionnaires publics ont violé par tant de parjures ou par une indifférence également criminelle. Ce silence ne saurait donc convenir ni aux intérêts de la coalition, ni à ceux du Roi, en ce qu'il serait le plus puissant obstacle à des succès décisifs. Mais si les Alliés et Louis XVIII doivent faire connaître à toute la France ce qu'ils viennent lui demander, il est préalablement nécessaire qu'un accord parfait s'établisse entre leurs cabinets respectifs, qu'un même principe préside à leurs conseils comme à leur conduite, et que leur action réunie tende conjointement à un seul et unique but.

MOYENS POLITIQUES PROPRES A ASSURER LE SUCCÈS DE LA GUERRE.

On l'a dit, on ne saurait trop le répéter : le point de ralliement, le but unique auquel doivent tendre tous les efforts, *est de délivrer la France de Buonaparte.*

Mais la France, ou, si l'on veut, le parti qui exerce maintenant une influence prépondérante, ignorant le sort qui lui est réservé, coopérera-t-il encore une fois à la chute de cet homme ?

La France, arrachée à l'oppression par une force étrangère, se replacera-t-elle spontanément sous le régime de la charte constitutionnelle que le Roi lui a donnée ? En admettant la réalité de cette supposition, les puissances alliées peuvent-elles trouver dans cet ordre de choses une garantie stable de l'adhésion future de la France au système européen, garantie qu'elles viennent demander une seconde fois, les armes à la main ? Quelque prématurées que puissent paraître ces questions, on ne saurait toutefois révoquer en doute, qu'en les laissant indécises, le Roi et les Alliés n'auraient point de langage positif et uniforme à tenir au peuple français et, par conséquent, point de moyens pour isoler Buonaparte ou faire renaître un intérêt national propre à favoriser les opérations et les succès de la guerre.

Pour le présent, on se bornera ici à une considération générale qui embrasse toutes ces questions et trace une ligne de conduite, au moyen de laquelle les puissances alliées peuvent contribuer, de concert, à l'accomplissement des vœux de l'Europe et de la nation française.

Afin de détacher de Buonaparte et de rallier au Roi le parti dominant, il est nécessaire de reconnaître en principe le droit qu'a la nation de se donner un acte constitutionnel. Celui qu'elle a reçu lui a été imposé. Il

devrait être réservé à la nation de le rejeter, de le modifier ou de le sanctionner dans les formes légales. Le pacte que Buonaparte s'apprête à lui dicter par l'assemblée du Champ de Mai ne peut, dans aucun cas, être considéré comme l'expression de la volonté libre de la nation. La France ne peut vouloir partager la proscription lancée contre Buonaparte, elle ne peut pas opter pour la guerre contre tous les États de l'Europe. Mais une charte constitutionnelle qu'elle se donnerait à elle-même, sous les auspices de son Roi, la réconcilierait avec l'Europe, en offrant à celle-ci la certitude d'un ordre de choses permanent.

Ce principe, proclamé solennellement par Louis XVIII, avec tous les développements dont il est susceptible et que la prudence peut suggérer, appuyé de l'assentiment unanime de toutes les puissances, présenterait à la nation française la garantie de toutes ses libertés, et donnerait lieu à des combinaisons favorables aux opérations militaires et que le succès ferait prospérer à son tour.

En suivant cette marche les puissances alliées ne feraient réellement la guerre qu'à Buonaparte ; elles permettraient de respecter scrupuleusement et par le fait l'indépendance des Français. Ceux-ci, rendus à eux-mêmes, discuteraient librement leur pacte social sous les auspices de Louis XVIII.

Le Roi, en déliant les deux Chambres du serment qu'elles ont prêté à la charte constitutionnelle de l'année 1814, en invitant les corps électoraux à envoyer leurs représentants à une assemblée législative, à mesure que les départements se verraient soustraits au pouvoir arbitraire de Buonaparte, arriverait en France au milieu de ses Alliés, non pour être replacé sur le trône par la force des armes, mais pour y être élevé par les suffrages libres de la nation, comme il le fut naguère par ses vœux.

On ne saurait se le dissimuler, ce système impose au Roi de grands sacrifices ; peut-être même est-il de nature à donner une tendance pernicieuse à l'esprit du siècle. Mais aussi quelle serait l'impulsion que recevrait ce même esprit ? combien n'en coûterait-il pas au cœur paternel de Sa Majesté si, par une suite de l'assemblée du Champ de Mai, les Alliés avaient à combattre Buonaparte, l'armée et la nation française ?

N° 215. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo

Vienne, 21 avril/3 mai 1815.

Sa Majesté Impériale m'ordonne de communiquer à Votre Excellence la pièce ci-jointe. Elle est authentique. Elle donne la mesure de l'ascen-

dant qu'exerce sur les conseils des souverains la faiblesse, la légèreté et l'ambition. L'Empereur désire que vous en ayez connaissance, afin de faire apprécier, en cas de besoin, la modération, l'équité et la constance des principes qui ont dirigé et dirigeront invariablement la politique de la Russie.

La guerre actuelle offre à toute l'Europe une nouvelle garantie de ces mêmes intentions. La Russie a droit d'espérer d'en recueillir les fruits. Ils ne peuvent consister que dans l'affermissement des rapports déjà établis entre les différents États, et cet affermissement ne peut dériver que de la confiance mutuelle que les cabinets respectifs sauront s'inspirer.

C'est à obtenir réciproquement ce grand résultat que l'Empereur désire que vous consacriez tous vos efforts ¹.

N° 216. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 21 avril/3 mai 1815.

Monsieur le Général, le chargé d'affaires de Sa Majesté Impériale en Suisse, conformément aux ordres qui lui ont été transmis, vient d'établir un foyer de réaction politique dans les gorges du Jura, dont l'influence salubre doit se répandre en France, sur les départements de l'Est.

L'idée en appartient à des serviteurs zélés du Roi. Ils ont eu recours au cabinet de Russie pour obtenir les moyens d'utiliser leur zèle et leurs relations.

Sa Majesté Impériale a daigné les leur accorder, tant en permettant que sa mission en Suisse leur fournisse régulièrement les notions propres à nourrir un bon esprit en France, qu'en leur donnant des secours pécuniaires.

Vous trouverez, Monsieur, dans les pièces ci-annexées, les premiers résultats de cette entreprise. Ils sont de nature à présenter sous un jour assez favorable l'objet principal de la présente expédition. Votre Excellence saura, sans doute, en tirer le plus grand parti pour le succès de la commission qui lui est confiée.

Je crois devoir ajouter ici la copie de la lettre que la Diète helvétique a adressée, par l'organe de son président, au duc de Vicence, en réponse à l'office qu'il lui avait transmis au nom de Buonaparte.

Vous observerez, Monsieur, que les Suisses se sont suffisamment pro-

1. A cette dépêche était annexée une copie du traité secret conclu à Vienne, le 3 janvier 1815, par l'Angleterre, l'Autriche et la France, contre la Russie et la Prusse.

noncés à cette occasion, et que les puissances alliées ne doivent et ne peuvent exiger de cet État de plus grands efforts. Les frontières sont garnies de troupes et mises en état de défense. On travaille à donner à cet armement la consistance nécessaire et, en cas de besoin, les armées alliées pourront le renforcer et profiter du passage par Bâle et par le Simplon. Demander davantage à la Suisse, exiger d'elle une coopération plus active, c'est vouloir exciter des troubles dans l'intérieur de ce pays, et le mettre à une épreuve très dangereuse.

L'intention de Sa Majesté Impériale est que vous vous appliquiez, Monsieur, à faire apprécier ces considérations au cabinet du Roi, à l'effet d'écarter toute tentative, soit directe, soit indirecte, de sa part, ayant pour but d'apporter des modifications au système militaire qu'on a déjà adopté relativement à la Confédération helvétique.

N° 217. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 21 avril/3 mai 1815.

Parmi les dépêches que je viens de recevoir de Votre Excellence, celle où elle me rend compte de ses entretiens avec le duc de Wellington, au sujet des subsides, a particulièrement fixé l'attention de Sa Majesté l'Empereur.

En même temps, lord Clancarty avait reçu l'autorisation de conclure pour la somme de cinq millions, à partager entre les trois puissances. Quoique cette proposition fût loin de répondre aux demandes que Sa Majesté Impériale a adressées au gouvernement britannique, elle nous a néanmoins autorisés à signer en commun, avec les autres Cours, l'acte qui a été proposé. Elle a cru toutefois ne pas renoncer par là aux demandes qu'elle a faites, et vous prescrit, Monsieur, de le déclarer formellement au duc de Wellington.

Comme c'est à son quartier général que sera traité, d'après votre opinion, ce que l'Angleterre pourrait faire particulièrement pour la Russie, en sus de sa part aux cinq millions, vous trouverez ci-joint les pouvoirs nécessaires pour régler tout ce qui peut y avoir rapport. Vous connaissez trop bien les arguments qu'il s'agit de faire valoir dans cette circonstance et vous les avez déjà employés avec trop de sagacité, pour que j'aie besoin de vous les répéter ici. Il est cependant une circonstance qui vient encore particulièrement à l'appui de notre demande et que Sa Majesté l'Empereur m'ordonne de vous communiquer dans tous ses

détails, afin que vous puissiez en faire sentir l'importance au duc de Wellington.

Dans les plans militaires qui avaient été arrêtés, on était convenu que l'armée russe, aux ordres du maréchal Barclay, formerait la réserve des armées autrichienne et prussienne, et se placerait à cet effet entre Nuremberg et Bamberg. Depuis, on a témoigné le désir que notre armée entrât en première ligne, dans le but de remplir la lacune entre celles du prince de Schwarzenberg et du maréchal Blücher. Sa Majesté l'Empereur, qui est toujours disposé à aller au-devant de toute mesure qui peut tendre à donner la direction la plus efficace aux grands moyens qu'il déploie, s'est empressé d'adhérer à cette proposition. Mais en même temps il a jugé qu'il serait de la plus haute importance de faire immédiatement remplacer cette armée par une réserve absolument égale en nombre. L'armée commandée par le comte de Wittgenstein, forte de 250.000 hommes et composée dans les mêmes proportions que celle du maréchal Barclay, comptant autant de divisions et de régiments, allait en conséquence recevoir l'ordre de marcher et de traverser les frontières de la Russie. Mais cette détermination entraînait un tel surcroît de dépenses que Sa Majesté Impériale n'aurait pu s'y décider, si elle n'avait point dû conserver l'espoir que les décisions de l'Angleterre répondraient davantage aux demandes justes et modérées qu'elle a fait adresser au duc de Wellington. Si les subsides de l'Angleterre, pour la part de la Russie, devaient se borner au tiers des cinq millions, le mouvement de l'armée de Wittgenstein rencontrerait les plus graves obstacles et deviendrait peut-être inexécutable, faute de moyens pécuniaires. Il est toujours à calculer que nos armées, pour arriver sur le théâtre de la guerre, ont à faire le double du chemin des autres armées, et, pour y parvenir, elles doivent cette fois-ci traverser constamment des pays alliés, où leur entretien est dispendieux. Cette considération est particulièrement applicable à la marche de l'armée du comte de Wittgenstein. Le duc de Wellington appréciera, mieux que personne, l'importance de réunir, dès le commencement de la lutte, la plus grande masse de forces possible, afin de s'assurer toutes les chances pour une fin prompte et heureuse. En mettant, par conséquent, l'Empereur à même de faire avancer, dès à présent, la totalité de ses armées, on se ménagerait certainement le moyen le plus efficace d'abrégier la durée de la guerre, ce qui offrirait, sans nul doute, à l'Angleterre une juste compensation pour le surcroît de subsides que nous lui demandons, et serait plus avantageux pour elle que de les prolonger pendant plusieurs années, à quoi elle s'exposerait, si elle

ne donnait pas, dès à présent, à ses secours pécuniaires toute l'étendue analogue aux vastes ressources dont elle dispose.

Le tiers des cinq millions qui nous revient se monte à 1.666.666 livres sterling. Votre Excellence connaît la somme demandée au duc de Wellington; la note ci-jointe la mettra au fait de ce dont nous disposions pendant la dernière guerre. Elle réglera ses explications d'après ces données et Sa Majesté Impériale est persuadée qu'elle tirera de ses rapports avec le duc de Wellington tout le parti qu'elle peut désirer pour le bien de son service.

N° 218. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 21 avril/3 mai 1815.

Les dépêches de Votre Excellence *sub* nos 11, 12 et 13 sont arrivées au moment où le courrier, porteur de la présente expédition, allait partir. Sa Majesté Impériale en a pris connaissance. Les observations qui y sont consignées font apprécier davantage l'intérêt majeur de la commission que Sa Majesté confie à votre zèle et à votre activité.

On avait préparé la mission du général comte de Damas en Suisse. L'Empereur approuve la précaution avec laquelle Votre Excellence s'est conduite à cette occasion. Le chargé d'affaires de Sa Majesté à Zurich va recevoir des ordres conformes aux indications que j'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma dépêche de ce jour, destinée aux affaires de la Suisse.

Le *Moniteur* des 18 et 19 avril se permet, comme à l'ordinaire, des mensonges indécents. Ils portent essentiellement sur l'opinion de l'Empereur notre Maître, relativement à Sa Majesté le Roi de France. L'Empereur désire que vous fassiez sentir, dans les formes que vous jugerez les plus convenables, l'indignation avec laquelle Sa Majesté a remarqué ce nouveau trait de perfidie et d'arrogance.

N° 219. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 16)

Bruxelles, 22 avril/4 mai 1815.

En arrivant dans ce pays, le duc de Wellington trouva une armée faible et mal organisée, et tout le territoire depuis Anvers et Maëstricht jusqu'à la frontière de France ouvert à la moindre incursion de l'ennemi.

Le Roi des Pays-Bas avait déjà été conseillé de renoncer à l'espoir de défendre le Brabant et la Flandre, s'il était attaqué avant le commencement de la guerre générale, et de se retirer derrière les fleuves et les forteresses.

Le duc adopta le système tout à fait contraire: il ordonna immédiatement de mettre en état de défense Nicuport, Ostende, Ypres, Menin, Oudenarde, Tournay et Mons. Son activité a été telle, que tous ces points sont maintenant à l'abri d'un coup de main, et les principaux d'entre eux ne pourraient être emportés qu'après plusieurs jours de tranchée ouverte. La garnison de ces places est composée des troupes les moins exercées; le commandement et l'artillerie en sont confiés à des officiers anglais.

Outre ces précautions, le duc pourra réunir 70.000 hommes en campagne, dans le cas où l'ennemi viendrait l'attaquer, dont 15.000 de cavalerie; dans ce nombre, il en est qui sont de nouvelle levée, mais Sa Seigneurie est satisfaite, du moins, de leur esprit.

Les troupes françaises sur les frontières augmentent à chaque instant; le peu de distance qu'elles ont à parcourir, la rapidité de leur marche et la facilité qu'elles ont de masquer leurs mouvements derrière les forteresses les mettent à portée de se réunir et d'entreprendre une attaque à tous les moments. Nous venons de recevoir aujourd'hui la nouvelle que Bonaparte devait quitter hier Paris avec la garde et qu'il va se rendre à Lille; il est donc possible que les hostilités soient commencées lorsque Votre Excellence recevra les présentes. Averti comme il doit l'être des retards de la marche des Alliés sur les autres frontières de la France, Napoléon peut chercher à profiter de cet intervalle pour se ménager quelque avantage sur ce point, s'il est possible.

Le duc de Wellington a eu hier une entrevue avec le maréchal Blücher à Tirlemont; il en est revenu complètement satisfait. Les Prussiens lui ont promis de mettre 80.000 hommes à sa disposition, en cas d'attaque, et lui, de son côté, s'est offert de les soutenir, si l'ennemi se portait sur la Sambre.

Les armements continuent en France avec toute l'activité qu'il est aisé de concevoir de la part du gouvernement actuel; la garde sera augmentée de quinze nouveaux régiments qui se forment à Paris; une partie des hommes est tirée de l'armée, l'autre se recrute parmi les anciens prisonniers.

La désertion à l'intérieur est considérable, selon tous les rapports; il en a passé ici environ 1200 de toutes armes, malgré les difficultés qu'ils trouvent et le peu d'encouragement qu'on leur donne, à cause du manque d'argent.

N° 220. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 17)

Bruxelles, 22 avril/4 mai 1815.

Monsieur le Comte, le corps de troupes saxonnes qui était à Liège s'est mis en pleine révolte contre le maréchal Blücher, et le général Müfling a manqué d'être mis en pièces par les soldats mutinés; la cause de cette rébellion a été celle-ci :

D'après le traité qui cède à la Prusse une certaine portion de la Saxe, le gouvernement prussien veut s'approprier les âmes qui sont nées sur le territoire cédé, partout où il les trouve; en conséquence, il a prétendu faire un triage dans le corps des troupes saxonnes et en détacher les individus qui étaient nés sur le sol dont il vient de faire l'acquisition. Par cette opération, un soldat ou un officier qui était habitué depuis plusieurs années à vivre avec ses camarades et à faire partie d'un corps d'armée qui se regarde encore comme appartenant à son Roi, devait être séparé pour être mis à la disposition d'un gouvernement auquel il n'a pas été cédé individuellement.

Les Prussiens ont insisté sur le principe opposé et ils ont voulu s'approprier les hommes, parce que ces hommes étaient nés sur un pays qu'ils ont conquis. Les mesures prises pour mettre ces maximes à exécution ont excité la révolte; les Saxons ont pris les armes et ont résisté sabre à la main à la recherche que l'on voulait faire pour saisir ceux de leurs camarades qui étaient destinés à devenir propriété prussienne.

Le maréchal Blücher a senti que l'opération ne pouvait avoir lieu sans les exterminer tous, et il l'a suspendue et a renvoyé les troupes hors de la ville.

Ce corps de troupes doit être considéré comme entièrement paralysé, tant que les Prussiens voudront en être les maîtres; il est même douteux si le traitement qu'il vient d'éprouver ne le rendra pas incapable de tout service et de toute confiance ultérieure.

N° 221. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 19)

Bruxelles, 22 avril/4 mai 1815.

Monsieur le Comte, en parlant de l'état de la France dans ma dépêche *sub* n° 11, j'eus l'honneur de mander à Votre Excellence que Bonaparte

ne pouvait pas voir sans inquiétude le Champ de Mai se réunir pour lui dicter une constitution, sous l'influence de Fouché et de ses associés, et qu'il aurait en conséquence cherché à différer cette assemblée afin de prendre des mesures propres à déconcerter les desseins des jacobins, qui travaillent à affaiblir son autorité et à se procurer même les moyens de le détruire, si leur intérêt ou leur salut les forçait à cette résolution extrême.

Les derniers événements ont confirmé cette opinion. Au lieu de permettre que l'on s'occupât de régler une constitution, Bonaparte l'a composée et publiée lui-même et, sans la soumettre à aucune discussion préalable, il l'a envoyée seulement à l'acceptation du peuple, c'est-à-dire à une formule dérisoire, sans examen et sans réalité. Par cette démarche il a détruit entièrement le projet de la faction opposée. Elle voulait une constitution qui fût son ouvrage; Bonaparte l'a prévenue en s'emparant lui-même de ce moyen et en s'en rendant l'auteur dans la forme qui lui était la plus convenable.

Le Champ de Mai, dans le dessein des jacobins, devait être une assemblée souveraine destinée à fixer la nature et la forme du gouvernement. Par les mesures que Napoléon vient de prendre, cette réunion ne fera que reconnaître les vœux supposés du peuple sur la constitution et deviendra ensuite la trompette d'alarme pour exciter la nation à soutenir la guerre étrangère. Il résulte de ce fait que l'importance des jacobins est inférieure à leurs prétentions et que le gouvernement se concentre tous les jours davantage dans la personne de Bonaparte.

Je ne saurai m'abstenir de soumettre à Votre Excellence quelques observations sur cette nouvelle constitution. Elle est presque en entier la copie de celle qui existait déjà.

L'hérédité de la Chambre des pairs est un point de différence, mais ce privilège, qui repose en Angleterre sur une aristocratie qui possède plus de la moitié des terres du royaume, est dérisoire en France, où un grand nombre de pairs, c'est-à-dire les anciens sénateurs à la pension, ont des noms sans propriétés, en conséquence sans hérédité, ni importance dans l'État.

La liberté de la presse y est mieux exprimée; cependant, par un acte simultané du gouvernement, cette liberté est soumise à l'inspection de la police.

Le Roi avait interdit la confiscation; Bonaparte s'est réservé cette arme terrible, en omettant l'article.

Toute condition d'éligibilité à la Chambre des députés est abolie.

Le mode d'élection devait être réglé par une loi; Napoléon conserve les anciens collèges électoraux nommés par lui, de manière qu'il n'existe pas un seul choix qui puisse lui échapper.

Il s'est adressé au peuple et aux armées pour l'acceptation, moyen inmanquable d'obtenir l'unanimité; car là où vingt-cinq millions de sujets sont admis à délibérer, toute discussion est impossible et on peut dire que personne n'intervient.

J'avoue que ces réflexions paraîtront sans objet, parce que la constitution elle-même n'en a aucun de réel; c'est le coup d'un parti pour déjouer l'autre; mais la soumission de la nation à tous ces changements, et la facilité avec laquelle elle est sujette à devenir l'instrument de chaque faction, méritent d'être prises en considération très sérieuse, parce que c'est de cette instabilité que proviennent toutes les inquiétudes qui peuvent agiter l'Europe à l'avenir et dont la disparition est le premier objet de la guerre présente.

La France est moralement partagée en trois grandes divisions: Bonaparte et l'armée; les régicides et ceux des révolutionnaires qui aspirent à dominer par ambition, ou parce qu'ils croient le pouvoir nécessaire à leur sûreté; enfin la masse éclairée des hommes modérés, qui désirent vivre sous un gouvernement constitutionnel, qui se trouvent plus à l'unisson avec les sentiments et les intérêts de la nation, mais qui, par la nature de leur caractère, ne peuvent jamais prendre de l'influence dans les révolutions, et qui n'ont pas eu le temps d'en acquérir dans le court espace de la restauration.

Dans la circonstance où nous sommes, c'est la première de ces castes, c'est-à-dire l'armée et le chef qui la commande, qui domine la France, et c'est contre les deux que l'Europe est ouvertement en guerre. Les jacobins sont entraînés dans ce système parce que, ayant eu besoin de Bonaparte pour aller à leur fin contre les Bourbons, l'instrument s'est trouvé trop fort pour être maniable, et, dès qu'ils l'ont mis sur le trône, ce sont eux-mêmes qui, à leur tour, sont devenus les instruments obséquieux d'un pouvoir dont ils se sont flattés d'être les directeurs. Dans cette position, ils sont forcés de se réunir à lui pour l'aider à soutenir la guerre contre les étrangers, parce que, dès qu'ils n'osent pas s'en défaire, ils sont obligés de le servir.

Il résulte de cet état de choses que les Alliés doivent s'attendre à combattre Bonaparte et l'armée, l'un et l'autre aidés de tous les moyens que le ministère jacobin saura leur fournir.

Les intrigues de Fouché auprès des puissances et les communications

vagues qu'il cherche à entretenir ne sont qu'une ressource éventuelle qu'il veut se ménager dans le cas où Bonaparte viendrait à périr par les suites de la guerre. Mais alors les Alliés se trouveraient si fort les maîtres de prendre le parti qui leur convient, qu'ils n'auraient pas besoin de transiger avec des gens de son espèce.

En faisant la guerre à l'armée française et à son chef, l'Europe combat les véritables ennemis de son repos et de l'ordre intérieur de la France. Aussi longtemps que cette armée existera en corps, elle ne se corrigera jamais du mauvais esprit qui la domine ; ce phénomène, quoique rare, n'est pas nouveau dans l'histoire, et cet esprit peut durer pendant des siècles, si l'établissement lui-même n'est pas transformé ou détruit. La sûreté de la paix dépend de cette résolution : l'existence d'un gouvernement républicain en France est impossible tant qu'il aura à craindre ses propres généraux et ses soldats ; les lois sont muettes et la liberté est en deuil partout où les armes sont infidèles.

Si on veut rendre la nation française à elle-même, il faut aider le gouvernement qui succédera à l'usurpation militaire à former une force conservatrice dans l'esprit de modération et d'obéissance. Alors nous aurons les véritables gages de la paix, qui consistent moins dans la teneur des conventions, que dans la nature du pouvoir avec qui elles sont faites.

La guerre que nous soutenons n'est en effet provoquée que par les dangers que nous apercevons avec raison dans les principes de celui qui domine la France ; donc c'est le caractère du gouvernement qui lui succédera qui doit être à juste titre la mesure de notre confiance ou de notre inquiétude. Dès que les Alliés n'aspirent pas à la conquête, ils veulent l'ordre qui est compatible avec leur repos et leurs intérêts, et, dans le fait, la croisade n'aurait aucun objet si elle n'avait pas celui-là.

Cette politique ne doit être avouée que selon les circonstances, mais elle paraît la seule propre à nous assurer les fruits de la victoire.

N° 222. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 4 mai 1815. [X. S.].

Je veux commencer, mon cher Comte, par où vous avez fini votre lettre du 22 avril et vous félicite de ce que vous pouvez avouer d'être père et surtout de ce que Madame s'est si heureusement tirée de cette première épreuve.

Mes dépêches contiennent plus de raisonnements que de faits, parce

que, dans le fond, nous ne pouvons pas faire grand chose ici dans ce moment. Ne comptez pas trop, je vous prie, sur les intrigues de Fouché : cet homme se réserve d'être à nous quand nous serons à Paris, c'est-à-dire quand nous n'aurons plus besoin de lui et qu'il voudra se servir de nous pour rester maître du pavé en dépit des dieux. Le Roi formera pour sûr un ministère comme on le voudra. Talleyrand a déjà été prié d'accourir dans cette intention, mais, selon moi, l'obstacle à un tel ministère sera Talleyrand lui-même. L'arrivée de Noailles a réveillé toutes les intrigues; il n'a pas eu une once de révolte. M^{me} de Duras et M^{me} de La Tour du Pin ont passé guêtres et pantalons et veulent M. de Talleyrand; elles l'auront, s'il peut les avoir; faites-le donc partir au plus tôt. Blacas me dit à chaque instant qu'il est prêt à se retirer, mais il ne peut le faire que lorsque quelqu'un d'autre sera ici pour se charger des affaires. Parmi les émigrés de Gand, il n'y a personne. Lally et Châteaubriand sont des auteurs qui connaissent tout, excepté les choses et les hommes.

Lieven m'écrit qu'il a reçu le paquet que vous lui avez recommandé; il espère conclure comme nous le désirons; il paraît qu'on est mieux envers lui depuis quelque temps.

J'aurai de la peine à obtenir de l'argent de lord Wellington; les fonds en Angleterre baissent à vue d'œil, cependant il fera tout ce qui sera possible; il me traite avec intimité.

Que dites-vous de la belle opération que les Prussiens ont tentée sur les troupes saxonnes? Depuis que l'on fait commerce d'hommes, je crois qu'une pareille prétention n'a jamais été mise en avant.

Ma vie se passe entre Gand et Bruxelles, voyages qu'il vous faudra payer à 160 francs pièce. Les dépenses de mon établissement militaire vous feront trembler, il faut que vous veniez un peu à mon secours; dites-moi pour combien, mettez-vous à votre aise et je vous écrirai une dépêche en conséquence. Je n'aurais pas touché cet article, si les prix des chevaux n'étaient pas le double de Londres, et encore on n'en trouve que de fort médiocres.

Soyez sûr que je ne me compromettrai en rien; quant à ma politique, je vous l'écris assez longuement; on sait tout ici et on en est bien malheureux et bien affligé.

Dites aux Autrichiens de trotter du moins, s'ils ne veulent pas courir; une expédition sur Lyon est indispensable. Faites cesser la neutralité de la Suisse; c'est une honte qu'il y ait un parti dans ce pays qui ose vouloir rester spectateur, lorsque le monde entier est en armes pour produire un ordre de choses qui assure aux Suisses *la neutralité per-*

manente à laquelle ils aspirent, tandis qu'ils resteraient les bras croisés.

Mille amitiés à tous vos collaborateurs. Croyez-moi, comme je suis, votre sincère ami, etc., etc.

P.-S. — Nos calculs sur la marche des troupes ont été un peu en défaut ; chaque pas de moins est un soldat de plus pour Bonaparte.

N° 223. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 23 avril/5 mai 1815.

Dans la commission établie ici pour régler tout ce qui est relatif aux subsistances des armées alliées pendant les trois premiers mois de la guerre, il s'est élevé quelque divergence d'opinion entre les commissaires anglais et ceux des trois autres puissances. Les pièces ci-jointes instruiront Votre Excellence avec détail de cette affaire. La dernière contient les décisions du comité des quatre puissances, par lesquelles nous avons cherché à concilier les opinions et à empêcher que, pour le moment, le système d'approvisionnement proposé ne soit entravé dans son exécution. Il en résulte cependant une négociation avec lord Wellington et avec le ministère du Roi des Pays-Bas. Le général Vincent en est spécialement chargé, conjointement avec Votre Excellence et le ministre de Prusse, comte de Goltz. Il lui donnera les développements qui pourraient lui être nécessaires, et elle voudra bien l'appuyer dans toutes ses démarches, car leur succès intéresse nos armées autant que celles des autres puissances.

N° 224. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 20)

Gand, 24 avril/6 mai 1815.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la copie d'une déclaration que le Roi se propose de publier. Depuis longtemps le plus grand nombre des personnes qui composent son conseil croyaient qu'il était convenable de parler à la France ; mais cette mesure avait été constamment différée, en attendant le moment de l'entrée des troupes alliées sur le territoire français. Dans l'intervalle, Bonaparte ayant publié sa constitution et prononcé que la famille régnante était exclue du trône, il a paru nécessaire de s'adresser à la nation, afin de la mettre en garde

contre la démarche dans laquelle on voudrait l'entraîner, et pour lui donner une juste idée de sa situation.

Après avoir examiné différentes rédactions, le Roi s'est arrêté à celle-ci, la jugeant plus conforme aux vues des Alliés et plus propre à lui réconcilier les esprits en France, en ne désignant pour son ennemi que celui que toute l'Europe a reconnu pour tel.

N° 225. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Gand, 6 mai 1815 [N. S.]

Un courrier anglais, parti le 4 à midi, s'est chargé d'un gros paquet pour vous. Comme il doit passer par Stuttgart et Munich, il est probable que M. de Noailles, à qui j'ai recommandé cette lettre, le précède. Le voyage de ce dernier avait pour but d'insinuer au Roi le renvoi de M. de Blacas. Aucun des Français qui se trouvent ici n'a ni l'influence ni le moyen de faire opérer un pareil changement, parce que, M. de Blacas quittant sa place, il faut que le ministre, et, s'il était possible, le ministère lui succède immédiatement. C'est M. de Talleyrand qui seul peut conduire cette affaire à bonne fin ; priez-le donc de partir immédiatement et de se rendre auprès du Roi, qui lui écrit dans le même sens et dans les termes les plus pressants ; je ne doute pas qu'il ne trouve tous les moyens de faire le bien. Le chancelier Dambray vient d'arriver, c'est une très petite acquisition. Mes lettres du 4 contiennent tout ce que je pouvais vous mander et je m'y rapporte entièrement. Le comte de Goltz est arrivé hier, il ne m'a rien rapporté de votre part. Mille amitiés à tous les nôtres. Votre ami.

P.-S. — M^{me} de Vitrolles, dont je vous ai parlé au long dans ma dépêche du 4, part aujourd'hui pour Paris. Le Roi l'a chargée d'assurer Fouché que les services qu'il pourra rendre seront *agréés et récompensés* ; nous verrons ce qu'il fera.

N° 226. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode

(Lettre particulière.)

Gand, 30 avril/12 mai 1815.

Mon cher Comte, votre courrier du 3 m'est arrivé avant-hier au soir ; je l'ai expédié immédiatement pour Londres, avec prière au comte de

Lieven de me le renvoyer, afin que je puisse en profiter au plus tôt, et vous rendre compte de mes démarches en exécution des ordres qui m'ont été transmis.

Bonaparte n'avait pas quitté Paris le 9 ; malgré la régence nommée et l'annonce de son départ, il paraît qu'il n'ose pas quitter la capitale avant d'avoir pris de nouvelles précautions. En attendant, il fait travailler à mettre les places de cette frontière dans un meilleur état de défense et surtout à pratiquer des inondations.

L'armée du duc de Wellington et celle du maréchal Blücher n'en forment maintenant qu'une. Elles sont concentrées depuis Namur jusqu'à nous et peuvent présenter en bataille 150 000 hommes.

Les rapports de la France continuent à être satisfaisants, autant qu'il est raisonnable de l'espérer. La nation montre une répugnance décidée contre les mesures où l'on cherche à l'entraîner. Il règne à Paris une hardiesse inconnue aux gouvernements révolutionnaires ; toutes ces dispositions ne produiront de résultat qu'à l'approche des armées, il serait imprudent de l'espérer avant, de la part de quelque parti que ce soit.

Vous devez avoir reçu mon expédition du 22/4 par le courrier anglais, et ma lettre du 6, recommandée à M. de Noailles. Si M. de Talleyrand n'est pas parti, chassez-le de Vienne ; sa présence ici est indispensable ; il ne peut maintenant être utile qu'auprès du Roi.

Si vous aviez pu me dire l'époque à laquelle nos armées pourront se trouver sur la ligne d'opération, vous m'auriez donné le moyen de répondre à beaucoup de questions ; le silence des gazettes allemandes fait craindre des délais, qui, j'espère, n'auront pas lieu. Les troupes saxonnes, surtout l'infanterie, continuent dans le plus mauvais esprit ; on se propose de les renvoyer à Gueldre ; il faut renoncer à les mettre en ligne devant l'ennemi, dans les dispositions où elles se trouvent.

Le courrier qui vous apportera cette lettre a passé par ici dans la nuit, venant de Londres ; le chevalier Stuart envoie après lui pour le rattraper, s'il est possible. J'écris ces lignes sur sa table.

Vous n'aurez pas besoin de prendre aucune mesure directe à l'égard de M. de Damas ou d'aucun autre agent du Roi en Suisse. Le Roi soumet toutes ses démarches sur cet objet aux vues et à la volonté de Sa Majesté l'Empereur. Votre très sincère ami, etc.

P.-S. — Je suis arrivé hier au soir de Bruxelles et ne peux vous en dire davantage. Louis, le ministre des finances, est arrivé ; c'est un homme qui

sera très utile. Le commandant de la garde nationale de Lille, M. Basse-
rode, est également arrivé. M. de Jaucourt vous prie de donner cette
nouvelle à M. de Talleyrand.

**N° 227. Circulaire du prince de Talleyrand aux agents
diplomatiques français.**

Vienne, 18 mai 1815.

Monsieur, Buonaparte, depuis son arrivée à Paris, ayant d'abord nié
l'authenticité de la déclaration du 13 mars et ensuite essayé d'en affaiblir
l'effet par différentes publications, quelques personnes avaient pensé ici
qu'il pourrait être utile d'en faire une seconde. Le Congrès a fait exami-
ner cette question par une commission qui, dans la conférence du 12 de
ce mois, lui en a fait son rapport. Ce rapport, en confirmant les disposi-
tions manifestées par les puissances dans la déclaration du 13 mars, en
réfutant les sophismes de Buonaparte, en mettant ses impostures au grand
jour, conclut que, sa position à l'égard de l'Europe n'étant changée ni
par les premiers succès de son entreprise, ni par l'offre qu'il a faite de
ratifier le traité de Paris, une seconde déclaration n'est nullement
nécessaire. J'ai l'honneur de vous envoyer plusieurs exemplaires du
procès-verbal de la conférence dans lequel le rapport est textuellement
inséré.

Vous y remarquerez que l'Europe ne se présente pas comme faisant la
guerre pour le Roi et sur sa demande, mais qu'elle la fait pour elle-
même, parce que son intérêt le veut, parce que sa sûreté l'exige. C'est là
l'exacte vérité, et c'est aussi ce qui est le plus convenable pour le Roi
et le plus favorable à sa cause. Si l'on pouvait croire en France que la
guerre est faite uniquement pour les intérêts du Roi, ses sujets verraient
en lui l'auteur des désastres qu'elle causera. Or une telle opinion ne
pourrait avoir d'autre effet que d'aliéner leurs sentiments envers Sa
Majesté et de les porter à embrasser le parti de Buonaparte, au lieu que,
de la manière dont la guerre est présentée, c'est à Buonaparte seul que
l'on pourra attribuer les maux qui en seront la suite, et c'est ce dont
il est bien important de convaincre tout le monde, particulièrement
en France.

Dans le courant de la semaine prochaine, je compte me mettre en route
pour me rendre à Gand auprès du Roi.

N° 228. Le comte de Noailles au comte de Jaucourt.

(N° 52)

Saint-Pétersbourg, 19 mai 1815.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur de vous adresser le 8 et le 17 avril dernier deux dépêches qui, je l'espère, vous seront parvenues, ou à M. le prince de Talleyrand. Leur contenu vous a fait juger facilement le prix que j'attache à recevoir les directions qu'elles sollicitent.

La peine que j'éprouve d'être privé de renseignements positifs sur l'état des affaires de France et de vivre dans l'ignorance du sort de mes plus chers intérêts serait adoucie par l'idée de pouvoir, par ma présence dans cette capitale reculée, servir de quelque manière la cause de mon Roi ; mais vous sentez, Monsieur le Comte, qu'ici je ne puis être bon à rien. Une autre cause de chagrin pour moi est de voir l'existence de toute ma légation compromise par ce décret du 10 avril, qui séquestre les biens des agents politiques français qui ne rentreraient pas dans leur patrie avant le 10 juin prochain. Il serait bien nécessaire, dans la situation où ce décret place les secrétaires de mon ambassade, que l'expression de la volonté du Roi, ou les disposât à un dévouement absolu, ou leur laissât un degré de liberté honorable, dont ils useraient selon leur opinion.

J'ose aussi vous rappeler, Monsieur le Comte, que je suis écrasé par un état de maison considérable, sans argent et devant plus de quatre-vingts mille francs ; il est vrai que le département des affaires étrangères m'en doit cent mille depuis le 1^{er} avril ; mais, comme vous le savez, on ne paye rien à Paris. MM. les secrétaires d'ambassade, qui n'ont point touché leur traitement depuis le 1^{er} janvier dernier, sont dans une position très fâcheuse, et forcés de dépenser de l'argent à Pétersbourg, sans avoir le moyen de s'en procurer. Vous jugez qu'il est instant que le sort de ces Messieurs et le mien soient fixés.

N° 229. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 22)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, le général baron de Vincent m'a remis la lettre de Votre Excellence, en date du 23 avril/5 mai, et les annexes concernant les arrangements pris à Vienne pour assurer la subsistance des trois armées principales en Allemagne.

Connaissant que cette affaire, autant qu'elle pouvait regarder le Roi des Pays-Bas, ne saurait être ni mieux éclaircie ni mieux soutenue que par le duc de Wellington, j'ai été d'avis de l'en informer, avant de faire aucune autre démarche. Par la traduction de sa lettre, écrite au chevalier Stuart, Votre Excellence verra que la question était décidée de fait et que, si on avait connu à Vienne ce qui se passait dans ce pays, on aurait évité toutes les discussions qui ont eu lieu à cet égard. La vérité est que toutes les troupes allemandes sous les ordres du duc de Wellington ont été nourries, soit des magasins anglais, soit de ceux du Roi, sans leur faire de retenue ni exiger de leurs gouvernements aucune indemnité; les troupes prussiennes se trouvent dans le même cas, depuis qu'elles sont établies sur ce territoire.

En conséquence de la note présentée par les ministres des trois puissances alliées, le Roi des Pays-Bas a fait la réponse ci-jointe, par laquelle Sa Majesté consent à se charger de la subsistance des troupes allemandes sous les ordres du duc de Wellington, moyennant une bonification exactement correspondante au tarif fixé à Vienne, et elle prend sur son compte la différence entre ce tarif et le prix marchand.

Ainsi la difficulté mise en avant par le Hanovre est levée et les arrangements pris à Vienne peuvent sortir leur entière exécution.

Le Roi des Pays-Bas réclame de Sa Majesté Prussienne au moins l'indemnité fixée par le tarif pour toutes les fournitures qui ont été prêtées à ses troupes et qui le seront à l'avenir; mais cette question pouvant embarrasser l'autre, si elles étaient jointes ensemble, nous avons été d'avis de les séparer. Il faut cependant s'attendre que cette Cour, s'étant prêtée à la proposition qui vient de lui être faite, insistera sur la prétention mise en avant envers la Prusse.

Malgré les grandes ressources de ce pays, on ne saurait se dissimuler que le long séjour d'une armée aussi immense n'opère dans les prix une augmentation extraordinaire. Cet inconvénient doit se faire sentir ailleurs encore plus fortement; il n'existe pas de produits capables de suppléer aux besoins de 600 000 combattants, plus ou moins réunis ensemble. Le terme de la difficulté consiste dans la célérité des opérations et dans la marche des armées en pays ennemi; en gagnant du territoire, on facilite à la fois et les moyens de vivre et ceux de finir la guerre heureusement.

N° 230. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 23)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, c'est après avoir écrit la dépêche qui rend compte à Votre Excellence du résultat des démarches faites auprès de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, et à l'instant même, que je viens de recevoir l'office et les pièces ci-incluses, de la part de Son Excellence le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre.

Quelle que soit la combinaison entre cette communication et la note de M. de Nagell, elle ne doit nullement arrêter l'effet du consentement donné par ce gouvernement à l'arrangement proposé. Il est de fait que les contingents de Hanovre, de Brunswick et d'Oldenbourg sous les ordres du duc de Wellington sont nourris aux frais de ce pays, et qu'ils continueront à l'être, au prix fixé par le tarif de la commission à Vienne ; donc l'argument mis en avant en leur faveur d'après une supposition contraire se trouve dénué de toute réalité ; ils doivent par conséquent être assimilés au reste de l'Allemagne, puisque non seulement ils sont dans la même situation que les autres, mais encore ils reçoivent des subsides complets de la part de l'Angleterre.

Quant aux réclamations faites envers la Prusse, la question doit être entièrement séparée de la première ; si cependant Sa Majesté Prussienne consent à partager le fardeau que son armée fait supporter à ce pays-ci, depuis qu'elle y est établie, les arrangements deviendront plus équitables et plus faciles.

N° 231. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 24)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, les pouvoirs et les instructions que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me transmettre, à l'égard du nouveau subside à obtenir de l'Angleterre, m'ont autorisé à renouveler mes démarches sur ce sujet auprès du duc de Wellington. Pour le moment, sa réponse s'est bornée à m'informer qu'il avait rendu compte à lord Castlereagh de ma proposition en général, et que ce ministre lui avait mandé qu'il en ferait part à ses collègues et demanderait la décision du cabinet. Milord Wellington a ajouté que l'intervention des trois puissances principales en

faveur de celles du second ordre et la nécessité réelle de venir au secours de presque tous les États qui prennent part à la guerre avaient détruit une partie de ses propres calculs, fondés sur les épargnes probables qu'il espérait trouver dans les sommes destinées à l'entretien du grand contingent anglais, mais qu'il persistait toujours dans la résolution d'employer son influence auprès du gouvernement, afin de satisfaire, autant qu'il lui sera possible, à la demande de notre Auguste Maître.

Votre Excellence m'ayant fourni des renseignements très essentiels concernant le nombre de nos armées, les sacrifices qu'exige leur entretien et l'effet décisif qu'elles vont produire sur les événements de la guerre, le duc m'a paru douter que l'armée du comte de Wittgenstein soit destinée à se porter en Allemagne et que celle commandée par le maréchal Barclay excède le nombre de 150 000 hommes. Ces notions lui viennent probablement des agents anglais à Vienne; j'ai persisté à faire valoir les miennes et j'espère que le temps les justifiera.

Mon opinion est qu'avant le commencement des hostilités le gouvernement anglais s'abstiendra de prendre de nouveaux engagements, et que ce sera lorsque la guerre sera en pleine activité que le ministère pourra être porté à fournir des moyens ultérieurs pour la soutenir.

Votre Excellence peut être persuadée que je porterai dans cette affaire tout le zèle et toute la diligence possible.

N° 232. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 25)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, la dépêche secrète de Votre Excellence et la teneur du traité qui s'y trouvait annexé ont produit sur mon esprit la sensation que tout serviteur fidèle de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, ne peut s'empêcher d'en éprouver.

Cet acte, que Votre Excellence caractérise avec tant de raison un monument de légèreté et de faiblesse, prouve combien le dépit personnel, l'ignorance et les intrigues peuvent compromettre les plus grands intérêts des États. Il est glorieux qu'au moment où l'on vient de découvrir un dessein qu'aucune raison politique ne pouvait justifier, le souverain contre lequel il était projeté se trouve à la tête de l'alliance générale qui va de nouveau sauver l'Europe et ceux même qui avaient si mal jugé ses intentions magnanimes.

Me trouvant dans l'habitude de causer confidentiellement d'affaires

avec le duc de Wellington, je n'ai pas manqué de lui dire que je venais d'être instruit, quoique d'une manière non officielle, qu'un tel traité avait eu lieu, et je lui ai témoigné combien cet acte m'avait paru contraire non seulement aux principes de justice, mais aux règles de convenance et à l'esprit de concorde et d'harmonie qui avait présidé à toute la politique des Alliés avant cette époque.

Le duc m'a dit qu'il a totalement ignoré cette transaction jusqu'à son arrivée à Vienne; qu'alors tous les différends qui avaient causé des alarmes et donné lieu à cette mesure venaient de cesser, et qu'en conséquence le traité était considéré comme non venu;

Que néanmoins il a éprouvé un véritable sentiment de peine à ne pas en faire l'aveu lui-même à Sa Majesté l'Empereur, toutes les fois qu'il en était reçu avec tant de bonté et traité avec tant de confiance. Mais, outre que ce n'était pas son propre secret, il a craint qu'une explication sur une affaire aussi scabreuse, dans le moment où elle était censée déjà éteinte et oubliée, ne pût produire que des inconvénients;

Qu'ayant voulu s'informer des motifs qui avaient donné lieu à cette mesure, il lui a paru les reconnaître dans les menaces de guerre faites dans le temps par le prince de Hardenberg, et que, ces menaces s'étant trouvées sans effet au moment de son arrivée à Vienne, tous ses soins se sont portés à faciliter les arrangements communs pour éviter les moindres prétextes de rupture;

Que c'est dans cet esprit qu'il a insisté auprès de l'Autriche pour la cession de Torgau et de quelques autres villes de la Saxe, et qu'il ne saurait oublier qu'à cette œuvre de paix Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, a contribué plus que personne par des sacrifices en Pologne et d'autres concessions qui ont décidément facilité l'arrangement désiré.

Pendant cette conversation, j'ai reconnu qu'il avait fortement à cœur de détruire toute impression défavorable qui pourrait encore rester dans notre cabinet à cet égard. En convenant de la pureté de ses intentions personnelles, je n'ai pas manqué d'insister sur l'incongruité de la mesure à tous égards, et lui ai fait observer que la Russie et la Prusse, qui étaient censées menacer ou vouloir la guerre, se trouvent n'avoir jamais imaginé de se lier dans ce but, et que ce sont les autres puissances qui prennent l'initiative par une convention hostile, contre des souverains avec lesquels ils avaient une alliance positive et systématique qui durait encore.

J'ai ajouté que rien ne précipite plus les guerres que l'excessive précaution de se mettre en mesure pour les soutenir, puisque ces précautions

sont odieuses et provoquent des réciprocités du même genre, qui mènent à des ruptures ouvertes. Lorsqu'il m'a paru que la supériorité de l'argument tournait en faveur de notre thèse, j'ai cherché à l'assurer que Sa Majesté l'Empereur s'élèverait au-dessus de tout ressentiment, comme de toute politique passionnée, et que, malgré cet incident que tous les hommes sensés doivent désapprouver, la conduite de notre Auguste Maître se trouverait toujours conforme à la grandeur de ses vues et à la noblesse de son caractère.

Je choisirai une occasion convenable pour avoir une explication encore plus sérieuse avec le Roi de France. Il est dans ce moment si alarmé sur son sort que je ne voudrais pas ajouter de nouvelles inquiétudes à sa situation. J'espère que Votre Excellence approuvera les motifs de ce délai.

N° 233. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 26)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, les précautions que j'avais prises au moment du départ du comte Roger de Damas pour la Suisse me rassuraient entièrement sur sa conduite ; étant suffisamment informé des intentions de notre Auguste Maître à l'égard de ce pays, je n'ai pas cessé de recommander au Roi de s'abstenir de toute mesure qui pourrait ne pas s'y trouver conforme. Le comte de Blacas m'a écrit la lettre ci-jointe, afin de me rassurer encore davantage sur ce sujet, et je ne puis douter que les ordres du Roi à ses agents en Suisse ne correspondent exactement aux principes contenus dans cette communication.

N° 234. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 27)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, en exécution des ordres contenus dans la lettre de Votre Excellence du 21 avril/3 mai, j'ai profité de la première occasion pour témoigner au Roi en personne la juste indignation qu'avaient excitée dans la Cour de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, certaines expressions contenues dans le *Moniteur* français.

Le Roi a été infiniment touché de cette communication et m'a prié de faire connaître à Sa Majesté tout le prix qu'il mettait à cette marque d'intérêt et de délicatesse.

Il m'a ajouté qu'en combattant avec tant de gloire et de succès tous les genres de tyrannies qui ont opprimé et oppriment encore la France, l'Empereur avait acquis des droits si fondés et si durables à la reconnaissance de la nation et à celle du Roi, que ni l'intrigue ni l'imposture, quelle que soit la source d'où elles puissent dériver, ne sauraient jamais en diminuer l'impression.

N° 235. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 28)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, Votre Excellence a été informée, il y a quelque temps, du projet que le Roi avait d'attacher des commissaires à chaque armée principale, afin d'exercer l'autorité administrative dans tous les départements qui seraient délivrés du joug de l'usurpateur et de pourvoir à la subsistance de ces mêmes armées.

Le but de cette mesure consiste principalement à ne pas donner à la guerre un caractère odieux, à la présenter en conséquence comme un secours, et non pas comme une hostilité, et à alléger autant qu'il sera possible les maux qu'elle entraîne. C'est à cet effet que le Roi a fait rédiger l'ordonnance ci-jointe ; ce projet, quoique arrêté et imprimé, n'est destiné à être publié qu'à l'époque de l'entrée des Alliés en France. En attendant, j'ai cru qu'il serait utile d'en donner connaissance à Votre Excellence, afin qu'elle le fasse examiner et que l'on fixe quelques idées à cet égard :

1° Le pays occupé en France par les armées étrangères sera-t-il administré au nom du Roi ?

2° Dans le cas qu'il dût l'être, l'ordonnance proposée peut-elle remplir les vues des Alliés, quant à la sûreté et à la subsistance des armées ?

3° Quels seraient les changements ou les modifications que l'on désire voir apporter à cette ordonnance, en cas qu'elle ne se trouve pas complètement satisfaisante ?

Dans des affaires aussi compliquées, il serait difficile d'adopter quelque plan à l'abri de tout inconvénient et de toute critique ; après avoir cherché à prévoir, il conviendra de laisser beaucoup aux circonstances et à la prudence des hommes qui seraient chargés de cette partie du service. Les commissaires croient pouvoir faire un grand bien et être d'un grand secours aux armées ; si leurs promesses n'étaient pas tout à fait remplies, les commandants des troupes auraient toujours la faculté de prendre les

mesures qu'ils croiront nécessaires, mais il importe qu'il existe une règle commune et que les résolutions extraordinaires soient considérées comme des exceptions.

Le Roi a maintenant auprès de lui quatre personnes bien entendues sur les objets d'administration intérieure : ce sont les préfets Vaublanc, Capelle et Riccé et le ministre Beugnot ; tous sont destinés à être employés dans les commissions projetées.

Le duc de Wellington a déjà consenti à les recevoir et à les laisser administrer dans l'esprit du règlement, partout où il sera avec les troupes sous ses ordres. Si Votre Excellence croit que des instructions de sa part peuvent être de quelque utilité afin de mettre un parfait accord entre les vues des Alliés et celles du Roi à cet égard, je la prie de me les faire parvenir le plus tôt possible, et de me mettre dans le cas d'agir en conséquence.

N° 236. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 29)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, le Roi a écrit à M. le duc d'Orléans de se rendre auprès de lui au moment où la campagne va s'ouvrir. Son Altesse Sérénissime a répondu qu'il était prêt à obéir, mais qu'il voulait connaître d'avance l'emploi qu'on lui destinait, et surtout si Sa Majesté se proposait d'entrer en France avec les étrangers, démarche à laquelle le duc ne paraît nullement disposé à se prêter.

Comme cette lettre est à peine arrivée, j'ignore encore quelle sera la réplique ; mais je suis porté à croire qu'en continuant à témoigner le désir de voir un prince de son sang agir pour la délivrance de la patrie commune, le Roi lui démontrera la nécessité dans laquelle il est de ne pouvoir pas se dispenser du secours de ses Alliés, et que, dans l'alternative ou de voir la France sous le joug de Bonaparte, ou de s'associer au reste de l'Europe pour la sauver, le parti à prendre ne peut pas être douteux.

Il serait difficile de dire quel est le motif réel qui règle la conduite du duc d'Orléans dans cette circonstance. Son ambition s'élève-t-elle jusqu'au trône ? A-t-il des intelligences et des projets suivis d'y parvenir ? Ou bien, comme il est probable, craint-il les embarras d'une situation secondaire, où sa médiocrité reconnue le liendra, et ne préfère-t-il pas le rôle de frondeur, en attendant les événements, à celui d'acteur sur un si grand théâtre, sans cette conscience de soi-même qui fait aspirer aux grands succès ?

Les usurpateurs des grandes monarchies qui ont prospéré sont infiniment rares dans l'histoire. Il faut une force infinie pour réconcilier les hommes avec les injustices de ce genre. Quelles que soient les vues de M. le duc d'Orléans, je ne crois pas qu'il ait le caractère à se soutenir dans une situation qui demande beaucoup d'efforts. Bonaparte, entouré du prestige de mille succès, a pu comprimer autrefois tous les germes d'opposition et de résistance, et s'associe encore aujourd'hui aux espérances des compagnons de son ancienne gloire et à certains crimes de la Révolution, qui ne se croient malheureusement en sûreté que sous un tel protecteur. Mais le duc d'Orléans, qui n'a que son nom et un funeste exemple à donner à ceux qui voudraient s'en servir, ne saurait jamais en imposer à personne. Après avoir été instrument, il deviendrait infailliblement victime.

Si, par ma position, il arrive que je sois appelé à manifester quelque opinion sur ce sujet délicat, je ne me départirai jamais de la plus grande modération et je chercherai à concilier, s'il est possible, tout ce qu'il y aurait de discordant entre des personnages dont la conduite peut influencer si essentiellement sur le sort et la conclusion des affaires.

N° 237. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 30)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Tous les renseignements concernant la marche de l'autorité dominante en France paraissent justifier le jugement que l'on avait porté sur la nature du gouvernement actuel, c'est-à-dire que c'était une transaction continuelle entre le despotisme militaire et le terrorisme révolutionnaire. Ces deux principes continuent à se soutenir et à se déjouer à la fois ; l'approche de la guerre étrangère les maintient en équilibre. Dans cette circonstance, le chef de l'armée serait, lui tout seul, le chef et l'arbitre de l'État. D'un côté, Bonaparte augmente et organise sa garde au centre de Paris, appelle aux armes les anciens soldats, envoie des commissaires militaires pour mettre en activité la garde nationale, et, sans oser prononcer le mot de conscription, cherche à attirer par différents moyens tout le monde qu'il peut à ses drapeaux. De l'autre côté, les jacobins forment des fédérations, le faubourg Saint-Antoine a reparu en scène, et, sous prétexte de combattre les étrangers, les deux partis visent en même temps à se fortifier l'un contre l'autre.

C'est au milieu de cette lutte et sous l'influence de ces différents intérêts que va se réunir l'assemblée désignée sous le nom de Champ de Mai.

Les élections auraient donné aux jacobins une majorité assurée, parce qu'elles sont dirigées par Fouché et Carnot, à la tête de leur département ministériel, aidés des commissaires qu'ils ont envoyés dans toutes les parties de la France ; mais Bonaparte a autorisé les membres de la Légion d'honneur à concourir de droit à cette réunion informelle ; ainsi les officiers à la demi-solde, devenus représentants de la nation, en seront les législateurs. Au reste, les travaux de ce Champ de Mai sont déjà faits par anticipation. Le souverain existe, Napoléon s'est nommé lui-même. La constitution est parfaite, c'est lui qui l'a donnée. L'assemblée doit prononcer que le peuple l'accepte, proscrire les Bourbons et crier aux armes.

Dans cet état de choses, la nation attend la guerre ; on la craint sur les frontières qui en ont été le théâtre il n'y a pas deux ans ; on la désire là où elle ne s'est pas montrée et surtout où on se flatte qu'elle ne parviendra jamais. Le Dauphiné, la Franche-Comté, la Bourgogne, en partie l'Alsace, la Lorraine et la Champagne sont irrités à l'aspect d'une nouvelle invasion et on les provoque, avec quelque succès, à prendre les mesures pour la repousser. Les autres provinces montrent une répugnance décidée contre tous les actes du gouvernement.

Paris est subjugué par la garde et les cris d'une partie de sa populace que l'on paye, mais il règne un esprit d'opposition et de fronderie inconnu autrefois à Bonaparte ; on imprime, on critique, on cause de tout impunément. Les fortifications de Montmartre irritent les uns et effrayent les autres ; tous les regardent comme un signe de détresse.

Fouché et son parti sont dans une position forcée. S'il voulait, et encore plus, s'il pouvait détruire Bonaparte, nul doute qu'il le ferait sans hésiter, parce qu'il se trouverait alors l'homme le plus puissant de la France. Dans cette situation, au lieu d'intriguer ou de négocier pour s'assurer une place au rétablissement du Roi, il en imposerait les conditions lui-même, et la grandeur du service rendu à l'Europe et à son pays ferait disparaître les obstacles que sa conduite passée oppose à ses prétentions. Mais il est loin de posséder le pouvoir ou le courage nécessaire pour hasarder une pareille entreprise ; non seulement il sert Bonaparte, mais il est forcé de remettre en vigueur, pour le soutenir, toutes les lois les plus révolutionnaires ; la teneur du rapport ci-joint démontre cette vérité. En pareil cas, la prudence exige certainement de ne pas décourager Fouché dans ses projets utiles, s'il en a ; mais elle défend surtout aux Alliés d'admettre dans leurs calculs, comme moyen de succès, les services que cet homme, selon toute probabilité, ne rendra jamais. Malgré cette conviction, mon langage, lorsque les circonstances m'ont porté à m'exprimer sur ce sujet,

a toujours été très encourageant pour Fouché, en disant à ceux qui pouvaient le lui répéter ce qu'il sent bien lui-même, que l'homme qui, à la tête d'un parti quelconque, parviendrait à délivrer l'Europe de Bonaparte n'aurait aucune condition à demander, parce qu'il pourrait les prescrire toutes.

Jusqu'à ce moment, l'augmentation de l'armée n'est pas assez forte pour prouver de l'enthousiasme, même parmi les gens qui tiennent à la profession des armes. Le gouvernement ne cesse d'insinuer par les papiers publics que la guerre n'aura pas lieu, ou qu'elle ne sera pas générale. Cette opinion, qui n'est contredite par personne, a acquis du crédit, et c'est elle qui suspend la désertion. Si tout le monde était convaincu de ce qui est, le découragement serait à son comble, car aucun n'oserait espérer pouvoir résister à l'Europe armée et coalisée dans un même but et un même intérêt.

Le Roi est vraiment attendu par une grande partie de la population en Flandre, en Artois et en Picardie : les communications qui existent avec ces provinces sont plus immédiates, et on peut en juger en connaissance de cause. On espère des mouvements dans les autres parties de la France, dès que les hostilités commenceront, surtout en Normandie, en Bretagne, à Bordeaux et dans le Midi.

Dans une guerre où l'opinion aura tant d'influence, le succès dépendra beaucoup de la marche assurée et simultanée des Alliés. Il serait à désirer sans doute d'abréger tous les délais, et chacun sait que le temps ajoute quelque chose à la force de l'ennemi ; mais, dans tous les cas, celle des Alliés est irrésistible dès qu'elle sera réunie. Si l'on ose commencer les opérations avant l'arrivée de nos troupes, on s'exposera à un grand danger. Les Autrichiens doivent bien s'examiner, avant de prendre sur eux la direction d'une pareille entreprise en notre absence ; un mouvement d'amour-propre pourrait tout perdre ; les intérêts sont trop grands pour les faire dépendre des hasards qui seraient désapprouvés par la prudence.

Notre armée inspire une grande terreur à l'armée française, et l'immense popularité de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, une confiance infinie à la nation ; c'est de lui qu'on attend la conservation du territoire, la protection contre les spoliations que l'on craint de la part des Allemands et les réactions violentes des partis dans l'intérieur. La conviction que l'armée russe n'est pas sur le théâtre des opérations doublerait le courage des Français, et Bonaparte ne manquera pas de faire croire que son absence tient à des changements dans la politique. Si cette supposition pouvait s'accréditer pendant un mois, elle suffirait pour lui donner une nouvelle armée.

Les troupes françaises sur cette frontière continuent dans la même position et dans une attitude défensive. Vandamme est à Mézières, d'Erlon et Reille entre Maubeuge et Valenciennes, la réserve sous Mouton à Bavay. Les rassemblements de Reims et de Châlons continuent. La garde se forme à Paris; on croit qu'elle sera portée à 50 000 hommes. Le nombre total de tous ces armements doit excéder déjà 150 000 hommes. La grosse cavalerie est portée à 16 000 hommes, depuis la remonte de 6 000 chevaux tirés des gendarmes, qui ont été mis à pied.

L'armée des Pays-Bas est au moins à nombre égal: les Prussiens sont cantonnés dans l'angle entre Meuse et Sambre, et les troupes sous le duc de Wellington en contact immédiat. Ce dernier continue à se fortifier; il a mis Ath dans un état de défense respectable, et les autres points déjà indiqués le deviennent tous les jours davantage.

N° 238. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 31)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, le mémoire ci-joint m'a été remis par le baron Louis, ministre des finances, et par M. Beugnot, qui, après avoir été à la tête de la police, se trouvait ministre de la marine en France.

L'opinion de deux hommes éclairés, admis dans les conseils du Roi, quoique leur carrière et leur fortune soient toutes révolutionnaires, m'a paru digne d'attention. Je prie Votre Excellence de la mettre aux pieds de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître.

Il n'existe aucun fait ni aucun principe développé dans ce précis qui ne me paraisse à la fois juste et compatible avec la monarchie légitime et constitutionnelle; il est écrit évidemment dans cette conviction.

Si M. de Talleyrand veut joindre le Roi, avec la résolution de soutenir franchement ce système, je ne doute nullement qu'il ne réussisse à le faire adopter. A la vérité, M. de Blacas, après avoir convenu de la nécessité de quitter sa place, se flatte de pouvoir s'associer à une administration formée même dans l'esprit du mémoire; mais il ne compte que sur la docilité qu'il rencontrera dans M. de Talleyrand à accepter cet amalgame; si ce calcul se trouve mal fondé, son éloignement est inévitable.

Persuadé, comme je l'ai toujours été, que, sans l'indépendance et l'unité du ministère, il était impossible de bien gouverner un pays dont le système politique est essentiellement mixte et représentatif, j'ai toujours inculqué cette doctrine. Le Roi et son frère ne cessent de l'avouer.

Aussi longtemps que le Roi ne sera pas en pleine possession de l'administration du royaume, il n'est pas absolument nécessaire que tous ses ministres soient nommés. M. de Talleyrand, M. Lainé comme chancelier, le baron Louis et le duc de Feltre suffisent dans les premiers moments, soit pour former un cabinet, soit pour diriger les affaires qui se présenteront jusqu'au rétablissement définitif; en attendant, les autres places restent vacantes afin d'encourager les prétendants à bien servir.

N'ayant pas d'instructions positives, je soumets ce qui me paraît plus convenable et plus prudent, selon ma conscience et mes faibles lumières. Votre Excellence voudra bien m'indiquer une autre direction, en cas que je sois dans l'erreur, ou m'encourager à persister, si ma manière de voir mérite approbation.

N° 239. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 32)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le Comte, j'ai lu la dépêche de Votre Excellence du 21 avril/3 mai et le mémoire annexé, avec toute l'attention que m'imposaient à la fois les ordres de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, et l'importance du sujet. Voulant me conformer, dans la conduite de cette affaire délicate, aux instructions qui m'ont été transmises, j'ai reconnu qu'avant de faire aucune proposition au Roi ou à ses ministres, il m'était prescrit de découvrir la manière de penser du duc de Wellington sur l'objet en question, sans cependant hasarder aucune confiance formelle, même envers lui, avant d'être assuré d'avance de la conformité de son opinion et du concours de ses démarches.

Avec ces précautions, j'ai donc amené plusieurs conversations très sérieuses sur ce sujet et lui ai développé, comme le résultat de mes propres méditations, tout le contenu du mémoire, en l'invitant à me communiquer de son côté ses réflexions à cet égard.

Après différentes discussions, le duc m'a dit en substance que rien n'était plus évidemment démontré que le besoin où la France se trouve d'être gouvernée par une constitution sage et libérale, basée sur des principes conformes aux opinions modérées et aux intérêts réels créés par les effets de la Révolution;

Que ces intérêts consistent principalement dans la conservation des avantages, de quelque genre qu'ils soient, acquis par les événements précédents en faveur de certaines classes d'hommes devenus importants par

leur nombre et par leur influence, et dans l'établissement d'une administration responsable qui exerce l'autorité selon des formes légales, et surtout d'une manière franche et ouverte, sans offrir de prétexte à la malignité des hommes pervers, ni causer des alarmes à la raison des hommes sensés;

Que toute nouvelle institution, en France, doit tendre à ce double but, c'est-à-dire à présenter des garanties constitutionnelles, et à produire dans les esprits une sécurité qui fasse considérer un tel ordre de choses comme définitivement établi.

Le duc croit que la Charte constitutionnelle offerte par le Roi contient, à quelques modifications près, tous les principes propres à assurer une liberté réelle en France et un gouvernement capable, par sa dignité et par les moyens qu'il s'est réservés, de pourvoir à sa propre conservation, de maintenir l'autorité légale qui est nécessaire afin de préserver le peuple de l'anarchie et du despotisme, et que, si cette Charte peut être taxée de quelques imperfections, l'existence et l'action de la représentation nationale doivent nécessairement en corriger les défauts, à mesure que l'expérience les indiquera dans le cours de l'administration ordinaire.

Lord Wellington est persuadé que les derniers événements en France ne sont nullement l'effet de la différence d'opinions sur les formes constitutionnelles, mais au contraire une insurrection contre toute constitution, excitée par la présence de Bonaparte soutenu de l'armée et suivi par un grand nombre de personnes qui, n'étant pas satisfaites à la fin de la Révolution, aimaient à en commencer une nouvelle; qu'ainsi l'expulsion des Bourbons n'a pas eu pour but une constitution plus libre ou un gouvernement plus modéré, mais simplement l'usurpation du pouvoir au profit de la faction qui s'est trouvée la plus forte; c'est-à-dire de la même armée, du même chef et des mêmes partisans dont l'Europe venait d'être délivrée, après qu'ils l'avaient déchirée et torturée pendant vingt-cinq ans.

Ayant moi-même observé qu'un nouveau pacte social, qui serait l'ouvrage de la nation, pourrait éviter la répétition de malheurs semblables, le duc m'a répondu qu'en considérant la question d'une manière abstraite, cette mesure paraît au premier abord simple et efficace; mais dès qu'on l'examine dans ses détails, on reconnaît les dangers et les inconvénients inévitables qu'il y aurait à la mettre en pratique. Le choix des représentants, fait par les mêmes électeurs qui viennent de nommer au Champ de Mai, ne manquera pas de se ressentir de l'esprit des factions qui agitent la France.

Une assemblée ainsi composée, sans contrepoids, sans contrôle, abandonnée à l'intrigue, à la loyauté ou à l'éloquence des meneurs, n'aurait aucune règle de conduite fixe, et pourrait se jeter dans des écarts qui

amèneraient de nouveaux troubles. Ce danger lui parait d'autant plus à craindre qu'elle ne manquerait pas de s'ériger en Convention nationale, de se croire déliée de toutes les lois positives qui l'auraient précédée, et appelée à réorganiser la société jusque dans ses premiers éléments. Il m'a ajouté qu'un corps délibérant unique, investi d'un pouvoir aussi absolu, ne saurait jamais pacifier la France et fournir des sûretés de ses intentions à l'Europe, et qu'on s'exposerait à voir se renouveler les excès dont nous avons tous été lémoins.

Sur l'objection que je lui ai faite que dans ce cas les Alliés courraient risque de voir le peuple en armes pour les combattre, si on n'offrait pas à la nation la faculté de s'organiser à sa volonté, il m'a répété que si cet argument avait quelque fondement dans l'esprit et les sentiments des Français, Bonaparte devrait être la première victime, puisqu'il a imposé sa constitution à la tête de l'armée, et qu'il a défendu de délibérer sur le choix du souverain, s'étant nommé lui-même d'une manière absolue. Il a ajouté que la mesure que je lui proposais, loin de nous attirer des partisans, diviserait encore davantage la masse de la nation et nous jetterait dans des incertitudes dangereuses, parce que nous aurions renoncé à un système déjà connu et bon en soi, pour nous mettre entre les mains de gens avec lesquels les Alliés n'ont aucun rapport, et dont ils ne peuvent ni prévoir ni calculer les vues et les desseins.

Le duc n'a pas manqué de saisir, par sa propre pénétration, l'idée indiquée dans le mémoire, c'est-à-dire qu'une pareille mesure imprimerait probablement une tendance pernicieuse à l'esprit du siècle. Il a observé que l'exemple du Roi de France, se démettant pour ainsi dire de son titre, avec le concours de toutes les puissances, afin de l'obtenir de nouveau d'une Convention nationale, et celle-ci, même en lui supposant la plus grande modération, formant un pacte social, comme condition de légitimité et origine de toute autorité publique, ce serait, en quelque sorte, un jugement prononcé contre tous les gouvernements qui existent de fait, c'est-à-dire tous ceux de l'Europe, et pourrait provoquer des innovations dont les conséquences sont aisées à prévoir.

Lorsque je lui ai observé qu'il était cependant nécessaire de combiner des moyens propres à corriger les défauts qui pourraient se trouver dans l'acte constitutionnel existant, et d'y parvenir d'une manière populaire et satisfaisante pour la nation, il m'a répondu qu'il serait prêt à s'entendre à cet égard avec tous ceux qui voudraient s'occuper de cette question, et à suggérer au Roi toutes les modifications et les améliorations qu'un examen sage et réfléchi pourra indiquer. Mais il a constamment soutenu

qu'il ne se prêterait jamais à conseiller l'anéantissement de tout pouvoir politique en France, c'est-à-dire le Roi, la Chambre des pairs et celle des députés, pour obtenir une réorganisation nouvelle, sous quelque forme que ce soit, et la reconnaître comme le résultat d'une Convention réunie à cet effet. Il a ajouté qu'en Angleterre, à l'époque de la restauration, le Parlement, tel qu'il se trouvait alors, fut l'auteur de toutes les lois conservatrices de la liberté ; que les autres perfectionnements de la constitution émanèrent de la même autorité, lorsque Guillaume et Marie furent appelés au trône, ainsi que la maison de Hanovre, dans des temps plus récents, sans que jamais on ait eu recours à la doctrine d'une Convention nationale ; que ces maximes sont devenues pour ainsi dire la religion politique de tous les hommes d'État dans son pays, et que le gouvernement britannique ne s'autoriserait jamais à soutenir ou à encourager le contraire.

Quelles que soient les erreurs ou la justesse de ces raisonnements, Votre Excellence peut être assurée qu'ils sont exactement et fidèlement rendus tels que le duc les a déduits dans trois conversations différentes, et, comme la discussion a été grave et sérieuse des deux côtés, il ne me reste aucun espoir de le voir coopérer en faveur de la mesure telle qu'elle a été proposée. Il sera par conséquent nécessaire de recourir à d'autres expédients, si on persiste dans les desseins de la faire adopter.

Il est à présumer que le Roi lui-même ne s'y prêtera qu'à la dernière extrémité, non pas tant parce qu'il répugne à aucune modification de la Charte constitutionnelle ou à aucun système de gouvernement libéral, mais parce qu'en déliant les Chambres du serment de fidélité, il craindra que cet acte ne soit pris pour une abdication, et, en déposant sa couronne entre les mains d'une assemblée sur laquelle il n'aurait aucune influence, personne ne peut répondre qu'elle ne disposera pas du trône dans le tumulte d'une séance et à la majorité extorquée de quelques voix. Afin de prévenir cette objection, il serait nécessaire de présenter quelques garanties en faveur de la dynastie, indépendamment des caprices du nouveau corps délibérant. En faisant cette observation, je ne prétends pas juger du mérite de la question, je dis seulement que, devant traiter avec le Roi de France, le premier moyen d'obtenir son assentiment consiste à le convaincre qu'on lui conseille une chose utile, étant naturel qu'il doit considérer la conservation de son existence politique comme le premier but de ses propres décisions et de ses démarches.

M. de Talleyrand est destiné à devenir le ministre prépondérant du cabinet du Roi. Je suppose que Votre Excellence aura sondé son opinion sur la conduite qu'il se propose de conseiller à son maître ; une insinuation

faite à Vienne produira plus d'effet qu'une longue négociation à Gand ; ce ministre est celui qui devrait s'accommoder le plus facilement à des mesures populaires.

La manière de voir du duc de Wellington, quoique manifestée sur une thèse que je lui ai proposée comme mise en avant de mon propre mouvement, m'a interdit toute communication ultérieure avec qui que ce soit. L'instruction de Votre Excellence me le défendait expressément ; j'attends donc des ordres ultérieurs, auxquels je me conformerai de la manière la plus exacte.

Afin d'éclaircir encore davantage cette question, je crois devoir faire observer à Votre Excellence que les corps électoraux actuellement existants sont les mêmes formés par l'ancien gouvernement impérial, depuis environ douze ans, et que tous les membres qui les composent, après avoir nommé il y a peu de jours les députés à la Chambre des représentants, en vertu de la constitution prescrite par Bonaparte, sont mandés pour assister en personne au Champ de Mai ;

Que, indépendamment de ces derniers événements, l'imperfection de leur composition avait déjà décidé le Roi, avant son expulsion, à préparer une loi pour fixer les conditions d'électeurs et d'éligibles, dans l'intention de la proposer aux Chambres ;

Que cette intention existe toujours et que ce sera le premier et peut-être le seul travail de la législature, lorsque sa réunion aura lieu après le rétablissement de la monarchie ;

Que le mode d'éligibilité une fois fixé d'une manière légale, la Chambre actuelle des députés peut être dissoute, une nouvelle élection ordonnée, et que ce sera par le pouvoir législatif, ainsi complètement organisé, qu'on procédera à toutes les réformes et à tous les actes qui seront jugés convenables.

J'ai pensé que la connaissance des projets du Roi et de ses conseillers à cet égard pourrait fixer davantage la manière de présenter la question, en l'examinant sous tous ses rapports, ceux où elle diffère et ceux où elle peut s'accorder avec l'esprit du mémoire, et fournir de nouveaux faits à l'appui des ordres qui me seront transmis.

N° 240. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 33)

Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le Comte, lord Castlereagh a répondu au duc de Wellington, au sujet de la demande faite de notre part pour obtenir un subside sup-

plémentaire. Le ministre anglais ne répugne nullement à venir à notre secours, mais il désire que nous lui fournissions un nouveau motif pour justifier cette dépense aux yeux du Parlement.

Le subside général, accordé aux trois puissances, suppose de leur part l'accomplissement des conditions stipulées à Chaumont et l'emploi du contingent prévu par le traité ; si une exception devait avoir lieu, ce serait parce que de plus grands sacrifices auraient été nécessaires. D'après ce principe, il faudrait donc démontrer, ou que notre armée actuellement en campagne est supérieure au nombre fixé, ou que de nouvelles troupes seront appelées pour contribuer au succès de la cause commune. Dans toutes les communications que Votre Excellence m'a ordonné de faire sur cet objet, j'ai dû assurer lord Wellington que nos efforts surpasseraient de beaucoup les obligations que nous avons contractées et que le nombre des troupes que Sa Majesté l'Empereur employait dans la guerre était supérieur au montant du contingent stipulé à Chaumont ; la preuve de cette vérité est indispensable, parce que c'est le motif principal qui déterminera et justifiera la mesure.

Il est de mon devoir de prévenir Votre Excellence que, dans tous les cas, le subside supplémentaire ne pourrait surpasser la somme d'un million de livres sterling ; le gouvernement a fait savoir à lord Wellington qu'il ne saurait s'exposer à une plus grande dépense accessoire pour cette armée.

Votre Excellence me permettra de la féliciter sur l'arrangement définitif concernant la dette hollandaise ; je connais particulièrement combien de soins et de persévérance elle a apportés dans cette affaire. Le Roi des Pays-Bas a déjà envoyé les ratifications, et ce fonds vient de reprendre subitement un grand crédit à la Bourse d'Amsterdam.

N° 241. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 34)

Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le Comte, l'intention du Roi de rétablir son gouvernement dans toutes les provinces françaises qui se trouveront occupées par les armées alliées, et d'envoyer à cet effet des commissaires à chaque quartier général des quatre grandes puissances, a été mandée à Votre Excellence dans mes dépêches précédentes.

Au moment où les hostilités vont commencer, cette résolution vient de m'être communiquée, ainsi qu'à mes collègues, d'une manière officielle.

La note ci-jointe contient la demande et les raisons que l'on a jugé convenable de mettre en avant pour la faire agréer aux puissances. Le projet de règlement dont j'avais déjà rendu compte éclaircira la question encore davantage, et mettra Votre Excellence à même de me faire parvenir ses ordres à ce sujet.

Le Roi se regarde comme le seul pouvoir politique représentant la France dans ce moment, à l'égard des Alliés. C'est lui qui a signé le traité de Paris, monument principal sur lequel repose la paix générale de l'Europe, et les actes subséquents du Congrès; c'est avec lui que l'on a traité de tous les objets concernant les intérêts généraux et particuliers, à Vienne, en tant que la France pouvait ou devait y concourir. Ses ministres ont signé la déclaration du 13 mars et celle du 12 mai, et les Alliés, en annonçant qu'ils ne prétendaient pas prescrire à la nation française la forme du gouvernement qu'elle voudrait se donner, ont dû cependant reconnaître celle qui, jusqu'alors, et encore aujourd'hui, a été considérée par elle comme la seule existante et légitime. Il serait impossible de faire abstraction de toute réalité et de regarder la société civile comme entièrement dissoute en France. Dès que Bonaparte n'est pas le souverain de ce pays aux yeux des Alliés, le Roi n'a pas cessé de l'être. La faculté même de se donner un nouveau maître ou un nouveau magistrat n'est pas la destitution de celui qui existe; c'est le droit, que les Alliés veulent respecter dans le cas où il leur paraîtrait qu'il soit librement exercé; mais, aussi longtemps que ce dernier cas ne se réalise pas, Louis XVIII continue à être le souverain et le chef de l'État.

C'est dans cet esprit que la question a été envisagée par tous mes collègues, dans une réunion que nous avons eue afin de régler nos démarches d'une manière uniforme. Le duc de Wellington a même cru qu'une simple instruction de la part du Roi à ses commissaires laissait trop de vague dans leurs fonctions, et il a présenté le projet d'une convention qu'il désirerait voir signer au Roi; ce projet a été écrit de sa main en anglais, exactement conforme à la copie ci-jointe; celui en français n'en est que la traduction sous une autre forme.

Mes collègues rendent compte à leurs Cours de cette affaire et demandent des ordres par la même occasion. Je prie Votre Excellence de me faire connaître ceux que Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, daignera me prescrire, et de fixer une question qui ne saurait être plus longtemps indécidée sans inconvénient.

N° 242. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 33)

Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le Comte, le Champ de Mai est de nouveau différé. Les délais apportés à l'égard d'une mesure jugée aussi essentielle à l'établissement et au maintien du gouvernement actuel tiennent à l'esprit de parti qui divise même le parti dominant.

Bonaparte sent que la constitution qu'il s'est donnée lui-même n'a satisfait ni l'ambition ni les prétentions des chefs des jacobins. Ceux-ci voulaient lui imposer des conditions dont ils auraient été les auteurs et les garants; lui, au contraire, les a déjoués en prenant l'initiative d'une manière absolue, et en ne permettant pas de mettre en question son titre au pouvoir suprême.

Cette différence d'opinion pourrait sans doute éclater au Champ de Mai, quoique les fonctions de l'assemblée soient limitées au recensement des votes, que l'on suppose émis dans les départements. Et comme les deux factions s'agitent, Bonaparte pour s'assurer l'obéissance, et les opposants pour lui élever des obstacles, la réunion est différée dans l'incertitude du succès.

Les ministres dévoués à Bonaparte ont travaillé et réussi jusqu'à un certain point à détacher une portion des jacobins secondaires de leurs chefs avoués, qui se trouvent dans la capitale. Après avoir choisi le plus grand nombre des fonctionnaires publics parmi les gens de cette espèce, c'est également parmi eux que l'on a pris la majorité des députés. On a voulu même leur donner de nouveaux directeurs ostensibles, et Barrère et Garat siègeront dans l'assemblée, en opposition à Fouché et Carnot.

Dans ce conflit, tous sont néanmoins d'accord pour induire les puissances étrangères en erreur (s'il était possible) à l'égard de leur caractère véritable, et pour faire regarder cet assemblage informe d'officiers et de soldats légionnaires, de députations de régiments, de régicides, de septembriseurs, de douaniers et de préposés aux contributions, auxquels se trouvent mêlés par force quelques noms recommandables, comme les représentants de la nation, et leurs délibérations, comme l'expression véritable et légale de la volonté du peuple français.

Il existe en France un sentiment général, c'est la conviction que Bonaparte, détesté par la presque universalité des habitants, et attaqué par les forces réunies de l'Europe, ne peut pas régner; cette opinion circule

même dans l'armée, quoiqu'elle ne cesse de lui être fidèle. L'action entière du gouvernement s'en ressent : police, finances, armement, tout rencontre des obstacles ou un manque de soumission inconnu jusqu'à présent aux gouvernements révolutionnaires. Le projet d'opposer le menu peuple à la bonne bourgeoisie produit heureusement peu d'effets : la fédération des faubourgs de Paris a été si fort improuvée par l'opinion publique, qu'elle est restée sans conséquence et sans imitateurs. Ce plan, que l'on voulait étendre à toutes les grandes villes, a rencontré le même sort, depuis Lille jusqu'à Marseille.

Il règne partout un esprit d'inquiétude dont les journaux français mêmes sont forcés de parler. Les départements où les troupes sont en petit nombre se refusent surtout à payer les contributions et à fournir les gardes nationales ; il n'existait dans le Trésor, le 22 du mois passé, que deux millions en numéraire ; le crédit est une ressource nulle dans ce moment.

Le Dauphiné, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine continuent dans leur mauvais esprit ; l'Alsace et la Champagne s'améliorent ; tout le reste est indifférent ou en opposition au gouvernement. Jamais Bonaparte et les siens ne parviendront à intéresser la nation à leur cause, si les Alliés peuvent fixer l'esprit public sur un objet d'intérêt général qui convienne à tous, et donner par leur conduite les espérances du succès et les gages de la modération.

La Vendée a été forcée de se défendre. Le Roi avait donné les ordres de se tenir tranquille jusqu'à l'entrée des troupes alliées, mais Bonaparte voulant obliger les chefs à se présenter à Nantes devant le commissaire, ceux-ci se sont trouvés dans la nécessité de prendre les armes. Ce mouvement a causé beaucoup d'alarmes ; des troupes ont été envoyées, parmi lesquelles trois mille hommes de la garde.

L'armée augmente toujours, quoique lentement : on calcule les forces existantes et leur distribution, à l'époque du 14/26 mai, selon l'état annexé. Les gardes nationales ne peuvent pas être évaluées. Excepté dans les départements désignés comme mauvais, on assure que cette opération est totalement manquée, ou inefficace pour le moment.

Les ouvrages auprès de Paris continuent. La capitale, morne et inquiète, en est alarmée. Selon les meilleurs avis, on suppose que le plus grand rassemblement de troupes se formera dans la position de Laon, Reims, Soissons et environs, et que c'est de là que l'ennemi cherchera à se porter sur les corps qui s'exposeraient à être surpris par ses manœuvres. Bonaparte promet à ses partisans un succès quelconque dès le commen-

cement ; il espère suppléer à l'infériorité du nombre par l'habileté et la promptitude de ses mouvements.

En soumettant le résultat de mes informations ou de mes raisonnements, je ne fais qu'exposer ma propre conviction. L'exacte vérité est si difficile à saisir et la mobilité des partis si impossible à fixer, que l'intervalle nécessaire pour faire parvenir les lettres peut avoir altéré la situation des affaires ; cependant il existe des bases qui ne sauraient pas changer, et des règles de conduite qui ne peuvent pas induire en erreur.

La manière dont la France sera constituée décidera de la durée de la paix en Europe, et le degré d'influence que chaque puissance apportera dans cet événement sera peut-être celui qu'elle est destinée à exercer sur tout le reste. Le devoir, la reconnaissance, les nobles sentiments capables d'agir le plus sur le cœur humain nous conduisent tous à désirer que Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, continue à perfectionner son ouvrage. L'Europe lui a dû sa liberté et son salut. La présence de Bonaparte, aidée des causes que le temps n'avait pas encore éteintes ou neutralisées, a amené de nouveaux troubles. Il n'existe rien d'extraordinaire dans cet événement ; il peut, il doit même servir à consolider la félicité publique. Je sais qu'en Angleterre les meilleurs génies y aspirent. Les opinions de Graham et Granville, après quarante ans de méditation sur les droits et les constitutions des peuples, prononcées contre les intérêts du parti auquel ils appartiennent, sont une circonstance très remarquable. Les particuliers peuvent faire des vœux, et servir même d'instruments selon la position où ils sont placés, mais ce n'est qu'au monarque à qui la Providence a accordé tant de faveurs personnelles et confié tant de forces militaires et d'influence politique, qu'il appartient de fixer le terme des révolutions et d'être l'auteur de la pacification du monde.

N° 243. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode

(N° 36)

Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le Comte, M^{me} la duchesse d'Angoulême est arrivée à Gand, il y a quelques jours, pour voir le Roi. Elle va retourner incessamment, peut-être aujourd'hui même, en Angleterre ; de là, elle se propose de passer en Espagne, dans l'espoir de rentrer en France et de se présenter de nouveau à Bordeaux, où elle a su inspirer beaucoup de respect et d'intérêt.

N° 244. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 4 juin 1815 [N. S.].

Mon cher Comte, Balmaine, qui vous arrive avec la convention sur la dette hollandaise, m'a rencontré le 30 mai au soir allant à Gand; je lui ai dit de m'attendre à Bruxelles, l'affaire des commissaires proposés par le Roi nous a tenus tous très occupés ces deux ou trois jours et je n'ai pu vous l'expédier plus tôt.

J'ignore quelles sont nos vues définitives sur la politique intérieure de la France, mais je puis vous assurer qu'il n'existe aucun cabinet en Europe qui ne soit décidé à soutenir en effet le principe de la légitimité, avec tel ou tel autre arrangement dans la formation du ministère et dans les mesures accessoires qui puisse contribuer le plus à consolider le gouvernement constitutionnel du Roi. L'Angleterre ne voit de salut que dans ce système, parce que tout autre serait l'ouvrage des régicides et des chefs de l'armée. La guerre deviendrait alors inévitable et nous l'aurions pour sûr sans l'union actuelle entre les puissances. Examinez bien cette vérité et prenez-la pour l'Évangile. L'Autriche écrit et fait dire les mêmes choses; une expédition arrivée aujourd'hui paraît plus péremptoire que jamais sur ce sujet.

Quant à nous, je ne vous cache pas que je m'aperçois qu'il existe partout une inquiétude qui nous fait perdre une partie de nos avantages. La malignité ou la jalousie inventent sans doute, mais la prudence ne devrait pas cesser pour cela d'être sur ses gardes. Je vous ai parlé dans le temps du besoin que nous avons de faire comprendre aux autres nos propres idées sur la manière d'opérer le bien. On ne nous entend pas comme il serait à désirer sur cet article; je rencontre cette prévention dans toutes les affaires. Ce n'est pas de la Cour de Gand que je vous parle; ils sont si tourmentés par tout ce qu'on leur mande à tort et à travers, que j'ai besoin de les soutenir entre mille alarmes dont on les menace. Bruxelles a cessé d'être une ville de province, depuis que Wellington y est fixé; son quartier est une capitale. Cet homme, que j'apprends à connaître tous les jours davantage, est tout formé par l'expérience; ses idées sont simples et, pour ainsi dire, d'un usage journalier; tout ce qui n'est pas cela ne le fixe pas. On ne saurait avoir des notions plus justes ni plus favorables pour tout ce qui nous concerne; il sent tout ce que nous valons et tout ce que nous pouvons, et il est (je vous

assure) malheureux lorsque ses vues ne s'accordent pas avec les nôtres. Cette différence ne consiste que dans la manière d'envisager les affaires de France. Ce n'est pas moi qui lui parle de cet objet plus qu'il ne faut, les correspondances pleuvent de toute part.

J'ai oublié de vous dire dans ma dernière lettre que l'armée royale commandée par Trogoff consiste en quelques déserteurs, à qui le quartier-maître est chargé de procurer des souliers. Les officiers envoyés sur la frontière ne sont pas de l'invention de Monsieur; c'est Clarke qui les a envoyés, à la lettre, de son chef. Je connais les fautes et les bévues des Bourbons, mais on leur impute même celles qu'ils ne font pas, chose nullement nécessaire. Dès qu'on agira, c'est Macdonald, Saint-Cyr et Oudinot qui rejoindront (gardez-moi le secret); Victor prendra le commandement immédiat, s'il y a quelque chose à commander; Marmont est incontentable et durci, cependant il faut avoir raison envers lui; Maison a extorqué cent mille écus, la veille de son départ, et s'en est allé ensuite dans ses terres près d'Aix-la-Chapelle; Ricard, vous l'avez traité comme suspect et on ignore où il est. Talleyrand est fort attendu. S'il ne veut pas une grande intrigue de la plus grande affaire, il formera un cabinet comme il en faut. Blacas partira; les princes ne seront plus du conseil; j'en réponds, s'il ne gâte pas tout ce que je lui ai préparé.

Je vous écris pour les frais extraordinaires de mon équipement. Ils sont énormes; présentez ou non ma demande comme vous le croyez à propos: elle est juste, voilà tout ce que je peux dire. Je félicite sans jalousie les récompensés; pourvu qu'il ne m'arrive pire, je suis content et très sincèrement.

Je voudrais écrire une lettre infinie à M^{me} de Nesselrode, et je diffère en attendant d'être de meilleure humeur. Dites-moi ses résolutions; j'espère qu'elle pourra s'approcher du Rhin avec son amazone. Quelques heures de conversation entre nous me feraient beaucoup de bien, on a beau se laisser aller avec la plume, on n'est jamais que la moitié de soi-même.

Adieu, mon cher Comte, personne ne vous est plus sincèrement attaché que moi; vous savez que mon amitié ne va pas avec la fortune, elle a son existence indépendante des événements. Tout à vous.

P.-S. — Dites-moi si on est tranquille en Pologne; il court des bruits contraires, comme si nos troupes étaient obligées d'y rester. Le comte de Goltz vous prie de faire remettre son paquet, ainsi que Vincent. On dit dans ce moment que Bonaparte est parti de Paris, cela n'est pas vraisemblable avec le Champ de Mai ou de Juin devant lui.

N° 245. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Vienne, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur, l'expédition que Votre Excellence m'a transmise par le chasseur Winberg vient de me parvenir. Je me suis empressé d'envoyer ses rapports à l'Empereur, notre Auguste Maître, dont le départ de Vienne a eu lieu le 13 du courant. Sa Majesté Impériale a dirigé sa route sur Munich, pour se rendre de là à Heilbronn, lieu de rassemblement des souverains alliés. Ne pouvant pas, en conséquence, prendre immédiatement ses ordres sur le contenu de vos dernières dépêches, je me réserve, Monsieur, de vous faire connaître ses intentions aussitôt après avoir rejoint le quartier général, où vous voudrez bien dorénavant adresser toutes vos communications relatives à la mission qui vous est confiée. Mon départ de Vienne, différé jusqu'à présent, par suite d'affaires encore non terminées et auxquelles il importait de mettre la dernière main, s'effectuera sous peu de jours ; ce qui me porte à présumer que la présente dépêche est la dernière que je serai dans le cas d'adresser à Votre Excellence de cette capitale.

N° 246. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 53)

Saint-Pétersbourg, 9 juin 1815.

Mon Prince, j'ai reçu votre dépêche du 30 avril, et celle du 18 mai. J'ai transmis aux consuls les lettres qui leur étaient destinées ; M. Bourgeois a déjà eu l'honneur de vous répondre. Le procès-verbal de la conférence du Congrès du 12 mai 1815 m'a fort satisfait. Je ne trouve rien à répondre aux raisons que vous donnez pour s'être borné dans ce procès-verbal à fixer pour but de la nouvelle coalition la destruction de la puissance de Buonaparte, sans épouser ouvertement la cause du Roi.

Permettez-moi, mon Prince, de vous rappeler que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 8 et le 17 avril, le 2 et le 19 mai, des dépêches dans lesquelles je vous parlais de ma situation particulière : le temps ne l'améliore pas ; il est inutile d'entrer dans des détails que vous devinez. Mais je ne puis m'empêcher de fixer de nouveau votre attention sur la peine que me cause la situation des secrétaires de mon ambassade. Ils se trouvent proscrits en France, soumis aux cruelles lois de l'émigration,

dont les conséquences sont trop récentes pour être oubliées, sans savoir si la volonté du Roi est de les conserver comme agents diplomatiques, à une époque où l'on sera probablement obligé d'en diminuer le nombre. Se sacrifier pour le service de Sa Majesté semble simple à ces messieurs ; mais compromettre tout ce que les hommes ont de cher au monde sans servir le Roi serait aussi trop malheureux.

N° 247. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 38)

Bruxelles, 30 mai/11 juin 1815.

Monsieur le Comte, M. le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, vient de me remettre la copie ci-jointe de la dépêche de lord Castlereagh contenant l'assentiment de la Cour de Londres au projet de convention proposé par le duc de Wellington, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans mon rapport *sub* n° 34.

Cet arrangement étant fortement demandé par le Roi et sollicité par tout son conseil, et le trouvant d'ailleurs accepté par le ministère britannique, je prie Votre Excellence de me transmettre les ordres de notre Auguste Maître, afin que je puisse être en mesure de m'expliquer définitivement sur un sujet qui me paraît être sous tous les rapports de la plus grande importance.

N° 248. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 39)

Bruxelles, 30 mai/11 juin 1815.

Monsieur le Comte, l'état ci-joint, contenant les forces approximatives de l'armée française, est à peu près semblable à celui que j'avais joint à ma dépêche *sub* n° 35. Il est certain que la presque totalité des troupes de Bonaparte est maintenant réunie vers cette frontière ; le corps même qui était à Metz vient de se rendre à Mézières. L'ennemi peut donc réunir le tout à l'aide de ses places fortes, et marcher en avant pour nous attaquer ; un succès avant l'entrée des coalisés en France contribuerait si fort à améliorer sa condition, qu'on s'attend à lui voir tenter la fortune pour l'obtenir.

Les deux armées alliées sont prêtes à tout événement ; cependant on ne saurait se dissimuler que la défensive absolue, dans laquelle elles sont obligées de se tenir, donne un désavantage réel à leur position ; il serait

à désirer que l'exécution du plan général fit cesser l'état de gêne où elles se trouvent en partie, soit par la nécessité de se tenir resserrées, soit par la cherté des vivres, qui, même dans ce pays, deviennent tous les jours plus difficiles à rassembler.

N° 249. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 40)

Bruxelles, 30 mai/11 juin 1815.

Monsieur le Comte, la réunion du Champ de Mai n'a été qu'une cérémonie militaire destinée à l'inauguration des drapeaux et à dévoiler le projet de rendre à la France son *intégrité naturelle*. Renforcé des légionnaires et des députations des régiments, Bonaparte a interdit toute discussion. Ainsi, après avoir abdiqué le pouvoir suprême, il le reprend de sa propre autorité en prononçant d'avance, au nom du peuple souverain, que ce peuple ne délibérerait pas sur la souveraineté.

L'assemblée des députés, dans laquelle il existe à peine un douzième de propriétaires, a été réunie ensuite pour légaliser les actes de la tyrannie. M. le comte Lanjuinais, qui en est le président, fait des discours philanthropiques, mais ni lui ni aucun autre de ses collègues n'élève la voix contre les mesures sanguinaires prises à Lille, à Angers, à Marseille et à Bordeaux, et contre les arrêtés des généraux qui mettent des départements en état de siège pour y établir des commissions militaires.

Cette conduite est conforme à celle qu'on devait attendre des hommes qui n'en ont jamais tenue d'autre et qui ne sont pas appelés à devenir meilleurs, ni par l'exemple de Bonaparte, ni par les circonstances qui viennent d'accompagner son usurpation.

Les assemblées révolutionnaires de la France offrent constamment ce phénomène particulier, c'est qu'à mesure qu'elles proclament la liberté par leurs décrets, le gouvernement exerce la tyrannie par ses actes, et les victimes augmentent avec les constitutions qui protègent la sûreté individuelle. Les noms qui forment le plus grand nombre de la Chambre des pairs, le sénat héréditaire et éternel de la nation, dévoilent ouvertement cette mystification politique. En effet, c'est moins une constitution réelle que Bonaparte voulait, ou même pouvait donner, qu'un moyen de réconcilier la vanité de ses collaborateurs jacobins avec la soumission qu'ils lui portent, et, au lieu de deux Chambres, d'organiser deux comités de conscriptions et de contributions, pour l'aider à soutenir la guerre.

Le sentiment de la grande majorité de la nation montre une répu-

gnance décidée contre un tel ordre de choses ; mais le gouvernement et ses agents, soutenus par l'armée, dominant le reste. Il existe partout des oppositions sourdes, et en quelques parties des mouvements prononcés ; cependant il ne faudrait pas compter sur une explosion considérable avant la présence des armées étrangères.

Les lettres de la Vendée en date du 26 mai (nouveau style) annoncent que la résistance s'étend déjà à plusieurs départements. Bonaparte profite de l'intervalle qui précède l'ouverture des hostilités pour étouffer un mouvement très dangereux pour lui, s'il pouvait se combiner avec la guerre étrangère. Fouché et son parti ont renoncé non seulement au projet de détruire Bonaparte, mais à celui de s'y opposer ; leur faiblesse, qu'ils auraient dû juger d'avance, du moment où ils déposaient le pouvoir entre les mains d'un tel homme, est maintenant démontrée. Ils attendent les victoires des Alliés, et lorsque l'usurpateur aura été abattu par des coups qui ne viennent pas d'eux, alors ils chercheront à paraître pour s'associer à l'ordre de choses qui en sera le résultat.

N° 250. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 41)

Bruxelles, 30 mai/11 juin 1815.

Monsieur le Comte, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople écrit, en date du 9 mai (nouveau style), que le retour et les succès de Bonaparte en France ont produit sur le Divan une sensation contraire aux intérêts des Alliés, et que le drogman Franchini, organe secret du gouvernement français, avait acquis un tel ascendant sur les conseils de la Porte, qu'il est à craindre qu'elle ne soit entraînée dans quelque démarche hostile, si l'état actuel des choses en France durait encore quelque temps.

Le duc de Wellington, qui a reçu cette dépêche, l'a communiquée au général Vincent et à moi ; quoique j'aie raison de croire que Votre Excellence sera directement informée de cette circonstance, j'ai cru néanmoins de mon devoir de lui en rendre compte.

N° 251. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 42)

Bruxelles, 30 mai/11 juin 1815.

Monsieur le Comte, le Roi de Saxe a écrit une lettre à lord Wellington, pour le prier de prendre sous ses ordres les troupes saxonnes qui se

trouvaient réunies à l'armée prussienne. Le duc s'y est décidé, non pas sans quelque réflexion; le désir de faire le bien l'a emporté sur les embarras que cette mesure pourrait lui occasionner.

L'armée du duc est ainsi composée de six nations différentes; il faut sa réputation et ses moyens réels pour donner à toutes ces fractions l'unité et l'ensemble qu'exigent les opérations de la guerre.

Sans se dissimuler les difficultés, il me paraît rempli de confiance et très satisfait jusqu'à présent des résultats de ses propres arrangements.

N° 252. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 30 mai/11 juin 1815.

Mon Général, à mon départ de Vienne, M. le comte de Nesselrode m'a chargé de porter à la connaissance de Sa Majesté Impériale la dépêche ci-jointe adressée à Votre Excellence ¹.

M'étant acquitté de cette commission auprès de notre Auguste Maître, j'ai l'ordre de vous transmettre la dépêche susmentionnée et de l'accompagner de quelques explications, au moyen desquelles Votre Excellence pourra plus exactement remplir les intentions de Sa Majesté Impériale.

L'ordonnance relative à l'administration des pays qui seront occupés par les armées alliées, ainsi que la nomination des commissaires du Roi ont présenté, comme Votre Excellence aura lieu de le remarquer dans l'expédition du 23 mai/4 juin, des difficultés inconciliables avec les arrangements qui ont été déjà arrêtés, d'un commun accord, entre les puissances alliées, pour tout ce qui a trait à la subsistance des armées. Il importe de faire envisager cette mesure dans son véritable jour et de la présenter, d'après la manière de voir de l'Empereur, comme indépendante de tout système politique. Elle est strictement et simplement administrative, et, dans ce sens, elle n'a été ni provoquée ni proposée, mais acceptée,

1. Cette dépêche de Nesselrode à Pozzo di Borgo, datée de Vienne le 23 mai/4 juin 1815, dont la minute n'a pas été retrouvée aux archives du ministère des affaires étrangères de Pétersbourg, était relative à l'ordonnance de Louis XVIII, par laquelle ce dernier nommait quatre commissaires, un auprès de chaque armée alliée. Elle portait que la Russie, l'Autriche et la Prusse, ne pouvant se reposer du soin de la subsistance de leurs armées que sur leurs propres mesures, récusaient l'intervention des commissaires royaux. Pozzo di Borgo était chargé d'annoncer cette décision à Louis XVIII, et devait se concerter à ce sujet avec MM. de Vincent et de Goltz, ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, même si lord Wellington refusait de s'associer à cette démarche. Voir nos documents n^{os} 208, 235, 241, 247, 253, 255, 258, 266 et 272.

dans la conférence de Vienne, par les plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale.

Cette observation, que vous voudrez bien relever, en cas de besoin, et de la manière que vous pourrez juger la plus convenable, vous place, mon Général, dans une attitude très favorable pour faire sentir au Roi combien l'Empereur regrette de ne pouvoir pas donner suite aux dispositions relatives à la mission dont a été chargé M. le comte de Lagarde.

Sous peu de jours, Votre Excellence recevra des instructions très détaillées sur cet objet, ainsi que sur ceux dont traitent amplement vos dépêches depuis le n° 24 jusqu'au n° 37. L'Empereur en apprécie l'importance, et rend justice au zèle et aux lumières que vous employez pour écarter pratiquement les obstacles qui semblent donner une direction indéterminée à la marche politique des Alliés.

Les faits, peut-être mieux que les théories abstraites, rallieront toutes les opinions à un seul objet, et imposeront à toutes le but le plus salutaire.

S'il y a une part réservée dans cette grande entreprise à la coopération des hommes bien pensants et à volonté pure et impartiale, c'est assurément celle de provoquer, dans l'intérieur de la France, les événements les plus propres à faire naître de la nature des choses, plutôt que de la prédilection pour un système quelconque, le résultat auquel se rattachent les vœux des Français et de l'Europe.

Personne plus que vous, Monsieur le Général, n'est dans le cas de remplir avec succès cette mission importante, en faisant contribuer de tous ses efforts et par de grands sacrifices Sa Majesté le Roi Louis XVIII lui-même à produire les événements les plus favorables à l'issue prompte et heureuse de la présente guerre.

Telles sont les indications que j'ai l'ordre de vous communiquer pour le moment; M. le comte de Nesselrode, qui va arriver bientôt au quartier général de Sa Majesté Impériale, vous fera parvenir successivement des instructions ultérieures.

N° 253. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 43)

Bruxelles, 2/14 juin 1815.

Monsieur le Comte, immédiatement après avoir envoyé à Votre Excellence mon rapport *sub* n° 38 avec la copie de la dépêche de lord Castle-reagh au chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, contenant

l'assentiment du gouvernement anglais au projet de convention proposé par lord Wellington, le général baron de Vincent m'a communiqué la dépêche ci-incluse de Son Altesse M. le prince de Metternich.

Quoique je n'aie pas reçu directement les ordres dont elle fait mention, j'ai cru néanmoins que j'étais autorisé à me réunir au général baron de Vincent, ainsi qu'au comte de Goltz et au général Müffling, pour agir en conséquence.

Nous avons donc, d'un commun accord, porté le tout à la connaissance du duc de Wellington, qui a cru ne pouvoir mieux manifester son opinion sur cette question importante qu'en écrivant à Son Altesse le prince de Metternich la lettre dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe.

Son Excellence nous a répété de vive voix qu'elle regarde la mesure proposée par le Roi comme propice en elle-même à faciliter les subsistances, et que, dans tous les cas, les droits de la guerre sont réservés aux Alliés dans leur intégrité, si elle se trouvait insuffisante;

Que les bons royaux, offerts en payement par les agents du Roi, créeront de nouveaux intérêts en faveur de la cause générale, puisque c'est de nos succès que dépend entièrement la possibilité de leur acquittement;

Qu'une administration purement étrangère deviendra odieuse, et que l'absence de toute autorité au nom du souverain légitime jettera le public dans des perplexités nuisibles;

Que, si l'on ajoute aux réquisitions et fournitures extraordinaires que la subsistance des armées exige la perception des contributions et autres ressources intérieures de finances, les Français sentiront tout le poids de la conquête, contre le principe actuel de la guerre, sans que les Alliés en retirent des avantages proportionnés aux obstacles qui naîtront de cette mesure, d'autant plus que, si on voulait se procurer des indemnités, on les obtiendrait du Roi d'une manière plus utile, en traitant avec lui et en lui laissant les moyens de satisfaire à ses engagements, qu'en administrant pour notre compte, au milieu du désordre et de la confusion qu'il sera impossible d'éviter;

Que l'interprétation que l'on donnerait en France au refus d'admettre le Roi à l'administration du royaume ne saurait être équivoque, et que, par cette mesure, nous risquons de détruire notre propre ouvrage;

Enfin que, sans se dissimuler les embarras que l'on ne saurait entièrement éviter, même en adoptant le plan proposé, ceux qui se présentent en le rejetant lui paraissent infiniment plus graves, et qu'il désire que

cette matière soit réexaminée dans tous ses rapports et dans toutes ses conséquences.

Votre Excellence, ainsi que les autres Cours, sont maintenant informées de l'état de la question; en attendant des ordres ultérieurs, mes collègues et moi nous allons prier le Roi de suspendre la nomination de ses commissaires jusqu'à de nouveaux éclaircissements; il serait inutile de dire combien cette explication de notre part doit lui être pénible et quelle sensation elle peut faire sur ceux qui sont intéressés à son rétablissement.

Ce rapport est fait de concert avec mes autres collègues; partageant tous les mêmes idées, et tenant, selon les ordres reçus, la même ligne de conduite, nous l'avons adopté dans les mêmes termes.

N° 254. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode

(N° 45)

Bruxelles, 2/14 juin 1815.

Monsieur le Comte, le maréchal de Wrède s'est adressé au prince Blücher, pour lui communiquer son dessein de se porter avec son corps sur Nancy, dans le cas où les Prussiens voudraient faire un mouvement par leur gauche, s'il devenait nécessaire, pour le soutenir. Cette proposition, faite sans le consentement du prince de Schwarzenberg, a paru contraire à l'ordre établi; le duc de Wellington l'a jugée de la même manière, et je suppose qu'on s'en rapportera dans la réponse au plan général qui sera fixé pour donner aux opérations l'ensemble et la régularité sans lesquels il serait inutile d'espérer aucun succès.

J'ai cru qu'il importait de rendre compte de cette particularité et d'appeler l'attention sur un genre de désordre qui les provoquerait tous, s'il n'était pas promptement arrêté.

N° 255. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 2/14 juin 1815.

La dépêche de Votre Excellence en date du 30 mai/11 juin et celle de Vienne du 23 mai/4 juin viennent de m'être remises à l'instant.

Votre Excellence verra que je m'étais déjà réuni à mes collègues pour ce qui concerne l'affaire des commissaires, agissant d'après les instructions qui leur étaient parvenues et qui étaient censées me regarder égaël-

ment. En attendant les ordres ultérieurs que Votre Excellence veut bien m'annoncer, je me conduirai dans l'intervalle selon l'esprit de ceux que j'ai déjà reçus.

N° 256. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Monsieur le Général, Votre Excellence a été prévenue par l'expédition du 30 mai/11 juin que l'Empereur, notre Auguste Maître, se réservait de vous faire parvenir des instructions ultérieures sur le contenu de vos dépêches.

Celles qui rendent compte de la situation intérieure de la France et des opinions de M. le duc de Wellington sur les moyens d'y rétablir l'autorité royale se rapportent au mémoire que j'ai eu l'honneur de vous transmettre et qui développe cette question importante d'après les principes qui ont dicté l'article additionnel inséré par le cabinet britannique au traité du 25 mars. Vos dernières dépêches se lient strictement à la même question et annoncent que la manière la plus salutaire de la résoudre pratiquement est celle qui se fonde sur *les principes de la légitimité*.

La morale et la politique viennent assurément à l'appui de cette opinion. Sa Majesté Impériale en a la conviction la plus intime. Mais cette conviction et le désir de la voir partager par tous les cabinets et, qui plus est, par la nation française, ne peut pas engager l'Empereur à se prononcer exclusivement pour un système contre lequel déposent la guerre qu'on va entreprendre, les événements marquants qui ont lieu en France, la déclaration britannique jointe au traité du 25 mars et la réserve mesurée qui caractérise la politique des alliés de Sa Majesté Impériale.

Cette même considération et d'autres encore qu'il ne s'agit pas d'examiner ici autorisent également les autres cabinets à ne point se déclarer sur ce point. Tous cependant s'accordent à fixer pour objet irrévocable de la guerre la destruction de la puissance de Bonaparte.

L'Empereur a prévu dès le commencement, et ne saurait se dissimuler actuellement, tous les inconvénients et même tous les dangers qui sont inhérents à cette conduite, fondée sur une idée négative, n'ayant point de but déterminé et ne présentant la certitude d'aucun résultat dont on puisse calculer d'avance la valeur, saisir les bornes et fixer les rapports.

Dire, en effet, comme on l'a souvent répété dans les déclarations du Congrès, que la guerre actuelle ne se dirige que contre Bonaparte et sa puissance usurpée, ne rien articuler sur l'autorité royale, c'est ouvrir les chances à toutes les combinaisons possibles, exciter et confondre en France toutes les craintes, toutes les espérances, tous les intérêts, n'en rallier aucun véritable à une bonne cause, puisqu'elle demeure comme un problème que les Alliés se réservent de résoudre à la suite des événements.

S'il y avait un moyen d'obvier à tous ces graves inconvénients, c'était celui de placer la personne du Roi dans une attitude propre à se présenter, dans toutes les hypothèses, comme l'unique et seul moyen de faire cesser la guerre et de réconcilier la France avec elle-même et avec l'Europe.

Les instructions antérieures dont vous avez été muni, Monsieur le Général, portaient les développements relatifs à cette conception.

Elle paraît n'avoir pas été adoptée par M. le duc de Wellington. Elle souffrirait peut-être des difficultés auprès de son cabinet. Le Roi lui-même n'y accéderait point; l'Empereur y renonce. Sa Majesté Impériale n'entend point prendre l'initiative, ni soutenir à elle seule l'opportunité et la justesse du système qu'elle avait tracé, ou même celle d'aucun autre qu'on pourrait lui suggérer.

Elle se décide conséquemment à un plan de conduite très simple, très impartial et très propre à favoriser éminemment la cause de la légitimité. si elle trouve un appui réel, une force véritable, une base solide dans la coopération active de la partie pensante et énergique de la nation française.

Les armées sont en marche; elles vont se porter sur le théâtre de la guerre. Elles ne mettront aucun autre prix à la victoire que le salut de la France, l'intégrité de son territoire, le rétablissement d'un ordre de choses qui rende cette nation à elle-même et à la grande famille européenne.

L'Empereur se plaît à espérer que cet ordre de choses pourra consister dans le rétablissement de l'autorité royale et de la Charte constitutionnelle sagement modifiée. Il désire que Sa Majesté le Roi y contribue de tous ses efforts. Mais sur cet espoir et sur ce désir Sa Majesté ne peut pas fonder un système.

Sa Majesté Impériale ne veut point admettre dans ce moment la nécessité d'un changement dans la branche de la dynastie qui pourra régner en France. C'est une hypothèse qui ne peut, à elle seule, servir de base à la politique de Sa Majesté.

Enfin, les opinions qui envisagent la création d'une régence comme la mesure la plus compatible avec la situation intérieure de la France, et la moins difficile à mettre à exécution, sont, aux yeux de Sa Majesté Impériale, également dénuées de fondement, et semblent, sous plusieurs rapports, en opposition aux principes qui arment les augustes Alliés.

Toutefois, on le répète encore, l'Empereur ne favorise de ses vœux, et même de tous les moyens qui peuvent s'accorder avec les principes de la conduite qu'il s'est tracée, que le retour du Roi Louis XVIII, surtout si Sa Majesté, pénétrée de l'importance de contribuer de son propre mouvement au succès de cette grande entreprise, veut constamment se considérer plutôt comme un moyen de sauver la France, que comme le but et l'objet unique de la guerre.

Si, pour réunir autour de son trône la nation, Sa Majesté devait faire des sacrifices, pourquoi ne les ferait-elle pas avant même que les événements en constituent les conditions que l'Europe ou la nation française lui imposeraient pour lui rendre le sceptre de ses ancêtres ?

Si le Roi ne croit pas devoir recevoir ce sceptre des suffrages formels de sa nation, il importe au moins que, par des ménagements indirects, la nation renonce spontanément à ce droit, dont le Champ de Mai lui a renouvelé le souvenir.

Ces ménagements paraissent consister, d'après ce que Votre Excellence annonce par ses dépêches, dans la composition du ministère. L'Empereur désire que les personnages destinés à devenir, pour ainsi dire, les organes de conciliation entre la France actuelle et la dynastie des Bourbons, aient le crédit, l'influence et la force nécessaires pour opérer et surtout pour maintenir un résultat aussi salubre, indépendamment de la force extérieure, odieuse à la France et à toute nation civilisée qui sait se respecter.

Tels sont, Monsieur le Général, les errements que j'ai l'ordre de vous communiquer. L'intention de notre Auguste Maître est que vous en fassiez l'usage le plus convenable aux intérêts de son service.

Ce qu'il importe essentiellement, c'est de faire connaître, dans les formes que Votre Excellence pourra juger les plus adaptées aux circonstances, tant au cabinet du Roi qu'à M. le duc de Wellington, les principes d'après lesquels l'Empereur envisage l'état des choses, et le but qu'il se propose d'atteindre.

En résumant ce qui a été dit ci-dessus, il s'ensuit que ces principes consistent dans les points suivants : délivrer la France de Bonaparte ; y établir un gouvernement qui puisse faire son bonheur ; préférer pour cet

effet, à tout autre moyen, celui du retour du Roi, mais ne point perpétuer la guerre, si l'expérience et les faits démontraient l'impossibilité de ce retour; dans tous les cas, n'avoir point en vue d'agir dans l'intention de profiter des conjonctures actuelles pour former des rapports exclusivement intimes avec la France; ne point permettre qu'on porte atteinte, soit à son intégrité, soit à sa puissance.

N° 257. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Mon Général, j'ai reçu par le comte de Balmaine l'expédition que Votre Excellence lui a confiée. Il m'a également remis celle du comte de Lieven, qui avait pour but de nous annoncer l'heureuse conclusion des négociations dont il avait été chargé, tant au sujet de la dette de Hollande, que pour obtenir un surcroît de subside. Sa Majesté Impériale a été on ne peut plus sensible aux dispositions amicales qui ont caractérisé la marche du cabinet de Saint-James durant cette négociation, et a été charmée de trouver dans la conduite de lord Castlereagh une nouvelle preuve des sentiments qu'elle n'a cessé d'apprécier dans ce ministre.

Le consentement du gouvernement anglais, relativement au subside additionnel, a répondu à la juste attente de l'Empereur. Il a saisi avec empressement le moyen que celui-ci a jugé utile pour justifier, aux yeux de la nation, ce nouveau sacrifice pécuniaire qu'elle va faire en faveur de la cause commune. Lord Castlereagh a désiré qu'un corps de 20 à 30 000 hommes de troupes russes fût mis à la disposition du duc de Wellington. Sa Majesté l'Empereur a immédiatement donné les ordres nécessaires pour qu'un corps de l'armée de réserve sous les ordres du comte de Wittgenstein, qui a été déjà mis en mouvement, se dirige sur celle du duc de Wellington. Votre Excellence voudra bien l'assurer, de la part de Sa Majesté Impériale, que c'est avec la plus grande satisfaction qu'elle a consenti qu'un corps russe se trouvât placé sous ses ordres, et qu'elle regarde comme aussi honorable que glorieux pour ses troupes de combattre à côté de la brave armée anglaise, sous l'un des premiers capitaines du siècle.

L'Empereur, voulant prouver dans cette occasion combien il aime à aller au-devant des désirs du gouvernement anglais, ainsi que les sentiments d'estime et d'admiration qu'il a voués au maréchal Wellington, a décidé que le corps qui est destiné à être réuni à l'armée anglaise serait fort

de 40000 hommes, et par conséquent bien au-dessus de la demande faite par le ministère de Sa Majesté Britannique. Ces troupes seront commandées par le prince Eugène de Wurtemberg, officier général de la plus grande distinction, qui, pendant toutes les campagnes des dernières années, n'a cessé de faire preuve d'un mérite supérieur. Je ne doute donc nullement qu'il ne justifie, sous les ordres du duc de Wellington, l'opinion avantageuse qu'il s'est acquise dans l'armée russe.

Sa Majesté lui écrit elle-même la lettre ci-jointe, que vous voudrez bien, mon Général, lui remettre, d'abord pour lui faire part de ces déterminations, et pour lui communiquer l'état de ce corps d'armée. Il est composé des plus braves divisions, et sous ce rapport ne lui laissera rien à désirer.

L'Empereur lui exprime en même temps toute l'obligation qu'il lui doit pour les soins qu'il a employés dans la vue de décider son gouvernement à accorder le subsidie additionnel, car Sa Majesté Impériale n'ignore pas combien le duc de Wellington a appuyé nos réclamations à ce sujet.

N° 258. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Monsieur, l'objet de la convention sollicitée par Sa Majesté Très Chrétienne et adoptée par le cabinet de Saint-James, dont il est fait mention dans la dépêche de Votre Excellence *sub* n° 38, a été pris en considération à Vienne et discuté dans la conférence des plénipotentiaires respectifs. Le résultat de ces discussions, ainsi que le degré de participation du ministère de Sa Majesté Impériale à ce qui a été arrêté de commun accord, se trouvent consignés dans l'expédition du 30 mai/11 juin dernier, qui sans doute vous sera parvenue aujourd'hui. N'ayant rien à ajouter au contenu de ces dépêches, je crois devoir m'y référer sans restriction pour tout ce qui a trait à cette question importante.

N° 259. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Mon Général, dans les derniers moments du séjour de Vienne, il s'est élevé, sur le sort futur des Sept-Iles, une divergence d'opinion entre nous et la Prusse d'une part, et les plénipotentiaires autrichiens et anglais

de l'autre. L'Empereur m'a ordonné d'instruire directement le ministère anglais de sa manière d'envisager cette question. Comme il se pourrait, mon Général, qu'elle fût agitée dans vos entretiens confidentiels avec le duc de Wellington, et que l'Empereur tient beaucoup à ce qu'il soit instruit des vues qui dirigent sa politique, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de la dépêche que j'adresse à ce sujet au comte de Lieven. Elle prouvera à Son Excellence que les intentions de l'Empereur ne sont fondées que sur le désir d'assurer la prospérité et le bonheur d'un pays auquel les relations qui ont jadis subsisté lui feront constamment prendre intérêt. Dès lors, elles sembleraient devoir être appréciées par l'Angleterre, et nous espérons que son gouvernement, mieux informé de la pensée tout entière de Sa Majesté Impériale, ne refusera pas en dernier résultat d'accéder à un arrangement qui porte si éminemment le caractère du plus grand désintéressement.

N° 260. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Cicero pro domo sua. C'est le texte de ma lettre. Oui, mon cher ami, je ne renoncerai jamais au premier et au plus sacré de mes besoins, à celui de servir ma patrie. La raison en est bien simple : je n'ai pas renoncé à l'espoir d'aller mourir honorablement dans mon pays ; et cela encore, parce que c'est à lui que je dois ma carrière publique, et les principes d'après lesquels je l'ai servi sans remords.

En me fondant sur cette profession de foi et sur la définition : *Amicus est alter ego*, je me trouve embarrassé de vous importuner un instant sur l'objet dont traite la dépêche que vous allez recevoir relativement aux îles Ioniennes.

La comédie qu'on a jouée maladroitement à Vienne sur cette affaire a eu un dénouement assez favorable à mes espérances. Je ne parlerai pas de tous les acteurs, je me bornerai aux plus marquants.

Le prince de Metternich a prétendu jouer au plus fin, en associant cette grande négociation à celle de Naples. Il n'a rien fait. Le Roi Ferdinand est à sa place. Les Anglais occupent les îles. Leur sort n'est pas encore décidé.

Le prince de Talleyrand, dans sa haute sagesse, a pensé de nous donner à l'Autriche, pour déloger les Anglais des îles, ou pour nuire au moins au crédit de l'Empereur en Grèce.

Le ministère anglais ne voit que Corfou et les rapports de cette possession avec la Turquie européenne. Il est fort peu disposé à rendre à ce petit Etat son ancienne existence et semble embarrassé de la proclamation du général Oswald, qui la lui promet. Jaloux de la Russie et de ses anciennes liaisons dans ces contrées, ne voulant pas lui offrir l'occasion de les renouer, ce ministère s'est décidé à faire hommage des Iles à l'Autriche.

Pour ne pas cependant trop déplaire à l'Empereur Alexandre, il a jugé à propos d'ajourner cette discussion jusqu'au dernier moment, et d'en préparer l'issue par toutes sortes de détours.

L'arrangement proposé par lord Clancarty est, sans contredit, celui qui convient le plus à la politique du ministère anglais. Reste à savoir s'il convient également à la loyauté et à la justice de la nation anglaise, aux intérêts des Iles, et à la gloire de notre Empereur.

Je ne m'arrêterai que sur ce dernier chapitre.

L'Empereur nous a promis, l'année 1806, de ne remettre l'épée dans le fourreau, que lorsque l'indépendance de notre république serait assurée et garantie.

La paix de Tilsitt justifie l'invasion des Français dans notre pays. Celle de Paris pourrait-elle justifier la domination autrichienne, à laquelle l'Angleterre veut nous soumettre?

L'Empereur de Russie, qu'on réclame comme le soutien des trônes, qui a rétabli celui de France, qui est prêt à le rétablir une seconde fois, qui le rétablira, cet Empereur ne pourra pas remplir ses engagements envers un petit Etat septinsulaire?

L'Angleterre nous a promis également de nous rendre ce que Buonaparte nous avait enlevé par une suite de la paix de Tilsitt. Il y a plus. Le Roi n'a pas dédaigné d'adresser à notre gouvernement des lettres de félicitation, lorsqu'il a été constitué. Il nous a reconnus comme État libre et indépendant. Son ministre auprès de la République a fortement et longtemps insisté pour nous faire envoyer un ministre auprès de sa Cour.

Quels sont donc les droits de l'Autriche sur les Iles? Elle n'en a aucun. Quels sont ses intérêts? L'unique, celui de la sûreté de ce commerce et de cette navigation qu'elle n'aura jamais, est parfaitement conciliable avec la restauration de la petite République ionienne.

Pourquoi donc l'Angleterre, et l'Autriche, et M. de Talleyrand s'efforcent-ils de nous sacrifier? C'est pour tuer l'esprit inquiet des populaires. C'est pour éteindre les idées dangereuses de liberté et d'indépendance que cette République pourrait exciter en Grèce. C'est pour prouver

aux Grecs et à tous les chrétiens sujets ottomans (ainsi qu'on a eu la philanthropie de le prouver aux Ioniens) que la protection de la Russie et les prédilections de l'Empereur Alexandre amènent tôt ou tard l'esclavage, la destruction, la mort dans les pays et chez les peuples qui ont eu la bonne foi d'y croire.

C'est là, cher Général, le fond de la pensée de nos amis, j'en ai la preuve. Mes conversations avec les grands plénipotentiaires des grandes puissances réunis au Congrès m'en donnent la conviction la plus intime.

En bons et fidèles serviteurs de notre Empereur, pouvons-nous, devons-nous donner dans ce piège ?

Les propositions faites de la part de la Russie doivent tranquilliser pour toujours toutes les appréhensions. L'Empereur désire voir accomplir les vœux légitimes que les Septinsulaires forment. Sa Majesté désire que ce soit sous les auspices de la Grande-Bretagne que ce peuple jouisse de sa liberté et de son indépendance.

Pourrait-elle donner à l'Angleterre un témoignage plus solennel et plus loyal de ses intentions pures et désintéressées ?

C'est à vous, mon Général, de relever toutes les vérités qui sont consignées dans cette lettre aux yeux du duc de Wellington, et d'engager Son Excellence à être notre avocat auprès de son cabinet.

Travaillez de bon cœur à cette affaire et vous obligerez le meilleur de vos amis.

N° 261. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Monsieur, comme il se pourrait que, dans le cours de la présente guerre, je fusse quelquefois séparé de Sa Majesté l'Empereur, son intention est que, dès la réception du présent courrier, Votre Excellence adresse directement au prince Wolkonski tous les rapports qui peuvent avoir trait à des combinaisons, mouvements ou arrangements militaires, ainsi que tout ce que le duc de Wellington vous chargera de nous communiquer sur ce sujet.

N° 262. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

Bruxelles, 19 juin 1815 [N. S.].

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de vous envoyer le duplicata du rapport que j'adresse au prince de Wolkonski; il est dans les termes suivants :

(Après avoir rendu compte du combat avantageux que le duc de Wellington avait livré le 4/16, à l'endroit dit des Quatre-Bras.)

Le mouvement du prince Blücher l'ayant décidé de porter son quartier général à Waterloo, le 5/17 il prit position en avant de cet endroit, au point où la grande chaussée de Bruxelles à Namur se croise avec celle qui conduit à Braine l'Alleud. Quoique le terrain soit ouvert et sans aucun accident remarquable, il s'élève presque insensiblement sur ce point, pour la distance d'environ une demi-lieue; il existe, à l'extrémité droite du front de cette élévation, une grosse cense ou ferme, composée d'une grande maison en pierre, d'un jardin enclos d'un mur, et d'une plantation ou petit bois adjacent, coupée de haies et de fossés qui sont simplement l'ouvrage du cultivateur.

C'est sur ce terrain que le duc se décida d'attendre l'ennemi; il plaça ses batteries le long de la sommité de la position occupée par la cense et le jardin, et disposa son armée le long du coteau, protégée par la hauteur contre la vue et le feu de l'artillerie ennemie.

L'armée étant composée de troupes différentes, il prit la précaution d'appuyer chacune d'elles surtout d'infanterie anglaise; le tout disposé de manière à secourir le point qui serait menacé.

Le 6/18, à midi, l'armée française sous les ordres de Bonaparte commença l'attaque; son premier effort se porta contre le bois et la ferme, dont j'ai fait mention; après plusieurs tentatives aux cris de: Vive l'Empereur! il parvint vers une heure et demie à en déloger une partie des troupes qui les défendaient.

Le duc y accourut, ordonna à deux bataillons des gardes de les reprendre, de s'y établir et de les défendre jusqu'à la dernière extrémité; ces ordres furent exécutés à l'instant.

L'ennemi dirigea ensuite deux fortes colonnes d'infanterie, soutenues par des masses de cavalerie, contre notre centre; lord Wellington conduisit lui-même quelques bataillons d'infanterie contre ces colonnes, et milord Uxbridge chargea la cavalerie; on en vint à la baïonnette, les Français furent renversés, et leur cavalerie culbutée par les life-guards; on prit dans cette charge 1200 prisonniers. Les troupes victorieuses rentrèrent à l'instant à leur place et se reformèrent avec le plus grand ordre.

L'attaque du petit bois et de la cense en front de notre droite ne discontinua pas un seul instant; l'ennemi y pénétra quelquefois, mais ne put jamais s'y établir; je craindrais d'exagérer en disant jusqu'à quel nombre ces tentatives se sont répétées.

Bonaparte, voyant qu'après quatre heures et demie de combat il n'avait obtenu aucun avantage, manœuvra avec toute sa cavalerie et une partie de son infanterie contre notre droite, chercha à la déborder avec environ 17 000 chevaux, et commença une attaque très vigoureuse. Le duc, qui avait vu et jugé le mouvement, fit ses dispositions en conséquence; les deux cavaleries se chargèrent à plusieurs reprises; les carrés d'infanterie restèrent immobiles et repoussèrent toutes les attaques; cette nouvelle tentative de l'ennemi fut entièrement déjouée. Enfin il répéta, vers les six heures, une autre attaque sur notre centre et parvint jusqu'à la hauteur; le duc le fit réattaquer, le culbuta, le poursuivit, le mit en désordre, et la déroute devint universelle.

Le prince Blücher avait annoncé qu'il marcherait contre la droite des Français. En avançant, les deux maréchaux se rencontrèrent vers les huit heures du soir. Supposant que Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, sera instruit du mouvement de l'armée prussienne par les informations qui parviendront au Roi, et au surplus ignorant les détails, je m'abstiendrai d'en parler d'une manière incomplète.

L'armée de lord Wellington n'excédait pas 50 000 hommes en bataille; l'ennemi avait une grande supériorité de nombre, surtout en cavalerie.

Le prince royal d'Orange, qui s'est conduit avec une grande distinction, a été blessé d'un coup de feu à l'épaule; on espère qu'il en guérira. Lord Wellington a eu la cuisse fracassée, et il a souffert l'amputation; sir Thomas Picton a été tué, et beaucoup d'autres officiers supérieurs. La perte générale est au moins de 12 000 hommes.

Le quartier du duc sera ce soir à Nivelles; il est revenu à Bruxelles faire son expédition et prendre les mesures pour mettre en ordre son armée.

N° 263. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 46)

Bruxelles, 10/22 juin 1815.

Monsieur le Comte, le courrier Winberg m'a remis à Gand, dans la nuit du 20 au 21, l'expédition dont il était chargé pour moi, et a continué sa route, sans perte de temps, pour l'Angleterre. J'ai expédié la dépêche de Votre Excellence adressée au général Phull à la Haye; le courrier me rejoindra après-demain à Malplaquet, ou partout où se trouvera le quartier général; de là j'espère le renvoyer immédiatement.

Le Roi sera demain à Mons; c'est le duc qui lui a proposé cette démarche. M. de Talleyrand est arrivé; j'ai eu avec lui une longue conférence, et j'espère que les affaires seront dirigées de la manière la plus convenable.

N° 264. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 11/23 juin 1815.

Monsieur, je croirais superflu de vous transmettre l'impression qu'a produite la nouvelle de l'importante victoire du duc de Wellington. L'Empereur a lu vos rapports avec l'intérêt que doit leur donner ce grand événement. Il vous charge de transmettre au duc la lettre ci-jointe, où il lui offre ses félicitations et une épée militaire, garnie de lauriers et de diamants. Il n'a pas été possible de la lui transmettre immédiatement, puisqu'il a fallu la faire venir de Pétersbourg, et vous êtes chargé, mon Général, d'expliquer cette circonstance. En même temps, Sa Majesté Impériale désirerait donner des marques de distinction à ceux des généraux et officiers de l'armée du duc qui, dans cette mémorable journée, se sont le plus signalés par leurs talents et leur bravoure. A cet effet, il sera nécessaire que Votre Excellence se concerte avec le duc de Wellington et me fasse parvenir une liste dressée d'après ses intentions, où, à côté de chaque nom, vous aurez soin de désigner le genre de décoration qu'il sera convenable de leur accorder.

J'éprouve une satisfaction particulière de pouvoir vous annoncer que l'Empereur a été on ne peut plus content du zèle et de l'activité dont vous avez fourni de nouvelles preuves dans les journées des 16, 17 et 18, et qu'il me charge de vous transmettre la croix de Saint-Georges de la 4^e classe, comme une juste récompense de vos services et de votre valeur.

C'est par un malentendu que le comte Potocki avait été momentanément désigné pour se rendre chez le duc de Wellington; Sa Majesté m'a chargé de prévenir Votre Excellence que son intention est qu'elle reste seule chargée de toutes les relations entre les deux armées. Elle voudra donc continuer à adresser ses rapports au prince Wolkonski.

C'est le lieutenant-colonel comte de Balmaine qui remettra cette dépêche; il est destiné à rester auprès d'elle durant cette campagne.

N° 265. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 11/23 juin 1815.

Monsieur le Général, l'armée autrichienne, à son entrée en France, sera précédée par une proclamation dont Votre Excellence aura probablement

connaissance par les communications que M. le général Vincent sera dans le cas de lui faire.

Sa Majesté Impériale, notre Auguste Maître, vient d'approuver l'ordre du jour ci-joint, que le maréchal Barclay de Tolly fera publier au moment où notre armée entrera également sur le territoire français.

Cette publication, ainsi que celle des Autrichiens, sont parfaitement conformes aux principes développés dans mes dépêches du 5/17 juin.

C'est à vous, Monsieur le Général, de donner à ces notions l'application que vous jugerez la plus convenable aux intérêts du service de l'Empereur.

N° 266. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Heidelberg, 11/23 juin 1815.

Monsieur le Général, le ministère autrichien, en réponse aux rapports et aux communications concernant la question des commissaires royaux, munit de l'autorisation ci-jointe M. le général Vincent.

Votre Excellence, en prenant connaissance de cette pièce, y trouvera l'ensemble des motifs et des considérations qui ont déterminé plus particulièrement les délibérations des cabinets à cet égard.

L'intention de notre Auguste Maître est cependant que, toutes les fois que vous serez dans le cas d'intervenir dans cette discussion, vous vous référerez, Monsieur le Général, aux instructions que j'ai eu l'honneur de vous transmettre antérieurement sur cet objet.

N° 267. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 47)

Cateau-Cambrésis, 14/26 juin 1815.

Monsieur le Comte, les événements se succèdent avec tant de rapidité que je n'ai pas trouvé moyen d'en informer Votre Excellence avec toute la célérité que j'aurais désirée.

Le Roi, qui avait été conseillé par le duc de Wellington de se rendre à Mons le 11/23, trouva à son arrivée une nouvelle invitation qui l'encourageait à entrer en France et à se porter sur Cateau, où le duc se trouvait encore. Sa Majesté adopta cette proposition et partit le 12/24, à huit heures du matin. J'arrivai moi-même à Mons à midi, où je trouvai M. de Talleyrand, qui, après une courte audience du Roi, avait refusé de le suivre ; les autres ministres et conseillers étaient également restés dans

un état d'indécision. Ce scandale m'affligea vivement et je m'employai à le réparer. Il fut convenu que je partirais dans la nuit, que je parlerais au Roi et au duc, et que M. de Talleyrand attendrait mes réponses avant de se mettre en marche pour Bruxelles, comme il l'avait résolu.

Hier je suis arrivé ici, où vraiment j'ai trouvé que les dispositions étaient différentes de celles qu'on appréhendait ou qu'on avait voulu me représenter. Le duc avait déjà écrit à M. de Talleyrand de se rendre auprès du Roi, et avant même de recevoir de mes nouvelles. Ce dernier m'écrivit qu'il sera ce soir ici et demain à Cambrai, pour où le Roi part dans ce moment.

Le duc se porta à Malplaquet le 21, et au Cateau le 22. Il brusqua le 23 la ville de Cambrai, qu'il prit par escalade avec une très petite perte, parce que les habitants en imposèrent à la garnison. Le commandant se retira dans la citadelle, le Roi lui a ordonné d'ouvrir les portes, ce qu'il a fait. Les soldats composant les bataillons de la garde nationale, qui étaient en garnison, ont été renvoyés chez eux. Les officiers ont ordre d'attendre le Roi ; la conservation de la place est confiée aux habitants ; les Anglais en sont sortis. Le duc est aujourd'hui avec son quartier à Vermand, le maréchal Blücher à Saint-Quentin. Votre Excellence sera déjà informée que Bonaparte a abdiqué en faveur de son fils ; qu'il existe un gouvernement provisoire, dont Fouché, Carnot et Quinette sont membres, et que le ci-devant Empereur est redevenu le général des jacobins.

Je pars pour Cambrai ; à peine Talleyrand arrivé et une forme de ministère en activité, j'expédierai le feldjäger. J'irai trouver le duc, qui m'a fait dire de le joindre dès que je pourrai, mais j'ai préféré ne pas me détacher du Roi jusqu'à tant qu'il ne soit entouré de ses conseillers. Le comte de Blacas l'a quitté à Mons, il est parti pour l'Angleterre.

Je prie Votre Excellence d'implorer pour moi l'indulgence de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, si des rapports faits dans des agitations pareilles ne répondent pas à l'importance des circonstances ou à son expectative, le temps et la tranquillité pour les rendre meilleurs me manquent absolument.

N° 268. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 48)

Cambrai, 15/27 juin 1815.

Monsieur le Comte, Bonaparte s'est rendu à Paris dans la nuit entre le 20 et le 21. Son arrivée fut tenue secrète jusqu'à onze heures du matin ;

le public, qui l'avait pénétrée, était en grand mouvement. Les Chambres s'assemblèrent et l'abdication fut décidée ; il la fit en faveur de son fils, elle fut acceptée sans conditions. Un gouvernement provisoire fut nommé : Carnot, Fouché et Quinette, trois régicides, en sont membres. On donna ordre aux commandants des avant-postes de demander un armistice au prince de Blücher et au duc de Wellington, l'abdication ayant, d'après leur doctrine, fait cesser la cause de la guerre ; cette demande fut refusée et on marcha en avant.

Dans le même temps, le gouvernement provisoire nomma une députation destinée à négocier avec les puissances étrangères sur la base de l'exclusion des Bourbons. M. de La Fayette est à la tête de cette ambassade, qui sera probablement connue d'une manière plus directe au quartier général. Votre Excellence voit maintenant, par expérience, que Fouché et tous les autres conspirateurs, sous quelque dénomination qu'ils soient, ont attendu le moment du triomphe des Alliés pour s'adresser à eux, et que c'est lorsqu'ils n'ont plus d'espoir de succès qu'ils cherchent à se faire des conditions pour eux-mêmes et à tyranniser leur patrie sous de nouvelles formes, s'ils peuvent y réussir grâce à la condescendance des puissances étrangères.

Paris ne fera aucune résistance ; si Dessoles avait voulu consentir à enlever Bonaparte, il l'aurait pu ; mais il s'est refusé à un acte qu'il a regardé comme contraire, selon lui, à sa délicatesse personnelle. Le peuple des endroits que nous avons parcourus jusqu'à présent montre les meilleures dispositions. Rien, à mon avis, ne prouve mieux l'opinion nationale, que l'abandon dans lequel on laisse l'armée, malgré tous les efforts des autorités existantes pour la faire secourir. Les désastres militaires ont été grands, mais si l'armée tenait encore à la nation, nous ne verrions ni une telle dissolution, ni un tel découragement.

Bapaume et Péronne ont ouvert leurs portes au Roi ; on attend à chaque moment des nouvelles des autres places.

N° 269. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 49)

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Monsieur le Comte, le comte de Balmaine m'a remis aujourd'hui à huit heures du matin les dépêches de Votre Excellence en date du 11/23. J'espère que la mienne, apportée par le comte Woïna, et celle écrite hier d'ici, et recommandée à un courrier anglais, lui seront également parvenues.

Le quartier du duc de Wellington était hier à Nesle, et le gros de son armée à Roye, celui du prince Blücher à Compiègne ; leur marche est dirigée sur Paris ; s'il n'arrive pas d'obstacle insurmontable, les deux armées y seront au moment où Votre Excellence recevra cette lettre.

L'abdication de Bonaparte, après que lui et ses satellites avaient perdu l'espoir de menacer l'Europe, n'est qu'un expédient révolutionnaire pour la tromper. La majorité des Chambres, et surtout de celle des représentants, se refusait à déclarer le fils comme successeur, mais dix mille hommes environ de toutes armes, qui se sont jetés dans Paris, réunis aux fédérés, ont menacé de massacrer quiconque s'y serait opposé ; une bande d'officiers à demi-solde est encore survenue augmenter la terreur de la capitale.

Napoléon, qui avait feint de se retirer à la Malmaison, est de nouveau revenu à l'Élysée ; là, devant la grille du jardin, s'assemblent la populace et les fédérés, guidés par des agents de sa police particulière, afin de crier : Vive l'Empereur ! Il se montre continuellement en spectacle, et encourage tant qu'il peut toutes ces démonstrations.

Avant son abdication, il a arraché à la Banque vingt-quatre millions en espèces. Les deux tiers de cette somme ont été distribués aux militaires et aux fédérés, qui sont les maîtres de Paris ; il s'est approprié l'autre tiers pour lui-même. Les directeurs, composant la soi-disant régence, sont obligés de le consulter, et, dans le fait, rien ne s'exécute qui ne soit d'après ses ordres ou sa volonté.

Dans ces derniers jours, il paraît qu'ils ont résolu de défendre la capitale. Les moyens consistent dans les troupes qui s'y sont réfugiées, dans le corps sous les ordres du général Grouchy, qu'on s'efforce de faire venir en toute hâte, dans les dépôts militaires des villes environnantes et les fédérés de Paris ; ils espèrent fournir ainsi une masse de 60 à 70 000 hommes.

Tous ces renseignements sont donnés par Gaillard, ami et envoyé de Fouché, qui est arrivé hier, par des aides de camp d'Oudinot, et autres émissaires, qui nous parviennent à toute heure.

La députation envoyée auprès des puissances cherche à conjurer l'orage qu'ils ont attiré eux-mêmes sur leur tête, et, mêlant la lâcheté à l'ambition, ils voudraient associer l'Europe aux projets qui leur sont personnels, et faire par les armes des Alliés ce qu'ils n'ont pu obtenir par leur trahison, de concert avec Napoléon. Si cette tentative est rejetée, la famille Bonaparte se propose de s'embarquer pour l'Amérique septentrionale ; les renseignements parvenus à cet égard à l'ambassadeur d'Angleterre

l'ont décidé à envoyer un courrier pour augmenter la vigilance des croisières.

N° 270. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 50)

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Monsieur le Comte, le Roi est entré en France, d'après l'invitation du duc de Wellington, ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence. Sa présence continue à produire le meilleur effet; quelques places de second ordre se sont rendues, et le Quesnoy vient encore d'ouvrir ses portes aujourd'hui. Il en eût été probablement de même de Maubeuge et de Landrecies, mais le prince Blücher n'a pas voulu permettre de les sommer au nom du Roi, et le général Gneisenau a traité avec une extrême dureté les officiers français qui étaient venus lui demander la permission d'exécuter les ordres de leur maître à ce sujet.

Le général Lauriston est destiné pour négocier avec les commandants de Lille et Valenciennes; la population de ces deux villes est très bien disposée, mais à mesure que le peuple était contraire à l'usurpateur et la place importante, les commandants et les autorités ont été choisis parmi les gens les plus intéressés à soutenir la révolte.

Après bien des consultations, le Roi s'est décidé à parler à ses peuples dans les termes contenus dans la proclamation ci-jointe. C'est un acte très grave et très marquant, qui promet une administration toute constitutionnelle. M. de Talleyrand l'a signé, ce qui le constitue pour ainsi dire chef du ministère qui sera nommé.

L'asservissement de la France entière à l'influence de Paris est telle, que les ordres datés des Tuileries seront la raison suffisante d'un changement universel; tous les commandants des places qui hésitent ont donné pour réponse que leur parti cessera d'être douteux dès que le Roi rentrera dans sa capitale. Les conspirateurs en connaissent la conséquence, et c'est pour cette cause qu'ils cherchent à l'en éloigner, soit par des menaces de résistance, soit par des intrigues politiques.

Ma présence a réellement été nécessaire auprès du Roi pour aider à concilier les opinions qui sont exprimées dans la proclamation. Je me trouverais très récompensé de tout le travail que cette sorte de médiation m'a coûté, si Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, trouvait le langage du Roi conforme à ses propres vues. Toutes les personnes qui abondent le plus dans le sens constitutionnel le croient complètement

suffisant. Ayant terminé ici l'affaire qui me paraissait la plus importante dans le moment, je partirai dans la nuit pour rejoindre le duc de Wellington, près de qui je compte trouver le capitaine Habbé, que j'expédierai immédiatement.

N° 271. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 51)

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Monsieur le Comte, la lettre de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, adressée au duc de Wellington, lui sera remise au premier moment où je pourrai le rejoindre. J'espère que cela aura lieu dans la journée de demain, et je ne manquerai pas en même temps d'accompagner un témoignage aussi éclatant d'estime et de considération par toutes les explications qui pourront en faire sentir le prix.

L'approbation que Sa Majesté daigne accorder à ma conduite est la récompense que j'ai toujours préférée à toutes les autres. La décoration honorable qui vient de m'être accordée ne peut qu'ajouter à mon zèle ; je prie Votre Excellence de mettre aux pieds de Sa Majesté mon humble reconnaissance, et de croire à la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

N° 272. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 52)

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Monsieur le Comte, le Roi avait déjà suspendu la nomination des commissaires, d'après les communications qui lui avaient été faites, en conséquence des ordres qui nous avaient été prescrits.

Cette affaire est maintenant abandonnée, soit à cause du refus qu'elle a rencontré de la part des Cours alliées, soit par les événements, qui vont abrégier du moins la durée des hostilités.

N° 273. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Mon cher Comte, dans tous les moments qui accompagnent la situation toujours active et quelquefois critique où je me trouve, je pense à l'im-

pression que cela peut faire sur mes amis; vous êtes si fort du nombre qu'une des plus grandes satisfactions que j'ai eues, en voyant que nos affaires tournaient en bien, c'est de me figurer celle que vous aurez éprouvée vous-même.

L'Empereur a jugé de mon zèle avec sa bonté ordinaire. La marque d'approbation qu'il m'a accordée est, comme vous dites, supérieure à toutes les autres auxquelles j'aurais osé prétendre. Vous aurez déjà lu le rapport de lord Wellington; il y a peu ou point de différence de celui que j'ai envoyé dans la chaleur et la fatigue qui m'accablaient, après une si rude épreuve. Il a voulu faire mention de moi, par cette délicatesse qui le caractérise; en vérité nous étions tous témoins et non coopérateurs des grandes choses qu'il faisait. La réminiscence de cette bataille est celle d'avoir vu la nature humaine dans son plus grand triomphe.

Je vous envoie la déclaration du Roi; dites-moi s'il est possible d'ajouter quelque chose à cet acte vraiment constitutionnel? Si l'Empereur n'en est pas content, en vérité je ne sais plus comment y réussir; mais j'espère le convaincre et j'y compte. J'ai travaillé dans ce but, le seul qui pouvait me faire endurer les difficultés que j'ai rencontrées pour concilier tant de vues, et de vues particulières, discordantes. Sans moi, on ne serait jamais venu à aucune conclusion.

Chassez, je vous en prie, ces misérables qui, après avoir flagorné la tyrannie, viennent aujourd'hui se dire les représentants de la nation pour traiter avec les puissances. Nous avons proscrit Bonaparte, ne l'ont-ils pas soutenu? Nous l'avons battu, et ils l'abandonnent; sont-ce là des êtres pour se présenter à nous comme plénipotentiaires? Si l'on hésite à cet égard, on tombe dans une contradiction inexcusable; d'ailleurs le Roi sera à Paris, lorsque les panégyristes de Bonaparte offrent la France pour rançon de leur lâcheté et de leurs crimes.

J'aurais mille choses à traiter avec le duc de Wellington, mais vous voyez avec quelle rapidité les événements nous entraînent. Vous viendrez à Paris, et je serai alors un bon ingrédient pour arranger le tout à notre satisfaction.

Si vous écrivez à M^{me} de Nesselrode, j'oserai vous demander de dire tout ce que je vous écris; vous connaissez mon amitié et mon respect pour elle. Mille grâces pour votre aimable attention auprès de M^{me} de Boigne, elle sera bien enchantée de la tournure que prennent ses affaires et les nôtres. Mille compliments à toute votre Cour. J'écris épuisé de fatigue et tourmenté de sommeil, quoique au moment de me mettre en voiture.

P.-S. — Mes compliments au comte Capo d'Istria ; la réponse à sa première lettre est faite depuis le 18 au matin ; par un hasard, elle se trouve dans un portefeuille qui n'est pas dans le moment à ma disposition ; je lui répondrai au fond à la première occasion.

N° 274. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 54)

Louvres, 19 juin/1^{er} juillet 1815.

Monsieur le Comte, j'ai quitté Cambrai, ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence, dans la nuit du 28 au 29 (nouveau style) et je n'ai pu rejoindre le duc ici qu'hier 30. Vous verrez, Monsieur le Comte, par la copie du rapport ci-joint que j'adresse au prince Wolkouski, les motifs qui l'ont forcé de s'avancer si loin sur cette route.

Avant-hier 29, le général Andréossi, MM. Flaugergues, Boissy d'Anglas, de Valence et La Besnardière se sont rendus en députation chez le duc pour demander une suspension d'armes au nom des deux Chambres et du gouvernement provisoire, qu'ils n'osent pas appeler la régence.

Le duc leur a répondu que la présence de Napoléon à Paris, son influence sur les dispositions militaires et, en général, l'état encore incertain des affaires dans la capitale ne permettraient pas de rétablir des rapports pacifiques avec des autorités qui se trouvaient dans une situation aussi peu caractérisée.

Les députés ont offert de livrer Napoléon, et ils ont désiré savoir de quelle manière on disposerait de sa personne. Le duc a répondu qu'il le traiterait comme prisonnier de guerre, en attendant les délibérations ultérieures des Alliés ; mais il a ajouté qu'il croyait Napoléon plus fort qu'eux-mêmes, dans le moment actuel, et qu'il ne comptait nullement sur cette promesse. Les députés n'ont pas contesté cette vérité.

En parlant de l'état futur de la France, ils ont voulu savoir si les Alliés seraient portés à reconnaître la régence. Le duc leur a dit qu'il n'était nullement autorisé à répondre à cette question, au nom d'aucun gouvernement, pas même du sien ; mais il leur a observé que ceux qui ont déclaré ne pas vouloir faire la paix, ni avec Napoléon, ni avec aucun de sa famille, ne reconnaîtraient pas aisément un gouvernement nommé par lui comme conséquence et condition de son abdication. Les députés ont demandé si un prince étranger quelconque, appelé à la couronne, serait regardé comme un moyen de pacification, et à la fin ils ont indiqué assez ouvertement M. le duc d'Orléans. Le duc a constamment déclaré

qu'il ne pouvait ni ne devait prendre sur lui d'encourager aucune résolution de ce genre, mais qu'il leur faisait envisager en général qu'un changement de dynastie rendait le gouvernement essentiellement révolutionnaire et soumis à l'armée et, en conséquence, disposé à entreprendre de nouvelles guerres; que si l'esprit de parti en France prévalait au point de vouloir se donner un pareil chef, les puissances alliées chercheraient dans des concessions de territoire les seules garanties qui pourraient établir leur sûreté sur des bases solides. Cette observation a déconcerté entièrement les projets de l'innovation projetée.

En parlant du Roi, ils ont convenu que c'était le meilleur moyen et le plus naturel de se réconcilier avec les étrangers et de conserver l'intégrité de la France; mais ils se sont beaucoup étendus sur d'autres inconvénients secondaires et sur la critique de l'administration passée, qu'il serait inutile de répéter. C'est durant cette discussion que le duc a reçu la proclamation du 28, par un exprès que je lui avais envoyé de Pont-Sainte-Maxence, où j'avais appris qu'il était en conférence avec des députés. Il la leur a communiquée, et, à quelques modifications près, ils s'en sont montrés éminemment satisfaits.

Hier je suis arrivé ici vers une heure. Le duc m'a communiqué tous ces renseignements. Les députés y étant encore, j'ai fait savoir à La Besnardière qu'il pouvait me voir si cela lui convenait. Il est venu et m'a mis au fait de la véritable situation des affaires. Bonaparte traîne son existence et attend les effets de l'intrigue qu'il a fait entamer auprès des souverains alliés par la députation qui leur a été envoyée. La Besnardière est d'avis qu'elle soit renvoyée sans réponse d'aucun genre.

L'armée cherche à traiter pour elle, et c'est l'objet de la défense de Paris. Les chefs, qui craignent la dissolution, voudraient se ménager des conditions.

La meilleure partie de la population de Paris est très bonne. Elle désire le retour du Roi et, comme tous les gens calmes et honnêtes de la France, un gouvernement représentatif et modéré.

M'étant ensuite rencontré chez le duc avec toute la députation, Andréossi m'a parlé longtemps et absolument dans le même sens. Il s'est plaint des abstractions et des projets vagues de ses collègues Boissy d'Anglas et Flaugergues, et il m'a beaucoup conjuré d'intercéder auprès de Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, pour qu'il sauve la France, et auprès du duc, pour qu'il sauve Paris d'un désastre en ce moment.

Valence se recommande déjà au Roi, et Boissy d'Anglas lui-même m'a

fait une longue histoire de tout le mérite de sa conduite dans les dernières circonstances. Comme Votre Excellence peut le croire aisément, j'ai répondu à tous d'une manière convenable.

M. de La Tour-Maubourg est allé hier à quatre heures à Paris pour mieux connaître l'état des affaires ; il n'est pas encore de retour au moment où j'écris. Chaque heure peut amener un changement de situation. La journée d'aujourd'hui nous fera connaître jusqu'à quel point et comment nous pouvons espérer d'occuper la capitale.

P.-S. — Le Roi se rend aujourd'hui à Roye.

N° 275. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 55)

Quartier général de Louvres, 19 juin/1^{er} juillet 1815.

Monsieur le Comte, la lettre par laquelle Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Maître, daigne annoncer au duc de Wellington qu'il lui offre une épée en diamants ornée de lauriers, en mémoire de la bataille de Waterloo, lui a été remise hier en mains propres.

Le duc m'a témoigné la plus vive reconnaissance et m'a prié en même temps de mettre aux pieds de Sa Majesté les deux lettres incluses, qui contiennent ses très humbles remerciements pour une distinction et une approbation aussi flatteuses.

N° 276. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 56)

Quartier général de Louvres, 19 juin/1^{er} juillet 1815.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington m'a communiqué une lettre de lord Castlereagh, dans laquelle il paraît que le ministère anglais accordera le subside supplémentaire.

Quoique le corps d'armée destiné à être mis sous les ordres du duc de Wellington, qui en était la condition, ne soit plus à même de suivre cette destination, attendu les circonstances qui sont survenues, j'ai déjà dit tout ce qui était nécessaire pour faire persister dans la décision prise. J'ai toute raison de croire que le duc y emploiera ses bons offices.

N° 277. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 57)

Gonesse, 20 juin/2 juillet 1815.

Monsieur le Comte, quelques heures après le départ du courrier Winberg, le maréchal Davout fit parvenir une lettre au duc de Wellington, dans laquelle il lui demandait une suspension d'armes, annonçant en même temps qu'une pareille convention venait d'avoir lieu entre le général Frimont et le maréchal Suchet. Les commissaires français ajoutèrent que Bonaparte était parti pour Rochefort, où le gouvernement provisoire avait fait préparer deux frégates, avec ordre de le transporter en Amérique.

Le duc répondit au maréchal Davout que personne plus que lui ne désirait épargner l'effusion du sang, dans le cas cependant où la suspension des hostilités conduirait à la fin de la guerre et à une pacification stable.

La conférence avec les commissaires durait encore, lorsque le courrier envoyé par le prince de Metternich le 14/26 juin nous apporta la lettre, signée conjointement avec Votre Excellence, dans laquelle nos Cours déclarent que, n'ayant pas voulu reconnaître Napoléon, elles refusent également de regarder comme légal le gouvernement créé par lui, et la soi-disant représentation nationale qui s'est formée sous ses ordres.

Quoique nous eussions toujours agi d'après les mêmes principes, par une logique toute naturelle, la lettre nous parvint très à propos pour fortifier notre opinion des instructions positives de nos souverains. Elle fut communiquée aux commissaires, et deux d'entre eux, le général Andréossi et La Besnardière, en témoignèrent en secret leur satisfaction, puisqu'elle fixait la question de manière à épargner à la France un conflit d'autorités d'où il ne pouvait résulter aucun bien.

Le temps qui s'est écoulé depuis ce moment a été employé à amener, s'il est possible, un arrangement convenable. Davout, avec lequel seul le duc serait porté à signer une convention militaire, le désire; les jacobins furieux des Chambres et l'esprit de l'armée opposent encore de grands obstacles.

Les termes que le duc regarderait comme suffisants pour amener les affaires à une conclusion désirable sont les suivants :

La retraite de l'armée française derrière la Loire ;

Le désarmement et la dissolution du corps des fédérés ;

La conservation des positions actuelles des deux armées alliées devant Paris ;

Enfin, la promesse de ne pas entrer en armes dans la capitale.

Il est indubitable que la garde nationale et la municipalité, une fois délivrées de la tyrannie des jacobins et de l'armée, appelleront immédiatement le Roi, et alors son retour aurait été un moyen de sauver Paris, et l'influence des Alliés, réduite simplement à lever l'obstacle odieux que la trahison de l'armée et celle des autres conspirateurs y ont apporté jusqu'à présent.

Le maréchal Blücher, à qui ce plan a été communiqué, refuse d'y consentir; il veut entrer à Paris à main armée. Le duc le conjure, de la manière la plus amicale, de renoncer à une gloire inférieure à celle qui résultera d'une politique plus sage et plus généreuse; mais il est résolu en même temps à ne rien faire que d'un commun accord et à renoncer plutôt, quoique malgré lui, à tout moyen de conciliation, que de faire aucune démarche qui ne serait pas le résultat d'un consentement réciproque.

Paris se trouve en attendant dans une situation extrêmement critique: l'ennemi aux portes, dans des dispositions telles que je viens d'annoncer; le rebut de sa population armé sous le titre de fédérés, et la soldatesque indisciplinée et furieuse jusqu'au dernier point. La garde nationale est sous les armes pour se garantir des violences de ses propres compatriotes; les boutiques et les spectacles sont fermés et l'épouvante a saisi toutes les familles. La Chambre dite des représentants, composée dans la grande majorité de tout ce que la France offre de plus dangereux et de plus criminel, s'est jetée dans les erreurs de l'ancienne Convention; elle vient d'abolir la noblesse ancienne et nouvelle, et ses commissaires se promènent le verre à la main, en écharpe tricolore, haranguant les soldats sur le thème de 1793.

Tous les hommes les plus odieux de la Révolution sont aujourd'hui concentrés dans Paris. La France les abandonne, et on ne voit aucune partie du royaume obéir à leurs ordres ou prendre part à leur sort; ils sont complètement isolés et réduits aux moyens que Bonaparte leur a laissés en succession. Fouché et Davout sont regardés par ces forcenés comme des modérés et même des royalistes. En effet, l'un et l'autre voudraient sauver leur fortune et se faire un grand mérite en contribuant à préserver la capitale d'un grand désastre.

Les souverains trouveront dans cet exposé de nouvelles raisons de s'applaudir d'avoir refusé de recevoir la députation des Chambres et d'entrer en pourparlers avec elles. Il n'y a pas d'absurdité qui ne serait devenue un objet de négociation, et dans laquelle des hommes aussi

éloignés de toute modération n'auraient pas voulu entraîner les Alliés.

Je suis fâché de ne pouvoir mander quelque chose de plus positif à Votre Excellence sur notre situation ; elle est, dans le moment où j'écris, très indéterminée ; quelques heures peuvent fixer le tout. Rien cependant ne saurait arriver qui altère la position avantageuse des affaires en général. Le temps ne peut qu'accumuler de nouveaux moyens de succès autour de Paris ; l'armée ennemie va devenir tous les jours comparativement plus faible, et les Alliés, en arrivant, n'auront qu'à consulter leur sagesse, sans dépendre nullement de la fortune.

N° 278. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 38)

Gonesse, 20 juin/2 juillet 1815.

Monsieur le Comte, la capitulation, dont Votre Excellence trouvera le précis ci-joint, est un acte purement militaire. Le duc de Wellington aurait voulu épargner à la ville de Paris la présence des armées étrangères, par des raisons que vous comprendrez aisément, Monsieur le Comte ; le maréchal Blücher a insisté sur l'occupation de la capitale ; il se propose d'y loger son armée, parce que les Français ont fait de même à Berlin. Le duc ordonnera à une partie de la sienne de camper au bois de Boulogne ; le reste sera cantonné dans les environs, selon ses convenances.

Je dois informer confidentiellement Votre Excellence que le général Gneisenau montre une dureté qui va jusqu'à la vengeance. Il a déclaré qu'il n'aime pas le Roi parce qu'il a contrarié les prétentions de la Prusse au Congrès à l'égard de la Saxe ; il indispose la nation parce qu'il parle hautement de contributions et de sacrifices qui, justes ou non, ne peuvent pas plaire à ceux qui en sont l'objet.

De cette conduite, il ne peut résulter qu'irritation et désordre, et, au lieu d'éteindre l'esprit de parti, on ne fera que l'animer et rendre la pacification intérieure plus difficile et plus incertaine.

Il serait prudent que le cabinet prussien, dans le cas où il voudrait adopter une politique plus sage, envoyât au maréchal des instructions et même des ordres conformes.

Les faits que j'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence sont notoires, et les observations qu'ils ont fait naître ne m'appartiennent pas exclusivement.

Dans le cas où cet exposé donnerait lieu à quelques démarches, je prie Votre Excellence de tenir cette communication secrète,

N° 279. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Quartier général de Gonesse,
3 juillet 1815 [N.S.], à 8 heures du matin.

Mon cher Comte, je n'ai presque rien à ajouter à mon rapport officiel. Si le maréchal Blücher est raisonnable, nous pourrons terminer la chose sans de nouveaux sacrifices et sans courir le risque de faire tomber un désastre sur Paris. Gneisenau a la tête dans les nuages, Müffling est un homme fort sensé, qui voit les choses beaucoup mieux et les juge avec plus de sagesse. Le quartier général prussien est dans une espèce d'ivresse; la conduite de la guerre en souffre. Dans le fond, ils ont presque tout manqué. Leur confiance aveugle les a fait surprendre à Charleroy; ils ont été battus le 16; Vandamme s'est échappé en passant une rivière et une grande ville qui étaient sous leur garde; ils n'ont pas coupé Grouchy de Paris, comme ils ont voulu le faire, et dans ces derniers jours ils se sont exposés à toutes les petites insultes qui pouvaient arriver. Le mérite de l'armée est grand, mais la direction, inférieure à sa réputation; ajoutez-y le pillage et la dévastation qui les font abhorrer.

La résolution prise de ne pas admettre les envoyés du nouveau gouvernement qui s'est formé à Paris a été, à mon avis, conséquente et très utile; ils ont été à moitié désarmés par cette seule mesure, et je vous en fais mon compliment sincère.

Soyez tranquille sur la suite de tout ceci, nous en sortirons de la manière la plus convenable, la plus courte et la moins dispendieuse. Les grands dangers de la France diminuent, Bonaparte et l'armée hors du jeu !!! Restent les fureurs jacobines qu'il faudra éteindre; c'est une secte et pas une force réelle. Quant aux sottises de l'esprit des émigrés, je vous assure que personne ne leur a plus déclaré une guerre à mort que moi. Les choix de Talleyrand me font encore peur, mais il faudra nous réunir tous et lui donner une force et une conscience qu'il n'a pas.

Adieu de tout mon cœur.

P.-S. — Je fais mon possible pour préserver le Plessis-Piquet¹; j'en répondrais, si c'était l'armée à laquelle je suis attaché.

1. Le colonel La Harpe, précepteur de l'Empereur Alexandre I^{er}, avait une maison de campagne au Plessis-Piquet, près Paris.

N° 280. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 59)

Gonesse, 22 juin/4 juillet 1815.

Monsieur le Comte, l'assesseur de collègue Kakochkine a été expédié hier dans la nuit, par la voie de Mons et de Namur, avec la nouvelle et le précis de la capitulation qui a été conclue à Saint-Cloud.

Cette capitulation, dont Votre Excellence trouvera une copie ci-jointe, a été ratifiée aujourd'hui. Un agent de Fouché vient d'arriver auprès du duc pour connaître son opinion à l'égard du parti qui reste à prendre. Le rappel du Roi est censé le seul qui puisse convenir à la France. La manière de le réaliser, les conditions, les intérêts individuels, la sûreté des personnes compromises, sont les articles qui deviennent sujet de délibérations.

Le duc a écrit de sa propre main, et sans la signer, l'opinion contenue dans l'annexe n° 2.

Le prince de Talleyrand, l'ambassadeur Stuart et moi, étions présents à cette conversation. Vers la fin nous avons ajouté, d'un commun accord, que le Roi se prêterait à maintenir premièrement la Charte constitutionnelle, en y comprenant l'abolition de la confiscation; que l'initiative des lois pourrait être exercée également par la couronne et par les Chambres: la première moyennant un message, et les autres par proposition directe; que la loi de restriction sur la liberté de la presse ne serait pas renouvelée; que la Chambre des pairs serait héréditaire et l'unité du ministère assurée; enfin, que l'on procéderait dans les formes convenables à la réélection des représentants.

Nous avons ajouté que la proclamation du Roi du 16/28 juin, outre les améliorations et les garanties qu'elle promet, doit calmer les inquiétudes concernant le sort de ceux qui craignent une réaction. Le Roi pardonne à tout le monde et laisse seulement aux Chambres la faculté de désigner *les auteurs et les instigateurs de la trahison de Bonaparte*. Par cette expression, ceux qui ne sont pas dans ce cas, et les régicides eux-mêmes, se trouvent exclus de toutes les poursuites qui peuvent concerner leur conduite antérieure. Dans le fond, la conspiration positive se réduit à un petit nombre qui s'éloigne, elle consiste plutôt dans la disposition morale de la classe des personnes qui se sont réunies à Bonaparte, que dans des pratiques réelles et antérieures que la loi peut atteindre. Avec ces dispositions de part et d'autre, j'espère que l'on se rapprochera de manière

à rendre l'entrée du Roi à Paris une époque de réconciliation et de tranquillité publique. Les généraux qui commandent l'armée de Paris prétendent qu'elle est forte de 80 000 hommes. Ce nombre est exagéré; mais, dans tous les cas, il est juste de s'attendre à une dissolution presque complète, du moment qu'ils quitteront la capitale sans soutien et sans ressources d'aucun genre que celle du brigandage contre leurs propres compatriotes.

Le maréchal Blücher paraît résolu à vouloir loger son armée en ville; nous le prions de caserner une partie de ses troupes; on lui fournira les rations de manière à le satisfaire, en ajoutant une somme journalière comme argent de table pour les généraux et officiers. Il aurait grand tort de s'y refuser; j'ai écrit sur ce sujet d'une manière plus détaillée par Kakochkine. Rien n'est encore fixé sur le commandement de Paris. Le duc a insisté pour qu'aucune troupe n'entrât dans la capitale; si le prince Blücher s'obstine, il ne s'y portera lui-même que pour la forme et afin d'éviter une contradiction qui serait peut-être trop sensible pour le maréchal. La presque totalité de l'armée anglaise campera ou sera cantonnée dans les environs. Le Roi s'établira demain à Arnouville, château à trois lieues de Paris.

N° 281. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(Sans N°.)

Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1815.

Mon Prince, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par Kreisseler. J'attends impatiemment des nouvelles de votre arrivée près du Roi et les ordres qu'il voudra bien me donner. Il me semblerait inconvenant, d'après le titre dont on m'a revêtu, de vivre précisément comme le commanderait l'état présent des finances de notre souverain. Un départ, j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, simplifierait tout et ne m'exposerait pas à en venir publiquement à ces signes extérieurs de détresse qui ne pourraient qu'agir d'une manière fâcheuse sur l'opinion.

J'ai recueilli avec avidité la phrase de votre lettre si propre à donner de l'espérance. Ce qui ajoutera beaucoup, mon Prince, à ma confiance dans le succès de la cause royale sera de vous voir diriger tout ce que feront les Français fidèles dans le moment de crise où nous sommes.

J'ai vu avec plaisir que tout ce qui porte votre nom n'avait point été ébranlé par les menaces de Napoléon.

Je vous remercie, mon Prince, des nouvelles que vous voulez bien me donner de M^{me} de Noailles, et vous prie de recevoir l'hommage de mon respect.

N° 282. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 60)

Paris, 26 juin/8 juillet 1815.

Monsieur le Comte, j'espère que le lieutenant-colonel Balmaine, que j'ai expédié le 22 juin/4 juillet, avec la copie de la capitulation de Paris, sera arrivé sans obstacle.

Le départ des troupes françaises de la capitale a été accompagné par de grands désordres, et la ville souvent en danger d'être pillée; mais l'activité de la garde nationale et l'intérêt de la population l'ont préservée des fureurs d'une soldatesque effrénée. Aussi longtemps que cet état de choses a duré, ceux qui désiraient le faire cesser n'ont pas osé se compromettre.

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence des communications secrètes que Fouché entretenait avec le duc de Wellington et de la réponse écrite que celui-ci avait fait parvenir. Ce n'est que le 5 au soir qu'il a demandé une entrevue à Neuilly: il y est arrivé avec MM. Molé, Manuel, de la Chambre dite des représentants, et de Valence. Le duc avait prié le prince de Talleyrand, M. le comte de Goltz, le chevalier Stuart et moi d'y assister. Les députés français ont établi d'un commun accord la question, en prenant pour base le retour du Roi dans Paris; mais ils ont ajouté qu'il devait avant tout prononcer une amnistie générale et prendre la cocarde tricolore.

Aucun de nous ne se trouvant autorisé à répondre pour le Roi, et encore moins à prescrire la conduite qu'il devait tenir, le prince de Talleyrand, étant le seul qui pouvait porter la parole d'une manière officielle, leur fit sentir que le Roi avait déjà pardonné, par sa proclamation du 28, à tout ce qui était en rébellion, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, entraînées par le malheur des circonstances, avaient reconnu Napoléon et soutenu sa cause; que la réserve déferée aux Chambres était limitée uniquement aux instigateurs et aux auteurs de son retour, que le nombre en étant réellement très petit, et les preuves difficiles, cette clause était plutôt un moyen moral de conserver le respect dû à l'autorité publique qu'un dessein d'inquiéter et de punir.

Quant à la cocarde tricolore, le duc de Wellington, dont on désirait

connaître l'avis, observa que, s'il avait été consulté l'année passée au moment du retour du Roi, il aurait incliné en faveur de l'opinion proposée; mais que, dans la circonstance où nous sommes, cette cocarde étant devenue le signal de la rébellion et ayant été adoptée par l'armée qu'on avait dû combattre avec de si grands sacrifices, le Roi ne pouvait arborer le drapeau sous lequel l'usurpateur avait déclaré la guerre à l'Europe, et expulsé le souverain alors reconnu par elle. Il ajouta que Marseille et presque le Midi tout entier, le Nord, la Vendée, la Normandie et en général tous les départements qui n'étaient pas contenus par la force armée avaient pris la cocarde blanche, et que l'on s'exposerait à de nouvelles difficultés en donnant des ordres pour adopter celle contre laquelle ces mouvements venaient d'avoir lieu.

Cette conversation demeura sans aucune conclusion arrêtée. Fouché, qui voulait combiner ses vues personnelles avec le service public, était gêné par la présence de ses collègues. Il convint en particulier qu'il reviendrait le lendemain dîner chez le duc, et que M. de Talleyrand et moi nous y serions également.

Le 6, je trouvais en arrivant qu'il était déjà en conférence avec le duc de Wellington; il faisait lecture du rapport des commissaires envoyés auprès des souverains, et de la conférence qu'ils avaient eue à Haguenau avec M. le comte de Capo d'Istria, Wallmoden et Knessebeck. Il ajouta que ce rapport avait beaucoup animé la Chambre, dans la supposition que les souverains alliés reconnaissent l'impossibilité de faire régner Louis XVIII.

Le duc venait de recevoir à l'instant même une lettre de milord Stewart, avec la note verbale que les envoyés des souverains avaient communiquée aux commissaires des Chambres; il avait lu le rapport du général Knessebeck fait au prince Blücher, et, comme il n'existait dans aucune de ces pièces un seul mot qui prouvât l'assertion supposée, nous insistâmes, ainsi que nous l'avions toujours fait, sur ce que nous nous en rapportions entièrement sur cette question aux déclarations respectives des souverains alliés, et quant à l'envoi des commissaires, aux instructions contenues dans la lettre signée par Votre Excellence, conjointement avec le prince de Metternich, et à la note verbale qui leur avait été remise, sans vouloir entrer dans une explication ultérieure. Fouché paraît étonné que les commissaires n'aient pas présenté la note verbale, qui était la seule pièce authentique qu'ils avaient à produire, et il en demande copie pour s'en servir auprès de ses collègues.

Dans le même moment M. de Talleyrand lui remit l'arrêté du Roi qui

le nommait ministre de la police ; sa situation ayant changé et son bul étant rempli, sa conduite devint immédiatement plus prononcée.

Après dîner il fixa lui-même et écrivit de sa main les mesures suivantes, qui devaient être prises le lendemain, 7 juillet :

Lettre au Roi de la part de la commission du gouvernement, pour annoncer qu'elle se regardait comme dissoute ; — message de la même commission aux Chambres, pour annoncer sa dissolution ; — influence qu'il se proposait d'exercer pour décider ces mêmes Chambres à se dissoudre elles-mêmes volontairement ; — nomination du général Dessoles au commandement de la garde nationale, et rétablissement dans leurs fonctions des officiers destitués.

Avec ces propositions convenues entre M. de Talleyrand et lui, et auxquelles le duc, milord Castlereagh et moi nous n'avions assisté que comme témoins, ils partirent tous les deux de Neuilly, le 6 juillet à neuf heures du soir, pour aller trouver le Roi à Saint-Denis ; et de là, après une audience, Fouché retourna à Paris.

Durant la journée d'hier, les barrières de la capitale furent fermées. Le Roi resta à Saint-Denis pour attendre le résultat ; je jugeai convenable de ne pas m'en éloigner. A dix heures du soir, Fouché, le baron Louis et M. de Vitrolles se rendirent chez le Roi, pour lui annoncer que rien n'empêchait son entrée à Paris ; il fut convenu qu'elle se ferait aujourd'hui à trois heures.

M'étant rendu moi-même en ville, j'ai été informé que les Chambres avaient refusé de se dissoudre ; que, voulant se rendre ce matin à l'endroit de leurs séances, les députés ont trouvé les portes fermées, et la garde nationale leur a refusé l'entrée ; il paraît que cette mesure était attendue et qu'ils n'y opposèrent aucun obstacle. Tous ces événements étaient déjà prévus ; mais ce qui ne pouvait l'être nullement, c'est la nature du message que Fouché a fait à ces mêmes Chambres pour leur annoncer la dissolution de la commission du gouvernement.

Rien ne pouvait être inventé ni de plus contraire à la vérité, ni de plus funeste au service et à la personne du Roi. Fouché a cédé à la violence de ses collègues, qui ont voulu allumer dans leur patrie toutes les flammes de la discorde et de la guerre civile ; il a cédé afin de se justifier auprès de son parti d'avoir négocié, et obtenu le ministère de la police, dont il avait la commission en poche au moment où il a signé une pareille infamie.

Le duc de Wellington, lord Castlereagh et moi nous sommes réunis il y a quelques heures chez le prince de Talleyrand pour l'appeler à témoin contre l'imposture la plus éhontée que Fouché lui-même eût encore

inventée, et tous nous avons protesté, en ce qui nous concerne, que chacun aviserait aux moyens de démentir une pareille calomnie auprès de nos souverains respectifs.

Votre Excellence observera dans quelle position et entre quelles mains les affaires de ce pays se trouvent, lorsque le ministre qui a fatigué l'Europe de tant d'intrigues pour parvenir au point où il est arrivé, prépare, par le premier acte de son administration, une nouvelle catastrophe au souverain dont il venait de baiser la main, et auquel il avait prêté serment de fidélité quelques heures auparavant.

Ceux qui veulent expliquer sa conduite disent que son but était de mener Carnot et ses autres collègues à renoncer au pouvoir; qu'il ne pouvait les y décider qu'en donnant au message la tournure la plus odieuse contre le Roi, et qu'il a sacrifié la vérité afin de se placer dans la position qui lui convenait pour le moment, sauf ensuite à remédier au mal qu'il aurait fait. Cette explication est très vraisemblable, mais elle ne sert qu'à rendre la conduite de Fouché encore plus noire et plus criminelle.

En voulant continuer leur existence, les Chambres continuaient un pouvoir usurpé; leur mission était d'exercer les fonctions d'une branche du pouvoir législatif sous la souveraineté et selon la constitution que Bonaparte avait donnée. L'autorité qui les avait créées, et le but pour lequel elles avaient été convoquées ayant cessé, elles n'avaient aucun droit de s'ériger en Convention nationale de leur propre mouvement, et de dicter des constitutions. Quant à leur mérite intrinsèque et à l'esprit qui les gouvernait, il suffit de lire leurs délibérations pour s'en faire une juste idée.

L'armée traite partiellement avec le Roi: les généraux Gérard, Milhaud et Haxo ont tous offert de se soumettre. Votre Excellence trouvera la copie de deux lettres du prince de Talleyrand jointe au présent rapport; elles sont destinées à faire reconnaître les nouvelles autorités, en annonçant que les premières n'existent plus. J'ose espérer que le courrier trouvera Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, en marche vers Paris, et ce ne sera que de vive voix que je pourrai entrer dans des détails plus circonstanciés sur la situation actuelle des affaires ici, qui, quoique délicate, peut néanmoins s'améliorer, si elle est ménagée avec prudence.

N° 283. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 62)

Paris, 26 juin/8 juillet 1815.

Monsieur le Comte, le Roi a été reçu, sur la route de Saint-Denis, par la garde nationale parisienne, qui l'a accompagné au milieu des acclamations jusqu'aux Tuileries.

La cocarde blanche a été arborée sans la moindre résistance et la ville est parfaitement tranquille.

Il est digne de remarque qu'hier il y régnait beaucoup de fermentation et qu'aucun n'osait s'y montrer sans la cocarde tricolore.

L'art d'agiter et de calmer Paris est devenu une profession pour certaines gens. Le peuple est si souvent exercé à ces sortes de manœuvres, qu'il joue la joie ou la colère comme sur un théâtre. Rien n'est plus incertain que de juger de la volonté de cette nation par ses actes extérieurs ; il faut à cet égard chercher la vérité, s'il est possible, dans ses intérêts, et non pas dans ses déclarations.

N° 284. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8 juillet 1815 [N. S.]

Mon cher Comte, la guerre est un état de tranquillité, comparée aux intrigues de cette Babylone. Vous voyez comment Fouché commence à servir le Roi ; ce sont ses collègues qui lui ont forcé la main ; il s'est prêté à tout pour s'en défaire. Malgré cela, ne vous montez pas la tête, tout s'arrangera, parce que tous ne veulent que s'arranger. Demain je vous expédierai un courrier à nous, peut-être je viendrai moi-même à la rencontre. L'Élysée est préparé pour Sa Majesté l'Empereur. Tchernycheff est ici ; je ne l'ai pas vu ; il est vrai que je ne date que de quelques heures ; il expédie un courrier. La lettre incluse est du Roi à l'Empereur d'Autriche, veuillez la remettre au prince de Metternich. Les Alliés sont les maîtres de la France et des questions qui la concernent ; Bonaparte lui a fait ses adieux samedi ; il est à Rochefort, où il n'ose pas s'embarquer. Nous verrons si M. de Caulaincourt ne veut pas être irréconciliable avec le Roi ; j'espère qu'il pourra se procurer une situation satisfaisante. Un journal nomme Richelieu ministre de la maison du Roi, et moi, de la marine ; il faudra dire à ce coquin qu'il a menti.

Adieu, au revoir.

**N° 285. Circulaire du prince de Talleyrand aux agents
diplomatiques français.**

Paris, 8 juillet 1815.

Monsieur, je m'empresse de vous informer que le Roi est entré aujourd'hui dans sa capitale.

Depuis les frontières de son royaume jusqu'aux portes de Paris, Sa Majesté a été accueillie par des bénédictions universelles. Les vœux et les sentiments des habitants de sa capitale ne sont pas douteux. Elle leur rapporte cet amour qu'aucun événement n'a pu altérer et la ferme résolution d'adoucir par tous les efforts qui dépendent d'elle les maux qu'il n'a pas été en son pouvoir de détourner. Elle place toutes ses espérances dans ses droits sacrés, dans la loyauté des Français et dans l'union la plus parfaite qu'elle établira entre la nation et le trône. La confiance de ses peuples fidèles répondra à la pureté de ses intentions; et c'est dans la stricte observation des lois constitutionnelles et dans l'unité d'un ministère sage et prévoyant qu'elle trouvera encore les moyens d'assurer à la France le bonheur de l'avenir.

N° 286. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 9 juillet 1815 (N. S.).

Mon cher Comte, je vous ai écrit hier par un courrier prussien pour vous rendre compte des circonstances qui ont accompagné la dissolution de la commission du gouvernement et des Chambres assemblées par Bonaparte. J'ai ajouté la manière dont le Roi avait été reçu dans Paris. La ville fut illuminée spontanément, et on dirait qu'il existe un très bon esprit, autant que l'on peut le discerner au milieu de leurs intrigues et des troupes étrangères.

Les Prussiens font sentir leur joug au delà de ce que la prudence exige; ils ont demandé à la ville 100 millions; ils ont voulu détruire le pont d'Iéna; ils bivouaquent sur la place du Louvre, en face des Tuileries, et abusent, en général. Le duc de Wellington intercède et attend de la présence des souverains un plan de conduite plus convenable aux circonstances et à la saine politique.

Mon opinion était de venir à votre rencontre, mais, avant de me

déplacer, je voudrais recevoir quelques indications de votre part; si vous avez le temps de me renvoyer Boutiaguine, je me mettrai en marche immédiatement.

Bien que je sois convaincu que toutes mes lettres depuis notre entrée en France vous sont parvenues, je vous en ferai ici l'énumération :

Du Calcau, le 26 par Woïna.

De Cambrai, le 28 ... par courrier russe.

De Douvres par Winberg.

De Gonesse par Kakochkine.

Idem par Balmaine, voie directe.

De Paris par courrier prussien.

N° 287. Circulaire du prince de Talleyrand aux agents diplomatiques français.

Paris, 9 juillet 1815.

Monsieur, je m'empresse de vous informer que mon retour à Paris me met à portée de reprendre avec vous les relations accoutumées. C'est avec une véritable satisfaction que, revenu auprès de Sa Majesté, je saisirai de nouveau les occasions de faire valoir vos services et le zèle que vous avez déployé, surtout dans les dernières circonstances.

Vous connaîtrez par l'ordonnance ci-jointe les nominations que le Roi vient de faire pour son conseil des ministres, et vous y trouverez, je n'en doute point, une preuve nouvelle des intentions bienfaisantes de Sa Majesté et des principes qui vont diriger son gouvernement.

N° 288. Circulaire du prince de Talleyrand aux ministres étrangers accrédités auprès du Roi.

Paris, 9 juillet 1815.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer de mon retour à Paris, où je suis arrivé à la suite du Roi. Je serai très empressé de reprendre avec vous les relations accoutumées, et c'est avec une satisfaction nouvelle que, secondé par vos lumières et par votre zèle, je m'appliquerai constamment à resserrer tous les liens d'amitié qui unissent déjà le gouvernement du Roi et celui de

Présumant que vous apprendrez avec intérêt la nomination que Sa

Majesté vient de faire des membres qui doivent composer son conseil des ministres, j'ai l'honneur de vous en envoyer la liste.

N° 289. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

(N° 10)

Paris, 17 juillet 1815.

Monsieur le Comte, les dépêches que vous avez adressées à M. le comte de Jaucourt jusqu'au n° 52 inclusivement sont exactement parvenues, et j'ai l'honneur de vous en accuser la réception.

Le Roi, ayant décidé que le *Moniteur* n'aurait plus de caractère officiel, a ordonné qu'une *Gazette* serait successivement publiée pour faire connaître exclusivement et d'une manière exacte et authentique les actes du gouvernement, tels qu'ordonnances, nominations, publications, etc., etc. J'ai l'honneur de vous en adresser les deux premiers numéros. L'ordonnance sur les élections, insérée dans le n° 1, a été généralement appréciée. Le ton de sagesse du préambule et des dispositions de cet acte, leur conformité aux principes rappelés dans la proclamation royale du 28 juin ont également frappé tous les bons esprits, qui s'applaudissent d'y voir les premiers éléments d'une organisation véritablement constitutionnelle.

La nomination des nouveaux préfets a été faite avec le plus grand soin, et le gouvernement s'est plu à donner, par les choix qu'il a faits ou confirmés, des garanties à tous les partis, à toutes les opinions, en ne nommant toutefois que des personnes recommandables par le talent et la moralité.

L'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse sont à Paris depuis plusieurs jours. Leur présence a été agréable à la capitale, et quelques mesures qu'ils ont ordonnées ont déjà allégé, à quelques égards, le fardeau que le séjour des troupes étrangères fait peser sur elle.

L'armée française, retirée sur la Loire, a envoyé ici des députations. Elle a même fait parvenir, le 14, au ministre de la guerre son acte de soumission au Roi. Le gouvernement n'a point repoussé ces communications, mais cette grande question sera traitée avec la mesure, le calme et la fermeté qui conviennent au caractère du Roi et à la dignité du trône.

Le Roi a été vendredi à l'Opéra; il a été reçu, comme à son arrivée à Paris, avec les acclamations les plus vives et avec les témoignages du plus tendre respect et de l'amour le plus vrai.

Les dépêches qui vous ont été adressées de Vienne ou de Gand n'étant

point numérotées, je reprends la suite des numéros portés sur celles qui vous ont été expédiées antérieurement au 20 mars.

N° 290. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 35)

Saint-Pétersbourg, 21 juillet 1815.

Mon Prince, j'ai reçu votre circulaire du 22 juin m'annonçant la victoire du 18 du même mois, et le départ du Roi pour Mons; les nouvelles qui nous parviennent ici par les journaux ne laissent plus de doute sur l'événement de la campagne. Il me reste quelque inquiétude sur Paris; je veux espérer que les propriétaires, les hommes honnêtes sauront dominer cette populace toujours avide des crises qui favorisent le pillage.

L'on attend ici avec une grande impatience la nouvelle de la fin du rôle que Buonaparte a trop longtemps joué. Je n'ajoute aucune foi à ces projets d'agrandissement aux dépens de la France que quelques personnes prêtent aux puissances étrangères. Le traité de Paris, si souvent rappelé, et consacré probablement par celui du 9 juin, signé à Vienne par les plénipotentiaires au Congrès, les proclamations du Roi doivent, ce me semble, bannir toutes inquiétudes à cet égard.

Quoique les journaux annoncent l'arrivée du Roi à Cambrai, je continuerai à adresser ma correspondance à Bruxelles jusqu'à ce que je reçoive avis de lui donner une autre direction.

Je prends la liberté, mon Prince, de vous adresser deux lettres du prince Jules de Polignac, l'une pour M. son fils, l'autre pour M. le comte Alexis de Noailles. Seriez-vous assez bon pour les faire parvenir à leur destination?

N° 291. Circulaire du prince de Talleyrand aux agents diplomatiques français.

Paris, 25 juillet 1815.

Monsieur, après neuf mois de négociations, les plénipotentiaires, réunis en Congrès général à Vienne, étant convenus de tous les points qu'ils avaient à régler, ont dressé un acte contenant toutes les stipulations qu'ils ont arrêtées. Cet acte a été signé le 9 juin dernier. J'ai l'honneur de vous en envoyer un exemplaire.

En le lisant, vous aurez lieu de remarquer, Monsieur, que les principes

les plus libéraux en ont dicté toutes les parties. Tout y est calculé, aussi bien dans les arrangements généraux que dans les dispositions particulières, pour le plus grand avantage des peuples.

Le Congrès devait fixer le sort d'un grand nombre de pays divers, mais il le devait faire d'après les bases posées dans des traités conclus pendant la durée de la guerre que le traité de Paris du 30 mai 1814 a terminée. Dans les dispositions que le Congrès a faites de ces pays, il a toujours cherché à concilier leurs intérêts avec les stipulations des traités qu'il avait à exécuter. Autant qu'il a été possible de le faire, les droits des peuples de ces pays ont été assurés et garantis ; le Congrès a stipulé pour eux des conditions qui serviront de fondement à leur liberté et à leur bonheur.

C'est comme une conséquence des mêmes principes que la légitimité des souverains, si longtemps violée depuis la Révolution, a été consacrée comme étant la doctrine de l'Europe. Elle a été consacrée bien moins dans l'intérêt des familles illustres qui occupent les différents trônes que dans l'intérêt de leurs sujets, non parce que la puissance souveraine entre les mains des princes légitimes a été considérée, ainsi qu'elle le fut dans les temps passés, comme une émanation de la Divinité, mais parce que l'expérience de tous les temps, et surtout de ceux que nous venons de traverser, a prouvé que, sous un pouvoir illégitime, les peuples ne peuvent marcher que de révolutions en révolutions, qui les mènent promptement à leur ruine.

On regardera sans aucun doute l'acte du Congrès comme l'une des transactions les plus grandes et les plus complètes qui aient jamais été faites entre les nations, par la multiplicité des objets qu'il a dû embrasser, par le nombre et l'importance des intérêts divers et des prétentions opposées qu'il a eu à concilier. L'Europe avait été bouleversée entièrement, et, pour ainsi dire, désorganisée par tant de secousses violentes qu'elle avait éprouvées : il a fallu lui créer une organisation et une existence nouvelle. Tout équilibre avait été rompu : on a tenté de le rétablir et de le rendre le plus durable qu'il peut l'être entre des éléments aussi variables que les corps politiques, dont la force ne peut jamais être exactement appréciée, parce que souvent elle dépend moins de leur grandeur que de causes accidentelles qui échappent à tous les calculs.

N° 292. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(Sans N°.)

Saint-Pétersbourg, 26 juillet 1815.

Mon Prince, nous avons eu avant-hier connaissance positive de la capitulation de Paris. Les nouvelles qui accompagnent celle de ce grand événement sont affligeantes; les environs de la capitale, théâtres de plusieurs actions meurtrières, doivent présenter un spectacle désolant. Ce que l'on dit des événements politiques n'est pas intelligible : le Roi à Senlis, le gouvernement provisoire subsistant jusqu'au retour de Sa Majesté à Paris. Je souhaite bien que les nouvelles officielles me tirent de la pénible incertitude où je suis. Le bruit de votre éloignement des affaires, qui n'a pu être semé que par les amis de Buonaparte, a heureusement été immédiatement démenti par votre signature, qu'on trouve au bas de cette excellente proclamation donnée par le Roi à Cambrai.

Oserai-je vous prier, mon Prince, de faire parvenir cette lettre à M^{me} de Noailles; c'est la première fois depuis trois mois que je puis lui écrire plus de trois lignes.

N° 293. Le prince de Talleyrand au comte de Noailles.

(N° 11.)

Paris, 28 juillet 1815.

Monsieur le Comte, j'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 53. L'heureux retour du Roi met fin aux difficultés de position qui résultaient naturellement pour vous et les personnes attachées à votre ambassade de l'état des choses en France pendant les mois qui se sont écoulés.

Vous avez appris par les journaux que Buonaparte, désespérant d'échapper à la surveillance de la croisière anglaise, s'était rendu le 15 à bord du *Belléophon* et s'y était mis à la discrétion du gouvernement de Sa Majesté Britannique. A peine informé de cet événement, le Prince Régent d'Angleterre s'est empressé de donner l'ordre de faire cesser immédiatement toute hostilité sur les côtes de France. Vous trouverez dans la *Gazette* ci-jointe, sous le n° 9, la note que m'a adressée lord Castle-reagh pour me donner officiellement communication de cette mesure.

Sa Majesté a dû s'occuper de signaler à la vengeance des lois ceux de ses sujets désignés comme ayant pris part à l'attentat qui a fait fondre

tant de malheurs sur la France. Son cœur généreux leur eût pardonné, mais l'intérêt de son peuple, la sûreté du trône réclamaient une juste fermeté, et à cet égard l'opinion semblait même demander quelque rigueur.

Forcé de punir, mais écoutant encore sa clémence, le Roi a voulu du moins limiter le nombre des coupables; l'ordonnance ci-jointe les réduit à 57, dont 19 seront immédiatement traduits devant les conseils de guerre dans leurs divisions respectives; les 38 autres doivent sortir de la capitale et attendre, sous la surveillance du ministre de la police générale, et dans les lieux qu'il aura indiqués, le moment où les Chambres auront statué sur leur sort.

Cette limitation du nombre des coupables, qui, à quelques égards, imprime à l'ordonnance du Roi le caractère d'une amnistie, a été appréciée comme elle devait l'être, et il y a lieu d'espérer que la modération du gouvernement ramènera enfin à des idées plus saines et à des sentiments plus honorables les hommes auxquels leur conscience doit dire qu'ils avaient mérité d'être mis au rang de ceux qui ont encouru le châtement.

Une autre ordonnance désigne les membres de la Chambre des pairs qui, ayant siégé dans celle que l'usurpateur avait instituée, sont regardés comme ayant donné leur démission. Il a été nécessaire de fixer les idées sur ce genre de conduite: Sa Majesté, toutefois, ne s'est pas interdit d'employer à son service ceux qui, dans cette situation même, ont fait preuve de droiture et ont professé des opinions raisonnables.

Les troupes alliées sont arrivées en grand nombre sur plusieurs points du royaume. Indépendamment des charges que leur présence impose, il en résultait pour le gouvernement, sinon une impossibilité absolue, du moins une difficulté presque insurmontable de percevoir une grande part des revenus publics, réduits d'ailleurs par tant de causes. La marche de l'administration, entièrement paralysée dans quelques départements, était entravée presque dans tous les lieux occupés par des troupes étrangères. Le ministère du Roi a réussi à lever une partie de ces difficultés, et vous verrez, Monsieur le Comte, par la note officielle des ministres des Cours alliées, insérée dans la *Gazette* ci-jointe n° 8, que les mesures sont prises pour régler la position des différentes armées, régulariser la marche de l'administration dans les pays occupés par elles, y rétablir les autorités du Roi et annuler les contributions en argent dont plusieurs villes et départements avaient été frappés d'après des ordres particuliers.

Presque toutes les villes du royaume, dont les dispositions avaient été

comprimées, ont enfin pu arborer le drapeau blanc, et faire parvenir au Roi l'expression de leur dévouement. Une grande partie de l'armée française de la Loire a pris la cocarde blanche, et, indépendamment de l'acte de soumission collective adressé par le général en chef, le Roi reçoit journellement les soumissions particulières des différents corps qui la composent.

N° 294. Note du général Pozzo di Borgo.

[Le destinataire n'est pas indiqué.]

Paris, 2 août 1815 [N. S.]

Le duc de Wellington a eu hier avec moi une conversation sérieuse sur les affaires. Il m'a paru convaincu qu'à moins que les deux cabinets russe et anglais ne s'entendent, on ne parviendra jamais à une conclusion. Il connaît les hésitations du prince de Metternich et la répugnance de ce ministre contre tout parti net et définitif; il est alarmé de la témérité des Prussiens, et surtout des inconvénients que l'état actuel des choses amène journellement.

En donnant à ses idées plus de précision concernant les sûretés que la prudence prescrit de prendre envers la France, le duc a conclu de la manière suivante :

Il convient de renoncer à toute conquête territoriale.

La présence d'une armée étrangère en France ne doit avoir pour but qu'une occupation provisoire.

Le pays qu'elle occupe doit être limité à ce que sa sûreté militaire exige, et aux moyens qu'elle doit se conserver, soit d'agir avec avantage en cas de troubles intérieurs, soit de se soutenir si elle était attaquée.

Cette armée, qu'il fixe à cent mille hommes, quoique composée de troupes de différentes nations, doit n'en former qu'une et être sous les ordres d'un même chef.

Les forteresses de la Franche-Comté, de l'Alsace et de la Lorraine seront laissées intactes et entre les mains du Roi; il les regarde comme essentiellement défensives, et met Strasbourg et Landrecies dans cette catégorie.

Il considère celles de la Flandre comme offensives, parce qu'il n'existe du côté opposé aucun obstacle ni naturel, ni artificiel pour arrêter une invasion.

Ce sont ces forteresses, Lille et Valenciennes comprises, avec une ex-

tension suffisante du pays où elles sont situées, que l'armée alliée devrait occuper pendant un espace de temps convenu.

L'armée serait composée de Russes, Autrichiens et Anglais ; il voudrait exclure les Prussiens, pour des raisons connues, et en général toute puissance limitrophe.

Le duc prendrait volontiers le commandement de cette armée.

Pour avoir le droit de maintenir une exacte discipline, il désirerait être nommé maréchal au service de chacune des puissances qui fourniraient un contingent à l'armée ; il en commanderait alors les corps respectifs, non comme général étranger, mais comme chef au service du souverain auquel la troupe appartient.

L'évacuation du territoire français aurait lieu à deux époques différentes, dont on aurait convenu :

Celle du pays ouvert, qui serait la première, et finalement celle des forteresses, qu'on laisserait intactes et sans démolition ou détérioration d'aucun genre.

Le duc croit que ce plan réunit la sûreté aux convenances ; que, dans l'intervalle de l'occupation, on a le temps de juger des progrès de l'ordre en France, et d'élever des barrières dans les Pays-Bas ; enfin que l'unité du commandement évite les désordres qui résulteront infailliblement de la présence de plusieurs petits corps d'armée sous des chefs indépendants, dirigés par des cabinets divers, et dispersés depuis le mont Jura jusqu'à la mer de la Manche.

Ce projet donne à lord Wellington la garde des intérêts de l'Europe envers la France ; mais il est, en effet, le seul homme qui puisse s'en charger avec plus de probabilité de succès, et moins d'inconvénients.

La question de laisser des troupes russes en France et d'exclure les Prussiens est très délicate ; il serait peut-être plus sage d'adopter un terme moyen, c'est-à-dire de former un corps moitié composé des unes et des autres : ce mélange flatterait les Prussiens par la parité de situation, il serait une preuve de nos égards envers eux, et n'exigerait de la Russie que l'emploi de 15 à 20 000 hommes hors de ses frontières.

En rendant compte de cette conversation, je n'ai voulu faire autre chose que prévenir Sa Majesté des idées dominantes du duc de Wellington, et attirer son attention sur ce sujet.

N° 295. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 57)

Saint-Pétersbourg, 2 août 1815.

Mon Prince, j'ai reçu vos dépêches des 8 et 10 juillet, apportées par le courrier que vous avez bien voulu m'envoyer ; les heureuses nouvelles qu'elles renferment nous ont fait d'autant plus de plaisir que nous avons vu, dans la composition du ministère et dans la prééminence qui vous a été donnée au conseil, les plus solides raisons d'espérer le prompt rétablissement de l'ordre en France et l'adoption du système qui peut le mieux en assurer la durée.

Pendant les derniers mois qui viennent de s'écouler, entre les souvenirs du passé et le vague de l'avenir, nous avons eu une bonne occasion de juger des véritables dispositions des habitants de ce pays à l'égard des Français et de leur gouvernement. Vous savez, mon Prince, que notre nation exerce une influence positive sur celle-ci, influence due au goût qu'inspirent nos mœurs et à l'ascendant de la vieille civilisation sur la nouvelle ; nous n'en sommes pas jugés moins sévèrement par beaucoup de gens, et nos ennemis ne demanderaient pas mieux de nous partager en coupables habiles et en honnêtes gens maladroits. Si les partisans de Buonaparte excitent l'horreur, les royalistes sont peu considérés ; l'on voudrait attribuer leurs malheurs à leurs fautes, et l'on reproche à leurs chefs de n'avoir eu ni cette fermeté qui rassure, ni cette activité personnelle qui entraîne. Je ne sais si dans ce moment tout le monde voudrait que la France fût puissante, mais tout le monde veut qu'elle soit tranquille et souhaite la combinaison politique qui assurera son repos. Ma situation particulière dans ces derniers temps n'était pas sans difficultés ; j'ai toujours montré, sans être indifférent aux maux de la patrie, une grande confiance dans la justice de notre cause et dans l'appui que lui prêtaient les puissances de l'Europe. La conduite de MM. les secrétaires d'ambassade, en honorant leur caractère, a servi dans ce pays la cause royale. Il est impossible de montrer, dans des circonstances délicates, un dévouement plus complet, et d'en supporter les conséquences avec plus de simplicité. Je crois, mon Prince, devoir recommander particulièrement ces Messieurs aux bontés du Roi et à votre bienveillance.

L'on désire ardemment le retour de l'Empereur dans sa capitale. Tout souffre en son absence et tombe dans un état de langueur qui, à la longue, amènerait la désorganisation. La situation des finances est déplorable, et

je crois que la guerre est venue à propos pour donner les moyens de payer l'armée. Le titre de *Czar de Pologne*, que vient de prendre l'Empereur, au lieu de celui de Roi, quoique la signification en soit la même, est un petit hommage à l'opinion des Russes, que le seul nom de Pologne importunait autrefois.

J'ai dîné chez le comte Roumiantsoff. Quoique privé du ministère des affaires étrangères, il conserve toujours le titre de chancelier et une correspondance particulière avec l'Empereur. Il a beaucoup de souvenirs de ses rapports avec vous. Je suis dans les meilleurs termes avec lord Walpole, ministre d'Angleterre, qui me semble partager sincèrement les sentiments dont sa Cour est animée pour la maison de Bourbon.

J'ai eu l'honneur d'annoncer, par une lettre, à l'Impératrice-mère, qui est dans ce moment à Pavlovski, le retour du Roi dans sa capitale. L'Impératrice a paru sensible à cette attention.

P.-S. — Je suppose, mon Prince, que je ne dois plus espérer habiter la maison occupée jadis par l'ambassade française à Pétersbourg.

N° 296. Le comte de Noailles au prince de Talleyrand.

(N° 38)

Saint-Pétersbourg, 4 août 1815.

Mon Prince, j'assistais hier avec le corps diplomatique à un *Te Deum* solennel chanté dans l'église de Kasan à l'occasion des derniers événements de la campagne, lorsque le comte Schouvaloff, aide de camp de l'Empereur Alexandre et envoyé par lui, a apporté à l'Impératrice-mère, qui assistait à ce *Te Deum*, la nouvelle de la prise de Buonaparte par la croisière anglaise, devant l'île de Rhé. Cette capture doit hâter l'époque si désirée du rétablissement de la paix générale. L'Impératrice, avec sa bienveillance accoutumée, et pendant la durée même de la cérémonie, m'a appelé, au moment où elle venait de recevoir la nouvelle, pour me faire part de ce qu'elle apprenait, et pour se réjouir avec moi d'un événement aussi heureux. Il est impossible d'être plus obligeante que l'a été Sa Majesté. Une foule de personnes n'ont pas manqué de me féliciter sur la fin du rôle politique d'un homme qui, depuis quelques mois, était devenu l'ennemi direct de mon souverain.

J'ose vous prier, mon Prince, dans un temps où les nouvelles ont un si grand intérêt, de vouloir bien m'en faire donner souvent.

N° 297. Le comte de La Moussaye au prince de Talleyrand.

(N° 1)

Saint-Pétersbourg, 11 août 1815.

Mon Prince, M. le comte de Noailles est parti hier pour Paris, et m'a transmis l'ordre de rester à Pétersbourg en qualité de chargé d'affaires. Je prie Votre Excellence de croire que je ne négligerai rien pour remplir les devoirs que ce titre m'impose ; toutefois, je dois craindre que, dans les circonstances actuelles, ma correspondance lui paraisse totalement dépourvue d'intérêt. L'éloignement de l'Empereur suspend ici les affaires importantes ; on n'y est occupé que des événements dont la France est le théâtre. Paris est pour ainsi dire dans ce moment le chef-lieu de tous les gouvernements. D'ailleurs, je ne dois pas oublier que M. le comte de Noailles est auprès de Votre Excellence, et qu'il lui communiquera les observations qu'il a pu mieux que moi recueillir sur l'état présent de la Russie.

N° 298. Le comte de La Moussaye au prince de Talleyrand.

(N° 2)

Saint-Pétersbourg, 26 août 1815.

Mon Prince, hier, fête de Saint-Louis, j'ai fait chanter un *Te Deum*, auquel ont assisté plusieurs membres du corps diplomatique, et un assez grand nombre des principaux habitants de Saint-Pétersbourg. Aucune invitation n'avait été envoyée. Dans cette occasion, ainsi que dans beaucoup d'autres, j'ai vu se manifester d'une manière non équivoque l'affection que portent à la nation française les personnes les plus distinguées de la Russie. Ce n'est pas un simple motif de curiosité qui fait ici recueillir avidement les moindres détails des événements qui touchent la France, on prend un intérêt véritable à ses destinées. On désire sincèrement qu'elle maintienne son rang parmi les puissances européennes, tous les vœux vont au-devant de ce que l'Empereur Alexandre fera pour assurer son indépendance, pour établir entre elle et son empire des relations durables d'amitié. On s'afflige de nos maux, on blâme hautement les chefs militaires qui, abusant de la victoire, ont accru des douleurs qu'ils pouvaient adoucir. On rend en général au gouvernement du Roi une justice qui ailleurs lui a été trop souvent refusée, on ne s'obstine pas à expliquer tous les malheurs par des fautes, et le caractère person-

nel de Sa Majesté inspire la plus haute vénération. J'ai recueilli des preuves touchantes de cette opinion et de ces sentiments à un grand dîner donné par le ministre d'Angleterre, le jour de naissance du Prince Régent. Trois toasts seulement ont été portés : au Prince Régent, à l'Empereur, au Roi, et à ce dernier tous les Russes semblaient être de bons Français.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui la dépêche que Votre Excellence a adressée, le 17 juillet, à M. le comte de Noailles, sous le n° 10, et à laquelle étaient joints les deux premiers numéros de la *Gazette officielle*.

N° 299. Le comte de La Moussaye au prince de Talleyrand.

(N° 3)

Saint-Petersbourg, 10 septembre 1815.

Mon Prince, j'ai reçu le 1^{er} septembre deux dépêches que Votre Altesse avait adressées à M. le comte de Noailles le 25 et le 28 juillet, et dont la dernière est sous le n° 11.

Plusieurs gazettes ont annoncé le mariage de M^{te} le duc de Berry avec une archiduchesse d'Autriche. On a trop désiré en Russie une alliance avec l'auguste maison de Bourbon, pour que de semblables articles n'aient pas fixé l'attention générale. On s'en est beaucoup occupé à la Cour. L'Impératrice s'est expliquée à ce sujet avec quelque amertume. En même temps, elle a donné à entendre que les négociations relatives au mariage de la grande-duchesse Anne avec le prince héréditaire des Pays-Bas touchent à leur conclusion. Elle a relevé avec affectation les avantages de ce dernier établissement. Elle a été assez loin pour laisser croire qu'il pourrait entraîner quelques stipulations contraires aux intérêts de la France.

La garde impériale a quitté la Pologne et rentre à Saint-Petersbourg, où les premiers régiments arriveront le 25 octobre. L'Empereur n'y est pas attendu de longtemps. Il paraît qu'il passera une partie de l'hiver à Varsovie, où l'on fait des préparatifs pour le recevoir.

M. de Saldanha, ministre de Portugal, est arrivé il y a trois jours.

N° 300. Le prince de Talleyrand au comte de La Moussaye.

(N° 12)

Paris, 21 septembre 1815.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 1. Je ne puis que vous inviter à me trans-

mettre régulièrement les informations qui vous paraîtront de nature à intéresser le service du Roi.

Le gouvernement de Sa Majesté poursuit la marche que lui indique naturellement la situation de la France, et s'occupe sans relâche du soin de réparer quelques-uns des innombrables maux que les trois mois de nouvelle usurpation ont attirés sur elle.

Le Roi a réglé par plusieurs ordonnances le licenciement et la réorganisation des différentes parties de l'armée, la formation de la garde royale, le mode et le classement des retraites militaires. Il a également fixé la composition de son Conseil d'État, celle de la Cour royale de Paris, etc.

Il s'était manifesté, dans plusieurs villes du Midi, une agitation dont le mobile paraissait être un désir exagéré d'appeler la vengeance des lois sur les partisans de l'usurpateur. Cette agitation ayant eu pour résultat des scènes de trouble et des actes de violence que le gouvernement ne saurait assez déplorer, le Roi n'a pas cru devoir s'en tenir aux ordres déjà donnés pour les réprimer ; il a rendu une ordonnance dans laquelle, en rappelant à la fois les principes d'une juste fermeté et ceux d'une sage clémence, il proclame l'intention solennelle de faire respecter les lois et de poursuivre sans exception toute personne qui tenterait de troubler l'ordre public. Les numéros ci-joints de la *Gazette officielle* contiennent cette ordonnance et celles dont je viens de vous faire connaître les dispositions.

Le licenciement de l'armée de la Loire se fait avec ordre et facilité. Déjà un grand nombre de soldats sont rentrés dans leurs départements, et l'on attend un heureux résultat des mesures ordonnées pour la formation des légions nouvelles.

Les membres de la Chambre des députés sont en grande partie arrivés à Paris. L'ouverture des deux Chambres aura lieu le 25 de ce mois.

L'Empereur Alexandre a passé, dans la plaine de Vertus, près Châlons, la revue de son armée; une partie des corps qui la composent s'est déjà mise en marche vers le Rhin.

Il paraît que les souverains se disposent à quitter Paris avant l'ouverture des Chambres.

P.-S. — Je reçois à l'instant votre dépêche n° 2. Celle que j'ai l'honneur de vous adresser porte le n° 12, comme faisant suite à la correspondance du ministère avec M. le comte de Noailles.

Je joins ici un exemplaire du règlement sur le rang des agents diplomatiques adopté par acte du Congrès de Vienne.

N° 301. Le Roi Louis XVIII à l'Empereur Alexandre I^{er}.

Paris, 11/23 septembre 1815.

Monsieur mon Frère, c'est dans l'amertume de mon cœur que j'ai recours à Votre Majesté Impériale pour lui exprimer avec abandon le sentiment pénible que m'a fait éprouver la lecture des propositions adressées à mon ministre, de la part des quatre cabinets réunis. Ce qui surtout me navre profondément et me porte à désespérer du salut de la malheureuse France, c'est l'idée accablante que Votre Majesté, en qui je fondais mon espoir, semble avoir autorisé la note qui m'a été envoyée officiellement.

Vous avez encore aggravé ma douleur, Sire, en manifestant de vive voix, dans l'entretien que j'eus hier avec Votre Majesté, des opinions peu différentes des termes de la note, termes qui me plongent dans une situation d'autant plus cruelle que je ne m'y étais point attendu de la part de mes alliés.

Un sentiment de justice, fortifié de toute l'étendue de ma reconnaissance, m'avait, à la vérité, convaincu de l'obligation de me prêter à de grands sacrifices ; je sentais la nécessité de renoncer à cet excédent de territoire qui avait été annexé à la France par le traité de Paris ; j'apercevais l'importance de consentir à l'occupation temporaire de quelques places fortes, pour préserver pendant quelque temps le nouvel ordre constitutionnel de la funeste influence des passions aveugles ; je ne pouvais méconnaître le devoir de dédommager des frais de la guerre les puissances qui s'étaient armées pour le salut de mon pays.

Mais aurais-je jamais pu penser qu'au lieu de ces conditions, déjà assez onéreuses, il m'en serait proposé d'autres qui allient la ruine au déshonneur ? Non, Sire, je ne saurais encore me persuader que votre opinion soit irrévocablement fixée ; la confiance que m'inspire votre âme grande et généreuse fait que je me refuse à cette triste conviction. Mais s'il en était autrement ; si j'avais le malheur de m'abuser ; si la France n'avait plus à espérer la révocation de l'arrêt dont le but est de la perdre et de la dégrader ; si Votre Majesté demeurait inflexible, et qu'elle ne voulût pas employer auprès de ses augustes alliés l'ascendant que lui donnent ses vertus, l'amitié et une commune gloire ; alors je n'hésite pas à vous l'avouer, Sire, que je me refuserai à devenir l'instrument de la perte de mon peuple, et je descendrai du trône, plutôt que de consentir à en ternir l'antique splendeur par un abaissement sans exemple.

Votre Majesté reconnaîtra sans doute dans la sincérité de cet aveu,

fondé sur une résolution inébranlable, toute l'étendue de ma douleur, ainsi que la constance des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

LOUIS.

**N° 302. Projet de lettre du Roi Louis XVIII à l'Empereur
d'Autriche et au Roi de Prusse.**

[11/23 septembre 1815.]

Monsieur mon Frère, au milieu des difficultés de tout genre où me plonge l'état actuel de la négociation, j'ai jugé qu'une communication franche et amicale de ma part envers les souverains desquels le monde attend le règne de la justice et de la paix pourrait contribuer à une fin prompte et heureuse.

C'est dans cette intention, Sire, que j'ai adressé à Sa Majesté l'Empereur de Russie une lettre qui contient plus en détail l'énumération des dangers auxquels mon trône, mon peuple, et je dirai l'Europe entière vont être exposés, si on persiste à exiger de moi les concessions ruineuses qu'on m'a proposées; j'y ai ajouté des offres et des sacrifices qui, en satisfaisant toute prétention équitable qu'on pourrait mettre en avant envers la France, laissent à la nation la perspective de son rétablissement et de sa conservation.

Votre Majesté trouvera dans ses propres sentiments les raisons et les devoirs qui me prescrivent de ne pas aller plus loin, quelles que soient les conséquences qui pourraient en résulter.

En examinant cette grande affaire, qui sans doute fera l'objet des délibérations communes, je prie Votre Majesté de consulter principalement sa sagesse et sa loyauté, et j'espère alors de voir l'œuvre de la tranquillité solidement accomplie.

Je suis avec les sentiments, etc.

**N° 303. Circulaire du duc de Richelieu aux agents
diplomatiques français.**

Paris, 27 septembre 1815.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi a bien voulu me confier le portefeuille des affaires étrangères.

Je sais, Monsieur, combien votre zèle pour son service vous donne de titres à sa bienveillance. En trouvant dans mes nouvelles fonctions l'avantage d'entretenir avec vous des relations personnelles, je m'applaudirai surtout d'avoir à faire valoir vos services et à vous transmettre les témoignages de la satisfaction de Sa Majesté.

N° 304. Circulaire du duc de Richelieu aux ministres étrangers accrédités auprès du Roi.

Paris, 27 septembre 1815.

Monsieur, j'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que le Roi a bien voulu me confier le portefeuille des affaires étrangères.

Je me félicite des rapports personnels qui vont exister entre nous par suite de mes nouvelles fonctions, et je serai heureux de concourir avec Votre Excellence au maintien des relations d'harmonie et de bonne intelligence que Sa Majesté Très Chrétienne met tant de prix à entretenir avec la Cour de.....

N° 305. Le général Pozzo di Borgo au duc de Richelieu.

Paris, 18/30 septembre 1815.

Monsieur le Duc, j'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence me fait l'honneur de me prévenir que le Roi a bien voulu lui confier le portefeuille des affaires étrangères.

En félicitant Sa Majesté Très Chrétienne sur le choix qu'elle vient de faire, je me réunis aux suffrages de toute l'Europe. Les sentiments avec lesquels Sa Majesté l'Empereur, mon Auguste Maître, a jugé d'une pareille nomination sont trop connus de Votre Excellence pour que j'aie à les répéter; en mon particulier, je m'estime heureux d'ajouter à des anciens rapports personnels ceux qui vont résulter des affaires et des grands intérêts qui viennent de lui être confiés.

N° 306. Projet d'instruction au général Pozzo di Borgo.

Paris, 18/30 septembre 1815.

Votre Excellence connaît la France sous le double rapport de sa situation interne et de ses relations extérieures. Les événements qui ont amené

l'état actuel des choses se sont passés sous vos yeux. Vous avez contribué à leur donner la direction la plus conforme aux désirs de l'Empereur Notre Auguste Maître. La France n'est encore pacifiée ni dans son intérieur, ni à l'égard des puissances, qui croient devoir terminer cette guerre moyennant la combinaison des intérêts particuliers, au lieu de travailler à asseoir ces résultats sur la conciliation de ceux qui sont communs à tous les États, et qui constituent par cela même un intérêt général et européen.

L'état des négociations actuelles vous est connu, et vous n'ignorez pas tout ce qui a été fait pour ramener les opinions et les vues des Alliés à un système aussi rapproché que possible de celui que Sa Majesté a jugé convenable d'adopter et de soutenir, tant pour mettre la France en état d'opérer sa restauration, que pour fonder la tranquillité générale et la paix sur la base d'une alliance intime entre les quatre puissances dont l'union a sauvé l'Europe de l'asservissement qui la menaçait.

Pour achever cette œuvre salutaire, il importe maintenant de faire adopter au Roi de France les conditions qui lui sont proposées. Si, d'un côté, elles ne sont pas entièrement conformes aux principes qu'on a posés et qu'on aurait dû suivre scrupuleusement, elles présentent néanmoins, de l'autre part, tout ce que l'esprit de conciliation pouvait faire pour remédier aux divergences d'opinions entre les cabinets alliés.

Sa Majesté regrette de ne pouvoir pas prolonger sa présence en ce pays jusqu'au terme d'un arrangement final. En quittant Paris et la France, elle laisse à ses plénipotentiaires les ordres et les instructions requises à l'effet de poursuivre et d'achever la négociation déjà entamée. Votre Excellence demeure au poste que l'Empereur, Notre Auguste Maître, lui a confié. Je vais, Monsieur le Général, vous tracer la ligne de conduite que vous aurez à suivre, pour remplir dans des conjonctures aussi difficiles les intentions de l'Empereur.

NÉGOCIATION ACTUELLE.

Les plénipotentiaires de Russie ont l'ordre de vous tenir constamment au courant de la négociation, afin que vous agissiez confidentiellement auprès du ministère du Roi et de Sa Majesté elle-même, dans la vue de faciliter le rapprochement des opinions, ainsi que les arrangements qui doivent en être le fruit.

L'Empereur a fixé les conditions qu'il croit devoir soutenir comme *sine quibus non*. Vous en trouverez l'exposé dans la pièce ci-jointe. Sa

Majesté Impériale s'est expliquée à cet égard avec le Roi et le vicomte de Castlereagh.

Sa Majesté ne croit pas devoir rompre ses relations amicales avec le Roi et la nation française, pour soutenir les prétentions exorbitantes de ses Alliés. Par contre, elle ne veut pas manquer aux égards qu'elle doit à ses Alliés, ni affaiblir les liens qui les unissent, pour appuyer le refus que ferait le gouvernement français d'accéder aux conditions plus ou moins équitables qui lui seraient proposées.

C'est sur cette base et d'après ces considérations que l'Empereur désire, Monsieur le Général, que vous employiez le crédit et l'influence que vous donne votre situation à l'effet d'amener la prompte conclusion du traité dont on s'occupe actuellement.

Deux hypothèses se présentent ici : ou la négociation s'achève heureusement, ou, par suite de l'insistance des Alliés à faire valoir des prétentions que le gouvernement français ne saurait admettre et que l'Empereur envisage comme telles, un état de choses éminemment compliqué doit se manifester en France. Dans cette dernière supposition, l'intention de l'Empereur est que vous demeuriez à votre poste et que vous suiviez jusqu'à nouvel ordre la marche la plus analogue aux relations amicales qui subsistent entre l'Empereur et Sa Majesté Très Chrétienne.

Dans l'espoir d'un arrangement définitif, effectué d'un commun accord et sur les bases déjà posées, l'Empereur laisse en France un corps de trente mille hommes, sous les ordres du lieutenant général comte de Worontsoff. Ce corps fera partie de l'armée placée sous le commandement en chef du duc de Wellington. Le comte de Worontsoff reçoit l'ordre d'entretenir des relations directes avec Votre Excellence, pour tout ce qui, dans des circonstances extraordinaires, pourrait intéresser le bien du service.

RESTAURATION DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

L'affermissement du gouvernement royal et de la charte constitutionnelle rencontrera des obstacles multipliés, tant à cause de l'animosité des partis qui divisent la France, que par suite de la faiblesse du gouvernement et des réactions qui seront peut-être provoquées par une politique jalouse de voir renaître la puissance française sous les auspices des principes conservateurs des États, de la légitimité du trône et des institutions nationales.

L'Empereur, Notre Auguste Maître, désire, Monsieur le Général, que

vous vous appliquiez constamment à soutenir le Roi, son ministère et la représentation nationale dans tous les efforts qu'ils concerteront pour étouffer les germes de l'esprit révolutionnaire et pour rallier autour du trône tous les intérêts nationaux, et par conséquent ceux qu'a fait éclore la Révolution.

Ce n'est que par une conduite éminemment libérale et ferme que Sa Majesté Très Chrétienne pourra opposer, moyennant la réunion des forces morales de la nation, une résistance vigoureuse à tout ce qu'une politique jalouse pourrait entreprendre dans la vue de provoquer de nouveaux troubles, d'amener une nouvelle guerre et de nécessiter le démembrement ou l'anéantissement total de ce royaume.

Le traité qu'on espère conclure avec Sa Majesté Très Chrétienne, à l'exécution duquel vous êtes appelé à veiller, vous fournira matière pour exercer une intervention qui pourrait, par la suite, être très favorable à la cause de la royauté légitime et de la restauration de la monarchie française.

Mais, afin que cette intervention n'excite point de jalousie et n'occasionne point de conflit entre les influences respectives que les ministres des autres puissances (et surtout le maréchal duc de Wellington) aspireront à exercer, il est de toute nécessité que vous vous employiez de préférence à prévenir les complications fâcheuses, pour éviter la tâche difficile de travailler à les aplanir. Dans cette vue, vous aurez soin, Monsieur le Général, d'entretenir constamment les rapports les plus intimes avec vos collègues, et notamment avec le maréchal duc de Wellington.

Vous vous placerez par ce moyen dans la position la plus apte à prévenir le mal et à détourner, par la sagacité et la prudence qui vous distinguent, les résultats désastreux qu'une divergence d'opinions et de conduite pourrait entraîner, tant pour la France que pour l'Europe.

L'Empereur se réserve de vous munir d'instructions ultérieures à raison de la marche des événements, dont vous aurez soin de l'informer en détail. La juste appréciation des choses et des individus, fondée sur l'étendue de vos relations locales et jointe au zèle éclairé qui vous caractérise, est pour Sa Majesté le plus sûr garant du succès avec lequel vous remplirez la mission importante qu'il lui a plu de vous confier.

N° 307. Le duc de Richelieu au comte de La Moussaye.

(N° 13)

Paris, 9 octobre 1815.

Les dépêches, Monsieur le Comte, que vous avez adressées à M. le prince de Talleyrand sous les n^{os} 1 et 2 sont exactement parvenues, et j'ai l'honneur de vous en accuser la réception.

N'ayant rien à ajouter en ce moment aux instructions qui vous ont été précédemment transmises, je ne puis que vous inviter à recueillir et à me faire connaître ce qui vous paraîtra de nature à intéresser le service du Roi.

Les circonstances difficiles dans lesquelles Sa Majesté se trouve placée l'ont déterminée à charger un nouveau ministre de la direction des affaires de son gouvernement.

Elle a nommé Messieurs :

Le comte de Vaublanc, ministre et secrétaire d'État de l'intérieur.

Le duc de Feltre, ministre et secrétaire d'État de la guerre.

Le comte Corvetto, ministre et secrétaire d'État des finances.

Le vicomte du Bouchage, ministre et secrétaire d'État de la marine.

Le comte Barbé-Marbois, ministre et secrétaire d'État de la justice.

Decazes, ministre et secrétaire d'État de la police générale.

Elle a bien voulu, en me confiant le portefeuille des affaires étrangères, m'honorer du titre et des fonctions de président du conseil des ministres.

Un changement que l'état des choses a pu motiver n'a pu influer sur les dispositions du Roi à l'égard des prédécesseurs des ministres actuels, et sur le prix qu'il attache aux services qu'ils lui ont rendus. Sa Majesté s'est plu à leur donner des témoignages de son estime et de sa satisfaction.

M. le prince de Talleyrand a été nommé grand chambellan, ministre d'État et membre du conseil privé.

MM. le comte de Jaucourt, le baron Louis et le baron Pasquier ont reçu les titres de ministres d'État, de membres du conseil privé, et le grand cordon de la Légion d'honneur.

M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr est également nommé membre du conseil privé et ministre d'État.

Vous aurez vu par les gazettes que l'ouverture des Chambres avait été successivement prorogée au 7 de ce mois. Le Roi s'est rendu en grand cortège à la salle des séances de la Chambre des députés, où les pairs

étaient aussi rassemblés. L'émotion générale, celle que Sa Majesté elle-même n'a pu cacher, donnaient une juste mesure des sentiments qui unissaient en ce moment et qui unissent toujours la nation à son respectable monarque. Partout sur son passage le Roi a recueilli, au milieu des plus vives acclamations, les témoignages de l'amour et du respect de son peuple.

Cette séance devait acquérir, au milieu des circonstances où nous nous trouvons, le plus haut degré d'intérêt que puisse offrir une telle solennité. Chacun sent, en effet, quelle influence les déterminations des Chambres vont avoir sur la situation de la France, qui éprouve aujourd'hui les maux auxquels le premier retour du Roi l'avait si heureusement dérobée, et qu'une catastrophe aussi déplorable qu'imprévue a de nouveau accumulés sur elle.

La composition de ces deux corps, leur vénération pour le Roi, leur attachement inviolable aux principes de la charte constitutionnelle donnent, Monsieur le Comte, des gages salutaires d'espérance et de confiance dans l'avenir. Le ministère est animé des mêmes sentiments : il s'occupe constamment de la tâche qu'il est appelé à remplir, celle de rétablir les diverses branches de l'administration publique, de rallier les opinions et de donner de la force à nos institutions nouvelles. M. le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur ont déjà adressé dans ce sens des instructions aux chefs des Cours de justice et aux préfets ; je joins ici les n^{os} de la *Gazette officielle* dans lesquels elles sont insérées. Vous y trouverez également la composition du conseil privé.

La négociation des arrangements que le Roi s'est trouvé dans le cas de conclure avec les puissances étrangères est ouverte depuis quelque temps, et touche à son terme. Les bases préliminaires sont déjà arrêtées et signées ; sous peu de jours, j'aurai à vous en annoncer la conclusion définitive.

L'Empereur de Russie et l'Empereur d'Autriche ont quitté Paris depuis quelques jours. Ils ont pris congé du Roi, et devaient retourner dans leurs États, après avoir passé à Dijon la revue des troupes autrichiennes. L'armée russe est en pleine marche, et a déjà en grande partie quitté le territoire de France ; l'armée prussienne fait aussi des mouvements qui annoncent son prochain départ.

Les nouvelles des départements du Midi font connaître que le calme y est entièrement rétabli. On est également tranquille sur tous les autres points du royaume, et l'administration commence à reprendre de toutes parts sa marche accoutumée.

N° 308. Le comte de La Moussaye au prince de Talleyrand.

(N° 3)

Saint-Pétersbourg, 13 octobre 1815.

Monseigneur, Sa Majesté l'Impératrice a fait annoncer officiellement par le gouverneur de Saint-Pétersbourg que l'Empereur avait dû quitter Paris le 28 septembre, et qu'après un voyage rapide à Dijon, Sa Majesté se mettrait en route pour rentrer dans ses États.

Ce retour du souverain, vivement désiré par le plus grand nombre, a répandu des inquiétudes parmi les personnes qui, durant son absence, ont dirigé le gouvernement de l'État. Il a donné de loin de fréquentes marques de mécontentement. Il se fait précéder de quelques exemples de sévérité. Le gouverneur de Tver avait été accusé de malversations, et sa conduite soumise à l'examen du conseil des ministres, dont la décision avait été suivie d'un ukase favorable de l'Empereur ; il vient de casser cette décision.

On s'attend à beaucoup de choses nouvelles ; de grands changements sont appelés par le vœu public. Les succès des armées russes n'ont point amélioré les finances, et le crédit de l'État diminue chaque jour. Le désordre est à son comble dans l'administration des provinces. Le 13 septembre, la ville de Kasan a été détruite par les flammes. L'incendie s'est d'abord manifesté dans la chancellerie du gouvernement, et les archives ont été entièrement consumées. Cette circonstance n'est point attribuée au hasard, mais à un dessein formé. Des recherches ont été ordonnées.

Le voyage de M. de Nesselrode aux eaux de Pirmont est regardé comme un présage de sa disgrâce. M. de Roumiantsoff, qui est dans ses terres depuis le commencement de l'été, a reçu l'ordre de se rendre à Pétersbourg, où quelques personnes pensent qu'il pourrait reprendre son ancienne influence.

Lord Walpole, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, qui avait été accrédité comme ministre durant l'absence de l'ambassadeur, est rappelé à Londres. On attend lord Cathcart à la fin du mois.

N° 309. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 2)

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le Comte, le général Knesbeck, à son départ de Paris, a eu avec moi une conversation sur les affaires de la Prusse, dont le contenu

m'a paru digne d'être mis sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître.

Le Roi et toutes les personnes attachées au monarque et aux vrais intérêts du pays sont inquiets de l'influence exercée sur l'armée et le cabinet par les généraux Gneisenau et Grolmann, et les créatures secondaires, Boyen et Thile, qu'ils sont parvenus à s'associer.

Cette influence dérive d'une ambition sans mesure, animée par l'esprit de secte et de réforme dont le but vague est inconnu à ses auteurs même. Le germanisme mal entendu, la haine aveugle contre la France, les rapports avec tous les factieux exaltés de l'Allemagne, ajoutent encore à la confusion et au désordre des idées qui caractérisent la conduite de ces enthousiastes.

Les inconvénients qui ont résulté de leur audace et de leurs desseins se sont fait sentir dans la direction donnée à la politique générale envers la France ; mais les dangers directs auxquels le Roi et la monarchie prussienne vont être exposés, si ce mélange de république militaire, d'agitation intérieure et de doctrines insensées devient le système de gouvernement, ont frappé toutes les têtes bien pensantes.

Cette alarme a été encore renforcée par le dessein reconnu du général Gneisenau de conserver une grande armée sur le bas Rhin, dont il serait le commandant. Une telle autorité, confiée à un pareil homme et réunie à une force aussi considérable, placée au foyer de la secte dont il est censé le généralissime, ne pourrait manquer de devenir funeste, surtout au moment où l'état encore indéfini et informe de la Confédération germanique offre aux agitateurs tant de chances d'exercer leur dangereuse activité.

Toutes ces considérations paraissent avoir décidé le Roi à détruire cette faction, non seulement en refusant aux chefs la continuation de leur commandement militaire, mais en les éloignant totalement des affaires et du pays, sous des prétextes plausibles.

La vérité reconnue de l'exposé sur la situation de la Prusse, et la prudence de la mesure m'ont décidé à ajouter ma faible opinion à celle qui venait de m'être présentée ; mais j'ai observé en même temps au général Knesebeck que, Sa Majesté l'Empereur devant faire un séjour à Berlin, cette circonstance heureuse offrait au Roi l'occasion de s'expliquer sans réserve et franchement sur ses projets, bien sûr qu'il aurait trouvé dans Notre Auguste Maître non seulement tous les avantages qui dérivent de la sagesse de ses conseils, mais encore l'appui qui est inséparable de son amitié personnelle pour le Roi et de son influence politique.

Le comte de Goltz vient de me faire une communication par laquelle il paraîtrait que ce plan projeté commence déjà à être mis en exécution.

Le commandement général de l'armée prussienne cessera au moment de la signature du traité avec la France; il n'y aura que des commandants de corps. Le général Tauentzien commandera le contingent destiné à rester en France; ce militaire a toujours été en opposition ouverte avec l'état-major du prince Blücher.

Le général Gneisenau, déjoué dans ses desseins, a demandé et obtenu la permission de faire un voyage en Italie, sous prétexte de santé.

M. de Humboldt, quoique censé ministre à Paris, est chargé d'une mission à Francfort; c'est le comte de Goltz qui le remplace en attendant.

Toutes ces mesures, si elles se vérifient, sont un prélude heureux à celles qui doivent suivre afin de soustraire le Roi et son conseil à la domination des factieux.

Parmi les événements d'où dépend la tranquillité de l'Europe, Votre Excellence me permettra de lui observer qu'il n'en existe aucun à mon avis plus propre à y contribuer, que de voir le cabinet prussien, après de si grandes acquisitions, adopter un système conservateur et une marche ferme et mesurée, au milieu de tous les germes de révolution que les mauvais principes et l'abus des bons y ont semés.

Le mal qui peut résulter d'un mouvement général dirigé par l'esprit de réformes violentes est incalculable. On ne saurait s'imaginer la Prusse avec à la fois une armée et une assemblée délibérante occupée à libeller une constitution, l'Allemagne réunie en Diète pour établir le pacte fédéral et se donner de nouvelles lois, les princes secondaires de cette fédération agités par des secousses dans leur petit intérieur, la France réduite en problème par ses propres dissensions et par les desseins de la politique étrangère, sans avoir des inquiétudes justifiées sur le résultat de cette épreuve simultanée.

C'est de la conduite de la Prusse qu'il dépend principalement d'arrêter ces dispositions dangereuses et de donner une direction plus mesurée et plus sage aux changements qui vont s'opérer. Aussi longtemps que les hommes qui ont précipité le cabinet prussien dans des mesures violentes conserveront leur suprématie, ni le Roi, ni son ministère, ne pourront ni délibérer, ni agir librement; il leur convient de s'émanciper de cette servitude, et de détruire l'opinion, générale en Europe, que le cabinet prussien est dominé par l'ascendant de la faction militaire.

Aucune circonstance ne pourrait plus contribuer à fixer les résolutions du Roi à cet égard, que la présence de Sa Majesté l'Empereur à Berlin.

Les rapports avec la Prusse intéressent de si près le service de Notre Auguste Maître, qu'il est essentiel de les connaître dans tous les cas, et c'est ce motif qui seul pourra justifier la liberté que j'ai osé prendre de donner à une conversation accidentelle les développements que je viens de lui soumettre.

N° 310. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 3)

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le Comte, la séance royale pour l'ouverture des Chambres se passa avec beaucoup de solennité. Le discours du Roi produisit un très bon effet. Les ministres principaux des Cours étrangères à Paris témoignèrent le désir d'en avoir connaissance avant la publication, sous prétexte d'empêcher les expressions qui auraient pu avoir rapport à la nature des négociations. Le Roi jugea avec raison que cette démarche lui aurait ôté, aux yeux de la nation, tout caractère d'indépendance ; il prit à tâche de ne rien insérer qui pût prêter à la censure, et cette conduite évita entièrement les inconvénients qui étaient à craindre dans les deux cas.

La nécessité de détruire les faux bruits que la malveillance cherchait à répandre sur le dessein d'altérer la constitution, décida le Roi à proposer le serment *de fidélité à sa personne et d'obéissance à la Charte* ; les princes le prononcèrent et le prêtèrent individuellement, les membres des deux Chambres répondirent à l'appel nominal en disant : *Je le jure !*

MM. de Polignac et de La Bourdonnaye-Blossac prétendirent y ajouter pour restriction : *en ce qui n'est pas contraire à la religion* ; un député voulut parler dans le même sens ; le duc de Richelieu annonça au nom du Roi que ni les anciens usages de la monarchie, ni les règlements arrêtés d'après la Charte, ne permettaient à personne de prendre la parole devant Sa Majesté sans son ordre ; l'appel nominal fut continué, et la cérémonie se termina à la satisfaction générale.

A la première séance de la Chambre des pairs, ceux qui n'avaient pas prêté le serment pur et simple en furent exclus. On adopta le principe observé en pareil cas en Angleterre. Le titre, étant héréditaire, est censé inamovible ; mais, si l'individu qui en est investi refuse de professer la même foi politique que les autres, il est exclu des fonctions législatives.

Les princes ont assisté aux premières délibérations ; leur participation a pu être regardée comme une preuve de plus de leur adhésion à la Charte ; mais leur présence dans les débats ordinaires serait sujette à des incon-

vénients. Monsieur, frère du Roi, surtout, étant près du trône, doit s'abstenir de se prononcer dans ces questions ordinaires qui dégénèrent souvent en questions de parti. J'ai lieu de croire qu'il est persuadé de cette vérité et qu'il ne paraîtra que dans les circonstances solennelles. Une telle réserve empêchera également M. le duc d'Orléans de fréquenter l'assemblée, où il cherche évidemment à captiver la popularité par des opinions outrées, qu'il est si aisé d'affecter lorsqu'on n'est pas dans la nécessité de gouverner.

Les adresses des deux Chambres donneront à Votre Excellence, par leur contenu, une juste idée de l'esprit dont chacune est animée. Celle des pairs est plus mesurée et plus grave, et, malgré la violence de quelques individus, on parviendra à la maintenir dans cette marche. La Chambre des députés est plus passionnée dans le sens royaliste et plus turbulente ; elle incline aux mesures de vigueur et aux choix exclusifs.

La sagesse et la bonne foi prescrivent de circonscrire les premières, pour ce qui concerne le passé, à l'ordonnance du Roi, afin de ne pas affaiblir l'effet salutaire de l'amnistie par des inquiétudes sans but et sans terme ; quant aux choix, ce sont des actes journaliers d'administration qui ne doivent pas être indiqués d'avance, si on ne veut pas créer des classes entières de mécontents ; c'est dans ce sens que les bons esprits travaillent à diriger ceux qui ne le sont pas suffisamment, et j'espère que l'on parviendra à des résultats satisfaisants.

Les anciens ministres trouvent dans l'éloge des nouveaux, contenu dans l'adresse des députés, leur propre censure ; il aurait été plus convenable de ne pas irriter des gens déjà assez humiliés par leur défaite. Votre Excellence demandera peut-être pourquoi ces nuances, quoique délicates, n'ont pas été observées. C'est qu'il est impossible de produire complètement, par des conseils indirects, sur des esprits aussi vains et aussi passionnés, un effet qu'on obtiendrait difficilement même par une participation réelle. Cependant l'amélioration est visible et, en réfléchissant à tous les écarts qu'on est parvenu à éviter, on a raison d'espérer que le résultat de la session méritera en gros l'approbation générale.

N° 311. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 4)

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le Comte, l'état intérieur de la France est difficile à définir dans ce moment, toutes les grandes questions et les mesures qui doivent le fixer étant encore incertaines et attendues.

La tranquillité de ce pays dépend à la vérité de la conduite des Français envers eux-mêmes, mais cette conduite se trouve en même temps influencée d'une manière inévitable par la politique étrangère.

Les conditions du traité, si éloignées des espérances qu'on avait fait concevoir, ne peuvent manquer de produire une sensation fâcheuse, et les difficultés inséparables de son exécution seront encore une source de mécontentement. Néanmoins le Roi et ses ministres sont décidés à remplir franchement et sincèrement les obligations qu'ils vont contracter, et ils ne doutent même pas d'y parvenir, dans le cas où la tranquillité publique, une fois établie, leur permettrait de faire usage des moyens de crédit appuyés sur la stabilité du gouvernement.

Les principes politiques du Roi sont sages, et ceux de sa famille s'améliorent journellement; quelques-uns des princes se proposent même de s'éloigner de la capitale, sans pouvoir ni mission d'aucun genre, et uniquement pour emmener avec eux cette portion de gens exaltés et inexpérimentés qui pourraient les compromettre durant la session des Chambres.

Les assemblées ne se laisseront entraîner dans aucune fausse mesure grave. Il est peut-être heureux qu'elles aient l'air d'abonder dans le sens royaliste, parce que le Roi, en les contenant, acquiert par cette conduite une popularité soutenue.

Le sentiment de sauver la patrie commence à devenir dominant. On se réunit tous les jours davantage à l'aspect des malheurs politiques qui menacent la France, et, comme c'est par la tranquillité, et non par des efforts, qu'on peut y parvenir, la masse de la nation, qui a le désir et sent le besoin du repos, se trouve naturellement dans le système qui convient à son gouvernement et à ses intérêts.

Rien ne pourrait détruire de si justes espérances, que le mauvais usage de l'influence étrangère, et je suis très peiné de devoir annoncer à Votre Excellence qu'elle contribue dans ce moment d'une manière nuisible à toutes les spéculations dangereuses qui agitent les têtes des factieux réunis dans la capitale.

Il ne m'appartient pas encore de préjuger jusqu'à quel point les principaux personnages ont une juste idée du mal qu'ils font, mais il est certain qu'il en existe et que, jusqu'à un certain point, ils ne sauraient l'ignorer.

Le prince de Metternich varie ses discours selon le désir de ceux qui l'écoutent; il fréquente et ne décourage nullement ceux qui lui parlent des intérêts du successeur de Napoléon; et il leur a fait espérer qu'il n'en sera pas fait mention d'une manière exclusive dans le traité. Ce soupçon

vient d'être confirmé par le premier projet qu'il a présenté à cet égard, où l'article se trouvait supprimé, contre les principes déjà convenus d'avance; celui qu'il a substitué est vague et incomplet.

L'enlèvement des tableaux a excité, comme on l'avait prévu, de fortes clameurs contre les Anglais. L'orgueil irrité de ceux-ci les a jetés dans des errements très nuisibles; on crie à l'ingratitude des Bourbons, à la légèreté et à la bassesse des Français, et, ayant perdu la popularité parmi les bons, on reçoit les plaintes et les confidences des méchants, qui en font un abus pervers. La protection ouverte accordée à l'ancien ministre ne les a pas encore rapprochés du nouveau, et la réunion de Fouché, des deux Merlin et d'autres révolutionnaires notoires sous leur égide à Bruxelles, prête aux spéculations criminelles de tous les factieux dont Paris est inondé.

A mesure que le départ des troupes prussiennes s'approche, la cabale tenante à leur quartier général s'occupe à diviser les esprits. M. de Gneisenau affecte le royaliste acharné à Paris; dans les campagnes, ses agents ne parlent que de chasser le Roi. Il en existe qui ont fait à cet égard des propositions au maréchal Davout, qui les a rejetées et qui est venu s'établir à Paris, par crainte d'être compromis. D'un autre côté, leurs folliculaires du Rhin outrepassent toute mesure. La feuille ci-jointe en contient la preuve la plus évidente; imprimée à Coblenz, protégée ou tolérée par les autorités prussiennes, elle est colportée et distribuée surtout dans les provinces limitrophes françaises, qui souffrent le plus de leur exigence et de leurs vexations.

Ces vérités doivent être connues afin de se former une juste idée de la position relative où les serviteurs de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, sont placés.

L'ouvrage du salut et de la tranquillité de la France, sans être facile, est heureusement bien loin d'être impossible; il est même inmanquable si les gouvernements principaux de l'Europe voient dans ce grand résultat le triomphe de la justice, de la morale et celui de leur intérêt bien entendu. Si, au contraire, une politique erronée et les calculs rétrécis des petites passions les entraînent insensiblement dans le système opposé, le succès devient problématique, et les maux qui peuvent en dériver, incalculables.

Pour ce qui me concerne, dans la situation délicate où je suis placé, je ne cesse de rapprocher tout le monde, et surtout d'expliquer ces brouilleries dans un sens qui admette une réconciliation. Celle du duc de Wellington avec la Cour m'occupe particulièrement; il existe déjà quelque progrès sensible, et j'espère que mon accès auprès de lui me

rendra cette influence qui, dans d'autres circonstances, a pu être de quelque utilité au bien général. Mais il sera indispensable en même temps que, dans toutes les communications directes du cabinet de Sa Majesté Impériale avec ceux des autres puissances, on inculque sans relâche et on annonce la résolution ferme d'éviter à la France de nouveaux troubles, de lui épargner de nouveaux crimes et de nouveaux malheurs, et de considérer l'état futur de l'Europe comme fondé sur les conventions positives signées à Paris, et nullement exposé aux arrière-pensées et aux futurs contingents attendus par ceux qui, n'ayant pu désoler ce pays par un démembrement fatal, voudraient peut-être le perdre par des guerres civiles encore plus fatales et plus désastreuses.

Ces communications faites à temps, et la conviction qu'elles produiront que tel est le système invariable de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, détruiront tous les faux principes, et écarteront toutes les fausses mesures de ceux qui, par ambition ou par légèreté, s'exposent encore à troubler la paix du monde.

N° 312. Le général Pozzo di Borgo à l'Empereur Alexandre I^{er}.

Paris, 5/17 octobre 1815.

Sire, il est de mon devoir d'ajouter au rapport *sub* n° 4, adressé au comte de Nesselrode, des renseignements encore plus secrets sur l'état des affaires ici.

La police a découvert une correspondance adressée à Fouché par des individus connus, qui annoncent à ce dernier la formation d'une conspiration dont le but est de renverser le Roi et sa famille et de proclamer le duc d'Orléans, de gré ou de force, et, selon leur expression, de se délivrer du ministère russe pour en avoir un anglais. Fouché est destiné à être le chef de ce ministère, MM. Otto, Merlin et autres sont désignés ses collègues. Le coup doit être porté par les militaires qui sont à Paris, sûrs que les troupes étrangères n'y apporteront aucun obstacle. L'aveuglement des conspirateurs va jusqu'à dire qu'ils ont confié leur secret au duc de Wellington et à lord Castlereagh. Cette correspondance est en chiffres; elle a lieu par des moyens détournés. L'auteur a été saisi et a expliqué le tout, moyennant promesse d'impunité.

Après avoir exposé le fait tel qu'il a été découvert, et en rejetant complètement toute idée et tout soupçon de complicité de la part de lord Wellington et de lord Castlereagh, qu'il me soit permis de soumettre à

Votre Majesté quelques observations sur les motifs qui peuvent avoir donné lieu aux conspirateurs d'en faire mention.

Depuis que le duc s'est cru offensé par le dépit de la société et du public de Paris et par la froideur de la Cour, en conséquence de son opération sur le musée, il a laissé entrevoir une grande irritation. S'étant éloigné de la société qu'il était dans l'habitude de fréquenter, et où on avait commis la maladresse de le traiter avec dédain, il en a fréquenté d'autres qui professent des opinions politiques opposées, et surtout celle de madame Hamelin, personne mal famée et qui a le plus intrigué pour le retour de Bonaparte. Lord Kinnaird, Ouvrard, Montrond et des gens de cette espèce l'obsèdent également sans relâche.

Dans toutes ces réunions, on parle du Roi et du gouvernement avec malignité, et il est à craindre que le duc, qui est sujet à des vivacités, ne se soit expliqué avec amertume, ce qui peut avoir donné lieu à tous ces intrigants de spéculer sur sa mauvaise humeur. On doit ajouter à ceci le dépit ouvertement prononcé qu'a produit sur les Anglais en général le changement de l'ancien ministère, et l'influence que Votre Majesté est censée avoir eue sur la formation du nouveau.

Bien que toutes ces considérations nous donnassent la conviction intime que les espérances mal fondées des conspirateurs n'avaient pas d'autres bases, nous avons cependant senti la nécessité d'arriver à quelque expédient propre à amener un rapprochement entre la Cour et lord Wellington. Une conversation de sir Charles Stuart avec moi nous y décide encore plus fortement. Cet ambassadeur se plaignit ouvertement du Roi et des siens; il m'avoua que le mécontentement du duc était à un point dont les suites pouvaient devenir redoutables, et il ajouta finalement que « *si malheur arrivait aux Bourbons*, l'indignation nationale en Angleterre « aurait empêché même *la bonne volonté* des ministres de faire de nouveau « tirer l'épée pour eux. »

Peu de temps après, le duc eut avec moi une conversation dans le même sens, qui finit par ces termes : « Devons-nous encore tirer l'épée et « nous mettre en bataille pour eux? »

Toutes ces explications nous décidèrent à accélérer le moment de calmer cette irritation fâcheuse. Je consultai avec le comte Capo d'Istria et le duc de Richelieu, et nous convînmes que je proposerais au Roi et à Monsieur d'aborder le duc de Wellington, et de lui parler de manière à le flatter et à le satisfaire. La mesure fut agréée; Monsieur se rendit chez lui, et leur conversation produisit un assez bon effet; je m'en aperçus le soir, d'après la manière dont le duc me parla sur les affaires.

Le Roi l'a vu hier ; l'explication a été heureuse. En se séparant, le Roi lui a donné la main, le duc a voulu s'incliner pour la baiser, le Roi lui a dit : « Permettez-moi d'en agir à la française ! » et l'a embrassé. Aujourd'hui, le duc de Richelieu s'est également entretenu avec lui sur le même sujet, et en est sorti content ; lui ayant fait sous-entendre que des conspirateurs osaient le compromettre jusqu'au point de compter sur sa tolérance, il a répondu : « Ils n'ont qu'à essayer, ils apprendront à me connaître. »

Telle est, Sire, l'amélioration que la démarche de notre part a produite ; nous chercherons à rendre cette réconciliation durable, en entretenant le duc par des communications confidentielles et en l'associant aux affaires, afin de l'intéresser à les soutenir. Quant à la société, il sera difficile de le séparer de celle où son goût le ramène ; il nous faudra supporter cet inconvénient, en attendant que son départ de Paris l'en détache tout naturellement.

Le duc de Richelieu informe Votre Majesté des ouvertures qui lui ont été faites par les Prussiens, de tenir leur armée du bas Rhin prête à entrer en France en cas de troubles. Le Roi ne prendra jamais aucun engagement sans consulter Votre Majesté, et encore moins ceux que les Prussiens lui proposent ; mais, indépendamment de cette déférence due à tant de titres, mon opinion est, Sire, qu'il convient à ce gouvernement d'éloigner toute idée de secours et d'intervention étrangère. Si la France, pour son malheur, était obligée d'y avoir recours, de nouveau sa perte serait inévitable. La tranquillité intérieure doit être maintenue par ses propres moyens, et j'ai l'entière confiance qu'ils existeront ; c'est sur cette hypothèse exclusivement qu'il convient au Roi d'agir ; rien ne serait plus dangereux et plus avilissant pour lui, que de s'habituer à la tutelle militaire des étrangers, qui ne manqueront jamais d'en abuser, et c'est dans ces sentiments et dans ces résolutions que je m'efforcerai de le maintenir.

N° 313. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 5)

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le Comte, le Roi a nommé commandant de la garde nationale de Paris le maréchal Oudinot, et le général duc de Mortemart, chef de l'état-major. Depuis assez longtemps, le général Dessoles ne prenait plus l'intérêt nécessaire au service et à la direction morale de ce corps ; le sieur Tourton, qui commandait en second, paraissait s'être emparé de l'esprit de son chef, et on a cru s'apercevoir qu'il faisait mauvais usage de

son influence. On m'assure que la garde nationale a été flattée d'avoir un maréchal à sa tête ; la réputation méritée de bravoure et de franchise dont jouit celui qu'on vient de lui destiner ajoute encore aux avantages du rang.

N° 314. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 6)

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le Comte, le mariage de M^{sr} le duc de Berry avec la princesse fille du duc Maximilien de Saxe, est définitivement arrêté. C'est le marquis de Bonnay, ministre du Roi à Copenhague, qui a été chargé de se rendre à Dresde pour y faire les arrangements nécessaires à ce sujet.

N° 315. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(Sans N°)

Saint-Petersbourg, 27 octobre 1815.

Monsieur le Duc, j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 28 septembre 1815, et par laquelle elle m'annonce que le Roi vient de lui confier le portefeuille des affaires étrangères. Mon séjour en Russie m'a fait connaître, Monsieur le Duc, tout le prix que je dois attacher à votre suffrage, et je vous prie de croire que, placé sous vos ordres, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'obtenir.

N° 316. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 7)

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le Comte, les deux Chambres se sont occupées des lois proposées par les ministres du Roi concernant la détention des personnes prévenues contre la sûreté de l'État, et la répression des cris et attroupelements séditieux. Ces deux mesures étaient réclamées par la nécessité, et il n'existait aucune différence d'opinion à cet égard ; c'est seulement sur leur étendue et leur rédaction qu'il s'est élevé quelque opposition.

La première de ces deux lois, qui a déjà obtenu l'assentiment des deux Chambres, est regardée, même par les personnes trop bien intentionnées, comme trop vague dans les attributions qu'elle donne aux agents du pouvoir d'arrêter les citoyens ; c'est la résolution prononcée de la grande

majorité de la législature de soutenir les ministres actuels, qui a fait rejeter les amendements proposés par ceux qui ont présenté des objections. De son côté, le gouvernement, qui en a senti la force, prépare une instruction propre à concilier les opinions et destinée par le mode d'exécution à calmer les inquiétudes de ceux dont la bonne conduite doit garantir la tranquillité. On convient cependant qu'il aurait été plus sage d'insérer dans la loi les modifications que l'on se croit obligé d'indiquer dans l'instruction.

La seconde est encore débattue à la Chambre des députés; tous les bons esprits sont réunis afin de modérer la tendance trop avancée des représentants pour les mesures de rigueur. La loi contient des clauses propres à rassurer encore davantage les acquéreurs de biens nationaux et à arracher aux factieux cet instrument terrible d'alarme et de désordre; malgré le zèle imprudent et dangereux de quelques exaspérés, on est persuadé néanmoins que la majorité se prononcera pour ce qui est sage et convenable.

La constitution a prévu le cas de l'établissement des tribunaux prévôtaux en vertu d'une loi; on s'occupe maintenant à les instituer et à déterminer leurs attributions. Cette mesure comportera le système de haute police et de sûreté générale. Dans un pays déchiré par tant de factions et inondé d'un demi-million de militaires et autres personnes sans aveu, on doit pour ainsi dire armer la justice, comme le seul moyen de sauver la liberté.

L'amnistie accordée par le Roi à l'égard des délits antérieurs à son retour dans Paris sera inviolablement observée; ce ne sont que les crimes postérieurs qui seront recherchés et punis.

N° 317. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 8)

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le Comte, l'organisation d'une force armée fidèle et obéissante est si indispensable au salut de cette monarchie, que je ne cesse de la solliciter et de m'informer des progrès que le ministre de la guerre fait à ce sujet.

La brièveté du temps, la présence et l'influence des étrangers, ajoutées à la confusion du licenciement, élèvent des difficultés sans nombre contre l'exécution d'une mesure aussi délicate et aussi compliquée en elle-même dans les circonstances actuelles.

Le duc de Feltre m'assure néanmoins qu'au 1^{er} janvier, tout au plus tard, le Roi pourra se dispenser d'une garnison étrangère à Paris, et que la garde sera suffisamment nombreuse et organisée pour répondre de la tranquillité de la capitale. Ce corps va devenir réellement un corps d'élite ; en lui donnant la préférence, il existe assez de matériel pour le fournir au complet de tout ce qui peut le rendre non seulement mobile, mais brillant.

La formation des légions départementales sera plus lente, quoique les cadres ne tarderont pas à s'assembler ; cependant, comme il faut beaucoup d'argent et d'autres moyens qui n'existent pas encore à la disposition du gouvernement, ce ne sera que progressivement et avec le temps qu'elles pourront acquérir une attitude militaire.

Mon opinion est de limiter la force armée du moment à la tranquillité intérieure, et d'employer les autres ressources, durant l'occupation provisoire, à satisfaire aux engagements pris envers les étrangers. Si la France rentre pacifiquement dans le territoire qui lui est conservé par le traité, et qu'elle soit à l'abri de ses propres fureurs, son importance politique est dans son existence même, sans qu'elle fasse aucun effort pour la reprendre par des moyens prématurés, qui inspireraient de la jalousie ou fourniraient des prétextes à ses voisins.

N° 318. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 9)

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le Comte, Votre Excellence connaît le fournisseur Ouvrard et sa mauvaise réputation.

Le prince de Talleyrand lui avait fait décerner l'année passée la fourniture des armées ; le public en fut scandalisé au point que lui ainsi que le ministre de la guerre Dupont furent accusés de corruption, avec des détails propres à accréditer ces soupçons.

A l'arrivée de Bonaparte, Ouvrard devint le fournisseur de l'usurpateur ; il convertit ses avances en inscriptions sur le grand-livre, avec une telle usure, que, d'après le témoignage du baron Louis, ex-ministre des finances, il a gagné huit millions en moins de trois mois.

Napoléon en fit non seulement son fournisseur, mais son homme de confiance ; il le mena avec lui et dedans sa voiture en Belgique, et le ramena de même à Paris, après ses désastres.

Dans tous les événements qui se sont passés depuis, Ouvrard a figuré

comme le complice ou le protecteur des factieux les plus remarquables, et la police est surchargée de rapports à cet égard.

Ses anciennes liaisons d'agiotage avec M. de Talleyrand, et la circonstance fâcheuse de l'établissement du duc de Wellington dans sa maison à Paris, réunies aux rapports qu'il a établis avec le prince de Metternich, ont formé une sorte de société dont Ouvrard fait les amusements.

C'est dans cette espèce de familiarité que cet homme, rempli de ressources pour l'intrigue, a conçu le projet de se faire céder par les puissances les droits que le traité va leur acquérir envers la France par les contributions en argent, d'offrir des avantages par des anticipations coûteuses à leur détresse, si elles voulaient y consentir, de s'emparer d'un capital de sept cents millions sur le Roi et la France, et de paraître devant le gouvernement muni de cette arme terrible représentant les droits et soutenue par les forces de toute l'Europe.

Votre Excellence sera sans doute étonnée que le prince de Metternich ait déjà communiqué, quoique d'une manière non formelle, cette proposition à la conférence.

Le Roi a été informé des projets d'Ouvrard à ce sujet, et n'a pu se dispenser d'y voir la conspiration la plus dangereuse contre l'existence même du trône. En effet, il est aisé d'imaginer le discrédit que jetterait sur sa stabilité l'aveu prononcé des puissances qu'elles cherchent d'autres sécurités que celles du gouvernement, et les moyens incalculables d'influence que procurerait à la classe la plus corrompue et la plus immorale de la société le revirement d'un si grand capital, garanti dans tous les cas par la politique et les armées de toute l'Europe.

Les obstacles que le comte Capo d'Istria est prêt à y opposer et le peu d'accueil que la proposition du prince de Metternich a trouvé chez les autres donnent la certitude qu'elle restera sans effet, mais j'ai cru convenable d'informer Votre Excellence de l'alarme que ce projet a produite, augmentée par la facilité avec laquelle on sait que le ministre d'Autriche s'est montré disposé à y consentir.

N° 319. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 10)

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le Comte, toute la sollicitude pour se procurer des renseignements propres à fixer un jugement raisonné sur l'état intérieur de la France ne peut fournir que des conjectures dans ce moment. Aussi long-

temps que les ministres principaux de l'Europe séjourneront dans la capitale avec une attitude, sinon hostile, du moins dominante, il sera impossible de juger les Français d'après leur état naturel.

Les Prussiens ont une armée qui accable pour soutenir les prétentions les plus odieuses; une police dont le but est d'intimider le gouvernement afin qu'il cède, et d'exciter les Français à des troubles pour avoir le prétexte de ne jamais sortir de leur territoire. L'Autriche donne lieu à toutes les suppositions sans en décourager aucune, et l'Angleterre conserve une sorte de neutralité qui prête à des interprétations différentes.

Dans cette confusion, on ne doit pas s'étonner si Paris est sourdement agité; les provinces, celles surtout où les étrangers ne sont pas, demeurent tranquilles sans aucune force répressive, et j'ai la confiance que l'état de la capitale s'améliorera sensiblement dès que la négociation sera terminée.

Le duc de Wellington, chargé seul des rapports de sûreté avec le gouvernement français, verra sa propre gloire dans les résultats honorables de sa conduite, et agira selon la noblesse de son caractère, dès qu'il se trouvera délivré des embarras de plus d'un genre qui jusqu'à présent l'empêchent de se montrer selon ses sentiments.

L'explication qu'il a eue avec le Roi a détruit l'irritation produite entre eux par l'enlèvement des tableaux. C'est un service que j'ai cru rendre à tous deux et à la cause générale que d'avoir amené cette réconciliation; n'ayant pu empêcher l'événement, il était urgent d'en arrêter les mauvaises conséquences.

Ces détails, quoique encore loin d'être précis, serviront peut-être de contradiction à ceux qui arrivent à Berlin et dont les correspondants n'avouent pas assez qu'ils sont en grande partie les auteurs des dangers qu'ils annoncent.

N° 320. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 41)

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le Comte, le baron d'Uchtritz, ministre de Saxe, m'a communiqué, par ordre du Roi son maître, une dépêche dans laquelle ce souverain exprime le désir qu'il a de renouveler avec notre Cour les anciens rapports politiques.

Le Roi ajoute qu'ayant fait tous les sacrifices que les circonstances générales ont exigés de lui, rien ne lui tient plus à cœur que de se confier

entièrement à la générosité et à la protection de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître. Il reconnaît même que c'est de lui seul qu'il peut espérer la conservation de son existence et du reste de ses domaines.

La présence de Fouché à Dresde, et celle de Justus Gruner, qui doit y être envoyé, à ce qu'il croit, de la part de la Prusse, augmentent ses embarras à l'excès.

J'ai répondu que je me ferais un devoir de rendre compte de cette communication, et je lui ai conseillé en même temps de la renouveler à Son Excellence M. le comte de Capo d'Istria.

N° 321. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 45)

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le Comte, je m'empresse d'informer Votre Excellence qu'à l'instant même le Roi a reçu la nouvelle par le télégraphe que Murat a été arrêté en Calabre.

N° 322. Projet de dépêche du comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Berlin, 1^{er} novembre 1815 [N.S.].

Les dépêches que Votre Excellence m'a adressées par le conseiller honoraire Sévérine ont été mises sous les yeux de l'Empereur. J'éprouve une vraie satisfaction en lui annonçant que Sa Majesté a donné son entière approbation à la marche que vous avez suivie. Elle n'aurait pour le moment d'autres instructions à vous donner que de vous engager à y persévérer. Elle apprécie surtout l'importance majeure qu'il y a à faire disparaître jusqu'aux dernières traces de l'aigreur qui subsistait entre la famille royale et le duc de Wellington, et tous les progrès que vous ferez dans ce sens vous mériteront de nouveaux suffrages de sa part.

L'Empereur ne saurait encore se faire une idée juste de la nature de la proposition que les Prussiens ont faite au gouvernement français. Je partage complètement votre opinion que ce gouvernement ne saurait se soutenir, s'il devait continuer à n'exister que sous les auspices des puissances étrangères. Il s'agit avant tout de s'assurer si cette démarche prussienne a été faite de l'aveu du Roi, ou si ce n'est qu'un expédient imaginé par la faction militaire pour avoir un prétexte de conserver une

forte armée sur le Rhin et l'occasion de s'immiscer continuellement dans les affaires de la France. C'est ce que notre séjour à Berlin nous mettra à même d'approfondir, et je ne manquerai pas, mon Général, de vous faire connaître le résultat de nos recherches.

N° 323. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 6)

Saint-Pétersbourg, 7 novembre 1813.

Monsieur le Duc, les derniers régiments de la garde sont arrivés ici ; l'Empereur, qui a dû partir de Berlin le 28 octobre, est attendu vers le 25 novembre. Sa Majesté l'Impératrice a quitté Gatchina et est revenue hier au Palais d'hiver.

Le retour de l'armée fait regarder les arrangements qui concernent la France comme à peu près terminés, et l'attention générale se dirige maintenant sur les affaires de Turquie, si l'on doit ajouter une foi entière à quelques articles de journaux qui annoncent une rupture très prochaine. Cependant, beaucoup de circonstances portent à croire que la Russie médite et prépare l'exécution de ses anciens projets contre l'Empire ottoman. Loin de mettre l'armée sur le pied de paix, on vient d'ordonner la levée d'un homme sur 500, levée qui augmentera l'état militaire de 100 000 hommes. Toutes les troupes qui reviennent de France ou quittent l'Allemagne, marchent vers le midi de la Pologne. Le gouvernement continue d'accueillir les Grecs réfugiés, qui sont sans cesse comblés de nouvelles faveurs. On distingue parmi eux le prince Ypsilanti, ancien gouverneur de Moldavie ; quatre de ses fils ont été placés dans la garde impériale ; plusieurs Grecs, qui avaient suivi sa fortune, ont reçu le titre de conseillers d'État.

Le lieutenant-général Piré, l'un des individus sur le sort desquels la Chambre a à délibérer, est arrivé ici avec sa famille ; à Riga, il a été très bien reçu par M. le général Paulucci ; il annonce le projet de se fixer en Russie et l'espoir d'y obtenir du service. Il n'a encore vu à Pétersbourg aucune personne influente.

N° 324. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 26 octobre/7 novembre 1813.

Mon cher Comte, nous attendons un courrier que vous nous aurez expédié au moment de votre départ de Berlin pour Varsovie. Tout est prêt

pour la signature ; il ne reste qu'à fixer les articles concernant les dettes de la France en vertu du traité de Paris. Humboldt, qui est chargé de cette discussion, y emploie beaucoup d'analyse. Vous savez la fin de Murat ; cet événement a produit ici une grande sensation sur ceux qui calculent encore sur les malheurs de la patrie. Ney sera jugé dans la semaine ; la question de la compétence est encore indécise. Le Roi a offert l'Élysée au duc de Wellington pour y loger ; le comte Capo d'Istria s'établira à l'hôtel de la mission ; nous avons beaucoup approuvé cette démarche.

Il est destiné que j'aie toujours une petite discussion avec M. Gourieff ; il me refuse les trois cents roubles par mois que l'Empereur m'accorde et me continue ; dites-lui que c'est une affaire terminée et que vous lui avez annoncée officiellement. Demain je fête Richelieu, qui l'a été déjà par les principaux ministres européens.

Mes amitiés bien sincères et bien cordiales à la comtesse ; pour vous c'est déjà une vieille habitude. Adieu.

P.-S. — Envoyez l'incluse à Pétersbourg, elle contient les nouvelles des nippes et des modes.

N° 325. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Berlin, 27 octobre/8 novembre 1815.

Les souverains alliés ont jugé nécessaire, pour le bien du service public, que la correspondance entre le gouvernement français et S. A. le maréchal duc de Wellington, commandant en chef des troupes qui restent dans ce pays, soit conduite par leurs ministres respectifs accrédités à la Cour des Tuileries, agissant en commun. J'ai l'honneur de vous transmettre les ordres de Sa Majesté l'Empereur, pour que vous vous concertiez sans délai avec les ministres de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et de Leurs Majestés les Rois d'Angleterre et de Prusse, sur les moyens les plus convenables d'exécuter cette mesure importante.

Vous trouverez ci-joint la copie d'une dépêche que les ministres des cabinets des souverains alliés ont adressée en commun à M. le duc de Wellington, et je désire que vous confériez avec MM. vos collègues, et puis avec Son Altesse, sur le meilleur mode de réaliser le concert dont il s'agit.

On a jugé convenable de borner d'abord les instructions aux principes généraux qui doivent régler la conduite des troupes alliées en France. Plus tard, il pourra être utile de leur donner une application plus détaillée,

et les souverains prendront sans retard en considération les rapports qu'ils recevront à cet égard de la part de leurs employés diplomatiques et du commandant en chef. Cependant, pouvant compter entièrement, comme ils le font, sur la prudence, le zèle et le jugement de S. A. le duc de Wellington, assisté des observations éclairées de leurs ministres à Paris, ils aiment mieux s'en remettre aux mesures que la discrétion lui suggérera, dans le moment, pour le bien de leur service et pour le maintien de la tranquillité de l'Europe, que s'exposer à entraver l'emploi de leurs forces par des ordres préalables dont les événements pourraient empêcher l'application dans des cas d'urgence momentanée.

Vous connaissez suffisamment les principes de l'Empereur sur la situation politique de la France en général, pour savoir que vous avez à faire dans toutes les occasions les plus grands efforts pour soutenir le gouvernement royal et l'ordre de choses actuellement établi. Le temps corrigera ce qu'il peut y avoir de défectueux dans cet ordre de choses, mais vous protesterez constamment contre tout ce qui peut menacer la dynastie des Bourbons, l'ordre régulier de la succession, ou l'établissement constitutionnel sur la foi duquel le Roi a été rétabli sur son trône; et vous ne cesserez de représenter tout ce qui conduirait à l'un ou à l'autre de ces bouleversements comme compromettant, dans les principes de votre Cour et de tous ses alliés, non seulement la tranquillité intérieure de la France, mais le repos et la sûreté de l'Europe.

N° 326. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 46)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, j'ai reçu la dépêche de Votre Excellence en date du 27 octobre/8 novembre avec l'annexe contenant les instructions données par les quatre Cours principales au duc de Wellington, en sa qualité de commandant de l'armée combinée en France.

Ces deux documents étant destinés à régler ma conduite dans la marche des affaires graves que nous aurons à ménager ici, je ne manquerai pas de m'y conformer avec toute la soumission et le zèle qu'il me sera possible d'employer.

Mes collègues et moi nous avons eu des communications sur le mode de nos réunions futures et les formes que nous observerons pour accélérer l'expédition des affaires qui nous regardent en commun, et pour conserver entre nous la meilleure intelligence. J'ai lieu d'espérer que

rien ne pourra la troubler, et que nous répondrons à l'attente de nos Cours respectives. Quant à moi, je prends la liberté d'assurer de nouveau à Votre Excellence que mon premier but sera de mériter l'indulgence et, si j'osais l'espérer, l'approbation de Notre Auguste Maître.

N° 327. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 19)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, les rapports du duc de Wellington avec la Cour continuent de s'améliorer journellement. Depuis ma dernière expédition, il s'est donné une chasse à Saint-Germain, à laquelle les princes et M^{me} la duchesse d'Angoulême ont assisté. Le duc de Wellington, plusieurs dames anglaises et un grand nombre de généraux et officiers de cette nation y ont été invités.

A l'arrivée de la duchesse de Wellington à Paris, le Roi a offert au duc de s'établir à l'Élysée. Nous avons été si empressés de lever tous les obstacles, que le comte Capo d'Istria a immédiatement quitté son appartement, pour venir se loger avec les personnes de sa chancellerie à l'hôtel de la mission.

La présence du duc de Wellington à l'Élysée sera regardée comme une preuve matérielle de sa bonne intelligence avec les Tuileries. Le public de Paris, qui juge presque de tout par les apparences, n'a pas manqué de saisir celle-ci.

Dès que les plénipotentiaires seront partis, le Roi se propose de lui offrir le cordon du Saint-Esprit. Il est peut-être délicat de faire cette démarche en l'absence des autres, afin de ne pas les blesser par un compliment dans lequel ils ne sont pas compris, quoique le commandement que le duc conserve en France et sa position en général le placent dans une catégorie toute différente et propre à justifier les exceptions qu'on établit en sa faveur.

Le Roi est dans l'intention de lui accorder un duché et une terre dont il portera le titre, mais je crois qu'il différera cette mesure jusqu'à l'époque où les esprits en France seront plus résignés à se soumettre aux sacrifices qui leur sont imposés par les Alliés, et lorsque l'expérience aura fourni les preuves que la présence des armées étrangères n'a pour but que la conservation de l'ordre en France.

N° 328. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 20)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, ayant été décidé que M. le duc d'Angoulême ferait un voyage dans le midi de la France, M. le duc de Richelieu et moi n'avons cessé de l'exhorter à tenir une conduite propre à lui concilier le respect et l'amour de tous les partis, et à s'abstenir principalement d'éclats envers les militaires qui désirent avoir accès et se réconcilier avec lui.

M. de Richelieu lui adressa à cet effet la lettre dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe, et le Roi ajouta de sa main les lignes qui y sont plus particulièrement marquées.

Il est hors de doute que cette exhortation a produit un très bon effet ; le prince s'est employé, à Avignon et autres endroits agités par le fanatisme et la violence des partis, à calmer les esprits, et a voulu dîner, à Nîmes, ayant le curé catholique et le ministre protestant à ses côtés.

Cette ville vient néanmoins d'être troublée par de nouveaux accidents. Le duc d'Angoulême l'ayant quittée pour se rendre à Montpellier, il encouragea les protestants à rouvrir leurs temples, qui se trouvaient fermés depuis quelques mois ; ceux-ci l'ayant fait, la populace catholique s'attroupa pour les troubler. Le général Lagarde, le même qui a servi dans nos armées, et qui commandait dans la ville, monta à cheval et parvint à disperser la multitude sans effusion de sang, lorsqu'un soi-disant royaliste lui tira un coup de pistolet à bout portant, qui le jeta par terre blessé très dangereusement.

Les autorités ont promis une forte récompense à quiconque arrêterait l'assassin, qui est connu et signalé, et le gouvernement du Roi se propose d'agir avec vigueur pour réprimer des scènes aussi scandaleuses et aussi criminelles. Le duc d'Angoulême s'y est rendu de nouveau et a agi d'une manière très louable. Je ne cesse de mon côté d'exhorter les ministres à donner un grand exemple et à punir les écarts de cette intolérance religieuse, qui n'est en effet qu'une persécution politique.

N° 329. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 21)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, le duc de Richelieu, prévoyant qu'il allait communiquer aux Chambres les traités qu'il vient de signer avec les Alliés,

s'est occupé d'avance à préparer le discours qui doit précéder cette ouverture.

La confiance qu'il met, à juste titre et à tous égards, dans mes sentiments pour lui, l'a porté à me faire part de son projet. Tout, dans cet essai, était dicté par les motifs les plus nobles. Cependant, le comte Capo d'Istria et moi, nous avons jugé qu'il était nécessaire d'y apporter des modifications et de changer des tournures qui auraient pu prêter à la critique.

La matière est extrêmement délicate; il s'agit de représenter à la France tous les sacrifices qui lui sont imposés, afin de ne pas lui donner une fausse idée de la situation, et le ministre du Roi ne saurait se dispenser d'exprimer ses regrets d'avoir été obligé de consentir à les porter si loin; de l'autre côté, il convient de ne pas exaspérer les Alliés, encore maîtres de la grande question, et de ne pas leur inspirer la moindre appréhension que la rigueur de leur conduite sera jamais saisie comme un prétexte de résistance. C'est dans cet esprit que nous avons tous cherché à rédiger la pièce n° 1. Il faudra attendre le suffrage du public avant d'être sûrs que nous avons réussi.

Le duc a réuni le 7/19 un conseil extraordinaire en présence du Roi. Les princes, plusieurs ministres d'État et le prince de Talleyrand y ont assisté. On a fait lecture des différentes conventions. Tous les membres de ce conseil ont opiné pour l'acceptation. Le discours dont je viens de parler a été également lu et a rencontré leur approbation. M. de Talleyrand, qui n'est pas dans notre secret, en a parlé avec les plus grands éloges.

L'annexe n° 2 est un rapport secret qui a été de même communiqué au conseil extraordinaire. J'ai cru que cette pièce pourrait mériter l'attention de Votre Excellence; elle est historique, parce que les véritables sentiments et les griefs de la France y sont exprimés sans réserve.

N° 330. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 23)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, les traités et les conventions avec la France étant signés, le ministre du Roi se proposait, à juste titre, d'être le premier à les communiquer formellement aux deux Chambres, lorsque le cabinet prussien en a fait, à l'insu de la conférence, une spéculation de librairie.

Au moment où la signature fut apposée, un banqueroutier de Stras-

bourg, nommé Schœll, attaché à la légation prussienne et libraire de profession, les a publiés et jetés dans le commerce.

Le public a été scandalisé d'une pareille effronterie, et le duc de Richelieu s'est plaint de cette violation de toute règle de convenance et de délicatesse. Les ministres de la conférence l'ont désapprouvée, tandis que les spéculateurs partagent le profit.

L'armée prussienne n'a pas encore évacué le territoire français, malgré les ordres et les promesses. Elle erre, pour ainsi dire, afin de désoler les districts que la bonne discipline des autres troupes avait épargnés. Les plaintes et l'irritation que cette conduite provoque sont sans mesure.

Le général Müffling a résigné le gouvernement de Paris. Depuis son entrée dans cette capitale, outre les frais d'établissement qui lui étaient payés par la ville, il a touché de la cassette du Roi quatre mille francs par jour, payables d'avance par décade. Le prince de Hardenberg a également fait supporter à la commune toutes ses dépenses, et celles de ses collaborateurs sans exception.

Il est pénible d'entrer dans tous ces détails, et je m'en serais volontiers abstenu, s'ils ne caractérisaient encore davantage la conduite de ces hommes et leurs vues à l'égard de ce pays.

N° 331. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 24)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, le prince Razoumoffski et le comte Capo d'Istria m'ont donné la commission de communiquer au Roi le traité autographe signé par Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et les souverains d'Autriche et de Prusse¹.

L'accession du Roi et la lettre qui l'accompagne forment le complément de cette affaire. Sa Majesté, en me remettant cet acte, m'a dit qu'elle le regardait comme un lien sacré et indissoluble, qu'aucune circonstance ne pourra jamais affaiblir; que la France, plus que tous les autres pays de l'Europe, a besoin d'assurer son salut et sa tranquillité en revenant à la religion et aux mœurs, et qu'un tel monument devrait être gravé dans le cœur de tous ses sujets.

Le Roi a ajouté qu'en écrivant sa lettre il aurait voulu féliciter Sa Majesté l'Empereur sur le mariage de Son Altesse Impériale M^{se} le grand-duc

1. Le traité de la Sainte-Alliance, conclu à Paris, le 26 septembre 1815.

Nicolas, et sur tout ce qui arrive d'heureux dans cette circonstance à son auguste famille, mais il a mieux aimé me charger de faire part de ses sentiments, que d'introduire dans un sujet aussi saint que celui du traité aucune considération qui lui fût étrangère.

Je ne saurais me dispenser de répéter encore tout le contentement que le Roi a montré de cette communication. Inquiet de voir les affaires de l'Europe se décider presque sans aucune intervention de sa part, et alarmé d'un système dont la tendance paraît être de présenter la France sous un point de vue hostile envers toutes les autres nations, il considère à juste titre l'engagement personnel qui vient de lui être offert comme la base d'une association d'intérêts et de mesures pour le bien de tous, et qui donne à la nation française une nouvelle garantie contre les projets moins justes et moins équitables que l'on pourrait former contre elle.

N° 332. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 23)

Paris, 11/23 novembre 1813.

Monsieur le Comte, le prince de Castel-Cicala, en me communiquant les pièces ci-jointes, m'a dit avoir reçu les ordres de sa Cour de faire parvenir à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, les principes qui ont guidé le Roi de Naples dans toute l'affaire qui vient de se terminer par la fin tragique de Murat.

Le ministère napolitain était exactement informé des démarches que ce dernier faisait pour exciter à la révolte ses partisans supposés; mais aucune de ses lettres n'a été remise à son adresse, afin de ne pas compromettre les personnes qui auraient pu se laisser induire en erreur par des séductions criminelles.

Loin de prendre des précautions odieuses, le Roi n'a molesté aucun individu, et c'est peut-être ce calme qui a pu faire croire à Murat que ses projets n'étaient pas découverts. Après la catastrophe, la même clémence et la même sagesse ont guidé tous les actes du Roi; aucun autre n'a péri, même de ceux qui ont été pris les armes à la main, et cette entreprise téméraire n'a été fatale qu'au chef qui l'avait tentée.

En me faisant cette communication, le prince de Castel-Cicala a ajouté que le Roi de Naples regarderait l'approbation de Notre Auguste Maître comme l'avantage le plus précieux et le plus encourageant qu'il a espéré tirer de sa clémence et de sa modération, et il m'a chargé, pour ainsi dire, d'offrir au nom de son souverain le tribut de cette bonne conduite.

N° 333. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 26)

Paris, 11, 23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, après une procédure longue et volumineuse, le maréchal Ney fut traduit devant le conseil de guerre. Le tribunal se déclara incompétent. Il n'existe nul doute que les motifs de cette déclaration ont tenu à la disposition et à la situation personnelle des juges. A la vérité, il n'existait aucune loi précise qui fixât le mode d'après lequel on devait juger un maréchal de France, mais l'analogie, la nature du délit et les circonstances qui l'avaient accompagné, rendaient le tribunal militaire plus incompétent qu'aucun autre d'en décider sans blesser ni la justice, ni l'équité, ni les convenances.

Le refus des maréchaux fit éclater les sentiments de la faction opposée au gouvernement. Les ministres du Roi, de leur côté, pour ne pas laisser confondre plus longtemps l'idée du retard avec celle de l'impunité, dénoncèrent le coupable à la Chambre des pairs, qui reçut la plainte et s'empara de la procédure.

Voyant le succès de cette démarche, les amis de l'accusé reconnurent plus que jamais le danger qui le menaçait. Le maréchal Ney implora alors le bénéfice de la capitulation de Paris, et présenta aux ministres des quatre principales puissances la note n° 1, qu'il adressa encore plus particulièrement au duc de Wellington. Celui-ci entra dans quelques explications verbales qui donnèrent lieu à la pièce n° 2, ce qui décida le duc à faire la réponse n° 3. La note n° 4 contient les dernières objections faites à la doctrine d'après laquelle les Alliés ont décidé de s'abstenir de toute intervention quelconque dans cette affaire.

La Chambre des pairs continue l'instruction du procès, toute autre affaire cessante, et avec la plus grande solennité; personne ne doute que l'issue ne soit fatale à l'accusé.

Le cahier ci-inclus contient l'histoire de la première procédure. Je transmettrai à Votre Excellence celui qui rendra compte de celle qui s'instruit maintenant.

Le maréchal a été transféré au Luxembourg, où il est gardé à vue. La police a été informée qu'il existait quelques projets vagues de l'enlever; les généraux Belliard, Colbert et d'Ornano viennent d'être arrêtés; c'est moins par crainte, que pour empêcher toute tentative qui, quoique infructueuse, aurait excité des alarmes, qu'on a pris cette précaution, afin

d'avertir les autres complices que le gouvernement se tenait sur ses gardes.

P.-S. — Au moment de cacheter mon expédition, je viens d'apprendre que le maréchal Ney, ayant demandé de faire entendre de nouveaux témoins, a obtenu le délai de onze jours pour les faire comparaître.

Il existe, à mon avis, dans tous ces expédients proposés pour différer le jugement, l'attente de quelque incident qui pourrait offrir à l'accusé le moyen de s'évader.

N° 334. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 27)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, le sieur Lavalette, directeur général des postes de France durant l'empire de Napoléon, un de ses hommes les plus affidés, exclu de l'amnistie par l'ordonnance du Roi, et détenu comme criminel d'État, a été traduit devant la Cour d'assises et le jury ordinaire.

Le ministère public l'a accusé de s'être emparé à main armée, dans la nuit du 20 mars, de l'hôtel et de l'administration des postes, et d'avoir expédié des ordres dans l'intention de faciliter l'entrée de l'usurpateur dans la capitale.

Cette cause célèbre a été plaidée et jugée selon les formes les plus solennelles. Le jury et les juges ont condamné l'accusé à la peine de mort d'une voix unanime.

Le condamné sollicite sa grâce, mais la justice et la politique réunies paraissent rendre son sacrifice nécessaire. Le jugement a fait une grande impression sur cette classe de factieux, qui sont toujours prêts à convertir l'insurrection en gouvernement et à compter sur l'impunité dès qu'ils parviennent à s'associer un grand nombre de coupables et parce qu'ils ne font que suivre les mouvements, dont ils sont, en effet, les premiers instigateurs.

N° 335. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 28)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le Comte, en parlant de l'état pour ainsi dire momentané de la France, je me bornerai à quelques considérations générales.

La nation montre une grande disposition à se soumettre et même à se réunir au gouvernement du Roi. Malgré la faiblesse actuelle des moyens de répression, les désordres sont très rares ; les impôts rentrent au delà de toute expectative, et, s'il existe des exceptions à cet égard, elles proviennent uniquement de la pauvreté des contribuables, ruinés par les effets de la guerre.

Le Roi est personnellement disposé à gouverner d'une manière équitable et constitutionnelle ; il accorde à son ministère une confiance sans bornes.

La Chambre des pairs partage en général les mêmes principes ; sa composition donne la certitude qu'elle les conservera. Il n'en est pas ainsi de la Chambre des députés, qui est jusqu'à présent un grand objet d'inquiétude.

Depuis sa première réunion, ils s'est formé un parti exagéré de soi-disant royalistes exclusifs, sans talents, sans connaissances, et, ce qui est encore plus alarmant, sans aucune idée du mal qu'ils font. Leur plan, si toutefois ils en ont un, est d'étendre les punitions et de circonscrire les emplois et les bienfaits, c'est-à-dire de se séparer de la nation qu'ils prétendent gouverner. Leurs erreurs paraissent être partagées par Monsieur, frère du Roi, et par les princes de la famille dont ils affectent de rechercher l'appui.

Le duc de Richelieu est justement inquiet de rencontrer des obstacles où il devait s'attendre à trouver des moyens de succès ; cependant, mon opinion est qu'il en triomphera à son entière satisfaction.

Le Roi, malgré les soins qu'il a d'éviter les querelles domestiques, abandonne à son ministre toute l'influence de l'autorité, et les princes ne risqueront jamais de le voir s'éloigner dans l'état d'énervement où ils sont d'ailleurs.

Après l'exécution du maréchal Ney, les ministres proposeront la loi concernant l'amnistie. Le projet est de n'excepter que les individus compris dans l'ordonnance du Roi. Les listes dressées par le prince de Talleyrand et Fouché sont sujettes, sans doute, à de justes objections ; mais il est politiquement plus avantageux de s'attacher à cette règle, que de la franchir avec le risque évident d'être entraîné, par la fureur des royalistes effrénés, dans des mesures qui alarmeront la conscience et inquiéteront l'existence de tout le monde. La prudence, dans ce cas, doit tenir lieu de justice. Si cette loi est adoptée par la majorité des Chambres, il n'existera plus de motif réel de discorde entre les différents pouvoirs.

Avant de connaître l'influence du traité sur l'esprit public, et les moyens d'en acquitter les charges terribles, il faudra se donner le temps

d'examiner les ressources. Si les mesures intérieures du gouvernement sont sages, et les vues des étrangers sincères, on doit espérer de voir se rétablir le crédit, sans lequel tout autre expédient serait inefficace.

Au milieu de la confusion d'idées et de la complication d'affaires qui, dans ce pays, doivent naturellement succéder à la révolte et à la guerre étrangère, je prie Votre Excellence d'être persuadée que ma conduite n'aura d'autre but que celui de répondre aux vues magnanimes et libérales de Notre Auguste Maître, et de me rendre digne de son approbation.

N° 336. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 12/24 novembre 1815.

Mon cher Comte, je vous remercie du reproche que vous m'avez adressé de Berlin, pour n'avoir pas reçu quelques mots à cœur ouvert de ma part. J'aime les alarmes de l'amitié, quoique la nôtre soit à épreuve de bombe. Mon expédition n'est que le bulletin de Paris, le comte Capo d'Istria vous écrase à juste titre avec l'importance de la sienne. Tout est fini pour les autres, et tout commence pour moi; je suis à me tourner de tous les côtés comme un chien piqué par des mouches. Il faut faire ma cour à Wellington, moi qui suis le moins courtisan des hommes; représenter au Roi qu'il a besoin de fermeté, dire à son ministre qu'il ne convient pas de se décourager et de s'irriter, à Monsieur qu'il se perd avec les siens s'il ne change pas de système, aux jacobins qu'ils sont des coquins et aux volligeurs qu'ils sont des fous. Les modérés sont les plus raisonnables, mais, au milieu des extravagants de tous les partis, ils n'ont d'influence sur aucun. Malgré ce carillon, je me suis décidé à faire entendre raison, et je ne désespère pas du succès. Vous savez que je ne donne jamais pour perdues les causes que j'aime, et je me garderai de commencer par celle-ci, qui les comprend toutes.

D'Osmond ira à Londres; sa fille en est flattée dans le fond, mais, comme elle a dégoisé contre les Anglais, elle craint un peu de faire amende honorable; mon opinion est que le père doit être seul pendant quelque temps, pour se retrouver lui-même autant que possible.

Castlereagh est parti ce matin, nous nous sommes séparés très bons amis comme à l'ordinaire; il me paraît convaincu que le rétablissement de l'ordre en France convient à son pays beaucoup plus qu'une révolution quelconque, qui mettrait en danger le système que nous venons d'établir pour toute l'Europe, et qui n'a pas encore fixé de fortes racines; il a

promis au Roi que Wellington le soutiendra de toute son influence.

Les Prussiens vont leur train : Müffling, de gouverneur de Paris, est devenu aide de camp du duc ; ceci n'est pas sans projet. Gneisenau retourne à Aix-la-Chapelle, et, en général, il me paraît que votre séjour à Berlin n'a pas diminué l'influence de la faction, plus active et plus dangereuse que jamais.

L'Élysée ayant été offert au duc de Wellington, le comte Capo d'Istria, avec toute la chancellerie, est venu s'établir à la mission ; nous sommes quatorze sous le même toit.

Les affaires du ménage marcheront, si j'y apporte de l'ordre, et en dépensant jusqu'au dernier sou de ce qui me revient, à quelque litre que ce soit.

M. Gourieff m'écrit pour me demander compte de 800 ducats ; j'ai déjà répondu qu'ils ont été payés au général Balachoff et que j'en ai envoyé le reçu formel et original.

Dolgorouki, qui m'arrive aujourd'hui, m'assure avoir rencontré M^{me} de Nesselrode la nuit, en chemin ; j'espère qu'elle est arrivée en bonne santé, avec sa jolie poupée. Vous êtes bienheureux d'être véritablement chez vous ; tâchez d'en jouir avant tout ; c'est dans ces sentiments et en faisant ces vœux que je vous prie de me croire à jamais votre ami.

N^o 337. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N^o 7)

Saint-Pétersbourg, 6 décembre 1815.

Monsieur le Duc, depuis quelques jours, les grands-ducs Nicolas et Michel, les grandes-duchesses Marie et Catherine, le duc de Weimar et le prince royal de Wurtemberg sont successivement arrivés dans cette capitale. Lord Cathcart s'y trouve également, ainsi que le baron de Schilden, grand-maître de la Cour de Prusse, envoyé à l'occasion du mariage du grand-duc Nicolas avec la princesse Charlotte de Prusse.

La rédaction des règlements auxquels le commerce extérieur doit être assujéti à l'avenir est l'un des principaux objets dont s'occupe aujourd'hui le ministère, et l'un de ceux sur lesquels il se propose d'appeler l'attention de l'Empereur, aussitôt après son retour. Une commission, composée de MM. Gourieff, ministre des finances, Kozadavleff, ministre de l'intérieur, Kampenhausen et de Kotchoubey, a été chargée de préparer un travail, qui a donné lieu à de nombreuses discussions. Les questions les plus importantes ont été agitées. Plusieurs projets ont été présentés et

examinés en détail. Les membres de la commission ont souvent différé d'opinion sur les mesures particulières ; mais ils se sont tous réunis pour poser en principe que la Russie, fournissant aux autres nations de l'Europe des objets d'exportation indispensables pour leur marine, les tient dans un état de dépendance, et doit éviter désormais de conclure avec elles aucun traité fondé sur des avantages mutuels et des concessions réciproques. Ainsi, la question a été réduite à la fixation d'un tarif de douanes calculé uniquement dans l'intérêt de la Russie, abstraction faite de toute convenance pour les nations étrangères. On suppose que, dans tous les cas, la concurrence commerciale suffirait pour procurer à cet empire, indépendamment de toute convenance, les objets d'agrément et de luxe qu'il ne trouve pas dans son sein et dont l'habitude rendrait la privation trop sensible.

Telle est, Monsieur le Duc, la doctrine sur laquelle repose le travail qui sera incessamment soumis à l'approbation de Sa Majesté. En vain cette doctrine a été combattue par les ministres d'Angleterre et des États-Unis. Leurs efforts n'ont produit aucun résultat. Il a fallu se réduire à influencer sur la rédaction si importante des règlements et du tarif des droits d'entrée. Si l'on en croit la voix publique, les agents de l'Angleterre auraient tenté d'y parvenir par des moyens peu honorables pour quelques-uns des membres de la commission, et leurs efforts n'auraient pas été sans succès. Quoi qu'il en soit, leurs intrigues sont balancées par celles des propriétaires des manufactures établies dans l'intérieur depuis quelques années, et auxquelles le système prohibitif actuel assure le monopole le plus lucratif.

Si la France ne peut admettre le principe au moyen duquel la Russie s'affranchit de toute réciprocité, elle est, du moins, de toutes les nations commerçantes, celle qui, dans les résultats, aurait le moins à se plaindre. Le système prohibitif une fois abandonné, il n'est aucun pays qui puisse, à aussi bas prix qu'elle, introduire en Russie les produits de son industrie et de son sol, les vins, les soieries, les bronzes, les draps. Placée dans la même situation, son commerce doit l'emporter sur celui de toute autre nation, et l'égalité est pour elle une véritable préférence. Cette considération réglera ma conduite et le langage que je tiendrai. Votre Excellence sait d'ailleurs que je n'ai aucune instruction particulière, et combien peu les circonstances et le simple titre de chargé d'affaires sont propres à donner du poids aux représentations que je pourrais hasarder.

J'espère être à même de fournir incessamment à Votre Excellence des données exactes sur le projet adopté par la commission. Ce projet peut,

avant d'être approuvé, recevoir des modifications. Toutefois, il paraît constant que le nombre des articles prohibés sera fort restreint, et que, dans son ensemble, le tarif sera beaucoup plus favorable que celui qui fut établi en 1782 et consacré par le traité de 1787 avec la France.

N° 338. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 8)

Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1815.

Monseigneur, l'Empereur est arrivé à Saint-Pétersbourg le 13, à onze heures du soir. Sa Majesté est descendue à l'église de Kasan, au milieu des acclamations du peuple, qui, informé de son approche, s'était porté en foule sur son passage. L'Impératrice régnante l'avait précédé de deux jours.

Hier, à dix heures du matin, cent coups de canon, tirés de la forteresse, ont annoncé la ratification du traité définitif conclu avec la France. On assure qu'il sera publié une gazette extraordinaire à cette occasion ; j'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Excellence, si elle offre quelque intérêt.

Ce ne fut que la veille du départ de l'Empereur pour le Congrès de Vienne que M. le comte de Noailles lui remit, l'an dernier, ses lettres de créance ; aucune des personnes attachées à l'ambassade ne fut, par conséquent, présentée. Suivant l'étiquette ordinaire de la Cour de Russie, je n'aurais pas dû y être admis avant le retour de Sa Majesté. Cependant, durant l'absence de M. le comte de Noailles, l'Impératrice-mère m'a fait constamment inviter à me réunir au corps diplomatique, toutes les fois qu'il a été reçu. Cette dérogation aux usages n'a eu lieu qu'en ma faveur, et a excité les plaintes de quelques ministres et chargés d'affaires qui se trouvaient dans la même situation que moi. Je la considère bien moins comme une distinction personnelle que comme une nouvelle preuve des sentiments que l'Impératrice professe pour l'auguste maison de Bourbon et surtout pour le Roi, dont la légation a toujours été de sa part l'objet des égards les plus marqués.

J'ai reçu la dépêche sans numéro que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 novembre.

N° 339. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 30)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le discours manuscrit que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence fut prononcé, quelques jours après, par M. le duc de Richelieu aux Chambres assemblées, en leur communiquant les traités et conventions signés avec les puissances.

L'impression qu'il produisit fut conforme à tout ce qu'on en espérait d'avance; aucune critique ne s'éleva, ni dans le public, ni dans les cercles. sur la manière dont on venait de présenter une transaction qui, quoique indispensable, ne pouvait pas manquer d'affliger la France.

Au lieu de faire des adresses formelles, les deux Chambres décidèrent que leurs présidents respectifs se retireraient par devers le Roi pour lui témoigner leur entière soumission et pour l'assurer de la coopération la plus franche, afin de le mettre à même de remplir les engagements qu'il venait de contracter.

Quant au jugement porté généralement sur le fond du traité, chacun s'accorde à dire que les cessions territoriales n'apporteront aucun préjudice réel à la sûreté de la France; mais la grandeur des contributions de tout genre, que l'on porte à deux milliards environ, fait craindre l'impossibilité d'y satisfaire.

Dans le premier moment, les fonds publics éprouvèrent une baisse considérable, et c'était sur cette dépréciation que se fondaient tous les projets usuraires dont j'ai rendu compte à Votre Excellence et que, dans mon particulier, je n'ai pas manqué de combattre; maintenant, le crédit éprouve heureusement quelque amélioration, et il n'est nul doute qu'elle ne s'augmente en proportion de la sagesse et de la stabilité politique du gouvernement.

Le ministre des finances, par les moyens du budget qu'il va présenter, croit pouvoir suffire aux charges de l'année prochaine. Il compte, d'après l'expérience qu'il a de l'exaclitude avec laquelle les impôts sont rentrés, même durant la période de confusion qui vient à peu près de finir, que le revenu ordinaire se montera à six cents millions. Maître de cette somme et renforcé des ressources subsidiaires qui sont encore à sa disposition, il espère avec confiance qu'il parviendra à fournir aux demandes qui lui seront faites. Les uns croient que, même si ses premiers efforts réussissent, ils épuiseront la France de manière à ne pouvoir plus les renouveler pour

les années subséquentes; d'autres s'attendent que, malgré les grands sacrifices, le sol et l'industrie des habitants remplaceront par la production la portion des richesses qui sera emportée par l'étranger.

Cette question, très problématique en elle-même, ne saurait dépendre dans ses résultats d'une cause particulière et exclusive : elle s'attache à l'influence de la politique des puissances envers la France, à la sagesse de son propre gouvernement, à la modération des partis et à l'intelligence dans le maniement des ressources. Il faudra sans doute un grand concours de toutes ces circonstances dans un sens avantageux, pour triompher des difficultés réelles dans lesquelles l'administration française se trouve placée.

N° 340. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 31)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le procès du maréchal Ney s'est terminé d'une manière fatale pour lui. La Chambre l'a déclaré coupable à l'unanimité, et l'a condamné à la peine de mort, à l'exception de dix-sept membres qui ont opiné pour la déportation.

Les particularités qui concernent le mode d'exécution et les derniers moments de sa vie sont contenues dans le mémoire confidentiel ci-joint ; quant aux autres détails de cette procédure longue et solennelle, Votre Excellence les trouvera dans les actes imprimés que j'ai l'honneur de lui transmettre.

Il serait difficile d'indiquer un plus grand exemple d'équité et de respect pour les formes de la justice que celui que le gouvernement vient d'offrir dans cette occasion. Ni l'horreur du crime du maréchal, ni la violence des partis, ni le ressentiment public, en particulier, n'ont pu altérer la gravité, l'impartialité, la lenteur avec laquelle cette cause célèbre a été examinée, plaidée et jugée. La Chambre des pairs vient d'acquiescer, par sa conduite digne et soutenue, une grande considération, et si le jugement a été sévère, toutes les lois divines et humaines rendaient cette sévérité juste et nécessaire.

Le maréchal, dans le cours de la procédure, a montré beaucoup de violence, et il a diminué l'intérêt que son intrépidité pouvait inspirer par une absence totale de dignité. En caractérisant la décision qui venait de le frapper comme *un jugement inique*, il a éteint dans le cœur de ses juges les sentiments que la pitié accordait à son malheur, et la preuve qu'il avait

mis, dans la journée du 14 mars, la plaque de la Légion d'honneur l'effigie de Bonaparte, faisant croire que cette précaution avait été prise à son départ de Paris, couvre sa mémoire d'un blâme que même la catastrophe dont il est la victime ne saurait atténuer.

Parmi les moyens de défense produits par l'accusé, celui de l'article 12 de la capitulation de Paris mérite d'être remarqué. J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence des premières démarches qui avaient été faites à cet égard, et de la réponse du duc de Wellington.

Les émissaires de l'opposition anglaise, parmi lesquels le chevalier Wilson joue le premier rôle, conseillèrent à M^{me} Ney de s'adresser au Prince Régent, et ce fut lord Holland qui se chargea de présenter cette réclamation. Le gouvernement anglais répondit que les explications données par le duc de Wellington étaient conformes à ses intentions. Déjoués dans cette tentative, ils excitèrent les avocats du maréchal à en faire un objet de plaidoirie et à compromettre le duc de la manière la plus sévère. La Chambre des pairs refusa d'entendre cette diatribe, parce qu'elle n'était pas fondée en droit et qu'elle tendait à soustraire un Français à l'autorité de son souverain et de ses juges, moyennant une influence étrangère.

Il serait inutile de soumettre à Votre Excellence les raisons qui justifient à cet égard les démarches de la Chambre; elles dérivent de la nature même des choses et de l'acte dont on a cherché à pervertir le sens et à changer entièrement l'objet.

Depuis le moment de la prise de Paris, aucun Français n'a jamais imaginé que les armes de ceux qui les avaient vaincus deviendraient les prolectrices de leur révolte et de leur crime, et le maréchal Ney lui-même n'a fait aucune mention de cette circonstance, qui, si elle était fondée, l'aurait délivré de plein droit de toute poursuite.

Cette intrigue a donc été l'ouvrage exclusivement d'un petit nombre d'Anglais factieux et turbulents, qui, n'ayant ni considération, ni occupation dans leur pays, osent se constituer en club chez les autres, intervenir dans leur gouvernement, et exciter des résistances par une conduite que le droit des gens réprouve et que les lois municipales de tous les pays donnent la faculté de réprimer.

N° 341. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 32)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, les documents annexés à cette dépêche m'ont été confiés par le ministre de la police; ils prouvent différents faits importants.

Fouché n'a considéré le rétablissement du gouvernement royal, et son propre ministère, que comme une transition temporaire pour arriver à l'usurpation du duc d'Orléans.

Il serait inutile de rechercher les motifs de cette préférence. Les passions, les intérêts, le souvenir des choses passées, la gêne de la situation présente et l'inquiétude sur l'avenir, qui tourmentent les vieux auteurs des grands crimes révolutionnaires, se réunissent pour les entraîner dans ce système.

Leur activité et leur hardiesse se montrent en proportion des fautes de la Cour et des probabilités de succès que les événements présentent à leur esprit. Ainsi, lorsque le duc de Wellington a paru se détacher du Roi, ils sont tous accourus et ont cherché à l'entourer de complices et d'associés, qu'ils recrutent entre autres parmi les Anglais ; mais, du moment que ce personnage a refusé expressément de correspondre avec Fouché et qu'alarmé des intrigues et des projets sinistres de ces conspirateurs, il les a éloignés de sa confiance, ils se sont tous déchainés contre lui, humiliés à la fois d'avoir été déjoués, et de le voir, par son attitude et son influence, contrarier ouvertement la malignité de leurs desseins.

La correspondance interceptée prouve également qu'il a existé des communications entre Fouché et la faction prussienne. Le changement du ministère en France a jeté du désordre dans la marche de leurs projets ; mais on n'a aucune raison de croire qu'ils y aient renoncé. Le plan est d'intéresser la Prusse et, ils espèrent, l'Angleterre en faveur du duc d'Orléans, à condition que celui-ci, une fois porté sur le trône, consentira à l'extinction de la Saxe. Il paraît, selon l'expression de l'agent Brisson, que les Prussiens exigeaient aussi des arrondissements en Westphalie, et alors *le résultat serait ce qu'on a déjà annoncé* (c'est-à-dire le duc d'Orléans appelé à régner). *Tout marche, dit-il, vers ce but, mais il faut concilier tous les intérêts.*

Justus Grüner, dans son explication avec Fabry, secrétaire intime de Fouché, proteste que sa nomination à Dresde, loin d'avoir pour but de surveiller ce dernier, *n'est faite que dans l'intention de se concerter avec lui sur tous les desseins dans lesquels on jugera convenable d'entrer, dans les intérêts de la Prusse et de l'Angleterre.*

Sans doute ni le Roi ni le prince de Hardenberg n'ont aucune connaissance de ce complot, mais la faction cherche à provoquer les événements à l'insu du souverain et du cabinet, afin de les mettre dans la nécessité d'agir et de les entraîner, lorsque la force des circonstances ne laisse pas de choix et ne permet pas de délibérer.

L'époque où la conspiration a été plus active coïncide avec celle des conseils donnés à Monsieur, frère du Roi, par le général Gneisenau, d'user d'une grande sévérité en France. Le but était évidemment de multiplier le nombre des ennemis du Roi et de sa famille, et de se servir ensuite de ce nouveau moyen pour accélérer la ruine de ceux mêmes dont il affectait de prendre les intérêts. Cette perfidie avait été soupçonnée dans le temps ; elle est évidemment démontrée maintenant.

Quant à la conduite du duc d'Orléans, elle est conforme à celle des hommes qui ont plus d'ambition que de caractère, et qui, n'ayant pas la force de faire de grandes choses et le courage de commettre les grands crimes politiques, attendent et espèrent d'y être entraînés. Nul doute qu'il ne soit instruit de tous les desseins que l'on forme à son égard ; au lieu de les décourager par une conduite franche, loyale et patriotique, comme il lui serait facile, ou bien de les diriger et de s'en rendre le maître, il ose sacrifier ses devoirs à son ambition ; il perd le mérite qui résulterait des premiers, et ne retire nullement le fruit qui pourrait provenir de la seconde. Chacun se dit que la réputation de son courage est équivoque, et, quoiqu'il possède éminemment les moyens de la critique, il manque essentiellement de ceux de l'action. Avec un caractère aussi incomplet, et dans la situation où se trouve la France, le duc d'Orléans peut ajouter aux dangers et aux malheurs de son pays, mais il ne deviendra jamais un usurpateur heureux.

Sa lettre écrite de Twickenham, que j'ai vue en original, est un monument de faiblesse et la preuve la plus complète de toute absence de dignité et de patriotisme français. Il se félicite que le mémoire sur les protestants du Languedoc (envoyé par des intrigants de Paris) ait fait une sensation au delà de ce qu'il en attendait ; que John Bull ait vu la chose dans le même sens et qu'il ait mis son bonnet de travers. Ce sentiment, avoué par le premier prince du sang, et mandé de l'Angleterre, met son cœur à découvert et le dévoile tout entier. La vérité est que les protestants jouissent de la protection la plus efficace, et que le Roi et le gouvernement se sont conduits dans cette affaire avec justice et fermeté, au point de faire cesser toute réclamation à cet égard.

En appliquant tous ces renseignements et ces observations à l'influence qu'ils pourront avoir sur le sort de la France, la question se trouve constamment soumise à la conduite que tiendra le Roi, et surtout sa famille. Si elle est dirigée par la prudence même la plus ordinaire, les projets des méchants céderont à la justice et à la modération ; ce ne serait que dans le cas contraire que les passions et les ressentiments qui agitent l'intérieur,

animés par l'intervention étrangère, pourraient produire de nouveaux bouleversements.

N° 342. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 33)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, avant de rendre compte à Votre Excellence de la question concernant l'amnistie, qui agite maintenant la Chambre des députés, il m'a paru nécessaire de fournir quelques renseignements sur la composition et les dispositions de cette assemblée.

Les personnes dont elle est formée peuvent être divisées en trois classes principales, qui sont elles-mêmes subdivisées en plusieurs autres :

Les royalistes prononcés, dont la majorité n'a pas de répugnance à se réunir à la constitution, moins par choix que par nécessité ; un petit nombre d'entre eux aurait le projet d'y apporter des altérations considérables, mais ils voudraient surtout acquérir assez d'influence et de faveur pour participer au ministère ;

Les royalistes modérés, essentiellement constitutionnels, qui voient le salut de l'État dans le gouvernement représentatif, les uns comme doctrine qu'ils préfèrent, et tous ensemble comme moyen indispensable d'attacher la nation à la monarchie légitime ; plusieurs d'entre eux réunissent à des talents distingués une longue expérience des affaires ;

Enfin, un petit nombre de gens peu affectionnés aux Bourbons, mais qui, ne voulant pas avouer leur faiblesse (par leur minorité et par leurs mauvais principes), se réunissent aux modérés.

Du moment des premières réunions, la divergence des opinions politiques parmi les députés a éclaté avec la vivacité et l'imprudencé qui les caractérisent. Les royalistes soi-disant purs se sont particulièrement attachés à Monsieur et à sa famille ; ils ont même montré une préférence marquée pour les ministres qu'ils ont cru le plus en faveur auprès de lui : ceux de l'intérieur, de la guerre et de la marine.

Devant ce mélange de passions et d'inepties, le duc de Richelieu s'est appuyé du Roi, de l'opinion publique, de la sagesse de ses propres principes et de la fermeté de son caractère ; en attendant, chaque parti dans la Chambre a cherché à paraître avec les avantages de la majorité.

Les royalistes exagérés ont formé une réunion dans laquelle ils préparent et régularisent la conduite à tenir dans l'assemblée, et cette tactique leur a valu la supériorité dans plusieurs nominations à l'occasion

de la formation des bureaux et des commissions qui rapportent et expédient les affaires. Les modérés, à leur tour, ont imité leur exemple.

Tous se disent dévoués au Roi, constitutionnels et ministériels, mais on remarque dans la pratique cette différence : les royalistes s'opposent au ministère parce qu'il est trop indulgent, et les modérés se réunissent à lui à cause de cette indulgence même; ainsi les premiers, malgré leur *purisme*, contrarient le gouvernement, et les seconds votent pour lui; il résulte de là que les rôles se trouvent intervertis, c'est-à-dire que les partisans des Bourbons combattent le système du Roi, et que ceux qui sont accusés par eux de ne pas l'être assez, le soutiennent.

Ces divisions sont devenues plus marquantes dans toutes les questions qui concernent les personnalités et les emplois; et c'est en effet dans cet esprit que les députés rigoristes ont voulu présenter au Roi un projet de loi tendant à punir les crimes politiques de la dernière révolte, sans attendre, comme il était convenable de le faire, les communications du gouvernement à ce sujet.

La proposition, selon le règlement, fut renvoyée aux bureaux, et de ceux-ci à une commission, que ses auteurs eurent l'influence de composer des exagérés les plus notoires.

Le duc de Richelieu se trouva alors dans la nécessité de se mettre en communication avec eux; mais il fut impossible de les porter à se désister du projet qu'ils avaient conçu, et qui avait le terrible inconvénient d'atteindre trop de personnes et d'en inquiéter un nombre infini.

L'affaire fut sérieusement examinée dans le conseil des ministres. Tous convinrent que, malgré les objections qu'il est aisé d'élever contre l'ordonnance du 24 juillet, il était impossible de ne pas la prendre pour règle, parce que c'est une mesure déjà arrêtée, et parce qu'elle empêche des recherches ultérieures qui, au milieu des inquiétudes et des exaspérations dont la France est travaillée, produiraient une alarme universelle.

Dans cette résolution, il fut convenu d'attendre l'issue du procès du maréchal Ney, et de présenter à la Chambre, immédiatement après, une loi qui proclamerait l'amnistie générale, à l'exception des individus déjà désignés nominativement et de la famille Bonaparte. En effet, le duc de Richelieu, accompagné de tous les ministres, fit cette communication telle qu'elle se trouve insérée dans la feuille ci-jointe, avec le discours qui l'a précédée.

Le parti modéré la reçut avec enthousiasme; les exagérés furent blessés de se voir, à ce qu'ils prétendent, déjoués et peu considérés.

Depuis ce moment, il s'est établi une lutte très vive entre les deux partis,

et quoique le ministre ait des espérances fondées d'obtenir la majorité, il n'y parviendra qu'avec beaucoup de peine. Le Roi le soutient ouvertement; Monsieur, qui voudrait contenter les siens, parle de modifications et confond toutes les idées.

Après avoir lu le numéro précédent de cette expédition et les faits graves qu'il contient, Votre Excellence sera sans doute étonnée de voir qu'il puisse exister un sujet attaché au Roi, et encore plus des individus de sa famille, qui ne sacrifient ni les préjugés, ni les erreurs, ni les ressentiments, ni les passions de tout genre au besoin de leur propre conservation et au salut de leur patrie; cependant la vérité est que, malgré les conseils et les raisonnements les plus évidents, il existe une tendance vers des mesures qui seraient infailliblement ruineuses, si elles n'étaient pas arrêtées par les bonnes dispositions du Roi et par la fermeté, j'ajouterai même l'impétuosité, des personnes qui lui parlent avec une force proportionnée à l'importance de l'objet et à celle des dangers qui en seraient la conséquence inévitable.

Tous les ministres et correspondants étrangers qui sont à Paris ajoutent encore, ou par leurs dispositions personnelles, ou par défaut d'examen et de connaissances, au tableau que je viens de tracer. Quoiqu'il soit loin d'être satisfaisant, j'ose espérer néanmoins que la conclusion de cette session nous donnera un résultat moins mauvais qu'on ne parait le prévoir. La loi d'amnistie passera probablement, et, si même l'imprudence du plus grand nombre des députés la rejetait, le Roi la prononcera de son droit, parce que c'est une attribution sacrée de la couronne que celle de pardonner.

Dans toutes les autres questions d'administration et de finances, il y a presque unanimité dans les Chambres. C'est sans opposition qu'on vient de créer les rentes nécessaires aux paiements mensuels de la contribution due aux étrangers. Le budget général passera de même, et la loi sur les élections futures ne rencontrera que les discussions inséparables d'un sujet aussi profond et aussi difficile. Ces actes une fois adoptés, le Roi remerciera les députés de leur zèle et de leurs sacrifices, et il les ajournera jusqu'à l'année prochaine. Presque tous sont fatigués du séjour de Paris et des dépenses qu'il entraîne.

M. de Richelieu prendra un grand ascendant dans le cours de l'administration ordinaire. Les factieux de tous les partis ont compté sur les dégoûts qu'il rencontre et le peu d'ambition qu'il a de garder sa place. De mon côté, je n'ai cessé de le décider à s'y maintenir et à annoncer qu'il persistera et déjouera leurs intrigues et terrassera leurs complots.

Cette résolution est maintenant publique et il en ressent déjà de grands avantages.

Les provinces sont tranquilles ; les impôts rentrent avec une régularité surprenante, et le crédit s'améliore.

P.-S. — Le prince Eugène de Beauharnais n'est pas compris dans la loi qui concerne Bonaparte et sa famille.

N° 343. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 34)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington m'a recommandé la lettre ci-incluse, avec prière de la mettre aux pieds de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître.

C'est avec une véritable satisfaction que j'ai toutes les raisons d'assurer Votre Excellence de la droiture des intentions et de la réconciliation sincère de ce personnage important, non seulement avec le système que tous les bons esprits désirent voir s'établir en France, mais encore avec la personne du Roi et les princes de sa famille.

Le jugement qu'il porte sur les difficultés que ceux-ci opposent à leur propre conservation est partagé par tous ceux qui connaissent les effets de leurs préjugés et de leur maladresse sur les dispositions de ce pays ; c'est à écarter ces difficultés qu'il convient de travailler sans cesse, surtout dans le moment actuel où il est nécessaire de combiner les mesures de sûreté indispensables avec la marche du gouvernement constitutionnel et la réconciliation des partis.

L'animosité contre le duc d'un nombre assez considérable d'Anglais qui se trouvent à Paris est à son comble ; il en existe même dans l'armée qui la partagent et l'avouent d'une manière peu décente. Cette opposition le confirme encore davantage dans le bon système ; la justice, la fermeté de son caractère et l'éclat de sa gloire rendront inefficaces les attaques de ses obscurs détracteurs.

Sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre, a perdu à Paris une partie de sa considération ; son élévation paraît l'avoir rendu hautain et orgueilleux ; d'un autre côté, l'esprit minutieux et intrigant qui le domine souvent paraît l'avoir jeté dans des correspondances et des communications secrètes avec des personnes signalées par la police et qui le déjouent même par leur double rôle. L'ancienne bonne intelligence entre

nous n'a souffert aucune altération, et je chercherai à la conserver, parce que je la crois utile au service et à la marche des affaires.

P.-S. — Le Roi a décoré de l'ordre du Saint-Esprit le duc de Wellington.

N° 344. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 36)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le gouvernement du Roi a prié le duc de Wellington de faire partir toutes les troupes étrangères de Paris. Avant de prendre cette résolution, nous nous sommes réunis avec le duc de Richelieu pour examiner si la mesure pouvait être adoptée sans compromettre la tranquillité de la capitale.

Ce ministre nous a assurés qu'il n'avait aucune appréhension à cet égard; que la garde nationale, la gendarmerie, la légion de la Seine, qui est à peu près formée, et différents détachements de la garde royale, qui grossissent journellement, lui paraissent suffisants contre les tentatives possibles.

En conséquence de cette explication, le commandant général a ordonné à la portion de son armée qui formait la garnison de Paris de se mettre successivement en marche pour rentrer dans la ligne tracée par le traité durant l'occupation temporaire. Les dernières troupes quitteront dans quinze jours.

Le quartier général du duc est fixé à Cambrai; il se propose d'y résider en personne habituellement. L'établissement de l'Élysée lui sera néanmoins conservé.

La duchesse est partie pour Londres; elle parle de revenir.

L'absence des troupes étrangères de la capitale ne peut qu'être honorable au gouvernement et agréable à la nation, et c'est dans cet esprit que la question a été examinée et décidée définitivement.

N° 345. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 37)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le mémoire ci-joint contient l'exposé confidentiel que le ministre de la guerre m'a remis sur l'état actuel de la force armée

en France, et sur les projets qui existent à l'égard de son organisation future.

En considérant cet objet important d'une manière isolée de toutes les circonstances politiques de ce pays, on est étonné de voir à quel degré d'infériorité l'établissement militaire de la France est réduit relativement aux autres puissances; mais lorsqu'on observe que le gouvernement s'est trouvé, premièrement, dans la nécessité de dissoudre et presque d'anéantir l'armée, dont l'esprit était devenu incompatible avec l'ordre civil, et qu'ensuite il a fallu recueillir les débris épars de ce corps formidable pour en créer un autre dans des proportions infiniment plus rétrécies, et sacrifier le mérite purement militaire des individus à l'influence des opinions et de la conduite politique qu'ils professent, on peut aisément se rendre compte de l'état de faiblesse et de langueur dans lequel les armements de la France sont tombés.

La pénurie des finances et la nécessité d'appliquer les ressources de l'État à l'exécution des engagements contractés sont une raison de la lenteur et de la médiocrité des formations militaires. Les pensions de retraite absolue ou temporaire sont encore un obstacle de plus; le bureau de la guerre distribue, à ce titre, soixante-six millions de francs avant d'appliquer un seul denier au maintien de l'armée active.

Il existe, chez un grand nombre des généraux et officiers qu'on vient de choisir, beaucoup d'inexpérience. La crainte, et j'ajouterais la terreur de voir se renouveler les défections qui ont perdu la France, donne une grande prépondérance au mérite des opinions politiques sur les qualités purement militaires, et malheureusement cette précaution, excessive dans plusieurs cas, provoque à son tour des mécontentements nouveaux parmi les personnes exclues, et il en résulte des difficultés qui renaissent sans cesse.

La règle que le ministre de la guerre a adoptée, d'encadrer chaque militaire dans une classe plus ou moins éloignée de la probabilité d'être employée, et surtout la publicité formelle de cette règle, a rencontré une forte désapprobation, quoique le duc de Feltre paraisse se flatter du contraire; cependant, malgré ce qu'il y a d'humiliant dans cette nomenclature, on a vu les officiers courir en foule subir l'examen, et demander à être inscrits sans aucune réserve dans la caste pour ainsi dire qui leur était destinée.

Il existe une vérité dont on est tous les jours plus convaincu à mesure que l'on observe de près l'état de ce pays, c'est la sagesse de la résolution prise de dissoudre l'ancienne armée. Un prince actif, insinuant, ferme, qui aurait ranimé l'orgueil du soldat et flatté ses espérances, n'aurait pas manqué de s'en emparer; mais dans le dénûment où l'on se trouvait de

toutes ces qualités, l'armée française en corps devenait un instrument de despotisme et de trouble d'autant plus indestructible, qu'elle aurait été soldée et alimentée par le pouvoir même qu'elle aurait infailliblement renversé.

Ces observations peuvent être considérées sous différents points de vue. Un Français y verra l'impossibilité de menacer l'Europe, et peut-être la difficulté d'obtenir une considération correspondante à l'importance ou à la vanité de son pays ; d'autres, au contraire, quoique éloignés de toute disposition hostile, trouveront probablement des raisons de se féliciter que la France cesse d'être formidable, sans de grands dangers pour elle, et que les événements la portent à combiner les forces qui lui restent avec des rapports lointains, afin d'en former l'appui qui lui est nécessaire pour se préserver des projets de ses voisins.

N° 346. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 38)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le Comte, depuis le commencement de la Révolution, les protestants du midi de la France se sont montrés très ardents à la soutenir. Cette conduite, réunie à des talents et à l'activité qui caractérisent toujours la minorité éclairée et ambitieuse, leur avait fait obtenir une grande portion des places de tout genre dans l'administration publique, et presque toute l'influence que la préférence de l'autorité peut accorder.

Une partie de ces avantages avaient cessé au moment de la restauration ; l'apparition de Bonaparte leur avait donné de nouveau l'occasion de les reprendre.

Au retour du Roi à Paris, il y a eu dans ces contrées un mouvement de réaction plus prononcé ; mais le gouvernement n'a cessé de s'interposer pour calmer les partis, et de se montrer impartial sans distinction.

Sur ces entrefaites, plusieurs protestants se sont dispersés en Suisse, où leur présence a excité beaucoup d'intérêt, surtout à Genève, et, comme il existe dans les petits pays plus d'activité que d'affaires, celle-ci a été saisie avec avidité, et est devenue le thème d'une correspondance politico-religieuse dont on a inondé l'Angleterre.

A la réception de ces nouvelles, sans examiner ni la cause réelle des troubles, ni les mesures prises pour les calmer, et encore moins le succès avec lequel on y était parvenu, plusieurs sociétés et particulièrement celle de la Bible, après avoir alarmé le public par des relations exagérées, ont sollicité le gouvernement anglais de s'interposer en faveur des protestants,

et des souscriptions ont été ouvertes pour les secourir avec de l'argent. Par la lettre interceptée du duc d'Orléans, il est également évident que Son Altesse Sérénissime a encouragé cette intervention étrangère et s'est servie de cet incident pour jeter du discrédit et de l'odieux sur le gouvernement du Roi. Toutes ces causes réunies ont décidé lord Liverpool à écrire une longue lettre à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, avec ordre de la communiquer au duc de Richelieu et de demander des éclaircissements sur cette affaire. La Société de la Bible, dont le chancelier de l'Échiquier, M. Vansittart, est un des membres les plus zélés, s'est adressée au duc de Wellington et a imploré son appui avec la chaleur que l'esprit de secte, réuni à l'orgueil de la domination, peuvent inspirer.

Le duc nous ayant fait part, le premier, de la communication qu'il venait de recevoir, je l'ai conjuré, ainsi que sir Charles Stuart, de décourager aussi fortement que possible ces sortes de démarches. Si chaque société particulière en Angleterre se croit autorisée à se mêler des affaires intérieures de la France ou de tout autre pays quelconque, si le gouvernement trouve dans l'importunité des clubs et des associations politiques ou religieuses le prétexte ou la raison de convertir leurs caprices en mesures d'État, tout principe d'ordre et d'uniformité sera détruit, et on pourra justifier les actes les plus dangereux, en mettant en avant tantôt les extravagances du public qu'on a induit en erreur, et tantôt la ferveur des sectes, qui aiment à prendre chez les autres une influence et un empire qu'elles ne peuvent pas exercer dans leur propre pays.

Ce raisonnement m'a paru avoir rencontré tout le succès désirable, d'autant plus que, dans le cas dont il s'agit, le gouvernement du Roi a été exempt de reproches et que la tranquillité se trouvait rétablie.

Le duc de Wellington m'a assuré avoir écrit de la manière la plus positive à la Société de la Bible, en la priant de se calmer, et surtout de ne plus s'immiscer dans une affaire aussi délicate, qui compromet la paix intérieure de la France et la dignité de son gouvernement. Il est à désirer que les ministres anglais partagent les mêmes sentiments et soient persuadés des mêmes vérités.

N° 347. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 4/16 décembre 1815.

Mon cher Comte, je crains que vous n'ayez été impatienté de ne pas voir paraître de mes nouvelles; le duc de Richelieu en est cause.

Outre cet incident, il me paraît que je n'ai jamais assez de matière pour vous intéresser à une si grande distance. Dans tous les cas, excusez-moi et pensez que, s'il existait quelque chose que vous dussiez savoir, il n'y aurait jamais une heure de perdue de ma part ; je veux que l'on ait raison d'être satisfait de moi.

La France est plutôt taquinée que tourmentée par des petites passions et des petites vices. La queue de la Révolution s'est concentrée dans l'orléanisme, mais, si le génie de la sottise ne se surpasse pas lui-même, ce germe de discorde sera étouffé durant la vie du Roi ; il aura garde de se montrer, et, si on met la période probable que nous avons devant nous à profit, peut-être les choses iront alors d'elles-mêmes.

Ma présence ici fait beaucoup de bien ; en examinant ce que ma situation et les circonstances personnelles qui me concernent me mettent à portée de faire, je ne crois pas me vanter en vous disant que, si la machine ne va pas trop bien, elle n'irait pas du tout sans cela. Lorsqu'on pense à ce qu'un grand prince pourrait faire à la place de ceux que nous avons ici, on regrette sans doute de ne pas avoir ce phénix, mais, comme il convient de les prendre tels qu'ils sont, je vois alors les difficultés réelles qui existent dans la nature des choses, et je les juge avec plus d'indulgence. La France guillotinée a perdu les idées de religion et de morale ; tout le monde cherche à vendre sa propre obéissance, et, quant à l'honneur, ils n'ont que celui des sergents scrutateurs, c'est-à-dire celui qui donne assez de courage pour faire une mauvaise action. Les constitutions sont dans les mœurs et les habitudes plus que dans les lois. Celles de nos jours, faites à la hâte, ne parlent que des droits ; quant aux devoirs, qui sont le but véritable de toute bonne institution, personne de nos Solons modernes n'en dit un mot. La France se trouve donc dépourvue de grands instruments de gouvernement ; cependant, avec un peu d'adresse et de ménagement, elle se laissera gouverner, moins par l'influence des hommes que par celle des choses. Vingt-cinq millions d'habitants qui se tiennent ensemble, s'ils ne sont pas dirigés par leurs vertus, sont soumis par leurs besoins, et restent ainsi.

Le duc de Wellington est parfait, et nous ne devons attendre de lui que ce qui est bien. Stuart se fait beaucoup d'ennemis. Les Anglais de Paris sont en général peu recommandables ; les uns méprisent, les autres conspirent, et tous se croient quelque chose de plus que chez eux. Si j'étais Français, je deviendrais le meilleur Français du monde, par ressentiment.

Les feuilles allemandes sont remplies de jurons. J'attends le fruit de votre séjour de Berlin.

J'ai fait bonne guerre à tous les agioteurs qui voulaient sucer ce pays, ce Talleyrand à la tête. Imaginez qu'ils prétendaient se faire donner des rentes à 50; elles sont maintenant à 59; ainsi vingt pour cent pour la signature, que, comme de raison, ils n'ont pas eue.

La loi de l'amnistie ne concerne nullement Beauharnais; j'ai dû beaucoup m'agiter pour le faire exclure. Le Roi pensait de même, d'autres tout le contraire; c'était injuste. Quant à Hortense, elle ne perd que la donation; tout un bien lui reste et elle pourra en disposer.

P.-S. — Le comte Capo d'Istria doit être maintenant à Vienne, ou bien près.

N° 348. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 9)

Saint-Pétersbourg, 22 décembre 1815.

Monsieur le Duc, avant de répondre à la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 octobre, j'ai dû chercher à vérifier par tous les moyens qui sont en mon pouvoir l'exactitude du rapport que M. le marquis de Montpezat a envoyé de Varsovie à Son Excellence le ministre de la guerre.

J'ai vu à Saint-Pétersbourg les personnes qui peuvent être les mieux informées, entre autres le prince Gortchakoff, ministre de la guerre, dont j'ai souvent éprouvé l'obligeance et la franchise. Il a paru surpris de la communication que je lui ai faite, qui se trouve, m'a-t-il dit, en contradiction avec tous les renseignements existant dans ses bureaux. On a tenu le même langage au ministère de la police, sous la surveillance duquel les prisonniers de guerre ont été spécialement placés.

Cependant, des lettres de Bialystok assurent que, postérieurement au départ des commissaires français envoyés dans cette ville, il y est arrivé 2000 prisonniers, dont la marche vers la frontière a été arrêtée à l'instant où les événements du 20 mars ont été connus.

D'autres lettres de Vilna portent qu'un assez grand nombre de prisonniers sont répandus dans la Lithuanie, et y subsistent uniquement du produit de leur travail dans les campagnes.

Les assertions des ministres de la guerre et de la police ne sont point assez positives pour démentir ces faits, et je dois croire que le rapport de M. de Montpezat peut être exagéré, mais qu'il est loin d'être dénué de tout fondement.

Je propose, en conséquence, à Votre Excellence : 1° de charger M. de Montpezat, ou tout autre officier français, de réunir les prisonniers qui se trouvent dans le grand-duché de Varsovie, y compris le territoire de Bialystok, et de les diriger par terre vers la France; il serait difficile que les agents diplomatiques de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg, placés à une aussi grande distance, prissent tous les soins que nécessite cette opération; 2° de m'autoriser à demander officiellement au ministère russe qu'il soit enjoint à tous les gouverneurs de province de faire la recherche des prisonniers qui seraient restés dans l'intérieur, et de les envoyer à Riga et à Saint-Pétersbourg, pour y être embarqués aussitôt que la saison le permettra.

Je continuerai cependant, d'après l'autorisation qui a été donnée à M. le comte de Noailles, d'avancer les frais de route aux militaires qui voudront voyager isolément, et de leur fournir tous les secours que leur situation pourrait exiger.

N° 349. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 10)

Saint-Pétersbourg, 25 décembre 1815.

Monsieur le Duc, hier, jour de naissance de l'Empereur, j'ai eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, ainsi que toutes les personnes attachées à l'ambassade du Roi, et M. Bourgeois, son consul général à Saint-Pétersbourg. L'Empereur m'a demandé si M. le comte de Noailles était remplacé ou s'il revenait en Russie. J'ai répondu que M. le comte de Noailles m'avait déjà plusieurs fois annoncé son prochain retour.

Dans une dépêche datée du 13 octobre, j'ai rendu compte à Votre Excellence des divers sentiments avec lesquels l'Empereur était attendu dans sa capitale. L'événement n'a pas démenti les craintes que son retour faisait naître. Jusqu'à présent, il ne s'est occupé que de punir. Huit gouverneurs de province ont été destitués; deux sont traduits devant les tribunaux. Plusieurs officiers ont perdu leurs commandements. De vifs reproches ont été adressés à M. le général Rosen, sur la mauvaise administration du régiment Préobrajenski, et à M. le général Gorgoli, sur la scandaleuse vénalité de la police. Le corps entier des officiers de l'artillerie de la garde n'a point été admis à faire sa cour à l'Empereur. Son visage montre la même sévérité que sa conduite, et on peut facilement prévoir de nouveaux orages. Il se livre au travail le plus assidu. M. le général Araktchéïeff est désigné comme l'homme qui jouit de sa confiance la plus

intime, et l'on croit que son influence s'étend au delà des affaires militaires, dont il partage la direction avec le prince Wolkonski et le maréchal Barclay de Tolly.

M. de Nesselrode, conservant le titre de secrétaire d'État, est chargé de toutes les relations avec les ministres étrangers. Parmi la foule des agents diplomatiques que les circonstances rassemblent à Saint-Petersbourg, on ne doit distinguer que le comte Cathcart, ambassadeur d'Angleterre. Il tient un grand état; l'Empereur l'admet dans son intimité; il l'appelle son compagnon d'armes; il a pour lui tous les dehors qui semblent annoncer une confiance particulière.

Je ne crains pas, Monsieur le Duc, que les détails dans lesquels je viens d'entrer sur les dispositions que montre l'Empereur vous paraissent dépourvus d'intérêt. Vous connaissez trop bien ce pays pour ne pas savoir que rien de ce qui touche le souverain n'est sans importance, et que, dans le moment actuel surtout, l'Empereur Alexandre est toute la Russie.

P.-S. — Le prince d'Orange est arrivé à Saint-Petersbourg le 23 décembre.

N° 350. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 44)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence du procès intenté au sieur de Lavalette, et de l'arrêt de la Cour de cassation qui confirmait le jugement rendu contre lui.

L'activité de ses amis et la longueur inévitable de la procédure avaient réveillé en sa faveur des sentiments de compassion. Le duc de Richelieu lui-même pensait qu'il fallait commuer la peine et lui faire grâce de la vie.

Le Roi s'était montré inflexible, fondé sur l'évidence du délit, sur la légalité du jugement et la nécessité de calmer cette portion du public et des Chambres qui incline en général pour les mesures sévères. Il craignait avec raison qu'en usant d'indulgence dans un cas où l'on était autorisé par toutes les circonstances à faire un acte de justice, on provoquât des ressentiments qui ne manqueraient pas de tourner contre des personnes que la politique commandait de ne pas inquiéter.

Parmi les amis les plus zélés du condamné était le maréchal Marmont.

Celui-ci, après avoir échoué dans toutes les autres tentatives, imagina de présenter M^{me} de Lavalette au Roi, à son passage à la messe. Il força la consigne et provoqua une scène toujours embarrassante pour un souverain, lorsque, dans ces cas, il est décidé à refuser la grâce qu'on lui demande.

L'espoir de quelques ministres de fléchir la justice du Roi, et tous les incidents journaliers qu'on aimait à rechercher pour atteindre ce but, ont dû prolonger la conclusion de cette affaire jusqu'au dernier terme permis par la loi. Ce moment étant enfin arrivé, il fut décidé le 9/21 du courant, de livrer le condamné au ministère public, qui fit préparer les moyens d'exécution pour le lendemain en place de Grève.

La veille au soir, M^{me} de Lavalette, accompagnée de sa fille âgée de douze ans, obtint la permission de communiquer avec son mari. Dans ce colloque, elle le couvrit de son manteau, le fit sortir sous ses habits, et resta elle-même dans la prison.

Le condamné trouva la chaise dont sa femme s'était servie, se fit porter pendant quelques minutes, et s'évada ensuite dans une rue où il était probablement attendu par des complices qui l'ont fait disparaître.

Sans se perdre dans toutes les suppositions que la malignité ou la curiosité se plaisent à inventer, on peut considérer les délais apportés dans l'exécution du jugement comme l'effet de l'intérêt que quelques ministres et quelques magistrats ont témoigné pour l'accusé. Dans cet intervalle, la vigilance et la rigueur des gardiens se sont relâchées. Outre cela, nul doute qu'un des geôliers porte-clefs au moins n'ait été corrompu et n'ait favorisé l'évasion, puisqu'il est démontré que sans une telle complicité, elle devenait impossible. Toutes les autres versions ne sont nullement probables.

Les royalistes exagérés de la Chambre des députés ont saisi l'occasion pour faire de cet événement l'objet des plaintes les plus amères contre M. Barbé-Marbois, garde des sceaux. Après des débats très violents, l'affaire a été renvoyée à une commission, où peut-être elle s'amortira avec les passions qui ont cherché à lui donner plus d'éclat qu'elle ne mérite.

Un accident pareil aurait été représenté par des gens modérés comme loin d'être inouï et surtout d'une grande conséquence ; il se serait enseveli avec tant d'autres faits passagers que la légèreté du public écarte pour faire attention à d'autres qui paraissent. Mais le zèle inconsidéré de ceux qui se disent les amis privilégiés de la monarchie l'a converti en projet d'attaque contre un ministre qu'ils aimeraient à écarter, pour le remplacer par un autre qui leur donnerait encore plus d'influence qu'ils n'ont sur les mesures du gouvernement.

N° 351. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 43)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington continue de se conduire avec la plus grande sagesse. Il déplore l'abus coupable que les royalistes exagérés font de la confiance mal avisée que Monsieur leur accorde, et les difficultés qui en résultent contre le gouvernement du Roi.

Dans plusieurs conversations, il s'est expliqué avec moi de la manière la plus franche ; il m'a assuré qu'il avait exigé du gouvernement de nouveaux ordres pour maintenir la restauration de la dynastie légitime, telle que l'Europe l'a reconnue par les derniers traités, et qu'il continuera d'agir dans le même sens ; mais il partage les alarmes de tous les bons, en voyant jusqu'à quel point une affaire qui concerne le monde entier peut être mise en danger par une conduite aussi imprudente et des erreurs qui paraissent inexplicables. Il m'a ajouté que, croyant avoir été utile à son siècle par sa carrière militaire, il met dans ce moment toute sa gloire à devenir pacifique, et que ce ne serait que la force des événements et de nouveaux malheurs publics qui pourraient lui faire abandonner ce système. Ses opinions sont pleinement connues aux Tuileries, mais elles n'ont pas encore détruit celles qui nous occasionnent tant d'inquiétude.

Lord Castlereagh a fait dire que l'amnistie, telle que le Roi venait de la proposer, avait rencontré l'approbation universelle en Angleterre, mais que la manière dont elle avait été reçue par la Chambre avait excité de nouvelles alarmes. Tous ces faits ont circulé même parmi les forcenés du parti, qui, au lieu de changer de conduite, se révoltent contre ce qu'ils osent appeler l'influence étrangère.

J'ai mandé à Votre Excellence que le duc de Richelieu avait prié lord Wellington de faire évacuer Paris par les troupes anglaises. Les alarmes que les députés nous causent ont fait suspendre cette mesure ; il restera encore ici deux brigades d'infanterie jusqu'à ce que de nouvelles forces françaises, et encore plus la sagesse du gouvernement, s'il est possible, parviennent à calmer l'agitation des esprits.

N° 352. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 46)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, ceux des ministres qui n'avaient pas opiné pour faire grâce à Lavalette, c'est-à-dire MM. de Vaublanc, Clarke et du Bouchage, renforcés par les funestes conseillers qui obsèdent Monsieur, frère du Roi, ont décidé ce dernier à exiger le renvoi de M. Barbé-Marbois. J'ai lieu de croire que ce renvoi avait été promis, puisque Monsieur m'en a parlé le soir du 11/23 comme d'une résolution arrêtée. Lui ayant demandé si le duc de Richelieu avait été consulté, et la réponse étant négative, je n'ai pas manqué de lui observer que son intervention dans les affaires d'État et les changements ministériels perdrait la monarchie et sa famille, et que je n'avais nul doute que le duc, blessé de cet affront, et dans l'impossibilité d'exercer toute l'influence qui lui est nécessaire pour gouverner, prendrait la décision de les abandonner. J'ajoutai que j'allais lui en parler, parce que le salut de la France, et la délicatesse, qu'on ne devait jamais mettre de côté, exigeaient de l'informer d'une mesure dont il devait être le premier juge, dans le cas où il la regarderait nécessaire.

Le lendemain, le duc de Richelieu eut avec Monsieur une explication très franche sur ce sujet, et, comme ce dernier fut convaincu que le renvoi de Barbé-Marbois aurait probablement occasionné la dissolution de tout le ministère, il y renonça pour le moment.

Ayant l'intention de parler plus en détail dans le cours de cette expédition de l'état des partis, je m'abstiens de toute observation ultérieure sur cet incident, qui, d'ailleurs, était le premier fruit que les intrigants voulaient recueillir de l'impression produite à la Cour par l'évasion de Lavalette.

N° 353. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 47)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, ma dépêche n° 33, en date du 3/15 de ce mois, contenait l'exposé des opinions et des intérêts différents qui divisent l'assemblée des députés. Je rendais également compte à Votre Excellence de la manière dont la loi d'amnistie avait été proposée par les ministres, et des doutes qui existaient sur son acceptation de la part de la majorité de la Chambre.

La commission vient de faire le rapport ci-joint. Il trahit des intentions hostiles envers le ministère et marque très peu de respect pour le Roi. Cette production a fait la plus mauvaise sensation sur le public en général. Les fonds ont baissé considérablement, et l'inquiétude qui en est la cause augmente par les effets mêmes qu'elle produit.

Cent personnes environ se sont inscrites avec le projet de parler pour et contre la loi. L'exaltation des royalistes forcenés et le dépit des autres ont été à leur comble durant la séance.

La discussion qui va s'ouvrir dans quatre jours secouera de nouveaux flambeaux de discorde; il est impossible de calculer tout ce que les passions et l'ignorance pourront mettre dans la bouche de la plupart de ces orateurs, dont les discours sont faits par des journalistes, et dans des bureaux d'écriture.

Le Roi est décidé à rejeter tous les amendements ajoutés à la loi qu'il a fait proposer. Il m'a dit lui-même qu'il ne consentirait jamais à traiter les régicides d'une manière plus sévère que les autres, puisque, ayant amnistié, au moment de sa restauration, les délits, les opinions et les votes, sa parole doit être sacrée.

Quant aux ministres nommés par Bonaparte, le Roi croit les avoir absous le jour où il a mis Fouché au nombre des siens. La dignité tient essentiellement à la suite et à la conséquence dans la conduite. Exposé par la délicatesse de sa position à être jugé de l'univers entier, il se gardera de perdre le respect et la considération qu'il inspire, et qui forment toute sa force, par l'abandon de ses propres maximes.

La Chambre des pairs et la voix du public en général manifestent et confirment les mêmes principes. Dans cette situation, il reste à considérer s'il ne conviendrait pas de retirer la loi avant le scandale de la discussion qui va agiter la France par des aveux et des récriminations sans fin, au lieu de la rejeter quand tout le mal qui peut résulter de la lutte entre les partis sera déjà arrivé. Le Roi en a le droit, et ce fut une légèreté de M. de Talleyrand, dans sa proclamation de Cambrai (et de laquelle il fut averti dans le temps), d'avoir aventuré au milieu des tumultes d'une assemblée délibérante une mesure qui émane entièrement des attributs du gouvernement, et qui ne peut être examinée sans inconvénient que dans le calme et le secret du cabinet. Je serais d'autant plus disposé à soutenir cet avis, que l'influence d'un pardon désiré par tous les gens raisonnables, et l'intervention de l'autorité royale pour faire taire les orages de la vengeance et de l'ambition, ne sauraient manquer d'obtenir l'approbation universelle. La tranquillité et le salut de la France, et surtout de la dy-

nastie régnante, loin de devoir être l'ouvrage du triomphe d'un parti sur l'autre, ne peuvent résulter que de la réconciliation de tous. La légitimité ne doit pas détruire, elle doit légitimer par son acquiescement les intérêts particuliers, même illégitimes, créés par la Révolution, et qui sont devenus indestructibles; elle doit se hâter de faire entrer le gouvernement dans cette marche ordinaire où les lois protègent tout et ne s'arment contre personne. J'ai cru de mon devoir d'exposer les raisons qui guident ma conduite, dans cette circonstance critique et essentielle à la paix du monde. Elles proviennent premièrement de la nature de mes instructions, que je ne manquerai jamais de suivre avec un scrupule religieux, et ensuite de ma propre conviction, soutenue par le suffrage unanime de tous ceux qui ont le plus d'expérience des affaires de ce pays.

A la veille d'une crise aussi délicate, amenée par la faiblesse d'un côté, par l'ignorance, l'ineptie et l'irritation de l'autre, il est difficile de donner une juste idée de l'état des choses. Au moment où j'écris, le Roi continue dans ses bons principes et ses bons sentiments, mais il ne met pas assez d'autorité envers sa famille pour étouffer les contrariétés qu'elle excite contre son système de gouvernement. Il désapprouve ceux qui, à force de vouloir épurer, veulent jeter dans le désespoir cette portion de la communauté qui possède la plus grande masse d'activité et de lumières. En parlant de cette matière, il m'a dit que *si ces Messieurs* (les royalistes) *avaient pleine liberté, on finirait par l'épurer lui-même.*

Monsieur s'est fait l'appui de tous ceux qui implorent son intervention contre la libéralité et l'indulgence du Roi. Entouré de brouillons médiocres, et incapable de discerner lui-même les mauvaises affaires dans lesquelles on l'entraîne sans cesse, il cède juste autant qu'il faut pour nourrir les intrigues d'autrui, sans avoir lui-même ni suite ni application pour les diriger.

Le ministère, sans être essentiellement divisé de principes, l'est néanmoins par la diversité des caractères. MM. de Vaublanc, Clarke et du Bouchage, qui sont plus particulièrement les créatures de Monsieur, voudraient conserver le patronage sans cependant trop s'éloigner du premier ministre. Il résulte de cette tendance servile beaucoup de choix et beaucoup d'actes qui sont très imprudents. A la nomination de MM. de Bruges et de Polignac, dont j'ai rendu compte, le ministre de l'intérieur a ajouté celle du duc de Fitz-James, comme commandant de la garde nationale à cheval de Paris, c'est-à-dire qu'il a tiré de l'antichambre inconstitutionnelle du prince les directeurs de la partie de la nation constitutionnellement armée.

Le duc de Richelieu et les autres ministres se soutiennent, parce que

la faction des exagérés n'ose pas encore compter sur une réunion capable de les remplacer; en attendant, on est parvenu à leur ôter une partie de leur influence, en faisant accorder des places à ceux qui votent contre eux, et en les mettant dans une position défensive qui blesse leur dignité et les prive d'une grande partie des moyens de gouverner.

La nation conserve encore une certaine disposition à se laisser guider; mais si, au lieu de trouver le repos qu'elle cherche, elle se sent agitée par cette pétulance sans force qui empêche toute idée de stabilité et d'uniformité, le moindre incident peut la faire sortir de l'état d'indifférence où elle est. Je ne vois pas, dans la situation où on a jeté les esprits, quel serait l'obstacle que les royalistes pourraient opposer à vingt mille hommes de la vieille armée, qui se réuniraient et se déclareraient pour un chef dont ils n'auraient pas à rougir.

Un pareil état d'indécision et d'anarchie parmi les gouvernants ne saurait durer longtemps. Ou il faut que le Roi et son ministère se prononcent contre l'influence de Monsieur, ou ils doivent s'attendre à se trouver enveloppés dans des difficultés capables de tout entraîner à une perte certaine.

J'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de la marche ultérieure des événements. La nature de ma correspondance peut lui faire connaître aisément le genre d'influence que je cherche à y exercer.

N° 354. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 48)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington est venu me trouver hier pour m'entretenir des objets contenus dans la dépêche précédente. Il m'a dit, comme nous en sommes souvent convenus, que les obstacles contre la marche d'un bon gouvernement en France proviennent uniquement de l'influence des princes sur le Roi, et des intrigues que leurs créatures excitent afin de s'emparer des places, en flattant leurs préjugés et leurs ressentiments.

Il a ajouté que le ministère du duc de Richelieu, loin de se trouver à l'abri de ces attaques, est menacé au contraire d'une dissolution inévitable et que, malgré la juste considération que le Roi avait pour lui, l'action journalière de la famille sur un homme travaillé d'infirmités et isolé, pour ainsi dire, dans son cabinet, triomphait, comme l'expérience le prouve, de sa raison et même de ses propres inclinations;

Que le seul remède contre un principe aussi irrésistible de désordre était, selon lui, de placer un homme entre le Roi et les princes qui fût à même d'empêcher, par sa situation et la confiance personnelle du monarque, l'intervention de ces derniers dans les affaires publiques, et qui devînt, pour ainsi dire, le gardien des mesures ministérielles; enfin que cet homme ne pouvait être que M. de Blacas, habitué à la société du Roi, aimé par lui et exercé dans la manière de déjouer les intrigues de la famille. En proposant cet expédient, lord Wellington n'entendait nullement le voir adopter sans le consentement du duc de Richelieu. Il me pria, en conséquence, de lui en parler, et me demanda en même temps mon avis et ma coopération.

Avant d'entrer en matière, je l'interpellai pour savoir si cette démarche était faite de l'aveu du gouvernement anglais; à quoi il répondit négativement et sur son honneur. J'ajoutai alors que je ne me croyais pas autorisé à décider d'une affaire aussi grave sans des ordres supérieurs, et que, pour ce qui concerne le duc de Richelieu, j'allais l'informer immédiatement de la proposition. En effet, après nous être consultés, le duc a répondu hier au soir à lord Wellington que, pour le moment, il ne se trouvait pas disposé à adopter une mesure qui, en elle-même, lui paraissait accompagnée d'inconvénients graves; et c'est ainsi que cette affaire se trouve maintenant suspendue.

Le duc de Richelieu doit nécessairement prendre quelque résolution pour se délivrer des embarras que les princes lui suscitent; soit qu'il réussisse ou non, l'expérience le mettra, dans les deux cas, à même de mieux juger de sa position et d'adopter un parti en conséquence.

Les ministres des autres puissances sont alarmés de voir quelque réunion monstrueusement ridicule succéder au ministère actuel et, dans ce cas, ils sont prêts à intervenir directement pour s'y opposer. Comme cette démarche serait fatale à l'indépendance de la France, je ne négligerai aucun moyen de l'éviter, surtout en conseillant au Roi de ne pas s'y exposer. La raison m'autoriserait à répondre du succès, mais l'infatuation et l'intrigue sont portées à un tel point, que même les plus justes combinaisons peuvent échouer.

Dans cette situation, Votre Excellence jugera aisément combien j'ai besoin d'éclaircissements pour régler ma conduite conformément aux instructions de Notre Auguste Maître. Je sais qu'il serait difficile de m'en fournir de positifs dans l'incertitude et la confusion des affaires; cependant j'ose encore la prier de les étendre aussi loin que la prévoyance peut arriver. Au milieu des factions qui agitent ce pays, les meilleurs argu-

ments ne sont qu'une ressource secondaire, il faut les appuyer de l'influence et de l'autorité, et en imposer à la faiblesse, lorsqu'on ne peut pas convaincre la raison.

N° 355. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 49)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, les trois annexes m'ont été remises par le ministre de la police.

La partie soulignée de la lettre du duc d'Orléans prouve combien il s'attend à ce que les circonstances le portent au trône, et ce n'est que pour encourager ses agents à Paris qu'il leur en fait la confiance formelle; quoique indirecte. Les lettres de lord Grey sont adressées à sir Robert Wilson et au club des jacobins anglais ici; quels que soient les résultats qu'ils attendent des nouveaux troubles en France en faveur de la liberté, il n'existe nul doute sur la mission de ces perturbateurs qui parlent de la paix publique en excitant partout à la guerre civile.

Tous ces renseignements confirment les bons esprits dans la résolution de se conduire avec modération, pour déjouer les desseins de tant d'ennemis. Les mauvais, au contraire, y voient de nouvelles raisons pour prendre des précautions odieuses, c'est-à-dire pour réunir contre soi-même tout ce qui ne manquerait pas d'être ramené par la conciliation et le besoin commun de sauver la patrie.

Le n° 3 contient des renseignements satisfaisants sur le rétablissement de la tranquillité et de la liberté des cultes à Nîmes; il en est de même à Avignon, et, en vérité, il n'existe de troubles que dans l'imprudence et les passions de ceux qui cherchent à les exciter.

N° 356. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 50)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le budget présenté à la Chambre des députés par le ministre des finances. Ce travail est remarquable par sa clarté, sa simplicité et les vérités qu'il contient.

Laissant à Votre Excellence le soin de l'approfondir dans ses détails, je me bornerai à indiquer les parties principales dans lesquelles il se divise.

Toute la dette flottante de la France, sous le nom d'arriéré, soit à titre de créances non liquidées, soit à titre d'engagements précédents, ou déficit dans la rentrée des contributions jusqu'au 1^{er} janvier 1816, est évaluée comme maximum à la somme de 770 millions.

En la fixant ainsi, le ministre s'est proposé, en même temps, de la séparer entièrement de l'exercice de 1816, et de lui assigner des moyens et des formes de remboursement indépendants des autres ressources destinées à satisfaire aux charges futures. Le prix de 100 000 hectares de bois, ajouté aux 300 000 que la loi de l'année passée avait mis en vente, et quelques autres expédients indiqués, suffisent amplement pour acquitter cette dette.

Les dépenses de l'année 1816, en comprenant à la fois celles appliquées au gouvernement intérieur, et les autres destinées au paiement de la contribution étrangère et à l'entretien des troupes, sont évaluées à 800 millions.

Les impôts ordinaires figurent dans la recette éventuelle pour 727 millions. Le restant se trouve dans les sacrifices faits par le Roi d'une partie de sa liste civile, dans les retenues sur les appointements, et dans une augmentation des cautionnements dont sont chargées les places de finances soumises à cette condition. Ainsi la dette fondée ne sera pas augmentée par des emprunts, il ne pèsera aucun nouvel impôt sur le peuple, et tous les besoins indispensables, aussi bien que tous les engagements, seront satisfaits.

La caisse d'amortissement fondée par le gouvernement précédent avait été en grande partie appliquée à d'autres objets. A la dernière apparition de Bonaparte, les restes des fonds destinés à cette institution furent aliénés pour les besoins courants. Le ministère actuel propose d'en créer une nouvelle, dont la première dotation sera de 14 millions provenant du revenu des postes. Son administration est également confiée à des personnes plus indépendantes de l'influence du Trésor.

Les progrès avec lesquels le revenu s'est augmenté par l'amélioration des formes de perception sont dignes de fixer l'attention de l'observateur. Votre Excellence verra également que la modification des droits de douanes jusqu'au point où ils cessent de laisser à la fraude de grands encouragements, en a presque doublé le produit.

Le Roi désire procurer par des mesures lentes et bien combinées une existence plus heureuse et plus respectable au clergé. Les curés sont maintenant les premiers pauvres de leurs paroisses, ce qui, en avilissant leurs personnes aux yeux du peuple, les prive de la dignité qui est néces-

saire à leur influence et à leur saint ministère. Le budget contient quelques dispositions à cet égard, qui, si elles ne sont pas bien efficaces, annoncent du moins le projet de cette grande et utile réforme.

La démonstration des ressources de l'État, dans un moment où tout paraissait devoir être dans la pénurie et la confusion, avait excité la joie et la confiance universelle. Il n'y a nul doute que, si les extravagances dont j'ai parlé dans mes autres dépêches n'étaient pas survenues pour alarmer les espérances et suspendre les calculs de tout le monde, ce travail aurait contribué de la manière la plus efficace à consolider la tranquillité publique.

N° 357. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 52)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le Comte, le marquis d'Osmond partira demain pour Londres, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne.

Les qualités conciliantes et les talents de ce personnage font espérer qu'il contribuera à déjouer les intrigues et à détruire les préjugés qu'on cherche à fomenter en Angleterre contre la Restauration. Ses ordres sont de fréquenter M^{sr} le duc d'Orléans et de lui rendre les honneurs qui sont dus à son rang, soit pour avoir occasion de mieux l'observer, soit pour le ramener à un système plus conforme à ses devoirs. Cette nomination est généralement agréée par tous les Anglais ici.

Le comte de Noailles est sur le point de partir pour Pétersbourg. Le duc de Richelieu l'aurait déjà expédié, sans les agitations que la Chambre des députés lui cause dans ce moment.

N° 358. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Mon cher Comte, ma correspondance ne doit pas vous paraître trop rassurante; je n'ai voulu rien ménager, il est bien que l'on sache tout. J'espère encore que Monsieur n'aura pas le pouvoir de se perdre et d'y entraîner les siens, et la France avec eux; cependant la frénésie peut même aller jusqu'à ce point. Comptez pour sûr que je fais tout ce qui est possible; j'ai besoin de leur montrer toute l'autorité de l'Empereur, et de produire la crainte là où la raison cesse de persuader. Le duc de

Richelieu n'écrit pas; il est dans un moment d'embarras dont il faut qu'il sorte avec vigueur. Vous savez que je n'ai pas de nouvelles depuis celles de Berlin; j'en invente de mon mieux pour la circonstance.

Les ressources financières de la France doivent vous étonner; elles sont, à la lettre, réelles et immanquables, peut-être supérieures si M. de Bruges voulait renoncer à la gouverner.

Je suis bien avec mes collègues, très bien avec lord Wellington. Si un pavillon des Tuileries laissait l'autre exercer son autorité, tout serait dans l'ordre à un point qui aurait surpassé même mes espérances; je ne veux pas me décourager, parce que ce sentiment humilie, mais j'en suis affligé plus que d'aucune chose au monde. On était flatté de hasarder de se casser la tête contre un colosse de bronze; aujourd'hui c'est contre des matelas; pas l'honneur d'une blessure.

Le 12/24 j'ai célébré l'anniversaire de l'Empereur; vous auriez difficilement vu un meilleur dîner; le chevalier du Lys vous prépare le menu, je l'enverrai quand je serai un peu plus de bonne humeur.

Il existe des commandes de l'Impératrice-mère, qui partiront dans quelques jours; elles voyageront en courrier, quoique un peu lentement; je vous écrirai par la même occasion. Gervais me fournit l'argent pour ces envois extraordinaires, sans cela le collègue m'aurait rayé en voyant les grosses sommes; faites payer, je vous en prie, celles qu'il doit pour l'arriéré, je n'aime pas ces entraves avec Laffitte.

Où êtes-vous logé? Je ne suis pas inquiet pour la *contessina*. Lorsqu'avant de pouvoir mordre sa nourrice on s'habitue aux auberges allemandes et aux *kartchmas* juives, on n'a plus le droit de devenir exigeante. Faites en sorte, mon cher ami, que vos lettres soient plus riantes que les miennes; je les attends avec tout l'intérêt que la circonstance a droit d'inspirer.

Mille compliments à M. et à M^{me} Gouriéff et à leurs intimes; les plus tendres amitiés à M^{me} de Nesselrode; quant à vous, croyez-moi comme toujours.

P.-S. — Je vous prie de tenir mon expédition secrète. Ruffo m'écrit que le Roi de Naples m'a conféré son grand-cordon de Saint-Ferdinand; comme je n'ai pas l'ordre et que la communication n'est pas officielle, j'attends avant de vous en écrire en forme.

N° 359. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(Lettre particulière.)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Mon cher Comte, me voici à la seconde expédition depuis votre départ; je vous ai écrit avec la première, en recommandant ma lettre au comte de Nesselrode. Les affaires de la France sont telles, que je les ai argumentées sans aucune retenue; elles touchent à leur salut ou à leur perte, tant le mal et le remède sont placés de près. C'est l'intervention de la famille royale dans les discussions de la Chambre des députés, et en général dans toutes les résolutions du Roi, qui empêche la France d'être heureuse et l'Europe d'être tranquille. Il n'existe pas de moyen que je n'aie employé pour les avertir de leur danger; tout ce que j'ai pu faire jusqu'à présent, c'est de le différer; l'empêcher totalement, c'est chose dont personne n'oserait répondre.

Le duc de Richelieu soutient son caractère, mais vous savez que le maniement journalier des affaires, et j'ajouterai des intrigues, lorsqu'elles sont nécessaires pour le bien, n'est pas son fort. L'impudence de ses adversaires, qui composent l'antichambre de Monsieur, est réellement révoltante. J'ai constamment été d'avis de les attaquer, je crains qu'il ne cède, après s'être compromis; il y sera forcé, et le temps rendra le succès plus difficile. Vous auriez de la peine à croire qu'ils ont le projet de faire un prince premier ministre, et qu'ils se proposent de gouverner la France, en dépit d'elle-même et de l'Europe, par des gens qui sortent de la sacristie ou qui mériteraient d'aller tout droit à la maison des fous. Le Roi les connaît, les juge et les méprise, mais, cloué sur son fauteuil, au bout de la journée, finit par céder toujours quelque chose. C'est ce qui a suggéré à lord Wellington l'idée de placer en sentinelle Blacas, que les brouillons de la Cour cherchent à rappeler, à leur tour, pour en faire un instrument dans leur sens. Cette mesure est si délicate, les avantages et les inconvénients se balancent si fort, qu'en vérité je n'ose pas encore fixer mon opinion, et je m'abstiens en attendant mieux.

Rien ne rendra Monsieur et sa famille raisonnables, si ce n'est la peur. Il faut les menacer d'abandon et même de ressentiment, et le faire de la manière la plus explicite. Il est aisé de dire que l'Europe entière est fatiguée et scandalisée de voir ce partage d'autorité qui met en danger ses plus chers intérêts, et qu'elle ne saurait pas le souffrir longtemps; cette déclaration, qui serait fatale si elle devenait une démarche diplomatique,

n'a nul inconvénient dans une communication confidentielle. Je suis sûr qu'en observant les convenances et rendant au Roi la justice qui lui est due, il sera très content de voir que l'on vient à son secours, et que les prédictions qu'on lui a faites, et qu'il n'a pas manqué de rejeter, se vérifient.

Voici environ deux mois que je n'ai reçu aucune nouvelle ni aucun ordre, c'est un peu trop, dans un temps et sur un théâtre où j'ai besoin de paraître avec toute l'influence que les ordres et la résolution du maître seuls peuvent donner. Vous avez quitté Paris en voyant et jugeant ma position; faites en sorte pour le bien des affaires qu'on ne m'abandonne, qu'on ne m'oublie pas. Vous savez tout ce que j'ai à combattre et tout ce que je dois éгалer.

Dans le cas où l'Empereur se déciderait à écrire au Roi, il conviendrait peut-être de le faire en réponse à la lettre qui a accompagné le traité autographe¹, de relever les principes de modération qu'elle contient, de l'exhorter à persévérer et surtout à gouverner seul avec ses ministres. En parlant de sa famille, il est prudent de lui faire supposer le moins possible que c'est à mon instigation que cela a lieu : la voix de l'Europe est assez prononcée à ce sujet pour pouvoir s'y rapporter. Le moyen de leur faire du bien consiste en grande partie dans celui de ne pas les offenser personnellement et de conserver leur confiance, du moins pour ce qui regarde la pureté des intentions; les vérités ont rarement réconcilié les hommes faibles. Je ne devrais pas vous parler de ces précautions, c'est un chiffre que vous savez mieux que personne, surtout par la connaissance que vous avez de Paris. Écrivez-moi, *liberi sensu in simpliciter parole*. Tout à vous.

1. Voir la dépêche de Pozzo di Borgo n° 24, du 11/23 novembre 1815 (notre n° 331).

1816

N° 360. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 11)

Saint-Pétersbourg, 2 janvier 1816.

Monseigneur, le comte de Heerdt, grand-écuyer de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, a remis ses lettres de créance jeudi dernier en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Le même jour, il a fait à Sa Majesté l'Impératrice-mère la demande de la grande-duchesse Anne pour le prince d'Orange. L'époque du mariage n'est pas encore fixée. Il ne sera célébré qu'après celui de la grande-duchesse Catherine, qui aura lieu dans le courant du mois de janvier.

Aboul-Hassan-Khan, ambassadeur de Perse en Russie, a fait hier une entrée solennelle à Saint-Pétersbourg, où il attendait depuis huit mois le retour de l'Empereur. Votre Excellence lira dans les gazettes la description de ce spectacle bien plus digne de la foire que de la majesté des souverains. La beauté des troupes russes, qui, au nombre de 40 000 hommes, bordaient la haie depuis la porte de Péterhoff jusqu'à l'hôtel de l'ambassade, a pu seule sauver une pareille cérémonie du ridicule et des huées de la populace.

Dans la soirée du 24 décembre, anniversaire de la naissance de l'Empereur, il y eut un bal fort nombreux chez Sa Majesté l'Impératrice-mère. Aucun agent diplomatique au-dessous du rang d'ambassadeur ou de ministre n'y fut invité. J'aurais peut-être différé de rendre compte à Votre Excellence de cette circonstance, si elle n'avait excité des plaintes très vives de la part des chargés d'affaires d'Autriche, d'Espagne et de Prusse. Ils en ont fait le sujet de dépêches assez amères à leurs gouvernements, dont l'usage est d'admettre aux fêtes de la Cour toutes les personnes qui composent les légations ou qui y sont attachées. Tous insistent pour une réciprocité bien naturelle, et sur laquelle Votre Excellence jugera peut-être convenable d'appeler également l'attention de Sa Majesté.

En vous informant, Monsieur le Duc, de cette exclusion peu obligeante, il est aussi de mon devoir de ne pas vous laisser ignorer l'accueil plein de bonté qu'a reçu la légation du Roi, lors de sa présentation à l'Empereur et aux princes et princesses de la famille impériale. Je crois devoir attacher beaucoup plus d'importance à cet accueil qu'à une étiquette établie depuis longtemps, et sur laquelle il me semble qu'on est disposé à revenir, aussitôt que celle de la Cour de France sera mieux connue.

N° 361. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 12)

Saint-Pétersbourg, 5 janvier 1816.

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la traduction d'un oukase assez remarquable, qui expulse de Saint-Pétersbourg les Jésuites, qu'on y avait accueillis, et qui y dirigeaient une maison d'éducation nombreuse. C'est le seul acte du gouvernement, de quelque importance, qui ait été publié depuis plusieurs jours.

M. de Steigentesch, général au service de l'Autriche et ministre de cette puissance à Copenhague, vient d'arriver à Saint-Pétersbourg. Il est chargé d'une mission temporaire dont le but ostensible est de fixer les limites de quelques cantons de Pologne. Il sera suivi de près par M. de Lebzelttern, ancien chargé d'affaires d'Autriche en Russie, qui y revient en qualité de ministre. On assure que les deux Cours sont convenues de ne pas s'envoyer d'ambassadeur.

N° 362. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 58)

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par mon rapport *sub* n° 47, de l'état où se trouvait la discussion concernant l'amnistie, et de l'inquiétude qu'avait produite dans le public la divergence d'opinions à ce sujet parmi les députés de la Chambre.

Le projet de retirer la loi et d'y pourvoir par ordonnance, ainsi que le Roi en avait le droit, afin d'éviter les inconvénients qui pouvaient résulter de la chaleur des débats, fut abandonné dans l'espoir conçu par les ministres d'obtenir la majorité. La discussion ayant donc été ouverte, ceux qui désiraient le contraire redoublèrent d'activité pour les faire échouer.

Votre Excellence aura pu se persuader, par la teneur de ma correspondance, de l'intérêt que j'ai sans cesse porté à l'issue de cette affaire. Elle mettait les royalistes zélés en opposition ouverte avec les ministres du Roi. Dans le cas où les premiers auraient remporté un avantage complet, personne n'aurait osé espérer contenir les imprudences qui seraient dérivées infailliblement de l'abus de leur triomphe, et la marche de l'administration actuelle pouvait devenir impossible. Si l'autorité parvenait entre leurs mains, l'alarme serait devenue encore plus générale, soit par leur incapacité reconnue, soit par la conviction où l'on est de leur tendance en faveur de mesures de rigueur ou exclusives.

Au milieu de toutes ces agitations, le Roi a persévéré avec une grande constance dans la résolution de maintenir la loi proposée par lui; il a saisi toutes les occasions de manifester directement sa volonté et l'a fait annoncer d'une manière formelle par ses ministres.

Le rapport de la commission de la Chambre contenait cinq classes ou catégories de personnes désignées coupables, et qui devaient être recherchées et poursuivies; il proposait d'ajouter la confiscation des biens, abolie par la Charte, à la peine afflictive qui serait prononcée contre les prévenus. Ces deux articles, qui étaient remplis d'inconvénients sans nombre, ont été rejetés, mais à une faible majorité de neuf voix seulement.

Dans la disposition qui concerne la famille Bonaparte, le Roi a fait substituer le mot *descendants* à celui d'*enfants*, avec l'intention d'empêcher toute poursuite contre le prince Eugène de Beauharnais, sous prétexte de son adoption.

Le seul article qui regardait ceux des régicides qui avaient accepté des emplois durant l'apparition de Bonaparte, ou qui avaient signé l'acte additionnel, n'a pu être éliminé; toute l'assemblée a, sans exception, voulu autoriser le Roi à les expulser de la France; ce sentiment a été unanime et irrésistible. Les députés, se trouvant tous délivrés d'une discussion gênante et pénible, paraissent avoir été flattés de se rencontrer d'accord sur le sort d'individus en faveur desquels aucun n'a voulu porter la parole; ainsi la disposition qui les concerne est la seule ajoutée au projet de loi. Le Roi aurait voulu l'éviter sincèrement; mais, fatigué des difficultés plus graves et plus essentielles qu'il a dû vaincre, et entraîné, pour ainsi dire, par l'unanimité des deux Chambres, il ne pourra s'empêcher d'adopter la loi ainsi amendée.

La question maintenant n'est plus si on doit pardonner aux régicides, mais si, après tout ce qui vient d'avoir lieu, il convient de s'exposer à tous les inconvénients d'une lutte contre les deux Chambres, pour ne pas

inquiéter ceux d'entre ces individus qui sont atteints par la résolution de la législature. Il paraît qu'il serait imprudent de leur faire un pareil sacrifice, et que, dans un pays tel que la France, aujourd'hui où les mesures extrêmes sont éminemment dangereuses, leur éloignement est préférable, parce qu'il présente dans la pratique, sans aucun doute, moins d'inconvénients que ceux qu'on aurait à craindre dans le cas opposé. Le Roi se propose d'employer dans l'exécution la plus grande équité et de faire usage de cette clémence et de cette modération qu'il aurait voulu employer envers eux d'une manière plus positive et même avec plus d'éclat.

La fin de cette discussion orageuse a fait cesser en grande partie les inquiétudes publiques. Le duc de Richelieu en a retiré beaucoup de gloire et un peu plus de constance. Les Chambres n'ayant pas de questions personnelles à traiter, on s'occupera à l'avenir avec moins de passion des affaires réelles, où la force des choses en impose à l'égoïsme et aux ressentiments.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis ce débat est si court, qu'il serait trop hardi de hasarder dans ce moment des conséquences plus décisives. Votre Excellence peut être persuadée que je ne négligerai rien, de mon côté, pour les diriger vers le bien général et la réconciliation de tous les partis, dont, selon mon avis, dépendent exclusivement le salut de la France et la paix de l'Europe.

N° 363. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 59)

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le Comte, peu de jours après l'envoi de mon dernier courrier, je fus averti qu'il circulait, d'une manière mystérieuse, un soi-disant rapport manuscrit sur l'état de la France, soumis par moi à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et surpris à l'indiscrétion des personnes attachées à la mission.

La police en ayant été informée, je priai le ministre de ce département d'en saisir un exemplaire, et je parvins moi-même à me le procurer par mes propres moyens, tel qu'il se trouve dans l'annexe ci-jointe¹. La fausseté de cette production me rassura sur tous les genres d'inquiétude qu'elle avait fait naître, et je ne me suis occupé en conséquence qu'à la démentir et à découvrir, s'il était possible, la source de cette imposture.

1. *Rapport sur l'état actuel de la France (décembre 1815)*. Écrit politique qu'on faisait circuler à Paris comme émanant du général Pozzo di Borgo et adressé à Sa Majesté l'Empereur

C'est le baron de Staël, attaché à la mission suédoise, qui le premier l'a communiquée au club des jacobins anglais, présidé par sir Robert Wilson. Celui-ci, qui est en rapport avec l'ambassadeur d'Angleterre, sir Charles Stuart, n'a pas manqué de lui en faire la confidence. Lord Kinnaird l'a fait lire en secret au prince de Talleyrand, qui n'a pas été fâché de voir une intrigue de plus sur le pavé de Paris, et au duc de Wellington, qui, par son bon sens et son discernement, l'a déclarée apocryphe au premier coup d'œil, et m'en a parlé dans cet esprit immédiatement.

Le Roi, les princes et les ministres ont été les premiers à rejeter cette imposture; mais, malgré les invraisemblances qu'elle contient et qui n'ont pas échappé à ceux qui ont quelque idée de ma manière d'agir et de mon style, une partie considérable des sociétés secondaires surtout en a été inquiétée, et il a fallu multiplier les démarches pour désabuser les esprits.

Les auteurs de cette imposture, se voyant déjoués à Paris, ont décidé de la faire publier à Londres dans les journaux. Votre Excellence verra, par les renseignements tirés de la police et contenus dans le numéro subséquent, avec quelle noirceur et quelle activité ils s'en occupent. Pour mettre quelque obstacle à ce complot, j'ai informé M. l'ambassadeur comte de Lieven de toute cette intrigue par la lettre n° 2, et lui ai envoyé une copie du libelle, afin qu'il puisse le démentir, s'il parvient à être publié avec des indications propres à faire supposer que je puis en être l'auteur.

Il existe dans le rapport de la police une circonstance qui m'a paru digne d'attention. Le chevalier Stuart est au nombre de ceux qui m'ont assuré de la manière la plus positive qu'ils regardent cette production apocryphe, telle qu'elle est en effet, et qu'il en écrirait de même à son gouvernement. Cependant il paraît que c'est chez lui qu'on la copie avec profusion, et qu'il l'envoie sans nécessité partout où il a des correspondances.

Pour ce qui regarde ces sortes de productions en elles-mêmes, Votre Excellence n'ignore pas qu'il existe à Paris des professeurs de libelles qui se vendent à tous les partis, et que l'usage d'en jeter dans le public est un de ceux qui n'ont jamais été interrompus depuis la Révolution.

La protection accordée à cette monarchie et l'intérêt efficace employé en faveur de la restauration par Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, étant une des bases les plus solides sur lesquelles repose la confiance de tous les Français dans leur avenir, les perturbateurs

étrangers, dont un grand nombre s'agite dans cette capitale, d'accord avec ceux de l'intérieur, ont saisi le moment de la discussion orageuse concernant l'amnistie, pour ajouter encore aux inquiétudes publiques en inspirant des craintes, autant qu'il dépendait d'eux, sur la continuation de cette protection, dans l'espoir d'ôter au Roi l'appui immense que lui donne l'amitié de la Russie et, j'oserai dire, l'emploi que je cherche à en faire pour le bien général.

Quant au chevalier Stuart, quelle que soit son ignorance ou sa complicité dans cette affaire, j'ai lieu de croire que l'influence qu'il me voit exercer moyennant la représentation dont je suis investi, la confiance qu'on m'accorde et le poids que doit apporter naturellement dans les affaires du moment tout serviteur zélé de Sa Majesté l'Empereur, blessent son humeur jalouse et hautaine, et qu'il ne serait pas fâché de voir diminuer ces avantages, sans se faire scrupule sur les moyens, pourvu qu'il puisse réussir.

En rendant un compte détaillé à Votre Excellence de cette affaire, je dois ajouter qu'elle est à peu près éteinte à Paris. J'ignore si la cabale la reproduira à l'étranger; dans ce cas je ne saurais faire autre chose que la démentir et la livrer au mépris qu'elle mérite.

N° 364. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 60)

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la continuation des rapports de la police secrète, concernant surtout la conspiration permanente des révolutionnaires anglais en France.

Le gouvernement britannique est sans doute informé de toutes ces démarches. Que l'ambassadeur d'Angleterre reçoive leurs confidences pour être instruit ou qu'il encourage leur conduite, la vérité est qu'ils sont en communication avec lui, et que le nombre en augmente surtout par l'accession des militaires.

Le motif principal qui anime ceux-ci est la jalousie contre lord Wellington; ils savent que le Prince Régent n'a pas de sentiments vrais et généreux envers lui, et cette persuasion les enhardit à former toutes les mauvaises intrigues qu'ils peuvent inventer.

Ayant demandé au chevalier Stuart sous quel rapport l'opposition fixera son point d'attaque contre les ministres, à l'égard du traité de Paris, il m'a répondu que lord Grenville leur reprochera d'avoir préféré l'argent

à des acquisitions territoriales, et que ce sont les provinces frontières et la ligne militaire qu'il fallait arracher à la France et non quelques millions stériles.

Le ministère, sans doute, soutiendra et justifiera sa conduite, mais de pareils débats, sur un sujet qui intéresse la rivalité et flatte l'ambition nationale, ne peuvent manquer de laisser une forte impression sur le public, et le gouvernement se tiendra pour averti de ne pas laisser passer une seconde occasion, si elle se présente. Les moyens infailibles de faire avorter tous les mauvais desseins, et ceux qui existent et ceux que l'on pourrait combiner à l'avenir, sont sans contredit la sagesse et la modération du gouvernement. J'ai observé qu'à l'instant même où les inquiétudes des partis diminuent, l'esprit français augmente et prend son ascendant, et qu'on peut en appeler encore à des qualités fortes et estimables qui ne sont pas tout à fait éteintes dans la nation, si on sait les réveiller.

Il est de mon devoir de répéter à Votre Excellence que la vigilance de notre gouvernement et l'amitié bienfaisante de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, deviennent tous les jours plus nécessaires à cette monarchie. Ses conseils seront suivis en proportion de l'intérêt qu'il daignera prendre au sort du Roi et de son pays, et à l'accomplissement de son ouvrage.

N° 365. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 61)

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le Comte, la garde royale a commencé à faire le service, du 1^{er} janvier, nouveau style.

Le nombre qui existe dans Paris peut se monter à 6 000 hommes environ, dont 4 500 de cavalerie. La tenue en est très belle et on m'assure que les gens sont animés d'un bon esprit. Le reste des formations a lieu dans les provinces. Le scrupule qu'on apporte dans le choix et les difficultés naturelles à ces sortes d'opérations exigeront encore trois mois avant que ce corps soit au complet.

En passant devant Montmartre, où se trouve encore un poste anglais, le détachement français a montré de l'irritation. La garde nationale, qui heureusement était de service, et la prudence des officiers, ont évité les inconvénients de cette rencontre dangereuse. La faction des jacobins anglais a cherché à répandre l'alarme, mais le duc de Wellington l'a entièrement assoupie.

Il existe encore à Paris deux brigades d'infanterie anglaise. Elles auraient dû partir, d'après les arrangements dont j'ai rendu compte à Votre Excellence. Les inquiétudes de ces derniers jours avaient décidé la continuation de leur présence; j'espère qu'on pourra les renvoyer bientôt sans inconvénients, et que l'apparence de cette force cessera d'être nécessaire.

N° 366. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 16)

Saint-Pétersbourg, 15 janvier 1816.

Monseigneur, l'Empereur s'est rendu, il y a quelques jours, chez le maréchal Soltykoff, président du conseil des ministres. La nature des affaires qui ont été traitées dans cette conférence a amené, de la part du maréchal, quelques observations sur la situation des finances de l'Empire, sur l'accroissement progressif de l'armée qui absorbe tous les revenus de l'État, sur le mécontentement que fait naître l'attention presque exclusive que l'Empereur donne aux détails militaires, et le peu de temps qu'il consacre aux autres branches du gouvernement. Ces représentations ont déplu, et, le lendemain, un oukase a décidé que le général d'Araktchéïeff présiderait le conseil des ministres, au lieu du maréchal Soltykoff, aussi longtemps que la santé de ce dernier ne lui permettrait pas d'exercer les fonctions de la place dont il conserve toujours le titre. Le crédit du comte d'Araktchéïeff n'a, dans ce moment, d'autres bornes que celles qu'il paraît vouloir y mettre lui-même. Chaque jour, il travaille durant plusieurs heures avec Sa Majesté. Il entre dans ses vues avec le dévouement absolu dont il fait profession pour sa personne. Il flatte ses goûts militaires et s'occupe de l'exécution de ses plans avec une infatigable activité. L'armée va recevoir une nouvelle organisation; les levées qui ont été ordonnées, il y a plusieurs mois, se poursuivent sans relâche, et jamais l'état militaire de la Russie n'aura offert une masse de forces aussi redoutable.

L'époque de l'année à laquelle nous nous trouvons, et les alliances que contracte la famille impériale, donnent lieu à des fêtes sans nombre, dont Votre Excellence me saura gré de lui épargner la description. Ces fêtes m'ont souvent fourni l'occasion de voir l'Empereur, et je dois encore répéter à Votre Excellence que Sa Majesté m'a constamment traité avec une bonté particulière. Avant-hier, j'ai été invité à l'Ermitage, et l'on s'est écarté, dans cette circonstance, de la sévérité de l'étiquette qui excite les plaintes du corps diplomatique, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans ma dépêche datée du 2 de ce mois.

N° 367. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 65)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par ma dépêche *sub* n° 59, du mémoire apocryphe qui circulait sous mon nom, et des mesures que j'avais prises afin de mettre M. l'ambassadeur comte de Lieven dans le cas de le démentir, si (comme j'avais raison de le croire) les vrais auteurs de cette production la faisaient insérer dans leur journal à Londres.

Cette supposition vient de se vérifier. L'éditeur du *Morning Chronicle* a osé la publier comme venant de moi; les autres gazettes ont déjà relevé les invraisemblances et les contradictions de cette rapsodie maligne et triviale, mais je n'ai encore reçu aucun renseignement direct de la part de notre ambassadeur. La convenance, et, je dirai, la nécessité d'étouffer une pareille calomnie m'ont décidé à réitérer mes instances auprès de lui et à réclamer de nouveau ses bons offices, moyennant la lettre dont la copie se trouve ci-jointe.

L'arrestation du général Wilson, dont je parlerai plus au long dans le numéro suivant, les découvertes faites par la saisie et l'examen de ses papiers, le mépris que le Roi, la Cour, et tous les gens de bien sans exception ont jeté sur cette basse intrigue, l'avaient déjà étouffée à Paris, où elle n'a produit aucune conséquence; mais le public d'Angleterre a besoin peut-être d'un désaveu soutenu et formel. Le duc de Wellington croit qu'il conviendrait de poursuivre et de faire punir l'éditeur du *Morning Chronicle*; il m'a dit n'attendre lui-même que l'avis de l'avocat général pour intenter un procès contre ce libelliste, à cause d'autres calomnies dont il est l'objet. Malgré le droit et le désir que j'aurais d'obtenir satisfaction d'une imposture aussi inique, je ne saurais me décider à des démarches qui ne manqueraient pas de faire un grand éclat, sans l'autorisation souveraine.

Dans tous les cas, Votre Excellence me permettra de lui observer qu'il me paraît convenable que la réponse qui me sera adressée sur cette affaire par ordre de Sa Majesté Notre Auguste Maître soit de nature à devenir publique, et qu'il faudrait m'y autoriser en conséquence. Conçue dans des termes que la sagesse ne manquera pas de suggérer, elle sera utile parce qu'elle découragera ceux qui penseraient à répéter de pareilles manœuvres à l'avenir, et qu'elle dissipera tous les soupçons que des

interprètes téméraires ou malveillants cherchent à mettre en avant sur la continuation de l'intérêt de notre Cour pour celle des Tuileries et la paix de la France. Ces politiques spéculateurs se multiplient tous les jours davantage; il en est parmi eux à qui tous les motifs de convenance devraient prescrire de se taire.

Il n'existe aucun doute que le prétendu rapport a été fabriqué de concert entre le club des révolutionnaires anglais, les jacobins forcenés et les brouillons mécontents qui entourent M. de Talleyrand. Ils ont tous espéré, quoique dans des vues différentes, que l'obstination des royalistes exagérés à soutenir les exceptions à la loi d'amnistie, contre l'avis du ministère, amènerait la retraite du duc de Richelieu. A cet événement ils ont voulu associer, par anticipation, l'idée de la mauvaise impression qu'il devait faire à juste titre sur notre cabinet, et, en accumulant toutes ces causes d'inquiétude, préparer à la Cour de grands embarras et lui inspirer de fortes terreurs pour le moment où la crise attendue arriverait. Cette cabale a été entièrement déjouée, puisque rien de ce que les perturbateurs espéraient n'a eu lieu et que, d'un côté, la précaution prise d'éviter les moyens extrêmes, et la fermeté montrée, de l'autre, pour soutenir le ministère et les mesures modérées qu'il avait proposées, ont amené une conclusion dont le public a été suffisamment satisfait, et qui a de nouveau permis aux pouvoirs respectifs de l'État de se réconcilier et de s'entendre.

N° 368. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 66)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le Comte, la réunion des Anglais révolutionnaires à Paris, qui souvent a été l'objet de ma correspondance, devenait tous les jours plus dangereuse.

Leur intention était d'exciter des troubles en France, de se concerter à cet effet avec tous les mécontents du pays, de les irriter contre la Cour, d'attaquer la conduite du duc de Wellington, et surtout de le rendre impopulaire dans sa propre armée.

Le but final de ce complot, par rapport au gouvernement futur de la France, n'était pas déterminé; tantôt c'était le duc d'Orléans, et tantôt le Roi de Rome qui devaient occuper le trône, et souvent leurs idées ne s'arrêtaient sur personne; il fallait à ces agitateurs des désordres, afin d'attaquer l'administration actuelle à Londres, et de lui reprocher

l'existence de troubles qu'eux-mêmes cherchaient à exciter, lorsque les ministres anglais seraient venus, à l'ouverture du Parlement, annoncer le rétablissement de la paix générale.

Sir Robert Wilson paraît avoir été l'homme choisi pour diriger cet ouvrage de confusion; son activité et sa hardiesse connues étaient sans doute des moyens de succès, mais sa légèreté et son imprudence l'exposaient à chaque instant à être découvert et compromis.

La police avait déjà saisi le fil de sa correspondance, ainsi que je l'ai mandé régulièrement à Votre Excellence, et le gouvernement délibérait sur le moment convenable pour l'expulser avec ses coopérateurs, lorsqu'un nouvel incident survint, qui jeta ces perturbateurs dans la situation qu'ils méritaient depuis longtemps.

Parmi les crimes dont on avait raison de les soupçonner coupables, se trouvait celui d'avoir contribué à l'évasion de Lavalette. Ce dernier n'avait pas osé quitter Paris, où il se tenait caché depuis qu'il avait échappé à sa prison; ce ne fut que le 5 de ce mois (nouveau style) que le général Wilson, le sieur Bruce et quelques autres hasardèrent de l'emmener hors des frontières.

Le gouvernement, qui les observait, avait conçu le soupçon de quelque départ précipité, lorsque Wilson disparut en effet. Le télégraphe joua dans toutes les directions, mais, la journée étant extrêmement brumeuse, la communication fut impossible à établir. Trois jours après, Wilson reparut de nouveau; il avait à peine gagné son logement, qu'il s'empressa d'informer lord Grey qu'il venait d'emmener Lavalette hors des frontières. L'annexe n° 1 contient la traduction littérale de sa lettre et les détails curieux et intéressants de cette expédition.

Le général Wilson recommanda ce document à un homme qu'il croyait de sa confiance, avec ordre de le remettre à l'ambassadeur d'Angleterre, pour qu'il fût transmis à Londres par le courrier qui partait le jour même. Le commissionnaire infidèle ouvrit le paquet, en retira l'original, mit du papier blanc à la place dans l'enveloppe qu'il ne manqua pas de recacheter, présenta ce simulacre à l'ambassadeur d'Angleterre, en retira le reçu qu'il vint remettre à Wilson comme une preuve de son exactitude, et s'empressa ensuite de faire part à la police de la capture et de la découverte qu'il venait de faire.

Le ministre vint me trouver à l'instant même, au nom du duc de Richelieu, pour me consulter sur les mesures à prendre. Je fus d'avis d'arrêter les coupables, sans aucune hésitation. Un pareil acte de vigueur montrait à la France que l'autorité du Roi demeurait intacte, malgré la

présence des troupes étrangères ; il flattait l'amour-propre national, il dissipait d'une manière éclatante une association dangereuse, il détruisait les prétextes et les inquiétudes de la Chambre sur la conduite de quelques ministres à l'égard de l'évasion de Lavalette, et enfin il se trouvait conforme aux lois du pays. Cette résolution prise, elle ne put être exécutée que le lendemain. Le général Wilson, le capitaine Hutchinson et le sieur Bruce furent arrêtés. Une heure après, lord Wellington et le chevalier Stuart en furent informés. Le premier répondit qu'il s'en rapportait aux lois du pays, et en général sa conduite a été, comme à l'ordinaire, franche et loyale. Le second, qui, par l'exposé de Wilson, paraît avoir délivré le passeport sous un nom inconnu qui a servi à faciliter l'évasion, a renvoyé l'affaire à son gouvernement.

Au moment où j'écris, la réponse n'est pas encore arrivée de Londres, mais il n'existe, à mon avis, aucun motif d'appréhender que le gouvernement britannique veuille soustraire à l'action des lois des individus qui s'établissent dans un pays étranger pour les violer.

Parmi les papiers saisis, on a trouvé l'annexe n° 2 ; l'original, qui est en anglais, n'est pas signé ; on le croit de lord Grey, ou par son ordre, d'après la teneur de sa correspondance passée. Votre Excellence aura sans doute horreur de la chaleur avec laquelle on se plaint que les troubles diffèrent à éclater.

On a également découvert une copie du rapport qui m'a été attribué ; elle est écrite d'une main inconnue, avec des renvois et des corrections qui prouvent l'ouvrage immédiat de l'auteur ou de ses coopérateurs.

Un général Siérakowski, lithuanien, qui a servi Bonaparte et qui suivait maintenant une princesse Jablonowska surannée, tenant réunion de gens suspects à Paris, a été également arrêté comme complice. Cet individu, qui ne s'était jamais annoncé à la mission, n'a fait aucune réclamation auprès de moi jusqu'à ce moment.

Le général Wilson refuse de répondre aux interrogatoires ; le sieur Bruce avoue tout ce qui le concerne à l'égard de l'évasion de Lavalette, mais s'abstient de répondre sur aucun autre objet.

Le procès de tous ces prévenus sera cumulé avec celui des concierges et autres personnes impliquées dans la première évasion de la Conciergerie ; c'est la Cour d'assises qui en connaîtra, selon les formes. La peine portée par le code est cinq ans de détention.

Toute cette affaire produit en général une très bonne sensation dans le public, et le complot dont j'ai eu souvent occasion de parler à Votre Excellence ne pouvait se dissiper d'une manière plus heureuse.

N° 369. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 67)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le Comte, la loi d'amnistie paraît avoir en général satisfait tous les partis; il existe cependant des hommes qui auraient voulu également exempter ceux des régicides qu'elle a atteints. Le Roi l'avait proposé lui-même, mais la marche de la discussion, dont j'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, et le ressentiment que l'enthousiasme des Chambres a excité contre eux ont rendu cette mesure inévitable. Tous demandent des passeports pour se réfugier en pays étranger; je sais qu'on s'est adressé aux ministres d'Autriche et de Prusse, qui en ont informé leurs Cours. Le Roi facilitera les arrangements qui pourront rendre cette émigration moins pénible; elle se réduira à trente individus de cette classe environ.

Les Chambres sont maintenant occupées du budget; le désir de se rendre intéressantes, des projets, inexécutable pour le moment, d'appliquer à la subsistance du clergé les bois non vendus, des desseins ambitieux contre les ministres, leur rendront cette discussion pénible; mais, comme il faut de l'argent et que les délais sont impossibles à obtenir sans la ruine et la confusion totale de l'État, on sera obligé de se réunir au plan de l'administration, puisqu'il n'en existe aucun propre à le remplacer d'une manière réelle et efficace.

La Charte a fixé le renouvellement des députés par cinquième pendant l'année 1816. Les royalistes désignés sous le nom d'exagérés, qui forment la majorité de la Chambre, se proposent d'é luder cette disposition, c'est-à-dire de différer le premier triage à l'année 1820, et de s'assurer ainsi la continuation de leur droit de séance. Cette mesure ne peut avoir lieu que du consentement de la Chambre des pairs et du Roi; l'un et l'autre sont décidés à la rejeter; c'est de toutes les prétentions celle qui est la moins justifiée par la loi positive, par la politique ou la prudence.

Le duc de Richelieu rencontre sans cesse les inconvénients qui résultent des intrigues de M. de Vaublanc et du manque de moyens du duc de Feltré; ces deux ministres, dont les départements embrassent presque toutes les affaires de l'État, flottent entre le Roi et Monsieur, et occasionnent à chaque instant des contradictions et des affaires fâcheuses. C'est une des causes principales qui empêchent l'administration actuelle

d'acquérir un grand crédit, et de donner elle-même au reste de la France le premier exemple d'union.

Le ministre de l'intérieur a élevé une querelle contre celui de la police, sous prétexte que ce dernier a fait méchamment publier les opinions que l'autre avait prononcées durant l'Assemblée législative. Cette intrigue avait suffi à Monsieur, qui protège M. de Vaublanc, pour demander le renvoi de M. Decazes. Le Roi et le duc de Richelieu s'y sont opposés et le coup a été détourné; mais, après de pareilles tentatives, la confiance entre les parties intéressées est éteinte, et la réconciliation presque impossible.

Quelles que soient les sources d'où les fausses nouvelles peuvent émaner, il en circule dans la capitale et dans les provinces des plus absurdes; elles tendent à inquiéter les esprits. Cependant, comme elles sont dénuées de fondement, il faut laisser au temps le soin de fatiguer même la légèreté et la curiosité françaises.

D'après les derniers rapports, il n'existe aucun point qui soit menacé de désordres imminents, et où l'autorité du Roi soit méconnue; et si Paris n'était pas le foyer de toutes les intrigues, et dans tous les sens, le peuple français se trouverait heureux d'être gouverné et de jouir du repos qu'il désire.

N° 370. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 68)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le Comte, M. le duc d'Angoulême a tenu, pendant sa tournée dans les départements du Midi et de l'Ouest, la conduite la plus louable. C'est lui qui a contribué essentiellement à réconcilier les catholiques et les protestants, à protéger le culte de ces derniers, et à dissoudre des associations dangereuses qui s'étaient formées sous prétexte de royalisme, et qui devenaient un instrument d'oppression.

Ce prince étant de retour à Paris depuis peu de jours, j'ai eu raison de me douter qu'on chercherait à l'entraîner dans des opinions moins modérées; et, comme je sais que sa manière de voir peut beaucoup influencer sur sa propre famille et sur ceux qui montrent leur être le plus attachés, je lui ai demandé une audience particulière qu'il a eu la bonté de m'accorder immédiatement.

Dans cet entretien, j'ai cherché à lui exposer l'état de la France, soit par rapport à sa situation intérieure, soit à l'égard du reste de l'Europe. Je lui ai fait observer que l'attachement des Français à sa famille ne

pouvait se fortifier, qu'en associant l'idée de la restauration à celle de la tranquillité et de la considération publiques ;

Que, dans un pays où presque la génération tout entière avait été élevée d'après un système différent ou opposé, au lieu de scruter la conduite des individus, et encore moins des classes de la société, on devait tout rejeter sur les circonstances, et offrir à chacun une excuse propre à calmer sa conscience et à assurer ses intérêts ;

Qu'il était indispensable de prendre pour base l'état des choses tel qu'on l'avait trouvé, et de s'abstenir des réformes et des réactions, qui ne pouvaient avoir lieu sans blesser une infinité d'intérêts prêts à se réunir contre l'autorité qui les menace ;

Que les lois et les mesures, même bonnes considérées d'une manière abstraite, peuvent mener à la ruine lorsqu'elles se trouvent en opposition avec l'esprit du temps et des hommes pour lesquels elles sont faites ;

Qu'il faut se garder de changer à chaque instant de ministres, et encore plus de ministère, parce que ces convulsions politiques, qui tiennent à l'esprit du palais, trahissent le manque de stabilité et annoncent l'incertitude qui mène à la chute des monarchies, surtout de celles aussi peu afferemies que la leur ;

Que même le zèle pour la religion peut nuire à celle-ci et à l'État, lorsqu'il est inconsidéré et qu'il n'est pas dirigé par la politique ;

Que l'amélioration du sort temporel du clergé est une chose désirée de tout le monde ; mais que le projet d'en faire un pouvoir dans l'État, comme des gens insensés le prétendent, est un abîme dans lequel le clergé, la couronne et tout ce qui reste d'ancienne noblesse pourraient être engloutis ;

Qu'un prince reconnu religieux n'est que plus respectable aux yeux du monde ; mais que soumettre le gouvernement à l'esprit de religion a toujours été un système erroné, et que, de tous les pays de l'Europe, la France est le moins propre à se laisser guider maintenant par une influence que l'on supposerait provenir des autels ;

Que le but de la maison de Bourbon ne doit pas être de fortifier un parti dans l'État, mais de réorganiser l'État lui-même, de s'associer à lui, et de s'abandonner à l'universalité des Français, sans réserve ;

Que cette confiance était indispensable pour reprendre une attitude de force propre à flatter le sentiment national, à forcer la considération des étrangers, et à donner des gages à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, qu'en soutenant l'exécution des traités, il sera sûr de trouver un appui dans le pays, et dans le trône qui lui a coûté tant de sollicitude, et

dont il regarde la prospérité comme une partie de sa propre gloire.

Le prince m'a écouté avec le plus vif intérêt ; il m'a assuré qu'il partageait entièrement ces opinions ; que, comme sujet et enfant soumis du Roi, il en suivra les ordres aveuglément, mais que, autant que sa manière de penser ou sa conduite pourront influer, il agira d'après ces principes.

Votre Excellence connaît suffisamment l'état des choses et le caractère des personnes pour s'attendre à des démarches fortes et énergiques jusqu'au point où elles seraient désirables. Cependant il résulte toujours quelque avantage de pareilles explications, lorsqu'elles sont dictées par l'esprit du bien, et, d'ailleurs, j'aime à répéter souvent les doctrines politiques que j'ai ordre de professer, et que je partage en mon particulier, auprès des personnes qui en ont besoin ou méritent de les connaître.

N° 371. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 69)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le Comte, la question concernant le départ des troupes anglaises de cette capitale a été de nouveau traitée dans notre conférence ministérielle. Le duc de Wellington a ajouté aux autres motifs qui le décidaient à désirer l'évacuation de Paris, la nécessité d'enlever à l'opposition en Angleterre un prétexte dont elle ne manquerait pas de se prévaloir pour prouver l'instabilité des choses en France.

Le Roi, à qui on m'a donné la commission d'en parler, est également d'avis que l'on s'éloigne ; c'est le ministre d'Autriche seul qui persiste à voir dans cette résolution trop d'inconvénients.

Quoi qu'il en soit, toutes les troupes seront parties vers le 13/25 de ce mois, et rentreront dans la ligne de leurs cantonnements. Je suis fâché d'apprendre qu'il se commet beaucoup d'actes d'indiscipline ; le passage entre les fournitures à discrétion et le tarif occasionne des abus de la part du soldat, qui n'aime pas à se soumettre à des réductions.

Le gouvernement du Roi s'est prêté à fournir les 100 000 francs par mois, à compter du 1^{er} décembre, pour faciliter au général comte Worontsoff les moyens de suppléer à différents objets de dépense pour son corps d'armée ; cette rétribution est inconnue aux autres Alliés, qui ne manqueraient pas d'élever quelque chicane, s'ils parvenaient à en être informés.

N° 372. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 71)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le Comte, les informations prises sur la santé de la princesse de Saxe, destinée en mariage à M. le duc de Berry, ont décidé le Roi à renoncer à cette union projetée.

La demande a déjà été faite pour obtenir la main de la princesse de Naples, fille du prince héréditaire et de feu M^{me} l'archiduchesse d'Autriche, qu'il avait épousée en premières noces.

C'est M. de Blacas qui est chargé de cette commission; on le destine après à l'ambassade de Rome.

M. le comte de Caraman est définitivement nommé à Vienne, et je suppose que le marquis de Bonnay le remplacera à Berlin.

M. le duc de Richelieu m'a dit qu'il se proposait de différer le départ du comte de Noailles après la loi du budget, ce qui aura lieu dans trois semaines environ.

N° 373. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Mon cher Comte, je vous ai dit dans mes dépêches tant de commérages, que je n'en trouve plus pour faire jaser l'amitié. Vous me traitez un peu mal, mais je ne vous en veux pas; le pavé de Pétersbourg absorbe tout; pourvu que vous ne soyez pas mécontent de moi, je me résigne. Il existe ici des méchants et des fous; nous verrons si les sages, ou ceux qui prétendent l'être, passeront entre les deux et sauveront la France.

Vous avez dû être indigné de l'impudence avec laquelle on a osé m'attribuer le bavardage appelé *Mémoire envoyé à l'Empereur*¹. Écrivez-moi de manière à rendre la lettre publique. Les chevaliers errants du jacobinisme m'en veulent, mais ils ne m'ont pas entamé: Wilson, qui en était le chef ici, est en cage, démasqué et attrapé d'une manière honteuse et ridicule. Wellington se conduit à merveille, Stuart est plus ténébreux que jamais.

Je vous envoie le compte de Laffitte; payez, je vous en prie, les sommes

1. Le véritable titre de ce mémoire était: *Rapport sur l'état actuel de la France*. Voir notre document N° 363.

que je vous désigne dans mes lettres et qui forment les déboursés dont la Cour est redevable. Si vous ne voulez pas m'accorder l'acquit, je me résigne encore. Laffitte est un peu fatigué des retards.

Mes hommages à M^{me} de Nesselrode et à tous les vôtres. Croyez-moi votre ancien ami et serviteur.

N° 374. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 74)

Paris, 17/29 janvier 1816.

Monsieur le Comte, les troupes anglaises ont définitivement évacué Paris dans la journée d'hier. A tous les motifs d'utilité et de convenance qui justifient cette mesure, le duc de Wellington a ajouté ceux de mettre un terme aux clameurs de l'opposition en Angleterre, qui ne cesse de représenter la force étrangère dans cette capitale comme indispensable à la sûreté du gouvernement, et, en conséquence, de déclarer celui-ci dans l'impossibilité de se soutenir par lui-même.

La démarche du duc de Richelieu, contenue dans l'annexe n° 1, a été concertée d'avance¹, et il a régné dans la décision, ainsi que dans les mesures prises pour la mettre à exécution, la plus parfaite intelligence.

Je dois avouer à Votre Excellence que mes collègues ne partagent pas sincèrement ma sécurité sur les dangers qui peuvent naître de l'absence totale des troupes alliées de Paris. Quant à moi, je persiste dans la conviction que la tranquillité n'en sera pas troublée et que, s'il peut exister quelque doute vague à cet égard, il ne mérite pas de contre-balancer les avantages et la considération que le Roi acquiert aux yeux de la France et de l'Europe en général, en se trouvant au milieu de ses sujets, exclusivement servi et gardé par eux, et sans l'appui des baïonnettes étrangères.

N° 375. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 75)

Paris, 17/29 janvier 1816.

Monsieur le Comte, Votre Excellence connaitra par l'incluse n° 1 les mesures prises par M. l'ambassadeur comte de Lieven afin de désavouer le rapport qui m'avait été faussement attribué. Cette imposture est main-

1. Lettre du duc de Richelieu au duc de Wellington, en date du 19 janvier 1816, demandant l'évacuation de Paris par les troupes anglaises.

tenant reconnue universellement; ni la malignité, ni l'ineptie n'osent plus la soutenir.

Le général Wilson m'a écrit la lettre dont Votre Excellence trouvera la copie et la traduction *sub* n° 2. Je me suis abstenu de lui faire aucune réponse; les raisons qui m'ont décidé à ce refus sont contenues dans l'annexe n° 3.

Le gouvernement anglais a donné les réponses les plus satisfaisantes concernant l'arrestation des prévenus. On devait s'attendre que le ministère ne serait nullement fâché de représenter les agents de l'opposition comme des novateurs chargés de troubler l'ordre établi dans les pays qui les reçoivent, et de manquer ainsi aux lois de l'hospitalité et de l'honneur. Il est un autre avantage qui résultera des débats des deux Chambres en Angleterre sur cette affaire. Lord Liverpool et lord Castle-reagh seront obligés, par la nature même de la question, de soutenir solennellement le Roi, et de dire en faveur de la restauration des choses que la discussion rendra nécessaires, et que le zèle n'aurait jamais suggérées.

Le changement arrivé dans le langage de sir Charles Stuart en est déjà un symptôme; il a dit au duc de Richelieu, et l'a répété à moi-même, que non seulement la conservation du gouvernement légitime en France était indispensable à la paix du monde, mais encore celle de son ministre principal dans ce moment, et qu'ainsi il avait les ordres de soutenir l'un et l'autre de la manière la plus franche.

Le duc de Wellington voit avec une satisfaction extrême cette déclaration de la part des ministres. Il m'a dit confidentiellement qu'il n'avait pas raison d'être content de leur conduite envers lui et du silence qu'ils avaient gardé, lorsque le fanatisme et l'envie l'avaient déchiré dans les gazettes pour avoir soutenu les droits du Roi contre l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de son royaume, et pour avoir mandé la vérité sur ce qui concernait les protestants en France.

Le rapport que l'accusateur public fera à la Cour d'assises contre Wilson et ses complices devrait être à mon avis un ouvrage très grave et propre à mériter l'attention de tous les cabinets de l'Europe, par l'association qu'on peut établir entre le délit isolé d'avoir fait évader un criminel d'État, et le projet général et existant d'amener de nouvelles révolutions; il n'est nullement difficile de rendre ce procès un objet d'intérêt universel.

J'ai raison de croire que le Prince-Régent est décidé à renvoyer le chevalier Wilson de son service; celui-ci se propose d'en demander à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître.

Le *Morning Chronicle* vient de publier de soi-disant observations sur le mode de départager la France, attribuées au général Fagel ; son frère, ambassadeur à Londres, a été obligé de démentir cette nouvelle calomnie.

Je prends la liberté de représenter de nouveau à Votre Excellence combien il me paraît utile et convenable de rédiger la réponse à mes dépêches concernant le faux rapport de manière à pouvoir être publiée, et de m'y autoriser en conséquence.

P.-S. — Au moment d'expédier ma lettre, je reçois l'annexe n° 4, de la part de M. l'ambassadeur comte de Lieven. L'avocat du Roi à Londres étant d'opinion qu'il n'y a pas lieu à poursuivre l'éditeur du *Morning Chronicle*, il conviendra d'y renoncer. L'impossibilité d'obtenir satisfaction devant les tribunaux anglais rend, à mon avis, encore plus nécessaire la publicité du désaveu de notre cabinet.

N° 376. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 76)

Paris, 17/29 janvier 1816.

Monsieur le Comte, l'esprit de la capitale, qui est presque toujours le produit des discussions qui sont agitées dans la Chambre des députés, commence à se calmer, depuis que celle-ci a cessé de s'occuper de mesures personnelles, ou qui alarment indirectement les intérêts de ceux qui tiennent plus strictement à la conservation de la Charte.

Le bannissement des régicides et de ceux compris dans l'ordonnance du 12/24 juillet, leur séparation d'une foule d'amis et de liens dont la plus grande partie existe à Paris, ne pouvaient manquer de donner quelque degré d'activité de plus au mécontentement du parti révolutionnaire à outrance. Ces agitations diminuent à mesure que la cause s'éloigne, et je suis convaincu que ces individus cesseront non seulement d'être regrettés, mais qu'ils seront en effet oubliés, dès qu'ils passeront la frontière.

C'est aux ministres d'Autriche, de Prusse et à celui du Roi des Pays-Bas qu'ils s'adressent exclusivement pour obtenir des passeports; l'ambassadeur d'Angleterre s'est refusé jusqu'à présent à leur en délivrer.

Nous avons convenu d'observer, à cet égard, la formule arrêtée dans les protocoles des conférences, et de prendre pour guide les instructions éventuelles qui avaient été prévues d'avance.

Le Roi des Pays-Bas ne paraît pas tout à fait éloigné de tolérer ces exilés dans ses États; le général Fagel m'a dit qu'il existait des personnes dans leur cabinet qui voyaient dans cette mesure l'avantage d'attirer des capitaux.

Ces richesses, à mon avis, pourraient lui devenir dangereuses et même funestes. Son royaume n'est pas assez grand ni assez antique pour accueillir de pareils hôtes impunément; le Brabant surtout montrant chaque jour davantage une plus forte répugnance à s'associer de fait et à s'amalgamer à la Hollande.

La Chambre s'occupe de fixer le budget, d'accord avec le ministre des finances. Il n'existe aucune différence d'opinion sur ce qui concerne les dépenses courantes et la nécessité d'y suppléer; mais les députés préféreraient fonder la dette arriérée, au lieu d'en payer le capital, dans l'intention d'é luder la vente des bois, dont ils voudraient, avec le temps, établir un fonds pour la subsistance du clergé. Le ministre s'y oppose, parce qu'il existe des engagements pris avec les anciens créanciers, et parce qu'une trop forte augmentation de capital, ajoutée à l'ancienne dette, la déprécierait toute sans mesure. Il résultera de ce conflit quelque terme moyen qui rendra le service praticable.

Les nouvelles de Lyon mandent qu'il s'était formé un complot dont un sieur Didier, homme connu par sa turbulence, était l'auteur. Son intention et celle de ses complices paraît avoir été d'exciter une insurrection en faveur du fils de Napoléon, et de faire circuler de fausses proclamations au nom de l'Empereur d'Autriche. Le chef s'est évadé en Piémont, à ce que l'on croit. Un marchand de papier, un médecin et quelques autres individus obscurs ont été arrêtés.

Monsieur, frère du Roi, se propose de faire un voyage dans l'intérieur.

N° 377. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 17/29 janvier 1816.

Mon cher Comte, je vous envoie une assez maigre expédition; plutôt à Dieu que nous en fussions au temps où elles seront rares, courtes et bonnes. Nous avons évité beaucoup d'écueils; dans votre imperturbable sérénité, vous direz à Pétersbourg que rien n'était plus aisé; si cela est, vous n'êtes pas assez charitable envers vos amis, qui ont été, à la lettre, plusieurs fois sur des charbons ardents. Je soupire après le moment où le Roi remerciera les Chambres de leurs sublimes travaux; le gouverne-

ment se montrera alors tel qu'il est, et, sans distraction, il fera le bien, j'en suis sûr.

Voyant que votre courrier tardait au point de se rapprocher avec l'arrivée du comte Capo d'Istria, j'ai pensé que vous n'en expédieriez pas avant de vous être vus et concertés ; ainsi je vous pardonne encore quinze jours de silence ; si c'est plus, il faut éviter ma colère par les meilleures nouvelles possibles.

M^{me} de Boigne et sa mère n'iront pas en Angleterre avant quelques mois ; le bon d'Osmond est excellent lorsqu'il est seul ; ces dames sont un peu impératives, ce qui ne convient pas trop aux manières de John Bull.

Les mariages et les fêtes auront fait quelque diversion à la politique ; à présent que tout le monde sera heureux, j'espère que les affaires en profiteront.

Le beau temps commence ; il aurait mieux valu de vous en faire un secret, mais, comme tout est compensé dans ce monde, vous me direz : « Le « beau temps est chez moi, avec le bonheur domestique ». Personne ne souhaite plus que moi qu'il se conserve à jamais. Votre ami et serviteur.

P.-S. — Le jeune Gouvernet, fils de M. de La Tour du Pin, a été tué en duel par un aide de camp du maréchal Oudinot ; c'était un jeune homme accompli, il est universellement regretté.

N° 378. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 17)

Saint-Pétersbourg, 4 février 1816.

Monsieur le Duc, j'ai rendu compte à Votre Excellence de l'arrivée à Pétersbourg de M. de Steigentesch, général au service d'Autriche, et ministre de cette puissance à la Cour de Danemark. M. de Steigentesch n'a pas perdu de temps pour se mettre en relation avec le ministère russe. Chaque jour sa correspondance avec son propre gouvernement acquiert une plus grande activité. Il a eu plusieurs entretiens avec l'Empereur. L'importance de ces conférences n'est pas douteuse, mais il est très difficile d'en préciser l'objet. On répète qu'elles se rapportent principalement à la fixation des limites de la Pologne, à quelques questions non encore résolues pour l'Italie, aux indemnités que la Bavière réclame pour sa cession de la province de Salzbourg. Si l'on doit croire aux apparences, si elles ne sont pas destinées à couvrir de vastes projets, il ne règne pas une harmonie parfaite entre le cabinet de Pétersbourg et

celui de Vienne. D'un côté, les agents diplomatiques de l'Autriche ont l'air de s'alarmer du cantonnement de toute l'armée russe près des frontières de la Galicie et des recrutements considérables qui ont lieu dans le grand-duché de Varsovie. De l'autre, les Russes s'élèvent contre la domination absolue que l'Autriche paraît vouloir s'arroger sur l'Italie. Les ministres de Sardaigne et de Sicile, encouragés par ces dispositions, se plaignent avec amertume de la dureté du joug allemand, de la servitude dans laquelle les peuples du Piémont et de Naples sont retenus ; ils invoquent, pour les affranchir, le secours de la Russie, et gémissent de ne plus trouver dans la France un appui qu'ils regardent comme nécessaire à leur indépendance.

M. le général Paulucci doit se rendre incessamment en Italie, sous le prétexte d'affaires de famille, mais, dans le fait, chargé d'une mission secrète.

Votre Excellence aura remarqué, sans doute, combien ma correspondance est arriérée pour un grand nombre d'affaires particulières qu'elle m'a recommandé de suivre. Je n'ai aucune négligence à me reprocher, mais il est devenu plus difficile que jamais d'obtenir du gouvernement russe une décision quelconque. Le ministère des affaires étrangères est toujours vacant. M. de Nesselrode, M. Capo d'Istria, et même, dans quelques occasions, M. de Weydemeyer, correspondent tous les trois avec le corps diplomatique. Chacun d'eux prétend être le véritable organe des intentions de l'Empereur ; mais aucun ne jouit d'un crédit assez sûr, ne possède une confiance assez établie, pour imprimer aux affaires une marche rapide ; il est rare qu'ils puissent prendre l'initiative avec l'Empereur, dont ils se bornent en général à exécuter passivement les ordres.

Le mariage de la grande-duchesse Catherine avec le prince de Wurtemberg a été célébré. Quelques difficultés relatives à l'exercice du culte grec en Hollande avaient retardé celui de la grande-duchesse Anne ; elles ont été aplanies, et cette princesse sera fiancée le 9 février, et mariée dix jours plus tard. Elle prolongera son séjour à Pétersbourg jusqu'au mois de mai.

N° 379. Le duc de Richelieu au comte de La Moussaye.

(N° 15)

Paris, 5 février 1816.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 13 inclusivement ; j'ai lu avec intérêt les

détails contenus dans les n^{os} 7 et 10, et je vous prie de faire en sorte de donner suite aux informations qui en faisaient l'objet.

M. le vicomte de Bruges est chargé par le ministre de la guerre de se rendre à Berlin et d'y prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour, la subsistance et l'entretien des prisonniers de guerre français qui se trouvent encore, soit en Russie, soit en Prusse. Il sera dans le cas de correspondre avec vous pour ce qui concerne les premiers, et je vous autorise à faire, de concert avec lui, toutes les démarches qui vous paraîtront utiles à l'accomplissement de cette partie de sa mission. Vous n'aurez donc à continuer celles que vous aviez commencées, et dont vous m'entretenez dans votre n^o 9, qu'en tant qu'elles s'accorderaient avec les instructions qu'il a reçues et dont il vous donnera communication.

La Chambre des députés s'occupe toujours de la discussion préparatoire de la loi sur les finances. Cette discussion deviendra sous peu de jours publique et générale. Une proposition sur les donations en faveur du clergé a été adoptée et convertie en projet de loi par la Chambre, et sera soumise à l'approbation de la Chambre des pairs.

Les troupes anglaises ont quitté entièrement Paris et les environs, et se sont dirigées vers les cantonnements assignés à l'armée d'occupation.

La garde royale s'organise, et se monte aujourd'hui à plus de 15 000 hommes; les régiments déjà formés sont très beaux et montrent un fort bon esprit.

La procédure commencée contre les Anglais prévenus d'avoir favorisé l'évasion de M. de Lavalette s'instruit avec activité. Le gouvernement britannique, loin de marquer du mécontentement de leur arrestation, a fait connaître qu'il approuvait une mesure qui paraissait nécessaire au maintien de la tranquillité publique.

On a cherché à alarmer l'opinion, en annonçant que des troubles avaient eu lieu à la fois dans plusieurs grandes villes de France. Le fait est, et vous pouvez assurer, Monsieur le Comte, qu'il règne partout une grande tranquillité, que partout on attend avec confiance l'effet des soins que le gouvernement apporte au soulagement des maux qui ont pesé sur la France. Quelques séditieux de l'espèce la plus obscure ont essayé d'exciter du mouvement à Lyon; mais, en montrant leurs intentions de nuire, ils ont aussi montré leur impuissance, et la simple surveillance de l'autorité a suffi pour déjouer leurs projets et maintenir le calme dans cette ville.

Il ne reste plus à la malveillance le moindre prétexte pour inquiéter les esprits sur la situation du Midi. Les nombreuses déclarations des

chefs de différents consistoires attestent trop la loyauté des mesures prises par ordre du Roi pour maintenir les principes de tolérance religieuse consacrés par la Charte, et il est permis d'espérer que le calme, rétabli par l'effet de ces mesures, est pour longtemps assuré.

P.-S. — M. le comte de Noailles part ces jours-ci pour se rendre à son poste.

N° 380. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode

(N° 79)

Paris, 25 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, la Chambre des députés n'a traité aucun sujet important depuis la date de ma dernière expédition. La question du budget se trouve encore devant la commission nommée pour l'examiner; on en attend le rapport avec beaucoup d'intérêt.

Le plan du ministre en éprouvera quelque altération; la législature est portée, en général, à consolider une partie de la dette flottante qui constitue l'arriéré. La vente d'une plus grande masse de bois pour payer le capital lui paraît ruineuse pour l'État, et une trop grande augmentation d'impôts, dangereuse pour la tranquillité publique.

Tous sont convaincus que la somme demandée par le gouvernement est indispensable; ils conviennent que le service courant doit être assuré; la divergence d'opinion consiste dans le mode, en ce qui concerne seulement la dette non consolidée encore; étant d'accord sur les bases, les mesures particulières n'affecteront essentiellement ni le plan, ni le service général.

La probabilité de voir un nouveau capital ajouté à l'ancienne dette et, en conséquence, la création de nouvelles rentes, tend à déprécier les fonds publics; mais cette dépréciation invite les capitalistes étrangers à faire des placements sur ces fonds mêmes, à cause de l'intérêt avantageux qu'ils en retirent. Les Anglais achètent considérablement, et ce concours opère de nouveau l'élévation du prix des fonds et la soutient. Les ressources réelles de la France offriront constamment les moyens de répondre à ses engagements. Le vrai trésor consiste dans la stabilité et la sagesse du gouvernement. La question des finances, importante dans tous les pays, est maintenant la première dans celui-ci, parce qu'elle s'attache non seulement au bien-être, mais à l'existence de l'État, à cause des rapports avec les étrangers. Chacun la considère sous ce point de vue, et ce mode

uniforme de l'envisager portera à la déterminer d'une manière plausible.

Le ministère agit avec plus d'union que par le passé. L'impopularité du garde des sceaux auprès des princes et des royalistes zélés n'a point diminué. On attaque sa capacité avec quelque raison; c'est un homme intègre, mais qui n'est pas exercé dans la loi. Malgré cet inconvénient, il est prudent de ne pas le sacrifier à des clameurs inconsidérées, qui dérivent de motifs capables de déplaire au public, et encore moins de le faire remplacer par quelqu'un qui porterait dans le conseil des opinions opposées à la modération du duc de Richelieu. C'est après la fin de la session que ce changement, dont le premier ministre serait l'auteur, pourrait avoir lieu avec quelque avantage, et surtout en faisant tomber le choix sur un sujet qui forcerait l'approbation générale.

Paris est beaucoup plus calme depuis quelques jours. Le départ des troupes étrangères a produit un très bon effet, et les plus timides conviennent qu'il n'en est résulté aucun mauvais. Le service se fait par la garde royale; elle s'est trouvée, à la dernière revue, de 3000 chevaux et de 5000 hommes d'infanterie environ, tous en assez bonne tenue. La majorité est composée de vieux soldats; les officiers prétendent qu'ils peuvent compter sur eux. Si leur fidélité est à l'épreuve, il n'existe nul doute que leur présence donnera à ce corps la consistance et la considération militaire dont il commence à jouir. Hier, il y a eu grand repas de tous les corps dans la galerie du Louvre; le banquet était composé de 1200 personnes. Le Roi et la famille royale s'y sont rendus, et ont été bien accueillis.

Tout est calme dans les provinces; la tranquillité des départements sera constamment en raison directe de celle de Paris. La conspiration de Lyon était sans consistance; les exagérés de tous les partis l'ont grandie dans des vues différentes. Cinq individus assez obscurs, arrêtés à cette occasion, seront traduits devant les tribunaux.

Le départ des personnes exceptées par la loi d'amnistie, l'arrestation des agitateurs anglais et le calme qui commence à s'établir dans la Chambre des députés, ont coupé le fil des intrigues qui agitaient la capitale; il s'en forme d'autres maintenant, mais qui paraissent être moins dangereuses.

M. de Talleyrand, ayant pris à tâche de fronder amèrement tout ce qui se fait, s'est attiré, comme on devait s'y attendre, des répliques également désagréables. Dans la situation où il se trouve, son opposition, quelque fondée ou injuste qu'elle puisse être, est toujours regardée comme l'effet de son ambition et le résultat d'un plan sinistre, lorsque souvent

ce n'est que légèreté, sarcasme et amour-propre irrité du moment.

Les intrigants de toute espèce qui l'entourent travaillent à le compromettre; ayant perdu du terrain à Paris, ils ont choisi leur arène à Londres, où ils sont parvenus à établir une correspondance politique, qu'ils publient par la voie des journaux.

Cette correspondance est composée de pièces fabriquées, de conversations mal rendues, et de critiques malignes contre le Roi et sa famille. M. de Talleyrand y est représenté comme un sage persécuté, dont l'absence du ministère produit tous les inconvénients contre lesquels ils réclament. Sans trop en faire l'aveu, ils travaillent à diminuer l'influence de notre Cour sur les affaires de France, et blâment indirectement la déférence de ce gouvernement envers elle.

Le duc d'Orléans encourage sous main cette tactique, et ses partisans à Paris ne manquent pas d'y prendre part. L'ambassadeur d'Angleterre, médiocre dans ses vues, incertain dans ses principes et blessé de ne pas jouer ici un rôle dominant, donne des facilités à ces intrigants, surtout par la protection qu'il accorde à leur correspondance, dont le sujet ne lui est pas inconnu; mon avis est que le gouvernement anglais ignore ces menées obscures, et qu'il est en général disposé à les désapprouver.

Ayant conféré à ce sujet avec le duc de Wellington (sans faire allusion à ce qui peut concerner le chevalier Stuart), nous sommes convenus de représenter à M. de Talleyrand la fausse position dans laquelle il se laisse entraîner, et la nécessité de s'en retirer le plus tôt possible. En effet, ses vues d'ambition personnelle ne sauraient être satisfaites sans de nouvelles révolutions, que nous travaillons tous à empêcher, et que pour sûr il ne saurait jamais diriger ni contenir lui-même. Avec moins d'aigreur et de faiblesse, il sentirait qu'un maintien grave et réservé assurerait sa tranquillité, rendrait son existence heureuse et l'autorité de son opinion respectable, en tant qu'elle serait juste. S'il a la force de devenir raisonnable, nous étoufferons ce nouveau foyer d'intrigue. C'est le duc qui se charge de cette commission auprès de lui; la crainte où je suis que M. de Talleyrand ne fasse mauvais usage des choses qui lui sont dites, même avec les meilleures intentions, et l'idée qu'il s'est formée des causes qui ont accéléré son éloignement du ministère, m'ont décidé à ne pas trop me mettre en avant, à ne me confier nullement à sa discrétion.

Après avoir exposé à Votre Excellence les faits principaux qui peuvent lui donner une juste idée de la situation des affaires au moment où j'écris, mon opinion est que nous parviendrons à éviter toute commotion intérieure, et qu'il dépendra du Roi et de son gouvernement, non

seulement de se conserver, mais de se fortifier et de devenir respectable, en s'identifiant aux bonnes dispositions qui existent dans la majorité de la nation.

La bienveillance des gouvernements étrangers ajoutera sans doute un grand poids dans la balance; mais ce qui me paraît essentiellement nécessaire, c'est l'intérêt constant de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, à soutenir un ouvrage auquel sont attachés, en grande partie, l'ordre, la morale et la paix du monde.

N° 381. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 80)

Paris, 23 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, Votre Excellence sera probablement informée de l'état où se trouvent les différends entre l'Autriche et la Bavière. Les nouvelles arrivées au ministre du Roi à ce sujet paraissent ne laisser aucun doute que cette dernière puissance, menacée par une supériorité de force irrésistible, ne cède à l'autre les pays qui forment l'objet de la discussion, avec le projet, néanmoins, d'obtenir des indemnités proportionnées, par des acquisitions sur le Rhin, limitrophes avec la France.

Le Roi, dont la politique fondamentale est de conserver les puissances intermédiaires qui le séparent de l'Autriche, ne peut voir qu'avec satisfaction la Bavière devenir souveraine du territoire qui reste encore disponible en Allemagne et qui est adhérent à ses propres frontières; ainsi Sa Majesté est toute disposée à favoriser les prétentions de celle-ci, autant que les circonstances et sa situation pourront le permettre.

En me parlant de cette affaire, le duc de Richelieu a ajouté que ce système de la France, sage en lui-même, se trouve également utile à tous, parce qu'il tend à préserver dans son intégrité l'avantage principal qui résulte de l'existence des puissances de second ordre, celui d'empêcher le contact et, en conséquence, de diminuer les causes et les occasions de querelle entre les grandes.

Ce principe, qui a été si souvent le régulateur de la politique générale avant la Révolution, lui paraît encore plus particulièrement applicable dans cette circonstance.

Il n'existe point de contiguïté de territoire entre l'Autriche et la France; le point que la première occuperait sur le Rhin se trouverait donc isolé; il serait regardé comme une pierre d'attente pour de nouveaux agrandissements, et ne manquerait pas de gêner la Bavière et tout le

midi de l'Allemagne, par la nécessité ou le prétexte du passage des troupes, et autres inconvénients inséparables de la nature d'une pareille acquisition.

Dans le temps où le chef de la maison d'Autriche l'était également de l'Empire, son influence immédiate, la présence de ses troupes et l'exercice de son autorité cessaient d'être menaçants ou odieux, toutes les fois qu'ils étaient constitutionnels; mais, à l'avenir, les mêmes faits, dérivant d'un principe différent, auraient un tout autre caractère, et, dans ce cas, ou la Bavière et les autres États devraient se soumettre sans cesse, et alors un tel ordre de choses, devenu indispensable, ne leur laisserait aucune ombre d'indépendance, ou ils feraient des efforts pour résister, et ce serait une source interminable de querelles.

La Prusse, déjà en contact avec la France, et ayant des projets avoués, quoique éventuels, sur le nord de l'Allemagne, verra avec intérêt, ou du moins avec indifférence, l'Autriche adopter le même système envers la partie méridionale de cette contrée. Aussi longtemps que le cabinet de Berlin n'osait pas aspirer hautement à de grands projets de domination et de conquêtes, il défendait son existence en combattant pour la liberté germanique; aujourd'hui qu'il a substitué le système d'envahissement à celui de protection, son rôle envers l'Autriche change nécessairement avec ses vues politiques, et, au lieu d'un état de jalousie entre elles à l'égard des affaires d'Allemagne, il peut en résulter une association de pouvoir et de domination, qui ne manquera pas de dégénérer en injustices inévitables.

Le ministre du Roi est persuadé que, dans la distribution actuelle de territoires et de pouvoir en Europe, c'est à la Russie et à la France qu'il appartient plus spécialement de protéger les puissances de second ordre, et qu'une des mesures les plus efficaces pour y réussir consiste à éloigner l'Autriche du Rhin, où la présence de ses armes ne peut qu'être nuisible aux Allemands indépendants, et menaçante pour la France.

Telles sont les considérations que le duc de Richelieu m'a prié de porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, qui décidera dans sa sagesse du genre d'importance dont elles sont dignes.

N° 382. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 81)

Paris, 25 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, la loi qui permet au Roi de détenir les personnes qui mettent en danger la sûreté publique étant illimitée, on devait

s'attendre que ses effets seraient exagérés, parce que la mesure permet qu'ils puissent le devenir.

Cette matière a été souvent un sujet d'observation à la conférence des quatre ministres. Voulant m'informer de la vérité, je me suis adressé au gouvernement pour obtenir l'état nominatif des individus détenus en vertu de cette loi; Votre Excellence les trouvera tous désignés dans l'annexe n° 1.

Ceux arrêtés dans la ville de Paris n'y sont pas compris. Le billet particulier de M. Decazes donne des explications propres à faire connaître combien, au milieu de tant d'agitations, le Roi a su se préserver de multiplier les arrestations extraordinaires. Quant au mouvement des prisons correctionnelles, il ne saurait être ni régulier, ni fixé, dans une capitale où il existe tant de monde à contenir et à corriger pour des causes qui ont plus de rapports aux mœurs qu'à la politique.

L'état n° 3 contient les noms des régicides exceptés par la loi d'amnistie, et qui ont quitté la France; j'avais supposé au commencement que le nombre en serait moins grand.

J'ai déjà mandé à Votre Excellence que le général Siérakowski ne s'était jamais annoncé à la mission comme sujet russe; il continue à garder le même silence.

N° 383. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 82)

Paris, 25 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, le procès contre sir Robert Wilson et ses complices n'est pas encore commencé, bien que la procédure préparatoire continue.

Un trop grand retard serait un grand inconvénient; l'indignation qu'a produite leur conduite dans les bons esprits, à Londres, pourrait se changer en intérêt pour eux, si leur détention sans jugement parvenait à fatiguer la patience ou à blesser l'amour-propre du public anglais. Ces considérations m'ont décidé à solliciter, autant qu'il dépend de moi, la conclusion de cette affaire, dont il serait imprudent d'atténuer les avantages par des maladresses.

Lord Kinnaird a été averti de quitter la France; sur son refus, l'ambassadeur d'Angleterre a demandé au duc de Richelieu les raisons qui motivaient cette démarche.

Une note ayant été communiquée à ce sujet, lord Kinnaird a adressé une lettre au ministre du Roi, dans laquelle il nie les inculpa-

lions faites contre lui, en se soumettant néanmoins aux ordres reçus.

Le départ de cet homme devenait nécessaire, depuis que sa présence à Paris était regardée comme l'effet d'une protection particulière, en dépit du gouvernement. Tous les bons Anglais ici, et le duc de Wellington lui-même, doivent s'applaudir d'être délivrés d'un sujet trop en évidence par sa mauvaise conduite pour ne pas désirer de le voir s'éloigner ; ayant la même réputation dans son pays, il n'est pas à présumer qu'il y trouve des protecteurs respectables.

N° 384. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 83)

Paris, 25 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Richelieu ayant envoyé à Dresde le sieur Fabry, secrétaire particulier du ministre Fouché, pour annoncer à ce dernier les dispositions de la loi qui le bannit de France, et lui fournir en même temps une occasion sûre de pourvoir à ses affaires domestiques, ce messager, à son retour, m'a apporté la lettre dont la copie se trouve ci-jointe ¹.

Votre Excellence n'aura pas de peine à croire à la surprise que m'a causée le ton de familiarité et d'intimité qui y règne. Cette lettre est évidemment écrite dans le dessein de provoquer une réponse, ce qui est une raison suffisante pour m'abstenir de la lui faire.

Le sieur Fabry m'ayant dit qu'il avait ordre de me demander mon opinion sur la conduite que son patron devait tenir, je lui ai répondu que le moyen le plus sûr de ne pas exposer sa tranquillité personnelle, était de renoncer à la politique, de s'interdire toute correspondance en France sur les affaires publiques, et de ne pas se laisser entraîner par des intrigants, qui ne manqueront pas de le circonvenir afin qu'il dise ou qu'il imprime des choses qui, en satisfaisant la curiosité ou la malignité des lecteurs, jetteront sur l'auteur beaucoup d'odieux.

Je connais assez le personnage, et en général l'inutilité des conseils, pour m'attendre à quelque résultat de cette conversation ; devant répondre à la demande, j'ai voulu dire des choses qui peuvent être répétées.

Aujourd'hui où chaque mot prononcé ou mal interprété risque d'être publié et de devenir la pâture des oisifs, il m'a paru de mon devoir de

1. Lettre de M. Fouché, duc d'Otrante, au général Pozzo di Borgo, en date de Dresde, le 24 janvier 1816.

rendre compte à Votre Excellence de cette circonstance particulière, et du cas que j'en ai fait moi-même.

N° 385. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 84)

Paris, 23 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington se propose de faire, dans quelques jours d'ici, la tournée des cantonnements de l'armée combinée sous ses ordres. Il assure qu'il reviendra à Paris, et qu'il regardera la capitale comme sa résidence habituelle.

Sa présence étant d'un très bon effet, je ne cesse de l'exhorter à persévérer dans ce projet. Le Roi et le public en général lui rendent la justice qui est due non seulement à sa grande réputation, mais à ses sentiments et à sa loyauté.

Il existe entre lui et le duc de Richelieu la meilleure intelligence.

C'est un détachement de la garde royale qui a relevé celle qu'il avait à sa porte.

N° 386. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 85)

Paris, 23 janvier/6 février 1816.

Monsieur le Comte, la nouvelle de l'expulsion des Jésuites des deux capitales de l'Empire fut annoncée ici par une traduction incomplète de l'oukase rendu à ce sujet.

Ayant vu depuis, dans un des n^{os} du journal ci-joint, que cette mesure était représentée d'une manière indiscrete et inexacte, j'ai cru qu'il convenait de faire rétracter une pareille version.

Au lieu d'ajouter des observations nouvelles, j'ai préféré faire insérer la traduction officielle de l'oukase lui-même; les motifs y sont détaillés avec tant de précision, qu'on aurait risqué d'en affaiblir la force, en voulant entrer dans des explications ultérieures et non nécessaires.

Il est vrai que les journaux sont ici soumis à la censure, mais l'homme chargé de cette tâche, outre la vigilance, devrait avoir tant de connaissances et un tact si exquis pour éviter les imprudences ou les pièges qu'on lui tend, que ce talent est impossible à trouver. Cet inconvénient inévitable en entraîne un autre, également fâcheux, celui de faire supposer le gouvernement complice de toutes les inepties ou de la malignité des gazettes.

Placés entre les abus de la licence et ceux de la restriction de la presse, les ministres du Roi cherchent à corriger les mauvais effets qui résultent des deux extrêmes ; ils seraient très heureux s'ils pouvaient les prévenir tous.

N° 387. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 6 février 1816 [N. S.].

Mon cher Comte, j'envoie Yermoloff à Maubeuge pour porter mon paquet au comte de Worontsoff, qui fait partir un courrier ; je me suis empressé d'en profiter et de vous mander ce qui me paraît digne de quelque attention. J'attends de vos nouvelles avec la sollicitude que vous pouvez imaginer.

Decazes me charge toujours de vous faire mille amitiés ; il est très actif et remplit sa tâche fort bien.

M^{me} d'Osmond part pour l'Angleterre ; M^{me} de Boigne nous reste encore quelque temps ; vous voyez que la préférence n'est pas douteuse. Bouliaguine est ici, répétant des créances et découvrant des créanciers de feu son beau-père ; il a mis la main sur une rente de mille louis, que le tuteur de sa femme lui avait volée sans pudeur ; nous verrons ce qui lui en restera.

Je suis content de mes collaborateurs, et en général du train des affaires, en déduisant ce que les imperfections et les passions ne manquent jamais d'y ajouter. Vous savez que j'ai toujours de bonnes espérances ; elles m'aident à faire mon devoir.

Adieu, mes respects à la comtesse et à ceux qui voudraient encore se souvenir de moi. Tout à vous.

N° 388. Rescrit de l'Empereur Alexandre I^{er} au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 25 janvier/6 février 1816.

Monsieur l'aide de camp général Pozzo di Borgo, j'ai lu vos rapports avec intérêt. Les trouvant conformes aux notions qui me sont parvenues de toutes parts sur la marche des affaires en France, je me plais à vous en témoigner ma satisfaction. Les actes du gouvernement et les mesures de législation dont vous rendez compte méritent une attention appro-

fondie, et surtout à la veille de procéder à la ratification des traités qui consacrent les principes sur lesquels doit se fonder la restauration de la monarchie française et la paix du monde.

Si cette œuvre salutaire peut se consolider, ce n'est assurément que par le concours unanime d'intentions loyales et persévérantes avec lesquelles on remplira les engagements stipulés par les actes du 8/20 novembre.

C'est pour assurer à l'Europe la jouissance d'un bienfait si grand, et pour y faire concourir les cabinets alliés, autant que celui des Tuileries, qu'il importe de s'expliquer encore une fois, et de la manière la plus positive, sur l'esprit qui a dicté ces transactions.

J'aime à m'acquitter moi-même de ce devoir, et je vous autorise par la présente à faire connaître, dans les formes que vous pourrez juger les plus convenables, à Sa Majesté Très Chrétienne, à son ministère, ainsi qu'aux ministres des puissances alliées, mes opinions à cet égard. Elles portent essentiellement sur la loyauté avec laquelle les puissances alliées rempliront leurs engagements envers la France, et sur le juste retour auquel elles ont droit de s'attendre de la part de Sa Majesté Très Chrétienne et de son gouvernement, pour l'accomplissement de ceux qu'elle a contractés. Le but de toutes les stipulations qui ont heureusement terminé la guerre, celui auquel doivent tendre invariablement nos efforts, celui que la morale et la politique nous prescrivent, est de rendre la France à elle-même et à l'équilibre européen, en la plaçant sous les auspices conservateurs de la royauté légitime.

C'est ce résultat, éminemment nécessaire au repos du monde, que les Alliés ont tâché d'obtenir par les transactions de l'année 1814. C'est encore à cette même combinaison qu'on a subordonné toute autre considération ou intérêt subalterne, pour parvenir à la conclusion des traités du mois de novembre dernier.

La première époque de la restauration n'a offert, pendant sa durée, que des actes plus ou moins infructueux, et même en opposition avec leur véritable objet. L'apparition de Bonaparte et ses suites ne l'ont que trop démontré.

L'époque actuelle ne s'annonce pas d'une manière plus rassurante pour désarmer toutes les méfiances, pour rendre impuissant le génie du mal, qui, sous des formes diverses, sape les fondements de cette restauration. C'est de la représentation nationale et de ses actes, que la royauté légitime, que la France, que l'Europe attendaient l'accomplissement de leurs vœux.

Il est pénible de le dire, cette représentation nationale, créée sous la

direction du gouvernement, s'est montrée, par ses intentions et par ses efforts, peu digne de sa mission.

Divisée en une multitude de factions, ne suivant que l'impulsion d'intérêts personnels et secondaires, elle s'était permis d'oublier ce qu'elle se devait à elle-même, à la France, à l'Europe, pour opposer aux intentions paternelles du Roi, celles que la malveillance, la cupidité ou les préjugés peuvent avoir accréditées ou suggérées.

Une divergence si scandaleuse et si inattendue dans les opinions et dans la conduite des représentants dont le trône s'est entouré, ne saurait être considérée comme légitime ou accidentelle.

Elle semble dériver plutôt de l'emploi continu de ces rapports indirects qu'un zèle aveugle fait agir dans la vue de renforcer précipitamment l'autorité royale, sans s'apercevoir qu'il la partage, l'affaiblit, et la met hors d'état de s'établir solidement et de déployer, à l'égard de la nation française, un pouvoir réparateur, fortifié de toute la confiance que son unité même aurait inspirée au reste de l'Europe.

Tant que la force de la royauté ne sera point une et identique, tant qu'elle ne résultera pas uniquement de l'application invariable des principes de justice et de modération établis par la Charte constitutionnelle, comment espérer la réconciliation de la France avec elle-même, avec son gouvernement et avec les autres Etats?

Pendant, tous les engagements contractés par Sa Majesté Très Chrétienne envers les Alliés se réduisent essentiellement à ce seul résultat, et ce n'est que dans la conviction de les voir remplir fidèlement, que les Alliés ont trouvé des motifs d'un intérêt général pour ne point exercer le droit de conquête sur la ligne militaire du territoire français.

Si, après ces considérations, je vous autorise, Monsieur le Général, à procéder sans délai ultérieur à l'échange des ratifications, et, conséquemment, à la sanction des actes qui garantissent la restauration de la monarchie française, c'est que ma confiance dans la religion et dans les vertus du Roi est aussi illimitée que celle que m'inspirent la fidélité et la fermeté de son ministère actuel.

Je suis entièrement convaincu que Sa Majesté, dans sa sagesse, éclairée par l'expérience de tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans l'administration et durant cette première législature, écartera vigoureusement de l'une toutes les influences inconstitutionnelles, et préparera pour l'autre les éléments d'une nouvelle représentation nationale, plus disposée à suivre scrupuleusement le système de modération, qui, seul, peut sauver la France des dangers qui la menacent encore.

Dans cette persuasion, je m'appliquerai constamment à soutenir Sa Majesté de tous mes efforts, et à aller au devant de ses désirs, dans tout ce qui pourra contribuer à ses succès. Elle me trouvera partout où la coopération la plus franche pourra lui être nécessaire. Mes Alliés nous prêteront l'assistance la plus unanime. Je ne négligerai aucun moyen pour la faire résulter constamment des principes consacrés par les transactions que je viens de ratifier, et desquels les peuples attendent, à juste titre, de longues années de paix et de prospérité.

ALEXANDRE.

N° 389. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 26 janvier/7 février 1816.

Monsieur le Général, le rescrit que Sa Majesté l'Empereur daigne vous adresser par la présente expédition, ainsi que les copies des lettres ci-annexées pour Sa Majesté le Roi de France et M. le maréchal duc de Wellington, caractérisent, dans toute son étendue, l'intérêt que Notre Auguste Maître prend à l'état des affaires en France, le point de vue sous lequel Sa Majesté envisage les détails contenus dans vos rapports, le cas qu'elle fait de vos services, et ceux qu'elle attend encore de votre zèle et de vos lumières.

Pour compléter les notions que vous recevrez, Monsieur, par le courrier de ce jour, et répondre à toutes celles qui sont consignées dans vos dépêches, il ne me reste qu'à vous faire part des intentions de Sa Majesté Impériale à l'égard de deux objets principaux. L'un concerne les dangers qui menacent la restauration de la monarchie française, par une suite du système de réaction que la Cour a provoqué. L'autre a trait à ceux qui sont suscités par l'esprit malveillant de la faction anglaise établie à Paris.

Quant au premier objet, le rescrit de Sa Majesté met à votre disposition les moyens les plus efficaces pour attaquer le mal dans sa source.

En appelant l'attention de la Cour, et notamment celle de Monsieur, frère du Roi, sur l'opinion de l'Empereur relativement à l'esprit institutionnel qui préside aux actes du gouvernement, il est à espérer qu'on parviendra à soustraire l'administration actuelle à la funeste influence des courtisans de Son Altesse Royale et de M^{me} la duchesse d'Angoulême.

Sa Majesté désire que, dans vos entretiens avec Monsieur, vous fassiez

sentir la peine qu'elle a éprouvée en prenant connaissance des actes au moyen desquels on a prétendu faire de la garde nationale l'instrument de quelques intérêts individuels, en la détournant de sa destination, qui est de soutenir le gouvernement constitutionnel de la France.

La nomination de MM. de Bruges et de Polignac, de même que les nouveaux règlements relatifs à la garde nationale, font pressentir à la France et à l'Europe les principes d'après lesquels Son Altesse Royale se propose de régner, lorsqu'il plaira à la Providence de l'appeler au trône.

Ces mêmes principes, professés avec imprudence par des hommes que la seule faveur de la Cour a constitués représentants de la nation, se sont également manifestés, sous des formes même révolutionnaires, dans la législature actuelle, à l'occasion de plusieurs débats, et spécialement de ceux qui n'ont abouti qu'à ôter toute force salutaire à la loi de l'amnistie.

Ce n'est pas que la France ou les puissances alliées aient jamais élevé des doutes sur les intentions paternelles et les principes de modération du Roi.

Ce n'est pas de son gouvernement, ni du moment actuel qu'il s'agit. C'est de l'avenir, c'est de l'esprit dans lequel la France sera gouvernée après le Roi et lorsqu'elle sera affranchie de la surveillance des troupes étrangères, c'est de la France, que les cabinets européens ont plein droit de s'occuper. Tous les regards se portent donc involontairement sur M. le comte d'Artois.

Tout ce qui s'est opéré par son influence anticonstitutionnelle, tous les actes qui lui donnent un pouvoir direct sur la garde nationale, et un ascendant réel, quoique indirect, sur l'administration intérieure, toutes ces mesures infirment la responsabilité et la solidarité du ministère, anéantissent l'empire effectif et même le prestige de la Charte constitutionnelle, autorisent toutes les méfiances, donnent l'essor à toutes les ambitions qui peuvent s'élever jusqu'au trône, et préparent ainsi à la France des années de calamités et de deuil, soit que des troubles intérieurs la déchirent encore, soit qu'elle se voie réduite à invoquer une intervention étrangère pour les comprimer.

Ces considérations vous prouvent, Monsieur le Général, combien l'Empereur aurait été satisfait, si l'unité, la vigilance et l'inflexible fermeté du ministère, soutenues par votre activité et par le crédit de M. le duc de Wellington, avaient pu prévenir et déjouer toutes les menées qui ont donné à l'influence de la Cour un ascendant aussi dangereux et aussi peu d'accord avec le système que Sa Majesté Très Chrétienne

paraissait résolue à suivre, en éloignant entièrement de toute participation aux affaires les princes de sa famille et leurs alentours. Il convient cependant d'employer tous les efforts pour réprimer, au préalable, cet ascendant illégitime, le diminuer par degré, et finalement le détruire.

Telle est la tâche importante que l'Empereur impose à votre zèle.

Deux moyens s'offrent pour la remplir. Le premier est de cimenter l'unité et la force de cohésion du ministère actuel, en le maintenant ferme et inaltérable dans sa composition et dans son autorité constitutionnelle. Le second consiste à lui préparer, par la loi des élections, les éléments d'une nouvelle représentation nationale propre à le renforcer et à l'étayer de toute la prépondérance des intérêts créés par trente ans de vicissitudes, c'est-à-dire de toute celle de l'opinion publique.

Conformément à cette direction, Sa Majesté ne saurait applaudir à l'idée de réinstaller dans son ancien poste M. de Blacas. Sa présence et son intimité avec la Cour obligeraient, pour le moins, M. le duc de Richelieu à partager avec lui son crédit, ce qui veut dire, en d'autres termes, que le ministère aurait deux chefs, l'esprit de parti deux directions et deux points de ralliement. Le parti de M. de Blacas attirerait à soi tous les fauteurs d'un royalisme outré ; il deviendrait peut-être même le dépositaire de la confiance de cette Cour à laquelle le Roi crut, en 1814, être redevable de sa couronne. Celui de M. de Richelieu ne saurait se soutenir longtemps à la tête de l'opposition. Elle est composée d'individus et d'intérêts créés par la Révolution. M. le duc de Richelieu a la gloire de ne point appartenir à cette génération et à cette classe.

L'Empereur croit, en conséquence, que non seulement il serait utile d'empêcher la nomination de M. de Blacas au ministère de la maison du Roi, mais même qu'il serait urgent de supprimer entièrement cette place, en en faisant gérer les fonctions à un employé subalterne, mis sous les ordres du premier ministre.

Ce n'est que par cette mesure et d'autres du même genre, que Sa Majesté Très Chrétienne pourra donner au ministère une véritable unité et toute la considération dont il doit être revêtu pour s'acquitter avec succès de ses fonctions constitutionnelles.

En partant du même principe, Sa Majesté ne saurait également accorder son suffrage au renvoi de M. de Barbé-Marbois, comme en général à aucun changement ministériel provoqué par le désir de satisfaire les prétentions de quelques-uns des membres du corps législatif. Cet exemple de faiblesse de la part du gouvernement encouragerait toutes les ambitions, et la perspective du portefeuille serait envisagée par le public

comme l'unique mobile des suffrages de la législature. Le crédit de la Chambre des députés dans l'opinion serait renversé par cela même, et ne pourrait plus lui servir de point de ralliement et de régulateur.

Dans l'état malheureux auquel la France s'est réduite elle-même, pourrait-elle espérer sa restauration, indépendamment de ce puissant secours? Et comment oserait-elle s'en flatter, lorsqu'en examinant les actes du gouvernement, on y découvre la divergence la plus complète entre les principes posés par la Charte constitutionnelle et l'intention dans laquelle on administre l'État? Il ne faut point se faire illusion. Ce ne sont ni les discours, ni l'étalage d'une éloquence trompeuse, qui peuvent désormais rassurer la France sur la modération de son gouvernement. Ce sont les nominations aux emplois, les bienfaits accordés indistinctement, la direction donnée à chaque branche de l'administration, qui peuvent seules garantir à une génération tout entière qui s'est formée, qui a vécu, qui a fourni une carrière durant trente ans de révolution, que son existence, sa fortune, son nom ne sont point des crimes, voués à un système de vengeance et de réaction, comprimé jusqu'à ce jour.

C'est d'après ces errements que l'Empereur désire, Monsieur le Général, que vous vous expliquiez constamment avec le Roi et ceux qui l'entourent, toutes les fois que vous serez dans le cas d'émettre votre opinion ou d'appuyer celle du ministère, tant pour les affaires journalières que par rapport aux grandes mesures de législation. Vous vous concerterez à cet effet, selon que vous pourrez le juger convenable, avec M. le duc de Wellington.

C'est avec ce personnage distingué et digne à tout égard d'une confiance sans bornes, que vous pouvez également entrer en explication, sur le second objet de l'instruction qui vous est transmise.

Il s'agit des clubs anglais et de leur funeste influence sur l'esprit public et sur la marche progressive de la restauration. Quel que soit le principe ou le but de leur activité, il importe éminemment que le public ne puisse point le considérer comme ayant une connexion avec la politique du gouvernement anglais, et comme jouissant de son approbation tacite.

Il est d'autant plus de l'intérêt et de la dignité du cabinet britannique de faire connaître à la France qu'il n'est nullement dans ses principes de tolérer ou d'appuyer indirectement ces foyers de discorde civile parmi les Français et de déconsidération de l'autorité qui les gouverne, que ceux-ci ne sont que trop portés à envisager ces écarts arbitraires de quelques Anglais inquiets et turbulents comme les préludes infaillibles d'un système adopté par le cabinet britannique.

Certaines apparences seraient malheureusement de nature à être interprétées en faveur de cette opinion.

La prétendue introduction par contrebande de grandes valeurs en objets manufacturés, l'exportation d'autant de matières brutes opérée pendant l'occupation militaire, la mise en circulation en France d'une masse considérable de monnaie d'or frappée en Angleterre à l'effigie de Louis XVIII, les actes de sévérité exercés sur les finances françaises pour faire droit aux prétentions surannées des particuliers, l'enlèvement des objets d'art, enfin le séjour de M. le duc d'Orléans en Angleterre, toutes ces circonstances accréditent certainement en France l'idée que le cabinet de Saint-James travaille assidûment à paralyser, pour longtemps, l'œuvre de la restauration de cette monarchie, malgré la teneur des stipulations.

Cette même idée, présentée sous des rapports différents, donne sans cesse l'éveil aux prétentions de l'Allemagne à un démembrement territorial de la France.

Comment, après un aperçu aussi fidèle des éléments qui se préparent, ne point travailler à écarter soigneusement tout ce qui pourrait devenir le principe d'une nouvelle guerre? Comment méconnaître la nécessité d'amortir, de plus en plus, tant de passions actives, tant de moyens de guerre, qui subsistent encore, et qui n'attendent qu'une légère impulsion pour se mettre en mouvement?

Les manigances des Anglais dont vous rendez compte dans vos dépêches, sont au nombre de ces funestes ingrédients révolutionnaires. Il conviendrait de neutraliser leur influence. Et cet effet serait immanquable, si l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, si celui du duc de Wellington étaient interdits à ces meneurs.

Vous n'articulerez cependant une semblable proposition qu'après avoir obtenu, au préalable, la certitude du succès. L'Empereur abandonne à votre sagacité et à votre expérience le maniement de cette affaire.

M. le comte de Lieven, que vous tiendrez au courant de vos observations à cet égard, reçoit l'ordre d'en faire le sujet d'une ouverture au vicomte de Castlereagh.

C'est de cette coopération soutenue que Sa Majesté se plaît à espérer un résultat satisfaisant.

Dans la vue de vous mettre plus à même de faire sentir à Sa Majesté Très Chrétienne la sollicitude avec laquelle l'Empereur cherche à écarter tout incident préjudiciable à la tranquillité de la France, ou qui serait de nature à faire entrevoir la possibilité du relâchement des principes sur

lesquels se fonde le traité d'alliance, je suis chargé de vous communiquer, Monsieur, les dépêches que j'adresse à cet effet aux ministres de Sa Majesté près les Cours de Berlin, de Londres et de Vienne.

La présente instruction, tracée sous les yeux et d'après les ordres de Sa Majesté Impériale, embrasse la sphère d'activité tout entière que vous êtes appelé à remplir.

Son étendue et l'importance décisive des objets qui s'y réfèrent, n'est que proportionnée à l'opinion favorable que l'Empereur a conçue de votre zèle, de vos lumières et de vos talents.

Permettez, Monsieur le Général, que je vous félicite des nouvelles marques de confiance et de satisfaction que Sa Majesté vient de vous donner, et agréez, à cette occasion, les assurances de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

N° 390. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 26 janvier/7 février 1816.

Monsieur le Général, Sa Majesté l'Empereur a reçu, immédiatement après son retour à Saint-Pétersbourg, un rapport du gouvernement provisoire de Varsovie, qui lui représente les pertes considérables que le royaume de Pologne éprouverait, si Sa Majesté ratifiait l'article séparé, d'après lequel les prétentions réciproques doivent être réglées. Ce rapport n'était point assez détaillé pour que Sa Majesté pût asseoir un jugement définitif sur cette question. Il a donc fallu donner des ordres au gouvernement de Pologne pour qu'il fournisse, sans retard, des renseignements amples et détaillés sur la justice et l'étendue de ses prétentions. Ce travail ne pourra être bientôt reçu à Saint-Pétersbourg, et Sa Majesté n'a point voulu que cet objet pût arrêter la consolidation des arrangements qu'elle a pris en commun avec ses Alliés pour assurer le repos de l'Europe. Elle a donc préféré donner sa ratification aux différents actes signés à Vienne et à Paris, mais elle a suspendu celle de l'article séparé, relatif aux réclamations du duché de Varsovie. Je vous transmets, Monsieur, ces actes de ratification, d'après la liste ci-jointe, pour les échanger contre ceux de la France et des autres souverains avec lesquels Sa Majesté a conclu des traités.

Quant à l'article séparé, vous voudrez bien prévenir immédiatement de la résolution que Sa Majesté a prise à son égard M. le duc de Richelieu. Il vous sera facile, Monsieur, de lui faire entrevoir que l'Empereur, en

ratifiant les autres actes, au moment où il suspend la ratification d'un article si important pour une partie de ses sujets, a plus eu en vue de consolider l'œuvre salubre de la paix générale, que les intérêts de ses sujets. Pour constater les motifs qui ont déterminé Sa Majesté Impériale à suspendre la ratification de cet article, vous demanderez l'insertion au protocole qui sera dressé à l'occasion de l'échange des ratifications du traité de Paris de la déclaration ci-jointe, et vous ne manquerez pas de répéter au ministère de France que Sa Majesté n'a point encore les données nécessaires pour juger cet article, et que ce n'est qu'après les avoir reçues qu'elle pourra se décider, soit à ratifier l'article purement et simplement, ou bien à demander amicalement au gouvernement français d'y faire des modifications.

N° 391. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 18)

Saint-Pétersbourg, 19 février 1816.

Monseigneur, j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 janvier, et la circulaire qui m'indique le langage que je dois tenir à l'occasion de l'arrestation de trois officiers anglais à Paris.

Cet événement est devenu à Pétersbourg le sujet de toutes les conversations, dès l'instant où il a été connu, et, comme Votre Excellence le suppose, il a donné lieu à différentes interprétations. Je cherche à détruire celles qui pourraient inspirer de fausses inquiétudes, et je me sers avec succès pour les combattre de la notoriété du caractère du général Wilson, et des souvenirs qu'il a laissés en Russie. Il ne s'y est fait ni aimer, ni estimer. On le regarde comme un de ces boute-feux qu'on peut employer durant la guerre, mais dont, pour sa propre sûreté et pour son honneur, tout gouvernement bien ordonné doit faire justice à la paix. L'ambassadeur d'Angleterre parle dans le même sens que moi. Je me trouve avec lui dans des rapports qui m'ont permis de m'informer des communications qui, dans cette circonstance, lui auraient été adressées par son gouvernement. Il n'a rien reçu de relatif à l'affaire de sir Robert Wilson; mais il ne cesse d'assurer que ses instructions générales, renouvelées depuis peu de temps, expriment de la manière la plus forte l'intention où serait le cabinet de Londres, d'accomplir avec une scrupuleuse exactitude les stipulations des traités avec la France, et lui recommandent d'entretenir avec les

agents politiques de cette puissance les relations les plus amicales.

Il est doux pour un Français qui aime sa patrie d'avoir à répéter les détails que Votre Excellence me donne sur la promptitude avec laquelle l'ordre et la tranquillité se rétablissent sous le gouvernement du Roi. En général ces détails sont écoutés avec confiance et intérêt. Le nom de France n'a pas cessé d'être grand en Russie, malgré nos revers. On croit tout possible aux Français, dès qu'ils seront unis, et on voit un gage de leur union dans la promulgation de la loi d'amnistie, en faveur de laquelle se prononcent tous les suffrages auxquels on doit attacher quelque prix.

Le comte de Paar, aide de camp du prince de Schwarzenberg, vient d'arriver de Milan, porteur d'une lettre de l'Empereur d'Autriche à Sa Majesté l'Empereur Alexandre. Des courriers de tous les cabinets arrivent ou partent chaque jour. Les différends qui se sont élevés à propos de l'occupation de Salzbourg semblent toucher à leur terme. L'Empereur prend le rôle de conciliateur dans les discussions très compliquées et très vives que font naître les conventions conclues à diverses époques entre les Cours de Vienne et de Munich. C'est aussi sous le pôle que la Cour de Turin vient chercher un protecteur contre les entreprises des Autrichiens, qui lui demandent avec insistance la portion du territoire de Novare que traverse la route du Simplon. Un courrier envoyé avec cette instruction au comte de Maistre, ministre de Sardaigne, n'a point encore été réexpédié. On ignore l'opinion que manifesterà la Russie sur ce nouvel objet de contestation.

Deux jours après avoir été fiancée, Son Altesse Impériale la grande-duchesse Anne a reçu les félicitations du corps diplomatique. Il en est résulté pour moi une nouvelle occasion de voir le prince d'Orange, qui m'a chargé, lorsque j'écrirais à Votre Excellence, de la prier d'offrir ses respects au Roi et de le recommander aux bontés de Sa Majesté. La cérémonie du mariage est annoncée pour le mercredi 21 février.

N° 392. Mémoire pour servir de supplément d'instructions à M. le comte de Noailles, retournant à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur du Roi.

Paris, 29 février 1816.

A l'époque où le Roi confia à M. le comte de Noailles la mission de Saint-Pétersbourg, les rapports de la politique générale étaient en discussion et comme suspendus. Les questions que le traité de Paris avait

laissées indécises allaient être discutées au Congrès. Toutes les puissances, à l'exception de la France, y apportaient des prétentions difficiles à concilier. On pouvait craindre que, du choc de tant d'intérêts opposés, il ne résultât de nouvelles agitations, dont les suites et le terme étaient également impossibles à prévoir. Dans un état de choses aussi incertain, la France ne pouvait sans danger former des liens politiques avec aucune puissance. Avant d'adopter un système quelconque, la prudence lui faisait une loi d'observer attentivement la marche des négociations, et de chercher à en prévoir l'issue.

Ce fut d'après ces considérations et dans cet esprit que l'on rédigea les instructions qui furent données à cette époque à M. le comte de Noailles. Il devait se borner à entretenir entre les deux Cours de simples rapports de bienveillance, et à observer attentivement les vues et les démarches du cabinet de Saint-Petersbourg. Elles se trouvèrent plus d'une fois en opposition avec les nôtres, pendant le cours des négociations de Vienne. Pour sauver la Saxe d'un anéantissement total, nous fûmes forcés de nous unir étroitement à l'Angleterre et à l'Autriche. Cependant, les esprits s'étant rapprochés et les sentiments pacifiques ayant prévalu, nos rapports avec la Russie avaient repris un caractère amical, mais sans intimité, lorsque la catastrophe du mois de mars appela toute l'Europe aux armes.

Les événements qui ont suivi sont encore trop récents et trop présents à la pensée, pour qu'il soit nécessaire de les retracer ici. Il suffit de faire remarquer qu'ils ont changé la situation respective de tous les États de l'Europe, et particulièrement celle de la France et de la Russie. Le moment où l'Empereur Alexandre, n'écoutant que les sentiments de sagesse et de générosité qui font la base de son caractère, opposa une digue insurmontable aux projets destructeurs que l'enivrement du succès avait fait concevoir aux ennemis de la France, ce moment a fixé d'une manière irrévocable notre système politique. Les liens de la reconnaissance, autant que ceux d'une sage politique, attachent désormais la France à la Russie, et, dans la situation actuelle des choses, nous ne prévoyons rien qui puisse y porter atteinte.

Loin de garder cette réserve qui devait précédemment faire la base de sa conduite, M. le comte de Noailles sentira que tous ses soins doivent tendre maintenant à rendre cette union toujours plus intime, à la rendre commune aux deux peuples comme aux deux souverains, à la faire servir de sauvegarde à la France pendant les années de faiblesse auxquelles elle est condamnée. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il trouvera les esprits disposés à seconder nos efforts pour rendre ce système permanent. Les

bonnes dispositions de l'Empereur et de ses ministres sont manifestes ; et, du côté de la nation, la réconciliation est plus sincère qu'il n'était permis de s'en flatter, après une agression aussi injuste que celle de 1812. Le temps rendra les avantages réciproques. Quelques années de paix feront sentir que, plus les liens seront intimes entre les deux pays, plus il en résultera d'heureux effets pour l'un et pour l'autre.

M. le comte de Noailles doit constamment s'attacher à répandre l'opinion que toutes les idées qu'il exposera, toutes les propositions qu'il sera dans le cas de faire, seront aussi utiles à la Russie qu'à la France. En même temps, comme il trouvera assez de personnes intéressées à rendre ses discours suspects, dans la vue de détruire la bonne harmonie entre les deux gouvernements, il doit employer tous ses soins et sa dextérité à persuader qu'en cherchant à nous rapprocher de la Russie, nous ne prétendons nullement affaiblir les engagements particuliers qu'elle peut avoir avec d'autres puissances ; que nous désirons, au contraire, qu'elle les conserve, parce que, de cette manière, elle exerce sur elles une influence qui ne saurait que nous être favorable.

Ceci s'applique plus particulièrement à la Prusse. Il est du plus haut intérêt pour la France de connaître avec exactitude le degré d'intimité qui existe entre les deux Cours, les démarches auxquelles la Prusse voudrait porter la Russie, les plans qu'elle formerait, les sentiments secrets qu'elle nourrirait, etc. L'ambassadeur du Roi ne doit rien négliger pour obtenir à cet égard des notions certaines.

Dans la situation actuelle de l'Europe, la Prusse est le seul État auquel le repos ne convienne pas. De tout temps, ses intrigues, ses perpétuels changements de système ont contribué à ébranler l'Europe, et il semble dans sa destinée d'en rompre l'équilibre par ses revers, comme par ses succès. Échappée d'une ruine totale par l'énergie de ses peuples et l'effervescence des esprits, cette même cause, qui agit encore après que le péril a cessé, lui donne à la fois l'audace de suivre ses ambitieux projets et les moyens de les faire réussir. La Russie est aujourd'hui pour la Prusse ce qu'a été longtemps la France sous le gouvernement révolutionnaire, ce que sera toute puissance prépondérante qu'elle pourra espérer entraîner à servir ses projets d'agrandissement. Il importe de prémunir la Russie contre le danger d'une pareille alliance. Ceci est le point le plus important et le plus délicat de la mission de M. de Noailles, et il ne saurait mettre trop d'adresse, de ménagements et de circonspection dans la manière dont il s'acquittera de cette partie de ses instructions. Il n'ignore pas qu'outre les engagements toujours subsistants entre les deux Cours, une amitié

particulière unit l'Empereur de Russie au Roi de Prusse. Cette sorte de lien a un grand empire dans les affaires sur l'esprit d'Alexandre I^{er}. Sans doute il blâme l'exagération prussienne; il prévoit même à un certain point les malheurs qu'elle peut occasionner, et nous sommes sûrs qu'il ne la partagera jamais; mais n'est-il pas très possible qu'il la serve malgré lui? Dans une discussion entre la France et la Prusse, discussion que l'animosité du cabinet de Berlin ne manquera jamais de prétexte pour faire naître, l'attachement personnel de l'Empereur pour le Roi de Prusse, invoqué à propos, peut être d'un grand poids contre nous. L'Empereur croira agir avec justice et impartialité, et ne connaîtra les fatales conséquences de l'appui qu'il aura prêté à la Prusse, que lorsqu'elle en aura déjà abusé et que notre tranquillité se trouvera compromise. M. le comte de Noailles sent parfaitement que, pour que la France puisse surmonter les difficultés de sa situation, il est nécessaire que la Russie ne soit pas la seule à user de modération et de bienveillance envers nous. Si l'Empereur Alexandre ne peut inspirer à tous ses Alliés les sentiments dont il est animé et qu'il a si hautement professés, du moins il importe que sa puissante intervention prévienne les effets de leur mauvaise volonté. Il faut que la France puisse compter que, dans toutes les difficultés qui s'élèveront sur l'exécution des clauses onéreuses du traité du 20 novembre dernier, elle ne réclamera pas en vain son appui pour obtenir toutes les facilités que les circonstances pourront rendre nécessaires.

L'Autriche n'a pas, comme la Prusse, besoin d'un puissant auxiliaire pour faire réussir ses plans. Ses forces peuvent suffire à son ambition, qui, sans doute, n'est pas moindre que celle de la Prusse, mais qui, n'étant pas le résultat de l'effervescence des peuples, marche avec moins de violence. Elle a toujours eu pour maxime d'être bien avec la Russie, et souvent elle a favorisé ses projets, n'en prévoyant sans doute ni toute l'étendue, ni tout le succès. Aujourd'hui, elle peut éprouver le regret de l'avoir laissée pénétrer jusqu'au cœur de l'Europe, mais c'est un mal irréparable, et elle se bornera à chercher indirectement à en atténuer les conséquences, en étendant, autant qu'elle pourra, sa propre influence sur l'Allemagne, et peut-être sur une partie de la Turquie. Elle a déjà réussi à faire consentir la Russie à l'envahissement qu'elle méditait aux dépens de la Bavière, mais on a tout lieu de croire que le cabinet russe se repent d'avoir cédé sur ce point et qu'il s'opposerait à tout empiétement ultérieur. Malheureusement, le coup est porté, et les conséquences que peut avoir cette déviation des principes sont incalculables.

L'ambassadeur du Roi ne saurait trop insister sur la nécessité de

protéger les États indépendants de l'Allemagne. Le système de leur anéantissement, de leur fusion dans de grandes masses, ce système qu'un parti excité sous main par la Prusse et toléré par l'Autriche prône si fortement en ce moment, sera fatal aux intérêts de la Russie, comme à ceux de la France. Sans parler de la perte de leur influence, si nécessaire au maintien de la tranquillité générale, elles se verraient bientôt exposées, l'une et l'autre, à des dangers réels, si elles laissaient prendre un trop grand accroissement de force et de puissance à ces deux États voisins. La Russie, sans doute, doit se croire et, dans ce moment-ci, est sans contredit moins exposée que la France ; mais peut-elle se flatter de n'avoir jamais de jours d'affaiblissement et d'inertie ?

Le sort des États de l'Italie intéresse sans doute moins vivement la Russie que celui des États de l'Allemagne ; mais les simples idées de justice doivent suffire pour qu'elle ne veuille pas se prêter facilement à laisser opérer leur asservissement, sous quelque forme que l'Autriche entreprenne de le déguiser. La Russie ne s'est point montrée étrangère à ce système, et l'intérêt que Paul I^{er} avait témoigné à la Sardaigne peut être cité, dans l'occasion, par M. le comte de Noailles pour appeler sur cet État la bienveillance de l'Empereur Alexandre. Certainement le vœu que nous formons à cet égard doit paraître entièrement désintéressé, puisque ce pays, surtout depuis la réunion de Gênes, est une barrière élevée pour nous fermer l'Italie ; mais tel est notre désir de maintenir l'ordre de choses actuel et d'éviter tout ce qui pourrait le troubler, que non seulement nous voyons sans regret cette barrière, mais que nous désirons même son affermissement, parce qu'elle évite entre nous et l'une des grandes puissances un contact qui ne serait pas sans danger pour la tranquillité générale.

Nous pensons que la Russie doit partager notre manière de voir à cet égard et qu'elle ne refusera pas toute protection aux États d'Italie, dans le cas où l'ambition de l'Autriche menacerait leur indépendance. S'il en était autrement, et que l'ambassadeur du Roi remarquât à cet égard une indifférence absolue, il aurait soin d'en prévenir Sa Majesté, et emploierait en même temps tous les moyens qui seraient en son pouvoir pour faire sentir à l'Empereur la nécessité de se prononcer contre tout agrandissement futur de l'Autriche.

La cession des îles Ioniennes à l'Angleterre est une grande faute, dont les suites fâcheuses se développeront chaque jour davantage. Maîtresse de la mer Noire, qui n'a d'issue que dans la Méditerranée, la Russie ne devait jamais contribuer à établir sur une base inébranlable la domination

des Anglais dans cette mer. Elle s'en repentira bientôt, et peut-être sera-ce là un jour le germe d'un système d'opposition à la prépotence maritime de l'Angleterre. La Russie ne peut oublier qu'elle l'a déjà combattue avec succès en 1780, lorsque Catherine II posa si heureusement les bases de la neutralité maritime. L'Empereur Alexandre lui-même, accessible à toute idée généreuse, a souvent montré des dispositions favorables à la liberté des mers, et peut-être est-il permis de penser qu'il pourrait un jour mettre sa gloire à en protéger les principes; ceci serait un lien de plus qui se formerait entre la France et la Russie.

L'Angleterre a besoin de la Russie pour ses approvisionnements maritimes. Cette espèce de dépendance ne lui était nullement pénible, lorsqu'elle jouissait de grands privilèges commerciaux, lorsque l'introduction des objets de son industrie n'éprouvait aucune entrave. Aujourd'hui que les règlements commerciaux font peser sur elle les mêmes gênes qui sont imposées aux autres étrangers, l'Angleterre est mécontente de la Russie et désirerait pouvoir se passer des produits de son sol. Elle y travaille même avec assez d'activité pour que la Russie puisse commencer à s'en inquiéter. Il y a eu entre ces deux gouvernements des liaisons que la politique commandait, mais maintenant que le besoin ne s'en fait plus sentir, il n'y a, ni d'un côté, ni de l'autre, aucune propension à les rendre assez intimes pour nous porter ombrage.

Le mariage du prince d'Orange, manqué avec la princesse Charlotte, et conclu avec la grande-duchesse Anne, a contribué, dans ces derniers temps, à mettre du froid dans les relations des deux Cours. L'Angleterre craint d'être forcée à partager l'influence exclusive qu'elle exerçait sur le royaume des Pays-Bas, et il ne pourrait qu'être avantageux qu'il en fût ainsi. Placé exclusivement sous l'influence de l'Angleterre, le royaume des Pays-Bas deviendrait un instrument qu'elle pourrait être tentée d'employer souvent pour servir ses projets. Nous pourrions nous-mêmes être portés à vivre moins bien avec cette puissance. Les griefs que, par la suite des temps, nous pourrions trouver dans la conduite de l'Angleterre, influeraient nécessairement sur nos dispositions à l'égard d'un voisin faible lié à son système, et de là naîtraient des difficultés, du refroidissement et peut-être des différends sérieux. L'influence de la Russie, au contraire, ne peut avoir ces inconvénients, puisqu'il n'est pas dans la nature des choses qu'elle ait à se servir des Pays-Bas, et qu'elle est dans le cas de leur inspirer des idées de modération et de repos.

Pour compléter le tableau des rapports politiques de la Russie, il

reste à parler de ses deux plus proches voisins, la Turquie et la Suède. Ces deux États ont perdu aujourd'hui presque toute leur importance relative. Ils ne peuvent plus inquiéter sérieusement la Russie, et leur nullité les met en même temps à l'abri d'une agression de sa part. Elle n'a plus rien à envier à la Suède, depuis qu'elle possède la Finlande ; et quant à l'Empire ottoman, la seule acquisition que la Russie puisse désirer faire à ses dépens, serait le territoire qui s'étend depuis la frontière actuelle des deux États jusqu'aux bords du Sereth ; mais certainement, si la demande lui en est faite, la Porte aimera mieux céder sur ce point que de s'exposer aux chances d'une nouvelle guerre. Du reste, toute idée de partage de l'Empire ottoman est aujourd'hui généralement abandonnée. La politique de la Russie à cet égard est toute renfermée dans ce mot de l'Empereur Alexandre : « Quelque vaste que soit un État, il a « toujours des voisins, et il n'y en a pas que je préférasse aux Turcs ».

La partie de la Pologne qui vient d'être érigée en royaume offre un vaste champ à l'observation et aux conjectures. Le rôle de ce peuple recommence. Il est retiré du néant par les mêmes mains qui l'y avaient précipité, et ses destinées, qui ont eu une si forte influence sur celles de l'Europe depuis quarante ans, peuvent encore, selon le cours qu'elles prendront, troubler ou affermir les rapports actuels de la Russie avec les autres puissances. Mais ceci est, à l'heure qu'il est, un objet de pure spéculation politique. La Pologne n'est encore, de fait, qu'une province de la Russie. M. le comte de Noailles doit tâcher de pénétrer, par tous les moyens qui seront à sa portée, quelle est la tendance réelle des esprits dans ce pays, si les Polonais veulent resserrer les liens qui les unissent à la Russie, ou bien s'ils cherchent peu à peu à s'isoler, espérant du temps et des circonstances leur entier affranchissement. Il paraît que le système que l'Empereur a adopté par rapport à ce pays est loin d'avoir eu l'assentiment général en Russie. Il est essentiel de s'assurer si l'opinion publique y est décidément contraire, et d'observer, à cette occasion, si l'esprit d'opposition aux vues du gouvernement, dont les hautes classes de la société ont commencé, sous le règne actuel, à prendre l'habitude, fait des progrès et prend quelque consistance.

L'aperçu qui vient d'être tracé prouve que les intérêts actuels de la Russie s'accordent parfaitement avec les nôtres, et qu'il n'y a entre les deux États aucune cause prochaine de dissension. Il ne pourrait en survenir que dans deux hypothèses : la première, si la Russie appuyait contre nous les prétentions exagérées ou les menées secrètes des ennemis de la France ; la deuxième, si, renonçant à la conduite sage et modérée

qu'elle s'est tracée, elle aspirait à de nouvelles conquêtes et à accroître hors de toute proportion son influence sur le continent ; mais, dans ce dernier cas, le plus grand nombre de nos ennemis deviendraient les siens.

Il résulte aussi de l'examen de l'état actuel des choses que le but commun que la Russie et la France doivent se proposer d'atteindre par leur union est de prévenir ou de modérer les inconvénients résultant des arrangements trop précipités qui ont été faits à Vienne et de l'ébranlement qu'ont occasionné les derniers événements survenus en France, d'empêcher toute secousse violente, toute nouvelle atteinte à l'ordre social ; et que le but particulier de la France est de diminuer, autant que possible, par l'ascendant qu'exerce la Russie sur ses co-alliés, les inconvénients et les dangers qui résultent de l'excès des charges qui nous ont été imposées.

Après avoir considéré tout ce qui se rapporte aux intérêts politiques de la France, il convient d'entrer dans quelques détails sur nos relations commerciales avec la Russie.

M. le comte de Noailles a plusieurs fois annoncé qu'au retour de l'Empereur dans ses États, on s'occuperait d'apporter des changements au tarif de 1811. Il paraît qu'effectivement il en est sérieusement question dans ce moment. L'on assure que le comité qui s'occupe de la revision de ce tarif part du principe que, la Russie fournissant aux autres nations de l'Europe des objets d'exportation indispensables, les tient dans une sorte de dépendance, et qu'elle doit, en conséquence, éviter de conclure aucun traité fondé sur des avantages mutuels et des concessions réciproques ; mais qu'en même temps il reconnaît le tort que la Russie s'est fait à elle-même par l'abus du système prohibitif, et qu'il proposera de permettre l'introduction d'un grand nombre de marchandises défendues depuis plusieurs années, en les assujettissant à des droits modérés. Ce serait inutilement que l'on chercherait dans ce moment à combattre ces principes et à ramener à d'autres idées ; nous devons nous borner à profiter des facilités générales accordées au commerce de toutes les nations. Une grande quantité de produits de notre sol et de notre industrie ne peuvent redouter aucune concurrence, et nous n'avons pas besoin de privilège exclusif pour qu'ils trouvent un grand débit en Russie. Il est cependant deux points qu'il serait bien important d'obtenir, et qui réclament tous les soins de l'ambassadeur du Roi. L'un est la diminution des droits sur l'importation de nos vins, droits qui ont été considérablement augmentés par le tarif de 1811. Tels qu'ils sont aujourd'hui, ils

équivalent, pour ainsi dire, à une prohibition, et le commerce de nos vins de Bordeaux, principalement, en souffre beaucoup. La seconde faveur que nous sommes en mesure de solliciter serait le rétablissement du rabais de 25 pour 0/0 sur les droits de douane dans les ports de la mer Noire, qui nous avait été assuré par le traité de commerce de 1787. M. le comte de Noailles pourra également en faire l'objet d'une demande spéciale, et insister d'autant plus fortement sur ce point, qu'en ceci l'intérêt de la Russie est évidemment le même que celui de la France, et que l'Empereur Alexandre a reçu, à ce sujet, les représentations les plus fortes de la part des personnes auxquelles il avait confié l'administration des provinces méridionales de son empire.

Il serait superflu de répéter ici ce que contiennent les instructions primitivement données à M. le comte de Noailles sur l'ordre à suivre pour sa correspondance. On lui recommande seulement de lui donner toute l'étendue et l'activité dont elle peut être susceptible. Il ne doit pas oublier qu'à d'aussi grandes distances, ce n'est que par l'ambassadeur seul que l'on peut connaître une foule de détails intéressants, qui, dans d'autres pays, paraissent souvent superflus à mander, parce que les relations fréquentes qui naissent du voisinage y suppléent journallement. D'ailleurs, l'inconvénient qui résulte de l'éloignement est encore augmenté en Russie par la disette de feuilles publiques. Les dépêches de l'ambassadeur du Roi doivent donc contenir, outre les faits publics, tous les événements particuliers, et jusqu'aux nouvelles et aux simples bruits qui prennent un peu de consistance et qui peuvent faire juger de l'état de la Cour et de l'empire, de la direction de l'opinion publique, des progrès de la civilisation, etc., etc.

L'étiquette, par rapport au rang des ambassadeurs entre eux, n'était pas fixée lors du premier voyage de M. le comte de Noailles à Saint-Pétersbourg, et l'arrivée d'un ambassadeur d'Autriche eût pu le mettre dans une situation délicate. Aujourd'hui, cette difficulté est tranchée par le règlement adopté à Vienne. On en joint ici un exemplaire pour son information particulière¹.

Approuvé : LOUIS.

RICHELIEU.

1. Ce supplément d'instructions fut transmis au comte de Noailles par lettre du duc de Richelieu du 5 mars 1816.

N^o 393. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 1^{er} mars 1816. [N. S].

Mon cher Comte, si j'ai attendu, vous m'avez amplement récompensé par votre expédition ; elle est arrivée à temps pour arrêter, s'il est possible, les extravagances qui vont perdre ce royaume, et probablement mettre de nouveau l'Europe en armes. J'espère que vous ne serez pas mécontent de moi ; pour content, je n'ose pas le prétendre, lorsqu'on a le malheur d'avoir affaire à des gens qu'aucune sagesse humaine ne paraît pouvoir diriger. Avec toutes les qualités pour faire le bien, ils sont jetés, par une condescendance fatale les uns envers les autres, et tous envers leurs entours, dans les routes qui les conduiront à leur ruine, s'ils persistent à y rester. Ma dépêche vous aura assez affligé, pour revenir de nouveau sur ce sujet vraiment assommant.

Le feldjäger ne partira qu'avec la décision de toute cette guerre de pygmées ; malheur à eux, si les géants s'en mêlent ! En attendant, j'envoie à Maubeuge, pour profiter du courrier que le comte Worontsoff expédie et vous donner une idée de la situation du moment ici ; je dis *du moment*, parce que la suite et les systèmes ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Le collègue ne m'a rien envoyé, ou bien je n'ai rien reçu. Il doit vous être parvenu encore quelques éclaircissements sur les comptes, qui, j'espère, ne laisseront aucun doute sur la nécessité de les acquitter, si toutefois cela n'est pas déjà fait, ainsi que vous me l'annoncez. Je suivrai, à l'avenir, votre conseil de n'envoyer que de six mois en six mois, et vous pouvez répondre de la plus exacte économie et régularité.

Je liens beaucoup à ce que vous preniez Livio sous votre protection ; il ne m'a pas encore envoyé le dernier tierçal de ma pension de 1000 ducats et de celle de 300 roubles par mois à 47 sterling, et autres petites récoltes. Il me doit à ce sujet de l'argent et des réponses ; je lui écris pour obtenir surtout le premier ; à Paris, on n'a guère le temps d'attendre.

Je suis enchanté de vous voir content de votre établissement et de votre bonheur domestique ; dites à la comtesse que je l'aime beaucoup, et à l'infante que je me propose de danser à ses noces.

Votre caviar est arrivé parfait ; je vous promets un bon retour par le feldjäger ; nous verrons ce que le génie du chevalier du Lys produira.

Bien des grâces pour l'intérêt que vous avez pris à la nouvelle preuve de

bonté que l'Empereur a daigné me témoigner¹. Quant à Saint-Ferdinand², il me rappelle Ninon : « Oh ! le beau billet qu'a La Châtre ! » Il serait cependant temps de savoir à quel étage on logera, en sortant de l'hôtel des Tuileries ; mais ces Messieurs disent apparemment qu'il n'est pas nécessaire que je le sache.

N° 394. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 86)

Paris, 19 février/2 mars 1816.

Monsieur le Comte, le feldjäger Grigoriéff est arrivé le 15/27 février. Avant de rendre compte de l'exécution des ordres dont il était porteur, j'exposerai à Votre Excellence la situation des affaires ici, au moment où ils me sont parvenus.

La Chambre des députés, poussée par les courtisans et flattée ouvertement par Monsieur, frère du Roi, n'a pas cessé de manifester tous les jours davantage ce système d'innovation et de réforme précipitée, qui, depuis son commencement, agite la France et alarme l'Europe.

Des lois concernant le clergé, dictées par un esprit de secte et dans l'intention évidente de s'associer à la piété inconsidérée de Madame ; des débats imprudents, avec des formes scandaleuses ; et, enfin, un éloignement prononcé contre le ministère du Roi, basé sur le refus de celui-ci de participer à un pareil renversement, ont été le sujet de ses délibérations, depuis environ un mois.

La Chambre des pairs, de son côté, n'a pas manqué d'opposer un obstacle insurmontable à ce torrent d'imprudences et de fausses mesures. Les propositions présentées ont été ou rejetées, ou modifiées, et on a vu l'abbé de Montesquiou et M. de Bausset, les deux flambeaux encore existants de l'église gallicane, et hommes d'une pureté évangélique et d'une conduite irréprochable, faire tonner leur éloquence, et éclairer de leurs lumières le fanatisme ignorant des aumôniers de la Cour, et l'hypocrisie intéressée des Tartufes ultra-royalistes.

Désespérés de parvenir à leurs fins, les députés ont résolu de changer le ministère. Pour entraîner Monsieur dans ce projet, ils ont renouvelé leurs déclamations contre le garde des sceaux, Barbé-Marbois, et le ministre de la police. Profitant de l'aversion qu'ils ont inspirée à ce prince pour ces deux individus, ils l'ont intéressé à leur expulsion, et

1. L'ordre de Saint-Wladimir de 2^e classe.

2. L'ordre de Saint-Ferdinand de Naples. Voir notre document n° 358.

l'ont décidé à l'exiger du duc de Richelieu. Si le duc avait eu la faiblesse d'y consentir, ils auraient triomphé de leurs adversaires et de lui en même temps ; sinon, son refus l'aurait fait regarder encore plus incommode à cette portion de la famille royale qu'ils ont associée à leurs projets.

Cette dernière alternative s'est vérifiée. On a résolu alors de traîner en longueur la question du budget, et de la tenir en réserve, pour mettre l'administration dans l'impossibilité de marcher. A cette ruse criminelle, ils ont ajouté celle de mille scrupules religieux inspirés à la conscience du Roi sur le paiement du salaire des ministres protestants et la continuation de la vente des bois, autrefois appartenant à des communautés catholiques ; et, étant parvenus à confondre jusqu'à un certain point, dans l'esprit du monarque, les motifs de piété avec ses devoirs politiques, ils ont diminué la résistance qu'il opposait à leurs projets et à leurs propositions dangereuses.

Le ministre de l'intérieur, ébloui d'une certaine préférence à la Cour de Monsieur et d'une popularité que les députés n'accordent qu'à sa faiblesse, a paralysé par une sorte de complicité les obstacles que le conseil pouvait opposer à ces manœuvres. Pour obtenir d'être toléré, il ne manque jamais de distribuer les places au gré des députés, parce qu'ils sont supposés royalistes, et les députés, à leur tour, combattent impunément le ministère, parce qu'ils ont les places ; ainsi, l'instrument le plus efficace de gouverner est tourné contre le gouvernement lui-même.

Chaque jour ayant augmenté l'arrogance de cette faction, elle était prête à porter le dernier coup, en détruisant entièrement le budget présenté par le ministre des finances, pour en substituer un autre inefficace et insuffisant.

Votre Excellence sait déjà que le plan du ministre consiste en trois parties distinctes :

L'arriéré jusqu'au 1^{er} janvier 1815, qui devait être acquitté moyennant la vente de 300 000 hectares de bois, ordonnée déjà en vertu d'une loi de 1814, et sanctionnée par le Roi ;

Le déficit résultant de 1815, qu'il proposait de rembourser en disposant de 100 000 hectares de bois de plus, et en continuant la vente de certains biens communaux, arrêtée sous l'administration de Bonaparte ;

Enfin, l'exercice de 1816, pour lequel il avait destiné les taxes courantes et les améliorations indiquées dans le système de perception.

Ce plan avait obtenu les éloges et inspiré la confiance des gens à

portefeuille à Paris et ailleurs, et le Trésor s'est trouvé avoir une réserve de 52 millions, indépendamment des recettes courantes, pour faire face aux engagements et aux besoins journaliers.

La commission de la Chambre a néanmoins résolu de le détruire. Après avoir épuisé la patience et la force du ministre, en demandant des renseignements dont elle ne faisait aucun usage, et des concessions qui étaient toujours insuffisantes, elle a annoncé la détermination de révoquer la vente des propriétés appartenant au clergé, dans l'intention secrète de les restituer à ce corps, et celle des biens communaux, pour acquérir de la popularité, avec le dessein également nuisible de jeter sur le Grand-Livre de la dette publique l'immense capital que ces objets étaient destinés à acquitter.

Prévoyant cette attaque, le Roi a déclaré, par un message, que les ventes ordonnées par sa propre loi antérieure ne pouvaient être arrêtées, sinon par une loi nouvelle ; qu'en conséquence, il interdisait à la Chambre d'en faire un sujet de débat à l'occasion du budget, excepté d'après certaines formes évidemment prévues par la constitution, et suivies dans plusieurs occasions pendant la session actuelle. Cet acte de l'autorité royale a produit, parmi de pareils royalistes, l'irritation et les scènes les plus scandaleuses. Au lieu d'acquiescer, ils ont renvoyé l'affaire à leur commission, qui parle de regarder le message du Roi comme non avenu.

C'est dans ce moment de crise que le rescrit de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et les autres instructions de Votre Excellence me sont parvenus.

Après l'avoir communiqué au duc de Richelieu, je me suis rendu immédiatement chez le Roi, auquel j'ai fait l'exposé des vues amicales et des sentiments généreux de Notre Magnanime Souverain. Pour le confirmer dans cette opinion, je lui ai soumis les extraits de la correspondance adressée à nos ministres auprès des Cours principales de l'Europe, et ceux tirés de celle qui venait de m'arriver. Cette lecture m'a paru nécessaire pour préparer le Roi à recevoir la teneur du rescrit dans les sentiments de sagesse et de bienveillance pour lui qui l'ont dicté. Ayant constamment tenu le même langage, j'ai présenté les explications que j'avais ordre de lui faire comme la confirmation de ce que j'avais osé lui prédire sans cesse, et je l'ai conjuré de dissiper, par une résolution efficace envers sa famille, l'orage qu'elle avait accumulé sur elle-même et sur la France.

Le Roi me parut profondément ému de sa situation, et frappé des

vérités qu'il voyait maintenant provenir d'une autorité aussi auguste et aussi décisive. Il me pria d'en parler à son frère. En lui avouant que j'avais ordre de le faire, je ne manquai pas de lui faire observer que cette proposition, malheureusement nécessaire, prouvait combien son sceptre était divisé, et que c'était de ce partage d'influence que dérivait toutes les eaux d'amertume qui menaçaient de submerger son pays.

M'étant rendu auprès de Monsieur, en sortant de chez le Roi, j'observai la même méthode dans mes communications. J'ajoutai ensuite que la conduite des députés, si elle n'était pas contenue ou mieux dirigée, perdrait la France ;

Que l'Europe entière le rendait responsable de l'abus que ses courtisans faisaient de son nom pour donner consistance à toutes les mesures imprudentes qui semaient tant de divisions et excitaient tant d'alarmes ;

Que je voyais, ainsi que toute la France et tous mes collègues, le projet formé de renverser le ministère, c'est-à-dire d'éloigner un personnage qui, pour ainsi dire, a été accordé aux Bourbons comme un gage d'amitié, et qui est une preuve vivante de leur propre modération, de la délicatesse et de l'élévation de leurs sentiments ;

Que les ministres qui lui succéderaient, sans importance aucune dans la nation et sans considération auprès des étrangers, succomberaient aux premières difficultés qui ne manqueront pas de se multiplier, et qu'alors il serait obligé, ou de changer pour devenir plus faible, ou de tomber entre les mains de ceux qu'il appelle ses ennemis ;

Que s'il laissait le Roi gouverner d'après un système qui rencontrerait l'approbation de l'Europe, ou la France serait plus aisément tranquille, et il en recueillerait le fruit ; ou les ennemis de sa maison s'agiteraient sans raison, et alors l'influence et la force des étrangers seraient employées pour exterminer les perturbateurs.

Je lui observai, pour la millième fois, que le principe de la légitimité n'avait pas été le seul, et certainement pas le premier motif qui avait décidé les souverains de l'Europe en faveur de la restauration de sa dynastie ; que la raison la plus efficace, la plus pratique et sans contredit la plus permanente, provenait du bien qui en résulterait pour l'Europe comme moyen de tranquillité en France, et qu'après cette explication il pouvait envisager les conséquences qui résulteraient d'une expérience contraire.

Monsieur déplora la division entre la Chambre et les ministres, se plaignit du refus constant du duc de Richelieu de ne pas vouloir en sacrifier quelques-uns pour se réconcilier avec la majorité des députés, et en

général me parut plus embarrassé, que prêt à prendre un parti qui le tirât de la position critique où il s'est placé.

La gravité des circonstances, et la nécessité de multiplier les impressions sur l'esprit du Roi pour le déterminer à parler d'une manière absolue à sa famille, dont dépend définitivement une intrigue qui peut devenir aussi fatale pour elle-même, me décida à communiquer le rescrit au duc de Wellington, et à l'informer de la démarche que je venais de faire. Nous convinmes qu'il écrirait au Roi la lettre dont copie est ci-jointe¹, mais il désira en faire mention dans le protocole de nos conférences, ce qui eut lieu à la séance d'hier.

Le duc de Richelieu a vu le Roi après la réception de cette lettre; Sa

1.

Le duc de Wellington au Roi Louis XVIII.

Paris, 29 février 1816.

Sire, il y a quelque temps que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'ordonner de lui écrire, si je croyais que les affaires publiques exigeaient son attention dans un point de vue particulier; et je crois de mon devoir de le faire dans le moment actuel.

Votre Majesté connaît les principes sur lesquels les puissances alliées ont basé le système de l'occupation temporaire d'une partie de ses domaines, les instructions qu'elles m'ont données en quittant Paris, et la responsabilité qu'elles m'ont imposée. Quoique j'envisage cette occupation comme mesure de paix, je ne peux pas m'empêcher de voir que d'un jour à l'autre il est possible que je me trouve dans le cas de mettre toute l'Europe une autre fois sous les armes; et, même si Votre Majesté ne me l'avait pas ordonné, il serait de mon devoir, non seulement envers les puissances alliées, mais aussi envers Votre Majesté, de l'avertir quand je vois que les circonstances tendent vers une telle crise.

Sire, les scènes qui se passent dans la Chambre des députés sont connues de tout le monde. Votre ministère, quoique possédant et méritant la confiance de Votre Majesté et celle de toute l'Europe, n'y a point d'influence, et il se trouve sur le point d'abandonner le budget, dans lequel toute l'Europe est essentiellement intéressée, et de revenir sur des transactions de l'année passée, confirmées en lois par le nom sacré de Votre Majesté, ou de quitter ses emplois.

Je dois à la vérité, à mon attachement à Votre Majesté, et à la tranquillité de l'Europe, d'avertir Votre Majesté qu'il est notoire que la famille de Votre Majesté, que les personnes de sa Cour et de celle des princes, exercent dans la Chambre des députés une influence en opposition à celle de vos ministres et à leurs vues pour la marche des affaires de Votre Majesté. J'ai déjà pris occasion de faire savoir verbalement à Votre Majesté combien l'exercice de cette influence était nuisible à ses affaires, et même à sa réputation de bonne foi et de loyauté, et combien il lui était facile non seulement de la détruire, mais de la tourner au profit du ministère par le moyen duquel Votre Majesté trouverait à propos de gouverner la France. Le moment est venu où c'est absolument nécessaire pour Votre Majesté de se déclarer avec fermeté, et de soutenir son ministère par toute l'influence de la Cour, qui lui est à présent la plus nuisible.

Par ces moyens, qui sont non seulement parfaitement légitimes, mais nécessaires pour le maintien de l'autorité de Votre Majesté et son influence dans ses propres affaires, Votre Majesté mettra fin à l'état de choses qui a existé pendant les derniers trois mois, qui s'empire tous les jours, et duquel la crise s'approche.

J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur.

WELLINGTON.

Majesté lui en a parlé avec une grande sollicitude, sans cependant lui en avoir permis la lecture. Craignant qu'il ne la cache à Monsieur, ou bien que celui-ci ne prétende l'ignorer, le duc ira ce soir lui en parler lui-même.

Telle est la situation vraiment pénible où la faiblesse d'un côté, l'intrigue et la présomption de l'autre, ont amené les affaires. Si le Roi assumait son autorité, si les siens consultaient la raison et leur salut, il ne me serait pas difficile d'en prédire à Votre Excellence la conclusion; mais, au milieu de tant d'incertitude et d'ignorance sur le véritable état des choses, ce qui paraît le plus évident devient obscur, et il convient d'attendre les résultats réels, avant de hasarder les conjectures les plus raisonnables.

J'ai regardé l'association du duc de Wellington et la mesure de le mettre en première ligne, non seulement comme utile au succès, mais comme éminemment convenable à ma situation ici; c'était le seul moyen de ne pas trop compromettre l'autorité de Notre Auguste Maître, et de se placer au second rang dans une démarche qui sera rappelée un jour, et qui, quoique indispensable, ne cessera jamais d'être odieuse.

Quant aux ministres mes collègues, je me suis abstenu de leur faire la moindre confiance; ils sont assez alarmés de l'état des choses pour n'avoir pas besoin de leur faire connaître jusqu'à quel point je le suis moi-même.

Les esprits en général sont incertains, sans être remuants pour le moment; on ne conspire pas, mais on resserre sa fortune; la circulation est lente, et il n'existe d'autres affaires que celles qui n'admettent pas de délai. On remarque quelques retards dans le payement des contributions. La suspension du budget depuis deux mois et la menace de le renverser affectent la confiance.

Je prie Votre Excellence de pardonner la longueur et probablement l'obscurité de ce rapport; on risque de se confondre à travers le labyrinthe de tant de petites choses, appliquées à des objets si grands.

P.-S. — Dans peu de jours, il sera décidé si le duc de Richelieu peut continuer son ministère. Mon feldjäger partira avec la nouvelle du résultat de nos efforts pour le conserver; j'envoie cette dépêche au comte de Worontsoff, qui l'expédiera de Maubeuge.

N° 395. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 88)

Paris, 19 février/2 mars 1816.

Monsieur le Comte, quoique associé de principes et de conduite aux Anglais factieux dans Paris, lord Kinnaird ne se trouva pas impliqué dans le complot formé pour l'évasion de Lavalette ; il échappa en conséquence à l'arrestation et aux poursuites judiciaires qui furent intentées contre les autres.

Cette exception ne diminua nullement ni l'animadversion qu'il avait méritée d'ailleurs de la part du gouvernement, ni le scandale que sa présence produisait dans le public. Il reçut donc des avertissements indirects de quitter la France.

Voulant donner de l'éclat à son départ, il se refusa aux insinuations, et demanda un ordre positif d'expulsion. L'ambassadeur d'Angleterre lui-même déclara, dans une note au duc de Richelieu, qu'il ne pouvait voir exercer sans réclamations une mesure aussi sévère envers un sujet britannique, à moins d'en connaître les motifs.

Le ministre du Roi en présenta plusieurs très justifiés et très plausibles, dans une réponse communiquée à cet effet, et à laquelle il ajouta l'ordre de départ, émané de la police.

Arrivé en Angleterre, lord Kinnaird fit adresser des questions à lord Liverpool par lord Holland, dans la Chambre des pairs, sur les motifs d'un pareil traitement. Le ministre anglais répondit qu'il n'en existait pas de déshonorants, et la discussion fut terminée.

Cette tentative ayant été infructueuse, lord Kinnaird publia la brochure ci-incluse, où il s'attache principalement à démontrer que la rigueur exercée contre lui est le résultat de la haine des Bourbons envers les Anglais, que cette haine est provoquée par la Russie, et que c'est moi qui suis l'instrument nommé pour entretenir ces dispositions hostiles. Au plan de sa pièce, il a ajouté des détails si odieux, que personne, après l'avoir lue, n'a douté de la justice du traitement qui lui a été infligé, et de l'opinion qu'il mérite. M. le comte de Lieven m'en a écrit le premier dans ce sens.

Le ministère anglais a non seulement traité avec mépris les insinuations malignes de lord Kinnaird, mais il a écrit au chevalier Stuart, son ambassadeur ici, en désapprouvant hautement la démarche qu'il a faite, de demander formellement au Roi les motifs de l'exercice de son

autorité, appliquée à la police de sa capitale. Il a ajouté combien il voyait avec peine que la conduite de l'ambassadeur avait fait naître dans le public une différence d'opinions sur sa manière d'agir à l'égard des affaires de France et sur celle du duc de Wellington. Il lui a enjoint, en conséquence, de détruire à l'avenir de pareils soupçons, et de cesser toute liaison et toute correspondance avec les personnes dont le but était de venir chercher des troubles en France pour les convertir en moyens d'opposition en Angleterre.

C'est le duc de Wellington lui-même qui m'a communiqué toutes ces particularités. Depuis qu'elles sont plus ou moins connues, et surtout qu'elles ont opéré un changement dans la conduite du chevalier Stuart, les intrigues et les propos de ses compatriotes sont terminés, et cette cause formidable d'agitation se trouve définitivement anéantie.

En réfléchissant sur la direction heureuse qu'on était parvenu à donner aux mesures du gouvernement anglais et à l'opinion publique dans ce pays, en faveur du Roi et de sa famille, on ne saurait s'abstenir des regrets les plus amers, lorsque l'on voit ensuite que des imprudences sans cesse renaissantes ont pu de nouveau attirer sur eux les dangers dont je viens de rendre compte dans mon rapport précédent.

N° 396. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 91)

Paris, 19 février/2 mars 1816.

Monsieur le Comte, les ratifications des traités avec la France ont été échangées hier entre M. le duc de Richelieu et moi. La réserve concernant l'article qui regarde les réclamations du royaume de Pologne a été insérée au protocole, conformément aux instructions qui m'ont été adressées.

J'ai également échangé avec le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, les ratifications des traités passés avec la Grande-Bretagne.

Tous ces actes et les pièces annexées seront remis au courrier qui m'a apporté l'expédition du 27 janvier. Celui qui est chargé de la présente devant partir de Maubeuge, et ne sachant pas moi-même quels sont ses arrangements de voyage, je n'ai pas voulu les exposer à être détériorés en chemin, pour les faire précéder de quelques jours seulement.

N° 397. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 19)

Saint-Pétersbourg, 2 mars 1816.

Monseigneur, le mariage de Son Altesse Impériale la grande-duchesse Anne a été accompli le 21 février. Dans les cérémonies qui ont eu lieu, cette princesse a paru avec autant de grâce que de décence et de noblesse. Les agréments et les rares qualités qui la distinguent laisseront à tous les Français qui ont été à même de les remarquer une profonde impression d'admiration et de regret.

J'ai reçu la dépêche datée du 5 février par laquelle Votre Excellence me fait connaître le départ de M. le comte de Noailles. Aucune nouvelle ne pouvait m'être plus agréable. Il importe au service du Roi que le chef de la mission française ne soit pas aux derniers rangs ; l'absence de M. l'ambassadeur, prolongée depuis huit mois, donne lieu à mille conjectures que je n'ai plus d'armes pour combattre. Ma situation comme chargé d'affaires est délicate et difficile ; elle serait pénible, sans la bienveillance constante que l'Empereur a daigné me témoigner, et dont j'ai reçu de nouvelles preuves en annonçant à Sa Majesté la prochaine arrivée de M. le comte de Noailles.

Au nombre des motifs qui me font désirer son retour, je suis obligé, Monseigneur, de compter l'insuffisance de mon traitement, qui, pour l'année 1816, se trouve soumis à une retenue considérable. Si j'avais l'honneur d'être connu de Votre Excellence, elle saurait combien je suis disposé à faire pour moi-même tous les sacrifices qu'un ardent patriotisme peut dicter. Mais je ne suis pas seul à Saint-Pétersbourg ; je n'ai pas le droit d'imposer des privations aux personnes qui composent la légation du Roi ; je dois tenir pour elles une maison décente, dans la résidence la plus dispendieuse de l'Europe. Chaque jour compromet davantage mon patrimoine, que l'émigration de toute ma famille a dès longtemps réduit au plus strict nécessaire.

N° 398. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 20)

Saint-Pétersbourg, 11 mars 1816.

Monsieur le Duc, je n'ai à rendre compte à Votre Excellence d'aucun événement. Les deux capitales sont occupées de fêtes. La Russie jouit dans

un calme profond de la gloire et des avantages que les années qui viennent de s'écouler lui ont acquis. Ses nombreuses armées se regardent désormais comme invincibles ; ses jeunes généraux portent sur le front tout l'orgueil de la victoire. Les ministres qui la dirigent s'enivrent de leur nouvelle importance, et se rendent presque inabordables. Ébloui par ses derniers succès, l'Empire russe se met hors de pair, et proclame son souverain l'arbitre des destinées du continent de l'Europe et d'une partie de celui de l'Asie.

Avant d'admettre de telles prétentions, il est naturel d'examiner les éléments dont se compose la puissance de la Russie, et, plus on les étudie, moins on est tenté de souscrire à la haute opinion qu'elle voudrait donner d'elle-même. Quelques combats peuvent détruire ses armées rassemblées avec tant de peine. A l'intérieur, elle est, sans loi, sans administration et presque sans industrie. Elle peut retomber au dernier rang, le jour où elle aura perdu son souverain, qui fait aujourd'hui sa principale force, et qu'elle a le malheur de ne pas savoir apprécier.

Renouvelant les tentatives de Catherine II, l'Empereur Alexandre cherche, depuis plusieurs années, à poser les bases de l'édifice social, en donnant un code à ses vastes États. Quelques hommes bizarrement choisis dans toutes les classes et dans tous les pays, réunis sous le nom de *commissaires des lois*, s'occupent à compulsier tous les répertoires de jurisprudence ancienne et moderne, pour en extraire ce qui serait applicable à la Russie. Leurs travaux n'ont eu et ne peuvent avoir aucun résultat. Devant eux s'élève une barrière insurmontable : il n'existe point de code sans liberté civile, et, à ce seul mot, tout frémit dans les conseils du souverain et à la tête de l'armée. Le projet d'affranchir les serfs, qu'on regarde, peut-être à tort, comme subversif de toutes les fortunes, amènerait probablement de sanglantes catastrophes et un bouleversement général. Cependant, quelques rayons de lumière partis de l'Occident et les nouvelles idées acquises par les soldats dans les dernières campagnes ont fait germer dans le cœur des paysans un espoir auquel ils ne peuvent renoncer, qui déjà, dans quelques provinces, a causé des troubles, et qui partout tient les seigneurs dans une continuelle inquiétude. Aucun d'eux toutefois, le seul M. de Roumiantsoff excepté, n'a conçu la noble pensée d'abandonner des droits dont il ne fait usage qu'en tremblant, et de remplacer par des fermiers libres des esclaves qui portent en frémissant un joug destructif de toute industrie.

Une autorité arbitraire règle donc les plus précieux intérêts des quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population. Les seigneurs qui l'exercent,

non selon la justice, mais selon leurs passions ou les calculs d'une prudence forcée, sont, eux-mêmes, à la discrétion d'un oukase de l'Empereur. Tout, en dernier lieu, revient à ce pouvoir primitif, qui succombe sous le poids de ses attributions sans bornes ; 250 000 affaires attendent aujourd'hui la décision suprême ; cependant l'erreur et l'iniquité se consomment, et, comme le cours de la justice, partout l'administration languit.

Cette administration, dans les provinces, n'est, pour ainsi dire, qu'une police militaire très imparfaite, presque toujours dirigée par la cupidité. Si quelques gouverneurs s'élèvent à de plus hautes conceptions (l'un d'eux, sur les bords de la mer Noire, a donné le spectacle de vertus et de lumières jusqu'alors inconnues), ce sont des phénomènes dont la durée est courte, et qu'on ne voit guère se renouveler. 400 millions de francs composent les revenus d'un empire qui occupe la septième partie du globe habitable. 300 millions sont affectés aux besoins de l'armée, qui, sur le papier, est d'un million de soldats. Quelques ministres, un très grand nombre de propriétaires, s'élèvent contre cette dépense, sans en avoir mûrement considéré l'objet. Elle flatte, il est vrai, les goûts personnels du souverain, mais ces goûts le servent mieux que les réflexions les plus profondes. Que serait la Russie, sans l'influence de ses baïonnettes ? Les sciences, les arts, tout ce qui rend la paix glorieuse y est inconnu. Tributaire de l'Europe entière par ses besoins ou ses fantaisies, elle ne peut pas même vêtir et armer les soldats par lesquels seuls elle existe. Elle travaille, depuis cent ans, à établir des manufactures ; elle se vante d'une industrie déjà perfectionnée, et elle achète, en ce moment, de l'Angleterre des fusils et des draps pour 35 millions, que doivent payer les contributions arrachées à la France.

Avides des jouissances du luxe, les Russes ne savent ni se les procurer par l'intelligence et la constance du travail, ni mettre des bornes à leurs désirs, ni souscrire aux privations qu'imposent leurs âpres climats.

Par les bois, les chanvres, les fers qu'ils fournissent à la marine, ils prétendent tenir les nations étrangères dans leur dépendance, et, si une factorerie anglaise n'était établie à Pétersbourg, il est douteux qu'ils puissent exploiter les richesses de leurs mines et de leurs forêts, ni combiner la moindre opération d'exportation et de crédit.

Leur inutile marine militaire est loin de maîtriser les débouchés de la mer Baltique et de la mer Noire, et laisserait, en temps de guerre, leur commerce à la discrétion des Anglais.

Un concours de circonstances et de fautes, dont l'histoire offre peu

d'exemples, a donné à la Russie une prépondérance et un éclat qu'elle n'eût pas obtenus par elle-même. La politique insouciant de siècle qui vient de finir a transformé en couronne impériale le casque scythe des tsars de Moscou, et a toléré le partage de la Pologne. La précipitation insensée du chef des armées françaises, en 1812, fixa sur les bords de l'Oder des limites qu'il lui était facile de rejeter au delà du Borysthène.

Cette prépondérance est-elle susceptible de durée et d'accroissement, ou bien la Russie a-t-elle atteint l'apogée d'une puissance qui ne doit plus que décliner? L'examen de ses institutions paraît résoudre cette question. Si elle ne les améliore pas, il est vraisemblable qu'elle ne supportera longtemps ni la prospérité, ni les revers. Guidée par une politique ambitieuse, dont son énorme état militaire lui impose peut-être la nécessité, fera-t-elle franchir le Danube à ses armées qui respirent la guerre, et, réalisant le plus chéri de ses projets, ira-t-elle planter ses drapeaux sur les rives du Bosphore? Mais qui peut concevoir l'existence d'un État appuyé, d'un côté, à Tornéa, et, de l'autre, à Constantinople? Des lois uniformes régiront-elles le Péloponèse et la Finlande? A la voix de l'Empereur Alexandre, le Grec et le Lapon deviendront-ils un seul et même peuple? Agrandir ainsi ses possessions, c'est donner la garantie qu'elles ne seront pas longtemps unies.

Si, au contraire, s'engageant dans une longue lutte avec les nations germaniques, la Russie éprouvait des revers sérieux, il est difficile de calculer toutes les conséquences de ces défaites. Sans trésors amassés, sans crédit public, comment réparerait-elle les pertes de quelques campagnes? Bien des années s'écouleront avant qu'elle puisse réunir ses recrues, les discipliner, les former en armées. Une seule étincelle peut allumer un vaste incendie parmi des serfs opprimés, et les provinces polonaises n'ont pas oublié qu'elles furent indépendantes. La Russie, vue de près, est loin d'offrir le tableau d'une de ces nations qui, par le développement successif de sages institutions, de vertus, des plus nobles facultés, ont assis leur gloire et leur puissance sur de solides fondements. C'est un colosse qui peut-être ne subsistera qu'un jour, mais dont la chute peut écraser une partie de l'Europe, dont l'imprévoyance l'a élevé à ce point.

N° 399. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 97)

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le Comte, la situation des affaires ne s'est nullement améliorée ici depuis mon rapport en date du 19 février/2 mars.

Le duc de Wellington se rendit chez Monsieur, frère du Roi, ainsi que j'eus l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence. La teneur et le résultat de leur conversation, qui se trouvent contenus dans la pièce ci-jointe, prouvent le peu d'effet que même une intervention aussi forte parvint à faire sur l'esprit de ce prince.

L'inquiétude que la désapprobation des étrangers inspire au parti des novateurs royalistes avait décidé M. de Bruges à prier le général Fagel de s'informer si l'opposition de notre part contre leur système était réelle, et surtout unanime. M. de Polignac osa même se présenter chez le duc de Wellington pour le sonder sur les conséquences qu'il croyait devoir résulter de l'éloignement du duc de Richelieu. Ces deux intrigants furent renvoyés avec des explications propres à les désabuser et à les décourager, s'ils étaient capables de quelque modération.

Déjoués dans tout ce qui pouvait leur faire espérer quelque différence d'opinion parmi les membres de la conférence, les agents de Monsieur et de Madame, d'accord avec les meneurs de la Chambre, n'ont pas moins persisté dans le dessein de faire de la question du budget une question de parti. Sans avoir égard au message du Roi, qui interdisait d'abolir par un simple amendement, intercalé avec malice dans le règlement pour les dépenses de l'année, la loi concernant la vente des bois et le paiement de l'arriéré, la commission de la Chambre vient de faire son rapport, où elle propose de bouleverser entièrement tout le plan du ministre des finances.

Selon ce projet, les bois ne seront pas vendus.

Les biens des communes seront restitués.

Les créanciers de l'arriéré, au lieu du paiement en totalité, seront indemnisés en inscriptions sur le Grand-Livre à 40 pour 0/0 de perte.

Il résulte de ce renversement :

Que la garantie constitutionnelle envers les créanciers, confirmée par une loi particulière en leur faveur, se trouve violée ;

Qu'en refusant le paiement intégral qui leur avait été promis, la banqueroute partielle est prononcée, contre la foi donnée ;

Qu'en chargeant le Grand-Livre même de cette portion d'inscriptions qu'on leur accorde, et en ajoutant celles provenant des liquidations faites ou à faire en faveur des étrangers, la dette publique se trouvera augmentée subitement environ de moitié ;

Que cette augmentation, et surtout la facilité avec laquelle on détruit les engagements les plus sacrés, ajoutées aux inquiétudes sur la situation politique du pays, affaiblissent le crédit d'une manière sensible ;

Enfin, que le manque de crédit, la stagnation du commerce maritime et les remises à faire aux étrangers, épuiseront tellement la France de numéraire, qu'elle se trouvera dans l'alternative, ou de manquer à ses engagements, ou, en sacrifiant tout à cet objet, de ne pouvoir appliquer aucune somme considérable à l'amélioration du pays et surtout à celle de son établissement militaire, qui est maintenant moralement et physiquement anéanti.

Toutes ces considérations n'ayant pu contenir dans des termes de modération ni les agitateurs de la Chambre, ni les législateurs des salons, le ministère est décidé à faire encore un effort pour s'opposer à leur succès.

La discussion est déjà ouverte. On est convenu de soutenir la prérogative royale, et de ne pas consentir à ce qu'on délibère sur la loi concernant la vente des bois, d'après des formes inconstitutionnelles, ainsi qu'on vient de le proposer. On soutiendra ensuite le principe du paiement intégral en faveur des créanciers de l'arriéré. Ceux qui, dans la Chambre, défendront ces doctrines contre les soi-disant royalistes, sont les mêmes que ces derniers vouent à l'anathème comme révolutionnaires. Telle est la confusion des idées et la perversité de l'esprit de parti qui domine cette assemblée.

Si, comme il est probable, le ministère succombe dans ces deux questions, le duc de Richelieu est disposé à se retirer ; MM. Corvetto, Decazes et Barbé-Marbois suivront son exemple, s'il y persiste ; mais ils croient que, même dans le cas où la majorité se déclarerait contre le plan des finances, au lieu de s'avouer vaincus, il serait plus utile au Roi et à l'État de porter la discussion à la Chambre des pairs, où elle sera examinée et fixée selon l'esprit du gouvernement.

Ils ajoutent que, les députés voulant introduire dans le budget des matières qui sont étrangères au service courant et voulant cumuler astucieusement la révocation de la loi sur la vente des bois et sur l'arriéré avec les dépenses de l'année, les pairs sont autorisés à faire une distinction entre ces deux objets. En rejetant le premier, ils peuvent adopter tout ce qui concerne le second, et le Roi, se réunissant à eux, moyennant la sanction, se trouvera muni de lois suffisantes pour percevoir légalement l'argent nécessaire à la marche de l'administration de l'année, durant laquelle on avisera à des expédients qui nous délivreront des difficultés actuelles.

Il serait impossible de décider, dans ce moment, du succès de cette tactique. Quoique la seule qui reste à prendre, elle n'est rien moins

que certaine, d'autant plus que M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, livré entièrement à la faction des réformateurs, ne manquera pas de la leur signaler d'avance, dans l'intention de la rendre inutile.

Votre Excellence me demandera, avec raison, quel est le projet définitif que se proposent les auteurs de toutes ces agitations ?

Au milieu de leurs préjugés, de la nullité de leurs talents comme hommes d'État, et de la variété des incidents qui donnent à tout ce qu'ils font le caractère d'instabilité, il est néanmoins des points principaux qu'ils ont plus particulièrement en vue.

Ils veulent former un ministère dont le système d'administration soit assez exclusif pour concentrer, dans les hommes qu'ils appellent *royalistes purs*, toute la force et l'autorité de l'État. Quelle sera la nature et l'étendue du *purisme* conditionnel dont un employé doit faire preuve ? Il serait impossible de le fixer d'après une règle générale, mais il est aisé de prévoir combien l'application à chaque cas particulier en sera bizarre ;

S'assurer le droit de séance à la Chambre pendant cinq ans, et obtenir la majorité qu'ils n'ont pas dans celle des pairs, moyennant l'introduction de nouveaux individus destinés à renforcer leur parti ;

Devenus maîtres de tous les pouvoirs, *écraser*, selon leur langage, *toutes les factions*. Ce mot ne peut également manquer d'être arbitraire, puisqu'il dépendra de la logique de ceux qui doivent l'appliquer ;

Rendre au clergé les propriétés non vendues, et porter l'influence des prêtres au dernier terme qui sera compatible avec la patience de la nation.

Quant à la question des biens dits des émigrés, les uns parlent d'une indemnité aux frais de l'État en faveur des anciens propriétaires (ce qui serait à désirer au moment où la mesure deviendrait praticable) ; d'autres, au contraire, pensent offrir l'indemnité aux acquéreurs, et il n'existe nul doute que ce moyen sera préféré, dès qu'ils auront le courage ou l'imprudence de le tenter.

Ces points forment la réunion des motifs et la masse des intérêts d'après lesquels ils agissent.

Monsieur, frère du Roi, et Madame la duchesse d'Angoulême sont dans ces sentiments, et leur condescendance enhardit les auteurs de toutes les extravagances qui agitent la Chambre des députés. Les salons de Paris, en général, dont l'influence est très grande, soutiennent ce projet. Les courtisans et les intrigants de tout genre s'y réunissent, parce qu'ils voient dans le succès de leur plan les moyens de conserver une

supériorité insultante, ou d'obtenir une place, qu'ils ne sauraient se procurer autrement.

La réalisation de ce système, si elle a lieu, blessera les intérêts et l'amour-propre d'un si grand nombre, que l'irritation sera probablement irrésistible. La crainte du danger amènera de la part d'un tel gouvernement des précautions outrées, et celles-ci, l'inquiétude, la résistance, et les troubles. En supposant même, ce qui est difficile à croire, que l'autorité parvienne à les différer ou à les contenir, la confiance sera si affaiblie et l'administration si exclusive, que le pouvoir politique de l'État se trouvera nul et presque anéanti dans ses rapports avec les étrangers. Monsieur et Madame régneront de fait; ils auront les ministres à leurs ordres, et l'anarchie, dont tout gouvernement cherche à préserver ceux qui obéissent, se trouvera, en France, parmi ceux qui commandent.

Le Roi voit une grande partie des maux qui se préparent; ses idées sont même justes; mais, comme on a eu l'art de confondre dans son esprit et dans sa conscience les intérêts de quelques prêtres fanatiques et intrigants avec ceux de la religion, ils l'ont disposé à favoriser toutes les questions qui tiennent au clergé, et, celles-ci étant inséparables de celles qui concernent la politique et les événements précédents de la Révolution, l'influence de la couronne, au lieu d'agir d'une manière décidée et ostensible, prête, par le manque de précision dans ses démarches, à toutes les interprétations qui conviennent à chaque genre d'intrigues, ce qui la fait tomber dans une déconsidération fâcheuse.

Il est une autre idée que les courtisans ne cessent de faire valoir auprès de lui: c'est le retour de M. de Blacas. Nul doute que le Roi ne le désire infiniment, et qu'il n'y attache en grande partie son bonheur personnel. Le ministère actuel lui fournit peu d'espoir de voir cet événement se vérifier, tandis que, dans le cas d'un changement, il en serait la conséquence immédiate.

Malgré ces dispositions, comme il lui répugne de se prêter à des mesures extrêmes, il se croirait très heureux de pouvoir sortir de la lutte par quelque expédient qui, sans rompre avec les députés, pourrait se combiner avec la conservation du duc de Richelieu.

Ayant eu l'honneur de lui parler il y a deux jours, je l'ai trouvé souffrant de la goutte, doublement accablé de douleurs et de difficultés, et j'ai eu malheureusement raison de me convaincre que, dans cet état, circonvenu par les importunités de sa famille, il ne se décidera jamais à faire usage de son autorité avec la résolution qui seule pourrait mettre

un terme aux intrigues domestiques et assurer le succès même auprès de la Chambre.

Au milieu de cette confusion d'idées, de préjugés et de faiblesse, mon opinion est que le duc de Richelieu doit persévérer dans son poste aussi longtemps qu'il est raisonnablement et humainement possible.

Les règles des convenances politiques, par rapport à la nature du gouvernement représentatif, ne sont pas encore assez fixées en France pour apprécier les raisons par lesquelles un ministre cesse de l'être. Si le duc de Richelieu se trouve à la tête des affaires à la fin de la session des Chambres, tout le monde dira qu'il a triomphé, et, n'étant pas obligé de réunir les députés au moins pendant un an, il pourra employer son crédit à se donner de meilleurs associés et à dompter, en tout ou en partie, l'influence de Monsieur, le seul obstacle qui s'oppose aujourd'hui à la marche d'un gouvernement raisonnable en France.

Votre Excellence pourra aisément conjecturer que cette longanimité répugne au caractère d'un personnage déjà blessé dans ses sentiments de délicatesse, et qui regarde la conservation du poste où il est placé comme un grand sacrifice; il faudrait néanmoins qu'il en fit un plus grand encore, celui de vouloir y rester à toute outrance, et de persuader de cette résolution ses pitoyables adversaires.

M. de Talleyrand trouve aisément matière à critiquer et à intriguer. Quoique, dans un changement de ministère, il va devenir le premier objet d'observation et d'animadversion de la Cour, sa pusillanimité naturelle et sa prévoyance cèdent pour le moment au plaisir de voir les difficultés d'un gouvernement qu'il ne dirige pas. Il se plaint d'avoir été contrarié par l'influence de la Russie, et cherche à se rattacher à ceux qui aiment à jeter de l'odieux sur l'ascendant de notre Cour. De l'autre côté, comme les extrêmes doivent toujours se rencontrer, quelques royalistes forcenés, quoique en petit nombre, désireraient ou trouver moins de libéralisme dans nos principes sur la politique intérieure de la France, ou être appuyés par d'autres qui conspireraient avec eux, c'est-à-dire qui les précipiteraient sans remède dans l'abîme dont nous cherchons à les préserver.

La Chambre des députés a adopté, dans son projet de loi sur les élections futures, le principe du renouvellement intégral, au lieu du cinquième annuel selon la Charte. La conséquence serait la continuation de leur droit de séance encore pendant quatre ans, à moins que le Roi ne voulût les dissoudre.

Il est presque certain que la Chambre des pairs rejetera cet article,

que la Cour soutient de toutes ses forces et que le Roi ne contrarie pas.

Le duc de Wellington est entièrement dans les principes et juge de la situation des affaires dans le même sens que je viens d'exposer à Votre Excellence. La noblesse et la sincérité de son caractère, la teneur de sa lettre au Roi, sa démarche auprès de Monsieur, sont des preuves évidentes de cette vérité. J'agis envers lui en toute confiance. Quant à mes collègues, je me borne strictement à ce qui doit conserver notre union, sans cependant aller plus loin que la prudence ne pourrait justifier.

Le but de ma conduite, dans la situation vraiment épineuse où je me trouve, est premièrement de me conformer aux ordres et aux intentions de Notre Auguste Maître, de conserver intacte dans l'opinion du public cette conviction, que Sa Majesté a inspirée à tant de titres, sur la générosité et la modération de ses vues envers la France. En persévérant dans un système aussi sage, ou cette monarchie parviendra à se réorganiser sous la dynastie actuelle, et le succès sera complet, ou bien des fautes que l'on n'a pu empêcher, et des événements que l'on ne saurait prévenir amèneront d'autres combinaisons, et alors, même dans ce cas (que Dieu veuille éloigner à jamais!) il sera encore très glorieux et très politique d'être regardé une seconde fois, par une telle nation, comme l'auteur de sa liberté et l'appui de son indépendance.

P.-S. — J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de M. de Corbière sur le budget.

N° 400. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 400)

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le Comte, l'acte d'accusation contre sir Robert Wilson l'inculpait d'avoir conspiré contre la tranquillité de l'État, et d'avoir soustrait le sieur Lavalette à la peine qu'un jugement légal avait prononcée contre lui.

Le premier chef avait causé la plus forte sensation en Angleterre, et surtout sur les membres principaux de l'opposition. Lord Grey venait de déposer une déclaration entre les mains de l'ambassadeur de France, portant que tel projet n'avait jamais été l'objet de leur correspondance, et il s'offrait de venir se soumettre, ou comme accusé, ou comme témoin, aux tribunaux français mêmes. Lord Grenville avait également témoigné beaucoup d'inquiétude, dans la supposition erronée que les juges en

France ne se ferait pas un scrupule maintenant de sacrifier un homme à la haine ou à la convenance du gouvernement.

L'affaire ayant été examinée impartialement par la Cour royale, elle a trouvé qu'il y avait lieu à accusation pour ce qui concerne la seconde évvasion de Lavalette, et qu'il n'existait pas de motifs suffisants pour le juger sur le premier chapitre.

La Cour d'assises va donc s'emparer de cette affaire. La publication des pièces prouvera les mauvaises intentions des prévenus, quoique leurs desseins ne fussent pas encore devenus des faits criminels selon la loi. Convaincus comme ils sont de l'évasion de Lavalette, ils seront condamnés à deux ans de prison, après quoi le Roi est décidé à les renvoyer immédiatement en Angleterre.

N° 401. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 102)

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le Comte, Votre Excellence a été informée des démarches qui ont été faites en commun avec mes autres collègues pour déterminer Sa Majesté le Roi des Pays-Bas à éloigner de son territoire les régicides et autres personnes exilées de France, conformément aux décisions prises d'avance à ce sujet dans la conférence des ministres des quatre Cours principales.

A cette insinuation nous avons ajouté celle de mettre un frein à la licence de la presse et à la criminelle impudence des libellistes, qui impriment et publient sur le Roi de France, sur sa famille et son gouvernement des choses tendant évidemment à exciter des troubles dans ce pays, et d'autres contraires à toutes les règles de morale et de décence.

M. le général Fagel, qui partage entièrement notre manière de voir et notre surprise, n'a cessé de représenter à sa Cour l'inconvenance de cette conduite, soit à l'égard de la France, soit par rapport à la déférence que les Alliés ont droit d'attendre d'un souverain qui est lui-même l'ouvrage des principes qu'on le prie de soutenir.

C'est avec regret que je dois rendre compte à Votre Excellence du peu de succès de nos suggestions. M. de Fagel vient de me faire lire une lettre du baron de Nagell, ministre des affaires étrangères aux Pays-Bas, dans laquelle, tout en convenant de la justice des représentations qui lui ont été faites, il se trouve obligé d'avouer que le Roi se refuse à vouloir

prendre des résolutions en conséquence, au point que le ministre a cru de son devoir de lui demander sa démission.

La personne qui tient le Roi des Pays-Bas dans ces dispositions, c'est M. Falck, qui paraît avoir une grande influence sur l'esprit de ce prince, et qui, par des anciennes liaisons et par la conformité probablement des principes, se trouve avoir des rapports avec les hommes dont on demande l'éloignement.

Il serait inutile d'exprimer à Votre Excellence la mauvaise impression que fait sur tous les esprits bien pensants le refus de se prêter à une mesure aussi raisonnable que celle que l'on propose au gouvernement des Pays-Bas. Après les démarches infructueuses de notre part, et celles non moins inutiles jusqu'à présent faites par le ministère français, je suis porté à croire que ce n'est qu'une intervention puissante et soutenue des principaux cabinets qui pourra faire abandonner le système de tolérance nuisible et impolitique contre lequel j'ai cru de mon devoir de réclamer.

N° 402. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 112)

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le Comte, le gentilhomme de la chambre Yermoloff, que j'avais expédié à Londres, est revenu hier avec des dépêches du comte de Lieven, adressées à Votre Excellence, et que je m'empresse de transmettre, sans perte de temps.

M. l'ambassadeur me paraît satisfait des renseignements que je n'ai pas manqué de lui fournir sur les affaires de France, ainsi que du bon usage qu'il en a fait pour détruire les jalousies que la correspondance du chevalier Stuart avait excitées dans le gouvernement anglais à l'égard de l'influence supposée de notre cabinet sur les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne.

Votre Excellence me permettra d'ajouter que je regarde ces explications avec le ministère britannique comme un événement très heureux, puisqu'elles ont déjoué une intrigue dont j'avais vu la naissance, et qui avait pour but non seulement d'altérer la bonne intelligence avec l'Angleterre, mais de disposer l'Europe en général à prendre l'alarme sur notre supériorité réelle ou présumée.

Cette tactique est employée par tous ceux que l'envie, l'ambition ou l'intérêt mettent en opposition avec la gloire et la magnanimité de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et ses serviteurs ne sauraient,

à mon avis, prendre trop de précautions pour la démasquer et en confondre partout les auteurs.

N° 403. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 115)

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le Comte, j'ai déjà informé Votre Excellence que le mariage de Son Altesse Royale M. le duc de Berry avec la princesse de Naples était définitivement arrêté.

La princesse se trouvant encore en Sicile, M. le comte de Blacas a reçu ordre de s'y rendre, pour l'accompagner à son retour à Naples. Les ministres du Roi croient que M. de Blacas continuera son séjour à Rome, où il est nommé ambassadeur ; ceux qui travaillent à un changement préconisent, au contraire, qu'il conduira la princesse à Paris, pour ensuite reprendre ses places et sa faveur.

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence, dans ma dépêche sur la situation des affaires en France, du cas que l'on était autorisé à faire de toutes ces conjectures.

N° 404. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 21)

Saint-Pétersbourg, 19 mars 1816.

Monsieur le Duc, le comte de Hochberg, général au service de Son Altesse le grand-duc de Bade, est arrivé il y a quelques jours. Il est chargé des intérêts de son souverain dans les négociations relatives aux indemnités de la Bavière, qui paraît devoir acquérir quelques portions du territoire du grand-duché. M. le comte de Hochberg est frère naturel de Sa Majesté l'Impératrice Élisabeth.

Le cabinet de Pétersbourg suit, à l'occasion des différends qui se sont élevés entre l'Autriche et la Sardaigne, la même politique qu'à l'égard de la Bavière. Il fait ou appuie des propositions conciliantes. Il montre aux États du second ordre qui réclament son intervention de la bienveillance et de l'intérêt ; mais il évite de blesser ouvertement l'Autriche, avec laquelle il paraît qu'il ne veut pas rompre dans ce moment. L'Empereur tient à MM. de Steigentesch et de Paar un langage pacifique, et dément les bruits sans cesse renouvelés d'une guerre de Turquie. Les agents autrichiens assurent, de leur côté, que la Cour de Vienne a rejeté toutes les ouvertures

qui lui ont été faites à ce sujet, et qu'elle ne cessera jamais de s'opposer à tout agrandissement de la Russie vers le Danube. Votre Excellence jugera de la sincérité de ces discours. Elle sait combien, à Pétersbourg, il est difficile de pénétrer au delà des apparences, lorsqu'on n'est pas guidé par quelques données particulières.

Un oukase, qui exige le payement immédiat des arrérages dus à la couronne depuis l'année 1807, fait ici une vive sensation. Les fermiers des droits sur les eaux-de-vie sont compris dans l'arriéré pour 36 millions de roubles. La plupart d'entre eux ne sont pas propriétaires, et ne pouvaient offrir aucune garantie de leurs engagements. L'hypothèque du gouvernement a été assise sur les biens d'un assez grand nombre de seigneurs, qui, moyennant une rétribution annuelle de dix roubles par paysan, avaient consenti à se rendre cautions des fermiers, et qui doublaient ainsi le produit de leurs terres. Victimes de cette spéculation au moins imprudente, ils éprouvent aujourd'hui des pertes énormes. Elles atteignent les principales familles de l'Empire, entre autres les princes Youssouhoff, Basile Dolgorouki, Boris Galitsine, etc.

N° 405. Le duc de Richelieu au comte de La Moussaye.

(N° 16)

Paris, 20 mars 1816.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au numéro 18 inclusivement.

J'ai transmis au ministre de la guerre les renseignements que vous m'avez adressés sur la marche des prisonniers de guerre français qui se trouvaient encore en Russie. M. le vicomte de Bruges, chargé d'assurer leur retour et celui des prisonniers restés en Prusse, est parti pour Berlin. J'ai eu l'honneur de vous prévenir qu'il pourrait être dans le cas de correspondre avec l'ambassade du Roi à Pétersbourg et d'en réclamer les bons offices qui pourraient être utiles au succès de sa mission.

En dépit des bruits absurdes que plusieurs gazettes étrangères se plaisent à répandre sur la situation intérieure de la France, on y est partout fort tranquille, et les rapports qui parviennent de tous les points du royaume sont fort satisfaisants.

La Chambre des députés s'occupe, depuis le 9 de ce mois, de la discussion sur la loi des finances. La question de l'arriéré a donné lieu à de vifs débats. La décision de la Chambre sera probablement rendue sous peu de jours.

Le Roi a eu une attaque de goutte, qui, quoique légère, l'a retenu la semaine dernière dans ses appartements. Sa Majesté est presque entièrement rétablie.

M. le comte de Noailles est parti le 12 pour Pétersbourg, et y sera vraisemblablement rendu quand vous recevrez cette dépêche. Je ne veux point, Monsieur le Comte, terminer ma correspondance avec vous, sans vous faire connaître ma satisfaction du soin que vous avez mis à me faire parvenir les informations qui intéressaient le service du Roi.

N° 406. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 416)

Paris, 9/21 mars 1816.

Monsieur le Comte, un courrier expédié de Maubeuge par M. le comte de Worontsoff, le 5/17 du courant, doit avoir apporté à Votre Excellence mes dépêches datées de la veille.

La discussion sur le budget paraît avoir pris une tournure susceptible d'accommodement entre les députés et les ministres.

Après une discussion très animée de plusieurs jours, la commission de la Chambre a reçu ordre de se réunir. La majorité vient d'enjoindre à son rapporteur de modifier le premier projet de la manière suivante :

1° Les bois ne seront point vendus, et ne seront pas rendus non plus au clergé ; ils continueront à être administrés comme propriété nationale.

2° La promesse de paiement intégral, garantie par les lois précédentes aux créanciers de l'arriéré, sera maintenue.

3° Il leur sera délivré des bons, à mesure que leur créance sera reconnue et liquidée par la commission déjà existante à cet effet.

4° Les bons porteront 5 pour 0/0 d'intérêts, qui leur seront régulièrement payés jusqu'à ce qu'on ait avisé aux moyens de rembourser ou de consolider le capital en entier.

5° Les bons ne seront point négociables, afin de ne pas trop charger la place d'effets qu'il est impossible de réaliser.

6° Les créanciers pourront se faire inscrire sur le Grand-Livre en prenant la rente au pair, s'ils le préfèrent.

Le projet ainsi amendé sera soumis demain.

Cette nouvelle, répandue hier fort tard à la Bourse, a fait remonter les fonds. Le public est avide de tout ce qui peut tendre à la conciliation, et on m'a assuré qu'à quelques intrigants près qui visaient à renverser

le ministère, la majorité de la Chambre se réjouissait sincèrement de se voir tirée de la position extrême où on l'avait jetée.

Il existe des personnes qui ne voient dans cet arrangement que ce qu'il y a d'incomplet, sans lui donner l'importance qui dérive de sa propre nature, par cela même que c'est un arrangement. M. de Talleyrand me disait hier qu'une marche pareille ne mènerait jamais à un remède radical; que la république avait fini par les inepties des théophilanthropes, le Directoire par l'avilissement de ses membres, Bonaparte par ses propres extravagances et la lâche complaisance de Bassano, et que *ceci* finirait également par l'impéritie de ceux qui prétendaient maintenant devenir ministres et s'emparer du gouvernement de la France;

Que le seul moyen de les corriger et de les déconsidérer est de les mettre à l'épreuve; bien sûr que, dans trois mois, ils seront obligés de céder la place à d'autres plus habiles, et qui méritent la confiance de la nation.

Il serait inutile de répéter ici les raisons qui s'opposent à ce système, et les dangers dont il est accompagné, indépendamment des vues qui peuvent l'avoir dicté; je les ai souvent exposées à Votre Excellence.

La loi sur les élections est maintenant devant la Chambre des pairs; les députés ont décidé qu'ils siégeront encore pendant quatre ans; il sera proposé d'ajourner la question à la session prochaine, ce qui laisserait en vigueur la disposition de la Charte qui ordonne le renouvellement du cinquième, c'est-à-dire de quatre-vingts nouveaux membres. Ce sont ces deux points qui forment l'objet de la discussion.

J'ai vu le Roi hier au soir; il est mieux portant, et très satisfait du projet d'accommodement. Son opinion est de consentir à la proposition des députés tendant à écarter le renouvellement par cinquième pour la prochaine session. Je lui ai fait des observations contraires. S'il garde la neutralité, la Chambre des pairs rejettera la proposition des députés, et rendra un grand service au Roi et à la France; sinon, il sera difficile de l'emporter, mais on le tentera. A plus forte raison, le Roi s'est constamment refusé à toute idée de dissoudre la Chambre. Sa famille s'y oppose encore davantage, s'il est possible. Le duc de Richelieu n'ose pas prendre sur lui l'embarras d'une nouvelle élection intégrale, et surtout la responsabilité des conséquences, au cas où les députés élus dans ce moment d'irritation se trouveraient dans des principes trop opposés au Roi. Le duc de Wellington, de son côté, pense qu'on ne peut pas faire une demande formelle de ce genre; ainsi la mesure a été

abandonnée, et on s'est réduit à transiger avec la Chambre actuelle et les inconvénients qu'elle présente, en attendant quelque bénéfice du temps et du cinquième que l'on espère faire renouveler.

Les observations au mémoire annexé à la dépêche n° 117 sont du duc de Wellington. Il m'a envoyé chercher ce matin, pour me communiquer le tout. J'ai dû lui dire que le chevalier Stuart nous avait donné hier ce mémoire même. Il n'en savait rien, et il a été étouffé de cette double intrigue et du silence de son ambassadeur. Les observations sont fortes et justes. Il m'a autorisé à les montrer au Roi.

Au milieu de la diversité d'idées et d'intérêts, et de la corruption qui règne, les partis simples et bons sont impossibles à prendre, surtout manquant de point d'appui suffisant. Je supplie Sa Majesté l'Empereur de vouloir bien avoir en vue cette triste vérité, toutes les fois qu'il daignera juger de ma conduite. Nous sommes réduits à n'avoir d'autre but principal que celui de voir terminer la session sans que le ministère soit changé ou obligé à des concessions qui le dégradent dans l'esprit de la nation, dont il est l'espoir. On verra après, et avec plus de calme, ce que l'on pourra faire pour rendre le Roi plus fort, seul moyen de rendre les autres plus sages.

N° 407. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 117)

Paris, 9/21 mars 1816.

Monsieur le Comte, la pièce ci-jointe¹, contenant la déclaration des principes secrètement convenus entre les députés qui forment la majo-

1. *Déclaration des principes de la majorité de la Chambre des députés, session 1815-1816.*

Paris, 20 janvier 1816.

Nous, membres composant la majorité de la Chambre des députés, nous nous sommes unis dans les principes dont nous faisons ici une déclaration formelle :

- 1° Nous sommes inviolablement attachés au gouvernement monarchique.
- 2° Nous adoptons entièrement les principes de la Charte constitutionnelle et la division des pouvoirs qu'elle a établie; nous en maintiendrons l'esprit et nous entrerons dans les conséquences de ce système, comme le remplacement le plus raisonnable de nos anciennes institutions, libertés et franchises.
- 3° Nous ne jetons un regard sur le passé que pour y puiser des leçons pour l'avenir, et nous voulons placer entre l'un et l'autre un mur d'airain. Ainsi nous entendons que tous les intérêts créés par la Révolution, *et qui sont finis*, soient irrévocablement assurés. Nous maintiendrons l'abolition des privilèges et des ordres privilégiés comme corps politiques; l'égalité de droits et d'admission à tous les emplois; la liberté des cultes; l'aliénation des propriétés vendues dans le cours de la Révolution, quelle que soit leur origine; mais nous

rité de la Chambre, nous a été communiquée hier, à la conférence, par l'ambassadeur d'Angleterre, comme un document qu'il venait de se procurer d'une manière confidentielle.

n'admettrons plus à l'avenir l'application des principes qui ont créé ces intérêts, et nous les regardons comme destructeurs de tout gouvernement.

4° Nous pensons que les nouvelles institutions doivent être placées sur les bases anciennes et immuables de la religion et de la morale. C'est ainsi que nous voulons donner au clergé une honorable indépendance, l'administration des biens ou revenus qui la lui assurent, enfin une existence civile, et en même temps l'associer aux intérêts les plus chers de l'État, en lui faisant prendre part à l'éducation publique et à l'administration des établissements consacrés au soulagement et au bien de l'humanité.

5° D'après les mêmes principes, nous désirons placer les lois sous une plus grande influence morale, en effaçant ce qui est contraire à la religion, ce qui est opposé à la morale publique, enfin tout ce qui ne convient pas à l'esprit de la monarchie. C'est sous ce rapport que nous demandons la revision des lois civiles et criminelles; et nous désirons en même temps que la magistrature soit environnée d'une plus grande considération.

6° Nous croyons que la police ne doit être ni une inquisition odieuse, ni un agent du despotisme, mais une garantie pour le trône, et une magistrature qui serve de régulateur à l'opinion; que la presse doit être libre, mais que des lois sévères doivent en réprimer les délits.

7° Nous voulons que la France retrouve l'entière indépendance de son territoire, et le premier moyen que nous concevons pour y parvenir est l'exécution pleine et entière des engagements contractés avec les puissances alliées. Nous porterons le même concours à conserver d'honorables alliances; et nous regarderons la prospérité des peuples qui nous environnent comme le premier gage de celle de la France.

8° Dépouillés de tout esprit de conquête, nous voulons une armée nationale dont le cadre, resserré en temps de paix, puisse en cas de guerre ouvrir ses rangs à de nombreux soldats, et nous ne regardons point comme perdus pour la France les militaires qui, entraînés par des circonstances extraordinaires, *ont dû être licenciés*, mais qui, par leurs talents et leur bravoure, contribueront à la sûreté de la patrie, comme ils ont contribué à sa gloire.

9° Nous pensons que les intérêts des administrés doivent en plus grande partie être confiés à des administrations locales, soit municipales, départementales ou provinciales; que la centralisation de toutes les affaires et de toutes les décisions dans les ministères est abusive; qu'elle doit cesser, en confiant des pouvoirs plus étendus aux agents supérieurs délégués par les ministres. C'est dans ces principes que nous demandons la revision des lois administratives.

10° Nous plaçons dans la perspective l'espoir de diminuer l'impôt foncier et d'en régulariser la répartition; d'établir les impôts indirects d'une manière moins uniforme, mais mieux adaptée aux intérêts et aux habitudes des différentes parties du territoire, et de les faire peser davantage sur la consommation du riche que sur celle du pauvre; enfin, d'établir un bon système de crédit public.

11° Nous ne négligerons aucune occasion d'embrasser les intérêts du commerce, des arts et de la civilisation; de développer toutes les industries, tous les genres de production; de répandre toutes les lumières qui les perfectionnent; et nous désirons que les diverses classes d'arts et métiers forment des associations libres pour assurer leurs intérêts et maintenir, parmi leurs membres, une discipline utile, sans que ces établissements puissent gêner l'indépendance de l'industrie.

12° Nous définissons ce que nous entendons par *épuration*: c'est l'éloignement des emplois publics des hommes qui, depuis la Restauration, se sont établis en état de guerre avec la légitimité du trône et les principes de la morale. Nous admettons encore ici des restrictions. Nous demandons que les emplois de premier ordre, tels que ceux de ministres, gouverneurs, directeurs généraux, conseillers d'État, ne soient occupés que par ceux qui, depuis la Res-

Les observations sur cette déclaration m'ont été remises ce matin par la personne qui en est l'auteur, et à qui d'autres gens, qui ont participé à cette pièce, venaient de faire la même ouverture ; elles me paraissent raisonnables et complètement décisives. On pourrait ajouter qu'un engagement pareil, pris d'avance, fait de l'assemblée une secte, et détruit l'effet de toute discussion sur les délibérations qu'elle doit prendre.

Cette vérité se vérifie malheureusement à chaque instant, et Votre Excellence pourra aisément imaginer quelle action constante il faut employer pour que des gens associés de cette manière ne se précipitent pas dans tous les écarts, avec la violence et la ténacité qui proviennent de la loi antérieure qu'ils se sont imposée.

N° 408. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 118)

Paris, 9/21 mars 1816.

Monsieur le Comte, j'ai rendu compte à Votre Excellence des démarches répétées faites par le ministère français auprès de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, afin de le décider à réprimer la licence de la presse dans ses États sur ce qui concerne la France, ainsi que de l'appui que ces instances avaient trouvé dans la coopération des ministres des quatre Cours alliées.

A la suite de toutes ces communications, le Roi des Pays-Bas vient d'arrêter un édit, dont la publication aura probablement lieu, par lequel, après avoir fait mention de toutes les plaintes qui lui sont parvenues à ce sujet, il déclare que, les lois existantes n'ayant rien pourvu contre la liberté indéfinie de la presse, toute intervention de l'autorité publique serait suspendue jusqu'à la prochaine législature de son royaume.

La connaissance que les libellistes et les écrivains révolutionnaires auront de cette mesure, et l'impunité absolue qu'elle leur assure ne

tauration, et particulièrement pendant les trois mois de l'usurpation, ont donné au Roi et à la nation des garanties positives de leur attachement ; que les emplois de second ordre, tels que ceux de préfets, de commandants, de premiers magistrats, chefs d'administration, receveurs généraux, ne soient confiés qu'à ceux qui au moins n'ont à se reprocher aucun acte contre l'autorité royale depuis la Restauration ; enfin, qu'on éloigne des emplois inférieurs ceux dont la conduite est contraire à la morale et à la probité.

13° En émettant ces principes et ces vœux, la majorité de la Chambre des députés ne perd point de vue dans quelles bornes est resserrée la part qu'elle peut prendre à leur accomplissement ; elle désire donc que le ministère du Roi, *uni* dans les mêmes principes, lui propose, suivant le temps et les circonstances, les moyens de les appliquer. Il trouvera, dans ce cas, dans la majorité de la Chambre, un concours franc, entier et désintéressé, mais aussi une opposition ferme et constante à toute application de principes contraires.

manqueront pas de les rendre encore plus hardis dans leurs attaques et dans leurs diffamations.

Le Brabant est encore l'asile d'un grand nombre de ceux qui ont dû sortir de France, et il n'existe nul doute que leur présence et la faculté qu'ils ont de publier toutes les maximes dangereuses que le ressentiment leur inspire, influent sur l'esprit de la France en général, et encore plus particulièrement sur celui des provinces frontières.

N° 409. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 119)

Paris, 9/21 mars 1816.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie d'une note du ministre d'Espagne, M. de Labrador, et la réponse que nous avons jugé à propos de lui faire pour le moment.

Il va s'élever une question à ce sujet, sur laquelle il importe de connaître les intentions de Notre Auguste Maître.

L'Espagne n'a point adhéré entièrement au Congrès de Vienne, attendu ses prétentions en Italie; mais elle offre d'adhérer au traité de Paris, avec la réserve expresse que cette adhésion n'apportera aucun préjugé aux protestations faites par elle contre les transactions du Congrès de Vienne.

J'ai lieu de croire que le ministre d'Autriche insistera pour que l'Espagne se désiste de sa première protestation; comme elle s'y refusera, la question sur laquelle nous sommes appelés à décider consiste à savoir si la Cour de Madrid, en adhérant au traité de Paris, est autorisée à en réclamer les avantages, malgré sa protestation contre le Congrès de Vienne, et, en conséquence, si elle touchera l'argent qui lui est destiné, soit à titre d'indemnité, soit pour la construction des forteresses.

M. de Labrador insistera sans doute sur l'affirmative. Le traité de Paris, selon lui, n'est pas une émanation du Congrès de Vienne, mais le résultat des circonstances postérieures, qui ont amené un nouvel ordre de choses et fixé de nouveaux rapports entre la France et le reste de l'Europe.

Le ministre de Prusse me paraît pencher vers cette opinion, celui d'Angleterre a demandé des ordres; je prie Votre Excellence de me transmettre, par la première occasion, ceux qui, de notre côté, seront jugés convenables.

N° 410. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 23)

Saint-Petersbourg, 24 mars 1816.

Monseigneur, je n'ai pas conservé longtemps l'espoir que Votre Excellence m'avait donné par sa dépêche du 5 février ; quelques jours plus tard, M. l'ambassadeur a annoncé à M. de Nesselrode que son départ était différé jusqu'à la fin de la session de la Chambre des députés.

Il ne m'appartient point de juger des motifs qui ont amené cette détermination, mais je dois rendre compte à Votre Excellence de l'effet qu'elle produit à Pétersbourg, où elle est connue et où elle donne lieu à d'étranges interprétations.

L'Empereur Alexandre regarde comme un de ses plus beaux titres à la gloire la part qu'il a prise aux événements de l'année qui vient de finir. Les maux que son influence a épargnés à la France, la discipline des armées russes, comparée aux excès des troupes allemandes, forment, depuis son retour, le sujet favori de ses entretiens. Il semble compter sur la reconnaissance de la France entière et attendre des égards marqués du gouvernement de Sa Majesté. Si ces prétentions ne sont pas contestées, si on consent à flatter une vanité qui, jusqu'à un certain point, peut n'être pas déplacée, on doit tout se promettre du cabinet de Saint-Petersbourg. La conduite généreuse dont il recherche l'honneur est, pour l'avenir, un engagement tacite auquel il restera fidèle, et dont les effets se développeront à mesure que le temps relâchera les liens qui unissent les puissances confédérées.

Mais si, dans un moment où l'Europe entière entoure le souverain de la Russie de ses ambassadeurs, la France seule se tient à l'écart et, par son éloignement et son silence, semble démentir ce qu'on prétend avoir fait pour elle, l'orgueil national blessé ne pardonnera pas le refus d'une amitié qu'on paraît offrir. Tous les monarques recherchent aujourd'hui l'alliance de l'Empereur Alexandre ; ils sont, pour ainsi dire, présents à sa Cour par des princes de leur sang, par des légations brillantes ou choisies. La France renoncerait-elle à défendre ses intérêts sur un terrain si important, à repousser les attaques que la politique toujours active de ses ennemis ne cesse de diriger contre son honneur et son existence ?

Le représentant du Roi doit, par son rang diplomatique, avoir un accès facile auprès de l'Empereur, en imposer dans le monde, réprimer les propos et les prétentions de ceux qui ne nous trouvent pas encore

assez humiliés. L'état qu'il doit tenir le rendra agréable à la société. Ces conditions remplies, les circonstances sont favorables, et l'ambassadeur de France peut encore, malgré nos malheurs, exercer une haute influence sur les conseils de la Russie.

M. de Löwenhielm, ministre désigné de Suède en Autriche, est arrivé de Stockholm avec une suite nombreuse. Le but de sa mission est, dit-on, de féliciter l'Empereur sur son retour dans ses États et sur les alliances que la famille impériale vient de contracter.

Le tarif des douanes, annoncé et discuté depuis si longtemps, vient enfin d'être signé et sera très incessamment rendu public. Je ne perdrai point de temps pour l'adresser à Votre Excellence.

N° 411. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 422)

Paris, 14/26 mars 1816.

Monsieur le Comte, l'affaire du budget s'est terminée à peu près de la manière dont j'avais eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par ma dépêche en date du 9/21 mars *sub* n° 416.

Les députés s'occupent maintenant des lois réglementaires qui ont rapport à cette matière.

Il existe une question très importante, que la Chambre des pairs est appelée à décider. Celle des députés ayant adopté le principe du renouvellement intégral dans la réélection de ses membres, il s'ensuit qu'elle devrait siéger encore pendant quatre années; ceux qui ne parlent pas cette doctrine croient qu'il convient, en conformité de la Charte, d'en appeler un nouveau cinquième pour la session prochaine et jusqu'à ce qu'une loi mieux réfléchie sur le mode d'élection ait éclairci et fixé cette discussion.

Le débat sera d'autant plus animé, que le résultat intéresse probablement les vues ultérieures des partis qui divisent les Chambres. J'espère, dans tous les cas, que le ministère se trouvera situé de manière à pouvoir continuer en place; ce point est très désirable, et éminemment nécessaire.

Ce ne sera qu'après la fin de cette discussion que j'expédierai le courrier Grigorieff; ceux envoyés par M. le comte de Worontsoff et les estafettes prussiennes m'ont offert l'occasion d'informer Votre Excellence de tout ce que j'ai cru mériter son attention jusqu'à ce moment.

**N° 412. Rescrit de l'Empereur Alexandre I^{er} au général
Pozzo di Borgo.**

Saint-Pétersbourg, 18/30 mars 1816.

Monsieur l'aide de camp général Pozzo di Borgo, ayant jugé nécessaire de donner une entière notoriété à l'acte d'alliance fraternelle et chrétienne conclu le 14 septembre de l'année dernière avec mes Alliés, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Prusse¹, je me suis réservé d'en faire connaître l'esprit et le véritable point de vue aux personnes revêtues de ma confiance et chargées, comme vous l'êtes, d'être les interprètes de mes intentions auprès des monarques amis ou alliés de la Russie. Les développements que je vous transmets par la présente ne laissent rien à désirer sur le contenu de l'acte en lui-même et sur le manifeste qui en a annoncé la conclusion à mes peuples.

L'ensemble des notions qui me sont parvenues jusqu'à ce jour, relativement aux fausses interprétations données à ce gage d'union et d'harmonie, démontre l'importance d'une explication plus précise des motifs qui l'ont cimenté. Le génie du mal, terrassé par l'action supérieure d'une Providence qui dispose à son gré des souverains et des peuples, semble faire de nouveaux efforts pour prêter à cette stipulation des vues politiques aussi peu compatibles avec la pureté des intentions qui l'ont dictée, que contraires au but salutaire qu'elle est destinée à remplir.

Mes Alliés et moi, pénétrés de la grande pensée qui a présidé aux événements de la dernière lutte européenne, avons eu en vue d'appliquer plus efficacement aux relations civiles et politiques des États les principes de paix, de concorde et d'amour, qui sont le fruit de la religion et de la morale du christianisme.

En conséquence, nous nous sommes plu à considérer un acte de cette nature comme étant le meilleur moyen de nous pénétrer plus intimement nous-mêmes de ces préceptes conservateurs, trop longtemps relégués dans la sphère étroite des rapports individuels, de les faire apprécier aux autres, et d'en rendre par là la pratique plus active, plus étendue et plus uniforme.

Dès longtemps, tout homme impartial a dû être frappé de l'extrême

1. Le traité de la Sainte-Alliance, conclu à Paris le 14/26 septembre 1815.

circonscription à laquelle se trouvaient réduits ces principes salutaires, et n'a pu qu'attribuer à cette cause l'enchaînement des calamités qui ont affligé le monde depuis nombre d'années.

La base sur laquelle repose la sainteté du serment une fois ébranlée, les préceptes de fraternité et d'amour, vraie source de toute liberté civile, devenus secondaires, on ne pouvait se flatter de travailler utilement au salut des peuples, sans un retour absolu vers ces mêmes principes, sans un aveu solennel qui servit à en fixer l'époque et qui assujettit à cette règle invariable les rapports mutuels des souverains et des nations qui leur sont confiées.

Telle étant l'intention qui a suggéré cet acte, le but unique et exclusif de l'alliance ne peut être que le maintien de la paix et le ralliement de tous les intérêts moraux des peuples que la divine Providence s'est plu à réunir sous la bannière de la croix.

Un acte de cette nature ne saurait renfermer en soi aucune vue hostile à l'égard des peuples qui n'ont point le bonheur d'être chrétiens. Il n'a pour objet que de favoriser la prospérité intérieure de chaque État, et le bien général de tous, qui doit résulter de l'amitié entre leurs souverains, rendue d'autant plus indissoluble qu'elle est indépendante des causes accidentelles.

Un acte qui porte ce caractère peut encore moins se référer à des projets de conquête, attendu que son but ne saurait être atteint par la force des armes. Ce n'est que par l'ascendant de l'exemple et la séduction pacifique du bonheur dont jouiront les nations chrétiennes, sous les auspices tutélaires de leur religion, que l'on peut espérer de voir sa lumière consolante se répandre indistinctement sur toutes les nations.

Tels sont les développements que j'ai désiré vous faire connaître sur la teneur et l'objet de l'acte du 14 septembre, ainsi que sur le motif de sa publication. Il n'est que l'expression simple et précise des sentiments gravés dans le cœur de mes frères d'armes et alliés, ainsi que dans le mien. Leurs Majestés partagent donc sans doute l'intention qui m'a porté à le rendre public, et c'est dans cette conviction intime, ainsi que pour contribuer au maintien de la paix dont l'Europe goûte actuellement les douceurs, que je me propose de notifier l'énoncé de ces sentiments à tous les gouvernements étrangers au christianisme, et que la malveillance aurait pu indisposer contre cette alliance éminemment pacifique, parce qu'elle est conforme au véritable esprit de la religion.

D'après la teneur des explications énoncées ci-dessus, que je vous charge de communiquer en mon nom au ministère de France et au Roi

lui-même, vous êtes autorisé à les prévenir que mon intention est d'adresser à la Sublime Porte, par l'organe de mon envoyé, une note conçue dans le même sens et propre à dissiper toutes inquiétudes. Vous ajouterez qu'il me serait agréable de voir ces explications amicales vis-à-vis de la Porte appuyées par celles du cabinet de Sa Majesté Très Chrétienne.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

ALEXANDRE.

N° 413. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

Berlin, 1^{er} avril 1816.

Monsieur le Duc, je suis arrivé ici le 27 mars, assez tard. J'exprimai le lendemain à M. le prince de Hardenberg mon désir d'être présenté au Roi. C'est aujourd'hui que Sa Majesté a bien voulu m'accorder cet honneur, en me faisant dire de venir dîner chez elle. J'ai été accueilli avec beaucoup de bonté, et Sa Majesté a causé assez longtemps avec moi. Ayant rempli mes devoirs envers elle, je compte partir demain pour Saint-Pétersbourg.

Je n'ai pas manqué de visiter à Francfort M. d'Anstedt, et à Berlin M. d'Alopéus, chez lequel j'ai dîné, ainsi que chez le prince de Hardenberg ; ce ministre ne m'a pas laissé ignorer toute la confiance que sa Cour avait en vous. J'ai cherché à calmer ses inquiétudes sur les rapports de la Chambre des députés avec le ministère, et à lui présenter les discussions qui peuvent avoir lieu entre ces deux corps comme le simple résultat de l'établissement du gouvernement représentatif en France.

Le Roi a bien voulu aussi m'entretenir de la situation de notre pays ; il exprime dans les termes les plus positifs l'estime particulière qu'il fait de vous, Monsieur le Duc, et le désir qu'il a de vous voir conserver la direction de nos affaires.

N° 414. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 24)

Saint-Pétersbourg, 3 avril 1816.

Monsieur le Duc, l'anniversaire de l'entrée des troupes alliées à Paris, en 1814, a été célébré le 31 mars. Il y a eu grande parade. 30 000 hommes d'infanterie et six régiments de cavalerie de la garde ont défilé devant

l'Empereur. A cette cavalerie, déjà si nombreuse et si belle, on ajoute un régiment de chasseurs, dont l'uniforme est calqué sur celui de la même arme dans les troupes françaises.

Un ordre du jour, motivé sur ce que la décoration du Lys a été prodiguée au point de cesser d'être honorable, défend à tous les militaires russes qui l'avaient obtenue de la porter à l'avenir.

La Cour de Pétersbourg continue d'offrir le spectacle de gens en place sans crédit et de gens influents qui semblent étrangers aux affaires et se déroberent aux regards du public. Ainsi le maréchal Soltykoff, président du conseil, n'est pas consulté; les ministres travaillent rarement avec Sa Majesté, et le général d'Arakhtchéïeff dirige à son gré tous les départements de l'intérieur. M. de Nesselrode correspond habituellement avec le corps diplomatique et tient les conférences officielles. Rien ne se fait aujourd'hui que par M. Capo d'Istria, dont on n'obtient qu'à la dérobée un entretien particulier. Ce dernier est fort goûté des ministres étrangers, que M. de Nesselrode rebute par la sécheresse de ses manières et l'embarras de sa conversation; l'ambassadeur d'Angleterre excepté, tous désirent de voir s'affermir le crédit de M. Capo d'Istria, et le portent de tous leurs moyens. Je me borne à cultiver également avec les deux secrétaires d'État les meilleures relations de politique et de société. Le prince A. Galitsine dirige une police secrète, tandis que M. de Wiazmitinoff, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, exerce ostensiblement les fonctions de ministre de la police.

Une défiance que toutes ses actions trahissent éloigne l'Empereur des principaux fonctionnaires, et le livre à quelques personnes qui évitent de lui porter ombrage, ou dont il croit avoir éprouvé l'attachement. Cet état de choses rend le terrain extrêmement difficile et les affaires interminables pour quiconque n'a pas le droit de les traiter directement avec le souverain.

Il paraît que le départ du prince d'Orange ne sera pas longtemps différé. Ce prince a obtenu à Pétersbourg un succès complet. Il montre peu d'esprit, mais ses manières sont polies et galantes; sans être beau, sa tournure est gracieuse et chevaleresque. Le prince de Wurtemberg, au contraire, a singulièrement déplu. Caustique et frondeur, il n'a rien ménagé de ce qui lui a paru prêter à la critique. Son caractère est dur et hautain. Il affecte d'être Allemand et laisse percer à la fois son mépris pour la Russie et sa haine pour la France.

M. Piré a renoncé à l'espoir d'obtenir du service en Russie et annonce le projet de se rendre aux États-Unis.

N° 415. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 22 mars/3 avril 1816.

Monsieur le Général, il est parvenu à la connaissance de l'Empereur, Notre Auguste Maître, qu'une pièce apocryphe, remplie de faits controuvés et d'assertions mensongères, circulait en France, sous le titre de *Rapport adressé* (par Votre Excellence) à *Sa Majesté Impériale*, et que, de plus, ce libelle avait été inséré dans les journaux anglais, sous votre nom. Sa Majesté n'a pu voir sans indignation un abus aussi scandaleux de la foi publique, tendant à blesser tous les égards qui sont dus au caractère dont est revêtu l'un de ses ministres. Cette ingérence téméraire dans ce que les relations entre les souverains et leurs envoyés respectifs ont de plus inviolable, a semblé exiger un désaveu solennel, propre à détromper l'opinion publique et à détruire les effets de l'imposture, en rendant hommage à la vérité.

En conséquence, Sa Majesté Impériale m'ordonne de constater la fausseté de la pièce qui vous est attribuée, en vous adressant à cet effet la présente communication officielle, dont Votre Excellence est autorisée à faire l'usage qu'elle jugera le plus convenable.

N° 416. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 22 mars/3 avril 1816.

Monsieur le Général, les expéditions que Votre Excellence m'a adressées en date du 7/19 janvier et du 25 janvier/7 février ont été portées à la connaissance de l'Empereur.

Les dépêches concernant l'opinion énoncée par le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne sur les discussions entre l'Autriche et la Bavière, celle qui a trait aux articles insérés dans les journaux français relativement à l'expulsion des Jésuites, et finalement celle où vous rendez compte des démarches qui vous ont été suggérées par la publication d'une pièce apocryphe qui vous a été attribuée, ont fixé plus particulièrement l'attention de Sa Majesté Impériale.

Les renseignements que je vais vous transmettre vous feront connaître, Monsieur le Général, les intentions de Notre Auguste Maître, ainsi que ses ordres, sur ce qui se rapporte à ces trois objets.

La part directe que l'Empereur a cru devoir prendre à la négociation entamée à Munich se fonde sur des motifs d'un intérêt général, auxquels se rattachent naturellement les intérêts les plus essentiels de la Cour de France.

Les pièces ci-jointes A, B, C, D présentent l'ensemble des principes et des considérations qui ont déterminé le mode d'intervention amicale de la Russie dans cette affaire; selon toutes les apparences, elle ne tardera pas à être terminée par un arrangement de convenance mutuelle, autant que conforme aux dernières stipulations arrêtées à ce sujet par les puissances alliées.

Votre Excellence y puisera toutes les notions dont elle pourrait avoir besoin pour faire sentir au ministère du Roi combien l'Empereur a été au devant de ses désirs, en insistant pour que la Bavière reçoive, d'après la teneur des traités, une compensation complète, et à l'effet de donner à cet État, dans sa qualité de membre de la Confédération allemande, une position avantageuse sur les bords du Rhin.

Sa Majesté Impériale apprécie dans toute leur justesse les vues du ministère français, relativement à l'indépendance des États de second ordre et à celle du corps germanique.

Mais, plus Sa Majesté est convaincue de l'intérêt qu'on doit vouer à cet objet, plus elle est persuadée qu'il est de la prudence du ministère du Roi d'en abandonner maintenant le soin actif aux Cours alliées.

Toute démarche directe ou indirecte des ministres de Sa Majesté Très Chrétienne à cet égard ne ferait que réveiller, par anticipation, des jalousies, dont l'action efficace non seulement nuirait aux arrangements desquels la Diète de Francfort doit s'occuper, mais provoquerait peut-être des réactions contraires au maintien inviolable du système que la quadruple alliance a consacré à l'affermissement de la monarchie française.

En proposant conséquemment à la Cour des Tuileries de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires de la confédération d'Allemagne, l'Empereur, en suivant leur marche d'une attention très particulière, croit devoir se charger, pour ainsi dire, de cette partie de surveillance que le Roi ne semble pouvoir leur accorder utilement que lorsque le traité du 8/20 novembre aura complètement atteint son but.

En communiquant à M. le duc de Richelieu ces observations, vous voudrez bien aussi le prévenir que le ministère de Sa Majesté Impériale ne manquera pas de lui faire part des résultats qu'auront produits à Francfort les instructions dont a été muni M. le baron d'Anstedt.

Votre Excellence en sera informée très régulièrement.

Quant aux fausses interprétations données dans les journaux français à l'acte de justice et d'animadversion légitime que s'est attiré l'ordre des Jésuites domicilié en Russie, l'Empereur a pleinement approuvé l'insertion du texte de l'oukase dans ces mêmes feuilles, que vous avez jugé nécessaire d'effectuer.

Mais, désirant mettre dans tout leur jour les circonstances graves qui ont motivé cette mesure répressive, Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre l'article officiel ci-joint, tiré du *Conservateur Impartial*, et auquel il conviendrait de donner la même notoriété en pays étrangers, comme pouvant servir de régulateur à l'opinion publique.

C'est aussi dans la même intention, et pour déférer au vœu que Votre Excellence a exprimé concernant le rapport apocryphe dont on voudrait vous faire passer pour l'auteur, que je suis autorisé, Monsieur le Général, à vous adresser, au nom de Sa Majesté, la dépêche annexée. Elle contient le désaveu formel de cette imputation scandaleuse, et a été conçue de manière à pouvoir admettre le degré de publicité que vous jugerez convenable de lui donner.

N° 417. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 22 mars/3 avril 1816.

Monsieur le Général, la Cour de Sardaigne a sollicité l'intervention de l'Empereur, Notre Maître, à l'effet de porter le ministère autrichien à se désister des prétentions qu'il forme encore une fois sur la partie du Novarais qui comprend la route du Simplon, ainsi que de celles qui ont trait à la conclusion d'un traité d'alliance.

Les communications qui ont eu lieu à cette occasion se trouvent consignées dans les pièces ci-jointes *sub litteris* A, B, D, G, E, F, parmi lesquelles la copie des instructions qu'on vient de transmettre à M. le comte de Stackelberg met le complément à toutes les notions qui concernent cette affaire.

L'Empereur désire, Monsieur le Général, qu'après en avoir pris connaissance, vous en fassiez l'objet de vos entretiens avec le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne, dans la vue de revenir plus efficacement sur le contenu de l'expédition précédente.

Elle a fait connaître à Votre Excellence les principes d'après lesquels l'Empereur est fermement décidé à régler ses relations européennes, et

notamment celles qui se rapportent à l'affermissement progressif de la puissance politique de la France.

Il importe maintenant de vous mettre à même de faire sentir et apprécier à Sa Majesté Très Chrétienne l'avantage réel qui résulte pour les intérêts majeurs de ses États de l'application invariable de ces mêmes principes aux questions italiennes provoquées par l'Autriche.

L'Empereur, en conformant son vote aux désirs de la Cour de Turin, ne fait que remplir loyalement les engagements qu'il a contractés par le recès de Vienne envers cet État, et maintenir inviolables ceux que, d'un commun accord avec ses Alliés, Sa Majesté Impériale a consacrés à la restauration de la France, et conséquemment au rétablissement d'un équilibre véritable dans le système de l'Europe.

Mais, pour atteindre ce but éminent à travers les obstacles que la politique extérieure peut y opposer, il est de toute justice et de toute nécessité que, de sa part aussi, Sa Majesté Très Chrétienne, par un juste retour de persévérance dans ses principes de modération, garantisse son gouvernement des dangers dont les passions et les préjugés invétérés le menacent.

C'est en examinant avec des soins assidus le conflit interminable qui existe entre les intentions du Roi et les actes de sa législation, que Sa Majesté Impériale a la douloureuse conviction du peu d'ascendant des unes sur les autres.

Il est pénible de porter une froide analyse sur des actes qui semblent être dictés par les sentiments les plus purs de la morale et de la religion ; néanmoins, c'est de ces actes qu'on peut, à juste titre, inférer l'existence d'un système de réaction et de proscription dans le secret de la pensée ou de la conscience des législateurs actuels.

Des larmes sincères, versées sur le tombeau d'un Roi martyr, honorent les Français, et la seule lecture en chaire du testament de ce prince magnanime fait également honneur à la sagesse de Louis XVIII.

Mais les actes publics des représentants de la nation qui se rapportent à cette grande catastrophe, les votes émis dans quelques provinces pour reconnaître si les régicides étaient de véritables et légitimes mandataires de la nation, rouvrent toutes les plaies de la France, excitent toutes les passions et toutes les inquiétudes, compromettent toutes les garanties, préparent les éléments d'une crise immanquable.

Où ces votes qu'on essaye de recueillir dans les provinces ne sont point unanimes, et alors la liste des régicides deviendra aussi nombreuse que l'aveuglement des passions et la cupidité peuvent le vouloir ; ou ils

sont unanimes, et alors, si les mandataires de l'année 1793 ont abusé de leur pouvoir en prononçant la mort du Roi, ils ne pouvaient non plus sanctionner les lois qui en dérivent: *celles qui ont dépouillé tant de Français de leurs biens*, celles qui ont fait tomber tant de têtes, celles qui ont créé vingt-cinq ans de calamités.

Si on accorde une attention particulière aux menées par lesquelles la législature actuelle tâche d'étayer son système, c'est qu'elles reproduisent des conceptions absurdes, qu'on a plus d'une fois repoussées, savoir: celle de rendre nécessaire, et apparemment nationale, l'infraction à tous les principes garantis par la Charte constitutionnelle; celle d'écarter graduellement de l'administration les hommes qui ont pris part à la Révolution; celle, conséquemment, de conférer la France à *un faible parti, dont la puissance ne sera jamais en lui-même, mais hors de lui, et entre les mains de la puissance étrangère qui viendra à son secours.*

Ce n'est pas à cette France que les Alliés ont rendu ses frontières militaires et un gouvernement légitime. Ce n'est pas pour soutenir cette espèce de légitimité que leurs armées restent temporairement en France.

Il est inutile d'entrer ici dans des développements ultérieurs à cet égard. Vous êtes, Monsieur le Général, en mesure de déduire de ces observations celles que vous croirez les plus convenables pour appeler constamment l'attention du ministère de Sa Majesté Très Chrétienne sur l'importance de renforcer de tous ses moyens le crédit et l'autorité des principes constitutionnels, desquels dépend uniquement l'accomplissement des vœux de la France et le repos de l'Europe.

L'Empereur veillera constamment au maintien inviolable de ceux qui dépendent de la politique extérieure. Mais Sa Majesté Impériale exige que nulle atteinte ne soit portée à ceux que Sa Majesté Très Chrétienne a jugés elle-même comme les plus propres au salut de la France.

N° 418. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 22 mars/3 avril 1816.

La dépêche que je vous adresse aujourd'hui, Monsieur, pour exprimer combien il est nécessaire que la marche des pouvoirs en France soit combinée de façon à inspirer une grande confiance, était préparée, lorsque nous avons appris, par les feuilles publiques, le rejet, dans la Chambre des députés, de la proposition royale relativement au renouvel-

lement de la Chambre des députés par cinquième, et non intégralement tous les cinq ans.

Ce mode de renouvellement était indiqué par la Charte constitutionnelle, mais la Chambre des députés n'y a néanmoins pas souscrit, et il semble qu'elle a été dominée par la crainte que le renouvellement par cinquième ne donne trop de facilité aux ministres de conserver la majorité dans la Chambre. Si l'on considère ce motif comme le plus puissant de ceux qui ont dirigé la Chambre, on doit convenir qu'elle est mue par un mauvais esprit.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous n'aurez négligé aucun moyen en votre pouvoir pour réunir les partis ; mais je crois devoir vous inviter à renouveler vos efforts, toutes les fois que l'occasion s'en présente. Dans celle-ci, vous avez un argument puissant à alléguer envers tous, c'est celui de l'inviolabilité qu'on devrait assigner, pour le bien de tous, à la Charte constitutionnelle. Il faudrait tâcher de lui obtenir un poids tel, que ce ne soit qu'à la dernière extrémité, et pour sauver la patrie dans un danger pressant, que la Chambre se décide à y faire des modifications. Les ministres, de leur côté, devraient y tenir avec une fermeté et une persévérance infinies ; au lieu de cela, il semble qu'ils ont voulu éviter de parler dans la question précitée, et on ne remarque aucun discours travaillé en faveur de la proposition du Roi. Les ministres se sont tus, et ont laissé parler la Chambre. Peut-être ont-ils prévu cet échec, alors n'aurait-il pas été préférable de ne point faire la proposition ?

Vos rapports nous expliqueront probablement ces incohérences, mais, en les attendant, j'ai cru devoir, en prenant l'initiative, vous montrer, mon Général, combien le ministère suit avec attention tout ce qui peut indiquer plus ou moins de solidité dans la restauration de la France, et combien il est essentiel que vous portiez à la connaissance de Sa Majesté, dans le plus grand détail, vos aperçus sur les progrès qu'elle fait, ou sur ce qui tend à en éloigner la stabilité.

N° 419. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Petersbourg, 22 mars/3 avril 1816.

Monsieur le Général, les différentes dépêches que vous avez adressées au ministère le 19 février/2 mars ont été mises sous les yeux de Sa Majesté, qui n'a pu voir qu'avec une véritable peine le tableau que Votre Excellence y fait de la situation des affaires à Paris. Elle a été

satisfaite de la manière dont vous vous êtes acquitté des ordres qui vous avaient été transmis le 26 janvier, et elle a surtout apprécié l'idée heureuse que vous avez eue d'associer lord Wellington à vos efforts pour procurer à l'administration en France cette assiette qui peut seule assurer la tranquillité de l'Europe et le bonheur de la France.

Les dépêches que vous recevez aujourd'hui, Monsieur le Général, étaient prêtes à vous être envoyées, lorsque votre courrier est arrivé. Leur esprit n'a nullement dû être changé, seulement Sa Majesté a ordonné d'accélérer le départ du courrier. Nous faisons des vœux sincères pour que l'état des choses se soit amélioré pendant l'intervalle qui se sera écoulé entre l'envoi de vos dépêches et la réception des nôtres, et Sa Majesté attend de votre zèle et de votre activité des informations aussi promptes que précises sur tout ce qui se passe à Paris. Je vous invite, Monsieur le Général, lorsque vous envoyez au ministère des dépêches, à mentionner le mode d'expédition de celles qui les ont précédées. Sans cette précaution, il pourrait se faire qu'il y en eût de retardées, par la nature des moyens de transmission dont vous vous seriez servi, et que nous supposerions avoir été interceptées.

Le conseiller de Cour baron Barclay de Tolly, qui vous porte, Monsieur le Général, la présente expédition, est placé à notre mission à Dresde. Je vous engage, lorsque vous aurez besoin d'un envoi de courrier, à l'y employer, en le chargeant de porter vos dépêches jusqu'à Berlin, d'où M. d'Alopéus nous les enverrait, selon vos désirs, soit par le courrier, soit par estafette. M. de Barclay n'a reçu d'argent de voyage que pour se rendre à Paris.

N° 420. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 17)

Paris, 5 avril 1816.

Monsieur le Comte, vous saurez que, par la convention explicative de l'article 5 du traité du 20 novembre, le gouvernement du Roi et les puissances alliées ont réglé de concert tout ce qui se rapporte à l'entretien et à la sûreté des troupes composant l'armée d'occupation en France. Les commandants des corps anglais, autrichiens et russes se sont attachés à faire observer sur les points qu'ils occupent les stipulations convenues, et les plaintes que nous avons pu être dans le cas de former à l'occasion de quelques irrégularités à cet égard ont été toujours accueillies. Le commandant en chef du corps prussien, M. le général de Ziethen,

est le seul qui se soit cru autorisé à enfreindre les règles prescrites par la convention. Sans égard pour les autorités locales, dont l'exercice est formellement maintenu par l'article 5, il a ordonné des mesures de police et d'administration qu'elles seules avaient le droit de prendre, et dont l'exécution d'ailleurs peut avoir les plus graves inconvénients. De ce nombre est un arrêté par lequel il a fait enjoindre aux militaires français retirés dans les départements occupés par ses troupes, de les quitter s'ils ne fournissaient une caution qui répondît d'eux sur sa personne et sur ses biens, et, dans le cas où ils la trouveraient, de se procurer une carte de sûreté délivrée par les commandants prussiens et de se présenter périodiquement devant eux. Cet arrêté ne s'applique point seulement aux militaires en non-activité et qui peuvent être susceptibles de rappel, mais il s'étend à tous les individus, même définitivement licenciés, qui ont appartenu à l'armée française. Il est facile de juger que le plus grand nombre d'entre eux ne pouvant se procurer la garantie exigée, se trouve menacé d'être expulsé ou inquiété, et qu'un tel état de choses ne peut qu'aigrir les esprits et servir de prétexte à la malveillance pour troubler l'ordre public.

Le gouvernement de Sa Majesté, persuadé que les procédés du général Ziethen ne pouvaient avoir l'approbation de son propre gouvernement, a jugé à propos d'en faire porter des plaintes à Berlin, et j'ai chargé M. le comte de Vaudreuil de faire à ce sujet quelques observations verbales à M. le prince de Hardenberg, et de demander que l'ordre soit donné de faire cesser les abus contre lesquels nous réclamons.

Comme il est possible que le ministère russe vienne à être informé de cette démarche, j'ai cru devoir vous en donner connaissance, afin que vous puissiez répondre à ce qu'on pourra vous en dire et empêcher surtout qu'on ne lui donne plus d'importance qu'elle n'en a réellement.

Il paraît que M. le lieutenant général Vignolle s'est rendu en Russie pour y chercher son fils prisonnier de guerre et qu'il croit encore vivant. Le ministre de la guerre a pensé que ce motif pouvait n'être qu'un prétexte, et qu'il conviendrait peut-être de le faire surveiller, pendant son séjour dans les États de l'Empereur Alexandre. Vous êtes à portée de recueillir à son égard des informations exactes, et vous jugerez si cette précaution est nécessaire.

Le Roi, qui a souffert quelque temps de la goutte, est beaucoup mieux et pourra sous peu de jours sortir de ses appartements.

Les Chambres ont accueilli avec le plus vif enthousiasme la communication qui leur a été faite à l'occasion du mariage de M^{gr} le duc de Berry

avec la princesse Marie-Caroline, petite-fille du Roi des Deux-Siciles. L'emploi généreux que le Roi et son auguste neveu ont voulu faire de la somme que les Chambres se sont plu à ajouter à la dotation fixée pour Son Altesse Royale, a pénétré tous les cœurs du plus profond attendrissement.

Aux actes de clémence qu'elle a déjà faits, Sa Majesté vient d'ajouter celui de faire grâce de la vie aux généraux Travot et Debelle, condamnés à mort par les conseils de guerre de Rennes et de la première division militaire. La peine est commuée pour le premier à vingt ans, pour le second à dix ans de détention.

La Chambre des pairs a rejeté dans sa séance du 3 et à une forte majorité le projet de loi sur les élections, modifié par les amendements de la Chambre des députés. Celle-ci s'occupe toujours de la loi de finances.

M^{me} la duchesse d'Orléans est accouchée à Twickenham, près de Londres, d'une princesse qui portera le nom de M^{lle} de Montpensier.

N° 421. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 25)

Saint-Pétersbourg, 13 avril 1816.

Monsieur le Duc, j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 mars sous le n° 16. Non seulement M. le comte de Noailles n'est point encore à Saint-Pétersbourg, mais, si les renseignements qui me parviennent sont exacts, il n'y peut arriver avant la fin d'avril.

Le comte de Paar a quitté cette capitale, sans avoir atteint le but principal de sa mission. Il a été traité avec une politesse recherchée, et chargé de porter à son gouvernement les assurances les plus amicales; mais on n'a point consenti à l'occupation d'Alexandrie et du Novarais, et l'Autriche sera obligée de renoncer aux prétentions qui avaient si vivement alarmé la Sardaigne. La Cour de Bade, au contraire, doit souscrire à de grands sacrifices. Les réclamations qu'a faites en son nom le comte de Hochberg n'ont point été écoutées, et il est reparti peu satisfait. Rien n'est plus remarquable que la résignation avec laquelle toutes les puissances du continent se soumettent en ce moment aux décisions de la Russie. Leurs ministres à Pétersbourg prennent l'attitude de gens qui sollicitent, et non celle de négociateurs. L'Empereur Alexandre dicte des arrêts non contestés, et le désarmement général de l'Europe va les rendre

plus absolus encore. Ses armées restent aussi nombreuses et plus belles que jamais. Les faibles représentations que lui adressent à ce sujet l'Autriche et l'Angleterre n'ont eu jusqu'ici aucun résultat.

L'ambassadeur d'Angleterre a donné un grand dîner à l'Empereur et à ses principaux généraux, à l'occasion de l'anniversaire de l'abdication de Napoléon en 1814. Cette idée n'était pas heureuse et n'a pas été goûtée. L'abdication fut une des moindres circonstances de la chute d'un pouvoir que tous les souverains avaient déjà cessé de reconnaître, et il a paru peu convenable de le rappeler et d'y attacher quelque importance. Le comte de Cathcart tient un grand état et donne des fêtes fréquentes ; mais, en général, elles manquent de goût et de l'à-propos qui les rendrait agréables.

L'ambassadeur de Perse a eu son audience de congé et doit incessamment quitter Pétersbourg.

N° 422. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 18)

Paris, 13 avril 1816.

Monsieur le Comte, vous aurez certainement remarqué que depuis plusieurs mois quelques gazettes de la Belgique ont affecté un langage évidemment contraire aux rapports de bonne intelligence et de paix qui unissent la France et le royaume des Pays-Bas ; qu'elles ont fait hardiment profession des principes les plus dangereux pour la sûreté des gouvernements comme pour le repos des peuples ; et qu'enfin elles ont été jusqu'à outrager par les publications les plus révoltantes la personne du Roi de France et les membres de son auguste famille.

Le gouvernement de Sa Majesté a dû faire les démarches convenables pour obtenir la répression d'une telle licence, mais il a vu avec regret que, tout en annonçant à cet égard des vues conformes à nos désirs, la Cour des Pays-Bas n'a pris aucune mesure efficace, et qu'elle s'est bornée à faire connaître que, lors de la prochaine session des États généraux, on proposerait l'adoption d'une loi propre à remédier à l'abus dont nous nous sommes plaints.

Les communications que nous avons également faites pour demander que les Français exilés du royaume et réfugiés à Bruxelles reçussent l'ordre de s'en éloigner, ont été accueillies comme elles devaient l'être ; mais, jusqu'à présent, elles n'ont eu aucun résultat positif.

Nous nous étions crus d'autant plus fondés à faire valoir cette double

réclamation, qu'elle n'intéresse pas seulement la France. La doctrine répandue par la plupart des individus qui ont été bannis du royaume et si impudemment prônée par les gazettes de la Belgique, est digne de cet esprit révolutionnaire qui a bouleversé l'Europe, et menace comme lui la tranquillité générale. Les excès que nous avons signalés doivent donc exciter au plus haut degré, sinon l'animadversion, du moins l'attention de tous les gouvernements.

Sa Majesté, jugeant que ces considérations seraient appréciées de l'Empereur Alexandre, a eu l'idée de recourir, en cette circonstance, à son intervention. J'ai été chargé de prier Sa Majesté Impériale de vouloir bien user de l'influence qu'elle a nécessairement sur le Roi des Pays-Bas pour lui faire envisager sous son véritable point de vue l'objet de nos plaintes, et le déterminer à prendre les mesures que nous avons réclamées. J'adresse, à cet effet, par le courrier russe qui vous porte cette dépêche, une lettre à Sa Majesté l'Empereur, et j'en écris en même temps à ses ministres.

Je n'ai pas voulu que vous ignorassiez cette démarche, dont on vous parlera vraisemblablement; mais je dois vous recommander de ne faire sur la question à laquelle elle se rapporte aucune communication officielle. Vous pourrez toutefois en faire un objet de conversation confidentielle avec les ministres, et lorsque l'occasion s'en présentera.

La santé du Roi continue de s'améliorer.

La Chambre des députés a fait plusieurs amendements au projet de loi sur les élections, présenté par le gouvernement à la suite du rejet de celui qui avait été envoyé à la Chambre des pairs, après avoir été également amendé par celle des députés. Le Roi a rejeté les nouveaux amendements et retiré le projet de loi.

L'affaire du budget sera probablement terminée sous peu de jours.

Tout est tranquille dans le royaume, et les rapports qui parviennent des différents points sont très satisfaisants.

N° 423. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 126)

Paris, 2/14 avril 1816.

Monsieur le Comte, mes rapports précédents ont dû se ressentir de l'incertitude qui régnait dans la marche de l'autorité ici, et de la difficulté de prévoir avec quelque probabilité l'issue des divisions qui agitaient les différentes branches de la législation; j'ai donc été obligé

de soumettre à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, l'histoire des partis, plutôt que celle de la réorganisation de la France, et le mal que l'on s'efforçait d'empêcher, encore plus que le bien qu'on aurait voulu opérer réellement.

Mes instructions générales et les ordres qui m'ont été transmis m'ont paru avoir en vue quatre objets principaux :

1° D'empêcher tout changement dans le ministère actuel par l'influence des courtisans, et de la majorité de la Chambre des députés qui s'est associée à leurs errements;

2° De se ménager tous les moyens possibles afin de réunir une législature moins passionnée que celle qui existe aujourd'hui ;

3° De mettre obstacle à tout système de réaction et de gouvernement exclusif tendant à monopoliser l'autorité sous le nom de royalisme, et à la confier à des mains impopulaires et inhabiles ;

4° Enfin, de maintenir avec le duc de Wellington et les ministres des autres puissances alliées la bonne intelligence, utile aux intérêts de tous, et indispensable à leur influence et à leur dignité, dans la situation délicate où ils sont placés.

Cette marche se trouvait diamétralement opposée à celle que les courtisans et les zéloteurs royalistes voulaient adopter, et, comme c'était de la présence de l'assemblée des députés que leur plan tirait toute sa force, la lutte est devenue plus vive à mesure que le temps amenait insensiblement la fin de la session.

J'ai rendu compte à Votre Excellence de la manière conciliatoire, quoique incomplète, dont s'était terminée la question principale annexée au budget sous le titre des bois nationaux, autrefois du clergé, ainsi que de la dette arriérée. N'ayant pu parvenir à renverser l'administration par le résultat de cette discussion, ceux qui voulaient à toute force un changement, l'ont attendu de la mesure prise par les députés, d'éluder les dispositions de la Charte, qui ordonne le renouvellement du cinquième pour la session prochaine.

Les ministres n'auraient pu y consentir, non seulement sans se dégrader dans l'opinion du public, mais encore sans se préparer des obstacles beaucoup plus forts, s'il était possible, que ceux qui ont tant fait de mal à la France durant la session actuelle. Ne pouvant pas éviter la démarche de la majorité des députés, la résolution fut prise de l'arrêter à la Chambre des pairs. Le combat a été vif et très obstiné; chacun prévoyait que si le ministère succombait dans une question aussi décisive devant les deux Chambres, sa dissolution était inévitable. Si d'un côté

une telle perspective encourageait les royalistes exagérés, elle réunissait de l'autre les personnes modérées pour enlever à ces derniers un triomphe qui serait devenu funeste à tous. Après une discussion fort décente, quoique très animée, les pairs rejetèrent la proposition des députés par une majorité de 92 contre 57.

Ce résultat occasionna une satisfaction universelle dans la capitale. Paris n'est pas la France, mais il sert à l'indiquer, puisqu'il contient en quelque sorte les représentants de tous les intérêts, de tous les sentiments, de toutes les erreurs, de toutes les vertus et de tous les vices du royaume.

On a vu avec peine que les personnes employées à la Cour, à quelques exceptions près, ont voté contre le duc de Richelieu. Les capitaines des gardes du corps qui étaient présents à la Chambre sont de ce nombre. Les maréchaux qui commandent la garde royale ont appuyé le ministre; cette circonstance caractérise, à mon avis, la disposition des esprits plus qu'aucune autre, et je n'ai pas manqué d'en faire sentir toute l'importance.

Durant la discussion, le Roi a refusé de manifester son opinion personnelle; ce silence a prêté à des interprétations que chacun tournait à l'avantage de son système. La majorité des pairs a déclaré la reconnaître dans l'expression constitutionnelle du ministre.

La manière dont venait de finir une discussion que les meneurs anti-ministériels regardaient comme un moyen immanquable de s'emparer du gouvernement, les jeta dans une irritation proportionnée à leur surprise. Les principaux députés qui influent sur la majorité de la Chambre se réunirent en particulier, et décidèrent de déclarer la patrie en danger; cette proposition, annoncée formellement dans un moment de fureur, fut regardée comme trop absurde après réflexion faite, d'autant plus que le Roi leur fit savoir indirectement qu'il n'aurait jamais reçu une adresse semblable.

Réduits à l'impuissance d'accomplir leur projet, ils députèrent alors d'une manière amicale vers les ministres pour préparer une loi tendant à régulariser l'élection du cinquième, jusqu'à ce que celle destinée à fixer les formes d'éligibilité fût définitivement arrêtée dans la session prochaine. Le duc de Richelieu s'y prêta, et la rédaction en fut faite d'un commun accord; mais à peine la loi fut-elle présentée à la Chambre que l'on y ajouta un amendement, par lequel aucun renouvellement ne devrait avoir lieu qu'en cas de dissolution totale, ce qui tendait à éviter celui par cinquième, et à regagner le point qu'ils venaient de perdre.

A l'ouverture de la discussion, il s'éleva une question d'ordre, à laquelle le président, M. Lainé, fut obligé de prendre part. Votre Excellence en trouvera les détails affligeants et scandaleux dans le journal ci-joint. Ce personnage, respectable à tant d'égards, se trouva réellement insulté ; son indignation l'entraîna à quitter le fauteuil, qu'il n'aurait plus voulu réoccuper, sans les ordres précis qu'il a reçus depuis.

Une telle scène affecta le Roi, embarrassa les princes et confondit même les députés, étonnés de l'irritation qu'ils avaient excitée contre eux dans le public. L'intérêt personnel et l'amour-propre engagé les décidèrent néanmoins à persister dans les altérations qu'il leur convenait d'ajouter à la loi convenue avec les ministres ; mais, au moment où elle fut présentée au Roi ainsi amendée, Sa Majesté, d'après le conseil de son cabinet, au lieu de la renvoyer à la Chambre des pairs pour y être discutée, a répondu à la députation *qu'elle aviserait*, et a saisi cette occasion pour l'exhorter à mettre une fin au budget, travail qu'on lui a promis de terminer dans le courant de la semaine.

Après avoir tracé dans ce rapport et dans ceux qui l'ont précédé le précis des événements qui, depuis six mois, ont plus servi à dévoiler les passions que la sagesse d'un grand nombre de personnes appelées à réorganiser et à calmer la France, je crois de mon devoir d'exposer en même temps la situation dans laquelle nous allons nous trouver à la fin de cette session.

Les Chambres seront prorogées au 1^{er} octobre, afin de se ménager quelques mois d'avance pour préparer le budget de 1817.

Les ministres continueront dans leurs fonctions, et aucun changement n'aura lieu par l'influence du royalisme démocratique des courtisans. Le comte de Blacas prolongera son séjour en Italie et acceptera probablement l'ambassade de Rome.

La réaction projetée par les exagérés a été éludée, du moins à l'égard des objets essentiels ; il sera nécessaire d'en écarter, à l'avenir, même la possibilité, et de produire cette conviction dans l'esprit de tous les Français.

L'union dans la marche des ministres des Cours alliées n'a jamais été altérée, et les ordres reçus sur la nécessité de conserver la meilleure intelligence avec le duc de Wellington ont été exécutés avec scrupule, et je dirai avec le succès le plus complet.

La situation que je viens d'exposer, quoique différente de celle où l'imprudence et l'erreur ont menacé de jeter ce royaume, est néanmoins

bien loin des avantages qu'on aurait pu obtenir sans les inconvénients et les obstacles qui s'y sont opposés et dont je n'ai cessé de rendre compte à Votre Excellence. Si l'état de choses dans lequel nous allons nous trouver inspire quelque confiance, c'est qu'il n'est pas assez mauvais pour ne pas pouvoir devenir meilleur.

Une des sources principales de désordre a été la composition hétérogène du ministère; la défection de celui de l'intérieur a paralysé toute la force de l'autorité et l'influence de la couronne sur les Chambres, qui, bien employée, doit naturellement servir à les diriger. Le duc de Richelieu doit donc ôter le portefeuille à M. de Vaublanc; le remplacer à la satisfaction générale est chose plus difficile. Malgré la répugnance des exagérés, le baron Pasquier est celui auquel il serait plus sage de confier une branche aussi étendue et aussi essentielle de l'administration publique.

M. Barbé-Marbois, garde des sceaux, est sans talent et sans popularité véritable. Les modérés rendent justice à sa probité et à ses bonnes intentions, les puristes le détestent, et tous conviennent que son incapacité et ses liaisons de famille avec le ci-devant architrésorier Lebrun le rendent impropre pour une place à la fois aussi auguste et aussi délicate.

M. Lainé étant décidé à renoncer à la présidence de la Chambre, il n'existe pas d'homme en France plus digne de diriger l'administration de la justice, et qui réunirait davantage tous les suffrages; ceux mêmes qui ne le désireraient pas n'oseront jamais élever la voix contre lui.

Si on pouvait décider le Roi à changer le ministre de la marine, qui est un vieillard entêté et incapable, le cabinet ferait sans peine quelque meilleure acquisition; quant à celui de la guerre, il a beaucoup d'inconvénients et très peu de moyens. Cependant, quoique tous les deux ne soient pas des appuis, il n'est pas impossible de s'entendre jusqu'à un certain point avec eux.

Le ministère ainsi réformé acquerra beaucoup de force, surtout l'opinion de sa dissolution ayant prévalu parmi les intrigants de tous les partis extrêmes depuis six mois. Après avoir bien prouvé sa consistance, il lui faudra s'occuper de la Chambre des députés. Le Roi doit au moins faire procéder à l'élection du cinquième avant la session prochaine. Les corps électoraux existants sont si limités qu'il serait difficile, dans ce moment, de répondre du résultat; d'ailleurs les opinions diffèrent selon les départements.

Il existe une grande question sur laquelle on sera appelé à délibérer, savoir: la dissolution et la réélection entière de la Chambre actuelle des

députés. Le Roi ne s'y déciderait qu'avec la plus grande répugnance. Le duc de Wellington, le duc de Richelieu lui-même, considèrent la mesure trop hasardée; quant à moi, si j'osais mettre mon opinion en balance avec celle de pareils personnages, je ne craindrais pas les risques qu'ils paraissent appréhender. Une seule particularité me fait hésiter, c'est le défaut de loi sur l'éligibilité; cette circonstance offre deux inconvénients majeurs : l'un, que la nouvelle Chambre serait, ainsi que l'actuelle, une représentation nommée par des collèges électoraux qui n'existent que par nécessité, et qui sont incomplets et imparfaits; l'autre, que les élections seraient incertaines, attendu que la masse des intérêts de l'État et des opinions nationales ne se trouve pas aujourd'hui suffisamment comprise parmi les électeurs. Faire l'épreuve d'un cinquième dans cet état d'imperfection n'amènera pas de grands inconvénients, quels que soient les choix; mais si on avait le malheur d'échouer sur le tout, on risquerait d'en être bouleversé, parce qu'une seconde dissolution, en appelant aux mêmes collèges électoraux, amènerait les mêmes résultats et ne serait que la répétition d'un cercle vicieux.

Sans anticiper sur les événements ni précipiter des jugements sur des hypothèses, la prudence exige de marcher avec mesure. Le ministère examinera les avantages qu'il tire de son existence conservée, ceux qui doivent provenir de sa propre réforme, l'influence qu'il aura sur l'esprit du Roi, l'éloignement dans lequel il pourra tenir les princes, le découragement des courtisans et des députés qui se sont flattés de s'emparer de l'autorité, enfin les dispositions générales du peuple. Votre Excellence me permettra d'ajouter qu'en examinant les difficultés qu'on a vues se multiplier sans mesure pendant les six mois qui viennent de passer, il n'est pas, à mon avis, indifférent de se trouver à même de pouvoir faire des expériences qui présentent encore tant de données probables de succès.

De toutes les conséquences qui sont dérivées de la division des esprits durant la session actuelle, la plus fâcheuse est sans contredit la pénurie des finances; le travail du ministre ayant été presque entièrement renversé par la Chambre, le crédit et le revenu en ont été affectés à la fois. Malgré tous ces inconvénients, j'ose encore espérer que, si le duc de Richelieu peut assurer le public de sa consistance ministérielle, il trouvera dans le respect et la confiance qu'il inspire des secours qui lui permettront de faire face aux dépenses courantes, jusqu'à ce que l'expérience ait convaincu jusqu'aux députés que leur budget est évidemment insuffisant.

Le pays est généralement tranquille, quoiqu'il soit encore loin d'être uni; il est remarquable qu'il n'existe pas de crimes ou de violences com-

mis par les militaires licenciés ; je suis même assuré qu'ils se surveillent réciproquement, et qu'ils conservent une sorte de point d'honneur et d'esprit de corps, dont il faudrait tirer parti, s'il existait des moyens pécuniaires pour réunir les plus désœuvrés aux légions départementales ; mais le manque d'argent, l'effet de l'exportation exorbitante du numéraire et des dépenses extraordinaires pour le soutien de l'armée d'occupation, suspendent le plus grand nombre des opérations utiles à l'intérieur.

Au milieu de toutes ces difficultés, la France a non seulement besoin de la sagesse de ceux qui la gouvernent au dedans, mais encore de l'intérêt constant et de la bienveillance de ceux qui la protègent au dehors ; aucune puissance au monde n'influera plus sur les destinées de ce royaume que celle de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître. La conviction où la nation française est qu'il veut la sauver, forme la base de ses espérances ; le Roi les partage entièrement, et sa famille, quoique entraînée plus qu'il ne lui conviendrait dans des préjugés que la prudence réproouve, ne voit la consolidation de la dynastie et du royaume que dans la générosité et la constance d'un si grand protecteur.

N° 424. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 127)

Paris, 2/14 avril 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington a quitté Paris le 12 avril pour se rendre à Cambrai, et de là dans les Pays-Bas. Le but de son voyage est non seulement d'inspecter les troupes sous ses ordres et de visiter les cantonnements, mais encore de faire commencer les fortifications projetées en Belgique.

Le plan arrêté à cet égard tend à renforcer ce pays de préférence vers la droite, sur les points qui assurent sa communication avec la mer, et par conséquent avec l'Angleterre. Ainsi la Lys et l'Escaut formeront les lignes qu'on se propose de rendre impénétrables ; Mons, Ath et quelques autres endroits désignés serviront à couvrir Bruxelles. L'ennemi qui sortirait de France serait ainsi obligé de déboucher par la Sambre, où il rencontrera Charleroi, pour premier obstacle, et Namur. L'armée de défense, appuyée aux forteresses, tomberait alors sur son flanc, s'il voulait avancer, et les Prussiens le contiendraient de front, en les supposant intéressés, comme ils doivent l'être dans les circonstances ordinaires, à ne pas laisser les Français s'avancer vers leur territoire et pénétrer, en général, dans le nord de l'Allemagne.

La citadelle de Liège sera rétablie, et on cherchera de ce côté à élever quelque défense propre à gêner même la puissance limitrophe, dans le cas où, par un coup de main, elle voudrait abuser de sa force.

Ce plan paraît très raisonnable et entièrement dans les intérêts du Roi des Pays-Bas ; l'Angleterre ne se ménage que les moyens de le secourir avec facilité et de conserver ses communications avec les ports maritimes de la Flandre.

La dépense destinée à compléter ce système de défense est calculée à 7 millions de livres sterling ; un tiers sera prélevé sur les sommes provenant de la contribution française, et les deux autres seront fournis par la Grande-Bretagne et le Roi des Pays-Bas.

C'est au moment où l'Europe concourt à donner de la solidité à un établissement dont la création est son ouvrage et dont la conservation se lie avec les intérêts et la tranquillité de tous, que ce monarque s'obstine à persister, envers les régicides et autres exilés de la France, dans une conduite évidemment erronée et nuisible.

Votre Excellence a été informée à plusieurs reprises que les personnes expulsées de ce royaume en vertu de lois et d'ordonnances, ainsi que celles qui ont dû s'éloigner temporairement par mesure de précaution, se sont réunies presque sans exception à Bruxelles et dans les environs, et que ces individus, d'accord avec d'autres factieux, soit Brabançons, soit Anglais ou Allemands, ont établi plusieurs journaux dans lesquels ils invitent les Français à la révolte de la manière la plus criminelle et la plus dangereuse.

La doctrine d'une nouvelle révolution en France ne pouvant être répandue sans mettre en avant des maximes qui concernent en même temps la nature et l'existence des autres gouvernements établis, la Prusse, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre elle-même deviennent tous les jours davantage les objets de leurs sarcasmes et de leurs invectives, et on ne saurait douter que ces apôtres de trouble et de désordre ne visent à exciter, du point où ils se sont placés, de nouvelles commotions dans les pays avec lesquels ils communiquent d'une manière immédiate et irrémédiable.

Le gouvernement français, les ministres des Cours alliées à Paris, le duc de Wellington, et en général tous ceux qui pouvaient éclairer leur jugement ou en appeler à leur intervention, n'ont cessé de représenter au Roi des Pays-Bas le danger et, malgré la délicatesse des procédés, qui ont été observés avec le plus grand scrupule, l'inconvenance de cette prédilection.

Tous les ministres et serviteurs de ce monarque se sont réunis pour le décider à se délivrer de ces incendiaires; lui seul, soutenu de M. Falck, oppose une résistance jusqu'à présent invincible à ce qui paraît à tant d'autres aussi juste et aussi utile. C'est M. de Fagel, qui s'était rendu en personne auprès de son maître pour le conjurer de se prêter aux instances de tous ses alliés à cet égard, qui vient de nous communiquer verbalement le refus total de nos remontrances et des siennes.

Dans cette situation, comme il sera nécessaire de prendre quelque mesure efficace, il paraît convenable d'examiner jusqu'à quel point le Roi des Pays-Bas est obligé, en justice et en politique, de se prêter aux demandes qui lui sont adressées sur cet objet important.

Les quatre Cours principales, en délibérant sur l'asile à donner à tous ceux qui seraient obligés de quitter la France, en vertu des ordonnances du Roi qu'on connaissait déjà alors ou des lois qui auraient pu avoir lieu après, ainsi que le cas s'est vérifié, les ont exclus des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Italie. Cet arrangement, fait par les mêmes puissances qui venaient de créer le Roi et le royaume de ces contrées, est fondé sur l'intérêt commun, comme mesure de tranquillité générale; donc ces mêmes puissances sont en droit d'en exiger l'observance.

Les souverains qui sont convenus de ces précautions ont assuré au Roi des Pays-Bas et sans sa participation la somme de soixante millions, payable par le Roi de France, afin d'élever des forteresses contre la France elle-même. Louis XVIII est obligé de déboursier quatre millions chaque trimestre pour remplir cet engagement; or ce serait violer les lois divines et humaines que de prendre d'une main l'argent de ses sujets, et de protéger de l'autre, à la face de l'Europe, les personnes qui travaillent ouvertement à le détrôner.

L'intérêt réel du Roi des Pays-Bas est également sacrifié à cette erreur inexplicable. De nouveaux troubles en France exposeront le nouveau royaume à être foulé par ceux mêmes qui seront obligés de le protéger. Les révolutionnaires excitent et soutiennent dès à présent cette tendance qui existe presque universellement dans les anciens Belges à se réunir à un plus grand royaume, et à ne pas dépendre, pour ainsi dire, de la Hollande, avec laquelle ils n'ont rien de commun que le voisinage, la religion, les mœurs et les habitudes étant tout à fait différentes.

Si le Roi des Pays-Bas s'attend qu'un changement de dynastie en France lui procurera de nouveaux agrandissements, il hasarde l'existence la plus heureuse pour des futurs contingents, dont la probabilité et les

conséquences ne dépendent pas de lui. Constitué tel qu'il est, il se trouve dans les intérêts de tout le monde; dès qu'il voudrait en sortir, il entreprend une carrière dans laquelle il ne serait que secondaire et subordonné, entre des protecteurs dangereux et des ennemis irréciliables.

Ces observations et d'autres qu'il serait aisé de déduire me paraissent prouver évidemment que la Cour de La Haye est dans un système erroné à cet égard, dangereux pour tous, contraire aux vues des Alliés et à ses propres intérêts. Cette manière de voir est partagée par mes collègues, par leurs cabinets, dont ils connaissent les intentions positives, et surtout par l'Angleterre, qui, étant plus proche, a des occasions plus fréquentes de s'expliquer.

Le duc de Wellington se propose de faire tous ses efforts pour ramener le Roi à ce qui est conforme à sa dignité, à sa sûreté et au désir de ses alliés. Il ajoutera que la réunion de tous les criminels et intrigants fameux de la France et de l'Europe sur les derrières de l'armée qui lui est confiée est dangereuse pour la discipline, et qu'il ne saurait laisser infecter par des productions journalières, subversives de l'ordre public, l'esprit de tant de militaires, qui tiennent à toute l'Europe civilisée.

C'est avec une répugnance presque invincible que la nécessité et la conviction me forcent à porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, une affaire qui concerne de si près la délicatesse d'un souverain avec lequel il existe maintenant des liens aussi sacrés et aussi indissolubles. Personne plus que moi ne rend justice à ses qualités et ne partage le respect qui lui est dû à tous égards; mais, dans cette circonstance, le silence sur une erreur qui peut devenir aussi nuisible à lui-même et à sa famille, et qui est combattue par les vues et les opinions de l'Europe entière, me paraîtrait contraire à ses intérêts, ainsi qu'à mes devoirs.

N° 425. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 429)

Paris, 2/14 avril 1816.

Monsieur le Comte, l'ambassadeur de Sardaigne m'a communiqué l'extrait ci-joint d'une dépêche qu'il a reçue de sa Cour. Il m'a informé en même temps que l'évacuation d'Alexandrie par les troupes autrichiennes avait eu lieu selon le mode et au temps convenu.

Quant à la demande de l'alliance, la Cour de Vienne ne cesse d'y persister; celle de Turin, de son côté, répugne à s'engager dans un traité qui, eu égard à la situation relative des deux États, ne manquerait pas de porter une grande atteinte à son indépendance.

A cette raison particulière, on peut ajouter toutes celles qui résultent de l'état actuel des affaires générales. L'Europe se trouve réunie par une confédération et un système pour ainsi dire universel, les grandes puissances entre elles moyennant un traité positif, et celles du second ordre envers ces mêmes puissances par la nature des choses, qui ne leur permet pas jusqu'à présent d'avouer des préférences particulières. Forcer aucune d'elles de s'attacher à un système isolé, et établir ainsi des confédérations séparées, ce serait dévier de la grande alliance et commencer en effet à la détruire.

La lettre que Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, a écrite au Roi de Sardaigne, l'a confirmé dans la résolution prise de ne point former de nouveaux liens avec l'Autriche. Ses ministres se proposent, néanmoins, de tenir cette arme en réserve; interpellé de leur dire mon avis à ce sujet, je les ai confirmés dans cette opinion, c'est-à-dire de se défendre aussi longtemps qu'il sera possible par des arguments qui dérivent de leur propre politique et de leurs moyens immédiats, sans faire usage de l'appui étranger.

Cette circonstance me décide à soumettre à Votre Excellence une vérité qui me paraît devoir être mise au nombre des maximes fondamentales de la politique de notre cabinet, savoir: de ne jamais permettre à l'Autriche, à la Prusse ou à la France de former des ligues particulières avec les puissances du second ordre qui les séparent; ces associations du fort avec le faible, si elles avaient lieu, seraient des actes véritables de soumission et un commencement de conquête.

N° 426. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 131)

Paris, 2/14 avril 1816.

Monsieur le Comte, plusieurs jugements remarquables ont été prononcés par les conseils militaires, depuis ma dernière expédition.

Le général Debelle a été condamné à mort. Le général Lauriston, qui avait présidé le tribunal, s'est beaucoup intéressé pour faire diminuer la peine, que le Roi a commuée en vingt ans de détention.

Le général Travot, qui avait commandé contre les Vendéens, a subi le

même jugement à Rennes. Il paraît évident que le ministre de la guerre, ainsi que le président du tribunal, ont employé dans cette procédure une rigueur qui trahissait de la passion et de la haine. Le général Travot est un homme qui a figuré dans l'Ouest par une conduite fort odieuse; cependant, le Roi, eu égard à la manière dure et inusitée dont il avait été poursuivi en justice, lui a fait grâce de la vie.

Le procès du général Drouot a excité plus d'intérêt. Cet individu avait suivi Bonaparte à l'île d'Elbe; il lui avait déconseillé le retour en France, l'avait accompagné, dès que l'autre s'obstina à le tenter, et avait combattu pour lui jusqu'à la fin. Reliré avec l'armée française derrière la Loire, il s'était montré fort modéré, avait rendu des services distingués au maréchal Macdonald, chargé du licenciement, et s'était constitué volontairement prisonnier. Le Roi était décidé à lui accorder sa grâce et sa liberté après le jugement qu'on s'attendait à voir prononcer contre lui; le conseil de guerre vient cependant de l'absoudre, en le considérant comme sujet de Bonaparte, et en conséquence comme prisonnier de guerre, appartenant à un souverain étranger.

Cette manière d'envisager la question est fautive et inapplicable. Bonaparte ne s'est pas annoncé comme souverain étranger, mais comme celui de la France, et ceux qui l'ont suivi ou qui se sont réunis à lui l'ont considéré et servi comme tel. Cette supercherie, dictée par un mauvais esprit, a été désapprouvée par la saine partie du public. Le Roi aurait pu faire réviser le procès, mais, l'individu méritant de l'intérêt personnel, il l'a mandé chez lui, lui a parlé en père, et l'a renvoyé en toute liberté dans son département. Le général Drouot s'est montré fort sensible à la clémence et à la bonté du Roi, et ceux qui le connaissent croient qu'on peut compter sur ses promesses, et même sur son dévouement.

N° 427. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 2/14 avril 1816.

Mon cher Comte, mes rapports vous paraîtront longs jusqu'à l'ennui, et moi j'ai la prétention de vous épargner cent mille choses qui vous égaieraient encore moins. Imaginez ma position entre les fous et les coquins! La campagne a été rude; il a fallu tenir bon pour ne pas voir une confusion universelle. Si le salut de la France ne tenait pas à la tranquillité de tout le monde, la besogne aurait été trop pénible et souvent très désagréable, mais l'objet est si grand, si nécessaire, qu'il faut

prendre sa patience et son courage à deux mains, et triompher de la vertu comme nous avons fait du vice.

Prenez quelques mesures pour décider le Roi des Pays-Bas à se délivrer et à nous délivrer des démons qu'il assemble autour de lui. Il a été émigré tout comme un autre, et on devrait s'attendre à lui voir juger des jacobins et des révolutionnaires avec connaissance de cause.

Les finances françaises périssent; la difficulté est grande en elle-même, la Chambre des députés l'a rendue gigantesque; il faudra bien du soin pour s'en tirer.

Les gazettes étrangères annoncent notre tarif; il est attendu ici, et surtout dans le midi de la France; dans quelque temps et avec de justes facilités, le commerce de la mer Noire pourrait prendre une grande activité.

Ordonnez, je vous prie, qu'on paie les comptes des dépenses de la mission qui restent encore de l'année passée. Gervais a de l'argent; une fois la vérification faite, il vaudrait mieux l'en charger, au lieu de tirer des lettres de change; au reste les délais et les intérêts vont ensemble.

Le ministère anglais a menacé ruine; ç'aurait été un mauvais événement; il est à présent hors de danger. Nous avons besoin de conserver les choses et les hommes *statu quo* encore pendant quelque temps, autrement il pourrait s'ensuivre une grande confusion. L'Europe est convalescente et a besoin de repos et d'une diète régulière.

Nous attendons la duchesse de Berry au commencement du mois prochain. C'est un mariage en miniature, quand on pense au nôtre. Celui de M^{lle} de Nesselrode est-il encore en contemplation? J'espère danser une polonaise avec elle lorsque cela arrivera. Madame prendra mes projets pour de la fatuité, et moi je tiendrai parole; présentez-lui mes respects et mille amitiés bien sincères; vous savez qu'elle a la priorité et que c'est sous ses auspices que la nôtre a commencé.

N° 428. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

Mittau, 15 avril 1816.

Monsieur le Duc, j'espérais arriver à ma destination moins lentement que je le fais; mais depuis Memel la fonte des neiges, qui sont tombées en abondance cet hiver, met les routes dans un état tel, que l'on ne peut y cheminer qu'au pas, et qu'encore on est bien souvent obligé d'appeler le secours des paysans pour sortir des trous où il est presque inévitable de

tomber. J'ai appris, en arrivant à Mittau, que le passage de la Dvina était interdit aux voitures et que l'on attendait à tout moment la débâcle de cette rivière, ce qui apporte de nouveaux retards à mon voyage. J'espère cependant d'ici à deux jours pouvoir continuer ma route, mais il m'est impossible de juger du temps que je mettrai à aller de Riga à Saint-Pétersbourg ; on me menace de trouver entre ces deux villes des chemins encore plus mauvais que ceux que j'ai déjà parcourus, ce qui me semble difficile.

Je dois, Monsieur le Duc, vous accuser la réception du paquet que vous avez bien voulu m'envoyer à Metz.

J'ai parlé à M. Bresson, avant mon départ de Paris, de mon désir d'avoir un portrait du Roi pour l'ambassade. Veuillez, Monsieur le Duc, m'en faire parvenir un le plus promptement possible. Gérard, que j'ai vu, m'a assuré qu'il y en aurait de prêts d'ici à un mois, et je trouve à la fois désirable pour moi et convenable pour l'agent diplomatique de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg de pouvoir y décorer sa maison du portrait de son souverain.

N° 429. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 26)

Saint-Pétersbourg, 19 avril 1816.

Monsieur le Duc, M. le comte de Nesselrode m'a engagé à passer ce matin au ministère des affaires étrangères, et m'a annoncé officiellement que Sa Majesté Impériale avait donné ordre de mettre à la disposition de l'ambassade de France l'hôtel qui était précédemment occupé par cette même mission.

Je ne sais si je puis me flatter d'avoir contribué à cette résolution, mais depuis longtemps elle me paraissait fort désirable, et je n'avais négligé aucune des démarches indirectes qui pouvaient l'accélérer. L'économie qui en résulte est peu importante ; mais elle aura toujours l'air d'une distinction accordée à l'ambassadeur du Roi ; elle sera fort remarquée par les ministres étrangers, et sous tous les rapports elle produira le meilleur effet.

Rien n'annonce encore l'arrivée très prochaine de M. le comte de Noailles.

N° 430. Le comte de La Moussaye au duc de Richelieu.

(N° 27)

Saint-Pétersbourg, 29 avril 1816.

Monseigneur, depuis trois semaines toutes les dépêches du département des affaires étrangères sont adressées à M. le comte de Noailles, qui n'est point encore arrivé ici. Rien ne m'autorisant à ouvrir ces dépêches, je ne puis ni m'occuper, ni rendre compte à Votre Excellence des affaires qui en sont l'objet.

Les arrangements qui viennent d'avoir lieu en Allemagne et en Italie laissent, en ce moment, peu de chose à faire aux ministres étrangers près la Cour de Saint-Pétersbourg. Les seuls agents de l'Autriche et de l'Angleterre conservent quelque activité dans leurs relations politiques, et renouvellent, pour obtenir la réduction des armées russes, des tentatives que seconde fortement le vœu public. Toutefois ils apportent dans leur langage une circonspection, une déférence, on pourrait même dire une faiblesse, qui sied peu à de telles puissances, et qui fait prévoir l'inutilité de leurs représentations. L'Empereur se retranche dans des protestations d'amitié, de vues pacifiques, et augmente sans cesse le nombre de ses soldats. On organise dans la Petite Russie trois nouvelles divisions de cavalerie légère, qui s'élèveront à 15 000 hommes. Ces troupes sont, il est vrai, une espèce de milice destinée à rester dans l'intérieur, mais elles seront mises sur un pied trop militaire pour que, tôt ou tard, elles ne deviennent pas disponibles. Chaque jour l'Empereur exerce lui-même quelques-uns des régiments de la garde et se montre de plus en plus sévère pour l'instruction et la discipline. Dimanche dernier, tous les colonels du régiment de Séménovski, dont les manœuvres n'avaient point été exécutées avec une précision parfaite, ont été mis aux arrêts.

La lecture des derniers journaux arrivés de France a excité un vif intérêt. Les actes de clémence que Sa Majesté vient d'exercer sont d'accord avec les idées de toutes les personnes influentes, qui regardent la modération et l'oubli du passé, autant qu'il peut se concilier avec la prudence, comme le moyen le plus efficace de consolider l'autorité du Roi. L'opinion qui doit diriger à l'égard de la France les immenses moyens dont la Russie dispose, est bien loin d'être indifférente. Depuis le retour de l'Empereur et de l'armée, cette opinion a pris une direction et un développement qui me paraissent fort remarquables, et dont j'aurai peut-être un jour l'honneur d'entretenir Votre Excellence plus en détail.

Le gouvernement des États-Unis ayant fait arrêter un consul russe impliqué dans une affaire criminelle, le chargé d'affaires de cette puissance en Russie a reçu l'ordre de ne point paraître à la Cour.

Le baron de Stroganoff, ancien envoyé en Suède et en Espagne, vient d'être nommé ministre à Constantinople, et le général Yermoloff, ambassadeur en Perse.

Des mariages brillants occupent la société de Saint-Pétersbourg. Le prince Nicolas Gagarine épouse la jeune comtesse Bobrinski, petite-fille de Catherine II. Le comte de Schouvaloff, aide de camp général, épouse une princesse Schakhovskoï, qui doit avoir un jour trois cent mille roubles de rente.

N° 431. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 141)

Paris, 18/30 avril 1816.

Monsieur le Comte, le conseiller de Cour Barclay de Tolly est arrivé le 15/27 avril et m'a remis l'expédition dont il était chargé. Une indisposition qui l'a surpris en voyage a retardé sa marche de plusieurs jours ; se trouvant dans l'impossibilité d'entreprendre une nouvelle course immédiatement, j'ai dû m'adresser à M. le comte de Worontsoff à Maubeuge, pour lui demander un officier, que je me propose d'expédier aussitôt qu'il sera possible.

Le budget voté à la Chambre des députés a été agréé par celle des pairs dans la séance d'avant-hier, après cependant un rapport très circonstancié qui en relève les défauts, et qui indique ceux qui devront être corrigés à la législature prochaine.

La Chambre des députés a été prorogée aujourd'hui jusqu'au 1^{er} octobre. Aucune loi sur le nouveau mode d'éligibilité n'ayant eu lieu, et le Roi ayant rejeté la proposition tendant à conserver en entier les députés actuels, leur renouvellement par cinquième par les collèges électoraux existants reste de droit, et aura lieu dans l'intervalle de la prorogation, pour être admis à la session prochaine.

Les amendements ajoutés par les députés à la loi concernant l'entretien et le salaire du clergé ont été rejetés. Je me réserve d'entrer dans de plus amples détails au moment où je pourrai expédier le courrier. C'est le ministre de Prusse qui veut bien se charger de ce paquet ; je le recommande aux soins de Son Excellence M. d'Alopéus.

P.-S. — Il est probable que le Roi signera dans la journée le renvoi de M. de Vaublanc. C'est M. Lainé qui le remplacera au ministère de l'intérieur. M. Barbé-Marbois sera également renvoyé. Le ministère de la justice sera remis pour le moment au chancelier Dambray.

On a le projet de créer des sous-secrétaires d'État, afin de faciliter la marche des différents départements de l'administration, et de fortifier le ministère par de nouveaux employés, qui seront pris dans les Chambres.

M. Pasquier s'est conduit dans ces derniers jours de manière à faire suspendre sa nomination projetée. C'est Talleyrand qui l'a jeté dans une mauvaise intrigue.

N° 432. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 142)

Paris, 18/30 avril 1816.

Monsieur le Comte, la princesse de Naples, épouse future de M^{re} le duc de Berry, doit partir ces jours-ci et se rendre par mer à Marseille sur une frégate napolitaine, accompagnée de deux autres avec pavillon français.

Le duc de Lévis et la duchesse de Reggio, l'un chevalier et l'autre dame d'honneur, avec la suite, sont déjà partis pour l'y recevoir.

Le Roi et la Cour iront à sa rencontre à Fontainebleau, où on ne passera que trois jours ; le corps diplomatique n'y sera pas invité.

M. le comte de Blacas n'accompagnera pas la princesse dans son voyage à Paris, comme le public le supposait et les gazettes l'avaient annoncé ; il est définitivement nommé ambassadeur à Rome.

Le prince de Talleyrand est à Valençay, avec sa société ordinaire ; il reviendra pour faire les fonctions de sa charge de grand-chambellan à l'occasion du mariage.

N° 433. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 1)

Saint-Pétersbourg, 3 mai 1816.

Monsieur le Duc, je n'ai pu arriver ici que le 1^{er} mai. J'ai reçu à Mittau la visite du général Wittgenstein accompagné de son état-major. Toutes les politesses possibles m'ont été faites par les autorités russes, tant civiles que militaires, que j'ai rencontrées sur ma route.

J'ai trouvé à Saint-Pétersbourg ou reçu le jour même de mon arrivée

votre dépêche n° 17 et celles sous les dates des 14 et 29 mars, 3 et 9 avril, relatives à des affaires générales, celles des 23, 28, 29 mars et 7 avril, relatives à des affaires particulières. Je ferai auprès du gouvernement russe les démarches convenables pour obtenir les renseignements demandés par ces dernières dépêches, en vous rappelant que nous savons par expérience que les réponses à de semblables demandes ne peuvent être obtenues qu'au bout d'un fort long temps.

Je donnerai à la nouvelle ordonnance du Roi, relative aux Français attachés à des services étrangers, toute la publicité possible et ne manquerai pas d'en faire part au gouvernement russe.

J'ai rencontré aux environs de Riga un assez grand nombre de prisonniers français. L'opinion de M. de La Moussaye, qui a eu le temps d'obtenir des renseignements sur le nombre de ces malheureux restés en Russie, est que ce nombre est très peu considérable ; il ne faut donc plus penser à les faire retourner par mer dans leur patrie ; j'informerai M. le vicomte de Bruges, que j'ai vu à Berlin, de tout ce qui pourra avoir dans ce pays-ci rapport à l'objet de sa mission.

J'ai appris avec satisfaction le rétablissement de la santé du Roi et la manière dont les demandes relatives à l'établissement de M^{sr} le duc de Berry ont été accueillies par les Chambres. Les actes de la clémence royale ajoutent toujours au respect, à la profonde estime que l'on a dans ce pays pour le caractère de notre auguste souverain.

On attend ces jours-ci la publication du nouveau tarif des droits à percevoir par les douanes de Russie sur les produits du sol ou de l'industrie étrangère.

La Cour a pris le deuil à l'occasion de la mort de l'Impératrice d'Autriche.

L'hôtel de l'ambassade a été mis à ma disposition, mais je ne crois pouvoir l'habiter qu'au milieu de l'été ; il exige des réparations assez considérables. Je suis, en attendant, dans une maison convenable que j'ai louée au commencement de septembre dernier, et que la légation française occupe depuis cette époque.

Je n'ai pu voir que ce matin M. le comte de Nesselrode. Je l'ai prié de vouloir bien informer l'Empereur de mon arrivée et prendre ses ordres sur ma présentation à Sa Majesté l'Impératrice Élisabeth, qui n'était point à Pétersbourg lors de la remise de mes lettres de créance à Sa Majesté l'Empereur. J'ai à me louer de l'obligeance de M. le comte de Nesselrode : une méprise m'avait empêché de le voir hier matin, il m'a

transmis, le soir même, par une personne attachée au département des affaires étrangères, des excuses de ce malentendu.

Je vais faire en sorte de me procurer les états des rations de fourrages auxquelles ont droit les officiers de toute arme et de tout grade de l'armée russe. Je m'empresserai de vous les faire parvenir dès qu'ils seront entre mes mains. Je ne manquerai pas de tenir dans l'occasion le langage indiqué par votre dépêche n° 17. Quant au lieutenant-général Vignolle, je n'ignore pas ses anciennes relations avec Eugène Beauharnais et la bienveillance que l'Empereur Alexandre montrait à ce fils adoptif de Buonaparte pendant son séjour à Vienne. La conduite du général Vignolle sera l'un des objets de ma surveillance particulière.

Les derniers numéros de la correspondance de M. de La Moussaye, dont j'ai pris connaissance à mon arrivée, le 20° particulièrement, vous donnent des notions sur l'état de la Russie qui répondent parfaitement à mes idées sur ce pays. Il vous a tenu avec le plus grand soin au courant des nouvelles. Je jouis en pensant, Monsieur le Duc, que tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de M. de La Moussaye s'est trouvé parfaitement confirmé par le jugement que vous ne pouvez manquer de porter sur sa correspondance. Sa santé, qui souffre de la rigueur du climat, lui fait désirer de retourner dans sa patrie. Il serait bien affligeant pour moi d'être privé d'un pareil collaborateur.

P.-S. — Au moment de fermer cette dépêche, Monsieur le Duc, je reçois la vôtre n° 18, 13 avril, qui m'a été envoyée par M. le comte de Nesselrode. Je réglerai ma conduite d'après le contenu de cette dépêche et me trouverais heureux de pouvoir contribuer à faire réprimer les dangereux abus qu'elle signale.

N° 434. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 146)

Paris, 25 avril/6 mai 1816.

Monsieur le Comte, si ma dépêche du 18/30 avril *sub* n° 141, envoyée par courrier prussien et recommandée aux soins de M. d'Alopéus, est parvenue, Votre Excellence aura été informée que le conseiller de Cour Barclay de Tolly n'était arrivé que le 15/27 du même mois.

En me servant de la seule voie qui se présentait pour mander ce que la nature de l'occasion me permettait d'écrire alors, j'espérais pouvoir expédier un courrier peu de jours après avec les réponses aux

différents ordres qui m'ont été transmis, et surtout avec le résultat des démarches faites pour opérer dans le ministère du Roi des changements indispensables. Cette mesure n'étant pas encore prononcée, je dois en attendre le dénouement, qui aura lieu, de manière ou d'autre, dans le plus court délai.

La police vient de faire saisir les auteurs d'un complot qu'elle connaissait déjà depuis six semaines, tendant à exciter des troubles contre le gouvernement. Les auteurs, qui se désignaient sous le nom de *Patriotes de 1816*, distribuaient des proclamations, avaient des signes convenus pour se reconnaître, et cherchaient à former une organisation, à laquelle devaient prendre part d'anciens militaires.

Avant d'éclater, ils ont voulu s'assurer de la neutralité des étrangers, et, à cette condition, ils offraient de ne reconnaître pour Roi qu'un personnage qui serait de l'agrément de ces derniers.

La première ouverture de ce genre a dû se faire en Angleterre, où le nommé Huet, ancien chef de police, avait été envoyé. C'est ce missionnaire qui a été arrêté le premier sur la route; environ 60 autres de ses complices ont eu le même sort et dans le même moment à Paris.

Jusqu'à présent on ne compte parmi eux aucune personne de marque.

Le général Paroletti, originaire piémontais, un militaire nommé Deydier, aide-de-camp du maréchal Macdonald, Martin, ex-colonel des fédérés, Creuset, ex-membre de la Chambre des représentants de Bonaparte, sont les plus notables¹. Quelques-uns d'entre eux ont déjà fait des aveux. Le gouvernement cherche à remonter à la source de la conspiration; il est probable qu'il existe des chefs, dont les agents découverts n'étaient que des instruments secondaires. Cet incident n'a nullement troublé ni alarmé la tranquillité publique.

Avant de renvoyer M. de Vaublanc, le Roi a demandé un délai, probablement pour calmer l'opposition de Monsieur, qui soutient ce ministre de tout son pouvoir. Dans une explication que le duc de Richelieu a eue hier, le Roi a donné sa parole d'honneur et royale que M. de Vaublanc sera renvoyé après-demain. Cette mesure est indispensable, ou le ministère actuel doit se dissoudre.

1. Le membre de la Chambre des représentants des Cent-Jours qui fut impliqué dans cette affaire s'appelait en réalité Gonneau. Quant aux autres personnages mentionnés ici, leur nom ne fut pas prononcé au procès qui se termina le 6 juillet 1816 par la condamnation des trois principaux accusés Pleignier, Carbonneau et Tollerou.

N° 435. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 2)

Saint-Pétersbourg, 7 mai 1816.

Monsieur le Duc, le 5 de ce mois, d'après l'avis de M. le comte de Nesselrode, je me rendis au Palais d'hiver, où Sa Majesté Impériale voulut bien m'accorder une audience particulière. Je fus ensuite présenté à Sa Majesté l'Impératrice Élisabeth, à l'Impératrice-mère, aux grands-ducs Nicolas et Michel, aux grandes-duchesses Marie et Anne, et au prince royal des Pays-Bas, au grand-duc de Saxe-Weimar. Je reçus partout l'accueil le plus distingué et fus assez heureux pour entendre de la bouche de l'Empereur des paroles qui ne peuvent point laisser de doute sur ses bonnes dispositions à l'égard de la France.

Je vais chercher, Monsieur le Duc, à vous faire connaître la substance de ma conversation avec l'Empereur. « Je me crois quelque droit de
« parler des affaires de France, me dit l'Empereur. La tendance de la
« Chambre des députés est à la contre-révolution. L'Europe ne veut pas
« que de nouvelles crises en France compromettent encore le repos de la
« chrétienté, et la surveillance militaire n'est-elle pas la seule garantie
« que l'on puisse trouver contre ces mouvements intérieurs, que l'on ne
« veut point, et qui ne sont que trop probables dans un pays où l'on
« entreprend de détruire tout ce qui a été fait depuis vingt-cinq ans? Mon
« désir serait de délivrer promptement la France du joug de l'étranger,
« mais j'y trouve un obstacle dans les observations qui me sont faites
« sur les agitations que l'on y remarque. Ce qu'elle devait faire dans les
« circonstances critiques où elle se trouve placée, eût été de donner à
« l'Europe le spectacle d'une grande union entre toutes les branches du
« gouvernement. » Sa Majesté a ajouté alors, à propos des divisions
entre le ministère et la Chambre des députés : « N'est-il pas irrévérent
« pour le Roi de donner à penser qu'il pourrait laisser gouverner ses
« États par des ministres qui n'auraient pas sa confiance? Et si cette
« confiance leur est accordée, comment ne pas respecter ceux qui en
« sont revêtus, lorsque l'on fait profession du plus pur royalisme? »
Après avoir parlé à l'Empereur des sentiments de reconnaissance qu'inspirait à mon souverain, comme à la France, la conduite qu'il y avait tenue, après lui avoir exprimé tout le désir qu'avait ma Cour de resserrer plus que jamais les liens qui l'unissent à la sienne, j'ai cru devoir répondre avec mesure aux diverses observations que m'adres-

sait Sa Majesté Impériale sur la marche des affaires de France. J'ai pris la liberté de lui faire remarquer que les discussions qui s'étaient élevées entre la Chambre des députés et le ministère étaient le résultat naturel de l'établissement du gouvernement représentatif en France, gouvernement fondé dans ce pays en présence de l'Europe armée, et qui avait été jugé convenir seul aux Français; qu'il était impossible de répondre de la composition d'une assemblée, en supposant de l'indépendance dans l'élection des membres qui la composent, et que cette indépendance des élections devait aussi se retrouver dans l'assemblée des élus, surtout lorsque cette assemblée ne reçoit aucun salaire pour les travaux pénibles auxquels elle se livrait, et qu'il était naturel de conclure de ce que je venais de dire que l'opinion de la Chambre des députés pourrait bien être celle du pays. Sa Majesté me fit observer qu'il était difficile de supposer qu'une assemblée fût l'organe de l'opinion publique, lorsque le système qu'elle cherchait à établir se trouvait en opposition avec les intérêts de la grande masse de la nation. Vers la fin de la conversation, ayant eu occasion de parler de la Charte et du respect que l'on avait pour elle, l'Empereur me dit qu'il fallait s'y tenir textuellement; que deux infractions y avaient été faites, l'une à l'occasion de l'amnistie, et l'autre par le rapport de la loi de septembre 1814 sur l'aliénation des forêts. Au moment de quitter Sa Majesté, elle a bien voulu me parler de la maison qu'elle fait mettre à ma disposition, et de son désir que je m'y trouvasse bien.

J'ai parlé au comte de Nesselrode, en causant avec lui auprès du billard de M. de Gourieff, du désir exprimé par ma Cour que l'Empereur voulût bien appuyer auprès du Roi des Pays-Bas les démarches faites par mon gouvernement pour obtenir de ce dernier souverain l'expulsion de ses États de certains hommes suspects à juste titre, et la répression de l'abus condamnable que l'on fait chez lui de la liberté de la presse.

Le comte de Nesselrode m'a dit que votre lettre, Monsieur le Duc, n'avait pas encore passé sous les yeux de l'Empereur, mais qu'il espérait pouvoir me donner cette semaine la réponse de Sa Majesté à la demande que vous avez formée. Il m'a semblé que ce ministre ne doutait pas qu'on n'y accédât, tout en me disant qu'il fallait bien que les gens bannis de France végussent quelque part; que plusieurs d'entre eux avaient été tirés par l'exil de la profonde obscurité où ils vivaient, et que peut-être ils devenaient plus dangereux à la France au dehors qu'ils ne l'étaient au dedans; qu'au reste je pouvais deviner combien peu d'intérêt il portait aux régicides. J'ai observé à M. de Nesselrode que

je n'examinais pas s'il eût été plus convenable de s'en tenir simplement à la loi d'amnistie proposée par le Roi, mais que, le nom de régicide une fois prononcé dans l'assemblée, la mesure prise à leur égard n'avait pu manquer d'être adoptée, mesure qui, en général, avait été sanctionnée par l'opinion publique. J'ai fait remarquer aussi à M. de Nesselrode que le nombre des bannis de France n'était pas aussi considérable qu'il semblait le supposer.

N° 436. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 20)

Paris, 10 mai 1816.

Monsieur le Comte, je ne veux point laisser partir le courrier qu'expédie aujourd'hui M. le ministre de Russie, sans vous écrire et vous donner quelques informations sur la situation intérieure du royaume.

Le Roi vient de nommer ministre de l'intérieur M. Lainé, président de la Chambre des députés. Ce choix d'un homme également recommandable par son courage, ses talents et sa modération a produit le meilleur effet sur l'opinion publique, qui y applaudit généralement.

M. le comte de Vaublanc conserve le titre de ministre d'État et prendra place au conseil privé.

Sa Majesté, ayant pris en considération l'état de la santé de M. le comte de Barbé-Marbois, a ordonné à M. le chancelier de reprendre les sceaux et l'a chargé par intérim du portefeuille de la justice.

Il vient de se passer à Grenoble un événement qui aurait excité les plus vives inquiétudes, si la fermeté des autorités civiles et militaires n'en eût sur-le-champ arrêté les conséquences. Un nombre assez considérable de paysans des cantons voisins de la ville, ameuté par des officiers en retraite, a tenté le 4 de ce mois de la surprendre et de s'en emparer. Le général Donnadiou, qui y commande, avait été prévenu à temps pour placer quelques troupes en avant des murailles, et les séditieux, après une résistance assez vive, ont été mis en déroute complète. On en a pris 60, qui seront jugés par la Cour prévôtale. Le petit nombre de troupes qui se trouvait sur les lieux s'est parfaitement conduit, et la garde nationale, qui a voulu prendre part au combat, s'est distinguée par son courage et par son excellent esprit. Les dernières nouvelles annoncent que cette espèce d'insurrection, qui était circonscrite dans le petit espace où elle a éclaté et qui n'avait de relation avec aucun autre point du royaume, est entièrement étouffée, que le calme est déjà rétabli, et qu'on ne s'occupe

plus que d'assurer la punition des rebelles qui ont été pris. On citait parmi les meneurs les nommés Guillot et Didier. Ce dernier était déjà signalé comme ayant pris part à d'autres trames.

Le gouvernement de Sa Majesté s'est précédemment trouvé dans la nécessité de faire arrêter ici quelques individus, dont il était bon de prévenir les intrigues, mais qui n'avaient réussi qu'à manifester leur malveillance, sans rien préparer qui fût de nature à donner une véritable inquiétude ni qui se liât avec l'affaire de Grenoble.

J'ai cru devoir vous informer de ces incidents, parce qu'on pourrait les grossir en pays étrangers et que j'ai voulu vous mettre à portée d'empêcher qu'on ne leur donnât plus d'importance qu'ils n'en ont effectivement.

Le contrat de mariage de M^{gr} le duc de Berry a été signé à Naples le 16 avril. La célébration a été faite le 25 et M. le comte de Blacas a reçu au nom de Son Altesse Royale la main de la princesse Caroline des Deux-Siciles. Toutes les dispositions avaient été prises pour qu'elle pût partir de Naples le 8 de ce mois, et on l'attend sous peu de jours à Marseille, où sont déjà rendues les personnes envoyées au-devant d'elle.

P.-S. — Les détails contenus dans cette dépêche sont en partie annoncés dans celle que je vous ai adressée sous le n° 19. Mais celle-ci vous parviendra plus promptement.

N° 437. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 147)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, si cette expédition ne précède pas à Saint-Pétersbourg celles que j'ai recommandées à M. d'Alopéus et que je joins ici par duplicata, Votre Excellence sera déjà informée que le conseiller de Cour Barclay de Tolly n'arriva à Paris que le 15/27 avril. Le feldjäger expédié au comte Worontsoff ne m'a également remis qu'avant-hier la dépêche dont il était chargé, par laquelle Votre Excellence veut bien m'accuser la réception de toutes les miennes jusqu'au n° 121 inclusive-ment. Celles confiées au conseiller de Cour Barclay de Tolly me parvinrent dans le même moment où on agitait de renvoyer les Chambres et d'accélérer l'exécution du plan que j'avais eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans mon expédition du 2/14 avril. Les ordres et les instructions que je venais de recevoir ne pouvaient que contribuer à ce

dénouement. Mon premier soin fut donc d'en instruire M. le duc de Richelieu, et de communiquer au Roi, immédiatement après, les vues manifestées par Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, sur les affaires intérieures de la France, et les sentiments pénibles que faisaient naître sans cesse les exagérations de la majorité des députés, les erreurs d'une grande partie de la Cour, et la faiblesse de tous. Je fis remarquer à Sa Majesté avec quel soin notre cabinet veillait au maintien de la restauration et aux intérêts présents et futurs de la France, en lui développant le système qu'on venait d'adopter sur les affaires politiques en général, principalement sur celles de l'Allemagne et de l'Italie, et je priai le Roi de considérer que tant de générosité ne pouvait continuer, et encore moins obtenir le but proposé, sans trouver dans son gouvernement un appui solide, qui ne saurait résulter que de la marche sage et mesurée qu'on avait si souvent inculquée, et qui était la seule propre à amener la réconciliation des esprits et à rendre à l'État sa force et sa splendeur.

Il serait inutile de rappeler ici ce que j'ai si souvent répété à ce sujet, mais je me permettrai d'assurer Votre Excellence qu'aucune observation ne fut négligée de mon côté pour inspirer au Roi une juste idée de sa situation, de ses dangers, et de la nécessité de prendre le parti de s'en délivrer.

La violence extrême des députés avait déjà décidé Sa Majesté, depuis quelques jours, à leur témoigner sa désapprobation formelle. Le rejet de la clause ajoutée par eux à la loi sur le nombre des collèges électoraux, dans la vue d'éviter le renouvellement du cinquième pour la session prochaine, et celui des amendements intercalés dans un autre projet, avec le dessein de donner au clergé l'administration des biens non vendus, annonçaient assez que le Roi se prononçait contre leurs exagérations.

De leur côté, les personnes les plus éclairées de la Chambre des pairs avaient décidé de profiter de l'occasion du rapport sur le budget, pour faire indirectement un manifeste contre les maximes adoptées en général, et surtout à l'égard des finances, par celle des députés. Ce travail fut confié à M. Garnier, ancien sénateur, qui s'en acquitta avec succès.

Tous ces actes réunis et l'assentiment universel du public avaient donné du relief au gouvernement. Le duc de Richelieu résolut de renvoyer les Chambres lorsque ces impressions duraient encore; en conséquence le Roi déclara, d'après les formes constitutionnelles, que la session de 1815 était close, et que celle de 1816 s'ouvrirait le 1^{er} octobre.

Les meneurs parmi les députés, qui ne s'attendaient pas aussi

promptement à cette mesure, en furent déconcertés; le plus grand nombre a été satisfait de retourner à ses occupations.

Le lendemain, le ministre principal proposa au Roi le renvoi de M. de Vaublanc, et son remplacement dans la personne de M. Lainé; il ajouta celui de M. Barbé-Marbois, avec la proposition de rendre au chancelier Dambray les sceaux, qui n'auraient jamais dû être séparés de cette charge, et de lui confier par intérim le portefeuille de la justice, en attendant un autre choix définitif.

Des considérations relatives à la protection ouverte que Monsieur accordait au ministre de l'intérieur occasionnèrent un délai que le Roi voulut se ménager, mais il donna sa parole sacrée de le renvoyer avant la tenue du premier conseil; en effet, cette décision a été publiée le 27 avril/8 mai.

Le duc de Richelieu se trouve donc maintenant, pour ainsi dire, plus ministre qu'il ne l'a été jusqu'à présent : premièrement, parce que, étant resté le chef, après la lutte endurée avec la Chambre, il est fortifié dans l'opinion par le succès, et ensuite, parce que le renvoi de M. de Vaublanc prouve non seulement sa supériorité, dans l'esprit du Roi, sur toutes les intrigues de la Cour, mais lui associe M. Lainé, homme d'un caractère antique, essentiellement populaire, et envers lequel la malignité de tous les partis est forcée de se taire.

Le président du conseil peut donc compter sans réserve sur la coopération des ministres de l'intérieur, des finances et de la police. Il nommera à la justice l'individu qui lui conviendra, et je suis bien aise de voir qu'il a beaucoup de confiance de réunir à lui le chancelier, le duc de Feltre et M. du Bouchage, quoiqu'on doive s'attendre que toutes les intrigues des courtisans se tourneront maintenant vers ceux-ci.

La nécessité de s'occuper de la Chambre des députés, lorsqu'elle se trouve assemblée, a décidé d'instituer des sous-secrétaires d'État attachés à chaque département, comme on le pratique en Angleterre, excepté cependant les affaires étrangères, la police et, pour le moment, la marine. Le choix, qui est exclusivement dépendant du duc, devrait se faire de manière à se rattacher des hommes habiles et de quelque influence.

L'intervalle qui existe entre le moment actuel et la convocation des Chambres, aura besoin d'être employé à rassurer les esprits et à fortifier l'administration. Le duc de Richelieu se propose de faire ordonner par le Roi la destruction de tous les actes qui contiennent les votes personnels, les signatures et les adresses relatives aux événements les plus odieux de la Révolution; il en est une infinité dans chaque département qui ont

échappé au *Moniteur*, et qui seront ainsi ensevelis dans l'oubli.

Le ministre de l'intérieur ne laissera à Monsieur sur la garde nationale que le titre d'honneur, et éloignera ceux qui ont voulu en faire un corps indépendant.

Il s'occupera de la réélection du cinquième des députés, et veillera pour obtenir de meilleurs choix. L'administration civile du clergé retournera à son département, dont elle doit dépendre.

On travaillera au budget de 1816, pour en faire la première occupation de la Chambre au moment de sa réunion, et on cherchera à résoudre le problème très difficile du mode d'élection.

C'est ainsi que les ministres se proposent de se présenter aux Chambres à la session prochaine, investis de la confiance entière du Roi, forts de leur union et précédés par leur conduite à la fois ferme et populaire; s'ils y ajoutent de la sagacité personnelle, leur succès paraît devoir être certain.

Avant de terminer ce rapport, je supplie Votre Excellence de me permettre de lui rendre compte en général de ma situation et de ma conduite durant la lutte qui vient au moins de s'apaiser.

Quoique représentant la puissance et les intérêts du plus grand monarque de l'Europe, et armé de tous les avantages que peuvent procurer la sagesse et la générosité de Notre Auguste Maître envers la France, il m'a été néanmoins impossible de parer à cette infinité d'inconvénients qui dérivent dans ce pays de la nature des choses contre lesquelles il a fallu et il faudra probablement lutter encore :

Un Roi avec des lumières, de bonnes intentions et des sentiments de clémence, mais avec une santé caduque, habitué depuis de longues années à vivre dans des rapports de famille, et susceptible d'être entraîné par ses vertus et ses qualités d'homme privé dans les fautes du souverain et de l'homme public;

Un successeur rempli d'humanité et de religion, mais irrité des trahisons et des défections qui ont amené la dernière catastrophe, et créant des dangers nouveaux par les précautions qu'il veut prendre;

Un ministère formé, sans plan et sans accord préalable, de gens qui ne se connaissaient pas ou qui se connaissaient très peu;

Une représentation de gentilshommes persécutés depuis vingt-cinq ans, appelés par la combinaison la plus bizarre, sous l'influence de Talleyrand et de Fouché, et ceux-ci victimes, avec leurs nombreux satellites, de leur perversité et de leurs imprudences, sans avoir cependant perdu ni le pouvoir de nuire ni le désir de se venger;

Une nation sans aucune idée fixe de gouvernement, où les liens de la religion sont faibles et ceux de la morale presque nuls, ayant dans son sein une population de six cent mille individus qui ne savent pas s'accommoder à l'idée que l'on peut vivre sans emploi militaire ou civil, et, dans cet état, soumise à une dépense effective de 950 millions dans l'année, et menacée à main armée de nouvelles exigences, à titre de liquidation, au moins pour la même somme ;

Des étrangers, comme Votre Excellence le verra et comme elle peut encore plus le conjecturer, jaloux pour la plupart de l'influence de Notre Maître, surtout dans ce pays, des projets qu'on lui suppose, et encore plus des vertus et de la gloire qu'on lui envie.

C'est à travers ces difficultés qui s'accumulaient sans cesse et qui se multipliaient par mille incidents journaliers, qu'il a fallu marcher, en évitant les extrêmes, dont nous n'avions pas la force de faire usage, pour arriver au point où nous sommes, c'est-à-dire à la conservation du même ministère et du même plan, en le renforçant sans secousse par de nouveaux moyens destinés à l'accomplir.

Si j'avais voulu me mettre plus en avant et prescrire des mesures dont il ne m'appartenait pas ensuite de diriger les conséquences, tout le monde m'aurait abandonné, et je n'aurais fait autre chose qu'ajouter à la confusion qui régnait, compromettre la dignité de la couronne et donner dans les pièges de M. de Talleyrand, qui n'attendait que quelque événement extraordinaire et les incidents inévitables qui en seraient résultés dans un pays aussi agité que la France, pour reprendre l'influence qu'il a perdue, et pour paraître de nouveau dans l'arène, imbibé de fiel et animé de vengeance contre notre Cour.

Le duc de Richelieu, de son côté, m'a protesté qu'il n'aurait jamais risqué de dissoudre la Chambre et de s'exposer aux dangers d'une réaction plus destructrice. Il m'a surtout conjuré sans cesse de ne rien faire qui pût justifier les reproches de ses ennemis et de ceux de la Russie, qui emploient tant de malignité à le faire considérer comme l'agent d'une puissance étrangère.

Le duc de Wellington, après sa lettre au Roi, s'est abstenu de toute autre démarche ultérieure, et les dispositions de mes collègues, qui tous venaient de ratifier les traités, n'étaient pas une base assez solide pour risquer de m'engager dans des difficultés extraordinaires d'où je n'aurais pu me tirer que par leur coopération.

C'est l'idée que j'ai de l'immense responsabilité à laquelle je me trouve soumis, qui m'a décidé à entrer dans quelques détails, quoique incom-

plets, sur les difficultés de ma position et l'esprit qui a guidé ma conduite, à une si grande distance de la source d'où j'aurais pu demander des ordres à mesure des événements. En la mettant aux pieds de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, je prie Votre Excellence de m'obtenir son indulgence accoutumée, que j'ose croire avoir méritée, du moins par le zèle avec lequel j'ai cherché à m'en rendre digne.

N° 438. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 148)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, j'ai porté à la connaissance du Roi, dans une audience particulière que j'ai demandée à cet effet, le rescrit impérial du 18 mars contenant le développement des principes qui ont dicté l'acte du 14 septembre dernier, entre Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et les souverains d'Autriche et de Prusse.

Après la lecture du rescrit en original, je n'ai pas manqué d'ajouter de vive voix les nouvelles explications que Votre Excellence m'a mis à portée de connaître moyennant la communication de celui destiné à être présenté aux Cours qui n'ont pas encore accédé à cette alliance, et j'ose l'assurer que rien n'a été négligé de ma part pour faire sentir la grandeur et la pureté des intentions qui ont présidé à cette confédération morale et religieuse, celles des motifs de sa publication, et enfin le bien qui doit en résulter pour le monde, sous tous les rapports.

Le Roi m'a dit qu'ayant été le premier souverain, parmi ceux qui n'avaient pas concouru immédiatement à cette sainte union, à qui Sa Majesté l'Empereur avait voulu en faire la communication, il en avait également apprécié les principes et les avantages, et s'était décidé à y accéder, non seulement sans hésitation, mais avec le plus vif empressement ;

Qu'aucune circonstance ni aucune réflexion successive n'avaient diminué la juste impression qu'il en avait reçue dès le commencement, et qu'il aime à témoigner combien il est décidé d'y persister sans modification quelconque ;

Que les bruits répandus par l'ignorance ou la malignité à ce sujet n'avaient nullement attiré son attention et n'étaient presque point parvenus jusqu'à lui, et que, dans tous les cas, ils ne trouveront jamais aucun accueil de sa part.

Ayant observé à Sa Majesté que c'était particulièrement à Constanti-

nople qu'on avait cherché à présenter cette alliance comme dictée par l'exaltation de notre religion contre celle des Turcs, et, en conséquence, capable d'entraîner dans des guerres et d'affecter les intérêts politiques de la Porte, le Roi m'a assuré qu'il donnerait les ordres à son ambassadeur, M. le marquis de Rivière, de détruire, autant qu'il sera en son pouvoir, toute fausse impression, et d'employer son crédit et son influence afin que le Divan parvienne à apprécier et à saisir l'esprit de paix dont, sous les auspices de la Providence, Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, a été le modérateur et sera le conservateur en Europe.

Tous ces sentiments, le Roi est prêt à les avouer de la manière la plus solennelle et la plus authentique, et Sa Majesté m'a dit qu'elle s'empres- sera d'en offrir le témoignage formel dès qu'on le désirera, et dans les termes qui seront jugés les plus convenables

N° 439. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 149)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, la dépêche de Votre Excellence contenant les instructions générales à l'égard des affaires d'Allemagne a été l'objet d'une communication très confidentielle à M. le duc de Richelieu. Toutes les observations qu'elle renferme ont été appréciées par ce ministre, eu égard principalement aux circonstances dans lesquelles la France est placée. M. Reinhard, à Francfort, reçoit donc des ordres réitérés de se tenir dans la plus juste réserve, de s'entendre avec M. le conseiller privé d'Anstedt, et de ne se mettre en avant qu'autant qu'il y serait appelé.

Après avoir convenu de la marche que la prudence prescrit au cabinet des Tuileries de suivre, nous avons de nouveau agité la question, en la considérant sous le point de vue de son mérite et de son importance réelle. Elle paraît se diviser naturellement en deux parties principales : le sort de Mayence et des autres forteresses du Haut-Rhin, compris Landau; la constitution fédérative et l'existence politique de l'Allemagne.

M. de Richelieu regarderait l'occupation définitive de ces places fortes par l'Autriche ou la Prusse comme un acheminement à une suprématie absolue, soit qu'elles s'y établissent en qualité de protectrices, soit qu'elles inventent quelque autre titre quelconque. La possession maté-

rielle suffira pour leur donner une attitude et une supériorité capables de tout entreprendre impunément sur ce point.

Les prétentions que ces deux puissances réunies ou séparées élèvent à cet égard ont pour prétexte les dangers provenant de la France, et pour exemple les conquêtes de la Révolution. L'un et l'autre sont fondés sur des bases déjà détruites.

La Révolution est terminée, du moins comme instrument de puissance. De nouveaux troubles en France amèneraient probablement sa dissolution, et sans contredit son affaiblissement; et il suffit de regarder de bonne foi la carte politique de l'Europe pour se convaincre combien les événements d'après lesquels on prétend agir, détruits et anéantis par des événements successifs, sont une fausse règle pour justifier des arrangements appuyés sur des motifs et sur des faits qui n'existent plus, sans avoir égard à ce qui est réellement.

Les souverains alliés conseillent avec raison à Sa Majesté Très Chrétienne de s'abstenir de toute réaction envers ses sujets, parce que des précautions exagérées mettraient son autorité en danger, plutôt que de la consolider. Mais ces maximes, justes en elles-mêmes, deviendraient dérisoires, si les puissances opéraient de leur côté contre la France, comme société, une réaction d'un autre genre, qui la mettrait dans un abaissement capable de l'exclure du poste qu'elle doit occuper dans l'ordre politique de l'Europe.

Dans un tel état de choses, ajouter aux incorporations déjà faites en faveur de l'Autriche et de la Prusse, par les résultats de la victoire ou les convenances de réciprocité, encore d'autres, qui auraient pour prétexte les dangers de la puissance française, serait en effet leur livrer l'Allemagne dans ce moment, sous prétexte de la garantir d'un péril purement conjectural, impossible à définir, et qui se perd dans les combinaisons les plus vagues de l'avenir.

Pour ce qui concerne l'existence fédérative, M. le duc de Richelieu désire qu'elle soit aussi forte et aussi bien garantie qu'il est possible à la sagesse humaine d'y pourvoir; mais il ne croit pas que le rétablissement du titre impérial héréditaire dans le chef de la maison d'Autriche contribuerait à ce résultat.

Votre Excellence est sans doute informée que ce projet est mis en avant par un grand nombre d'anciens immédiats qui ont cessé de l'être, réunis aux unitaires qui visent à la destruction politique des souverains du second ordre et des dynasties régnantes en Allemagne, avec l'espoir de tout réunir dans une masse uniforme. L'Angleterre, de son côté, y

concourt également, en suivant le système adopté de seconder et de fortifier l'Autriche de toute son influence, et la Cour de Vienne elle-même encourage cette idée, en faisant valoir la nécessité d'établir un centre d'unité, qui ne serait en effet qu'un commencement de domination. Un chef constitutionnel qui peut disposer de vingt-sept millions de sujets indépendants de la constitution est un protecteur dangereux de la liberté et de l'indépendance d'autrui ; il est probable que la Prusse refusera d'atténuer l'influence qu'elle veut se ménager en Allemagne, en soumettant les affaires de ce pays, d'une manière quelconque, à la surveillance constitutionnelle de l'Autriche, et qu'elle s'opposera à ce plan, si jamais il prenait assez de consistance pour devenir un objet de délibération ; quant à la Russie et à la France, elles ont tout l'intérêt et le droit de le rejeter.

En réduisant donc les vues du ministère français sur cette question aux termes les plus simples, elles consistent :

1° A déclarer Mayence et Landau comme appartenant à la fédération et à les faire garder par les troupes des États qui la composent, en tel nombre et de la manière qu'il sera jugé convenable, à l'exception néanmoins de l'Autriche et de la Prusse ;

2° A mettre l'inviolabilité du territoire de la fédération, et en général les principes organiques qui la constitueront, sous la garantie générale de la Russie, de la France, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre.

Ce système paraît le plus propre à établir une exacte réciprocité entre les cinq puissances du premier ordre, à procurer aux États fédérés le plus grand degré d'indépendance possible, et finalement à arrêter les invasions que l'ambition et l'injustice de qui que ce soit pourraient tenter sur le territoire de la fédération.

Telles sont les considérations que le duc de Richelieu m'a prié de soumettre à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, qui jugera, dans sa sagesse, jusqu'à quel point elles lui paraissent dignes de son attention.

N° 440. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 431)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, la communication que j'ai faite au ministre du Roi concernant les prétentions renouvelées par l'Autriche envers la Cour de Turin, soit à l'égard des arrangements territoriaux, soit par rapport au traité d'alliance proposé, a été reçue avec toute la considération dont elle est digne.

Comme elle dérive des principes généraux qui dirigent la politique de notre cabinet même dans les affaires d'Allemagne, j'ai présenté l'une et l'autre dans leur ensemble et sous le même point de vue, surtout pour ce qui concerne les intérêts de la France, c'est-à-dire la résolution la plus ferme de veiller à l'exécution des traités, dans tous les cas où il existe des stipulations réelles, et celle de protéger la liberté des puissances du second ordre dans les arrangements successifs que l'accomplissement de l'équilibre de l'Europe rendent encore nécessaires.

Le ministre du Roi m'a assuré que personne plus que son maître n'était pénétré de la justice et de la magnanimité de ce système, et que c'était de son succès uniquement que la France pouvait s'attendre à conserver son rang parmi les empires. Il a ajouté que le Roi avait donné des ordres à tous ses agents de se conduire dans le même esprit, autant que la prudence leur permettrait de se mettre en avant.

L'ambassadeur de Sardaigne m'a communiqué que le prince de Metternich avait porté des plaintes sur ce que le Roi s'était adressé à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, pour implorer son assistance contre les propositions faites par le cabinet de Vienne. La Cour de Turin a dû répondre que cette démarche avait été provoquée et rendue nécessaire par les exigences de l'Autriche, qui ne devait nullement se formaliser de voir la faiblesse chercher des appuis dans la justice, lorsqu'un voisin aussi puissant cherchait à abuser de la force.

Toute discussion entre ces deux Cours paraît être terminée, du moins pour le moment ; celle de Sardaigne, néanmoins, n'attend le maintien de sa conservation que de la protection et de la bienveillance de la nôtre.

N° 441. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 154)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, parmi les départements les moins bien affectionnés au gouvernement se trouve celui de l'Isère, dont le chef-lieu est Grenoble.

Desséditieux, réunis de quelques communes des environs, s'assemblèrent dans la nuit du 4 au 5 mai pour surprendre la ville. Ayant été découverts, leur entreprise fut manquée. Le général commandant, d'accord avec les autres autorités, les fit attaquer pour les disperser, et il y réussit complètement.

Tous les rapports s'accordent à dire que la troupe de ligne et la garde nationale ont montré beaucoup de zèle.

Le nombre du rassemblement a été exagéré par le général jusqu'à quatre mille hommes; le préfet les réduit à cinq cents, et le commissaire de police à moins. La gazette, qui a été publiée d'office, contient les faits essentiels.

Il paraît qu'il n'existait aucun chef de marque, mais qu'il y avait une proportion relativement considérable de militaires licenciés; tous criaient : *Vive l'Empereur!*

Le gouvernement ne croit pas que ce mouvement puisse avoir des suites.

N° 442. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 455)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, depuis environ six semaines, la police avait découvert une association secrète, sous le nom de *Patriotes de 1816*, dans le but d'exciter des troubles contre le gouvernement.

Les membres les plus actifs étaient assez obscurs, et quelques-uns d'entre eux, même tout à fait.

Leur tactique se réduisait à faire circuler la proclamation dont la copie est ci-jointe, à distribuer des cartes de reconnaissance et à enrôler des gens de toute classe et condition.

Il est certain que des individus dans une situation plus élevée, comme M. de La Fayette, M. d'Argenson et le maréchal Augereau, n'ignoraient pas l'existence de cette association; la police prétend être informée que ce dernier, interpellé de se montrer, avait répondu qu'il ne monterait à cheval que lorsque le bouclier serait levé par d'autres.

Le plus grand de leurs soins était de s'assurer de la neutralité des étrangers, et, pour l'obtenir, ils s'offraient de recevoir pour roi quiconque on voudrait leur donner; à cet effet, le nommé Huet, ancien chef de police et un des plus actifs d'entre eux, avait été expédié en Angleterre pour faire des ouvertures au gouvernement.

C'est cet homme qui a été arrêté sur la route, et avec lui, dans le même moment, environ soixante autres dont les noms et les qualités se trouvent dans la liste ci-annexée.

Le rédacteur, l'imprimeur et quelques-uns des distributeurs de la proclamation ont avoué leur crime; on continue à les interroger tous, mais, quoiqu'il en résultera sans contredit la culpabilité de plusieurs, il sera difficile de monter jusqu'à la source au point de se trouver autorisé à sévir contre les instigateurs principaux.

Depuis plusieurs jours que ces perquisitions ont été faites, il ne paraît pas que le public en soit alarmé, ni même qu'il y prenne un grand intérêt.

N° 443. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 159)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, la vivacité et la légèreté des esprits dans cette capitale sont toujours prêtes à saisir les bruits les plus absurdes. Votre Excellence sera étonnée lorsqu'elle apprendra que, depuis trois semaines, le public n'a été occupé que de guerre entre la Russie et l'Angleterre, de celle que l'on supposait déjà commencée contre les Turcs, et de mille autres extravagances. Les plus avisés formaient déjà des ligues et des alliances : d'un côté, notre Cour, celles de Prusse et des Pays-Bas, avec le projet de mettre le prince royal d'Orange sur le trône de France, de l'autre, l'Angleterre et l'Autriche. Le parti que la France devait prendre était indiqué selon les factions ; les uns auraient proposé au Roi de se jeter dans les bras de l'Angleterre contre la Russie, les autres ne lui laissaient aucun espoir. C'étaient les journaux des Pays-Bas et les pamphlets venant de Bruxelles qui alimentaient toutes ces absurdités ; la tolérance qu'on leur accorde dans cette contrée était citée comme un symptôme de connivence. Déjà lord Wellington avait cessé de commander les troupes russes, et les armées alliées allaient se diviser en corps séparés, pour devenir bientôt ennemies.

Dans ce tourbillon d'inepties et de malignités, on voyait les hommes qui y croyaient le moins, avoir l'air d'en douter avec ceux qui se laissaient induire en erreur. M. de Talleyrand en a mystifié un nombre considérable.

Le temps et l'évidence ont fait évanouir tous ces calculs, mais ils ont duré au delà des influences de cette espèce ; c'est le motif qui m'a décidé à ne pas négliger d'en faire mention à Votre Excellence.

N° 444. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 166)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le Comte, la manie des associations secrètes en France augmente dans tous les partis ; les conspirateurs comme les royalistes outrés en ont, chacun pour des objets différents. Il en existait une à Amiens composée de ces derniers, et que le duc de Richelieu vient de

dissoudre avec punition exemplaire du préfet, du procureur du Roi et du colonel de la légion.

Je crains qu'il n'y ait besoin de multiplier ces exemples de sévérité; la perte des emplois est dans ce cas tout ce qu'on peut infliger de plus fort, et sans doute de plus efficace.

N° 445. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Mon cher Comte, je vous remercie de votre bonne lettre, et je partage tous les sentiments qu'elle renferme. Ma position est difficile et pénible; si quelque chose pouvait la rendre accablante, ce serait d'être jugé avec trop de sévérité. Je fais tout ce qui me paraît convenir le mieux au service et au bien général, et qui se rapporte le plus à mes ordres. J'ai évité la catastrophe, quand j'ai vu qu'il était impossible d'éviter les inconvénients. Mes dépêches contiennent toute la vérité; je prévois l'impression qu'elles doivent faire, mais, dans des cas aussi graves, le devoir exige de ne pas dissimuler ni atténuer ce qui est.

L'expédition portée par Grigorieff a pu vous offrir une perspective moins mauvaise; celle-ci la confirme telle qu'elle puisse être. Je suis entré dans quelques détails sur l'esprit qui m'a guidé. A la distance où vous êtes, comment vous consulter, au milieu de la succession de faiblesses, d'intrigues et de crimes que chaque jour enfante dans ce malheureux pays, et surtout dans cette Babylone?

Laissez aller mon affaire comme elle voudra; faites-moi savoir la volonté réelle de l'Empereur, je trouverai une grande récompense et une grande tranquillité à m'y conformer.

Blacas est nommé ambassadeur à Rome. Il a persécuté le Roi à mort pour accompagner la duchesse de Berry, ou du moins aller passer ce qu'il appelle un exil en province, où il est né; jusqu'à présent on lui a refusé ce plaisir.

Notre favori Pasquier, qui au reste est mal arrangé d'une chute de cheval, s'est laissé mystifier par Talleyrand. Celui-ci voulait le renvoi de M. de Richelieu, n'importe comment et par qui. Prévoyant que Pasquier était désigné ministre dans le plan qu'on avait de renvoyer Vaublanc et Marbois, il a cherché à lui faire faire des démarches qui ont déplu au duc, et qui ont rendu le rapprochement subit de mauvaise grâce pour le moment. Pour moi, je voudrais l'y voir, parce qu'il représente un certain parti et de certains intérêts dans le sens modéré.

Soyez heureux dans votre famille et dans les affaires, comme je vous le souhaite; pour moi je ne le serai jamais.

N° 446. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 167)

Paris, 2/14 mai 1816.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la continuation des protocoles, depuis le n° 14 jusqu'au n° 21 inclusivement. Elle verra que nous avons été unanimement d'avis de faire verser les sommes provenant des contributions françaises et destinées aux fortifications, tant à l'Espagne qu'à la Sardaigne et au Roi des Pays-Bas. Pour ce qui concerne le Portugal, cette puissance ayant refusé d'accéder au traité de Paris, dans l'intention manifeste d'en altérer les dispositions vis-à-vis de la France pour tout ce qui concerne la Guyane, nous avons refusé de l'admettre à participer aux avantages d'un acte auquel elle ne veut point donner son adhésion. Quant à l'argent destiné aux forteresses de la Fédération germanique, il est tenu en réserve pour en être disposé d'après les décisions qui seront prises à la Diète, lorsqu'elle sera en état de délibérer d'une manière formelle.

Dans le protocole *sub* n° 21, nous avons pris en considération un mémoire présenté par les commissaires liquidateurs d'Autriche, de Prusse et des Pays-Bas, qui se sont adressés aux ministres des quatre puissances afin de les faire intervenir dans les discussions qui se sont élevées entre les premiers et les commissaires français au sujet de la marche de la liquidation. C'est pour ne point interrompre cette union qui a régné jusqu'ici entre nous, que je me suis prêté à signer une note adressée en termes généraux à M. le duc de Richelieu, pour le prier de donner des ordres afin de faciliter la conclusion de toutes ces affaires à la fois délicates et épineuses; mais j'ai déclaré à mes collègues que je m'abstiendrai de me rendre partie dans des questions particulières qui doivent devenir l'objet de leurs discussions, et que la convention elle-même a déférées à des arbitres, pour ne pas soutenir par la force ce qui ne doit être fixé que par la justice. Comme il importe de terminer aussitôt que possible tous ces différends, je ne cesse de m'employer pour que, de part et d'autre, on se rapproche avec le désir sincère de s'arranger d'une manière équitable. J'espère qu'on y parviendra, quoique les prétentions des Alliés soient très sévères et très nombreuses.

Nous avons pris souvent en considération les réclamations du gouver-

nement du Roi sur les inconvénients qui résultaient de la présence et de la conduite des Français réunis dans les Pays-Bas, soit de ceux qui ont dû quitter leur patrie en vertu des lois et ordonnances, soit d'autres, qui se sont éloignés, mais avec des passeports. La correspondance avec lord Wellington à ce sujet paraît faire espérer que les premiers seront expulsés; mais, pour ce qui concerne les seconds, il n'existe, pour le moment, aucune probabilité de voir prendre une mesure qui serait bien utile pour la tranquillité de la France. Ces individus continuent à publier régulièrement des libelles qui provoquent à la révolte, et entretiennent des correspondances propres à alimenter ici l'agitation et le trouble. J'ai souvent exposé à Votre Excellence que la protection accordée à ces révolutionnaires avoués ne pouvait être justifiée sous aucun point de vue quelconque.

Malgré cette conviction, mes collègues et moi, n'ayant point d'instructions positives, nous nous sommes limités à faire des représentations, et avons laissé au duc de Wellington le soin d'exprimer à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas notre manière d'envisager cette affaire, qui est encore bien loin d'être terminée comme il serait à désirer.

En rendant compte à Votre Excellence de ces particularités, j'ai voulu lui soumettre les principes généraux qui ont guidé ma conduite dans les questions journalières qui se sont présentées, afin d'y persister, s'ils sont approuvés, ou de me conformer à des ordres différents, dans le cas où elle jugerait convenable de m'en faire parvenir.

N° 447. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 168)

Paris, 2/14 mai 1816.

Monsieur le Comte, le conseiller honoraire Lamanski, attaché au département des finances, expédié le 29 avril/10 mai, a dû remettre à Votre Excellence l'exposé de la situation des affaires ici; elle aura remarqué que c'était le complément de ce que j'avais eu l'honneur de lui annoncer par le feldjäger Grigorieff.

Bien qu'il ne se soit écoulé que peu de jours entre ma dernière expédition et celle-ci, tout ce qui est arrivé paraît être de bon augure.

Les troubles des campagnes auprès de Grenoble sont terminés; vingt-trois des rebelles ont été exécutés, presque tous les autres sont soumis et ont rendu leurs armes.

Le gouvernement renforce la garnison de la ville jusqu'à trois mille

hommes, en établit quatre mille à Lyon, et quelques autres troupes par échelons en Bourgogne. Cette partie de la France est celle qui est la plus sourdement agitée par les restes des partisans des gouvernements révolutionnaires, quoique tout y soit tranquille présentement.

On continue les interrogatoires des prévenus du complot qui se formait et devait éclater à Paris. L'affaire ne pourra être portée devant la Cour d'assises que dans trois semaines environ; il existe des aveux qui prouvent la culpabilité d'un nombre considérable des détenus. Le général Chartran, qui avait agi contre M. le duc d'Angoulême dans le midi, et qui n'était pas compris dans l'amnistie, a été condamné et fusillé à Lille; le général Mouton-Duvernet, qui est dans le même cas, se trouve sous jugement à Lyon.

Le symptôme le plus encourageant pour l'avenir, est le changement qui s'est fait dans la manière de traiter les affaires. Le Roi s'applaudit du parti qu'il a pris. Le duc de Richelieu gagne tous les jours dans la considération du public; sa conduite et ses principes ont toujours été appréciés, mais le renvoi de M. de Vaublanc et l'entrée de M. Lainé au ministère ont prouvé sa force, dans un pays où on la cherche partout pour s'y associer et s'y soumettre, d'autant plus que, dans ce cas, elle vient à l'appui de la raison et des vrais intérêts de la France.

N° 448. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 4)

Saint-Pétersbourg, 14 mai 1816.

Monsieur le Duc, Sa Majesté l'Empereur se livre constamment au travail; son seul délassement semble être de passer en revue, presque tous les jours, une portion des troupes qui forment la garnison de Saint-Pétersbourg. Milord Cathcart et plusieurs membres du corps diplomatique portant l'uniforme militaire ont l'honneur d'assister à ces parades ou revues, auxquelles ils ont été invités par ordre de Sa Majesté l'Empereur, qui veut bien aussi quelquefois les recevoir à sa table.

J'ai déjà eu l'honneur de vous envoyer le nouveau tarif. J'attends qu'il soit traduit en français pour vous faire part de mes réflexions à son égard. Sa publication n'a pas eu jusqu'à présent une influence marquée sur le cours du change.

Je dîne demain chez le prince Alexandre Kourakine, et dans quelques jours chez le comte Roumiantsoff.

Je n'ai point encore eu de réponse ou avis de réponse faite directement à ce qui était le sujet de votre dépêche n° 18.

Le prince de Broglie, colonel au service de Sa Majesté Impériale, est arrivé ici depuis deux jours.

N° 449. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 2/14 mai 1816.

Monsieur le Général, l'Empereur, après avoir pris connaissance de vos dernières expéditions depuis le n° jusqu'au n° 125, a désiré qu'on mît sous ses yeux toutes les pièces relatives aux négociations et aux actes de Paris du mois de mai 1814, ainsi qu'à ceux du mois de novembre 1815, le tout accompagné d'un précis succinct des faits consignés dans les rapports de ses ministres concernant la marche des affaires en France.

De ce travail est résulté l'aperçu ci-joint, que Sa Majesté Impériale a l'intention de faire connaître confidentiellement au ministère du Roi, ainsi qu'aux cabinets des autres souverains ses alliés.

En conséquence de cette détermination de Notre Auguste Maître, il vous est expressément enjoint, Monsieur le Général, de faire de ce rapprochement sommaire des faits les plus marquants l'objet de vos entretiens avec M. le duc de Richelieu, et même, s'il le faut, avec Sa Majesté Très Chrétienne, ainsi qu'avec Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi.

En prescrivant à ses ministres une communication de cette nature, Sa Majesté Impériale n'a nullement en vue de provoquer une nouvelle résolution de la part de ses alliés. Elle désire uniquement concentrer leur attention et la fixer sur des faits qui caractérisent la législation actuelle.

Il semble d'une importance majeure d'étudier l'esprit de cette législation dans ses causes et dans ses effets. En second lieu, il est nécessaire de suivre sa marche, à l'effet de s'assurer si elle continue à dévier, ou bien si elle se rapproche des principes sur lesquels reposent toutes les stipulations, et notamment celles du traité d'alliance qui place la réintégration de l'autorité légitime sous les auspices d'un intérêt européen.

Dans la première hypothèse, les Alliés seraient autorisés, peut-être même obligés, à prendre d'un commun accord des résolutions décisives. Ils se doivent avant tout à la loyauté de leurs propres engagements envers la nation française. Ils doivent trop aux intérêts véritables de leurs peuples respectifs, pour ne point s'expliquer ouvertement et sans réticence quel-

conque sur les fausses mesures, tant législatives que d'administration, qui introduisent en France un état de choses tendant à dénaturer par le fait l'objet de l'occupation militaire, ou bien à la rendre indispensable pour une longue suite d'années.

Dans la seconde hypothèse, pour la réalisation de laquelle l'Empereur fait des vœux sincères, Sa Majesté Impériale n'aurait qu'à s'applaudir des sentiments d'intérêt pour le Roi et pour la France qui ont suggéré cette communication entièrement amicale et confidentielle, comme toutes celles qui l'ont précédée.

Il sera recommandé aux ministres de l'Empereur de la porter à la connaissance des cabinets d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse, en leur faisant part confidentiellement de la présente dépêche.

Sa Majesté Impériale désire, Monsieur le Général, être informée par vos premiers rapports de l'effet qu'auront produit ces ouvertures, tant sur l'esprit de la Cour que sur celui du ministère du Roi.

N° 450. Rapprochement entre les vues des Alliés à l'égard de la restauration de la royauté en France et la marche de ce gouvernement.

[Annexe à la dépêche précédente du comte de Nesselrode.]

Le traité du 18/30 mai de l'année 1814, en terminant une guerre provoquée par de longues calamités, promet à l'Europe la paix générale.

Cette paix ne pouvait trouver de garantie durable que dans la sagesse avec laquelle on aurait travaillé à préserver la France et le monde entier du retour des révolutions.

Le besoin de repos, d'ordre et de sécurité réconcilia tous les esprits. Les espérances et les vœux unanimes de tous réunirent les suffrages de la morale et de la politique. La monarchie française fut replacée sous les auspices conservateurs de la légitimité, et la stabilité de cette restauration fut placée de même sous la sauvegarde des principes de modération et de libéralité consacrés par la Charte constitutionnelle.

Si l'acte du 18/30 mai ne porte aucune clause destinée à statuer ces conditions, c'est que, pour rendre salubre le rétablissement de la monarchie en France, on devait respecter la plénitude de l'indépendance de la nation et la dignité du trône, c'est que, pour fortifier cette mesure de l'assentiment général, il fallait prouver aux Français que les institutions politiques conformes à la justice, aux temps, aux

intérêts majeurs de l'État sont inhérentes à la légitimité du trône.

Une conception aussi digne du christianisme et de la civilisation de notre siècle demeura infructueuse pour la France.

La catastrophe du mois de mars de l'année 1815 brisa toutes les garanties morales fondées sur la confiance, prouva au monde que la seule force des armes étrangères pouvait rétablir encore en France la royauté légitime.

C'est dans cette pénible conviction, autant que dans les sentiments d'une amitié constante et invariable envers la nation française et son Roi, que les Alliés puisèrent les principes sur lesquels se fondent les actes du 8/20 novembre 1815.

Consolider l'ordre des choses rétabli en France l'année 1814 par le maintien inviolable de l'autorité royale et par la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle, tel est l'objet principal du traité conclu entre les Alliés et Sa Majesté Très Chrétienne le 8/20 novembre.

Une force armée passive, destinée à surveiller au nom de l'Europe l'œuvre importante de la restauration, fut considérée comme la seule garantie propre à en assurer le succès.

Le traité d'alliance, les communications officielles qui notifient cet acte à la Cour des Tuileries, développent plus positivement les intentions amicales qui ont présidé à toutes ces stipulations. Elles portent, en dernier résultat, que les Alliés, pour procurer à la France les moyens de se réconcilier avec elle-même, et pour garantir ainsi à l'Europe les bienfaits de la paix générale, ont compté :

1° Sur le maintien inviolable de l'autorité royale en France ;

2° Sur l'application la plus stricte des principes consacrés par la Charte constitutionnelle ;

3° Sur la ferme volonté du Roi de faire respecter sévèrement les lois promulguées sous ses propres auspices.

Il reste à examiner maintenant si la marche actuelle de l'administration en France dispose en faveur de ces espérances, si elle est conforme aux engagements qui résultent pour le gouvernement français des stipulations du mois de novembre dernier.

AD PRIMUM

L'autorité royale n'a point été préservée de toute atteinte. La loi d'amnistie a reçu une restriction contraire à la volonté du Roi et peu analogue du moins aux principes de modération qui l'ont suggérée. Sa

sanction et les débats qui ont eu lieu à cette occasion prouvent qu'une influence étrangère au gouvernement donna à cette loi et aux mesures administratives qui en sont résultées un caractère complètement contraire au but qu'on voulait atteindre. On voulait l'oubli du passé ; le testament de Louis XVI en faisait une loi sacrée.

Plutôt que de laisser aux consciences par cet acte magnanime le libre mouvement vers un retour sincère, on a préféré de les troubler en éveillant des passions à peine assoupies, en irritant des esprits habitués à l'inquiétude et peut-être même intéressés au désordre.

Dans une pareille attitude, la France ne semble pas pouvoir se réconcilier sous peu avec elle-même et trouver dans les avantages de sa tranquillité intérieure les espérances d'un avenir qui fasse disparaître jusqu'aux traces de sa situation actuelle.

Une nation qui se respecte ne peut tolérer, à la longue, une surveillance étrangère.

AD SECUNDUM

La Charte constitutionnelle établit en principe que toute la force administrative en France est confiée à la responsabilité du ministère.

Néanmoins, l'organisation donnée à la garde nationale place cette arme sous une direction principale qui est soustraite à l'action immédiate des lois.

Le ministère, ainsi dépouillé par le fait de la plus essentielle de ses attributions, chercherait en vain les moyens d'administrer par la force seule des lois.

Sa considération, son crédit doivent diminuer à raison de l'ascendant qu'exerce sur sa gestion une autorité non constitutionnelle.

Les ministres, dans leur qualité d'organes de l'autorité royale, n'ont pu dans aucune occasion majeure réunir les suffrages de la Chambre des représentants. Néanmoins, cette Chambre ne cesse de protester de son dévouement sans bornes à Sa Majesté Très Chrétienne. Or, à l'aspect d'une incohérence aussi frappante, comment pourrait-on douter de l'existence d'une force active dans l'administration, indépendante du gouvernement actuel et en même temps étrangère à la constitution ?

Les débats occasionnés par le projet de loi relatif aux élections et au renouvellement des représentants autorisent toutes les méfiances, sapent les bases de la Charte constitutionnelle, alarment éminemment les nations et les gouvernements intéressés au rétablissement en France d'un ordre de choses stable et permanent.

AD TERTIUM

Les discussions concernant les finances, celles qui regardent plus particulièrement la destination des bois d'ancienne propriété du clergé, sont en contravention ouverte des lois sanctionnées par la législature de l'année 1814, et en opposition directe avec l'esprit qui les a dictées.

Alors, le gouvernement du Roi jugea convenable, dans sa sagesse, de donner par ces actes législatifs une nouvelle garantie, une sanction positive à tous les intérêts créés par le temps. Pourquoi les révoquer actuellement? ou laisser en suspens toute certitude à cet égard?

On a observé constamment que le mobile réel de toutes les révolutions ne fut qu'un : *la convoitise des propriétés.*

Ce qu'il importe à la génération actuelle, ce qui intéresse l'Europe, c'est la fin des révolutions, c'est conséquemment le repos.

On ne saurait concilier la possibilité du repos avec l'esprit d'une législature qui tend à bouleverser l'état des propriétés existantes, et qui se propose, en général, de réformer instantanément l'œuvre morale et matérielle du temps et des hommes, qui, étant eux-mêmes placés sous l'influence des rapports moraux et civils, ne sont que le produit de leur temps et des événements qui en ont signalé le cours.

Cependant cette législature, créée sous les auspices de la royauté, devait calmer tous les esprits et ramener la nation française, échappée à une révolution invétérée, à une secousse récente, au régime paternel d'un gouvernement que de récentes erreurs avaient renversé.

Telle a été, du moins, l'attente des puissances alliées, tels furent les vœux que les cabinets respectifs manifestèrent unanimement à celui des Tuileries, lors des négociations de Paris, et au moment de procéder à l'échange des ratifications des actes du 8/20 novembre.

Ce rapprochement donne la juste mesure du passé et du présent. Il est à désirer qu'il éveille une attention soutenue et bienveillante, propre à prévenir de nouvelles catastrophes dans l'avenir.

N° 451. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 2/14 mai 1816

Monsieur le Général, l'expédition principale pour Votre Excellence, confiée au courrier de ce jour, était déjà approuvée par Sa Majesté Impé-

riale, lorsque j'ai reçu vos dépêches depuis le n° 126 jusqu'au n° 140.

Elles portent en substance des notions dont on peut augurer la possibilité de voir le cabinet des Tuileries adopter enfin une marche plus conforme aux principes de modération, qui seuls peuvent sauver la France et affermir le trône de Sa Majesté Louis XVIII.

Cette possibilité cependant et ces espérances ne sortant pas de la sphère des hypothèses, l'Empereur a jugé convenable de ne point changer d'opinion, quant aux démarches qui vous sont prescrites.

On a espéré, depuis l'année 1814, que le gouvernement des Bourbons se serait assimilé au temps et à la nation française, telle qu'elle se trouve moralement constituée ; cette assurance a été donnée, on a prétendu même la revêtir de l'authenticité d'un fait positif et réel, lors des négociations du Congrès de Vienne. Les événements du mois de mars de la même année prouvèrent complètement le contraire.

Le Roi, reporté sur son trône par l'Europe en armes, promit à la France et au monde civilisé de gouverner ses États d'après des formes et des principes strictement constitutionnels, et surtout *de n'admettre dans ses conseils aucune influence étrangère à la constitution.*

Toute la législature actuelle atteste le peu d'effet qu'a eu jusqu'ici cet engagement. Elle donne la mesure de tous les excès auxquels on se serait porté, sans l'intervention prononcée des puissances alliées. Elle démontre que, si une réaction violente n'est point jusqu'ici érigée en système, ce n'est assurément pas que l'intention n'en fût gravée dans l'esprit de ceux qui gouvernent et se proposent de gouverner la France dans la ferme conviction que le principe de la légitimité des trônes devra être soutenu constamment par toutes les forces de la grande alliance, au prix de tous les sacrifices.

Or, soit que l'intervention étrangère devienne en quelque sorte *un moyen nécessaire* pour contenir dans la modération le gouvernement français, soit que la présence réelle ou la coopération assurée des armées alliées devienne *la seule et principale base* de la restauration, il est très important que la Cour de France connaisse que cet état de choses fait éprouver une peine très profonde à Sa Majesté Impériale.

C'est dans la conviction que le Roi la partage vivement et que son ministère rétablira par des mesures vigoureuses la confiance ébranlée par les exagérations de la Chambre des députés, que l'Empereur se borne, dans des circonstances aussi graves, à de simples ouvertures confidentielles.

En communiquant à M. le duc de Richelieu ces observations, qui

complètent les instructions qui vous sont transmises par ce courrier, vous y ajouterez, Monsieur le Général, que l'Empereur, avant même que d'être informé par vos rapports des plaintes occasionnées par les journaux de la Belgique, s'était occupé de cet objet. Sa Majesté se flatte que ce ne sera pas sans fruit qu'elle a fait munir ses ministres d'ordres particuliers à cet égard, et que quelques mesures générales, tendant à améliorer l'esprit et le langage des journaux, seront prises incessamment.

N° 452. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 5)

Saint-Pétersbourg, 21 mai 1816.

Monsieur le Duc, ma dépêche du 17 mai vous aura instruit du projet que j'avais d'expédier M. de La Moussaye en courrier à Paris, et des motifs qui m'avaient fait prendre cette résolution ; j'espère qu'elle sera approuvée par vous. Indépendamment de la convenance qu'il y avait à donner ses passeports à un homme qui croyait sa vie compromise par la prolongation de son séjour en Russie, j'en trouvais aussi à vous informer par une voie sûre (et l'on sait que la poste ne l'est pas) de la situation de ce pays, des dispositions de son souverain à notre égard, de la manière dont s'étaient établis mes rapports avec le gouvernement russe et le corps diplomatique, afin que, connaissant le terrain sur lequel je marche, les difficultés qu'il présente, vous puissiez me tendre, dans l'occasion, une main secourable.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la première audience qui me fut accordée par l'Empereur. Je n'ai pas vu depuis Sa Majesté. M. de Nesselrode n'a été accessible pour moi qu'une seule fois au département des affaires étrangères ; je le rencontrais souvent chez M^{me} Gourieff, mais elle vient de quitter Pétersbourg. M. de Capo d'Istria, qui passe pour être fort en crédit, est encore plus difficile à approcher que M. de Nesselrode. On peut voir ce dernier, en lui demandant un rendez-vous, mais il est bien des affaires qu'il ne convient pas de traiter avec solennité, soit que leur nature ne l'exige pas, soit que l'on veuille éviter de compromettre la dignité de sa Cour, en voyant oubliée ou refusée une demande faite par elle avec précision dans une conférence ou dans une note diplomatique. Le seul moyen de se tirer de ces inconvénients est de traiter une partie des affaires par la conversation ; pour cela il faut rencontrer souvent les secrétaires d'État, c'est ce qui ne m'arrive plus. Mais une autre manière relevée, prompte, de traiter des intérêts de mon sou-

verain en Russie, la seule presque dont on puisse espérer des résultats, serait de voir souvent l'Empereur et de causer avec lui. Les usages de la Cour de Pétersbourg mettent rarement le corps diplomatique en rapports directs avec l'Empereur, à moins que ceux qui en font partie ne soient aussi revêtus d'un uniforme militaire. Je suis si convaincu de la nécessité pour moi, dans le poste que j'occupe, de ne négliger aucun moyen d'approcher le souverain près duquel je suis placé, il m'est tellement démontré que je ne puis faire ici les affaires du Roi qu'en causant quelquefois avec l'Empereur, que, malgré ma répugnance à porter un habit militaire sans avoir fait la guerre, je me revêtirai dans l'occasion de celui de colonel, que je dois aux bontés de mon souverain, comme un moyen de remplir mes devoirs envers lui. J'ai insisté sur la nécessité de causer avec l'Empereur, parce qu'il mène et veut mener seul les affaires étrangères; parce que, dans le cas même où mes rapports seraient intimes avec MM. de Nesselrode et Capo d'Istria, je n'aurais pas encore atteint le but; parce que, si j'avais le bonheur de parvenir à voir quelquefois le maître de ce pays, j'acquerrais une importance positive auprès de ses agents et agirais sur eux à mon gré; parce qu'enfin, en mettant de côté les affaires qui se discutent, je pourrais, par ces mots qui échappent dans les conversations, avoir idée des dispositions véritables ou apparentes de Sa Majesté Impériale, soit à l'égard de la France, soit à l'égard des autres puissances de l'Europe. Cette manière d'en être instruit est presque la seule, car, la réserve des Russes sur tout ce qui tient aux affaires intérieures ou extérieures étant poussée au dernier point, il faut reconnaître qu'à moins d'employer la corruption, moyen toujours dangereux et dont nous ne voulons pas user, il n'y a aucune façon de pénétrer dans les mystères du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Je vous ai montré, Monsieur le Duc, le but auquel je tends; Dieu sait si j'aurai le bonheur d'y parvenir. L'Empereur est plus occupé que jamais du militaire; il faut même convenir qu'à ses inclinations guerrières, si naturellement développées par la gloire de ses armées, se joint cette passion, cette manie de détails de troupes, de revues, de parades, dont son père et son grand-père étaient possédés. C'est donc à ces goûts du jour que je dois sacrifier, c'est à ces parades que je dois assister; c'est une sorte d'aisance avec moi que je chercherai à établir. Je vous ai fait le tableau de toutes les difficultés que présente ma situation; c'est à moi de faire mes efforts pour les surmonter; je ne suis certain que de mon zèle, j'aimerai toujours mieux en donner des preuves que des assurances.

J'arrive à mes relations avec le corps diplomatique. Elles sont bonnes.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a montré de l'empressement; il ne m'a pas laissé ignorer que le désir de sa Cour était qu'il entretint soigneusement les rapports d'amitié qui existent entre elle et nous. Le comte de Bray, ministre de Bavière, m'a vu souvent; il m'a instruit des discussions de sa Cour avec l'Autriche, et de l'issue heureuse qu'elles avaient eues, grâce à la puissante intervention de la Russie. Il m'a parlé des anciens rapports de la Bavière avec la France et de la nécessité de les resserrer plus que jamais, afin de mettre obstacle aux vues ambitieuses du cabinet de Vienne. Fort de mes instructions à cet égard, j'ai dit à M. de Bray que la France voulait le repos de l'Europe, le maintien des traités; qu'il n'entraînait nullement dans sa politique que les puissances du second ordre en Allemagne fissent des sacrifices au profit de celles du premier, ou passassent entièrement sous leur influence, et que mon gouvernement serait toujours disposé à appuyer d'aussi justes réclamations que celles auxquelles l'Autriche venait cependant de faire droit. J'ai eu occasion de tenir le même langage au comte de Maistre, ministre de Sardaigne, qui a dû aussi à l'intervention de la Russie la fin satisfaisante pour son Roi de la discussion qui s'était élevée entre lui et l'Empereur d'Autriche, à l'occasion de l'évacuation d'Alexandrie, de la cession demandée du Novarais, etc.

Pendant près d'une année que j'ai passée ici, Monsieur le Duc, j'ai cherché, dans plusieurs des 58 dépêches que j'ai adressées au ministère, à donner une idée de l'état de ce pays, à faire connaître mes observations à son égard. Depuis vingt jours que j'habite Pétersbourg, il ne m'a guère été possible d'acquérir de nouvelles connaissances, de comparer les faits et les renseignements de manière à en former mon opinion. Presque tout ce que j'ai appris, je le dois à M. de La Moussaye; je ne ferais qu'affaiblir ses discours en les répétant, je le laisserai donc parler; il est en état de répondre à toutes vos questions, de vous faire un tableau de la situation présente de la Russie, tant au dehors qu'au dedans; il peut vous instruire des dispositions du souverain à l'égard de la France, de son opinion sur les affaires de notre pays. M. de La Moussaye a été très bien traité par l'Empereur, qui, par une distinction flatteuse, lui a accordé une audience particulière avant son départ. Une longue conversation avec M. de Capo d'Istria lui a découvert les projets de la Russie à l'égard de la France; M. de La Moussaye a tout retenu avec la force de sa mémoire, et tout remarqué avec la finesse de son observation. Il pourra donc écrire un résumé de la conversation qu'il aura avec vous, Monsieur le Duc, si, comme je n'en doute pas, vous la jugez d'une assez

haute importance pour être conservée. M. de La Moussaye ne vous laissera pas ignorer les dispositions de la Cour de Russie à mon égard ; le mécontentement si prononcé que cause la marche des affaires en France retombe sur moi ; je ne serai bien traité que lorsqu'elles auront pris une autre direction, et celle qui plairait à la Russie peut-elle jamais être admise chez nous ? On sera donc en froid avec moi, on me tiendra à l'écart, on se bornera aux égards indispensables, enfin on m'empêchera de gagner le but auquel je tends, et qu'il est si important cependant d'atteindre, comme j'ai cherché à vous le montrer dans la première partie de cette dépêche. L'Empereur, les secrétaires d'État même seront plus inaccessibles que jamais ; comment alors faire les affaires du Roi ? Ne craignez pas cependant de découragement de ma part ; j'agirai de mon mieux, je ne perdrai pas courage, mais je ne dois pas vous laisser ignorer les obstacles que j'aurai à vaincre.

Comment est-il possible, Monsieur le Duc, que le général Pozzo di Borgo, qui, tout en servant fidèlement son nouveau maître, conserve quelque attachement pour son ancienne patrie, puisse donner, dans sa correspondance avec son souverain, une tournure si fâcheuse à ses récits des affaires de France, que l'arrivée de ses dépêches soit toujours l'époque d'un redoublement d'indisposition contre nous ? Il y va du salut de notre malheureuse patrie, et les appuis que l'on dit ici que nous cherchons à prendre sur l'Autriche et l'Angleterre pour aider notre politique intérieure contre l'influence russe, n'empêcheraient pas ces deux dernières puissances de s'entendre avec la Russie, le jour où il s'agirait de nous enlever quelques provinces, et où cette dernière puissance, qui presque seule y mettait obstacle en 1815, consentirait à un démembrement.

Permettez-moi une observation générale, Monsieur le Duc. La grande difficulté que présentent nos relations extérieures, c'est que l'Europe ne connaît pas encore notre poids dans la balance politique. Elle a appris, à ses dépens, quelle était la pesanteur de la France révolutionnaire, mais elle ne sait pas encore le poids de la France royale. Une guerre, le spectacle d'une grande union entre les Français, pourront seuls le lui apprendre.

N° 453. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 174)

Paris, 10/22 mai 1816.

Monsieur le Comte, je profite du courrier prussien ordinaire pour transmettre à Votre Excellence quelques renseignements sur la marche

des affaires depuis ma dernière expédition du 2/14 de ce mois.

La tranquillité est rétablie dans le Dauphiné. Le gouvernement a ordonné le désarmement des campagnes, et surtout des hautes vallées. Cette opération s'exécute avec succès; le nombre des armes retirées des mains des habitants est très considérable.

Le rassemblement qui a eu lieu n'était pas nombreux, mais, les dispositions des paysans étant mauvaises, il aurait pu le devenir, s'il n'avait pas été dispersé et puni très promptement.

Le sieur Didier, ancien avocat, et qui avait pendant la Révolution servi tous les partis, en comprenant celui du Roi, était le chef moteur de cette insurrection; s'étant réfugié en Savoie, il a été arrêté par des dragons du Roi de Sardaigne. Le gouvernement français a expédié un courrier à Turin, pour en demander l'extradition. Au moment de ces troubles, l'alarme s'était répandue dans les départements voisins; les préfets de Bourges et de Besançon ont pris des mesures extraordinaires, trop sévères, et que la nature du danger ne justifiait nullement. Le gouvernement les a révoquées. C'est en général une grande tâche, réservée au ministre de l'intérieur actuel, que celle de donner de la régularité aux autorités locales, auxquelles le zèle inconsidéré et l'incapacité de M. de Vaublanc avaient permis de sortir de leurs attributions.

Un envoyé de Perse, nommé Mir-Daoud-Zadour-el-Melik, chevalier de première classe des ordres du Soleil et du Lion, vient d'arriver ici, chargé d'une lettre de compliments pour le Roi. Il est sans aucune suite, et n'a pas même été présenté à la Cour en forme; M. de Richelieu m'a dit qu'il s'en retournera, porteur de la réponse d'usage.

M^{me} la duchesse de Berry a été légèrement incommodée à Naples; on ignore, dans ce moment, si elle est partie. La suite qui est destinée à la recevoir continue à l'attendre à Marseille.

N° 454. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 6)

Saint-Pétersbourg, 29 mai 1816.

Je reçois votre dépêche n° 20. On ne peut qu'applaudir au choix que le Roi vient de faire de M. Lainé pour remplir la place de ministre de l'intérieur. La réputation de M. Lainé s'étend fort au delà de la France, et l'Europe verra dans son avènement au ministère une nouvelle preuve de la sagesse de notre souverain.

La révolte de quelques paysans du Dauphiné me semble n'avoir eu

d'autre résultat que de donner une nouvelle preuve du bon esprit de la garnison et des habitants de Grenoble. On ne peut espérer que la méchanceté humaine, si bien développée par vingt-cinq années de révolutions, ne produise pas quelques mouvements partiels; ce qu'il faut, c'est que dans toute occasion l'autorité ait le dernier mot.

Ma conversation avec l'Empereur, celle de M. de La Moussaye avec M. Capo d'Istria, deux conversations assez longues que j'ai eues, l'une avec ce dernier, l'autre avec M. de Nesselrode, m'ont mis à portée d'arrêter mes idées et sur les dispositions de la Russie à notre égard et sur l'opinion qu'elle a de notre situation intérieure. Vous pensez bien que, d'après la publicité des séances des Chambres, d'après l'exactitude des rapports que l'on reçoit sur les affaires de France, je ne puis nier l'évidence, et dois me borner à diminuer, autant qu'il est en moi, l'impression produite par certains faits, par certaines discussions. Je crois à la sincérité de l'attachement que l'Empereur professe pour la France, et je trouve la plus forte garantie de cet attachement dans son intérêt même, qui lui fait désirer, non seulement l'existence de la France comme puissance, mais même comme puissance de premier ordre. Ce désir est appuyé sur les calculs connus d'une politique jugée sage par bien des gens; mais il faut, pour que cette politique obtienne les résultats qu'elle se propose, que la France reprenne son rang en Europe, cesse d'être occupée militairement, ait une armée, et que l'union entre tous les corps de l'État donne l'idée de la stabilité de tel ordre de choses établi. L'Empereur, qui veut une France forte et qui a puissamment contribué à l'établissement du gouvernement actuel, croit avoir des droits à la direction de nos affaires intérieures, surtout depuis les événements de mars 1815, qui ont malheureusement isolé momentanément le Roi de la nation, et obligé de recourir à l'intervention étrangère. Il veut profiter de celui acquis par de grands services pour réaliser son système de politique extérieure, qui, fort heureusement pour nous, est parfaitement en accord avec les véritables intérêts de notre pays. Le cabinet de Saint-Pétersbourg, ou plutôt l'Empereur, car il ne faut jamais parler que de lui, voudrait que la France demandât l'éloignement des 150 000 hommes qui occupent ses frontières du Nord, et qu'elle se sentît assez forte pour se passer de cette espèce de surveillance que l'Europe exerce sur elle. Les désirs de notre gouvernement à cet égard, seront pour celui de Russie le thermomètre de la force de la France royale. Je me suis trouvé en position d'exprimer ce que désirerait mon souverain, quant au plus ou moins de durée de l'occupation militaire; mais j'ai été obligé de me tenir dans une grande

réserve à cet égard, mes instructions ne disant rien sur un point aussi important. Ne serait-il pas à propos de me donner quelques directions propres à assurer ma marche, si l'on me parlait de nouveau de cette grande affaire?

Le désir du souverain de ce pays est de voir la France redevenir nation, rentrer dans la balance politique de l'Europe. « Les Français devraient « dire », ainsi que s'exprimait M. Capo d'Istria : « Ajournons nos querelles « politiques; débarrassons-nous du joug de l'étranger, nous verrons « ensuite à régler nos affaires intérieures. » Tout le contraire est arrivé; « l'étranger est aux portes, et l'on se dispute dans la capitale. On fait « plus : un des partis qui la divisent veut se faire un appui de l'étranger. « Est-ce ainsi que l'on redevient une nation? »

Une partie de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous mander vous est sûrement répétée par le général Pozzo di Borgo. Il est cependant bon de savoir qu'à Saint-Pétersbourg on tient le même langage que lui à Paris. M. Pozzo di Borgo jouit au reste de toute la confiance de son souverain.

La direction que l'on veut donner ici aux affaires de France étant manifeste, je pourrais objecter contre l'influence que l'on cherche à exercer sur elles, qu'un gouvernement, tendant toujours à sa conservation, est meilleur juge que personne de la conduite qu'il doit tenir. On me répondrait que souvent, après une révolution, les passions des partis peuvent aveugler le gouvernement sur ses véritables intérêts, et qu'en pareil cas l'étranger, spectateur bienveillant, indépendant, devient meilleur juge que le citoyen passionné.

Je vous ai parlé de la politique extérieure du souverain; je crois qu'il est nécessaire, pour éclairer les relations de mon gouvernement avec lui, de se rappeler vers quel ordre d'idées et d'opinions il incline. Quoique l'Empereur Alexandre exerce une autorité absolue sur ses peuples, quoiqu'il ait contribué noblement à rétablir le pouvoir légitime en France, il est cependant l'élève de La Harpe, il a pris la plupart des idées de son siècle, il est favorable à toutes ces doctrines dangereuses sous le nom d'idées libérales. La gloire que les armées françaises recueillirent sous les drapeaux de l'usurpateur le séduisit et lui fit oublier l'usurpation. Si, par mille raisons, Buonaparte est devenu odieux, le brillant de ses armes n'a rien perdu de son éclat aux yeux de l'Empereur de Russie, et tout ce qui s'y rattache a le droit d'agir sur lui. Tel est le caractère du prince, caractère qu'il faut ménager, que quelquefois, peut-être, on peut diriger, mais qu'il ne faut point espérer de changer.

Le Sénat prépare, dit-on, un oukase qui donnera la liberté aux paysans de l'Esthonie.

L'Empereur a trouvé bon que la femme du général Piré profitât d'un bâtiment chargé des effets de la princesse d'Orange, pour aller en Hollande et de là en France, y régler les affaires du général, son mari, dont les enfants ont été admis au corps des pages.

Le général Boyer, fait prisonnier dans la campagne de 1812, et qui n'a point remis le pied en France depuis cette époque, entre au service de Russie; il s'est marié dans ce pays.

Le grand-duc Nicolas voyage dans l'intérieur de l'Empire; il visitera la Russie Blanche, Vitepsk, Mohileff, etc.

Le prince et la princesse d'Orange doivent quitter cette capitale vers le milieu de juin.

Un grand nombre de Russes marquants voyagent en ce moment ou se disposent à voyager en Europe.

Le ministre de Portugal ici a demandé au gouvernement d'appuyer la réclamation faite par le Portugal d'une somme de deux millions à prélever sur les contributions payées par la France, somme qui lui a été promise, et que l'on refuse de lui remettre, sous prétexte que le prince du Brésil, n'ayant pas signé le traité de Paris, ne peut profiter des avantages que ledit traité assure aux puissances signataires. Ce ministre n'obtient du gouvernement russe aucune réponse à cet égard, et se plaint hautement de la difficulté de traiter d'affaires avec lui. Je saisis cette occasion pour vous prévenir que je ne reçois presque jamais de réponse aux notes que je crois devoir remettre au ministère des affaires étrangères, d'après les dépêches qui me sont écrites de Paris, et qui ont en général pour objet des intérêts particuliers.

N° 455. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 177)

Paris, 18/30 mai 1816.

Monsieur le Comte, après l'expédition envoyée par le conseiller honoraire Lamanski et celle confiée au courrier de M. le général comte de Worontsoff, j'ai écrit à Votre Excellence, en date du 10/22 du courant, par estafette prussienne. C'est pour ne pas laisser écouler un trop grand intervalle entre les différentes dates de ma correspondance, en attendant l'envoi d'un courrier, que je continue de profiter de cette occasion.

La tranquillité est parfaitement rétablie à Grenoble et dans les départe-

tements voisins. Le nommé Didier, chef de l'insurrection, arrêté à Saint-Jean-de-Maurienne en Savoie, où il s'était réfugié, a été livré aux autorités françaises par ordre du Roi de Sardaigne, avant même que la demande faite à ce sujet par M. le duc de Richelieu lui fût parvenue. Sa Majesté Sarde a fait déclarer à cette occasion, par son ambassadeur à la Cour de France, que celle de Turin, intéressée elle-même à la tranquillité de ce royaume, concourrait à la maintenir par tous les moyens que le bon voisinage lui permettra d'employer.

La police générale a envoyé un commissaire, pour obtenir de Didier tous les renseignements qu'il sera possible de se procurer sur les complices et les ramifications de la conspiration; après ces perquisitions, le coupable sera jugé et exécuté.

Les lettres de Bruxelles assurent que les réfugiés français, à la nouvelle des troubles de Grenoble, faisaient déjà des préparatifs pour rentrer, dans la résolution de se réunir aux insurgés. Cette conduite paraît enfin avoir désabusé ceux mêmes qui étaient décidés à les tolérer; on croit qu'après une pareille manifestation de leurs desseins, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas adoptera les mesures de précaution qui lui ont été si souvent suggérées. L'éloignement de ces conspirateurs des frontières de la France contribuera infailliblement à diminuer l'activité et la fausse confiance de leurs complices dans l'intérieur.

La bonne perspective que prennent les affaires a décidé le comte Corvetto, ministre des finances, à persister dans son poste. Cette résolution est très désirable dans le moment actuel; la difficulté d'un nouveau choix eût ajouté infiniment aux autres inconvénients inséparables de sa retraite. Dans une dernière conversation que j'ai eue avec lui, il m'a assuré qu'après un travail très approfondi sur le budget de 1817, il avait eu la satisfaction de se convaincre que le gouvernement pourra suffire aux charges qui pèsent sur la France. Les arrangements préparatoires à ce sujet font l'objet principal des occupations de son département. Avant d'être présentés à la législature prochaine, ils seront soumis à une commission tirée des deux Chambres, et à laquelle on ajoutera les individus les mieux connus dans le commerce et les manufactures; je sais que le duc de Gaëte et M. Laffitte seront du nombre. Cet expédient n'est qu'une mesure de prudence, dans l'intention de donner au travail du ministre l'importance que doit y ajouter le concours favorable et reconnu de tant d'hommes éclairés sur la matière et de tant d'intérêts divers.

M. le duc de Richelieu est revenu d'un séjour qu'il a fait à la campagne, chez sa belle-mère, à Courteuil.

Hier, le Roi a révoqué dans son conseil, et d'après l'avis unanime de ses ministres, l'ordonnance signée par M. de Vaublanc, peu de temps avant que ce dernier fût renvoyé, et par laquelle il avait institué un comité ecclésiastique pour gérer les affaires du clergé. Ce comité est réduit maintenant à la simple présentation du personnel, attribution qui lui convient et qui dérive de la nature des choses; le reste est réuni au département de l'intérieur.

N° 456. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 179)

Paris, 18/30 mai 1816.

Monsieur le Comte, la Cour se rendra le 12 juin nouveau style à Fontainebleau, pour y recevoir M^{me} la duchesse de Berry. Le 16 elle rentrera en ville, et le 17 la cérémonie du mariage aura lieu à l'église de Notre-Dame, en grande pompe et avec des préparatifs très solennels.

Le duc de Wellington est attendu ici chaque jour; il arrivera sans doute pour assister au mariage et aux fêtes qui auront lieu. Sa correspondance avec le duc de Richelieu continue dans les termes les plus amicaux.

Le prince de Talleyrand reviendra également de Valençay pour exercer les fonctions de sa place de grand-chambellan; il fait dire qu'il compte aller aux eaux de Bourbonne immédiatement après. La princesse de Talleyrand est revenue de Londres, mais elle demeure à la campagne, près d'Avesnes. On a dit, à cette occasion, que son apparition était le 20 mars de M. de Talleyrand.

Le Roi a permis au général Sébastiani de retourner à Paris, en considération de la conduite mesurée qu'il paraît avoir tenue durant son séjour en Angleterre. Si les protestations qu'il est venu me faire de son dévouement à la cause de la restauration sont sincères, les Bourbons n'auraient pas de sujet plus fidèle que lui. Il est maintenant très heureux de ne pas être poursuivi; lorsque la peur cessera, il se croira puni de ce qu'il n'est pas employé et voudra le devenir par tous les moyens qui se présenteront.

M^{me} Joseph Bonaparte et ses filles quitteront la France dans peu de jours pour se rendre en Amérique, en exécution de l'exception qui les concerne dans la loi d'amnistie; le Roi lui avait accordé un sursis, en considération de sa mauvaise santé et de la difficulté du voyage au milieu de l'hiver.

M^{me} la princesse Koutouzoff-Smolenski est arrivée ici avec sa fille,

M^{me} Hitroff. D'après son désir, la maréchale a obtenu du Roi une audience particulière, ainsi que de Madame, duchesse d'Angoulême, qui tous deux l'ont reçue avec des marques de la plus haute distinction.

N° 457. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 180)

Paris, 18/30 mai 1816.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence les n° 24 et 25 des protocoles de notre conférence. Elle verra dans le premier la correspondance qui a eu lieu avec le duc de Richelieu, à l'égard des liquidations réclamées par différentes puissances. J'espère que cette affaire importante se terminera sans éclat, quoique non pas sans des difficultés et des longueurs. J'ai déjà mandé à Votre Excellence l'intérêt que je prenais à ce que le tout fût traité de bonne foi et dirigé par un esprit d'équité et de conciliation, et c'est dans ce sens que je ne cesserai pas de m'employer.

L'annexe n° 2, ajoutée à ce même protocole, contient la liste nominative des régicides expulsés de France, avec des notes qui les concernent.

Les pièces qui accompagnent le n° 25 prouvent le refus de la Cour de Portugal d'accéder au traité du 8/20 novembre, et la résolution prise de négocier séparément avec la France. Dans ce cas, nous continuons à suspendre le paiement des indemnités de guerre. L'objet de la négociation séparée est sans doute celui d'obtenir des concessions à la Guyane; il paraît que le gouvernement français n'est nullement disposé à en faire.

N° 458. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 8)

Saint-Pétersbourg, 3 juin 1816.

Monsieur le Duc, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma dépêche n° 7 de ma conversation avec M. de Nesselrode sur le domaine de Lucedio¹. J'ai jugé qu'il pourrait être bon de parler aussi à M. de Capo

1. Le gouvernement français fit en 1807 l'acquisition de la galerie de statues du prince Borghèse, qui reçut, pour une partie du prix auquel elle avait été évaluée, le domaine de Lucedio en Piémont. Le gouvernement sarde, par une fausse application de l'édit qu'il avait publié le 7 juin 1815, fit séquestrer Lucedio. Le prince Borghèse eut recours aux puissances alliées. La question fut d'abord traitée à Turin, et enfin, sur la proposition de l'Autriche, soumise à l'examen de la conférence des ministres des quatre puissances alliées à Paris, dont la décision fut unanime en faveur du prince Borghèse. (Dépêche de Pozzo di Borgo à Nesselrode, n° 268, en date du 27 août /8 septembre 1816.)

d'Istria des discussions dont ce domaine est l'objet, et j'ai appris de lui que les ministres des quatre puissances résidant à Turin seraient consultés sur la question de savoir si l'article 27 du traité de Paris du 30 mai 1814 était applicable à la susdite affaire. Il m'a répété que l'Empereur voulait que justice se fasse, mais qu'elle ne pouvait être rendue qu'après examen; que la Cour de Sardaigne prétendait que le décret de Bonaparte, en vertu duquel le prince Borghèse possédait Lucedio, exprimait seulement qu'il en aurait la jouissance jusqu'au paiement de ce qui lui restait dû sur le prix de la galerie vendue; que, dans ce cas, la propriété pleine et entière du domaine de Lucedio ne lui aurait pas été donnée, mais une simple jouissance assurée; que les plénipotentiaires des quatre puissances avaient décidé un peu légèrement à Paris la validité des droits du prince Borghèse; que les lenteurs dans une semblable affaire ne pouvaient tourner qu'à l'avantage de la justice, et qu'on ne devait jamais se refuser aux moyens de la rendre entière. C'est donc à Turin, Monsieur le Duc, que l'ambassadeur du Roi doit suivre cette affaire avec les ministres de Russie, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse. Je ne sais s'il sera admis aux conférences qui auront lieu à cette occasion, mais leur résultat deviendra la base de la résolution que prendra l'Empereur.

M. de Capo d'Istria m'a parlé dans cette même conversation de l'intérêt que la Russie prend à la Sardaigne; il m'a même indiqué avec mesure que son maître la regardait comme une barrière nécessaire à l'ambition d'un prince autrichien moins modéré que celui qui gouverne dans ce moment le nord de l'Italie, et que l'avenir pourrait nous présenter. Je n'ai pas manqué d'applaudir à des explications politiques si bien d'accord avec celles de mon souverain.

Je dois vous observer, à l'occasion de cette dernière conversation avec M. de Capo d'Istria, que ce secrétaire d'État est au moins aussi au courant des affaires étrangères que M. de Nesselrode, et, quoique ce dernier ait une existence un peu plus officielle que le premier, ce n'est pas un petit embarras pour les membres du corps diplomatique de savoir à qui des deux chefs du collège des affaires étrangères il convient de s'adresser, lorsqu'on a une affaire à traiter.

J'ajouterai à ce que, dans ma dépêche n° 5, j'ai eu l'honneur de vous dire des relations de la Russie avec la Bavière, que le comte de Bray, son ministre, ne m'a pas laissé ignorer une preuve de l'intérêt que l'Empereur continue à prendre au prince Eugène de Beauharnais. Sa Majesté Impériale a désiré qu'une des conditions du traité conclu entre la Bavière

et l'Autriche fût l'engagement contracté par cette dernière puissance de faire payer à Eugène une somme de dix millions de francs, jugée l'équivalent d'une population de 50 000 âmes, qui lui avait été assurée par des arrangements précédents comme indemnité de la perte de la vice-royauté. Et c'est au Roi de Naples que l'Autriche veut faire payer ces dix millions, ou obtenir de lui une cession de territoire en faveur du Pape, qui, de son côté, en ferait une semblable à l'Autriche; celle-ci, à son tour, abandonnerait quelques portions de son territoire avoisinant la Bavière, portion de territoire dont le souverain de ce royaume formerait alors un apanage pour son gendre, le prince Eugène. Je crois, au reste, que cette dernière manière de l'indemniser n'est plus admise.

Czerny-Georges, ce fameux chef des Serviens, est arrivé à Pétersbourg; il vit très retiré et se dit malade.

J'ai l'honneur de vous transmettre un article de la *Gazette* allemande de Saint-Pétersbourg du 16/28 mai, article qui n'est pas sans intérêt pour nous, et le rapport du prince Lapoukhine sur les travaux de la commission des lois, extrait de la *Gazette du Sénat* du 6/18 mai de cette année.

N° 459. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 10)

Saint-Pétersbourg, 11 juin 1816.

Monsieur le Duc, vous avez pu remarquer, en lisant les extraits des journaux de Saint-Pétersbourg que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, la sorte de complaisance avec laquelle les rédacteurs de ces papiers rapportent ou exagèrent des faits propres à donner la plus fausse idée de l'état de la France et à la laisser enfin représenter comme à la veille d'une nouvelle révolution. Je crois bien que plusieurs de ces articles sont tirés des feuilles anglaises et allemandes, mais, dans un pays où la presse est enchaînée, il est impossible de ne pas attacher quelque importance à de semblables publications. Elles ont le plus mauvais effet sur l'opinion publique; elles ajoutent aux difficultés de ma situation. Je ne perds pas une occasion de parler des derniers événements de France comme de la suite nécessaire de nos vingt-cinq années de révolution. Après une si longue maladie politique, on ne peut éviter une convalescence qui nous ramènera à la santé. Ce qu'il faut, c'est que la maladie soit finie. Je ne manque pas de faire observer aussi qu'une révolte apaisée et punie tourne toujours au profit de l'autorité. Il est curieux, lorsque l'on n'admet, comme on le fait ici, qu'un système à adopter pour la conduite des

affaires de France, et que ce système est fondé sur la modération, le ménagement des intérêts dits révolutionnaires, de voir rappeler dans les feuilles publiques, comme les moyens de gouvernement qu'il eût fallu employer, les confiscations contre les bonapartistes proposées par Blücher et Justus Gruner. M. le baron de Steigentesch me semble se rapprocher des idées de ces deux Messieurs. Je ne sais si, dans cette occasion, il exprime l'opinion de son cabinet. Il m'a assuré que M. de Vincent avait reçu l'ordre de son souverain de témoigner au Roi de France, à l'occasion des derniers événements qui ont eu lieu dans ses États, la volonté qu'avait l'Autriche de tenir fermement ses engagements. Je n'ai pas bien compris le sens de ces paroles : promettre de nouveau de tenir un engagement pris semble admettre la possibilité de le rompre. Ces derniers événements de France seraient-ils donc d'une si haute importance que l'Europe eût cru devoir s'expliquer à leur sujet ? Le cabinet de Vienne se trouvait-il compromis par quelques révélations des conjurés ? J'aurais besoin de paroles qui me donnassent le sens de celles de M. de Steigentesch, et, à cette occasion, j'oserai vous observer qu'il est bien nécessaire, pour me placer convenablement dans ce pays, de ne pas me laisser ignorer les relations du mien avec le reste de l'Europe.

L'on avait parlé ici d'une prétendue médiation de l'Angleterre entre la Russie et la Porte ; je n'y crois point. Il est bien vrai que l'état militaire de cette seconde puissance n'a subi aucune réduction depuis la paix, et qu'il y aurait là de quoi alarmer l'Europe ; mais, sans supposer à l'Empereur Alexandre la volonté de la troubler de nouveau, ne pourrait-on pas voir, dans l'entretien prolongé d'une armée d'un million d'hommes, le simple résultat de la passion militaire qui le domine ? L'Empereur ne peut se déterminer à licencier une des plus belles armées qui jamais ait existé, cette armée, l'objet de tous ses soins et la source de tous ses plaisirs ; elle écrase le pays, elle augmente la gêne financière déjà si grande ; mais que serait la Russie sans son armée, et, dans ce cas, la politique du monarque ne se trouverait-elle pas en accord avec sa passion ?

L'alliance dite chrétienne entre les quatre grandes puissances avait donné lieu de supposer des projets contre les Turcs. Je crois que sous peu il sortira d'ici une déclaration de la Russie à ce sujet. Les trois autres alliés y souscriront. Il est triste, Monsieur le Duc, pour un agent diplomatique et pour un bon Français, de voir son pays devenir, par la force des choses, étranger à ces grands intérêts qui occupent l'Europe. L'odieux système de Bonaparte a produit l'union intime des quatre puissances ; cette union a encore toute sa force. La Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse

forment une sorte de diète européenne, dans laquelle la France n'a pas de voix. La parfaite tranquillité de notre pays, l'évacuation de notre territoire par les troupes alliées, pourront seules nous en rendre une. En attendant, j'ai la possibilité, dans mes conversations avec les membres du corps diplomatique, de remarquer que souvent on est prêt à disposer de nous, sans nous et chez nous. On va conserver avec moi la plus grande politesse dans les termes, mais le sens des paroles n'est que trop aisé à saisir. Rien de tout cela ne m'éblouit. Je tâche de conserver la dignité du souverain que j'ai l'honneur de représenter; je pense qu'il faut gagner du temps et se soutenir par l'espérance d'en voir de meilleur.

N° 460. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 11)

Saint-Pétersbourg, 14 juin 1816.

Monsieur le Duc, le prince Soltykoff a été enterré hier avec pompe. L'Empereur, après avoir accompagné le convoi, a assisté au service religieux qui a précédé l'inhumation du maréchal. Je me suis trouvé avec tout le corps diplomatique à cette cérémonie, à laquelle j'avais été invité.

Sa Majesté se rend demain à Cronstadt et dîne ensuite à Oranienbaum. L'ambassadeur d'Angleterre et plusieurs autres étrangers distingués ont été invités à se trouver à Cronstadt et au dîner qui suivra la visite de ce port. Le 18, on célébrera par une fête que l'Impératrice-mère donnera à Pavlovski l'anniversaire de la bataille de Waterloo; cette fête est particulièrement dédiée au prince d'Orange.

Ayant su positivement que le général Piré tenait de très mauvais propos sur les affaires de France, j'ai cru devoir en donner avis au ministère. L'espèce de protection que l'Empereur a accordée aux enfants de ce général et à sa femme l'oblige au moins, en oubliant même sa qualité de Français, à garder quelque mesure lorsqu'il parle d'un pays placé dans des relations amicales avec la Russie. M. Capo d'Istria a écouté et semble approuver mes réclamations. Il m'a promis d'en instruire Sa Majesté et de lui demander de faire recommander à Piré d'être plus circonspect à l'avenir. Si de semblables propos étaient tolérés par le souverain de ce pays, propos tenus par un homme protégé par lui et entièrement dans sa dépendance, le résultat de cette tolérance ne pourrait avoir sur l'opinion qu'un résultat très fâcheux pour nous.

A la suite de ma conversation avec M. Capo d'Istria, j'ai appris de lui que Savary et Lallemand, après avoir quitté Malte, étaient annoncés à

Smyrne. Je crois qu'il serait bien nécessaire que le Roi eût à Constantinople un serviteur aussi fidèle que le marquis de Rivière, ne fût-ce que pour surveiller les mauvais sujets sortis de France, qui abondent dans le Levant et à Constantinople, où ils trouvent des protecteurs et dans une population de négociants entièrement dans les principes de la Révolution, et dans les débris d'une vieille légation, qui adoptait les mêmes principes.

N° 461. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 21)

Paris, 14 juin 1816.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 3 inclusivement. M. de La Moussaye m'a remis celles dont vous l'aviez chargé.

Le Roi a été sensible à l'attention que l'Empereur Alexandre a eue de faire mettre à votre disposition l'hôtel précédemment occupé par la mission de France. Je vous prie de saisir la première occasion d'en faire, au nom du Roi, des remerciements à Sa Majesté. Nous voyons, par le détail de l'entretien que vous avez eu avec elle et dont vous rendez compte dans votre dépêche n° 2, qu'elle a suivi avec attention et avec intérêt les affaires de France. Nous aimons à croire que les rapports qui lui parviennent journellement contribueront à dissiper les craintes que l'Empereur exprime quant au maintien de notre tranquillité intérieure. En effet, le besoin général de repos, celui de réparer les maux particuliers, de créer de nouvelles ressources, se font sentir dans toutes les parties du royaume et sont autant de garanties du maintien de l'ordre public. Les administrations, les autorités locales, maintenant composées d'hommes franchement dévoués au Roi, exercent la plus active surveillance et s'attachent en même temps à faire aimer le gouvernement, dont la nation apprécie chaque jour davantage la paternelle bonté. L'événement de Grenoble lui-même, que l'on doit déplorer, puisque le sang français a coulé, a cependant eu des conséquences dont il est permis de s'applaudir. Il a donné lieu aux sujets fidèles de faire acte de leur dévouement et a démontré que la lutte, une fois engagée entre eux et le petit nombre des partisans du désordre et de l'anarchie, n'aurait jamais qu'une heureuse issue. Les autorités de l'Isère, les troupes royales ont donné un noble exemple, qui serait aujourd'hui imité sans hésitation par toutes les autres, et qui garantit la répression de la révolte, partout où elle serait tentée de se produire.

Les dissentiments qui se sont fait remarquer entre les différentes branches du pouvoir, pendant la session des Chambres, tenaient à une exaltation, résultat inévitable des convulsions politiques dont la France, dans cette dernière époque, avait été la victime, mais qui diminuera nécessairement, surtout lorsque le ministère, uni comme il l'est aujourd'hui d'opinion et de volonté, aura, dans l'intervalle des deux sessions, prouvé par des résultats incontestables que la marche qu'il suit est celle qui peut seule assurer la stabilité du trône et la tranquillité de l'État.

Voilà, Monsieur le Comte, le thème que vous pouvez développer avec toute confiance, parce qu'il est conforme à la nature des choses et qu'il s'appuie d'ailleurs sur la volonté formelle du Roi de maintenir de tout son pouvoir et dans toutes ses parties l'organisation politique qu'il a donnée à la France.

Je pense que vous aurez donné suite à la démarche que vous aviez faite relativement à la répression des gazettes de Belgique. Il est d'autant plus important que l'Empereur veuille bien intervenir à cet égard près de la Cour des Pays-Bas, qu'un jugement prononcé dernièrement par le tribunal de Liège, qui a été chargé de poursuivre les rédacteurs de la gazette publiée dans cette ville, les a enhardis, au lieu de leur imposer silence. Accusés d'avoir outragé dans leur feuille la Russie, la Prusse et la France, ils ont été condamnés à une peine très légère pour leur délit envers les deux premières puissances, et acquittés quant à leur conduite envers nous. Je m'imagine qu'au moment où vous recevrez ma dépêche, le gouvernement russe aura bien voulu adresser sur cette matière quelques instructions à son ministre à La Haye. Vous pouvez toutefois en entretenir de nouveau l'Empereur et ses ministres, et leur répéter que l'indulgence qu'on accorde en Belgique aux scandaleux abus de la presse n'est pas seulement dangereuse pour la France, qu'elle l'est pour la tranquillité du pays où il est permis de prêcher une doctrine subversive de tout gouvernement établi et de tout principe d'ordre et de justice, qu'elle l'est même pour le repos de l'Europe, puisque l'appel que font publiquement aux passions révolutionnaires des journaux impudents qui ne craignent et ne respectent plus rien, peut avoir une funeste influence sur les esprits, qui, malheureusement, dans plusieurs États de l'Europe, ne sont point encore guéris des chimères qui ont amené tant de maux et fait répandre tant de sang.

Nous savons que le gouvernement russe a porté son attention sur l'objet de la croisade prêchée par sir Sidney Smith contre les pirates barba-

resques. Le ministre de Russie à Londres, M. d'Anstedt, à Francfort, en ont parlé aux ministres du Roi et ont cherché à savoir quelles pouvaient être sur ce point les intentions de la France. Si l'on vous en parle aussi, vous vous bornerez à dire que la France ne mettra certainement point d'obstacles à des projets dont la réussite serait utile à l'humanité, mais qu'ils ne paraissent point encore mûrs, et que d'ailleurs les soins que le gouvernement est dans la nécessité de donner à l'administration intérieure ne lui permettent point de s'occuper sérieusement dans ce moment d'un objet qui y est totalement étranger.

M. le marquis de Bonnay a été parfaitement accueilli à Berlin; le Roi de Prusse lui a témoigné des égards particuliers, et tout annonce que sa mission contribuera à rétablir sur le pied d'une meilleure intelligence les relations qui existent entre les deux États. En général, les dispositions des États et des peuples de l'Allemagne nous deviennent plus favorables, et la loi que le Roi s'est faite de se tenir dans la plus exacte réserve, de ne se mêler à aucune affaire de politique extérieure, aura sans doute l'effet de les améliorer encore.

La plus grande tranquillité continue de régner dans toutes les parties du royaume; elle est parfaitement rétablie à Grenoble. Didier, condamné à mort par jugement de la Cour prévôtale, a été exécuté le 10.

Parmi les bruits absurdes que la malveillance se plaît à répandre et que recueillent souvent les gazettes étrangères, vous aurez sans doute entendu répéter celui qui faisait monter à 60 ou 80 000 le nombre des personnes arrêtées par suite de la loi du 29 octobre 1815. L'état ci-joint que je me suis fait remettre par le ministère de la police, et dont vous pourrez faire usage et garantir l'exactitude, prouve que 1163 individus seulement ont été atteints par différentes mesures de police, en exécution de la loi dont il s'agit, et que de ce nombre il n'y en a que 127 qui soient retenus en prison.

M^{me} la duchesse de Berry, partie le 3 de Marseille, a fait un heureux voyage. Elle a reçu avec beaucoup de grâce les hommages et les témoignages d'allégresse qui lui ont été adressés sur toute sa route. Elle arrive aujourd'hui à Fontainebleau, où la Cour est rendue depuis deux jours; l'entrevue doit avoir lieu dans une tente dressée au milieu de la forêt. Le Roi fera dimanche prochain son entrée avec son auguste nièce. Le mariage sera célébré lundi 17, et suivi de fêtes qui se prolongeront pendant plusieurs jours.

N° 462. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 181)

Paris, 3/15 juin 1816.

Monsieur le Comte, depuis mon expédition du 29 avril/10 mai, confiée au conseiller honoraire Lamanski, Votre Excellence a dû recevoir celle dont j'ai chargé le feldjäger Markovitch, en date du 2/14 mai, plus deux autres du 10/22 et du 18/30 envoyées par estafettes prussiennes et recommandées aux soins de M. le conseiller privé d'Alopéus.

Le comte Potocki est arrivé ici le 3 juin nouveau style. C'est dans une dépêche séparée que j'aurai l'honneur de parler de l'affaire dont il a été spécialement chargé ¹.

La tranquillité continue à se rétablir généralement en France. L'autorité est partout reconnue et respectée, chaque fois qu'elle est employée avec sagesse et modération; les impôts rentrent sans aucun obstacle et, quoique toutes les branches ne soient pas également productives, à cause de la disparition de quelques-unes d'entre elles, la volonté des contribuables n'y apporte ni opposition, ni répugnance.

Le ministère continue à se montrer uni dans sa marche, et les travaux qu'il prépare sont dirigés dans un très bon esprit. L'examen du budget pour l'année prochaine a démontré encore plus que jamais la nécessité

1. Le gouvernement impérial français conclut à Bayonne, le 10 mai 1808, avec le roi de Saxe, en qualité de grand-duc de Varsovie, une convention réglant le mode de paiement de la somme de 20 millions de francs, que le grand-duché de Varsovie reconnaissait devoir à la France, en échange des créances que la Prusse possédait sur lui, lesquelles créances furent cédées à la France par la convention signée à Paris le 8 septembre 1808, comme partie de l'indemnité de guerre due par la Prusse (Voir ces deux conventions dans De Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. II, p. 250 et 270). Le gouvernement prussien, estimant la convention de Bayonne annulée par l'article additionnel secret du traité de paix du 30 mai 1814 entre la France et la Prusse, réclama et obtint du gouvernement russe, à titre de remboursement de ces créances, la reconnaissance d'une dette de deux millions et demi d'écus, par la convention de Vienne du 18/30 mars 1815 (Voir F. de Martens, *Recueil des traités conclus par la Russie*, t. VII, p. 164). Par l'article séparé du traité du 8/20 novembre avec la Russie, la France s'engagea à nommer un ou plusieurs commissaires pour concourir à la liquidation réciproque de ses prétentions et de celles du duché de Varsovie, et reconnut la nullité de la convention de Bayonne à l'égard de la Russie. Cependant, l'Empereur Alexandre, en donnant sa ratification au traité du 8/20 novembre 1815, suspendit celle de l'article séparé, dans l'attente de renseignements plus complets sur les prétentions du grand-duché de Varsovie (Voir notre document n° 390). Ces renseignements étant enfin arrivés, le gouvernement russe résolut d'ouvrir une négociation à Paris, et le comte Léon Potocki fut adjoint à cet effet au général Pozzo di Borgo (Dépêche de Nesselrode à Pozzo di Borgo, du 19 avril/1^{er} mai 1816). Cette négociation aboutit à la signature de la convention du 27 septembre 1816 (Voir De Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. III, p. 44).

de disposer d'une partie des bois. Ne pouvant pas en affecter le prix au remboursement de la dette qui avait été particulièrement désignée, c'est à doter et à enrichir les caisses d'amortissement qu'il est indispensable de les destiner ; ce plan est peut-être plus utile que le premier, parce que la vente, étant progressive, produira certainement davantage, et que l'emploi influera sur tout le système de crédit en général.

J'ai déjà mandé à Votre Excellence que le Roi avait reclassé l'ordonnance signée dans les derniers jours du ministère de M. de Vaublanc, concernant la création d'un comité ecclésiastique, et que le département de l'intérieur avait de nouveau l'inspection de tout ce qui regarde l'administration civile du clergé. La dévotion ambitieuse des prêtres qui obsèdent le château en a été très affligée. Le prince de Talleyrand, revenu de la campagne pour remplir les fonctions de sa charge de grand chambellan, à l'occasion du mariage de M. le duc de Berry, se réunit à leur dépit, à leur pitié et à leurs lamentations.

Le duc de Wellington est de retour à Paris depuis quelques jours ; ses sentiments, son zèle et sa franchise sont constamment les mêmes. Il a eu avec le duc de Richelieu plusieurs conférences dans les meilleures vues possibles.

Il existe deux questions d'une grande importance, sur lesquelles les Alliés seront bientôt appelés à délibérer :

1° La diminution de l'armée d'occupation ;

2° La permission aux puissances de second ordre de recevoir, par anticipation, du gouvernement français, et moyennant des arrangements volontaires, les sommes qui leur sont dues sur la contribution.

Il n'est pas d'homme tant soit peu éclairé sur la situation de la France, qui ne soit convaincu que sa réorganisation et sa tranquillité dépendent essentiellement de la conservation du ministère actuel et du système qu'il travaille à établir. Plusieurs des difficultés qu'il rencontre tiennent en partie à la réalité et à la nature des choses ; d'autres, que je regarde comme les plus délicates, dérivent des préjugés et des exagérations de la Chambre des députés. Cet inconvénient va se reproduire jusqu'à un certain point ; le mal est tel, qu'il n'existe pas de remède radical et certain, pour le moment. La réélection du cinquième ne présente pas un grand résultat, et la composition actuelle des corps électoraux rendrait très équivoque même le renouvellement total ; c'est donc par une influence irrésistible, combinée avec tous les moyens partiels qu'on pourra employer dans la pratique, qu'il faut aspirer à les diriger et à les dominer. M. de Richelieu n'en connaît pas de plus efficace que celui de présenter

à la nation les heureux effets de la confiance que sa modération inspire à l'Europe; il désirerait donc pouvoir annoncer que l'armée d'occupation va être diminuée de 30 000 hommes, pour l'année prochaine.

Le duc de Wellington, avec qui nous en avons conféré, n'y voit pas d'inconvénient; il a dit qu'il est prêt à déclarer que cette diminution ne nuira en aucune manière à la sûreté de l'armée et à la protection des intérêts des Alliés. En attendant, il en informe le ministère britannique, avec l'intention de le disposer à consentir, d'autant plus que, jusqu'à ce moment, l'armée d'occupation, d'après les renseignements qu'il s'est procurés, a été, selon ses expressions, plus près de 200 que de 150 000 hommes, et que les Prussiens surtout ont en France au delà de leur contingent. Ce projet est secret; ce ne sera qu'après avoir reçu les réponses de Londres et celles que j'ose espérer moi-même, que nous nous concerterons pour agir en conséquence auprès des autres.

La seconde question paraît encore plus simple. Dans la vue de faire quelque marché utile, les ministres ont demandé et obtenu des deux Chambres un crédit implicite de 6 millions de rente, environ 80 millions de capital. Presque toutes les puissances de second ordre sont venues, dans l'intervalle, offrir de négocier sur la quote-part des contributions qui leur sont destinées, dans le cas où la France voudrait se décider à les payer par anticipation. Le gouvernement français, de son côté, désire s'accommoder avec elles, mais il a besoin du consentement des puissances principales, soit parce qu'il ne veut rien faire qui se trouverait contraire à leurs intentions, soit parce que leur consentement est une sorte de garantie contre toute chance d'un double paiement. Cette matière a été, à plusieurs reprises, un objet de conversation dans notre conférence; j'avoue que je n'ai pas vu des dispositions favorables, surtout dans le ministre de Prusse; le duc de Wellington lui-même paraît l'avoir désapprouvée au premier abord. Voulant laisser à M. le duc de Richelieu d'en faire la proposition en temps et en lieu, j'ai évité de mon côté toute discussion, dans un moment où ce débat aurait fixé les opinions encore davantage, sans connaissance de cause suffisante; mais après avoir examiné le sujet, il me paraît n'y voir aucun inconvénient remarquable. Comme opération de finances, plus elle sera utile au Roi, plus les moyens de payer les grandes puissances augmenteront, et, comme mesure politique, notre force et notre union nous mettent à l'abri de tout dessein de la part de la France, même si elle en avait ou si elle pouvait en avoir, ce qui n'est certainement pas le cas, sous aucun point de vue quelconque.

C'est sur ces deux questions que je prie Votre Excellence de prendre les ordres de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, afin que, sachant ses hautes déterminations à cet égard, je puisse y conformer mon langage et ma conduite.

L'intérêt de l'Europe ne consiste ni dans quelques millions que les troupes mangeront, ni dans quelques bataillons de plus sur le territoire français. Le principe de l'occupation militaire a un but plus sage, plus noble et plus universel, c'est la réorganisation politique de la France et la pacification générale.

L'assentiment que les Alliés donneraient aux deux propositions y contribuerait infiniment et d'une manière immédiate, directe et positive. La nation commencerait à voir, en effet, dans la restauration, l'époque de sa délivrance, et le ministre principal, armé de pareils arguments, répondrait à ses détracteurs, humilierait toutes les exagérations et confondrait toutes les intrigues. C'est la conviction de ce résultat qui m'a décidé à porter cette affaire à la connaissance de notre cabinet, avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

**N° 463. Le général Pozzo di Borgo et le comte Léon Potocki
au comte de Nesselrode.**

(N° 488)

Paris, 3/15 juin 1816.

Monsieur le Comte, la note dont Votre Excellence avait réglé le projet, et celui de la convention proposée au gouvernement français, ont été transmis à M. le duc de Richelieu, le 8 du courant.

Quoique ce ministre n'ait encore articulé aucune réponse formelle, nous avons eu avec lui plusieurs conférences et explications sur le sujet.

La première observation qu'il nous a faite, c'est que la valeur des sommes censées prises sur la Prusse, comme provenant des hypothèques sur les terres du royaume actuel de Pologne, a été bonifiée à cette puissance en diminution des contributions qu'elle s'était obligée par traité de payer à la France, de manière que la saisie des capitaux s'est trouvée, en dernière analyse, n'être qu'une compensation;

Que le cabinet de Berlin, en insistant sur le remboursement de ces capitaux, et en obtenant du nôtre la reconnaissance d'une dette de deux millions et demi d'écus à ce titre, s'était réellement fait payer deux fois;

Que la question ne doit pas être discutée et fixée d'après des principes de morale ou de justice universelle, mais selon les traités, de manière

que les contributions promises pouvaient être injustes, et à la fois politiquement obligatoires ;

Que le Roi, nonobstant ses sentiments personnels d'équité, a besoin, pour le salut et l'existence même de la France, de ne pas se relâcher sur ce principe, sans lequel toute la terre viendrait répéter ce que la force ou même l'abus ont exigé des différents gouvernements qui ont traité avec les gouvernements révolutionnaires de la France ;

Que déjà l'Espagne et d'autres États élèvent des difficultés, peut-être plausibles en elles-mêmes, mais que la nécessité de la paix publique a annulées, moyennant la renonciation stipulée des prétentions pécuniaires qui proviendraient des gouvernements respectifs ;

Qu'en France un traité où il s'agit de disposer de l'argent doit être connu des représentants, et, en conséquence, la conduite des ministres, exposée à cet égard à la plus stricte responsabilité ;

Que, nonobstant ces arguments et ces difficultés, le Roi est porté à faire tout ce qui sera possible pour répondre à la reconnaissance à laquelle Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, a droit de s'attendre, et que c'est dans cet esprit que le ministre s'occupera de trouver les moyens de le satisfaire.

Ayant considéré que les notes et les conférences formelles auraient éloigné la conclusion de la négociation, au lieu de l'éclaircir et de la rendre plus facile, nous avons convenu de la conduire d'une manière amicale et de nous accommoder à tout ce qui pourrait garantir le gouvernement français des conséquences qui serviraient d'exemple aux autres, pourvu que notre but soit rempli.

C'est dans ces termes généraux que l'affaire se trouve maintenant ; les fêtes qui accompagnent le mariage de M. le duc de Berry empêcheront qu'on s'en occupe encore pendant quelques jours, mais nous en ferons immédiatement après l'objet de notre sollicitude, et nous espérons que le résultat en sera satisfaisant.

N° 464. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 493)

Paris, 3/15 juin 1816.

Monsieur le Comte, la Cour s'est transférée, le 12 nouveau style, à Fontainebleau, où M^{me} la duchesse de Berry arrivera aujourd'hui. Demain, elle fera son entrée solennelle en ville ; le mariage sera célébré en grande pompe après-demain à Notre-Dame.

Plusieurs fêtes, spectacles et bals auront lieu jusqu'au 16/28. Des arrangements ont été pris pour y admettre les étrangers présentés, mais le nombre en est si grand qu'il sera impossible de satisfaire tous les prétendants et les curieux.

N° 465. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 12)

Saint-Pétersbourg, 21 juin 1816.

Monsieur le Duc, le corps diplomatique et toute la Cour ont été admis hier chez Son Altesse Impériale la grande-duchesse Anne, princesse d'Orange, à l'occasion de son départ, qui aura lieu le 22 ; elle se rend à Berlin, ensuite dans les États du Roi, son beau-père. J'ai été traité avec beaucoup d'obligeance par cette princesse, ainsi que par Son Altesse Royale le prince d'Orange.

Tandis qu'à Varsovie, Carnot a l'audace de chercher à pénétrer dans les maisons des plus grands personnages et doit à sa réputation, comme officier du génie, d'être souvent entretenu par le grand-duc Constantin, trois ou quatre officiers polonais se sont tués le même jour dans cette ville, et la chronique ajoute que l'un d'eux a laissé en mourant un écrit dans lequel il annonce que, s'il n'a point trempé ses mains dans le sang du grand-duc, c'est seulement pour ne pas se souiller d'un crime de plus au moment de paraître devant Dieu. Il semblerait, d'après ces faits, que, malgré la volonté qu'on suppose à l'Empereur de séduire les Polonais, il ne parvient pas à se les attacher. S'il existe du mécontentement en Pologne, il est encore plus grand en Russie. Toutes les classes de la société murmurent. L'armée, accoutumée aux guerres extérieures, qui lui valent une augmentation considérable de solde, se trouve mal payée dans l'intérieur ; les officiers peuvent moins que jamais suffire aux dépenses qu'exige la perfection de tenue ordonnée aux exercices si souvent répétés en présence de l'Empereur, exercices qui, de la sorte, deviennent pour ces militaires aussi ruineux que fatigants. La noblesse, abîmée par cet oukase qui exige le paiement immédiat des arrérages dus à la couronne depuis 1807, oukase dont il vous a déjà été parlé, et par suite duquel 180 maisons sont mises en vente à Pétersbourg pour rembourser le gouvernement de ce que plusieurs seigneurs se trouvent lui devoir, la noblesse ne peut qu'être fort mécontente, surtout lorsqu'on ne lui voit recevoir, comme compensation des pertes qu'elle éprouve, aucune de ces grâces, aucune de ces faveurs de cour qui, dans les pays monarchiques,

savent consoler des injures de fortune. Je pourrais aussi vous parler de cette épée suspendue sur la tête des nobles, je veux dire des idées libérales de l'Empereur, qui les menace toujours de l'abolition de l'esclavage, qui, étant un sujet de crainte, devient un sujet de mécontentement. Nous arrivons aux dernières classes. Les négociants, les marchands se plaignent du peu d'activité du commerce; ils ne gagnent point au nouveau tarif, et perdent même par son effet certains produits de la contrebande, encore plus lucratifs que périlleux. La masse de la population de Pétersbourg souffre du renchérissement de tout ce qui est nécessaire à la vie, renchérissement de plus d'un quart depuis un an et que l'on attribue à la quantité de troupes qui se trouvent dans cette capitale et dans ses environs; on en évalue le nombre à 80 000 hommes.

Vous voyez, Monsieur le Duc, que personne n'est content. Il y a bien loin cependant, dans un pays comme celui-ci, de ce mécontentement à un soulèvement, surtout lorsqu'on pense à cette grande habitude de soumission contractée par la nation et aux moyens qui sont à la disposition du gouvernement; mais il était bon, en écartant toute idée de révolution dans ce grand empire, de vous faire connaître l'opinion qui y domine, et de quelle manière le souverain et ses actes y sont jugés.

J'ai l'honneur de vous adresser un passage du journal ayant pour titre *l'Invalide*, qui donne une idée beaucoup plus favorable de l'état de la France qu'il ne le faisait dans ses numéros précédents.

N° 466. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 13)

Saint-Pétersbourg, 28 juin 1816.

Monsieur le Duc, Son Altesse Impériale la princesse d'Orange a été accompagnée par l'Empereur jusqu'à Strielna. Sa Majesté a montré une bienveillance toute particulière, pendant le séjour qu'elle a fait ici, à l'héritier du royaume des Pays-Bas, prince charmant qui marche sur les traces des héros de sa famille et dont les manières sont pleines d'obligeance.

J'ai eu l'honneur de vous donner des nouvelles de Varsovie, dans ma dernière dépêche n° 12. Des renseignements précis que j'ai obtenus depuis qu'elle a été écrite m'obligent à rétablir certains faits rapportés inexactement par moi et à ajouter au récit déjà transmis de ce qui se passe dans cette ville.

Carnot est admis dans tous les cercles polonais et y reçoit un

bon accueil, malgré les propos révoltants qu'il ne cesse de tenir; le grand-duc Constantin le voit rarement, et lui a reproché un jour avec force ses dangereux discours, en lui recommandant d'être plus réservé à l'avenir. Il est à souhaiter que cette semonce ait eu quelque effet: rien n'est plus choquant que l'impudence de ce misérable Carnot, si ce n'est l'indifférence pour le bien ou pour le mal qui permet à des gens de bonne compagnie de voir un pareil homme. Il marche toujours accompagné de son fils.

On attribue au jeu ou à l'amour les suicides multipliés qui ont eu lieu récemment à Varsovie. Un prêtre de cette ville, dans un accès de délire sacrilège, vient de se donner la mort sur l'autel même de l'église qu'il desservait.

J'ai de bonnes raisons de croire que l'Empereur est mécontent du refus prolongé que fait l'Espagne d'accéder à l'acte du Congrès du 9 juin 1815 et de laisser la Reine d'Étrurie prendre possession du duché de Lucques, comme indemnité de celui de Parme. Il voit dans cette opposition un faux calcul politique, et pense que, précisément parce que l'on est effrayé de l'extension de la puissance autrichienne en Italie, il faut, ne fût-ce que pour pouvoir dans la suite y mettre obstacle, conserver un établissement quelconque à la maison de Bourbon dans cette partie de l'Europe. Telle est la politique du cabinet de Pétersbourg, qui blâme aussi le système d'isolement que semble adopter l'Espagne, puissance qu'il croit hors d'état de se suffire à elle-même.

Le baron de Steigentesch qui, sans caractère diplomatique, parle ici au nom de l'Autriche, semble trouver simple que le titre de Majesté soit conservé à l'archiduchesse Marie-Louise, le même titre étant laissé à l'ancienne Reine d'Étrurie.

M. de Capo d'Istria m'a assuré que le prince Wolkonski avait été chargé de recommander à Piré d'être à l'avenir plus mesuré dans ses paroles.

N° 467. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 22)

Paris, 3 juillet 1816.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les n^{os} 6, 7 et 8, et j'ai lu avec attention le résultat de vos observations. L'intérêt que l'Empereur Alexandre continue de prendre à la France et au maintien de l'ordre qui y est si heureuse-

ment établi ne peut qu'exciter la reconnaissance du Roi. Le désir que témoigne Sa Majesté Impériale de nous voir en état de nous passer de la surveillance que les grandes puissances ont voulu exercer, en nous laissant une armée d'occupation, est bien naturellement d'accord avec nos propres sentiments. Mais il conviendrait mieux à notre situation que la proposition de changer cet état de choses ne vint pas de nous. Elle aurait nécessairement plus d'effet, si elle était insinuée par quelque une des grandes puissances, et l'intervention de l'Empereur de Russie peut encore nous être infiniment utile sous ce rapport. Du reste, vous savez que les dispositions du traité nous laissent des chances pour voir successivement diminuer les charges qu'il nous impose, et nous devons espérer que ces chances pourront se réaliser. Toute démarche prématurée de notre part aurait l'inconvénient de donner à croire que déjà nous abandonnons les idées de modération que nous avons adoptées, et qu'en contradiction avec les assurances que nous donnons hautement, parce qu'elles sont conformes à nos véritables intentions, nous nous éloignons du système établi par les dernières transactions. La France a besoin de repos, mais elle est encore robuste; l'Europe le sait, et tout signe de force donné avant le temps où nous l'aurons entièrement recouvrée pourrait renouveler, au détriment de l'équilibre actuel, les craintes que nous avons inspirées. Il importe que les puissances, moins bienveillantes pour nous que la Russie, ne puissent conserver de prétexte plausible pour s'inquiéter de l'usage que la France peut faire de l'influence qu'elle doit nécessairement reprendre; et nous sentons que c'est le maintien de notre tranquillité intérieure qui seul peut donner à cet égard des garanties irrécusables. Tout le monde en France est convaincu de cette vérité; tout le monde unit ses efforts pour amener les résultats qu'elle indique, et nous pouvons croire que la session prochaine des Chambres offrira des preuves suffisantes d'un accord général de vues et d'opinions qui ne peut qu'influer de la manière la plus salutaire sur notre situation et assurer le repos dont nous avons commencé à jouir.

Ces considérations, que vous n'aurez point de peine à développer, pourront servir dans vos communications avec le ministère et avec l'Empereur lui-même.

Ce que vous m'annoncez des dispositions du gouvernement russe, quant à l'affaire de Lucedio, doit faire entrevoir une issue conforme à nos désirs. L'allégation de la Cour de Sardaigne, que la jouissance seule de ce domaine était assurée au prince Borghèse, n'est point fondée. L'acte du gouvernement qui le lui a concédé lui en assure complètement la propriété.

La Cour d'assises s'occupe du procès des hommes impliqués dans l'espèce de conspiration découverte en avril dernier. Les débats prouvent clairement que ces obscurs individus, qui ont assez fait pour se rendre criminels, n'étaient point en état de se rendre véritablement dangereux.

Les fêtes du mariage de M^{gr} le duc de Berry sont terminées. Le Roi avait voulu qu'elles fussent très simples et qu'une sage économie y présidât. Elles ont eu pour le cœur de Sa Majesté l'inappréciable mérite de donner à ses fidèles sujets une occasion solennelle de faire éclater leur amour pour sa personne et pour son auguste famille.

**N° 468. Le général Pozzo di Borgo et le comte Léon Potocki
au comte de Nesselrode.**

(N° 195)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, nous avons rendu compte à Votre Excellence de l'impression qu'avaient faite sur le gouvernement français l'office et le projet de convention qui lui furent présentés conformément à nos instructions.

M. le duc de Richelieu nous adressa la note verbale ci-jointe *sub* n° 1, à laquelle nous avons fait, dans la même forme, la réplique *sub* n° 2.

Dans les conférences réitérées que nous avons eues avec ce ministre, indépendamment des objections qu'il a élevées contre la restitution des sommes demandées, il a constamment montré une répugnance encore plus grande à reconnaître en principe la révocation d'un traité ou d'une transaction politique quelconque faite avec Bonaparte, à cause de violence ou d'injustice, par la raison qu'un pareil exemple fournirait le motif ou le prétexte à des prétentions innombrables contre la France.

Pressé par nos sollicitations de se décider, et ne croyant pas devoir prendre sur lui exclusivement la responsabilité d'un pareil acte, il a porté l'affaire au conseil, le Roi étant présent. C'est après ce nouvel examen qu'il vient de nous donner les explications suivantes :

« Que Sa Majesté Très Chrétienne, en avouant l'impossibilité dans
« laquelle elle est de consentir à l'article second de la convention, tel qu'il
« est proposé, à cause du principe qu'il renferme, est tout à fait disposée à
« en adopter les conséquences, dans le cas qui concerne le royaume de
« Pologne;

« Que les rapports existant entre les deux souverains détermineront le
« Roi à admettre, dans la marche de la liquidation générale, tous les

« articles qui auraient dû l'être, au cas où la nullité de la convention de Bayonne serait formellement et expressément stipulée ;

« Que, pour remplir ce but, le Roi est prêt à signer un arrangement dans lequel seront conciliés les intérêts réels du royaume de Pologne, sans attaquer le seul principe de résistance que les traités de Paris ont réservé à la France contre les prétentions de tous ceux qui voudraient revenir sur les transactions faites par Bonaparte ;

« Que cette précaution lui est surtout indispensable dans le moment actuel, afin de se défendre contre les réclamations de l'Espagne, qui demande la valeur du duché de Parme et de la Toscane, la restitution du prix de la Louisiane, et des indemnités proportionnées aux pillages et aux abus d'autorité commis par Napoléon dans la péninsule ;

« Que le Portugal se prépare, de son côté, à de pareilles exigences à l'égard de la Guyane, contre lesquelles la France ne peut qu'opposer les traités, comme actes obligatoires, sans se laisser entraîner dans des discussions d'équité ou de justice universelle, qui toutes tourneraient à son détriment. »

Il résulte de cette exposition que le gouvernement français, en refusant le principe, est prêt à consentir au remboursement, motivé d'une manière différente de celle qui lui a été présentée. A cet effet, il s'occupe d'un autre projet de rédaction, qui nous sera communiqué, et que nous transmettrons à Votre Excellence le plus tôt possible. C'est après l'avoir examiné qu'elle sera à même de nous transmettre de nouveaux ordres.

N° 469. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 196)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, l'expédition principale du 2/14 mai et la dépêche du 17/29 du même mois me sont parvenues le 13/25 juin.

En conformité des ordres qui m'ont été transmis, j'ai communiqué à M. le duc de Richelieu le contenu de ces différentes pièces, et notamment celui du mémoire intitulé : *Rapprochement entre les vues des Alliés à l'égard de la restauration de la royauté en France et la marche réelle du gouvernement.*

Les sentiments de ce ministre sont trop connus pour que j'aie besoin de répéter à Votre Excellence qu'il a trouvé l'exposé conforme à ses principes et les conseils qu'il renferme propres à consolider la monarchie et à rétablir la paix en France.

De concert avec lui, j'ai ensuite demandé et obtenu une audience particulière du Roi, dans laquelle j'ai fait lecture du mémoire et des dépêches qui l'accompagnaient, sans modifier ou supprimer une seule syllabe.

Sa Majesté a répondu à l'article concernant l'amnistie, qu'en la proposant elle avait eu l'intention de l'accorder pleine et entière, mais que, du moment où le nom de régicide avait excité dans la Chambre un mouvement unanime, le Roi se trouvait placé dans une position gênante et dans l'impossibilité, à son avis, de prononcer le pardon d'un crime qui est par sa nature irrémissible, toutes les fois qu'il devient l'objet d'un examen et d'un jugement spécial.

Les observations sur les inconvénients résultant de l'organisation de la garde nationale et de l'autorité conférée à Monsieur sur cette arme se trouvant confirmées par les collisions qu'une expérience journalière fait éclater entre les autorités constitutionnelles et les agents du commandant général, Sa Majesté les a avoués. Elle m'a rappelé que les ministres s'occupent d'apporter les réformes nécessaires contre ces abus, et s'est référée à l'ordonnance qui va paraître.

Pour ce qui concerne les bois et les hypothèques, soustraits aux droits acquis légalement par les créanciers de l'État, le Roi m'a assuré avoir constamment désapprouvé cette mesure et l'esprit qui l'avait dictée; que c'est la nécessité d'accepter le budget qui l'a obligé de tout sanctionner en masse, la question étant indivisible; mais qu'il a donné ordre à ses ministres de la reprendre à la session prochaine, et de regarder ces propriétés comme disponibles pour le bien et les besoins de l'État. Sa Majesté m'a expressément ajouté qu'il n'existait pas de bois du clergé, et que c'était une expression insignifiante et mal employée.

La conversation étant devenue plus générale, je jugeai de mon devoir d'observer que la source de tous les désordres dérivait en grande partie de l'opposition que les personnes attachées à sa Cour et à celle de Monsieur élevaient sans cesse contre les mesures des ministres; que cette opposition se communiquait aux députés, et que le monde ne pouvait expliquer que d'une manière très désavantageuse la contradiction continuelle qui se manifeste entre le royalisme constitutionnel du monarque, et celui que d'autres voudraient établir en système sur des maximes différentes, impraticables, et infailliblement désastreuses.

Le Roi me répondit que les Français, malgré le désir et l'utilité d'un gouvernement représentatif, ne savent pas encore s'accommoder à la marche conséquente et, pour ainsi dire, au mécanisme qui le fait mou-

voir, et qu'il se passerait encore bien du temps avant qu'ils se soumettent à l'ordre et à la régularité qu'exige cette forme d'administration. En convenant de la difficulté, je pris la liberté de lui suggérer que la manière d'y ranger les courtisans était de renvoyer le premier qui donnerait le scandale de s'élever contre le gouvernement de son propre souverain. Sa Majesté me répliqua qu'elle comptait trouver plus de docilité à la session prochaine; que son ministère était maintenant bien uni, et qu'il ferait usage de toute son autorité pour le soutenir.

En terminant la conversation, le Roi me pria de remercier Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, de la communication franche et amicale que je venais de lui faire en son nom, et de l'assurer que, malgré les difficultés de tout genre, il espérait justifier les grands bienfaits que la France, sa famille et lui-même en ont reçus et qu'ils se flattent encore d'obtenir, parce qu'ils formeront le complément du bonheur et de la pacification universelle.

Ayant communiqué au duc de Richelieu le résultat de ma démarche, pour qu'il pût se régler en conséquence, nous convinmes de faire lecture au cabinet du mémoire dont je venais d'exposer le contenu au Roi; je lui en remis à cet effet une copie, confidentiellement et sans aucune formalité.

Les ministres, d'après ce que le duc m'a rapporté, ont ajouté à cette explication toute l'importance qu'elle mérite, et elle ne manquera pas de leur servir de règle dans leurs démarches ultérieures.

Le duc de Wellington étant au moment de prendre congé du Roi, je jugeai convenable de l'informer exactement de tout ce qui s'était passé; il m'assura que, sans s'avouer d'intelligence, il tournerait la conversation sur le fond du sujet et dans le même sens. En effet, le Roi lui ayant recommandé de faire agréer au gouvernement anglais la proposition de diminuer l'armée d'occupation, le duc protesta que cette mesure ne saurait être adoptée avant de connaître le résultat de la réunion future des Chambres, et il entra à cet égard dans tous les détails que la raison et l'expérience lui fournissaient aisément. Sa conversation, dont il me parla ensuite, ne fut qu'une répétition générale de celle qui avait eu lieu avec moi.

Dans l'intervalle, j'ai fait à Monsieur les mêmes communications. Ce prince, qui est encore plus subjugué par sa faiblesse que par ses préjugés, n'a pas lui-même l'idée de tout le mal qu'il provoque contre ses propres intérêts. Durant la discussion, la vérité le frappe; il convient des maximes, sans vouloir avouer qu'il est un obstacle à leur

pratique, et, lorsqu'on lui demande de l'action, il proteste qu'il n'a pas de volonté et qu'il est constamment soumis aux ordres du Roi. Heureux de voir terminer la discussion, les habitudes domestiques le ramènent à d'autres conseillers et l'exposent à d'autres insinuations, qui, sans qu'il s'en aperçoive, le transforment de nouveau en instrument des intrigues qu'il ignore. S'il était Roi et qu'il eût des ministres, ceux-ci le préserveraient plus ou moins de l'influence de ses courtisans; laissé exclusivement à ces derniers, il sera toujours exposé à être entraîné dans leurs errements.

Telles sont, Monsieur le Comte, les démarches immédiates qu'il m'a été possible de faire en vertu des ordres que j'ai reçus. Je crois de mon devoir maintenant d'informer Votre Excellence des mesures qui sont en contemplation pour s'assurer d'une majorité raisonnable à la session future des Chambres.

Il est indubitable que la consolidation de l'ordre en France dépend de l'influence que le ministère aura sur la législature prochaine, et il est également démontré que la Chambre des députés, dans sa composition actuelle, est un instrument trop indocile et trop passionné pour espérer de la soumettre à la direction de la raison et aux règles de la prudence.

Le duc de Richelieu et M. Lainé ont beaucoup médité sur les trois partis qui se présentent pour remédier à un si grand inconvénient :

1° Le renouvellement du cinquième. Cette mesure est insuffisante, et surtout douteuse, à cause de l'incertitude des élections, dans le manque actuel de bonnes lois à cet égard et avec des collèges incomplets;

2° Le renouvellement en totalité. Les mêmes raisons sont applicables à cette seconde hypothèse, avec le danger de tenter un expédient qui, s'il venait à manquer, serait le dernier;

Le troisième a besoin de quelques explications pour être apprécié.

La Charte constitutionnelle avait fixé le nombre des députés à deux cent soixante, et l'âge de l'éligibilité à quarante ans. C'est ainsi que la première Chambre a été composée.

Après le retour du Roi, M. de Talleyrand et le ministre Fouché, qui voulaient réformer la constitution lorsqu'elle était à peine dans le germe, extorquèrent une ordonnance qui portait le nombre des députés à quatre cents, et qui les déclarait éligibles à vingt-cinq ans.

Une altération aussi essentielle, qui, dans tous les cas, exigeait le concours des trois branches du pouvoir législatif, n'excita pas la plus légère observation; mais la vérité est qu'on ne saurait imaginer un abus plus marquant de la prérogative royale.

Le duc de Richelieu se propose maintenant de faire révoquer cette ordonnance inconstitutionnelle, et de rentrer dans le cercle exact de la Charte, c'est-à-dire de n'appeler que deux cent soixante députés à la réunion prochaine, et d'exclure en conséquence les mineurs et les derniers élus de chaque département.

Par l'analyse qu'on vient de faire des cent trente-six individus qui, d'après cette règle, ne pourraient plus siéger, tous les plus marquants parmi les exagérés se trouvent compris; on est en conséquence convaincu que la Chambre ainsi réduite serait susceptible d'être dirigée, d'autant plus que la résolution du Roi de rompre avec ceux qui affectent de le servir avec une exaltation exclusive en imposerait aux autres, qui n'ont pas les mêmes vues ou du moins la même ambition.

Le projet n'est jusqu'à présent connu que du duc de Richelieu, de M. Lainé, de lord Wellington, qui l'approuve, et de moi. Le premier ministre ne doute pas que ses collègues n'y donnent leur adhésion, et il espère que tous ensemble parviendront à le faire adopter au Roi.

Cet expédient est censé décisif; tous les autres sont bien loin de présenter les mêmes avantages. Il est probable que, dans l'absence des députés, le Roi se prêtera à toutes les mesures de prévoyance tendant à les neutraliser et à les contenir; mais, du moment qu'ils seraient assemblés et qu'ils agiraient en corps, ils deviendraient une puissance si formidable au château, que personne n'oserait répondre de la fermeté que le monarque pourrait leur opposer, raison toujours décisive pour éviter les épreuves et les situations difficiles.

L'état intérieur du pays s'améliore journellement, dans un esprit de conciliation qui ramène et calme beaucoup de monde. Les contributions rentrent avec facilité, et si les alarmes sur le retour des Chambres n'existaient pas, le sentiment de sécurité serait presque universel.

La commission du budget continue ses travaux; toutes les personnes appelées s'y sont rendues, excepté M. de Villèle, maire de Toulouse, un des députés les plus exaltés et les plus influents. Les charges de l'année 1817 sont portées à un milliard, et les impôts ordinaires à six cent cinquante millions environ. Il faudra se procurer une grande partie de la différence par de nouvelles inscriptions à la dette publique, et les soutenir au moyen d'une caisse d'amortissement très forte, et où sera versé le produit de la vente périodique des bois, qu'on se propose d'affecter à cet établissement d'où les plus grandes conséquences dépendent.

Par ce simple aperçu, Votre Excellence comprend aisément que les

difficultés attachées aux finances sont formidables et imposantes ; chaque jour voit paraître de nouvelles charges, la rigidité est extrême, et le moindre désordre amènerait les plus tristes conséquences.

J'espère avoir fourni à Votre Excellence les données nécessaires pour qu'elle puisse se former une juste idée de la situation des affaires ici et des mesures qu'on médite pour raffermir le gouvernement ; si elles réussissent, on doit s'attendre aux suites les plus avantageuses, parce qu'il n'existerait alors aucun obstacle qui empêcherait le Roi et ses ministres d'exécuter un système que la saine politique, l'opinion de Notre Auguste Maître, et celle de la France et de l'Europe éclairée leur indiquent.

N° 470. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 197)

Paris, 23 juin/3 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le départ du duc de Wellington pour l'Angleterre n'a été motivé que par la nécessité de faire usage des eaux de Cheltenham, sa santé, sans être mauvaise, exigeant néanmoins des soins et une manière de vivre plus calme qu'à l'ordinaire.

Il est possible que les ministres profitent de cette occasion pour le consulter sur l'état intérieur du pays, qui n'est pas sans difficultés, et surtout sur la conservation de l'administration actuelle, que la dernière session du Parlement a mise plusieurs fois en danger.

Le duc contribuera au soutien des ministres, autant qu'il dépendra de lui ; il les regarde comme utiles à la tranquillité de l'Angleterre, et en quelque sorte indispensables à l'accomplissement du système de politique générale que l'Europe vient d'adopter.

Dans les différentes conversations qu'il a eues avec moi sur la situation de son pays en général, il s'est souvent plaint de l'égoïsme manifesté par les riches propriétaires pour se délivrer trop tôt de la taxe sur le revenu (*income-tax*), et m'a souvent ajouté que c'était en quelque sorte un aveu indirect que la Grande-Bretagne ne pouvait pas se soutenir à la hauteur à laquelle elle s'était élevée aux yeux de l'univers. Mais, comme il est essentiellement prudent et surtout disposé par principe à s'accommoder aux mesures une fois prises, il évitera toute collision qui pourrait compromettre ou les intérêts publics ou sa propre influence.

Rien n'est changé dans l'exercice du commandement pendant son absence ; il transmettra ses ordres au quartier-maître général, qui se

trouve maintenant à Paris, et celui-ci les communiquera aux chefs des différents corps. Son retour est fixé au commencement du mois d'août ; je suis porté à croire qu'il n'y aura pas de délai ultérieur.

N° 471. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 198)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, dans ma dépêche du 3/15 juin, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence que le gouvernement français se proposait de demander la diminution de l'armée d'occupation de 30 000 hommes au moins, et que le duc de Wellington, comme général, ne voyait dans cette mesure aucun inconvénient propre à compromettre les intérêts des Alliés.

Au moment de son départ, le Roi et le duc de Richelieu lui ont fortement recommandé cet objet, qu'il a promis de présenter d'une manière favorable, en ajoutant cependant, et avec raison, qu'une telle marque de confiance ne saurait être que le résultat de la conduite modérée des Chambres et de la force du gouvernement, à la session prochaine.

En conférant avec moi sur ce sujet, il m'a promis de me faire connaître confidentiellement les intentions du ministère britannique, et m'a prié en même temps de lui dire celles de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, lorsque j'en recevrai les ordres.

Jusqu'à ce moment, les ministres de Prusse et d'Autriche ignorent ce projet ; il sera néanmoins convenable de préparer les moyens de le faire agréer à ces deux Cours, lorsque celle d'Angleterre y aura consenti, afin que la résolution soit unanime et générale.

Il n'existe aucun expédient qui soit plus propre à honorer la restauration, à fortifier le ministère, et à flatter le peuple en général, que ce prélude de la délivrance nationale.

La faculté demandée par la France de s'arranger, par des conventions particulières, avec les États de second ordre, quant au paiement de leur quote-part des contributions, me paraît également équitable ; je prie Votre Excellence de vouloir me faire parvenir les ordres et instructions nécessaires à ce sujet, en l'assurant en même temps que j'emploierai la plus stricte vigilance pour que le résultat en soit conforme à la volonté de Notre Auguste Maître, ainsi qu'à l'union et à l'intérêt commun.

N° 472. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 200)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, les personnes, et encore plus la conduite des réfugiés français en Brabant, continuent à être un objet d'inquiétude et de trouble.

Le duc de Wellington a reçu, au moment de son départ, une lettre du Roi des Pays-Bas qui paraissait annoncer quelque mesure plus rassurante, mais ces indices ont si souvent été sans résultat, qu'il serait imprudent de suspendre envers ce gouvernement les justes réclamations de tous les autres à ce sujet.

Le ministre anglais est convaincu qu'il existait une entente entre des membres de l'opposition et ces mêmes Français, pour former à Londres une association de libellistes occupée à exciter l'opinion publique contre les Bourbons; c'est pour soutenir ce plan et pour ôter à l'autorité les moyens de prendre des mesures extraordinaires envers les étrangers, qu'on a élevé tant de clameurs contre l'*Alien Bill*. Le rejet de cet acte aurait non seulement accordé l'impunité aux folliculaires qu'on se proposait d'attirer du continent, mais des Anglais professant les mêmes erreurs et travaillant dans le même but auraient réclamé une égale réciprocité en France. C'est le duc de Wellington lui-même et l'ambassadeur Stuart qui ont fait à mes collègues et à moi cette communication.

La Cour de Vienne a informé officiellement les ministres du Roi que les exilés français existant dans son territoire et dans les environs étaient complices des troubles du Dauphiné, et a fourni les renseignements qui justifiaient cette opinion; en général, depuis la Flandre jusqu'aux confins de la Suisse, tous ces individus s'étaient mis en mouvement d'une manière à mériter à l'avenir une surveillance particulière.

N° 473. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 201)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le Roi a distribué, il y a quelques jours, les drapeaux à la garde royale, qui s'était réunie sous les armes au Champ de Mars.

Cette troupe était composée de 15 bataillons, 24 escadrons de cavalerie légère et 12 escadrons de grenadiers à cheval et cuirassiers, 24 pièces d'artillerie volante et 12 à pied, en tout 12 000 hommes effectifs; 4 000 autres appartenant au même corps se trouvent détachés.

La garde est en général d'une très belle tenue militaire, bien commandée et dans le meilleur esprit; on la complète progressivement, parce qu'on a grand soin de faire de bons choix sous tous les rapports, et il n'y a pas de doute que ce sera un corps d'élite et le modèle de l'armée.

La troupe de ligne actuellement existante n'excède pas 60 000 hommes. Le manque d'argent empêchera, pendant l'occupation, qu'on parvienne à en organiser au delà de 100 000; mais, si la tranquillité d'esprit et la confiance se rétablissent, il existe tant d'éléments de ce genre, que le Roi pourra parvenir sans beaucoup d'efforts à former une armée toujours correspondante à la position naturelle dans laquelle la France est destinée à rentrer à la fin de l'occupation.

Les maréchaux Suchet et Moncey, et quelques généraux qui n'avaient pas encore paru à la Cour, y ont été admis dans ces derniers jours, et ils en paraissent flattés.

Les corps suisses se forment avec une grande facilité; presque tous les cantons, excepté deux, ont déjà signé des capitulations, et les autres ne traitent que sur des convenances particulières. Cette mesure, qui a quelque avantage politique pour la France, doit être employée par le Roi avec une grande délicatesse, surtout dans les premiers temps, afin de ne pas la rendre odieuse à la nation.

Le duc de Feltre, qui désire être maréchal, en propose trois autres: M. de Vioménil, le général Beurnonville et le duc de Coigny, gouverneur des Invalides et le premier d'entre eux. Cette promotion est absolument sans utilité, et probablement sans inconvénient réel.

N° 474. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 202)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, les réunions extraordinaires à la Cour, à l'occasion du mariage de M. le duc de Berry, se sont terminées le 16/28; j'ai déjà informé Votre Excellence que le public s'était montré dans cette circonstance d'une manière très satisfaisante.

Parmi les pièces de théâtre qui ont été données aux Tuileries, on a

remarqué *Adélaïde du Guesclin*. Le choix n'en pouvait pas être moins à propos. Le héros est un rebelle, la Cour critiquée à outrance, et les Anglais maudits depuis le commencement jusqu'à la fin ; le langage patriotique pouvait faire honneur au poète et s'accorder avec l'histoire, mais l'application et les allusions ne convenaient ni au moment ni à l'auditoire.

Le Roi et les princes en ont témoigné leur surprise, et même la peine qu'ils avaient ressentie de cette bêtise ; c'est l'inconsidération du duc de Duras qui en est la cause.

Le duc de Wellington donna le surlendemain, 25 juin, un bal paré, où M. le duc et M^{me} la duchesse de Berry, Monsieur et le duc d'Angoulême assistèrent. Vers une heure du matin, on s'aperçut qu'il y avait du feu dans une chambre souterraine, dont la fenêtre, qui est à une petite hauteur de terre, communique dans la rue principale ; c'était un paquet d'environ trente cartouches jeté expressément par quelque malveillant qui cherchait à troubler la fête. Comme cet incident fut tenu secret, la compagnie n'en fut pas alarmée.

Le mariage commence sous de très bons auspices. Le duc de Berry témoigne beaucoup d'attachement et de soins pour la princesse ; elle est agréable et naïve, et réussira tous les jours davantage, à mesure que ses manières seront plus formées et que son esprit acquerra plus de culture.

N° 475. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 203)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le prince de Talleyrand est retourné à Valençay avant la fin des fêtes à l'occasion du mariage ; le Roi et les princes se sont conduits envers lui de manière à ne lui donner aucun prétexte de se plaindre.

Quoiqu'il affecte la retraite, cet homme ne sera pas encore de quelque temps tout à fait indifférent en France. Le meilleur moyen d'émousser sa critique serait celui de ne pas la justifier par des fautes. C'est l'argument que j'emploie le plus souvent envers ceux qui le craignent, et qui ne donnent dans ses intrigues que parce qu'ils s'y exposent par leurs imprudences.

N° 476. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 208)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, la procédure qui s'instruit contre les prévenus du complot de Paris prouve évidemment la culpabilité de plusieurs de ces malheureux ; quoique appartenant à une classe inférieure de la société et incapables de produire des révolutions, ils sont cependant du nombre de ceux qui sont prêts à commettre des grands crimes ; le Roi se propose, après quelque exemple contre les plus inculpés, de commuer la peine des autres.

Le maréchal Augereau, qui vient de mourir, était fortement soupçonné de les avoir encouragés, quoique d'une manière vague et sans trop se compromettre.

Le maréchal Suchet a été reçu à la Cour. Il a eu avec moi de longues explications sur sa conduite passée et sur ses projets futurs ; je n'ai pas manqué, de mon côté, de lui donner tous les encouragements qui m'ont paru propres à lui inspirer de bonnes dispositions ou à l'y confirmer. Il existe une manière de traiter les gens de cette catégorie qui les attacherait sincèrement à l'ordre actuel des choses, si on l'employait avec suite, et surtout avec franchise et délicatesse.

N° 477. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 210)

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le Comte, M^{sr} le duc d'Angoulême est parti hier pour Lyon, où il fera quelque séjour ; son voyage se prolongera probablement vers le midi de la France. La dernière fois que ce prince y a paru, sa conduite a été très mesurée, et j'ai raison de croire qu'il ne s'en départira nullement dans cette circonstance.

M^{me} la duchesse d'Angoulême se rendra dans peu de jours aux eaux de Vichy dans le Bourbonnais.

N° 478. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 44)

Saint-Pétersbourg, 5 juillet 1816.

Monsieur le Duc, le général major comte de Løwenhielm, ministre de Sa Majesté Suédoise près de Sa Majesté Impériale, Royale et Apostolique,

qui habitait depuis plusieurs mois Pétersbourg et avait l'honneur d'être admis aux fêtes de la Cour et aux revues passées par Sa Majesté l'Empereur Alexandre, vient de partir pour Stockholm, chargé de lettres de ce souverain pour le prince royal de Suède.

L'aide de camp général comte Tchernytcheff est au moment de se rendre à Vienne, chargé par son maître de complimenter l'Empereur d'Autriche à l'occasion de la mort de l'Impératrice son épouse. Le baron de Steigentesch expédie ces jours-ci en courrier à sa Cour une des personnes attachées à la légation autrichienne de Saint-Pétersbourg.

Le prince Lapoukhine a succédé au maréchal prince Soltykoff dans la présidence du conseil.

M. Bakounine, gouverneur civil de cette ville, vient d'être remplacé par M. de Stcherbinine, conseiller d'État actuel.

L'Empereur habite successivement Kameny-Ostroff et Tsarskoïé-Sélo; on parle d'un voyage que ferait Sa Majesté dans le courant d'août à Moscou et dans l'intérieur de son empire.

Le comte de Nesselrode vient d'obtenir un congé de quelques semaines; pendant le temps de repos accordé à ce secrétaire d'État, le corps diplomatique traitera avec le comte Capo d'Istria.

N° 479. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 45)

Saint-Pétersbourg, 9 juillet 1816.

Monsieur le Duc, j'ai reçu votre dépêche n° 21. Le courrier qui en était porteur a oublié de remettre à Berlin à M. le marquis de Bonnay le paquet qui lui était destiné; ce paquet est entre mes mains, je vais l'envoyer par la première poste à notre ministre en Prusse.

J'ai déjà fait remarquer plus d'une fois ici que les derniers événements de France avaient entièrement tourné au profit de l'autorité royale, en donnant occasion de connaître l'appui qu'elle trouverait au besoin dans les troupes de ligne et gardes nationales. La constance du Roi à suivre la marche politique qu'il a adoptée, l'union du ministère, les cinq mois qu'il a pour préparer les projets de loi à soumettre aux Chambres dans leur prochaine session, tout nous garantit le repos de l'avenir, repos dont la lassitude générale en France fait sentir à tous le besoin. Ces réflexions vous font juger de ma manière de m'exprimer sur nos affaires; elle se trouve d'accord avec le langage si conforme à la vérité que vous m'ordonnez de tenir sur la situation intérieure de notre pays.

Votre dépêche n° 18 m'annonçant que vous aviez écrit directement à l'Empereur au sujet des publications dangereuses qui se font dans la Belgique, en réclamant son intervention pour les arrêter, je me bornai, conformément à vos ordres, et comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma dépêche n° 2, à causer de cette affaire avec M. de Nesselrode, qui me promit de la mettre sous les yeux de l'Empereur et qui me dit depuis que l'on avait fait ce que désirait mon souverain. Je ne doutais point, Monsieur le Duc, que vous n'eussiez été instruit directement de tout ce qui regardait la décision que je croyais prise. Je m'abstins donc de vous en parler. J'ai appris aujourd'hui par le comte Capo d'Istria qu'il n'avait été rien fait d'officiel à l'égard de ces coupables publications, mais qu'on s'était borné à en causer avec le prince d'Orange, alors à Saint-Pétersbourg. J'ai fait sentir de mon mieux au comte Capo d'Istria le danger des pernicieuses doctrines politiques que professent les journalistes de la Belgique, et la nécessité de les réprimer, dans l'intérêt de tous les trônes de l'Europe. J'ai été parfaitement entendu. Le comte Capo d'Istria m'a promis de fixer de nouveau l'attention de Sa Majesté sur ce scandale et de m'informer de la résolution qui serait prise à cette occasion.

Les relations de la Russie et de l'Autriche semblent fort amicales. Je regarde comme heureuse pour nous la sorte d'intervention de la France entre cette dernière puissance et l'Espagne, relativement aux propositions faites par la Russie en opposition avec le système de ceux qui, pour finir l'affaire de Lucques et déterminer l'Espagne à accéder à l'acte du Congrès du 9 juin, voulaient qu'on se bornât à lui faire faire, au nom des quatre puissances alliées, une sorte d'injonction de se soumettre aux dispositions de ce même acte. La conduite de la Russie dans cette occasion est une nouvelle preuve de sa bienveillance pour la France.

M. de Nesselrode, quoique en congé, conserve la signature.

Il ne m'a rien été dit sur la croisade prêchée par sir Sidney Smith.

J'ai appris avec plaisir que l'affaire de Lucedio se déciderait à Paris, où elle peut être éclaircie et suivie mieux que partout ailleurs.

Je ne manquerai pas, si l'occasion s'en présente, de chercher à détruire ces rapports absurdes que les malveillants ont essayé de répandre sur le nombre des détenus en France, et je profiterai pour cela de l'état que vous avez bien voulu m'envoyer.

Je suis heureux d'apprendre que tous les jours nos affaires intérieures s'améliorent, comme nos relations extérieures; le mariage de M^{sr} le duc

de Berry me semble avoir été pour les Français une nouvelle occasion de montrer leur attachement pour l'auguste maison de Bourbon.

**N° 480. Le général Pozzo di Borgo et le comte Léon Potocki
au comte de Nesselrode.**

(N° 215)

Paris, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le Comte, nous avons l'honneur de transmettre à Votre Excellence le projet de convention que le gouvernement français nous a présenté comme destiné à la fois à remplir les intentions de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et à éviter la responsabilité et les dangers de l'exemple que les ministres ont craint d'encourir, au cas où ils auraient adopté la rédaction que nous leur avons proposée.

Pour donner à Votre Excellence une juste idée de la nature de cet arrangement, nous croyons nécessaire de lui soumettre les éclaircissements suivants.

Le gouvernement français, ainsi que nous l'avons mandé dans nos rapports précédents, est convaincu que, d'après les traités, il n'est nullement tenu de revenir sur la convention de Bayonne. Cet acte s'étant passé *entre gouvernements*, est en conséquence compris dans le nombre de ceux que les puissances ont jugé devoir regarder comme éteints et consommés, afin de mettre un terme aux réclamations réciproques et de donner ainsi une consistance de plus à la paix générale.

Malgré cet argument, le Roi, au lieu d'une négative absolue, qui en serait la conséquence, a voulu entrer dans toutes les considérations qui ont dû le décider à faire une exception en faveur du royaume de Pologne.

Dans ce nouvel arrangement, Sa Majesté a eu deux objets principalement en vue. Premièrement, celui de ne pas s'exposer à voir les autres qui élèvent des prétentions citer cet exemple comme renonciation que la France aurait faite des droits et garanties qui lui sont assurés par les traités; en second lieu, rembourser réellement au royaume de Pologne toutes les sommes qu'il a payées au Trésor français en vertu de la convention de Bayonne. Ce sont ces deux points que le projet de convention et les deux notes explicatives doivent remplir complètement.

Le préambule est destiné à montrer une sorte d'intérêt réciproque

comme motif de la nouvelle convention, ainsi que l'article premier, où le changement ne consiste qu'à introduire la nomination des commissaires polonais, simultanément avec celle des Français.

Le second contient les stipulations qui doivent assurer au royaume le remboursement des sommes payées en vertu de la convention de Bayonne, et, comme il n'a pu être conçu qu'en termes généraux, il a été proposé d'en expliquer le but et le sens véritable par la note et la contre-note secrètes n^{os} 2 et 3, et de déclarer qu'il doit s'appliquer exclusivement aux sommes payées au Trésor de France par le ci-devant duché de Varsovie en vertu de la convention signée à Bayonne le 10 mai 1808.

Si le départ immédiat du courrier pour Maubeuge ne nous mettait pas dans l'impossibilité d'avoir une nouvelle conférence avec le duc de Richelieu avant de l'expédier, et si son projet ne nous était pas remis presque à l'instant même, nous lui aurions fait observer que, dans la note explicative, au lieu de dire que *la stipulation renfermée dans ledit article ne s'appliquera exclusivement*, etc., etc., nous préférons insérer que *la stipulation contenue dans le paragraphe dudit article, depuis les mots suivants : « les sommes que l'une et l'autre des parties contractantes, etc., » jusqu'à la fin de l'article, ne s'appliquera exclusivement*, etc. ; mais cette modification, qui ne serait destinée qu'à éviter une équivoque, pourra aisément être adoptée dans le cas où le reste du projet le serait également.

Votre Excellence voudra bien observer qu'en commençant l'article susmentionné, le ministre français a voulu faire allusion aux objets de liquidation spécifiés dans la convention conclue en conformité de l'article 9 du traité du 20 novembre. Il résulte de cette circonstance qu'il ne peut exister que deux chefs de liquidation entre la France et le royaume de Pologne, savoir : les objets prévus par la convention générale, et ceux provenant des sommes de Bayonne admis en vertu de la convention particulière qui aura lieu et qui est le but de la négociation actuelle. Quoique nous ayons vu où tendait cette précaution, nous avons cru devoir ne pas exciter de nouvelles alarmes en faisant supposer qu'il existait encore des vues ultérieures, M. de Richelieu étant décidé, selon notre opinion, à ne pas se départir de ces principes, et regardant sincèrement ce qu'il vient de proposer comme un sacrifice fait à des considérations d'une politique plus relevée et à des sentiments qui lui sont personnels, sans cependant pouvoir les porter plus loin, à moins de se perdre dans l'esprit de ses collègues, et surtout dans celui des Chambres, auxquelles toute transaction de ce genre doit être tôt ou tard soumise.

L'article 3 stipule qu'il ne sera pas payé d'intérêts pour les sommes provenant des créances qui résulteront de la liquidation. Cette clause est fondée sur ce que le gouvernement français a reçu les paiements *bona fide*, en vertu d'une convention qui était un titre légitime, et sur ce qu'aucune liquidation envers les autres puissances ne porte d'intérêts, à moins qu'ils n'aient été stipulés d'avance, si ce n'est du jour que la dette est reconnue.

Quant à l'article 4, Votre Excellence sait que cette forme de paiement est une règle journallement mise en pratique, et que la France n'aurait jamais voulu la négliger, et encore moins y renoncer.

La convention proposée étant un acte séparé, qui a sa valeur par lui-même dès qu'il sera conclu et ratifié, M. le duc de Richelieu croit qu'il est inutile de la considérer comme un article additionnel au traité général; il pense même que cette forme pourrait lui devenir nuisible, en tant qu'elle infirmerait plus ou moins les clauses qui le défendent et le garantissent contre les prétentions de ceux qui cherchent de nouveaux motifs d'exploiter et de ruiner la France, sous prétexte de demander réparation des injustices de Bonaparte.

Après avoir soumis à Votre Excellence l'état de la négociation et les éclaircissements qui nous ont paru nécessaires, nous la prions de porter le tout à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, et de demander ses ordres ultérieurs, pour nous régler en conséquence.

N° 481. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 216)

Paris, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le Comte, depuis ma dernière expédition du 23 juin/5 juillet, rien n'est arrivé qui mérite une attention très particulière.

Il existait dans les conseils des départements une disposition à se mêler d'affaires qui n'étaient pas de leur ressort.

Les encouragements qu'ils avaient reçus à cet égard, durant l'administration de M. de Vaublanc, en avaient formé des corps délibérant sur toutes sortes d'objets; ils émettaient des votes, publiaient des adresses et décernaient des récompenses, selon l'esprit qui les dominait et qui n'était pas toujours uniforme.

La nécessité de mettre un terme à ces abus a décidé le Roi à leur interdire par une ordonnance formelle de sortir de leurs attributions, ce qui fera cesser cette nouvelle source de scandale et détruira les illusions

dangereuses produites par les amplifications dont ces zélateurs inondaient les gazettes et que des gens prévenus et mal informés regardaient comme l'expression des sentiments et de l'opinion du public.

M. Dumesnil, préfet du Jura, a été destitué et remplacé, pour avoir pris des mesures absurdes et trop sévères, au moment des troubles de Grenoble; cet exemple devrait être étendu encore à quelques autres.

Les quatre maréchaux indiqués dans mes dépêches précédentes ont été définitivement nommés; le Roi en retirera l'avantage de rappeler M. de Vioménil de son gouvernement, où le zèle le transporte trop loin à chaque instant.

Les soi-disant *Patriotes de 1816*, qui ont été convaincus et condamnés aux dernières assises, se sont pourvus en cassation. Leur recours sera probablement rejeté; cette affaire n'a presque pas produit de sensation dans la capitale.

L'ordonnance concernant les modifications à apporter dans l'organisation et le commandement de la garde nationale n'a pas encore paru; elle est l'objet d'une discussion très animée.

Les uns sont persuadés qu'il convient de donner à cette institution une consistance toute militaire et de la regarder comme la force principale de l'État. Les autres, et les ministres sont de ce nombre, soutiennent que cette force sera toujours nulle et inefficace comme armée, par l'exemple du passé et par la nature de sa formation;

Que, portée au delà d'un certain nombre, elle devient une démocratie en armes, incompatible avec la monarchie, surtout au moment où les circonstances exigent des impôts très graves et par conséquent une obéissance sans bornes chez les contribuables;

Que le but de la garde nationale n'est pas la guerre, mais la police et la sûreté intérieures, et que, loin d'être une armée, elle n'est qu'un instrument d'ordre entre les mains du magistrat civil.

C'est ce dernier système que le Roi lui-même préfère, et qui sera probablement adopté en dernière analyse.

M. Gallatin vient d'arriver pour résider auprès de cette Cour en qualité de ministre des États-Unis.

N° 482. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 217)

Paris, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le Comte, après avoir fait les communications qui me furent ordonnées par la dépêche de Votre Excellence en date du 2/14 mai, et

dont je lui ai rendu compte dans mon expédition du 23 juin/5 juillet, je jugeai convenable de faire lecture à mes collègues du mémoire intitulé : *Rapprochement entre les vues des Alliés à l'égard de la restauration de la royauté en France*, etc., etc., et de les informer en termes généraux du résultat de mes démarches. Celui de Prusse ayant reçu de sa Cour, immédiatement après, le double de ce qui m'avait été adressé, tous ensemble me prièrent d'insérer au protocole les réponses du Roi, de Monsieur et des ministres français ; sur quoi je leur donnai les explications contenues dans l'annexe ci-jointe.

Votre Excellence me permettra de lui soumettre à cette occasion quelques distinctions qui me paraissent nécessaires à observer.

Premièrement, il peut exister des communications à faire de concert avec les Alliés ; celles-ci, devant par leur nature être présentées en commun, n'admettent pas de réticences particulières.

Viennent en second lieu celles qui peuvent m'être prescrites séparément, avec ordre d'informer mes collègues, soit de leur contenu, soit de leur résultat ; dans ce cas, il serait juste que le Roi et ses ministres connussent d'avance que leurs réponses et leurs mesures deviendront un objet d'examen commun à toutes les puissances.

Enfin d'autres purement amicales et confidentielles de la part de notre Cour.

Ces distinctions ne tendent pas à séparer les vues ou les intérêts des Alliés, mais à donner à chaque chose son véritable caractère.

C'est une vérité réelle qu'il existe et dans le Roi, et encore plus dans la nation, une différence manifeste sur la manière d'apprécier les intentions des Cours étrangères à leur égard.

L'Autriche est considérée comme peu intéressée à la tranquillité permanente de la France, et on distingue entre le besoin d'obtenir les contributions, et le désir sincère de la prospérité d'un royaume, rival depuis tant de siècles.

La Prusse a laissé des marques trop sensibles de son ressentiment pour pouvoir devenir populaire ; il est vrai que le gouvernement, depuis quelque temps, s'efforce de faire oublier par toutes sortes de procédés les violences commises par son armée et les exigences de sa politique.

Le gouvernement anglais se conduit avec beaucoup de mesure et d'une manière très conséquente ; mais l'Angleterre est pour la France le pôle de répulsion ; ni la raison, ni la politique, ni la force des circonstances même ne diminueront jamais l'aigreur et la méfiance que la rivalité excite entre les deux pays. A ces causes systématiques d'éloignement se

réunissent les intrigues de l'opposition, les censures amères des journaux, le mépris affecté et le ton hautain des voyageurs ; je ne crois pas qu'il ait existé une époque où les deux nations aient été plus éloignées, et les deux gouvernements moins désunis.

Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, est, dans le fait, le seul souverain populaire en France, sans exception. La mémoire toute récente de la protection et des bienfaits passés, l'espoir de ceux qu'on attend à l'avenir, ne sont altérés par aucun préjugé provenant de la politique ; au contraire, celle-ci vient fortifier par le calcul de la raison les impressions du sentiment, et s'il y a des ménagements à garder, c'est d'empêcher qu'il n'éclate à contre-temps et d'une manière capable d'alarmer l'amour-propre et d'exciter la jalousie des autres.

C'est donc dans cet esprit qu'on reçoit les conseils et les communications qui viennent de notre cabinet ; il est vrai qu'ils ne rencontrent pas toujours la déférence entière qui leur serait due, parce que les excuses, les préjugés, les difficultés mêmes s'interposent entre ce que l'on fait et ce que l'on devrait faire ; mais il en résulte toujours beaucoup de bien, et surtout il n'en reste jamais aucune impression capable d'altérer cette confiance, qui est invariable parce qu'elle dérive de la nature des choses.

Ce sont principalement ces motifs qui me donnent jusqu'à présent un accès plus facile auprès du Roi, des princes de sa famille et de son ministre. Mes collègues, les ministres d'Autriche et de Prusse, se conduisent avec une grande modération à la vérité, mais la politique éventuelle de leurs cabinets ne permettra jamais à celui des Tuileries de leur parler avec la même franchise. Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, Votre Excellence connaît les intrigues dans lesquelles il s'était jeté, ou s'était laissé entraîner, il y a quelques mois. Les ordres qu'il a reçus de sa Cour lui ont prescrit depuis une conduite plus mesurée ; cependant c'est encore à l'aide de sa correspondance et par ses courriers qu'arrivent en Angleterre les informations sinistres et malignes, dont les correspondants de tous les partis et de toutes les nations infectent les journaux anglais.

En recevant ces observations, Votre Excellence voudra bien en faire l'usage qu'elle croira convenable. Il ne me reste maintenant qu'à la supplier, si le cas se renouvelle, de m'indiquer jusqu'à quel point je dois m'ouvrir avec mes collègues sur les démarches particulières qui me seraient ordonnées, cette explication étant nécessaire afin que je puisse remplir les devoirs qui me seront imposés.

N° 483. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 218)

Paris, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le Comte, Votre Excellence connaît le projet du gouvernement de s'arranger avec les puissances de second ordre qui désirent recevoir par anticipation leur quote-part des contributions.

Un de leurs agents ayant porté cette proposition à notre commission des finances, et celle-ci l'ayant transmise à la conférence, il fut convenu entre nous d'en informer nos Cours respectives.

La décision des cabinets alliés vient d'arriver maintenant à leurs ministres ici.

Celui d'Autriche s'y oppose formellement. Celui de Prusse n'élève aucun obstacle, mais s'en rapporte à la manière de voir des autres. Celui d'Angleterre rejette la proposition, en ajoutant que, la France ayant réclamé des facilités au moment du traité, sous prétexte qu'elle était dans l'impossibilité de payer davantage dans le courant de l'année, ce serait manquer de bonne foi que de prouver qu'elle était à même de disposer de moyens qu'elle n'a pas prévus ou avoués d'avance.

Une sévérité pareille, dans une question qui ne blesse les intérêts de personne et qui ménagerait ceux de la France, prouve plutôt la force que l'équité des principes qui l'ont dictée.

Quant à moi, ayant dit que j'attendais les ordres de ma Cour et ne les ayant point reçus encore, je ne me suis prononcé d'aucune manière, mais j'ai cru devoir informer Votre Excellence de tous ces faits, dans l'intention de lui présenter l'état véritable de la question dans ce moment.

N° 484. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 231)

Paris, 6/18 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le Roi a signé hier l'ordonnance concernant les modifications qu'il a cru devoir faire à l'organisation de la garde nationale, quoique Monsieur, qui, d'après les mauvais arrangements pris l'année passée, aurait dû y prêter son consentement, ait refusé de le donner.

La question sur le mode de réunir les Chambres occupe le cabinet très

sérieusement. Votre Excellence connaît le projet dont je lui ai rendu compte dans ma dépêche *sub* n° 196. Après un examen encore plus approfondi, mon opinion serait de dissoudre entièrement la Chambre des députés, et de la faire réélire alors dans le nombre et selon les formes prescrites par la Charte. Cette mesure est plus décisive; elle est franche; elle est conforme aux prérogatives et à la dignité de la couronne. L'autre est sujette à de grandes objections; elle prend le caractère d'un tour d'adresse, et peut même paraître un abus d'autorité. Les opinions des ministres étant encore incertaines dans ce moment, je profiterai de la première occasion pour rendre compte à Votre Excellence de leur décision finale.

Le temps humide et pluvieux continue à causer les plus grandes alarmes sur le sort des moissons et des vendanges. La récolte étant partout retardée d'une manière presque inouïe, la subsistance manque dans beaucoup d'endroits, et les agitations commencent. Ce sont des difficultés qui en imposent aux plus confiants, parce que les remèdes sont au-dessus des forces humaines.

N° 485. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 232)

Paris, 6/18 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le protocole et la copie de la lettre ci-jointe contiennent ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence dans ma dépêche *sub* n° 218, concernant les projets d'arrangement de finances que le gouvernement français désirait exécuter avec les puissances de second ordre qui demandaient des paiements anticipés; elle verra, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'en informer, que l'Autriche et l'Angleterre s'y opposent formellement.

Le marquis d'Osmond écrit de Londres que le duc de Wellington persiste dans l'avis qu'il nous a manifesté ici, de consentir à la diminution de l'armée d'occupation après la fin de la session prochaine des Chambres. Cette mesure deviendra d'autant plus sage que la récolte ne peut être que médiocre et probablement mauvaise. Les subsistances deviendront rares et d'un prix très exagéré; déjà le pain hausse à Paris d'une manière à laquelle les habitants de cette capitale ne sont nullement accoutumés.

N° 486. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 46)

Saint-Pétersbourg, 19 juillet 1816.

Monsieur le Duc, j'ai reçu votre dépêche du 18 juin dernier et le *Moniteur* qu'elle renfermait. Je jouis de cet heureux mariage, qui a donné à la France une nouvelle occasion de montrer son attachement et son respect pour le Roi et la famille royale.

Le grand-duc Constantin vient d'arriver de Varsovie à Tsarskoïé-Sélo, château habité en ce moment par l'Empereur. M. de Steigentesch, qui a de fréquentes conversations avec Sa Majesté, a passé la journée d'hier dans ce même château.

Il me semble que quelques phrases adressées par M. Capo d'Istria à M. de La Moussaye vous avaient un peu effrayé sur les dispositions de ce cabinet à l'égard de la famille qui nous gouverne, et par conséquent à l'égard de la France, puisque les destinées de notre pays et des Bourbons ne peuvent plus se séparer. Je crois que l'on cherchera directement à détruire les craintes que vous avez pu concevoir. Le grand point est d'assurer, d'une manière quelconque, la tranquillité de la prochaine session des Chambres. L'union entre les différentes branches de notre organisation constitutionnelle déterminera seule l'Empereur à user de sa puissante intervention pour décider en notre faveur les questions qui se sont élevées ou qui s'élèveront entre nous et les autres États. Quels ménagements ne devons-nous pas avoir pour ce monarque, lorsque l'on pense qu'il est peut-être le seul de ceux qui exercent une grande puissance en Europe qui franchement veuille abrégé, ou du moins ne pas prolonger, pour la France, au delà du terme qui lui est fixé, l'état de sujétion où la place le traité du 20 novembre 1815.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg croit toujours les dispositions de celui de Berlin mauvaises à notre égard. Ce dernier cabinet verrait avec peine la France négocier particulièrement, même avec une puissance du deuxième ou du troisième ordre, avec le Portugal par exemple. Ce que veut la Prusse, c'est que nos affaires ne soient pas faites par nous, et remplir par là le double but de nous humilier et de nous nuire. Il est heureux que ces dispositions de la Prusse soient reconnues par la Russie, puisque je me trouve de la sorte en état d'en faire sentir le danger. Je dois ajouter qu'on est loin de les approuver.

Le général Pozzo di Borgo vous instruira des idées de l'Empereur sur

la marche qu'il faut suivre pour obtenir quelque diminution dans le nombre des troupes qui occupent une partie de nos frontières.

J'écris aujourd'hui à M. le marquis de Bonnay pour lui faire part de tout ce qui, dans cette dépêche, est relatif à la Prusse, et que je tiens assurément de bonne source, comme presque tout ce que renferme cette dépêche.

N° 487. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 23)

Paris, 20 juillet 1816.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les numéros 10 et 11 ; je réponds particulièrement au numéro 10.

L'affectation que paraissent mettre les gazettes de Pétersbourg à rapporter des bruits propres à égarer l'opinion sur notre situation intérieure, ne me semble point entraîner autant d'inconvénients qu'on pourrait le supposer. On est depuis longtemps habitué en Europe à ajouter peu de foi à ce que répètent les journaux, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles lointaines. Ceux de Russie héritent aujourd'hui des rapports infidèles ou exagérés que les feuilles d'Allemagne se sont lassées de répandre, parce qu'elles ne parviennent point à les accréditer ; il est probable que, comme elles, ils reviendront à des publications plus exactes. Du reste, vous pouvez, en toute confiance, combattre les inquiétudes que des récits mensongers peuvent inspirer sur notre position : elle se consolide chaque jour et nous devons espérer que la tranquillité dont nous jouissons est pour longtemps assurée. J'ai lieu de croire qu'en se montrant le partisan des mesures violentes, comme nécessaires pour réparer les maux de la France, M. le baron de Steigentesch n'exprime qu'une opinion personnelle. Celle de sa Cour, si j'en juge par le langage de M. de Metternich et de M. le baron de Vincent, est au contraire, comme celle des autres grandes puissances, favorable aux idées de modération et de prudence : il est, en effet, facile de juger que celles-là seules peuvent garantir la stabilité de l'ordre de choses constitué en France et en Europe. Quant aux assurances de l'Autriche données au Roi par l'organe de M. de Vincent et à l'occasion de l'événement de Grenoble, elles étaient simplement dictées par un sentiment d'intérêt et de bienveillance, et les termes dans lesquels elles étaient conçues vous auront été inexactement rapportés par M. de Steigentesch, s'ils ont pu vous faire supposer que cette démarche

avait une importance et un but particulier. Nous n'avons d'ailleurs qu'à nous louer des dispositions que nous montre le gouvernement autrichien : elles annoncent le désir d'entretenir avec nous les rapports d'une parfaite intelligence, et je viens encore tout récemment d'en recevoir par le comte de Caraman les assurances les plus positives.

La conduite de l'Angleterre à notre égard a droit de nous satisfaire également. M. le marquis d'Osmond transmet journellement au nom du Prince Régent et de son gouvernement des témoignages de l'intérêt qu'ils mettent à la consolidation de nos affaires. Quelques réclamations que nous avons eu à faire, à l'occasion de violations de territoire commises sur nos côtes par des officiers de la marine anglaise en poursuivant des *s.nugglers*, ont été immédiatement accueillies, et dernièrement même le capitaine d'un brick a été destitué pour un acte de cette nature.

Je vous ai annoncé que M. le marquis de Bonnay avait été extrêmement bien accueilli à Berlin. Il a eu depuis son arrivée l'occasion de recueillir fréquemment de la bouche du Roi et de ses ministres l'expression des intentions les plus favorables. La suite fera juger du degré de confiance qu'on peut accorder à ces démonstrations.

En général, et comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître dans mes précédentes dépêches, nous pouvons remarquer que les sentiments d'animosité et de jalousie que manifestaient à notre égard les différentes puissances, et particulièrement celles de l'Allemagne, ont fait place à des dispositions moins éloignées de la conciliation et même d'une sorte de bienveillance, dont nous pouvons déjà recueillir quelques fruits.

Nos relations avec l'Espagne, qui devraient être les plus intimes et les plus amicales, sont cependant celles dont nous aurions moins à nous louer. Depuis plusieurs mois, elle nous montre une sorte d'aigreur, qui s'est principalement fait sentir dans des réclamations surannées, qu'elle reproduit avec opiniâtreté, et qui sont véritablement inadmissibles. Le Roi, qui a constamment usé envers elle des procédés les plus loyaux et les plus généreux, est bien décidé à repousser toute demande qui n'est point fondée sur les transactions générales du 20 novembre, auxquelles, au surplus, l'Espagne offre en ce moment de donner son accession, comme les puissances qui n'y ont point été parties nominativement contractantes.

La conduite des troupes composant l'armée d'occupation s'est beaucoup améliorée. Les plaintes qui parviennent à cet égard de la part des autorités françaises deviennent beaucoup plus rares, et nous ne pouvons que rendre justice aux soins que les chefs de corps, et particulièrement M. le général Worontsoff, se donnent pour maintenir la discipline. Le

gouvernement du Roi se fait aussi un devoir d'accueillir les réclamations des commandants étrangers et de punir les délits commis envers les militaires placés sous leurs ordres. Il a dernièrement donné une preuve non équivoque de ses dispositions, en révoquant les magistrats qui avaient mis de la négligence à poursuivre deux individus désignés comme coupables du meurtre d'un cosaque, et qui avaient été dénoncés à la justice d'après les ordres du commandant en chef des troupes russes.

Le Roi, voulant donner une illustration nouvelle à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et à celui de la Légion d'honneur, en a conféré les grand-croix à tous les princes de sa famille.

M. le duc de Coigny, M. le duc de Feltre, M. le comte de Beurnonville et M. le comte de Vioménil ont été honorés du bâton de maréchal de France. MM. les maréchaux présents à Paris ont prêté entre les mains de Sa Majesté l'ancien serment d'usage.

M. le comte de Lagarde, dont la belle conduite à l'époque des troubles de Nîmes a fixé les regards et mérité l'approbation du Roi, est nommé ministre de France à Munich.

Sa Majesté a confié la mission de Stuttgart à M. le baron de Montalembert, qui était attaché comme premier secrétaire à son ambassade à Londres.

N° 488. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Mon Général, les dépêches que Votre Excellence m'a adressées jusqu'à la date du 3/15 juin renferment des notions assez satisfaisantes sur le redressement de la marche administrative et politique du gouvernement français, et annoncent en même temps les vues du ministère de Sa Majesté Très Chrétienne relativement aux moyens qu'il désire pouvoir employer, à l'effet d'obtenir de la nouvelle législature des résultats favorables aux progrès de la restauration.

Sa Majesté Impériale me charge de vous témoigner le suffrage qu'elle se plaît à accorder aux observations dont vous avez accompagné les ouvertures que M. le duc de Richelieu vous a faites à cet égard.

Celles-ci se rapportent à deux objets : à la réduction de l'armée alliée placée temporairement en France, et au mode plus libre d'acquitter le paiement des contributions destinées aux puissances qui ont accédé au traité du 8/20 novembre de l'année dernière.

Il n'appartient point à Sa Majesté Impériale de prendre l'initiative sur aucune de ces deux questions, ni d'exprimer d'avance officiellement le vote qu'elle énoncera. Toutefois, s'il peut être agréable au ministère du Roi de le connaître pour son information particulière, l'Empereur n'hésite point à vous autoriser à le manifester confidentiellement à M. le duc de Richelieu dans les termes suivants :

Quant à la réduction de l'armée alliée :

L'Empereur consentira par son vote à ce que l'armée d'occupation soit *de fait réduite* d'un tiers, au moment où la nouvelle législature aura clôturé ses séances, et dès que, par ses travaux, elle aura prouvé à l'Europe que les principes consacrés par la Charte constitutionnelle forment la base immuable de la restauration de la royauté légitime en France.

On dit *réduite de fait*, parce qu'elle pourrait l'être *en principe*, par une suite des négociations que le cabinet des Tuileries entamerait dès ce moment avec les puissances alliées.

En prenant des mesures convenables pour faire terminer ces négociations à l'époque même de l'ouverture des séances législatives, et en réservant l'exécution de cet acte au temps déterminé plus haut, on remplirait avec plus de sécurité, et sans compromettre aucun égard, le but que le ministère du Roi veut atteindre.

Quant au second point :

Les puissances alliées ont fixé des règles pour la perception des contributions destinées aux États qui ont accédé au dernier traité de Paris.

Nul doute que, du consentement des puissances alliées, le gouvernement français ne puisse en adopter d'autres qui soient plus à sa convenance.

L'Empereur ne voit aucun inconvénient à ce que, par un acte arrêté d'un commun accord, les ministres alliés réunis à Paris déclarent, au nom de leurs Cours respectives, tant au ministère du Roi qu'aux ministres des puissances copartageantes, que rien ne s'oppose à l'adoption de gré à gré de nouveaux arrangements relatifs à cette partie des stipulations de Paris, indépendamment des ordonnances réglementaires fixées à cet égard par les plénipotentiaires des puissances alliées, dans leurs conférences de l'année 1815.

Au reste, il n'est point difficile de prévoir toutes les difficultés que doit rencontrer la décision complète de ces deux objets de discussion.

Il importe de les prévenir, et l'on ne saurait indiquer à cet effet qu'un

moyen direct et efficace : la coopération franche et loyale de M. le maréchal duc de Wellington.

L'Empereur désire que vous vous expliquiez vous-même avec lui, mais dans un sens conforme à l'attitude que le cabinet de Saint-Pétersbourg veut conserver dans toutes les affaires qui sont du ressort de l'alliance.

Le vote de la Russie doit être *officiellement le dernier*. Pour éviter cependant les divergences, il est utile d'amener indirectement les opinions respectives à un point de rapprochement. En élayant cette opinion collective du crédit dont jouit à juste titre celle de M. le duc de Wellington auprès de Sa Majesté Impériale, vous lui laisserez tout le mérite et toute la gloire de cette première entreprise.

Elle est grande, parce que c'est des succès qu'elle aura, que peut dépendre l'accomplissement spontané et successif des vœux que l'Empereur forme pour la réintégration pleine et entière de la puissance politique de la France.

Cette puissance est soumise actuellement à une surveillance qui la rend précaire en elle-même et nulle dans toutes les combinaisons de la politique générale.

Les décisions qui auront lieu présentement sur les deux objets en question peuvent la relever. Ce seront les premiers pas qu'elle fera en puissance libre et indépendante. Il importe donc de conduire ces démarches avec assez de précaution. Leur succès doit être immanquable, sans que le cas contraire puisse compromettre les rapports d'intimité qui existent entre les Alliés.

C'est aussi dans la vue de présenter à la Cour des Tuileries des occasions accessoires de déployer son influence dans les rapports extérieurs, que l'Empereur a proposé au cabinet de Vienne d'inviter la France à intervenir amicalement auprès de la Cour de Madrid, à l'effet d'aplanir les obstacles qui retardent l'exécution des arrangements relatifs à la principauté de Lucques.

Ayant destiné à cette affaire une dépêche *ad hoc*, je me dispenserai d'entrer ici dans des détails ultérieurs à ce sujet.

Vous trouverez, Monsieur le Général, dans toutes les pièces qui composent l'expédition de ce jour, un ensemble de faits qui développent dans toute la clarté désirable le système politique que l'Empereur s'est tracé et duquel Sa Majesté ne se départira pour aucun motif secondaire quelconque.

Ce système peut être défini d'un trait : maintenir la paix dont jouit le monde ; en fonder la stabilité sur un juste équilibre et sur une grande

alliance; faire participer à la composition de l'un et de l'autre la France et l'Espagne.

Cette œuvre difficile ne peut être conduite à son terme que par la coopération des gouvernements français et espagnol.

Leur tâche se réduit à faire prévaloir des principes sages et libéraux dans leur administration intérieure, et à admettre des vues dignes de grands États dans leur politique extérieure.

L'intention de l'Empereur est que vous fassiez de ces indications l'objet de vos entretiens confidentiels avec M. le duc de Richelieu, à l'effet d'en faire pressentir, par son entremise, l'importance et l'opportunité au cabinet de Madrid.

L'envoyé de Sa Majesté Impériale à la Cour d'Espagne recevra en temps convenable des instructions analogues.

N° 489. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Monsieur le Général, les combinaisons des Alliés sur tout ce qui se passe en Europe ne sauraient être étrangères au poste que Votre Excellence occupe, et par conséquent je me fais un devoir de lui envoyer différentes pièces qui ont été échangées entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et ceux de Vienne, Londres et Berlin.

Elles renferment l'ensemble des principes que Sa Majesté Impériale professe sur toutes les questions qui sont encore indécises en Europe, et peuvent, par conséquent, vous servir d'instruction générale pour le langage que vous avez à tenir toutes les fois que ces questions sont agitées avec vous ou en votre présence.

La communication que je vous en fais est destinée à vous éclairer sur les vues de Notre Auguste Maître, mais nullement pour que vous en fassiez l'objet d'ouvertures confidentielles ou formelles au ministère de Sa Majesté Très Chrétienne, à moins que vous n'en receviez, comme c'est le cas pour les affaires d'Espagne, une instruction spéciale.

Ces pièces consistent dans le résumé des communications très étendues du général baron de Steigentesch, organe diplomatique de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche à notre Cour, et dans la réponse que le comte de Stackelberg a été chargé de faire.

Vous trouverez en outre parmi ces pièces un mémoire du Prince Régent d'Angleterre, qui explique de quelle nature ont été les commu-

nications confidentielles de notre Cour à celle de Londres, et le précis des ouvertures que l'ambassadeur d'Angleterre a faites en même temps ici.

Ce mémoire a donné lieu à une nouvelle déduction de notre part, que je vous adresse également, et qui complète l'énoncé des principes que Sa Majesté Impériale professe, tant sur les affaires courantes en Europe, que sur celles qu'on peut entrevoir dans l'avenir. Cette déduction ou mémoire¹ vient d'être aussi communiqué aux Alliés, afin qu'ils puissent le prendre en considération et, s'ils en adoptent les principes, contribuer d'après ce qu'ils commandent à consolider le système d'alliance déjà existant.

Il ne vous échappera pas, mon Général, qu'au nombre des ouvertures faites à la Cour de Vienne, en réponse à ses offices, Sa Majesté Impériale a indiqué la nature des instructions d'après lesquelles ses ministres doivent agir pour être complètement et constamment dans le sens de l'alliance, et pour ne point préjuger les questions sur lesquelles il n'y a encore rien de décidé.

Cette partie du travail vous concerne, comme tous vos collègues, et par conséquent j'ai dû en faire spécialement mention ici, quoique l'intelligence et le tact que vous apportez aux affaires auraient pu m'en dispenser.

En me réservant de communiquer à Votre Excellence dans des dépêches particulières les directions spéciales que l'Empereur destine sur des objets de moindre importance, j'ai l'honneur d'être, etc.

**N° 490. Mémoire concernant les communications
du cabinet britannique, pour servir d'instructions à l'ambassadeur
de Sa Majesté Impériale à Londres.**

[Annexe à la dépêche précédente du comte de Nesselrode.]

Les communications du cabinet britannique répondent aux ouvertures que celui de Russie avait adressées au vicomte Castlereagh.

Leur objet est un : *l'affermissement et les progrès successifs* du système européen.

Ce système se composant des transactions consacrées par le recez de Vienne et par tous les actes qui en dépendent, le premier, le plus im-

1. Voir notre document n° 490.

portant des devoirs que les puissances alliées se sont imposés, c'est celui de contribuer d'un commun et invariable accord à l'aplanissement régulier des difficultés qui retardent la réorganisation de l'Allemagne et la mise en exécution de quelques arrangements arrêtés en principe entre différents États.

Cette partie des communications britanniques embrasse les affaires courantes qui sont encore en discussion.

La pièce ci-jointe offre un témoignage réitéré de l'empressement avec lequel le cabinet de Saint-Pétersbourg a conformé son vote à celui des Cours alliées, en prenant toutefois pour règle immuable de ses opinions et de sa conduite la lettre et le sens le plus strict des traités existants. La nature des engagements respectifs et celle des obligations et des droits qui en résultent pour chacune des parties contractantes sont positivement définies par le texte de ces transactions.

Or, ce serait en méconnaître l'intention ou en confondre le sens, que d'attribuer à toutes les puissances signataires, sans distinction, *un égal droit d'intervention ou de participation* dans toutes les questions auxquelles l'exécution de ces actes pourrait donner lieu. En effet, les affaires territoriales dont on s'occupe à Francfort, celles qui regardent les arrangements relatifs à la principauté de Lucques, les contestations avec la Cour d'Espagne, et la négociation encore ouverte à Naples par rapport au prince Eugène, sont chacune d'une nature différente, quoique toutes soient du ressort des puissances alliées.

Le mémoire destiné à énoncer les vœux de l'Empereur sur chacun de ces points donne la mesure pour ainsi dire pratique de l'importance de cette distinction, et semble autoriser les observations suivantes : l'union intime qui existe entre les quatre cabinets de Vienne, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg constitue, pour le salut du monde, *une force morale et politique*, qui est irrésistible.

Elle est morale, parce qu'elle se compose des principes de justice et de modération, et parce que des lois écrites ou des traités d'une grande notoriété précisent avec exactitude les cas où elle doit être employée.

Hors de ces cas, elle semble ne pouvoir pas être appliquée comme moyen décisif ; et les affaires politiques qui n'ont point été prévues ou réglées par des transactions formelles, dussent-elles se rapporter aux intérêts d'un État en particulier ou à ceux du corps des États en général, paraissent exiger des discussions nouvelles, aussi bien que des arrangements sanctionnés du libre concours des parties intéressées.

C'est dans cet esprit aussi simple que positif que le cabinet de Saint-

Pétersbourg s'est prononcé sur toutes les questions relatives aux affaires courantes encore en discussion.

Et c'est dans l'intention de préparer les voies aux *progrès successifs* du système d'alliance, que l'Empereur a fait part à Son Altesse Royale le Prince Régent de quelques aperçus sur plusieurs objets, dignes assurément de toute la sollicitude des puissances alliées.

Le mémoire confidentiel du cabinet de Saint-James répond à ces ouvertures. On en résumera ici le contenu, à l'effet de placer chacune de ces questions sous son véritable jour. Les Cours respectives pourront les considérer séparément. Elles jugeront peut-être convenable de concourir par leurs suffrages aux décisions ultérieures et aux arrangements qui pourraient être un jour trouvés nécessaires pour compléter le système européen.

La première question regarde l'esprit public dans les pays où sa coopération doit nécessairement faire une des bases de leur restauration intérieure et un des moyens de leur association au système européen.

L'opinion qu'on peut avoir à cet égard se renferme dans le cercle des hypothèses. Elle ne peut en sortir pour prendre un caractère positif, qu'à l'épreuve des faits et de l'expérience.

En France, c'est donc la marche de la nouvelle législature qui pourra faire apprécier au juste les progrès qu'aura faits la restauration, sous les auspices des principes constitutionnels; c'est à amener graduellement ce résultat que semblent devoir se réunir les vœux et les soins des Alliés.

Leurs ministres à Paris et le maréchal duc de Wellington, étant à portée de considérer utilement cette question, pourraient s'en occuper. Leur opinion servirait de base aux délibérations des cabinets.

Le général Pozzo di Borgo recevra des instructions analogues.

En Allemagne, c'est *l'organisation et la mise en activité de son pacte fédératif* qui, en détruisant les incertitudes, peuvent calmer l'effervescence des esprits.

Les cabinets de celles des puissances alliées qui concourent à la confection de ce pacte, en ont une vocation exclusive. Les autres Cours alliées, en conservant leur attitude respective à l'égard de l'Allemagne, ne peuvent s'immiscer d'aucune manière dans les rapports intérieurs de la Confédération, moins encore dans les discussions relatives à l'acte fédératif.

L'Empereur se félicite de voir le cabinet de Saint-James partager complètement ses opinions à cet égard. La pièce ci-jointe en offre l'aperçu le plus clair. Le cabinet de Russie, invité par la Cour de Munich à articuler

ses vues sur l'organisation fédérale de l'Allemagne, s'est expliqué alors comme il aime à le faire maintenant.

La seconde question a trait aux forces militaires des États européens et à l'importance de les réduire d'un commun accord dans des proportions convenables et de nature à donner une base immuable à la confiance qu'inspirent déjà la justice des transactions existantes et l'esprit de modération qui les a dictées.

L'Empereur de Russie avait témoigné le désir de connaître d'avance l'opinion du ministère britannique, *quant au mode de procéder d'un commun accord à la réduction respectivement proportionnelle des forces militaires de chaque puissance.*

Le cabinet de Saint-James paraît préférer à tout arrangement préalable *des mesures réelles et effectives, prises par chaque État séparément.*

Cette opinion se fonde sur les complications que présenterait la question *d'établir une échelle de forces pour tant de puissances qui se trouvent dans des circonstances si différentes, quant à leurs moyens relatifs, leurs frontières, leur position et leurs facultés de s'armer en cas de besoin.*

Elle s'appuie en outre sur l'exemple donné par l'Angleterre elle-même et sur les dispositions déjà démontrées de fait par l'Autriche et par la Prusse, de procéder à un désarmement.

L'Empereur se conforme à cette direction et s'occupe déjà d'une réduction. Sa Majesté Impériale s'empressera d'en faire connaître les résultats à ses Alliés, au moment où il s'agira de prendre encore en considération *les faits respectifs* qui doivent attester l'accord parfait d'intention qui aura présidé à la réforme militaire que chaque État opérera dans son intérieur et d'après les convenances locales.

Ce moment paraît indiqué par le traité d'alliance signé à Paris le 8/20 novembre de l'année dernière. Lorsque les puissances alliées seront réunies pour concerter les mesures pacifiques qui sont prescrites par cette transaction, elles reconnaîtront alors les progrès que chacune d'elles aura faits, dans sa sphère respective, vers un désarmement analogue à la situation générale de l'Europe.

Les faits existants, la confection d'un système qui les représente et les sanctionne du consentement général de toutes les puissances n'en sera que plus facile; il portera dans son principe et en lui-même les gages les plus rassurants de sa durée. Il sera agréable à l'Empereur de connaître le suffrage des cabinets respectifs, à l'égard des développements qu'on vient de donner aux indications articulées par le ministère de Son Altesse Royale le Prince Régent.

La troisième question a pour but la liberté et la sécurité du commerce dans la Méditerranée, et conséquemment l'urgence de mettre un terme aux pirateries despotiques des cantons africains.

Le cabinet de Londres, en partageant entièrement les vues énoncées à cet égard par l'Empereur de Russie, propose un moyen de les réaliser qui semble concilier plusieurs considérations dignes d'une mûre réflexion.

Ce moyen consiste à identifier les discussions relatives à cet objet avec celles qui se rapportent à l'exécution des clauses arrêtées en principe, relativement à l'abolition plus ou moins *immédiate, pleine et entière* de la traite des nègres.

L'Empereur y consent, et son ambassadeur près la Cour de Londres reçoit des instructions qui le mettent en état de prendre part à toutes les conférences que les Alliés jugeront convenable d'ouvrir à ce double effet.

Ces instructions sont basées sur les principes énoncés par Sa Majesté Impériale à l'égard de la marche à suivre par les ministres respectifs dans l'application des traités.

Les observations consignées dans ce mémoire sont suggérées par le désir le plus sincère de maintenir inaltérable l'accord qui existe heureusement entre les puissances alliées.

Tant qu'elles avaient à combattre en commun un ennemi aussi formidable que l'était la révolution transformée en despotisme militaire, leur union était aussi cimentée par la force de ce réactif extérieur. Elle en trouve maintenant un dans la situation actuelle de la France et dans les engagements destinés à soutenir la restauration de la royauté légitime.

Ce but, signalé positivement par le traité d'alliance du 8/20 novembre, une fois atteint, l'Europe sera pacifiée et son système politique achevé. C'est alors que de nouvelles combinaisons, fondées uniquement sur les principes immuables du droit, pourraient donner lieu aux développements ultérieurs de la grande alliance. On pourra faire présager au monde et à la civilisation européenne des bienfaits si grands, et les nations les attendront avec une confiance entière, aussi longtemps que la force unique de *l'alliance actuelle* reposera de même sur les principes du droit et sur la teneur solennelle des traités.

N° 491. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Monsieur le Général, indépendamment des événements que j'ai traités dans la dépêche principale qui vous est adressée, et dans celle qui sert

d'accompagnement à toutes les communications qui ont eu lieu entre les cabinets alliés, l'Empereur m'ordonne d'entretenir plus particulièrement Votre Excellence sur la partie de ces ouvertures qui regarde la France.

Celles qui émanent du cabinet de Notre Auguste Maître ont été invariablement suggérées par le désir sincère de voir la France, ainsi que les autres États replacés sous le sceptre de leurs anciens souverains, reprendre le rang véritable qu'ils doivent occuper, afin que l'équilibre européen puisse se rétablir et devenir l'unique sauvegarde des droits des nations.

Quoi qu'il en soit des intentions des autres cabinets à cet égard, l'Empereur a jugé convenable d'associer à ce grand intérêt général tous les intérêts qui semblent attirer de préférence la sollicitude de ses alliés.

C'est uniquement dans cette vue que Sa Majesté Impériale a renvoyé à l'époque où la France sera rendue à elle-même les discussions et, s'il le faut même, les stipulations relatives *au désarmement général et aux développements ultérieurs du système d'alliance*, objets qui semblent réunir à la fois les vœux pressés des Cours de Londres et de Vienne, et peut-être même ceux de la Cour de Berlin.

Tout en apercevant au juste le but secondaire auquel tendent ces ouvertures simultanées de la part des cabinets alliés, l'Empereur néanmoins les apprécie et se plaît à les accueillir, dans l'espoir de les utiliser à l'époque opportune, tant à l'avantage de la cause générale, qu'à celui du rétablissement plein et entier de la puissance politique de la France.

Sa Majesté Impériale, en m'autorisant à vous faire le depositaire du fond de sa pensée, vous donne, mon Général, un témoignage de l'opinion qu'elle a conçue de votre sagacité, et de la confiance que la connaissance profonde que vous avez des hommes et des affaires lui inspire.

L'Empereur est persuadé d'avance de l'emploi utile que vous saurez faire des moyens que cette connaissance mettra à votre portée.

En vous expliquant ainsi le sens positif du mémoire adressé en réponse au ministère britannique sur les affaires qui regardent la France, et l'objet vers lequel se dirigent les indications qui y sont consignées, l'Empereur ne doute pas que la tâche qui vous est confiée, et qui formera le sujet de vos conférences avec vos collègues ainsi qu'avec M. le maréchal duc de Wellington, ne produise le résultat le plus analogue aux vues énoncées ci-dessus.

Il sera complètement conforme aux désirs de l'Empereur, si, par l'impulsion directe de M. le duc de Wellington, ce travail aboutit à faire

arrêter par les Cours alliées la réduction de l'armée d'occupation, aux conditions précisées dans la dépêche qui concerne plus particulièrement cet objet.

Forte de la droiture et de la libéralité des intentions de l'Empereur à l'égard de la France, votre attitude auprès du cabinet de Sa Majesté Très Chrétienne doit acquérir un ascendant majeur. Vous le consacrerez exclusivement à faire persévérer le ministère dans une marche rigoureusement constitutionnelle et entièrement indépendante de tout autre intérêt quelconque. C'est là le seul retour d'amitié et de déférence que Sa Majesté Impériale demande à la Cour des Tuileries.

Pour juger de l'effet que produiront les ouvertures que vous ferez à cette occasion à M. le duc de Richelieu, on ne s'en rapportera qu'au témoignage des faits.

Le plus irrécusable de tous sera celui de la composition de la nouvelle Chambre des représentants, et, ce qui est plus encore, ce seront les actes qui émaneront de ses séances.

C'est en effet de cette législature et de l'influence qu'elle doit exercer sur l'esprit public en France et en Europe, que dépend l'accomplissement des vœux que l'Empereur forme pour la prospérité de la France et pour le repos du monde.

Travaillez, mon Général, à préparer les voies à ces grands résultats, et comptez sur les suffrages de Notre Auguste Maître.

N° 492. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Monsieur le Général, l'ambassadeur de France n'a point laissé ignorer aux ministres de Sa Majesté Impériale la peine que fait éprouver au gouvernement du Roi son maître la continuation de la licence de la presse, tolérée encore en Belgique.

Cet objet a été déjà pris en considération, et des ouvertures très intimes et très confidentielles ont été faites de la part de l'Empereur à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, dans la vue de faire connaître le prix qu'on attachait à la cessation immédiate des abus qui donnaient lieu à des plaintes aussi légitimes.

Cependant, d'après les observations que M. le comte de Noailles vient de faire, il paraît que le foyer de cette influence pernicieuse n'est point encore éteint, et que les mesures mêmes que l'autorité publique avait prises

dans cette intention n'ont produit qu'un effet, sinon contraire, du moins peu satisfaisant.

Il serait peut-être difficile d'extirper d'un trait et par la force seule du gouvernement les germes de cette influence, qui a ses domaines dans les pensées d'une classe très considérable de la génération actuelle, et qui se nourrit de l'art d'écrire, de parler et d'imprimer, devenu de nos temps très commun et très populaire.

L'expérience des siècles passés a démontré que les mesures directes et répressives, en fait d'opinion, plutôt que de calmer, ont irrité les esprits. Et nul doute que l'ascendant de celle qu'il s'agit de combattre actuellement semble ne pouvoir se mitiger graduellement et s'éteindre enfin qu'au moyen des temps et de l'ascendant que doit prendre à son tour la force morale d'une opinion publique complètement contraire.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, l'Empereur est prêt à s'unir à ses alliés dans toutes les démarches qu'ils jugeront convenable de faire d'un commun accord, à l'effet d'éloigner autant que possible des pays limitrophes de la France l'action continuelle de la licence de la presse.

Dans son particulier, Sa Majesté ne se refusera pas non plus à renouveler auprès du Roi des Pays-Bas ses bons offices à cet égard.

Vous êtes chargé conséquemment, Monsieur le Général, d'entretenir M. le duc de Richelieu de l'objet de la présente dépêche. Et en cas qu'il puisse lui convenir d'en constituer une affaire qui serait du ressort de la réunion des ministres alliés, vous vous en occuperez conjointement avec vos collègues, et vous porterez par la suite à la connaissance de l'Empereur les résultats de vos délibérations.

Dans la supposition contraire, Votre Excellence est autorisée à communiquer directement au général Phull les ouvertures que M. le duc de Richelieu sera dans le cas de vous faire. Sa Majesté le Roi des Pays-Bas connaîtra ainsi (par des communications très confidentielles) les vœux formés par la Cour des Tuileries, et le désir de Sa Majesté Impériale de les voir accomplis. Le général Phull recevra des instructions conformes par la dépêche ci-jointe, que vous lui ferez tenir en cas de besoin.

N° 493. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Monsieur le Général, le cabinet de Vienne s'est adressé à celui de Saint-Pétersbourg, à l'effet de concerter les démarches les plus propres

à porter la Cour de Madrid à lever les obstacles qui retardent la mise en exécution des arrangements relatifs à la principauté de Lucques.

Votre Excellence trouvera dans les pièces ci-jointes le précis de ces ouvertures et celui de la réponse qui leur a été faite.

L'Empereur désire contribuer pour sa part à la plus prompte exécution des mesures que les quatre puissances alliées auront arrêtées d'un commun accord et conformément aux communications que vous recevrez par la présente dépêche.

Sa Majesté Impériale vous autorise en conséquence, Monsieur le Général, à vous employer efficacement, de concert avec vos collègues, afin que le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne intervienne d'une manière amicale et confidentielle dans cette affaire, et que, par une suite de ses bons offices, la Cour de Madrid accède à toutes les stipulations du Congrès de Vienne, et notamment à celles qui offrent un établissement à Sa Majesté l'Infante Marie-Louise.

Il est superflu de vous développer ici les motifs qui rendent nécessaire et même urgente cette décision définitive de la part de Sa Majesté Catholique.

Je vous ai communiqué dans le temps la note circulaire que M. de Labrador a remise aux cabinets alliés sur cet objet, ainsi que la réponse que je lui ai adressée au nom de Notre Auguste Maître.

Vous y puiserez tous les arguments qui se rapportent à la question générale de l'accession. Il serait difficile de les combattre victorieusement.

Pour ce qui regarde le sort de la principauté de Lucques, on n'a qu'à considérer les inconvénients majeurs qui accompagnent l'administration provisoire d'un pays quelconque, pour se convaincre que le devoir de la faire cesser est au nombre de ceux que les puissances alliées sont appelées à remplir sans délai ultérieur.

L'Empereur apprendra avec une véritable satisfaction les succès qu'auront ces ouvertures auprès du ministère français, et ceux qu'obtiendra à la Cour de Madrid l'intervention de Sa Majesté Très Chrétienne.

Je vous invite à vous occuper de cet objet avec le zèle et l'activité que vous vouez constamment aux intérêts du service de Sa Majesté Impériale.

N° 494. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Mon Général, les nouvelles que vous nous avez transmises sur la détermination prise par le Portugal de ne point accéder au traité de Paris,

exigent que je vous instruisse de la manière dont Sa Majesté Impériale considère cette question.

Le Portugal n'accède point à cet acte, parce qu'en traitant directement avec la France, il espère obtenir des concessions sur d'autres points qu'il a à réclamer de la part de cette puissance. Nous n'avons aucune raison de ne point désirer que cette marche mène le Portugal au but qu'il s'est proposé d'atteindre; mais il n'en résulte pas moins pour les Alliés l'impossibilité de faire compter à cette puissance des fonds qui ne sont disponibles qu'en vertu du traité de Paris, avant qu'elle n'ait réellement accédé à ce traité.

Il nous eût semblé plus conséquent que le Portugal eût donné son accession au traité, en déclarant en même temps qu'il se réservait de poursuivre directement, auprès de la Cour de France, les intérêts qu'il avait à régler avec elle et qui n'avaient point été compris dans le traité du 20 novembre. Il aurait alors été possible aux puissances alliées de faire payer au Portugal les sommes qui lui sont destinées par suite de cet acte, sans que pour cela ils eussent eu la moindre obligation de lui procurer ce qu'il recherche de la France.

Voilà l'opinion que Sa Majesté Impériale a adoptée sur cette affaire, et Votre Excellence est autorisée à la porter à la connaissance des ministres des Alliés réunis à Paris. Si leurs Cours l'adoptaient également, alors il serait peut-être nécessaire de la notifier aux plénipotentiaires du Portugal, pour qu'ils agissent d'une manière qui y soit conforme, au cas qu'ils en aient l'autorisation.

**N° 495. Questions remises par le général Pozzo di Borgo
au duc de Richelieu ¹.**

Paris, 9/21 juillet 1816.

PREMIÈRE QUESTION

Le Roi doit-il s'attendre à trouver dans la Chambre des députés, telle qu'elle est composée actuellement, la déférence et l'impartialité nécessaires à la marche de son gouvernement?

RÉPONSE NÉGATIVE

1° Parce qu'il existe dans cette Chambre une majorité invariable, composée de personnes qui, sous le prétexte ou sous le masque d'un roya-

1. Cette pièce était annexée à notre document n° 497. Voir plus loin.

lisme pur et exclusif, ont évidemment le projet de prendre des mesures dictées par l'esprit de corps et par le ressentiment provenant de la mémoire des torts reçus et des intérêts blessés durant la Révolution.

2° Parce que les obstacles que la sagesse du Roi a opposés jusqu'à présent à une pareille réaction, ont été ou renversés entièrement ou à peine suffisants pour différer le mal, sans produire le moindre effet durable sur l'obstination, les erreurs et la pétulance des députés.

3° Parce que cette majorité est non seulement organisée d'une manière inaltérable, avec des chefs connus qui la dirigent, mais qu'elle a en outre, par son règlement sur la manière de former les commissions, détruit entièrement l'effet du droit d'initiative, si précieux pour la couronne : l'expérience ayant démontré, dans toutes les discussions, qu'au lieu de délibérer sur la loi présentée de la part du Roi, c'est au contraire sur le rapport et les projets ménagés par les commissaires, que l'assemblée décide, méthode qui change entièrement tout l'esprit de la constitution à cet égard.

4° Enfin, parce que cette majorité, les maximes qu'elle professe et les chefs qu'elle reconnaît sont ouvertement soutenus par l'héritier présomptif du trône, soit qu'ils suivent sa volonté, soit qu'ils la provoquent, ou, ce qui est encore plus dangereux, qu'ils l'interprètent d'après celle de quelques individus sans expérience et sans consistance qui forment la Cour de ce prince.

SECONDE QUESTION

Le renouvellement du cinquième offre-t-il des probabilités suffisantes pour assurer au Roi une majorité impartiale dans la Chambre actuelle ?

RÉPONSE NÉGATIVE

1° Parce que la majorité actuelle est si forte, qu'il conviendrait de supposer une élection toute dans le sens du Roi, pour que l'introduction des nouveaux députés fût à même de la balancer ou de la détruire, chose impossible à espérer jusqu'à ce point.

2° Parce que la conservation des quatre cinquièmes influera sur l'esprit des électeurs. La présence dans les collèges des députés déjà sûrs de siéger à la session prochaine, leur donnera un ascendant formidable. Les préfets, les présidents et les agents du Roi eux-mêmes se compromettront le moins possible envers des témoins oculaires, qui vont devenir la puissance dominante de l'État dans quelques jours, et qui se constitueront en

guerre ouverte avec le ministère, dans la résolution de forcer le Roi à en former un autre qui devienne l'instrument de leurs projets.

3° Parce que cet expédient sera considéré comme le maximum des efforts du Roi envers la Chambre, lorsque celle-ci ne court que les chances qui peuvent être appliquées au cinquième de ses membres, ce qui rend la mise tout à fait inégale et désavantageuse pour le gouvernement.

TROISIÈME QUESTION

L'élimination du nombre des députés supérieur à celui fixé par la Charte et élu en vertu de l'ordonnance du 13 juillet 1815, est-elle une mesure justifiable en droit et propre par le fait à établir une majorité assurée et constante au Roi parmi ceux qui resteront?

RÉPONSE

Les inconvénients de cette mesure consistent :

1° En ce qu'elle n'est pas prévue par la constitution et qu'elle est très difficile à soutenir par l'analogie et le raisonnement.

2° En ce qu'elle attaque, du moins indirectement, la validité des actes de la Chambre qui ont eu lieu durant la session précédente.

3° En ce qu'elle se ressent trop d'un but personnel, puisque, bien que l'exclusion soit fixée d'après une règle générale, la combinaison qui, pour la plupart, ne comprend dans cette règle que les membres les plus marquants opposés au gouvernement, sera toujours regardée comme le seul motif qui a décidé la mesure.

4° En ce qu'elle laisse dans l'assemblée ou une majorité hostile, ou du moins une minorité fort considérable, attachée aux personnes exclues, qui ne manquera pas d'amener les discussions les plus odieuses à ce sujet, et qui se portera selon toutes les probabilités aux plus fortes extrémités contre les ministres.

5° En ce que la nécessité de dissoudre la Chambre, si on y était obligé, arriverait au moment de sa plus grande force, c'est-à-dire lorsqu'elle est assemblée vers l'expiration de l'année et, en conséquence, de celle du terme des impôts, époque qui multiplierait les inconvénients et les dangers de cette résolution forcée.

QUATRIÈME QUESTION

Le Roi doit-il se décider à faire un coup d'Etat, en dissolvant la Chambre des députés?

RÉPONSE

Si les observations précédentes sont fondées, la dissolution de la Chambre en est la conséquence naturelle.

Cette dissolution étant un exercice légitime de la prérogative royale, devient inattaquable en droit.

Elle a lieu au moment où les membres sont dispersés, qui est celui de leur plus grande faiblesse.

La réduction au nombre constitutionnel par l'élection nouvelle rentre dans les principes de la Charte et ne saurait être considérée comme mesure odieuse ou personnelle: la dissolution comprend tous les députés, la réélection donne à chacun le droit d'y concourir; en conséquence l'impartialité existe dans la plus stricte rigueur.

Cet acte prouve encore davantage, s'il est possible, la sagesse et la modération du Roi, aux yeux de la France et de l'Europe, et détruit à la fois les insinuations malignes des ennemis de la restauration, les alarmes des gens qui craignent une réaction, et les desseins imprudents de ceux qui y aspirent.

Un grand nombre de faits et une combinaison de circonstances évidentes démontrent que la France, dans la crise où elle se trouve, ne peut être sauvée que par un gouvernement conforme aux sentiments généralement connus de la nation, bien d'accord avec lui-même et qui s'offre le moins possible en spectacle aux partis de l'intérieur et aux observations des étrangers, par des débats et des dissensions; moins il fera de bruit, plus il conviendra à la situation du pays dans ce moment.

Ce résultat ne peut être que l'effet de la conformité de vues et de la bonne intelligence entre le Roi et la majorité, non pas de toute Chambre des députés quelconque, mais d'une législature composée d'hommes qui sont réunis pour aider le gouvernement du Roi et pour soutenir son autorité constitutionnelle, et non pour s'en emparer, comme les députés actuels y aspirent, afin de convertir le monarque en instrument subordonné d'un système forcé, violent, contraire aux causes morales et aux intérêts principaux qui sont les moteurs de l'opinion en France et au jugement universel de toute l'Europe.

La dissolution de la Chambre actuelle est la base du système que le Roi doit désirer d'établir; son accomplissement définitif dépendra du résultat des élections pour la formation de la nouvelle.

Aucune règle générale ne peut servir à écarter entièrement cette difficulté: elle ne saurait être appréciée au juste qu'après l'examen particu-

lier des dispositions de chaque collège électoral, dans les différents départements. Cependant il existe des mesures dépendant du gouvernement, qui devraient lui procurer une grande influence :

La volonté du Roi, annoncée par l'acte de dissolution, de manière à détruire toutes les insinuations pratiquées par les intrigants auprès des gens faibles ;

L'intervention et la diligence des préfets, dont le gouvernement peut s'assurer en affermissant ceux sur lesquels il a raison de compter, et en remplaçant les autres sans ménagement ;

L'influence des présidents des collèges électoraux, qu'il faut choisir avec la plus stricte attention, relativement à leur manière de penser ;

La nomination d'un ministre de la justice immédiatement après l'ordonnance de dissolution, afin de diriger les tribunaux et les gens de loi dans le sens du gouvernement, au moment des élections ;

Enfin, les autres moyens de détail, qu'il serait inutile d'indiquer ici, et qui sont inhérents à des opérations pareilles dans les gouvernements représentatifs.

On convient que, même après toutes ces précautions, le succès n'est pas évidemment démontré, mais il est éminemment probable, lorsque dans toutes les autres hypothèses il est impossible.

Si le Roi, en conservant la Chambre actuelle, succombe à sa violence et à sa dureté, et qu'il soit obligé de recevoir d'elle et de l'esprit qui la domine ses propres agents, sa considération personnelle et son autorité sont anéanties ; il n'en sera plus le dépositaire, mais le prête-nom. L'exagération des ultra-royalistes d'un côté, et les machinations des transfuges jacobins qui s'y associent, de l'autre, après avoir compromis et avili sa couronne tous les deux, quoique dans des vues différentes, auront travaillé de concert à le perdre.

N° 496. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 48)

Saint-Pétersbourg, 29 juillet 1816.

Monsieur le Duc, le 27 de ce mois le commerce de Pétersbourg a célébré l'ouverture de la Bourse, bâtiment considérable achevé depuis plusieurs années, en donnant dans la grande salle de cet établissement un dîner à l'Empereur, à la famille impériale et aux personnes les plus marquantes de la Cour.

J'ai eu, en dernier lieu, avec le comte Capo d'Istria une conversation

dans laquelle il a semblé me parler avec confiance et avec cette aisance qui dispose si bien en sa faveur. Cette conversation m'a mis à portée de juger des dispositions du cabinet russe à l'égard de plusieurs des puissances de l'Europe, et de remplir quelques-uns des devoirs qui me sont imposés par mes instructions. Le comte Capo d'Istria a bien voulu appuyer les paroles qu'il m'adressait par la communication confidentielle de notes données par le ministère russe en réponse à celles qui lui avaient été remises par divers membres du corps diplomatique résidant à Pétersbourg.

Le comte Capo d'Istria m'a parlé dans le sens de votre dépêche n° 22. Il croit que la France doit user d'une grande prudence dans toutes les démarches qui amèneront à réformer, à une certaine époque, son système politique. Elle doit ménager quelques puissances, toujours prêtes à prendre ombrage du désir si légitime qu'elle peut avoir de reprendre son indépendance. Il faut qu'elle cache l'appui que lui donne la Russie, et c'est dans la volonté de le dissimuler que M. Capo d'Istria voudrait que les propositions qui pourraient être dans nos intérêts partissent plutôt du cabinet de Londres, ou, pour mieux dire, du duc de Wellington (car il ne compte que sur lui), que du cabinet de Pétersbourg, qui se bornerait alors à les appuyer fortement. C'est de cette manière qu'est satisfait, dans ce moment, le désir que vous avez exprimé de voir diminuer le nombre des troupes qui occupent une partie de la France. Le duc de Wellington semble l'approuver et l'appuyer. Cette communication de M. Capo d'Istria m'a dispensé d'indiquer au cabinet russe, conformément à votre dépêche n° 22, que nous le verrions avec plaisir intervenir pour obtenir la diminution d'une partie des charges que l'occupation militaire fait peser sur la France.

Quant à la Prusse, et ceci se rapporte à une partie de mes instructions, quelque amicales que soient les relations de cette puissance avec la Russie, cette dernière ne se prêtera dans aucune occasion aux vues ambitieuses du cabinet de Berlin; elle y mettra même obstacle, car sa volonté bien arrêtée est de maintenir l'ordre établi en Europe par les derniers traités, et de n'user de son énorme force que pour les faire observer. Il ne peut pas, ce me semble, rester de doute sur la sincérité du cabinet de Pétersbourg en montrant de pareils sentiments, lorsqu'on a entendu, comme moi, sa réponse à une note du ministre de Prusse, dans laquelle il demandait que Sa Majesté Impériale ne conservât pas son ministre à la Diète de Francfort; l'Empereur a refusé fort nettement cette demande. Comme j'ai eu l'honneur de vous le mander dans une de mes précédentes

dépêches, il connaît la malveillance de la Prusse pour la France, et le danger dont peut être, pour le repos de l'Europe, le malaise que cause à cette première puissance la disposition topographique des pays qui la composent.

Vous voyez, Monsieur le Duc, que la politique de la Russie s'accorde tout à fait avec la nôtre, dans la volonté où nous sommes de ne point laisser passer les États d'Allemagne du second ordre sous une sorte de suzeraineté de l'Autriche ou de la Prusse. Ces États du second ordre chercheraient volontiers dans la Russie et dans la France un préservatif à l'influence que veulent exercer sur eux les grandes puissances allemandes. Une note du ministère russe, en réponse à celle du comte de Bray, ministre de Bavière, ne m'a point laissé d'incertitude à cet égard.

Je crois inutile, Monsieur le Duc, de revenir avec vous sur les bonnes dispositions de la Russie à notre égard. Elles vont jusqu'au point de parler de l'armée formidable qu'entretient l'Empereur malgré la paix, armée dont la force effraye tant l'Europe, comme d'un moyen de se faire mieux écouter dans les demandes qu'il pourra faire à ses alliés, et qui auront toujours pour but de rendre à la France le rang qu'elle doit occuper parmi les nations. « Je diminuerai mon armée lorsque la balance politique sera rétablie : elle ne peut l'être que par l'affranchissement de la France. » Tel est le langage de Sa Majesté Impériale. On ne saurait mieux dire pour nous rassurer sur ce qui inquiète, avec quelque raison, une bonne partie de la vieille Europe.

P.-S. — M. de Rumigny me mande que, malgré son désir de correspondre avec moi, il n'en a pas les moyens. J'en suis d'autant plus surpris qu'à mon départ de Paris il m'a été remis un chiffre pour Stockholm, qui me devient inutile, si notre chargé d'affaires dans cette ville n'en reçoit pas un semblable.

N° 497. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 236)

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le gouvernement du Roi continue à rencontrer la soumission suffisante au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, et l'expérience prouve journellement que c'est plus à la confiance qu'il inspire par sa modération, qu'à la crainte qu'il imprime par ses forces, qu'il doit un tel résultat.

Malgré cette bonne disposition des esprits, il existe une inquiétude vague qui augmente à mesure que l'époque de la réunion des Chambres approche. L'effet produit par la dernière session dure encore ; les projets, les discours et la conduite en général des personnes qui ont abusé de leur crédit sur la majorité des députés, continuent à se montrer avec la même violence.

Tous les ambitieux ou les intrigants qui aspirent à des changements ou dans l'administration ou dans le gouvernement, comptent sur cette époque ; les dévots, les courtisans, les royalistes outrés, veulent un ministère qui leur convienne davantage ; les ennemis de la paix publique et de la restauration attendent la lutte pour profiter du trouble ou du scandale ; M. de Talleyrand lui-même offre aux soi-disant puristes de les aider de son talent, et de remédier ainsi à la difficulté où ils se trouvent de former une administration qui ne soit pas notée d'ineptie et d'incapacité absolue au moment même de sa naissance.

Au milieu de toutes ces spéculations, il dépendra du Roi et de son conseil actuel de prendre des mesures capables de les détruire, et de répondre à l'expectative du public, qui ne partage nullement les erreurs ou les projets criminels des factieux d'aucun genre.

J'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans mes dépêches précédentes que, selon mon opinion, la France ne pouvait être ni organisée ni gouvernée avec la différence systématique existant entre la majorité des députés et le ministère, et que la paix de ce pays, et, en conséquence, celle de l'Europe, dépendaient, à mon avis, des résolutions qui seraient prises pour réunir l'administration et la représentation dans les mêmes vues. C'est la force de cette vérité qui m'a décidé à remettre confidentiellement à M. le duc de Richelieu la série des questions contenues dans l'annexe ci-jointe ¹, et à le prier de tourner principalement son attention vers cet objet, duquel tous les autres dérivent et dépendent.

Les ministres sont en général convaincus de la nécessité d'une réforme quelconque, mais ils hésitent encore à se prononcer pour la dissolution, qui, cependant, dans la circonstance actuelle, me paraît le seul remède constitutionnel, radical et honorable qu'ils puissent adopter.

La commission du budget continue son travail. Il est démontré que, outre les revenus ordinaires, les dépenses de 1817 exigeront une somme additionnelle de 250 millions environ. Les difficultés politiques et financières sont grandes ; celles que la mauvaise saison menace d'y ajou-

1. Cette annexe est notre document n° 495.

ter peuvent devenir insurmontables. La récolte des vins est presque perdue et celle des blés est dans le danger le plus imminent; ni la mémoire des hommes, ni la tradition n'offrent l'exemple d'une pluie non interrompue pendant deux mois, dans la saison où nous sommes. Le retard des moissons laisse le peuple des campagnes sans travail; leur dépérissement fait craindre que celui des villes ne soit exposé à se trouver sans pain.

N° 498. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 237)

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le Comte, Votre Excellence est informée du projet du gouvernement français tendant à obtenir la diminution d'environ 30 000 hommes sur l'armée d'occupation. Elle connaît également la communication confidentielle que M. le duc de Richelieu en avait faite à lord Wellington au moment de son départ pour Londres, et tout ce qui s'était passé à ce sujet entre ce dernier et moi.

Les deux lettres ci-jointes¹ contiennent la manière dont le ministère

1.

Le duc de Wellington au duc de Richelieu.

Cheltenham, 18 juillet 1816.

Monsieur le Duc, je vous envoie la copie d'une lettre que je reçois de lord Castlereagh, après la consultation avec ses collègues sur le désir de Sa Majesté que la force des Alliés en France soit diminuée à la fin de l'année. Vous y verrez qu'on croit en ce pays-ci ne pas pouvoir décider la question sans la participation des autres puissances; mais je crois que vous trouverez le gouvernement britannique bien disposé à accéder à vos vœux, s'il n'y a pas de la répugnance de la part des autres puissances.

Je vous ai déjà conseillé de n'en pas faire l'ouverture jusqu'à la fin de l'année. Je crois que vous vous trouverez alors en meilleur état sous tous les points de vue.

Mais c'est absolument nécessaire de mettre fin à cette espèce d'irritation qui existe partout, à cause des injustices des magistrats français. Pour moi, je vous assure que, malgré le désir que j'ai de faire ce qui peut convenir au Roi et à vous personnellement, je m'opposerai à la réduction de la force, si nous nous trouvons dans le cas de nous faire justice à nous-mêmes. C'est clair que notre position en France serait essentiellement différente, dès que les lois ne nous donnent aucune protection personnelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

WELLINGTON.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'écrire au général Pozzo di Borgo, et je vous prie de lui communiquer ce que je vous annonce dans cette lettre, pour qu'il en écrive à Sa Majesté l'Empereur.

[Annexe.]

Lord Castlereagh au duc de Wellington.

Saint-James's Square, July 10th 1816.

My dear Sir, I have not failed to communicate to the cabinet the substance of the confidential conversation which the duke de Richelieu held with Your Grace, immediately pre-

anglais envisage cette question. Sans se compromettre, il paraît néanmoins disposé à consentir à la mesure, dans certaines circonstances données; comme il se réfère principalement à l'opinion des autres puissances alliées, il dépendra essentiellement de celle que notre cabinet fera connaître, de procurer à la France un soulagement aussi important.

En combinant les dates de mes rapports antérieurs sur cette matière, je dois espérer recevoir les ordres qu'il aura plu à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, de me donner; il est de mon devoir, en les attendant, d'ajouter que, selon mon opinion, ce serait conforme au bien de son service et à la juste confiance avec laquelle la nation française attend de sa haute protection et de sa générosité tous les avantages qui sont compatibles avec ses autres engagements, de témoigner le désir de venir à son secours dans cette occasion.

Le comte de Caraman, ambassadeur à Vienne, maude à M. le duc de Richelieu que, s'étant ouvert à ce sujet à M. le prince de Metternich, celui-ci avait déclaré qu'il consentait à la proposition, du moment que les autres Alliés y auraient adhéré, et qu'il donnerait des ordres au général Vincent, à Paris, de s'expliquer en conséquence, au cas que la discussion fût portée à la délibération de notre conférence.

Lord Fitz-Roy-Somerset vient d'arriver ici pour reprendre son poste de secrétaire de l'ambassade anglaise; il m'a dit que lord Wellington, dont il est le neveu par sa femme, ne reviendra qu'avant la Saint-Louis, c'est-à-dire vers le 13/25 du mois prochain.

vious to your departure from Paris, on the subject of a possible reduction in the amount of the allied forces stationed in France.

It must be distinctly understood that the Prince Regent's ministers can form no opinion upon this or any other question affecting the general interests, except upon deliberation with the allied cabinets, but, subject to this understanding, Your Grace may assure the duke de Richelieu that their disposition would prompt them, upon this as upon all occasions, in the spirit of the protocole signed at Paris in November last, to accommodate their arrangements to the financial convenience of the french government, so far as the same can be reconciled with the general security of Europe, with which the interests of His Most Christian Majesty must be considered as inseparably identified.

The cabinet entirely concur with Your Grace in opinion, that the close of the ensuing meeting of the Chambers is the earliest period at which any reduction whatever can be prudently contemplated in the allied forces, and that it must wholly depend upon the state in which affairs shall be left in France at the close of their deliberations, how far any measure of this description can be then adopted, consistently with a due attention to weightier considerations.

Should the duke de Richelieu think fit to open this question to the allied ministers at Paris, the british government will be disposed to entertain it, in conjunction with their allies, subject to the qualifications above stated.

I am, Sir, etc.

CASTLEREAGH.

N° 499. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 238)

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le Comte, l'ordonnance concernant la garde nationale a été publiée dans les termes contenus dans la gazette ci-jointe.

L'esprit qui l'a dictée tend évidemment à soumettre cette partie de la force publique aux autorités administratives des lieux où elle est formée et à corriger les inconvénients de son ancienne organisation.

Pendant toutes les discussions qui ont eu lieu sur cette matière, le Roi a constamment adopté l'opinion de ses ministres, qui, de leur côté, ont jugé pour le moment devoir s'arrêter aux dispositions sus-énoncées, afin de ne pas trop irriter un grand nombre de personnes dans les départements, flattées du rôle qui leur était assigné par la formation précédente.

N° 500. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 243)

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le Comte, les trois individus condamnés à mort, comme coupables d'avoir voulu attenter à la sûreté du Roi et de la famille royale et exciter une révolte, sous le nom de *Patriotes de 1816*, ont été exécutés en place de Grève.

Les détails sont contenus dans la gazette ci-jointe ; le concours du peuple était fort considérable, sans néanmoins avoir montré aucune marque de désordre.

N° 501. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 244)

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le Comte, le général Wilson et ses complices ont été mis en liberté, à la fin du terme fixé par le jugement qui les avait condamnés¹.

L'ambassadeur d'Angleterre ayant désiré ne pas les voir partir de la prison accompagnés par des gendarmes, leur avait obtenu la permission de rester en ville le temps nécessaire pour faire leurs paquets, selon sa propre expression.

1. Ils avaient été condamnés le 24 avril 1816 à trois mois de prison.

Ces Messieurs, se trouvant en liberté depuis le lundi jusqu'au jeudi, non seulement n'accéléraient pas leur départ, mais ils répétaient les propos les moins excusables. La police leur ordonna alors de s'éloigner, ce qui eut lieu immédiatement, sans aucun autre éclat.

M. Hutchinson a rejoint son régiment ; les deux autres ont passé en Angleterre.

N° 502. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 247)

Paris, 4/16 août 1816.

Monsieur le Comte, l'assesseur de collègue Hattchinski, chargé de l'expédition de Votre Excellence en date du 9/21 juillet, est arrivé ici le 28 juillet/9 août.

Ayant lu et médité, avec toute l'attention possible, les ordres, les instructions et les pièces qu'elle a bien voulu me transmettre, je crois en avoir saisi l'esprit, et me regarde suffisamment informé des vues et des intentions de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, pour travailler, autant que les circonstances le permettront, à les remplir exactement.

Persuadé, comme je crois en avoir convaincu Votre Excellence, que la différence de système entre le gouvernement et la majorité des députés empêche la réorganisation de la France et la paix de l'Europe, toute mon attention s'est dirigée vers les moyens de faire cesser ce germe de discorde universelle.

Mon rapport *sub* n° 236, avec la série des questions qui y était annexée, contenait l'opinion où j'étais de porter le Roi et le ministère à dissoudre la Chambre actuelle et à faire procéder à une élection nouvelle d'après le nombre et les conditions fixées par la Charte.

C'est quelques jours après cette ouverture, que l'expédition de Votre Excellence m'est parvenue ; l'esprit qui l'a dictée m'autorisait évidemment à persister dans mon projet.

Le Roi, prévenu par le duc de Richelieu de l'arrivée du courrier, désira s'entretenir avec moi, et je me rendis immédiatement auprès de lui. Après lui avoir exposé en termes généraux les desseins magnanimes de Sa Majesté l'Empereur envers la France et envers sa personne et sa famille, et l'ayant assuré positivement des dispositions favorables qui existent pour diminuer en partie le fardeau provenant de l'occupation militaire, je me fis un devoir de lui démontrer qu'un si grand appui

dépendait entièrement de celui que notre cabinet aurait trouvé dans la sagesse et la stabilité de son gouvernement.

Le Roi, pénétré de l'importance de la communication, en témoigna la plus vive reconnaissance, et termina le discours en disant : « Vous pouvez assurer l'Empereur que je resterai constitutionnellement le maître. »

En félicitant Sa Majesté sur le parti qu'elle se proposait de prendre, je lui demandai si elle regardait la dissolution de la Chambre comme moyen indispensable d'accomplir son objet. Cette question amena une discussion très sérieuse sur la nécessité et le mérite intrinsèque de la mesure. Le Roi, qui n'est pas naturellement porté pour les résolutions fortes, aime à se flatter de trouver dans les députés plus de déférence, et compte sur sa propre fermeté à l'avenir pour justifier son hésitation présente. Comme rien ne lui serait plus nuisible que de le laisser dans cette illusion, je pris la liberté de lui représenter son erreur et de lui démontrer que, pour éviter un effort de volonté aujourd'hui, il se mettait dans la nécessité évidente d'en faire un plus grand au milieu du tumulte et du scandale des débats, des préjugés actifs de son frère, des intrigues des courtisans et de la pétulance des salons de Paris.

Quoique je ne sois point parvenu à obtenir une réponse décidément favorable, le Roi me dit que ses ministres agitaient la question au conseil ; qu'elle n'avait point encore été portée devant lui ; qu'il y réfléchissait sans cesse, et en délibérerait après l'avoir examinée de nouveau de la manière la plus sérieuse.

Toutes mes démarches étant concertées avec le duc de Richelieu, je l'informai immédiatement de celle que je venais de faire, et nous convinmes de persister dans le même projet, sans admettre de palliatifs inférieurs à l'importance des circonstances et incapables de produire aucun résultat décisif.

Le ministre de la police, qui acquiert auprès du Roi beaucoup d'influence et montre des talents et du courage, est entièrement de cette opinion. Le duc de Feltré n'a pas de répugnance à s'y associer ; celui de la marine y sera entraîné. Le chancelier désire autrement, mais sa résistance dépend de celle qu'il suppose de la part du Roi. M. Lainé, qui ne craint pas la responsabilité et les conséquences qui le concernent, est effrayé de celles qu'il pourrait attirer sur d'autres ; il s'appesantit sur les inconvénients possibles de la dissolution, et ne s'arrête pas assez sur les désordres inévitables de la convocation de la Chambre actuelle. Malgré ces hésitations, le ministère se décidera pour le renouvellement et cher-

chera à y porter le Roi; le succès définitif est néanmoins encore incertain.

L'exposé que je viens de soumettre à Votre Excellence servira à la convaincre que je m'abstiendrai pour le moment de mettre en avant, même d'une manière indirecte, aucune mesure tendant à changer l'attitude des Alliés en France.

Si le Roi, par un coup d'État, se délivre des obstacles qui entravent sa marche, si, par l'accord de tous les pouvoirs qui constituent l'essence politique du gouvernement, il donne des preuves de force et de stabilité, les moyens de lui être utile et les expédients pour y parvenir paraîtront et se multiplieront sans cesse; mais, avant cette époque, je crois voir dans mes instructions les ordres de ne rien hasarder et de conserver la liberté la plus entière d'agir selon les circonstances. Le problème à résoudre de notre part devient tous les jours plus évident : employer l'influence commune des Alliés pour porter le Roi et son gouvernement à se rendre forts, populaires et respectables, et se servir ensuite des succès qu'on aura obtenus, pour décider ces mêmes puissances à les ménager et à les respecter à leur tour. La première partie est encore trop incomplète pour faire de la seconde un objet de délibération dans ce moment.

Le duc de Wellington doit se trouver maintenant à Bruxelles; il est attendu à Paris avant la fête de Saint-Louis. Ma conduite envers lui continuera à être la même en général; les démarches particulières dépendront entièrement des circonstances.

N° 503. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 248)

Paris, 4/16 août 1816.

Monsieur le Comte, avant de rendre compte des démarches faites en exécution des ordres contenus dans la dépêche concernant la médiation de Sa Majesté Très Chrétienne auprès de la Cour de Madrid afin de décider celle-ci à accéder aux arrangements stipulés pour l'établissement de Sa Majesté l'infante Marie-Louise dans la principauté de Lucques, je crois nécessaire d'informer Votre Excellence des rapports actuellement existants et de l'état de plusieurs questions qui se sont élevées entre ces deux Cours.

Après avoir reçu la réponse de tous les cabinets de l'Europe signataires de l'acte du Congrès à sa protestation, la Cour d'Espagne nomma des commissaires liquidateurs pour être admis, en vertu des traités, à vérifier ses réclamations envers la France; et, ayant demandé à notre

conférence de les faire recevoir et reconnaître comme tels, nous consentimes à sa proposition.

Le chevalier de Labrador réclama ensuite notre intervention pour insister auprès du ministère français, afin qu'il admît les prétentions de l'Espagne.

Avant de nous décider à cette démarche, mes collègues et moi, nous demandâmes de connaître les différends entre ces deux gouvernements, moyennant les notes qu'ils avaient échangées à cette occasion.

Les pièces nous ayant été communiquées, nous y avons trouvé que l'Espagne exige de Sa Majesté Très Chrétienne des indemnités sans fin, à commencer depuis la paix de Bâle, jusqu'à la restauration.

La France, de son côté, a répondu d'une manière négative et très forte contre tous les griefs que l'on prétend mettre à sa charge.

Dans cette situation, les ministres des Cours alliées, étant appelés à accorder ou à refuser leur intervention, ont cru de leur devoir de s'expliquer avec M. de Labrador de la manière suivante : c'est-à-dire que, toutes les prétentions entre la France et les autres gouvernements étant réciproquement éteintes par les traités et conventions de Paris, l'Espagne n'avait aucun droit d'implorer l'appui des puissances signataires de ces traités pour la soutenir dans des réclamations de ce genre, mais que nous étions prêts à la seconder dans les cas qui concernent les indemnités ou paiements dus à des sujets, selon la lettre de la convention du 8/20 novembre, déjà devenue la règle de toute l'Europe.

Nous lui avons déclaré en outre, et spécialement le ministre d'Autriche, par son insertion au protocole n° 45, que, la France insistant sur l'accession de l'Espagne aux traités avant d'admettre aucune liquidation, nous la considérons fondée dans cette prétention ; et, ayant prié M. de Labrador de s'expliquer sur ce point, il a déclaré vouloir demander les ordres de sa Cour.

Bien que le ministre d'Espagne se soit exprimé de manière à faire espérer que l'accession aura lieu, je suis porté à croire qu'elle contiendra la réserve ordinaire. Ma supposition est confirmée par une démarche de M. de Labrador auprès de moi, faite il y a quelques jours et avant l'arrivée du courrier, afin de rendre notre Cour médiatrice entre celles d'Espagne et d'Autriche, moyennant un arrangement dont les bases sont contenues dans l'annexe n° 4.

C'est lorsque j'avais pris cette confiance *ad referendum*, et au milieu des discussions dont je viens de rendre compte à Votre Excellence, que sa dépêche m'est parvenu.

En combinant toutes ces circonstances, j'ai cru ne devoir rien compromettre et me borner pour le moment à préparer quelques ouvertures pour la suite. Ainsi, j'ai conféré sur le sujet avec M. le duc de Richelieu, qui s'est déclaré prêt à faire les démarches qu'on lui suggérera, en observant cependant que sa position actuelle envers l'Espagne était peu favorable à une négociation de ce genre et où l'accession pure et simple devenait un argument en sa faveur, dans les querelles que cette Cour lui suscite.

J'ai ensuite demandé au général Vincent s'il avait aucune connaissance des communications qui avaient eu lieu à ce sujet entre notre Cour et celle d'Autriche. Sa réponse ayant été négative, je me suis borné à le mettre au fait de l'idée de Sa Majesté l'Empereur, d'employer la médiation de la France, si cet expédient était jugé utile par nous tous, afin de décider l'Espagne à accéder aux actes du Congrès; sur quoi, il m'a dit qu'il écrirait à Vienne, pour recevoir des instructions et des éclaircissements.

Une proposition plus générale et plus explicite, faite à la conférence et à tous mes collègues, aurait été dans le moment inutile et imprudente, soit parce qu'ils n'auraient pu que demander les ordres de leurs Cours, soit que, les intentions de l'Autriche étant encore inconnues, si elles étaient en opposition, la nôtre se serait trouvée compromise, d'autant plus que l'Angleterre se serait réunie à la première infailliblement.

Les progrès de cette affaire dépendront donc des ordres de Vienne; mais le vrai moyen de la terminer selon l'équité et à la satisfaction commune, serait d'avoir quelque égard aux nouvelles ouvertures de l'Espagne.

En jugeant la question indécise de la réversion de Parme en faveur de l'infante Marie-Louise et de ses enfants, et en faisant quelques légers avantages pécuniaires en attendant, celle-ci acceptera la principauté de Lucques, qui, à son tour, reviendra à la Toscane au moment de la réversion; la France serait tranquillisée par l'exclusion du fils de Bonaparte, l'Espagne satisfaite, l'Autriche ne sacrifierait dans le fond aucun intérêt positif, et la paix serait complète.

N° 504. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 249)

Paris, 4/16 août 1816.

Monsieur le Comte, ayant reconnu par la dépêche de Votre Excellence l'intérêt que mettait Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, à voir

le Portugal participer aux indemnités de guerre qui lui ont été destinées sur les contributions françaises, j'en ai conféré dans ce sens avec M. le marquis de Marialva, lui offrant de le seconder dans tout expédient qu'il aurait présenté pour lever la difficulté de la non-accession.

Cet ambassadeur, après avoir exprimé sa reconnaissance pour cette marque de bienveillance, m'a dit que la négociation avec la France à l'égard de la Guyane se trouvait prête à être conclue;

Que sa Cour la restituait à la France sans hésitation;

Que la question des limites était presque décidée, étant déjà convenu du point de départ sur la côte et n'attendant que quelques informations locales pour tracer la ligne intérieure;

Qu'en conséquence, la signature du traité devant lever tous les obstacles, il ne mettait aucune importance à faire des démarches anticipées pour obtenir les fractions très modiques de la quote-part qui lui est assignée sur les contributions, et qu'il est sûr d'embourser dans peu de temps.

N° 505. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 250)

Paris 4/16 août 1816.

Monsieur le Comte, en exécution des ordres qui me furent transmis dans le temps, je priai M. le duc de Richelieu de charger le marquis de Rivière, ambassadeur du Roi à Constantinople, de travailler à détruire les mauvaises impressions que la malveillance avait cherché à répandre sur l'objet du traité autographe d'alliance entre les souverains, et en général sur les desseins de notre Cour contre la Porte Ottomane.

L'ambassadeur français mande qu'il s'est acquitté de cette commission avec quelque succès, mais qu'en même temps le Reis-Effendi lui avait observé qu'on attendait avec impatience le moment de fixer les différends qui existent à l'égard des limites asiatiques et autres points encore en litige, objets sur lesquels le Divan conserve encore beaucoup d'alarmes.

Le ministre français continuera à donner les ordres à sa légation pour entretenir avec Son Excellence M. le baron de Stroganoff les communications les plus intimes.

N° 506. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode

(N° 232)

Paris, 4/16 août 1816.

Monsieur le Comte, la lettre pour M. le lieutenant-général baron de Phull lui a été envoyée par courrier, avec une autre de ma part, dont la copie est ci-jointe.

Le duc de Wellington, à son retour à Paris, nous apportera probablement des renseignements plus récents sur les intentions de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas à l'égard du séjour des réfugiés, et je m'entendrai avec lui et mes collègues sur toutes les démarches qu'on jugera convenables.

La licence des libelles est portée à son comble; ni sexe, ni âge, ni dignité ne sont épargnés; les principes les plus subversifs sont publiés périodiquement, dans un langage qui rappelle les jours les plus atroces de la Révolution.

Cette impunité confond les idées de beaucoup de monde en France, et fournit matière à un nombre infini de calculs et de combinaisons, ineptes à la vérité, mais que l'ignorance et la malignité ne manquent pas d'accréditer jusqu'à un certain point.

Il est à désirer que l'abus porté à l'excès provoque le remède, et que Sa Majesté le Roi des Pays-Bas se lasse de son indulgence envers des personnes qui ne la méritent nullement.

N° 507. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 234)

Paris, 4/16 août 1816.

Monsieur le Comte, l'ex-ministre Fouché publie dans ses correspondances qu'il est poursuivi par le gouvernement du Roi dans l'asile qu'il veut choisir, et que MM. de Bonnay et de Caraman, en passant par Dresde, lui ont suscité des persécutions.

M. le duc de Richelieu m'a assuré que toutes ses assertions sont fausses, et que cet homme cherche à les accréditer pour se rendre intéressant et avoir une occasion de plus de faire parler de lui.

Le ministre français m'a ajouté qu'il venait de demander l'éloignement de la duchesse de Saint-Leu, d'après les preuves des menées et des correspondances qu'elle ne cesse d'entretenir avec des agents en France et

parmi les réfugiés ; c'est la Cour d'Autriche qui a fourni les renseignements les plus essentiels à ce sujet.

Votre Excellence sait que M^{me} Joseph Buonaparte, après avoir renoncé au projet de passer en Amérique, s'est retirée en Allemagne, près de Francfort. Sa sœur, la princesse de Suède, a demandé d'aller la rejoindre ; le Roi lui a fait dire qu'elle était libre de faire ce qui lui convenait le mieux et qu'il ne voulait consentir qu'à ce qu'elle aurait désiré ; M. de Richelieu s'est rendu chez elle pour lui tenir le même langage, dans l'intention d'éviter toute interprétation odieuse que la malveillance aurait pu donner à ce voyage.

La princesse en a été très touchée, mais elle a persisté dans son projet et a demandé le général Clary, son neveu, pour l'accompagner, ce qui lui a été accordé immédiatement.

J'ai jugé convenable de porter ces détails à la connaissance de Votre Excellence.

N° 508. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 20)

Saint-Pétersbourg, 16 août 1816.

Monsieur le Duc, le 11 de ce mois, Sa Majesté Impériale m'a accordé une audience, dans laquelle j'ai eu l'honneur de lui remettre la lettre du Roi écrite à l'occasion du mariage de M^{sr} le duc de Berry, et celle de Monsieur écrite à la même occasion. L'Empereur m'a chargé d'exprimer au Roi, mon Maître, toute la part qu'il prend à un événement si heureux pour la France et la famille royale, et de faire parvenir jusqu'à Monsieur l'expression des mêmes sentiments. Après la remise des deux lettres dont j'étais chargé, j'ai causé assez longtemps avec Sa Majesté. J'ai eu occasion de la remercier au nom du Roi de la bonté qu'elle avait eue de mettre à ma disposition la maison que j'occupe aujourd'hui. L'Empereur m'a donné ensuite de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il prend à la France.

Il me semble toujours que le point important est d'assurer la tranquillité de la prochaine session de la Chambre des députés. La France ne pourra devoir qu'à sa sagesse et au repos qui en sera la suite la diminution des charges que fait peser sur elle l'occupation militaire d'une partie de ses frontières. C'est encore ce que me répétait l'Empereur. Il ne veut rien négliger de son côté pour assurer ce repos, et vous en jugerez par le soin qu'il veut bien mettre à nous informer des projets des malveillants qui arrivent à sa connaissance. Il m'a semblé que Sa Majesté désapprouvait

la prolongation du séjour de M^{gr} le duc d'Orléans en Angleterre; ce prince correspond avec elle, et ne peut en recevoir que les meilleurs conseils.

J'ai eu, après mon audience, l'honneur de dîner avec l'Empereur, qui m'a adressé les paroles les plus obligeantes sur la satisfaction qu'il avait de me voir dans cette résidence. J'ai été d'autant plus touché de la bienveillance personnelle que m'a témoignée Sa Majesté, que j'ai vu dans cette bienveillance un signe de plus de l'attachement de l'Empereur pour l'auguste souverain que j'ai l'honneur de représenter.

Je viens de recevoir, Monsieur le Duc, votre dépêche n° 23. J'ai l'honneur de vous remercier de la réponse détaillée et satisfaisante que vous voulez bien faire à ma dépêche n° 10. Je jouis sincèrement de l'amélioration successive de notre situation intérieure et de nos relations extérieures.

Sa Majesté l'Empereur doit quitter Pétersbourg le 11/23 de ce mois, se rendre à Moscou, se trouver dans cette ville pour la fête de Saint-Alexandre, et visiter plusieurs gouvernements de son empire et du royaume de Pologne. La ville de Varsovie sera le terme du voyage. Sa Majesté doit, dit-on, être accompagnée du comte Araktchéïeff, du prince Pierre Wolkonski, du comte Ojarovski, du général Ouvaroff, qui se trouve dans ce moment à Moscou, du comte Capo d'Istria, etc.

Je n'ai pas de peine à faire sentir le ridicule des bruits de guerre avec la France, répandus en dernier lieu. Tous les gens de bon sens savent que la paix est pour nous un besoin et que la modération du souverain qui nous gouverne le portera à ne négliger aucun des moyens propres à la maintenir. Ce ne sera pas la Bavière qui troublera le repos de l'Europe, repos dont elle sent tout le prix.

Cette dépêche devait vous être portée par un courrier russe; mais son départ étant encore différé, je la confie à la poste.

Je prends la liberté de vous observer qu'il ne m'a pas été accusé réception de mon n° 9.

N° 509. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 24)

Paris, 21 août 1816.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 17 inclusivement. J'ai lu avec intérêt les informations qu'elles contenaient. Je ne saurais trop vous recommander de donner à celles que vous êtes à portée de recueillir toute la latitude pos-

sible et de mettre tous vos soins à multiplier les objets de vos observations. Pétersbourg est aujourd'hui à cet égard l'un des points les plus importants de l'Europe. La conduite de la Russie a nécessairement la plus grande influence sur la politique générale et doit conséquemment fixer tous les regards. Tout ce qui peut donc donner quelque idée des vues, des projets, de la disposition d'esprit même de l'Empereur, est du plus haut intérêt, et, bien qu'il soit toujours difficile de pénétrer les intentions secrètes d'un cabinet, il n'est cependant pas impossible de se procurer des éléments propres à les faire, en quelque sorte, entrevoir, en recueillant toutes les informations de détail, qui par leur nature ne peuvent rester entièrement ignorées, et en portant un œil attentif sur les démarches et les actions qui, quoique souvent indifférentes en elles-mêmes, ont cependant quelquefois des rapports secrets avec des desseins importants. Je dois donc désirer que vous vous attachiez à recueillir et à me transmettre le plus de renseignements possible, tant sur la marche générale des affaires en Russie, que sur les dispositions personnelles de l'Empereur, sur celles des personnes qui l'entourent et sur le système qu'on peut lui supposer l'intention de suivre. En général, Monsieur le Comte, c'est en étendant le cercle de vos observations que vous rendrez de plus en plus utile au service du Roi la mission qu'il vous a confiée.

Je dois aussi vous prévenir qu'il convient que vous m'adressiez, même sur les affaires que j'aurais regardé comme utile de traiter directement avec le ministère russe, toutes les informations qui peuvent vous parvenir. Ce serait une erreur que de croire que, parce que ces affaires ne sont pas passées par votre intermédiaire, il ne fût pas nécessaire de m'en entretenir. Les données que vous êtes dans le cas de recueillir à cet égard peuvent souvent me servir à vérifier l'exacritude des rapports qui sont transmis de la part du gouvernement près duquel vous résidez, et sont, pour ainsi dire, la contre-partie des assurances que son ministre est chargé de me donner. Cette observation m'est suggérée par un article de la dépêche que vous m'avez adressée sous le n° 17.

Les notions qui vous ont été données sur les dispositions de la Prusse ne s'accordent point avec ce que nous mande le ministre du Roi à Berlin. Ce qui aurait pu faire supposer que ses informations avaient quelques fondements, c'est que depuis plusieurs mois nous avons pu remarquer que les Prussiens mettent plus de facilités dans leurs rapports avec nous, que leurs troupes cantonnées en France y observent une plus exacte discipline, que le ton des gazettes publiées à Berlin est plus conforme à l'état de paix et de bonne intelligence, et qu'on paraissait y sentir aussi la

nécessité de nous laisser reprendre le rang que nous devons occuper pour l'intérêt même du repos général. Quoi qu'il en soit, l'avis que vous avez transmis ne sera point négligé.

M. de Caraman a été très bien accueilli à Vienne. Il a reçu de M. de Metternich et de la bouche même de l'Empereur les assurances de l'intérêt que l'Autriche prend au maintien de l'ordre de choses établi en France. Lors de la présentation de ses lettres de créance, Sa Majesté Impériale, après avoir parlé de l'amélioration qu'elle remarquait dans les différentes branches de l'administration française, a ajouté : « Je vous proteste, « Monsieur l'Ambassadeur, que je regarde le bonheur de la France « comme le garant de celui de l'Europe et du monde, et je crois que « personne ne peut mieux l'assurer que le Roi qui donne tant de preuves « de sagesse et de modération. »

M. de Metternich nous fait transmettre avec beaucoup de soin et d'obligeance tout ce qui lui revient de la conduite et des intrigues des Français réfugiés, soit en Autriche, soit ailleurs. Dernièrement, M. Maret ayant demandé l'autorisation d'aller s'établir à Florence, d'où l'on suppose qu'il aurait cherché les moyens de passer aux États-Unis, le gouvernement autrichien n'a voulu prendre aucune décision sans nous consulter; nous avons demandé que M. Maret fût retenu en Autriche, où il sera plus exactement surveillé.

Le gouvernement de Sa Majesté vient aussi de demander à la Cour de Bade l'éloignement de M^{me} Hortense Beauharnais, qui s'était établie à Constance, et celui de tous les Français compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815 et la loi du 12 janvier dernier, ou exilés par mesures de haute police, qui seraient réfugiés sur le territoire badois. Nous savions qu'ils se livraient à des intrigues, qui ne présentent, à la vérité, aucun danger bien réel, mais qui pouvaient cependant jeter de l'inquiétude dans quelques esprits. La Cour de Vienne a l'intention de désigner à M^{me} Hortense une retraite en Autriche et d'exercer sur elle une surveillance sévère.

Le gouvernement des Pays-Bas s'est enfin décidé à déférer aux demandes que nous lui avons faites à plusieurs reprises quant à la répression de la licence de ses gazettes et à l'asile qu'il donnait aux Français exilés du royaume. M. de La Tour du Pin m'annonce, sous la date du 13, que le Roi vient de donner des ordres précis pour expulser de ses États les individus portés sur la liste du 24 juillet. Les généraux Pommereul et Lamarque, le sieur Arnault et quelques autres sont de ce nombre, et vont être conduits par la maréchaussée aux frontières. Des dépêches précédentes m'avaient déjà fait connaître qu'on était dans l'in-

tention de nous accorder, si nous la réclamions, l'extradition des Français auteurs des libelles publiés en Belgique contre le gouvernement et la personne de Sa Majesté. Nous savons que le ministre de Russie et le chargé d'affaires de Prusse à La Haye paraissent très mécontents du nouveau jugement porté contre l'éditeur du *Mercure Surveillant*, quoiqu'il ait été, cette fois, condamné à une peine plus grave que la première.

M. le duc d'Angoulême est, depuis quelques jours, de retour de la tournée qu'il a faite dans le Midi. Son Altesse Royale a été accueillie sur sa route avec des témoignages de respect et d'amour, et sa présence a eu partout un effet salutaire.

Je joins ici copie des traités que vous m'avez demandés par votre lettre sans numéro du 23 juin dernier.

N° 510. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Petersbourg, 9/21 août 1816.

Mon Général, l'expédition confiée à l'assesseur Haltchinski a répondu d'avance à plusieurs des dépêches que Votre Excellence m'a adressées jusqu'au n° 235.

L'Empereur s'en est occupé, cependant, avec l'intérêt bienveillant que Sa Majesté Impériale se plaît à accorder à tout ce qui se rapporte à votre mission.

Vos démarches, vos entretiens, leurs résultats ont également obtenu le plein suffrage de Notre Auguste Maître.

C'est à maintenir le gouvernement du Roi dans une direction invariablement constitutionnelle, que doivent aboutir tous vos efforts.

Ceux que vous avez employés pour utiliser les moyens que l'Empereur a mis à votre disposition par les instructions précédentes, lui donnent la mesure des succès qu'auront vos soins pour achever, autant qu'il peut dépendre de vous, l'œuvre de la restauration.

Toute votre sollicitude, mon Général, paraît actuellement devoir se concentrer dans un seul point : la composition de la Chambre des représentants. C'est aussi le seul article sur lequel l'Empereur désire faire connaître son opinion particulière au ministère du Roi et à Sa Majesté elle-même, si vous pouvez le croire nécessaire.

L'idée que les ministres ont eue, de réduire le nombre des représentants, en révoquant une ordonnance royale, paraît la moins propre, et en principe et par le fait, à conduire au but qu'on se propose d'atteindre.

Il s'agit d'accréditer aux yeux de la France et de l'Europe la force constitutionnelle du gouvernement royal. Les intérêts légitimes de la France doivent trouver dans cette force morale une garantie permanente et inébranlable.

Les puissances alliées désirent en avoir la conviction : la conduite de la nouvelle législature peut seule la leur inspirer.

Or, la mesure qu'on a songé à adopter, dans la vue de faire prévaloir dans l'assemblée des représentants un esprit plus constitutionnel, frapperait de nullité tous les actes de la législature précédente, attendu qu'elle était composée d'après les dispositions d'une loi qu'on révoquerait actuellement.

Ou bien, en conservant la légalité de ces actes, malgré l'illégalité du corps qui les a sanctionnés, on risquerait de renforcer l'opinion des malveillants, qui s'obstinent à prétendre qu'il n'y a de légal et de légitime, même actuellement, en France, que la force seule du gouvernement, ou la force des puissances qui le soutiennent.

Dans l'état de fermentation où les esprits se trouvent, tant en France que dans plusieurs contrées de l'Europe, il n'y a qu'un seul moyen de conduire fortement les affaires : celui de s'en tenir, de bonne foi et strictement, à la lettre des transactions et des lois.

Les gouvernements deviennent alors des êtres abstraits. Toute personnalité disparaît. Les passions exagérées sont forcées de se faire. La raison d'État reprend alors un ascendant majeur et salutaire.

Ces principes une fois adoptés, la mesure la plus utile, quant à la composition de la nouvelle Chambre des représentants, semblerait être celle qui sera en elle-même la plus légale.

Dans cette hypothèse, il paraît qu'il n'y aurait plus à opter. Il s'agirait, dans ce cas, de dissoudre la Chambre actuelle et de procéder à la réélection d'une nouvelle, d'après la lettre de la Charte.

Tel serait le vote de l'Empereur dans cette question, s'il appartenait à Sa Majesté Impériale d'en émettre un.

Elle désire néanmoins, mon Général, que vous en fassiez part à M. le duc de Richelieu, et que vous vous concertiez avec lui sur les démarches ultérieures et confidentielles que vous auriez à faire à cet égard.

Elles ne s'adresseront point, pour cet objet, à vos collègues, les ministres des puissances alliées, votre intervention dans les affaires de cette catégorie étant une suite des sentiments de confiance réciproque qui caractérisent l'amitié que l'Empereur a vouée à Sa Majesté Très Chrétienne.

Cette indication répond à une de vos dépêches. Le ministère impérial aura soin de vous marquer avec précision, à chaque occurrence, les instructions qui sont de nature à être communiquées aux ministres des puissances alliées.

N° 511. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 août 1816.

Monsieur le Général, par la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 9 juillet, elle a reçu les directions nécessaires pour donner suite à l'idée que Sa Majesté Impériale a communiquée à ses alliés : celle de constituer la France l'organe des communications entre l'Espagne et les autres puissances, pour terminer l'affaire de l'établissement destiné à la Reine d'Étrurie et au prince son fils.

Avant que M. de Tatistcheff eût reçu les instructions analogues que vous avez été chargé, mon Général, de lui faire parvenir par courrier, il nous a transmis par votre entremise une expédition secrète qui était relative au même objet.

Le Roi, dans une lettre dont aucun de ses ministres n'a eu connaissance, en instruisant Notre Auguste Maître de la tournure qu'a prise la négociation directe qui se suivait entre l'Autriche et l'Espagne, prie Sa Majesté Impériale d'y intervenir, s'en remet pour ainsi dire à son arbitrage, et énonce deux demandes.

L'une, que la Reine d'Étrurie reçoive, au lieu des paiements que l'Autriche s'est engagée à lui faire, et que le cabinet de Vienne paraît disposé à doubler, une possession territoriale qui y soit correspondante, en sus de la principauté de Lucques.

L'autre, que le prince son fils soit substitué à la maison régnante au trône de Sardaigne, pour le cas où celle-ci s'éteindrait sans hoirs mâles.

Cette expédition nous est parvenue au moment où Sa Majesté Impériale allait quitter sa capitale; néanmoins, elle a jugé important de faire connaître immédiatement au Roi et à M. de Tatistcheff ses opinions sur ces ouvertures, afin que la Cour de Madrid ne fût point embarrassée de répondre sans retard aux communications que le cabinet des Tuileries lui aura faites, en conséquence de celles dont vous avez été chargé le 9 juillet dernier, et pour prévenir les complications qui résulteraient de cet embarras de la Cour de Madrid. C'est ce qui motive les dépêches

ci-jointes à M. de Tatistcheff, que j'engage Votre Excellence à lui faire parvenir par courrier extraordinaire.

Je vous en transmets également la copie, ainsi que celle de la réponse de l'Empereur au Roi. Leur lecture vous indiquera, mon Général, la part que vous devez avoir à cette affaire.

En premier lieu, il est essentiel que ni les agents du Roi ni vos collègues n'aient connaissance de la démarche que Sa Majesté Catholique a faite envers Sa Majesté Impériale; ensuite, il est nécessaire que le duc de Richelieu soit instruit confidentiellement par vous des désirs que forme la Cour de Madrid et de la manière dont Notre Auguste Maître les envisage, afin qu'il puisse, en donnant suite à notre idée primitive de faire arriver aux Alliés par le cabinet des Tuileries les vœux de l'Espagne, accepter de la part de cette puissance les propositions qu'elle fera pour la satisfaction de la Reine d'Étrurie et du prince son fils, en écartant toutefois les vues qu'elle énonce pour l'établissement éventuel de ce prince.

Les développements que Votre Excellence trouve dans la dépêche à M. de Tatistcheff sur les deux questions guideront le langage que vous aurez à tenir au duc de Richelieu, en l'invitant à garder pour lui seul tous les détails des communications qui nous ont été faites et des directions que Sa Majesté Impériale a jugé nécessaire de donner en conséquence à vous et à votre collègue à Madrid.

**N° 512. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo
et au comte Léon Potocki.**

Saint-Pétersbourg, 9/21 août 1816.

Messieurs, les différentes dépêches que vous avez adressées au ministre impérial sur les démarches que vous avez faites auprès du ministère de Sa Majesté Très Chrétienne, pour déterminer avec plus de précision les principes sur lesquels se ferait la liquidation des prétentions réciproques à Varsovie, ont été successivement mises sous les yeux de Sa Majesté Impériale. Elle a vu avec satisfaction, par votre rapport du 3/15 juillet, n° 215, que vous en êtes venus avec le duc de Richelieu à des termes qui donnent l'espoir d'une prompte conclusion de la négociation qui avait été remise à vos soins réunis. L'Empereur a examiné le projet de convention et les notes qui étaient jointes à votre rapport. Il a approuvé les additions que vous vous proposiez de demander au duc de Richelieu, et il a voulu que le comte Sobolevski, ministre secrétaire

d'État du royaume de Pologne, donnât aussi son sentiment sur cette transaction. Il est énoncé dans la lettre ci-jointe, qui a été soumise à Sa Majesté Impériale. Elle m'a chargé de vous écrire, Messieurs, qu'elle vous autorise à signer la convention que le duc de Richelieu vous a proposée, ainsi que la note explicative qui en est une conséquence, en observant toutefois de vous assurer d'avance que le royaume de Pologne ne perdra, dans aucun cas, les avantages qui lui ont été assurés par la liquidation terminée à Hambourg le 10 mars 1812, comme cela est mentionné dans la lettre du comte Sobolevski. S'il ne vous restait aucun doute que le ministère français l'entend ainsi, rien ne s'opposerait à ce que vous procédiez à la signature de l'acte ; mais, dans le cas contraire, vous insisteriez sur l'insertion d'une clause pour préciser ce point en faveur du royaume de Pologne.

Nourrissant l'espoir que vous aurez la satisfaction de mener promptement cette négociation à une heureuse fin, j'ai l'honneur de vous en féliciter d'avance, et je vous invite à témoigner au duc de Richelieu le gré que Sa Majesté Impériale lui sait des facilités qu'il y a apportées.

N° 513. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 août 1816.

Mon Général, l'Empereur m'ordonne de transmettre à Votre Excellence la copie d'un mémoire qui renferme en substance les instructions qui ont été données au lieutenant-général Yermoloff, ambassadeur de Sa Majesté Impériale en Perse, et à M. le baron de Stroganoff, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la Cour ottomane.

Cette communication vous mettra à même d'apprécier les principes d'après lesquels l'Empereur désire cimenter solidement les relations qui existent entre son empire et ces états limitrophes.

Vous les trouverez entièrement conformes à ceux qui règlent la politique de Notre Auguste Maître relativement à toutes les puissances de l'Europe.

Et les uns et les autres n'ont qu'un but unique : l'affermissement du système qui vient d'être reconstruit, et sous les auspices duquel les nations espèrent de longues années de paix et de bonheur.

Les ouvertures faites au ministère de Sa Majesté Très-Chrétienne, lors de la publication du traité du 14/26 septembre, attestent hautement la droiture des intentions de l'Empereur relativement à l'Orient ; néanmoins

Sa Majesté Impériale, par une suite des égards qu'elle se plaît à témoigner à Sa Majesté Très-Chrétienne, vous autorise, Monsieur, à donner connaissance de ce mémoire à M. le duc de Richelieu.

Le cabinet des Tuileries verra assurément avec satisfaction l'intérêt que l'Empereur ne cesse de vouer à l'accomplissement de la grande entreprise dont se sont occupées et s'occupent encore, avec une égale sollicitude, les puissances européennes.

Elle consiste à élever la foi des traités à la dignité d'une puissance morale supérieure, sous la domination de laquelle les dimensions, ou la force militaire, ou toute autre force quelconque, ne puissent plus, comme par le passé, devenir le motif, offrir l'occasion, ou faire la base de la politique.

L'Empereur va mettre cette doctrine en pratique dans les affaires qui se rapportent aux intérêts les plus essentiels de son empire.

Les négociations que ses ministres vont entamer à Constantinople et à Téhéran le prouveront.

N° 514. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 9/21 août 1816.

Mon Général, Sa Majesté l'Empereur, ayant jugé nécessaire de s'assurer par lui-même de l'état des provinces qui ont le plus souffert du séjour de l'ennemi, et d'activer par sa présence les mesures qui ont été adoptées pour en effacer les traces, a pris la résolution de faire un voyage dans l'intérieur de son empire. Sa Majesté va d'abord à Moscou, de là elle visitera les gouvernements adjacents, et se rendra ensuite à Varsovie, afin d'y assurer par ses soins la marche d'une administration nouvellement établie et de donner tous les développements nécessaires aux intentions qu'elle a conçues, dans le but de fonder, à l'abri de la paix et des arrangements arrêtés à Vienne, le bonheur futur de ses nouveaux sujets sur les bases les plus durables.

L'absence de l'Empereur ne se prolongera guère au delà de quelques mois. Il espère être de retour pour le 15 octobre, et, comme ce voyage n'a lieu que dans le but purement administratif que je viens d'indiquer à Votre Excellence, elle aura soin de se servir de cette information pour détruire tous les faux bruits qui seraient répandus dans la vue d'assigner d'autres motifs à ce voyage. La situation générale de l'Europe ne faisant guère présager des circonstances qui nécessiteraient des décisions

promptes et immédiates, l'intention de l'Empereur est que la correspondance ministérielle continue à être dirigée sur Pétersbourg, et que, dans des cas extraordinaires seulement, qui vous paraîtront d'une importance majeure, vous fassiez, mon Général, directement des rapports à l'Empereur, en les adressant à M. le comte Capo d'Istria, qui accompagne Sa Majesté dans ce voyage.

Votre Excellence suivra surtout cette marche pendant le séjour que l'Empereur fera à Varsovie et qui le rapprochera de l'endroit où elle réside. En conséquence elle y enverra tous les courriers qu'elle se verra obligée d'expédier, à dater du jour où lui parviendra la présente dépêche jusqu'au 15 octobre.

N° 515. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 21)

Saint-Pétersbourg, 22 août 1816.

Monsieur le Duc, le chevalier de Lebzelttern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, Royale et Apostolique, est arrivé ici le 17 de ce mois; il a eu, le lendemain 18, l'honneur de remettre ses lettres de créance à l'Empereur. Dans la même audience, M. de Steigentesch, retournant à Vienne, a pris congé de Sa Majesté. On dit qu'elle honore de ses bontés particulières M. le chevalier de Lebzelttern, qui a passé plus de deux années dans cette capitale, en qualité de secrétaire de légation du comte de Saint-Julien, alors ministre d'Autriche en Russie.

Vous trouverez ci-joint un article assez remarquable inséré dans l'un des journaux les plus répandus de cette ville.

Sa Majesté l'Empereur doit partir demain pour Moscou.

N° 516. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 264)

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le Comte, le mémoire annexé à ma dépêche n° 236 contenait le projet de la dissolution de la Chambre des députés, et en partie les raisons qui rendaient cette démarche indispensable.

Ma dépêche n° 247 rendait compte de la communication que j'avais eue avec le Roi concernant cette grande question.

Tous les jours et tous les renseignements ajoutaient de nouveaux motifs

en faveur de la mesure. Les députés les plus marquants correspondaient entre eux et s'encourageaient mutuellement à persister dans la résolution de forcer le Roi à recevoir un ministère de leur création. La conséquence de ce changement devait entraîner celui du système du gouvernement. Un mélange d'opinions religieuses réuni à beaucoup d'ambition et à des intérêts particuliers, le projet de récupérer les biens confisqués et celui d'exclure de toutes les places les personnes qui ne partageaient pas leurs errements, formaient plus que jamais les points principaux de la doctrine des députés, et nous aurions vu, durant la session prochaine, sous le prétexte de terminer la révolution, commencer une révolution nouvelle.

A côté de ces germes de désordre étaient venus se placer les intrigues et les intrigants de tous les genres. M. de Talleyrand, qui, avancé en âge et accablé de richesses, n'a pas la force de pouvoir devenir bon citoyen, fomentait les passions des exagérés de chaque parti, critiquait les ministres, justifiait leurs adversaires, et, en attendant le moment de la confusion, qu'il cherchait à provoquer, se montrait comme un point de ralliement nécessaire, auquel la majorité de la Chambre, dans son excès d'irritation contre le duc de Richelieu, se trouverait forcée d'avoir recours, si elle voulait poser les fondements d'un nouveau ministère.

Ces vérités n'échappaient à aucun observateur versé dans les agitations de ce pays, mais tous les ministres ne les croyaient pas assez fortes pour hasarder la mesure proposée.

Le chancelier et M. du Bouchage la combattaient de tout leur pouvoir, et M. Lainé, agité par mille scrupules sur les dangers d'une nouvelle réélection, ne la soutenait pas assez fortement. Le duc de Richelieu et les autres y étaient plus disposés, et la jugeaient en dernière analyse indispensable.

L'affaire portée au conseil, en présence du Roi, chacun présenta son opinion. Sa Majesté écouta leurs avis, et différa sa décision au conseil prochain, qui devait avoir lieu huit jours après.

A l'époque indiquée, le Roi prit la parole, résuma avec beaucoup de pénétration et de clarté les arguments allégués, et déclara en conclusion et d'une manière impérative qu'il était résolu de dissoudre la Chambre, avec ordre aux ministres, en même temps, d'aviser aux moyens d'exécution.

Ces arrangements secondaires, mais à la fois d'une importance majeure, devinrent l'objet de nouvelles discussions, dont le résultat paraît avoir été suffisamment prudent et raisonnable; j'espère que Votre Excellence en sera convaincue par l'analyse et la teneur de l'ordonnance.

La considération principale qui a présidé à sa rédaction, a été la résolution de rentrer dans la lettre exacte et dans l'esprit de la Charte. Elle contient en effet tout ce qui est nécessaire à l'établissement d'une sage liberté, compatible avec l'ordre qui, dans un royaume comme la France, est le premier besoin.

L'ordonnance que M. de Talleyrand et ses collègues avaient fait rendre au Roi en juillet 1815, en annonçant la revision de la Charte et en augmentant d'environ un tiers le nombre des députés, avait transformé la législature ordinaire en Convention. Bien que ceux-ci se soient montrés contraires à la personne et au plan de ce ministre durant la dernière session, l'esprit d'innovation les a également dominés dans un sens différent, et, si le premier visait à introduire plus de démocratie, les autres avaient le projet de tout bouleverser par excès de royalisme.

Un tel inconvénient s'est fait sentir toutes les fois que le Roi a voulu opposer quelque règle ou quelque barrière à leurs passions et à leurs desseins, puisqu'ils n'ont jamais manqué de s'autoriser de la faculté qu'on leur avait donnée à reviser la Charte elle-même; de cette manière, la société aurait été dans un travail continuel pour s'organiser, sans jamais acquérir la certitude qu'elle y était parvenue, ce qui l'aurait constituée en état de révolution permanente. Le Roi a donc étouffé un principe aussi destructeur, en donnant à la Charte le caractère de durée et de stabilité qu'elle doit avoir, et en rassurant tous les esprits sur les intérêts et les libertés qu'elle garantit et qu'elle protège.

L'augmentation du nombre des députés était évidemment une altération nuisible; une assemblée composée de 240 représentants réunit tous les éléments de patriotisme et de sagesse qu'une autre beaucoup plus nombreuse pourrait contenir, avec l'avantage d'être plus susceptible de calme et plus propre à saisir et à se concilier les idées du gouvernement.

Les pairs ont été exclus de la nomination aux présidences des collèges électoraux; en effet, c'était une contradiction, que celle de soumettre à l'influence de la portion privilégiée du pouvoir législatif la fraction qui doit nécessairement émaner du peuple et de la propriété; cet abus était une inconséquence de plus du ministère passé et de l'ordonnance qu'on vient d'abolir.

En déclarant les collèges électoraux dûment complets, tels qu'ils existent actuellement, les ministres ont conservé à chacun les vingt adjoints que le Roi avait nommés de son autorité l'année passée. Cette clause aurait dû, à mon avis, être écartée, soit parce qu'elle n'est pas

exactement dans l'esprit de la Charte, soit parce que, ces individus étant pour la plupart exagérés, leur intervention rendra le résultat des élections moins sûr proportionnellement.

Le Roi partageait la même opinion, mais son cabinet a fléchi devant l'idée que cette élimination pouvait trop humilier des personnes dont le royalisme avait été la seule recommandation à cette préférence; une pareille raison n'est que spécieuse, et il est très imprudent de l'admettre.

Quoi qu'il en soit, la mesure, en général, a produit dans Paris la plus grande satisfaction; on murmure dans quelques salons, mais on se félicite partout ailleurs; les fonds publics ont haussé dans l'instant de 57 à 60, c'est-à-dire d'environ 6 pour 0/0.

Les ducs d'Angoulême et de Berry se sont prononcés en faveur de la dissolution. Monsieur et la duchesse d'Angoulême ne l'approuvent pas également, mais sans oser en faire au Roi la moindre plainte.

Le secret a été strictement observé durant la période assez longue que la question a été débattue. C'est le Roi qui le premier a annoncé sa décision au duc de Wellington, au moment où celui-ci prenait congé pour se rendre à Cambrai; il en a paru étonné, et, dans ses communications subséquentes avec le duc de Richelieu et moi, il a montré une grande crainte de voir revenir une assemblée démocratique, crainte que, pour ma part, je ne partage nullement, mais qui a fait beaucoup d'impression sur l'esprit du ministre.

Mes collègues n'en ont appris la nouvelle qu'avec le public, et je me suis déclaré, envers eux, dans le même cas.

La mesure, quoique indispensable, ne pourra être appréciée dans ses effets qu'après les élections; c'est une épreuve qui offre de grandes probabilités de succès; je prie Votre Excellence de vouloir bien se convaincre qu'il n'en existait aucune dans le cas contraire.

Il est de mon devoir de l'informer également que nul autre motif n'a plus agi sur l'esprit du Roi, dans la décision qu'il vient de prendre, que la conviction de se rencontrer à cet égard avec les idées de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître. Autorisé moi-même, par la teneur générale des ordres qui m'ont été transmis, à l'assurer de cette vérité, j'ai été témoin de toute l'influence qu'une si grande autorité a exercée sur son esprit. Le Roi m'a chargé hier encore, dans une audience particulière, de ne pas omettre dans mon rapport cette circonstance qui lui tient particulièrement à cœur.

N° 517. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 265)

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington, après un très court séjour à Paris, est parti pour son quartier général ; il l'a établi dans un château aux environs de Cambrai, où il se propose de résider une bonne partie de l'hiver ; en attendant, son projet est de passer en revue les différents corps d'armée, en commençant par celui des Autrichiens.

Votre Excellence verra par les numéros et les protocoles subséquents, qu'il s'est occupé continuellement d'affaires avec nous, et dans le même esprit de rectitude et de conciliation.

Ayant eu souvent occasion de conférer avec lui, je l'ai trouvé animé des meilleurs sentiments : le désir de conserver la paix, et de contribuer au rétablissement de l'ordre en France.

Quant au projet de diminuer l'armée d'occupation, il m'a assuré qu'il était prêt à y donner la main à la fin de la prochaine session des Chambres, et je suis entré dans ses vues, qu'il serait hasardeux, avant cette épreuve, d'adopter une mesure d'une aussi grande conséquence.

M. de Richelieu, qui a traité avec lui de cet objet, et à plusieurs reprises, en a reçu les mêmes explications, et en a été très satisfait.

Le duc de Wellington me paraît continuer d'être dans les meilleurs termes avec le ministère actuel en Angleterre, quoique bien convaincu que la session prochaine du Parlement ne se terminera pas sans de grands efforts de la part de l'opposition pour amener un changement.

Lui ayant demandé si, dans ce cas, le système de la politique générale souffrirait quelque altération, il m'a répondu qu'il ne le croyait nullement, d'autant plus que la paix et les économies deviendraient le grand moyen de popularité de la nouvelle administration, si toutefois elle avait lieu. Le duc a ajouté qu'en son particulier il ne se réunirait jamais à aucun plan de désordre ou de bouleversement, soit en France, soit ailleurs, et qu'il avait déclaré ses sentiments à cet égard à tous les partis en Angleterre.

J'ai cru de mon devoir de n'omettre aucune particularité concernant un personnage d'une si haute importance, et dont les opinions et la conduite influent si essentiellement sur le sort des affaires, et surtout sur celles de la France.

N° 518. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 266)

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le Comte, les querelles et les plaintes du gouvernement français envers celui des Pays-Bas ont été souvent la matière de mes rapports; ces différends viennent d'acquérir maintenant un nouveau degré d'importance.

Le ministre du Roi, sans réclamer directement l'assistance des Cours étrangères, leur a cependant représenté les inconvénients qui résultent de la présence des réfugiés français en Belgique, et notamment le mal réel qu'ils font par la correspondance et les libelles les plus criminels dont ils cherchent à inonder le royaume.

Dans toutes les communications qui ont eu lieu sur cet objet à notre conférence, les ministres d'Autriche et de Prusse ont fait connaître à plusieurs reprises la désapprobation formelle de leurs maîtres contre un si grand abus. L'ambassadeur d'Angleterre a manifesté les mêmes opinions, et le duc de Wellington s'est employé souvent, soit par sa correspondance, soit de vive voix, à décider Sa Majesté le Roi des Pays-Bas à y mettre un terme.

Malgré quelques explications générales sur le désir d'accéder à cette proposition, la vérité est que nulle mesure efficace n'a été prise jusqu'à présent, que le mal va toujours en croissant, et que l'audace de ces conspirateurs est au delà de toutes les bornes.

C'est dans cette situation que le ministre d'Autriche a communiqué à la conférence la note jointe au protocole n° 50.

Le duc de Wellington se trouvant à Paris, nous avons jugé convenable de l'inviter à intervenir dans cette affaire, sur laquelle il vient de rédiger le mémoire annexé *sub* n° 51.

Après un mûr examen, et de concert avec lui, nous avons convenu de nous abstenir de toute démarche directe envers Sa Majesté le Roi des Pays-Bas; mais notre devoir a paru nous prescrire, en même temps, de soumettre à nos augustes Cours notre opinion, soit sur les faits, soit sur les conséquences qui résulteront infailliblement de la continuation d'une protection constante en faveur de ces conspirateurs.

Le duc de Richelieu, fatigué, de son côté, de voir son maître et son pays calomniés, vilipendés, agités à un point qui lui semble incompatible avec son honneur et la sûreté de l'État, était prêt à retirer la mission fran-

çaise à La Haye, et à interrompre toute communication avec la Belgique. La réflexion et les bons offices ont suspendu une mesure aussi fâcheuse ; en renouvelant ses plaintes dans une note formelle, il s'est borné à demander la cessation de ces insultes et de ces désordres, comme une preuve du prix que met Sa Majesté le Roi des Pays-Bas à la continuation des rapports diplomatiques et de bon voisinage entre les deux États.

Telle est, Monsieur le Comte, la situation actuelle de cette affaire, que la moindre bonne volonté aurait empêchée de devenir aussi sérieuse qu'elle est maintenant. En comparant les différents rapports et les pièces qui y sont annexées, Votre Excellence en a le tableau exact devant les yeux : l'opinion des autres puissances, celle du duc de Wellington, celle émanée de la conférence, et enfin les dispositions du gouvernement français et les mesures qu'il ne pourra pas s'empêcher de prendre, si on veut le réduire au désespoir.

Dans ma position, et après avoir bien examiné la teneur des dépêches que j'ai reçues à ce sujet, j'ai adhéré par conviction à l'opinion commune, sans la provoquer, et il m'a paru très convenable, en même temps, de mettre en évidence celle du duc de Wellington, comme capable de produire plus d'effet.

Toute intervention amicale qui parviendrait à décider Sa Majesté le Roi des Pays-Bas à se délivrer lui-même de ces factieux, à ne plus leur permettre de corrompre l'esprit de ses propres sujets, et à cesser enfin de devenir un objet d'inquiétude et d'irritation pour tant de gouvernements, serait, à mon avis, un grand service rendu à sa couronne et à sa dignité.

N° 519. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 267)

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le Comte, en réponse à la dépêche de Votre Excellence contenant le projet de faire intervenir la Cour de France comme médiatrice envers l'Espagne, afin de décider celle-ci à consentir aux stipulations du Congrès de Vienne, j'ai eu l'honneur de l'informer des différends existant entre ces deux Cours, et, en conséquence, de la difficulté presque absolue pour le moment d'employer avec succès l'expédient proposé.

Aux observations que je me suis fait un devoir de soumettre à Votre Excellence à ce sujet, se trouvait annexée la proposition confidentielle présentée par le chevalier de Labrador, savoir d'accéder aux transac-

tions du Congrès, à condition que les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, après la mort de Sa Majesté l'archiduchesse Marie-Louise, seraient réversibles aux héritiers de l'infante Marie-Louise de Bourbon, qui, dans ce cas, abandonnerait Lucques, pour être réunie à la Toscane; quelques autres arrangements pécuniaires avec l'Autriche formaient le complément de ce projet.

La même ouverture ayant été faite à la Cour de Londres par le comte de Fernan-Nunez, le ministère britannique vient d'adresser à son ambassadeur à Paris une instruction détaillée à ce sujet, avec ordre exprès de la communiquer au chevalier de Labrador.

Cette démarche avait eu lieu, sans que mes collègues ou moi en eussions connaissance, lorsque l'arrivée du duc de Wellington et sa présence à la conférence ayant réveillé la question en général, le duc parla de l'instruction susdite et pria l'ambassadeur d'en faire lecture.

La mention qui en a été faite au protocole ci-joint est tant soit peu incomplète; on insiste dans l'instruction, à la vérité, sur la nécessité de l'accession pure et simple, mais, en parlant de la réversion, non seulement il y est dit que cet objet pouvait devenir matière de négociation, mais encore que la Cour de Londres était disposée à s'entendre avec les autres puissances, dans le désir de le voir décidé conformément aux demandes de l'Espagne; c'est le duc qui, probablement pour laisser plus de marge à sa Cour, a décliné de faire mention aux actes de cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, l'instruction a été communiquée en entier au chevalier de Labrador, qui en a informé sa Cour, et qui attend ses réponses, pour déclarer à la conférence ce qui lui sera prescrit sur cette affaire.

Il est à présumer, et à peu près certain, que l'Espagne répétera ce qu'elle a proposé dans l'ouverture confidentielle, c'est-à-dire l'accession au Congrès de Vienne moyennant la réversion de Parme en faveur de la branche de sa famille qui y était établie.

C'est sur cette question, Monsieur le Comte, qu'il m'est indispensable de recevoir les ordres de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, et la manière dont je dois m'en prévaloir.

Si la proposition de l'Espagne était acceptée, l'accession à tous les traités aurait lieu sans réserve ni condition; la France se trouverait délivrée de la crainte de voir le fils de Napoléon appelé, d'une certaine manière, à une existence princière et souveraine, et les arrangements entre elle et l'Espagne, à l'égard des prétentions qui les tiennent divisées aujourd'hui, deviendraient beaucoup plus faciles.

N° 520. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 271)

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le Comte, après avoir achevé mon expédition, je viens de recevoir de M. le duc de Richelieu l'extrait ci-inclus d'une lettre qui lui a été adressée par le comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, concernant la duchesse de Saint-Leu.

Le gouvernement du Roi met beaucoup d'intérêt à voir cette dame sous la surveillance de quelque grande puissance, attendu l'activité extraordinaire qu'elle se donne pour entretenir des correspondances suspectes en France. Comme l'Autriche offre de s'en charger, à condition que Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, veuille bien le permettre, le duc de Richelieu désire que cet arrangement ait lieu, et m'a prié de le proposer et de demander des ordres en conséquence.

N° 521. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8 septembre 1816 [N. S.].

Mon cher Comte, supposant l'Empereur ailleurs qu'à Pétersbourg dans ce moment, j'adresse mon courrier à Varsovie, où il prendra ligne pour se diriger ensuite où on lui indiquera. Le Roi vient de dissoudre la Chambre des députés et d'ordonner une nouvelle élection. C'était le seul remède qui restait pour ne pas périr de la main de ces forcenés. Dieu veuille qu'il soit efficace! Mes dépêches contiennent assez longuement toutes les particularités de cette mesure.

Je suis ici sur des charbons ardents, parce qu'à la fin de la journée il me faut raisonner avec une si grande variété de personnes et de caractères, qu'il y a de quoi se fatiguer à mort. Le désir de mériter l'approbation de l'Empereur et la grandeur de l'objet soutiennent, mais les forces s'épuisent et la vieillesse talonne.

Nous avons la saison la moins agréable qu'il ait fait depuis des siècles. Les vins sont perdus presque partout; on dit cependant qu'il y aura assez de blé pour la consommation générale.

Souvenez-vous de mes comptes et remettez-moi en honneur auprès de Laffitte, qui aspire à être député et qui aurait, je crois, la folie de donner toute sa fortune pour être ministre.

Je suppose qu'il y a un courrier pour Paris en chemin, il n'en a pas paru depuis celui du 9/21 juillet; au reste, j'agis de mon mieux et compte sur l'indulgence du maître et l'amitié de vous tous.

Mille amitiés à tous les vôtres.

N° 522. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 25)

Paris, 8 septembre 1816.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les numéros 18 et 19.

Nous ne pouvons être que très satisfaits des dispositions que continue de nous témoigner la Russie et que vous a développées M. de Capo d'Istria dans la conversation dont vous rendez compte dans la première de ces dépêches. Nous sentons qu'effectivement il convient à nos intérêts de dissimuler l'appui que la Cour de Saint-Pétersbourg est portée à nous prêter, et l'idée de mettre en avant l'Angleterre pour provoquer les mesures qui peuvent nous être avantageuses est conforme à nos propres vues. Elle peut réussir d'autant mieux que lord Wellington est personnellement aussi bien disposé que nous pouvons le souhaiter, et il laisse passer peu d'occasions d'en donner des témoignages. Vous pouvez donc dire au ministre russe que nous suivrons la ligne que nous regardons de même que lui comme menant plus sûrement au but que nous devons désirer d'atteindre. L'intention où paraît être l'Empereur de mettre, s'il le fallait, obstacle à l'ambition de la Prusse peut aussi avoir l'influence la plus salutaire pour le repos de l'Europe. Bien que les procédés de cette puissance à notre égard semblent indiquer plus de bienveillance que nous ne lui en supposons, toutefois nous pouvons craindre qu'elle ne soit l'une des dernières à reconnaître de bonne foi qu'il importe au maintien de l'équilibre politique que la France reprenne le rang auquel elle est appelée par sa situation et son importance. L'intervention secrète et les bons offices de la Russie nous seront donc, sous ce rapport, d'une grande utilité. En général, Monsieur le Comte, les dispositions de l'Empereur Alexandre sont de nature à faire naître la plus vive reconnaissance dans le cœur du Roi, et vous ne sauriez trop vous attacher à lui transmettre, au nom de Sa Majesté, l'expression de ce sentiment.

Je vous annonçais, dans ma dernière dépêche, que le gouvernement des Pays-Bas paraissait enfin disposé à faire droit à nos demandes, quant à la répression des gazettes belges et à l'expulsion des réfugiés. Il a changé

de résolution. Les observations de la Chambre des représentants sur l'extradition, demandée par nous, d'un nommé Simon, de Metz, prévenu de complot contre l'État, ont réveillé les scrupules du Roi des Pays-Bas. Cet homme nous a bien été rendu, mais on nous a insinué qu'on ne pourrait remettre de même les auteurs de libelles, et ceux-ci, qui croient leur impunité assurée, redoublent d'audace. J'ai remis au ministre de Russie un numéro du *Mercure Surveillant*, dans lequel, au milieu des invectives les plus grossières contre le Roi et son gouvernement, on annonce hautement que le prince d'Orange est seul digne de régner sur la France. Le gouvernement de Sa Majesté s'est cependant lassé de supporter un tel scandale et il s'est déterminé à réclamer formellement la satisfaction qu'il avait jusqu'à présent demandée avec trop de modération. M. de La Tour du Pin a été chargé de présenter à cet effet une note officielle et de donner à entendre qu'un refus amènerait la cessation des rapports diplomatiques entre les deux États. Nous étions d'autant plus fondés à tenter cette démarche, que toutes les puissances, et notamment l'Autriche, témoignent hautement leur indignation de voir tolérer les révoltants excès des feuilles de Belgique. Les ministres des quatre Cours à Paris s'en sont occupés dans leurs conférences, sur l'invitation même de lord Wellington, et, si on ne nous répond point d'une manière satisfaisante, nous ne doutons point que les Cours n'interviennent elles-mêmes pour obtenir la répression d'un abus que tous les gouvernements sont véritablement intéressés à faire cesser.

Vous savez, Monsieur le Comte, que la force des circonstances dans lesquelles se trouvait placé le royaume, à l'époque de la convocation de la Chambre des députés, avait obligé Sa Majesté à consentir à ce qu'on s'éloignât des dispositions de la Charte constitutionnelle dans la fixation du nombre et de l'âge des membres qui la composaient. Les mêmes motifs avaient déterminé le gouvernement à en soumettre un certain nombre d'articles à leur révision. Sa Majesté, jugeant que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité en France permet aujourd'hui de revenir à la stricte observation de toutes les clauses d'un acte qui fait la base de notre édifice social, a résolu de faire cesser l'effet de ces irrégularités. En conséquence, elle a prononcé, par l'ordonnance dont j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire, la dissolution de la Chambre des députés assemblée en 1815, et ordonné la convocation d'une Chambre nouvelle, qui sera réduite au nombre déterminé par la Charte et composée de membres qui auront au moins quarante ans. Cette Chambre, qui n'aura point à s'occuper de la révision des articles qui avaient été momentanément

ment mis en question, sentira qu'elle n'est appelée qu'à conserver et maintenir l'ordre de choses établi, et tout porte à croire que la mesure adoptée par le Roi aura une influence salutaire sur notre situation intérieure, en assurant l'union de la législature et du gouvernement.

N° 523. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 23)

Saint-Pétersbourg, 10 septembre 1816.

Monsieur le Duc, l'Empereur a été reçu à Moscou au milieu des acclamations d'une multitude avide de revoir son souverain chéri. Cette capitale avait été privée de la présence de Sa Majesté depuis les événements malheureux de 1812. Le temps qui s'est écoulé depuis cette époque a été une période de gloire pour l'Empereur, pendant laquelle il n'a cessé d'acquérir de nouveaux droits au respect et à l'amour de ses peuples. Ces sentiments se sont vivement exprimés à Moscou et ont dû causer de douces jouissances au cœur de cet excellent prince. Le club de la noblesse, les principaux personnages de la ville, ont donné des bals à Sa Majesté. Elle a été satisfaite des progrès rapides que font les reconstructions, et compte se remettre en route le 14 septembre pour Kieff et Varsovie.

Le prince de Weimar et son épouse, la grande-duchesse Marie, ont quitté en dernier lieu cette ville, pour retourner à Weimar. La grande-duchesse a été accompagnée par l'Impératrice-mère jusqu'à Narva. Sa Majesté se trouve, pour la première fois, séparée de toutes ses filles; elle revient aujourd'hui de Pavlovski, et l'Impératrice Élisabeth de Tsarskoïé-Sélo, pour célébrer demain à Pétersbourg la fête de Sa Majesté l'Empereur Alexandre.

Le comte de Beroldingen, aide-de-camp du Roi de Wurtemberg, et qui était en dernier lieu son ministre à Londres, vient d'arriver ici pour y remplir les mêmes fonctions et remplacer le comte de Wintzingerode, rappelé à Stuttgart pour y occuper le ministère de l'intérieur.

Le baron de Steigentesch, en quittant cette ville, a reçu une boîte avec le chiffre de Sa Majesté l'Empereur, et M. Provost, chargé d'affaires d'Autriche, qui retourne aussi à Vienne, l'ordre de Sainte-Anne de 3^e classe.

J'ai l'honneur de vous envoyer un passage de *l'Invalide*, qui fixera un moment votre attention.

N° 524. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Moscou, 31 août/12 septembre 1816.

Mon Général, Votre Excellence a reçu, dans le temps, communication de la correspondance interceptée, à laquelle a donné lieu le séjour du général Carnot à Varsovie.

J'ai l'ordre maintenant de vous transmettre en original les rapports que Son Altesse Impériale M^{gr} le grand-duc Constantin a adressés successivement à l'Empereur à ce sujet, ainsi que la copie des lettres dont ces rapports rendent un compte très détaillé.

L'intention de Sa Majesté Impériale est que vous résumiez, mon Général, dans un précis, le contenu de cette expédition, à l'effet de la porter ainsi, accompagnée de toutes les pièces qui s'y réfèrent, à la connaissance du ministère français et du Roi lui-même, si vous pouvez le juger convenable.

A cette occasion, l'Empereur désire que vous ne laissiez point ignorer au cabinet des Tuileries le point de vue sous lequel Sa Majesté Impériale envisage l'objet de cette correspondance, les inductions auxquelles elle autorise, et les mesures qui semblent les plus propres à prévenir les effets que la propagation ultérieure de ces menées insurrectionnelles pourrait avoir sur l'opinion publique, qu'il importe de rendre favorable aux progrès de la restauration.

Les Français mécontents qui n'ont point quitté leur pays, ceux que la loi d'amnistie a forcés de se réfugier dans la Belgique et dans d'autres contrées, ceux enfin qui, en pressant cette loi, ont cherché d'avance un asile en Russie ou ailleurs, sont en relation mutuelle pour se communiquer leurs ressentiments, leurs peines et leurs espérances.

Vouloir qu'ils se considèrent dans le lieu de leur séjour comme des êtres isolés et étrangers à tout ce qui se passe dans le monde, les supposer capables de se refuser à la satisfaction d'être en rapport avec leurs compatriotes qui se trouvent dans la même situation, c'est se méprendre sur le caractère d'une génération formée à l'école de la révolution; c'est peut-être prétendre même à ce qui n'est pas dans la nature de l'homme.

En général, cette correspondance est dans l'ordre des choses, et, à ce titre, elle ne peut ni surprendre ni inquiéter. Reste à savoir seulement si elle a un but déterminé et si les données qu'elle renferme sont fondées sur des faits réels et existants, ou bien si elles ne sont que l'expression des désirs ou des vœux que des cœurs pervertis et ulcérés et des imagi-

nations exaltées s'efforcent de revêtir de formes imposantes, pour se faire illusion sur un avenir moins contraire à leurs espérances.

Cette question, qui est d'un intérêt européen, ne peut être décidée que par le ministère français. C'est lui qui, ayant entre ses mains tous les fils de l'administration, aussi bien que la balance des intérêts véritables du peuple qu'il gouverne, peut donner la juste valeur des notions que la loyauté et la franchise des cabinets alliés mettent à sa portée. Leur jugement à cet égard ne peut être qu'hypothétique. Le sien doit être fondé sur une évidence constatée par des faits, dépouillés de tous les prestiges qui les accompagnent le plus souvent aux pieds du trône ou dans les départements ministériels dont émane le pouvoir et l'exercice de l'autorité.

En considérant cependant l'état actuel de l'esprit public en France, d'après vos rapports, mon Général, autant que d'après les notions que l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne nous communique fréquemment, l'Empereur est porté à croire que la correspondance dont il s'agit, plutôt que d'être le signal d'une conspiration déjà organisée et prête à éclater, n'est que l'indice des moyens dont se servent les plus hardis d'entre les réfugiés, à l'effet de sonder la politique étrangère, et dans l'espoir de la rendre propice, au cas d'une nouvelle catastrophe.

Quoi qu'il en soit de cette manière d'envisager l'objet dont il est question, les cabinets alliés, ainsi que celui des Tuileries, ont une ligne de conduite tracée par les traités. C'est à ne point s'en écarter de part et d'autre, que consiste tout ce que les souverains se doivent à eux-mêmes et à leurs peuples. C'est à la Providence à faire le reste.

L'Empereur a suivi cette ligne, et la suivra avec les soins les plus assidus et les plus vigilants. Ses augustes Alliés, par le concours le plus unanime et le plus spontané, ne laissent rien à désirer à cet égard. Il ne s'agit donc que de la part active que le gouvernement français devra prendre, de son propre mouvement, aux résultats salutaires auxquels tendent ces efforts.

Depuis l'échange des ratifications du traité de Paris jusqu'à ce moment, les communications que vous avez eu l'ordre de faire, mon Général, au ministère de Sa Majesté Très Chrétienne ont épuisé ce qu'il y avait à observer sur l'importance de conserver inviolable *le caractère constitutionnel* de la restauration.

Il serait donc inutile de revenir sur les principes d'après lesquels cette grande question a été discutée, si leur application ne donnait une solution satisfaisante à celle qui fait l'objet de la présente dépêche.

Ce qui peut donner du crédit aux réfugiés et aux mécontents, ce qui

peut rendre redoutable leur influence, c'est l'accès que peuvent avoir leurs ressentiments auprès de cette masse imposante de Français qui composent la partie forte et active de la nation, dont l'éducation et les intérêts se sont pour ainsi dire identifiés avec les événements de vingt-cinq ans, durant lesquels et par lesquels la révolution a dominé en France et dans plusieurs contrées de l'Europe.

C'est donc cette masse d'hommes et d'intérêts qu'il faut associer par des liens indestructibles à la cause de la légitimité, et surtout à celle de l'ordre constitutionnel, en faveur duquel le trône des Bourbons fut rétabli sans difficulté et comme par un enchantement magique.

Plusieurs des grandes occasions où d'un seul trait on aurait cimenté ces liens pour toujours ont été perdues. La législature de l'année 1815 les a relâchés : la nouvelle peut à elle seule les resserrer.

L'expédition précédente que le ministère a adressée à Votre Excellence a été principalement destinée à cet objet.

La vôtre du 19³¹ juillet, dont l'Empereur vient de prendre connaissance avec une entière satisfaction, prouve assez que, de notre part, il ne nous reste plus rien à ajouter à cet égard.

On est bien loin d'admettre que les individus qui ont figuré par le passé en France, et qui sont frappés actuellement de l'animadversion de leur gouvernement, puissent nourrir des intentions innocentes ou des vœux pacifiques. Moins encore on les croit susceptibles d'un retour prompt et facile à des idées modérées. Mais leur nombre est trop grand, leurs relations, trop étendues, les moyens dont ils se servent, trop populaires, pour pouvoir se flatter de les mettre dans l'impossibilité de nuire, en les attaquant directement, ou en les poursuivant partout où ils peuvent trouver un asile.

La mesure qui semble donc la plus assurée et la plus indépendante de toute circonstance étrangère, est celle de combiner les relations intérieures de la nation française de manière à ce que nulle tendance révolutionnaire ne puisse plus y trouver aucune coopération favorable. C'est ainsi que les réfugiés seront isolés de leur nation et que, fatigués de l'inutilité de leurs efforts, ils se décideront à rentrer paisiblement dans leur pays, ou à chercher ailleurs une patrie.

Dans la conviction que la sagesse du gouvernement royal ne peut désormais atteindre ce but que graduellement, l'Empereur ne se refuse point à contribuer à ce que les Français de cette catégorie qui se trouvent à l'étranger et dans ses États soient sévèrement surveillés.

Le général Carnot, qui a obtenu du gouvernement prussien l'agrément

de se transférer en Silésie, et auquel Sa Majesté Impériale n'a point le droit de contester sa liberté de s'y rendre, quittera Varsovie.

M. d'Alopéus recevra l'ordre d'attirer l'attention du gouvernement prussien sur la conduite de cet individu marquant.

Sa Majesté Impériale désire que vous fassiez part du contenu de la présente dépêche à M. le maréchal duc de Wellington et que vous vous concertiez avec lui sur les démarches que vous êtes autorisé à indiquer au général Phull, en conformité des instructions que vous avez reçues antérieurement.

Vous pourriez de même entretenir M. le comte de Lieven de tous ces détails, afin que le ministère britannique en soit également informé d'une manière très confidentielle.

N° 525. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 273)

Paris, 3/15 septembre 1816.

Monsieur le Comte, le courrier militaire envoyé le 9/21 août est arrivé ici le 1/13 septembre. Je me suis empressé d'expédier les paquets pour Madrid, auxquels j'ai ajouté la dépêche dont copie ci-jointe, afin d'expliquer à M. de Tatistcheff la situation réelle où se trouve l'affaire qui forme un des objets principaux de l'expédition, et dans l'intention de le mettre à même de ne pas donner lieu à des complications nouvelles.

Une lettre particulière du comte de Lieven m'annonce que la Cour de Londres consent à renvoyer cette négociation à Paris, où l'Espagne l'a dans le fond portée elle-même ; dans ce cas, l'affaire revient naturellement au point où il me paraît que Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, avait l'intention de la conduire ; la France pourra y intervenir ou comme médiatrice ou comme signataire du Congrès, et l'influence de notre Cour y être exercée d'une manière prudente et efficace.

L'assesseur de collègue Haltchinski, dont le retour aura lieu incessamment, portera des éclaircissements plus précis, lesquels, unis à mes rapports, pourront être pris en considération dans la direction des ordres qui me seront destinés.

Ayant reconnu que l'Espagne, par ses différentes communications, tantôt secrètes de la part du Roi, tantôt officielles de la part de son ministère, avait croisé ses propres démarches et compliqué l'affaire, j'ai cru qu'il était prudent d'attendre un développement, sans trahir aucun empressement et sans faire supposer aux Alliés que nous avions

des vues autres que celles du bien et des convenances générales.

C'est dans cette position, après les renseignements qui vont lui arriver de Londres, et avec entière connaissance de cause, que Votre Excellence pourra me prescrire les points qu'elle désire voir réussir lorsque la négociation prendra un caractère plus formel, et j'espère que le succès répondra aux intentions justes et généreuses de Notre Auguste Maître.

N° 526. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 274)

Paris, 3/15 septembre 1816.

Monsieur le Comte, le départ du courrier de Maubeuge coïncide si subitement avec l'arrivée de celui qui m'a porté l'expédition du 9/21 août, que le temps m'a manqué pour faire aucune communication ni aucune démarche sérieuse en conséquence des derniers ordres qui viennent de m'être transmis à cette occasion ; le conseiller de Cour Hallchinski devant bientôt se mettre en route avec les dépêches de Londres, je profiterai de son passage pour rendre compte à Votre Excellence plus en détail de ce qui sera digne de fixer son attention.

La capitale et la France entière ne sont maintenant occupées que de la dissolution de la Chambre. L'opinion publique continue à se prononcer d'une manière éclatante en faveur de la mesure ; de l'autre côté, la plus grande partie des salons de Paris et des gentilshommes de province en sont furieux et consternés.

Cette opposition, insignifiante en nombre, ne l'est pas de même en influence sur les élections nouvelles. Malgré les spoliations et les expropriations iniques exercées envers cette classe dans les temps calamiteux de la révolution, ils sont encore possesseurs d'une grande partie des terres et autres immeubles, soit parce que chaque famille a sauvé quelques débris de son ancienne fortune, soit parce que les nouveaux acheteurs, à quelques exceptions près, n'ayant acquis qu'en petits lots, les anciens propriétaires se trouvent dans plusieurs départements les plus imposés, et en conséquence appelés de droit à siéger dans les collèges électoraux.

Cette circonstance, qui est en elle-même un grand avantage politique, et qui aurait accéléré le bon ordre en France, si les individus qu'elle concerne avaient voulu montrer le patriotisme et l'indulgence nécessaires au bonheur et à la sûreté de leur pays, agira pour le moment actuel dans un sens opposé, et les ministres auront besoin de toute l'activité et la dili-

gence possibles, afin de la neutraliser et de la rendre inefficace sur le résultat des élections.

Le ministère, qui n'a pas été entièrement d'accord sur la question principale de la dissolution, diffère également sur une infinité de petits détails relatifs à l'influence qu'il serait très politique et très sage d'exercer sur les assemblées électorales.

Ces détails consistent en changements et remplacements d'employés et autres personnalités, que le chancelier rejette par opposition, et qui répugnent à la délicatesse du duc de Richelieu et de M. Lainé, mais qui deviennent un devoir, à mon avis, du moment qu'on les juge nécessaires pour assurer un succès dont dépendent le sort de la France et la paix de l'Europe.

Le Roi continue à soutenir de toute son autorité la résolution qu'il vient de prendre ; Votre Excellence en trouvera la démonstration dans la copie de la circulaire ci-jointe, approuvée et même apostillée de sa main. Il a cassé le préfet d'Amiens, parce que, dans le choix qu'il lui a ordonné de faire de cinq présidents d'arrondissements, cet administrateur avait nommé cinq émigrés, et remplacé M. de Kersaint, préfet à Nancy et oncle de la duchesse de Duras, attendu l'esprit de réaction qu'il cherchait à y faire prévaloir.

Tous les rapports de retour qui peuvent parvenir à Paris, à compter de la date de la dissolution, sont satisfaisants ; on attend avec intérêt ceux du Midi, où les agitateurs sont plus actifs ; rien n'arrivera, à mon avis, qui puisse troubler sérieusement la tranquillité d'aucun département. La France est non seulement gouvernable, mais elle ne désire que d'être gouvernée. A côté de gens turbulents et d'autres capables de tous les excès, se trouve cependant un nombre très grand de personnes qui s'élèvent contre les exagérations comme contre les desseins criminels, et qui, appuyées de la masse disposée au repos, et soutenues par un ministère dont la marche soit constante et prononcée, dérouteront les cabales du moment et attireront par la force et les avantages de leur propre système tous les intérêts qui ne s'y sont pas encore réunis, parce qu'il n'a pas encore été ni assez complet, ni assez en évidence. Quelques mois suffiront pour que le monde puisse juger de la solution de ce problème ; en attendant, les données de le voir favorablement expliqué n'ont jamais été plus probables.

N° 527. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 275)

Paris, 3/15 septembre 1816.

Monsieur le Comte, ayant jugé convenable de connaître l'avis de mes collègues sur le mérite de l'ordonnance du Roi concernant la dissolution de la Chambre, il a été unanimement déclaré que cette mesure devenait indispensable, soit pour prévenir les inconvénients qu'on avait justement à craindre de la majorité des anciens députés, soit pour consolider le système de modération que le Roi a sagement adopté afin de réconcilier ses sujets entre eux et de les attacher tous à un gouvernement capable de garantir à la fois le bon ordre et la liberté en France.

Cette opinion se trouve exprimée dans le protocole n° 55 ; les deux autres numéros se rapportent à des affaires dont j'ai déjà rendu compte, ou qui n'ont pas besoin d'explication particulière.

N° 528. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 3/15 septembre 1816.

Mon cher Comte, j'ai reçu avant-hier votre expédition du 9/21 août et la bonne lettre particulière qui l'accompagnait. Il y a huit jours que je vous ai envoyé, de mon côté, Fenshaw avec la nouvelle de la dissolution de la Chambre des députés, ayant à cœur que l'Empereur fût informé le plus tôt possible de ce coup d'État, qui, j'espère, deviendra décisif contre les brouillons et les scélérats de tous les partis. Je l'ai dirigé sur Varsovie, avec ordre de suivre sa route jusqu'à l'endroit où il trouverait le maître. Paris et tout ce qui nous revient des provinces voisines sont dans la joie. Les salons pestent et s'agitent avec les châtelains, pour nous envoyer, s'ils peuvent, les mêmes forcenés qui ont mis la France à deux doigts de sa perte ; j'espère pour leur propre bien qu'ils échoueront. Le Roi est parfait, et, s'il y a quelque chose d'incomplet dans les détails de la mesure ou dans l'exécution, c'est aux ministres qu'il faut s'en prendre et à leur délicatesse excessive, impolitique et hors de saison. Talleyrand était parti l'avant-veille de la publication de l'ordonnance pour Valençay, sans s'en douter ; il attendait la confusion pour se rendre nécessaire ; on m'assure qu'il est furieux de se trouver désappointé dans tous les projets innocents qu'il formait. Châteaubriand, qui avait préparé le panégyrique de la

Chambre morte, nous menace d'une diatribe scandaleuse. Vous savez qu'il avait fait, l'année passée, l'éloge de la modération ; ce fou croyait alors devenir ministre par ce moyen ; il a tourné casaque, espérant la même chose par des exagérations ; se voyant déjoué, comme toutes les personnes vaines qui ne savent pas temporiser, il perd la tramontane et se perd. Vitrolles est un monstrillon, que l'on trouve dans toutes les intrigues les plus sales.

Le sujet de la Chambre me ramène tout droit à l'Opéra. Savez-vous qu'on refuse les passeports à Bigottini et Albert? Ils disent que c'est impossible pour l'hiver, parce que les préparatifs de la saison sont faits ; on serait content de les lâcher au printemps. Ce ne sera que le nom de l'Empereur prononcé à l'oreille qui décidera la question ; du reste, je n'y vois pas d'issue, M. de Richelieu est plus intraitable qu'aucun autre.

Nous avons célébré la Saint-Alexandre très bien et même avec magnificence ; il en fallait pour un jour aussi solennel. Notre chapelle est établie dans un endroit propre, commode et décent.

Adieu, croyez que je vous suis bien attaché.

N° 529. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 8/20 septembre 1816.

Mon Général, les nouvelles que nous venons de recevoir de Moscou annoncent que Sa Majesté l'Empereur a quitté cette capitale le 31 au matin. Il s'est dirigé sur Kieff, d'après l'itinéraire arrêté, et compte être rendu à Varsovie pour le 18 de ce mois. C'est toujours vers le 14 octobre que Sa Majesté se propose d'être de retour à Saint-Pétersbourg. Au moment de quitter Moscou, l'Empereur a donné le manifeste dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une traduction. Votre Excellence y verra combien Sa Majesté s'est plu à reconnaître les services que les habitants de cette capitale ont rendus par leur patriotisme et leur héroïque dévouement, lors de l'invasion de l'ennemi.

N° 530. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 278)

Paris, 10/22 septembre 1816.

Monsieur le Comte, depuis l'expédition du conseiller honoraire Fenshaw, j'ai annoncé à Votre Excellence, par le courrier de Maubeuge,

l'arrivée de celui envoyé de Saint-Pétersbourg en date du 9/21 août.

La dissolution de la Chambre des députés faisant maintenant l'objet de l'occupation de tout le monde, le public continue à se prononcer d'une manière non équivoque en faveur de la mesure; parmi les bons effets immédiats qu'elle a produits, le plus remarquable a été la confiance dans les transactions journalières du département des finances. Le Trésor se desséchait à mesure que le terme de la réunion de la Chambre approchait, et on a souvent douté, la veille, de la possibilité de remplir les engagements et de fournir aux paiements du lendemain. A peine l'espérance d'une législature plus raisonnable a-t-elle été conçue, que le crédit s'est rétabli, et toutes les opérations qui en dérivent sont devenues plus faciles.

De l'autre côté, le parti qui comptait sur la violence des députés pour renvoyer les ministres actuels, et qui se proposait de commencer le plan de réaction qui devait en être la conséquence, n'a gardé aucune mesure et s'est jeté dans des agitations inexprimables. Ce parti, composé de presque tous les restes de la noblesse des provinces, soutenu par la majorité des anciennes familles à Paris, et recruté de quelques transfuges jacobins ou serviteurs de Bonaparte, se donne un grand mouvement afin d'exercer de l'influence sur les élections, dans la composition incomplète des collèges électoraux actuels.

J'ai envoyé à Votre Excellence l'ouvrage de M. Fiévée, contenant, sous le titre d'*Histoire*, le panégyrique de la majorité des députés. M. de Châteaubriand, qui, après avoir écrit sur la modération il y a un an, s'est jeté dans toutes les exagérations que des prétentions ridicules et un amour-propre forcené peuvent enfanter, en avait préparé un autre, divisé en petits chapitres, dirigé principalement contre M. de Richelieu, combiné avec M. de Talleyrand, et destiné à servir de catéchisme aux députés, afin de les rendre irréconciliables avec le premier ministre et ceux de ses collègues qui partagent ses opinions.

L'ordonnance de la dissolution étant survenue, M. de Châteaubriand a adressé à la nation ce qu'il n'avait dédié qu'à la Chambre, et, en annonçant qu'il tire le canon de détresse et sonne le tocsin, il a osé renouveler la supposition criminelle que le Roi avait une volonté cachée, différente de celle exprimée par ses propres ordonnances. Cette calomnie ayant été souvent mise en usage par ceux qui se disent les plus dévoués au trône, le Roi l'a démentie formellement en destituant M. de Châteaubriand de sa place de ministre d'État, et en donnant pour motif de sa juste animadversion la supposition insidieuse de ce serviteur coupable.

Le cri des soi-disant royalistes est maintenant : *Vive le Roi, quand même!* C'est-à-dire quand même nous nous opposons à son gouvernement et que nous voulons en faire un instrument de nos vengeances. Le public ne se laisse ni troubler ni intimider par ces extravagances, parce qu'il juge de sa force et de leur néant, en comparant le nombre; mais cette règle n'est pas également applicable aux collèges électoraux, où les têtes exaltées ne sont point rares, surtout dans quelques départements.

C'est cette considération, Monsieur le Comte, qui m'a toujours porté à croire que rien ne devait être ménagé pour éteindre une telle influence dans les réélections actuelles. Le ministère n'a pas jugé nécessaire cet excès de précaution, quoiqu'il commence, dans ce moment, à sentir qu'il aurait été plus sage de n'en négliger aucune.

Malgré quelque incertitude, inséparable de l'attente d'un événement d'une aussi grande conséquence et de tant d'agitations, l'espérance d'obtenir une majorité raisonnable paraît être fondée sur des calculs très probables. Si tel en est le résultat, le salut de la France cessera d'être un problème; il le deviendrait plus que jamais, dans le cas contraire.

Le Roi continue à montrer toute la fermeté nécessaire, et le ministère ne rencontre aucune difficulté à faire agréer les mesures propres à consolider le système adopté.

Les ducs d'Angoulême et de Berry observent une conduite très convenable; je ne saurais affirmer que Monsieur soit dans les mêmes sentiments, cependant, il s'abstient de toute démarche ostensible, et sa volonté est plutôt une supposition dans la bouche de ceux qui en abusent, qu'une détermination de sa part d'agir dans le sens opposé au gouvernement du Roi.

N° 531. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 279)

Paris, 10/22 septembre 1816.

Monsieur le Comte, le rétablissement des rapports entre le Saint-Siège et le Roi formait depuis longtemps une des occupations principales du gouvernement. Il s'agissait de reconstruire l'Église de France et de combiner les anciens droits de ce grand corps avec les altérations que les événements avaient amenées, et surtout avec le Concordat passé durant la domination de Bonaparte.

Supposant qu'un évêque de l'ancienne Église aurait pu contribuer à concilier des différends aussi délicats, le Roi avait nommé à cet effet

M. de Pressigny, qui occupait autrefois le siège de Saint-Malo ; mais, cet ecclésiastique ayant apporté dans le cours de la négociation un esprit d'aigreur et de censure contre ce que Sa Sainteté s'était crue dans la nécessité de faire pour éviter à la religion des malheurs encore plus graves, l'accommodement devenait chaque jour moins praticable.

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de la nomination du comte de Blacas à l'ambassade de Rome. Cette démarche avait pour objet d'éloigner de Paris une personne dont la place auprès du Roi aurait paralysé l'action du ministère constitutionnel, et dans le même temps d'établir à Rome un sujet dans lequel le monarque aurait beaucoup de confiance.

L'expédient paraît avoir réussi parfaitement. Le Roi a soutenu M. de Blacas contre les insinuations du comité ecclésiastique à Paris, et l'ambassadeur, qui, de son côté, aimait à conclure, s'est servi de son influence afin de déterminer Sa Majesté à consentir aux propositions équitables que le Pape a offertes. En conséquence il a été signé un traité, dont les articles principaux sont les suivants :

1° Le Concordat entre Léon X et François I^{er} est confirmé ;

2° Les évêques titulaires actuels continueront à être maintenus dans la possession de leurs diocèses ;

3° Sa Sainteté et le Roi se concerteront pour fixer une nouvelle démarcation des évêchés, de la manière qui sera jugée convenable pour l'exercice du culte et la prospérité de la religion ;

4° Le Roi prendra toutes les mesures qui seront compatibles avec les autres intérêts de son royaume, pour assurer au clergé une subsistance moins variable, soit en inscriptions sur le grand-livre, soit en biens-fonds, au cas qu'une telle amélioration soit praticable.

Ni le Pape ni le Roi n'ont voulu faire mention du Concordat signé avec Bonaparte. En renouvelant celui de François I^{er}, les droits de la juridiction pontificale et ceux de la couronne et des Églises gallicanes restent, pour ce qui les concerne réciproquement, tels qu'ils se trouvaient avant la Révolution.

La conservation des évêques titulaires actuels est une grande mesure de tranquillité intérieure, parce qu'un changement sur ce point aurait autorisé ou fait craindre tous les autres.

La disposition annoncée d'assurer au clergé le salaire sur le grand-livre, et de le rendre propriétaire d'une quantité d'inscriptions portant un intérêt correspondant à la somme fixée pour son entretien, serait dans le même temps une mesure de finances utile, puisque ces inscrip-

tions devenant inaliénables et de main-morte et ne devant jamais paraître dans le marché, celles des autres particuliers, qui sont négociables à volonté, augmenteront de prix en proportion de la domination des capitaux susceptibles d'être vendus.

En considérant la mesure sous un point de vue politique, elle a également de grands avantages : le clergé, voyant son existence dépendante de la fortune de l'État et de la prospérité des finances, contribuera à soutenir le gouvernement dans toutes les démarches qui tendent à cette fin.

Le duc de Richelieu se propose d'obtenir une bulle confirmative de la vente des biens ecclésiastiques, afin de détruire tous les prétextes et de faire cesser tous les scrupules. Le Pape paraît disposé lui-même à la publier, d'après l'exemple qu'il en a donné du temps de Bonaparte et dernièrement dans ses propres États.

Les conditions de cet arrangement, quoique pas encore totalement connues, ont alarmé les faux dévots ; mais, lorsque, en matière ecclésiastique, le Pape, le Roi et le public sont d'accord, les hypocrites ou les visionnaires auront de la peine à former des sectateurs.

N° 532. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria,

(N° 280)

Paris, 10/22 septembre 1816.

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence des dernières démarches du cabinet français auprès de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, ainsi que de l'opinion du duc de Wellington et de celle des ministres composant la conférence, sur le sujet si souvent traité de l'asile accordé aux réfugiés français et de la licence de la presse.

Le ministre de France à La Haye ayant communiqué confidentiellement à M. le baron de Nagell le projet de la note qu'il allait présenter, ce dernier le pria de suspendre toute représentation officielle, et, en attendant, il s'employa auprès du Roi pour le décider à proposer une loi répressive des abus dont tant de puissances se plaignaient avec raison.

Cette mesure ayant été adoptée, le gouvernement français, espérant la voir devenir efficace, a suspendu toute démarche ultérieure. Son désir de conserver la bonne harmonie avec ses voisins ne saurait être révoqué en doute, et il dépendra entièrement de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas de la rétablir entièrement.

N° 533. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 287)

Paris, 10/22 septembre 1816.

Monsieur le Comte, en exécution des ordres de Votre Excellence en date du 9/21 août, j'ai communiqué au duc de Richelieu le mémoire ostensible qui y était annexé, contenant les instructions données par Sa Majesté l'Empereur à son ambassadeur en Perse et à son ministre à Constantinople.

Le duc de Richelieu a vu avec une entière satisfaction les principes de justice et d'équité servir de base à la politique de notre Cour envers ces puissances, et la générosité de Notre Auguste Maître employée à conserver la paix avec des voisins toujours vaincus, quoique toujours ennemis naturels de la Russie.

C'est de cette conduite magnanime que le monde attend le soulagement des maux qu'il a soufferts, et c'est également à l'abri d'un tel protecteur qu'il pourra faire revivre les préceptes religieux et les institutions politiques, source à la fois de toute morale et de toute liberté praticable et bien entendue.

La France, plus qu'aucune autre nation, a besoin d'un tel appui; aussi le duc de Richelieu m'a assuré que le Roi ne cessera de recommander à ses agents partout, et entre autres à ceux établis à Constantinople, de seconder les vues manifestées dans le mémoire, qu'il a lu devant moi, et dont il m'a parlé avec l'intérêt et l'admiration qu'il lui a inspirés.

N° 534. Le général Pozzo di Borgo et le comte Léon Potocki au comte Capo d'Istria.

(N° 288)

Paris, 10/22 septembre 1816.

Monsieur le Comte, nous avons communiqué à M. le duc de Richelieu les dernières instructions qui nous ont été transmises à l'égard des éclaircissements contenus dans l'avis du comte Sobolevski, sur la note explicative proposée par le ministre français.

Le duc, en convenant que le Roi est dans l'intention de rembourser au royaume de Pologne tout ce qui a été payé à la France du chef de la convention de Bayonne, a néanmoins refusé de consentir à de nouvelles additions, qui le mettraient dans la nécessité de rapporter derechef cette

affaire au conseil et d'y rencontrer les obstacles qu'il vient à peine de surmonter.

Malgré cette déclaration, nous avons jugé de notre devoir de lui présenter la note ci-jointe. Dans les communications successives qui ont eu lieu à ce sujet, le duc de Richelieu a insisté sur ce qu'ayant fait usage dans sa note des paroles suivantes : « qu'aux sommes payées au Trésor de France par le Trésor du ci-devant duché de Varsovie, en vertu de la convention signée à Bayonne le 10 mai 1808 », qui sont les mêmes exprimées dans le premier projet de convention proposé de la part de notre cabinet, il croyait avoir répondu entièrement aux désirs de Sa Majesté l'Empereur, que les additions demandées n'auraient fait que compromettre, sans rien ajouter à nos prétentions et à nos droits.

C'est dans cette situation que l'affaire se trouve maintenant. Elle sera reprise dans trois jours, au retour de M. de Richelieu de la campagne, où il est allé faire une course. Nous espérons que quelque chose sera ajouté en réponse à notre note, propre à écarter les doutes que M. le comte Sobolevski a désiré éviter par surcroît de précaution, mais dans tous les cas, comme il est entendu que la liquidation faite à Hambourg est une créance du gouvernement de Pologne, reçue par la France en compte de la convention de Bayonne, et que cet article sera le premier à figurer dans la liste des crédits réclamés par le royaume, il ne peut exister aucun doute qu'il ne soit reçu pour tel, et le gouvernement français n'oserait et ne voudrait jamais se soustraire à cette partie du remboursement qui se trouve comprise dans la lettre du traité, et qui n'a jamais été censée devoir être exclue dans aucune des explications qui ont eu lieu à ce sujet.

Notre détermination est donc d'obtenir ce qui sera possible pour satisfaire aux ordres reçus et aux doutes de M. le comte Sobolevski, mais, dans tous les cas, de signer selon le projet concerté, plutôt que de traîner encore en longueur et de nous exposer à quelque incident imprévu qui nous obligerait peut-être à rétrograder.

N° 535. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 28)

Saint-Pétersbourg, 26 septembre 1816.

Monsieur le Duc, les journaux russes parlent avec emphase de la réception faite à l'Empereur à Moscou. Un récit fidèle de ce qui s'est passé dans cette ville, pendant le séjour de Sa Majesté Impériale, m'apprend que le peuple, qui s'était porté hors de la ville au devant de son souverain,

ayant attendu son arrivée pendant plus d'une journée, l'a reçu avec assez de froideur ; il en a été de même à une promenade publique, où l'Empereur devait se rendre, et où l'attente des habitants de Moscou a été longuement trompée. C'est dans cette ville, et au milieu d'un bal, que Sa Majesté Impériale a appris l'incendie d'une partie du village de Makariéff et des marchandises qu'on y rassemble à l'époque de la foire. Ce triste événement a un peu altéré son humeur.

En quittant Moscou, l'Empereur a répandu plusieurs grâces sur ses sujets. M. de Tormassoff, gouverneur de la ville, a été créé comte ; le prince Youssouppoff a reçu l'ordre de Saint-Wladimir de 1^{re} classe, l'archevêque Augustin, la croix de Saint-Alexandre en diamants ; plusieurs promotions ont été faites dans l'armée : un grand nombre de colonels ont été faits généraux-majors, trois lieutenants-généraux ont été nommés aides-de-camp généraux, entre autres le prince Stcherbatoff.

J'attache peu de prix à ces hommages que le peuple rend à son souverain ; ils s'adressent, en général, plus à la dignité qu'à la personne, et ne sont pas une preuve bien certaine d'une opinion, qui, au reste, ne mérite pas fort d'être comptée. Il n'en est pas de même de celle des classes élevées de la société, elles doivent nécessairement avoir de l'influence sur le chef du gouvernement, et l'on ne doit négliger aucun moyen de la connaître. Dans ma dépêche n° 12, je vous ai parlé du jugement que les différentes classes de la société portaient sur l'état des affaires intérieures de la Russie. Depuis l'époque à laquelle je vous écrivais, rien ne s'est amélioré dans ce pays ; je crois même que la gêne financière a augmenté, et le mécontentement qui en est la suite. L'orgueil que causent les succès militaires soutient l'opinion ; mais, si cette fumée se dissipait, je ne sais ce que deviendrait ce grand empire. On assure que les contributions qu'il fournit ne suffisent pas même à l'entretien de l'armée.

Je joins à cette dépêche l'oukase qui nomme M. Speranski gouverneur de Pensa. On regarde cette première grâce comme le prélude du retour de la faveur dont il jouissait autrefois. Vous vous rappelez que Speranski avait été soupçonné d'avoir reçu de l'argent de la France, à l'époque des conférences d'Erfurt, et qu'en 1812, son goût pour les innovations lui ayant attiré la haine de la noblesse, il devint victime d'une intrigue dirigée par elle et fut exilé.

L'Empereur, toujours occupé de son armée, semble vouloir essayer d'un nouveau genre de casernement qui, en rendant quelques bras à l'agriculture, formerait successivement des villages militaires et une population armée. Dans deux ou trois gouvernements, des maisons

régulières et uniformément distribuées ont été bâties sur les propriétés de la couronne. Ces maisons sont occupées par des soldats qui cultivent les terres et y formeront des familles. Le 3^e bataillon des régiments d'infanterie compose cette troupe agricole, qui, par la suite, subviendra aux besoins de tout le régiment auquel elle appartient. Elle pourra être mobilisée et renouvelée. Le drap seul est fourni à ces soldats; le reste des choses nécessaires à l'habillement ou à la vie doit être trouvé par eux sur les terres mêmes qu'ils cultivent. Un pareil système, s'il est généralement adopté en Russie, peut avoir une grande influence sur les destinées de l'Europe.

Je joins ici un article du *Fils de la Patrie*, journal qui se publie à Pétersbourg. Cet article fixera peut-être un moment votre attention.

N^o 536. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N^o 29)

Saint-Pétersbourg, 28 septembre 1816.

Monsieur le Duc, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte précédemment de l'opinion des classes relevées de la société sur les affaires de ce pays; il est temps de vous parler de ce qu'elles disent du nôtre.

Quelques personnes, éblouies par l'éclat qu'eurent les armes françaises sous le gouvernement de Buonaparte, ne sont pas revenues de l'impression qu'elles reçurent alors. Je range la plupart des Polonais dans cette classe. Elles semblent ne plus savoir ce que peut être la France sous ses Rois, et s'ennuient déjà de l'avenir de tranquillité que la restauration promet à l'Europe. Une grande portion de la bonne compagnie de Pétersbourg, ayant toujours détesté la tyrannie de Napoléon et respecté la maison de Bourbon, n'est point fâchée que les Français soient punis du mal qu'ils ont fait à la Russie et à l'Europe; c'est à l'aide de la lecture des journaux étrangers que ces gens du grand monde forment leur opinion sur l'état de notre pays, et je les vois souvent portés à nous considérer comme une malheureuse nation, destinée toujours à être la proie d'un tyran, ou à se dévorer elle-même, ou à gémir sous le joug de l'étranger. Ils accompagnent donc d'un sentiment de pitié et d'incrédulité les vœux qu'ils semblent faire pour le bonheur de notre pays.

Mais il est une portion de la société de Pétersbourg qui doit particulièrement fixer nos regards. Le corps diplomatique a une grande influence dans une ville où l'on se souvient encore du temps où les Moscovites étaient honorés de recevoir les ambassadeurs ou ministres de la vieille

Europe. L'ancienne civilisation exerce son influence sur la nouvelle.

Milord Cathcart vit honorablement, mais sa femme, ne parlant qu'anglais, attire journallement peu de monde chez elle. L'ambassadeur garde une extrême réserve, ne manque jamais les parades, et, dans une sorte de familiarité avec l'Empereur, garde toujours les formes du plus grand respect; il s'est fait une loi de ne rien blâmer de ce que l'on dit ou fait dans ce pays-ci. J'ai constamment à me louer de mes rapports avec lui; en me montrant de l'empressement, il ne fait que suivre les instructions de sa Cour.

M. de Lebzeltern, ministre d'Autriche, a dans ce pays la réputation d'un homme d'esprit, d'un homme aimable, d'un homme fort fin. Ses rapports avec M. de Metternich sont intimes; il a trouvé moyen de se lier particulièrement avec M. de Nesselrode. Je ne sais si, en louant une maison de campagne de M. Gourieff, occupée en partie par M. de Nesselrode son gendre, M. de Lebzeltern a cherché habilement à multiplier ses rapports avec le collègue des affaires étrangères. Nous sommes bien ensemble; il ne m'a pas laissé ignorer que l'intention de sa Cour était qu'il entretint les meilleures relations avec moi et que même, dans l'occasion, il me prêtât l'appui que je pourrais réclamer.

Nous attendons incessamment un ministre d'Espagne, M. de Zéa, que j'ai déjà connu ici à une époque où il y remplissait les fonctions de consul général d'Espagne.

M. de Saldanha, ministre de Portugal, est toujours dans les meilleures dispositions pour la France.

Le duc de Serra-Capriola n'est pas encore de retour de Naples.

Le comte de Maistre, ministre de Sardaigne, qui s'est un peu compromis envers le gouvernement russe par son attachement pour les Jésuites, a demandé son rappel et compte retourner dans sa patrie d'ici à quelques mois.

Après vous avoir parlé du corps diplomatique étranger, je dois en venir à la diplomatie russe. Vous connaissez M. de Nesselrode; je vous en parlerai peu. Lorsqu'on le compare à M. de Capo d'Istria, on ne peut guère douter que ce dernier acquière une première influence et écarte entièrement son rival. La supériorité d'esprit de l'un, la médiocrité de l'autre, le désagrément des manières du premier, l'espèce de charme attaché à celles du second, tout devrait assurer le triomphe du comte Capo d'Istria, et ce triomphe même ne me semblerait pas douteux, si l'on ne savait que l'Empereur, voulant passer pour mener lui-même ses affaires, peut oublier le bien de son service pour satisfaire son orgueil, craindre le voi-

sinage d'un homme supérieur et rechercher celui d'un homme médiocre, qui ne saurait jamais partager la gloire du succès. M. de Nesselrode passe toujours pour s'entendre à merveille avec l'Autriche et l'Angleterre.

M. de Capo d'Istria, qui accompagne dans ce moment l'Empereur, ne cache point ses bonnes dispositions pour la France. Je vous dirai plus loin de quelle manière on pourrait peut-être en tirer parti. Je ne saurais trop me louer de mes rapports avec lui ; il n'a jamais perdu une occasion, depuis que je le connais, de faire ce qui pouvait m'être agréable. Il est tout Français, et ne s'en croit que meilleur Russe.

En vous parlant de la diplomatie de ce pays, j'aurais dû commencer par l'Empereur, qui s'occupe si particulièrement des relations de son empire avec le reste de l'Europe. Vous savez mieux que moi, Monsieur le Duc, qu'il est difficile de pénétrer le fond de la pensée de ce souverain ; pour la deviner, il faut avoir recours aux différents actes de sa vie politique, et, en se les rappelant, on ne peut douter de sa bienveillance pour la France. Les hommes aiment à se montrer conséquents au système qu'ils ont une fois adopté ; l'union de la France et de la Russie, à l'époque où Buonaparte gouvernait notre pays, ferait presque rougir Alexandre de ne pas chercher aujourd'hui à resserrer ses liens avec la France royale. On ne peut se dissimuler cependant que le principe sacré de la légitimité n'est pas de ceux qu'adopte franchement l'Empereur, et que, lorsqu'il a contribué si puissamment au rétablissement de l'auguste maison de Bourbon sur le trône de France, il a cru plutôt agir librement dans l'intérêt du pays qu'obéir à un devoir.

Il est un autre genre d'hérédité qui n'est guère plus respecté par Alexandre que celle du sceptre. Il n'aime point la noblesse, n'est point aimé d'elle, et se croit assez fort avec son armée, non seulement pour se mesurer contre tout ennemi extérieur, mais aussi contre tout ennemi intérieur. Aussi cette armée est-elle constamment l'objet de ses soins comme de ses affections. En vain l'Angleterre et l'Autriche ont-elles montré leur surprise de voir la Russie tenir sur pied une armée d'un million de soldats, à une époque où l'Europe entière a posé les armes et jouit des douceurs de la paix. Les observations de ces deux puissances n'ont point fait licencier un seul régiment. On y a répondu par des protestations de modération, de bonne amitié, par des égards pour les agents diplomatiques autrichiens et anglais, par une certaine libéralité dans la manière de traiter les affaires secondaires, sans rien laisser gagner sur le point principal. L'Empereur Alexandre médite-t-il des conquêtes ? Je ne

le crois pas : en conservant son énorme armée, il veut seulement continuer à jouer le rôle d'arbitre de l'Europe.

L'Angleterre, qu'Alexandre n'aime point, avec laquelle il n'a point de contact immédiat, est cependant pour lui l'objet de ménagements particuliers. Il la considère comme une sorte de sentinelle de l'Europe, qui craignant moins de se compromettre qu'une puissance continentale, est toujours prête à sonner l'alarme et à fixer l'attention du monde sur les vues ambitieuses qu'on prête au souverain du Nord. Aussi le premier conseil qu'il donnerait à un État qu'il voudrait entraîner dans son système politique, serait d'employer tous les moyens possibles de rassurer l'Angleterre. Celle-ci, de son côté, nous verrait avec effroi augmenter la force déjà si grande de la Russie, et usera de tous les égards qu'elle croira capables, en nous ôtant la crainte de nos voisins, d'empêcher notre union avec la Russie.

L'Autriche est à peu près dans les mêmes dispositions à notre égard que l'Angleterre, avec cette différence que, touchant à la Russie par tant de points qui la rendent si facilement vulnérable, elle tarderait plus que la Grande-Bretagne à témoigner ses craintes, si la France voulait resserrer ses liens avec la Russie.

Mais, avant de parler de nos rapports à venir avec cet empire, jetons un coup d'œil sur ceux où nous nous trouvons avec l'Europe.

Une coalition avait été formée dans le but de détruire la puissance monstrueuse de Buonaparte. Ce but a été atteint, et cependant cette coalition subsiste. Que peut-elle se proposer aujourd'hui? De surveiller la France, d'y maintenir l'ordre de choses nouvellement établi? Mais, en conservant le moyen de protéger, on garde aussi le moyen de détruire. Par quelle monstrueuse innovation une portion de l'Europe se croirait-elle après la paix le droit de disposer de l'autre et de régler ses affaires sans la consulter? Si la république européenne ne reconnaît pas des droits égaux à tous ses membres, il vaudrait autant que l'État sur lequel on affecte une positive supériorité devint la proie de ceux qui s'érigent en maîtres. Le traité de Chaumont a été évidemment fait dans la supposition où l'on traiterait avec Buonaparte; il ne peut s'appliquer à la France des Bourbons; il prévoit l'agression et nous voulons vivre en repos. L'article 16 unit pendant vingt ans les quatre grandes puissances contre nous, il nous isole au milieu de l'Europe. C'est ce traité qu'il faut rompre; il est aussi offensant pour notre orgueil national que menaçant pour la sûreté de notre territoire.

Mais comment parvenir à ce but? En formant une alliance avec une grande puissance de l'Europe.

Ici se présentent de graves questions. Je sais que des publicistes respectables sont opposés au système des alliances, mais leurs principes s'appliquent à des temps ordinaires, et point du tout à la situation présente de la France. Il faut avoir alliance pour soi, lorsqu'il y a alliance contre soi ; il faut qu'une puissance qui s'est trouvée seule exposée au choc de toute l'Europe, qu'une puissance qui avait rassemblé contre elle tant de haines, fasse ses amis de quelques-uns de ses anciens ennemis et rétablisse ainsi la balance politique. On s'était uni pour détruire, il faut s'unir aussi pour conserver.

Mais avec quelle puissance former des liens politiques? Sera-ce avec la vieille Europe ou avec la nouvelle? La France, l'Autriche et l'Angleterre chercheront-elles à mettre obstacle aux vues ambitieuses que l'on suppose à la Russie, ou le Roi de France donnera-t-il la main à l'Empereur Alexandre pour maintenir le repos de l'Europe, qui, serrée entre le nord et le midi, ne pourrait remuer sans la permission du Roi, mon maître, et du monarque près duquel je suis envoyé?

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord poser en principe que la première condition d'une alliance doit être la bonne foi des parties contractantes, et que la plus solide garantie de cette bonne foi se trouve toujours dans l'intérêt réciproque que les parties ont à se lier ensemble. Sous ce rapport, tout est à l'avantage d'une alliance de la France avec la Russie, et contre une alliance de la France avec l'Angleterre et l'Autriche. L'Empereur Alexandre a toujours fait entrer dans sa politique une union intime avec la France, et cette politique n'a point varié. Les deux pays ne peuvent se heurter et peuvent se servir ; les mœurs françaises ont conservé leur ascendant sur la Russie, et tout ce qui rapprochera les deux pays sera populaire dans cet empire.

Il n'en est pas de même d'une alliance avec l'Autriche et l'Angleterre. Ces deux puissances sont les deux rivales de la France, et ne s'uniront jamais franchement avec elle. L'on connaît en général les dispositions de la maison d'Autriche pour la maison de Bourbon, et l'on sait que la politique du cabinet de Vienne ne varie point ; il ne peut donc être raisonnable de compter sur de semblables alliés.

La Russie, au contraire, nous présente tous les genres de garantie. A Dieu ne plaise que la France attire jamais le nord sur le midi, et qu'elle serve une odieuse ambition ! Buonaparte proposait à l'Empereur Alexandre un partage de l'Europe ; un souverain légitime ne peut tenir un pareil langage. L'alliance de la France avec la Russie ne doit être que défensive ; que les trônes occupés par la maison de

Bourbon s'unissent à la Russie, et l'Europe sera tranquille. Si jamais cette puissance écoutait une ambition insensée, nous trouverions toujours près de nous le moyen d'y mettre obstacle. Je conclurai de ces réflexions que nous devons nous allier avec la Russie, et préparer dès aujourd'hui cette alliance. Le plus grand secret est nécessaire : l'Autriche, l'Angleterre surtout, doivent être endormies et flattées, les Pays-Bas ménagés. Je m'inquiète peu de la Prusse, qui sera toujours forcée de trouver bon tout ce qui plaira à la Russie. L'époque à laquelle un homme aussi bienveillant pour la France que le comte Capo d'Istria exerce une grande influence sur son maître ne doit-elle pas être saisie ? Ce secrétaire d'État a prononcé les mots d'union intime et durable entre nous et cet empire ; j'y ai répondu par des protestations générales d'amitié, sans entrer autrement en matière, mais j'ai jugé par ces paroles que, si une négociation ayant pour objet de s'allier avec la Russie entrait dans la politique de la France, cette négociation pourrait être entreprise à Pétersbourg.

J'ai cru, Monsieur le Duc, devoir vous soumettre toutes ces observations ; elles seraient susceptibles d'un beaucoup plus grand développement, mais, dans l'état où je vous les présente, elles vous donneront au moins une idée du terrain sur lequel je marche, par la nature des réflexions qu'il me fait naître. Je ne puis vous faire connaître que le coin du tableau que j'aperçois ; c'est à celui qui en voit l'ensemble à me conduire, si je m'égare. J'éprouvais le besoin de vous exposer tout ce qui me semble être dans l'intérêt du Roi, mon maître, et pouvoir contribuer à rendre à la France son rang parmi les nations. Mais soyez assuré que mes idées particulières se soumettront toujours entièrement aux vôtres, et que je ne ferai jamais un pas, que je ne dirai jamais un mot signifiant, qu'avec l'autorisation de mon gouvernement.

**N° 537. Le général Pozzo di Borgo et le comte Léon Potocki
au comte Capo d'Istria.**

(N° 289)

Paris, 17/29 septembre 1816.

Monsieur le Comte, nous avons rendu compte à Votre Excellence des dernières démarches faites auprès du gouvernement français, afin de le décider à admettre, dans sa note explicative et secrète, les additions suggérées par M. le comte Sobolevski, et nous lui avons également transmis l'office présenté à ce sujet.

Après différentes communications, le duc de Richelieu a jugé qu'il pouvait, dans les circonstances, se dispenser de toute réticence, et qu'il était encore plus convenable pour lui de faire mention de la convention de Bayonne dans la transaction qui devait avoir lieu entre nous, que de s'exposer, par un article vague et des explications secrètes, à la critique de ceux qui lui auraient doublement reproché une condescendance contraire aux intérêts de la France. Décidé par ces motifs, il a fait à notre dernière note la réponse ci-annexée, et a offert, en même temps, d'admettre l'article second dans les mêmes termes contenus dans le premier projet; en conséquence, nous avons conclu et signé l'acte que Votre Excellence trouvera ci-joint en original.

Le but principal de la négociation et celui des instructions qui nous ont été transmises consistait à obtenir du gouvernement français, en faveur du royaume de Pologne, le remboursement des sommes payées par le ci-devant duché de Varsovie en exécution de la convention de Bayonne; l'adoption de l'article second, tel qu'il a été proposé dans le projet rédigé par Votre Excellence, remplit entièrement cet objet.

Quant aux autres articles concernant la non-réclamation des intérêts et le mode de paiement, Votre Excellence les ayant déjà connus et admis, nous n'avons dû y apporter aucun obstacle.

Si la conclusion de cette affaire rencontrait l'approbation de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, nous nous trouverions complètement récompensés de tout le zèle que nous avons employé dans l'espoir de la mériter.

N° 538. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 290)

Paris, 17/29 septembre 1816.

Monsieur le Comte, mes expéditions se succèdent si fréquemment que je ne saurais mander à Votre Excellence rien de bien important pour le moment. L'attention du public et l'activité des partis sont entièrement absorbées par les élections des députés de la Chambre. Les courtisans et tous ceux qui, sous prétexte de royalisme exclusif, ont agité la session précédente, agissent ouvertement pour ramener, dans celle qui va succéder, des hommes soumis à leur influence et disposés à s'associer à leurs passions.

Les déclamations malignes de M. de Châteaubriand, et les articles de quelques gazettes anglaises qu'ils ont su mettre dans leurs intérêts, achèvent de leur ôter la raison entièrement.

Le Roi et les ministres qui ont opiné pour la dissolution de la Chambre s'efforcent, de leur côté, de contenir toutes ces extravagances; ceux-ci s'aperçoivent maintenant qu'il aurait convenu de rendre la mesure plus complète, en adoptant les moyens que la prudence leur indiquait pour s'assurer du but. La répugnance de trop déplaire au parti, qui ne leur sait gré de rien, et une délicatesse montrée hors de saison pour des personnes ou des erreurs qui cessent d'être pardonnables lorsqu'elles tendent à la ruine de l'État, ont laissé à ces agitateurs les moyens de jeter des doutes sur le succès. L'exclusion des adjoints aux collèges électoraux, ce qui était conforme à la Charte et à la raison, la destitution de quelques préfets ouvertement connus par leurs opinions exagérées, la nomination des présidents des collèges d'arrondissement, et celle d'un ministre de la justice, m'avaient paru, dès le commencement, des expédients indispensables pour fortifier une résolution qui devait rencontrer tant d'obstacles, et qui amenait avec elle de si immenses conséquences; aucune de ces précautions n'a été prise, et on en sent à présent tous les inconvénients.

Malgré cette négligence, l'espoir d'obtenir une majorité raisonnable paraît encore bien fondé à ceux qui croient mieux connaître les localités et l'esprit des différents collèges. Nul doute que, si la volonté du public devait intervenir, elle ne se prononçât d'une manière non équivoque, et qu'elle n'emportât tout devant elle; mais les électeurs sont si circonscrits, qu'il est difficile de compter sur le zèle et l'impartialité, lorsque les passions peuvent se combiner avec les chances du succès.

Le Roi est, de tout son conseil, celui qui montre le plus de fermeté; il veut fortement et de bonne foi une Chambre disposée à se réunir à lui pour pacifier son royaume, et offre à ses ministres tout le poids de son autorité pour les soutenir.

La tranquillité n'a nullement été altérée par toutes les alarmes qu'on cherche à répandre. Comme ceux qui s'agitent n'intéressent pas le peuple à beaucoup près, et que celui-ci favorise les moyens d'obtenir une Chambre plus conforme à ses vœux, il n'existe pas de collision là où la balance des forces réelles se trouve infiniment disproportionnée. D'ailleurs, la conviction dans laquelle est le public des bonnes intentions du Roi contribue essentiellement à rassurer les esprits.

Dans peu de jours, je pourrai annoncer à Votre Excellence le résultat réel de cette épreuve délicate, mais à tout égard indispensable.

N° 539. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 17/29 septembre 1816.

Mon cher Comte, depuis mon expédition du 8 nouveau style, par laquelle je vous annonce la dissolution de la Chambre des députés, j'ai adressé les lettres au comte Capo d'Istria ; c'est lui qui vous fera parvenir celle-ci.

Nous sommes dans les agitations des élections. Si on avait voulu m'écouter, le succès ne serait pas douteux ; on l'a compromis, faute d'avoir pris les mesures qui dépendaient des ministres. Malgré cette mollesse, on m'assure que la majorité sera raisonnable.

Vous lirez dans les gazettes anglaises les sottises que les ultras n'osent pas imprimer à Paris ; il faut guérir les fous, même quand ils battent les médecins.

Chateaubriand s'est érigé en prophète de malheur ; on pardonnerait à son imagination, mais on ne pardonnera pas à sa malignité et à l'irascibilité de son caractère ; il aura son paquet bientôt.

La France serait heureuse et tranquille sans ces énergièmes. 730 millions d'impôts bien payés, soumission, docilité, tout cela ne suffit pas aux loups affamés d'avarice et d'ambition ; ils ont peur et tous les arsenaux de l'Europe ne les guériraient pas. Le Roi est à merveille, c'est le plus ferme de son conseil et en même temps le plus raisonnable dans son royaume. S'il vit, il les sauvera tous, et surtout s'il rencontre une majorité gouvernable dans la Chambre prochaine. Il se porte d'ailleurs très bien, et désolé par sa bonne mine tous ses fidèles serviteurs par excellence.

Je suis à la besogne pour satisfaire à la demande que vous m'avez faite au nom du prince Galitsine ; présentez-lui mes respects et dites-lui qu'il aura de mes nouvelles le plus tôt que faire se pourra.

J'ai signé la convention sur l'affaire polonaise ; vous devez en être content parce que c'est un hommage pur et simple ; Potocki retourne à Varsovie avec les pièces. La négociation avec le théâtre me donne plus d'embarras ; on ne veut pas se dessaisir de Bigottini et d'Albert cet hiver ; les ministres, le public et les badauds sont tous d'accord sur ce point, je n'ose pas promettre ce qui en arrivera ; je mande la même chose au prince Tioufiakine.

M^{me} de Boigne est à Londres, elle reviendra vers la fin de novembre.

Rappelez-moi au souvenir de tous les vôtres comme à l'ordinaire, et plus en particulier à celui de la comtesse. Tout à vous.

P.-S. — Zéa, ministre d'Espagne à notre Cour, vient d'arriver; il compte partir pour Varsovie dans trois jours.

N° 540. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 31)

Saint-Pétersbourg, 1^{er} octobre 1816.

Monsieur le Duc, j'ai reçu votre dépêche n° 25; elle m'a été remise le 27 septembre par le courrier Christophe, qui sera porteur de la présente.

J'ai parlé au comte de Nesselrode des infâmes publications des journalistes de la Belgique et de la nécessité de les réprimer. Il m'a fait part à cette occasion d'une dépêche du ministre de Russie à la Haye, qui semble sentir combien il est à propos d'arrêter un si scandaleux abus de la liberté de la presse et d'avoir égard aux réclamations de la France contre cet abus. J'ai vu par cette dépêche que la Russie attachait un grand prix à ce que les relations de bonne amitié entre la France et les Pays-Bas fussent maintenues; ce qui me donne à penser que la menace que nous avons faite de les rompre était très placée.

L'on ne peut qu'applaudir à la sagesse de l'ordonnance portant dissolution de la Chambre des députés. Cette ordonnance fait le meilleur effet dans ce pays et sera fort approuvée de l'Empereur, qui ne voit de salut pour la France que dans le maintien de la Charte donnée par le Roi, et à laquelle Sa Majesté vient de rendre un éclatant hommage.

J'ai cru devoir, à l'occasion de cette grande mesure, écrire confidentiellement au comte Capo d'Istria, à Varsovie. Je n'ai pas manqué dans ma lettre de lui rappeler ce qu'il m'a dit plus d'une fois des libellistes de la Belgique.

N° 541. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 298)

Paris, 4/16 octobre 1816.

Monsieur le Comte, l'intervalle entre ma dernière expédition et celle-ci a été entièrement employé, dans toute la France, à la nomination des députés. J'ai mandé à Votre Excellence combien je regrettais que les ministres eussent négligé plusieurs moyens importants d'influence,

propres à diriger les choix vers un but désirable. Leurs adversaires, comme on devait s'y attendre, au lieu de leur savoir gré de cette générosité, l'ont convertie en instrument d'attaque, avec la suite et l'activité qui appartiennent à l'exagération et à l'esprit de parti. Malgré les fautes et les contrariétés, et nonobstant l'imperfection des collèges électoraux actuels, le ministère est néanmoins convaincu de rencontrer dans la nouvelle Chambre une majorité immanquable; de 237 députés nommés, il en compte 170 décidés à le soutenir. C'est un point d'où dépendent tous les autres, et sur lequel je ne puis avoir, avant l'épreuve, des renseignements plus rassurants que ceux du gouvernement, qui a tant d'intérêt à ne pas se tromper.

L'imperfection de la loi concernant les élections a donné lieu à une manœuvre qui a rendu nulles différentes assemblées et, en conséquence, empêché la nomination de 25 députés nécessaires pour compléter la totalité de la Chambre.

Le règlement portait qu'il serait présent à chaque collège au moins la moitié plus un des membres qui ont droit d'y intervenir; ceci ayant eu lieu, et les deux partis, une fois en présence, s'étant comptés, celui qui craignait de succomber s'est retiré et a laissé l'autre, quoique en majorité relative, dans un nombre inférieur à celui prescrit pour procéder aux élections. Ce sont les désignés sous le nom d'ultra-royalistes qui, les premiers, ont pratiqué cette manœuvre. Leurs adversaires en ont fait usage à leur tour. Une telle supercherie n'empêchera ni la réunion ni les délibérations de la Chambre; il conviendra seulement d'ôter à l'esprit de parti, moyennant la loi future sur les élections, la possibilité de renouveler ce mauvais exemple.

La dissolution de l'ancienne Chambre ne pouvait manquer de produire une grande variété d'opinions, selon les intérêts qu'elle tendait à favoriser ou à détruire. La nation française l'a reçue avec acclamation, les anciens nobles et les courtisans ont décrié la mesure et calomnié les auteurs. Quant aux puissances étrangères du continent, elles paraissent en avoir éprouvé une satisfaction générale; ce n'est que la manière dont cette résolution a été jugée en Angleterre, qui est digne d'un examen particulier.

Votre Excellence connaît le blâme que la majorité des députés s'était justement attiré, durant la session précédente; nos protocoles, les communications avec le cabinet britannique, enfin la lettre du duc de Wellington en sont des témoignages authentiques et éclatants.

Au moment où l'ordonnance de la dissolution parut, ceux dont elle

anéantissait les folles espérances crièrent à la trahison et cherchèrent à la faire envisager comme l'ouvrage de l'intrigue et de l'influence étrangères, c'est-à-dire de celle de la Russie particulièrement.

Les auteurs de cette version furent les royalistes de la Cour et des salons de Paris, appuyés par les agents de M. de Talleyrand, désolé de voir s'évanouir les desseins qu'il fondait sur l'incompatibilité reconnue entre les ministres actuels et l'ancienne Chambre.

La connaissance que j'avais de cette intrigue me porta à faire prononcer la conférence sur le mérite de la mesure. L'ambassadeur d'Angleterre, ainsi que mes autres collègues, la jugèrent indispensable à la tranquillité de la France et utile aux intérêts de tous les Alliés.

Le duc de Richelieu ayant, de son côté, fait communiquer par le marquis d'Osmond à Londres la décision que le Roi venait de prendre, le cabinet britannique lui en témoigna la plus entière satisfaction.

C'est lorsque ces démonstrations avaient lieu, Monsieur le Comte, que les journaux anglais, même censés ministériels, soutenaient la doctrine contraire et l'annonçaient d'une manière acerbe et avec une suite et une persévérance remarquables. L'ambassadeur Stuart lui-même, qui, dans le complot de Wilson, paraissait ne pas décourager un mouvement contre les Bourbons, a témoigné dans cette circonstance beaucoup d'intérêt aux courtisans, comme s'il suffisait d'empêcher le rétablissement de l'ordre en France, n'importe sous quel prétexte, pour mériter son appui, ou, du moins, pour qu'il cherche à le faire supposer.

Toutes ces circonstances paraissent avoir produit une nouvelle direction des esprits en Angleterre à l'égard de la France, et c'est sans doute pour la juger de plus près que lord Harrowby et M. Canning viennent de se rendre à Paris.

Les ultra-royalistes les ont vus paraître comme un appui contre le ministère et ce qu'ils proclament être l'influence de la Russie ; le public et tous les bons esprits en général y ont attaché l'idée de projets nuisibles aux intérêts de la France. Les ayant rencontrés à une réunion, le jour même de leur arrivée, tous les deux me donnèrent occasion de parler des affaires de ce pays. L'avantage que me procuraient mon expérience et encore plus les vues franches et sincères de notre cabinet me fournirent les moyens de leur faire le tableau de la France, de leur expliquer le mérite et l'importance de chacun des partis qui la divisent, et surtout de leur démontrer la supériorité de la raison du Roi et de ses ministres sur les agitations odieuses et les inepties inexécutables d'une minorité parmi les Français, qui, laissée à ses propres imprudences, aurait attiré sur elle-

même, sur ses compatriotes et sur l'Europe les plus grandes calamités.

Cette conversation, à laquelle je m'étais préparé et dont je sentais, dans ma position, toute la délicatesse et l'importance, parut faire sur ces deux personnages l'impression la plus sérieuse. Lord Harrowby obtint pour le lendemain une audience du Roi, qui lui parla, à ce qu'il m'a dit depuis, de la manière la plus ferme et la plus raisonnable sur le système et la marche que Sa Majesté s'était invariablement décidée à donner à son gouvernement. Il vit ensuite Monsieur, et, s'il lui a tenu le même langage qu'il m'a répété, ce prince ne pouvait recevoir de meilleurs conseils.

M. Canning demanda également à faire sa cour au Roi en particulier. L'ayant revu après son audience, qui dura plus d'une heure, il avoua qu'il en était complètement satisfait. En attendant, il est allé à la rencontre de sa femme qui arrive de Bordeaux, pour revenir dans le courant de cette semaine à Paris et y faire un séjour qui se prolongera sans doute pendant une partie de la session des Chambres.

C'est avant-hier seulement, et les affaires étant dans cette situation, que m'est parvenue l'expédition de Votre Excellence datée de Moscou, du 31 août.

La brièveté du temps ne m'a point permis de faire le dépouillement des pièces annexées à la dépêche; mais je n'ai pas perdu un instant pour la communiquer au duc de Richelieu, qui m'a prié d'en témoigner toute sa reconnaissance.

Le duc de Wellington étant à son quartier général depuis six semaines, et M. Canning absent, j'ai jugé convenable d'en faire connaître le contenu à lord Harrowby. Cette circonstance amena une nouvelle conversation entre nous, qui dura trois heures. Il n'était pas difficile, comme je l'ai déjà observé à Votre Excellence, de donner de ma part à cet entretien un degré d'intérêt dont il pouvait résulter quelque bien, ou du moins des lumières suffisantes pour mieux découvrir les dispositions du ministre anglais. L'esprit et la lettre des traités, le principe et la nature de l'occupation militaire de la France, le désir d'obtenir le but avoué des puissances, qui est la tranquillité de ce pays sous la dynastie légitime, cette tranquillité même comme moyen indispensable d'accélérer et d'assurer celle de l'Europe, et surtout les vues élevées et désintéressées de Notre Auguste Maître pour procurer au monde une paix longue et durable, étaient autant d'objets propres à donner à mes explications tout l'avantage qui dérive naturellement de l'importance du sujet.

Nous fûmes parfaitement d'accord, comme ce n'était nullement difficile, sur la thèse générale; mais, ayant voulu en venir à des épreuves et à

des mesures réelles, je lui parlai des sollicitations que le duc de Richelieu venait de renouveler auprès des quatre Cours afin d'obtenir une diminution de 30 000 hommes sur l'armée d'occupation.

Pour éviter les inconvénients qui auraient pu résulter d'une initiative de notre part à ce sujet, je lui rappelai que, depuis quelques mois, le ministre français avait fait au duc de Wellington une pareille proposition ;

Que ce dernier l'avait, en général, encouragée, et s'était réservé d'en conférer avec le cabinet, lors de son voyage à Londres ;

Que cette communication avait eu lieu, et le résultat envoyé au duc de Richelieu, avec prière de me le faire connaître, pour le porter à la connaissance de l'Empereur ;

Que je m'étais acquitté de ce devoir et que je venais maintenant de recevoir la permission d'adhérer à la proposition du gouvernement français, au cas surtout que le duc de Wellington n'y eût apporté aucun obstacle ;

Que les Cours d'Autriche et de Prusse avaient manifesté à peu près les mêmes dispositions ;

Que la question paraissait dépendre définitivement de l'Angleterre ;

Que c'était à elle à considérer si une pareille mesure n'était pas éminemment propre à présenter l'occupation militaire dans son caractère européen, transitoire et amical ;

Si l'épargne de 30 millions de moins pour la France n'était pas un moyen ajouté à ceux que nous devons lui souhaiter pour la mettre à portée de s'acquitter plus facilement des autres engagements contractés vis-à-vis les Alliés ;

Si enfin les malheurs de la saison, la multiplication des dettes, l'augmentation du prix des denrées destinées à former les rations dues aux troupes, qui élève la dépense de leur entretien pour 1817 à 190 millions, n'étaient pas des objets à prendre en considération, afin de ne pas accumuler les charges, qui pourraient devenir, à la longue, insupportables.

Lord Harrowby, qui est dans le fond un homme de bien, n'opposa directement aucun argument péremptoire à mes observations. Il parla de la nécessité de tenir l'armée française dans sa nullité actuelle, d'attendre encore quelque temps pour obtenir des données plus stables sur la disposition de l'esprit public, et, en résultat, il montra plus d'embarras que de décision sur une question qui est devenue maintenant toute à leur charge, et dont ils recueilleront exclusivement l'odieux, au cas qu'ils s'obstinent à la rejeter ou à la traîner en longueur.

Lui ayant demandé quelques explications, pour mon information parti-

culière, à l'égard des motifs qui portaient les journaux anglais, sous l'influence supposée du gouvernement, à se déchaîner contre le Roi et ses ministres et à soutenir, tout à coup et depuis la dissolution de la Chambre, les exagérations et les vues imprudentes des émigrés, lord Harrowby me répondit que cette influence n'existait pas au point où on paraissait le croire; que le gouvernement ne partage nullement la doctrine ni le langage des journaux; mais, en m'assurant de cette vérité, il avoua que les courtisans des Tuileries étaient parvenus à inquiéter l'esprit du Prince-Régent, à lui insinuer une grande partie de leurs maximes, et à lui inspirer la terreur qui les agite de voir continuer le système révolutionnaire; que les ministres se conduisent d'après des données et des principes plus solides, mais qu'il était à désirer de voir le Prince revenir de ces impressions ou erronées ou certainement exagérées.

Cet aveu, qui me donna en quelque sorte le mot de l'énigme, m'autorisa à lui dire que les courtisans dont il parlait comptaient beaucoup sur la coopération qu'ils attendaient de sa présence et de celle de M. Canning à Paris.

Sur cette observation, il me répondit sans hésiter que ce fol espoir existait réellement, que M. de Chateaubriand leur avait fait demander une entrevue, qu'ils lui avaient refusée pour ne pas donner au ministère du Roi les mêmes motifs de plainte qu'eux-mêmes auraient envers M. de Richelieu, si, se trouvant à Londres, il établissait des communications sur les affaires du pays avec lord Holland et les autres membres de l'opposition, et que les gens sages pouvaient compter sur leur délicatesse et leur discrétion à cet égard.

Comme une longue conversation amène toujours des objets différents qui sont ou paraissent peu dépendants les uns des autres, nous parlâmes tous les deux de la nécessité de terminer à l'amiable les questions accidentelles qui restent encore entre la France et les autres États, ainsi que celles existant entre ces États eux-mêmes les uns envers les autres. Lord Harrowby insista sur le besoin de faire accéder l'Espagne au Congrès de Vienne et me demanda si je connaissais à cet égard les intentions de notre Cour. Je lui répondis qu'ayant rendu compte de ce qui avait eu lieu à notre conférence, j'attendais à chaque instant des ordres définitifs. Il ajouta que le cabinet britannique aurait appuyé la réversion de Parme en faveur de l'infante Marie-Louise et de ses héritiers, soit pour faciliter l'accession de l'Espagne par une concession qui est juste et équitable, soit pour ne laisser au fils de Napoléon aucune chance de posséder un pouce de terrain en souveraineté.

Avant de prendre congé, il m'avoua qu'on aurait désiré ardemment voir des dispositions de désarmement de notre part, du moins égales à celles qui avaient été prises par les grandes puissances voisines. Je lui répondis que je me référerais à cet égard à toutes les explications amicales qui avaient eu lieu sur cet objet entre notre Cour et celle de Londres; mais je pris sur moi de lui observer en même temps que le vrai, le grand désarmement en Europe consistait moins dans la diminution de quelques milliers de soldats que dans la destruction de l'arsenal de toutes les arrière-pensées et dans la coopération franche, loyale et unanime pour consolider le système établi par les traités;

Que ce système, qui comprend les intérêts du monde, pouvait ne pas être parfait, mais qu'il était suffisant à la gloire, à la puissance, au bonheur et à la sûreté relative d'un chacun;

Que l'Empereur, qui y avait tant coopéré, ne se départirait jamais de principes aussi conformes à la religion, à la morale et à la politique; que Sa Majesté n'avait d'autre sollicitude que de les savoir triompher, pour le bien de tous;

Que le rôle de l'Angleterre était de s'y associer et d'aller de pair dans l'ouvrage de cette restauration universelle, et que c'était le succès d'une entreprise aussi grande et déjà aussi avancée vers son perfectionnement qui servirait de désarmement universel, plus que les insinuations et la jalousie, moyens usés et surtout inutiles.

Lord Harrowby parut frappé de ces vérités, me remercia du ton qui avait régné dans nos entretiens, et me dit qu'il partirait dans trois jours pour Londres, satisfait de tous les renseignements qu'il avait acquis sur les affaires de France, et décidé à les employer à éclairer ses collègues.

C'est après cette conversation que le duc de Richelieu vient de m'informer de la réponse peu encourageante de lord Wellington à la lettre qu'il lui avait écrite pour le préparer à consentir à la réduction de l'armée. Elle contient, en substance, que la nomination des députés est en effet de quelque bon augure pour la tranquillité de la France, mais qu'il est nécessaire, avant de diminuer les forces, d'obtenir des données encore plus sûres.

Le duc de Wellington sait et a dit lui-même à plusieurs reprises que cette diminution populariserait le Roi et les ministres, calmerait les esprits et soulagerait les finances, sans mettre aucunement en danger ni les forces étrangères ni la suprématie qu'elles y exercent. Ces vérités doivent avoir acquis une plus grande consistance, depuis qu'il a reconnu lui-même que, excepté les corps russes et anglais, tous les autres sont

inférieurs à leur complet, au moins du quart, de sorte que les rations que les Français distribuent aux militaires qui, d'après les traités, sont censés présents en France se trouvent converties en partie au profit des chefs ou de leur gouvernement.

Je regrette infiniment que le duc ne soit pas à Paris, d'où il est parti depuis six semaines, ainsi que je l'ai mandé dans son temps. Ses idées à l'égard de la France ont besoin d'être pour ainsi dire cultivées; médiocrement encouragé à cet égard par son gouvernement, il met de son côté trop de prix à l'animadversion qu'il rencontre dans les anciens militaires, et se rend susceptible d'irritation et d'humeur. Sa correspondance avec le duc de Feltré se ressent éminemment de cette disposition; son ton envers ce ministre, qui ne lui a jamais montré que de la docilité et presque de la soumission, est dur et allier; quelque irrégularité, dont j'ignore l'existence ou l'étendue, dans la distribution des rations l'a décidé à menacer qu'il se mettrait sur pied de guerre et vivrait sur le pays; c'est cependant à le calmer et à le satisfaire que tout le monde s'occupe. Depuis son départ, je n'ai eu aucune communication personnelle avec lui; je m'abstiendrai de toute correspondance par écrit, dans la disposition où il est, jusqu'à son arrivée; la conversation a moins de danger et m'a toujours semblé faire plus d'impression sur son esprit.

Toute cette série de faits fournira à Votre Excellence les moyens d'en tirer les conséquences que sa prudence lui indiquera; ils m'ont paru trop intéressants pour différer un instant de les porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître.

La France est disposée à la tranquillité, même dans l'état où elle se trouve. Le calme qui a régné partout durant les élections, contre les pronostics de tant de monde, en est la preuve la plus convaincante.

Le Roi, qui m'a accordé hier une audience et à qui j'ai communiqué les intentions amicales et bienveillantes de notre monarque, persiste dans le bon système qu'il a adopté avec la résolution la plus décidée. Lui ayant parlé de quelques changements de formes que j'ai aperçus dans Monsieur à mon égard, pour connaître l'importance qu'il mettait à la contradiction de ce prince, il m'a répondu de ne pas m'en inquiéter, et je ne l'ai jamais trouvé plus indifférent sur la manière de penser des siens.

La majorité des députés est sans contredit disposée à soutenir le ministère actuel. La minorité sera active, turbulente et encouragée par les courtisans des princes, tant qu'elle conservera l'espoir de dominer dans la Chambre: cette expérience faite sans succès, elle deviendra nulle ou soumise.

Les ministres ont besoin d'un système suivi, de beaucoup d'attention aux intérêts et à la vanité de ceux qui se réunissent à eux, d'un ton décidé qui en impose à leurs adversaires, et de beaucoup de représentation. Comme ils rédigent les lois, il faut qu'ils se concertent avec les hommes les plus influents de la Chambre, afin que ceux-ci puissent les soutenir avec connaissance de cause. Il est indispensable de donner le portefeuille de la justice à un personnage distingué de leur parti, et ce sera probablement M. Pasquier; d'autres changements sont nécessaires dans la distribution de plusieurs places inférieures. Le Roi leur accorde une confiance sans bornes, et il est prêt à les environner de toute sa puissance.

Avec cette conduite le succès est immanquable, et les intrigues, de quelque part qu'elles se montreront, disparaîtront dans la sagesse, la fermeté et l'union. C'est au duc de Richelieu, respecté et révérend de tout le monde, à s'emparer complètement de tous les avantages de sa position et à voir le chemin qui le mène à la délivrance de sa patrie, sans s'affliger des obstacles qu'il devait s'attendre à rencontrer.

La France, Monsieur le Comte, et Paris en définitive sont pour ainsi dire l'oreille de Denys; tous les secrets des cabinets de l'Europe retentissent ici en dernier ressort, par le langage et la conduite des agents de chaque puissance sur ce théâtre universel. Le long rapport que je prends la liberté de vous soumettre contient beaucoup de données qui fourniront à votre pénétration et à votre prudence des inductions, soit sur la politique générale, soit sur celle employée envers ce pays.

Il existe une grande vérité dont j'aperçois tous les jours les effets et l'importance: c'est la supériorité que nous donne la libéralité de nos maximes, soutenue par l'altitude formidable de notre armée; l'une et l'autre sont indispensables pour empêcher la France d'être tenue indéfiniment dans un état de consommation pire que la mort.

Si on pousse la dureté à l'excès, le Roi ne voudra et ne pourra pas jouer habituellement le rôle de collecteur des taxes au profit de ses ennemis et de ses rivaux. Il faut honorer son existence et soulager ses malheurs, dans tout ce qui ne nuit pas aux intérêts avoués des Alliés; sans cela les traités qu'il a signés ne seraient qu'un suicide ignominieux pour lui et pour son royaume.

La France doit dépenser l'année prochaine un milliard, dont 300 millions au moins ne peuvent se trouver que dans les ressources du crédit. Si le duc de Wellington avait permis de parler de la diminution demandée, c'aurait été la découverte d'un trésor, moins par les épargnes qu'elle aurait produites, que par la confiance qu'on aurait fondée dans les inten-

tions des Alliés ; son refus excitera bien des alarmes. La même somme au plus sera indispensable pour l'année 1818. C'est, j'ose le dire, le terme jusqu'où les plus hardis croient pouvoir pousser les sacrifices ; si l'armée tout entière ne se retire pas à cette époque, les cataractes de toutes les calamités sont ouvertes sur ce pays, et peut-être sur l'Europe plus qu'on n'a l'air de le croire.

En faisant l'exposé de ce qui est, de ce qui peut arriver, je sens combien il m'est nécessaire de ne rien compromettre et encore moins de ne rien précipiter. Toutes les questions sont ouvertes, il faut les reprendre avec calme, et forcer les moins zélés ou à se réunir à ce qui est juste et équitable, ou du moins à dévoiler leurs intentions. Dans une situation pareille, je reconnais toutes les difficultés qui m'environnent, et ce n'est que dans la générosité de Notre Auguste Maître que je puis espérer trouver le pardon qui me sera nécessaire pour tout ce que mon zèle n'aura pu atteindre dans l'accomplissement de ses devoirs.

N° 542. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 299)

Paris, 4/16 octobre 1816.

Monsieur le Comte, l'expédition de Votre Excellence en date du 31 août ne m'est arrivée qu'avant-hier. Elle verra par ma dépêche principale l'usage que j'ai pu en faire dans un si court espace de temps. Je mettrai à profit les premiers moments après le départ du prince Dolgorouki pour faire le dépouillement des annexes contenant la correspondance des exilés français, et j'enverrai à Son Excellence M. le comte de Lieven les renseignements que j'aurai pu en tirer, ainsi que les dépêches qui lui sont destinées.

Quant à l'influence de ces exilés sur l'esprit de leurs compatriotes en France, bien qu'elle ne soit pas tout à fait à mépriser dans un pays où les prétextes de troubles sont encore nombreux, je suis persuadé qu'elle est bien éloignée de l'importance qu'ils cherchent à lui donner, et que les conspirations dont ils parlent et dans lesquelles ils espèrent existent en grande partie dans leurs passions criminelles et leurs imaginations déréglées. D'ailleurs Votre Excellence verra, par la première occasion, le jugement que le gouvernement français portera sur la nature des renseignements dont il va recevoir la communication.

N° 543. Le général Pozzo di Borgo au comte Capo d'Istria.

(N° 302)

Paris, 4/16 octobre 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Kent se trouve à Paris depuis huit jours. Son arrivée, coïncidant avec celle de lord Harrowby et de M. Canning, avait donné lieu de supposer que ce voyage avait quelque but politique. Mon opinion est au contraire que ce prince ne l'a entrepris que pour voir les curiosités qu'offre cette capitale. Son Altesse Royale compte y passer encore quelques jours et retourner ensuite à Londres.

N° 544. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Varsovie, 4/16 octobre 1816.

Mon Général, les dépêches que Votre Excellence m'a adressées, du n° 264 jusqu'au n° 288, ont mérité l'attention et le suffrage de l'Empereur.

Sa Majesté Impériale approuve entièrement votre conduite et applaudit à ses succès.

Elle est assurée d'avance qu'en persévérant à vouer un zèle éclairé à tout ce qui se rapporte à la restauration véritable de la monarchie française, vous parviendrez à y faire contribuer grandement les volontés qui semblent encore les moins prononcées à cet égard.

La carrière vers un meilleur ordre de choses est ouverte. C'est actuellement à la faire fournir courageusement à la Cour, au ministère et aux personnages les plus marquants, que doivent aboutir vos efforts.

Cette tâche est aussi difficile qu'importante. Sa difficulté se trouve dans les précautions dont vous devez faire usage pour la faire réussir. Son importance est si majeure qu'il est inutile de la relever ici.

L'opinion que vous avez su donner à l'Empereur de vos talents et de votre sagacité me dispense de vous marquer ici, mon Général, la nécessité de ne point abandonner le ministère du Roi dans ses indé-
cisions au sujet de la composition de la nouvelle Chambre.

Il est de toute urgence qu'elle soit éminemment constitutionnelle. Ce serait avoir manqué le but de tant de peines, que de laisser arriver à cette représentation une majorité composée d'hommes livrés aux exagérations royalistes, ou, pour mieux dire, aux factieux des antichambres de la Cour ou des palais du faubourg Saint-Germain.

Ce ne sont pas les premières mesures, mais c'est leur résultat effectif qui dirigera le vote de Sa Majesté Impériale quant à la diminution de l'armée d'occupation. Cette idée a été développée suffisamment dans les instructions dont Votre Excellence a été munie dans le temps et par ses dernières dépêches. Elle ne permet plus de rien ajouter à ce sujet.

Le conseiller privé d'Alopéus joindra sa coopération à celle de M. le marquis de Bonnay, afin de porter le cabinet prussien à se prononcer favorablement sur ce point.

M. de Richelieu en a écrit directement à Sa Majesté Impériale. Elle a daigné s'occuper de cet objet et donner les ordres dont je vous prie de faire part au premier ministre de Sa Majesté Très Chrétienne.

Nous ne doutons pas qu'il ne puisse, à l'ouverture de la nouvelle Chambre, énoncer l'accord des puissances alliées sur cette question. Quant aux formes à donner aux communications officielles qui la regardent, l'Empereur attendra les rapports que vous lui adresserez, Monsieur le Général; à cet égard, après vous être concerté avec M. le duc de Richelieu et vos collègues.

L'Empereur désire qu'à la première audience que le Roi vous accordera, vous exprimiez à Sa Majesté la satisfaction avec laquelle Notre Auguste Maître a pris connaissance des mesures énergiques qui signalent cette époque décisive de la restauration.

Vous témoignerez au Roi la part sincère que l'Empereur y prend et les vœux qu'il forme de voir le succès le plus complet couronner cette belle et grande entreprise. Sa Majesté Impériale la considère comme achevée, du moment que son auguste ami et allié est fermement décidé à la vouloir, et que les autres cabinets, à leur tour, y contribueront avec une égale franchise et persévérance.

Celui de Saint-Pétersbourg s'empresse d'aller au-devant, à chaque occasion, de ce qu'on peut désirer de lui.

Rien ne le prouve plus que les communications que j'ai eu l'honneur de vous faire de Moscou, et celle que j'ai l'ordre de joindre à la présente, en vous transmettant la copie de la lettre que l'Empereur adresse à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, relativement aux réfugiés dans la Belgique.

L'intention de l'Empereur est que vous en donniez connaissance confidentielle au ministère de Sa Majesté Très Chrétienne et à vos collègues.

Sa Majesté Impériale approuve la direction que vous avez donnée à l'affaire concernant l'accession de l'Espagne, ainsi que la lettre que Votre Excellence a adressée à ce sujet à M. le conseiller privé de Tatistcheff.

Pour vous munir d'instructions ultérieures à cet égard, nous attendrons les explications que ce ministre sera dans le cas de nous transmettre de Madrid.

N° 545. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Varsovie, 4/16 octobre 1816.

Monsieur le Général, au moment où Sa Majesté Impériale a été informée du désir manifesté par Sa Majesté Très Chrétienne de voir transféré en Autriche le domicile de M^{me} la duchesse de Saint-Leu, celle-ci s'est adressée à l'Empereur, en sollicitant son intervention auprès de ses augustes alliés, afin de ne pas être obligée de quitter sa retraite actuelle, ou bien d'être autorisée à s'en procurer une dans les États de Sa Majesté le Roi de Bavière, auprès de son frère le prince Eugène.

Ignorant les motifs qui peuvent avoir porté la Cour des Tuileries à fixer son attention sur cet objet, et ne croyant pas qu'il puisse en exister d'assez graves pour réclamer une mesure peu conforme aux dispositions arrêtées à ce sujet l'année passée d'un commun accord, l'Empereur vous prescrit, Monsieur le Général, de vous expliquer avec M. le duc de Richelieu, de manière à ce que M^{me} la duchesse de Saint-Leu puisse ou rester là où elle se trouve, ou s'établir auprès de son frère.

Si elle entretenait des relations en France de nature à mériter des mesures plus rigoureuses à son égard, il serait peut-être plus régulier de lui faire connaître les précautions qu'elle devrait prendre à l'avenir pour ne plus donner lieu à la surveillance qu'elle aurait provoquée involontairement sur sa conduite.

N° 546. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

Varsovie, 4/16 octobre 1816.

Monsieur le Général, le chambellan comte Potocki est arrivé ici le 30 septembre/12 octobre.

L'expédition que Votre Excellence lui avait confiée a été soumise à l'Empereur, et Sa Majesté Impériale a daigné approuver votre conduite durant le cours des négociations relatives aux intérêts du royaume de Pologne et les résultats que vous avez obtenus par la signature de la convention.

L'Empereur se mettant en route le 5 de grand matin, c'est de Pétersbourg que vous seront transmises les ratifications de cet acte.

C'est de là également que le ministère vous communiquera, Monsieur le Général, les réponses que réclame cette partie de vos expéditions successivement rentrées à Varsovie qui a trait aux affaires courantes ou d'un intérêt moins immédiat.

N° 547. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 33)

Saint-Pétersbourg, 29 octobre 1816.

Monsieur le Duc, Sa Majesté Impériale est arrivée à Gatchina le 24 de ce mois, et y a célébré le lendemain le jour de naissance de l'Impératrice sa mère. L'Empereur doit rentrer aujourd'hui en ville, ainsi que toute la Cour. Sa Majesté passe demain une grande revue; on dit que 50 000 hommes seront sous les armes, et que plusieurs régiments en garnison à Narva et à Novgorod, appelés à Pétersbourg à cette occasion, seront au nombre des corps qui défilèrent devant le souverain.

Sa Majesté Impériale a été fort contente de son voyage à Varsovie. Elle a été accueillie avec enthousiasme par les Polonais; l'état militaire de ce royaume l'a satisfaite complètement, et, dans une sorte d'ordre du jour, elle a exprimé combien elle savait gré au grand-duc Constantin d'avoir si parfaitement organisé l'armée sous ses ordres. Les soldats qui la composent ont reçu un rouble-argent de gratification.

M. Speranski s'est rendu dans son gouvernement de Pensa; son frère et sa fille se trouvent dans ce moment à Pétersbourg.

J'aurai l'honneur de vous écrire par M. de Saint-Victor, qui doit partir bientôt.

N° 548. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 34)

Saint-Pétersbourg, 1^{er} novembre 1816.

Monsieur le Duc, j'ai eu l'honneur de voir ce matin l'Empereur à sa promenade. Il a bien voulu m'aborder et me parler de la satisfaction qu'il avait des dernières mesures prises par le Roi, et particulièrement de son ordonnance du 5 septembre. J'ai eu occasion de faire remarquer à Sa Majesté Impériale tout le mérite d'un souverain qui, dans sa volonté ferme de suivre une ligne de modération, sait au besoin arrêter le zèle inconsidéré de sujets fidèles. L'Empereur m'a semblé éprouver une sorte

de reconnaissance de la déférence que l'on vient de montrer pour ses idées sur la meilleure manière de conduire les affaires de France.

Sa Majesté craignant que le ministère n'eût pas exercé une assez grande influence sur les élections, j'ai cru devoir la rassurer sur la composition probable de la prochaine Assemblée, et lui ai répondu que le parti modéré y aurait certainement la majorité, ce qui la donnait au ministère et laissait l'exagération dans une minorité qui ne peut manquer de se trouver dans toute assemblée délibérante. L'Empereur m'a semblé prendre toujours un vif intérêt à la France. Ce que désire Sa Majesté, m'a-t-elle dit, c'est que la tranquillité de notre pays réponde aux objections de ceux qui, pour continuer à le surveiller, le représentent comme en proie aux divisions intestines, et mettent par là obstacle aux vues de l'Empereur Alexandre, qui tendent toutes à nous affranchir du joug étranger.

J'ai causé assez longtemps avec le comte Capo d'Istria ; il m'a laissé espérer que le repos de la France, qui lui semble assuré par la dissolution de la Chambre des députés, donnait la possibilité de diminuer bientôt le nombre des troupes d'occupation. La Russie se prêtera à toutes les démarches propres à amener pour nous cet heureux résultat. Comme preuve de ces bonnes dispositions, M. Capo d'Istria m'a laissé entendre que sa Cour avait déjà agi sur le cabinet de Berlin, toujours difficile à manier lorsqu'il s'agit d'obtenir de lui quelque adoucissement aux maux de la France.

Vous avez connaissance de la lettre écrite par l'Empereur au Roi des Pays-Bas sur l'abus scandaleux qu'on fait de la liberté de la presse dans ses États. Il me semble que cette lettre a déjà eu d'heureux résultats, à en juger par la loi qui vient d'être rendue sur la presse.

Je crois que l'on s'attend, d'ici à peu de temps, à de nouvelles relations commerciales de la Russie avec l'Europe. Je surveillerai tout ce qui, dans ces relations, pourra intéresser mon gouvernement. Il n'y a aucun fondement à ce que l'on a dit dans quelques journaux d'un prétendu traité de commerce entre la Russie et le royaume de Naples.

M. de Lœwenhielm, ministre de Suède, et M. de Zéa, ministre d'Espagne, viennent d'arriver dans cette résidence.

N° 549. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 27)

Paris, 12 novembre 1816.

Monsieur le Comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusque et compris le n° 32. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt

le résultat de vos observations, et je ne puis que donner de justes éloges au soin que vous avez pris d'en étendre le cercle. Ce que vous mandez des constantes dispositions du cabinet de Pétersbourg à l'égard de la France est de nature à satisfaire complètement Sa Majesté. Vous savez, Monsieur le Comte, qu'elle sent tout le prix de ces dispositions et qu'elle y met assez de confiance pour ne point hésiter de recourir à l'intervention de l'Empereur, dans les occasions où elle peut lui être utile. Celle qui se présente en ce moment et dont je vous ai entretenu dans ma dernière dépêche est une des plus importantes, et je mets beaucoup de prix à connaître le résultat des démarches que vous êtes chargé de faire à cet égard. En effet, le gouvernement de Sa Majesté a de trop puissants motifs de redouter la formation de la ligue maritime que l'Angleterre veut créer, sous le prétexte de détruire les Barbaresques et d'abolir complètement la traite des noirs, pour ne point désirer vivement que les grandes puissances qui, au fond, ont dans cette question les mêmes intérêts que lui, partagent son opinion et prennent comme lui la résolution de s'opposer à ce plan. Je ne rappellerai point ici les motifs que je vous ai suffisamment développés. Je me bornerai à vous recommander de faire tout ce qui dépendra de vous pour éclairer le gouvernement russe sur le danger que nous avons dû signaler, et le déterminer, s'il se peut, à donner à son ministre à Londres des instructions qui se rapprochent de celles que Sa Majesté a données au marquis d'Osmond, c'est-à-dire qui lui prescrivent de s'opposer à la création de la ligue, et de mettre en avant le système qui consiste à ne point reconnaître aux Barbaresques le droit de faire la guerre ou la paix indépendamment de la Porte, et qui paraît véritablement propre à atteindre le but que, dans l'intérêt de l'humanité, les nations civilisées doivent se proposer. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que vos communications doivent être absolument confidentielles, et que vous ne pouvez prendre de trop grandes précautions pour que le ministre d'Angleterre en ignore complètement la nature et le but.

Les démarches faites auprès des gouvernements alliés pour obtenir la réduction de l'armée d'occupation n'ont point encore eu de résultat définitif. L'Autriche et la Prusse s'en sont rapportées sur ce point à l'opinion du général en chef. Il y a lieu de croire que cette négociation sera sous quelque temps terminée d'une manière satisfaisante. Si, en effet, les puissances, avant de fixer complètement leur détermination, ont voulu avoir la confirmation des présages que leur offraient, pour notre repos intérieur, l'ordonnance du 5 septembre et la marche à la fois sage et ferme du gouvernement, l'expérience qu'elles font sera sans doute en

notre faveur, puisque chaque jour semble donner plus de consistance à notre organisation politique et garantir la tranquillité dont nous jouissons. Je vous ai annoncé que les élections se sont faites dans le plus grand calme; les résultats qu'elles ont eus ont été pour la plupart satisfaisants et ont prouvé qu'en général on avait cherché à repousser l'exagération, quelque forme qu'elle eût prise. Si on retrouve dans la nouvelle Chambre quelques-uns des membres qui s'étaient fait remarquer dans la session dernière par la chaleur de leurs opinions, on doit croire qu'aujourd'hui qu'ils sont instruits des véritables intentions du Roi et de son inébranlable résolution de maintenir les institutions qu'il a données à son peuple ils hésiteront à montrer une opposition si vive aux ministres que Sa Majesté a bien voulu investir de sa confiance. Les premières séances de la Chambre sembleraient confirmer cette opinion, et la nature des choix qu'elle a faits pour la candidature à la présidence indique des idées de sagesse et de modération. Les candidats présentés au Roi sont MM. de Serres, Pasquier, Bellart, Ravez et Beugnot. La Chambre a élu et proclamé vice-présidents MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Siméon et Beugnot. La Chambre des pairs a procédé à la formation de son bureau, composé aujourd'hui de MM. le duc de Choiseul, le comte Molé, le comte Pastoret et le duc de Raguse. Elle a présenté dimanche dernier son adresse au Roi, en réponse au discours que Sa Majesté a prononcé à l'ouverture des Chambres. Je vous ai fait connaître par une lettre du 5 de ce mois les détails de cette dernière solennité. Dans la supposition qu'elle ne vous parviendra point avant ma dépêche, je crois devoir vous en adresser un duplicata.

Vous aurez vu, Monsieur le Comte, qu'en exécution de l'article 8 de la convention du 20 novembre relative à la liquidation des créances étrangères une commission avait été nommée pour prononcer sur la question relative au paiement des intérêts arriérés de la dette de Hollande. Cette commission, dont faisaient partie MM. les ambassadeurs de Naples et de Portugal et le ministre de Danemark, comme délégués des puissances désintéressées dans cette question, a prononcé en notre faveur. Sa décision, datée du 16 octobre, porte que les intérêts de la dette de Hollande qui n'auraient pas été acquittés pour les semestres de mars et de septembre 1813 doivent être payés par le gouvernement des Pays-Bas, et que le remboursement que ce gouvernement sera dans le cas de faire à la France des dettes des pays réunis à sa couronne et détachés de la France peut être exigible sans déduction des rentes de la dette de Hollande arriérées sur les échéances de 1813. Cet arriéré se montait à environ 20 millions de francs.

La négociation relative au remboursement des fonds enlevés à la banque de Hambourg en 1813 est terminée. Par une convention conclue le 27 octobre, et signée par MM. Portal et Dudon, de la part de la France, et M. Sillem, de la part du Sénat, la créance de la banque a été fixée à 10 millions de francs, que le gouvernement de Sa Majesté s'est engagé à payer au moyen d'une inscription de 500 000 francs de rente sur le grand-livre. La jouissance de cette rente datera du 22 mars 1816; les intérêts du capital, depuis le 20 novembre 1815 jusqu'au 22 mars 1816, à raison de 4 pour 0/0, et ceux du semestre de la rente de 500 000 francs échus le 22 septembre, montant ensemble à 384 794 francs, seront payés en numéraire.

P.-S. — Je joins ici une gazette dans laquelle se trouvent l'adresse de la Chambre des pairs et la formation de ses bureaux.

Le Roi vient de nommer président de la Chambre des députés M. le baron Pasquier.

**N° 550. Mémoire sur la question proposée
par le cabinet des Tuileries aux puissances alliées, relativement
à la réduction de l'armée cantonnée en France ¹.**

Saint-Pétersbourg, 31 octobre/12 novembre 1816.

Sa Majesté Très Chrétienne désire pouvoir annoncer à la présente législature que les puissances alliées consentent à réduire l'armée d'occupation de 30 000 hommes.

Elle voudrait conséquemment soulager ses peuples de 30 millions de contributions, dès l'année prochaine 1817.

Les puissances peuvent-elles y consentir, et à quelles conditions? On examinera cette question sous le point de vue du droit et sous celui des convenances.

DE CETTE QUESTION SOUS LE RAPPORT DU DROIT

Les traités du 8/20 novembre 1815, conclus entre les puissances alliées et Sa Majesté Très Chrétienne, ainsi que les actes qui précèdent ces stipulations, renferment les principes d'après lesquels les puissances alliées peuvent énoncer leur vote sur cette question.

1. Ce mémoire fut transmis par Nesselrode à Pozzo di Borgo le 5/17 novembre 1816. Il était annexé à notre document n° 558.

C'est de même d'après la lettre de ces actes qu'on peut décider si le gouvernement français a des titres pour donner aux vœux qu'il n'a fait qu'articuler jusqu'ici confidentiellement le caractère d'une prétention formelle.

L'article 3 du traité du 8/20 novembre détermine les motifs de l'occupation militaire, fixe le nombre des troupes qui doivent composer l'armée et déclare très explicitement que *ce nombre ne dépassera point cent cinquante mille hommes*.

Mais nulle clause insérée dans les actes mentionnés ci-dessus n'impose aux puissances alliées l'obligation de ne point réduire leur contingent, moins encore celle de les tenir au complet le plus rigoureux durant l'occupation militaire.

Le protocole du 13 octobre, ainsi que la note explicative qui l'accompagne, font assez connaître les dispositions bienveillantes et modérées avec lesquelles les puissances alliées ont envisagé cette question, au moment même de conclure les traités et les conventions du mois de novembre.

Le gouvernement français paraît donc avoir des titres à obtenir cette réduction du consentement unanime des puissances alliées, toutes les fois cependant que non seulement elle ne sera pas jugée contraire, mais qu'elle pourra être considérée comme favorable au but que les Alliés se sont engagés d'atteindre par l'occupation militaire. Ce but est très clairement déterminé par les actes du mois de novembre. Il consiste d'une part à mettre le gouvernement français en mesure d'asseoir la restauration de la royauté constitutionnelle sur des bases étendues et solides, et de l'autre à préserver la France, et, avec elle, l'Europe, d'une nouvelle explosion révolutionnaire, si ses foyers, par un événement quelconque, venaient encore à se rallumer, comme la malheureuse catastrophe du mois de mars de l'année 1815 en a donné l'exemple.

Pour fonder donc sur un titre légitime la demande de la réduction de l'armée, le gouvernement français semble devoir offrir aux puissances alliées la preuve incontestable :

- 1° Que la restauration a fait des progrès considérables ;
- 2° Que ces progrès sont de nature à préserver de toute réaction intérieure l'ordre heureusement rétabli en France ;
- 3° Que l'affermissement inébranlable de cet ordre réclame la coopération amicale des puissances alliées ;
- 4° Que cette coopération ne peut désormais consister que dans la réduction proposée de l'armée, comme moyen de rendre la restauration le plus spontanément possible propice aux véritables intérêts du peuple français.

Pour examiner ces questions d'une manière aussi sûre et aussi solennelle que leur importance l'exige, les puissances ne sauraient s'écarter des principes qui ont produit les actes du 8/20 novembre. Pour les décider, elles ne sauraient aussi se dispenser de consulter le témoignage des faits et de l'expérience.

Or, les mesures soutenues avec fermeté par Sa Majesté Très Chrétienne dans ces derniers temps, à l'effet de donner à l'administration de son royaume, ainsi qu'à sa législature, un grand caractère constitutionnel, semblent avoir été réglées dans des principes strictement conformes à ceux qui sont développés dans la note dont les cabinets alliés accompagnèrent la communication au ministère français du traité d'alliance.

Ce qui resterait donc à désirer aux puissances alliées pour se décider, sur les preuves mentionnées ci-dessus, d'après les vœux du Roi de France, ce seraient les témoignages de l'expérience et des faits.

C'est à la législature actuelle à les donner.

Si, en effet, les actes de cette législature répondent entièrement à l'attente du cabinet des Tuileries, s'ils rallient d'une manière indissoluble la cause de la royauté légitime à la grande masse des opinions et des intérêts de la nation française, nul doute qu'on ne pourra point contester à Sa Majesté Très Chrétienne le droit d'obtenir pour son peuple l'avantage qu'il réclame de l'amitié des souverains alliés.

Dans cette hypothèse, la réduction de l'armée ne porterait atteinte à aucune stipulation. Ce serait, au contraire, l'acheminement le plus heureux à l'exécution des clauses insérées à l'article 5 du traité du 8/20 novembre, relativement à l'occupation militaire.

Aucun des intérêts majeurs garantis par les traités ne serait compromis. Tous, par contre, seraient favorisés, puisque cette grande décision donnerait à la France une nouvelle preuve de la pureté et de l'identité parfaite et invariable des intentions qui animent les puissances alliées à l'égard de la restauration du trône de Sa Majesté Très Chrétienne.

Si la politique étrangère doit contribuer encore de tous ses moyens à l'affermissement de ce trône, elle se serait aussi dans cette occurrence acquittée d'un si grand devoir de la manière la plus noble et la plus désintéressée.

DE CETTE QUESTION SOUS LE RAPPORT DES CONVENANCES

La marche de la législature présente devant donner la mesure des progrès véritables de la restauration, ce n'est donc qu'après la clôture de

la session actuelle des Chambres que les puissances alliées peuvent discuter et décider la question dont il s'agit. En adoptant strictement cette résolution, elles placeraient cependant Sa Majesté Très Chrétienne dans l'obligation de demander à ses peuples pour le service de l'année 1817 autant de sacrifices qu'ils en ont supportés durant l'année 1816.

Or, c'est dans la vue unique de leur offrir quelque soulagement pour l'année prochaine, que le Roi s'attend à obtenir du consentement unanime de ses alliés la réduction que son ministère a proposée.

Si les puissances ne peuvent pas en droit s'y refuser dès que la législature présente aura achevé avec succès ses délibérations, pourquoi ne pourraient-elles pas admettre *cette mesure en principe, sans toutefois la considérer comme obligatoire, et en ne s'engageant à son exécution qu'après la clôture de la session actuelle de la législature* ; lorsque par ses travaux elle aura donné à la France, à l'Europe, à l'armée même d'occupation de nouvelles garanties de la permanence consolidée de l'ordre des choses consacré par la restauration ?

Si le résultat de la présente législature est positivement conforme aux vues de Sa Majesté Très Chrétienne, les puissances alliées se féliciteraient d'y avoir contribué par cette mesure.

Dans le cas contraire, elles ne seraient obligées à opérer aucune réduction. Les choses en resteraient où elles se trouvent maintenant.

Dans la première hypothèse, le gouvernement français ne pourrait exiger davantage de l'amitié des puissances alliées. Il serait mis dans le cas de promettre cette réduction aux Chambres, et de leur en faire envisager les suites comme un nouveau gage de la confiance qu'inspirent à l'Europe le dévouement et le zèle dont la nation française est animée pour le maintien inviolable et pour la stricte exécution des traités.

Mais on ne saurait en dire autant, en cas que le ministère français fût astreint, durant la session actuelle des Chambres, à demander formellement la réduction, et si les puissances adoptaient le parti de se refuser à toute explication, à tout arrangement quelconque, durant cette législature.

Le seul motif dont elles pourraient appuyer cette détermination serait la méfiance que leur inspire la marche de l'administration actuelle, celle de la nouvelle représentation nationale. Cet acte rendu public de leur part encouragerait toutes les factions. L'autorité royale, à peine affermie, serait peut-être menacée d'une décadence très dangereuse.

Ou bien, si, par des retards qu'il ne serait pas difficile d'amener, on déclinait une réponse formelle ; si le ministère du Roi, supportant en

silence ce refus de la part des cabinets alliés, tombait dans une grande déconsidération aux yeux du peuple français et des Chambres ; si, dans cette situation humiliante, il se trouvait hors de possibilité d'obtenir les moyens de remplir ses engagements majeurs envers les puissances alliées pour l'année prochaine, comment, dans les complications qui en dériveraient, pourrait-on trouver des termes de conciliation ? Et ne les trouvant point, de quelle immense responsabilité les puissances ne se chargeraient-elles pas vis-à-vis de leurs propres États ou envers l'Europe, à peine reposée des fatigues et des calamités de la guerre ?

Ces considérations semblent mériter l'attention des cabinets alliés.

Ils jugeront dans leur sagesse :

1° S'il convient d'attendre en silence les démarches que le cabinet des Tuileries serait dans le cas de faire sur cette proposition, ou s'il ne serait pas plus utile de donner suite aux explications confidentielles qui ont eu lieu jusqu'ici, à l'effet de trouver d'un commun accord quelque moyen de conciliation ;

2° Si celui qu'on vient d'indiquer peut, sous des formes convenables, faire l'objet d'une transaction, dont seraient chargés les ministres des puissances alliées résidant à Paris ;

3° Dans ce cas, s'il ne serait point à désirer que ces ministres fussent, sans perte de temps, munis des instructions et des pleins pouvoirs nécessaires à la discussion et à la conclusion de cette affaire.

APPENDICE AU MÉMOIRE CONCERNANT LA RÉDUCTION DE L'ARMÉE D'OCCUPATION CANTONNÉE EN FRANCE

Le terme moyen indiqué dans ce mémoire, comme propre à concilier l'intérêt de la tranquillité générale avec les vœux articulés confidentiellement par le gouvernement français, paraît de nature à provoquer une objection qui, n'étant point dénuée de fondement, mérite d'être discutée. La voici :

Dans la supposition que les cabinets alliés acquiescent au projet de réduction, et que cette mesure, annoncée formellement par le ministère du Roi à la Législature actuelle, fasse adopter en conséquence une diminution des fonds à assigner au gouvernement pour le service de l'année 1817, quelle serait la perplexité à laquelle les choses se trouveraient réduites si la conduite ultérieure de la Chambre dans le courant de l'année venait à démentir l'initiative de ses opérations, et que, par la suite de cette divergence, le maintien de l'armée d'occupation sur le même

pied devint indispensable, sans que les sommes requises pour son entretien eussent été décrétées d'avance?

Pour résoudre cette difficulté, il semble exister un moyen admissible et de nature à être pris en considération.

Le budget de l'année 1817 pourrait assigner les fonds nécessaires à l'entretien de l'armée d'occupation, comme par le passé. Il y serait joint une clause par laquelle, dans l'espoir que les négociations entamées par le Roi avec les puissances alliées réussiraient à obtenir une réduction de 30 000 hommes de la force armée, les Chambres seraient prévenues que, dans cette hypothèse, l'épargne, fruit de cette réduction, pourra être employée par le gouvernement à l'allègement des charges publiques.

Cet expédient paraît répondre à l'objection mentionnée ci-dessus et remplir en même temps l'intention bienveillante dans laquelle le mémoire est conçu.

N° 551. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 312)

Paris, 1/13 novembre 1816.

Monsieur le Comte, si la présente expédition avait été anticipée de quelques jours, je n'aurais pu ajouter à celle confiée au prince Dolgorouki que des conjectures vagues sur les événements immédiats qui se préparaient.

Le sort de la France dépendait de l'esprit qui se manifesterait dans les deux Chambres, et il fallait en attendre la réunion pour le connaître; j'ose maintenant assurer Votre Excellence qu'il promet des conséquences satisfaisantes.

Tout l'intervalle qui a précédé la réunion des députés à Paris a été employé par la faction des soi-disant royalistes exclusifs à alarmer le public par des écrits anonymes, tendant à dévoiler le prétendu complot enfanté par leurs imaginations égarées contre l'ordre légitime de succession au trône. Prévoyant que le moindre doute qui s'élèverait dans le cœur des princes à ce sujet les attacherait à leurs projets de réaction et de domination, les agitateurs courtoisants sont parvenus à inquiéter à un tel point la conscience de Monsieur à cet égard, qu'il en est réellement effrayé et malheureux.

Cette conviction, dans l'héritier présomptif de la couronne, qui plus ou moins se communique à ses enfants, élève des obstacles contre les mesures du Roi, divise les opinions, et, par une contradiction singu-

lière, s'oppose à la consolidation du système qui seul peut assurer cette même légitimité qu'ils ont à juste titre tant à cœur de défendre.

C'est au milieu de ces contradictions et de ces difficultés que les députés sont arrivés à Paris. Votre Excellence sait combien j'ai regretté que le ministère n'ait pas adopté tous les expédients en son pouvoir pour s'assurer de la plus grande majorité possible; le résultat de plusieurs élections lui ayant été défavorable, le parti opposé s'est appuyé sur cette base afin de mettre en doute et peut-être de réunir le plus grand nombre en sa faveur. Parmi les autres moyens de réussir, les courtisans ont beaucoup vanté les opinions de l'Angleterre et des Anglais; les maisons ont été ouvertes, les soins prodigués et les feuilles publiques à Londres alimentées plus que jamais par des articles préparés à Paris.

Convaincus qu'il n'existait parmi eux aucun personnage d'une réputation politique suffisante pour être le chef d'un ministère, les ultra-royalistes se sont décidés à l'offrir au prince de Talleyrand, c'est-à-dire au même homme qu'ils désignaient il y a un an comme digne du dernier supplice.

Cette manœuvre, quoique ignominieuse, était remplie de dangers, parce qu'elle aurait pu diviser le parti ministériel dans la Chambre, composé de personnes qui avaient regardé dans d'autres temps M. de Talleyrand comme leur patron, et parce que, à mon avis, il aurait plu aux Anglais de voir ce dernier reprendre l'administration.

Dans cette crise, les hommes les plus influents parmi les modérés désiraient voir M. de Richelieu les assurer de son soutien par quelques nominations éclatantes, et, comme ces mesures traînaient en longueur, il s'élevait des méfiances parmi des gens qui ne savent pas attendre et qui sont si aisés à mécontenter.

Les principaux d'entre eux, me témoignant de la confiance, m'ont également communiqué leurs craintes. Dans cette conjoncture critique et décisive, j'ai dû leur observer que les malheurs de la France, depuis la révolution, avaient beaucoup dépendu de l'esprit extrême et intraitable des partis;

Que la dernière Chambre, favorisée par la Cour, composée de personnes particulièrement attachées au Roi et à sa famille dans la presque totalité, et animées de sentiments conformes à ceux du premier ministre, s'était néanmoins perdue, à force de vouloir se conduire sans égard pour les opinions et les individus qu'elle aurait dû ménager;

Que maintenant le Roi avait recours à d'autres soutiens et à d'autres conseillers; qu'ils étaient de ce nombre; mais que, s'ils voulaient mon-

trer, à tort ou à raison, le même esprit de rudesse et d'indocilité, ils se perdraient également, et la France avec eux ;

Que leur force consistait dans leur modération, c'est-à-dire dans une conduite opposée à celle qu'on avait reprochée à leurs prédécesseurs ;

Que cette marche leur était d'autant plus nécessaire que, étant supposés moins liés au sort de la famille régnante, ils avaient besoin de prouver par le fait qu'ils étaient plus utiles par leur sagesse que le parti contraire ne pouvait l'être par son zèle inconsidéré ;

Qu'ils doivent au Roi une déférence sans bornes, comme une preuve de leur reconnaissance pour le triomphe qu'il avait remporté sur ses propres affections en dissolvant la Chambre, et pour l'honneur qu'il leur avait fait de les désigner à la nation, en qualité de gens destinés à la sauver avec lui ;

Que le duc de Richelieu avait droit à s'attendre aux dispositions les plus conciliantes de leur part, s'ils voulaient apprécier au juste le mérite immense qu'il a acquis envers eux, en refusant de se mettre à la tête de la dernière Chambre, qui était à ses pieds ; en conseillant le Roi, en résistant aux princes et en rompant finalement avec presque toutes les familles de sa caste et de son sang ;

Que non seulement il était de leur devoir, mais que la politique la plus intéressée exigeait d'eux de se conduire de manière à ce que le Roi eût raison de s'applaudir de les avoir réunis autour de lui, et que, en considérant l'état actuel des choses, il était aussi nécessaire de renforcer l'autorité du monarque dans sa famille et à sa Cour à ce sujet, que de lui conserver la popularité auprès de la nation ;

Que l'art de gouverner, surtout avec les formes représentatives, n'était autre chose qu'une transaction continuelle entre les extrêmes, pour se fixer à des termes moyens où chacun trouvait quelque avantage, et que ceux qui ont voulu être décisifs et absolus d'une manière abstraite ont constamment succombé ;

Que M. de Talleyrand, en s'offrant au parti des courtisans qui le méprisent, se rendait, s'il était possible, plus méprisable encore, et que rien ne prouve mieux combien l'intrigue domine sur le bon sens que la facilité avec laquelle il court à se placer dans une fausse position où, au lieu de gouverner, il ne serait toléré qu'avec honte et impatience, pour être chassé, couvert d'une nouvelle ignominie ;

Que, dans ce moment, il dépendait d'eux de créer une véritable puissance sympathique et populaire en France, par l'union du Roi et de ses ministres avec la majorité des Chambres, but de la dissolution de la première, et des vœux de la nation, et de tous les gens de bien de l'Europe.

Ces raisonnements, partagés par les chefs les plus influents, et répétés par le zèle éclairé de beaucoup d'autres, ayant paru faire l'impression désirée, le Roi, sans différer, tint sa séance royale le 4 novembre nouveau style. Votre Excellence en verra la cérémonie dans les journaux; son discours fut reçu avec respect et avec l'approbation générale du public. Il était aisé de remarquer ceux de ses courtisans qui retenaient leurs applaudissements et montraient leur mauvaise grâce.

La Chambre des pairs procéda, le lendemain, à la nomination de ses propres secrétaires; M. de Chateaubriant l'ayant été pendant la dernière session, les ministres décidèrent de l'exclure pour celle-ci, afin d'être d'accord avec la mesure du Roi, qui l'avait rayé de la liste de ses conseillers; les courtisans, au contraire, quoique en minorité, votèrent tous pour lui, en dépit du souverain qui les nourrit, et à son grand scandale. L'adresse que cette même Chambre porta ensuite aux pieds du trône est conçue dans les termes les plus convenables.

L'organisation de la Chambre des députés étant plus compliquée, par la nécessité de vérifier les pouvoirs et par la multiplicité des nominations, a dû employer plusieurs séances; ce sont les modérés qui ont emporté toutes les questions sans exception. Leur majorité paraît être sûre et invariable, et elle augmentera par l'habitude du succès. Le Roi leur a donné une grande marque de sa confiance, en choisissant M. Pasquier parmi les cinq candidats désignés pour la présidence. Il était prudent de ne laisser à M. de Talleyrand aucun moyen d'attirer à lui une personne marquante qu'il travaillait à séduire par des promesses éventuelles.

Le ministère proposera, au premier jour, le budget, ouvrage difficile et presque alarmant, attendu la grandeur des dépenses. Elles sont évaluées pour l'année 1817 à un milliard quatre-vingts millions; ...¹ le reste sera une nouvelle dette inscrite sur le livre de la dette ancienne. C'est cette expectative qui tient les fonds à la baisse depuis qu'elle est connue. Si on trouvait moyen de faire un emprunt, l'opération serait supportable; sinon il serait difficile de calculer jusqu'à quel point elle peut être ruineuse. Les bois sont, il est vrai, une hypothèque, mais elle ne peut être disponible avec profit qu'en les vendant progressivement et avec lenteur; il en sera destiné, pour le moment, cent cinquante mille hectares en faveur de la caisse d'amortissement.

La seconde loi, et peut-être la première par son importance, est celle

1. Il y a ici une lacune. On peut la combler d'après la dépêche de Pozzo di Borgo à Nesselrode n° 331, du 24 novembre/6 décembre (Voir notre document n° 566, p. 697). Il en résulte que les impôts faisaient espérer une recette de 750 millions de francs au plus.

des élections. La Charte accorde le droit d'électeur à tout Français payant 300 francs de contributions directes.

Le droit de patente, ce qui admettrait les marchands, sera-t-il considéré comme contribution directe ?

Les possesseurs d'immeubles payant la somme requise seront-ils les seuls admis ?

Y aura-t-il un degré d'élection, comme en Angleterre, ou bien deux, ainsi qu'il a été toujours pratiqué en France depuis la révolution ?

Toutes ces questions deviendront matière de débats, puisque la composition des Chambres futures en dépendra éminemment.

Le ministère est décidé de rapporter presque entièrement la loi de circonstance qui concerne la liberté individuelle ; il faudra à l'avenir un ordre signé par deux ministres du cabinet pour arrêter qui que ce soit, et même cette faculté aura besoin d'être confirmée d'année en année.

Les ultra-royalistes qui, comme les factieux, leurs prédécesseurs de tous les temps et de tous les pays, ont pris le masque de la démagogie, demanderont la liberté de la presse, quoiqu'ils seront les premiers à trembler de ce dangereux privilège entre les mains de leurs adversaires. Les ministres n'en feront pas une question vitale ; mais ils ont raison de désirer que la loi de la censure subsiste encore quelque temps, ne fût-ce que pour empêcher les diatribes en réponse aux journaux anglais, qui amèneraient infailliblement tout le peuple contre ces derniers.

Le Roi désire améliorer le sort du clergé qui, dans un pays catholique d'une aussi grande étendue, a besoin d'éducation et de considération extérieure presque autant que de vertu. Il voudrait assurer la prébende des archevêques et des évêques en revenu sur une portion levée de la masse des bois, et, quant au clergé inférieur, inscrire sur le grand-livre de la dette nationale ce qu'on lui assigne en définitive comme salaire. Ce projet est praticable, il ne nuit nullement aux finances, et, en dernière analyse, il sera utile en politique de faire dépendre le sort des prêtres de la sécurité de la dette de l'État.

Il y aura peu d'objets, outre ceux que je viens de mentionner, que le gouvernement désire soumettre à la discussion ; il serait utile de proroger les Chambres au moment même où elles auront arrêté ce qui est absolument indispensable.

Quant à l'état du pays, il continue moralement dans des dispositions propres à devenir meilleures ; les royalistes forcenés sont maintenant les seuls qui cherchent à l'agiter ; excepté sur quelques points, ils trouvent très peu de prosélytes.

Chaque jour on découvre malheureusement le vide des récoltes ; il faudra beaucoup de confiance et de sagacité pour empêcher la disette fictive ou réelle de s'établir ; c'est un objet continuel de soins et d'inquiétudes pour le gouvernement.

La crainte de confondre les objets me décide à limiter le présent rapport aux affaires purement intérieures de la France ; les autres qui s'y réfèrent d'une manière moins directe, mais qui m'ont paru dignes de l'attention de Votre Excellence, se trouvent détaillées dans les numéros suivants.

N° 552. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 313)

Paris, 1/13 novembre 1816.

Monsieur le Comte, les communications directes que l'on suppose avoir été faites à notre cabinet par celui de la Grande-Bretagne, à l'égard de la diminution de l'armée d'occupation en France, auront mis Votre Excellence à portée de connaître les vues du gouvernement anglais sur cette question. Il est de mon devoir, en même temps, de rendre compte de la marche progressive donnée à cette affaire par la conférence, depuis ma dernière expédition.

D'après les explications du duc de Wellington à ce sujet à M. de Richelieu, il était évident que la Cour de Londres ne désirait nullement accorder à la France cette grande faculté. Le ministère français, de son côté, soit pour se justifier à ses propres yeux, soit pour mettre les Anglais dans leur tort, encouragé par l'assentiment formel et répété de l'Autriche, par les bonnes dispositions de la Prusse et par la confiance qu'il met dans la libéralité de notre politique, se décida à faire de nouvelles instances, avant l'ouverture des Chambres.

La réponse du maréchal, dans la correspondance confidentielle qui s'est passée entre lui et M. de Richelieu, fut négative, ou du moins dilatoire. Ce dernier réitéra ses prières, en offrant pour arguments les mêmes raisons que le commandant général lui avait suggérées lui-même, lorsque cette affaire fut proposée et examinée pour la première fois ; mais la réplique se trouva encore plus amère, puisqu'elle exprimait « l'étonnement dans lequel on était de voir les Français royalistes, qui avaient tant supplié les étrangers, il n'y avait pas longtemps, de ne pas laisser le Roi entre les mains de ses assassins, désirer aujourd'hui qu'ils s'en aillent ».

Malgré le ton sévère de sa lettre, le duc de Wellington sentait que

c'était lui seul qui avait changé de langage, et que son gouvernement en était la cause; continuant, à ce que je crois, encore dans les mêmes sentiments personnels, il écrivit une lettre à l'ambassadeur Stuart, par laquelle, en le priant de communiquer à la conférence le contenu de sa correspondance avec le duc de Richelieu, il offrait en même temps de présenter un plan de diminution de dépenses qui, sans nuire au bien-être de l'armée, aurait soulagé la France d'une manière considérable.

C'est cette dernière proposition que la conférence ne manqua pas de saisir, en l'invitant à développer le mode par lequel elle aurait pu devenir une mesure exécutable; le protocole *sub* n° 65, annexé à la présente, constate les faits dont je viens de rendre compte.

Après un silence de trois semaines environ, le duc de Wellington nous a de nouveau fait savoir, par sir Charles Stuart, que la nécessité d'obtenir les états exacts de la situation des différents corps d'armée l'avait obligé à différer l'envoi de son plan, mais qu'il ne manquerait pas de nous le transmettre au plus tôt.

Telle est la position dans laquelle se trouve cette affaire délicate. Dans ce moment, la diminution des dépenses équivaldrait, par ses bons effets, presque en entier à celle de l'armée, puisque la différence entre le nominal et l'effectif des troupes alliées en France correspond à peu près au nombre que l'on avait proposé de faire partir. Il dépendra du duc de Wellington de donner suite à ses propres idées à cet égard, et il devrait d'autant plus s'y prêter qu'il en est lui-même l'auteur, et que l'état des affaires en France les justifie complètement.

Je ne saurais terminer ce rapport sans ajouter quelques observations sur les causes qui me paraissent avoir porté le gouvernement britannique à mettre obstacle à la mesure originairement proposée.

Lorsque la faction des courtisans et leurs affiliés, la plus grande partie des nobles dans les provinces, comptaient sur le retour et les projets de l'ancienne Chambre des députés, le dessein était formé de changer entièrement le ministère actuel, et d'en créer un à la tête duquel serait le prince de Talleyrand.

Un tel changement, qui devait naturellement déplaire à la Russie, avait par cela même besoin d'être agréé et soutenu par l'Angleterre. C'est donc à cet effet que M. de Bruges, principal conseiller de Monsieur, fut envoyé à Londres, où il développa son plan, et surtout à M. Canning, dont les opinions sont censées plus favorables au système qu'on se proposait de faire triompher.

Toutes ces menées furent anéanties par la dissolution de la Chambre.

M. de Bruges était encore en Angleterre quand cette nouvelle y parvint ; comme il est aisé de le supposer, il représenta que tout était perdu, que la France allait se précipiter dans de nouvelles révolutions, et que les élections provoqueraient infailliblement la guerre civile.

L'accueil que ces pronostics rencontrèrent résulte évidemment du ton que prirent alors et les discours et les papiers publics censés ministériels. Pour mieux s'assurer des faits, lord Harrowby, M. Canning, les princes anglais, surtout le duc de Kent, voulurent se transférer à Paris, siège principal de toutes ces agitations, vraies ou supposées. Leur présence ranima les espérances, et redoubla les bassesses des courtisans ; mais, comme le fond des affaires marchait d'une manière calme et contraire aux prédictions de ceux-ci, les autres réglèrent leur conduite d'après les événements, et se montrèrent disposés à reconnaître le succès de la majorité nationale, qui tend journellement à s'organiser d'une manière stable et prononcée.

Votre Excellence a reçu le tableau de la situation des affaires à cette époque avec l'expédition du prince Dolgorouki ; je les ai suivies, examinées et ai conféré souvent dans l'intervalle avec M. Canning. Il se donne beaucoup de peine pour paraître, pour savoir et pour connaître les individus et les opinions. Avec ces dispositions, dans une ville comme Paris, on peut s'attendre à être environné de toutes sortes de personnes.

Les exagérés, qui le considèrent comme leur patron, commençant à désespérer de leur force, imputent à leurs adversaires le projet de vouloir changer la ligne de succession, si le Roi venait à manquer. Cette idée, comme celles qui sont vagues et hypothétiques, prête à toutes les interprétations que la fidélité alarmée, les passions, les intérêts ou la malignité des hommes savent inventer ; je crains que M. Canning n'en soit plus frappé que ne le permettent la situation réelle des choses et les talents d'un homme d'État. Le Roi jouit d'une bonne santé, le système de modération et de conciliation qu'il travaille à fonder peut devenir inébranlable dans quelque temps, et ceux qui s'y opposent maintenant chercheront à s'y accommoder sans réserve. Si la Providence appelle Monsieur au trône lorsque la France sera parvenue au point de maturité et d'organisation supposée, ce n'est que la démence qui pourrait lui conseiller de s'en éloigner ; la nécessité servira de règle, et la peur tiendra lieu de raison.

Tel est l'esprit dans lequel j'ai parlé à M. Canning, afin de diminuer, avec ses alarmes, les motifs de son activité sur une question si fort hors de temps et de propos. L'ayant souvent entretenu de la conduite pratique et actuelle à tenir envers la France, je ne saurais assurer de l'avoir

trouvé éminemment disposé à la favoriser, malgré les professions de son zèle pour la légitimité et la restauration. En parlant du projet de diminuer l'armée, il a avoué qu'à la vérité rien n'aurait autant popularisé le Roi et le ministère actuel, mais que, dans un moment de crise, le gouvernement anglais avait préféré se tenir en vue, et être simplement *spectateur du combat* ; il a ajouté qu'il prévoyait la nécessité de prolonger la présence des armées étrangères en France jusqu'à la fin des cinq ans ; et m'ayant demandé mon avis, je lui ai répondu que nous étions trop éloignés du moment où il serait convenable de prendre une décision, pour avoir à cet égard des idées bien arrêtées maintenant.

Tout considéré, les personnages anglais que la politique a amenés à Paris par des motifs extraordinaires, partiront avec des opinions différentes sur la France de celles qui ont déterminé leur apparition dans ce pays. M. Canning lui-même va retourner à Londres dans peu de jours ; je le crois persuadé que le ministère français trouvera dans les deux Chambres l'appui suffisant pour tout ce qui est nécessaire à la marche régulière du gouvernement.

Si cette conviction portera lui et ses collègues à le fortifier par les bons offices qu'il est en leur pouvoir de rendre, ou bien à continuer dans ce plan d'indécision qui laisse à tous les partis en France la dangereuse liberté d'interpréter la politique anglaise selon les passions ou les craintes journalières de chacun, c'est ce que le temps expliquera. Jusqu'à présent, ils affectent une sorte d'impartialité qui, dans le fond, est nuisible au système et aux ministres du Roi, parce qu'en fait de gouvernement, lorsque ceux qui sont sur le théâtre des affaires ne soutiennent pas, ils abandonnent ; c'est le cas où la neutralité est hostile. .

Je ne saurais quitter un sujet aussi délicat et aussi important sans attirer l'attention de Votre Excellence sur les moyens immenses d'influence que l'Angleterre possède envers la France dans ce moment : le commandement général qui, quoique entre les mains d'un personnage rempli d'élévation, éloigné des intrigues de son propre pays et dirigé par un sens profond, n'est, en dernière analyse, que l'instrument de son gouvernement ; la multiplicité et la rapidité des papiers publics ; la promptitude des instructions et des réponses ; et l'affluence des voyageurs qui inondent ce pays et dont les discours sont toujours comptés pour beaucoup chez un peuple mobile, divisé, incertain et étonnamment ignorant de tout ce qui ne se passe pas sous ses yeux.

Si ces avantages devaient être employés dans un sens nuisible, ils seraient bien dangereux. La manière de les neutraliser, s'il en existe une

quelconque, se trouve dans la sagesse et l'union du Roi, du ministère et de la majorité des Chambres. C'est le résultat que tous les bons esprits cherchent à obtenir, et auquel sont consacrés tous mes faibles moyens.

N° 553. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 316)

Paris, 1/13 novembre 1816.

Monsieur le Comte, le paquet adressé à M. le lieutenant-général Phull, avec la lettre destinée à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, a été transmis sans retard par les soins du général Fagel.

En me conformant aux ordres de Votre Excellence, j'en ai communiqué le contenu à mes collègues, qui l'ont jugé trop essentiel pour ne pas en faire mention au protocole, ainsi qu'il avait été pratiqué à l'occasion d'autres communications de ce genre faites par leurs propres Cours.

Le Roi, à qui j'en ai fait lecture, en a été éminemment satisfait et reconnaissant, et m'a chargé de faire parvenir à Sa Majesté l'Empereur, Notre Auguste Maître, l'expression de tous ses sentiments.

Cette pièce est arrivée dans un moment où les forcenés de la Cour cherchaient à répandre les bruits les plus odieux, au point que j'ai été obligé d'en faire l'usage qui m'a paru convenable auprès des personnes qu'il importait de désabuser ou d'encourager, dans un moment aussi critique et aussi décisif que celui de la réunion des Chambres.

N° 554. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 317)

Paris, 1/13 novembre 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Richelieu, à qui j'ai communiqué la dépêche concernant la duchesse de Saint-Leu, m'a assuré que les démarches faites pour l'éloigner de l'endroit de sa résidence actuelle avaient été fondées sur des renseignements fournis par la Cour de Vienne, qui constatent la part que cette dame cherche à prendre dans les correspondances et les menées tendant à troubler la tranquillité en France; que c'est d'après ces motifs qu'il s'était décidé à demander à Notre Auguste Cour la permission de la faire transférer à Gratz, où elle pourrait être plus prudente ou plus surveillée.

Ayant désiré obtenir les documents qui prouvent les griefs supposés, ils ne m'ont pas encore été remis, quoiqu'on m'assure qu'ils existent.

Il est probable que l'idée défavorable qu'on a conçue de la duchesse de Saint-Leu, à cause de la part qu'elle a eue au retour et à l'accueil de Bonaparte à Paris, et du rôle très actif qu'elle a joué durant les Cent Jours, malgré les égards et les bienfaits dont le Roi l'avait comblée, porte à exagérer les torts qu'elle peut s'être donnés depuis son expulsion de la France; mais on doit regarder également comme certain, sans risque d'être injuste, que, soit par ses propres dispositions, soit par les personnes qui la dirigent, elle est comptée en première ligne parmi les ennemis les plus ardents et les plus actifs de la restauration.

Rien ne lui conviendrait plus que de renoncer aux projets politiques, de jouir tranquillement de ses richesses, et surtout de ne pas compromettre la protection qu'elle implore. Avec une telle conduite, Votre Excellence peut être persuadée que personne ne troublera son repos, et que c'est le seul moyen de le lui assurer d'une manière invariable.

N° 555. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 321)

Paris, 1/13 novembre 1816.

Monsieur le Comte, les commissaires des Cours alliées, chargés du recouvrement de la contribution et autres sommes dues par la France, ont présenté à la conférence un plan pour faire la quotité des payements auxquels ce gouvernement est tenu, en vertu des traités, pour l'année 1817.

En examinant ce travail, il a été aisé d'en reconnaître l'imperfection, attendu qu'il n'avait aucun égard aux notes explicatives que les ministres des puissances ont réciproquement échangées avec le duc de Richelieu, le jour même de la signature du traité et de la convention qui forment la base de ce travail.

Nonobstant cette découverte, qui aurait dû nous porter simplement à redresser l'erreur de nos commissaires, on a décidé d'en référer chacun à sa Cour respective, ainsi qu'il résulte du protocole dont l'extrait se trouve ci-joint, et de demander en même temps l'opinion du duc de Wellington, moyennant la lettre ci-annexée, et à laquelle Sa Seigneurie n'a pas encore fait de réponse.

C'est le désir constant de conserver non seulement la bonne harmonie, mais l'unanimité dans mes rapports ostensibles avec mes collègues, qui m'a décidé à me prêter à cette marche, quoique je sois persuadé que les notes explicatives doivent être considérées avoir force de traité, et

qu'en conséquence il est de la justice la plus évidente de se conformer aux dispositions qu'elles renferment.

N° 556. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 36)

Saint-Pétersbourg, 14 novembre 1816.

Monsieur le Duc, le lendemain même du jour où je reçus votre lettre du 14 octobre et votre dépêche du 15, j'eus une conversation de deux heures avec le comte Capo d'Istria, et peu après une moins longue avec le comte de Nesselrode. Ces conversations portaient sur deux objets : la diminution du nombre des troupes qui occupent nos frontières, et le projet de ligue maritime renfermé dans le mémoire envoyé de Londres. J'ai revu encore aujourd'hui, pour la troisième fois depuis l'arrivée du prince Dolgorouki, M. de Capo d'Istria, et je dois profiter du départ d'un courrier russe pour vous rendre compte de ma négociation et de son résultat.

Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les bonnes raisons que j'ai trouvé à donner pour obtenir cette diminution de troupes que nous désirons. Il est facile de s'entendre sur cette question avec ceux qui veulent sincèrement le rétablissement de la France, populariser le Roi, donner de la force à son ministère. J'ai fait sentir de mon mieux que, si l'on voulait les résultats, il fallait admettre les moyens, et qu'il était étrange de parler toujours de la nécessité du repos de la France pour écouter ses réclamations, sans consentir aux mesures propres à augmenter la force du Roi et à satisfaire la nation, seule manière d'amener ce repos. J'ai été parfaitement écouté et compris, on est convenu de la justice de nos demandes, il n'a plus été question que de trouver le meilleur moyen d'en assurer le succès.

Les communications qui vous seront faites par le général Pozzo di Borgo vous feront connaître la marche que l'Empereur et son ministère croient devoir suivre pour atteindre le but désiré. Ils sont l'un et l'autre pénétrés de la nécessité d'user d'une grande réserve dans les expressions et de négocier toujours plutôt que de trancher. L'inconvénient pour nous d'une pareille façon de procéder est d'entraîner des lenteurs ; je l'ai fait sentir ; l'on m'a observé qu'ici on n'avait point perdu un moment pour répondre, et qu'à présent c'était à nous, par nos ministres et ambassadeurs, à presser la décision qui doit suivre les communications du cabinet de Pétersbourg.

Le mémoire qui vous sera communiqué est accompagné d'une lettre de l'Empereur au duc de Wellington. D'après ce que l'on m'a dit, elle doit agir fortement sur ce général. Il est appelé à décider cette grande question de la diminution de l'armée d'occupation, et sentira probablement la terrible responsabilité qu'une pareille décision peut faire peser sur lui. Ce mémoire, remarquable par sa précision, sa clarté, la force des raisonnements qu'il renferme, est fort modéré dans les termes; mais il est impossible de ne pas deviner la pensée de celui qui l'a rédigé. Je tenais particulièrement à ce qu'on pût y apercevoir l'opinion de l'Empereur Alexandre, afin que le grand poids qu'elle doit avoir tournât à notre profit. J'ai témoigné quelque crainte que cette opinion exprimée avec tant de mesure donnât lieu à de nouvelles hésitations de la part de ces Cours qui n'attendent que le vote de la Russie pour se décider. On m'a répondu que, d'après les règles qu'elle s'était faites, les engagements pris, les principes énoncés devaient toujours être rappelés, et sa conduite d'aujourd'hui se montrer conséquente à celle qu'elle a tenue ces dernières années. Il est toujours beau de raisonner ainsi, lorsqu'on a la force.

Mais il est un point sur lequel le comte Capo d'Istria a fortement insisté avec moi, c'est sur la nécessité de travailler l'Angleterre et le ministère anglais. Je vous ai parlé dans ce sens il y a plusieurs mois; voilà une belle occasion pour le marquis d'Osmond de montrer son habileté à servir le Roi. Il faut cacher soigneusement l'appui que nous prête l'Empereur Alexandre. En agissant patemment, il exciterait des craintes qui pourraient troubler le repos de l'Europe, que nous avons tant d'intérêt à maintenir. Telle est l'opinion du cabinet de Pétersbourg.

J'ose espérer que mes conversations avec le comte Capo d'Istria, qui seront parvenues à l'Empereur, auront eu un bon effet. J'eusse aimé quelque chose de prompt, de tranchant, mais la diplomatie ne se fait plus avec le sabre, comme du temps de Bonaparte.

Je désirais voir l'Empereur, causer avec lui de ces grandes affaires; je n'ai pu encore avoir cet honneur, cette satisfaction, quoique aucune occasion de le rencontrer n'ait été négligée par moi. J'ai au reste à me louer de la rapidité avec laquelle on a répondu à nos demandes confidentielles.

Quant aux dispositions présentes de l'Angleterre, des lettres du mois d'août du duc de Wellington et de milord Castlereagh, qui m'ont été montrées, ne m'ont point laissé de doute sur la conformité du langage que tient aujourd'hui cette puissance avec celui qu'elle tenait il y a trois mois.

Le corps diplomatique de cette ville doit recevoir, d'ici à peu, communication du mémoire dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler. Il est

envoyé à Berlin, et le sera à Vienne et à Londres. Je crois devoir prévenir MM. de Bonnay et de Caraman de cet envoi, afin qu'ils puissent presser auprès des Cours où ils résident la réponse aux questions renfermées dans ledit mémoire.

M. de Capo d'Istria ne me semble pas favorable au projet de ligue maritime envoyé de Londres; cette importante affaire, dont le cabinet de Pétersbourg ne s'est pas encore sérieusement occupé, sera l'objet d'une dépêche que j'aurai l'honneur de vous adresser par M. de Saint-Victor, que je compte faire partir incessamment.

L'ambassadeur d'Angleterre a dîné avant-hier chez l'Empereur.

N° 557. L'Empereur Alexandre I^{er} au duc de Wellington ¹.

Saint-Pétersbourg, 4/16 novembre 1816.

La lettre par laquelle vous m'annoncez, Monsieur le Maréchal, toute la satisfaction que vous a fait éprouver la tenue du corps d'armée russe confié au lieutenant-général comte Worontsoff m'a été infiniment agréable. Je suis charmé du témoignage flatteur que vous rendez à ces troupes, par la persuasion que rien ne saurait échapper au coup d'œil pénétrant qui vous guide dans le détail de l'organisation militaire, comme dans les moments les plus décisifs de l'action. Ces troupes ne sauraient que se perfectionner encore sous un chef comme vous. Les mesures prises pour tenir ce corps au complet ayant répondu à mon attente, c'est avec le plus grand plaisir que j'en reçois de vous une nouvelle assurance. En réfléchissant toutefois à cet objet dans sa connexion naturelle avec l'état intérieur de la France, j'ai été porté à présumer que, si les contingents respectifs atteignaient sans exception le même degré de précision numérique, il en résulterait nécessairement la difficulté de donner suite aux dispositions arrêtées par les actes du 13 octobre de l'année dernière, dans la vue d'obérer le moins possible les ressources financières du gouvernement français. Cette considération importante n'a pu que me rappeler la question de la réduction proposée confidentiellement jusqu'ici par le cabinet des Tuileries, question aussi délicate en elle-même que féconde en combinaisons différentes, et au sujet de laquelle M. de Richelieu a réclamé, Monsieur le Duc, votre bienveillant intérêt et votre prudente sollicitude.

Cette réduction, objet des vœux du gouvernement français, ne saurait

1. Ce document était annexé à la dépêche de Nesselrode à Pozzo di Borgo du 5/17 novembre 1816, notre n° 558.

être envisagée sous le point de vue financier. Elle est, à mes yeux, du domaine d'une politique plus générale, et doit ressortir au tribunal de la raison, de l'équité et d'une morale sévère. Lorsque, mes alliés et moi, nous adoptâmes de concert un système d'occupation militaire relativement à la France, ce ne fut pas sans doute dans l'intention de paralyser sa renaissance civile et politique, en lui imposant les frais d'entretien d'une armée nombreuse. La justice étant devenue à cette époque le principe de la force européenne, celle-ci n'avait pas besoin de recourir à de semblables moyens. L'occupation du territoire français n'a donc eu pour but que d'appuyer la restauration et de seconder le Roi dans cette tâche importante.

Invariablement attaché à ce mode d'envisager les engagements des puissances alliées, j'ai examiné dans le même esprit la réduction proposée, et j'ai fait consigner dans un mémoire, que vous recevrez en même temps, l'ensemble des observations suggérées par cette mesure d'un intérêt général. Elles ne sont toutefois l'expression d'aucun vote, et ne tendent qu'à en faire résulter un de l'accord unanime d'opinion entre les cabinets alliés, lequel serait dans tous les cas de nature à ne faire retomber aucune responsabilité sur la quadruple-alliance, lors même que la proposition du ministère français aurait encouru un refus de la part des puissances alliées. Le mode de conciliation qui n'est annoncé dans ce mémoire que comme un expédient à discuter d'un commun accord, semble propre à ménager tous les égards, et pourvoirait même au service et à la sécurité de l'armée d'occupation confiée, Monsieur le Maréchal, à votre commandement. En effet, la réduction dont il s'agit ne devant avoir lieu, d'après ces idées, que lorsque les puissances auront acquis une garantie irrécusable de l'affermissement ultérieur de l'autorité royale en France par une suite de la législature actuelle, rien ne serait compromis ni précipité par le terme moyen dont il est question dans cet aperçu. Et le progrès de l'œuvre de la restauration serait réel, puisque c'est la seule autorité royale qui doit répondre à l'Europe de l'inviolabilité des traités existants.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, je me plais néanmoins, Monsieur le Maréchal, à les abandonner à votre jugement, éclairé par des connaissances locales auxquelles la simple force du raisonnement ne saurait jamais suppléer. Je vous parle de ces grands intérêts avec ma franchise accoutumée, et c'est par le même motif de confiance en vous, Monsieur le Duc, que mon ministre, le général Pozzo di Borgo, reçoit l'ordre de se conformer aux directions que vous jugerez convenable de donner à cette affaire, soit que, du consentement des cabinets respectifs,

la conférence ministérielle établie à Paris vient à être munie de pouvoirs pour traiter définitivement de la réduction avec le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne durant la session actuelle des deux Chambres, soit enfin que, d'un commun accord, il fût jugé préférable d'ajourner toute décision à ce sujet jusqu'à l'année prochaine. Dans les deux hypothèses, le général Pozzo di Borgo ne manquera pas de prêter à vos vues, Monsieur le Maréchal, une coopération uniforme, fondée sur ma ferme résolution de rattacher et d'identifier en toute occasion mon vote à ceux que mes alliés énonceront de concert.

Il ne me reste qu'à vous prier, en cas que l'opinion d'ajourner l'affaire de la réduction prévale, de me faire part des raisons qui vous auront fait pencher pour cette mesure dilatoire. Je désire connaître votre sentiment personnel; je saurai l'apprécier. En me livrant à tous ces détails envers un homme que j'estime aussi particulièrement que vous, Monsieur le Maréchal, j'ai eu à cœur de caractériser mon invariable adhésion aux principes d'union, de droiture et d'intimité qui ont présidé à la confection du système politique de l'Europe, et seuls peuvent en garantir la stabilité.

Ce n'est jamais sans une satisfaction nouvelle que je me vois dans le cas de vous entretenir des grandes questions qui intéressent l'humanité. J'aime à vous voir contribuer au repos de la France et de l'Europe, après avoir acquis tant de gloire en travaillant à leur salut.

Recevez, Monsieur le Maréchal, dans ce seul aveu que je vous fais, l'expression de mes sentiments pour vous, ainsi que l'assurance de toute mon estime.

ALEXANDRE.

N° 558. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Sa Majesté Impériale a été mise à même d'apercevoir le point de vue sous lequel chacun des cabinets alliés considère isolément les vœux que le ministère de France a énoncés confidentiellement pour obtenir une diminution de l'armée d'occupation. Mais il n'est point résulté de ces avis partiels d'opinion commune, parce qu'il n'y a point eu de discussion ouverte à cet égard, et, par conséquent, cette question n'a point encore été examinée sous toutes ses faces.

L'importance dont il est pour l'alliance de ne rien négliger de ce qui peut concourir à faire atteindre son but principal, celui d'asseoir sur

des bases solides la restauration en France, et la nécessité de ne rejeter une mesure présentée comme devant mener à ce but qu'après une mûre délibération, ont déterminé Sa Majesté Impériale à ordonner à son ministère de lui soumettre le développement des raisons qui pourraient autoriser la France à faire cette demande, et celui des considérations qui semblent devoir fixer le vote des Alliés.

Ce mémoire¹ ayant été dressé, il restait à décider où, quand et comment il pourrait être le plus utilement pris en considération.

L'accord qui a régné jusqu'ici entre les ministres des Alliés à Paris, dans la discussion des objets dont ils se sont occupés, leur donne sans contredit des titres à la confiance de leurs souverains, et Sa Majesté Impériale eût opiné pour leur abandonner entièrement la discussion et la décision de cette question, si elle n'eût été arrêtée par une autre considération. C'est celle de la convenance et de l'indispensable nécessité de faire présider à cette conférence les conseils de M. le maréchal duc de Wellington, attendu que toute décision indépendante de ses opinions serait imparfaite pour le fond et pour la forme.

Non seulement Sa Majesté Impériale a pensé qu'il devait être consulté, mais elle a même jugé nécessaire de subordonner à son avis celui que vous énonceriez, les démarches auxquelles vous vous porteriez.

Lord Wellington, qui a parcouru le pays, doit mieux connaître l'esprit qui y règne que les ministres qui résident à Paris. Il a seul le secret de la force réelle qui se trouve actuellement sous son commandement, et peut, par là même, mieux évaluer de quelle conséquence serait l'adoption de la mesure proposée par la France.

C'est par ces considérations que l'Empereur a pris la résolution d'écrire au duc de Wellington, pour lui faire part de sa manière d'envisager cette question et pour lui demander son opinion dans cette affaire, en l'invitant à vous la communiquer, pour que vous puissiez vous y conformer dans les explications que vous aurez à cet égard, tant avec vos collègues qu'avec M. le duc de Richelieu.

Votre premier soin doit être, mon Général, de faire parvenir sans retard au duc de Wellington la lettre de Sa Majesté Impériale, dont vous recevez une copie ci-jointe², et, sur la réponse qu'il vous donnera, vous inviterez vos collègues à discuter avec vous quelle doit être la résolution commune des Alliés à l'égard d'une diminution de l'armée d'occupation en France, soit qu'elle soit demandée par cette puissance

1. Ce mémoire est notre document n° 550.

2. Voir notre document précédent, n° 557.

durant la législature actuelle, soit que les Alliés veuillent la prononcer sans sollicitations formelles de sa part.

Après avoir instruit Votre Excellence des intentions de l'Empereur relativement à cette affaire, il me reste à la recommander à son zèle habituel, et à vous communiquer, mon Général, les ouvertures analogues ci-jointes en copie, que nos ministres ont eu ordre de faire aux cabinets de Londres, Vienne et Berlin.

N° 559. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Monsieur le Général, les pièces ci-jointes *sub litteris* A, B, C, D feront connaître à Votre Excellence la direction que l'Empereur a jugé convenable de donner à la négociation *majeure* et *difficile* qui regarde la proposition faite par le cabinet des Tuileries, relativement à la réduction de l'armée alliée cantonnée en France.

Cette négociation est *majeure*, parce qu'on peut, à juste titre, considérer ses résultats comme la première épreuve à laquelle on soumet le système de la quadruple alliance et l'œuvre de la restauration.

Elle est *difficile*, parce que les difficultés ressortent en grande partie des moyens mêmes que la Cour de France semble préférer pour réussir dans son projet.

Ces moyens, d'après la manière de voir de M. le duc de Richelieu, se réduisent à obtenir l'énoncé positif et absolu du vote de la Russie dans la question proposée.

Cependant l'apparence seule de la propension de l'Empereur à y consentir ne pourrait-elle pas porter les autres cabinets à s'y refuser, ou à élever des obstacles qui rendent l'exécution de cette mesure impraticable ou infructueuse?

Rien ne prouverait plus cette supposition, que les observations dont vous avez rendu compte en dernier lieu, et rien ne surprendrait moins Sa Majesté Impériale.

Les instructions que Votre Excellence a reçues en date du 9 juillet donnent la mesure de la précision avec laquelle l'Empereur avait calculé l'importance de gagner au préalable, pour assurer le succès de cette affaire, la coopération la plus prononcée de M. le maréchal duc de Wellington.

Sa Majesté Impériale persévère dans la même opinion. Elle est annoncée

aujourd'hui aux cabinets alliés, sous des formes cependant qui, tout en favorisant éminemment les désirs du ministère français, ne compromettent aucun égard ni aucun intérêt, si l'Angleterre ou les autres puissances persistaient à se refuser à un arrangement convenable avec Sa Majesté Très Chrétienne durant la séance actuelle des Chambres.

Vous recevez *sub littera* A, Monsieur le Général, les directions dont vous êtes invité à faire part à M. le duc de Wellington et à vos collègues¹.

Vous en trouverez ici qui sont destinées à votre propre conduite. Elles embrassent les résultats suivants :

1° Prouver à Sa Majesté Très Chrétienne que le mode suggéré par l'Empereur était le seul que la Russie pouvait adopter pour rendre son intervention propice aux véritables intérêts de la France ;

2° Convaincre M. le duc de Wellington que c'est à lui seul qu'on réserve la gloire et le mérite de mettre le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne en état d'atteindre, par le consentement unanime des puissances alliées, le but qui forme l'objet de ses vœux ;

3° Atteindre en effet ce but par notre impulsion, sans exciter aucune méfiance ou jalousie raisonnable dans l'esprit des alliés de Sa Majesté Impériale ;

4° A défaut de succès, ne point partager avec les autres cabinets la responsabilité qui pourrait s'ensuivre à leur charge.

En vous indiquant ces résultats, l'Empereur pense vous avoir aussi tracé la marche que vous devez suivre pour les obtenir.

Vous avez donné, Monsieur le Général, trop de témoignages de vos talents distingués et de votre zèle, pour que Sa Majesté croie nécessaire de vous préciser avec détail les démarches que vous devez faire, tant auprès du ministère français qu'envers vos collègues, pour remplir ses intentions. Elle vous abandonne le choix des formes aussi bien que celui des moyens que vous jugerez utile d'adopter de préférence pour vous acquitter de la commission importante qui vous est confiée, suivant les mouvements et les chances que son exécution pourra présenter.

Il est seulement nécessaire d'ajouter ici, pour votre information, que l'urgence d'une prompte explication de la part des Alliés, et notamment de celle de l'Angleterre, à l'égard de la réduction de l'armée d'occupation, est non seulement réclamée par des considérations qui se rattachent aux

1. Les pièces *sub littera* A sont : 1° le *Mémoire sur la question proposée par le cabinet des Tuileries aux puissances alliées, relativement à la réduction de l'armée cantonnée en France* (notre document n° 550) ; 2° la dépêche *ostensible* de Nesselrode à Pozzo di Borgo du 5/17 novembre 1816 (notre document n° 558).

intérêts de la restauration, mais aussi par des ménagements que le cabinet de Saint-Pétersbourg doit à celui de Saint-James.

Votre Excellence n'ignore point le résultat des conférences qui ont eu lieu à Londres, relativement à l'abolition de la traite des nègres et aux pirateries africaines qui affligent et continueront peut-être longtemps à entraver la navigation de la Méditerranée.

Ce travail, auquel l'Empereur n'a pas encore eu le temps d'accorder une attention particulière, ne semble pas être de nature à obtenir un suffrage plein et entier de la part de Sa Majesté.

Il est à prévoir que les communications qui seront transmises à Londres ne seront pas complètement conformes aux vues du ministère anglais.

Il serait donc à désirer que la Cour de Saint-James se prononçât définitivement sur la question de la diminution de l'armée occupante, avant qu'elle ait connaissance des observations que le cabinet de Saint-Pétersbourg serait dans le cas de faire sur le mémoire par lequel la réunion ministérielle de Londres a clôturé ses séances.

L'Empereur vous recommande donc d'agir avec activité, afin que, par l'entremise de M. le duc de Wellington, le ministère britannique se déclare d'une manière ouverte et positive sur la question qui intéresse si essentiellement le gouvernement français.

Vous êtes autorisé à nous faire part au moyen d'une expédition *ad hoc* des premiers résultats de vos démarches, en accompagnant ces informations de l'énoncé de vos opinions.

Continuez, Monsieur le Général, à faire preuve de zèle, et comptez sur la bienveillance de l'Empereur.

N° 560. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Mon Général, Sa Majesté Impériale a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction de la manière dont vous avez terminé, mon Général, conjointement avec le comte Potocki, le travail qui vous avait été confié au sujet des liquidations entre le royaume de Pologne et la France. Elle a pleinement approuvé et confirmé la convention que vous avez signée le 15/27 septembre, et j'ai l'honneur d'en transmettre ci-joint à Votre Excellence l'acte formel de ratification, que je vous invite à échanger contre celui signé par Sa Majesté Très Chrétienne.

N° 561. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Votre expédition, mon cher Général, a été fort goûtée, et je vous en fais mes compliments. Je désire que celle qu'on vous adresse soit également agréable à M. le duc de Wellington et à M. de Richelieu. Le comte de Noailles aurait voulu davantage. Il aurait désiré que le vote de la Russie fût absolu, et conséquemment impératif. Ceci vous donne la mesure des hommes auxquels on a affaire. J'ai démontré jusqu'à l'évidence à M. l'ambassadeur que le peu de soin que son cabinet a mis à rectifier les opinions que le ministère britannique a énoncées très positivement, au mois de juillet, sur la question de la réduction, a été nuisible à leurs intérêts. Ce peu de soin a permis à lord Castlereagh de tirer l'argument que la proposition de M. de Richelieu *était déjà* forte de l'assentiment de la Russie. Pourquoi le ministère anglais aimerait-il ce que nous n'aimerions point? Si on avait saisi avec justesse et suivi avec persévérance l'opinion consignée dans les instructions que vous avez reçues en date du 9 juillet, assurément on ne serait point surpris de la réponse donnée maintenant par lord Castlereagh, moins encore des difficultés qu'on augure de la part du duc de Wellington.

L'Empereur, comme on vous le dit officiellement, ne croit pas pouvoir s'écarter de la marche qu'il s'est tracée dans cette affaire, depuis le moment où elle lui fut proposée.

Il s'agit toujours de faire adopter un mode de conciliation qui soit de nature à satisfaire aux vœux raisonnables de la France, et à garantir d'autre part le maintien inviolable des actes du mois de novembre de l'année passée.

C'est par l'entremise de M. le duc de Wellington que ce mode peut réunir toutes les opinions et devenir dès lors exécutable.

Votre commission se laisse définir clairement et simplement. Je n'en dirais pas autant, s'il s'agissait de parler de son exécution. Mais la latitude que l'Empereur vous laisse, quant au choix des formes et des moyens, est pour vous si honorable, et votre savoir-faire est si fortement à l'épreuve de l'expérience, que je ne doute pas du succès. J'appelle succès, tant la réussite de la négociation dont vous êtes chargé, que l'accord invariable qui subsisterait encore entre les cabinets alliés, au cas même de non-réussite.

L'Empereur envisage cet accord comme la seule égide sous laquelle le bien peut se faire dans le monde. Avant donc d'y toucher de fait, ou même d'intention, il faut que ses serviteurs y soient bien positivement autorisés.

Je crois devoir vous donner ces éclaircissements, puisque vous pouviez vous laisser emporter par cette sainte indignation dont les âmes fortes sont susceptibles, toutes les fois que l'injustice ou l'égoïsme le plus scandaleux paraissent sous des formes que la mauvaise politique croit pour le moins ingénieuses.

Je vous ai vu frémir à l'aspect glacial de Humboldt, lorsqu'il disséquait la France, ou bien lorsqu'il se proposait de la traiter comme le docteur Sangrado, jusque *ad extinctionem*. Je crains vos mouvements d'impatience, lorsque, l'ardoise sur la table, les plénipotentiaires britannique, autrichien et prussien voudront décider la grande question de la réduction à force de formules arithmétiques.

Laissez-les faire, et même aidez-les à bien faire leurs calculs. Mais revenez toujours aux actes du mois de novembre, aux protocoles qui les ont précédés, aux notes qui les ont accompagnés.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'on puisse vous répondre, à moins qu'on ne se décide à adopter des principes complètement contraires à ceux qu'on a suivis l'année passée. Chose qu'on ne fait pas aisément, lorsqu'on parle au nom d'une nation et pour les intérêts d'une autre.

Si le ministère français acquiert, par les suites de la présente législature, tout le pouvoir qu'il doit avoir pour discuter les intérêts de sa nation avec le plein consentement de toute la France, ou du moins de sa partie saine, croyez qu'il se fera écouter et qu'on fera droit à ses justes prétentions. Autrement, il perd son temps, et il n'est pas juste qu'il nous fasse aussi perdre le nôtre.

Pardon, si je vous fais part de toutes ces réflexions. J'ai cru devoir vous les communiquer.

Continuez à nous donner de bonnes nouvelles. Vous serez toujours le bienvenu avec vos rapports. Ils se laissent lire avec plaisir. Vous sentez ce que vous écrivez.

Croyez à tous mes sentiments.

P.-S. — Zéa nous est arrivé. C'est un brave homme, qui cependant n'a jamais appris le métier auquel on le destine. Quel sort est celui de cette grande et puissante Espagne! Je deviens tous les jours plus amoureux d'une idée qui m'est favorite. Je crois que les nations comme les hommes ont leur âge. Lorsqu'on vieillit trop, on radote. Et cette Espagne assurément

ment radote, en traitant de ses grands comme de ses petits intérêts. Vous verrez ce que M. de Tatistcheff nous mandera en réponse à la dernière expédition. Je m'attends encore à de nouveaux projets, et quant au fond, et quant à la forme de cette négociation. Il faut cependant qu'on arrête quelques idées relativement à la manière de transiger. Celles qui sont proposées par le cabinet de Londres semblent les plus convenables.

Vous recevrez sous peu les ordres de l'Empereur. On est à réunir sur la proposition britannique toutes les données que les archives du Congrès de Vienne peuvent nous fournir, pour voir si la proposition d'accorder la réversion du duché de Parme au fils de la Reine d'Étrurie ne serait pas en opposition avec quelques engagements pris, lors des négociations de Vienne, par le cabinet de Sa Majesté Impériale.

N° 562. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 37)

Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1816.

Monsieur le Duc, je reçois votre dépêche du 5 novembre, qui m'annonce l'ouverture de la session des Chambres et me transmet le discours du Roi à cette occasion. On ne saurait qu'applaudir respectueusement aux sentiments exprimés par Sa Majesté. Ils sont en accord avec ceux de l'immense majorité des Français, et ne peuvent manquer de les rallier plus que jamais autour du trône. L'assemblée suivra la marche de l'opinion si bien exprimée par notre souverain, et nous donnerons à l'Europe le spectacle de cette union entre toutes les branches de notre gouvernement, union, comme je vous l'ai répété plus d'une fois, qui, en assurant notre repos intérieur, peut seule améliorer encore nos relations extérieures.

Je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire depuis le 14 de ce mois, espérant toujours que l'audience que je sollicite, sans demande formelle, depuis vingt-quatre jours, me serait accordée, et qu'après l'avoir obtenue, je pourrais alors expédier M. de Saint-Victor avec une dépêche de quelque intérêt. Une conversation avec l'Empereur me ferait juger de ses dispositions présentes à notre égard, et me mettrait aussi à portée de connaître ses idées sur la ligue maritime proposée par l'Angleterre. J'espère que votre correspondance directe avec Sa Majesté supplée aux renseignements que je me trouve dans l'impossibilité de vous procurer. Je vous ai déjà dit un mot du jugement que le comte Capo d'Istria semblait porter sur le mémoire signé à Londres par le comité des ministres étrangers; il n'est pas favorable au plan proposé, mais on met beaucoup de lenteur à me dire ce

qu'en pense l'Empereur. Je crois qu'en tout on ne veut point se presser de répondre à l'Angleterre, et qu'on ne trouve pas beaucoup de raisons de satisfaire promptement mon désir de connaître l'opinion du cabinet de Pétersbourg sur ce projet de ligue maritime. J'ai demandé la communication confidentielle du mémoire en question ; elle m'avait été promise, mais jusqu'à présent ne m'a point été faite.

Deux jours après le départ du courrier russe qui vous a apporté ma dépêche n° 36, le mémoire du cabinet de Pétersbourg relatif à la question de la diminution immédiate de l'armée d'occupation de nos frontières et la lettre de l'Empereur au duc de Wellington ont été communiqués à l'ambassadeur d'Angleterre, aux ministres d'Autriche et de Prusse. J'ai bien eu communication confidentielle de ces deux pièces ; il m'avait été dit qu'elle me serait faite officiellement ; j'en ai renouvelé la demande sans avoir pu l'obtenir jusqu'à présent. Je tenais à cette communication officielle, car il ne convient pas que l'on puisse me supposer étranger à la marche d'une affaire qui intéresse si vivement mon pays, l'ignorance de ce qui le regarde si essentiellement pouvant nuire à la considération dont doit jouir ici l'ambassadeur du Roi pour le bien de son service. J'ai suppléé à ce refus de communication officielle en causant avec lord Cathcart, MM. de Lebzelttern et de Schöler du contenu de ce mémoire et de l'opinion de leurs Cours sur l'affaire qui y est traitée. Ces Messieurs m'ont semblé comprendre les raisons que je leur donnais pour satisfaire à nos demandes. L'ambassadeur d'Angleterre a, comme à son ordinaire, gardé une grande réserve ; M. de Lebzelttern m'en a dit un peu plus, M. de Schöler moins. Ils montrent tous, dans leurs discussions, les meilleures intentions à l'égard de la France, mais je crois que, dans la correspondance, ils se seront bornés à dire ce qu'ils ont pu pénétrer des dispositions de l'Empereur. J'ai vu avec plaisir qu'ils avaient jugé comme moi le mémoire rédigé dans un sens favorable à la France, ce qui ne peut manquer de leur faire préjuger la direction de l'opinion du souverain de ce pays sur la question de la diminution de l'armée d'occupation : c'était là, selon moi, le point important.

N° 563. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 38)

Saint-Pétersbourg, 3 décembre 1816.

Monsieur le Duc, le ministre de Naples, duc de Serra-Capriola, est arrivé depuis peu dans cette ville, où il jouit toujours de la plus grande

considération. Il a obtenu avant-hier une audience de l'Empereur, pour lui remettre une lettre de son souverain. Le comte d'Einsiedel, ministre de Saxe, a eu aussi l'honneur de remettre ses lettres de créance à Sa Majesté.

La Cour a pris le deuil pour deux mois à l'occasion de la mort du Roi de Wurtemberg. Cette nouvelle et celle des couches de la Reine, belle-fille du feu Roi, ont été apportées par le général wurtembergeois baron de Varnbüler.

Depuis l'expédition de ma dépêche n° 37, j'ai appris que mon désir de voir l'Empereur ne lui avait pas encore été exprimé, et j'ai su que, d'après la répugnance connue de Sa Majesté pour accorder des audiences, le secrétaire d'État au département des affaires étrangères n'osait guère lui en demander pour les membres du corps diplomatique. Je n'ai donc d'autre moyen d'entretenir des affaires de mon pays le souverain près duquel le Roi m'a envoyé, qu'en lui demandant par lettre une audience.

J'avais eu l'honneur de vous dire dans cette même dépêche que, malgré la promesse qui m'avait été faite d'une communication officielle du mémoire envoyé aux trois Cours alliées au sujet de la diminution du nombre des troupes d'occupation de la France, je n'avais point reçu cette communication. On m'a donné à cet égard une explication qui m'a semblé tout à fait satisfaisante : on m'a dit que, la France n'ayant point elle-même exprimé officiellement son désir de voir diminuer le nombre des troupes qui occupent ses frontières, mais ayant seulement parlé de ce désir confidentiellement, on ne pouvait répondre à ce simple pourparler d'une manière officielle. Au reste, ce mémoire et plusieurs autres pièces, au nombre desquelles se trouve la lettre de l'Empereur au duc de Wellington, m'ont été confiés fort amicalement hier, ainsi que tous les papiers envoyés d'Angleterre par le comte de Lieven, et qui rendent compte des conférences relatives à la traite des noirs et aux mesures à prendre contre les Barbaresques. J'ai tout lieu de croire qu'il sera fait par le cabinet de Saint-Pétersbourg plusieurs observations sur le projet arrêté dans la septième conférence.

N° 564. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 28)

Paris, 3 décembre 1816.

Monsieur le Comte, depuis la conclusion des traités du 20 novembre 1815, les puissances alliées ont pu reconnaître que la France

s'était fait une loi d'en respecter scrupuleusement les conditions, et, quelque pesantes que soient les charges qu'ils lui imposent, elle les a jusqu'ici ponctuellement acquittées. Dans un cours de choses ordinaires, et malgré l'état d'épuisement où se trouvent les provinces par suite des événements des dernières années, ses ressources naturelles lui auraient permis de continuer avec la même exactitude les paiements auxquels elle s'est obligée soit pour le subside, soit pour l'entretien de l'armée d'occupation. Mais aux maux dont nous avons été accablés se sont venus joindre ceux qui résultent inévitablement de l'intempérie de la saison dernière. Les récoltes, qui, pour des produits d'une haute valeur pour la France, ont manqué totalement, sont, pour les objets de nécessité, d'une effrayante médiocrité. Il est malheureusement trop vraisemblable que cette sorte de disette aura sur le recouvrement de l'impôt une funeste influence, et que la situation du Trésor va devenir des plus difficiles. Sa Majesté n'a pu chercher à s'aveugler sur un tel état de choses. Elle a vu que la première et inévitable conséquence de la pénurie de ses finances était de compromettre le versement des sommes dues en vertu des conventions, et elle a cru qu'il était de sa dignité d'en prévenir franchement les cabinets des puissances alliées. D'après ses ordres, j'ai verbalement annoncé hier aux ministres réunis des quatre Cours que, d'après la position du Trésor et les difficultés qui résultent, pour le recouvrement des contributions, de l'insuffisance des récoltes, il était impossible au gouvernement de Sa Majesté de garantir aux puissances étrangères la ponctualité du paiement ultérieur de la contribution de guerre. J'ai cru pouvoir leur faire remarquer que l'exécution littérale des traités aurait pu affranchir le ministère de cette pénible déclaration, puisque le cas où les termes exigibles de la contribution n'auraient point été acquittés est prévu par l'article 8 de la convention du subside, et que la rente de sept millions inscrite au nom des puissances alliées leur assure le remboursement de cette créance; mais j'ai ajouté que la loyauté du gouvernement de Sa Majesté lui faisait un devoir de faire dès à présent l'aveu de sa position. J'ai terminé en demandant au nom de Sa Majesté qu'il fût accordé à la France des facilités pour le paiement d'une dette qu'elle regardera constamment comme sacrée, et dont ses ressources garantissent l'acquittement, si on lui laisse quelque latitude pour les employer.

Je n'ai pas voulu, Monsieur le Comte, tarder un moment à vous faire part de cette démarche, et je crois même devoir joindre ici le texte de ma déclaration verbale. La communication en aura été faite immédiatement aux cabinets des quatre Cours, et il est bon que vous soyez à portée de

vous en entretenir avec le comte Capo d'Istria, si, comme il y a lieu de le croire, il vous fait des ouvertures à cet égard. Nous ne devons pas douter que l'Empereur Alexandre, qui a donné à Sa Majesté tant de gages de ses bonnes dispositions, ne soit porté à se prêter avec bienveillance à ce qui pourra rendre moins difficiles à remplir les engagements que nous avons pris. Il jugera certainement, d'ailleurs, que les Cours alliées n'entendraient point leurs véritables intérêts, si elles nous refusaient les facilités que nous sommes obligés de leur demander. En effet, il est hors de doute que le revenu actuel de la France, quelque élevé que soit l'impôt, ne peut suffire à couvrir ses dépenses; que ce n'est que par des moyens fondés sur le crédit, qu'elle peut suppléer au déficit que présente le budget; que ce crédit peut s'établir à la faveur du repos intérieur et de la marche sage et loyale de l'administration; mais qu'une exigence rigoureuse de la part des puissances pour le paiement de ce qui leur est dû le détruirait sans retour, en renouvelant toutes les inquiétudes et en mettant pour ainsi dire en question notre tranquillité actuelle. En développant à M. le comte Capo d'Istria ce texte qu'il comprendra parfaitement, vous lui ferez entendre qu'il serait bien à désirer que l'Empereur fût assez convaincu des vérités sur lesquelles il est fondé, pour disposer à les reconnaître les Cours qui pourraient en faire quelque difficulté. Le cabinet de Berlin sera probablement porté à apprécier les considérations qui doivent déterminer les Alliés à nous donner quelque latitude pour remplir les conditions qui nous ont été imposées. Cependant, une insinuation qui lui serait faite à cet égard par la Cour de Pétersbourg aurait vraisemblablement l'avantage de prévenir toute hésitation. Il est au surplus important que l'on sache bien que, si la loyauté du gouvernement de Sa Majesté lui a fait un devoir de déclarer les inquiétudes qu'il conçoit sur la possibilité de continuer aussi régulièrement les paiements stipulés, il n'en est pas moins persuadé que l'état de gêne qui lui a inspiré ces inquiétudes n'est que momentané, et que, lorsque la loi de finances aura été adoptée par les Chambres, il sera possible de trouver dans le crédit public des secours suffisants pour reprendre le cours habituel des versements, qui ont été jusqu'ici faits avec tant d'exactitude. Cette assurance, que le gouvernement de Sa Majesté ne craint pas de donner, influera sans doute sur les dispositions des Cours, comme un motif de plus de ne point insister en ce moment sur l'exécution rigoureuse des conventions.

Vous jugez, Monsieur le Comte, que nous mettons beaucoup de prix à connaître aussi promptement que possible l'effet de la communication que j'ai dû faire aux ministres réunis. J'attendrai donc avec quelque impatience

le résultat des informations que vous aurez recueillies sur ce point important.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, jusqu'au n° 34 inclusivement. Les détails contenus dans la dernière ne pouvaient être que très agréables au Roi, et Sa Majesté en augure d'autant plus favorablement sur la manière dont la Cour de Russie accueillera, de son côté, la démarche dont je vous informe aujourd'hui.

La situation intérieure du royaume est toujours très calme. Vous avez pu juger, par les gazettes, des premières opérations de la Chambre des députés. Quoiqu'elles n'eussent d'abord porté que sur des objets de pure forme, on avait pu reconnaître cependant que les idées de modération et de sagesse y exerçaient une salutaire influence. La suite de ses délibérations confirme les présages qu'on avait pu concevoir sur la présente session, et il est permis de croire qu'en offrant le spectacle d'une constante union entre la législature et le gouvernement, elle aura une action très efficace et très heureuse sur notre position au dedans comme au dehors.

La Chambre continue de s'occuper dans ses bureaux de la discussion préparatoire du budget; elle doit procéder aussi à l'examen du projet de loi d'élection, qui lui a été dernièrement présenté.

Le Roi avait eu, ces jours derniers, une légère attaque de goutte; Sa Majesté est aujourd'hui parfaitement rétablie.

N° 565. Le duc de Richelieu au comte de Noailles.

(N° 29)

Paris, 5 décembre 1816.

Monsieur le Comte, vous aurez su que la Cour du Brésil avait fait marcher des troupes vers les provinces espagnoles situées à l'orient de la rivière de la Plata, et qu'elle annonçait l'intention de s'en emparer. L'événement ayant justifié les craintes que la Cour de Madrid avait conçues à cet égard, elle s'est déterminée à faire auprès des grandes puissances des démarches pour les engager à intervenir et à inviter la Cour de Portugal à restituer les provinces espagnoles dont elle a pris possession.

L'ambassadeur d'Espagne ayant adressé au cabinet de Sa Majesté Très Chrétienne la note et le mémoire que son gouvernement a fait également passer aux Cours de Londres, de Vienne et de Pétersbourg, j'ai été chargé de lui faire connaître que Sa Majesté était prête à interposer ses bons offices dans la contestation qui existe entre l'Espagne et le

Portugal, et à s'unir d'intention et d'efforts avec les Cours auxquelles Sa Majesté Catholique s'est adressée, pour parvenir au maintien de la bonne harmonie entre les deux États.

J'ai cru, Monsieur le Comte, devoir vous donner communication de cet état de choses, et je joins ici copie de la note de M. de Peralada, du mémoire qui s'y trouvait annexé, et de ma réponse. Vous sentez que vous n'aurez point à faire à cette occasion de démarches officielles auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg; mais, comme la réclamation de l'Espagne a dû lui parvenir, il convient qu'après vous en être assuré vous cherchiez à pénétrer les dispositions qu'elle a pu faire naître et les intentions de l'Empereur quant à l'intervention qu'on sollicite de lui. La France ne se trouvant point dans une situation telle que son influence puisse avoir autant d'effet que l'intérêt de sa dignité le lui doit faire désirer, elle ne se prononcera qu'avec de grands ménagements dans la question qui se présente. Toutefois, l'Europe ne s'étonnera point que le Roi désire vivement qu'un prince qui tient par des liens si étroits à sa personne et à sa dynastie voie appuyer ses justes droits contre les prétentions de la Cour du Brésil, et que la perte de plusieurs provinces importantes n'ajoute point aux malheurs que la monarchie espagnole a déjà éprouvés. Vous pouvez, Monsieur le Comte, dans des entretiens confidentiels, et en annonçant toutefois que nous réglerons, dans cette circonstance, notre conduite sur celle des Cours dont l'Espagne sollicite l'appui, laisser entrevoir à M. le comte Capo d'Istria les dispositions particulières du Roi. Nous pouvons croire, d'après les témoignages de bienveillance que nous donne constamment la Russie, qu'elles auront quelque influence sur ses déterminations.

Je désire que vous me fassiez connaître aussitôt que possible le résultat des informations que vous aurez pu recueillir et des communications que vous aurez eues sur l'objet de cette dépêche.

N° 566. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 331)

Paris, 24 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le Comte, ma dépêche n° 312, faisant partie de l'expédition confiée au feldjäger Evréinoff, contenait les observations sur l'état de la France qui me parurent dignes d'attention au moment critique et décisif de la réunion des Chambres.

M. Canning, regardé par les exagérés royalistes comme le soutien de

leurs projets tendant à renverser le ministère actuel, se trouvait à Paris à cette époque.

Le besoin de présenter au public un personnage propre à se mettre à la tête de la nouvelle administration, et la conscience que le parti avait de l'incapacité et de l'obscurité de ceux qui le composent, pour un rôle politique aussi éclatant, l'avait décidé à s'abandonner au prince de Talleyrand.

Celui-ci, informé de son côté de la disposition de ces désespérés, en avait accepté les avances, en professant néanmoins qu'il ne s'éloignerait jamais de la Charte et de ses anciens amis les constitutionnels.

C'était à former l'amalgame de ces deux sectes que consistait l'intrigue principale de sa part.

Le 5/17 novembre, anniversaire de la naissance du Roi, l'ambassadeur d'Angleterre réunit chez lui à dîner, et autour de M. de Talleyrand, plusieurs personnes marquantes des deux partis. Le baron Pasquier, président de la Chambre, était du nombre.

Cette assemblée, dans un jour aussi particulier, en indiqua suffisamment le motif à la pénétration ou à la malignité des Parisiens; mais M. de Talleyrand, qui voulait frapper et étonner encore davantage, se donna un accès de colère factice, en parlant du ministère actuel, et, après des expressions offensantes, il mit le comble à ses outrages, en s'adressant à M. Pasquier et en lui disant qu'il espérait ne pas voir le président traîner la Chambre dans l'ornière du ministre de la police, et soutenir, en général, une administration qui avilissait et perdait la France.

L'endroit de la scène, la circonstance, les personnes qui étaient en action, le but et la publicité fixèrent dans l'instant l'attention de tout Paris.

Il y avait, le soir même, dans un des appartements des Tuileries, une réunion périodique de la société de toute la capitale chez M. le duc de La Châtre, premier gentilhomme de la chambre du Roi, où M^{me} de Staël et M. Canning se rencontrèrent. La discussion s'étant engagée sur la politique, avec l'amour-propre et la chaleur qui les caractérisent tous deux, on prétend que le dernier, renonçant à toute mesure et même à toute bienséance, protesta qu'on ne permettrait jamais de mettre la France aux pieds de la Russie, que le royaume était conquis, qu'on voulait non seulement l'occuper, mais ne pas le quitter avant de l'avoir mis dans l'impossibilité de remuer pendant cent ans.

Cette apostrophe furibonde, plus ou moins exactement rapportée, et

qui venait de succéder immédiatement à celle de M. de Talleyrand, ajouta encore à l'anxiété et aux spéculations des partis.

Dans une telle situation, il fallait fixer les idées et faire prendre au Roi une résolution envers celui-ci, qui détruisit toute apparence de rapprochement et qui le montrât éloigné plus que jamais du ministère auquel il aspire. En effet, il reçut le surlendemain une lettre du premier gentilhomme de service, dans laquelle il lui était enjoint de ne pas paraître à la Cour en sa qualité de grand-chambellan, jusqu'à nouvel ordre.

Il serait difficile de donner à Votre Excellence une juste idée de l'impression de cette mesure inattendue, et sur son esprit, et sur ses amis, et sur ceux, entre autres, qui avaient quelque scrupule à le quitter. Ces derniers, enchantés de pouvoir lui reprocher surtout des imprudences, ont été les plus prononcés à le blâmer et à caractériser le mauvais succès de son intrigue, comme une preuve de l'affaiblissement de ses facultés et de la diminution de ses talents politiques.

A la réception de cette lettre, M. de Talleyrand en adressa une au Roi, dans laquelle il lui témoignait sa douleur de lui avoir déplu; il protesta contre l'exagération des rapports faits par un homme (le baron Pasquier) qu'il se repentait, quoique trop tard, d'avoir recommandé à Sa Majesté, et finissait en déclarant qu'il aurait demandé pardon de sa mauvaise écriture, si le Roi ne lui avait dit plusieurs fois qu'il pouvait la lire aisément.

Cette dernière phrase a été regardée comme une allusion impertinente, et en général trop familière pour être adressée à son propre souverain dans une circonstance aussi grave.

M. Canning, de son côté, se repentant de la scène à laquelle il s'était livré, voulut m'en parler le jour après et me la représenter, comme c'était naturel, sous une forme et d'après une version différentes. J'évitai soigneusement toute explication et je refusai même toute attention à ce qu'il voulait me dire sur ce sujet, soit pour ne pas augmenter un embarras qui était visible, soit pour ne pas le tirer (en acceptant ses éclaircissements, comme j'aurais dû le faire) de la fausse position dans laquelle il s'était placé. Quant à la politique générale et aux affaires de France, auxquelles je m'empressai de ramener la conversation, mon langage fut le même dont j'ai souvent rendu compte à Votre Excellence, et que je tiens sans altération dans toutes les occasions importantes où il convient d'exprimer les intentions sages et les principes simples et modérés de Notre Auguste Maître.

La veille de son départ, M. Canning est encore venu me dire de ne pas croire qu'il avait jamais pu tenir les propos inconcevables qu'on lui imputait à l'occasion de sa dispute avec M^{me} de Staël ; je lui ai répondu qu'il était lui-même témoin de l'indifférence avec laquelle je traitais les rumeurs et l'indiscrétion des salons, et nous nous séparâmes avec les formes convenables que nous avons réciproquement observées pendant son séjour.

Que son voyage à Paris ait été une démarche concertée, ou qu'il soit venu de son chef recueillir des renseignements pour acquérir plus d'importance au milieu de ses collègues, son retour en Angleterre ne manquera pas de produire, plus ou moins, une impression particulière sur l'esprit du Prince-Régent et des ministres. C'est cette considération, Monsieur le Comte, qui m'a décidé à envoyer par courrier à notre ambassadeur à Londres la dépêche dont copie ci-jointe, laissant à sa prudence d'en faire l'usage qu'il jugera nécessaire et surtout celui de décourager les préventions et les jalousies non fondées que l'ambassade anglaise cherche à inspirer contre la Russie, dans le seul but, à la vérité, de compromettre et d'agiter la France.

Toute cette intrigue, provoquée par les clameurs des ultra-royalistes et des faux dévots, embrassée par M. Canning, soutenue de la loyauté des feuilles publiques en Angleterre, ourdie de longue main et dirigée par la dextérité de M. de Talleyrand, n'a pas échoué sans avoir produit des moments d'agitation et d'incertitude. C'est principalement à l'invariable fermeté du Roi que nous devons tous en attribuer la conclusion.

Le parti exagéré dans la Chambre des députés, qui pendant la session précédente avait abusé de sa force pour porter les lois les plus rigoureuses, s'est jeté maintenant dans l'extrême opposé, et feint de professer non seulement les idées les plus libérales, mais les plus relâchées, moins sans doute par conviction, ainsi que tout le monde en est persuadé, que pour embarrasser la marche de l'administration.

Un certain Robert, autrefois auteur d'un des journaux les plus sangui- naires de 1793, et aujourd'hui d'un autre tout différent, intitulé *Le Fidèle Ami du Roi*, chez lequel se rédigeaient les libelles anonymes du parti, et qui était un des agents secrets de l'ambassade anglaise, a été arrêté en vertu de la loi que les ultras avaient faite eux-mêmes. Une pétition, concertée et présentée à la Chambre des députés par la fille du détenu, fournit le prétexte à une attaque contre le ministre de la police. Le premier débat fut si vif que la minorité quitta la salle des délibérations. La majorité eut la sagesse de ne pas décider la question immédiatement

après ce scandale et de la renvoyer au lendemain ; et ce fut dans cette séance qu'elle montra une supériorité de talents, de raison, de dignité et de nombre, propre à faire concevoir les meilleures espérances.

Le résultat de ce récit et celui de toutes les observations que l'expérience me suggère journallement paraît établir suffisamment la probabilité de voir le gouvernement légitime et représentatif se consolider en France d'une manière encore plus certaine, si la vie du Roi se prolonge de quelques années, et si son ministre principal met à profit les avantages de sa position actuelle pour s'en donner une plus solide et, j'ajouterai, plus politiquement sévère. Mais il existe une difficulté de circonstance qui en impose aux plus confiants, c'est la pénurie des finances, l'énormité des demandes dans une période trop rétrécie, et la diminution des ressources.

Votre Excellence aura déjà vu, par le budget, que la dépense de l'année prochaine s'élève à un milliard quatre-vingts millions de francs. Les impôts, quoique portés au maximum, ne font espérer qu'une recette, même douteuse, de sept cent cinquante millions. Il n'existe donc de probabilité de combler le déficit que par le crédit, et ce moyen est encore très incertain.

Des capitalistes anglais avaient paru vouloir entreprendre une grande opération ; le Roi l'accepterait, tout onéreuse qu'elle puisse être ; cependant, je crains que le gouvernement britannique ne s'y oppose, afin de ne pas trop embarrasser ses rapports avec ce pays par la création d'intérêts mixtes qu'il faudrait ménager.

Le revenu total de la France est considérable à la vérité, mais subdivisé en petites fortunes presque imperceptibles ; elles sont une ressource pour l'impôt qui peut les atteindre, jamais pour le crédit, qui suppose une grande réunion de capitaux disponibles entre les mains d'un petit nombre, ce qui est loin de se vérifier ici. De l'autre côté, toutes les rigueurs de l'occupation, multipliées par celles de la mauvaise récolte et de la disette, continuent avec une sévérité croissante ; les prix augmentent ; les fournisseurs de l'armée, les pères de famille et les marchands se déjouent et se nuisent réciproquement ; nulle prudence humaine n'oserait répondre des conséquences, si l'équité et la vraie politique des Alliés n'interviennent pour aider le Roi à vaincre ces difficultés.

Les Chambres accorderont tout, disposeront de tout et offriront ce qui existe de disponible ; mais ces ressources, qui sont réelles, ne peuvent suppléer aux besoins pressants du moment, ou servir de base à la con-

fiance, sans plus d'ouverture et de coopération de la part de ceux qui tiennent le sort de la France entre leurs mains.

La Cour de Vienne montre dans toutes ses communications avec la France une grande facilité; la Prusse, quoique plus réservée, paraît plutôt vouloir se réunir que proposer; les instructions que j'ai reçues me permettent de m'associer à tout ce qui sera jugé praticable. Si l'Angleterre, au lieu de balancer les partis et de discuter sur les doctrines, voulait se désister de sa rigueur, nous pourrions, d'un commun accord, contribuer à diminuer les difficultés, à encourager les ressources par la confiance, et à nous préparer à nous-mêmes une conclusion heureuse.

C'est ainsi que le duc de Wellington voyait et parlait des affaires avant son voyage à Londres. L'ambassadeur annonce son arrivée prochaine à Paris; il dépendra donc de lui de reprendre son système; quant à moi, je prie Votre Excellence d'être persuadée que je ne hasarderai rien qui ne soit conforme aux ordres reçus, et à la manière qui m'a été prescrite pour leur exécution.

N° 567. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 332)

Paris, 24 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le Comte, la note verbale ci-jointe contient la demande faite à la conférence par M. le duc de Richelieu, tendante à suspendre la réalisation des bons remis en paiement des sommes exigibles pendant les mois de janvier et février prochains, à titre de contributions et indemnités de guerre. Les motifs de cette démarche y sont également expliqués.

Le protocole annexé renferme les premières mesures que nous avons prises sur cette proposition.

Le ministère français, à qui nous avons demandé des explications plus détaillées, a offert de reprendre les paiements ordinaires et courants le 1^{er} mars, et de rembourser l'arriéré, qui ne pourrait jamais excéder 23 millions, à raison de 4 millions par mois jusqu'à extinction.

Une des difficultés qui s'opposent à la simplicité de cette opération, même si on était disposé à y consentir, consiste en ce que la Prusse a déjà négocié ces mêmes bons, ainsi que les petites puissances, et qu'il s'en trouve par conséquent en circulation qui seront présentés au Trésor à leur échéance, et dont le refus ou le retard de paiement causerait un discrédit nuisible à tous.

La Russie, l'Angleterre et l'Autriche sont à jour, c'est-à-dire ont tous les bons non échus à leur disposition, et par conséquent les difficultés opposées par les autres ne sauraient être alléguées par elles.

Dans cette situation, de concert avec le ministère français, et tous nos commissaires entendus, nous avons premièrement convenu de reconnaître le montant des bons en circulation et de ceux qui ne le sont pas, pour examiner jusqu'à quel point et à quelles conditions l'arrangement proposé par le duc de Richelieu serait praticable.

Après avoir fixé les faits et les idées à cet égard, chacun des ministres en référera à sa Cour, et, comme les paiements pour le mois de décembre continueront, mes collègues auront le temps de recevoir des réponses.

Je dois ajouter à Votre Excellence qu'ils sont tous disposés à recommander à leurs maîtres d'agréer la proposition du gouvernement français, à quelques modifications près.

Il est également convenable d'observer que la France, en vertu de la convention, ne saurait être obligée au paiement journalier, que ce mode a été préféré par elle, et que le véritable solde des comptes doit avoir lieu à la fin de chaque semestre. C'est même comme garantie contre tout événement, qu'on a exigé le dépôt des 7 millions de rente dont nous serions autorisés à faire usage si, au moment de la balance, il nous restait des répétitions à faire; mais, cette méthode pouvant devenir désastreuse au crédit de notre débiteur, nous avons tous deux grand intérêt à l'éviter.

J'ai cru qu'il importait de rendre compte de cette affaire, même dans l'état incomplet où elle se trouve, afin que Son Excellence M. le ministre des finances veuille bien suspendre toute disposition à l'égard des sommes destinées à rentrer pendant les mois de janvier et de février, dont le remboursement pourrait devenir impossible.

Ayant demandé quelques éclaircissements au baron de Mérian, il a trouvé bon de m'écrire la lettre dont la copie est ci-annexée; ma réponse tend à prouver qu'il était dans l'erreur.

N° 568. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 333)

Paris, 24 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Wellington, qui depuis si longtemps avait proposé un plan de réduction dans les dépenses inhérentes à l'armée d'occupation, en attendant la diminution du nombre demandée par le

ministère français, et qui avait fait promettre par l'ambassadeur d'Angleterre une réponse à la lettre que la conférence lui avait adressée à ce sujet, continue à garder un silence absolu.

Dans l'intervalle, la Cour de France ayant fait des démarches auprès de celle de Vienne afin d'obtenir son assentiment aux projets de soulagement qui, sans nuire aux intérêts des Alliés, auraient pu contribuer à diminuer les calamités de ce pays, le prince de Metternich avait donné des instructions au baron de Vincent de faire à la conférence la proposition officielle et formelle d'aviser aux moyens praticables du dégrèvement réclamé.

Ces instructions arrivèrent au moment où, la proposition du duc de Wellington étant faite, on en attendait le développement et l'application. Le baron de Vincent les ayant communiquées confidentiellement au chevalier Stuart, celui-ci lui conseilla de les tenir secrètes et de n'en faire aucun usage.

Le ministre d'Autriche céda à cette suggestion, fondée sur l'espérance des suites qu'on attendait du projet du duc, et en informa sa Cour, qui, de son côté, sans trop blâmer sa conduite, lui prescrivit de faire la communication ordonnée.

Le prince de Metternich fit part de cette démarche au comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, et s'expliqua même, dans une lettre particulière au duc de Richelieu, de la manière la plus amicale.

Le général de Vincent, après en avoir conféré avec le duc de Richelieu, informa de cette nouvelle circonstance l'ambassadeur d'Angleterre, qui, de son côté, le pria de suspendre la communication projetée jusqu'à la réponse du duc de Wellington.

Celui-ci répliqua sèchement qu'il persistait dans son opinion, c'est-à-dire dans son refus.

Quoique informé de toutes ces démarches, j'étais censé les ignorer, lorsque le baron de Vincent m'en parla et me fit lecture d'un *memorandum* qu'il se proposait d'insérer au protocole des conférences, tendant à mettre en principe que l'armée d'occupation serait diminuée, sauf à s'entendre sur le nombre et le moment de l'exécution, et que notification serait faite de cette détermination au duc de Richelieu avant la fin de la session actuelle des Chambres, afin de mettre le Roi à portée de recueillir tous les avantages qui résultent naturellement de la popularité de ses démarches pour obtenir une pareille mesure.

L'ambassadeur d'Angleterre, voyant qu'il ne pouvait plus différer la proposition, assura le général de Vincent que le duc de Wellington allait

venir immédiatement à Paris, et qu'il se trouverait offensé d'une ouverture de ce genre faite sans l'attendre, lorsqu'il avait décidé de se déplacer pour le même motif. Cette observation suspendit la démarche du ministre autrichien, qui se contenta d'en parler verbalement à la conférence, sans néanmoins en faire mention au protocole.

Voilà, Monsieur le Comte, l'état où cette question se trouve maintenant. Je regarde comme une circonstance heureuse l'intervention particulière de l'Autriche; si le duc de Wellington arrive, il faudra qu'il s'explique, à l'égard ou de son propre projet, ou bien de celui de la Cour de Vienne; s'il retarde, il serait à désirer que le baron de Vincent se décidât à faire sa communication formelle.

Ayant noté tout ce que l'ambassadeur d'Angleterre a dit sur cette question, lorsqu'il a eu occasion d'en parler en présence de mes collègues, j'ai vu que tantôt c'est l'inimitié des Français en général, tantôt les complots des officiers à demi-solde, qui rendraient la diminution de l'armée dangereuse. L'idée que quelques militaires dispersés et désarmés et que des paysans flétris par la misère et la faim pourraient attaquer l'armée représentant toutes les armées de l'Europe et commandée par le duc de Wellington, est une insulte au bon sens.

Un autre motif qu'il se plaît à répéter est l'embarras dans lequel le ministère anglais se trouverait par rapport à l'opposition, qui ne manquerait pas de se prévaloir des raisons qui auraient justifié une diminution partielle, pour demander la retraite et la dissolution de tout le corps d'armée anglais en France. Cette observation n'est pas sans fondement quant aux efforts que l'opposition serait portée à faire; mais l'embarras du ministère ne consiste que dans un débal qui finirait à son avantage, et ce serait trop exiger de la condescendance de l'Europe, si on devait sacrifier à ce genre de convenances des intérêts aussi graves que ceux qui peuvent concerner le rétablissement de l'ordre en France.

La cause la plus sérieuse et la plus véritable de la répugnance du ministère anglais contre cette mesure est, à mon avis, la résolution prise de prolonger l'occupation de la France pendant les cinq années, et d'attendre probablement les causes ou les prétextes que la nature extraordinaire de la position fera naître, pour la prolonger encore. De cette manière, l'alliance anti-française continue, et avec elle tous les avantages que donne le commandement et l'influence. Aussi longtemps que cette situation durera, toute l'Europe sera paralysée par le soin de surveiller la France, ou par la peine qu'on aura de la détruire, et empêchera la Russie elle-même de penser à aucun système qui lui soit particulier.

En portant à la connaissance de Votre Excellence ces observations, je ne prétends pas les présenter comme réelles, mais elles ne me paraissent pas invraisemblables.

N° 569. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 334)

Paris, 24 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le Comte, mon dernier rapport au sujet des affaires que l'Espagne agite devant la conférence contenait la demande de cette dernière puissance afin d'obtenir une prolongation de délai, pour la présentation de ses réclamations envers la France qui dérivent des stipulations des traités de Paris, et le désir qu'elle avait manifesté de faire coïncider son accession au Congrès de Vienne avec la décision sur la réversion de Parme.

Le premier objet ayant été communiqué au duc de Richelieu, ce ministre a répondu qu'il consentait à accorder le délai demandé jusqu'au 24 juin de l'année prochaine.

Mes collègues et moi, nous avons jugé convenable d'informer le chevalier de Labrador de cette nouvelle facilité, et l'avons invité à donner son accession dans l'état actuel de la question, d'autant plus qu'un pacte pareil ne saurait nuire aucunement aux droits réservés par le recez de Vienne, c'est-à-dire à la réversion de Parme. Les deux annexes ci-jointes expliqueront encore plus en détail la démarche de la conférence à ce sujet.

Pour conduire cette affaire tant soit peu compliquée à une conclusion qui donnerait à l'Espagne l'occasion de rentrer dans la confédération européenne, il est nécessaire que les quatre puissances principales se décident à terminer la discussion sur la réversion de Parme, et qu'elles veuillent, pour plus de facilité, la traiter à Paris.

M. de Talistcheff insiste continuellement sur la convenance de rendre la France médiatrice; mais, soit par les obstacles qui se sont élevés et les incidents qui sont intervenus avant de pouvoir mettre cette mesure à exécution, soit par l'impossibilité où le Roi est de soutenir le caractère d'indépendance que la médiation exigerait, il paraît plus sage de donner la préférence au plan adopté, c'est-à-dire de convenir qu'on veut traiter et décider cette affaire, et d'appeler la France et l'Espagne à y prendre part, en vertu du droit exprès qui leur a été réservé par les dispositions du Congrès de Vienne concernant cet objet. C'est alors qu'elles paraî-

traient sous la forme la plus simple, sans exciter la jalousie d'aucune Cour, et pourraient être soutenues dans leurs réclamations en faveur de l'infante Marie-Louise et de ses héritiers, selon que l'équité et les égards qu'on devrait à la nation espagnole paraissent l'exiger.

N° 570. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 335)

Paris, 24 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le Comte, j'ai rendu compte à Votre Excellence de la proposition faite par les commissaires spéciaux des puissances, tendante à ajouter aux 130 millions que la France est censée devoir payer durant l'année 1817 pour l'entretien et la solde de l'armée, encore 20 autres millions, qui porteraient le tout à la somme de 150, sans avoir réfléchi que cette différence avait été transférée à la clôture des comptes qui aurait lieu après l'occupation, et qu'il existait des notes réciproquement communiquées à ce sujet au moment de la signature du traité.

La Cour de Londres ayant pu, par sa proximité, s'expliquer la première sur cette question, son opinion a été insérée au protocole ci-joint. Votre Excellence verra qu'elle convient du principe que j'avais soutenu à la conférence, c'est-à-dire que la France n'est dans l'obligation de payer pour l'année 1817 et suivantes durant l'occupation que 100 millions pour l'entretien de l'armée, 30 pour la solde et 140 pour contribution de guerre, en tout 270 millions, le reste devant être calculé au moment de la clôture définitive des comptes réciproques ; mais ce n'est pas sans surprise que j'ai aperçu, à la fin de cette opinion, qu'en cas que l'armée ou les dépenses de l'occupation fussent diminuées, le soulagement que la France en ressentirait ne serait pas immédiat, mais s'appliquerait aux 20 millions qu'elle ne doit déboursier qu'après que les difficultés présentes seront terminées, et qu'elle devra payer, en tout état de cause, les 270 millions sans déduction quelconque, même dans l'hypothèse où l'on se déciderait à lui offrir le dégrèvement qu'elle travaille à obtenir.

Ni mes collègues ni moi n'avons fait aucune observation à ce sujet, et c'est la première fois que je crois de mon devoir d'en parler ; j'ai gardé envers le duc de Richelieu le plus profond silence, afin de lui éviter la peine et de le préserver du découragement qu'une telle rigueur, ajoutée à tant d'autres obstacles, ne pourrait manquer d'augmenter.

Le ministère anglais et le duc de Wellington savent très bien que

l'entretien et la solde de l'armée, calculés à 130 millions, se monteront à 190 au moins pour l'année prochaine, attendu l'excessive cherté de tous les objets de fourniture et de subsistance, et les indemnités qu'on a dû offrir aux fournisseurs, sans lesquelles ils auraient tous manqué à leurs engagements.

L'importance que la Cour de Londres peut mettre à l'avantage direct qui lui reviendrait de cette différence est si imperceptible, que je ne saurais croire qu'elle y ajoute aucun intérêt; c'est, sans doute, plutôt la France qu'elle-même qu'elle regarde, dans un pareil arrangement.

N° 571. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 336)

Paris, 24 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le Comte, parmi les objets dont la conférence est occupée, il n'en existe aucun qui se renouvelle plus souvent et sous des formes plus difficiles, que celui qui concerne les liquidations des dettes réclamées à la France.

Tout ce que la sollicitude, la pénétration et la chicane peuvent enfanter, de part et d'autre, se reproduit sans cesse, et, quoique la convention faite à cet égard ait été destinée à prévoir et à décider les cas de dispute, elle est souvent employée à les rendre plus nombreux.

L'Angleterre a pris la résolution de liquider séparément, et l'affaire avance vers sa conclusion sans bruit, et surtout sans intervention de personne.

Nous n'avons, de notre côté, aucun article à répéter ici, et ce sera à Varsovie qu'on examinera ce qui concerne le royaume de Pologne.

L'Autriche, la Prusse, les Pays-Bas et une infinité d'autres États du second ordre, sont ceux qui combattent ici par commissaires et contre des commissaires, dont le but est de demander et de se défendre à outrance.

A chaque retard, à chaque discussion, la conférence est invitée à faire des démarches auprès du duc de Richelieu, auxquelles celui-ci résiste le plus souvent, tantôt parce que les exigences lui paraissent injustes, et tantôt parce que ses propres agents lui reprochent de trop céder à la violence des étrangers.

La complication de ces affaires est telle, que Votre Excellence, en parcourant les protocoles, verra que les pièces les plus volumineuses ne concernent que des discussions de ce genre.

Dans ma situation, je me suis prêté (pour ne pas déplaire à mes collègues d'Autriche et de Prusse) à signer constamment toutes les notes et délibérations qui m'ont été suggérées, et suis dans l'intention de continuer sur ce pied à l'avenir, s'il est possible; mais, malgré ma déférence, je n'ai encore, à ce que je pense, rempli qu'une partie de leur désir, en ne me rendant pas le solliciteur auprès de M. de Richelieu de tout ce qu'ils croient être en droit d'exiger ou d'obtenir de lui.

C'est pour prévenir Votre Excellence contre les représentations qui pourraient être faites à ce sujet, que j'ai cru de mon devoir d'y appeler son attention, quoique les soins que j'ai pris de concilier mes opinions et mes démarches avec celles de mes collègues donnent lieu d'attendre qu'ils sont persuadés que je fais pour eux tout ce qu'ils auraient jamais pu faire pour moi, si j'étais dans le même cas qui les concerne.

N° 572. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 344)

Paris, 26 novembre/8 décembre 1816.

Monsieur le Comte, le feldjäger Ivanoff, que j'ai expédié avant-hier pour Varsovie, a été porteur, entre autres, de ma dépêche *sub* n° 332, dans laquelle je rendais compte à Votre Excellence de la proposition faite par M. le duc de Richelieu de suspendre le paiement de la contribution de guerre et de l'argent de fortification pendant les mois de janvier et février prochains, et de porter l'arriéré qui en résulterait sur les six mois qui suivront à compter du 1^{er} mars, la solde de l'armée et l'indemnité aux officiers ne devant souffrir aucune interruption. Cette affaire a été réglée à la conférence de la manière contenue dans le protocole ci-joint. Votre Excellence verra que, mes collègues et moi, nous sommes unanimement d'avis d'accorder au gouvernement français la facilité demandée. Il dépendra de nos Cours respectives d'en décider définitivement.

La convention du 20 novembre porte qu'il ne sera payé durant l'année 1816 que 30 millions à titre de solde et équipement de l'armée, et que les 20 autres pour arriver à la somme de 50 seront déboursés dans l'année 1817.

Nos commissaires spéciaux, fondés sur cette disposition, avaient prévenu la conférence de se concerter avec le gouvernement français afin d'arranger en conséquence les paiements de l'année à venir.

Mes collègues et moi, mieux informés de l'état de la question, nous avons relevé que, malgré la teneur de la convention, il existait un pro-

locole du 13 octobre 1815, et des notes réciproquement communiquées entre les ministres des quatre Cours principales et M. le duc de Richelieu, au moment même de la signature, par lesquelles il était réglé, nonobstant la clause expresse de la convention, que les 20 millions mentionnés seraient transférés et portés en compte au moment du solde général, et que la France ne serait jamais obligée durant l'occupation de payer dans la même année au delà de 270 millions, c'est-à-dire 130 pour entretien, solde et équipement de l'armée, et 140 à titre d'indemnité et contributions de guerre de tout genre.

Ces renseignements soumis à nos Cours respectives, celle de Londres a déjà répondu qu'ils étaient justes, et a fait insérer son opinion en conséquence au protocole n° 70, que j'ai transmis avec une dépêche explicative *sub* n° 335.

C'est lorsque nous étions dans cette conviction, que les ministres français, en voulant nous suggérer les moyens de faciliter l'arrangement pour obtenir le délai demandé, y ont également compris les 20 millions qu'ils supposent devoir payer dans l'année 1817, et dont nous les avons regardés et jugés exempts, ou du moins qu'ils ne doivent rembourser qu'à la clôture définitive des comptes.

Cette erreur de leur part et à leur préjudice ne peut dériver que de l'oubli de ces notes qui leur servent de titres, quoique ce soit eux qui les aient provoquées et qu'elles soient toutes à leur avantage.

Sans avoir voulu les désabuser à l'instant même, nous avons cependant convenu d'informer nos Cours de cette circonstance, et de demander leurs ordres pour savoir s'il nous est permis de profiter de cette erreur. Il est à remarquer qu'elle est réelle, et qu'elle pourrait aisément se découvrir, soit par l'examen des pièces que les ministres français pourraient faire à chaque instant, soit par l'indiscrétion du grand nombre de ceux qui la connaissent déjà, puisque tous les commissaires en sont informés. Mais ce qui est plus digne d'attention, c'est que tout profit provenant d'une pareille cause serait contre la délicatesse, l'équité et la justice.

N° 573. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 41)

Saint-Pétersbourg, 13 décembre 1816.

Monsieur le Duc, cette dépêche, ainsi que celles sous les n° 42 et 43, vous seront remises par M. de Saint-Victor. Votre lettre du 9 septembre

dernier m'autorisant à lui accorder un congé, j'ai cru devoir l'expédier en courrier à Paris.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, dans ma dépêche n° 28, du séjour de l'Empereur à Moscou. En poursuivant sa route, il s'est arrêté à Kieff et chez la riche comtesse Branicka. La noblesse de cette ville et celle des environs, qui s'y était réunie, ont été charmées de la grâce, de l'obligeance de Sa Majesté Impériale. Les dames, objets particuliers de ses attentions, ne pouvaient manquer d'en sentir tout le prix. Arrivé à Varsovie, le Roi de Pologne a eu de nouveaux succès. Je ne pourrais vous répéter à cet égard que le contenu de ma dépêche ostensible n° 33, qui m'a été confirmé par les renseignements particuliers que j'ai pu recueillir depuis qu'elle a été écrite. J'y ajouterai seulement qu'on a remarqué que les Polonais étaient aussi constants dans toute occasion à parler de leur *Roi*, que Sa Majesté Impériale à prendre le titre de *Czar* pour exprimer le genre d'autorité qu'il exerce sur la Pologne.

L'Empereur, depuis son retour, continue à s'occuper de son armée, à passer en revue les troupes de la garnison de Pétersbourg. Il donne quelquefois à dîner à des hommes marquants du civil, à ses généraux, à ses aides-de-camp; quelquefois aussi il dine tête à tête avec le général Araktchéïeff ou avec le prince Alexandre Galitsine, président du synode. Quelques visites à des dames remplissent ses soirées, sans que les gens des mœurs les plus graves puissent s'en alarmer. Il ne travaille guère qu'avec le comte Araktchéïeff, les secrétaires d'État au département des affaires étrangères et le ministre des finances Gourieff. Ce dernier n'est pas dans de mauvaises dispositions pour la France, et ne semble point animé par l'esprit fiscal qui domine ordinairement les hommes qui remplissent ses fonctions; il n'est pas avide de notre argent. L'espèce de crédit dont il jouit pourrait être balancé par celui d'Araktchéïeff, qui, plus puissant que jamais, se mêle de tout ce qui tient à l'intérieur militairement ou civilement, et qui n'est pas bien avec le ministre des finances.

L'Impératrice Élisabeth ne tient point de cour et voit peu de monde. L'Impératrice-mère a, tous les jeudis, spectacle et souper dans ses appartements.

M. de Nesselrode est revêtu, depuis plusieurs mois, du titre de secrétaire d'État dirigeant le département des affaires étrangères; mais, quoiqu'il travaille avec l'Empereur conjointement avec le comte Capo d'Istria, on ne peut douter que ce dernier n'exerce une influence fort supérieure à la sienne; je vous en ai déjà donné les raisons. Je dois me louer de l'un et de l'autre, mais particulièrement du comte Capo d'Istria, que je vois

plus souvent que son collègue, qui, n'étant pas encouragé au travail par la confiance de son souverain, se tient peu au courant des affaires, qu'il n'aime point, et se borne, je crois, à la surveillance des travaux de chancellerie du département auquel il appartient.

J'ai dîné plusieurs fois chez le comte de Roumiantsoff, qui voit assez de monde, et conserve quelques débris de son ancienne existence. Il m'a protesté d'un grand attachement à la maison de Bourbon, dont il croit avoir donné des preuves en 1792 ; mais j'ai trouvé bien fausses ses idées sur les affaires de France et sur la manière dont il eût fallu les diriger en 1814. On m'a assuré qu'il avait refusé à l'Empereur, dont il est peu content, de le recevoir dans une de ses terres qui se trouvait sur le chemin de Sa Majesté pendant son voyage de l'été dernier, en disant qu'une course qu'il voulait faire à Makarieff l'empêcherait de se trouver chez lui lors du passage de son souverain.

Après vous avoir parlé, Monsieur le Duc, de l'Empereur, de la famille impériale, des personnages les plus marquants de l'Empire, je dois vous dire encore un mot du corps diplomatique résidant à Pétersbourg.

Dans ma dépêche n° 29, je vous présentais un tableau des ambassadeurs et ministres qui se trouvent ici. Je me suis aperçu que j'avais négligé de citer parmi eux le général Schöler, ministre de Prusse. Je me suis expliqué cet oubli en pensant au caractère insignifiant de ce ministre et à la dépendance dans laquelle sa Cour se trouve de celle-ci. Le général Schöler est un assez bon homme, élevé dans les garnisons ; il manque des usages du monde ; je crois que la nature l'a doué de peu d'esprit, et que le peu qu'il en a est aussi gauche que toute sa personne. Il n'a jamais occupé d'autre poste diplomatique que celui-ci ; mais il a habité Pétersbourg à l'époque où la Russie était sous l'influence française, et a même été chargé dans ce temps de quelques missions secrètes. Frappé des maux de son pays et de l'humiliation dans laquelle il était alors, il n'est exempt, je pense, d'aucun des préjugés allemands contre la France. Mes rapports avec lui n'en sont pas moins bons ; il est peu agissant, peu nuisible à nos intérêts.

Mais nous comptons parmi nous un autre homme fort différent de celui-ci, allant partout, se remuant de toute manière, je veux parler du baron de Lebzeltern. La place secondaire qu'il a occupée ici le porte à affecter une singulière liberté de manières avec les personnes du plus haut rang ; je le crois poursuivi par la crainte de ne pas tenir le sien. Il a de l'esprit, l'habitude des affaires, toute la confiance du prince de Metternich. Quelques personnes lui supposent beaucoup de fausseté. Nous

sommes toujours fort bien ensemble, et tout ce qu'il m'a dit sur les affaires de France m'a satisfait.

Milord Cathcart est plus réservé, plus exact aux parades et plus courtisan de l'Empereur que jamais.

M. de Zéa, ministre d'Espagne, est dans de bons rapports avec moi; mais je ne lui trouve pas l'empressement que nous serions en droit d'attendre de l'homme chargé ici des affaires d'une des branches de la maison de Bourbon. Tous les membres de cette auguste famille devraient sentir plus que jamais la nécessité de se tenir liés les uns aux autres.

Le duc de Serra-Capriola, qui est revenu ici avec toutes ses forces, toute son activité, tous ses bons sentiments, est bien pénétré de cette vérité. Il vient de me donner une marque de confiance, en me faisant part de la conversation qu'il a eue avec l'Empereur. Le compte que je crois devoir vous en rendre sera l'objet d'une dépêche particulière.

Il faut en venir, Monsieur le Duc, à l'importante proposition de ligue maritime faite par le comité des ministres réunis à Londres. Après la lecture de votre dépêche n° 27, j'eus une première et longue conférence avec M. de Capo d'Istria, dans laquelle je traitai la matière dans le sens de mon gouvernement, et où je fis valoir toutes les objections que vous m'aviez fournies contre le projet de ligue, et quelques-unes qui se présentèrent alors à mon esprit. M. de Capo d'Istria avait sur sa table les protocoles des conférences de Londres et le mémoire approuvé dans la septième, mais il n'en avait pas encore pris connaissance. Il m'écouta avec attention, parut frappé de la force de mes objections, me fit pressentir que le cabinet de Pétersbourg n'adopterait pas les idées de celui de Londres. Mais, dès l'abord, M. de Capo d'Istria ne crut pas à l'efficacité des moyens proposés par la France pour réprimer les Barbaresques. Nous devons nous féliciter d'avoir pu, même avant que le ministre russe eût eu le temps d'en prendre connaissance, le prévenir contre ce projet de ligue maritime, qui entre si peu dans notre politique. Je ne m'étendrai pas sur ma manière de traiter cette affaire avec M. de Capo d'Istria, parce qu'elle est reproduite dans le compte que j'ai l'honneur de vous rendre de ma conversation avec l'Empereur.

Pour ne négliger aucun moyen d'atteindre le but proposé, je crus devoir aussi entretenir M. de Nesselrode de notre opposition au projet de ligue maritime. Je ne le trouvai nullement au courant de l'affaire en question, et beaucoup plus frappé des ménagements qui sont dus à la puissance de l'Angleterre, que de la nécessité d'arrêter le progrès immodéré de cette même puissance. L'idée de rendre la Grande-Bretagne étrangère à une

expédition maritime quelconque lui semblait insensée. Cette conversation avec le comte de Nesselrode a confirmé l'opinion que je m'étais faite de la portée de son esprit et de ses affections politiques.

J'ai fait sentir aux deux secrétaires d'État combien était confidentiel tout ce que je leur disais sur cette ligue maritime ; à moins qu'ils aient été indiscrets, l'Angleterre ne saurait se douter de notre opinion à l'égard de ce qu'on peut appeler sa proposition ; je n'ai négligé aucune précaution propre à assurer le secret le plus absolu.

Dans une seconde conférence avec le comte Capo d'Istria, nous revînmes encore sur le mémoire de Londres, qu'il avait examiné. Je vis alors qu'il avait arrêté ses idées et qu'elles ne s'éloignaient pas des nôtres, au moins sur le projet de ligue maritime. Je n'ai pas manqué de lui faire part de ce que nous savions des dispositions de l'Autriche à cet égard. Il paraît que le baron de Lebzelter n'a reçu aucune instruction de sa Cour propre à lui faire connaître son opinion sur les meilleurs moyens de répression des Barbaresques. Il a eu, comme moi, communication de tous les protocoles de Londres par le cabinet de Saint-Pétersbourg, et doit conférer avec lui sur leur contenu.

Dans cette même conversation avec le comte Capo d'Istria, parlant des rapports politiques de la France, il me dit que ce traité de Chaumont, si hostile envers nous, et sujet de mes réflexions dans ma dépêche n° 29, se trouvait annulé par plusieurs dispositions des traités du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815. Examinant de plus près la chose avec ce secrétaire d'État, je l'amenai à convenir que ce traité de Chaumont n'était pas formellement annulé par aucun des articles des traités de Paris ; que les articles 7 et 8 en étaient même rappelés dans l'article 3 du traité d'alliance signé entre les quatre puissances le 20 novembre 1815, et qu'il y aurait peut-être une époque à laquelle nous serions dans le cas de demander aux quatre puissances de s'expliquer sur le plus ou moins de valeur de ce traité de Chaumont. De pareilles explications ne pourraient jamais avoir d'importance qu'à l'époque de l'expiration du traité fait avec nous le 20 novembre 1815, et je n'entre dans tout ce détail aujourd'hui que pour laisser quelques traces de réflexions qui, un jour, auront peut-être leur utilité.

Depuis l'audience qui m'a été accordée par l'Empereur, j'ai revu M. de Capo d'Istria, et nous avons encore parlé du mémoire approuvé à Londres. Il ne peut comprendre que les plénipotentiaires des puissances continentales y aient mis leur signature, sans apercevoir le danger de marcher ainsi en avant et de compromettre de la sorte leurs commettants

vis-à-vis du gouvernement anglais. Mais il faut partir du point où l'on est, et quoique le travail ordonné par l'Empereur sur ce mémoire ne soit pas achevé, je puis vous dire sur quelles bases il reposera :

1° L'admission des plénipotentiaires d'Espagne et de Portugal aux conférences sera jugée nécessaire pour discuter les moyens d'abolition définitive de la traite des noirs et de répression des pirateries des Barbaresques ;

2° Les deux questions seront divisées ;

3° Un plan assez en accord avec celui établi par le traité signé le 20 août dernier entre le Roi d'Espagne et celui des Pays-Bas pour la répression des Barbaresques sera proposé à l'adoption de toutes les puissances de l'Europe, avec cette différence que le traité du 20 août n'est que défensif, et que celui projeté serait offensif, mais de très courte durée, car la Russie ne voit aucune raison pour se soumettre sans but bien déterminé à entretenir des forces maritimes considérables dans la Méditerranée ; en un mot, elle voudrait plutôt donner une grande leçon aux Barbaresques que former un système permanent contre eux, comme le veut l'Angleterre ;

4° Diverses questions seront faites sur toute la partie du mémoire qui regarde la traite des noirs, et particulièrement sur l'article 9 dudit mémoire.

Le comte Capo d'Istria, qui m'a semblé plus frappé que jamais de la dangereuse tendance de la politique anglaise, croit que le résultat des observations de la Russie sur le mémoire approuvé dans la septième conférence de Londres, sera de les faire considérer comme non avenues et d'en amener peut-être de nouvelles. Nous aurions de la sorte tout le temps nécessaire pour réfléchir sur le langage que nous y tiendrions. Le travail du cabinet de Saint-Pétersbourg sur ce même mémoire achevé sera communiqué aux ambassadeurs et ministres des différentes puissances résidant dans cette capitale.

M. de Capo d'Istria m'a donné les plus douces espérances, en paraissant croire que nous obtiendrions la réduction que nous désirons dans les charges qui pèsent sur nous. Le comte de Nesselrode, avec lequel j'ai aussi causé de nos affaires, m'a dit que les nouvelles qu'il recevait de Berlin et de Vienne lui donnaient lieu de penser qu'elles se termineraient à notre satisfaction.

J'ai eu l'honneur de vous parler, il y a longtemps, du projet qu'avait le gouvernement russe de donner la liberté aux paysans de l'Esthonie. Un oukase la leur assure dans treize ans. On dit que cet affranchissement

futur a amené des troubles dans ce gouvernement, que des troupes ont été envoyées pour les apaiser, que des seigneurs avaient été menacés. On dit aussi que l'essai de colonisation de quelques régiments dans le gouvernement de Pensa, en faisant souffrir les paysans, les a conduits à la révolte.

L'Empereur a donné l'ordre d'examiner l'état de ses relations commerciales avec l'Europe, et de lui en rendre compte. Je suivrai de près tout ce qui pourra intéresser mon pays dans ces mêmes relations avec la Russie.

P.-S. — M. de Lebzeltern vient de recevoir un courrier de sa Cour. Il m'a répété qu'il était dans les dispositions les plus amicales pour nous, et qu'il se trouvait spécialement chargé d'entretenir les meilleures relations possibles avec moi. On m'assure qu'avant 1812 le baron de Lebzeltern avait été chargé, à deux reprises différentes, de négocier avec le Pape la dissolution du premier mariage de Buonaparte.

Le chevalier de Zéa, ministre d'Espagne, vient de recevoir aussi un courrier de sa Cour. Il semblerait que le Portugal se serait porté à quelques actes hostiles envers elle, et que le cabinet de Madrid aurait recours à l'intervention des puissances pour arriver à une conciliation de ce différend.

N° 574. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 42)

Saint-Pétersbourg, 14 décembre 1816.

Monsieur le Duc, j'ai eu l'honneur de vous parler, dans ma dépêche n° 38, de l'audience particulière que l'Empereur avait accordée au duc de Serra-Capriola. Il a bien voulu me faire part de tout ce qui, dans sa conversation avec Sa Majesté Impériale, avait eu trait à la France, et c'est d'après les détails mêmes qui m'ont été donnés par le duc qu'a été rédigé ce qui suit. Je crois, d'après ma propre opinion et d'après le désir du ministre de Naples, devoir le faire parvenir à ma Cour.

Dans la conversation confidentielle que l'Empereur eut avec le duc de Serra-Capriola le jour de sa présentation, et qui dura plus d'une heure et demie, sur les véritables principes qui avaient dirigé Sa Majesté Impériale dans la guerre de 1812, et en général sur toutes les affaires et sur toutes les circonstances qui en furent la suite en Europe, l'Empereur fit voir la nécessité de tenir encore une forte armée d'observation sur ses

frontières, jusqu'à ce que tous les arrangements convenus entre les quatre puissances alliées fussent consolidés, etc. Il fut même jusqu'à dire que l'intérêt qu'il portait à la France avait fortifié les résolutions qu'il avait prises de ne point désarmer, etc. La conversation se trouva ainsi naturellement amenée sur les affaires de France en particulier, et c'est alors que le duc, usant de cette espèce de liberté que l'Empereur voulait, de cette franchise qu'il ordonnait, profita de l'extrême bienveillance que Sa Majesté Impériale lui a toujours montrée pour développer son opinion tout entière et établir que l'Empereur n'aurait point consommé son ouvrage, tant que l'état de la France pourrait être un instant mis en question.

L'Empereur fut parfaitement d'accord sur le principe que du repos intérieur de cette monarchie devait naître la conservation de tout ce qu'on avait gagné en détruisant Bonaparte, l'unique cause des malheurs de l'humanité. Il convint aussi que le Roi actuel était véritablement le monarque qui pouvait amener la fin d'une œuvre de si haute importance. Sa Majesté Impériale s'exprima à peu près de la même manière au sujet du ministre duc de Richelieu, disant qu'il pensait que c'était le seul homme d'État capable de ramener les différents esprits, parce que, étranger à tous les partis qui ont divisé la France pendant la révolution, il pouvait mieux qu'un autre les rallier tous, et que d'ailleurs son caractère personnel offrait toutes les garanties désirables. Enfin, l'Empereur convint que l'union de la Russie avec la France pouvait seule consolider le repos général, et montra qu'il était disposé à se prêter à toutes les mesures nécessaires pour établir un tel système, lorsque ce royaume serait sorti de la crise où il se trouve aujourd'hui. Le duc observa alors que l'intérieur de la France était beaucoup plus calme qu'on ne le croyait à l'étranger.

Tout ce que Sa Majesté Impériale dit donc, et tout ce qu'elle fit sentir, lorsqu'elle ne le prononçait pas formellement, montra combien elle était de l'avis du duc et combien elle approuvait ses principes et entraînait dans ses vues. L'on peut ainsi résumer l'opinion de l'Empereur sur ses relations avec la France: il croit que l'union de la Russie avec cette puissance, rendue à son souverain légitime et heureuse sous un gouvernement sage et nécessaire, est le moyen le plus assuré d'accomplir ses vœux, qui tendent tous à maintenir la stabilité de la paix. Sa Majesté Impériale montra le désir de recevoir les nouvelles ultérieures qui doivent venir de France, et qui la fixeront bien sur l'état intérieur du pays.

Le duc de Serra-Capriola fut en général très satisfait des sentiments que l'Empereur manifesta pour la France, de l'intérêt particulier qu'il lui montra prendre à son avenir, et des projets qu'il parut avoir bien adoptés

d'unir sa politique à celle du Roi Très Chrétien pour le bonheur même et le repos de l'Europe.

N° 575. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 43)

Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1816.

Monsieur le Duc, le 11 de ce mois, l'Empereur me fit l'honneur de m'admettre à sa table, et, d'après le désir que je lui avais témoigné de l'entretenir des affaires de mon pays, il me fit passer dans son cabinet à la suite du dîner, et la conversation commença. Je dis alors à Sa Majesté que communication m'avait été faite du mémoire dressé par son ordre sur la question de la diminution immédiate de l'armée qui occupe nos frontières, que j'aurais peut-être désiré que les paroles de la Russie sur cette grande affaire fussent encore plus décisives, mais qu'au moins j'avais vu avec satisfaction l'esprit dans lequel était rédigé ce mémoire, puisqu'il ne pouvait laisser ignorer à ceux qui en auraient communication les dispositions favorables de l'Empereur à notre égard, dispositions sur lesquelles se fondaient toutes nos espérances. Sa Majesté Impériale m'a fait remarquer qu'elle devait en user avec mesure avec ses alliés, et qu'en tenant un langage moins modéré, elle pourrait compromettre le repos de l'Europe et faire courir de la sorte de nouveaux dangers à la France. Je n'ai pu qu'applaudir à tant de sagesse, mais j'ai cru devoir insister sur le malheur de la situation présente de mon pays, en proie aux calamités, suite de l'intempérie des saisons, gémissant sous le poids des tributs payés à l'étranger, et supportant avec calme ses infortunes. J'ai fait remarquer la nécessité de soulager immédiatement le peuple d'une légère partie du fardeau qui l'accable, ne fût-ce que pour le lui faire mieux endurer par l'espérance d'en être un jour entièrement débarrassé. Le bon esprit des Chambres, quoique le ministère eût été privé du puissant moyen d'agir sur elles que lui eût donné l'annonce d'une diminution obtenue par lui dans les charges imposées par les Alliés, a été aussi le sujet de mes observations.

L'Empereur m'a parlé ensuite de l'état intérieur de la France. Il est convenu avec moi de son amélioration, mais il a montré quelque inquiétude sur les dispositions des militaires licenciés, et m'a donné de la sorte occasion de lui faire observer que l'objection calomnieuse que cette espèce d'hommes et, en général, ceux de la révolution, avaient toujours eue à la bouche contre l'auguste maison de Bourbon était que, tirant tout

son appui de l'étranger, elle ne pouvait entrer dans l'intérêt français, et que la meilleure manière de répondre à cette objection, et, en tout, de placer dignement le Roi aux yeux des bons et des méchants, était de le laisser agir comme un utile intermédiaire entre les Alliés et la nation française, plaidant avec succès sa cause auprès d'eux. Ces réflexions ont paru frapper Sa Majesté Impériale. Elle m'a mis dans le cas, après lui avoir parlé des souffrances physiques de la France, de l'entretenir de ses douleurs morales, douleurs qu'on ne peut lui reprocher d'éprouver, puisqu'elles tiennent à ce sentiment de dignité nationale qui seul constitue un État. L'Empereur est convenu avec moi que le rétablissement de l'ordre en Europe ne serait complet que lorsque la France y aurait repris son rang et redeviendrait puissance indépendante. Je me suis permis alors d'observer que je ne voyais que deux systèmes politiques pour l'Europe : l'un, monstrueux, qui tendrait à l'envahissement de tous les États par un seul, l'autre, jadis universellement admis, et établissant un équilibre, résultat du balancement égal des forces. Sa Majesté Impériale m'a semblé en adopter un troisième, celui d'une alliance générale et d'une garantie mutuelle entre les divers États. Il serait donc dans ses idées de faire entrer à une certaine époque la France dans l'alliance existant aujourd'hui entre les quatre grandes puissances. Il n'était pas temps d'approfondir la matière, mais je me suis applaudi de l'avoir effleurée, puisque de la sorte j'ai eu occasion de connaître les idées de l'Empereur sur ces grandes questions, qui se traiteront nécessairement à une époque plus reculée. J'ai cru devoir aussi me borner, comme je viens d'avoir l'honneur de vous le dire, à peindre tout ce qu'avait de fâcheux notre situation présente, à demander une diminution immédiate dans le nombre des troupes d'occupation, sans parler de la nécessité, si l'on ne veut nous détruire entièrement, de diminuer par la suite la masse des charges qui nous accablent. Il ne faut pas que les demandes effrayent en s'accumulant, elles doivent se succéder.

L'Empereur m'a renouvelé à plusieurs reprises les assurances de son attachement pour la France, de sa confiance dans le Roi et son gouvernement. « L'union de mon pays avec le vôtre, m'a dit Sa Majesté Impériale, ne peut qu'être utile à tous les deux ; nous ne pouvons nous heurter, nous ne pouvons avoir de prétentions l'un sur l'autre. En nous donnant la main, nous assurons le repos de l'Europe. » Observant à l'Empereur qu'il y avait dans cette Europe des gens qui, sentant peut-être l'impossibilité de nous tuer, voudraient au moins que nous ne recouvrassions pas entièrement la santé : « C'est moi qui dois vous la rendre et arrêter de pareils

« hommes », me dit Sa Majesté Impériale. Elle sent parfaitement notre situation présente, et l'arme terrible qu'ont entre leurs mains les ennemis de la France, qui, disposant des moyens de prolonger les troubles chez nous, peuvent toujours se présenter comme les dangereux médecins des maux dont ils seraient la cause.

J'ai cru devoir aussi faire remarquer à l'Empereur combien la marche des affaires en France était aujourd'hui d'accord avec ses idées sur la meilleure manière de la gouverner, et je lui ai exprimé l'espérance fondée que nous devons avoir que la Russie nous saurait gré de suivre si exactement ses conseils.

Cette première partie de ma conversation avec Sa Majesté Impériale m'a satisfait complètement. J'ai dû en venir ensuite au projet de ligue maritime.

« L'ambassadeur de France en Angleterre a signé le mémoire renfermant le projet de ligue maritime qui déplaît à votre gouvernement », m'a dit Sa Majesté Impériale. — « Oui, Sire, ai-je répondu. L'ambassadeur de Russie en a fait autant. » Sa Majesté Impériale a désapprouvé alors positivement la conduite de son plénipotentiaire. J'ai fait remarquer à l'Empereur tout ce qu'aurait de dangereux pour l'Europe l'union d'une partie de ses forces de mer sous le commandement d'un amiral anglais, les rivalités qui pourraient s'établir entre les pavillons, les difficultés qui pourraient s'élever entre les officiers des différentes nations, la suprématie que la première puissance maritime de l'Europe ne manquerait pas de chercher à établir en sa faveur, en pareille occasion. Je lui ai fait sentir ce qu'aurait d'effrayant la réunion des forces de terre et de mer du continent sous des généraux anglais. J'ai montré des doutes sur l'efficacité des mesures proposées pour atteindre le but désiré et désirable.

Sa Majesté Impériale m'a semblé entrer entièrement dans les idées que je lui soumettais. Elle ne trouve point de raison pour lier les moyens de répression des pirateries des Barbaresques aux mesures à prendre pour l'entière abolition de la traite des noirs. A l'occasion de cette traite qui occupe tant l'Angleterre, et qu'en apparence des motifs d'humanité lui rendent odieuse, j'ai pu faire remarquer à l'Empereur que cette puissance insulaire n'exprimait guère des sentiments philanthropiques que pour masquer la profonde personnalité comme État qui la domine, et qu'ainsi, sous prétexte d'arrêter la traite, elle s'arrogeait le droit de visiter les bâtiments espagnols et portugais sur la côte d'Afrique, et qu'une conséquence du projet adopté dans cette septième conférence de Londres serait

de consacrer et d'étendre ce droit prétendu de visite dont elle est si jalouse. J'ai dû alors montrer combien nous tenions à ces principes d'indépendance des nations qui fondent le droit public de l'Europe, car il est de toute vérité que les pays, pas plus que les individus, ne devraient chercher à se nuire les uns aux autres, se contentant mutuellement de la portion de bonheur et de force que le ciel leur a départie.

Je suis convenu avec Sa Majesté Impériale de la nécessité de mettre à la raison les Barbaresques ; mais je n'ai pu lui faire agréer les idées de mon gouvernement sur les moyens d'y parvenir. L'Empereur ne trouve aucune possibilité de lier les Barbaresques au système politique de la Porte. Cette puissance n'a plus aucune action sur eux, et, dans le cas où elle en aurait, ne serait-il pas dangereux de compromettre les relations politiques de l'Europe avec le Turc, en le rendant responsable des actes de piraterie des beys de la côte d'Afrique? Telle est l'opinion de Sa Majesté Impériale. Elle semble croire aussi qu'il n'y a moyen de réprimer leurs excès qu'en leur donnant sur leur territoire même une sévère leçon, qui les oblige au repos pour bien des années. L'Empereur m'a dit, au reste, qu'il faisait examiner le mémoire en question et tous les papiers qui l'accompagnent (et dont j'ai eu communication) ; que lorsqu'une décision serait prise à son égard, on ne manquerait pas de m'en informer, afin de me mettre à portée d'en instruire ma Cour, et, selon le désir que j'avais exprimé, de lui donner la possibilité de concerter à Londres ses démarches avec celles de la Russie.

Je résume ce qui me reste de l'opinion de l'Empereur sur cette proposition de ligue maritime et sur tout ce qui peut en dépendre. Il la désapprouve ; il n'entend point pourquoi on veut lui donner une durée de cinq années ; il fera plusieurs objections sur les différents articles du projet ; il ne veut point que l'on mêle ensemble la question de la traite et celle des Barbaresques ; il est disposé à s'entendre avec nous confidentiellement sur tout ce qui tient à cette affaire ; il sent, d'après mes observations, à combien de ménagements nous sommes obligés à l'égard de l'Angleterre, et combien il est nécessaire de tenir secrète notre opposition au dernier plan de cette puissance. Il attache peu d'importance à l'expédition de lord Exmouth, dont l'on a cherché à grandir les résultats, qui semblent nuls à Sa Majesté Impériale.

A la fin de cette conversation qui a été longue, j'ai témoigné à Sa Majesté Impériale mon désir de pouvoir entretenir quelquefois des intérêts de mon pays un souverain qui, comme elle, est son propre ministre, son propre conseil. L'Empereur m'a répondu avec beaucoup d'obligeance qu'il me

verrait toujours avec plaisir, lorsque j'aurais quelque chose d'important à lui communiquer.

N° 576. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 346)

Paris, 3/15 décembre 1816.

Monsieur le Comte, l'expédition en date du 5/17 novembre m'est parvenue le 27 novembre/9 décembre.

Avant de rendre compte du résultat des démarches qui viennent de m'être prescrites par les dernières instructions, je crois indispensable d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le contenu de mon rapport *sub* n° 333, et les notions qu'il renferme sur la question concernant l'armée d'occupation.

L'incident le plus important consistait alors dans les dispositions favorables manifestées par l'Autriche, et dans l'avantage qui devait résulter de son initiative officielle.

Le baron de Vincent, n'espérant pas voir paraître de si tôt le duc de Wellington, et persuadé en même temps qu'il avait satisfait à tous les égards par les communications confidentielles qu'il avait faites et les délais auxquels il s'était soumis, se décida à insérer au protocole le mémorandum *sub littera* A¹.

Cette démarche me tenait fortement à cœur, et je ne manquai pas d'y encourager le ministre autrichien; mais celui-ci, de son côté, et surtout

1. *Extrait du protocole de la Conférence du 8 décembre 1816.*

Le ministre d'Autriche consigne, d'ordre de sa Cour, la déclaration suivante au protocole d'aujourd'hui :

Que, l'occupation d'une ligne militaire en France par une armée alliée ayant été stipulée principalement dans l'intérêt de l'autorité royale et dans le but de consolider son rétablissement, Sa Majesté Impériale, Royale et Apostolique pense que c'est essentiellement ce principe qui doit servir de guide aux puissances alliées dans les déterminations auxquelles elles s'arrêteront relativement à la durée ou aux autres modalités de l'occupation de cette ligne militaire; qu'en son particulier Sa Majesté Impériale n'hésitera jamais à constater ces sentiments envers Sa Majesté Très Chrétienne; que la confiance personnelle que l'Empereur plaçait dans la sagesse et l'esprit de Sa Majesté Louis XVIII était telle que, quoiqu'il fût déclaré par l'article 5 du traité du 20 novembre 1815 que ce ne serait qu'au bout de trois ans qu'il serait mis en délibération si les motifs qui ont fait établir cette mesure ont cessé d'exister, Sa Majesté Impériale était néanmoins d'opinion que l'on pouvait dès maintenant reconnaître en principe la convenance d'une diminution de l'armée d'occupation, dès qu'il aura été prononcé par les ministres des quatre Cours et par M. le duc de Wellington, de concert avec le ministre de Sa Majesté le Roi de France, que les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité ont faits en France donnent assez de sécurité et d'avantages à l'autorité royale pour autoriser la diminution des contingents de

le duc de Richelieu, désiraient me voir faire en cette occasion quelque déclaration conforme.

Convaincu que j'avais assez persuadé les Alliés et le public français en général des dispositions amicales de notre Cour, et que mon intervention simultanée avec la proposition de l'Autriche aurait affaibli dans l'esprit des Anglais la force de l'exemple et l'effet de notre adhésion successive, j'ai résisté à toutes les insinuations et n'ai voulu aucunement me prononcer d'une manière *officielle*. Cette conduite dérivait au surplus de mes instructions, mais elle m'a coûté beaucoup de ménagements, parce qu'il était indispensable de ne pas en laisser entrevoir le motif, qui aurait été interprété mal à propos comme défaut de zèle, lorsque, au contraire, il est un moyen de succès.

Le mémorandum de l'Autriche fut envoyé au duc de Wellington avec la lettre d'accompagnement *sub littera* B. C'est lorsque l'affaire en était à ce point qu'arriva le courrier porteur de l'expédition de Votre Excellence, en date du 5/17 novembre.

Le duc étant absent, je jugeai que mon voyage à son quartier général

l'armée d'occupation; que, tout en reconnaissant en principe la convenance de cette diminution, il y a eu d'autant moins lieu de la prendre jusqu'à présent en considération que les motifs de l'ordonnance royale du 5 septembre dernier confirmaient la juste application de cette mesure; que néanmoins la réunion actuelle des Chambres et l'esprit dans lequel elles se prononceraient mettraient bientôt les puissances alliées et le ministère du Roi dans une situation propre à reconnaître l'utilité ou le danger de la diminution des contingents; que, si la Chambre des députés se plaçait dans ses travaux sur une ligne divergente de celle que l'autorité tutélaire du Roi et le vœu de la Charte constitutionnelle doivent l'engager à suivre, les souverains alliés ne pourraient, sans se manquer à eux-mêmes et aux engagements qu'ils ont contractés envers leurs peuples, se prêter à diminuer les précautions et les garanties qui ont été reconnues nécessaires dans l'intérêt de l'autorité royale en France et de la tranquillité générale de l'Europe; que, si, comme il est permis de l'espérer, les députés, animés d'un bon esprit, se rallient franchement à l'autorité du Roi et aux intentions de la Charte constitutionnelle, les ministres des quatre Cours pourront se rendre garants envers leurs souverains d'une amélioration dans la situation de la France telle qu'elle puisse permettre de diminuer le nombre des troupes alliées et de soulager le peuple français d'une partie de l'entretien de l'armée d'occupation.

Le ministre d'Autriche ajoute à ce développement des vues de Sa Majesté Impériale, Royale et Apostolique: que l'Empereur son maître, s'étant de nouveau convaincu, avec une véritable satisfaction, de la parfaite harmonie qui, dans la présente question comme dans toutes celles antérieures, existe entre les quatre cabinets, l'avait chargé de placer, ainsi qu'il le faisait, sous les yeux de la conférence, la demande: si, en admettant le principe que la marche de la Chambre doit essentiellement influencer sur le vœu du Roi et sur la détermination des Alliés de diminuer la charge qui pèse sur la France, et Sa Majesté Très Chrétienne entrevoyant dans une diminution pareille un grand moyen moral propre à soutenir son autorité, il ne serait pas utile de mettre le Roi dans la position de pouvoir se servir, dans les voies qui lui paraîtront les plus convenables, de la certitude qu'une diminution de l'armée d'occupation aura lieu à l'époque même où la marche et le développement de l'esprit public en France et, ce qui équivaut, à l'époque où la conduite de la Chambre servira à la France et à l'Europe de garant de l'avenir.

l'aurait plutôt embarrassé ; il fallait dans tous les cas lui laisser le temps d'écrire à sa Cour, et surtout la liberté de préparer les moyens de s'approprier la mesure, s'il voulait y consentir, sans lui faire appréhender qu'on aurait pu prétendre la lui arracher.

Ces considérations me décidèrent à lui envoyer tout ce qui lui était destiné, en ajoutant de ma part une lettre particulière, *littera C*¹, propre

1.

Le général Pozzo di Borgo au duc de Wellington.

Paris, 10 décembre 1816.

Depuis que le ministère français vous a proposé, Milord, ainsi qu'aux quatre Cours alliées, le projet de diminuer l'armée d'occupation, je n'ai cessé de rendre à Sa Majesté l'Empereur un compte exact et fidèle de la sollicitude du Roi sur cette question, et de la manière dont elle avait été envisagée.

Un objet de cette importance ne manqua pas de fixer dès le premier instant l'attention de Sa Majesté, mais les circonstances à l'égard de l'état de la France lui parurent alors demander quelques éclaircissements avant d'accélérer la marche d'une affaire aussi délicate.

A cette sage précaution se réunissait la condition nécessaire du concert unanime des Alliés, et l'autre, non moins indispensable, de votre opinion, Milord, en faveur de la mesure, si elle devait avoir lieu.

La France ayant, dans l'intervalle, réitéré ses instances auprès de l'Autriche et de toutes les autres Cours directement et en même temps, le cabinet de Vienne, ainsi que vous en êtes informé, Milord, donna ordre au baron de Vincent de faire à ce sujet des ouvertures positives à la conférence, ce qui a eu lieu, en effet, à celle du 8 de ce mois. Mes collègues et moi, nous avons décidé, Milord, de vous communiquer le mémorandum tel qu'il a été présenté par le ministre autrichien et qu'il se trouve annexé à mon expédition actuelle, quoique je suppose que le chevalier Stuart vous l'aura déjà fait parvenir.

Un courrier de Pétersbourg, arrivé hier, vient de m'apporter la lettre de Sa Majesté l'Empereur pour vous, Milord, et le mémoire ci-joint, avec ordre de remettre le tout entre vos mains et d'approfondir avec vous cette question avant de faire aucune autre démarche qui puisse s'y rapporter.

Dans les instructions que l'Empereur m'a données depuis qu'il a daigné me charger de ses affaires ici, il n'existe pas d'injonction plus forte et plus souvent répétée que celle de concerter chaque mesure avec vous, Milord, et de regarder votre opinion sur les différentes affaires qui concernent la France comme règle générale de conduite. C'est aussi ce que je me suis prescrit dans toutes les circonstances, ce que j'ai souvent pris la liberté de vous dire, et ce dont j'espère, Milord, que vous êtes pleinement convaincu.

A la réception des ordres que je viens de recevoir, ma première idée a été de me transférer à Mont-Saint-Martin; mais, réflexion faite, je n'ai pas voulu entreprendre cette course sans en avoir la permission de vous, Milord, quoiqu'il me soit fort à cœur de vous voir et de vous entendre sur bien des questions.

Les Chambres donnent l'espoir très fondé qu'elles ne refuseront rien de ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement, et je vois avec une très grande satisfaction que les doctrines abstraites commencent à faire place aux mesures pratiques et aux règles de la prudence, ce qui serait à mon avis le meilleur symptôme du retour du sens commun en France.

A la vérité nous aurions tous dans ce cas les plus grandes raisons de nous applaudir, puisque le sentiment, les bienfaits de la paix, et l'habitude de la sécurité générale, qui nous est nécessaire, dépendent essentiellement de la stabilité de l'ordre dans ce pays. Vous avez commencé, Milord, ce grand ouvrage par vos victoires, et vous voudrez l'accomplir par votre sagesse. Les Alliés peuvent aider le Roi de mille manières à se rendre fort par la

à nous mettre en rapport. Sa réponse, *littera D*¹, me paraît avoir justifié ma retenue.

M. de Richelieu ne s'est pas montré trop satisfait des dispositions annoncées par le duc de Wellington ; quant à moi, je les regarde d'assez bon augure.

La manière de voir du ministre français à ce sujet provient, à mon avis, de l'idée incomplète qu'il se forme de la grandeur de cette question ; il la considère sous des rapports trop simples de convenance, lorsqu'elle caractérise au contraire le système et la durée de l'occupation.

Quoi qu'il en soit, l'affaire ne pourra être rapide qu'à l'arrivée du duc, que j'ai jugé prudent d'attendre, et qui aura lieu dans quinze jours ; les avantages de la traiter durant son séjour à Paris sont évidents.

justice et la modération, et ils peuvent le rendre respectable et populaire, en lui permettant d'assumer le rôle de médiateur entre l'Europe et la France, lorsqu'il s'agit de ménager les intérêts ou de rendre supportables les inconvénients de la position où il se trouve, et dans laquelle ses propres sujets l'ont précipité.

La nature de cette lettre ne me permet pas d'entrer dans des détails sur des questions qui vous sont déjà si familières. Vous voyez, Milord, les affaires d'une hauteur proportionnée à celle de votre situation et de votre réputation dans l'univers, et vous pouvez en saisir les rapports et en prévoir les conséquences les plus lointaines. Je m'abstiendrai également de faire aucune démarche soit envers mes collègues, soit envers qui que ce soit, avant de vous avoir vu, s'il vous est convenable, et, dans tous les cas, avant votre réponse.

1. *Le duc de Wellington au général Pozzo di Borgo.*

Mont-Saint-Martin, 11 décembre 1816.

Mon cher Général, je reçois votre paquet du 10, et je m'empresse de vous répondre. J'ai cru devoir jusqu'à présent tâcher de différer la discussion qui doit nécessairement avoir lieu sur la réduction de l'armée, parce qu'il m'a paru que, jusqu'à ce que l'assemblée ait énoncé sa conduite par des actes, ce serait non seulement contraire aux instructions que les différents ministres avaient reçues, mais contraire aux intérêts et aux vœux de Sa Majesté le Roi de France, en supposant même qu'il y eût divergence entre les deux, de discuter cette question. Ainsi donc je ne me suis pas pressé de retourner à Paris, et je ne comptais y aller que sur la fin du mois, afin de pouvoir faire ma cour au Roi au premier de l'an.

Le mémoire que vous m'envoyez de la part de Sa Majesté Impériale, et surtout la lettre très gracieuse que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, me font croire que jusqu'à présent j'ai eu raison ; et je crois que je ferai bien de suivre la même conduite sur les mêmes principes, au moins jusqu'au moment que j'avais fixé pour mon retour à Paris.

Ce n'est pas nécessaire que je vous assure du plaisir que j'aurais à vous voir à Mont-Saint-Martin, si vous voulez bien y venir. Les désirs de Sa Majesté Impériale et la confiance que Sa Majesté veut bien reposer en moi exigent que nous nous entendions bien sur toute cette question, et il y a bien des choses sur lesquelles c'est nécessaire que nous ayons des discussions. Vous jugerez vous-même si c'est plus important de venir causer un peu avec moi, ou de continuer votre attention à la marche des affaires à Paris. Je serai charmé de vous voir dans le premier cas ; dans le dernier, nous remettrons nos conversations jusqu'à mon arrivée à la fin du mois.

Je suis pénétré, Monsieur le Comte, de l'importance des motifs qui en font désirer la conclusion, mais il serait nuisible de chercher à lui donner un mouvement plus rapide.

En envoyant à M. l'ambassadeur comte de Lieven l'expédition qui lui était destinée, j'ai pris occasion de l'accompagner de la dépêche *sub E*, persuadé que les éclaircissements qu'elle contient pourront ne pas lui être tout à fait inutiles.

Les derniers rapports de l'ambassadeur de France à Londres sont beaucoup plus encourageants. Lord Castlereagh paraît s'être expliqué, soit sur la diminution de l'armée, soit sur le système général du gouvernement actuel du Roi, de manière à faire espérer plus de facilités dans les arrangements que celui-ci propose. Les communications directes de notre Cour, ajoutées à ces dispositions, si, comme il est à désirer, elles sont réelles, pourraient décider la question dans un sens complètement favorable.

N° 577. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 347)

Paris, 3/15 décembre 1816.

Monsieur le Comte, les dispositions montrées par la majorité des deux Chambres, au commencement de leur réunion, en faveur des principes de conservation et d'ordre, acquièrent tous les jours une consistance nouvelle.

Quoique les objets importants qui leur ont été présentés par les ministres ne soient encore examinés que dans les bureaux et par les commissions désignées à cet effet, l'esprit qui préside à ce travail préliminaire fait espérer les meilleurs résultats.

Le budget sera bientôt soumis à la discussion publique. Les Chambres l'adopteront probablement, à quelques altérations près, qui auront pour but de retrancher des articles de dépense, et d'augmenter le gage de la caisse d'amortissement, en portant à 400 000 hectares la quantité de bois destinée à être vendue, et dont le prix doit servir à donner à cet établissement toute l'efficacité possible.

Les modifications apportées à la loi rigoureuse de l'année passée sur la liberté individuelle, et les développements contenus dans le discours du ministre de la police devant la Chambre, ont produit le meilleur effet.

La continuation de la censure sur les journaux deviendra un sujet de discussion ; cette précaution temporaire et indispensable pour le moment

est rejetée par quelques députés, infatués de cette même démocratie qui a tant de fois perdu la liberté en France. A ces visionnaires se réunissent maintenant les exagérés royalistes, qui, dans l'espace de six mois, ont passé des maximes du gouvernement absolu à la démagogie complète.

Il existe une mesure, déjà proposée par le Roi à la Chambre, dont l'adoption fixera d'une manière invariable l'influence et le caractère de la représentation en France : c'est la loi sur les élections.

Tous les hommes payant trois cents francs de contributions seront admis à la nomination des députés d'une manière directe et par un seul degré. Le nombre n'en est pas excessif, quoique considérable ; on évitera la confusion par les subdivisions des rassemblements et par l'abolition des formes délibérantes, en réduisant le tout à cet égard aux procédés les plus simples et les plus commodes, pour que quiconque en a le droit, ait le temps et la facilité d'indiquer ceux qu'il préfère. Des choix faits par une majorité aussi intéressée à éviter les privilèges et les réactions, ne pourront pas manquer d'être populaires, et les prétendants à la considération publique seront forcés de le devenir, s'ils veulent figurer dans la direction des affaires de leur propre pays.

Les ultras en sont effrayés, à mesure qu'ils sont déraisonnables ; mais c'est le seul moyen de les rendre nuls ou de les forcer à devenir meilleurs, comme il leur serait aisé s'ils avaient la prudence de s'associer de bonne foi au système réclamé par la nation, et celle de mettre à profit avec lenteur et sagesse les avantages que leur donnent les propriétés considérables qui sont encore entre leurs mains, les noms qu'ils portent et qui deviendraient influents s'ils étaient populaires, et la faveur de la Cour prête à les préférer toutes les fois qu'elle ne craindra pas de se perdre

Les députés les plus distingués qui dirigent la majorité actuelle attendent et sollicitent auprès du duc de Richelieu l'organisation complète de son propre ministère.

Le département de la justice est partagé entre le chancelier et un sous-secrétaire d'État, incapables et animés de principes différents de ceux qui dominent ; celui de la marine, livré à un homme accablé par l'âge et imbu de préjugés nuisibles. D'autres places inférieures, mais très importantes, et plusieurs préfectures sont administrées par des individus qui tiennent au système qu'on travaille à écarter. Cette dissonance en produit une dans l'esprit public, dont l'incertitude sur les principes du gouvernement durera aussi longtemps que les représentants de l'autorité l'agiteront par la variété de leurs doctrines et de leur conduite discordante.

Quoique la raison d'État réclame ces réformes, elles sont toujours pénibles à faire, au milieu et contre les clameurs de gens qui se disent et sont en effet royalistes; mais M. de Richelieu devra s'y décider, parce que les intérêts de la royauté et ceux du pays exigent que le sentiment cède à la politique. Cette résolution lui est également indispensable pour se fortifier contre tous ses ennemis, réduire les ultras à l'impuissance, ce qui serait le plus grand service à leur rendre, et isoler M. de Talleyrand au milieu de ses intrigants méprisés, en lui enlevant pour jamais les personnes qui s'en sont détachées, parce qu'elles sont flattées et honorées de soutenir les principes qu'elles professent, sous l'égide d'une grande vertu et d'une réputation sans tache.

Le peuple est généralement tranquille et il n'existe aucune appréhension de troubles, que celle qui provient du manque de subsistances. Les derniers rapports à ce sujet sont tant soit peu meilleurs, quoique encore fort affligeants. On prend des précautions très dispendieuses pour approvisionner Paris, et on espère y parvenir à force de sacrifices. Ceux qui connaissent la généralité de la France prétendent qu'il existe du blé suffisamment, et qu'il en paraîtra dans les marchés, à mesure que l'avarice des propriétaires et des fermiers craindra la baisse des prix, avec les retards de la vente. La maison Parish a contracté, pour l'achat des blés dans la Baltique, jusqu'à la concurrence de douze millions. Tous ces expédients sont sages, mais ils épuisent le crédit et le Trésor, dans un moment où il faudrait satisfaire à tant d'autres demandes.

Le Roi, dont la santé est rétablie, continue dans les mêmes principes de fermeté et de sagesse; les difficultés de tout genre dont il est entouré l'affligent sans le décourager, et il dépendra de ses ministres d'associer à la restauration de la monarchie légitime la liberté et le salut de la France.

N° 578. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 348)

Paris, 3/15 décembre 1816.

Monsieur le Comte, le duc de Luxembourg, ambassadeur extraordinaire du Roi au Brésil, vient d'arriver avec la confirmation de la nouvelle que les Portugais sont en marche pour occuper Montévidéo et Buénos-Ayres; si toutefois il leur réussit de vaincre les insurgés de ce pays, qui, à mon avis, ne doivent pas être plus flattés du joug de leurs voisins, pour lesquels ils n'ont jamais eu une grande considération, que de celui de l'Espagne.

Ayant demandé des informations sur les effets de la présence de la Cour à Rio-de-Janeiro et de l'influence immédiate du gouvernement dans ces contrées, non seulement M. de Luxembourg, mais d'autres personnes éclairées et attachées à sa mission, m'ont répondu qu'aucun bien sensible ne s'était opéré, et que les vices ou les défauts de Lisbonne n'avaient fait que changer de place.

La dépêche dont la copie est ci-jointe, et que je reçois à l'instant en chiffres, prouve le manque d'unité qui règne dans le cabinet de Madrid. M. de Cevallos, ministre renvoyé qui délibère avec son successeur sur les matières d'État, ne doit pas contribuer à l'harmonie et à l'ensemble des décisions. Une intrigue succède à l'autre, et, dans cette fluctuation, ils négligent tous les seuls moyens de force et de succès : l'administration intérieure et la satisfaction du public. Quoi qu'il en soit, le système adopté de notre part étant bon en soi-même, il conviendra de le soutenir autant que la prudence nous permet et qu'il nous appartient de nous en mêler.

L'affaire de la réversion de Parme est réduite maintenant à ses termes les plus simples. La France sera appelée à cette discussion, lorsque les quatre Cours auront convenu de la traiter. Son intervention, réunie aux vœux des autres, sera alors d'une importance réelle pour l'Espagne, au cas que l'Autriche, la seule qui ait un intérêt à s'y opposer, présentât des obstacles.

Quoique j'aie écrit des volumes sur ce sujet, il me paraît que je ne suis pas encore parvenu à me faire comprendre, et qu'on enfante à Madrid des projets inexécutables, plus grands que la nature de l'affaire et l'importance de cette Cour ne le comportent.

Si le duc de Richelieu envoie bientôt un courrier, comme il en a l'intention, j'en profiterai pour fournir à notre ministre tous les renseignements propres à fixer les idées sur ce sujet; quant aux plans d'une politique plus générale en Espagne, le temps et la force intérieure, si l'administration du Roi est capable d'en acquérir, les accompliront plus que toutes les dépêches et l'habileté des diplomates.

N° 579. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 44)

Saint-Pétersbourg, 27 décembre 1816.

Monsieur le Duc, je viens de recevoir vos dépêches n° 28 et 29. Je ferai de mon mieux pour répondre promptement à leur contenu, qui a fixé toute mon attention.

Le jour de naissance de Sa Majesté Impériale a été célébré le 24 de ce mois. Le corps diplomatique a eu, à cette occasion, l'honneur d'offrir ses hommages à Leurs Majestés Impériales, à leur retour de la messe, et d'assister, le soir, à un bal paré donné par l'Impératrice Marie dans les grandes salles du Palais d'Hiver. Il est impossible, toutes les fois que l'on a l'honneur d'être admis à de pareilles réunions, de n'être pas frappé de la politesse noble, de l'obligeance, de la bonne grâce de toutes les augustes personnes qui composent la famille impériale. L'Impératrice Élisabeth, qui a éprouvé tout récemment une peine sensible en voyant mourir près d'elle une jeune princesse Galitsine, dont elle voulait bien surveiller l'éducation, n'a point paru au bal dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler.

L'Empereur, à l'occasion de son jour de naissance, a répandu des grâces sur différentes classes de ses sujets. Il y a eu des avancements dans l'armée, en plus grand nombre encore dans la marine. Le comte de Lambert, attaché au département des finances, a reçu le cordon de Sainte-Anne de 1^{re} classe; M. Ouvaroff, conseiller d'État, auteur de plusieurs écrits politiques et scientifiques, le cordon de Saint-Wladimir 2^o classe; M^{me} Kosadavleff, épouse du ministre de l'intérieur, la rosette de Sainte-Catherine. Mais une faveur d'une toute autre importance est celle que vient de recevoir l'armée. Le traitement de tous les officiers, jusqu'au grade de colonel, a été doublé, et l'argent de table des généraux, augmenté presque dans la même proportion. L'oukase de l'Empereur, fixant cette augmentation, a été publié hier. Dès que j'aurai une connaissance précise de ses dispositions, je ne manquerai pas de vous en informer. Ces grands bienfaits répandus sur l'armée étaient vivement désirés par elle et par tous les gens sages.

J'ai eu l'honneur de vous dire, dans ma dépêche n^o 41, ce que je savais alors de la démarche de l'Espagne auprès des grandes puissances, à l'occasion de l'occupation d'une partie de son territoire américain par les troupes portugaises. Le commandeur de Saldanha, que je vois assez souvent, assure avoir eu connaissance officielle de ce fait; mais il m'a dit confidentiellement que, tandis que l'Espagne faisait sonner bien haut l'appui que l'Angleterre donnait à ses réclamations, le chevalier Stuart, à Paris, se plaignait auprès du chevalier Brito, des prétendues intrigues du prince de Laval, à Madrid, qui tendaient à établir des divisions entre la Cour auprès de laquelle il est envoyé et le Portugal. Il ne faut pas oublier que M. Saldanha est toujours disposé à croire au machiavélisme de l'Angleterre.

Dans une conversation que j'ai eue en dernier lieu avec M. de Lebzeltern, il m'a répété les assurances des bonnes dispositions de sa Cour à l'égard de la mienne, et m'a même montré une dépêche du prince de Metternich, dans laquelle il lui recommande de s'entendre avec moi sur toutes les questions qui peuvent intéresser la France, et de seconder les efforts que je pourrais avoir à faire pour la servir. Il m'a ensuite insinué, avec beaucoup de mesure, qu'il fallait peut-être montrer avec quelque réserve à la Russie les bonnes dispositions du cabinet de Vienne à notre égard, parce qu'elle était jalouse d'exercer une sorte d'influence directe et exclusive, dont elle se croyait la directrice particulière. Il a depuis, par trop de paroles, que j'ai laissées tomber, cherché à révolter un peu notre orgueil contre cette influence russe, à laquelle, selon M. de Lebzeltern, l'Autriche ne prétend en aucune manière. J'ai cru apercevoir, à travers toutes ces paroles, quelque jalousie entre les gouvernements impériaux.

Le comte de Caraman ne vous a sûrement pas laissé ignorer que des insinuations avaient été faites à Vienne (je ne sais par qui) sur la convenance d'un changement dans le ministère de France, et que ces insinuations avaient été repoussées par la profession la plus franche de la confiance dans le chef du ministère actuel. J'ai encore recueilli ce dernier fait dans ma conversation avec M. de Lebzeltern.

N° 580. Le comte de Noailles au duc de Richelieu.

(N° 45)

Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1816.

Monsieur le Duc, j'ai eu hier une conversation de plus de deux heures avec le comte Capo d'Istria; je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de ce qui en a fait la matière et des communications dont elle a été l'occasion.

Le comte Capo d'Istria a bien voulu me faire lecture d'un mémoire assez étendu en réponse à celui approuvé dans la 7^e conférence de Londres. Ce mémoire, qui me semble aussi bien pensé que rédigé, vous sera communiqué à Paris. Je ne m'étendrai donc pas sur son contenu. J'espère que vous remarquerez que j'avais été assez heureux pour pouvoir vous en indiquer, il y a quinze jours, les points capitaux. Les principes énoncés dans ce mémoire sur l'indépendance des nations sont excellents, et ce qui y est dit sur les relations de l'Europe avec la Porte, fort en accord avec les idées exprimées dans votre dépêche n° 27. Félicitons-nous de voir déjoué un des projets ambitieux enfantés par l'Angleterre.

M. de Capo d'Istria m'a fait part des négociations qui ont eu lieu entre les cabinets de Madrid et de Saint-Pétersbourg relativement : 1° à l'accession de l'Espagne aux actes de Vienne et au traité de Paris du 20 novembre 1815; 2° aux indemnités à accorder à l'infante Marie-Louise pour la perte de ses États d'Italie. Quoique je n'eusse aucune instruction de ma Cour sur ces deux affaires, la dernière surtout me sembla d'une telle importance, soit sous le rapport des liens de famille et d'amitié qui unissent mon souverain au Roi d'Espagne, soit sous celui des intérêts de la France et de l'auguste maison qui la gouverne, que je n'hésitai pas à entrer en matière avec le comte Capo d'Istria.

Voici la proposition de l'Espagne : elle donnerait son accession aux actes de Vienne et de Paris, si la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, après la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, était assurée à l'infante du même nom, et si, jusqu'à l'époque où elle recueillerait cette succession, un revenu convenable lui était assigné. L'Angleterre admet positivement ce moyen d'indemniser la princesse espagnole. Le ministre d'Espagne à Saint-Pétersbourg aurait désiré que la Russie partageât l'opinion du cabinet de Saint-James; mais cette première puissance, dans une note remise à M. de Zéa, exprime la détermination de conformer entièrement son vote sur cette affaire à celui de l'Empereur d'Autriche, et le cabinet de Pétersbourg a donné des instructions dans ce sens à son ministre à Vienne. Le vote de l'Autriche une fois recueilli, la question de l'indemnisation de l'infante Marie-Louise sera décidée et réglée à Paris par le comité des ministres des quatre puissances.

Quoique, dans cette occasion, le cabinet russe n'ait pas cru devoir trancher la question, malgré ses ménagements pour l'Autriche, il n'en désire pas moins, d'après ce que m'a dit le comte Capo d'Istria, et d'après l'esprit dans lequel est rédigée la note susdite, que la nue propriété des duchés de Parme, etc., soit assurée à l'infante Marie-Louise. Vous voyez, Monsieur le Duc, que la décision de cette importante question dépend entièrement du cabinet de Vienne, et vous m'approuverez sûrement d'avoir écrit au comte de Caraman, par un courrier espagnol, pour l'instruire de ce qui s'était fait à Saint-Pétersbourg et pour l'engager à ne négliger aucun moyen d'agir sur le cabinet de Vienne, afin de le décider à admettre le mode d'indemnisation pour l'infante Marie-Louise déjà agréé par la Cour de Londres. Il ne s'agit de rien moins, dans tout ceci, que d'interpréter l'article 99 de l'acte du Congrès, et d'amener l'Europe à convenir que le mot *réversibilité* ne peut suppléer celui de *succession*, qui ne se trouve pas dans cet article, et qui pouvait seul promettre à l'enfant de l'archiduchesse

une principauté que mille raisons doivent l'empêcher de posséder.

Nous en sommes venus ensuite aux discussions qui se sont élevées entre l'Espagne et le Portugal. L'Empereur est déterminé, après avoir épuisé, de concert avec les Alliés, les moyens de conciliation, d'employer au besoin la force pour ramener le Portugal à ces principes de justice qui devraient toujours guider les nations. J'ai exprimé alors l'intérêt que prend mon souverain à tout ce qui regarde un monarque ami, son parent, et le désir qu'il avait, dans cette occasion, de coopérer aux démarches qui pourraient être faites par les puissances pour maintenir la paix entre deux États amis de la France.

Je dois vous observer que, le lendemain du jour où je vis M. de Capo d'Istria, j'eus avec le ministre d'Espagne une longue conversation, dans laquelle il me montra de la confiance et me fit part de deux notes du gouvernement russe, en réponse à celles qu'il lui avait adressées sur l'indemnisation de l'infante Marie-Louise et sur l'agression du Portugal.

Il faut en venir maintenant, Monsieur le Duc, à ce qui fait le sujet de votre dépêche n° 28. M. de Capo d'Istria connaissait nos embarras financiers, et a compris parfaitement notre situation présente et ses conséquences. Je n'ai pas eu à le convaincre qu'il fallait nous donner des facilités pour le paiement de nos dettes, si l'on voulait nous conserver le crédit, qui seul peut nous procurer le moyen de les acquitter. Ce que nous avons dit souvent à propos de la diminution de l'armée d'occupation, diminution que nous considérons comme un moyen d'accroître encore l'attachement des Français pour leur souverain, devenu pour eux l'instrument d'un bienfait, s'applique aussi au crédit; car un roi aimé, considéré, dispose bientôt de la bourse de ses sujets. M. de Capo d'Istria m'a donné l'assurance *que le général Pozzo di Borgo recevrait l'ordre de porter à la conférence un vote très positif, et qu'en le fondant sur la lettre des traités, il serait conforme aux désirs des ministres du Roi et à la situation actuelle des finances de la France.* Ce sont les expressions mêmes de M. de Capo d'Istria. D'après l'ordre que vous m'aviez donné, je lui avais demandé de vouloir bien écrire à M. d'Alopéus de disposer le cabinet de Berlin à consentir aux délais de paiement dont les circonstances nous font sentir le besoin. Il m'a assuré que la chose serait faite comme je le désirais, et, au moment même où je recevais cette assurance, une lettre du marquis de Bonnay m'apprenait que l'affaire des contributions avait été réglée à Berlin à notre satisfaction.

Je suis si frappé, Monsieur le Duc, de l'étendue de l'esprit de M. de Capo d'Istria, de ses dispositions constamment bonnes pour la France et de la

manière amicale dont il discute ses intérêts, que je crois devoir vous faire part d'une de ses idées sur les moyens d'améliorer notre situation politique extérieure, idée à laquelle il est revenu plus d'une fois avec moi. Il nous croit des moyens d'agir sur l'Angleterre, de faire plaider notre cause dans ce Parlement qu'on a appelé la tribune de l'Europe. Rien ne serait plus légitime que l'emploi de ces moyens, dans un pays où un membre de la Chambre des pairs ou de celle des communes est un organe naturel de l'opinion publique, une portion légale de l'État. Il est quelques hommes honnêtes dans l'opposition : pourquoi, au nom de cette indépendance nationale dont ils font un dogme politique, ne parleraient-ils pas des terribles atteintes qu'on porte à la nôtre? Ils pourraient de la sorte embarrasser les ministres, ceux au moins qui voudraient prolonger indéfiniment l'état malheureux dans lequel nous nous trouvons. Ce serait à notre ambassadeur à Londres à tirer quelque parti de ces réflexions, que je ne me reproche pas de vous avoir soumises.

Cette dépêche vous sera portée par le prince Nicolas Dolgorouki, qui, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, n'a cessé, pendant son séjour dans cette ville, de tenir sur nos affaires le meilleur langage possible.

N° 581. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Mon Général, le ministre de Sa Majesté Catholique résidant à Saint-Pétersbourg vient de nous adresser une note officielle, dont Votre Excellence trouvera ci-joint la copie, et qui, par sa teneur, a motivé la présente instruction. Cette pièce, aussi remarquable par l'incident inattendu qui en fait l'objet, que par l'exposé des principes modérés et des vues pacifiques qu'y manifeste le cabinet de Madrid, renferme en outre la demande formelle que le Roi d'Espagne adresse à Notre Auguste Maître, en réclamant sa haute intervention et celle des autres Cours alliées dans les explications aussi graves que décisives, qui ne peuvent manquer de résulter du fait de l'expédition militaire dirigée par la Cour du Brésil vers les provinces espagnoles du Rio de la Plata.

Cet événement, si fort en contraste avec les rapports de bonne harmonie qui subsistent entre toutes les puissances européennes, semble, à cela près, entièrement incompatible avec les nouveaux liens d'affinité qui viennent d'unir plus étroitement encore les maisons régnantes d'Espagne et de Portugal. Le seul récit de cette opération présumée agressive a fait

éprouver à Sa Majesté Impériale un sentiment de surprise et de peine, ainsi que le désir de la voir éclaircie et constatée jusque dans ses moindres circonstances.

Voulant en même temps déférer au vœu légitime exprimé par Sa Majesté Catholique, l'Empereur s'est vu avec plaisir devancer, dans le choix des mesures propres à y correspondre, par l'opinion que vient d'émettre à ce sujet le cabinet de Vienne, et à laquelle Sa Majesté Impériale croit devoir conformer la sienne. Cette opinion consiste à commettre le soin des démarches à faire par les puissances alliées auprès de Sa Majesté Très Fidèle à la conférence des ministres respectivement accrédités à Paris. C'est donc sur la base de cette idée première, aussi simple qu'efficace, que je suis autorisé à vous tracer ici, Monsieur le Général, la marche que vous aurez à suivre pour remplir les intentions amicales et pacifiques de l'Empereur à cet égard.

Les instructions que recevront vos collègues devant être conçues dans un sens analogue à l'expédient indiqué ci-dessus, Sa Majesté Impériale vous enjoint de vous concerter immédiatement avec eux sur le mode de faire parvenir sans délai aux ministres accrédités à Rio-de-Janeiro :

1° L'ordre d'adresser au gouvernement portugais une interpellation simultanée et collective, sur le motif qui l'a déterminé à occuper militairement, et de son propre chef, une partie des possessions espagnoles situées dans le continent américain ;

2° L'ordre de prévenir la Cour du Brésil que, celle de Madrid étant en droit de considérer cette mesure comme attentatoire à sa souveraineté et à l'état de paix, elle a réclamé solennellement l'intervention des puissances alliées pour éclaircir les motifs de l'hostilité en question ou l'aider à s'en garantir ; qu'en conséquence de cet appel à la médiation européenne, les dites puissances, sans préjuger de la nature du fait, se croient néanmoins obligées de requérir des explications sur ce point de la part de Sa Majesté Très Fidèle, et de lui offrir leur médiation à l'effet d'obvier, dans un esprit de conciliation, aux conséquences déplorables que pourrait entraîner cet événement problématique.

Tels seraient les termes de l'instruction uniforme que Sa Majesté Impériale désirerait voir transmise d'un commun accord à Rio-de-Janeiro, et qu'elle vous enjoint de proposer à vos collègues.

Cependant, eu égard, d'un côté, à l'urgence du motif qui rend cette démarche nécessaire, et, de l'autre, considérant que la lenteur des communications, produite par l'énormité des distances, pourrait augmenter une funeste mésintelligence dont il importe d'étouffer le germe, l'Empe-

reur souhaiterait que l'on ajoutât à ces errements une autorisation éventuelle, à peu près conçue dans les termes suivants :

« En cas que les explications de la Cour du Brésil soient de nature à
« dissiper toute appréhension et que l'on puisse en déduire la certitude
« d'un arrangement qui acquitte le Portugal et satisfasse Sa Majesté Catho-
« lique, la mission des ministres respectifs se bornera à rendre compte du
« succès de leurs démarches et de la réalité des faits. Dans le cas con-
« traire, et dans l'hypothèse affligeante que la Cour de Rio-de-Janeiro,
« par des réponses évasives, laisse des doutes sur la pureté de ses inten-
« tions, ou même s'obstine à refuser d'entrer en explication, les ministres
« des quatre puissances seront autorisés alors à lui déclarer qu'un déni
« de justice semblable de sa part obligerait leurs souverains respectifs
« à offrir à l'Espagne leur appui réuni pour le recouvrement de ses
« possessions, envahies au mépris du droit des nations ; que, par consé-
« quent, Sa Majesté Très Fidèle devrait s'attendre à les voir prêter
« main-forte à la partie lésée et employer à la seconder toute leur influence
« et tous leurs efforts. »

Cet ensemble de mesures équitables et imposantes embrasse les chances probables de cette négociation lointaine, dont on ne saurait trop faciliter ou déterminer le résultat.

Tel est le vote que Votre Excellence est expressément chargée d'énoncer à la conférence. L'envoyé de Sa Majesté Impériale près Sa Majesté le Roi de Portugal et du Brésil reçoit en même temps l'ordre de se conformer aux directions que vous serez dans le cas de lui transmettre, par suite de ce que la conférence aura arrêté de commun accord sur le mode de remédier à un événement, à l'égard duquel on aimerait encore à conserver des doutes, mais qui, dans toutes les hypothèses, se trouve intimement lié à l'inviolabilité des transactions politiques, et intéresse, par conséquent, l'Europe et l'humanité.

En vous prévenant, mon Général, que cette expédition a été simultanément adressée aux missions de Sa Majesté Impériale à Vienne, Londres, Berlin et Madrid, il vous est recommandé de tenir plus particulièrement au courant M. de Tatistcheff du résultat de vos conférences.

P.-S. — Il est entendu que la Cour des Tuileries doit être appelée à prendre part aux démarches qui, d'après les directions que Votre Excellence reçoit aujourd'hui, seraient faites à la Cour du Brésil. Vous voudrez donc bien communiquer au duc de Richelieu les ordres dont vous êtes muni sur le différend existant entre l'Espagne et le Portugal.

N° 582. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Mon Général, la dépêche que Votre Excellence a adressée au ministère Impérial en date du 1/13 novembre, n° 314, a été immédiatement mise sous les yeux de Sa Majesté Impériale, qui avait déjà connaissance, par des communications directes, de l'opinion du ministère britannique sur les moyens que l'on pourrait mettre en usage pour satisfaire aux désirs de la Cour de Madrid, relativement à l'infante, ci-devant Reine d'Étrurie.

Cette Cour, de son côté, a spécialement chargé ici M. de Zéa-Bermudez de plaider ses intérêts; et il a remis au ministère une note pour accompagner celle présentée à la conférence des ministres des Alliés à Paris par M. le chevalier Gomez de Labrador.

Je joins ici pour votre information, mon Général, une copie de cette note et de la réponse qui vient d'y être faite par ordre de Notre Auguste Maître.

Les demandes de l'Espagne se rapportent à deux objets distincts :

1° Ses arrangements particuliers avec la France ;

2° Ses arrangements avec les Alliés pour amener son accession à l'acte définitif du Congrès de Vienne.

Sa Majesté Impériale a vu avec satisfaction, par la dépêche de Votre Excellence, que la France n'est point intentionnée de réclamer en sa faveur le bénéfice de la déchéance contre l'Espagne, pour n'avoir pas voulu adhérer aux traités dans le temps fixé, et qu'en renonçant à tout avantage de ce genre, elle sera prête à indemniser la Cour de Madrid de tout ce qu'elle a raison de prétendre en vertu des conventions existantes, pourvu que celle-ci n'insiste pas en même temps sur des demandes inadmissibles.

Notre Auguste Maître espère que, lorsque ces renseignements seront parvenus à la connaissance de Sa Majesté Catholique, elle s'en montrera satisfaite, et qu'elle entrera immédiatement en pourparlers avec la France, pour terminer ses arrangements particuliers avec cette puissance.

Quant au second point, il a dû attirer toute l'attention de Sa Majesté Impériale, tant par les sentiments personnels qu'elle porte à Sa Majesté le Roi d'Espagne, que par les vœux qu'elle ne cesse de former pour voir cet État se rattacher au système général de l'Europe, en trouvant moyen d'écartier les difficultés qui s'y sont opposées jusqu'ici.

L'Empereur n'a pu arrêter une opinion fixe sur les demandes de l'Es-

pagne, fondées et basées sur le vote de l'Angleterre, sans s'être rendu compte à lui-même avec toute la précision possible des engagements qu'il a pu contracter précédemment, à l'égard des objets réclamés par Sa Majesté Catholique.

Cet examen a fait le sujet d'un mémoire, mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale, et duquel il résulte que l'Angleterre, n'ayant point pris part au traité de Fontainebleau, se trouve à cet égard dans une situation différente que la Russie, l'Autriche et la Prusse.

De ces trois puissances, c'est Sa Majesté l'Empereur François qui, par ses liens de parenté, a, d'un côté, le plus de titres à réclamer contre toute déviation des engagements pris au sujet de l'archiduchesse Marie-Louise, et, de l'autre, le plus de moyens et le plus d'intérêt à leur prêter une application propre à satisfaire au besoin de fournir à l'Espagne une satisfaction qui rattache cet État au système européen, par une adhésion à l'acte définitif du Congrès de Vienne.

C'est par ces considérations majeures que Sa Majesté Impériale se voit dans l'impossibilité absolue d'énoncer, sur les désirs exprimés par l'Espagne, relativement à la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, un vote, avant de l'avoir concerté avec Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

Les démarches nécessaires pour apprendre comment ce souverain considère cette question viennent d'être commises à M. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, comte de Stackelberg. Il sera invité, mon Général, à vous en faire connaître directement le résultat. Ce ne sera donc qu'après en avoir été instruit, que vous pourrez juger si les vues de l'Autriche sont de nature à faciliter l'arrangement désiré par la Cour de Madrid.

Mais, avant d'avoir acquis cette connaissance, il sera utile que vous annonciez à vos collègues, d'accord avec l'information qu'en reçoit M. de Zéa, que Sa Majesté Impériale est décidée à conformer sur cette question son vote à celui de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, et que, si cette puissance prononçait son adhésion aux bases mises en avant par le cabinet britannique, cette adhésion leur assurerait de fait celle de Notre Auguste Maître, et par là probablement l'unanimité des Alliés, car nous n'avons aucun motif de croire que la Prusse veuille à cette occasion énoncer une opinion différente.

M. de Tatistcheff, aussi bien que les ministres de l'Empereur à Berlin et à Londres, reçoivent communication des directions données à Votre Excellence et au comte de Stackelberg.

N° 583. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Mon Général, la dépêche de Votre Excellence n° 321, relative aux sommes qui seront exigées de la France dans le courant de l'année 1817, est exactement parvenue au ministère impérial, qui n'aurait pas manqué de vous munir, mon Général, d'instructions précises sur cet objet, s'il n'avait été retenu par la considération que la réponse de lord Wellington à la communication qui lui a été faite à ce sujet par la conférence des ministres à Paris, et celle qu'il donnera à la lettre de Sa Majesté l'Empereur, seront probablement de nature à résoudre la diversité d'opinion qui peut exister sur les sommes à prétendre de la France pour le service de l'année 1817, objet sur lequel Votre Excellence aura d'ailleurs trouvé des errements de conduite dans le mémoire qui lui a été adressé au sujet de la diminution de l'armée d'occupation.

Néanmoins, je n'ai point voulu vous laisser ignorer, mon Général, par quelle considération le ministère ne vous donne aucune direction particulière sur le rapport mentionné ci-dessus.

N° 584. Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Mon Général, le désir de ne point arrêter le départ du prince Dolgorouki, prêt à porter à Votre Excellence d'importantes directions, empêche le ministère de lui faire connaître par cette voie avec détail les intentions de Sa Majesté Impériale sur ses dépêches du 25 novembre/6 décembre, qui ont toutes été mises sous les yeux de l'Empereur, et ont mérité sa haute approbation.

Cependant, Votre Excellence étant dans le cas d'avoir besoin d'une prompt réponse sur le n° 332, relatif à la suspension de paiement demandée par la France, je crois indispensable de vous prévenir que cette question va être portée à la connaissance du ministre des finances et que, par un courrier qui sera expédié dans quelques jours, je serai à même de vous en entretenir avec plus de détail. En attendant, il vous suffira de connaître, mon Général, que Sa Majesté approuve les mesures préalables que vous avez adoptées de concert avec vos collègues, qu'elle

les trouve conformes, ainsi que l'opinion que vous énoncez, à sa ferme résolution, non seulement de ne rien exiger de la France à quoi elle ne soit point strictement obligée par les traités, mais encore de lui accorder toutes les facilités possibles et nécessaires pour s'acquitter de ses engagements. C'est l'esprit dans lequel a été rédigé le mémoire à Votre Excellence sur la diminution de l'armée d'occupation, et nous ne saurions douter que, même avant la réception de cette dépêche, vous n'y ayez puisé des directions ultérieures, si le cas l'avait exigé impérieusement, sur l'affaire de la suspension momentanée du paiement.

N° 585. Le comte Capo d'Istria au général Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Votre expédition du 25 novembre/6 décembre nous est arrivée au moment où le prince Dolgorouki allait partir pour vous porter celle que nous avons destinée au comte de Lieven, relativement à la fameuse affaire des nègres et des blancs.

Ne pouvant pas plus longtemps retarder son envoi, nous devons nous borner à vous accuser la réception de vos dépêches, et à vous donner seulement quelques indications sur les questions qui sont à l'ordre du jour de votre conférence, et qui réclament une prompte résolution.

Cela fait aussi bien que possible, je n'ai pas le courage de vous laisser ignorer l'impression qu'a produite sur l'âme bienveillante de l'Empereur la lecture de vos rapports, et notamment de ceux *sub* n^{os} 331 et 333.

Sa Majesté Impériale vient de nous en parler, et, plein de ses observations à ce sujet, je vais vous en dire quelques mots à la hâte.

L'Empereur est complètement satisfait de votre conduite dans toutes les situations difficiles et délicates où vous vous êtes trouvé dans ces derniers temps. Sa Majesté approuve tout ce que vous avez dit, et tout ce que vous avez eu le bon esprit de ne point dire à M. Canning; et, en général, elle voit avec un véritable plaisir que vous remplissez entièrement son attente. Le ministère a l'ordre de vous le répéter très formellement, et il va s'acquitter de cette commission agréable *con amore*.

Ce qu'il fera aussi *con amore*, ce sera de fixer votre attention sur la clôture de votre dépêche n° 333.

Vous attribuez à l'Angleterre l'arrière-pensée d'empêcher la Russie de songer à un système qui lui soit particulier.

Si l'Angleterre a cette arrière-pensée, elle a grandissime tort, parce que

l'Empereur ne met point, pour prix de ses efforts, l'avantage de pouvoir s'occuper un jour *d'un système qui lui soit particulier*.

Cette idée est si loin de l'esprit de Sa Majesté, elle est si contraire à sa raison, à son cœur et aux principes consacrés par l'acte du 14/26 septembre, que ce n'est pas sans peine que l'Empereur lui verrait occuper une place, même dans le domaine des désirs ou des conceptions de ses serviteurs.

Ce qui est consigné officiellement dans tous les actes et dans toute la correspondance diplomatique du cabinet de l'Empereur, porte l'expression fidèle et sincère du système que Sa Majesté désire voir consolidé, pour le repos du monde et pour la gloire réelle de son empire.

Ce système, comme nous l'avons dit souvent, repose sur un principe : rendre la France à la famille européenne, pour la famille européenne, — non pour telle ou telle combinaison, ou équilibre politique.

N'ayant ainsi, ni ne pouvant avoir aucun intérêt particulier à la restauration de la France, nous ne désirons pas faire pressentir, d'aucune manière quelconque, aux autres puissances cette tendance de notre part.

L'Empereur vous sait gré de ce que, en votre qualité de ministre de Russie, vous avez constamment professé cette doctrine.

Sa Majesté désire plus ; elle désire que vous la professiez de conviction, et le passage de la dépêche en question lui laisse quelques doutes à cet égard.

Il est possible que cette paix fondée sur une alliance générale soit une des belles idées que la perversité humaine relègue dans la sphère des abstractions. Il se peut que la guerre devienne nécessaire, et que le système des contrepoids en soit une conséquence. Dans toutes ces hypothèses fâcheuses, l'Empereur aime à se trouver, par le fait et dans sa conscience, du côté du bon droit et de la justice.

Je m'arrête ici, n'ayant pas le temps de vous développer les idées de l'Empereur, ni avec plus de concision, ni avec plus de détails. Cela sera fait par la prochaine expédition.

En attendant, jouissez du suffrage de Notre Auguste Maître, et de la pleine justice qu'il rend à vos talents, à votre zèle et à votre dévouement.

**N° 586. Le général Pozzo di Borgo au comte de Lieven
ambassadeur de Russie à Londres.**

Paris, 18/30 décembre 1816.

Monsieur le Comte, Windberg est arrivé ce matin à huit heures. Je ne perds pas un instant pour informer Votre Excellence que la Cour de

Berlin vient d'adhérer, de la manière la plus solennelle, aux propositions de la note concernant la réduction de l'armée d'occupation. Le comte de Goltz a lu hier la réponse du cabinet prussien au comte de Nesselrode, qui est parfaite. Le prince de Hardenberg en a instruit le ministre français à Berlin; il a écrit de sa main au duc de Richelieu une lettre très amicale et très satisfaisante à ce sujet.

L'ambassadeur d'Angleterre nous a lu à la conférence d'hier le mémorandum ci-annexé, qui a été envoyé par le duc de Wellington au moment de son départ, avec prière cependant d'attendre son retour, avant de prendre aucune délibération.

L'opinion qu'il contient est insuffisante pour le but, incomplète pour les moyens, et peu digne d'être présentée à la France, et au monde en général, comme un acte de générosité et de politique, propre à caractériser à la fois la nature de l'occupation, et à consolider la restauration de la monarchie légitime. Mes collègues d'Autriche et de Prusse sont du même avis. Les raisons alléguées par le duc sur les dangers d'une attaque de la part des magistrats français, des officiers à demi-solde, désarmés, dispersés et surveillés sur toute la surface de la France, et de celle des paysans, occupés à ne pas mourir de faim, contre l'armée réduite à 120 000 hommes, représentant toutes les armées de l'Europe, occupant les forteresses et commandée par lui, ne seront jamais partagées par aucun cabinet, ni par aucun homme, soit en France, soit ailleurs. Tous les amis du duc de Wellington doivent gémir de les lui voir mettre en avant.

Le cabinet de Londres doit s'attendre que, munis d'instructions unanimes comme nous sommes, mes collègues et moi, nous déclarerons que le projet du duc de Wellington n'est pas propre à les remplir, et que ce sera l'Angleterre, elle seule, qui formera l'obstacle à des arrangements plus équitables, plus propres à produire le bien général, auquel ils sont évidemment destinés. J'ai cru urgent de porter ces renseignements à la connaissance de Votre Excellence, laissant à sa prudence d'en faire l'usage qu'elle jugera convenable.

N° 587. Le général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode.

(N° 351)

Paris, 19/31 décembre 1816.

Monsieur le Comte, par mon expédition du 3/15 de ce mois, j'ai rendu compte des démarches faites auprès du duc de Wellington, en exécution des ordres de Votre Excellence en date du 5/17 novembre.

D'après sa réponse, mes collègues, ainsi que moi, nous étions à l'attendre, lorsque je reçus la lettre ci-jointe¹, par laquelle il m'annonçait son voyage à Londres, et le projet de retourner à Paris pour aujourd'hui.

Le mémoire dont il fait mention² nous a été communiqué par l'ambassadeur d'Angleterre, à la conférence de mercredi dernier 29, avec prière de ne faire aucune démarche auprès du gouvernement français, jusqu'à l'arrivée du duc. Nous n'avons en conséquence pris aucune détermination, mais, dans les entretiens particuliers que j'ai eus avec mes collègues d'Autriche et de Prusse, nous avons regardé ce projet comme absolument insuffisant pour produire l'effet politique et moral que nos Cours désiraient donner à la mesure proposée.

Lorsque le gouvernement anglais a invité le duc de Wellington à se rendre à Londres, il devait déjà connaître son opinion sur le projet de la réduction de l'armée, et je suis d'avis que c'est pour la rendre plus conforme aux désirs manifestés par les co-alliés, qu'on a voulu conférer en personne ; si cette supposition est vraie, comme je n'en doute nullement, il eût été à souhaiter que le duc eût différé toute communication quelconque envers nous, jusqu'à son arrivée d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, dans peu de jours la question sera décidée, et je ne perdrai pas un seul instant pour en informer Votre Excellence par courrier *ad hoc*.

Le ministre de Prusse m'a fait lecture de la réponse du prince de Har-

1. Lettre du duc de Wellington au général Pozzo di Borgo, en date de Cambrai, le 24 décembre 1816.

2. Ce mémoire, dont le duc de Wellington annonçait l'envoi dans sa lettre au général Pozzo di Borgo citée ci-dessus, ne portait aucune date. En voici les passages essentiels, d'après la traduction officielle :

« L'armée consiste actuellement en 5.862 officiers et 152.024 soldats, faisant un total de 157.886 hommes.

« Je proposerais, afin de soulager le gouvernement français, de réduire ce nombre à 150.000 hommes, y compris officiers et soldats.

« Je proposerais en outre, comme un autre moyen de soulagement, de relever à l'avenir les troupes de la manière suivante, savoir : que les troupes qui devront être relevées aient à quitter le territoire français avant que celles qui doivent les relever soient entrées.

« De cette manière, nul contingent ne pourrait, dans aucun temps, exiger des fournitures pour un plus grand nombre d'officiers et de soldats que le nombre stipulé pour chacun d'eux dans les protocoles, faisant en tout 150.000 hommes.

« Je ne saurais calculer le soulagement qu'un tel arrangement pourrait procurer au gouvernement français, n'ayant pas reçu de la part des commissaires mixtes les états nécessaires pour connaître exactement le nombre des rations qui ont été touchées jusqu'ici par chacun des contingents.

« Je remarquerai cependant qu'il y aurait une réduction effective de force d'à peu près 6.000 hommes, et je suppose comme vraisemblable que tout l'arrangement proposé dans ce mémoire produirait une diminution de dépenses d'environ 10 millions de francs..... »

denberg aux communications de notre Cour ; elle me paraît ne rien laisser à désirer.

Le baron de Vincent n'a reçu aucune information, à la suite des démarches faites par le comte de Stackelberg à Vienne ; mais, comme il avait déjà depuis longtemps les instructions d'agir dans le même sens, il se croit également autorisé à tenir le même langage.

Dans tous les cas, les ordres qui m'ont été transmis guideront exactement ma conduite.

АЗБУЧНЫЙ УКАЗАТЕЛЬ ИМЕНЬ.

- Абуль-Гассанъ-ханъ (Мирза), персидскій посолъ въ Россіи 373, 468.
- Австрійскій дипломатическій агентъ, въ Спб., см. Штейгентешъ.
- Августинъ, до постриженія Алексѣй Васильевичъ Виноградскій, архіепископъ Московскій 633.
- Агентъ австрійскій въ Спб. см. Штейгентешъ.
- Аксо (Нахо), бар. Франсуа-Николай-Бенуа, франц. генераль, 288.
- Александръ I Павловичъ, Императоръ всероссійскій, 2, 4, 9, 10, 13, 15, 18, 20—24, 29—33, 37, 38, 40, 41, 43, 45, 46, 48, 51, 63, 65, 66, 69—73, 75—86, 92, 94—100, 102—108, 111, 112, 114—117, 122, 130—132, 135, 139, 156, 162—164, 172—175, 177, 180, 182—184, 192—198, 202, 205—207, 211—215, 229—232, 236—238, 243, 244, 247, 250, 251, 254, 255, 258—265, 267—270, 273—275, 277, 278, 282, 288, 289, 292, 298—303, 305—309, 311—315, 318, 319, 327—331, 334, 335, 339—342, 351, 358, 359, 366, 369, 370, 372—374, 376—381, 388, 391, 394, 395, 400, 401, 408—423, 427, 430, 433—436, 442, 444, 445, 449, 452—454, 458—470, 475, 478, 479, 482, 483, 486, 487, 489, 490, 493, 495—498, 500, 501, 504, 507—509, 512, 513, 513—517, 519—521, 525, 527—530, 532, 535—540, 544, 547, 548, 553—555, 557, 560, 563, 567—579, 583—585, 587, 588, 590, 591, 594, 597—607, 610, 614—616, 618—623, 625, 626, 631—633, 635—638, 640, 643, 646, 647, 649, 650, 652—657, 674, 676—678, 680—689, 691, 693, 695, 707—717, 720, 721, 726, 729—737.
- Алопеусъ, гр. Давыдъ Максимовичъ, полномочный министръ въ Берлинѣ 413, 457, 465, 484, 487, 492, 532, 622, 654, 682, 729, 734.
- Альберъ (Альберъ Декомбъ), французскій балетный танцовщикъ, 626, 642.
- Альбуферскій герцогъ, см. Сюше.
- Амейль, баронъ Огюсть, французскій генераль 169.
- Англе (Anglès), гр. Жюль, начальникъ французской полиціи, въ 1815 году 188.
- Англійскій принцъ-регентъ, см. Георгъ-Фридрихъ-Августъ.
- Ангюлемская герцогиня, Марія-Тереза-Шарлотта де Франсъ, называемая Madame, супруга герцога Ангюлемскаго, 79, 86, 104, 125, 128, 142, 169, 247, 331, 408, 425, 437, 439, 440, 524, 552, 610.
- Ангюлемскій герцогъ, Луи-Антуанъ де Бурбонъ 21, 36, 79, 114, 124, 128,

- 175, 189, 332, 386, 388, 507, 551, 552, 601, 610, 628.
- Андра**, лейбъ-медикъ Неаполитанскаго короля Иоахима Мюрата 122, 126, 130.
- Андре**, бар. Антуанъ-Бальтазаръ-Жозефъ д', начальникъ французской полиціи въ 1814 г. 123, 124, 139, 139.
- Андреосси**, гр. Антуанъ-Франсуа, французскій артиллерійскій генераль и дипломатъ, пэръ Франціи во время Ста-дней 276, 277, 279.
- Анна Павловна**, Великая Княжна, принцесса Оранская, затѣмъ Королева Нидерландская, 18, 29, 43, 46, 48, 56, 70, 76, 79, 80, 84, 86, 93, 97, 106, 122, 128, 131, 135, 302, 374, 395, 415, 420, 433, 489, 521, 537, 538.
- Анштедтъ**, бар. Иванъ Осиповичъ, тайн. сов., полномочный министръ на Франкфуртскомъ сеймѣ 10, 14, 457, 460, 498, 531, 584.
- Аракчеевъ**, гр. Алексѣй Андреевичъ, ген. отъ артиллеріи, цѣхоты и артиллеріи генераль-инспекторъ, членъ Государ. Сов. 358, 380, 458, 498, 707.
- Аржансонъ**, Маркизь Маркъ-Ренэ-Мари де Вуайе д', французскій политическій дѣятель, членъ Палаты представителей во время Ста-дней и палаты депутатовъ 502.
- Арно**, Антуанъ-Винцентъ, французскій литераторъ, членъ Академіи 600.
- Артуа**, гр. Шарль-Филиппъ д', называемый Monsieur, Король Франціи подъ именемъ Карла X, 2, 3, 21, 47, 74, 79, 101, 104, 115, 131, 142, 152, 154, 155, 159, 161, 163, 167, 189, 203, 237, 249, 316, 320, 338, 339, 347, 348, 350, 361, 362, 364, 365, 369, 371, 385, 386, 393, 408, 409, 425, 426, 428, 430, 437, 439—442, 488, 494, 495, 508, 543—545, 559, 561, 580, 591, 597, 610, 628, 646, 650, 665, 671, 672.
- Бакунинъ**, Михаилъ Михайловичъ, С.-Петербургскій гражданскій губернаторъ 533.
- Балашовъ**, Александръ Дмитріевичъ, ген.-лейтенантъ, министръ полиціи, 340, 357.
- Балкъ-Полевъ**, Петръ Федоровичъ, полномочный министръ въ Рио-де Жанейро 732.
- Бальмень**, гр. Александръ Антоновичъ, подполковникъ 248, 261, 268, 271, 285, 291.
- Бантышъ-Каменскій**, см. Каменскій.
- Барбе-Мареуа**, гр. Франсуа, французскій государственный дѣятель, министръ юстиціи 310, 311, 360, 362, 398, 418, 425, 438, 473, 485, 491, 494, 504.
- Барбье**, бар. Адриенъ-Николай-Жозефъ, австрійскій дѣйствительный тайн. сов., вице-президентъ Палаты финансовъ. комиссаръ-ликвидаторъ въ 1814 и 1816 г.г., 9.
- Бардахи-и-Азара**, кавалеръ донъ Еузебіо, испанскій полномочный министръ въ Спб. 83, 99.
- Барклай де Толли**, бар. Андрей Богдановичъ, надворный сов., состоящій при посольствѣ въ Дрезденѣ 465, 484, 487, 492.
- Барклай де Толли**, кн. Михаилъ Богдановичъ, ген.-фельдмаршалъ 172, 214, 229, 269, 359.
- Баррэръ де Вьесакъ**, Бертранъ, членъ конвента и палаты представителей во время Ста-дней 245.
- Баруэнъ**, г-жа, 127.
- Бассано**, герцогъ, см. Марэ.
- Бассродъ** (Basserode), Шарль-Франсуа-Мари Ле-Преве, кавалеръ де-, французскій маіоръ, командующій національной гвардіей въ Лиллѣ, 225.
- Белларъ**, Николай-Франсуа, франц. политическій дѣятель, членъ Палаты депутатовъ, 659.
- Белларъ**, гр. Огюстенъ-Даніэль, франц. генераль 336.

- БЕНЕВЕНТСКИЙ герцогъ, см. Таллейранъ-Перигоръ, Шарль-Морисъ.
- БЕННИГСЕНЪ, гр. Левинъ-Августъ-Теодилъ (Леонтій Леонтьевичъ) генералъ отъ кавалеріи, 14.
- БЕНТИНКЪ, Лордъ Вильямъ-Чарльсъ Кавендишъ, англійскій полномочный министръ при Сицилійскомъ дворѣ 62.
- БЕНЬО (Beugnot), гр. Макъ-Клодъ, начальникъ французской полиціи въ 1814 г., затѣмъ морской министръ, затѣмъ вице-президентъ палаты депутатовъ 16, 28, 123, 124, 233, 237, 659.
- БЕРЖЕРЕ, Жанъ, французскій морской капитанъ, затѣмъ вице-адмиралъ 110.
- БЕРНАДОТЪ, Жанъ-Батистъ-Жюль, маршалъ Франціи, шведскій кронпринцъ, затѣмъ король Карлъ XIV, 43, 77, 95, 102, 563.
- БЕРНОНВИЛЬ, гр. Пьеръ-Ріэль, затѣмъ маркизь де-маршалъ Франціи 550, 556, 558.
- БЕРОЛЬДИНГЕНЪ, гр. Иосифъ-Игнатій, вюртембергскій полномочный министръ въ Лондонѣ, затѣмъ въ Сиб. 618.
- БЕРРІЙСКАЯ герцогиня, Каролина-Фердинанда-Луиза, называемая Марія-Карелина, принцесса Неаполитанская супруга герцога Беррійскаго 389, 445, 467, 481, 485, 492, 504, 518, 523, 531, 536, 551.
- БЕРРІЙСКІЙ герцогъ, Шарль-Фердинандъ 18, 21, 29, 43, 46, 48, 49, 55, 56, 58, 63—65, 75, 86, 98, 101, 104, 106, 114, 122, 124, 128, 131, 132, 135, 137, 142, 152, 154, 157, 302, 322, 389, 445, 466, 467, 485, 486, 492, 533, 536, 541, 550, 551, 555, 597, 610, 628.
- БЕРТРАНЪ, гр. Анри-Грасьенъ, франц. генералъ 154.
- БЕРТЬЕ, Пьеръ-Александръ, герцогъ Нефшательскій и Ваграмскій, маршалъ Франціи, 93.
- БИГОТТИНИ, Эмилиа, французская танцовщица 626, 692.
- Биччилли, консулъ въ Малагѣ 171.
- БЛАКА, гр. Пьеръ-Луи-Жанъ-Казимиръ, затѣмъ герцогъ де-, франц. министръ двора, посолъ въ Римѣ 19—21, 24, 28, 30, 32, 47, 48, 50, 56, 70, 73, 85, 90, 93, 95, 112, 126, 144, 159, 163, 166, 171, 202, 221, 223, 231, 237, 249, 270, 366, 371, 389, 410, 440, 445, 472, 485, 492, 504, 629.
- БЛОМЪ, гр. Отто, быв. датскій посланникъ въ Россіи 77.
- БЛЮХЕРЪ, гр. Гебгардъ-Лебрехтъ-фонъ-Вальштадтъ, прусскій фельдмаршалъ 172, 214, 216, 217, 224, 257, 266, 267, 270—273, 280—282, 284, 286, 314, 527.
- БОБРИНСКАЯ, гр. Марія Алексѣевна, впол. супруга кн. Николая Сергѣевича Гагарина 484.
- БОГАРНЕ (Beauharnais), Евгений де-, бывший вице-король Италіи, герцогъ Лейхтенбергскій, принцъ Эйхштадтскій, приемный сынъ Наполеона I, 21, 158, 351, 357, 375, 487, 525, 526, 571, 655.
- БОЙЕНЪ, Леопольдъ-Германъ-Людвигъ, прусскій генералъ, военный министръ 313.
- БОМАРШЕ (Beaumont), Пьеръ-Огюстенъ Каронъ де-, французскій литераторъ 39.
- БОНАПАРТЪ, Жюли-Маріа, рож. Кларіи (M-me Joseph), супруга Иосифа Бонапарта 523, 597.
- БОНАПАРТЪ, Иосифъ, король Неаполитанскій, затѣмъ испанскій, 32, 36, 53, 162, 163.
- БОНАПАРТЪ, Луи, король голландскій, 112, 310. Супруга его, см. Гортензіа.
- БОНАПАРТЪ, Наполеонъ, см. Наполеонъ I и Наполеонъ II.
- БОНАПАРТЪ, семейство, 272, 341, 351, 375.
- БОРГЕЗЕ, герцогъ Камилль-Филиппъ-Луи, родственникъ имп. Наполеона I. 524, 525, 540.
- БОННЕ, Маркизь Франсуа де-, француз-

*

- скій министр въ Копенгагенѣ, затѣмъ въ Берлинѣ, 28, 322, 389, 531, 553, 564, 565, 596, 599, 654, 678, 729, 738.
- Боссе (Bausset)**, Луи-Франсуа де, бывшій епископъ въ Аллэ, затѣмъ кардиналъ и членъ французской академіи 425.
- Бразильскій принцъ**, см. Хуанъ.
- Брай**, гр. Франсуа-Габріэль, баварскій полномочный министр въ Спб., 516, 525, 585.
- Браницкая**, графиня Александра Васильевна, племянница св. кн. Потемкина, супруга Ксаверія Петровича Браницкаго, 707.
- Брессонъ**, Жанъ-Батистъ-Мари-Франсуа, быв. членъ Конвента, начальникъ счетнаго отдѣленія во французскомъ мин. вн. д. 482.
- Бриссонъ**, агентъ Фуше 346.
- Брито**, кавалеръ Франциско-Хозе-Марія де-, португальскій повѣренный по дѣламъ въ Парижѣ 726.
- Бриу**, Пьеръ-Шарль Парсеваль де-ла-Броссъ, графъ де-, генераль-маіоръ русской службы, затѣмъ повѣренный по дѣламъ графа Лильскаго (Людовика XVIII) въ Спб., французскій ген.-лейтенантъ, 103.
- Брольи**, Викторъ-Франсуа, герцогъ де-, маршалъ Франціи 120.
- Брольи-Ревель**, Альфонсъ - Габріэль-Октавъ, герцогъ де-, полковникъ русской службы, затѣмъ генераль французской 508.
- Брольи**, Элеазаръ-Фердинандъ-Франсуа, графъ де-, племянникъ Виктор-Франсуа де-Б., ген.-маіоръ русской службы, затѣмъ генераль французской службы, 120.
- Брозинъ**, Павелъ Ивановичъ, состоящій при посольствѣ въ Мадридѣ 127.
- Брунъ**, англійскій торговецъ, поселившійся въ Буэносъ-Айресѣ, начальникъ флотилии инсургентовъ 92.
- Брюжъ**, виконтъ Анри-Альфонсъ де-, французскій ген.-лейтенантъ, братъ Луи-Андре Б., 396, 446, 486.
- Брюжъ**, гр. Луи-Андрэ-Гиацинтъ де-, французскій ген.-лейтенантъ, вице-президентъ военнаго комитета, великій канцлеръ ордена почетнаго Легіона, ген.-инспекторъ національной гвардіи, адъютантъ гр. д'Артуа, 131, 364, 370, 409, 437, 671. 672.
- Брюнъ**, Гильомъ-Мари-Анна, маршалъ Франціи 157.
- Брюсъ**, Мичель, англійскій дворянинъ 383, 384, 589, 590.
- Буагюи (Boisguay)**, бар. Эме Пикэ дю-, быв. предводитель шуановъ, франц. генераль 144.
- Буайе**, Жакъ, французскій полковникъ Главнаго Штаба. Сдѣлавшись военно-плѣннымъ въ 1812 г., поселился въ Россіи 521.
- Буанъ (Voigne)**, гр. Элеонора-Адель д'Осмонъ 10, 275, 339, 394, 405, 642.
- Буасси д'Англа**, гр. Франсуа-Антуанъ, быв. членъ Конвента, пэръ Франціи въ періодъ Ста-дней 276, 277.
- Булгаковъ**, Константинъ Яковлевичъ, дѣйст. статскій сов., почтъ-директоръ 10.
- Буонапартъ**, см. Бонапартъ и Наполеонъ I.
- Бурбонъ**, Луи-Анри-Жозефъ де-Конде, герцогъ де-, 31, 161, 175.
- Бурбоны**, франц. династія 14, 18, 27, 52, 54, 62, 87, 90, 92, 94, 107, 143, 170, 172, 177, 179, 181, 185, 190, 196, 203, 219, 235, 239, 249, 260, 271, 300, 302, 318, 320, 330, 342, 348, 349, 387, 428, 431, 513, 523, 539, 549, 555, 563, 621, 634, 636—639, 645, 708, 709, 714, 728.
- Буржуа**, см. Лебуржуа.
- Буръенъ**, Луи-Антуанъ Фовеле де-, французскій полномочный министръ въ Гамбургѣ, затѣмъ главный начальникъ полиціи 88, 157, 165.
- Бутягинъ**, Павелъ Степановичъ, первый секретаръ посольства въ Парижѣ,

- повѣренный по дѣламъ во время отсутствія Поццо ди Борго, 14, 98, 100, 101, 156, 291, 405.
- Бушажъ, Франсуа-Жозефъ де Гратъ, виконтъ дю-Французскій государственный дѣятель, морской министр, 166, 310, 348, 362, 364, 473, 494, 591, 608, 723.
- Валенсъ, гр. Киръ-Марія-Александръ де Тембрюнъ, франц. генераль и перъ въ періодъ Ста-дней, 276, 277, 285.
- Вальмодець-Гимборнъ, гр. Людвигъ-Георгъ Тедель, австр. генераль-лейт., 286.
- Вальполь-офъ-Вольтертонъ, лордъ Гораціи, гр. Орфордъ, англ. полномочный министр въ Сиб., 77, 99, 300, 302, 312, 341.
- Вальтерсторфъ, Эрнестъ-Фредерикъ, датскій ген.-лейтенантъ, полномочный министр въ Парижѣ, 569.
- Вандамъ, гр. Доминикъ-Ренэ, д'Юенбургъ, франц. генераль 95, 107, 237, 282.
- Ванситтартъ, Николай, вносл. бар. Бексли, англ. государственный дѣятель, канцлеръ казначейства, 355.
- Варнбюлеръ-фонъ-Геммингенъ, Фердинандъ, вюртембергскій генераль, 689.
- Вацдорфъ, гр. Карлъ-Фридрихъ-Людвигъ, саксонскій генераль, быв. полномочн. министр въ Сиб., 13.
- Вдовствующая Императрица Всероссийская, см. Марія Феодоровна.
- Вейдемейеръ, Иванъ Андреевичъ, тайн. сов., временно управляющій мин. иностр. д., 72, 76, 78, 98, 103, 110, 131, 179, 395.
- Веймарскій (Саксенъ-), великій герцогъ, см. Карлъ-Фридрихъ.
- Веллингтонъ, герцогиня, рожд. Катарина Пекегамъ, супруга герцога Артура В., 104, 331, 352.
- Веллингтонъ, герцогъ Артуръ Вельсли, англ. фельдмаршалъ, посолъ во Франціи, главнокомандующій союзными арміями, 12, 22, 63, 69, 98, 105, 107, 109, 110, 113, 126—128, 132, 133, 148, 172, 191, 193, 196, 197, 201, 202, 206, 213—216, 221, 224, 227—230, 233, 237—244, 248, 251, 253, 254, 256—263, 265—281, 283—287, 290, 297, 298, 308, 309, 318—321, 325—327, 329—331, 336, 339, 340, 345, 346, 351, 352, 355, 356, 361, 365, 366, 370, 371, 377—379, 381, 382, 384, 388—391, 399, 403, 404, 408, 409, 411, 412, 429, 430, 432, 437, 442, 448, 449, 465, 470, 472, 474—476, 478, 496, 503, 506, 523, 533, 534, 544, 546—549, 551, 562, 568, 572, 575, 584, 587, 588, 592, 596, 610—614, 616, 617, 622, 630, 644, 646, 647, 649—651, 670, 671, 673, 675, 677, 681—685, 688, 689, 698—701, 703, 718—721, 735, 738, 739.
- Веттерштедтъ, бар. Густавъ, шведскій полном. министр въ Парижѣ, 13.
- Викторъ, Клодъ-Перренъ, герцогъ Беллунскій, маршалъ Франціи 188, 249.
- Викторъ-Эммануиль I, Король Сардинскій, 61, 122, 133, 155, 479, 501, 516, 518, 522.
- Виллель, гр. Жанъ-Батистъ-Серафенъ-Жозефъ, франц. государственный дѣятель, быв. тулузскій мэръ, депутатъ, 546.
- Вильгельмъ I, король нидерландскій, 170, 175, 193, 216, 222, 227, 228, 243, 373, 393, 443, 444, 451, 469, 476—478, 481, 490, 505, 506, 522, 537, 549, 576, 577, 596, 600, 612, 613, 617, 630, 654, 657, 674, 711.
- Вильгельмъ III Оранскій, англійскій король († 1702 г.), 241.
- Вильгельмъ - Фридрихъ - Карлъ, кронпринцъ вюртембергскій, затѣмъ король, подъ именемъ Вильгельма I, супругъ Вел. Книгини Екатерины Павловны, 93, 133, 340, 395, 458.
- Вильневъ, маркизь Понъ-Луи-Франсуа, префектъ Шерскаго деп. въ 1816 г., 518.

- Вильсонъ, сэръ Робертъ-Томасъ, англ. генераль, 345, 367, 377, 381, 383, 384, 389, 390, 402, 414, 442, 589, 590, 645.
- Винбергъ (или Виндбергъ), прапорщикъ, курьеръ 250, 267, 279, 291, 737.
- Винценгероде, гр. Гейнрихъ-Карль-Фридрихъ-Левинъ, вюртембергскій полномочн. министр въ Спб. 77, 618.
- Винцентъ, бар. Николай-Карль, австр. генераль, полномочный министр въ Парижѣ, 34, 129, 171, 222, 226, 249, 253, 254, 256, 269, 385, 388, 392, 452, 527, 548, 560, 564, 588, 593, 594, 612, 686, 700, 701, 705, 718—720, 738—740.
- Виньоль, гр. Мартенъ, франц. генераль, 466, 487.
- Виссъ, Давидъ, бургомистръ Цюриха президентъ гельветическаго сейма въ 1815 г., 212.
- Витгенштейнъ - Берлебургъ, гр. Людвигъ-Адольфъ-Петръ Сайнъ-(Петръ Христиановичъ) ген. - фельдмаршалъ, 214, 229, 261, 485.
- Витроль, баронесса, рожд. Фольвиль, супруга бар. Эжена-Франсуа 203, 223, 287.
- Витроль, бар. Эженъ-Франсуа-Огюстъ д'Арно, франц. политическій дѣятель, депутатъ, 203, 204, 626.
- Виченцскій герцогъ, см. Коленкуръ.
- Виомениль, гр. Шарль-Жозефъ-Гиацинтъ дю-Гу, маршалъ Франціи, 161, 550, 558, 566.
- Вобланъ, гр. Винцентъ-Марія Вьено, франц. государственный дѣятель, префектъ Мозельскаго деп., министръ внутр. д., 233, 310, 311, 348, 362, 364, 385, 386, 426, 439, 473, 485, 488, 491, 494, 504, 507, 518, 523, 533, 557.
- Водрейль, Пьеръ-Луи Риго де, секретарь франц. посольства въ Берлинѣ, 466.
- Война, гр. Эдуардъ, австр. капитанъ кавалеріи, затѣмъ дипломатъ, 271, 291.
- Волконскій, кн. Петръ Михайловичъ, начальникъ Главн. Штаба, 129, 265, 268, 266, 359, 639, 598.
- Воронцовъ, гр. Михаилъ Семеновичъ, генераль отъ инфантеріи, командующій оккупационнымъ корпусомъ во Франціи, 308, 388, 405, 424, 430, 447, 454, 484, 492, 521, 565, 678.
- Вреде, кн. Карль-Филиппъ, баварскій фельдмаршалъ, 172, 257.
- Вюртембергскій наслѣдный принцъ, см. Вильгельмъ-Фридрихъ-Карль.
- Вюртембергскій принцъ, Фридрихъ-Евгеній-Карль-Павель-Людвигъ, генераль русской службы, 262.
- Вязмитиновъ, гр. Сергій Кузьмичъ, генераль отъ инфантеріи, Спб. военный губернаторъ, 458.
- Гавье, капитанъ 274.
- Гагаринъ, кн. Николай Сергѣевичъ, гофмейстеръ, 484.
- Галчинскій, Федоръ Лаврентьевичъ, на-дворный совѣтникъ 590, 601, 622, 623.
- Гальць-Мальвирадъ, кавалеръ Хуанъ-Педро-Одоардо де-, 52, 103, 107, 108, 116, 146, 163.
- Гальяръ, Морисъ - Андрэ, совѣтникъ франц. Кассационнаго Суда, 203, 272.
- Гамеленъ, бывшая интендантка принц. Паулины Бонапартъ, затѣмъ имп. Жозефины, 320.
- Гара, гр. Доминикъ-Жозефъ, членъ Палаты представителей, въ періодъ Стадвей, 245.
- Галлатинъ, Альбертъ, полномочный министръ С.-А. Соединенныхъ Штатовъ въ Парижѣ, 558.
- Гарай, донъ Мартинъ де, испанскій министръ финансовъ, 33.
- Гарденбергъ, князь Карль-Августъ, прусскій канцлеръ 65, 230, 334, 346, 457, 466, 738—740.
- Гарнье, гр. Жерманъ, быв. префектъ, пэръ Франціи, 493.
- Гаррисъ, повѣренный по дѣламъ С.-А.

- Соединенныхъ Штатовъ въ С.-Петербур-
бургѣ въ 1816 г., 484.
- Гарроуби, гр. Дедли Райдеръ, лордъ-
президентъ англійскаго тайн. совѣта,
645—649, 653, 672.
- Гаэтскій герцогъ, см. Годень.
- Генрихъ IV, король Франціи (†1610), 36.
- Георгій-Черный (Карагеоргій), вождь
сербскихъ инсургентовъ, 526.
- Георгъ III, король англійскій, 24,
127, 193, 262, 264, 295, 329.
- Георгъ-Фредерикъ-Августъ, англійскій
принцъ-регентъ, вполн. король подъ
именемъ Георга IV, 54, 63, 92, 295,
302, 345, 378, 391, 565, 569, 572,
573, 588, 648, 696.
- Гердтъ тотъ Эверсбергъ, гр. Тимонъ-
Корнели, оберъ-шталмейстеръ короля
нидерландскаго, 373.
- Гетчинсонъ, сэръ Джонъ Эли, капи-
танъ гренадеръ англійск. королевской
гвардіи, 384, 590.
- Гильо, франц. артиллерійскій поручикъ,
замѣшанный въ заговоръ Дидье, 492.
- Гнейзепав, гр. Августъ-Вильгельмъ-
Антоній Нейдгартъ, прусскій гене-
ралъ, затѣмъ фельдмаршалъ, 273, 281,
282, 313, 314, 318, 340, 347.
- Годень (Gaudin), Мартень - Мишель-
Шарль, герцогъ Гаэтскій, министръ
финансовъ во время Первой имперіи,
депутатъ, 522.
- Голицына, княжна († 1816), 726.
- Голицынъ, кн. Александръ Николае-
вичъ, главноуправляющій духовными
дѣлами иностр. исповѣданій, Оберъ-
Прокуроръ Св. Синода, 40, 458, 642,
707.
- Голицынъ, кн. Борисъ, 446.
- Голландскій король, см. Бонапартъ,
Луи.
- Голландъ, лордъ Генри-Ричардъ Вас-
саль-Фоксъ, англ. государственный
дѣтель, 345, 431, 648.
- Гольцъ, гр. Карль-Гейнрихъ-Фридрихъ,
полномочный прусскій министръ въ
Парижѣ, 222, 223, 249, 254, 256,
285, 314, 385, 392, 452, 484, 534,
548, 559, 560, 612, 686, 705, 738, 739.
- Гонно (Gonneau), Жанъ-Жакъ-Бенуа,
членъ Палаты представителей въ пе-
риодъ Ста-дней; замѣшанъ въ заго-
воръ патриотовъ 1816 г., 488.
- Гонтаръ, А.—Фредерикъ, банкиръ во
Франкфуртѣ на Майнѣ, 54, 55, 129,
171.
- Горголій, Иванъ Саввичъ, генералъ, С.-
Петербургскій оберъ-полиціймейстеръ,
358.
- Гортензія, Евгенія, рожд. Богарне,
королева голландская, супруга кор.
Луи-Наполеона, съ 1814 г. получаетъ
титулъ герцогини Сень-Лё, 21, 28, 55,
111, 112, 130, 357, 596, 600, 615,
655, 674, 675.
- Горчаковъ, кн. Алексѣй Ивановичъ,
генералъ отъ инфантеріи, управляющій
военнымъ министерствомъ, 357.
- Гохбергъ, гр. Карль-Леопольдъ-Фрид-
рихъ, принцъ, затѣмъ вел. герцогъ
Баденскій, дядя Имп. Елизаветы Алек-
сѣевны, 445, 467.
- Грагамъ, Джемсъ, герцогъ Монтрозъ,
англійскій госуд. дѣтель, 247.
- Гранъ-де-Шаруэ, 117.
- Грей, гр. Чарльзъ, виконтъ Говикъ, англ.
государственный дѣтель, 367, 383,
384, 442.
- Гренвиль, бар. Вильямъ-Виндгамъ, англ.
государственный дѣтель, 247, 378,
442.
- Григорьевъ, курьеръ, 425, 454, 504,
506.
- Грольманъ, Карль-Вильгельмъ-Георгъ
фонъ-, прусскій генералъ, 313.
- Груши, маркизъ Эммануэль де-, мар-
шалъ Франціи, 189, 272, 282.
- Грюнеръ, Карль Юстусъ фонъ-, прус-
скій государственный дѣтель, 327,
346, 527.
- Гуво, кавалеръ ордена Лилии, поваръ
Поццо ди Борго, 370, 424.
- Гувернэ (сынъ), см. Ла-Туръ-дю-Панъ-
Гувернэ, Гумбертъ.

- Гувюионъ-Сенъ-Сиръ, гр. Лоранъ, маршалъ Франціи, военный министр, 152, 155, 249, 292, 310.
- Гумбольдтъ, бар. Фридрихъ - Вильгельмъ-Христианъ-Карлъ-Фердинандъ, прусскій полномочный министр въ Вѣнѣ, уполномоченный на вѣнскомъ конгрессѣ, 314, 329, 686.
- Гурдонъ, гр. Антуанъ - Луи, франц. контръ-адмиралъ, 156.
- Гурьева, гр. Прасковья Николаевна, рожд. Салтыкова, супруга гр. Дмитрія Александровича Г., 40, 54, 370, 514.
- Гурьевъ, гр. Дмитрій Александровичъ, министр финансовъ, тестъ гр. Нессельроде, 40, 54, 193, 329, 340, 370, 490, 635, 699, 707, 735.
- Густавъ IV Адольфъ, быв. король шведскій, 42, 102.
- Густавъ, принцъ шведскій, затѣмъ принцъ Ваза, сынъ короля Густава IV Адольфа, 81, 102.
- Гюэ де Сетлизанъ (Huet de Coetlisan). Жанъ-Батистъ-Клодъ Реньо, франц. администраторъ и публицистъ, 488, 502.
- Даву, Луи-Никола, герцогъ Ауэрштедтскій, принцъ Экмюльскій, маршалъ Франціи, 157, 159, 199, 279, 280, 318.
- Далматскій герцогъ, см. Сультъ.
- Дальбергъ принцъ, Эммерикъ - Жозефъ, французскій уполномоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ, затѣмъ посолъ въ Туринѣ, 28, 37, 39, 96, 99, 525.
- Дамá, гр. Роже де-, франц. генералъ-лейтенантъ, 37, 155, 163, 200, 215, 224, 231.
- Дамбре, виконтъ Шарль-Анри, канцлеръ Франціи, предсѣдатель палаты пэровъ, 16, 25, 112, 223, 485, 491, 494, 591, 608, 624, 723.
- Дарю, гр. Пьеръ-Антуанъ-Ноэль-Брюно, ген.-интендантъ франц. арміи, 126.
- Дебель де-Гашетъе, Александръ-Цезарь, франц. генералъ, 467, 479.
- Дейдье, адъютантъ маршала Макдопальда, 488.
- Деказъ, Эли (впосл. герцогъ), франц. государственный дѣятель, министръ полиціи въ 1815 и 1816 гг., 310, 345, 367, 376, 383, 386, 402, 405, 425, 438, 494, 531, 591, 694, 696, 722.
- Де-Клеркъ, Александръ, составитель книги: «Recueil des traités de la France», 532.
- Дессоль, гр. Жакъ-Жозефъ-Поль-Огюстенъ (впосл. маркизъ), ген.-майоръ франц. Национальной гвардіи, 271, 287, 321.
- Дидье, Жанъ-Поль, быв. франц. адвокатъ, участникъ заговора въ 1816 г., 393, 492, 518, 522, 531.
- Долгоруковъ, кн. Василій, 446.
- Долгоруковъ, кн. Николаи Васильевичъ, состоящій при посольствѣ въ Парижѣ, 440, 652, 665, 672, 676, 730, 735, 736.
- Доннадье, Виконтъ Габріэль, франц. генералъ, 491, 501, 502.
- Друо, гр. Антуанъ, франц. генералъ, 480.
- Друэ, гр. Жанъ-Батистъ д'Эрлонъ, генералъ, затѣмъ маршалъ Франціи, 161, 201, 237.
- Дрэкъ, Френсисъ, англійскій чрезвычайный посланникъ и полномочный министръ въ Мюнхенѣ, въ 1804 г., 91.
- Дюдонъ, бар. Жанъ-Франсуа-Пьеръ-Сесиль, франц. комиссаръ-ликвидаторъ, 660.
- Дюлолуа, гр. Шарль-Франсуа Рандонъ, французскій генералъ, 9.
- Дюма, гр. Матье, франц. генералъ, 89.
- Дюмени, кавалеръ Шарль - Марсель, префектъ Юрскаго деп. съ 1815 по 1816 гг., 558.
- Дюпонъ-де-л'Этанъ, гр. Пьеръ, франц. генералъ, военный министръ, 28, 50, 69, 73, 89, 95, 103, 128, 131, 144, 164, 168, 324.

Дюра, герцогиня Клеръ, рожд. де-Керсэнь, супруга герц. Амедея, писательница, 221, 624.

Дюра, герцогъ Амедей Бретань-Мало-де-Дюрфоръ, первый камергеръ, пэръ Франціи, 139, 140, 551.

Дюфуръ, Жоржъ Жозефъ, франц. генералъ, 113.

Евгеній Богарнэ, см. Богарнэ.

Евгеній, принцъ Вюртембергскій, см. Вюртембергскій принцъ.

Евреиновъ, русскій курьеръ, 693.

Екатерина II Алексѣевна, Императрица всероссійская, 41, 114, 420, 434, 484.

Екатерина Павловна, Великая Княгиня, вдова принца Петра-Фридриха-Георга Ольденбургскаго, супруга кронпринца, затѣмъ короля вюртембергскаго Вильгельма-Фридриха-Карла, 125, 133, 340, 376, 395, 689.

Елизавета Алексѣевна (рожд. принцесса Баденская Луиза-Марія-Августа), Императрица всероссійская, супруга Императора Александра I, 342, 445, 486, 489, 618, 707, 726.

Елизавета Петровна, императрица всероссійская († 1761 г.), 114.

Елизавета - Филиппина - Марія-Елена, франц. принцесса (Madame), сестра Людовика XVI, 141.

Ермоловъ, Алексѣй Петровичъ, генералъ, посолъ въ Персію, 484, 605, 631.

Ермоловъ, Петръ Александровичъ, камеръ-юнкеръ, состоящій при посольствѣ въ Парижѣ, 405, 444.

Жераръ, бар. Франсуа, живописецъ, членъ франц. Института, 482.

Жераръ, гр. Этьенъ-Морисъ, генералъ, затѣмъ маршалъ Франціи, 137, 288.

Жервэ, бар. Андрей Андреевичъ, дѣйст.

ст. сов., комиссаръ-ликвидаторъ, 55, 370, 481.

Жирарденъ, гр. Александръ-Луи-Робертъ, франц. генералъ, 128.

Жокуръ (Jaucourt), гр. Арнаиль-Франсуа де-, временно управляющій мин. ин. д., затѣмъ морской министръ, 66, 78, 92, 95, 98, 102, 109, 117, 122, 123, 128, 160, 165, 171, 179, 188, 225, 292, 310.

Жорданъ (Jordan), Каммиль, вице-президентъ франц. палаты депутатовъ, 659.

Зегелиусъ, аббатъ Жоржъ-Жозефъ-Ульрихъ, священникъ французской церкви Св. Анны въ Вѣнѣ, 143.

Ивановъ, курьеръ, 705.

Императрица австрійская, см. Марія-Луиза-Беатриса.

Императрица всероссійская, см. Елизавета Алексѣевна.

Ипсианты, кн. Константинъ, быв. Молдавскій, затѣмъ валашскій господарь, 328.

Испанскій король, см. Бонапартъ, Иосифъ.

Ихаръ (Ihar), гр., испанскій дипломатъ, 13.

Иоакимъ, король Неаполитанскій, см. Мюратъ.

Иосифъ - Антонъ - Иоганнъ, эрцгерцогъ австрійскій, палатинъ венгерскій, 71.

Иосифъ, король испанскій, см. Бонапартъ, Иосифъ.

Каза-Флоресъ, гр., испанскій генералъ, повѣренный по дѣламъ въ Парижѣ, 107, 110.

Камбасересъ, Жанъ-Жакъ-Режи де-, архиканцлеръ первой имперіи, 167.

- Каменскій, Бантышъ-**, Димитрій Нико-
лаевичъ, надворный сов., 93, 98.
- Кампенгаузенъ, бар. Балтазаръ Бал-**
тазаровичъ, государств. контролеръ,
экономистъ и публицистъ, 340.
- Кампо-Кьяро, Октавъ Мормиль,** гер-
цогъ ди-, бывший посолъ неаполитан-
скаго короля въ Парижѣ, затѣмъ упол-
номоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ,
33, 62.
- Каннингъ, Джорджъ,** англійскій госу-
дарственный дѣятель, предсѣдатель
Контрольнаго бюро по дѣламъ Индіи,
645, 646, 648, 653, 671—673, 693—
696, 736.
- Каннингъ, Иоанна,** рожд. Скотъ, супру-
га Джорджа, К. 646.
- Капель, бар. Гильомъ-Антуанъ-Бенуа,**
французскій администраторъ, префектъ
Энского деп., затѣмъ Дубскаго, 233.
- Капо д'Истриа, гр. Иоаннъ (Иванъ Авто-**
новичъ), статсъ-секретарь по мин. ин.
д., одинъ изъ уполномоченныхъ для
подписанія Парижскаго трактата, 20
Ноября 1815 г., 14, 276, 286, 320, 325,
327, 329, 331, 333, 334, 339, 340,
357, 394, 395, 458, 514—517, 519,
520, 524, 525, 528, 539, 553, 554,
563, 583, 584, 598, 607, 616, 635,
636, 639, 642, 643, 657, 676—678,
687, 691, 693, 707, 709—711, 727—
729.
- Караманъ, гр. Викторъ-Луи-Шарль де-**
Рике, франц. полномочный министръ
въ Берлинѣ, затѣмъ посолъ въ Вѣнѣ,
52, 55, 389, 565, 588, 596, 600, 615,
678, 700, 727, 728.
- Карбонно, Николай - Шарль-Леонаръ,**
учитель чистописанія, замѣшанный въ
заговорѣ Патріотовъ 1816 г., 488.
- Кариньяно, Николай,** герцогъ ди-, быв.
неаполитанскій министръ въ Парижѣ,
33.
- Карлъ Великій, король Франціи, импе-**
раторъ Запада († 814 г.), 186.
- Карлъ-Людвигъ-Фридрихъ, великій**
герцогъ Баденскій, 445.
- Карлъ - Фридрихъ, великій герцогъ**
Саксенъ-Веймарскій, супругъ Вел. Кня-
гини Маріи Павловны, 340, 489, 618.
- Карно, гр. Лазарь-Николай,** быв. членъ
Конвента, Комитета Общественнаго
Спасенія и Директоріи, министръ
внутр. д. въ періодъ Ста-дней, членъ
временнаго правительства 1815 г.,
235, 245, 270, 271, 288, 537—539,
619, 621, 622.
- Карно, Лазарь-Ипполитъ,** второй сынъ
Лазаря-Николая К., 539.
- Каролина-Фердинанда-Луиза, см.**
Беррійская герцогиня.
- Каскартъ, гр. Вильямъ Шау,** англійскій
посолъ въ Спб., 77, 99, 108, 117, 312,
340, 359, 414, 458, 468, 483, 507,
516, 528, 570, 635, 658, 678, 688,
709.
- Каскартъ, лэди Елизабетъ, рожд.**
Элліотъ, супруга Вильяма К., 635.
- Кастель - Чикала, Фабрицій - Руфъ,**
принцъ, неаполитанскій посолъ въ Па-
рижѣ, 335, 569.
- Кастльри, виконтъ Робертъ-Стюартъ,**
англійскій государственный дѣятель,
статсъ-секретарь по мин. ин. д., 24, 34,
45, 60, 63, 65, 113, 126, 228, 242, 243,
251, 255, 261, 278, 287, 295, 308,
319, 339, 361, 391, 412, 570, 587,
677, 685, 722.
- Кейзерлингъ, гр. Арчибальдъ, прус-**
скій капитанъ кавалеріи, 98.
- Кенигсфельдъ, 37.**
- Кентъ, герцогъ Эдуардъ-Августъ; братъ**
англ. принца-регента, 653, 672.
- Керсэнь, гр. Гюи-Пьеръ де Коэнтемп-**
ренъ, франц. контръ-адмиралъ, пре-
фектъ Мёртскаго деп., 624.
- Кинетъ, бар. Николай-Марія Рошмонъ,**
быв. членъ Конвента и временнаго пра-
вительства въ 1815 г., 270, 271.
- Киннэрдъ, лордъ Чарльзъ, англ. полити-**
ческій дѣятель, 320, 377, 402, 403,
431.
- Клянкarti, гр. Ричардъ Ле Поэръ**
Тренчъ, одинъ изъ англійскихъ упол-

- помоченныхъ на Вѣнскомъ конгрессѣ, 213, 264.
- Кларп**, Франсуа-Жозефъ-Мари (впосл. графъ), франц. генераль, родственникъ Бернадота и Бонапартовъ, 597.
- Кларкъ**, Генри-Джекъ-Гильомъ, герцогъ Фельтрскій, военный министръ, маршалъ Франціи, 161, 163, 165, 187, 188, 238, 249, 310, 324, 348, 352, 353, 357, 362, 364, 385, 396, 446, 466, 473, 480, 494, 550, 558, 566, 591, 650.
- Кларъ**, гр. Джонъ Фицджеральдъ, 131.
- Кнезебекъ**, Карлъ-Фридрихъ фонъ-, прусскій генераль, затѣмъ фельдмаршалъ, 286, 312, 313.
- Козловъ**, Николай Яковлевичъ, коллежскій сов., генеральный консулъ въ Филадельфіи, 484.
- Козодавлева**, Анна Петровна, рожд. Голицына, супруга Ос. Петр. К., 726.
- Козодавлевъ**, Осипъ Петровичъ, сенаторъ, мнн. внутр. д., 340.
- Кокоскинъ**, Николай Александровичъ, коллежскій ассесоръ, состоящій при посольствѣ Поццо ди Борго, во время пребыванія въ Бельгіи, 283, 284, 291.
- Коленкуръ**, Арманъ-Огюстенъ-Луиде-, герцогъ Виченцскій, бывшій французскій посолъ въ Россіи, министръ иностранныхъ дѣлъ въ періодъ Ста-дней, 23, 24, 30, 31, 94, 104, 113, 157, 212, 289.
- Кольберъ**, Пьеръ-Давидъ гр. де Шабанъ, французскій генераль, 336.
- Комиссары-ликвидаторы въ 1814 г.:** отъ Австріи, см. Барбье; отъ Пруссіи, см. Лоттумъ; отъ Россіи, см. Жервэ.
- Комиссары-ликвидаторы союзныхъ державъ въ 1816 г.,** 505, 675, 699, 704—706, 739. Отъ Россіи, см. Жервэ и Меріанъ.
- Кондэ**, принцъ Луи-Жозефъ де-Бурбонъ, 31.
- Консальви**, Эркулъ, кардиналь, 56.
- Константинъ Павловичъ**, Вел. Князь, 76, 79, 164, 537, 539, 563, 619, 656.
- Корбьеръ**, гр. Жакъ-Жозефъ-Гильомъ-Пьеръ, франц. депутатъ, 442.
- Корветто**, гр. Луи-Эммануэль, франц. министръ финансовъ, 310, 343, 367, 368, 393, 397, 426, 427, 437, 438, 474, 494, 522.
- Кочубей**, гр., затѣмъ князь Викторъ Павловичъ, дѣйст. т. с., членъ государств. совѣта, 132, 340.
- Кошеле**, Александръ, быв. аудиторъ въ Королевскомъ Совѣтѣ, префектъ Мѣзскаго деп. въ періодъ Ста-дней, 22, 95.
- Крѣзэ**, быв. членъ Палаты представителей въ періодъ Ста-дней (быть можетъ, Крузэ, Торнскій депутатъ?), 488.
- Крейслеръ**, 284.
- Кристофъ**, французскій курьеръ, 643.
- Кроуфордъ**, Вильямъ-Гаррисъ, полномочный министръ С.-А. Соединенныхъ Штатовъ въ Парижѣ, 75, 113.
- Крюденеръ**, бар. Павелъ Алексѣевичъ, повѣренный подѣламъ Россіи въ Швейцаріи, 162, 163, 201, 212, 215.
- Куаньи** (Coigny), Мари-Франсуа-Анри де-Франкетто, герцогъ де-, пэръ и маршалъ Франціи, начальникъ инвалидовъ; 550, 558, 566.
- Куракинъ**, кн. Александръ Борисовичъ, быв. русскій посолъ въ Парижѣ, 142, 507.
- Курляндская герцогиня**, Доротея рожд. Биронъ, супруга Александра-Эдмона Талейрана, герцогиня Дино, 10, 163.
- Кутузова-Смоленская**, Кн. Екатерина Ильинишна Голенищева, рожд. Бибилова, супруга фельдмаршала К., 523.
- Кэмпбелъ**, сэръ Нейль, англійскій полковникъ, комиссаръ, сопровождавшій Наполеона I на о-въ Эльбу, 113.
- Ла-Бедуайеръ**, гр. Шарль-Анжеликъ-

- Франсуа Гюше, франц. генераль, 160, 161.
- Ла-Бенадьеръ, гр. Жанъ-Батистъ де-Гуэй, франц. дипломатъ, 276, 277, 279.
- Лабрадоръ, кавалеръ донъ Педро Го-мець, чрезвычайный испанскій посолъ въ Парижѣ, уполномоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ, 13, 18, 22, 32, 452, 578, 593, 613, 614, 702, 733.
- Ла-Бурдоннэ-Блоссакъ, гр. Франсуа-Режи, франц. депутатъ, 315.
- Лавалетъ, гр. Жозефина, вносл. баронесса Форже, дочь гр. Антуана-Мари Л., 360.
- Лавалетъ, гр. Эмилия-Луиза, рожд. Богарнэ, супруга гр. Антуана-Мари Л., 360.
- Лавалетъ, гр. Антуанъ-Мари Шаманъ, франц. политическій дѣятель, главн. начальникъ почтъ во время первой Имперіи, 128, 157, 337, 359, 362, 383, 384, 396, 431, 442, 443.
- Лаваль, кн. Анна-Адриенъ-Пьеръ де-Монморанси, франц. посолъ въ Мадридѣ, 726.
- Лавитъ, Пьеръ, лейбъ-медикъ Государя Императора, 127.
- Лагардъ, гр. Огюстенъ-Мари-Балтазаръ-Шарль Пеллетъ, франц. генераль, полномочн. министръ въ Мюнхенѣ, 255, 332, 566.
- Ла-Гарпъ, Фредерикъ-Цезарь, швейцарскій полковникъ и политич. дѣятель, 94, 282, 520.
- Лакретель младшій, Жанъ-Шарль-Доминикъ, франц. историкъ и публицистъ, членъ Академіи, 188.
- Лалли-Толендалъ, маркизъ Трофимъ-Жераръ, пэръ Франціи, членъ Академіи, 188, 202, 221.
- Лальманъ, бар. Анри - Доминикъ, франц. генераль, братъ Шарля-Франсуа.
- Лальманъ, бар. Шарль-Франсуа-Антуанъ, франц. генераль, 160, 165, 528.
- Ламанскій, Иванъ Ивановичъ, тит. сов., состоящій при мин. финансовъ, 506, 521, 532.
- Ламаркъ, гр. Максимилианъ, франц. генераль, 600.
- Ламберъ, гр. Яковъ Осиповичъ, управляющій госуд. Коммиссіей погашенія долговъ, 726.
- Ла-Муссэ, гр. Луи-Гуссенъ, франц. дипломатъ, первый секретарь франц. посольства въ Спб., повѣренный по дѣламъ Франціи во время отсутствія гр. Ноайля, 52, 56, 79, 83, 486, 487, 514—519, 529, 563.
- Ланжюинэ, гр. Жанъ-Дени, франц. политическій дѣятель, членъ Конвента, предсѣдатель Палаты представителей въ періодъ Ста-дней, 252.
- Ланкло (Lenclos), Анна, прозванная Нинонъ де-, франц. куртизанка, 425.
- Ла-Туръ-дю-Пень-Гувернэ, гр. Анриэтта-Люси, рожд. Диллонъ, супруга гр. Фредерика-Серафена Л., 221.
- Ла-Туръ-дю-Пень-Гувернэ, гр. Гумбертъ, сынъ гр. Фредерика-Серафена Л., 394.
- Ла-Туръ-дю-Пень-Гувернэ, гр. Фредерикъ-Серафенъ, одинъ изъ франц. уполномоченныхъ на Вѣнскомъ конгрессѣ, полномочный министръ въ Гаагѣ, 28, 52, 394, 600, 617, 630.
- Ла-Туръ-Мобуръ, гр. Мари-Шарль-Цезарь Фай, франц. генераль, пэръ Франціи въ періодъ Ста-дней, 278.
- Ла-Файетъ, маркизъ Мари-Жанъ-Поль-Рокъ-Ивъ-Гильберъ-Мотъе, вице-президентъ Палаты представителей въ періодъ Ста-дней, 271, 502.
- Лафитъ, Жакъ, франц. банкиръ и политич. дѣятель, 165, 173, 370, 389, 390, 522, 615.
- Ла-Фонтэнъ, 111.
- Ла-Фонтэнъ, Жанъ, франц. баснописецъ, членъ Академіи, 138.
- Ла-Шатръ, герцогъ Клодь-Луи, первый камергеръ, пэръ Франціи, 694.
- Ла-Шатръ, гр. Луи де-Нансей, называемый маркизомъ де-ла-Шатръ, 425.

- Левцельтернъ**, баронъ Людвигъ, австрійскій полномочный министр въ Спб., 374, 607, 635, 688, 708, 710, 712, 727.
- Лебрень**, Шарль - Франсуа, герцогъ Пьяченцскій, франц. государственный дѣятель, главный казначей Первой Имперіи, 473.
- Ле-Буржуа**, Пьеръ-Меріадекъ, франц. генеральный консулъ въ Спб., 95, 195, 250, 358.
- Левенгильмъ**, гр. Карль - Аксель, шведскій полномоч. министр въ Спб., уполномоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ, 77, 84, 454, 552, 657.
- Леви**, Пьеръ-Маркъ-Гастонъ де-, пэръ Франціи, членъ Академіи, состоящій въ штатѣ герцогини Беррійской, 485.
- Левъ X**, Медичи, папа римскій, 629.
- Леже**, Ф., франц. генераль, 157.
- Лейбъ** - медикъ короля Неаполитанскаго, Иохима-Мюрата, см. Андра.
- Лелонъ**, начальникъ Нарвскаго военнаго госпиталя, 115.
- Ленэ (Lainé)** Жозефъ-Анри-Иохимъ, президентъ франц. Палаты депутатовъ, мин. вн. дѣлъ, 16, 238, 472, 473, 485, 491, 494, 495, 507, 518, 545, 546, 591, 608, 624.
- Левевръ**, 171.
- Левевръ-Денуэтъ**, гр. Шарль, франц. генераль, 157, 161, 162, 165.
- Ливенъ**, бар. Христофоръ Андреевичъ, генераль, посолъ въ Лондонъ, 34, 207, 221, 224, 261, 263, 377, 381, 390, 392, 412, 413, 431, 444, 531, 574, 622, 652, 658, 682, 689, 696, 716, 722, 734, 736.
- Ливерпуль**, гр. Робертъ Бэнксъ-Дженкинсонъ, англ. государственный дѣятель, первый лордъ Казначейства, 355, 391, 431.
- Ливіо**, Франсуа, банкиръ въ Спб., 54, 424.
- Ливронъ**, бар. Пьеръ-Гастонъ, вполс. маркизь, ген. - лейтенантъ, находя-
- щійся на службѣ у Неаполитанскаго короля Иохима Мюрата, вполс. генераль французской службы, 62.
- Листонъ**, сэръ Робертъ англ. посолъ въ Константинополь, 253.
- Лобо да Сильвейра**, Иохимъ, португальскій уполномоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ, полномоч. министръ въ Парижѣ, 579.
- Лопухинъ**, кн. Петръ Васильевичъ, председатель Государственнаго Совѣта, по смерти фельдмаршала Салтыкова, 164, 526, 553.
- Лористонъ**, гр. Жакъ-Александръ-Бернаръ Лау, вполс. маркизь, франц. генераль, быв. посолъ въ Россіи, вполс. маршалъ Франціи, 72, 273, 479.
- Лоттумъ**, гр. Карль-Фридрихъ-Гейнрихъ Вилихъ, прусскій генераль, коммиссаръ-ликвидаторъ въ 1814 г., 9.
- Луи**, бар. Луи-Доминикъ, франц. государственный дѣятель, министръ финансовъ, 11, 17, 26, 35, 49, 67, 74, 88, 224, 237, 238, 287, 310, 324.
- Людовикъ XVI**, король Франціи, 53, 141, 142, 462, 463, 511.
- Людовикъ XVII (Луи-Шарль)**, дофинъ Франціи, сынъ кор. Людовика XVI, 141.
- Людовикъ XVIII (Луи - Станиславъ-Ксавье)**, король Франціи, 2—9, 11—13, 15—20, 23, 24, 26—32, 34—40, 43—48, 50, 51, 53, 55—58, 60, 62—71, 73—76, 78, 79, 81, 82, 84—91, 94, 95, 99, 100, 103—105, 107—113, 115—119, 121—126, 130, 131, 133, 135—140, 142—146, 148—150, 152—164, 166—179, 182—185, 188—191, 194—197, 199—213, 215, 218, 221—226, 231—233, 235—248, 250, 251, 254—257, 259—261, 267, 269—271, 273—275, 277, 278, 280, 281, 283—293, 295—297, 299—303, 305—311, 315—327, 329—339, 342, 343, 346—352, 354—359, 361—368, 371—379, 381, 383, 385,

- 386, 388 — 391, 393, 397 — 402, 404—412, 415, 416, 418, 419, 422, 423, 425—433, 437—449, 451—453, 456, 457, 459—469, 471—475, 477, 479, 480, 482—486, 488, 489, 491—501, 503, 504, 506—513, 515, 517—519, 523—525, 527, 529—531, 533, 534, 536, 540—553, 555, 557—561, 563—567, 569, 576, 578—583, 585—593, 596—602, 604—610, 612, 615—620, 624, 625, 627—631, 638, 639, 641—643, 645, 646, 648—651, 653—656, 658—660, 662—670, 672—677, 679, 680, 683, 684, 687—697, 700, 702, 713—715, 718—724, 729.
- Люксембургскій герцогъ, Шарль-Эммануэль - Сигизмундъ де - Монморанси, франц. чрезвычайный посолъ въ Рио-де-Жанейро, 724, 725.
- Madame см. Ангулемская герцогиня.
- Макдональдъ, Этьенъ-Жакъ-Жозефъ-Александръ, герцогъ Тарентскій, маршалъ Франціи, 126, 161, 163, 175, 188, 249, 480, 488.
- Максимилианъ-Иосифъ, король Баварскій, 655.
- Малуэ, бар. Пьеръ-Викторъ, франц. государственный дѣятель, морской министр, 88.
- Мальвираде, см. Гальць-Мальвираде.
- Мальтъ-Бренъ (Мальтъ-Конрадъ Бруунъ), франц. публицистъ и географъ, датскаго происхожденія, 102.
- Манюэль, Жакъ-Антуанъ, франц. политическій дѣятель, членъ Палаты представителей въ періодъ Ста-дней, 285.
- Мардюэль, Клодъ-Мари, священникъ прихода Св. Рока въ Парижѣ, въ 1815 г., 139, 140.
- Маріальва, маркизь, донъ Педро-Хозе-Хуакимъ-Вито де Менезезъ, португальскій чрезвычайный посолъ въ Спб., затѣмъ посолъ въ Парижѣ, 105, 595, 659.
- Марія-Антуанета-Анна-Иозефа, принцесса австрійская, королева Франціи, супруга Короля Людовика XVI, 141.
- Марія, изъ дома Стюартовъ, дочь кор. Иакова II, королева англійская, супруга короля Вильгельма III Оранскаго († 1695), 241.
- Марія-Каролина-Луиза, эрцгерцогиня австрійская, королева Обѣихъ-Сицилій, супруга короля Фердинанда IV, 104, 136.
- Марія-Каролина, принцесса Обѣихъ Сицилій, см. Беррійская герцогиня.
- Марія - Клементина, эрцгерцогиня австрійская, супруга наслѣднаго принца Обѣихъ-Сицилій Франсуа-Жанвье-Жозефа де-Бурбонъ, († 1801 г.) 389.
- Марія-Луиза-Беатриса, дочь эрцгерцога Фердинанда Моденскаго, императрица австрійская, третья супруга имп. Франца I, 486, 553.
- Марія-Луиза де-Бурбонъ, инфанта испанская, королева Этрурии, 147, 539, 578, 592, 594, 603, 604, 614, 648, 703, 728, 729, 733. Ея сынъ, см. Шарль-Луи.
- Марія-Луиза-Леопольдина-Франциска-Тереза - Иозефа - Люція, эрцгерцогиня австрійская, императрица Франціи, супруга имп. Наполеона I, герцогиня Пармская, 27, 28, 52, 54, 55, 60, 68, 539, 614, 728, 734.
- Марія Павловна, Вел. Княгиня, супруга вел. герцога Саксенъ-Веймарскаго Карла-Фридриха, 340, 489, 618.
- Марія Феодоровна, рожд. принцесса Вюртембергская Софія-Доротея, вдовствующая Императрица всероссійская, вдова Имп. Павла I, 43, 76, 79, 80, 83, 84, 100, 114, 118, 125, 127, 132, 139, 142, 164, 179, 300, 302, 312, 328, 342, 370, 373, 489, 528, 618, 656, 707, 726.
- Марковичъ, русскій курьеръ, 532.
- Мармонъ, Огюстъ - Фредеригъ- Луи-Фиссе де,-герцогъ Рагузскій, маршалъ

- Франціи, 4, 93, 121, 160, 188, 249, 359, 360, 659.
- Мартенсъ, Федоръ Федоровичъ, т. с. профессоръ Международнаго права въ Спб. Университетѣ, 532.
- Мартенъ, быв. полковникъ войскъ Рейнск. союза, 488.
- Маршанъ, гр. Жанъ-Габріэль, франц. генераль, 157, 160, 161, 169.
- Марэ, Гюгъ-Берваръ, герцогъ Бассано, франц. государственный дѣятель, статсъ-секретарь и министръ иностр. д. въ періодъ первой Имперіи, 52, 113, 157, 158, 448, 600.
- Массена, Андре, герцогъ Риволи, принцъ Эсслингенскій, маршалъ Франціи, 69, 155, 157, 158, 161, 168.
- Мегэ-де-ла-Тушъ, Жанъ-Клодъ-Ипполитъ, франц. журналистъ, 91.
- Меріанъ-де-Фалькашъ, бар. Андре-Адольфъ, дѣйст. ст. сов., комиссаръ-ликвидаторъ, филологъ, 699.
- Мерленъ, Антуанъ - Франсуа - Эженъ, сынъ Филиппа-Антуана М., франц. генераль, 318.
- Мерленъ-де-Дуэ, гр. Филиппъ-Антуанъ, франц. политическій дѣятель, быв. членъ Конвента и членъ Палаты представителей въ періодъ Ста-дней, 318.
- Меттернихъ - Виннебургъ - Оксенгаузенъ, кн. Климентъ-Венцеславъ-Лотаръ, австрійск. государственный канцлеръ и министръ иностр. д., 28, 36—38, 65, 196, 201, 256, 263, 279, 286, 289, 297, 317, 318, 325, 501, 564, 588, 600, 635, 700, 708, 727.
- Мильо (Milhaud), гр. Жанъ-Баптистъ, быв. членъ Конвента, франц. кавалерійскій генераль, 288.
- Мина, донъ Франциско Эспозъ испанскій генераль, 107, 109, 110.
- Министръ полиции въ Россіи, см. Балашовъ.
- Мировой судья округа Сентъ-Антуанъ въ Парижѣ, см. Пинатель.
- Миръ - Даудъ - Задуръ-эль-Меликъ, персидскій посланникъ во Франціи, 518.
- Митрополитъ католическій въ Россіи, см. Сестренцевичъ.
- Михаилъ Павловичъ, Вел. Князь, 118, 340, 489.
- Моле, гр. Луи-Матье, членъ Палаты представителей въ періодъ Ста-дней, пэръ Франціи, 285, 659.
- Молини, бар. Франсуа-Ромуальдъ-Александръ, франц. морской капитанъ, начальникъ Шербургскаго порта въ 1814 г., затѣмъ контръ - адмираль, 102.
- Монливо, гр. Казимиръ-Морисъ Гюионъ, префектъ Изерскаго департамента въ 1816 г., 502.
- Монпансье, Франсуаза - Луиза - Каролина, принцесса Орлеанская, дочь герцога Орлеанскаго, 467.
- Монпеза, маркизь Леопольдъ - Огюстенъ-Жанъ-Жозефъ д'Энези, быв. капитанъ гвардіи русской службы, затѣмъ франц. полковникъ, 357, 358.
- Монронъ, Казимиръ, франц. политическій агентъ, другъ Таллейрана, 105, 191, 320.
- Monsieur, см. Артуа.
- Монталамберъ, бар. Маркъ - Ренэ - Анна-Марія де Трионъ, франц. полномочный министръ въ Штутгартѣ, 566.
- Монтескью - Фезансакъ, Франсуа-Ксавье - Маркъ - Антуанъ, аббатъ, франц. государственный дѣятель, членъ временнаго правительства 1814 г., мин. внутр. дѣлъ, пэръ Франціи, 6, 7, 19, 25, 26, 37, 50, 58, 88, 89, 133, 144, 425.
- Моренъ, бар. Антуанъ, франц. генераль, 73, 81—83, 97.
- Моро, рожд. Гюло, вдова генерала, 22.
- Мортемаръ, Казимиръ - Луи - Викторьенъ де - Рошшуаръ, герцогъ, франц. генераль-маіоръ національной гвардіи въ Парижѣ, вполн. посолъ въ Россіи, 321.
- Мортъе, Эдуардъ - Адольфъ - Казимиръ-Жозефъ, герцогъ Тревизскій, маршалъ Франціи, 161, 165, 175.

- Мутонъ-Дювернэ, бар. Режи-Бартели, франц. генераль, 507.
- Мутонъ, графъ Жоржъ Лобау, франц. генераль, затѣмъ маршалъ, 237.
- Мюратъ, Іоакимъ, маршалъ Франціи, король неаполитанскій, шуринъ имп. Наполеона I, 33, 38, 43, 51, 52, 54, 61, 62, 77, 82, 83, 90, 122, 126, 130, 131, 145, 159, 193, 196, 201, 327, 329, 335.
- Мюфлингъ, бар. Фридрихъ-Карль-Фердинандъ, прусскій генераль, 217, 256, 282, 334, 340.
- Мэзонъ, гр. Николай-Жозефъ, впол. маркизь, франц. генераль, военный губернаторъ Парижа, затѣмъ маршалъ Франціи, 121, 139, 159, 160, 249.
- Мэкинтошъ, 131.
- Мэстръ, гр. Жозефъ де-, сардинскій полномочный министръ въ Спб., 77, 395, 415, 516, 635.
- Нагель, тотъ Амисень, бар. Анна-Вильемъ-Карель, нидерландскій мин. иностр. д., 228, 443, 630.
- Наполеонъ I Бонапартъ, франц. императоръ, 18, 23, 27, 35, 37, 38, 41, 42, 50—52, 54, 57, 59—61, 66, 67, 69, 87, 91, 107, 113, 130, 131, 145, 152—174, 177—182, 184—191, 194—199, 201, 203, 204, 207—212, 216—220, 222, 224, 225, 234—236, 239, 240, 242, 244, 245—247, 249—253, 258—260, 264, 266, 267, 270, 272, 275—277, 279, 280, 282—286, 288—290, 293, 295, 296, 299, 300, 317, 320, 324, 337, 345, 351, 354, 363, 368, 375, 384, 406, 426, 448, 468, 480, 487, 502, 520, 525, 527, 541, 542, 557, 594, 614, 627—630, 634, 636—638, 648, 675, 677, 712, 713.
- Наполеонъ II, Франсуа-Шарль-Жозефъ, король римскій, провозглашенный французскимъ императоромъ, герцогъ Рейхштадтскій, сынъ имп. Наполеона I, 169, 270—272, 317, 332, 393, 594, 614, 648, 728.
- Нарышкинъ, Иванъ Александровичъ, оберъ-церемоніймейстеръ, 79, 137.
- Неаполитанскій король, см. Мюратъ.
- Неаполитанскій наследный принцъ, см. Франсуа-Жанвье-Жозефъ.
- Ней, Аглая-Луиза-Огье де Ласканъ, супруга Мишеля Н., 345.
- Ней, Мишель, герцогъ Эльхингенскій, маршалъ Франціи, 4, 93, 161, 164—168, 329, 336—338, 344, 345, 349.
- Нессельроде, гр. Елса Карловна, дочь гр. Карла Васильевича, впол. супруга кн. Михаила Иринеевича Хрептовича, 220, 249, 370, 424, 481.
- Нессельроде, гр. Марія Дмитріевна, рожд. Гурьева, 11, 14, 15, 22, 95, 194, 201, 220, 249, 275, 329, 340, 370, 390, 405, 424, 481, 643.
- Нессельроде, гр. Карль Васильевичъ (Карль-Робертъ), статсъ-секретарь при докладахъ по иностранной части 72, 80, 84, 97, 106, 147, 179, 207, 254, 255, 312, 319, 359, 371, 395, 453, 458, 482, 486, 487, 489—491, 514, 515, 517, 519, 524, 525, 532, 553, 554, 635, 636, 643, 660, 676, 678, 683, 707, 709—711, 738.
- Николай Павловичъ, Вел. Князь, впол. Императоръ всероссійскій, 127, 335, 340, 489, 521.
- Нойль, гр. Антуанъ-Клодъ-Доминикъ-Жюсть, франц. посолъ въ Россіи, затѣмъ герцогъ Муши и принцъ де-Пуа, 38—40, 51, 53, 55, 56, 63, 71, 80, 94, 98, 301—303, 342, 358, 369, 389, 397, 415—419, 421—423, 433, 447, 453, 467, 482, 483, 576, 620, 685.
- Ноаль, гр. Франсуаза-Ксаверія - Меланія - Оюрина, рожд. Таллейранъ, супруга гр. Антуана-Клода Н., 51, 285, 295.

- Ожаровскій, гр. Адамъ Петровичъ, ген.-адъютантъ Имп. Александра I, 598.
- Ожеро, Пьеръ-Франсуа-Шарль, герцогъ Кастильонскій, маршалъ Франціи, 502, 552.
- Озеровъ, Петръ Ивановичъ, тверской губернаторъ, 312.
- Оксфордъ, гр. Джени-Элизабетъ, рожд. Скоттъ, супруга гр. Эдварда О., 119.
- Оксфордъ, гр. Эдвардъ Гарли, 119, 122, 141.
- Оранская принцесса, см. Анна Павловна.
- Оранскій принцъ, см. Вильгельмъ-Фридрихъ-Георгъ.
- Орлеанская герцогиня, Мари-Амели, принцесса Обѣихъ-Сицилій, 74, 171, 467.
- Орлеанскій герцогъ, Луи-Филиппъ, затѣмъ король Франціи, 12, 14, 18, 74, 135, 152, 154, 161, 190, 204, 233, 234, 276, 316, 319, 346, 347, 355, 367, 369, 382, 399, 412, 598.
- Орнано, гр. Филиппъ-Альфонсъ, франц. генераль, затѣмъ маршалъ, 336.
- Освальдъ, сэръ Джонъ, англійскій генераль, 264.
- Осмонъ, маркиза Элеонора, рожд. Диллонъ, супруга марк. Ренэ-Эсташа О., 394, 405.
- Осмонъ, маркизь Ренэ-Эсташъ, франц. посоль въ Туринѣ, затѣмъ въ Лондонѣ, 37, 39, 52, 55, 70, 339, 369, 394, 442, 531, 562, 565, 645, 658, 677, 716, 722, 730.
- Отрантскій герцогъ, см. Фуше.
- Отто, гр. Луи Гильомъ де-Мослау, франц. дипломатъ, помощникъ государств. секретаря по иностр. д. въ періодъ Ста-дней, 319.
- Пааръ, гр. Жанъ-Батистъ, австр. полковникъ, адъютантъ фельдмаршала Шварценберга, по особому порученію въ Спб., 415, 445, 467.
- Павелъ I Петровичъ, императоръ всероссійскій, 41, 119, 515.
- Пакье, бар. Этьенъ-Дени, франц. государственный дѣятель, предсѣдатель Палаты депутатовъ, 310, 473, 485, 504, 651, 659, 660, 668, 694, 695.
- Палатинъ венгерскій, см. Юсифъ-Антонъ-Юганнъ.
- Пальмела, гр. Педро де Суза-Гольштейнъ, португальскій уполномоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ, полномочн. министръ въ Парижѣ, 579.
- Парижскій губернаторъ, см. Мэзонъ.
- Паролетти, Гаэтанъ - Камилъ - Тома, франц. генераль, родомъ изъ Пьемонта, 488.
- Пасторэ, гр. Клодъ-Эммануэль Жозефъ-Пьеръ, франц. политическій дѣятель, пэръ Франціи, 659.
- Патріоты 1816 г., франц. заговорщики, 488, 492, 502, 507, 541, 552, 558, 589.
- Паулуччи, маркизь Филиппъ Осиповичъ, генераль-лейт., Рижскій военный губернаторъ, 328, 395.
- Пераллада, гр. Антонио-Марія де-ла-Консепсионъ Рокаберти де-Демето, испанскій посоль въ Парижѣ, 692, 693.
- Перрего, гр. Альфонсъ, пэръ Франціи въ періодъ Ста-дней, 157.
- Петръ III Θεодоровичъ, имп. всероссійскій († 1762 г.), 515.
- Пизарро, кавалеръ донъ-Хозе-Гарсія де-Леонъ и-, испанскій министръ иностранныхъ дѣлъ, 725.
- Пинателъ, мировой судья Сентъ-Антуанскаго предмѣстья въ Парижѣ, въ мартѣ 1815 г., 157.
- Пій VII, Грегорио-Луиджи-Барнабе Кьярамонти, папа римскій, 56, 62, 63, 145, 526, 629, 630, 712.
- Пиктонъ, сэръ Томасъ, англійскій генераль, 267.
- Пирэ, гр. Инполитъ-Мари-Гильонъ де-Ровивиненъ, франц. генераль, 328, 458, 521, 528, 539.
- Пишегрю, Шарль, франц. генераль, 91.

Пленье, (Pleignier), Жакъ, кожевникъ, замѣшанный въ заговорѣ Патріотовъ 1816 г., 884.

Повѣренные по дѣламъ: австрійскій въ Спб., см. Прово; испанскій въ Спб., 373; прусскій въ Гаагѣ, 601; прусскій въ Спб., 373; русскій въ Швейцаріи, см. Крюденеръ; С.-А. Соединенныхъ Штатовъ въ Спб., см. Гаррисъ, французскій въ Стокгольмѣ, см. Рюминъ шведскій въ Парижѣ см. Синьель.

Полиньякъ, герцогъ Жюль де-, пэръ Франціи, 293.

Полиньякъ, гр. Жюль-Огюсть-Арманъ-Марія, вносл. принцъ, младшій сынъ герцога Жюля де-, адъютантъ гр. д'Артуа ген.-инспекторъ національной гварціи, пэръ Франціи, 164, 293, 315, 364, 409, 437.

Полицейскій комиссаръ въ Парижѣ, 1815 г. 157.

Полномочные министры: отъ Австріи въ Парижѣ, см. Винцентъ; въ Спб., см. Лебцельтернъ. Отъ Англій въ Мюнхенѣ, см. Дрэкъ; въ Парижѣ, см. Фицъ-Рой Сомерсетъ; въ Спб. — Вальполь. Отъ Баваріи въ Спб. — Браи. Отъ Вюртемберга въ Спб. — Винценгероде. Отъ Даніи въ Парижѣ, см. Вальтерсторфъ. Отъ Испаніи въ Спб., см. Бардахи де Азара и Цеа. Отъ Нидерландовъ въ Лондонѣ, см. Фегель, Гейнрихъ; въ Парижѣ — Фегель, Робертъ. Отъ Португаліи въ Парижѣ, см. Пальмела и Лобо-да-Сильвейра; въ Спб. — Сальданыя. Отъ Пруссіи въ Парижѣ, см. Гольцъ; въ Спб. — Шёлеръ. Отъ Россіи въ Берлинѣ, см. Алопеусъ; въ Вѣнѣ — Штакельбергъ, въ Гаагѣ — Фуль; въ Константинополѣ — Строгоновъ; въ Мадридѣ — Татищевъ; въ Парижѣ — Поццо-ди-Борго; въ Рио - де - Жанейро — Балкъ-Полевъ; во Франкфуртѣ — Анштедтъ. Отъ Саксоніи въ Парижѣ, см. Ухтрицъ; въ Спб. — Эйвиздель. Отъ Сардиніи — Мэстръ. Отъ Сициліи въ Спб., см.

Серра-Каприола. Отъ Сѣв.-Ам. Соединенныхъ Штатовъ въ Парижѣ, см. Кроуфордъ и Галлаганъ; въ Спб., 341. Отъ Франціи въ Берлинѣ, см. Бонне; въ Гаагѣ — Ла-Туръ-дю-Пенъ-Гувернэ; въ Мюнхенѣ — Лагардъ; во Франкфуртѣ — Ренаръ. Отъ Швеціи въ Парижѣ, см. Стедингъ и Веттерштедтъ; въ Спб. — Левенгюльмъ.

Поммерель, бар. Франсуа-Ренэ Жанъ, франц. генералъ, 600.

Помощникъ Статсъ - Секретаря (Sous-secrétaire d'Etat) по министерству Юстиціи, см. Тринкелагъ.

Понтекуланъ, гр. Луи-Гюставъ-Дульсэ, франц. политическій дѣятель, пэръ Франціи въ періодъ Ста-дней, 157.

Порталь, бар. Пьеръ-Бартелеми, франц. государственный дѣятель, комиссаръ-ликвидаторъ, 660.

Портлендъ, герцогъ Вильямъ - Генри Кавендишъ-Скоттъ-Бентинкъ, англійск. государственный дѣятель, 62.

Послы: англійскій въ Вѣнѣ, см. Стюартъ, Чарльзъ-Вильямъ; въ Константинополѣ, см. Листонъ; въ Парижѣ — Веллингтонъ и Стюартъ; въ Спб. — Каскартъ и Стюартъ, Чарльзъ; испанскій въ Парижѣ — Пералада; въ Лондонѣ — Фернанъ-Нувець; неаполитанскій въ Вѣнѣ, см. Руффо; въ Парижѣ — Капель-Чикала; персидскій въ Россіи — Абдуль-Гассанъ-ханъ; португальскій въ Лондонѣ, см. Фунчалъ; въ Спб. и Парижѣ — Маріальва; русскій въ Персіи — Ермоловъ; сардинскій въ Парижѣ — Альфери-ди-Состенъ; французскій въ Константинополѣ, см. вьеръ; въ Лондонѣ — Осмонъ; въ Римѣ — Прессини; въ Туринѣ — Дальбергъ.

Потоцкій, гр. Левъ Севериновичъ, дипломатъ, по особой миссіи въ Парижѣ, 11, 268, 532, 642, 655, 684.

Поццо-ди-Борго, Шарль-Андрэ (Карлъ Осиповичъ), ген.-адъютантъ, чрезвыч. посланникъ и полномочн. министръ въ

- Парижъ, 1, 2, 5, 101, 106, 155, 157, 173, 198, 234, 376, 403, 405, 455, 491, 517, 520, 524, 532, 563, 572, 587, 617, 660, 676, 678—680, 683, 729, 739.
- Президентъ гельветическаго сейма, см. Виссъ.
- Прессиньи, Габриэль Кортуа де-, быв. епископъ, въ Сенъ-Мало, франц. чрезвычайный посолъ въ Римъ, 629.
- Префекты: Амьенскій, см. Сегье; Безансонскій, см. Ссей-Монбельяръ; Буржскій, см. Вильневъ; Шербургскій, см. Молини; Дижонскій, см. Террэ; Изерскій, см. Монливо.
- Принцы Бурбонскаго дома, 18, 67, 150, 165, 168, 202, 203, 208, 249, 315, 317, 331, 338, 350, 351, 366, 377, 398, 410, 429, 474, 551, 560, 566, 650, 665, 667.
- Прово, повѣренный по австрійск. дѣламъ въ Спб., 373, 618.
- Фуль (Фуль), Карль - Людвигъ - Августъ, генераль-лейт., полномочный министръ въ Гаагъ, 98, 267, 530, 577, 596, 601, 622, 643, 674.
- Пэришъ, Джонъ, гамбургскій негодциантъ, англійскаго происхожденія, 724
- Равв, Симонъ, франц. политическій дѣятель, депутатъ, 650.
- Рагузскій герцогъ, см. Мармонъ.
- Разумовскій, гр. Андрей Кирилловичъ, уполномоченный на Вѣнскомъ конгрессѣ и въ Парижѣ, 334.
- Раль, бар. Александръ Александровичъ, банкиръ въ Спб. 171.
- Ревель, кавалеръ Таонъ де-, графъ де-Пралунго, генуэзскій губернаторъ, сардинскій полномочный министръ въ главной квартирѣ союзныхъ армій во Франціи, въ 1815 г., 37.
- Реджю, герцогиня, см. Удино.
- Рейль, гр. Онора-Шарль-Мишель-Жозефъ, франц. генераль, затѣмъ маршалъ, 201, 237.
- Реймскій архіепископъ, см. Таллейранъ - Перигоръ, Александръ - Анжеликъ.
- Рейсъ-Эфенди, см. Сеидъ-эфенди.
- Ренаръ (Reinhard), гр. Шарль-Фредерикъ, франц. полномочный министръ на Франкфуртскомъ сеймѣ, 498, 531.
- Ривьеръ, маркизь Шарль-Франсуа де-Рифардо, франц. посолъ въ Константинополь, 89, 498, 529, 595, 631.
- Рикаръ, Этьенъ - Пьеръ - Сильвестръ, франц. генераль, пэръ Франціи, 249.
- Риксе, виконтъ Габриэль - Мари, префектъ Орнскаго департамента, отъ 1814 по 20 Марта 1815 г., 233.
- Римскій король, см. Наполсонъ II.
- Ришелье, герцогъ Арманъ-Эммануэль-Софи Септимани дю-Плесси, франц. министръ иностр. дѣлъ, пэръ Франціи, 133, 135, 166, 289, 315, 320, 321, 329, 332—334, 338, 339, 343, 348—350, 352, 355, 359—362, 364, 365, 366, 369—371, 376, 382, 383, 385, 386, 389—391, 398—404, 410, 413, 423, 426—432, 437, 438, 440, 441, 448, 460, 471, 473, 474, 488, 493, 494, 496, 498—501, 503—505, 507, 508, 513, 518, 522—524, 533—535, 541—546, 548, 556, 557, 560, 566, 567, 569, 576, 577, 586—588, 590, 591, 594—597, 602, 604—606, 608, 610—612, 615, 624, 626, 627, 630—632, 640, 645—649, 651, 654, 655, 666, 667, 670, 671, 674, 675, 678, 681, 682, 685, 697—721, 700, 702—706, 713, 718, 719, 723—725, 727, 732, 738.
- Робертъ, Жанъ-Батистъ Маглуаръ, франц. журналистъ, 696.
- Ровиго, см. Савари.
- Розенъ, бар. Григорій Владиміровичъ, генераль-маіоръ Преображенскаго полка, 358.
- Рокуръ, Марія-Антуанетта-Жозефъ Сосеротта, называемая Mademoiselle франц. актриса, 139, 148.
- Руайе-Колларъ, Пьеръ-Поль, франц. политическій дѣятель, вице-президентъ Палаты депутатовъ, 659.

*

- Румянцовъ, гр. Николай Петровичъ, канцлеръ Россійской имперіи, 73, 300, 312, 434, 507, 708.
- Русскій генеральный консулъ въ Филадельфіи, см. Козловъ.
- Руффо, командиръ Альваръ, Неаполитанскій посолъ въ Вѣнѣ, 370.
- Рюминьи, гр. Мари-Ипполитъ де Гелли, секретарь франц. посольства и повѣренный по дѣламъ Франціи въ Стокгольмѣ, 575.
- Савари, Анна-Жанъ-Мари-Ренэ герцогъ Ровиго, франц. генералъ, быв. министръ полиціи, 113, 157, 158, 167, 173, 528.
- Савари, Марія - Шарлотта-Фелиситэ, рожд. Фодоа - Сеганвиль, герцогиня Ровиго, 113.
- Салтыковъ, кн. Николай Ивановичъ, ген.-фельдмаршалъ, предсѣдатель Государственнаго Совѣта, 380, 458, 528, 553.
- Сальданья де-Гама, кавалеръ Антоніо, португальскій полномоч. министръ въ Спб., одинъ изъ уполномоченныхъ на Вѣнскомъ конгрессѣ, 302, 521, 635, 726.
- С.-Петербургскій губернаторъ, 312.
- Гражданскіе губернаторы, см. Бакунинъ, Щербининъ; военный губернаторъ, см. Вязмитиновъ.
- Санъ-Карлосъ, герцогъ Хозе-Мигель де-Карвахаль, испанскій первый министръ и государственный секретарь, 18.
- Священникъ церкви Св. Рока въ Парижѣ, см. Мардюэль.
- Себастиани, гр. Франсуа-Орасъ-Бастіенъ, франц. генералъ, затѣмъ маршалъ, 137, 157, 158, 523.
- Севаллосъ, донъ-Педро де-, испанскій мин. ин. д., 725.
- Северинъ, Димитрій Петровичъ, секретарь посольства въ Мадридѣ, 327.
- Сегюръ, гр. Филиппъ-Поль, франц. генералъ и писатель, 137.
- Сегье, Максимпліанъ, префектъ Сомм-скаго деп. въ 1816 г., 504, 624.
- Сейдъ-эффенди (рейсъ-эффенди), мин. иностр. дѣлъ въ Турціи, 595.
- Секретари французскаго посольства въ Спб., 52, 138, 195, 226, 250, 299; см. Ла-Муссэ, Гальцъ-Мольвираде и Сенъ-Викторъ.
- Сенъ-Викторъ-де-Кастильонъ, секретарь франц. посольства въ Спб., 52, 83, 656, 678, 687, 706.
- Сенъ-Жюльенъ, гр. Юганъ-Юсифъ, австр. генералъ, бывший полномочн. министромъ въ Россіи, 607.
- Сенъ-Кристофъ, 10.
- Сенъ-Лё, герцогиня де-, см. Гортензія.
- Сенъ-При (Saint Priest), виконтъ Эммануэль-Луи-Мари-Гиньяръ, полковникъ русской службы, затѣмъ камергеръ герцога Ангудемскаго, 114, 128.
- Сераковскій, гр. Юсифъ, польскій генералъ на франц. службѣ, 384, 402.
- Серра-Каприола, герц. Антоніо Мареска Доннорсо, полномочн. министръ Обѣихъ-Сицилій въ Спб., 77, 82, 395, 635, 688, 709, 712, 713.
- Серръ, гр. Пьеръ - Франсуа - Эркуль, франц. государственный дѣятель, депутатъ, 659.
- Сестренцевичъ - Богушъ, Станиславъ, католическій митрополитъ, 48, 86, 93, 95.
- Силлемъ, Мартинъ-Готлибъ, сенаторъ въ Гамбургѣ, по особой миссіи въ Парижѣ, 660.
- Симеонъ, гр. Жозефъ-Жеромъ, франц. политическій дѣятель, вице-президентъ Палаты депутатовъ, 659.
- Симонъ, изъ Меца, называемый также Симонъ де-Брїей, начальникъ вольнаго отряда въ Нижнерейнскомъ деп., въ 1815 г., 617.
- Синьель (Signeul), Э., повѣренный по дѣламъ Швеціи въ Парижѣ, 102.

- Смитъ, сэръ Вильямъ Сидней, англ. адмиралъ, 530, 554.
- Соболевскій, гр. Игнатій, польскій министръ и государственный секретарь, 604, 605, 631, 632, 639.
- Сперанская, Елизавета Михайловна, дочь Миханла Михайловича С., затѣмъ супруга сенатора Александра Алексѣевича Фролова-Багрѣева, 656.
- Сперанскій, Кузьма Михайловичъ, причисленный къ деп. герольдіи, братъ Миханла Михайловича С., 656.
- Сперанскій, гр. Миханлъ Михайловичъ, быв. Государственный секретарь, Пензенскій губернаторъ, членъ Госуд. Сов. 633, 656.
- Ссей-Монбельяръ, гр. Пьеръ-Жоржъ, префектъ Дубскаго деп. въ 1816 г., 518.
- Сталь-Гольштейнъ, бар. Анна-Луиза-Жермена Неккеръ, франц. писательница, 10, 694, 696.
- Сталь - Гольштейнъ, бар. Августъ-Людвигъ, атташе шведскаго посольства въ Парижѣ, литераторъ, 377.
- Стедингъ, гр. Людвигъ - Богуславъ Куртъ, шведскій полномочн. министръ въ Парижѣ, 13.
- Строгоновъ, бар., затѣмъ графъ, Григорій Александровичъ, полномочн. министръ въ Константинополѣ, 457, 484, 595, 605, 631.
- Стюартъ, лордъ Чарльзъ-Вильямъ, англ. посолъ въ Вѣнѣ, братъ лорда Кастльри, 99, 286.
- Стюартъ, сэръ Чарльзъ, англійск. полномоч. министръ, затѣмъ посолъ въ Россіи, 12, 14, 22, 34, 202, 224, 227, 228, 251, 255, 272, 283, 285, 320, 351, 355, 356, 377, 378, 383, 384, 389, 391, 392, 399, 402, 412, 431, 432, 444, 449, 450, 452, 549, 560, 589, 612, 614, 645, 671, 686, 694, 696, 698, 700, 701, 720, 726, 738, 739.
- Суза-Ботельо, маркиза Аделаида-Марія-Эмилиа Фильбель, вдова гр. Флаго, франц. писательница, 137.
- Сультъ, Николай-Жанъ де-Діе, герцогъ Далматскій, маршалъ Франціи, военный министръ, 13, 93, 123—126, 131, 136, 137, 143, 159—161, 177, 188.
- Сьевракъ, 117.
- Сюрюгъ (Surugue), 117.
- Сюше, Луи-Габріэль, герцогъ Альбуфера, маршалъ Франціи, 50, 93, 152, 155, 161, 279, 550, 552.
- Табарье, виконтъ Мишель - Мари-Этьенъ-Викторъ, франц. инспекторъ смотровъ, начальникъ фондоваго отдѣла военнаго министерства, затѣмъ помощникъ статсъ-секретаря по военному вѣдомству, 178, 188.
- Таваннъ, франц. генералъ, 157.
- Таллейранъ-Перигоръ, Александръ-Анжеликъ, архіепископъ Реймскій, затѣмъ Парижскій кардиналъ, 10.
- Таллейранъ-Перигоръ, гр. Огюстъ-Луи, франц. полномочный министръ при Гельветической конфедераціи, 162.
- Таллейранъ - Перигоръ, Катерина-Ноэлла, принцесса Беневентская, рожд. Ворле, вдова Грана, супруга Шарля-Мориса Т., 523.
- Таллейранъ-Перигоръ, Шарль-Морисъ, герцогъ Беневентскій, франц. государственный дѣятель, министръ иностр. д., 3, 4, 6, 9—15, 17, 18, 20, 25, 32, 33, 36—39, 50—53, 56, 58, 65, 66, 73, 86, 88, 89, 92, 94—96, 100—104—107, 109, 111, 115, 123, 137, 138, 144, 145, 164, 175, 191, 201—204, 221, 223—226, 237, 238, 241, 249, 263, 264, 267, 269, 270, 273, 282, 283, 285—288, 310, 324, 325, 333, 338, 357, 363, 377, 382, 398, 399, 441, 448, 485, 495, 496, 503, 504, 523, 533, 545, 551, 586, 608, 609, 625, 627, 655, 666—668, 671, 694—696, 724.
- Тарайръ, см. Таваннъ.

- ТАРЕНТСКИЙ ГЕРЦОГЪ, см. Макдональдъ,
- ТАТИЩЕВЪ, Дмитрій Павловичъ, полномоч. министр въ Мадридѣ, 39, 54, 55, 569, 603, 604, 622, 654, 655, 687, 702, 725, 732, 734.
- ТАУЭНЦИНЪ-ФОНЪ-ВИТТЕНБЕРГЪ, гр. Богуславъ - Фридрихъ - Эммануилъ, прусскій генераль, 314.
- ТВЕРСКОЙ ГУБЕРНАТОРЪ, см. Озеровъ Петръ Ивановичъ.
- ТЕРРА, Клодъ - Ипполитъ, префектъ Котъ-д'Орскаго деп. въ 1814 и 1815 гг., 157.
- ТИЛЕ, Людвигъ Густавъ фонъ,- прусскій полковникъ, затѣмъ генераль, 313.
- ТИЛЛИ-БЛАРЮ, маркизь Франсуа-Анри Илеръ, первоначально на русской службѣ, затѣмъ франц. генераль лейтенантъ королевской гвардіи, 179.
- ТИЛЛИ-БЛАРЮ, рожд. виконтесса Вилли, мать Франсуа-Анри Т.-Б., 179.
- ТОЛДЕРОНЪ, Эдме-Анри-Шарль, рѣзчикъ, замѣшанный въ заговорѣ патриотовъ 1816 г., 488.
- ТОЛСТОЙ, гр. Николай Александровичъ, оберъ-гофмаршалъ, 22, 179.
- ТОРМАСОВЪ, гр. Александръ Петровичъ, генераль отъ кавалеріи, главнокомандующій и управляющій по гражданской части въ москов. губерніи. 633.
- ТРАВО, бар. Жанъ-Пьеръ, франц. генераль, 467, 479, 480.
- ТРЕВИЗСКІЙ ГЕРЦОГЪ, см. Мортъе.
- ТРИНКЕЛАГЪ, Шарль-Франсуа, франц. депутатъ, помощникъ Статсъ-Секретаря по Министерству Юстиціи, 723.
- ТРОГОВЪ, гр. Іоакимъ - Симонъ - Луи, франц. генераль - адъютантъ гр. д'Артуа, 249.
- ТУРТОНЪ, Луи, франц. генераль, помощникъ начальника Штаба Парижской Национальной гвардіи, 321.
- ТЮРИЖЪ, г-жа, 111.
- ТЮФЯКИНЪ, кн. Петръ Ивановичъ, директоръ Имп. театровъ, 642.
- УВАРОВЪ, гр. Сергій Семеновичъ, стат. сов., писатель, 726.
- УВАРОВЪ, гр. Федоръ Петровичъ, генераль-лейт., 508.
- УВРАРЪ, Габріэль - Жюльенъ, франц. финансистъ, 320, 325.
- УДИНО, Марія-Шарлота-Евгенія-Жюльена, герцогиня Реджіо, рожд. де-Куси, супруга Шарля-Николая У., статсъ-дама герцогини Беррійской, 485.
- УДИНО, Шарль-Николай, герцогъ Реджіо, маршалъ Франціи, начальствующій національной гвардіей въ Парижѣ, 161, 165, 188, 249, 272, 321, 322, 394.
- УЗЕЛИ, сэръ Горъ, англійскій полномочн. министръ въ Персіи, 84.
- УПолномоченные Португальскіе въ Парижѣ, см. Пальмела и Лобо-да-Сильвейра.
- УПолномоченные 4 союзныхъ державъ въ Парижѣ (конференціи ихъ): отъ Россіи—Поццо ди-Борго; отъ Англии—Чарльзъ Стюартъ; отъ Австріи—Винцентъ; отъ Пруссіи—Гольцъ (см. эти фамиліи); 309, 329, 330, 334, 336, 352, 361, 366, 370, 388, 402, 406, 430, 437, 442, 443, 470, 476, 496, 505, 524, 525, 549, 559, 561, 567, 572, 575, 577—579, 588, 593, 594, 596, 602—604, 610—614, 617, 625, 644, 645, 648, 654, 664, 671, 674, 675, 681, 683, 690, 691, 698—705, 718 — 721, 728, 731 — 735, 739.
- УХТРИЦЪ, бар. Эмиль, саксонскій полномочн. министръ въ Парижѣ, 326.
- ФАБРИ-ШАЙЛАНЪ, начальникъ кабинета въ министерствѣ полиціи, членъ палаты представителей въ періодъ Стадней, 346, 403.
- ФАГЕЛЬ, бар. Гейнрихъ, нидерландскій полномочный министръ въ Лондонѣ, 392.
- ФАГЕЛЬ, баронъ Робертъ братъ бар.

Гейбриха, Нидерландскій генераль, полномочный министр въ Парижѣ, 98, 392, 393, 437, 443, 477, 674.

Фалькъ, бар. Антонъ-Рейнгартъ, голландскій государственный секретарь, 444, 477.

Фельтрскій герцогъ, см. Кларкъ.

Феншо, или Феншъ (Fanshawe), Григорій Андреевичъ, тит. сов., 625, 626.

Фердинандъ IV, король неаполитанскій, 14, 32, 52, 82, 83, 91, 263, 335, 370, 467, 526.

Фердинандъ VII, король испанскій, 12, 18, 32, 62, 83, 119, 133, 578, 603, 604, 622, 693, 711, 725, 728—734.

Фернанъ-Нунецъ, гр. Карлосъ Гутьеречь-де-Лосъ-Рюсъ, герцогъ Монтелано, испанскій посолъ въ Лондонѣ, по особой мисси въ Парижѣ 9, 12, 13, 614.

Ферранъ, гр. Антуанъ-Франсуа-Клодъ, франц. директоръ почтъ, пэръ Франціи 88.

Фицъ-Джемсъ, герцогъ Эдуардъ, пэръ Франціи, полковникъ конной національной гвардіи въ Парижѣ, 364.

Фицъ-Рой-Сомерсетъ, лордъ Джемсъ-Генри, вполн. лордъ Рагланъ, секретарь англійскаго посольства въ Парижѣ, затѣмъ полномочный министръ, по отъѣздѣ съ Вѣнскаго конгресса герцога Веллингтона, 163, 588.

Фицъ-Рой-Сомерсетъ, лэди Эмилиа-Гарриэтъ Уэльсли-Поль, супруга лорда Джемса-Генри, племянница герцога Веллингтона, 588.

Флаго, гр. Огюстъ-Шарль-Жозефъ, франц. генераль, 122, 128, 135—137, 143, 157.

Флогергъ, (Flauguergues), Пьеръ-Франсуа, вице-президентъ палаты представителей въ періодъ Ста-дней, 276, 277.

Франкини, братья Антонио и Франческо-Эудженіо, быв. переводчики Венеціанской республики въ Константи-

нополѣ, назначенные затѣмъ оба драгоманами французскаго посольства, послѣ занятія Венеціи французами, 253.

Францискъ I, король Франціи, 629.

Французскіе комиссары-ликвидаторы въ 1816 г., 505, 704, 739; см. также Порталь и Дюдонъ.

Французскіе министры, французское министерство, французское правительство, 16, 17, 19, 20, 25, 26, 29, 35, 38, 50, 57—59, 68, 88, 91, 112, 125, 138, 140, 148, 149, 154, 157, 159, 160, 164, 166, 169, 197, 202, 206, 237, 238, 248, 260, 269, 283, 291, 292, 296, 309—311, 316—318, 320, 322, 323, 332, 333, 336, 338, 348, 349, 360, 362—366, 368, 372, 374, 375, 377, 379, 382—385, 387, 388, 390, 393, 394, 397—399, 402, 404—411, 414, 425, 426, 428—431, 438—441, 444, 447—451, 454, 456, 457, 459—466, 468—474, 488, 490, 495, 496, 500, 508—511, 516, 518, 530, 532—534, 536, 541—545, 547—549, 553, 556, 558—562, 566, 567, 569, 576, 578, 581—583, 586—593, 601, 602, 605, 606, 608—610, 613, 615, 617—621, 623—625, 627—630, 632, 639—641, 643—645, 648—653, 657, 659, 561—664, 666—671, 673, 674, 676, 678—680, 683, 685—687, 690—692, 694, 698—700, 705, 706, 714, 719, 720, 721—724, 727, 729, 739.

Французы, укрывшіеся въ Бельгію въ періодъ Ста дней, 385, 392, 393, 443, 444, 451, 452, 468, 469, 476—478, 481, 490, 491, 506, 522, 549, 596, 612, 616, 617, 619, 630, 643, 652, 654, 657.

Францъ I, императоръ австрійскій, 27, 289, 292, 311, 329, 334, 393, 415, 455, 497, 499, 516, 525, 552, 553, 600, 607, 718, 719, 728, 734.

Францъ - Януарій - Иосифъ, кронпринцъ Обвяхъ-Сицилій, затѣмъ король подъ именемъ Франца I, 389.

- Фредерика - Доротея - Софія - Вильгельмина**, принцесса Баденская, супруга шведскаго короля Густава IV Адольфа, сестра русской Императрицы Елизаветы Алексѣевны 81.
- Фрессинэ**, бар. Филиберъ, франц. генераль, 122.
- Фридрихъ - Августъ**, король Саксонскій, 13, 121, 136, 145, 146, 151, 253, 326, 327, 532.
- Фридрихъ - Вильгельмъ - Карлъ**, нидерландскій принцъ, сынъ короля Вильгельма I, 189.
- Фридрихъ - Вильгельмъ III**, король прусскій, 45, 151, 227, 228, 267, 292, 313, 314, 327, 329, 334, 346, 418, 455, 457, 497, 531, 565.
- Фридрихъ**, король вюртембергскій 618, 689.
- Фримонъ**, бар. Жанъ-Мари, австрійскій генераль, 279.
- Фунчаль**, гр. Домингосъ-Антонио де-Суза-Кутиньо, португальскій посолъ въ Лондонъ, по особой мисси въ Парижъ, 12, 13.
- Фурнье**, Жанъ-Луи, французскій генераль, 137.
- Фуше-де-ла-Фельберъ**, франц. военноплѣнный въ Нарвѣ, 98.
- Фуше**, Жозефъ, герцогъ Отрантскій, франц. министръ полиціи, членъ временнаго правительства, 19, 21, 28, 35, 93, 157, 167, 174, 186, 191, 192, 199, 203, 204, 218, 219, 221, 223, 235, 236, 245, 253, 270—272, 280, 283, 285—289, 318, 319, 327, 338, 346, 363, 403, 495, 545, 596.
- Фьева**, Жозефъ, франц. публицистъ 627.
- Хитрово**, Анна Михайловна, рожд. кн. Голенищева-Кутузова, дочь кн. Михаила Илларионовича К., супруга Николая Захаровича Хитрово.
- Хуанъ**, принцъ Бразильскій, затѣмъ король португальскій подъ именемъ Юанна VI, 521, 731, 732.
- Цел-Бермудецъ**, донъ Франциско, испанскій полномоч. министръ въ Спб., 635, 643, 657, 686, 709, 712, 728, 729, 750, 733, 734.
- Цитенъ**, гр. Гансъ - Эрнестъ - Карлъ, прусскій генераль, командующій оккупационнымъ корпусомъ въ Парижѣ, впол. фельдмаршалъ, 465, 466.
- Чарторыйскій**, кн. Адамъ - Георгъ (Адамъ Адамовичъ), членъ Государственнаго Совѣта 54, 55.
- Чернышевъ**, графъ, затѣмъ князь Александръ Ивановичъ, ген.-адъютантъ Государя, 289, 553.
- Шампани**, Жанъ-Батистъ Номперъ де-герцогъ Кадорскій, быв. мин. ин. д. при первой Имперіи, пэръ Франціи въ періодъ Ста-дней 157.
- Шарлемонъ**, гр., рожд. лэди Анна Бирмингамъ, супруга гр. Френсиса Ш. 131.
- Шарлемонъ**, гр. Френсисъ - Вильямъ Каульфельдъ де, -131.
- Шарлотта - Августа**, дочь англійскаго принца-регента Георга, супруга Саксенъ-Кобургскаго принца Леопольда 420.
- Шарлотта**, прусская принцесса (Фредерика - Луиза - Шарлотта - Вильгельмина, впол. въ Россіи, Александра Ѳеодоровна), невѣста Вел. Кн. Николая Павловича (затѣмъ Императрица всероссійская), 340.
- Шарль-Луи де Бурбонъ**, быв. король Этрури, герцогъ Лукскій, затѣмъ герцогъ Пармскій 603, 604, 687.
- Шартранъ**, Жанъ - Ипполитъ - Себастьянъ, франц. генераль, 507.
- Шатобрианъ**, виконтъ Франсуа-Ренэ, франц. литераторъ и политическій дѣятель, членъ Академіи, 124, 126, 136, 142, 188, 202, 221, 625—627, 640, 642, 648, 668.

- Шаховская**, княжна Варвара Петровна, затѣмъ супруга гр. Павла Андреевича
- Шувалова** (во 2-мъ бракѣ замужемъ за Полье, въ 3-мъ за княземъ ди Бутера), 484.
- Шварценбергъ**, кн. Карлъ-Флиппъ, австр. фельдмаршалъ, 172, 214, 257, 415.
- Шведскіе кронпринцъ и кронпринцесса**, см. Бернадотъ.
- Шелеръ**, Рейнгольдъ-Отто-Фридрихъ-фонъ, прусскій генераль, полномочный министръ въ Сиб., 77, 84, 584, 688, 708,
- Шелль**, Максимилианъ-Самсонъ-Фридрихъ, литераторъ и издатель, состоящій при прусскомъ посольствѣ въ Парижѣ, 334.
- Шильденъ**, баронъ, прусскій обер-гофмейстеръ 340.
- Шлегель**, Карлъ - Вильгельмъ-Фридрихъ, нѣмецкій публицистъ и литераторъ 10.
- Шписъ**, надв. сов., секретарь посольства въ Парижѣ 14, 165, 171.
- Штакельбергъ**, гр. Густавъ Оттоновичъ, полномоч. министръ въ Вѣнѣ 413, 461, 569, 682, 728, 734, 740.
- Штейгентешъ**, бар. Августъ-Эрнестъ, австр. министръ въ Копенгагенѣ, по особой миссиі въ Сиб., 374, 394, 445, 483, 527, 539, 553, 563, 564, 569, 607, 618.
- Шуазель**, Клодъ - Антуанъ - Габріэль, герцогъ де, -пэръ Франціи, 659.
- Шуваловъ**, гр. Павелъ Андреевичъ, генераль-адъютантъ Имп. Александра I., 300, 484.
- Щербатовъ**, кн. Алексѣй Григорьевичъ, ген.-адъютантъ Государя, 633.
- Щербининъ**, Сементъ Александровичъ, дѣйств. ст. сов., Сиб. гражданскій губернаторъ, 553.
- Эйнзидель**, гр. Георгъ, саксонскій полномочный министръ въ Сиб., 689.
- Эксбриджъ**, гр. Генри-Вильямъ Пэдджетъ, англ. генераль-лейтенантъ, начальствующій кавалеріей въ Бельгій, 201, 266.
- Эксельмансъ**, гр. Реми-Жозефъ-Издоръ, франц. генераль, затѣмъ маршалъ Франціи, 125, 128, 130, 131, 133, 135, 137, 142, 143, 149, 157.
- Эксмоусъ**, (Exmouth) виконтъ Эдвардъ Пелью, англійскій адмиралъ, 717.
- Эрлонъ**, см. Друэ д'Эрлонъ.
- Эрцгерцогиня австрійская**, супруга наслѣднаго принца Объихъ Сицилій см. Марія-Клементина.
- Эрцгерцогъ**, палатинъ венгерскій, см. Юсифъ-Антонъ-Юганнь.
- Эстерманъ** (Hestermann), 116.
- Юсуповы**, князья, 446.
- Юсуповъ**, кн. Николаіи Борисовичъ, д. т. с., управляющій экспедиціей московскихъ строеній, 633.
- Яблоновская**, гр. 384.
- Якобинцы**, 185, 190, 195, 196, 198, 201, 218, 234, 235, 245, 252, 270, 279, 339, 481, 583, 627.

Указатель лицъ, ведшихъ переписку.

- Александръ I, Императоръ всероссійскій.** — Письмо членамъ временнаго правительства 1814 г. (вѣр. грамота ген. Поццо ди Борго), 1.—Письма Людовику XVIII (вѣр. грамоты ген. Поццо ди Борго), 1, 5.—Рескрипты генералу Поццо ди Б., 405, 455.—Письмо герц. Веллингтону, 678.
- Блака, гр. де.** Письмо Поццо ди Б., 84.
- Бутягинъ, повѣренный по дѣламъ въ Парижѣ.**—Депеши графу Нессельроде, 102, 104, 106, 109, 111, 113, 119, 120, 122, 123, 125—128, 130, 132, 135, 137, 139, 141—145, 152, 154, 156—162, 164—169, 171.—Частное письмо графу Нессельроде, 128.—Письмо Фуше, 173.—Письмо Коленкуру 174.
- Вейдемейеръ, исправляющій временно должность мин. иностр. д.**—Депеша Поццо-ди-Б., 80.—Циркуляръ русскимъ министрамъ заграницей, 81.
- Веллингтонъ, герцогъ.**—Письмо Людовику XVIII, 429 (прим.). — Письмо герц. Ришелье, 587 (прим.).—Письмо Поццо-ди-Борго, 721 (прим.).—Меморандумъ, представленный на конференцію министровъ отъ четырехъ союзныхъ державъ, относительно сокращенія оккупационной арміи 737 (прим.)
- Винцентъ, бар., австрійскій полном. министръ въ Парижѣ.**—Меморандумъ, включенный въ протоколъ конференціи министровъ отъ четырехъ державъ, происходившей 8 декабря 1816 г. (н. с.), 718 (прим.).
- Капо д'Истрия, гр., статсъ-секретарь по иностр. д.** — Депеши Поццо ди Б., 254, 619, 653, 655.—Частныя письма Поццо ди Б., 263, 685, 736.
- Кастльри, Лордъ.**—Письмо герц. Веллингтону, 587 (примѣчаніе).
- Коленкуръ, герц. Виченцскій, мин. иностр. д. во Франціи.**—Письмо Бутягину, 174.—Проектъ письма гр. Нессельроде, 176.—Письма гр. Нессельроде, 180, 181.—Депеша гр. Ноаю, 177.
- Парижскія извѣстія (Nouvelles de Paris)** отъ 9 марта 1815 г. (н. с.) 158.
- Поццо-ди-Борго, генераль-адъютантъ полномоч. министръ въ Парижѣ.**—Письмо Имп. Александру I, 319.—Депеши гр. Нессельроде, 2, 6, 9, 11—13, 15, 21, 25, 29, 30, 32—34, 36, 46, 48, 49, 51—53, 55—57, 60—62, 64—66, 69, 73—75, 85, 86, 92, 95, 98, 183, 185, 188—192, 198, 200, 202, 203, 215, 217, 222, 226, 228, 229, 231—234, 237, 238, 242, 243, 245, 247, 251, 253, 255, 257, 265, 267, 269—271, 273, 274, 276, 278, 279, 281, 283, 285, 289, 312, 315, 316, 321—327, 330—337, 343—345,

348, 351, 352, 354, 359, 361, 362, 365, 367, 369, 374, 376, 378, 379, 381, 382, 385, 386, 388—390, 392, 397, 400—404, 425, 431, 432, 436, 442—445, 447, 449, 451, 452, 454, 469, 475, 478, 479, 484, 485, 487, 492, 497, 498, 500—503, 505, 506, 517, 521, 523, 524, 532, 536, 542, 547—552, 557, 558, 561, 562, 585, 587, 589, 590, 592, 594—596, 607, 611—613, 615, 665, 670, 674, 675, 693, 698, 699, 702—705, 718, 722, 724, 738.—Частныя письма гр. Нессельроде, 10, 11, 14, 21, 37, 38, 53, 55, 69, 76, 93, 193, 201, 220, 223, 248, 257, 274, 282, 289, 290, 328, 339, 355, 369, 389, 393, 405, 424, 480, 504, 615, 625, 642.—Депеши гр. Капо д'Истриа, 622, 623, 625, 626, 628, 630, 631, 640, 643, 652, 653.—Частное письмо гр. Капо д'Истриа, 371. Нота безъ указанія адресата, 297.—Депеша гр. Ливену, 737.—Письмо Таллейрану, 78.—Письма Жокуру, 100, 145.—Письмо герц. Ришелье, 306.—Частное письмо лорду Кастльри, 195.—Письмо герц. Веллингтону, 720 (прим.).—Особое мнѣніе ген. Поццо ди Б., врученное франц. министру

внутр. д. Монтеस्कью, 7.—Вопросы, переданные на разсмотрѣніе герц. Ришелье, 579.

Поццо-ди-Борго и гр. Левъ Потоцкій.—Депеши гр. Нессельроде, 535, 541, 555.—Депеши гр. Капо-д'Истриа, 631, 639.

Ришелье, герцогъ, министръ иностр. д. во Франціи.—Депеши графу де-Ла-Муссэ, 310, 395, 446.—Депеши гр. де-Ноалю, 465, 468, 491, 529, 539, 564, 598, 616, 657, 689, 692.—Циркуляръ франц. дипломатическимъ агентамъ, 305.—Циркуляръ иност. министрамъ, аккредитованнымъ при королѣ Франціи, 306.

Таллейранъ, герцогъ Беневентскій, министръ иностр. д. во Франціи.—Депеши гр. де-Ноалю, 44, 63, 97, 116, 146, 171, 178, 292, 295.—Депеши гр. де-Ла-Муссэ, 302.—Циркуляръ франц. дипломатическимъ агентамъ, 5, 99, 225, 290, 291, 293.—Циркуляръ иностр. министрамъ, аккредитованнымъ при королѣ Франціи, 291.—Письма генераль-адъютанту Поццо ди Б., 40, 77.—Письмо графу Нессельроде, 162.

СОДЕРЖАНІЕ

ПЕРВЫХЪ СТА ОДИННАДЦАТИ ТОМОВЪ СБОРНИКА

ИМПЕРАТОРСКАГО РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО ОБЩЕСТВА.

Томъ I. Уставъ Русскаго Историческаго Общества.—Рескрипты и письма им. Екатерины II на имя графа А. Г. Орлова. Сообщ. кн. Н. А. Орловымъ и изд. подъ наблюдениемъ А. Θ. Бычкова.—Бумаги изъ дѣла о самозванкѣ Таракановой. Сообщ. изъ государственнаго Архива К. К. Злобинымъ. — О мемуарахъ герцога Карла Фридриха, отца имп. Петра III. Барона М. А. Корфа.—Письма им. Екатерины II къ принцу Нассау-Зигенъ. Сообщ. княземъ П. А. Вяземскимъ.—Бумаги изъ дѣлъ о генераль-прокурорѣ Глѣбовѣ и о сибирскомъ слѣдователѣ Крыловѣ.—Письма им. Екатерины II къ г-жѣ Жоффренъ. Сообщ. А. Θ. Гамбургеромъ.—Переписка по дѣлу объ открытіи въ Бѣлоруссіи іезуитскаго новиціата. Князя М. А. Оболенскаго и пр. Цѣна 2 р.

Томъ II. Дипломатическія сношенія между Россіею и Швеціею въ первые годы царствованія им. Александра I. Статья К. К. Злобина. — Новые документы по дѣлу Новикова. Сообщены А. Н. Поповымъ. — Записка графа Поццо ди Борго о немъ самомъ. Сообщено К. К. Злобинымъ. — Депеши графа Литта, посланника мальтійскаго ордена въ С.-Петербургѣ. Сообщены А. Θ. Бычковымъ; примѣчанія князя П. П. Вяземскаго. — Выписки о государственныхъ учрежденіяхъ, основанныхъ им. Екатериною II, съ 1762 по 1769 годъ. Сообщ. графомъ А. С. Уваровымъ. — Извлеченія изъ бумагъ графа Г. Г. Орлова. Сообщ. княземъ Н. А. Орловымъ. — Записка барона Т. Димслея, о пребыванія его въ Россіи и пр. Цѣна 2 р.

Томъ III. Записка Дмитрія Прокофьевича Тропинскаго о министерствахъ. Сообщ. А. Н. Поповымъ. — Записка графа I. Каподистрія о его служебной дѣятельности. Сообщ. изъ Государственнаго архива въ С.-Петербургѣ. — Огвѣтное письмо графа I. Каподистрія Петро-Бею, вождю спартанцевъ.—Инструкція, данная им. Екатериною II-ю фонъ-Рейндеру. Сообщ. А. Х. Беккомъ. — Письма им. Александра I-го къ княгинѣ З. А. Волконской. Сообщено княземъ А. Н. Волконскимъ.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи въ XVIII ст. Сообщено изъ дѣлъ саксонскаго государственнаго архива въ Дрезденѣ, профессоромъ Э. Германомъ. Цѣна 3 р.

Томъ IV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Польшовымъ. Часть I Цѣна 2 р.

Томъ V. Письма им. Александра I и другихъ особъ царствующаго дома къ Ф. Ц. Лагарпу. Сообщено Е. И. В. Государемъ Наслѣдникомъ Цесаревичемъ.—Проектъ кн. М. Н. Волконскаго о лучшемъ учрежденіи судебныхъ мѣстъ, поданный им. Екатериной II, въ 1775 г. Сообщено А. Н. Поповымъ. — Бумаги князя Н. В. Репнина. Сообщено изъ семейнаго архива кн. Н. В. Репнинымъ.— Государственные доходы и расходы въ царствованіе им. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ. — Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ дѣлъ саксонскаго государственнаго архива въ Дрезденѣ, Э. Германомъ. Письма гр. Петра Ив. Панина къ сыну гр. Никитѣ Петровичу. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ Цѣна 3 р.

Томъ VI. Письма адмирала Чичагова къ им. Александру I. Сообщено М. И. Богдановичемъ. — Бумаги графа П. И. Панина о пугачевскомъ бунтѣ. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ. — Государственные доходы и расходы въ царствованіе им. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ. — Бумаги князя Н. В. Репнина. Сообщ. кн. Н. В. Репнинымъ. — Записка князя А. А. Чарторижскаго им. Александру I, 26 іюня 1807 года. — Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ саксонскаго государственнаго архива Э. Германомъ. Цѣна 3 р.

Томъ VII. Бумаги императрицы Екатерины II, хранящіяся въ государственномъ архивѣ министерства иностранныхъ дѣлъ. Собраны и изданы, съ Высочайшаго соизволенія, по предначертанію Е. И. В. Государя Наслѣдника Цесаревича, академикомъ Пекарскимъ (здѣсь помѣщено болѣе 400 преимущественно собственноручныхъ бумагъ Императрицы съ 1744 по 1764 г. включительно). Часть I Цѣна 3 р.

Томъ VIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Польшовымъ. Часть II Цѣна 3 р.

Томъ IX. 1) Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ, 1782 г. Сообщено кн. П. А. Вяземскимъ. Документы эти напечатаны съ разрѣшенія Е. И. В. Великаго Князя Константина Николаевича. 2) Переписка относительно несостоявшагося брака Густава-Адольфа IV съ Великою Княжною Александрою Павловною. 3) Переписка гр. П. А. Румянцева съ гр. Н. И. Панинымъ, въ 1765 и 1771 гг. 4) Письма кн. А. А. Чарторижскаго къ Н. Н. Новосильцеву. 5) Изъ бумагъ Ивана Ивановича Шувалова (Письма Апраксина, Румянцева, Бутурлина и Салтыкова къ И. И. Шувалову) Цѣна 3 р.

Томъ X. Бумаги им. Екатерины II, хранящіяся въ государственномъ архивѣ М. Н. Д., съ 1765—1771 г. Собраны и изданы съ Высочайшаго соизволенія академикомъ Пекарскимъ. Часть II Цѣна 3 р.

Томъ XI. Письма, указы и замѣтки Петра I-го, доставленные кн. П. Д. Волконскимъ, Н. В. Калачевымъ и извлеченные изъ архива Прав. Сената. Всѣхъ документовъ свыше 600. Собраны и изданы академикомъ А. Ф. Бычковымъ. Цѣна 3 р.

Томъ XII. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1762 по 1769 гг. включительно. Сообщено

изъ англійскаго госуд. архива и архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ.
Часть I Цѣна 3 р.

Томъ XIII. Бумаги им. Екатерины II, хран. въ Госуд. архивѣ. М. И. Д.,
съ 1771—1774 г. Изданы академикомъ Я. К. Гротомъ. Часть III. . . Цѣна 3 р.

Томъ XIV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для со-
чиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и изданныя Д. В. Полѣновымъ.
Часть III Цѣна 3 р.

Томъ XV. 1) Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ. 2) Донесенія
барона Мардефельда, прусскаго посланника при Петрѣ Великомъ. 3) Бумаги
князя Репнина за время константинопольскаго посольства Цѣна 3 р.

Томъ XVI. Бумаги кн. Н. В. Репнина за время управленія его Литвою,
изд. Н. И. Костомаровымъ Цѣна 3 р.

Томъ XVII. Переписка Императрицы Екатерины II съ Фальконе-
томъ. Цѣна 3 р.

Томъ XVIII. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи Те-
резіи и государственному канцлеру, графу Кауницу-Ритбергу, съ 5-го января
новаго стиля 1762 года по 24 Іюля нов. стиля 1762 года, и переписка гр. Мерси
съ русскимъ министерствомъ. Изданы Г. О. Штендманомъ. Часть I. . Цѣна 3 р.

Томъ XIX. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и послан-
никовъ при Русскомъ дворѣ, съ 1770 по 1776 гг. включительно. Сообщено изъ
англійскаго госуд. архива и архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ.
Часть II Цѣна 3 р.

Томъ XX. 1) Дипломатическіе матеріалы сборнаго содержанія, относя-
щіеся къ царствованію Петра Великаго. 2) Дипломатическіе документы, относя-
щіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. 3) Переписка императрицы Екатерины II
съ королемъ Фридрихомъ II. Сообщено Имперскимъ канцлеромъ Княземъ Бис-
маркомъ и Госуд. Канцлеромъ Княземъ А. М. Горчаковымъ. 4) Собственноруч-
ныя письма Великой Княгини Маріи Феодоровны (впослѣдствіи Императрицы)
къ барону Карлу Ивановичу Сакену, посланнику при датскомъ дворѣ. 5) Письма
Великаго Князя Павла Петровича (впослѣдствіи Императора Павла I) къ барону
Карлу Ивановичу Сакену, посланнику при датскомъ дворѣ. 6) Проектъ импера-
трицы Екатерины II объ устройствѣ свободныхъ сельскихъ обывателей. 7) За-
писка Государственного секретаря А. Н. Оленина о засѣданіи Государственного
Совѣта по полученіи извѣстія о кончинѣ императора Александра I. 8) Отчетъ о
годушномъ собраніи Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, про-
исходившемъ 17-го Марта 1877 года, въ Анничковскомъ дворцѣ, подъ председа-
тельствомъ Его Императорскаго Высочества Государя Великаго Князя Наслѣд-
ника Цесаревича. 9) Сотрудничество Екатерины II въ «Собесѣдникѣ» княгини
Дашковой. Сообщено академикомъ Я. К. Гротомъ Цѣна 3 р.

Томъ XXI. 1) Донесенія А. И. Чернышева имп. Александру I, 1810 и
1811 гг. 2) Донесенія А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцеву, 1811 г.
3) Письма А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцеву, 1809 г. 4) Доне-
сенія имп. Александру I кн. А. Б. Куракина, 1811 и 1812 гг. 5) Донесенія кн.
А. Б. Куракина канцлеру Н. П. Румянцову, 1811 и 1812 гг. 6) Письма графа
П. А. Шувалова имп. Александру I, 1811 г. 7) Донесеніе бар. Сухтелена имп.
Александру I, 1812 г. Сообщено А. Н. Поповымъ изъ дѣлъ госуд. архива въ

С.-Петербургъ. 8) Отчетъ о дѣлахъ 1810 г., представленный Императору Александру I М. М. Сперанскимъ. Сообщ. А. О. Бычковымъ Цѣна 3 р.

Томъ XXII. Дипломатическая переписка прусскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ: 1) Донесенія гр. Сольмса Фридриху II и отвѣты короля, съ 1763 по 1766 г. 2) Шесть приложений къ донесенію гр. Сольмса королю, отъ 15 (26) октября 1766 г., № 270. Сообщено изъ берлинскаго госуд. архива. Документы изданы подъ наблюденіемъ Г. О. Штендмана. Часть I Цѣна 3 р.

Томъ XXIII. Письма имп. Екатерины II барону Мельхиору Гримму. Сообщ. изъ госуд. архива Мин. Ин. Дѣлъ въ С.-Петербургѣ. Изд. академикомъ Я. К. Гротомъ. Цѣна 3 р.

Томъ XXIV. Донесенія нидерландскихъ посланниковъ о ихъ посольствѣ въ Швецію и Россію въ 1615 и 1616 гг. Сообщ. изъ нидерландскаго государственнаго архива. Изданы А. Х. Бекомъ Цѣна 3 р.

Томъ XXV. Переписка и бумаги гр. Бориса Петровича Шереметева, съ 1704—1718 г., и др. бумаги. Съ портр. имп. Петра Великаго. Изданы гр. С. Д. Шереметевымъ Цѣна 3 р.

Томъ XXVI. Канцлеръ кн. Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ гравюрою и снимками почерковъ. 1747—1787 гг. Томъ I Цѣна 3 р.

Томъ XXVII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящ. въ госуд. архивѣ Мин. Иностр. Дѣлъ, съ 1774 по 1788 г. Собраны академ. Я. К. Гротомъ и напеч. подъ наблюденіемъ Г. О. Штендмана. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ XXVIII. Финансовые документы царствованія имп. Екатерины II. Собраны и изданы А. Н. Куломзинымъ. Т. I Цѣна 3 р.

Томъ XXIX. Канцлеръ князь Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ 2-мя гравюрами и планомъ. 1788—1799 гг. Т. II Цѣна 3 р.

Томъ XXX. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича Т. I Цѣна 4 р.

Томъ XXXI. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Т. II Цѣна 3 р.

Томъ XXXII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напеч. подъ наблюд. проф. В. И. Сергѣевича. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ XXXIII. 1) Письма барона Мельхиора Гримма къ импер. Екатеринѣ II, съ приложениями. 2) Письма Эрнеста-Юганна Бирона посланнику гр. Герману Кейзерлингу. 3) Письма Дидро къ импер. Екатеринѣ II съ примѣчаніями Цѣна 3 р.

Томъ XXXIV. Донесенія французскихъ посланниковъ и повѣренныхъ въ дѣлахъ при Русскомъ дворѣ; повелѣнія правительства и отчеты о пребываніи русскихъ пословъ, посланниковъ и дипломатическихъ агентовъ, наход. во Франціи, съ 1681 по 1718 годъ. Сообщено изъ архива Мин. Иностр. Дѣлъ въ Парижѣ. Напечатано подъ наблюд. А. А. Цоловцева, А. О. Бычкова и Г. О. Штендмана. Часть I Цѣна 3 р.

Томъ XXXV. Памятники дипломатическихъ сношеній древней Россіи съ Польшою въ царствованіе Вел. Кн. Ивана Васильевича, съ 1487 года. Напеч. подъ наблюд. Г. О. Карпова. Томъ I Цѣна 3 р.

Томъ XXXVI. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ проф. В. И. Сергѣевича. Часть V. Цѣна 2 р.

Томъ XXXVII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ гр. Сольмсомъ, посланникомъ при Русскомъ дворѣ. Сообщено изъ берлинскаго государственнаго архива. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XXXVIII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Англією. Съ 1581 по 1604 годъ. Изданъ подъ наблюден. К. Н. Бестужева-Рюмина. Томъ II. Цѣна 3 р.

Томъ XXXIX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1704—1708 г. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ XL. Дипломатическая переписка французскихъ посланниковъ и агентовъ при Русскомъ дворѣ, съ 1719—1723 годъ. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XLI. Памятники дипломатическихъ сношеній Россіи съ азіатскими народами: Крымомъ, Казанью, Ногайцами и Турцією, за время Великихъ Князей Іоанна III и Василія Іоанновича. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова. Томъ III Цѣна 3 р.

Томъ XLII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящ. въ госуд. архивѣ Мин. Иностр. Дѣлъ, съ 1788 по 1796 г. Собраны академикомъ Я. К. Гротомъ и напечатаны подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть V. Цѣна 3 р.

Томъ XLIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ проф. В. И. Сергѣевича. Часть VI. Цѣна 3 р.

Томъ XLIV. Письма барона Мельхіора Гримма къ имп. Екатеринѣ II. Напеч. подъ наблюденіемъ члена совѣта Я. К. Грота. Цѣна 3 р.

Томъ XLV. Финансовые документы царствованія имп. Екатерины II, императоровъ Павла I и Александра I. Собраны и изданы А. Н. Куломзинымъ. Томъ II Цѣна 3 р.

Томъ XLVI. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи-Терезіи и государственному канцлеру графу Кауницу-Ритбергу. Изданы Г. Ѳ. Штендманомъ. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XLVII. Бумаги посланника Я. И. Булгакова съ 1779—1798. Рескрипты императрицы генераламъ Каховскому и Кречетникову и донесенія ихъ императрицѣ. Томъ изданъ Н. Ѳ. Дубровинымъ Цѣна 3 р.

Томъ XLVIII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1762—1764 г. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи магистра В. А. Ульяницкаго. Часть I. Цѣна 3 р.

Томъ XLIX. Донесенія французскаго консула въ Петербургѣ Лави и полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ Кампредона, съ 1722 по 1724 г. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть III Цѣна 3 р.

Томъ L. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1708—1712 гг. Сообщено изъ англійскаго госуд. архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть IV Цѣна 3 р.

Томъ LI. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ

- 1764—1766 г. Часть II. Томъ изданъ барономъ **Θ. А. Бюлеромъ**, при содѣйствіи магистра Уляницкаго Цѣна 3 р.
- Томъ LII.** Донесенія французскаго посла при Русскомъ дворѣ, Кампредона, съ 1723—1725 г. Томъ изданъ подѣ наблюденіемъ **Г. Θ. Штендмана**. Часть IV Цѣна 3 р.
- Томъ LIII.** Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ нѣмецкимъ орденомъ въ Пруссіи. Томъ изданъ подѣ наблюд. **Г. Θ. Карпова**. Цѣна 2 р.
- Томъ LIV.** Переписка герцога Ришелье съ императоромъ Александромъ, его министрами и частными лицами. — Бумаги извлечены изъ французскихъ и русскихъ архивовъ. Томъ изданъ подѣ наблюденіемъ председателя Общества **А. А. Половцова** Цѣна 3 р.
- Томъ LV.** Протоколы журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подѣ редакцію **Н. Θ. Дубровина**. Ч. I (февраль — июль 1726 г.). Цѣна 3 р.
- Томъ LVI.** Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подѣ редакцію **Н. Θ. Дубровина** Часть II (июль—декабрь 1726 г.). Цѣна 3 р.
- Томъ LVII.** Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1766—1767 г. Ч. III. Томъ изданъ барономъ **Θ. А. Бюлеромъ**, при содѣйствіи магистра Уляницкаго Цѣна 3 р.
- Томъ LVIII.** Донесенія французскаго полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ, Кампредона, за 1725 г. Томъ изданъ подѣ наблюденіемъ **Г. Θ. Штендмана**. Ч. V. Цѣна 3 р.
- Томъ LIX.** Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, съ 1533—1560 г. Томъ изданъ подѣ наблюденіемъ **Г. Θ. Карпова** Цѣна 3 р.
- Томъ LX.** Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей для составленія Русскаго Біографическаго Словаря. Часть I. А—Л. Цѣна 3 р.
- Томъ LXI.** Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1712—1719 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть V Цѣна 3 р.
- Томъ LXII.** Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей для составленія Русскаго Біографическаго Словаря. Ч. II. М—О Цѣна 3 р.
- Томъ LXIII.** Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ 1 января по конецъ іюня 1727 года. Часть III. Изданы подѣ редакцію **Н. Θ. Дубровина**. Цѣна 3 р.
- Томъ LXIV.** Донесенія французскаго полномочнаго министра при Русскомъ дворѣ, Кампредона, и повѣреннаго въ дѣлахъ, Маньяна, за 1726 и 1727 г. по 7 мая. Томъ изданъ подѣ наблюденіемъ **Г. Н. Штендмана**. Ч. VI Цѣна 3 р.
- Томъ LXV.** Дипломатическіе акты, изъ архива князя **Н. В. Репнина**, относящіеся до Тешенскаго конгресса 1779 г., изданные профессоромъ **Ф. Ф. Мартенсомъ** Цѣна 3 р.
- Томъ LXVI.** Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ съ 1728—1733 г. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива Министерства Иностранныхъ Дѣлъ. Часть VI. Цѣна 3 р.
- Томъ LXVII.** Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II.

съ 1767—1768 г. Часть IV. Томъ изданъ барономъ **Θ. А. Бюлеромъ**, при содѣйствіи магистра **В. А. Уляницкаго**. Цѣна 3 р.

Томъ LXXVIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подь наблюденіемъ профессора **В. И. Сергѣевича**. Часть VII Цѣна 3 р.

Томъ LXXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, 1 іюля по конецъ декабря 1727 года, Часть IV. Изданы подь редакцію **Н. Θ. Дубровина** Цѣна 3 р.

Томъ LXXX. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть I. 1800 — 1802 гг. Изданы подь редакціей **А. С. Трачевскаго**. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXI. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, съ 1560—1570 гг. Изданы подь наблюденіемъ **Г. Θ. Карпова**. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ гр. Сольсомъ, посланникомъ при русскомъ дворѣ. Сообщена изъ Берлинскаго государственнаго архива. Издана подь наблюденіемъ **Г. Θ. Штендмана**. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIII. Бумаги гр. Арсенія Андреевича Закревскаго. Изданы подь редакцію **Н. Θ. Дубровина** Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIV. Бумаги Высочайше учрежденнаго 6 декабря 1826 г. «Особаго секретнаго комитета». Изданы подь редакцію Предсѣдателя Общества Цѣна 3 р.

Томъ LXXXV. Донесенія французскаго повѣреннаго въ дѣлахъ при русскомъ дворѣ Маньяна, за 1727—1730 гг., и предписанія французскаго министерства. Изданы подь наблюденіемъ **Г. Θ. Штендмана**. Ч. VII. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, за 1733—1736 гг. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть VII. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть II, 1803—1804 гг. Изданы подь редакціей **А. С. Трачевскаго** Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVIII. Бумаги гр. Арсенія Андреевича Закревскаго, 1812—1831 гг. Часть II. Изданы подь редакціей **Н. Θ. Дубровина**. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ января по конецъ іюня 1728 г. Часть V. Изданы подь редакціей **Н. Θ. Дубровина**. Цѣна 3 р.

Томъ LXXX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ августа 1736 по конецъ 1739 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. VIII. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXI. Донесенія французскаго повѣреннаго по дѣламъ, Маньяна, и распоряженія французскаго правительства, за 1730—1733 гг. Часть VIII. Изданы подь наблюденіемъ **Г. Θ. Штендмана**. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть III, 1805—1806 гг. Изданы подь редакціей **А. С. Трачевскаго** Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIII. Политическая переписка Императора Наполеона I съ

генераломъ Савари 1807 г. Извлечена изъ Парижскихъ архивовъ: министерства иностранныхъ дѣлъ и національнаго Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ іюля по конецъ 1728 г. Часть VI. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ LXXXV. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1740 г. по 3 марта 1741 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ Ч. IX. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVI. Донесенія маркиза де-ла-Шетарди французскому правительству и отвѣты министерства, 1738—1740 гг. Сообщены изъ архива министерства иностранныхъ дѣлъ въ Парижѣ. Часть IX. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1768—1769 г. Часть V. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюлеромъ, при содѣйствіи магистра В. А. Ульяницкаго Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVIII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. 1807—1808 гг. Часть IV, Томъ изданъ подъ редакціей А. С. Трачевскаго Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIX. Посольство графа П. А. Толстаго въ Парижѣ въ 1807 и 1808 гг. Томъ изданъ подъ редакціей Н. К. Шильдера. Цѣна 3 р.

Томъ XC. Журналы Высочайше учрежденнаго 6 Декабря 1826 года «Особаго секретнаго комитета». Часть II. Изданы подъ наблюденіемъ Предсѣдателя Общества А. А. Половцова Цѣна 3 р.

Томъ XCI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, за 1741 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть X Цѣна 3 р.

Томъ XCII. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди и распоряженія французскаго правительства за 1741 г., по іюнь. Часть X. Изд. подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ XCIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ профессора В. И. Сергѣевича Ч. VIII. Цѣна 3 р.

Томъ XCIV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, январь—іюнь 1729 г. Ч. VII. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ XCV. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Крымомъ, Ногаями и Турціей 1508—1521 гг. Изд. подъ редакціей Г. Ѳ. Карпова и Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ XCVI. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, за 1741 г., по конецъ года. Часть XI. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ XCVII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II за 1769—1771 г. Часть VI. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ барона Ѳ. А. Бюлера, при содѣйствіи магистра В. А. Ульяницкаго Цѣна 3 р.

Томъ XCVIII. Матеріалы и черты къ биографіи императора Николая I и къ исторіи его царствованія. Изд. подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ XCIX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при

русскомъ дворѣ, съ іюня 1742 по апрѣль 1744 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. XI. . . . Цѣна 3 р.

Томъ С. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ, маркиза де-ла-Шетарди, и уполномоченнаго министра д'Алліона съ 1742 по май 1743 года. Часть XII. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана . . . Цѣна 3 р.

Томъ СИ. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, съ іюня 1729 г. по 4 марта 1730 г. Часть VIII. Изданы подъ редакцію Н. Ѳ. Дубровина Цѣна 3 р.

Томъ СИ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1744 по 4 января 1746 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XII. . . . Цѣна 3 р.

Томъ СИИ. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1746 по 24 мая 1748 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. XIII. . . . Цѣна 3 р.

Томъ СИV. Бумаги кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны, 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакціей профессора А. Н. Филиппова. Томъ I (1731—1732 гг.) Цѣна 3 р.

Томъ СV. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ маркиза де-ла-Шетарди и уполномоченнаго министра д'Алліона съ 1743 по 1745 г. Часть XIII. Изданы подъ редакцію Г. Ѳ. Штендмана Цѣна 3 р.

Томъ СVI. Бумаги кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакцію профессора А. Н. Филиппова. Томъ II (1733 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СVII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ профессора В. И. Сергѣевича. Часть IX. Цѣна 3 р.

Томъ СVIII. Бумаги кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакцію профессора А. Н. Филиппова. Томъ III (1734 г.) Цѣна 3 р.

Томъ СIX. Донесенія князя Лобковича графу, впоследствии князю Кауницу съ 1763 по 1771 г. Декабрь. Изданы Г. Ѳ. Штендманомъ. Часть III Цѣна 3 р.

Томъ СX. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при русскомъ дворѣ съ мая 1748 по февраль 1750 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть XIV. Цѣна 3 р.

Томъ СXI. Бумаги кабинета министровъ императрицы Анны Іоанновны 1731—1740 гг. Собраны и изданы подъ редакцію профессора А. Н. Филиппова. Т. IV (1735 г.) Цѣна 3 р.

Къ каждому тому Сборника приложенъ азбучный указатель именъ.

П О П Р А В К И.

<i>Стр.</i>	<i>Строки.</i>	<i>Напечатано.</i>	<i>Должно быть.</i>
46	6 сверху	ademttre	admettre
103	18 —	Brion	Briou
—	4 снизу	particulières	particulières
115	12 сверху	Noalles	Noailles
124	13 снизу	Chateaubriand	Châteaubriand
143	8 сверху	Zaignelins	Zaignelius
157	11 снизу	Tarayre	Tavanne
—	9 —	Bourienue,	Bourienne, F. Léger
247	20 сверху	Granville	Grenville
254	3 снизу, прим.	ambassadeurs	ministres
257	1 —	égael-	égale-
291	8 сверху	Douvres	Louvres
549	11 —	ministre	ministère
550	3 снизу	onsieur	Monsieur
593	3 —	referenaum	referendum
642	14 сверху }	Chateaubriad	Châteaubriand
648	19 — }		
659	16 —	Serres	Serre
668	9 —	Chateaubriand	Châteaubriand
669	8 —	révolutio	révolution
714	11 снизу	'espérance	l'espérance

Примъчаніе. №№ депешъ 184, 189, 190 и 191 не были доставлены по назначенію.

Лица, желающія войти въ сношеніе съ Императорскимъ Русскимъ Историческимъ Обществомъ, могутъ обращаться къ предѣдтелю **Александру Александровичу Половцову**, жительствоющему въ С.-Петербургѣ, на Большой Морской, № 52.

Юрѣвъ. Типографія К. Маттисена.